Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 5 numéro 1, Vendredi le 19 janvier 1990

Les Territoires du Nord-Ouest

Officiellement bilingue

Jean-Luc Thibault

Le 31 décembre dernier, la Loi sur les langues officielles des T.N.O. entrait en vigueur en ce qui concerne les articles 11 et 16 de la loi.

Ce qui signifie que tout document émanant du Commissaire en conseil et de l'Assemblée législative doit être imprimé et publié en anglais et en français. Les lois, les comptes rendues, les procès-verbaux, les proclamations, les règlements, les arrêts, les décrets et la Gazette officielle sont les documents visés par cette loi. À défaut d'être publiés dans les deux langues officielles, ces documents seront inopérants.

Les autres dispositions de la loi, quant à elles, entreront en vigueur le 31 décembre 1990.

Pour le président de la Fédération Franco-TéNOise, Fernand Denault, la Loi sur les langues officielles des T.N.-O. vient réparer une injustice qui remonte au siècle passé, soit lors de la vente de la Terre de Rupert par la compagnie de la Baie d'Hudson au Dominion canadien. Lors de cette transaction, une entente prévoyait le respect des droits linguistiques de la population résidente. À cette époque, ce vaste territoire que l'on baptisa les T.N.-O. incluait les provinces de l'Ouest. On y comptait alors beaucoup de francophones. L'Histoire a démontré que cette entente n'a pas été respectée; qu'elle a même souventes fois été écrasée, les événements impliquant Louis Riel en sont le plus bel exemple.

Pour ce qui a trait à aujourd'hui, M. Denault considère que la nouvelle loi «permettra aux francophones de pouvoir vivre ouvertement en français ici, de pouvoir se faire respecter dans leur langue. C'est aussi simple que ça. La reconnaissance de la langue, c'est une question de respect».

Toutefois, M. Denault est bien conscient que l'application des articles 11 et 16 de la Loi sur les langues officielles n'apportera pas grand changement aux services aux francophones pour cette année. C'est surtout en 1991, avec l'entrée en vigueur des autres dispositions de la loi, que des changements importants devraient se manifester. «La communauté franco-ténoise ne s'est pas gênée pour laisser connaître ses aspirations au gouvernement territorial. La communauté lui a demandé des services en éducation, en soins de santé, en communication ainsi qu'au sein des différents ministères,» a-t-il mentionné.

Par contre, il s'attend à voir une certaine évolution dans le développement des services en français tout au long de l'année. «Certainement qu'avec un gouvernement de bonne foi, on devrait commencer à voir apparaître différents services. Si le gouvernement veut s'assurer que les services offerts à compter de 1991 soient adéquats, il leur faudra une certaine période de rodage», poursuit le président de la F.F.T..

Est-il optimiste face à la mise en application de la Loi sur les langues officielles? «Je préfère avoir une vision optimiste, c'est plus encourageant, puis ça aide à tenir nos énergies hautes. Je préfère être optimiste, mais on ne donnera pas aucun crédit où le crédit n'est pas justifié,» précise-t-il.

Pour le moment, M. Denault tend à déplorer une certaine lacune de la part du gouvernement concernant la nouvelle loi. «Lorsque nous analysons la situation, nous pouvons facilement constater qu'il n'y a pas

Suite en page 2...

Il faudra travailler plus longtemps pour avoir droit à l'assurance-chômage.

Ottawa (APF) : Tous les Canadiens, peu importe la région du pays, devront travailler un minimum de 14 semaines pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Barbara McDougall, a fait cette annonce en réaction au report par le Sénat, majoritairement libéral, du projet de loi C-21 modifiant la loi de l'assurance-chômage.

Le projet de loi prévoit que dans les régions où le taux de chômage est élevé, les prestataires pourraient n'avoir qu'à travailler dix semaines pour être admissibles à des prestations. Ce système appelé la norme variable d'admissibilité existe en fait depuis 1977. Chaque année au mois de décembre, le gouvernement adopte une loi prolongeant la période d'admissibilité variable, qui se situe entre 10 et 14 semaines selon le taux de chômage régional.

Cette année, le gouvernement a mal accepté la décision du Sénat de ne pas adopter les yeux fermés le projet de loi modifiant la Loi de l'assurance-chômage, avant de l'étudier plus à fond. Première conséquence de cette autre guerre entre le gouvernement conservateur et le Sénat majoritairement libéral : ce sont les prestataires des régions défavorisées qui font les frais de la décision de la ministre McDougall.

Ainsi dans les Maritimes pour ne citer qu'un exemple, où la saison de pêche a été désastreuse au point d'entraîner la fermeture d'usines de transformation, les pêcheurs devront se débrouiller pour travailler quatorze semaines avant d'avoir droit aux prestations.

Le projet de loi C-21 prévoit que dans une région économique où le taux de chômage dépasse 9 pour 100, les prestataires n'auront qu'à *travailler 10 semaines pour être admissibles aux prestations d'assurance-chômage.* Or dans l'Est du pays, le taux de chômage dépasse dans presque toutes les régions le taux régional de 9 pour 100.

Suite en page 4...

Pour le gouvernement territorial

Un manque à gagner annuel de 20$ millions

Jean-Luc Thibault

La nouvelle formule de financement entre Ottawa et les Territoires du Nord-Ouest réduira la contribution financière du fédéral d'au moins 100$ millions pour les cinq prochaines années, mettant ainsi en péril l'aptitude du gouvernement territorial à stimuler l'économie nordique.

Le ministre territorial des Finances, Michel Ballantyne, considère que l'initiative fédérale aura un effet décourageant sur la croissance économique. Il ajoute que l'impact immédiat de cette décision signifie une baisse substantielle de 25$ millions pour la présente année fiscale, 1990-91, en comparaison de ce que les Territoires du Nord-Ouest auraient reçu sous l'ancienne formule.

Pour cette raison, le Conseil exécutif devra retravailler son estimé budgétaire, qui avait été récemment révisé par le Comité permanent des finances de l'Assemblée législative.

«Je ne suis pas particulièrement heureux au sujet de cette nouvelle. Le moment choisi par le gouvernement fédéral pour procéder à cette annonce n'aurait pas pu être plus mal choisi. Il arrive dans une période où les T.N.-O. ont plusieurs questions économiques et sociales importantes à résoudre, chacune d'elles demandant un investissement substantielle», de déclarer le ministre Ballantyne.

Selon la nouvelle formule, Ottawa s'attend à ce que le gouvernement territorial augmente son rôle de taxation jusqu'à ce que celui-ci atteigne et se maintienne au niveau de celui des provinces. Il faut ajouter à cela la nouvelle taxe fédérale de 7 pour cent sur les produits et services qui doit entrer en vigueur en janvier 1991.

«Si le gouvernement territorial n'augmente pas son rôle de taxation au même taux que celui des provinces», poursuit le ministre, «son budget annuel d'opération, subventionné par Ottawa, sera réduit par l'utilisation du système de péréquation en vigueur entre Ottawa et les provinces.

Tout en indiquant que le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest n'est pas d'accord avec la philosophie qui a amené le Fédéral a changé sa formule, M. Ballantyne a révélé que ses efforts dans les négociations avec Ottawa lui a permis d'adoucir la position initiale du

Suite en page 2...

Les Jeux d'hiver de l'Arctique



Du 11 au 17 mars 1990, Yellowknife sera l'hôte des Jeux d'hiver de l'Arctique. Knifie, la mascotte, vous réserve de belles surprises.

Hibernation...



SOMMAIRE

Pour les jeunes : Les Franco-Pages de décembre et janvier... quatre pages...
voir pages 5 à 8

Leroux, Beaulieu... et les autres
de retour au prochain numéro

...suite de la page 1

La nouvelle Loi sur les langues officielles

eu beaucoup d'information ou d'éclaircissement de la part du gouvernement pour publiciser l'entrée en vigueur de cette loi auprès de la population. Même aujourd'hui, à la mi-janvier, nous ne voyons aucune déclaration qui dit que nous sommes maintenant sous une juridiction officiellement bilingue. Ce qui fait que le public en général ne connaît pas la Loi sur les langues officielles.»

«Dans la réalité, d'enchaîner M. Denault, la loi devrait plutôt se dire multilingue que bilingue. Autant le gouvernement des T.N.-O. a, de par cette loi, des obligations envers la population francophone, autant il a l'option de servir dans leur langue les communautés autochtones. C'est entièrement dans son pouvoir de le faire.»

M. Denault faisait alors référence aux articles de la loi qui reconnaît officiellement l'existence des langues autochtones.

«Je pense que ce qui est mal compris dans ce dossier, c'est la question des langues autochtones officielles. La mise en application de ce volet de la Loi sur les langues officielles dépend à cent pour cent de la volonté de l'Assemblée législative. Il n'y a qu'une entité qui empêche ce fait de devenir réalité et c'est l'Assemblée législative elle-même», explique-t-il.

Concernant les réactions négatives que pourrait générer cette loi envers la population francophone, *M. Denault n'y croit pas. Il réfute la* philosophie qui veut que l'on donne quelque chose à quelqu'un en l'enlevant à quelqu'un d'autre.

Il préfère plutôt parler du rôle que la Fédération Franco-TéNOise aura à jouer au cours des prochains mois. «C'est un rôle complexe. Comme porte-parole officielle de la communauté, la F.F.T. doit être consultée. C'est sa responsabilité également de guetter, de surveiller et d'aider à améliorer la loi et les services. D'un autre côté, nous avons une certaine obligation d'informer notre monde, de les sensibiliser à la loi et aux droits qui leurs sont reconnus. Ce que nous avons déjà commencé à faire», conclut-il.

...suite de la page 1

Le ministre Ballantyne a 3 options : déficit, coupures ou augmentation de taxe

gouvernement fédéral. Selon le ministre, les coupures proposées auraient pu atteindre 450$ millions sur une période de cinq ans. À première vue, la nouvelle formule signifiera un autre manque à gagner de 25$ millions pour l'année 1991-92.Ces chiffres, d'après les experts financiers du gouvernemnet des TNO, reposent sur les projections relatives à la croissance de la population dans les T.N.-O. et à l'augmentation par le gouvernement territorial de ses propres sources de revenu, en comparaison avec celles des provinces.

«Le gouvernement fédéral n'a pas encore fait connaître son évaluation sur les conséquences qu'aura la nouvelle formule pour notre gouvernement. Nous pourrions nous retrouver avec un gouvernement incapable de s'offrir autre chose qu'une approche squelettique dans le financement des programmes et services que nous jugeons prioritaires», a affirmé M. Ballantyne.

Il ajoute que, pour le moment, le gouvernement territorial ne possède que trois options. Il peut présenter un budget déficitaire, il peut augmenter les taxes ou encore couper dans les programmes. «Manifestement, nous devrons réduire nos dépenses là où c'est possible», souligne M. Ballantyne, qui tient à garder le plus bas possible le niveau de taxation dans les T.N.-O..

Le ministre essaiera, au cours des prochaines semaines, de figurer un plan d'action en compagnie de ses collègues. Il en aura plus à dire lors du dépôt de son budget à l'Assemblée législative au début février.

Le Conseil consultatif sur les programmes d'enseignement

Une occasion d'intervenir en éducation

Jean-Luc Thibault

Selon le ministre de l'Éducation, Stephen Kakfwi, le nouveau Conseil consultatif sur les programmes d'enseignement permet à la population ténoise de présenter des recommandations sur la façon d'améliorer le système éducationnel dans les Territoires du Nord-Ouest.

«Le ministère de l'Éducation désirait établir ce type de comité depuis déjà plusieurs années», de déclarer le ministre. «Il devrait nous procurer le type d'information que nous avons besoin pour développer des programmes pertinents et adaptés pour les étudiants.»

Les membres ont la responsabilité de présenter au nom de leur regroupement respectif leurs besoins en éducation, de réviser certains points des programmes d'enseignement à différentes périodes et ensuite de faire part de leurs recommandations au ministère de l'Éducation.

Les membres qui forment ce Conseil consultatif sur les programmes d'enseignement proviennent de différents milieux et offrent donc une diversité culturelle et géographique intéressante. Les organismes représentés sont l'Institut culturel Dénés et Métis, l'Institut culturel Inuit, la Corporation régionale d'Inuvialuit, la Fédération Franco-TéNOise, la Chambre de Commerce des T.N.-O., l'Association des professeurs des T.N.-O. et l'Association des commissaires d'écoles des T.N.-O.. Il y a une possibilité pour que d'autres groupes ayant des intérêts en éducation puissent se joindre au conseil.

Le ministre de l'Éducation est responsable pour l'établissement des programmes d'enseignement dans les écoles des T.N.-O.. Quoique les programmes d'enseignement contiennent les concepts généraux devant être enseignés, c'est la responsabilité des commissions scolaires de développer des programmations qui vont permettre de communiquer cet enseignement aux étudiants. En grande partie, ce travail est normalement dispensé par des centres d'enseignement et d'apprentissage, lesquels se rapportent aux conseils scolaires de division.

Le Conseil consultatif sur les programmes d'enseignement possède un siège sur la majorité des comités consultatifs sur les matières scolaires, lesquels sont formés de professeurs. Ces comités assistent le ministère de l'Éducation dans le développement des programmes d'enseignement pour de nombreuses matières et apportent des suggestions aux commissions scolaires sur la façon d'organiser les cours et leur contenu.

«Les cours et leur contenu jouent un rôle crucial en éducation parce qu'ils transmettent la matière prévu dans les programmes d'enseignement», explique M. Kakfwi. «Le ministère est très intéressé à entendre ce que le public a à dire pour s'assurer que le contenu éducationnel répond adéquatement aux attentes des étudiants. Le Conseil consultatif sur les programmes d'enseignement et le Conseil consultatif sur les matières scolaires sont deux excellentes façons offertes à la population et aux professeurs pour faire connaître leur réflexion au ministère de l'Éducation.

ÉDITORIAL

La Loi sur les langues officielles

Un point tournant...

La francophonie ténoise vient de franchir une nouvelle étape, officielle celle-là, qui lui garantira dans un proche avenir des services dans sa langue maternelle. La Loi sur les langues officielles est entrée en vigueur cinq ans après son adoption, avec un retard de trois ans sur la première date prévue pour sa mise en application.

C'est une bonne nouvelle, même si le gouvernement responsable a décidé de la passer sous silence...

C'est une bonne nouvelle, parce que ça permet d'espérer...

Après s'être battus pour la reconnaissance de leurs droits, les francophones peuvent maintenant commencer à bâtir sur des fondations plus solides. Ils ont la loi de leur côté...

Ça ne signifie pas pour autant que la bataille est gagnée. Il reste encore beaucoup à faire. La nouvelle loi ne sera effective qu'avec la participation des personnes concernées. Si les francophones ne font pas connaître leurs besoins, le type de services qu'ils aimeraient voir mettre en place, il ne faudra pas s'attendre à des miracles de la part du gouvernement territorial. Celui-ci va bouger lorsqu'il sera pressé de le faire...

Déjà, grâce à la Grande Tournée, à la Fédération Franco-TéNOise, aux associations locales, aux comités de parents, le gouvernement territorial a en main certains éléments qui peuvent l'orienter dans l'établissement de services en français. Le Rapport Bastarache l'informe de son côté des implications légales de la nouvelle loi.

Les dés sont maintenant jetés, il revient aux joueurs à continuer la partie. Parmi ces joueurs, il y a bien sûr le gouvernement des T.N.O., la population francophone, les regroupements francophones. Il y a aussi «L'Aquilon» dont le rôle devrait être très important. Son mandat sera d'informer les protagonistes, de part et d'autre, de l'évolution du dossier. Tantôt il portera les bonnes nouvelles, tantôt il déconcera les manquements à la loi. Il agira en quelque sorte de chien de garde de la communauté francophone versus cette nouvelle loi. Cependant, il ne pourra accomplir sa mission qu'avec l'aide de tout un chacun. Si des services en français sont offerts dans certains ministères sans être publicisés adéquatement, ils ne pourront pas être utiles à grand monde... Si une injustice est causée, et que personne ne la dénonce, elle risque de se perpétuer...

Cependant, il est encore tôt pour crier à l'injustice... Il faut laisser la chance au coureur, dit-on... Soit, donnons au gouvernement le temps de faire ses preuves, et s'il manque à sa parole, il sera toujours temps d'agir...

Jean-Luc Thibault

L'équipe

Rédacteur en chef : Jean-Luc Thibault
Collaboratrices (teurs) : Armelle Caselli, Gilles Brien
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon veut recevoir de vos nouvelles...
C.P. 1325, Yellowknife, TNO, X1A 2N9
(403) 873-6603

ABONNEMENT
Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : 18 $ par année
Tarif institutionnel : 30 $ par année

Je m'abonne ...
Nom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : ....
Tél. : ....

...suite de la page 1

L'assurance-chômage

En attendant que le comité sénatorial termine ses travaux à la fin du mois de janvier, les employeurs et les employés ne savent plus sur quel pied danser. Avec la nouvelle loi, le gouvernement se retire du régime d'assurance-chômage, et son financement est laissé entre les mains des employeurs et des employés. En 1990, les travailleurs devront payer 2,25$ par tranche de 100$ de rénumération assurable, et les employeurs 3,15$ par tranche de 100$. Puisque le nouveau projet de loi est bloqué par les sénateurs, Emploi et Immigration Canada a fixé le taux de la cotisation au même niveau que l'année dernière, soit 1,95$ pour les travailleurs et 2,73$ pour les employeurs.

Les travailleurs et les employeurs ne gagnent rien dans ce délai. Le nouveau taux de cotisation de 2,25$ pour les travailleurs et de 3,15$ pour les employeurs sera appliqué rétroactivement au premier janvier, dès que le projet de loi sera adopté par le Sénat. Revenu Canada Impôt suggère d'ailleurs fortement de verser tout de suite les cotisations au taux le plus élevé, pour éviter des lendemains moins joyeux.



La jeune Kyla Jardine d'Inuvik a remporté la première prix lors du récent concours pour l'affiche de la Fête du Canada. Elle se rendra maintenant en compétition nationale. Félicitations!



La suite de ces aventures, à la page 8...



Thème de
Noël à trav

Gagnants et gag

Ils et elles se

une cassette de musique

Yvan, 1ère année
Marcie Lafferty, 2ième anné
Tasha, 3ième année d
Nancy Grimm, 4ième an
Amber Bohnet, 5ième ann
Kimley Beaudriault, 6ième
Alastair Hill, 7ième ann

Bravo à tous

Note de la rédaction

Nous nous excusons auprès de tous les gagnants, des changements à la direction du journal ont entraîné des délais dans la livraison des prix... Tous les gagnants, qui n'auraient pas encore reçu leurs prix, devraient les recevoir d'ici quelques semaines... Nous nous excusons de ce contretemps... Au revoir et continuez de participer en très grand nombre...

La direction de L'Aquilon

)-PAGES

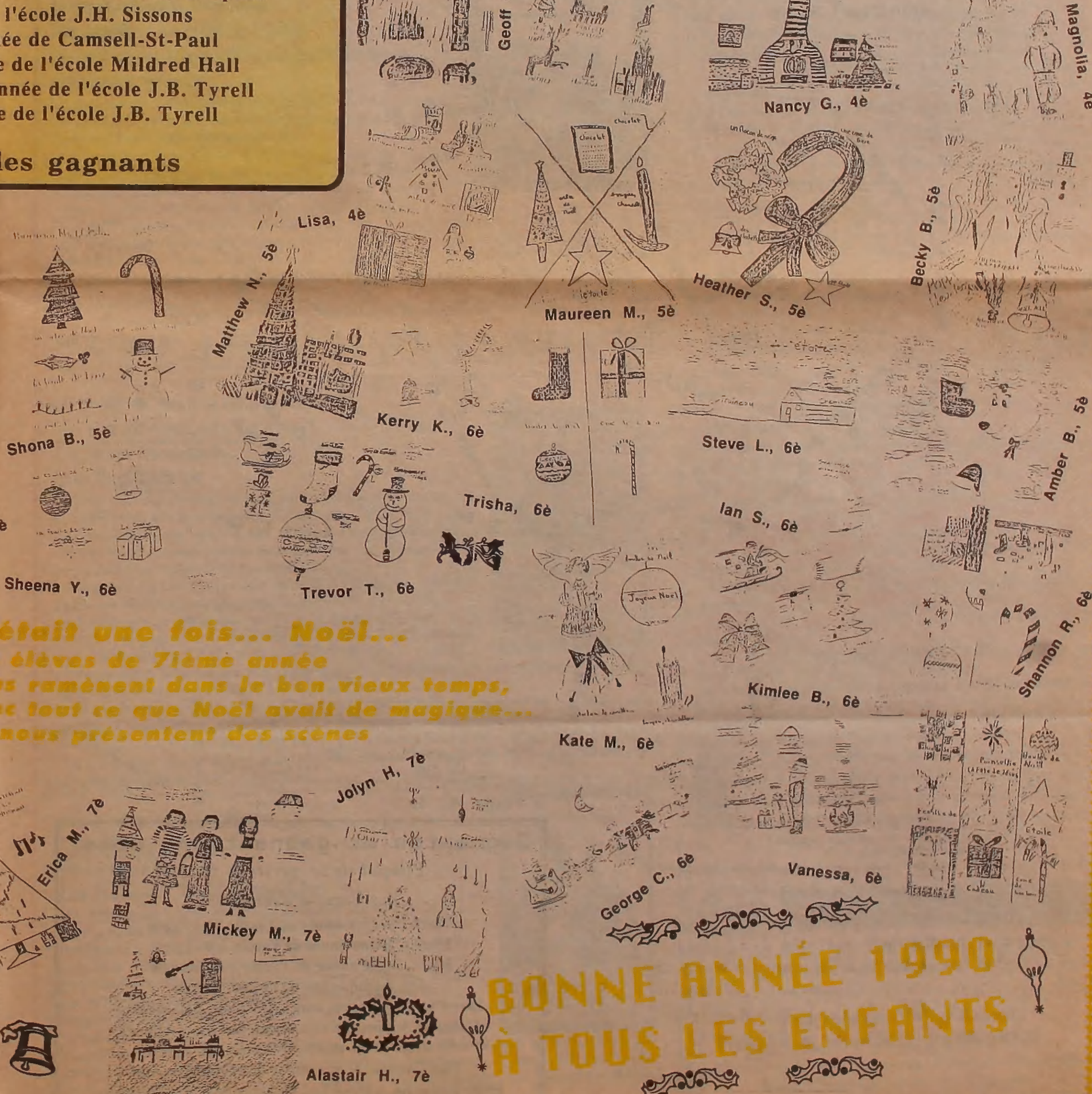
décembre
ers le temps

Les images de Noël...
Noël est représenté par toute une gamme d'objets et de personnages...
Les élèves des 4ième, 5è et 6è années nous font découvrir les objets qu'ils apprécient le plus durant cette prériode des Fêtes...

gnantes du mois
méritent tous
française traditionnelle

de l'école Allurut
e de l'école Thomas Simpson
e l'école J.H. Sissons
née de Camsell-St-Paul
ée de l'école Mildred Hall
année de l'école J.B. Tyrell
ée de l'école J.B. Tyrell

les gagnants

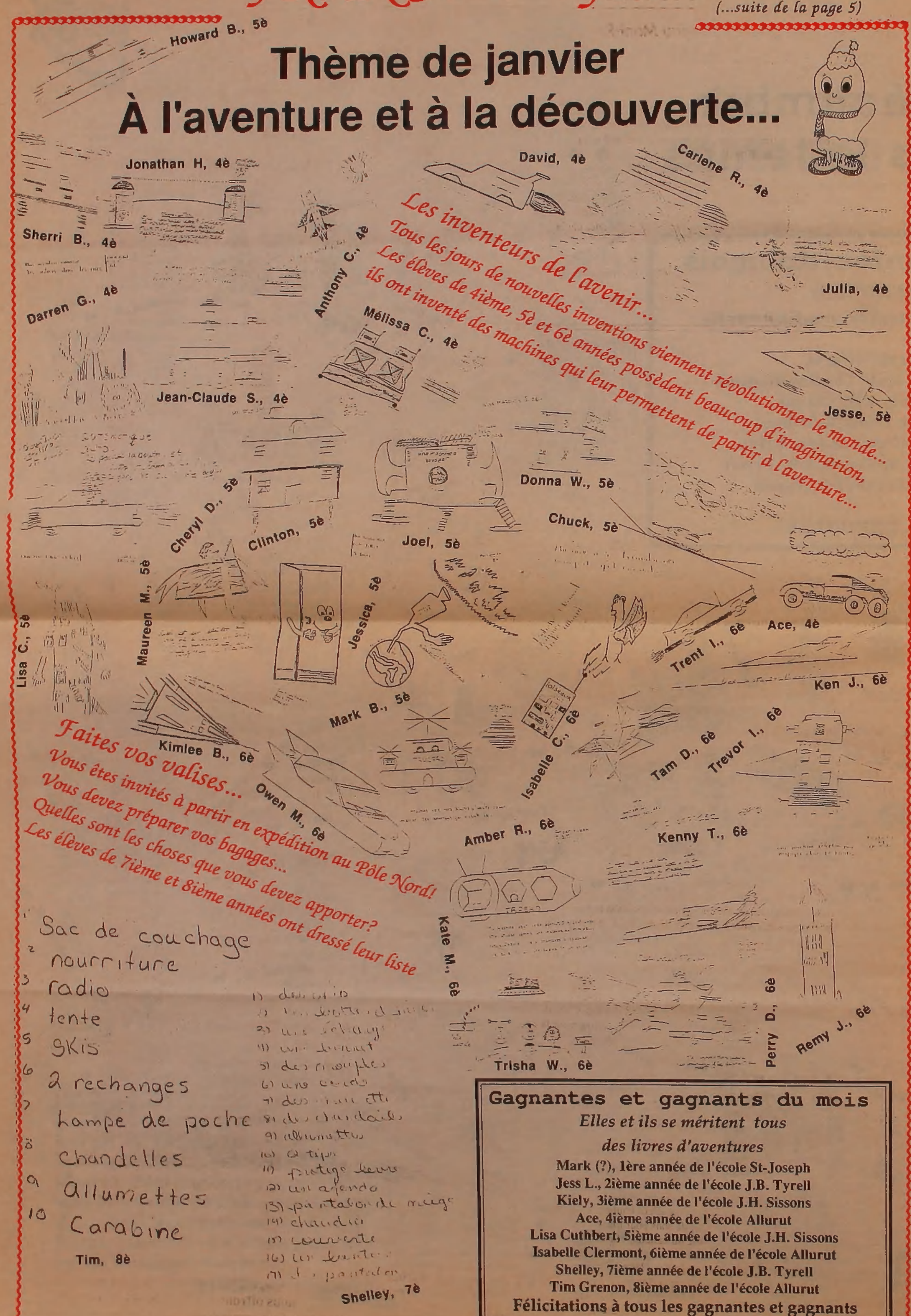


BONNE ANNÉE 1990
À TOUS LES ENFANTS

FRANCO-PAGES

(...suite de la page 5)

Thème de janvier
À l'aventure et à la découverte...



Les inventeurs de l'avenir...

Tous les jours de nouvelles inventions viennent révolutionner le monde...
Les élèves de 4ième, 5è et 6è années possèdent beaucoup d'imagination,
ils ont inventé des machines qui leur permettent de partir à l'aventure...

Faites vos valises...

Vous êtes invités à partir en expédition au Pôle Nord!
Vous devez préparer vos bagages...
Quelles sont les choses que vous devez apporter?
Les élèves de 7ième et 8ième années ont dressé leur liste

Gagnantes et gagnants du mois

Elles et ils se méritent tous des livres d'aventures

Mark (?), 1ère année de l'école St-Joseph
Jess L., 2ième année de l'école J.B. Tyrell
Kiely, 3ième année de l'école J.H. Sissons
Ace, 4ième année de l'école Allurut
Lisa Cuthbert, 5ième année de l'école J.H. Sissons
Isabelle Clermont, 6ième année de l'école Allurut
Shelley, 7ième année de l'école J.B. Tyrell
Tim Grenon, 8ième année de l'école Allurut

Félicitations à tous les gagnantes et gagnants

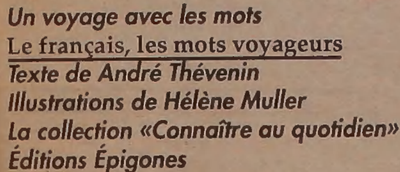
LE PLAISIR DE LIRE

La fin des chroniques du Plateau Mont-Royal
Le premier quartier de la lune
Michel Tremblay
Éditions Léméac

Pour qui a suivi le dramaturge et écrivain Michel Tremblay dans ses élucubrations de la rue Fabre accueillera avec plaisir sa dernière oeuvre, «Le premier quartier de lune», qui met un point final aux Chroniques du Plateau-Mont-Royal.

Toujours aussi tendre, émouvant et drôle, l'auteur, dans ce roman, raconte une journée dans la vie de deux jeunes cousins, l'enfant de la grosse femme et Marcel, le rêveur. On les verra évoluer à travers des événements qui chambarderont leurs vies... En une seule journée, l'enfant de la grosse femme et Marcel vont être confrontés à des choix bouleversants qui feront que rien ne sera plus comme avant...

Encore une fois, Michel Tremblay aura réussi à nous amener sur la rue Fabre et à nous faire vivre au rythme de ce voisinage très particulier. Empruntant tout aussi bien au réalisme qu'au fantastique, le roman de Michel Tremblay, comme les quatre premiers, provoquera chez vous tout aussi bien la joie que la tristesse. Pour les amateurs de Michel Tremblay, c'est un voyage littéraire à poursuivre. Pour les autres c'est à découvrir... absolument.



Un voyage avec les mots
Le français, les mots voyageurs
Texte de André Thévenin
Illustrations de Hélène Muller
La collection «Connaître au quotidien»
Éditions Épigones



Les mots que nous employons pour parler, pour écrire, sont des mots français. Ces mots ont une histoire et ce livre nous fait découvrir qu'ils sont venus à nous après bien des aventures.

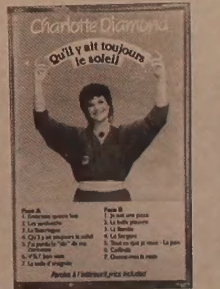
Saviez-vous que le mot «toast» vient du latin «Tostare» qui veut dire brûler? Ce mot «Tostare» est passée en français sous la forme «une tostée», les Normands l'ont introduit en Angleterre où il a donné «toast». Et c'est sous cette forme qu'il est revenue en France...

Faire de l'étymologie, c'est étudier l'origine des mots... C'est exactement ce à quoi vous invite ce livre... jouer avec les mots... et surtout voyager avec les mots...Ce livre s'adresse surtout aux jeunes mais il saura intéresser quiconque désire en apprendre un peu plus sur la langue française. Traité avec humour, ce voyage avec la langue française vous enchantera... On y a même réservé un chapître pour les mots québécois... À lire... pour le plaisir...

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

LE PLAISIR D'ENTENDRE

Du folklore destiné aux enfants
Qu'il y ait toujours du soleil
Charlotte Diamond
Hug Bug Records



Charlotte Diamond vit dans l'ouest du pays, en Colombie-Britanique, et se consacre surtout à la musique destinée à un public jeune. Elle en est à son troisième microsillon. Les deux premiers lui ont rapporté respectivement le prix Juno 86, meilleur disque pour enfant et une nomination pour le prix Juno 87 dans la même catégorie.

Le disque qu'elle nous offre aujourd'hui, «Qu'il y ait toujours le soleil» a puisé son répertoire à plusieurs sources, mais en majorité ses chansons ont un petit air folklorique. Prenons entre autres «Vlà le bon vent», «La Bastringue» et «Allons danser Collinda» et «J'ai perdu le do de ma clarinette». Le titre de son album «Qu'il y ait toujours le soleil» a été emprunté au folklore russe. Elle chante également «La Bamba», qui est probablement la chanson espagnole la plus connue à l'échelle internationale.

Les autres chansons qui complètent le disque sont de création récente, et porte des titres évocateurs tels que «Je suis une pizza», «Les Sandwichs», «La belle pieuvre», «La toile d'araignée»...

Cette cassette devrait plaire aux enfants âgés de trois à dix ans. C'est drôle, c'est vivant, c'est agréable. De plus, Charlotte Diamond possède une très belle voix, surtout pour la mélodie «Donne-moi la main», ça ressemble à du Joan Baez... À écouter...

Pour amuser les enfants...
Un cadeau pour toi
Suzanne Pinel
Les Éditions Clown Samuel Inc.

«Un cadeau pour toi» est un autre disque destiné aux jeunes enfants âgés de moins de dix ans. Suzanne Pinel y a regroupé une quinzaine de mélodies dont les textes et la musique devraient faire la joie des jeunes pour qui la chanson demeure une autre façon de s'amuser.

Parmi les plus belles mélodies, il faut retenir «Petit bonhomme comme ça» où Mme Pinel utilise toute une série de sons pour illustrer la chanson, et aussi «Youbidou», «La valse du ballon», «Le clown Samuel», «Le Kangourou», «Roboto»...

Ce genre de disque sera grandement apprécié par les parents, par les professeurs, par les moniteurs de garderie ou encore par les troupes de théâtre et d'animation pour enfants... Ce disque de Suzanne Pinel semble fait spécialement pour ceux dont le métier est d'amuser les enfants... Ce n'est sûrement pas pour rien que la maison d'édition se nomme «Le clown Samuel»...

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

APPRENONS NOTRE FRANÇAIS

L'adverbe (3ième partie)

Le classement des adverbes d'après leur sens.

Du point de vue du sens, on peut classer les adverbes en sept catégories.

Adverbes de manière-

bien, mieux, vite, mal, plutôt, aussi, etc.

Il faut ajouter les adverbes en -ment : lentement, heureusement...

Ex : Elle était **mal** habillée.
Le vieil homme se dirigeait **lentement** vers sa maison.

Adverbes de quantité (d'intensité)-

assez, aussi, autant, beaucoup, moins, peu, etc

Il faut ajouter les adverbes en -ment : excessivement, pleinement...

Ex: C'est **terriblement** cher pour un si petit tableau!
On mange **trop**, on boit **trop**, on ne court pas assez.

Adverbes de temps-

hier, aujourd'hui, alors, quand, déjà, toujours, enfin, etc.

Il faut ajouter les locutions : tout à l'heure, de temps en temps...

Ex : **Parfois**, il se mettait à penser à ses années d'enfance.
Cet enfant est **encore** bien jeune pour sortir si **tard** le soir.

Adverbe de lieu-

ici, là, ailleurs, autour, dedans, derrière, où, devant, etc.

Il faut ajouter les locutions : quelque part, là-bas...

Ex : Allez donc voir **ailleurs** si j'y suis.
Où chercher? Il peut être **n'importe où!**

Adverbes d'affirmation-

oui, certainement, vraiment, volontiers, si, etc.

Il faut ajouter les locutions : en vérité, sans doute...

Ex : Voulez-vous boire quelque chose? **Oui! Volontiers! Certes!**
Il est **certainement** très aimable.

Adverbe de négation-

non, ne, guère, jamais, rien, pas, point, etc.

Ex : Il ne dort **guère**.
Vous n'êtes **jamais** content!

Adverbe de doute-

peut-être, probablement, sans doute

Ex : Viendras-tu? **Probablement.**
Nous irons **peut-être** vous chercher.

À remarquer :

(1) Beaucoup d'averbes peuvent avoir des sens différents et appartenir à plusieurs de ces sept catégories.

Là : Il est **là** (adverbe de lieu).
À quelques jours de **là**, il est parti (adverbe de temps)

Jamais : Il ne dort **jamais**
(adverbe de temps ou de négation)

(2) Le fait qu'un adverbe appartienne à telle ou telle catégorie correspond souvent à des utilisations particulières.

- Les adverbes de temps et de lieu sont le plus fréquemment utilisés pour modifier les verbes.
- Les adverbes de quantité (intensité) se trouvent souvent associés à des adjectifs qualificatifs.
- Les adverbes d'affirmation, de négation et de doute sont fréquemment utilisés comme reprise au cours d'un dialogue.

(3) Les adverbes utilisés pour l'interrogation : où? quand? comment? pourquoi? combien? sont, dans certains cas, classés à part, mais on peut les considérer comme des adverbes de quantité, de lieu, de temps, de manière... qui sont utilisés dans des phrases de type interrogatif.

Pour plus de détails sur les adverbes, consultez Le Nouveau Bescherelle des Éditions Hurtubise.

Le mois prochain, nous terminerons avec les adverbes en s'attardant à l'orthographe et aux accords...

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du gouvernement du Québec

Hay River en fête

Armelle Caselli

Une vingtaine de francophones se retrouvaient le 19 décembre dernier pour fêter Noël autour d'un délicieux repas qui fut offert par l'Association franco-culturelle de Hay River.

Au cours de la soirée, un prix de présence a été tiré au sort et c'est Madame Lucie Kearns qui en a bénéficié. Une dizaine d'enfants participaient également à la fête et ils ont eu le plaisir de recevoir un cadeau du Père Noël qui ne voulait sous aucun prétexte manquer cette rencontre des francophones de Hay River.

En cette occasion, de nouveaux membres ont été élus au Conseil exécutif de l'association. Nous noterons la nomination de Mme Annette Wright au poste de trésorière ainsi que de Mme Armelle Caselli au poste de vice-présidente. En passant, nous lançons un appel à tous les francophones de Hay River qui pourraient être intéressés-es par la présidence, car ce poste reste toujours à combler...

Cette soirée aura également permis de remercier les membres pour leur participation aux événements de l'année 1988-89.

L'Association franco-culturelle de Hay River tient tout spécialement à remercier M. Benoît Boutin, l'agent communautaire de la Fédération Franco-TéNOise, pour sa participation et son implication dans les préparatifs de cette soirée. Un gros merci également à Mme Lucie Kearns et à M. Pierre Trudel.

Sur ce, Bonne et Heureuse Année 1990.

La Fondation Jeanne Sauvé

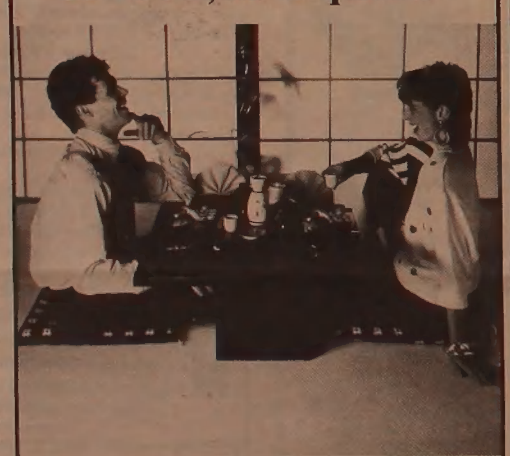
Pour la jeunesse

Ottawa (APF) : Comme ses prédécesseurs, le gouverneur général du Canada a trouvé une façon de perpétuer son nom pour la postérité en annonçant la mise sur pied de la Fondation Jeanne Sauvé pour la jeunesse. Avant de quitter définitivement Rideau Hall à la fin du mois de janvier, Mme Sauvé a convaincu le gouvernement canadien de cracher 5$ millions pour cette fondation, qui veut favoriser les échanges de vues entre les jeunes de différentes cultures et de différentes idéologies politiques, par la tenue d'une conférence internationale annuelle.

Mme Sauvé veut ainsi canaliser l'enthousiasme et l'idéalisme des jeunes âgés de 18 à 25 ans. «C'est un cadeau du Canada à la jeunesse du monde» a exliqué le gouverneur général lors d'une conférence de presse marquant le lancement de ce noble projet. Puisque les problèmes sont maintenant d'ordre planétaire, il est important selon le gouverneur général que les jeunes, essentiellement les leaders mondiaux de demain, aient un forum pour prendre contact entre eux très tôt. Pour Mme Sauvé, cette fondation contribuera même à rehausser le prestige international du Canada.

Puisque la Fondation Jeanne Sauvé n'a pas l'intention de payer les dépenses de voyage des jeunes qui convergeront de tous les coins du monde pour participer à la première conférence internationale qui aura probalement lieu en 1991 au Canada, le gouverneur général souhaite que chaque pays mette sur pied une petite fondation qui paiera les frais de voyage de ses délégués.

Le secrétariat de la Fondation Jeanne Sauvé sera situé dans la ville de Montréal.







Office national des transports du Canada | National Transportation Agency of Canada

Avis de demande

Référence n° M4205-G94-3
n° 89760 au rôle

Date : le 19 janvier 1990

SPUR AVIATION LTD. EXERÇANT SON ACTIVITÉ SOUS LE NOM DE GREAT BEAR AVIATION - DEMANDE DE LICENCE POUR L'EXPLOITATION D'UN SERVICE INTÉRIEUR

Spur Aviation Ltd. exerçant son activité sous le nom de Great Bear Aviation a demandé à l'Office national des transports pour une licence afin d'exploiter un service intérieur entre points déterminés (classe 3) pour le transport de personnes et de marchandises afin de desservir les points Wrigley, Fort Norman, Norman Wells, Fort Good Hope et Yellowknife (T.N.-O.) au moyen d'aéronefs à voilure fixe du groupe B.

Une collectivité, une personne ou tout autre organisme ayant un intérêt à cet égard qui s'oppose à la délivrance de la licence peut intervenir contre la demande, en conformité avec les règles générales de l'Office nationale des transports. L'intervention, le cas échéant, doit être déposée au plus tard le <u>21 février 1990</u>, et une copie doit être signifiée simultanément à la demanderesse. Conformément à l'article 13 des Règles générales de l'Office national des transports, la date du dépôt ou de la signification d'un document est celle où l'Office ou le destinataire le <u>reçoit</u>. La seule exception à cette règle a lieu lorsqu'un document est envoyé par poste certifié; son dépôt est toutefois acceptable si la date d'oblitération du document ne dépasse pas la date limite énoncée dans l'avis publique pour le dépôt des interventions. Une preuve acceptable de signification doit être donnée à l'Office. En cas d'opposition, l'Office doit être convaincue que la délivrance de la licence n'amènera pas une réduction importante du service intérieur à l'intérieur, à destination ou en provenance de tout point de la zone désignées ou n'y pertubera pas la prestation des services aériens. Il appartient à l'intervenant de convaincre l'Office que la licence demandée ne devrait pas être délivrée.

Si on en fait la demande à l'Office, on peut obtenir plus de détails de la demande et des instructions relatives au dépôt d'une intervention en accord avec les Règles générales de l'Office nationale des transports. Les demandes de prorogation de délai pour déposer une intervention ne seront accordées par l'Office que dans des circonstances exceptionnelles. Toute demande à l'office doit être déposée en la remettant au Secrétaire en main propre ou en l'envoyant par messager à l'Office national des transports, 15, rue Eddy, Hull (Québec), par poste certifiée à l'Office national des transports, Ottawa (Ontario), K1A 0N9, par télex n° 053-4254 ou 053-3615 ou par télécopieur n° (819) 953-5562 ou (819) 953-8798.

Pour plus de renseignements, prière de communiquer avec le soussigné ou avec N. Hay au (819) 997-1792.

M.L. Dionne
pour le directeur, Services intérieurs
Direction générale de l'entrée sur le marché
et de l'analyse du marché
Office national des transports

Canada

Chronique météo pour L'Aquilon, janvier 1990

Ah! Lumière du jour, quand tu nous tiens... ou que tu te retiens...

Gilles Brien (Météocom) Vivre l'hiver, dans les Territoires du Nord-Ouest, c'est comme vivre l'été sous les tropiques; le sable en moins et la neige en plus, et tout cela dans la longue nuit polaire. En fait, pour ce qui est du soleil qui touche les TNO durant l'hiver, l'insolation, la longueur du jour varie énormément d'un endroit à l'autre, de sorte que ce n'est pas tous les habitants des territoires qui se partagent le même soleil durant la saison froide.

Ainsi, par exemple pour Yellowknife, qui se trouve sous le cercle polaire, la durée minimale du jour l'hiver, est atteinte vers le 22 décembre, au solstice. À ce moment, le soleil se lève à 9h08 local pour se coucher à 14h04. Soit près de 4 heures 57 minutes de clarté. Dans le nord-est de l'arctique, pour Iqaluit, et qui se trouve tout juste à quelques dizaines de kilomètres plus au nord que Yellowknife, la longueur du jour y est de 37 minutes plus courte pour la même période. Si vous habitez les régions les plus nordiques des TNO, comme l'Ile d'Elsmere, alors là armez-vous de patience pour revoir la lumière du jour car celle-ci est pratiquement inexistente durant les longs mois d'hiver.

On peut toujours sourire aux nombreuses blagues qui courent, ou qui ont la vie longue, sur les vicissitudes de la nuit arctique. Comme celle du scientifique qui se félicitait d'avoir conçu une station météréologique automatique fonctionnant sur d'ingénieuses piles solaires et qui se rendit compte, que dans l'arctique, celle-ci ne fonctionnerait que six mois par année. Il a touché la moitié des subventions promises.

Contrairement à ce que l'on pense, généralement, habiter une communauté près du cercle polaire ne signifie pas qu'on ne revoie le soleil qu'à tous les six mois. En termes simples, le cercle polaire, ou arctique, est ce cercle imaginaire qui entoure la terre à 66° 32' N de latitude. Si vous êtes situé sur ce cercle, durant le solstice d'hiver -habituellement vers le 22 décembre-, tout ce que vous verrez du soleil durant la journée, vers midi, c'est la bordure supérieure du disque solaire, qui reste toujours couché, mais qui réussit à toucher la ligne d'horizon. Malgré tout, le soleil n'est pas suffisamment sous cette ligne d'horizon pour qu'il fasse complètement noir. Il faudrait pour cela que le soleil «descende» de 9 degrés sous l'horizon. Signalons que lorsqu'il est à 6 degrés sous la ligne d'horizon, une lumière diffuse se manifeste, c'est la «twillight».

Parmi les avantages de vivre dans les TNO, ce spectacle, du combat de la lumière sur l'obscurité, dans le décor hivernale de l'arctique canadien, est l'un des plus beaux et fascinant que l'on puisse observer. Voilà une mince consolation, mais combien précieuse, dans la vie des gens des Territoires. Heureusement, l'envers de la médaille nous fait reluire les plaisirs de jouer au baseball, à deux heures du matin à Iqaluit, dans la clarté de la nuit arctique de l'été.

Cependant l'été est encore loin et d'ici là le manque de lumière se fera sentir chez plusieurs par un état dépressif que les américains appellent «Seasonnal Affective Disorder», ou «SAD». Ces périodes dépressives commencent habituellement entre octobre et décembre pour durer jusqu'à mars environ. Dès le début du siècle, on savait qu'un certain nombre de gens, à peu près 4 à 5 % de la population, évoluaient au rythme des saisons; tristes à l'automne et excités au printemps. Les symptômes du SAD sont marqués par une certaine fatigue, une tendance à dormir exagérée, un besoin irrésistible de sucreries et une prise de poids de quelques kilos. Certains seront aussi plus irritables et susceptibles, manqueront de concentration et auront tendance à s'isoler. Pour ces déprimés, des séances régulières de photothérapies peuvent présenter des bienfaits certains, à défaut de pouvoir prendre quelques semaines de vacances, sous un soleil plus clément et plus chaud durant les longs mois d'hiver. Ce qui serait la formule idéale, mais non accessible à tous, pour refaire le plein pendant la nuit polaire des TNO.

✡ ✡ ✡ ✡

La revendication globale des Inuit

Une entente de principe a été signée

Jean-Luc Thibault

La Fédération Tungavik de Nunavut en est venue à une entente de principe avec Ottawa sur la revendication globale des Inuit. Cette entente est la plus importante à jamais avoir été signée dans l'histoire du Canada.

Le 8 décembre dernier, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Pierre Cadieux, le leader du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Dennis Patterson, et les représentants de la Fédération Tungavik de Nunavut (TFN) annonçaient le résultat positif des négociations qui duraient depuis plus d'une dizaine d'années.

La FTN représente plus de 17 000 Inuit du centre et de l'est de la région de l'Arctique.

«L'entente signée hier soir (le 8 décembre 1989) est l'aboutissement de plus de 10 années de négociation de particularités ayant trait à un large éventail de droits et d'avantages», a fait remarqué le ministre Cadieux.

Les principaux éléments de l'entente de principe comprennent 224 910 kilomètres carrés de terres comportant des droits de superficie et 36 257 kilomètres carrés de terres comportant des droits tréfonciers ainsi qu'une somme de 580$ millions en guise d'indemnité financière. Les autres droits et avantages énoncés dans l'entente de principe comprennent des droits garantis d'exploitation de la faune, la participation à la prise de décisions concernant la gestion des terres et de l'environnement et, enfin, le partage des redevances sur les ressources.

De plus, le gouvernement des T.N.-O. et la FTN ont convenu de mettre sur pied un processus parallèle visant à obtenir un concensus dans le Nord sur des propositions pour la création d'un territoire de Nunavut. «L'esprit de collaboration manifesté par toutes les parties, ainsi que leur engagement inébranlable et les efforts qu'elles ont consentis en vue d'en arriver au règlement de la revendication m'ont impressionné», a déclaré M. Cadieux. «Ce résultat démontre que des progrès appréciables sont accomplis et renforce ma détermination à l'égard du règlement des revendications globales.»

Dès que le libellé définitif de l'entente de principe aura été mis au point, il devra être ratifié par le Cabinet fédéral, le gouvernement des Territoires du Nord-ouest et les électeurs de la Fédération Tungavik de Nunavut. La ratification doit avoir lieu au cours des prochaines semaines, moment où l'entente de principe sera signée et où de plus amples détails seront rendus publics.

Des négociations en vue d'en arriver à une entente finale seront ensuite entamées. Les négociateurs croient pouvoir arriver à cette entente à l'intérieur des 18 prochains mois.

Leroux, Beaulieu et les autres

La petite histoire des francophones des Territoires du Nord-Ouest par Denis Perreault et Hughette Léger vous reviendra au prochain numéro

L'aquilon

Le journal francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife 50¢ dans les Territoires C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 5 numéro 2, Vendredi le 2 février 1990

Consultation des francophones de Yellowknife

Projet de centre communautaire



M. Richard Barette, directeur général de la F.F.T.

Jean-Luc Thibault

Au cours des prochains jours, plus de 250 familles francophones de Yellowknife recevront par la poste un questionnaire visant à connaître leur intérêt pour la création d'un centre communautaire.

Cette étude réalisée par une firme de consultants de Toronto, la firme ACORD, a été commandée par la Fédération Franco-TéNOise et l'Association franco-culturelle de Yellowknife.

Selon le directeur général de la F.F.T., Richard Barrette, cette idée de centre communautaire est une des recommandations de la Grande Tournée, Les Retrouvailles, qui conseillait la création de lieux de rencontre pour les francophones. L'exemple des francophones d'Iqaluit a également servi de modèle. On se souviendra que les francophones d'Iqaluit inauguraient leur propre local en octobre 1989.

Comme certains membres de l'A.F.C.Y avaient démontré un certain intérêt pour ce projet, la F.F.T. a décidé de s'impliquer dans le dossier pour en faciliter le développement.

«Nous allons procéder par étapes, car il n'est dans l'intérêt de

suite à la page 3

Moins 40 et plus...



La beauté hivernale



Entre les peines et les joies de l'hiver, il y a souvent peu de différences... ces photos ont été prises à quelques minutes d'intervalles...

Dans le dossier des bisons atteints de tuberculose et de brucellose

Les Ténois veulent participer au débat

Jean-Luc Thibault

Les Territoires du Nord-Ouest exigent une participation pleine et entière aux divers comités ou groupes de travail qui seront mis sur pied par le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales pour étudier les solutions à apporter concernant les bisons malades de la région du parc national Wood Buffalo.

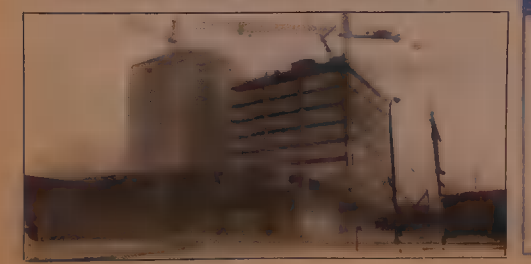
Cette demande a été présentée par le ministre des Ressources renouvelables, Titus Allooloo, au Comité de révision qui tenait la semaine dernière des audiences publiques dans les localités de Fort Providence, Hay River, Fort Resolution, Fort Smith, Fort Chipewyan et Fort Vermillion. Ces audiences publiques avaient pour but de recueillir les commentaires des principaux intervenants de ces différentes localités qui sont directement concernés par l'existence de ces troupeaux de bisons.

«Ces rencontres, qui peuvent être stressantes par moment et même émotionnelles pour les participants, ont été très utiles pour identifier les différentes avenues pour solutionner le problème des bisons malades», a déclaré M. Allooloo. Il faisait toutefois remarquer que ces audiences publiques sont un commencement et non une fin. «Une fois que le comité aura fait ses recommandations, les résidents ténois devront être inclus dans les futures délibérations par une participation pleine et entière de représentants au sein de tout comité ou groupe de travail qui sera mis sur pied pour régler ce problème.»

«Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest désire voir le rétablissement d'une saine population de bison dans la région au sud du Grand Lac des Esclaves, incluant le sauvetage de bisons en santé où

suite à la page 2

Vite les murs... brrrr...



SOMMAIRE



M. Stephen Kakfwi ...circumpolaire

voir en page 3

Leroux, Beaulieu... et les autres

voir en page 12

Education

La CNPF demande aux ministres de l'Éducation de discuter de l'enseignement en français au pays

OTTAWA (APF) : À l'approche de l'important jugement de la Cour suprême sur le droit des francophones à gérer leurs écoles homogènes, les parents francophones ont décidé qu'il était temps de collaborer activement avec les provinces pour faire progresser le dossier de l'éducation en milieu minoritaire.

Dans un mémoire présenté au Comité de liaison du Conseil des ministres de l'Éducation au Canada (CMEC), ■ Commission nationale des parents francophones (CNPF) propose la mise sur pied d'un comité de travail conjoint dont le mandat serait de développer un document de réflexion sur l'application de l'aricle 23 sur le droit à l'instruction dans la langue de la minorité qui tiendrait compte de la situation particulière dans chacune des provinces. Plus important encore, elle demande aux ministres provinciaux de l'Education de tenir une rencontre spéciale pour discuter de l'enseignement en français, langue première au pays.

"Nous croyons que les années 1990 devraient s'amorcer sur ce ton positif et ainsi tenter d'éliminer le plus possible les contentieux qui peuvent exister présentement dans quelques régions du pays", lit-on dans le mémoire.

La Commission, qui dit représenter 500 comités de parents dans toutes les provinces et territoires réunissant plus de 30,000 parents, s'est donnée comme mission de faire en sorte que la grande majorité des enfants éligibles fréquentent des écoles primaires et secondaires gérées par la minorité d'ici l'an 2000.

Depuis l'adoption de l'article 23 en 1982, peu de provinces ont respecté à la lettre le droit des francophones à gérer leurs établissements scolaires. Sauf au Nouveau-Brunswick, où les Acadiens contrôlent des écoles homogènes du primaire à l'université, et dans les régions d'Ottawa/Carleton et Toronto en Ontario, les francophones au pays sont tributaires du bon vouloir de commissions scolaires anglophones. Ils doivent toujours prouver qu'il existe un nombre suffisant d'élèves pour justifier leur requête.

Dans son mémoire, la CNPF revendique également un contenu pédagogique reflétant les besoins linguistiques et culturels des communautés francophones, et non une "instruction traduite conçue pour les classes d'immersion ou en provenance du Québec". Elle veut aussi un financement adéquat pour les écoles francophones.

Les ministres de l'Éducation pourraient discuter de l'article 23 dès cette année

OTTAWA (APF) : Les ministres provinciaux de l'Education pourraient discuter, dès cette année de l'enseignement en français et de l'application de l'article 23 de la Charte portant sur les droits à l'instruction dans la langue de la minorité au pays.

A ■ suite d'une rencontre avec représentants de la Commission nationale des parents francophones (CNPF), le Comité de liaison du Conseil des ministres de l'Education du Canada (CMEC) devrait recommander d'inclure ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine rencontre des ministres.

Le directeur général de la CNPF, Paul Charbonneau, s'est dit enchanté par les résultats de cette première rencontre. Ce serait en effet la première fois depuis l'adoption de ■ Charte canadienne des droits et libertés en 1982, que le Conseil des ministres de l'Education se pencherait sur les droits, en matière d'éducation, de la minorité francophone reconnus dans l'article 23.

La Commission a trouvé un allié de taille en la personne du ministre de l'Éducation du Québec, Claude Ryan, qui souhaiterait que les ministres discutent non seulement de l'enseignement aux minorités francophones hors Québec, mais également de l'enseignement à la communauté anglophone au Québec."On sent qu'on a un allié en Claude Ryan", a reconnu sans hésitation M. Charbonneau lors d'une conversation téléphonique.

L'autre recommandation de la CNPF, soit ■ création d'un comité de travail conjoint sur l'application de l'article 23, n'a pas trouvé preneur parmi les sous-ministres de l'Education de l'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse, et de la Saskatchewan, de même que parmi les ministres de l'Education de la Colombie-Britannique et du Québec qui étaient présents à cette réunion.

Les ministres de l'Education se réuniront en février et en septembre.

suite de la page 1

Les T.N.-O. veulent participer aux discussions

Le sort des bisons du parc Wood Buffalo

cela est possible», continue le ministre, en se référant au rapport déposé par son ministère lors des audiences publiques.

«Pour atteindre cet objectif, il sera peut-être nécessaire d'éliminer les bisons qui sont infectés par ■ tuberculose ou la brucellose, ou encore par les deux maladies. Cependant, le gouvernement territorial n'accepte aucunement la position d'Agriculture Canada qui veut exterminer tous les bisons dans et autour du parc, qu'ils soient infectés ou non», a-t-il expliqué.



Peu importe comment, mais quelque chose doit être fait selon le ministre Allooloo qui rappelle que le nombre de bisons dans la région n'a pas cessé de décroître au cours des dernières années, et non seulement à cause de la maladie, mais aussi à cause de la chasse et de la présence de meutes de loups dans les parages.

"Le fait de les exterminer ne profitera à personne. Nous devons penser en fonction du futur et aujourd'hui nous avons la chance de le faire", a déclaré le ministre.

Le ministre a précisé finalement que son gouvernement entend consulter les communautés et les groupes concernés, tel le Bureau de conservation Denendeh, ausssitôt qu'il recevra les recommandations du Comité de révison, et ce avant de prendre quelqu'action que ce soit.

La course au leadership libéral

Tous les candidats seront à Yellowknife

Tous les candidats qui rivalisent pour le poste de John Turner comme chef du Parti libéral du Canada seront à Yellowknife les 9 et 10 février prochain pour assister à la deuxième de six rencontres qui mènera au choix d'un nouveau chef le 23 juin prochain à Calgary.

L'organisatrice de ce forum, Lynda Sorensen, expliquait que ce forum sur le Nord et les Autochtones ainsi que ■ convention au leadership sont une première dans l'histoire politique canadienne. «Aucun parti politique fédéral n'a tenu une convention au leadership à l'ouest de Winnipeg, pas plus qu'aucun parti n'a organisé un événement tel que ce forum dans le Grand Nord canadien», a précisé Mme Sorensen.

Le coup d'envoi de cette rencontre aura lieu le vendredi 9 février en soirée lors d'une réception où le tout Yellowknife sera invité à participer. Ils auront la possibilité de rencontrer et d'échanger avec les différents candidats. La réception se tiendra à l'hôtel Explorer.

Lors de la journée du samedi, la matinée sera réservée aux militants libéraux qui se réuniront en atelier pour développer les sujets devant être discutés par les candidats en après-midi. Les différents ateliers porteront sur des questions concernant particulièrement le Nord et les communautés autochtones. Les principaux sujets, traités en atelier, sont : le Développement économique et la Protection de l'environnement; la Politique territoriale et le Développement constitutionnel; ■ Souveraineté et la Défense; la Culture et l'Éducation; l'Autonomie gouvernementale, l'Autonomie autochtone et les futures relations entre le fédéral et les autochtones ainsi que les réclamations territoriales et les traités.



Mme Ethel Blondin, députée de l'Arctique de l'Ouest

Mme Sorensen mentionnait que toutes ces questions sont fort importantes pour le futur du Nord et de ses résidents.

Normalement, tous les candidats devraient assister aux délibérations. Les organisateurs attendent également plusieurs membres du Sénat et de la Chambre des Communes dont entre autres les députés Jack Anawak, du comté de Nunatsiaq et Ethel Blondin, députée de l'Arctique de l'Ouest. Soulignons que Mme Blondin est également la co-présidente de la Convention de Calgary.

Les organisateurs attendent une forte délégation de militants et militantes des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, en plus de ceux et celles qui viendront du sud du pays.

suite de la page 1

Le centre communautaire à Yellowknife

La consultation est commencée

personne de créer un besoin artificiel. Le mandat qui nous a été confié cette année consiste à réaliser une étude de faisabilité pour savoir d'une part si la population est intéressée à appuyer ce projet-là; et d'autre part, si la réponse est positive, à déterminer la forme que devrait prendre ce centre communautaire», nous a expliqué M. Barrette.

«Il y a finalement plusieurs options qui peuvent être considérées», a-t-il ajouté. «Ce pourrait être une maison de la francophonie, ou un centre école, ou tout simplement une bâtisse avec des bureaux. On peut même imaginer une cohabitation entre les peuples autochtones et la francophonie, ou encore avec un organisme qui s'occupe de multiculturalisme.»



Les membres de l'Association francophone d'Iqaluit lors de l'inauguration de leur centre communataire en octobre dernier

Voilà pourquoi, selon M. Barrette, il est très important que les francophones remplissent en grand nombre le questionnaire qui leur sera envoyé. Car c'est à partir de ces données que la Fédération pourra aller de l'avant avec le projet. «Nous espérons que les gens vont prendre le temps de le remplir. Normalement, une dizaine de minutes seront suffisantes pour le compléter. Ça vaut la peine de poser ce geste car c'est une étape cruciale dans notre étude de faisabilité : connaître ce que les gens en pensent», a affirmé M. Barrette.

Si la consultation de la population est primordiale, une autre partie de l'étude revêt également une certaine importance et l'on parle ici de rencontres réunissant les principaux intervenants dans un tel dossier, notamment, les représentants des différents gouvernements.

Cette étude devrait servir également à évaluer les possibilités de financement du centre communautaire ainsi que la potentialité de sa fréquentation. Une fois toutes les données recueillies, la firme de consultants procèdera alors à l'analyse des informations et devrait être en mesure de présenter son rapport au début du mois d'avril.

M. Barrette considère qu'un tel projet «servira à stimuler la communauté francophone. Ça va rassembler beaucoup d'énergie. Ça va démontrer un certain dynamisme dans la communauté francophone de Yellowknife. Autour d'un projet comme celui-là il va y avoir une mobilisation, ça ne peut pas faire autrement».

Pour que la consultation soit vraiment satisfaisante, M. Barrette espère qu'un maximum de questionnaires sera rempli et retourné à la Fédération. Il souligne également que des formulaires seront disponibles au bureau de l'association locale.

En terminant, M. Barrette tient à rappeller l'importance du rôle que joue cette consultation dans la réalisation d'un tel projet.

Si certaines personnes désirent recevoir des informations supplémentaires sur le projet, communiquer avec Madeleine Thibault à l'A.F.C.Y. au numéro 873-3292.

En avril à Yellowknife

Une conférence circumpolaire sur l'alphabétisation

«La conférence circumpolaire sur l'alphabétisation sera le point culminant de l'Année internationale de l'alphabétisation dans les Territoires du Nord-Ouest», annoncait dernièrement le ministre de l'Éducation, Stephen Kakfwi.

La conférence, qui se tiendra à Yellowknife du 10 au 12 avril prochain, se concentrera sur la réalité des communautés, sur le processus et les raisons de l'alphabétisation, et aussi sur la façon d'aider les gens à apprendre à lire et à écrire. Ces thèmes seront amenés en discussion dans les différents ateliers qui porteront sur l'alphabétisation dans sa langue maternelle, les femmes et l'alphabétisation, l'éducation par correspondance, les programmes d'alphabétisation dans les communautés, le développement des langues autochtones, entre autres sujets...

Plus de 200 délégués sont attendus en provenance de l'Union soviétique, des pays scandinaves, du Groëland, de l'Alaska, du Nord québécois, du Labrador, du Yukon, et naturellement des Territoires du Nord-Ouest. Plusieurs de ces pays ont déjà confirmé leur présence. S'y ajouteront des délégués des Nations-Unies et de l'Unesco.

«La conférence offrira aux délégués des nations circumpolaires la chance d'échanger sur leurs expériences respectives, ce qui donnera certainement un nouveau souffle aux efforts consentis pour l'alphabétisation du Nord», a déclaré le ministre Kakfwi. «Les T.N.-O. ont signé plusieurs accords avec le Groënland, l'Union soviétique et le Yukon dans le but de partager des informations dans des champs d'activités où il y a des intérêts communs. Cette conférence sera donc une excellente occasion pour nous tous de travailler ensemble pour augmenter le degré d'alphabétisation de notre population».

Un livre international

L'année internationale de l'alphabétisation sera marquée de plusieurs façons à travers les T.N.-O..

La semaine dernière, Rebecca Veevee d'Iqaluit, qui étudit présentement pour apprendre à lire et à écrire, s'est rendue à Ottawa pour recevoir le «livre des Territoires du Nord-Ouest» dans le cadre d'un projet organisé par le Regroupement pour l'alphabétisation au Canada. Ce livre circulera dans les classes d'alphabétisation pour adultes à la grandeur des Territoires afin de recueillir les commentaires et les courts travaux des étudiants. Ensuite le livre sera retourné à Ottawa pour être ajouté à l'intérieur du livre canadien, et éventuellement au livre internationale qui regroupera les commentaires des étudiants en alphabétisation de tous les pays.

De plus, le collège Arctique et le ministère de l'Éducation continueront à subventionner les projets en alphabétisation provenant des différentes communautés. Au cours de l'année 1989-90, le collège Arctique a financé des projets dans toutes les régions des T.N.-O. pour un total de 575 000$, tandis que le ministère de l'Éducation a investi 250 000$ dans une quinzaine de projets à travers le territoire. On se souviendra que l'an dernier, le ministre Kakfwi avait annoncé qu'une somme de 1,9$ million pour trois ans avait été réservé exclusivement pour les projets en alphabétisation.

CBC Mackenzie s'implique également dans l'Année internationale de l'alphabétisation en ouvrant son émission-concours «Write a good story and get your name on the radio» aux étudiants en alphabétisation.

Le concours débutait cette semaine et se terminera le 30 mars prochain. Les gagnants seront connus en avril et recevront leur prix dans le cadre de la Conférence sur l'alphabétisation. Les prix seront remis par le secrétaire d'État, M. Gerry Weiner, lors d'un banquet présidé par le chef du gouvernement, M. Dennis Patterson.

«Améliorer l'alphabétisation ne se concrétise pas en une seule nuit», précise M. Kakfwi. «Mais en développant divers projets et en travaillant ensemble, la population des Territoires du Nord-Ouest et de la région circumpolaire peut faire d'énorme progrès.

D'ici 1993

Construction d'un édifice pour l'Assemblée législative des T.N.-O.

Une décision historique touchant la construction d'installations permanentes pour loger l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest d'ici 1993 a été annoncée la semaine dernière par le président de le Chambre, Richard Nerysoo.

En faisant cette annonce au nom de l'Assemblée législative, M. Nerysoo a dit que le financement de ce projet exceptionnel, qui marquera certainement l'histoire, se fera au moyen d'une toute nouvelle méthode dans ce domaine n'exigeant qu'une dépense minimale de fonds pour dépenses en capital, au moment où le gouvernement fait face à des restrictions budgétaires.

L'idée de construire des installations permanentes pour l'Assemblée législative a soulevé des discussions depuis plus de vingt ans. L'édifice sera construit sur un terrain donnant sur Frame Lake, à proximité du Centre du patrimoine septentrional Prince de Galles. Le gouvernement est déjà propriétaire de ce terrain qui fut choisi en 1968 comme emplacement central de la capitale.

""Le projet a été conçu afin d'offrir d'excellentes perspectives d'investissement dans le Nord, aussi bien pour les particuliers que pour les sociétés, et pour donner la chance aux résidants du Nord de contribuer à ce projet. Le nouvel édifice de l'Assemblée législative en sera véritablement un construit par la population et pour celle-ci'', a déclaré M. Nerysoo.



M. Richard Nerysoo, président de l'A. L.

Nous verrons, au cours des prochains mois, la priorité donnée à la planification et à la conception du projet. L'édifice comprendra la chambre de l'Assemblée législative, les bureaux des députés et du personnel de soutien, une bibliothèque, des salles pour les comités et les caucus, une tribune pour les journalistes et une pour le public, une aire d'accueil et une petite cafétéria. Mesurant 40,000 p. c., la superficie de l'édifice sera un peu moins du tiers de celle de l'hôpital Stanton de Yellowknife.

Une société de développement privée sera mise sur pied pour financer la construction de l'édifice, qui sera ensuite loué au gouvernement des T.N.-O. pour une période de vingt ans. À l'expiration du bail, le gouvernement en sera propriétaire. On s'attend à ce 25 % du coût en capital en projet proviendront d'investissements privés et le reste d'un prêt hypothécaire conventionnel.

Tous les résidant(e)s et entreprises commerciales des T.N.-O. sont invités à participer au droit de propriété de la société de développement et différents moyens d'investissements seront créés afin d'attirer les gros et les petits investisseurs. Il y aura également l'émission de bons semblables aux bons d'épargne du Canada.

On s'attend à ce que des sociétés de développement autochtones et plusieurs sociétés importantes de développement du Nord fassent partie des gros investisseurs. Le public en général, les employés de plus petites entreprises dans le Nord, les employés du gouvernement et les sociétés de développement de bande auront également l'occasion d'investir.

On prévoit que la construction de cet édifice, au coût approximatif de 12 millions de dollars, débutera en décembre 1991 et que les travaux seront terminés en 1993, environ un an et demi plus tard. Le gouvernement appliquera sa politique de préférence accordée aux entreprises septentrionales pour la construction de ce très important projet.

Etant donné que le Conseil de la régie et des services de l'Assemblée législative administrera le projet, l'apport de public à celui-ci pourra se faire par l'entremise du député qui le représente. Le Conseil sera présidé par le président de la Chambre, l'hon. Richard Nerysoo. Parmi les membres, on retrouvera Jeannie Marie-Jewel, Nick Sibbeston, Ipeelee Kilabuk et Red Pedersen.

Le corps législatif des T.N.-O. est le seul au Canada à ne pas posséder ses propres locaux. Depuis 1951, au moment de la création des trois premières circonscriptions électorales des T.N.-O., l'Assemblée législative a tenu ses sessions à différents endroits à travers le Nord, y compris des gymnases, les salles de banquet de l'hôtel Explorer et les installations qu'elle loue présentement dans une annexe du Yellowknife Inn.

ÉDITORIAL

Un centre communautaire à Yellowknife

Un projet à concrétiser

Au cours des prochains jours, plus de 250 familles francophones de Yellowknife vont être appelées à participer à un exercice de consultation relativement à la création d'un lieu de rencontre pour leur communauté.

C'est un événement important...

Combien de fois avons-nous entendu les gens se plaindre qu'on ne les consulte jamais... que certaines décisions les concernant sont prises par une minorité qui se fout pas mal de ce que la majorité en pense...

Eh bien! Pour une fois, ce sera différent...

Pour un projet aussi intéressant que la création d'un centre communautaire, la population pourra faire connaître son opinion. Elle pourra exposer ses idées, identifier le genre d'activités qu'elle aimerait y retrouver et surtout le type de services qui devraient y être offerts.

Cependant, ce processus de consultation peut s'avérer être une arme à deux tranchants. Si les gens qui sont consultés ne répondent pas à l'invitation, il faudra alors se poser la question de la pertinence du projet. Ce serait dommage qu'un outil aussi essentiel au développement d'une communauté soit abandonné à cause de l'indifférence de ses membres.

Par conséquent, si vous recevez ce questionnaire, prenez le temps d'y répondre... Selon les responsables, une dizaine de minutes suffiront pour le compléter. Le questionnaire a été fait de façon à ce qu'il contienne le plus d'informations possible tout en étant très facile à comprendre.

D'autre part, si le taux de participation est très élevé, il donnera plus de crédibilité au projet. Les différents intervenants sauront alors que le besoin est bien réel et ils connaîtront les attentes de la population.

Pourquoi un centre communautaire?

Cet extrait du rapport Perreault devrait expliquer exactement les raisons qui amènent la communauté francophone à rechercher la création d'un centre communautaire.

«Physiquement, une communauté culturelle minoritaire doit réunir en un lieu facilement identifiable les ressources dont elle dispose, ce qui lui permet ensuite d'investir l'univers économique par le biais du secteur culturel d'abord et ensuite par la vente de services de qualité. Cette occupation d'espace passe par le regroupement des ressources disponibles, l'évaluation de ses forces et la création de nouvelles ressources.» (Rapport Perreault, page 122)

Pour les francophones de Yellowknife, il est temps de passer à l'action. En créant un centre communautaire, l'Association franco-culturelle de Yellowknife pourra augmenter sa visibilité, développer ses services à la communauté et offrir un lieu de rencontre pour ses membres.

Cependant pour rencontrer ces objectifs, l'A.F.C.Y. a besoin de la coopération de sa communauté. Il est donc de votre devoir de la soutenir en retournant le plus tôt possible le questionnaire qui vous a été adressé. Vous en serez les premiers bénéficiaires.

Jean-Luc Thibault

L'équipe

Rédacteur en chef : Jean-Luc Thibault
Journaliste : Dominique Claudon
Collaboratrices (teurs) : Gilles Brien, Linda Pettersen

Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous!
L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9 (403) 873-6603

ABONNEMENT
Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : 18 $ par année
Tarif institutionnel : 30 $ par année

Je m'abonne ...
Nom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : ....
Tél. : ....

Coopérant français au service de L'Aquilon

L'Aquilon a un nouveau journaliste ; lui et moi ne faisons qu'un... Permettez-moi donc de me présenter : Dominique Claudon, vingt-cinq ans, fraîchement débarqué de France pour vous servir ! Mon arrivée au Canada et à ce poste : une sacrée aventure !

Fort d'une formation universitaire en journalisme (à Tours) et en sciences politiques (à Lyon), achevée il y a quelques mois, je n'avais plus qu'à effectuer mon "service national", c'est-à-dire remplir mes obligations militaires, avant de rentrer de façon officielle et définitive dans la vie active. Or il existe une parade - tout-à-fait légale - à cette façon "bête et disciplinée" d'être sous les drapeaux.

Chaque année, la France permet à un petit nombre d'appelés de faire son service au titre de la "Coopération culturelle et technique" entre États. Le tout sans uniforme et à un poste qualifié. L'existence de ce privilège pour les uns - qui peut être ressentie comme une injustice chez les autres - s'explique .

Obsédée par son rayonnement potentiel à travers le monde, la France est un État qui a au moins deux préoccupations. La patrie de Jeanne d'Arc affectionne la grandeur militaire ; on y refuse de "couper la nation de son armée" (constituer une armée de métier). Cependant, comme le pays de Victor Hugo et de Pasteur intéresse nombre de peuples épris de coopération (en particulier ceux qui souffrent du sous-développement), l'Etat français réalise son objectif, qui consiste à "conserver sa place dans le monde", en l'occurence par l'envoi d'appelés, par exemple à des postes d'instituteur au Cameroun, de scientifique en Grande-Bretagne...

Une fois sélectionné par le service interministériel compétent - le Bureau commun du Service national de la Coopération -, le jeune volontaire ne dépend plus du ministère de la Défense ; il doit néanmoins subir un parcours du combattant ... administrativement parlant.

C'est à la fin du mois de septembre 1989 qu'une autorité ministérielle me sollicite pour une place de coopérant "dans un quotidien chez des Acadiens très accueillants"... Comme je suis alors dans une rédaction parisienne, je fais, dès que possible, un saut au ministère des Affaires étrangères pour en savoir plus, de vive voix, et découvrir un exemplaire du fameux journal. "Vous serez dans le Grand Nord, où l'on se déplace fréquemment en moto-neige et par avion. Certes, le climat y est redoutable, mais côtoyer des Eskimos (sic) et des Indiens doit être une expérience enrichissante", me dit-on, avec un air qui se veut convaincant. Convaincu, je le suis moins par ces arguments que par l'idée de servir la cause de la francophonie, avec ma plume, qui plus est.

Mon accord a beau être donné, la procédure d'officialisation de ce recrutement par toutes les autorités compétentes est censée durer dix semaines au moins. Peu de temps avant Noël, la nouvelle - de la décision officielle - tant attendue est là ; mon départ est prévu le 8 janvier. Mais je suis loin de me douter que je vais rencontrer une cascade de difficultés et problèmes avant d'arriver à bon port. Reste "la question du visa", notamment. Voici comment



on paie les pots cassés d'un malentendu - de nature lexicale - entre deux autorités.

Comme je suis convoqué à Paris tout début janvier pour recevoir les dernières instructions et me mettre en règle au niveau militaire, je profite de cette occasion pour aller également à l'ambassade du Canada. Au bureau d'accueil de cette dernière, l'employé me dit qu'il faut remplir des papiers qui leur sont propres, et me fait comprendre qu'on se fiche de mes documents officiels, lesquels attestent pourtant de façon détaillée que je suis attendu au Canada pour une mission de coopérant-journaliste.

Désorienté, je préviens rapidement la responsable ministérielle en charge du dossier. "Ce n'est pas la première fois que l'ambassade canadienne fait preuve d'obstruction lorsqu'un Français doit être envoyé comme coopérant au Canada", m'apprend-t-elle avec dépit, avant de me recommander de "retourner aussitôt que possible à l'ambassade pour insister, et ce, sans remplir un quelconque formulaire". Nouvelle demande vaine ! Inutile de vous décrire ma rage... Muni, malgré tout, de ce fichu formulaire, je recontacte mon interlocuteur. Celui-ci comprend que ce n'est, visiblement, pas le ministère qui aura le dernier mot...

J'ai son feu vert pour remplir l'incontournable formulaire, qui se révèle être une demande de permis de travail. Il ne me reste plus qu'à l'adresser, avec les pièces nécessaires, au service Visas de l'ambassade. Comme le temps passe, celui-ci est sermonné par mon service ministériel de tutelle ... avec diplomatie. Le 22 février, je puis aller retirer le précieux papier, enfin prêt ! Finalement, ce n'est pas un visa à proprement parler, mais un permis de travail (alors que, officiellement, je vais être remuneré par l'Etat français).

Je dois prendre mon envol le 24 janvier. Tout va bien de Paris à Toronto, en passant par Montréal. C'est à Toronto même que les choses se gâtent. "Se hâter lentement" semble être là aussi la ligne de conduite des fonctionnaires de la douane et de l'immigration. Ils sont pourtant au courant de ma correspondance. Naturellement, je rate le vol pour Edmonton. Et comme par hasard, il n'y en pas d'autre ce soir-là !...

Le lendemain après-midi, j'arrive dans la capitale de l'Alberta. Le vol prévu pour Yellowknife, quant à lui, ne pose aucun problème, ouf ! Territoires du Nord-Ouest, me voici! Pour seize mois au service de l'information franco-ténoise. D.C.

Le Conseil consultatif sur la condition féminine des T.N.-O.

On demande une enquête publique

Le Conseil consultatif territorial sur la condition féminine a demandé au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest d'instituer une enquête publique sur le traitement fait aux femmes et aux enfants qui sont victimes de violence.

Cette proposition a été présentée au cours d'une rencontre régulière du conseil qui se tenait la semaine dernière à Rankin Inlet. Elle avait été suggérée lors des discussions portant sur les récentes déclarations du juge Michel Bourassa concernant les assauts sexuels.

«Les membres du conseil possède la ferme conviction que cette question est beaucoup plus importante que certaines déclarations d'un juge. L'expérience vécue par les femmes à titre de victimes doit être examinée et discutée», a déclaré la présidente du comité, Katherine Peterson. «Nous avons plusieurs suggestions sur la façon dont cette enquête devrait être établie et qui devrait satisfaire le gouvernement», d'ajouter la présidente.

Le conseil a également pris position favorisant le droit à l'avortement et a approuvé un document de discussion sur les femmes victimes d'abus. Il a, de plus, discuté d'un certain nombre d'autres sujets que les membres, issus de toutes les régions des T.N.-O., trouvent très importants.

Une cinquantaine de personnes ont assisté à l'assemblée publique qui s'est tenue le mercredi 24 janvier dernier dans le cadre de cette rencontre territoriale du comité. Parmi la foule, on y retrouvait des femmes venues d'Arviat et de Baker Lake. L'objectif de cette assemblée publique avait pour but de renseigner les femmes sur le mandat et sur les activités du Comité consultatif sur la condition féminine. C'était l'occasion également d'écouter ce que le public avait à raconter. Les sujets qui ont été discutés étaient très diversifiés et comprenaient les enfants victimes d'abus sexuel, les femmes victimes d'abus, les garderies, la réforme sur la Loi des familles, les arts et l'artisanat, les besoins en service de consultation, les sentences pour des délits sexuels ainsi que la mine d'uranium. Les sages-femmes et les centres de naissances ont également été soulevés par les femmes d'Arviat. Certaines personnes ont également demandé que la ministre responsable de la condition féminine nomme au conseil une personne du district de Keewatin.

Il est trop tôt pour évaluer l'impact de l'accord de libre-échange

OTTAWA (APF) : Un an après l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, le gouvernement canadien trouve qu'il est trop tôt pour porter un jugement définitif sur les efforts de l'A.L.E.

Si le gouvernement trouve prématuré d'évaluer toutes les retombées économiques de cet accord commercial, il n'hésite pas en revanche à affirmer que le Canada n'a pas connu le désastre appréhendé par certains organismes à vocation économique, qui prédisaient le pire il y a un an.

Chiffres en main, le ministre du Commerce extérieur, John Crosbie, et le président du Conseil du Trésor, Robert-René de Cotret, ont fait état de la création de 193,000 emplois en 1989, d'une hausse des exportations canadiennes aux États-Unis de 2,6%, tandis que les exportations américaines au Canada progressaient de 6,4%. De tous les pays industrialisés, le Canada arrivait deuxième derrière le Japon pour la performance économique en 1989.

Le système bilatéral de règlements des litiges commerciaux entre les deux pays fonctionne bien, selon le Canada, qui a constaté onze décisions protectionnistes américaines en 1989. Le grand avantage de ce mécanisme, disent les ministres Crosbie et De Cotret, c'est que les États-Unis ne peuvent plus prendre de décisions protectionnistes unilatérales envers le Canada comme c'était le cas par le passé. Le Canada ne s'attend évidemment pas à gagner toutes les causes litigieuses, qui ne représentent annuellement qu'1% des 200 milliards d'échanges commerciaux entre les deux pays, selon le ministre du Commerce extérieur.

En vertu de l'A.L.E., l'abolition complète des barrières tarifaires entre les deux pays est échelonnée sur une période de dix ans. Ce n'est qu'à la fin de cette période qu'il sera possible d'évaluer avec justesse l'impact réel de l'accord sur l'économie canadienne. Dans un premier rapport, le ministère du Commerce extérieur reconnaît qu'il est ""présentement impossible de déterminer les retombées économiques du libre-échange''.

De son côté, le ministère des Finances maintient ses prévisions à long terme et prédit d'ici à 1993 une hausse des investissements de plus de 4%, une augmentation des exportations canadiennes de 3,4% et la création de 120,000 nouveaux emplois.

Le voyage du livre soulignera l'Année internationale de l'alphabétisation

Ottawa (APF) : Le rassemblement canadien pour l'alphabétisation a souligné à sa façon le début de l'Année internationale de l'alphabétisation en lançant «Le voyage du livre».

L'idée est simple. Il s'agit de faire circuler des livres aux pages blanches de centre d'alphabétisation en centre d'alphabétisation, de village en village et de pays en pays, en invitant des personnes qui ont appris depuis peu à lire et à écrire à partager leurs messages et même leurs dessins avec d'autres apprenants.

À la fin de l'année, le Rassemblement produira un livre canadien, rgroupant des pages sélectionnés de chaque province ■ territoire. Certaines de ces pages feront aussi partie d'un livre international qui sera présenté aux Nations Unies.

Le projet a pour objectif de donner de la visibilité aux personnes «dont la voix n'est que rarement entendue, dont les mots ne sont pas publiés, ni les messages reconnus».

Au Canada, on estime que 4,5 millions de personnes seraient des analphabètes complets ou fonctionnels. Un analphabète fonctionnel est une personne qui maîtrise à peine sa langue pour se débrouiller dans une société moderne.

Le secrétaire d'État, Gerry Weiner, a lancé un appel à tous les secteurs de la société canadienne pour lutter contre l'analphabétisme. «Nos efforts en vue de promouvoir l'alphabétisation ne porteront fruit que si tous et chacun d'entre nous, gouvernements, entreprises, syndicats, groupes communautaires, organismes bénévoles, apprenont à travailler ensemble vers ce but commun».

Pour le président de la Commission canadienne de l'UNESCO, Guy Bourgeault, il faut dédramatiser le phénomène de l'analphabétisme. «Ce n'est pas une tare, ce n'est pas un fléau. Il y a même eu des siècles et des millénaires de vie sur cette planète sans alphabétisation». Mais le monde a changé. «De plus en plus, pour se trouver du tavail, pour participer à la vie sociale, il faut savoir lire et écrire», a ajouté M. Bourgeault, en présence de centaines de personnes venus assister au lancement du projet "Le voyage du Livre".

✶ ✶ ✶ ✶

Les provinces sont libres d'offrir un accès à l'avortement

OTTAWA (APF) : Le ministre fédéral de la Justice s'attend à ce que les provinces offrent un accès satisfaisant aux services de santé en matière d'avortement après l'adoption du nouveau projet de loi.

Le ministre Doug Lewis, qui comparaissait devant le comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-43 concernant l'avortement, a déclaré à plusieurs reprises que le gouvernement fédéral ne pouvait pas - et n'avait pas l'intention - de dicter aux provinces une ligne de conduite en ce qui concerne la mise à disposition de services d'avortement, tout simplement parce que cette question était de nature provinciale. Selon le ministre, la loi n'a pour but que de délimiter le droit à l'avortement, et il n'est pas du ressort du gouvernement fédéral de veiller à l'accès à l'avortement. "Les Canadiens ne veulent pas qu'Ottawa dicte aux provinces sa volonté sur l'avortement".

Le ministre Lewis n'a pas été en mesure d'assurer les membres du comité que toutes les femmes pourront avoir accès à l'avortement, mais "présume'' que les provinces vont établir des mécanismes pour déterminer le droit à l'avortement sur leur territoire. Le projet de loi, dit-il encore, définit seulement l'accès à l'avortement et empêche la pratique cet acte médical par ceux qui n'ont pas à le faire. Le ministre a défendu son projet de loi en disant qu'il "cherche à mettre en équilibre les droits de la femme et l'intérêt que porte ■ société au foetus tout en respectant la constitution". M. Lewis a même dit qu'il "tenait grandement" à ce que les membres du comité législatif n'amende pas le projet de loi de fa-çon à compromettre "le fragile équilibre constitutionnel que nous croyons avoir atteint". Selon le projet de loi, la décision d'obtenir un avortement est laissée à la femme en consultation avec son médecin. L'avortement ne pourrait être pratiqué que si le médecin estime que la santé physique, mentale et psychologique de la femme est en danger. Le projet de loi n'exige pas que l'avortement soit pratiqué à l'hpital, et il abolit les comités thérapeutiques.

Nos lettres de créance à Ottawa

Jour après jour, notre agence de presse couvre pour vous l'actualité nationale. Recherchez dans nos pages les articles signés "APF".



Agence de presse francophone

Ottawa et quatre provinces

La FFHQ a ses alliés

OTTAWA (APF) : Si l'accord du lac Meech est finalement adopté par toutes les provinces avant l'échéance du 23 juin 1990, la Fédération des francophones hors Québec pourra compter sur le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, l'Ile-du-Prince-Edouard, le Québec et Ottawa pour renforcer les droits des minorités linguistiques dans le cadre de nouvelles négociations constitutionnelles.

Ces gouvernements ont déjà pris un engagement écrit ou verbal envers la FFHQ au cours des derniers mois. Lors d'une rencontre le 22 janvier avec le Premier ministre Robert Bourassa à Montréal, la FFHQ a obtenu l'assurance que le Québec tiendrait compte des préoccupations des francophones hors Québec lors de nouvelles rondes constitutionnelles.

Le président de la FFHQ, Guy Matte, ne pense pas que son organisme tentera d'obtenir un engagement semblable des autres provinces avant le 16 février, date à laquelle la fédération arrêtera une position définitive sur l'accord du lac Meech. La FFHQ considère qu'elle a déjà fait le plein de ses alliés politiques, et qu'il est hautement improbable que des provinces comme l'Alberta s'engagent à renforcer les droits des minorités linguistiques.

M. Matte confirme que la FFHQ a l'intention de recommander à ses membres d'appuyer la ratification de l'accord du lac Meech lors de la réunion du Conseil des président(e)s du mois de février à Winnipeg. M. Matte reconnaît cependant que l'accord "bat de l'aile". S'il ne passe pas, il estime que cela reporterait d'une décennie toute nouvelle discussion constitutionnelle. "Je ne peux pas croire qu'un premier ministre du Québec va retourner à la table pour renégocier l'accord".

D'autre part, M. Matte dit avoir reçu l'assurance du Premier ministre Bourassa que le Québec tentera d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Conférence annuelle des Premiers ministres provinciaux, une discussion concernant l'article 23 sur les droits à l'instruction dans la langue de la minorité.

Un groupe de Canadiens éminents en faveur de l'accord du lac Meech

OTTAWA (APF) : Après les "Amis du lac Meech", voilà que d'autres prestigieux Canadiens se regroupent pour sauver l'accord constitutionnel.

Alors que "Les Amis" regroupent surtout des intellectuels, des Canadiens des milieux universitaires et des francophones hors Québec, les "Canadiens en faveur de l'accord constitutionnel" sont un groupe d'une centaine de personnalités de grande renommée dans tous les secteurs de la société. Les deux groupes ne veulent pas se piler sur les pieds, et entendent travailler en étroite collaboration.

Parmi les personnalités anglophones les plus connues, on retrouve les anciens Premiers ministres Brian Peckford, de Terre-Neuve, et Richard Hatfield, du Nouveau-Brunswick, l'ex-gouverneur de la Banque du Canada, Gérald Bouey, et les ex-ministres Roy McMurtry, de l'Ontario, Jack Pickersgill, et Eric Kierans.

Chez les francophones québécois, on retrouve les anciens ministres fédéraux Francis Fox, Monique Bégin et Jean-Luc Pépin ; les hommes d'affaires Thomas Bata, des chaussures du même nom, Paul Desmarais, de Power Corporation, Pierre Desmarais 2 d'Edimédia, Marcel Dutil, Bertin Nadeau; le monde de la finance avec Claude Castonguay, de La Laurentienne assurance-vie, et André Bédard, de la Banque nationale du Canada. Même le directeur général du club de hockey Le Canadien, Serge Savard - "le Sénateur" -, a apposé son nom au bas de la déclaration commune dévoilée à la presse nationale. Le porte-parole de ces éminents Canadiens est l'ancien secrétaire du Conseil Privé, Gordon Robertson.

Les signataires de cette déclaration conviennent que l'accord du lac Meech reflète la réalité du Canada et répond aux préoccupations légitimes des provinces, "tout en garantissant que le gouvernement fédéral demeure fort et dynamique". La légitimité de l'accord, disent les signataires, provient du "consensus remarquable" qui lui a donné naissance.

Six raisons incitent ces Canadiens à appuyer l'accord de 1987. Selon eux, l'accord reconnaît le rôle des communautés nationales et provinciales. Il assure la participation du Québec dans l'ordre constitutionnel et reconnaît son caractère distinct, de même que l'importance des minorités dans chaque province. Il reconnaît pour la première fois que le gouvernement fédéral peut exercer son pouvoir de dépenser dans des champs de juridiction provinciale. Il instaure le principe des nominations partagées à la Cour suprême. Il garantit que les futurs changements constitutionnels touchant les institutions centrales du fédéralisme nécessiteront l'assentiment de toutes les provinces. Enfin, l'accord donne une légitimité aux conférences annuelles des Premiers ministres sur l'économie et la constitution.

Pour Roy McMurtry, l'échec de l'accord du lac Meech va donner un message d'instabilité au reste du monde, et va créer un climat négatif pour les investisseurs. Selon lui, les divisions constitutionnelles ne vont que transmettre du Canada une image d'immaturité politique, et va diminuer d'autant le rôle meneur du Canada dans la communauté internationale.

L'économiste Diane Cohen s'est dite inquiète du temps et de toute de l'énergie dépensée sur cette question constitutionnelle, et sur l'approche de confrontation que le pays projette au reste du monde.

André Bédard, de la Banque nationale, a averti le Canada anglais que toute forme d'accord sans le Québec va porter un coup dur au Canada. Selon lui, l'accord du lac Meech est le meilleur accord jamais écrit, il sera impossible de s'entendre si on tente de répondre dans ce document à toutes les préoccupations des premiers ministres provinciaux.

Dans le cadre de la globalisation des échanges commerciaux et de l'accord de libre-échange, le Canada reste un petit joueur avec une sérieuse dette nationale, rappelle M. Bédard. Si en plus, on ne peut s'entendre sur un document constitutionnel, le pays est condamné à aller nulle part.

Pour l'ex-Premier ministre Richard Hatfield, qui a signé l'accord du lac Meech en 1987, cette entente va vivement encourager les Canadiens vivant au Québec à participer activement aux réformes constitutionnelles à venir. Il croit que l'accord doit être soutenu par les "Canadiens ordinaires", des gens généreux, dit-il, et plein de bonne volonté.

Ce qui frappe le plus l'ancien ministre Francis Fox, c'est que tout [redacted] monde (même les opposants) s'entende sur les objectifs, et que tous reconnaissent que les cinq demandes du Québec sont raisonnables et valables. "Vouloir déchirer l'accord du lac Meech ne me semble pas une façon positive de bâtir sur les acquis du passé".

Claude Castonguay, à la tête d'un important regroupement de gens d'affaires québecois en faveur de l'accord du lac Meech, a dit en anglais que les gens d'affaires avaient hâte de passer à autre chose, et que c'était bien la dernière fois qu'ils se prêtaient à un tel exercice constitutionnel. "Ils ont d'autres défis à relever". Il a averti le Canada anglais qu'aucun Premier ministre québécois ne pourra prendre le risque de relancer le débat constitutionnel à l'avenir. "Si l'accord du lac Meech échoue, c'est la fin, pour un bon moment, de la réforme constitutionnelle".



Northwest Territories

AVIS PUBLIC

Lors de la sixième session de [redacted] Onzième Assemblée législative, débutant à Yellowknife le 7 février 1990, le gouvernement se propose de présenter des modifications aux lois suivantes:

Titre des lois*	Ministre responsable
Loi sur la preuve	L'hon. Michael A. Ballantyne
Loi sur l'organisation judiciaire	L'hon. Michael A. Ballantyne
Loi sur les jurés	L'hon. Michael A. Ballantyne
Loi sur la santé mentale	L'hon. Nellie Cournoyea
Loi sur la Société de logement des T.N.-O.	L'hon. Tom Butters
Loi sur la Société d'énergie des T.N.-O.	L'hon. Nellie Cournoyea
Loi sur les langues officielles	L'hon. Titus Allooloo
Loi sur l'aménagement des territoires	L'hon. Tom Butters
Loi sur les fonds renouvelables	L'hon. Michael A. Ballantyne
Loi sur l'aide financière aux étudiants	L'hon. Stephen Kakfwi
Loi sur les accidents du travail	L'hon. Stephen Kakfwi

Le gouvernement se propose également de déposer les projets de loi suivants:

Titre des projets de loi*	Ministre responsable
Loi de crédits de 1990-91	L'hon. Michael A. Ballantyne
Loi portant autorisation de prêt	L'hon. Michael A. Ballantyne
Loi sur le réseau de distribution du gaz de Norman Wells	L'hon. Tom Butters
Loi sur la Société de développement des T.N.-O.	L'hon. Gordon Wray
Loi sur le Conseil de la condition féminine	L'hon. Jeannie Marie-Jewell
Loi de 1988-1989 portant affectation supplémentaire de crédit, n° 4	L'hon. Michael A. Ballantyne
Loi de 1988-1989 portant affectation supplémentaire de crédit, n° 2	L'hon. Michael A. Ballantyne
Loi sur le pouvoir d'emprunt provisoire	L'hon. Michael A. Ballantyne
Loi sur le transport des marchandises dangereuses	L'hon. Gordon Wray
Loi de 1990 sur la radiation d'actifs et de créances	L'hon. Michael A. Ballantyne

Le gouvernement se propose de déposer, à titre d'information publique, les projets de loi suivants:

Titre des projets de loi*	Ministre responsable
Loi sur les cités, villes et villages	L'hon. Tom Butters
Loi sur les communautés à charte	L'hon. Tom Butters
Loi sur les terres dominiales	L'hon. Tom Butters
Loi sur les installations électriques	L'hon. Stephen Kakfwi
Loi sur les hameaux	L'hon. Tom Butters
Loi sur le Fond de prêt concernant l'aménagement du territoire	L'hon. Tom Butters
Loi sur les serruriers, les détectives privés et les agences de sécurité	L'hon. Stephen Kakfwi
Loi sur la sécurité des biens meubles	L'hon. Michael A. Ballantyne

* Traduction libre

Le ministre du Revenu doit envoyer les formulaires d'impôt pour les régions éloignées

OTTAWA - Le chef du Nouveau Parti démocratique, Audrey McLaughlin, exhorte le ministre du Revenu national à faire parvenir immédiatement aux personnes admissibles le Guide d'impôt pour les habitants de régions éloignées et les formulaires s'y rapportant.

Dans une déclaration faite à la chambre, la députée du Yukon a signalé que les résidents du Nord désirant réclamer les avantages auxquels ils sont admissibles, ne pouvaient effectuer leur planification fiscale puisque les formulaires ne sont pas compris

dans le Guide d'impôt général. Le gouvernement n'a pas encore révélé aux contribuables quand ces formulaires seront disponibles.

""Pour la troisième année consécutive, une confusion entoure la disponibilité de ce formulaire, affirme Mme McLaughlin, critique néo-démocrate en matière de développement du Nord. Les trappeurs et les personnes travaillant dans les bois et se rendant en ville tous les deux mois devront effectuer un voyage supplémentaire. Pour ceux ou celles qui voudraient envoyer tôt leur déclaration de revenu afin de recevoir leur remboursement, eh bien, je pense qu'ils devront attendre jusqu'à ce que le gouvernement s'occupe de ces formulaires".

En faisant allusion à l'intention de Revenu Canada d'envoyer ces formulaires séparément, Mme McLaughlin pose la question suivante : ""Est-ce cela ce que les Conservateurs appellent un système fiscal simplifié ? Il est deux fois plus cher, prend deux fois plus de temps et cause deux fois plus de problèmes".

LE PLAISIR DE LIRE

La marque d'un grand écrivain...

Juliette Pomerleau

Yves Beauchemin

Collection Littérature d'Amérique

Éditions Québec/Amérique

Après le succès international de son roman «Le matou», traduit en quinze langues, et vendu à plus d'un million d'exemplaires, l'auteur Yves Beauchemin avait tout un défi à relever, soit écrire un roman qui confirmerait son statut de grand écrivain.

Avec «Juliette Pomerleau», publié au printemps de 1989, Yves Beauchemin a réussi... Encore une fois, il a su nous émerveiller avec cette histoire rocambolesque d'une comptable de cent cinquante kilos et de ses locataires.

«Juliette Pomerleau» raconte les aventures vécues par l'héroïne du roman dans sa recherche pour retrouver sa nièce Adèle. Cette dernière est la mère de Denis, ce petit-neveu que Juliette a élevé depuis sa naissance. Après maints efforts, elle réussira à retracer sa nièce mais ses problèmes ne seront pas pour autant résolus... Au contraire...Tout au long du roman de près de 700 pages, l'auteur a su conserver le suspense tout en y ajoutant des événements parfois drôles, parfois émouvants.

À part quelques longueurs descriptives qui nuisent au rythme de l'histoire, ce roman renferme tous les éléments pour connaître le même succès que «Le matou». À lire...



Eliess Nut L'incorrigible

Dessins de Perron

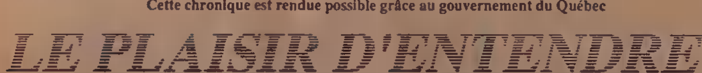
Scénario de Viau

Éditions Ovale

Depuis quelques années, la bande dessinée s'est drôlement émancipée... À côté d'Astérix, de Tintin et de Lucky Luke, sont apparues de nouvelles publications mettant en vedette toute une nouvelle gamme de héros et d'héroïnes combattant le plus souvent dans des univers fantastiques des années futures...

Dans un même souffle, la B.D. s'est internationalisée. Elle n'est plus le seul fait des auteurs français ou belges... Même le Québec possède aujourd'hui ses propres héros de bandes dessinées... Les aventures de Humphrey Beauregard en sont un bel exemple... Dans «Eliess Nut L'incorrigible», le détective privé Beauregard est forcé de s'associer avec Eliess Nut, le fils de James «Coco» Nut. James Nut est l'un des trois chefs de bande criminelle qui gouvernent la ville de Chicago en ce temps de prohibition... Eliess Nut veut devenir policier. Ce que son criminel de père ne peut pas admettre. James «Coco» Nut présente donc une proposition au détective Beauregard, une proposition que celui-ci ne pourra refuser sinon... Une bonne B.D. québécoise qui saura plaire aux amateurs...

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec



Une nouvelle étoile est née...

Hélène

Rock Voisine

Les Éditions R.V. International

Les disques Star Records Inc.

Inconnu il y a deux ans à peine, Rock Voisine a su, depuis, conquérir la faveur d'un vaste public. Vedette de la dernière édition de la télésérie «Lance et compte», présenté en 1988-89, Rock Voisine est vite devenu populaire auprès des jeunes spectateurs et spectatrices... Le lancement quelques mois plus tard de la chanson «Hélène» devait par la suite le propulser à la tête de tous les palmarès... Et aujourd'hui, Rock Voisine est devenue, tant au Québec qu'en France, la nouvelle coqueluche d'un public qui ne se compose plus seulement d'adolescentes mais qui inclut également bien des mères de familles... Il y a plusieurs raisons qui expliquent ce phénomène... Rock Voisine possède premièrement une gueule de «jeune premier», ce qui ne nuit jamais. Il chante, de plus, des ballades amoureuses avec une voix accrocheuse et sensuelle. Finalement, en entrevue il sait demeurer simple, encore surpris peut-être par ce succès qui ne cesse de le courtiser.

Son premier microsillon, qui porte le nom de sa chanson fétiche «Hélène», est agréable à écouter pour ceux dont la musique n'a pas nécessairement besoin de faire trembler les murs pour être appréciée. Parmi les autres mélodies, il y a plusieurs titres qui méritent d'être soulignés, «Là-bas dans l'ombre», «Pourtant», «Pour une victoire» qui fait référence au joueur d'hockey qu'il a déjà été... Une nouvelle étoile est née... et selon plusieurs, elle n'a pas fini de briller au firmament de la chanson française...



Hart-Rouge

Hart-Rouge

Les Entreprises Folle Avoine Inc.

Kennebec Musique



La francophonie hors Québec est déjà très présente dans la chanson canadienne-française... Outre Roch Voisine, qui vient du Nouveau-Brunswick, on peut mentionner le nom de Daniel Lavoie, d'Edith Butler et d'Angèle Arsenault qui connaissent toujours un certain succès... Aujourd'hui, on peut ajouter à la liste le groupe «Hart Rouge», originaire de la Saskatchewan... «Hart Rouge» dont les membres proviennent tous de la même famille possède un répertoire bilingue... Sur leur premier microsillon, qui porte d'ailleurs le nom du groupe, on retrouve sept chansons en français et deux en version anglaise. Dans tous les cas, un court texte résume dans l'autre langue l'idée véhiculée par la chanson... La qualité de ce disque repose entre autres sur le contenu des textes et sur la voix des interprètes... Comme premier microsillon, c'est très réussi... Leur carrière est maintenant bien lancé... Espérons qu'il et elles sauront continuer à nous surprendre.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec



L'adverbe (dernière partie)

L'orthographe et l'accord de quelques adverbes

A) L'orthographe des adverbes en -ment

Les adverbes qui se terminent par le suffixe **-ment** (lentement, énormément...) sont formés à partir d'adjectifs qualificatifs.

On les trouve à partir du féminin de l'adjectif:

doux /douce = doucement
léger /légère = légèrement

a)Lorsque l'adjectif se termine par une voyelle (e, ai, i, u), l'adverbe ne conserve pas le «e» du féminin :

vrai / vraie = vraiment
poli / polie = poliment

Remarque (1) : Dans certains cas, l'adverbe dont le «e» est tombé prend un accent circonflexe :

goulu / goulue = goulûment
assidu / assidue = assidûment

Remarque (2) : On peut rapprocher de ces adverbes le cas de gentiment formé à partir de l'adjectif gentil : le «lle» tombe dans l'adverbe :

gentil / gentille = gentiment

b) Adverbes en -amment / -emment

Il existe un certain nombre d'adverbes tels que violemment et méchamment qui se terminent soit par **-emment**, soit par **-amment** mais qui se prononcent de manière identique («aman»).

Pour savoir s'ils s'écrivent avec un «e» ou un «a» il faut retrouver l'adjectif dont ils sont issus :

- les adverbes en **-amment** correspondent aux adjectifs en **-ant**
- les adverbes en **-emment** correspondent aux adjectifs en **-ent**

-ant = bruyant / bruyamment
vaillant / vaillamment
-ent = prudent / prudemment
violent / violemment

On peut ajouter à cette liste certains adverbes dont les adjectifs d'origine ont disparu dans la langue :

notamment, sciemment, précipitamment

Remarque : Tous les mots se terminant par **-ment** ne sont pas tous des adverbes :

Il fut pris soudain d'un violent **tremblement** (nom)

B) «Tout» est le seul adverbe qui a des problèmes d'accord

Comme n'importe quel adverbe, «**tout**» dans le sens de entièrement, tout à fait est invariable.

Il était tout étonné / Elle était tout étonnée
Ils étaient tout étonnés / Elles étaient tout étonnées

Lorsqu'il est suivi d'un adjectif féminin commençant par **une consonne** ou un «**h**» **aspiré**, tout s'accorde en genre et en nombre avec cet adjectif :

Il est venu tout seul
Ils sont venus tout seul
Elle est venue toute seule
Elles sont venues toutes seules

C) Faut-il écrire «plutôt» ou «plus tôt»?

L'adverbe **plutôt** écrit en seul mot à le sens de préférence.

Je prendrai **plutôt** (de préférence) de la tarte.

On écrit **plus tôt** lorsque l'on veut signifier le contraire de **plus tard**

Il faudra partir **plus tôt**
Il faudra partir **plus tard**

Pour plus de détails sur les adverbes, consultez Le Nouveau Bescherelle des Éditions Hurtubise.
Au prochain numéro, nous verrons les mots grammaticaux et les mots lexicaux.

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du gouvernement du Québec

Chronique Météo de février

Le facteur de froideur du vent ou l'Aquilon de la froidure !

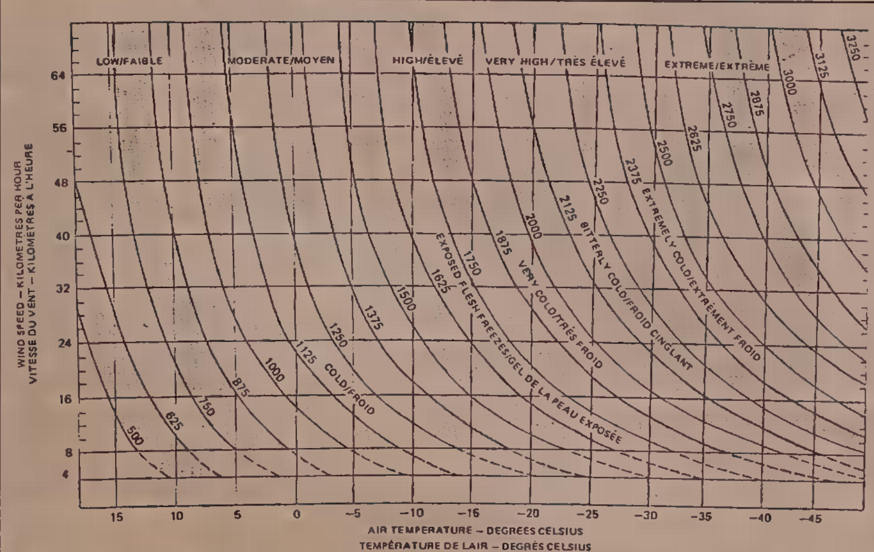
Il fait toujours plus froid quand il vente, à ce qu'on dit. C'est parce que les vents, en soufflant, accélèrent la perte de chaleur d'un corps. Quand il s'agit d'un corps humain, la perte de chaleur, par le vent combiné à des températures froides, peut être considérable. Ainsi, la peau exposée à des vents de 20 km/H par -20° C gèlera en moins d'une minute !

Dans les Territoires, le peu de végétation forestière du nord-est de l'Arctique fait en sorte que ces régions connaissent des vents plus forts que les régions de la forêt boréale, tel que Yellowknife.

Les masses d'air arctiques, qui s'écoulent vers l'est pour stagner sur l'est des T.N.-O., se combinent alors avec ces vents soutenus en provoquant un vent intense.

Pour se faire une idée de la froidure causée par le vent, on fait appel au calcul de la température équivalente.

Par exemple, lorsque les vents atteignent 40 km/h, et que le thermomètre indique -10° C, la température équivalente est de -35°. Mais attention, cela ne veut pas dire qu'il fait térieur, mais la température de l'air reste, malgré tout, constante à -10°. C'est la perte de chaleur qui est plus rapide dans ces conditions. C'est-à-dire que lorsque vous fermez le contact et sortez de votre voiture, celle-ci se refroidira beaucoup plus vite dans ces conditions. Le facteur de froideur du vent est donc un facteur utile pour évaluer dans quelle mesure il fait froid, à l'extérieur, lorsque les vents sont de la partie. Les deux scientifiques qui ont mis au point la formule permettant le calcul de la froideur du vent ont choisi l'endroit le plus froid sur la planète pour leurs expériences - l'Antarctique, alors que le soleil était absent. Les deux hommes, MM. Siple et Passel, en 1940, ont calculé le temps requis pour que certaines quantités d'eau gèle quand cette eau est exposée aux conditions extérieures de froid et de vent.



Le tableau qui suit est une représentation graphique du calcul de la froideur du vent. Pour l'utiliser, c'est facile ; vous n'avez qu'à suivre les points suivants :

* Trouver sur l'échelle horizontale l'endroit correspondant à la température extérieure.

* Trouver sur l'échelle verticale le chiffre correspondant à la vitesse des vents en km/h.

* Relier en un point les deux chiffres, obtenus plus haut, par deux droites perpendiculaires.

* De ce point, descendre vers le bas, parallèlement aux lignes courbes du graphique. Le point, que vous atteindrez dans la région où les vents sont faibles, c'est-à-dire à 4 km/h, représente la température équivalente extérieure.

Exemple : si la température est de 0° C, que les vents soufflent à 40 km/h, la température équivalente est de -20°.

À la suite de la mort d'un pilote de CF-18

La Nation Déné demande la fin des essais de missiles "cruise"

La Nation Déné a demandé que cesse immédiatement les essais de missiles "cruise" ainsi que les exercices d'avions militaires dans le Grand Nord. L'écrasement d'un CF-18 et le décès du pilote près d'Inuvik, le 29 janvier dernier, a augmenté l'inquiétude des Dénés au sujets des exercices militaires dans le Nord.

«Nous sommes désolés de la perte d'une vie à la suite de l'écrasement d'un CF-18 impliqué au cours des essais de missiles «cruise». Seule le fait qu'une vie a été perdue lors de ces tests est une véritable tragédie. Le gouvernement canadien doit absolument cesser ces essais dès maintenant au nom de la paix et de la sécurité du public. Cet avion de combat aurait pu tout aussi bien tomber sur Inuvik ou Yellowknife», a déclaré Bill Erasmus, président de la Nation Déné,.



M. Bill Erasmus, président de la Nation Déné

Les avions de combat américains et canadiens ont été impliqués dans des attaques simulées depuis 1987 au cours des différents essais de missiles «cruise». Les pilotes partent de Yellowknife depuis l'an dernier, et d'Inuvik depuis cette année.

Selon M. Eramus, le Canada a dépensé 5$ milliards pour acheter 138 CF-18 avions de combat. Ça va coûter 1,3$ milliard seulement pour l'entretien au cours des 20 prochaines années. Neuf CF-18 se sont écrasés et cinq pilotes y ont laissé leur vie. Le CF-18 qui est tombé près d'Inuvik va coûter aux payeurs de taxes au-delà de 35$ millions. Les bases militaires qui doivent être construites à Inuvik, Yellowknife, Rankin Inlet, Iqaluit et Kujuuak vont coûter plus de 200$ millions, la moitié payée par les États-Unis. «Les nouvelles bases militaires vont servir aux avions de combat des américains et aux canadiens pour intercepter les missiles au cours des tests ou pour des vols en basse altitude comme ceux qui ont eu lieu dans la région de Snowdrift. «Le ministère de la Défense a refusé d'impliquer la Nation Déné sur le comité de révision pour l'étude de l'impact environnemental de ces bases militaires. Le comité n'a pas encore fini ses recherches et déjà plusieurs bases sont en chantier «, a communiqué M. Erasmus. Il ajoutait que d'un autre côté, le ministre des Tranports affirment qu'il n'a pas d'argent pour améliorer les aéroports publics dans le Nord. Il ajoutait «qu'il y a sûrement de meilleurs façons d'utiliser cet argent alors que la paix s'étend partout dans le monde. J'espère que le gouvernement canadien aura le courage et le bon sens de diriger ces sommes dans des endroits plus appropriés tels la protection de l'environnement et peut-être aussi régler les réclamations territoriales au Canada».



Au cours des derniers jours, la piste de ski de fond était plutôt déserte... Seul quelques mordus (es) l'ont fréquentée...



Proclamation

Semaine de la canne blanche pour les personnes aveugles dans les Territoires du Nord-Ouest du 4 au 10 février 1990

En tant que ministre des Services sociaux, je suis heureuse de proclamer la semaine du 4 au 10 février 1990, Semaine de la canne blanche pour les personnes aveugles dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le but de la semaine est de sensibiliser le public aux problèmes auxquels font face les personnes aveugles en mettant l'accent sur des thèmes tels la façon d'intervenir auprès de ces dernières et la façon dont les personnes âgées peuvent apprendre à vivre avec une vue diminuée.

J'invite toutes les personnes dans les Territoires du Nord-Ouest à s'intéresser à cette question importante. Les personnes aveugles font partie intégrante de notre société: nous devons en tenir compte et nous montrer courtois envers elles. Ensemble, offrons-leur notre aide.

L'hon. Jeannie Marie-Jewell
Ministre des Services sociaux

Yellowknife Education District # 1

(École Allain Saint-Cyr)

tiendra une pré-inscription jusqu'au 15 février 1990 afin de déterminer la possibilité d'étendre le programme de français, langue maternelle, jusqu'à la sixième année.

Le nombre d'élèves pré-inscrits nous permettra de décider jusqu'à quel niveau pourrait être offert le programme de français, langue maternelle, en 1990-91.

Si vous voulez inscrire votre enfant dans ce programme, prière d'obtenir le formulaire de pré-inscription au bureau du Yellowknife Education District #1, (deuxième étage, édifice Goga Cho). Un formulaire est requis pour chaque enfant que vous voulez inscrire.

Critères d'admissibilité pour ce programme

(Français, langue maternelle)

Référence : l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés

Un parent qui est citoyen (ne) résident (e) dans les Territoires du Nord-Ouest

et

a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone des Territoires du Nord-Ouest

ou

b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français,

ou

c) dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction dans un programme de français, langue première dans les T.N.O. ou dans toutes autres provinces ou territoire du Canada.

peut inscrire son (ses) enfant (s) à l'école francophone.

Pour de plus amples informations, composez 873-5050

Fort Smith

Le Musée Leguerrier

Linda Pettersen

Une visite à la décharge de déchets et voilà que parmi un tas de détritus, Guy Leguerrier aperçoit une belle boîte noire en bois. Avec étonnement, il découvre à l'intérieur une caméra Browny datant du début du siècle. C'est à partir de ce heureux hasard, il y a un quart de siècle, qu'une collection de 58 caméras s'est constituée sur les murs du salon de la maison familiale de l'amateur. Ces appareils du temps jadis sont tous en état de fonctionner ; de tels modèles ont des formes des plus excentriques. L'un d'entre eux arrive à tenir dans une mini-boîte de conserve ; sa taille miniature ne l'empêche pas, paraît-il, de faire de très bonnes photos.

La passion de ce collectionneur, qui a débuté en 1964, ne s'est pas arrêtée là. Deux ans plus tard, Guy trouve de vieilles bouteilles de bière, et décide d'en faire la collection. 96 bouteilles de tout format, de toute époque ■ de toute provenance couvrent le mur qui descend à la cave. A chaque fois qu'une de ses connaissances part en voyage, il est certain qu'on lui rapporte une bouteille du pays.

Une épinglette d'Inuvik reçue en cadeau, et voilà de quoi commencer une nouvelle collection. Installées dans des cadres, ces épinglettes, au nombre approximatif de 500, servent de décoration murale.

Trois sacs verts de casquettes, dont quelques-unes seulement sont accrochées, une étagère de ""mug'' au-dessus du divan et plusieurs bouteilles de boisson forte de forme particulière constituent les toutes dernières acquisitions de Guy Leguerrier.

Le fait de collectionner est-il devenu contagieux chez les Leguerrier ? Pas vraiment. Cela a commencé bien avant d'arriver dans le Grand Nord, alors qu'ils habitaient Fort Kent, Alberta. Jeanne, la femme de Guy, collectionnait les tasses en porcelaine. Cadeau d'échange entre ses soeurs et elle, ses délicats petits récipients étaient soigneusement placés sur les étagères d'une grande armoire, et puis un jour tout tomba . Jeanne eut le coeur brisé en voyant sa belle collection en mille morceaux sur le plancher. Elle se jura de ne plus jamais recommencer.

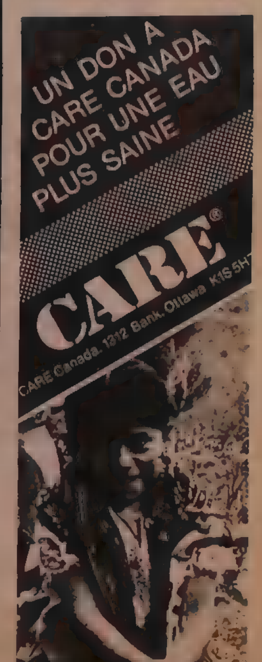
Mais, une fois à Fort Smith, et voyant l'enthousiasme de son mari à amasser des collections, Jeanne se décida à reprendre l'expérience, mais cette fois avec de l'incassable : des cuillères décoratives. Aujourd'hui, elle en a bien 50.

Et en 1969, lors d'un voyage aux Etats-Unis, Jeanne achète des assiettes-souvenirs des Etats visités par la famille. Au fil des ans, le nombre d'assiettes a augmenté. A ce jour, plus de 80 sont installées au-dessus des armoires de cuisine, décorant les murs. La plupart de ces objets demandant un soin constant, à part quelques-unes, il n'est pas question d'utiliser le lave-vaisselle ; tout doit être nettoyé à la main.

Depuis 13 ans déjà, cloches de cristal, de porcelaine, d'acier ■ de bronze remplissent une étagère en coin, dans la pièce adjacente au salon. En tout, il y en a 125 qui sont classées selon le type de matériel qui les compose.

Il n'y a presque plus de place sur les murs et le temps requis pour dépoussièrer tous ces objets est incroyable, ce qui ne décourage pas Guy et Jeanne dans leur volonté d'augmenter le nombre de pièces de leurs collections.

Alors si vous avez de vieilles caméras, bouteilles de bière pleines ou vides (hips !), épinglettes, casquettes, ""mugs'', petites cuillères, assiettes ou clochettes qui traînent ou dont vous ne savez pas quoi faire, soyez certain que les Leguerrier seraient heureux de les ajouter à leurs collections respectives.



Leroux, Beaulieu et les autres

La petite histoire des francophones dans les Territoires du Nord-Ouest

Par Denis Perreault et Hughette Léger

8ième épisode

LA PREMIERE PHASE DE LA COLONISATION : d'ouest en est, les agents de développement

Au dernier épisode, nous avons parlé de la première phase de la colonisation, du rôle joué par les missionnaires, par la Gendarmerie Royale comme agents de développement. Cette semaine nous parlerons des ressources non renouvelables et du développement dans le Nord-Est.

A partir de cette période, le nombre de Blancs a augmenté sans cesse. La mine d'uranium la plus riche au monde a commencé à produire du minerai en 1932 à Port Radium. En 1933, on découvre l'or à Yellowknife ce qui occasionne une ruée vers l'endroit qui est maintenant la capitale des Territoires du Nord-Ouest.

L'exploitation souterrainne débuta avec la découverte de plomb et de zinc à Pine Point en 1898, de pétrole à Norman Wells en 1920, d'uranium près de Great Bear Lake en 1932 et d'or à Yellowknife en 1934. Ces premiers développements, suivis d'une augmentation du trafic fluvial et arérien ont eu déjà certains effets sur les structures sociales du Nord-Ouest. Des changements majeurs sont survenus, plus tard, pendant et après la Deuxième Guerre mondiale. Ceux-ci comprennent: la construction du pipeline CANOL et d'un aérodrome, l'installation de la ligne «DEW» (ligne d'alerte avancée), la construction d'Inuvik, la construction des routes MacKenzie, la première, et Dempster, l'ouverture de mines à Rankin Inlet et sur la Terre de Baffin et la vaste prospection pétrolière . Outre ces développements industriels, les nouvelles politiques du gouvernement fédéral des années 1950 et l'établissement d'un gouvernement territorial à Yellowknife, en 1969, ont joué un rôle primordial dans la transformation des peuples autochtones du Nord et de la présence des autres groupes ethniques.

Pour les Européens qui sont venus coloniser le Nord, la religion chrétienne et l'exploitation de l'environnement, sous toutes ses formes, répondaient aux conditions d'une vie civilisée. Pour les non-autochtones d'ascendance anglaise, écossaise et française, la terre était la source des richesses: fourrures, minerais, produits forestiers, blé et céréales. Ces ressources étaient destinées à prendre le chemin des métropoles européennes, américaines et canadiennes. Le chemin de fer du Canadien Pacifique n'a été conçu et construit, que pour une chose: transporter, de façon plus efficace, le blé de l'ouest vers le centre du pays et les ports. Il est donc compréhensible que les valeurs et les idéologies des vielles métropoles issues des transformations sociales occasionnées par les révolutions industrielle et scientifique et l'expansion coloniale soient celles qui aient animées les nouveaux entrepreneurs et colonisateurs dans les Territoires du Nord-Ouest.

DANS LE NORD-EST

Il y a eu quatre groupes d'agents économiques qui ont oeuvré au développement du Nord-Est canadien: les autochtones, les pêcheurs à la baleine, les missionnaires, la «Hudson Bay Compagny» et le gouvernement fédéral.

L'essentiel des activités d'exploitation de la faune repose quasi exclusivement sur les autochtones, leur habileté et leur expertise de chasseur/piègeur. Ils sont les premiers à s'être approprié et à avoir développé les ressources des Territoires du Nord. Les pêcheurs à la baleine sur leur baleinier de toute provenance furent les seconds à exploiter cette zone. Les Hollandais d'abord puis les Danois, les Ecossais et finalement les Etats-Uniens chassèrent ces grands mammifères marins jusqu'à leur disparition . Chaque expédition pouvait durer quelques années. Ils leur fallaient souvent passer l'hiver bloqués par les glaces. Ils n'ont jamais participé activement au peuplement de ces lieux, mais ont contribué à la réorganisation et à la réarticulation de la vie économique de ces régions. Ils ont beaucoup aidé à une meilleure connaissance de la navigation et de la survie dans ces régions glaciales .

Les «baleiniers» ont fait sentir leur présence de 1620 jusqu'au tournant du siècle. Ils séjournaient dans la baie d'Hudson, aux abords de l'île de Southampton et du détroit d'Hudson, là où les baleines vivent habituellement. Leur présence fut également observée le long des côtes du Keewatin jusqu'au bassin de Fox. La pêche à la baleine cessa vers 1910. Le fanon de baleine fut remplacé par le plastique .

Gracieuseté de Yellowknife Museum Society, archives des T.N.-O.



Pour les groupes qui firent du commerce avec les habitants de la région, il y a une compagnie anglaise, la «Hudson Bay Company (HBC)», une compagnie canadienne, la Compagnie du Nord-Ouest (CNO) et une compagnie française, la Compagnie Revillon Frères (CRF), et une multitude de coureurs des bois d'origine ethnique diverse, rattachés à des compagnies de traite indépendantes.

En ce qui concerne les coureurs des bois, l'appât du «gain facile» encouragé par des écrits tel le Guide de chasse à la pelleterie de M.D. de Puyjalon, ne pouvait qu'inciter les jeunes gens des villes à se risquer dans une aventure comme celle-là. Beaucoup y sont allés mais peu y ont trouvé leur compte. Ils n'ont que très peu contribué au peuplement et à l'organisation des colonies du Nord-Est. La présence francophone y était faible et aucun effort particulier n'a été déployé pour structurer un peuplement francophone. L'objectif était ailleurs. Les coureurs des bois et les chasseurs francophones ne s'intéressaient qu'à l'exploitation des ressources en pelleterie pour le commerce des fourrures. Les aspects de l'organisation sociale et communautaire, n'apparaîtront que beaucoup plus tard dans le développement du Nord.

Les missionnaires dans le Nord-Est

Les premiers missionnaires, prêtres et Oblats à visiter la région du Keewatin arrivèrent à partir du milieu du dix-neuvième siècle(1844), donc beaucoup plus tard. Un prêtre, né à Lévis en 1810, du nom de Thibault, fut envoyé par M. Provencher dans le Keewatin à Codex de l'Ile-à-la-Crosse . Il y séjourna deux longues années. Il fut remplacé par deux prêtres qui plus tard deviendront Mgrs. Laflèche et Taché. Ces deux derniers avaient comme mission de seconder le vicaire apostolique dans l'établissement des missions de l'est des Territoires. Leur séjour fut de courte durée.

Le Père Gasté en 1868 atteignit Baker Lake, à partir de Yellowknife. Entre 1900 et 1915, bon nombre de missions furent ouvertes, entre autres à Chesterfield Inlet et à Eskimo Point, par Mgr. Turquelit. Dans les années 1920-30, ce fut le tour de Pond Inlet en Terre de Baffin et de la Baie de Repulse dans l'isthme de Rae . Plus tard, vers la fin des années 1930, jusqu'aux années 1950, les Soeurs Grises ouvrirent, à Chesterfield Inlet, un foyer pour personnes âgées et par la suite ce fut un pensionnat.

Les points communs entre ces différents missionnaires sont, essentiellement, l'absence de rémunération pour leur travail et le fait d'être majoritairement des francophones. De plus, ils ont appris les langues du milieu (l'inuktitut, le cri, l'objiwe, etc.). Ils étaient tous membres de la religion catholique romaine, pratiquant leur rites en latin, ce qui eut pour effet cocasse que dans certaines communautés les autochtones apprirent plus rapidement le latin que le français ou l'anglais .

Il y eut également bon nombre de missionnaires anglicans. Leur approche différait de celle des missionnaires catholiques qui prêchaient dans la pauvreté, tandis que ceux-là établissaient des contrats de résidence qui leur assuraient de bons revenus . Catholiques et anglicans avaient toutefois les mêmes objectifs globaux: évangéliser et civiliser les autochtones. Pour réaliser un tel programme, la collaboration de tous les intervenants blancs était nécessaire: marchands, trappeurs, etc.

Les missionnaires se sont installés un peu partout à travers l'Arctique. Ils se sont même rendus de l'autre côté de la baie de Baffin, sur la côte ouest du Groenland, à Godthaab.

Au prochain numéro

La deuxième phase
de la colonisation :
La centralisation de l'administration

L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

5¢ à Yellowknife 50¢ dans les Territoires C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 5 numéro 3, Vendredi le 16

À l'Assemblée législative

La reconnaissance du français est remise en question

Jean-Luc Thibault

Soulevant une question de privilège, le député de Kitikmeot Ouest, Red Pedersen, a profité du dépôt de la Loi 1-90 devant l'Assemblée législative pour remettre en question le caractère bilingue, français et anglais, qui doit prévaloir dans la rédaction des lois depuis le 31 décembre 1989.

Le député a prétexté que son habilité à fonctionner de façon efficace comme membre de la Chambre a été transgressé par cette double version de la loi. Il a basé son argumentation sur le fait qu'il devait approuver une loi dans une version qu'il ne pouvait pas comprendre.

Le président de la Chambre, Richard Nerysoo, en acceptant de prendre en considération la demande du député Pedersen, a invité les membres de l'Assemblée législative à faire connaître leurs commentaires sur le sujet. Plusieurs députés ont relevé l'invitation.

Les remarques les plus acerbes sont venus du député de Nahendeh, Nick Sibbeston. Le député Sibbeston s'est dit insulté qu'on lui ait présenté un projet de loi écrit dans les deux langues, français et anglais. Parce que les langues autochtones ne sont pas reconnues officiellement, M. Sibbeston s'oppose à ce qu'une version française des lois soit autorisée. Bien qu'il ait été l'un de ceux qui, en 1984, avait accepté la proposition du gouvernement fédéral pour des territoires bilingues, français et anglais, en échange d'une somme de 16$



Le député de Yellowknife Sud, Tony Whitford, considère qu'avec la reconnaissance du français, les langues autochtones sont à une étape près d'être reconnues officiellement.

Suite en page 4...

La course à la chefferie libérale

Un débat sur les questions nordiques

Jean-Luc Thibault

Plusieurs centaines de personnes ont assisté, le 10 février dernier à Yellowknife, au second forum entre les candidats à la chefferie du Parti libéral. Ces forums régionaux, six en tout, ont pour but de permettre aux différents candidats et à l'unique candidate de faire connaître leur programme aux militants libéraux en vue du Congrès national pour le choix d'un chef qui se tiendra à Calgary en juin prochain.

Le forum de Yellowknife avait la particularité de traiter tout spécialement des questions nordiques et autochtones.

Tous les candidats étaient présents à l'exception de Clifford Lincoln, retenu dans le comté de Chambly, au Québec, où avait lieu lundi dernier une élection partielle (où il a d'ailleurs subi une cuisante défaite aux mains de Phillip Edmunston, du Nouveau Parti Démocratique).

Le point culminant de cette rencontre se déroulait en après-midi alors que les candidats, après un discours d'introduction, devaient répondre aux questions préparées par les militants libéraux durant les ateliers tenus en matinée. Ces questions portaient principalement sur le développement économique et l'environnement; la justice sociale; le développement politique et constitutionnel; et la souveraineté, la sécurité et la paix. Toutes ces questions devaient être traitées en tenant compte de la réalité nordique et autochtone.

Le premier candidat à prendre la parole a été Tom Wappel dont la campagne est basée sur la promotion des valeurs familiales. Il a été suivi à la tribune par Jean Chrétien qui a promis de faire en sorte que le Nord se sente chez lui à l'intérieur du Canada. Pour sa part, John Nunziata a souligné l'opportunité qui est présentement offerte aux libéraux de se ressourcer en rappelant que depuis toujours le Parti libéral est reconnu comme un parti de réforme. La seule candidate, Sheila Copps, s'est présentée comme celle qui a de nouvelles solutions à offrir à la population nordique et canadienne. De son côté, Paul Martin, reconnaissant que le gouvernement fédéral n'a pas toujours tenu ses promes-

Suite en page 2...



Mme Sheila Copps était à Yellowknife pour participer au forum libéral dans le cadre de la course à la chefferie.

Le discours du trône

La population des T.N.-O. devra se serrer la ceinture

Jean-Luc Thibault

Selon le commissaire, Daniel Norris, la croissance financière limitée, résultant de la volonté du gouvernement fédéral de réduire la dette nationale, n'est définitivement pas la façon idéale de débuter une nouvelle décennie.

Cette déclaration de M. Norris a été prononcée lors de son discours du trône marquant l'ouverture de la présente session de l'Assemblée législative, le 7 février dernier à Yellowknife. «Tous les ministères, commissions et agences parapubliques vont subir les conséquences de cette croissance limitée,» a avoué le commissaire. «Le défi est clair. Le message est simple. Le temps est venu pour nous tous de nous serrer la ceinture. Nous devrons faire plus avec moins. Nous devrons donc développer notre sens de responsabilité,» a poursuivi M. Norris.

La nouvelle formule de financement, décrit dans un communiqué en provenance du fédéral comme une augmentation de 18$ millions, se résumera en fait pour le gouvernement territorial par un manque à gagner de 110$ millions au cours des cinq prochaines années. Seulement pour l'année 1990-91, le transfert du fédéral équivaudra à 25$ millions de moins en comparaison avec l'ancienne formule.

Les conséquences de cette décision fédérale apparaissent très clairement dans le budget présenté lundi dernier par le ministre des Finances, Michael Ballantyne.

Ces réductions dans le tranfert d'argent de la part d'Ottawa envers les T.N.-O arrive au moment où le gouvernement territorial, à cause du coût de la vie élévé qui prévaut dans le Nord, connaît certaines difficultés à maintenir ses programmes sociaux. La présente situation l'obligera à établir certaines stratégies afin de combattre les disparités économiques des différentes régions.

«Les autorités fédérales croient que la population septentrionale, comparée à celle du sud, ne paient pas suffisamment de taxes aux gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Ottawa aimerait que notre niveau de taxation soit comparable à celui des provinces, mais lorsque vient le temps de tenir une conférence constitutionnelle ou économique des premiers ministres, nous ne pouvons pas y participer au même titre que les provinces,» a indiqué le commissaire Norris.

Il notait de plus que depuis l'annonce de la nouvelle formule de financement, le gouvernement a cherché des moyens pour rendre la

Suite en page 3...

Un député-page sérieux...



SOMMAIRE

Ne manquez pas les Franco-pages de février page 6 et 7

Leroux, Beaulieu... et les autres de retour au prochain numéro

La course à la chefferie du Parti Libéral

Autour du forum...

Jean-Luc Thibault

Plusieurs journalistes nationaux ont profité de leur passage à Yellowknife pour se payer une petite visite à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest. Ils sont arrivés en plein débat linguistique alors que les députés territoriaux argumentaient sur le bien fondé de ■ reconnaissance du français comme langue officielle et de son utilisation à l'Assemblée législative. Les journalistes ont eu tôt fait de relier ce débat à ■ vague anti-francophone qui semble regrouper de plus en plus d'adeptes à la grandeur du Canada, en commençant par ■ ville de Sault-Ste-Marie. C'est ainsi que cette nouvelle s'est ramassée à la une de plusieurs journaux ■ de plusieurs téléjournaux au Canada.



Les cinq candidats pour la succession de John Turner au poste de chef du Parti Libéral du Canada, il ne manque que Clifford Lincoln...

L'Aquilon a reçu la visite de la seule candidate dans cette course à la chefferie du Parti libéral. En effet, Mme Sheila Copps a pris ■ peine d'inclure «le seul journal francophone des T.N.-O» dans sa tournée de la ville de Yellowknife. Elle en a profité pour expliquer les raisons qui l'ont amenée dans la course ainsi que les thèmes qu'elle priorise : la qualité de la vie, la lutte à la pauvreté, l'environnement et le développement économique. Concernant le nord canadien, elle a affirmé connaître la réalité vécue par les autochtones et entend, si elle devient cheffe du Parti libéral puis premier ministre, faire en sorte que les peuples autochtones profitent prioritairement du développement économique du Nord.

Plusieurs jeunes libéraux se sont fait très voyant lors du débat en occupant la première rangée juste en face de la tribune où prenait place les candidats. Vêtus d'un chandail où était incrit «Paul Martin PM», la quinzaine de jeunes ont manifesté bruyamment chaque fois que leur candidat prenait la parole. Les jeunes libéraux appuieraient-ils tous Paul Martin? Il semble que non puisqu'un communiqué annonçait que le président de l'Association des Jeunes libéraux de l'Arctique occidental accordait son appui à Mme Sheila Copps «parce qu'elle est ■ candidate qui représente le plus grand contraste avec le Premier ministre Mulroney».

Une centaine de militants et militantes libéraux ont participé aux ateliers du samedi matin où étaient discutées les questions devant être posées plus tard en après-midi aux différents candidats. Ces militants et militantes venaient de partout au Canada... Outre ceux des T.N.-O. et des provinces de l'Ouest, on pouvait y rencontrer des gens venant d'aussi loin qu'Halifax. Ils étaient également de tous les âges, dont de nombreux jeunes, et ceux-ci n'y étaient pas venus seulement à titre de figurants, leurs interventions étaient bien préparées et très pertinentes...

suite de la page 1

Les libéraux à Yellowknife

Des échanges quelques fois virulents

tenu ses promesses envers les autochtones, trouve essentiel de mettre en valeur les droits de ces peuples, tout particulièrement l'autonomie gouvernementale.

Clifford Lincoln, dans un message qu'il a fait parvenir aux responsables de la rencontre, a affirmé qu'il faut traiter sans délai des questions touchant les droits des peuples autochtones et la reconnaissance de ces droits dans la constitution.

La période de questions et la session d'interaction qui ont suivi les discours des candidats ont donné lieu à de nombreuses prises de bec entre les principaux aspirants à la chefferie, notamment sur l'accord du lac Meech alors que les Copps et Martin s'en sont pris à Chrétien qu'ils tiennent responsable du fouillis constitutionnel dans lequel se retrouve le Canada aujourd'hui.

Malgré ces quelques étincelles, la rencontre aura été, somme toute, assez tranquille pour le public en général. Le fait que les questions avaient été préparées en atelier par les militants libéraux n'aura pas permis ■ participation du public au débat. De toutes façons, l'action, lors de telles réunions, se passent surtout en coulisse alors que chaque organisation cherche à se gagner la faveur de ceux et celles qui seront délégués au congrès de Calgary.

Par contre, pour Yellowknife et les Territoires du Nord-Ouest, ce forum aura signifié beaucoup. C'était la première fois dans l'histoire politique canadienne qu'un parti politique prenait la peine de se déplacer au nord du soixantième parrallèle pour y tenir une telle rencontre. Il aura permis aux principaux intervenants ténois de faire connaître les dossiers qui les préoccupent.

La présence des médias nationaux, qui accompagne ce genre d'événement, devrait également servir la cause des Territoires du Nord-Ouest. On comptait durant l'après-midi pas moins de six caméras de télévision et une quinzaine de journalistes de l'extérieur. Donc pour une fois, les questions qui concernent la population du Nord auront eu une couverture nationale.

Le discours sur le budget 1990-1991

Un déficit de 17,5$ millions

Jean-Luc Thibault

Lundi dernier, le ministre des Finances, Michael Ballantyne, a présenté devant les membres de l'Assemblée législative son budget pour l'année fiscale 1990-91. Malgré une hausse des revenus de 28,7$ millions, le manque à gagner (causé par la nouvelle formule de financement du Fédéral envers les Territoires du Nord-Ouest) s'élèvera à 17,5$ millions. Cette somme devra être comblée à même le surplus budgétaire accumulé au cours des cinq dernières années par le ministère des Finances. Le total des dépenses du gouvernement territorial atteindra pour la première fois de son histoire le milliard de dollars.

Selon le ministre Ballantyne, ce budget représente l'exercice le plus difficile auquel il a eu à faire face depuis qu'il est en poste.

«Les changements dans la formule de financement signifient que nos revenus se situeront en-dessous du niveau de l'inflation au cours de la prochaine année. Nos dépenses ne peuvent pas continuer à augmenter comme par le passé,» a déclaré le ministre.

Les mesures prises par le gouvernement sont de trois ordres :

- Augmentation de certaines taxes.
- Utilisation du surplus budgétaire accumulé
- Coupure dans le nombre de fonctionnaires

Concernant la hausse de taxes, elle touchera surtout les grosses corporations alors que le taux d'imposition passera de 10 à 12 %. Le contribuable, quant à lui, verra son taux augmenter de 1 %. Ce qui signifie, pour une personne gagnant 45 000$, une augmentation de 72$ par année. Comme dans la plupart des gouvernements, le tabac et l'alcool continuent de servir de vache à lait. À partir du premier avril prochain, le vin et les spiritueux se vendront 8 % plus cher et la bière, 5 %. Le ministre Ballantyne espère ainsi aller chercher 1,8$ million supplémentaire. Pour les cigarettes et autres tabacs, le taux de taxation sur le prix payé passera de 55 à 60 %.

Quand à l'utilisation du surplus budgétaire accumulé, le ministre Ballantyne a précisé que ces sommes devaient servir à préserver le gouvernement en cas de coups durs. «Un des avantages que nous avions trouvé à ces surplus, c'est que lors de jours plus sombres, nous aurions quelque chose à utiliser. Nous sommes aujourd'hui rendus à cette étape,» a imagé le ministre.

Une quarantaine de postes seront également supprimés au sein de l'appareil gouvernemental. M. Ballantyne a précisé qu'il était trop tôt pour identifier où s'effectueraient ces coupures et a ajouté que de toutes façons, il était possible que ce ne soit pas des coupures réelles mais plutôt l'abandon de postes qui normalement auraient été créés au cours de la présente année.



Le ministre des Finances, Michael Ballantyne

En conclusion, le ministre estime que son gouvernement a pris une approche équilibrée et raisonnable en fonction de ses nouvelles réalités fiscales. Il a rappelé que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest se porte quand même très bien sur le plan fiscal, que son taux de taxation est l'un des plus bas au Canada et que la population territoriale n'a pas le fardeau d'une dette publique. «Il serait irresponsable de notre part de compromettre ce fait. Nous avons à prendre des décisions difficiles concernant notre avenir. Nous devons réduire nos attentes, et être prêt à faire plus avec moins. Je crois que la population du Nord peut relever ce défi,» a indiqué le ministre des Finances.

suite de la page 1

Le discours du Trône

Une nouvelle stratégie économique

situation financière un peu moins critique. Cependant à l'exception de certains dossiers prioritaires, la vitesse de croisière que le gouvernement avait réussi à maintenir au cours des dernières années sera ralentie. Le développement économique des Territoires du Nord-Ouest demeurant la plus grande priorité, une nouvelle stratégie économique sera présentée au cours de cette session qui devrait durer jusqu'à la mi-avril, avec un arrêt de deux semaines débutant le 2 mars prochain.

ÉDITORIAL

La reconnaissance du français

Sibbeston récidive...

Après avoir tenté en vain de retarder de trois autres années l'entrée en vigueur de la Loi sur les langues officielles, au cours de la session d'automne qui s'est tenu à Norman Wells, le député de Nahendeh, Nick Sibbeston, a récidivé... Il s'est levé en Chambre pour demander au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de renier au nom de la démocratie les droits linguistiques qui viennent d'être consentis aux francophones.

Il suivait ainsi ses confrères Red Pedersen de Kitikmeot Ouest et Peter Ernerk de Aivilik qui avait marqué leur opposition à la présente loi qui oblige la publication des lois dans les deux langues officielles, l'anglais et le français.

M. Sibbeston n'y est pas allé avec le dos de la cuillère... Il a déclaré que la population des T.N.-O. avait à prendre une décision face à cette «langue étrangère»... Selon le raisonnement de M. Sibbeston, parce que la majorité de la population est autochtone, et que de toutes façons dans son comté, il n'y a qu'une poignée de francophones, il n'y a aucune raison de permettre la reconnaissance du français... Il en fait une question de principe, dit-il. Parce que les autochtones n'ont pas les mêmes privilèges, Il refuse de les reconnaître aux francophones.

Il est difficile de comprendre l'acharnement du député envers cette loi qu'il a lui-même approuvé... en 1984... parce que ça assurait en même temps le développement des langues autochtones. En constatant que les dossiers des langues autochtones n'avançaient pas assez rapidement à son goût, M. Sibbeston aime mieux détruire ce qui est acquis... que de bâtir à partir de cet exemple pour réclamer les mêmes droits.

Entre nous, M. Sibbeston, pour un politicien d'expérience comme vous, vous démontrez très peu de maturité... Demander au nom de la démocratie de renier une loi en vigueur... faut le faire. Et du même coup, aller déclarer que vos électeurs francophones, parce que peu nombreux, ne méritent pas de recevoir des services dans leur langue. Pourtant, j'ai toujours cru qu'un député représentait l'ensemble de ses électeurs et non seulement ceux qu'il veut bien représenter... Faut croire que dans la circonscription de Nahendeh, il y a deux classes de citoyens, les autochtones que représente fièrement M. Sibbeston... et les autres... bof... ce sont des minorités, dit-il...

En terminant, M. Sibbeston, n'importe qui peut comprendre que la reconnaissance d'un droit à une communauté ne brime en rien les autres communautés, au contraire...

Jean-Luc Thibault

L'équipe

Directeur :	Alain Bessette
Rédacteur en chef :	Jean-Luc Thibault
Journaliste :	Dominique Claudon
Collaboratteur :	François Cyr
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

suite de la page 1

La Loi sur les langues officielles

Certains députés la constestent, d'autres s'en accommodent

millions devant aider au développement des langues autochtones, il demande aujourd'hui à ses collègues de la Chambre de trahir cette entente en refusant l'utilisation du français dans les projets de loi.

Le français a aussi ses alliés

Comme pour rabrouer quelque peu le député de Nahendeh qui prétendait qu'aucun membre de la Chambre ne comprenait le français, le député de Yellowknife Centre, Brian Lewis, s'est exprimé dans la langue de Molière.

M. Lewis a prévenu ses collègues qu'en mettant ainsi leurs efforts contre la reconnaissance du français, ils risquaient d'entraîner la destruction de la Chambre. Selon lui, cette question est trop importante, trop sérieuse; continuer à débattre de la question des langues autochtones en s'acharnant sur le français pourrait placer le gouvernement territorial dans une position très fragile. Il existe un danger que le gouvernement perde toute crédibilité.

Pour sa part, le député de Yellowknife Sud, Tony Whitford a tenté de désarmorcer le débat. Le fait d'avoir le texte en français d'un côté et en anglais de l'autre ne l'importune aucunement. Il a cité en exemple les documents où le texte en anglais est accompagné d'une version en Inuktitut. Pour lui, en autant qu'il puisse comprendre le texte dans sa version anglaise, il s'en trouve satisfait. Il n'aime pas voir la Chambre perdre son temps sur cette question simplement parce que le français est utilisé dans les textes de loi. Il est d'accord cependant avec la volonté de certains de ses confrères de voir reconnaître, au même titre que le français et l'anglais, l'usage des langues autochtones, mais il n'aimerait pas que cette bataille se fasse au détriment du français. Il allait même plus loin dans son exposé en mentionnant qu'avec la reconnaissance du français, les autochtones étaient à une étape près de se voir reconnaître les mêmes droits linguistiques.

À la FFT

Du côté de la Fédération Franco-TéNoise, le président Fernand Denault a exprimé sa déception face au gouvernement territorial.

«C'est un peu décevant, d'une certaine manière, car ce n'est pas tous les jours que l'on peut observer son propre gouvernement si démuni de responsabilité en étant incapable de mettre en application ses propres lois», a déclaré M. Denault.

«Il y a une chose difficile à comprendre», poursuit M. Denault, «lorsque le gouvernement des T.N.-O. a choisi de mettre en place la Loi sur les langues officielles, Ottawa lui a consenti 16$ millions afin de rendre possible la mise en vigueur d'une loi qui reconnaîtrait également de façon officielle les langues autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest. Normalement, cet argent était supposé faire l'ouvrage. Aujourd'hui, on a bien de la misère à en trouver des traces.»

La réponse du président de l'Assemblée législative

Après avoir analysé la demande du député de Kitikmeot Ouest, le président de la Chambre, Richard Nerysoo, a statué que les privilèges du député Pedersen n'avaient en aucun temps été gênés par la présentation dans plus d'une langue du projet de Loi 1-90.

Il a également rappelé qu'il fallait discuter de cette question avec grande considération de façon à assurer des bénéfices à long terme pour toute la population des T.N.O., autant les autochtones que les non autochtones. Enfin, il a souligné qu'un comité spécial de la Chambre a été mandaté pour étudier cette question. Il a confiance que les recommandations du comité tiendront compte des préoccupations qui ont été soulevées au cours de ce débat.

Bienvenue Alain, merci Denise

L'Aquilon a un nouveau directeur en la personne d'Alain Bessette. M. Bessette possède une formation en administration. Il a oeuvré au sein de plusieurs organismes communautaires. Il a aussi animé une émission humoristique à la radio. Espérons qu'il lui reste encore un peu d'humour car dans les Territoires du Nord-Ouest, c'est un bon remède contre les hivers trop longs.

L'Aquilon aimerait profiter de cette occasion pour remercier Mme Denise Canuel, qui a quitté le journal en novembre dernier après y avoir travaillé durant deux ans. Si L'Aquilon est ce qu'il est aujourd'hui, c'est dû en grande partie à son travail, à sa persévérance et à son dévouement. C'est sous son règne que L'Aquilon est vraiment devenu un journal à vocation territoriale, et ce deux fois par mois. Merci encore et bons succès, Mme Canuel, dans vos projets futurs.

LE PLAISIR DE LIRE

Quand les poètes sont réunis...

Vingt-cinq poètes québécois, 1968-1978

Anthologie par Lucien Francoeur

Collections Anthologies

Éditions de l'Hexagone

«La poésie québécoise contemporaine est une des poésies de la langue française les plus percutantes. C'est ce qu'a voulu montrer ici Lucien Francoeur en rassemblant vint-cinq poètes du Québec qui ont renouvelé cette poésie durant toute une décennie, soit de 1968 à 1978.»

Pour les initiés (es), ce recueil permettra de revivre ces années folles où le monde était en changement, où la révolution psychédélique battait son plein... avec ses cheveux longs, sa boucane, ses «peace and love»... et le sentiment de liberté qui en a découlé...

Pour les autres, ce sera l'occasion de découvrir une poésie éclatée écrite par des auteurs qui ont vécu intensément une époque de découvertes, de recherches, de changements profonds qui ont bouleversé la société québécoise... Cette poésie appartient à l'histoire...

Parmi les poètes qui ont été ici réunis, il en a qui sont très connus, Paul Chamberland, André Roy, Patrick Straram le Bison Ravi, Lucien Francoeur, Denis Vanier... et d'autres que l'anonymat ne quittera jamais... parce que ■ poésie a ses limites... des limites qui dépassent rarement un petit groupe d'initiés...

À lire par intermittence pour comprendre les années soixante-dix...

La sensibilité d'une écrivaine québécoise...



Le premier jardin

Anne Hébert

Editions du Seuil,

Points Roman

"C'est une ville au bord d'un fleuve. C'est une femme vieillissante qui y revient. Elle avait cru pourtant, à tout jamais, avoir abandonné cette ville et son enfance. Or, voici que la ville l'appelle, lui offre un rôle, car cette femme est actrice..."

Après "Les Fous de Bassan", un des trois livres qui lui ont valu un prix littéraire, Anne Hébert, née à Sainte-Catherine-de-Fossambault, près de Québec, nous propose "Le premier jardin". Un ouvrage qui confirme que la romancière québécoise installée à Paris depuis plusieurs années demeure marquée par l'Amérique de son enfance.

L'histoire : une actrice, qui n'a plus toute sa jeunesse, revient dans la ville de ses vertes années, alors qu'elle croyait l'avoir quittée à jamais. Il faut dire qu'un rôle l'y attend. Flora Fontanges va retrouver la Pierrette Paul (son vrai nom) qu'elle a été, affrontant malgré elle la ville de jadis et les souvenirs qui s'y rattachent.

Un roman à l'atmosphère un peu spéciale, et un style relativement dépouillé.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

LE PLAISIR D'ENTENDRE

Un microsillon à leur image...

Pourquoi chanter?

Rock et belles oreilles

Production RBO

Distribution SELECT

«Nous étions à Malang sur l'île de Java, où nous assistions, impuissants, à une éruption volcanique qui décimait la population entière. Autour de nous, ruines et désolation. Un enfant sans bras tentait en vain de déterrer sa mère, ensevelie sous les décombres de la petite école communale. L'un de nous a dit : «Les vacances sont terminées, retournons à Montréal faire un disque de chansons drôles». « Rock et Belles oreilles.

Si c'était là leur intention, RBO a réussi... Après quelques années de télévision où leur cynisme en a ridiculisé plus d'un, RBO n'a en rien perdu de son humour grinçant... Avec des chansons tels que «Bonjour la police», «Érotico-mocheton», «I want to pogne», «Les témoins de Gladhu», «Un enfant de toi» et «La fuckée», RBO nous en fait voir de toutes les couleurs...

Il n'y a aucun sujet de tabou pour cette cher gang de... sautés. Ils sont de plus très actuels avec une chanson sur l'environnement et une autre sur la repeuplement de la population dont la décence nous empêche ici de reproduire des extraits.

La musique qui accompagne les mélodies sont aussi diversifiées que les sujets traités... Un peu rock, des fois liturgiques, ou encore très «classels»... pour les fanatiques de RBO, un disque qui va les amuser, pour ceux qui ne connaissent pas RBO, peut-être préférable de vous abstenir...

Un rythme et une voix...



Joe Bocan (Repartir à zéro)

Joe Bocan

Réalisation Germain Gauthier

Production Les disques palmiers

Distribution Trans-Canada



Joe Bocan fait partie de la nouvelle vague de chanteurs et de chanteuses qui savent allier des textes intéressants à une musique qui bouge... Elle possède en plus une voix qui vous transperce la peau... à vous en donner la chair de poule...

Son plus grand succès, «Repartir à zéro», lui a permis de briser la glace de l'anonymat et d'atteindre ainsi un statut de vedette amplement mérité... Il est difficile ici de faire un choix entre les différentes chansons qui composent ce microsillon... car elles ont toutes un petit quelque chose qui vous attire... et vous retient...

Plusieurs de ses chansons traitent de sujets universels qui fait ressortir la sensibilité de cette auteur-interprète... Pour mettre du soleil dans vos soirées sombres, un remède sans faille... Joe Bocan...

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

APPRENONS NOTRE FRANÇAIS

Les mots grammaticaux et les mots lexicaux

(Première partie)

Ce qu'il faut savoir...

Très peu de grammaires présentent la distinction entre les mots **grammaticaux** et les mots **lexicaux**. Pourtant, cette distinction se révèle souvent très utile ; elle permet de classer les mots du français en deux grands ensembles qui ont des caractéristiques très différentes.

Les mots **grammaticaux** sont le plus souvent très courts ; ce sont les articles, les adjectifs non qualificatifs (possessifs, démonstratifs, etc.) et les prépositions.

Les mots **lexicaux** sont de longueur variable ; ce sont les noms, les adjectifs qualificatifs, les verbes, les adverbes.

Les mots **grammaticaux** sont en petit nombre, les mots **lexicaux** sont en très grand nombre. On ne crée pratiquement jamais de mots **grammaticaux** alors que l'on fabrique souvent de nouveaux noms, de nouveaux verbes, de nouveaux adjectifs.

Les mots **grammaticaux** ne peuvent être remplacés par un pronom, les mots **lexicaux** peuvent l'être. Les mots **grammaticaux** n'ont qu'une seule fonction, les mots **lexicaux** peuvent en assurer plusieurs.

Qu'appelle-t-on mots grammaticaux?

Les mots **grammaticaux** sont les déterminants (articles, adjectifs non qualificatifs), les prépositions ■ les conjonctions de coordinnation et de subordination :

Le petit chien **de** Pierre rongeait **un** os **dans son** coin.

Le :	article défini, déterminant de chien
de :	préposition
un :	article indéfini, déterminant de os ;
dans :	préposition
son :	adjectif possessif, déterminant de coin

Qu'appelle-t-on mots lexicaux?

Les mots **lexicaux** sont les noms, les verbes, les adjectifs qualificatifs, les adverbes :

Le loup sortit du bois, regarda le pauvre agneau avec voracité et se précipita pour le dévorer.

Les mots **lexicaux** de cette phrase sont au nombre de neuf :

loup :	nom
sortit :	verbe
bois :	nom
regarda :	verbe
pauvre :	adjectif qualificatif
agneau :	nom
voracité :	nom
se précipita :	verbe
dévorer :	verbe

Pour plus de détails sur les mots grammaticaux et les mots lexicaux, consultez Le Nouveau Bescherelle des Éditions Hurtubise. Au prochain numéro, nous verrons les caractéristiques essentielles de ces deux groupes de mots

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du gouvernement du Québec

L'Aquilon, (403) 873-6603



FRANCO-

Thème de
La science et

Je suis un astronaute... je suis une cosmonaute...
Les élèves des 1ère, 2ième et 3ième années s'éclatent en s'envoyant dans le cosmos, grâce à des fusées plus étincelantes les unes que les autres, comme on peut le découvrir à travers ces dessins...

Les heureux gag
William Marsh, 1ère année
Geoff, 2ème année, é
Arthur Lafferty, 3ème anné
Jennifer Rosendahl, 4ème anné
Chuck Curtis, 5ème ann
Cam York, 6è année, éc
Phillip Parsons, 7ème
Tim Grenon, 8ème

Les gagnants de
recevront un jo
pour ceux de la 4
une bande dessinée

Kirk, 1ère

James E., 1ère

Megan D., 2è

William M., 1ère

Lesley, 1ère

Barbara, 1ère

Ashley, 1ère

Robin E., 2è

Sarah D., 3è

Thomas S., 3è

Geoff, 2è

Tommy B., 2è

Thomas S., 2è

Caitlyn, 3è

Aaron R., 1ère

Arthur L., 3è

Josh, 2è

Jolene T., 2è

Brandy, 3è

Becky, 3è

Rachael, 3è

À la découverte de planète

Hors de notre système solaire, l'unive
De quoi exciter l'imagination de tou
par celle des élèves 7ième, 8ième e
des B.D. en duo de planètes incon

Cinthia, 2è

Brendan, 2è

Shawn, 3è

Pam, 3è

Philip P. (7è) et Tim B. (8è)

Jill K., 3è

Tim, 3è

Kiely, 3è



-PAGES

février
la technologie

...gnants du mois

...e, école Thomas-Simpson
...école Mildred-Hall
...é, école Thomas-Simpson
...ée, école Camsell-Saint-Paul
...ée, école J.-H.-Sissons
...ole Thomas-Simpson
...année, école Allurut
...année, école Allurut

...ière à la 3è année
...uet futuriste,
...è à la 8è année,
...de science-fiction.

Les écoles du futur...

Grâce à des technologies de plus en plus accessibles pour le plus grand nombre, l'école aussi se transforme. À la vitesse où va le progrès, à quoi va ressembler l'école du futur ? Les élèves de 4ième, 5ième et 6ième années répondent par les illustrations suivantes.

Niada R., 5è

Christina S., 6è

Shona B., 5è

Sharon-Rose D., 6è

Ace K., 4è

Kelvin K., 4è

Sophie D., 4è

Ryan W., 5è

Jackie B., 4è

Peter C., 6è

Angela H., 5è

Peter, 4è

Sarah S., 5è

Lenard, 4è

Mike L., 6è

Angie S., 5è

Jennifer R., 4è

Nathan C., 6è

Mike M., 4è

Kevin D., 6è

Dawn, 4è

Isabelle C., 6è

Nell K., 4è

Sabrina G., 3è

Lisa C., 5è

André B., 6è

Josh McD., 6è

...s inconnues...

...ers offre encore plus de mystères. ... un chacun, à commencer ...t 9ième années, qui ont fait ...nues...

Wilson T.G., 4è

Tina C., 5è

Rhonda C., 6è

Michael R., 5è

Mandy W., 5è

Chuck C., 5è

Waylon G., 4è

Amy O., 6è

Irent I., 6è

Cam Y., 6è

L'esprit des Jeux d'hiver de l'Arctique plane sur Yellowknife

Dominique Claudon

La capitale des T.N.-O. aura l'honneur et le plaisir d'accueillir les 20ièmes Jeux d'Hiver de l'Arctique du 11 au 17 mars.

Ce sera pour le Canada septentrional le plus grand événement culturel et sportif du genre. Les participants viendront des T.N.-O., du Yukon, de l'Alberta, de l'Alaska et du Groënland. Plus de 1200 athlètes vont s'affronter à travers une gamme de compétitions en intérieur et en extérieur, y compris des jeux inuits et denés.

Les Jeux d'Hiver de l'Arctique vont constituer la vitrine d'un échange au niveau sportif, culturel et social ; de quoi "stimuler l'éducation, la compréhension et l'amitié entre les peuples du Nord".

Place aux arts

et traditions du Nord

La Société hôtesse des Jeux d'hiver de l'Arctique a annoncé que le Conseil des Arts des T.N.-O. serait le commanditaire officiel du Festival culturel. Il s'agit d'un programme destiné à présenter avec force et détails les grandes cultures septentrionales, en tant qu'éléments constitutifs des Jeux d'Hiver de l'Arctique.

Le président du Conseil des Arts des T.N.-O., Frank Hansen, et l'honorable Titus Alooloo, ministre de la Culture et des Communications, ont remis un chèque d'un montant de 50 000 $ au président du Festival culturel, Ewan Cotterhill.

"Nous avons ce rare plaisir de soutenir les arts et traditions populaires du Nord", a ajouté M. Cotterhill. "Grâce à ce coup de pouce financier du ministère de la Culture et du Conseil des Arts, les Jeux d'Hiver de l'Arctique iront davantage de l'avant".

Le programme consiste en une série d'événements et d'expositions conçus pour être une "vitrine des arts visuels et de la représentation", en mille et un lieux de Yellowknife.

Un gala, sous l'égide du Conseil des Arts des T.N.-O., aura pour vedettes des artistes et musiciens septentrionaux. Autres manifestations : expositions d'art et de photographie, divertissements pour les enfants, pièces de théâtre.

Notons que se joindront au Festival culturel des artistes et acteurs du Groënland, ainsi que des Soviétiques - de la Péninsule magadane.

La Légion royale sort du rang

En sa qualité de commanditaire, la Branche Vincent-Massey n°164 de la Légion royale canadienne a fait don de 5000 $ "en vue de la réussite des Jeux". "La Légion appuie ce qui est l'avenir ; or les athlètes sont l'avenir du Nord", a affirmé l'ex-président de Branche Dusty Miller. Après que Don Sian s'est vu remettre le chèque, il a pu déclarer : "c'est formidable de voir un groupement local, comme la Légion, sortir du rang et soutenir les Jeux d'Hiver de l'Arctique. Leur engagement montre que l'esprit des Jeux se propage".

La Place de Knifee dévoilée

"Un endroit pour rencontrer les gens". La fonction de la Place de Knifee est ainsi dévoilée par la Société hôtesse.

Co-parrainé par Gulf Canada et Canadian North - une division de Canadian Airlines International -, la Place de Knifee s'établira à l'hôtel de ville, et proposera une quantité de choses à voir et à faire.

Doug Lagore, président du Comité de la Place de Knifee, s'est dit ravi du soutien manifesté par Canadian North et Gulf Canada. "C'est très stimulant pour les Jeux, car c'est la première fois que des médailles seront remises dans la soirée de telle façon que le public puisse vivre cet événement. Mais n'oublions pas le côté culturel et les spectacles. Le fait, d'avoir pu impliquer une autre communauté telle que Hay River, contribue à faire de la Place de Knifee un événement territorial".

La Place sera ouverte le mardi, le jeudi et le vendredi durant la semaine des Jeux. La flamme arctique brillera place de Knifee ; les résutats seront affichés et il y aura notamment remise de médailles.

De plus, la Place fera office de carrefour des athlètes, des dignitaires et de la population. Elle aura "un goût multiculturel", une ambiance de carnaval, et ce grâce à une animation organisée par la Ville de Yellowknife et Hay River. Total : des baraques foraines pour se restaurer (avis aux amateurs : ragoûts de caribou), des spectacles vivants, une exposition sous tente de poterie septentrionale, un numéro de marionnettes d'animaux du Nord, scuptures de glace hautes de dix pieds, un village bien du Nord, un spectacle de traîneaux à chiens, une présentation de film(s), des feux d'artifice, etc. Doug Walker, de la Division de planification des grands projets chez Gulf Canada Resources, et Dukon Fischer, vice-président et directeur général de Canadian North, seront présents à l'inauguration. "La Place de Knifee sera le clou des Jeux d'Hiver de l'Arctique 1990", a estimé M. Fischer. "En tant que carrefour, la Place de Knifee donnera aux visiteurs et habitants de Yellowknife une occasion exaltante de faire une ovation aux gagnants et de profiter de la diversité des manifestations culturelles tout en goûtant à l'échantillonnage de cuisine septentrionale et ethnique.

Canadian North s'est dit honoré de participer à cette "authentique expérience de la réalité du Nord". Et M. Walker de lancer : "de la part des employés de Gulf Canada, je me permets d'exprimer l'espoir que les 20ièmes Jeux d'Hiver de l'Arctique seront un événement mémorable, un de ceux qui fixent de nouveaux niveaux de compétition pour les participants à venir, et qui inspire une augmentation continue du soutien tant des compétiteurs que des spectateurs aux Jeux".

Laissez-vous emporter par l'esprit des Jeux...

"Laissez-vous emporter par l'esprit des Jeux" est un slogan approprié pour la cuvée 1990 des Jeux : c'est précisément ce que les gens font. A commencer par les bénévoles, le comité, les membres du jury, les commanditaires et les responsables sportifs.











Jeux d'hiver de l'Arctique, du 11 au 17 mars à Yellowknife / Jeux d'hiver de l'Arctique, du 11 au 17 mars, à Yellowknife

L'esprit des Jeux d'hiver de l'Arctique plane sur Yellowknife (suite)

L'esprit se répand bien au-delà des limites de Yellowknife. Les gens appellent de partout, de Aklavik jusqu'à Toronto, et par-delà. Des parents veulent voir leurs enfants participer aux compétitions, et certains sont même prêts à aider à l'organisation quand leurs enfants sont hors du court ou de la glace.

Musiciens et artistes prendront part, avec de la bonne volonté à revendre, aux festivités culturelles. Le coordinateur culturel passe le plus clair de son temps au téléphone, enregistrant la participation d'artistes et d'expositions d'art visuel, si bien qu'il est en train d'avaler l'équivalent de son poids en café.

L'intérêt croissant du public à l'égard des Jeux fait que le bureau de la Société hotesse installe quatre lignes téléphoniques supplémentaires et un fax.

De rencontre du jury en rencontre du comité, les membres travaillent d'arrache-pied pour tout organiser jusque dans les moindres détails (du stationnement aux installations médicales, en passant par les boîtes à lunch). Les responsables sportifs mettent la dernière main au programme des sports maîtres, et recrutent par eux-mêmes des bénévoles.

Les commanditaires saisissent bien la force de l'organisation des Jeux. Yellowknife seule avait eu dans le passé nombre de manifestations parrainées ; aujourd'hui, en 1990, les commanditaires remettent ça. L'engagement des commanditaires nationaux, territoriaux et locaux dans le sport septentrional est louable. Toutes les manifestations sportives prévues bénéficient de parrainages officiels.

Les courses de traîneaux à chien

Un des nouveaux sports aux Jeux est la course de traîneaux à chiens, archétype du sport propre au Nord. Comme les jeux des Dénés et des Inuits, cette discipline s'efforce de faire de la compétition et du loisir en dehors du travail.

Ce qui fait que les courses de traîneaux à chien seront un moment exceptionnel des Jeux. Ça provient du fait que l'équipe repose sur l'alliance, sinon la symbiose, de deux espèces animales : chiens et humains. Les chiens apportent la force, mais cette énergie doit être contrôlée et canalisée par un capitaine.

La plupart de ces chiens sont élevés pour la course. Les chiens husky et eskimo sont connus pour leur endurance, pas pour la vélocité; ils sont croisés avec des races particulières telles que les greyhound ou les whippet. Les chiens sont élevés pour conjuguer endurance, enthousiasme, vitesse et qualité de meneur. Ce sont des machines à courir, pas des animaux d'appartement.

N.W.T. Power Corporation épouse la cause du volleyball

"Un sport exemplaire de la nécessité du travail d'équipe et de l'enthousiasme pour atteindre la réussite. Il peut être pratiqué à tous les âges et à tous les niveaux d'aptitude". C'est du volley-ball dont parle ainsi Gordon Green, premier vice-président de N.W.T. Power Corporation, commanditaire officiel. Don Sian, de son côté, met en parallèle le travail d'équipe de cette entreprise avec celui qui préside à l'organisation des Jeux "en vue du succès".

Pour être bénévole durant les Jeux communiquez au 873-5858.



Office national des transports du Canada | National Transportation Agency of Canada

Avis de demande de service aérien

Référence n° M4205-040-4
N° 90121 au rôle
Référence n° M4895-040-4
N° 90122 au rôle

Date : le 16 février 1990

171817 CANADA INC. EXERÇANT SON ACTIVITÉ SOUS LE NOM DE ORION AIR TRANSPORT

171817 Canada Inc. exerçant son activité sous le nom de Orion Air Transport a présenté une demande à l'Office national des transports du Canada pour des licences afin d'exploiter :

1. un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, B, C, D et E à partir d'une base située à Yellowknife (T.N.O.) (Rôle n° 90121);

2. un service international à la demande (affrètement) de la classe 9-4 pour le transport de personnes et de marchandises au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, B, C, D et E (Rôle n° 90122).

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé qui s'oppose à la délivrance de la licence de classe 4 projetée peut intervenir contre cette partie de la demande, et toute personne, collectivité ou organisme intéressé à la délivrance de la licence de classe 9-4 projetée peut intervenir en vue d'appuyer ou de modifier cette partie de la demande, ou de s'y opposer. Chaque intervention doit être déposée au Secrétaire de l'Office conformément aux Règles générales de l'Office national des transports, au plus tard le 21 mars 1990. Copie de l'intervention doit être déposée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Toute intervention à l'égard de la proposition de service de classe 4 doit citer le n° au rôle 90121 et toute intervention à l'égard de la proposition de service de classe 9-4 doit citer le n° au rôle 90122.

Le dépôt de l'intervention auprès du Secrétaire peut se faire en mains propres, par courrier recommandé ou par messager, à l'Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou par télex n° 053-4254 ou 053-3615, ou par télécopieur n° (819) 953-5562 ou (819) 953-8798.

L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à M.L. Dionne au (819) 953-8951.

M.L. Dionne
pour le directeur, Services intérieurs
Direction générale de l'entrée sur le marché
et de l'analyse du marché
Office national des transports

Canada

L'AFI se réunie

François Cyr (Iqaluit)

Le 28 janvier dernier, sur le chemin du retour de la Mission Catholique d'Iqaluit, j'ai rencontré le président de l'Association francophone d'Iqaluit, M. Normand Plante.

Parle parle, jase jase, j'apprends alors que le centre communautaire, ou si vous préférez le «local» de l'AFI, sera ouvert aux francophones et aux francophiles qui voudront bien s'y présenter de 2h00 à 4h00 pm en ce beau dimanche après-midi (température clémente aux environs de -26°celcius).

J'arrive en retard (vers 2h45) avec ma fille de quatre ans; je croyais que c'était tout simplement un «open house» (si vous me permettez l'expression).

Bien sûr que [redacted] maison était ouverte, mais je me suis retrouvé en pleine réunion ou assemblée publique. L'exécutif de l'AFI écoutait les doléances de [redacted] vingtaine de personnes présentes.

Elle cherchait à savoir ce que les gens attendaient de leur association et surtout ce qu'ils voudraient voir comme activités au cours de la prochaine année.

Après dix ans d'existence, [redacted] la réalisation de certains projets tels la possibilité de syntoniser Radio-Canada et d'écouter Radio-Cité, le centre communautaire et plusieurs partys, l'Association francophone d'Iqaluit est en pleine phase de mutation.

L'Association est donc en période de programmation, nous ne parlons pas ici d'ordinateur mais tout simplement d'un programme d'activités qui se double d'une demande de budget auprès du Secrétariat d'État et d'une somme d'heures de bénévolat.

Revenons à ce dimanche après-midi du [redacted] janvier. À la suite des présentations de l'exécutif de l'AFI, de Benoît Boutin de la FFT [redacted] de Myriam Alizé, directrice de la garderie multiculturelle, la population a fait entendre ses doléances. Elles sont : un problème flagrant de communication, un minimum d'un party par mois, un système de gardiennage ou une liste de gardiennes disponibles les soirs de party, une action politique pour recevoir des services en français (réception et clinique externe) à l'hôpital régional de Baffin, l'organisation d'activités familiales pour encourager les échanges entre enfants et parents francophones, [redacted] réalisation des objectifs non-accomplis de la programmation 89/90, [redacted] besoin d'une permanence au centre communautaire, la participation de l'AFI aux parades de Noël, de la St-Jean-Baptiste et du 1er juillet par la voie d'un char allégorique, le besoin d'une radio communautaire francophone locale, l'essoufflement des gens actifs dans le conseil exécutif de l'AFI.

Le conseil exécutif de l'AFI a maintenant du pain sur la planche. Espérons qu'il réussira, par des actions concrètes à répondre aux besoins de sa population.

Si la vie vous intéresse, appelez la ligne en détresse

François Cyr (Iqaluit)

Un rêve a germé à Iqaluit dans le but d'empêcher le cauchemar du suicide chez la population de l'Arctique de l'Est. Ce rêve est la «crisis line» ou si vous préférez la «ligne en détresse». C'est à la suite de l'initiative de huit personnes qui s'intéressaient à ce problème que le projet est né. Le groupe de bénévoles se chiffre maintenant à quatorze personnes.

Après trois mois de formation et de tractations auprès de Bell Canada, le groupe de bénévoles a commencé le service de ligne d'écoute le 15 janvier 1990 avec deux lignes d'écoute sous un seul numéro de téléphone : le (819) 979-3333. Ces deux lignes servent le besoin d'écoute en anglais et en inuktitut, langues de la majorité de la population d'Iqaluit. Il n'existe pas de ligne spéciale pour les francophones étant donné le manque de bénévoles bilingues (français/anglais). Il n'y a présentement que deux personnes pour assurer ce service auprès des francophones.

Le service d'écoute active opère de 9h00 pm à minuit, 7 jours sur 7. Le besoin d'écoute en dehors du réseau officiel se situerait surtout au cours de cette période.

Les bénévoles sont des gens ordinaires qui se sentent concernés par les personnes au prise avec les problèmes suivant : dépression, tendance suicidaire, alcoolisme, problème de drogue ou/et d'inhalation d'essence, solitude, violence faite aux femmes, problèmes familiaux, etc..

La ligne a besoin de gens de bonne volonté, qui veulent aider les personnes en détresse. Si la vie vous intéresse, appelez la ligne en détresse au (819) 979-3333.

À L'Aquilon

Visite de deux diplomates français

Dominique Claudon

Deux diplomates français ont débarqué dans la capitale du Grand Nord canadien le week-end dernier pour une brève visite à caractère professionnel.

Norbert Carrasco-Saulnier, Premier secrétaire à l'ambassade française d'Ottawa, et Serge Pinot, Consul général de France à Edmonton, on été reçu par la rédaction de L'Aquilon.

Ils ont eu alors le loisir de faire connaissance avec "le coopérant français des T.N.-O.".

Le rédacteur en chef leur a fait visiter les locaux, et semble avoir satisfait leur curiosité concernant la réalisation et ■ diffusion du journal.

La conversation, qui a suivi, a été l'occasion d'évaluer l'importance de la francophonie ténoise, puis a glissé, actualité oblige, sur le terrain des tensions linguistiques au Canada.

Puis M. Carrasco-Saulnier, qui est très officiellement chargé par ses supérieurs d'observer la politique intérieure canadienne, a largement évoqué la convention du Parti libéral et ses enjeux. D'ailleurs, c'est essentiellement pour suivre cet événement politique de portée nationale et territoriale que le Premier secrétaire de l'ambassade de France est venu dans la cité septentrionale.

Son coreligionnaire, qui n'a de liens avec Yellowknife qu'au niveau juridictionnel, n'est pas allé à ce rassemblement partisan ; en revanche, il l'a accompagné à l'Assemblée législative, pour assister au débat.

Il se trouve que ce dernier devait faire suite à la vive polémique sur l'utilisation de la langue française à la Chambre.

De quoi être frusté, puisque ■ séance a été levée peu de temps après l'ouverture, et ceci à la demande du chef du gouvernement, Dennis Patterson.

Les deux représentants de l'Etat français ont, par la suite, rencontré plusieurs membres de la Fédération Franco-Ténoise et de l'Association franco-culturelle de Yellowknife.

Norbert Carrasco-Saulnier et Serge Pinot sont repartis avec en tête la confirmation que le travail de fourmis de la communauté francophone au sein d'un océan d'anglophones est un "exploit quotidien".

Passage en revue des normes de la législation du travail

Patrons et syndiqués sont entendus...

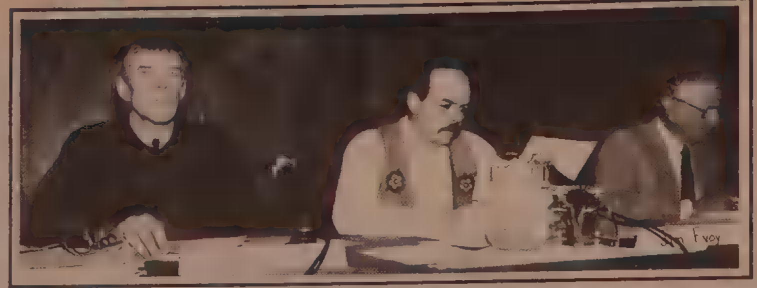
Dominique Claudon

Le Comité de révision des normes de la législation du travail a tenu des audiences publiques à Yellowknife du 30 janvier au 2 février.

C'est l'automne dernier que le ministre Stephen Kakfwi a nommé un comité consultatif pour évaluer les lois du travail existant dans les Territoires et proposer des modifications législatives.

Le président de ce comité est Gordon Carter - un consultant -, les deux autres membres étant Jim Evoy - premier vice-président de la Fédération du Travail des T.N.-O. - et Daniel Wilde - un homme d'affaire.

Le Comité a accusé réception de comptes-rendus et entendu quatorze organisations.



Les trois membres du Comité, Daniel Wilde, Jim Evoy et le président Gordon Carter.

Les patrons veulent une législation minimale

Le président de la Chambre de Commerce des T.N.-O., Kevin Diebold, considère que les lois du travail et leur mise en vigueur doivent "s'en tenir au strict minimum".

Selon lui, les lois peuvent décourager le secteur privé de se développer. "Les entreprises opèrent dans un environnement de concurrence ; leur survie et leur progression sont extrêmement liées à un niveau d'activité saine".

M. Diebold n'est pas d'accord avec le fait que les lois du travail soient modelées d'après le contexte de l'emploi dans le sud (urbain). "Les Territoires du Nord-Ouest, dit-il, n'ont rien à voir, et nos lois du travail devraient être adaptées à ce très particulier marché du travail des T.N.-O."

Le représentant patronal estime que la géographie, le climat et donc l'isolement rendent inéluctable une politique de projets à court terme, et en conclut que la législation devrait encourager ce type d'activité. Les travaux saisonniers, fait-il remarquer, attirent des gens extérieurs à la région.

Le président de la Chambre de commerce est un brin optimiste lorsqu'il souhaite que "les employeurs et les employés trouvent un terrain d'entente sur les taux de salaires et les conditions de travail en se basant sur le minimum de lois du travail".

Il va encore plus loin : "l'octroi de vacances statutaires n'a pas vraiment de sens lorsque vous entreprenez un projet de construction de deux mois à Baker Lake".

Offensive tous azimuts de la Fédération du Travail

Dans le camp syndical, le son de cloche est radicalement inverse ! La Fédération du Travail des T.N.-O. en appelle à une "révision globale" de la législation du travail, avec en prime l'avertissement que la Fédération fera appel au Bureau International du Travail si le Comité de Révision des Normes de la Législation du Travail ne remplit pas son mandat. "D'une manière ou d'une autre, les Territoires obtiendront leur révision globale des normes juridiques relatives au travail", a également assuré le représentant Alex Lacroix.

Au début de son intervention, la Fédération a présenté les grandes lignes d'une cinquantaine de recommandations, contenues dans un rapport de soixante pages. La multiplication de problèmes aigus est telle que rien ne pourra sortir d'un passage en revue à la sauvette, peut-on y lire.

Le Comité lui-même n'a pas échappé au feu des critiques. "En novembre et décembre, nous avions l'impression de traiter avec un <comité-fantôme>. Le président n'était jamais disponible et les deux autres membres n'étaient pas autorisés à parler", a amèrement déploré M. Lacroix, en direction de M. Carter. Ces deux derniers ont, par ailleurs, eu un échange quelque peu conflictuel sur les"problèmes dans les communautés" et les attentes de celles-ci.

Finalement, l'idéal, pour la Fédération, serait que tous les travailleurs dans les Territoires soient assujettis aux mêmes règles.

L'accent féministe de l'Union des travailleurs du Nord-Ouest

Une paie égale pour un travail de valeur égale : ce devrait être une nouvelle norme juridique du travail, a dit posément Diane Strilaeff, de l'Union des travailleurs du Nord-Ouest, au Comité.

Le syndicat est partisan d'une loi d'équité salariale entre les deux sexes, valable pour tous les employés, tant du secteur privé que du service public, et quel que soit le nombre d'employés dans l'entreprise.

"En 1986, dans l'ensemble des T.N.-O., il y avait 45 % de différence entre le salaire moyen des hommes et celui des femmes. Cette disparité a atteint jusqu'à 62% dans la région de Kitikmeot", a noté la syndicaliste, avant d'expliquer : "derrière la discrimination sexuelle, il y a les comportements, profondément enracinés dans la société, à l'égard des tâches supposées être faites pour les femmes".

L'Union des travailleurs du Nord-Ouest a négocié un texte d'entente avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, l'hiver dernier, sur le principe "À travail de valeur égale, salaire égal". Un comité conjoint doit évaluer le secteur public pour voir si le principe est appliqué et pour corriger tout déséquilibre.

Une chose est sûre et certaine : l'actuelle loi en matière de normes pour le travail est criblée de lacunes. Elle fait primer l'intérêt des employeurs sur celui des employés ; elle procède trop souvent par exemption et par exclusion. "Pas de paix sans justice" : il serait pertinent de tendre vers cet idéal dans la jungle arctique.

Maintenant, le dossier est entre les mains du comité consultatif. Il a à peu près un mois et demi pour se retrousser les manches. Puis, rapport en main, le ministre de la Sécurité et des Services publics, qui avait lancé le défi aux partenaires sociaux, devra faire connaître ses intentions.

Un gouvernement responsable, oui mais pas à moitié!

En 1984 le gouvernement territorial adoptait la Loi sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest, qui rend le français égal à l'anglais. La mise en application de cette loi a été retardée jusqu'au 1er janvier de cette année. En effet, les articles 11 et 16 de cette loi sont présentement en vigueur. Le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a maintenant l'obligation de traduire ses textes de loi en français.

Le 7 février dernier s'ouvrait la première session de l'Assemblée législative (6e session, 11e législature) depuis l'entrée en vigueur de ces deux articles de loi. Les députés avaient devant eux, pour la première fois, des projets de loi traduits en français. La loi c'est la loi et le Gouvernement doit s'y conformer.

Pour certains députés de la législature, ce fut une dure réalité que de voir concrètement les effets de la mise en application de leur propre loi. Une chose est claire, la Loi doit être appliquée. Dans tout cet étonnement de nos députés outrés, il faut retenir que quelques-uns d'entre-eux étaient déjà députés en 1984 lorsque la Loi sur les langues officielles fut adoptée. Peut-on conclure qu'ils ne savaient pas ce qu'ils faisaient? Le savent-ils un peu plus aujourd'hui?

L'argument que la loi de 1984 a été imposée par le Gouvernement du Canada et qu'il est temps aujourd'hui de dire non au fédéral est bien mince. Si on retient cette logique, qu'adviendra-t-il des transferts d'argents en provenance du fédéral? L'autonomie des Territoires du Nord-Ouest vis-à-vis du fédéral, n'est pas un compartiment où l'on dépose que ce que l'on veut bien y mettre. Cela demande d'être conséquent avec l'ensemble de ses principes. C'est ce que l'on peut attendre d'un gouvernement responsable.

Le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a la responsabilité d'appliquer ses lois. Il lui revient donc de protéger les intérêts de la minorité francophone des Territoires. Il devrait même être très fier d'avoir adopté cette loi en 1984, qui est à contre-courant des politiques provinciales unilingues de nos voisins du sud. Le gouvernement devrait pousser sa logique (de l'époque) plus loin, en promulguant les langues autochtones égales aux langues qui ont présentement un statut officiel.

Ce n'est pas une question de compromis historique, d'un bien pour un mal, que d'avoir le français, l'anglais et les langues autochtones sur un pied d'égalité, c'est un droit dans une région où les autochtones et les francophones sont menacés par l'assimilation à la langue anglaise.

Pour sa part, La Fédération Franco-TéNOise n'a pas l'intention de fermer les yeux sur les droits de la francophonie ténoise à un moment où des municipalités ontariennes se proclament unilingues anglaises et où les tribunaux manitobains rejètent le droit de la gestion scolaire aux Franco-manitobains. Ce n'est pas le moment de faire le jeu de nos détracteurs, lorsque pour les Franco-ténois tout commence à peine. C'est notre responsabilité et nous l'assumons; que le Gouvernement fasse de même.

La Fédération Franco-TéNOise

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9, Tél. : (403) 920-2919, Fax : (403) 873-2158

L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 5 numéro 21, Vendredi le 2 mars 1990

La condition féminine

Des conquêtes historiques

Dominique Claudon

Chaque 8 mars, les célébrations de la Journée internationale de la Femme de par le monde continuent d'exprimer les intérêts du sexe féminin et de compter les points. Selon les féministes, la lutte pour les droits de la femme est étroitement liée à la lutte globale pour la justice sociale et la paix mondiale.

Les événements relatifs à la première Journée internationale de la Femme sont arrivés à la faveur d'une articulation entre les expériences et les aspirations féminines.

Tout a commencé le 8 mars 1908. Cette fois-là, 30 000 femmes avaient manifesté dans les rues de New-York en faveur de salaires plus dignes, d'une journée de douze heures de travail, de meilleures conditions de travail, d'une loi sur le travail des enfants, et du droit de vote pour les femmes. Leur slogan était «Du pain et des roses», pour symboliser leur combat pour la sécurité économique et une qualité de vie plus décente.

Les femmes représentent seulement 13% des 295 membres du parlement fédéral.

La sous-représentation politique du sexe féminin est encore plus flagrante au niveau territorial : 2 femmes parmi les membres de l'Assemblée législative, au nombre de 24 ; seulement 5 femmes ont déjà eu l'opportunuté d'être élues au Conseil territorial. Côté paye, la femme continue à ne toucher que 66 cents pour chaque dollar gagné par l'homme.

La plupart des chefs de famille monoparentale sont des femmes. Domestique ou non, la violence sexuelle s'abat d'abord sur le sexe féminin.

Dans les communautés, un besoin évident de sage-femmes se fait ressentir.

Quelques dates-clés

Les acquis de la condition féminine résultent d'une fructueuse «lutte de sexe» à travers l'histoire contemporaine. Il faut attendre 1918 pour qu'un droit de vote soit octroyé aux femmes pour les élections fédérales. Deux ans plus tard, les femmes sont éligibles au parlement ; c'est finalement en 1921 que la première femme est élue : Agnès McPhail.

En 1929 - ce n'est pas trop tôt ! - , les femmes sont reconnues comme des «personnes» à part entière ; elles ont, par ailleurs, le droit d'être élues comme sénatrices.

À partir de1955, les femmes mariées peuvent travailler dans les services publics.

Le droit de vote aux élections fédérales est accordé, en 1960, aux femmes - et aux hommes - assujetti(e)s à la loi sur les Indiens ; c'est au tour des Inuits deux ans après.

L'année 1973 voit la création d'un Comité consultatif pour la condition féminine, au niveau national. Tous les membres du Conseil territorial doivent être élus à partir de 1975. Enfin, certaines femmes peuvent recouvrer un statut à travers la loi sur les Indiens, en 1985.



8 mars

Journée internationale de la femme

Un événement à célébrer

Voir pages 5, 6 et 7

L'accord du lac Meech

Les réticences de la F.F.T.

Jean-Luc Thibault

Le 17 février dernier, la Fédération de francophones hors Québec (FFHQ), réunie à Winnipeg lors du Conseil national des présidents et des présidentes de la Fédération, donnait son appui à l'accord du lac Meech. Toutes les fédérations à l'exception de la Fédération Franco-TéNOise (FFT) ont voté en faveur de la proposition.

Pour expliquer les raisons qui ont motivé la position solitaire de la F.F.T., son président, M. Fernand Denault, dit n'être toujours pas convaincu de la volonté des gouvernements provinciaux et fédéral d'assumer leurs responsabilités envers les francophones hors Québec.

M. Denault reproche à l'accord du lac Meech le fait qu'il ne va pas assez loin.

«L'accord du lac Meech dit que les provinces vont protéger les francophones hors Québec. Avant de protéger quelque chose, il faut que tu acceptes qu'elle soit en danger. Si tu acceptes qu'elle est en danger, il faut alors avoir la volonté d'agir», déclare-t-il en comparant la situation à un chat qui court après sa queue.

M. Denault aimerait que l'accord du lac Meech, à l'instar du Québec, mentionne que les provinces doivent non seulement protéger la francophonie hors Québec mais aussi en faire la promotion.

Selon M. Denault, la F.F.H.Q. a appuyé le lac Meech parce qu'elle n'a pas le choix. Même si elle trouve que l'accord n'est pas parfait, elle se fait un devoir de l'appuyer parce qu'elle craint de voir le Canada sans le Québec. Cette possibilité a pour effet de répandre une certaine insécurité chez bon nombre de francophones hors Québec.

Concernant la position de la FFT, M. Denault tient à préciser qu'elle demeure solidaire de la décision prise par la F.F.H.Q. mais que consciemment elle se devait de marquer sa dissidence.

M. Denault explique ainsi les réticences de sa fédération. «On ne peut pas mettre notre peau sur la ligne à partir de quelques voeux pieux de quelques politiciens fédéraux ou provinciaux. On peut observer facilement quelle est la force de ces voeux pieux-là quand on regarde ce qui se passe en Ontario, aujourd'hui, avec les municipalités. Rien ne nous assure que la francophonie hors Québec sera respectée parce que ce n'est écrit nulle part.»

L'autre réticence de la FFT face à l'accord du lac Meech repose sur

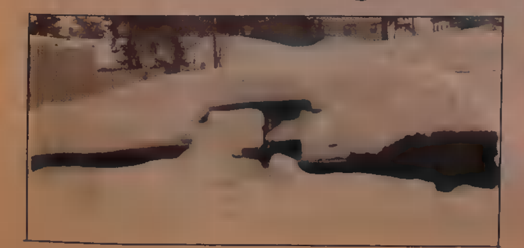
Suite en page 2...

Et de un!...



Ouverture officielle du nouvel édifice qui abritera les bureaux de Northwestel sur Franklin Avenue

Vite, les essuie-glace!



SOMMAIRE

Ne manquez pas à compter du 11 mars
Les Jeux d'Hiver de l'Arctique déjà 20 ans...
Toute une semaine de plaisir sportif

Leroux, Beaulieu... et les autres
voir en page 12

• ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE • ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE •

Pour les Territoires du Nord-Ouest

Politique environnementale

• La promotion d'une gestion intégrée des ressources
• Le maintien et l'augmentation de la qualité de l'environnement
• L'établissement de zones de conservations
• Le développement des ressources non-renouvelables de façon à contribuer à l'essor économique
• La promotion de la coopération dans la gestion des ressources inter-frontalières

Le ministre Titus Alloloo, en présentant les objectifs du ministère des Ressources renouvelables en environnement, a mentionné le lien étroit qu'il y a entre une économie saine et un environnement sain. Il a également parlé de renforcer certaines modifications à la Loi sur la protection de l'environnement. «Mon ministère à l'intention d'introduire au cours des prochaines sessions de nouvelles mesures pour donner plus de mordant à notre loi, entre autres, l'augmentation des amendes et des pénalités pour quiconque sera trouvé coupable de polluer notre environnement.

Table ronde sur l'environnement et l'économie

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest tiendra au cours de l'automne 1990 une table ronde sur l'environnement et l'économie.

Présidée par le chef du gouvernement, Dennis Patterson, cette table ronde réunira différents intervenants impliqués dans le développement du Nord et dans la conservation de ses ressources naturelles.

Parce que la population est de plus en plus concernée par la question environnementale, le gouvernement territorial considère extrêmement important d'améliorer l'équilibre entre le développement économique et l'environnement.

Les participants à la table ronde auront comme mandat entre autre de conseiller le gouvernement dans les dossiers majeurs du développement septentrional, de faciliter une meilleure collaboration et compréhension entre les principaux intervenants de développement et de conservation et d'offrir l'opportunité à tous les groupes et organisations nordiques de participer au processus décisionnel.

J.-L.T.

À l'opposé de Sault-Ste-Marie

Fort Smith, une communauté multiculturelle

La ministre des Services sociaux et du Personnel et députée de Slave River, Mme Jeannie Marie-Jewell, a tenu à souligner aux membres de l'Assemblée législative la position que la communauté de Fort Smith, qu'elle représente, a prise concernant la question multiculturelle qui soulève présentement bien des débats partout au Canada.

Le conseil municipal a adopté le 20 février dernier une motion qui reconnaît le concept d'une société multilingue et multiculturelle dans un pays bilingue.

Mme Marie-Jewell a présenté ses félicitations aux citoyens de Fort Smith qui, dit-elle, «reconnaissent l'urgence de la question linguistique et culturelle et l'importance d'accorder un statut officiel aux langues autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest». Elle a invité les autres communautés à suivre l'exemple de Fort Smith.

J.-L.T.

• ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE • ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE •

La nouvelle stratégie économique

Développer ses points forts avec une approche basée sur les communautés

Jean-Luc Thibault

Inspirer par les recommandations du Comité spécial sur l'économie septentrionale, la nouvelle stratégie économique du gouvernement territorial se veut un engagement pour appuyer et soutenir le développement de l'économie au niveau local.

C'est ce qui ressort du document déposé devant les membres de l'Assemblée législative par le ministre du Développement économique et du Tourisme, Gordon Wray, le 19 février dernier.

M. Wray a déclaré que certains secteurs d'activités seront prioritaires : la petite entreprise, l'artisanat, le tourisme et les ressources traditionnelles. «Ces secteurs profitent à toutes les communautés et la majorité des emplois créés sont occupés par la population locale», d'expliquer le ministre.

La stratégie

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest désire construire une économie équilibrée, équitable et diversifiée. A cet effet, il propose un plan d'action stratégique comprenant quatre éléments-clés qui devrait permettre d'atteindre ses objectifs.

• Se concentrer sur les besoins des plus petites communautés pour développer leur potentiel économique

• Utiliser au maximum les ressources humaines locales et régionales

• Augmenter l'autonomie des communautés et des régions en développant la production de biens et services de base

• Faciliter l'accessibilité aux programmes d'aide financière

Le ministre Wray a ensuite identifié les mesures que son ministère entend mettre en avant pour répondre au défi qu'il s'est donné.

Premièrement, le ministère veut créer une société de développement économique dont le mandat sera d'initier et d'opérer des entreprises amenant ainsi emploi et revenus dans les communautés. «Il est irréaliste de compter sur le secteur privé pour développer toutes les possibilités de faire des affaires. Par expérience, je sais qu'opérer une entreprise dans une communauté éloignée, avec un marché restraint et une main-d'oeuvre plus ou moins qualifié, est assez risqué. Les profits sont l'exception, non la règle. Pour développer l'économie de ces communautés, nous devrons donc être directement impliqués et cette implication devrait se faire par l'entremise d'une société de développement», a souligné le ministre.

Le ministère du Développement économique offrira également une meilleure accessibilité aux programmes d'aide financière en améliorant les programmes déjà en place et en créant de nouveaux programmes tel celui destiné aux très petites entreprises, le «Self Program». Ce programme sera géré par un comité local qui aura l'autorité d'accepter ou de refuser une demande.

Concernant les autres programmes, plusieurs changements leur seront apportés. Les critères d'admissibilité aux programmes seront simplifiés. Les décisions sur les demandes de prêts devront être prises plus rapidement. Les remboursements pourront être planifiés en fonction de la saison d'opération d'une compagnie. Finalement, un refus bancaire ne sera plus nécessaire pour être bénéficiaire des programmes de subventions ou de prêts.

Selon le ministre Wray, son ministère étudie également la possibilité d'offrir des services financiers à tous les résidents. «Les gens seront probablement plus portés à dépenser leur argent localement s'ils peuvent effectuer des transactions financières dans leur propre communauté», pense le ministre.



M. Gordon Wray, ministre

Une campagne

«Achetons chez nous»

Le ministre Gordon Wray a tenu à préciser que la nouvelle stratégie économique n'implique pas seulement du financement d'entreprise. Une des stratégies du gouvernement consiste à lancer une campagne de sensibilisation pour que la population achète des produits qui proviennent des entreprises opérant dans le Nord. «Chaque fois que nous importons des produits de l'extérieur, nous exportons des emplois», déplore le ministre. Bien qu'il soit conscient que plusieurs de ces produits d'importations ne peuvent pas être faits dans le Nord, le ministre estime qu'il y a moyen de faire mieux.

Une stratégie à long terme

Cette stratégie économique propose des objectifs réalistes, des solutions qui tiennent compte de la réalité territoriale ainsi que des moyens d'action facilement accessibles.

Cependant il faudra attendre quelques années pour voir si les problèmes, à l'origine de cette stratégie économique, auront été résolus. Si le ministère du Développement économique réussit à résorber les disparités régionales, à diversifier son économie et à en faire profiter la population ténoise, l'économie territoriale sera alors l'une des plus fortes au Canada.

Formation de la main-d'oeuvre

Programme de subvention pour apprentis

Jean-Luc Thibault

Le Programme de subvention aux apprentis verra ses fonds augmenter au cours de la prochaine année fiscale. Plus de 1$ million sera ainsi alloué pour appuyer ce programme. L'annonce a été faite devant l'Assemblée législative par le ministre de l'Éducation, Titus Allooloo. Le programme a été créé il y a quelques années pour faciliter l'emploi de résidents ténois par le secteur privé. M. Alloloo a rappellé que depuis la mise sur pied de ce programme, 68 apprentis en ont profité pour acquérir une formation spécialisée. Il a ajouté que les employeurs ont répondu en grand nombre, si bien que plusieurs demandes n'ont pu être acceptées. Le programme subventionne de 35 à 50 % du salaire de l'employé-apprenti. Avec les nouveaux fonds disponibles, le ministère de l'Éducation prévoit qu'environ 130 apprentis pourront cette année participer au programme.

ÉDITORIAL

La vague anti-francophone

Un danger pour la survie du Canada

Le Canada, comme pays, vit une période très intense de sa courte histoire.

L'autre soir, une émission d'affaires publiques à CTV présentait un reportage sur le mouvement APEC (Alliance pour la préservation de l'anglais au Canada)...

C'était triste à voir et surtout triste à entendre...

Ce groupe minoritaire d'anglophones d'extrême-droite avouait le plus sérieusement du monde «craindre pour la survie de la langue anglaise au Canada». Une dizaine de personnes, passées la cinquantaine, s'étaient réunies chez un militant ontarien d'APEC pour confier leur angoisse devant les envahisseurs francophones. «On veut faire du Canada un pays francophone», de déclarer une militante convaincue que si on laisse faire les francophones, on ne pourra bientôt plus parler anglais au Canada. Les francophones auront réussi à assimiler tous les anglophones. C'est à se demander si ces personnes vivent dans le même Canada que le reste des Canadiens.

Ces mêmes personnes sont à l'origine de la vague «Sault-Ste-Marie». Elles commencent au niveau municipal à répandre leur sentiment anti-francophone recrutant, semble-t-il, de plus en plus d'adeptes. Le COR (Confédération des régions) mène le même combat au Nouveau-Brunswick, tandis que le «Reform Party» des provinces de l'ouest s'est déjà prononcé en faveur de la séparation du Québec, du Canada.

Le Québec n'est cependant pas en reste avec son Parti Égalité. Robert Libman, jeune chef de parti, a été élu à l'Assemblée législative du Québec avec trois de ses confrères, lors de la dernière élection provinciale, pour défendre les droits des anglophones québécois. Récemment, dans une conférence de presse, il a comparé le Québec à l'Allemagne d'Hitler. Venant de sa part, ces paroles ont eu tôt fait de confirmer les prétentions de ces groupuscules extrémistes sur les méchants francophones...

À une ligne ouverte, à la radio, une anglophone de Montréal ne comprend pas... Citation : «Pourquoi les francophones n'apprennent pas l'anglais, comme tout le monde, ça coûterait moins cher puis ça règlerait tous les problèmes.» (Sic)...

Malheureusement, plus ces personnes se feront entendre, plus il y aura de monde pour les croire et les appuyer... Ainsi le mouvement anti-francophone va continuer à se développer à la grandeur du Canada...

Pendant ce temps, les Québécois francophones écoutent... et se sentent de plus en plus rejeter par le reste du Canada... Bientôt, en constatant l'échec du lac Meech et en écoutant certains anglophones déblatérer sur leur compte, les Québécois n'auront d'autres choix que de se retirer de la Confédération canadienne.

C'est pourquoi il faut agir vite... Il faut que les Canadiens se lèvent et démentent les allégations de ces groupuscules.

Déjà, la Fédération des francophones hors-Québec(FFHQ) entend mener campagne contre les mensonges odieux que l'on rapporte sur leurs comptes.

Ce n'est cependant pas suffisant. Le combat doit être national et venir des dirigeants provinciaux et fédéraux... Il faut absolument que tous ceux qui occupent un poste d'influence prennent position en faveur du bilinguisme et dénoncent ces extrémistes canadiens. Il n'y a plus de temps à perdre. Si l'on continue de permettre à ces individus de raconter n'importe quoi sur le dos des francophones sans se préoccuper de les démentir, on contribue à la destruction du Canada.

Ces personnes sont extrêmement dangereuses. Il faut les arrêter maintenant... avant qu'il ne soit trop tard... Il en va de la survie de la Confédération canadienne...

Jean-Luc Thibault

L'équipe

Directeur :	Alain Bessette
Journalistes :	Jean-Luc Thibault
	Dominique Claudon
	Kim Ouellette
Collaboratrices (teurs) :	Gilles Brien
	Francine Thébeau
	Claudette Saquet
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon est heureux de souhaiter la bienvenue à sa nouvelle journaliste, Mme Kim Ouellette, qui travaillera avec nous à partir d'un nouveau bureau permanent (nous l'espérons) dans l'Arctique de l'Est, situé à Iqaluit

Si vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous!
L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603

ABONNEMENT

Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : 18 $ par année
Tarif institutionnel : 30 $ par année

Je m'abonne ...
Nom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : ....
Tél. : ....

Commentaire

Pour Native Press et les sociétés de communication autochtones

Coupures budgétaires inexplicables

Jean-Luc Thibault

Si le récent budget fédéral demande à la population canadienne de se serrer la ceinture, il force les entreprises de communications autochtones à enlever chemises et pantalons.

C'est avec surprise et consternation que les dirigeants du journal semi-hebdomadaire, Native Press, ont pris connaissance des détails concernant les dernières coupures budgétaires. Pour cette publication qui, depuis vingt ans, joue un rôle primordial auprès des communautés autochtones, la pilule est dure à avaler. À dire vrai, il n'y en a plus de pilule.

En effet, à compter du 31 mars prochain, si le budget fédéral est accepté tel quel, Native Press se verra couper toute subvention de la part du fédéral par l'entremise de son Secrétariat d'État. Pour sa part, CKNM, son pendant radiophonique, subira quant à elle une baisse de subvention de 16%. Ces coupures sauvages dans le financement de ces deux institutions autochtones - et il en va de même dans le reste du pays - sont totalement inacceptable.

Le gouvernement conservateur doit absolument revenir sur sa décision.

La perte de Native Press porterait un dur coup aux efforts qui ont été déployés par ce journal au cours des dernières années pour informer, éduquer et former la population autochtone. De plus, le développement et la préservation de la culture et donc de la langue de ces peuples se verraient sérieusement menacés.

L'Aquilon se joint aux nombreux intervenants locaux, régionaux et territoriaux pour dénoncer ce geste irréfléchi du gouvernement fédéral et invite ses nombreux lecteurs à appuyer Native Press et CKNM dans ce combat qu'ils mènent présentement pour assurer leur existence.

Les coordonnées de Native Communications Society of the Western NWT (Native Press et CKNM) : P.O. Box 1919, Yellowknife, NWT, X1A 2P4, Tél. : 1-800 661-0711.

8 mars Journée internationale de la femme 8 mars Journée internationale de la femme

Les femmes francophones d'Iqaluit

Le 9 mars, le lendemain du 7 ?

Kim Ouellette

(Iqaluit): Cette année à Iqaluit, les femmes francophones ne souligneront pas la journée du 8 mars, principalement parce qu'il n'existe pas de comité local de femmes francophones.

C'est ce qu'a confirmé Myriam Alizé, membre du comité de femmes de la Fédération Franco-Ténoise, lors d'une conversation téléphonique. À l'automne dernier, elle avait accepté [illegible] responsabilité d'en former un à Iqaluit, mais à cause d'un manque de temps et de diverses autres implications, rien n'a encore été entrepris à ce sujet.

Il n'en demeure pas moins que Mme Alizé a démontré un fort intérêt à la formation d'un tel comité. Selon elle: «le comité pourrait avant tout se regrouper de manière informelle, c'est à dire, dans un but plus social afin d'en venir à des objectifs bien précis dans le futur».

De plus en plus, la femme s'implique et fait valoir ses droits dans notre société. Elles ne s'impliquent pas nécessairement que dans des causes politiques, mais aussi, au niveau des aspects sociaux, culturels et éducationnels. Un bel exemple est le regroupement «M.A.D.», qui veut dire «Mothers Against Drugs» (Mères contre la drogue). Ce groupe de femmes, que l'on retrouve dans la plupart des grandes villes canadiennes et américaines, s'est donné comme mandat de sensibiliser les jeunes sur les méfaits de la drogue.

Aussi, ce sont des femmes qui ont fait des pressions pour obtenir plus de possibilités au niveau de l'emploi. Aujourd'hui, il est possible pour une femme de réintégrer le marché du travail grâce à divers cours de formation offerts par [illegible] Centre d'Emploi et Immigration du Canada. Mais, ce n'est pas qu'une femme qui a accompli cela toute seule, mais bien un groupe de femmes.

La femme, malheureusement, est encore souvent brimée dans ses droits. Les différents comités de femmes lui permettent donc de partager ses réactions face à certaines situations. De plus, c'est en se regroupant qu'elles peuvent arriver à des solutions.

Un comité de femmes à Iqaluit aurait définitivement sa place.

Dans un premier temps, la plupart des femmes francophones sont ici suite à un transfert de leur conjoint dans le cadre de leur emploi. De plus, elles sont souvent unilingues, ce qui peut être un obstacle pour le marché du travail. Ces femmes luttent constamment pour établir des communications et se faire comprendre dans les différents lieux publics.

Dans un deuxième temps, il y a la femme au travail qui en plus de travailler dans une langue seconde, doit en même temps s'adapter à une culture nouvelle, où la femme n'est pas toujours respectée. Cela peut souvent devenir un facteur stressant chez elles.

Un groupe de femmes francophones leur permettrait donc de sortir de leur décor pour discuter des divers problèmes qu'elles ont à faire face à tous les jours, que ce soit au travail, à la maison ou même dans les lieux publics. Elles pourraient amener des solutions et du même coup, les réaliser. Le statut de la femme est important dans notre société, mais il faut aussi des femmes pour s'assurer qu'il soit respecté.

Il est vraiment dommage de constater que la Journée Internationale de la Femme ne sera pas soulignée cette année à Iqaluit par les femmes francophones. Mais, cela ne devrait pas être une cause perdue. Il serait bien de former un groupe de femmes francophones afin que le 8 mars 1991, ainsi que tous les autres à venir, ne passent plus inaperçues.

Paroles de métisse

Tradition et modernité : trouver un point d'équilibre

Dominique Claudon

Nom : Fair Williams. Age : 29 ans. Profession : coordinatrice d'association. Particularité : Canadienne métisse.

Employée par l'Association du patrimoine métis, à Yellowknife, pour ses compétences et son métissage tant racial que culturel, Fair Williams est joliment bien placée pour donner son sentiment, non seulement sur la condition féminine métisse, mais également sur le trait d'union potentiel entre racines différentes que représente la femme métisse.

Considérablement diplomée, Fair Williams a dans ses veines du sang français, chipewyan, écossais et cri - excusez du peu ! Elle vit seule avec ses enfants ; elle a juste ce qu'il faut de fierté pour la force tranquille qu'elle a dans ce domaine. En fait, elle pense que la femme, métisse ou autre, a naturellement cette force. Celle de se prendre par la main et de vivre sans celui qui est le père de son (ses) enfant(s).

«Les femmes peuvent trouver en elles-mêmes la ressource de la confiance en soi, en toute circonstance. Nombreuses sont les femmes dans ce cas», assure-t-elle. La figure du



Mme Fair Williams

Père n'est pas irremplaçable dans le psychisme de l'enfant, selon elle. Le grand frère ou grand-papa feraient l'affaire.

La femme métisse sera d'autant plus avantagée qu'elle aura su combiner ses deux héritages culturels. Exposée à des civilisations différentes, celle-ci peut prendre le meilleur et l'a d'ailleurs «toujours fait dans l'histoire». Au bout d'un certain temps d'adaptation, elle peut concilier pratiques traditionnelle et moderne ; ce qui pourrait se traduire sur le plan vestimentaire par le fait de conjuguer le port de talons aiguilles à l'occidentale avec une robe à fleurs à l'indienne. «Aujourd'hui, un choix d'habillement de ce genre est mieux vu qu'auparavant», note Fair Williams.

Etre ethniquement entre deux chaises a son revers de médaille - pour les femmes - dans la vie professionnelle. «Les Blancs demanderont deux fois plus à une métisse. Non parce qu'elle est une sang-mêlée, mais tout simplement parce qu'elle est une femme ! » À cet égard, les Territoires seraient moins concernés que le sud.

Pour la distinguée coordinatrice, la possibilité de réussir dans la société passe par la formation : «l'école, c'est la clé, [illegible] non seulement pour être accepté un peu partout, mais également pour développer son patrimoine et appuyer sa culture». Qui d'autre que Fair Williams illustre le mieux cet type d'itinéraire ?

Les femmes d'Iqaluit

Inquiètes de la présence militaire?

Kim Ouellette

(Iqaluit): Aucune association de femmes à Iqaluit ne soulignera cette année, la Journée Internationale de la Femme le 8 mars. Le «Women's Circle», qui est un regroupement de femmes dont le but est d'encourager le développement personnel, n'a rien planifié pour l'occasion. Il en est de même pour la «Inuit Women Association».

Cependant, l'organisation «Baffin Women Association» (BWA) tiendra un colloque durant toute une fin de semaine et traitera de l'arrivée de l'armée dans l'Artique et des conséquences dans la vie des femmes. À la suite de divers problèmes, les activités auront lieu pendant la fin de semaine du 24 mars, mais seront quand même organisées dans le cadre de la Journée Internationale de la Femme. Le «BWA» existe depuis 1983 et compte une vingtaine de membres. Leur but principal est d'agir comme la voix des femmes d'Iqaluit et aussi de toute l'Ile de Baffin. Présentement, seulement quelques membres proviennent de l'extérieur d'Iqaluit, mais aux dires de Mme Yvonne Earle, membre de l'association, elles espèrent en recruter davantage dans un avenir rapproché. Depuis sa création, cette association est intervenue de tout son poids pour faire avancer plusieurs dossiers concernant la femme et son bien-être. C'est d'ailleurs grâce à leur appui si Nutaraq's Place, la maison pour femmes battues, a pu ouvrir ses portes il y a déjà plus de trois ans. Aussi, à la suite d'une étude sur les besoins des enfants dans le nord, elles cherchent des solutions afin d'améliorer la situation des enfants au niveau de l'éducation, de la violence envers eux et les loisirs disponibles pour eux.

Ces femmes travaillent énormément afin de faire connaître leurs buts en plus de sensibiliser le public en général sur la situation de la femme sur l'Ile de Baffin. Elles ont même des responsables qui s'occupent de leurs publicités [illegible] aussi, qui se déplacent pour assister aux divers colloques organisés au niveau national.

La fin de semaine du 24 mars

Cette année, pour souligner la Journée Internationale de la Femme, l'association des femmes de l'Ile de Baffin, organise un week-end au cours duquel se tiendront divers colloques et ateliers. Le «BWA», étant reconnu pour s'intéresser aux causes d'actualité pouvant affecter la femme, discutera des conséquences sur la vie des femmes à la suite de l'implantation d'une base militaire. Plusieurs rumeurs veulent qu'une base militaire ouvre ses portes à Iqaluit d'ici quelques années. L'association des femmes prend donc un pas d'avance en étudiant ce sujet avant même que ces rumeurs soient officielles.

En matinée le 24 mars, le Docteur Ursula Franklin donnera une conférence dont le sujet sera: «Comment la présence de l'armée affecte la vie des femmes». Par la suite, en après-midi, Manon Matteson, représentante du «National Action Commettee On The Status Of Women» animera un atelier concernant la situation présente des femmes vivant au Labrador où il y a une base militaire.

Enfin, en soirée un souper-conférence, ouvert à toute la population, se tiendra à l'école secondaire G.R.E.C. La conférencière invitée sera le Docteur Ursula Franklin. Une cinquantaine de billets seront mis en vente. Pour vous en procurer, vous n'avez qu'à vous présenter à la bibliothèque d'Iqaluit.

Pour terminer cette fin de semaine, une réunion a été planifiée le dimanche 25 mars à compter de 19h30 au Navigator Inn. Les femmes discuteront alors des conséquences et des changements dans leur vie advenant le cas où Iqaluit deviendrait une ville militaire. Est-ce que cela affecterait la situation de la femme de façon négative? Se sentent-elles menacées par la présence des «hommes de guerre» dans leur ville? Voilà le genre de questions qui seront soulevées lors de la fin de semaine. Même si aucune activité n'a été organisée pour la Journée Internationale de la Femme, le «BWA» vient sauver le mois en soulignant cette journée du 8 mars pendant une fin de semaine complète. Donc, si la cause de l'armée vous intéresse, ou si vous voulez tout simplement participer à ce colloque, communiquer avec Mme Yvonne Earle au 979-6593 à son travail, ou au 979-4883 à la maison.

La politique

Mme Nellie Cournoyea, ministre

La politique au jour le jour

Jean-Luc Thibault

Députée de Nunakput depuis 1979, ministre depuis 1984, Mme Nellie Cournoyea explique que son entrée en politique active au niveau territorial s'est faite tout naturellement, sans vraiment la rechercher.

«Ça s'est fait progressivement», croit-elle, «par mon implication au sein de ma communauté.»

Fille d'un trappeur et d'une Inuvialuit, elle a passé sa jeunesse dans la région d'Aklavik, à suivre ses parents nomades. «À l'époque, les gens se réunissaient une ou deux fois par année dans les communautés. Lors de ces rencontres, on comptait sur tout le monde pour se porter volontaire et donner un coup de main à l'organisation des différentes activités,» raconte Mme Cournoyea. «Comme il n'y avait pas de gouvernement, on y retrouvait très peu de facilités. Notre façon de vivre nous obligeait à être extrêmement mobile et demandait beaucoup de flexibilité.»

Puis lorsqu'elle s'est installée de façon plus permanente dans la communauté, elle s'est impliquée davantage. Elle se rappelle que sa première participation à une organisation structurée s'est faite avec le Comité des trappeurs et des chasseurs. Plus tard, elle a occupé un poste de direction avec CBC Radio et Télévision tout en travaillant à la mise sur pied de la première organisation autochtone, COPE (*Comittee for Original Peoples' Entitlement*), qui regroupait alors les Inuit, les Indiens et les Métis. Après avoir quitté CBC, elle est devenue la directrice de la Société de développement d'Inuvialuit et a également travaillé comme coordinatrice dans le dossier des réclamations territoriales.



Mme Nellie Cournoyea, ministre du gouvrenement territorial

Une femme au pouvoir

Pour Mme Cournoyea, le fait d'être une femme n'a jamais joué pour ou contre sa progression vers un poste de direction.

«Dans notre région, nous sommes un groupe de personnes très homogènes. Nous pensons également d'une manière différente. Nous ne mettons pas autant d'emphase sur le genre d'une personne. Généralement, nous nous attendons à ce qu'une femme ou un homme soit capable de remplir efficacement le rôle qu'on lui confie», raconte-t-elle.

Elle suppose également que l'éducation qu'elle a reçu peut jouer un rôle dans sa façon de voir la situation. «Je n'ai pas été élevée de façon à porter attention à cet aspect de la question. L'implication des femmes dans la société a toujours fait partie de mon existence», ajoute-t-elle.

Madame la ministre ne croit pas non plus que les gens vont lui en demander davantage parce qu'elle est une femme. «De toutes façons, si les gens attendent plus de moi, ce n'est pas parce que je suis une femme, mais plutôt parce qu'ils savent que je n'ai pas peur de travailler. Ça ne me dérange pas de mettre des heures supplémentaires quand il le faut. J'aime travailler. J'aime faire avancer les choses, aider les gens à réaliser leurs projets,» soutient-elle.

Aux femmes qui aimeraient entrer en politique, Mme Cournoyea leur demande de croire à quelque chose au départ, de ne pas venir en politique si elles n'ont pas une cause à défendre ou une vision qu'elles aimeraient voir devenir réalité. Elle leur demande aussi d'avoir de la volonté et de la détermination. «Vous devez savoir ce que vous voulez faire et où vous voulez aller.»

En terminant, Mme Cournoyea, tout en comprenant que dans le sud du Canada la situation des femmes en politique peut être différente, tient à mentionner que c'est beaucoup plus ses origines autochtones qui ont pu lui causer quelques problèmes.

«Lorsque vous êtes une Inuvialuit, vous devez prouver qu'à titre d'autochtone, vous pouvez faire le travail. Dans mon comté, tout le monde me connaît, les gens sont moins portés à me juger. En revanche, dans le système gouvernemental érigé par les anglophones et les francophones, une question se pose souvent : est ce que cette personne peut évoluer dans une société plus sophistiquée? C'est davantage à cette question que je dois porter toute mon attention», conclut-elle.

Horaire d... de la semain... "Journée i... de la ...

__Dimanche 4 mars__
«Amazing Sundays», musée ...
septentrional :
- le film *Goddess remembered*, ...
tualité de la déesse
- présentation de créations fé...
- spectacles : chansons, danses...
Jo-Ann Lowell, Helene Crof...
choke, Muriel Betsina, Dawn...
Lawrence, Amanda, Bradley, ...
12H/16H Possibilité d...
*sous la houlette de la Ligue ...
Musée, de l'Association multic...
immigrées, de l'Association de...
sociation métisse.

__Mardi 6 mars__
Films et accueil au musée du ...
A rose is not enough : les femm...
de travail.
Prairie women : histoire des fe...
leurs activités sociales et polit...
à l'étage, 17H/19H30
Parrainages : Comité région...
vailleurs septentrionaux, Alli...
Canada. Collaboration : musé...

__Jeudi 8 mars__
Film et musique au musée ...
l'étage-restauration*.
19H30 : *Worth every minute*, ...
avec Pat Schultz, suivi par un...
21H : Tracy Riley en vedette.
Parrainages : YMCA/Conseil ...
féminine des T.N.-O., en colla...
matériel de sonorisation : Ma...
ment de projection : Yellowkn...
*Vous êtes invité(e) à apporter votr...

19H/19H45 : Mackenzie medi...
The impossible takes a little lon...
et la vie personnelle de femme...
réotypes et préjugés d'une gr...
sur les personnes ayant un ha...
Parrainages : Conseil des T.N...
pées, Chaine 6.

Mme Pat McMahon, maire de Yellowknife

Oublier qu'on est une femme et servir l'intérêt public

Dominique Claudon

Maire de la capitale des Territoires du Nord-Ouest, Pat Mc Mahon est entrée dans l'arène politique en 1977. Candidate malheureuse à la fonction de conseillère municipale cette année-là, elle se représente l'année suivante, en vain. Politicienne alors novice et méconnue, Pat McMahon ne l'est plus en 1979, lorsqu'elle entre au conseil municipal de Yellowknife. C'est en 1987 qu'elle décroche un mandat de maire.

Madame le maire et son mari habitent Yellowknife depuis 1968. Leurs enfants ont grandi là. Avant de servir l'intérêt public, Pat McMahon a travaillé pour les transports (terrestres, aériens) puis dans la finance, notamment.

Selon Mme McMahon, le fait d'être une femme ne handicape en rien le cheminement de celle-ci vers le pouvoir politique d'une ville, d'une province... Elle pense que les femmes n'ont pas plus de qualités que les hommes, mais que les leurs sont différentes. «N'importe quelle femme, affirme-t-elle, peut être élue si elle démontre aux citoyens qu'elle a les qualités qu'ils estiment importantes pour les représenter».

Le premier magistrat de la ville entend insister sur le fait que la réussite en politique n'est pas une question de sexe mais d'individu. Et de préciser, tout sourire : «mes administrés ne sont pas exigeants avec moi du fait que je suis une femme ; d'ailleurs, je n'ai rien à prouver en tant que femme politique : je l'ai déjà fait. Par mon élection».



Mme Pat McMahon, maire de Yellowknife

Le maire de Yellowknife considère que les femmes, dans les T.N.-O. et dans le Nord en général, sont avantagées pour faire une carrière politique. «Contrairement aux femmes du sud, celles d'ici ont une place à part entière, parce qu'elles sont perçues différemment : les septentrionales sont capables de vivre et de travailler aux côtés des hommes, avec la même énergie et les mêmes angoisses qu'eux». L'environnement et le climat mettent et les femmes et les hommes dans le même bateau : «homme et femme sont égaux dans le combat pour la survie ; tous deux ont intérêt à ne pas se laisser congeler. Par ailleurs, les femmes de nos régions sont plutôt indépendantes ; elles comptent davantage sur elles-mêmes. Bref, c'est tout un mode de vie». Alors, comme on peut s'en douter, les idées préconçues en prennent un coup. «Ce n'est pas pour rien si tant de femmes ont été élues maires dans les T.N.-O., en particulier dans les localités de communautés telles que Iqaluit, Coppermine, Sachs Harbour...», raconte Pat McMahon. Maintenant, le sud tend à élire plus de femmes qu'autrefois, mais elles doivent fournir bien plus d'efforts que dans les Territoires, d'après elle.

Madame le maire adore la politique. Il est gratifiant de «pouvoir contribuer au bien-être collectif, être l'artisan de projets pour la population et de les voir se concrétiser». Cela dit, cette femme politique, mère de deux enfants, fait remarquer qu'elle a attendu que ses enfants grandissent et qu'ils soient avancés dans leur scolarité avant de se lancer dans la politique. Lorsqu'elle a décidé de se présenter la toute première fois, son mari a été surpris mais s'est montré heureux et fier de sa femme. «L'appui du mari et l'absence d'allergie de la famille à la vie politique sont la moindre des choses pour bien démarrer».

Mme McMahon estime que «plus il y a d'implications des gens dans la politique, plus c'est démocratique, a fortiori s'il s'agit de femmes, lesquelles représentent plus de la moitié de la population». Elle juge inéluctable le fait que de plus en plus de femmes entrent en politique et constate que les structures sociales du Canada, à commencer par celles des T.N.-O., bougent. «Les temps changent'', conclut Pat McMahon.

rnationale des femmes 8 mars Journée internationale des femmes 8 mars Journée internationale des femmes 8 mars Journée internationale des femmes

au féminin...

les activités
e entourant la
nternationale
femme"

Prince-de-Galles du patrimoine

documentaire centré sur la spiri-

minines

, lecture publique de textes, avec
, Cheneniah, Sue Leon, Hearti-
& Caitlin Lacey, Eliza & Harry
et Fay Williams* en vedettes.

se restaurer sur place

des femmes de Yellowknife, du
ulturelle, du Groupe des femmes
s femmes autochtones, et de l'As-

patrimoine septentrional.

es et leur rémunération sur le lieu

mmes ayant colonisé les prairies,
iques.

al des femmes, Union des tra-
ance de la fonction publique au
e Prince-de-Galles.

du patrimoine septentrional, à

survol historique du féminisme
e discussion en petits groupes.

consultatif chargé de la condition
boration avec le Musée. Don du
ckenzie Music ; don de l'équipe-
nife Film Society.

e dessert favori en vue d'un partage.

a, 6ième chaîne
ger, documentaire sur le travail
s handicapées, ébranlant les sté-
ande partie de notre population
ndicap.
-O. pour les personnes handica-

D.C.



Ethel Blondin, députée fédérale

Une histoire de famille...

Jean-Luc Thibault

Première femme autochtone élue députée à la Chambre des Communes, Mme Ethel Blondin a toujours su qu'elle ferait de la politique active un jour. Son arrivée sur la scène politique fédérale a été soigneusement planifiée.

Après une brève carrière dans le monde de l'enseignement, elle entre au début des années 80 au service du gouvernement fédéral pour s'occuper d'un programme destiné aux autochtones». Je voulais connaître la structure fonctionnelle d'un gouvernement. J'y ai beaucoup appris. J'ai été en contact avec la majorité des sociétés de la Couronne, les différentes agences, les ministères, etc.. Ça m'a permis de me familiariser avec les principales sources de financement, avec les politiques de l'État, avec les multiples programmes fédéraux, etc», d'énumérer Mme Blondin.

Puis elle réalise que le gouvernement fédéral ne respecte pas toujours les politiques qu'il a lui-même mises en place. Finalement sa frustation l'amène à démissionner de ses fonctions fédérales. Aussitôt, elle se retrouve sous-ministre-adjoint au ministère de Culture et des Communications du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Elle occupera ce poste jusqu'à ce qu'elle se présente à l'élection fédérale de 1988, en vue de décrocher le siège de l'Arctique de l'ouest.

On connaît la suite... le 21 novembre 1988, elle gagne décisivement le mandat de représenter ses électeurs et ses électrices à Ottawa.



Mme Ethel Blondin, députée fédérale

Etre en politique pour Mme Blondin, c'est naturel, normal... On pourrait même aller jusqu'à dire que c'est une histoire de famille... Mme Blondin va même plus loin, elle considère le Nord comme étant sa famille.

«Nous, la population septentrionale, avons une réflexion très politisée sur la façon dont les choses se passent dans le nord. Nous sommes une petite population avec un immense agenda politique. Ça s'explique facilement parce que présentement nous sommes encore occupés à construire notre pays,» soutient-t-elle. «Les gens ne sont peut-être pas tous impliqués dans le processus politique mais je peux vous assurer qu'ils savent la sorte de gouvernement qu'ils veulent et les questions qui les préoccupent.» Elle ajoutera enfin que tous sont égaux devant la politique. Il n'y a, semble-t-il, pas de guerre des sexes. Selon Mme la députée, que vous soyez une femme, un homme, un jeune, une personne handicapée, etc., ils peuvent tous s'impliquer, ils ont tous leur mot à dire et partagent tous le même objectif : construire une communauté forte et rendre la vie plus humaine pour leur peuple.

Un danger : l'égocentrisme?

Mme Blondin s'objecte à certains commentaires qu'elle a déjà entendu et qui allègue que la politique est la scène idéale pour flatter son ego; qu'un politicien ne doit pas être trop modeste ou trop humble, il doit plutôt être agressif, occuper la place qu'il mérite et prendre le crédit pour les choses qu'il réalise. «Je préfère penser que le leadership et l'efficacité politique sont ce qu'il y a de plus important. Le vrai leader est celui qui fait progresser les besoins et les aspirations de son comté, à toutes les fois que cela lui est possible. Un politicien est efficace en autant qu'il le désire», conçoit-elle.

En ce qui a trait à la présence des femmes en politique, Mme Blondin aimerait bien qu'il y en ait un peu plus. «Présentement, il y seulement 39 femmes sur 295 députés, ce n'est pas suffisant. N'oubliez pas que nous représentons quand même 52% de la population. Les femmes qui sont intéressées par la politique doivent porter leur attention sur leur compétence et sur leur habilité à remplir la job. Si elles croient qu'elles sont compétentes, elles doivent s'impliquer dès maintenant et non attendre pour une quelconque invitation. Elles doivent suivre leur intuition féminine. Si une femme est prête et demeure sur les lignes de côté, elle rend un très mauvais service à population», pense Mme Blondin.

Un an et demi après son entrée au parlement d'Ottawa, Mme Blondin est encore toute excitée par les possibilités qui lui sont offertes de servir et de représenter sa population. Elle est également de plus en plus motivée.

Mme Marie-Jeannie Jewell, ministre

Équilibrer famille et politique...

Jean-Luc Thibault

«Le Nord est en pleine évolution et j'ai toujours considéré comme important que les résidents septentrionaux participent au développement et à la prospérité de leur territoire», déclare Mme Jeannie Marie-Jewell, ministre des Services Sociaux, pour expliquer son entrée en politique active.

Née et élevée à Fort smith, cette jeune mère de famille de quatre enfants possède déjà une feuille de route bien remplie. Elle a été avant son élection à l'Assemblée législative, conseillère municipale, présidente de l'Association locale des métis, vice-présidente de la même association au niveau territorial, sans compter sa participation à de nombreuses activités au sein de sa communauté.

Mme Marie-Jewell ne pense pas que ses fonctions de ministre la place dans une situation de pouvoir mais plutôt de responsabilité.

«Par notre position, il est possible de proposer et d'amener des changements aux problèmes qui nous préoccupent, cependant faut garder en mémoire que nous sommes redevables de nos actions devant la population,» précise-t-elle.

Concernant la place de la femme dans la vie politique, Madame ministre se souvient qu'à ses débuts, oui, peut-être, elle avait le sentiment qu'elle devait en faire un peu plus pour être acceptée mais plus maintenant. «Lorsque vous êtes reconnue comme une travailleuse assidue, je ne crois pas à cette idée que, parce que vous êtes une femme, vous avez à prouver votre compétence. Je ne me suis jamais sentie intimidée et je n'ai jamais permis à quiconque de le faire», témoigne Mme Marie-Jewell.



Mme Jeannie Marie-Jewell, ministre du gouvernement territorial

Ce qu'elle trouve le plus difficile dans le métier de politicien, c'est qu'il faut aller au-devant des besoins individuels de tout un chacun. Ce qu'elle essaie de faire lorsqu'elle est au prise avec ce type de dossiers, c'est de les traiter dans une perspective plus globale afin de s'assurer que la même situation ne se reproduise pas. C'est à ce moment-là qu'elle apprécie le plus son travail. «Savoir qu'une décision prise par le gouvernement va rendre la vie plus facile aux gens d'ici est extrêmement satisfaisant. Cela nous encourage à poursuivre notre travail», précise Mme Marie-Jewell.

Pour les femmes qui aimeraient faire une carrière politique, Mme Marie-Jewell conseille, à l'instar de sa collègue Mme Cournoyea, de faire preuve de détermination et de se fixer des objectifs et surtout de ne jamais se laisser intimider . Elle ajoute qu'il faut, pour celles qui sont également mères de famille, trouver un certain équilibre entre leur vie familiale et leur vie politique. «Plusieurs femmes craignent d'entrer en politique parce qu'elles ont peur de ne pouvoir équilibrer ces deux mondes. J'ai expérimenté la même situation lorsque j'ai été nommée au gouvernement. Finalement, j'ai réussi à coordonner mon travail de façon à ce que ma famille n'en souffre pas trop», révèle Mme la ministre.

En conclusion, Mme Marie-Jewell souhaite voir plus de femmes en politique au niveau territorial. Pour elle l'idéal serait qu'il y ait autant de femmes que d'hommes à l'Assemblée législative. Elle croit fermement qu'un jour pas trop lointain, cet idéal deviendra réalité.

Pour les enfants et les jeunes de coeur

Du cinéma en français à Iqaluit

Kim Ouellette

(Iqaluit): La trésorière de l'Association Francophone d'Iqaluit, Mme Suzie Brunet, est mère de quatre enfants. Depuis son arrivée à Iqaluit, elle a vite constaté qu'il n'y avait pas beaucoup d'activités organisées pour les enfants francophones de la place. Elle a donc décidé de prendre le dossier en main, et avec son bon vouloir, trouver et réaliser des activités de fin de semaine pour les enfants. À l'automne dernier, Mme Brunet a eu l'idée d'organiser des représentations cinématographiques en français pour les enfants, avec l'aide de Mme Sylvie Drouin, professeur de français à l'école élémentaire Nakasook. Elles ont réalisé ce but et la première représentation a eu lieu le 25 février dernier. Une trentaine de jeunes y étaient présents.

«Nous espérons que ça va continuer dans cette optique, ce fut bien réussi pour une première» aux dires de Mme Brunet. Et puis, les enfants ont besoin de ce genre de sortie. Par la même occasion, cela donne un court répit aux parents

Les films sont présentés au Centre Communautaire de l'A.F.I. Le seul petit problème, selon Claude Bergeron qui était présent à la première, fut rencontré au niveau de la qualité sonore qui était faible à cause d'une trop forte réverbération. Monsieur Bergeron explique que «dans la phase II de la construction du local, nous allons remédier à cette situation». Le coût d'entrée a été fixé à 0,75¢ pour les enfants dont les parents sont membres de l'A.F.I., et de 2,00$ pour les autres enfants d'Iqaluit. Suzie Brunet explique la différence de prix entre les membres et non-membres par le fait que cela «sera sûrement un moyen de recruter des nouveaux membres». Les films sont évidemment en français mais sont accessibles à tous les enfants de cinq ans et plus, qu'ils soient francophones, anglophones ou inuits.

Présentement, la publicité se fait via Mme Sylvie Drouin qui distribue des formulaires annonçant le film aux élèves. Ces derniers doivent apporter le dépliant à la maison afin que les parents puissent le voir et répondre à l'invitation. Cette méthode a très bien fonctionné pour le premier film.

Aux dires de Mme Brunet, on espère présenter un film à toutes les trois semaines. Ils auront toujours lieu le dimanche après-midi à compter de 14h00. Le prochain sera diffusé le 18 mars et le film s'intitule «La dernière licorne». Ce sera un film sans doute à ne pas manquer.

L'activité du cinéma en français pour enfants semble vouloir partir du bon pied. C'est une première à Iqaluit pour les petits et, selon Mme Brunet, «Il reste encore beaucoup à faire au niveau des activités pour enfants».

Par contre, il faur dire que le cinéma est définitivement un excellent début.

Semaine française à J.H.-Sissons

L'école J.H.-Sissons organise pour la première fois une Semaine française ; elle aura lieu du 5 au 9 mars.

Le 5 mars, une remise de prix de L'Aquilon aura lieu à 8H45. Deviner le nombre de cacahuètes contenues dans un vase, dessiner une scupture de neige : tels seront les concours qui seront organisés ce jour-là. Récompenses prévues : cassettes et livres français. Une loterie aura également lieu ; les gagnants recevront un t-shirt frappé du logotype de la Semaine française.

Le 6 mars, «La journée des duchesses», pièce de théâtre écrite par les élèves, sera jouée.

Le 7 mars, ce sera la Journée des costumes. Ceux-ci seront confectionnés par les jeunes eux-mêmes et seront prêts à 15H15.

Le 8 mars sera le jour de la Grande assemblée de la Semaine française ; elle commencera à 8H45. Au cours de la journée, on couronnera la reine d'un jour, et ce sera la fête avec un carnaval de neige et une cabane à sucre. De plus, un défilé de chars allégoriques sera organisé ; à cette occasion, chaque classe fera une longue banderole en l'honneur des Jeux d'hiver de l'Arctique. Ce concours donnera lieu à une remise de «prix de classe».

Le 9 mars : repos pour les élèves et journée des parents.

Bon vent à la Semaine française! D.C.

Petites nouvelles de Fort Smith

Une radio communautaire, puis Radio-Canada

F. Thébeau et C. Saquet

En décembre, quelques francophones ont participé à un atelier organisé par Pat Bourke pour préparer des personnes à l'animation d'émissions locales à la Radio Communautaire de Fort Smith.

Ces quelques heures en compagnie d'un annonceur professionnel du Québec ne sont toutefois pas suffisantes pour se lancer sur les ondes tout de suite, mais c'est un début et dès que le comité de la Radio Communautaire sera prêt pour [redacted] mise en place d'émissions locales, on aura un noyau de personnes déjà familières avec l'équipement.

Si vous avez des suggestions pour tel ou tel genre d'émission, de musique ou de thèmes à aborder dans les programmes de cette radio locale, faites-le savoir au comité.

Fin janvier (les 29 et 30), Agnès Billa, l'agente culturelle de la FFT, était à Fort Smith. Ce fut une journée et demi de travail intense pour Jeanne, Gilles et Claudette. Nous avons discuté de la radio communautaire et nous espérons recevoir du gouvernement du Québec des fonds pour l'achat de disques ou de cassettes afin de faire fonctionner les émissions locales. En plus, nous espérons produire le printemps prochain le groupe Espace Spécial en collaboration avec la société des concerts de Fort Smith.

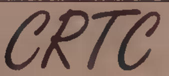
L'AFFS apprécie le déplacement d'Agnès afin de nous aider à remplir la demande de subvention auprès du gouvernement du Québec.

De la grande visite

Hélène Narayana, une journaliste de Radio-Canada, était de passage à Fort Smith les 3,4 et 5 février. Elle a interviewé plusieurs francophones pour l'émission «Les français des Amériques». Cette émission passe sur les ondes à travers l'ensemble du Canada (sauf dans les T.N.-O.) tous les samedis à 17h00. Les interviews avec les résidents de Fort Smith seront entendues le 3 mars 1990. Puisque nous ne captons pas Radio-Canada, Mme Nayarana enverra à l'AFFS une cassette de l'émission.



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission



Avis 1990-18

Réseaux d'émissions sonores de langues anglaise et française pour les handicapés visuels: Le CRTC refuse les demandes en raison de lacunes et encourage le dépôt de nouvelles demandes

Le Conseil a refusé les demandes du Docteur Gerry Dirks, représentant une compagnie constituée à la suite de l'audience du 21 novembre 1989 sous le nom de The National Broadcast Reading Service Inc. (la NBRS) (Décision CRTC 90-93). La NBRS a demandé l'autorisation d'exploiter des réseaux nationaux d'émissions sonores de langues anglaise et française s'adressant spécifiquement aux aveugles, aux handicapés visuels et aux personnes incapables de lire les imprimés pour des raisons physiques. Ce service aurait permis aux télédistributeurs et aux stations de radio M.F. de le distribuer, par satellite, à leurs canaux d'exploitation multiplexe des communications subventionnelles (EMCS). La NBRS a proposé des émissions mettant l'accent sur les nouvelles, les affaires publiques, des questions d'intérêt général et des sujets intéressant particulièrement les aveugles, les handicapés visuels et les personnes incapables de lire les imprimés. Le Conseil a également publié aujourd'hui un projet de modification du Règlement de 1986 sur la télédistribution (Avis public CRTC 1990-18). Ce projet facilitera la mise en oeuvre de demandes futures ayant trait à la distribution de services qui utilisent la composante sonore des canaux alphanumériques d'entreprises de télédistribution. Les observations concernant ce projet de modification doivent être envoyées au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.), K1A 0N2, au plus tard le 16 avril 1990. Le public peut consulter la décision et l'avis public sous forme imprimée ou sur cassette aux endroits mentionnés ci-après: Renseignements: Pierre Pontbriand, Directeur général ou Lise Plouffe, Agent d'information, Services d'information du CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2, (819) 997-0313, ATS (819) 994-0423 ou à l'un de nos bureaux régionaux: 1809, rue Barrington, Pièce 1007, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3K8, (902) 426-7997, ATS (902) 426-7268; 275, avenue Portage, Suite 1810, Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3, (204) 983-6306, ATS (204) 983-8274; Complexe Guy Favreau, Tour Est, 200 ouest, boul. René-Lévesque, Pièce 602, Montréal (Québec) H2Z 1X4, (514) 283-6607, ATS (514) 283-8316; 800, rue Burrard, Suite 1500, Boîte Postale 1580, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7, (604) 666-2111, ATS (604) 666-0778. Ces copies de la décision et de l'avis public sont disponibles au bureau régional du ministère des Communications: 55 est, avenue St. Clair, 9ième étage, Toronto (Ont.) M4T 1M2. (416) 973-8215.

Canada

Office national des transports du Canada — National Transportation Agency of Canada

Avis de demande de service aérien

Référence N° M4205-M2-4
n° 89326 au rôle

Date : le 2 mars 1990

MACKENZIE MT. OUTFITTERS, LTD.

McKenzie Mt. Outfitters, Ltd. a demandé à l'Office national des transports pour une licence afin d'exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) à partir d'une base située à Mountain Lake, MacKenzie Mountains (T.N.O.) au moyen d'aéronefs à voilure fixe du groupe A, limitée à répondre aux besoins de transport des clients authentiques, des employés et des travailleurs (y compris les bagages, le matériel et les fournitures) de MacKenzie Mt. Outfitters, Ltd. pour la période entre le 1er juillet et le 31 octobre de chaque année.

Toute collectivité, personne ou entité intéressées peut faire une intervention contre cette demande suivant les modalités fixées dans les Règles générales de l'Office national des transport du Canada. L'intervention doit être déposée auprès du Secrétaire de l'Office au plus tard le 16 avril 1990. Copie de l'intervention doit être signifiée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Le dépôt de l'intervention auprès du Secrétaire peut se faire en mains propres, par courrier recommandé ou par messager, à l'Office national des transport du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou encore par telex (053-4254 ou 053-3615) ou par télécopieur (819-953-5562 ou 819-953-8798).

L'Office fournira sur demande les détails de [redacted] demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à M.L. Dionne au 819-953-8951 ou N. Hay au 819-953-9766.

M. L. Dionne
pour le directeur, Services intérieurs
Direction générale de l'entrée sur le marché
et de l'analyse du marché
Office national des transports

Canada

Les déclarations du juge Bourassa

Le Commissaire Norris ordonne une enquête judiciaire

YELLOWKNIFE (23 février) - Le commissaire Daniel L. Norris a nommé un juge albertain pour mener une enquête dans le cadre de la plainte contre le juge de la Cour territoriale Michel Bourassa.

Madame la Juge Carol Conrad, de Calgary, et juge de la Cour du Banc de la Reine pour l'Alberta au cours des quatre dernières années, a été nommé pour mener à bien l'enquête.

L'impérieuse nécessité d'ouvrir une enquête était une recommandation du Conseil judiciaire des Territoires du Nord-Ouest.

Dans l'attente des résultats de l'enquête, le juge Bourassa n'instruira pas de dossiers à la Cour. Le juge en chef R.W. Halifax l'a réassigné à des tâches administratives.

Le Conseil judiciaire a examiné les griefs reprochés au juge Bourassa à la suite de l'article dans The Edmonton Journal du 20 décembre.

En vertu de la Loi sur la Cour territoriale, les griefs, pour inconduite impliquant des juges, ne peuvent être décidés que par l'intermédiaire du Commissaire, à la suite d'une enquête et des recommandations du Conseil judiciaire. Le Commissaire a le pouvoir de désigner un juge de Cour supérieure d'une province ou d'un territoire quelconques en vue d'enquêter sur les plaintes et d'en faire rapport au Commissaire.

Le juge supervisant l'enquête possède des pouvoirs conférés par la loi sur les Enquêtes publiques, pour contraindre les témoins à comparaître, obtenir les témoignages sous serment, et autoriser l'audition des témoins et les contre-interrogatoires. Suivant une enquête, le Commissaire peut destituer, suspendre, rappeler à l'ordre un juge, en fonction du rapport et des recommandations de l'enquête.

Entre-temps, un juriste sera nommé pour conseiller les investigateurs, pour présenter les témoignages, et pour assister le juge au cours des procédures. Le juge Bourassa peut rechercher conseil par ses propres moyens.

Le Commissaire espère que l'enquête se déroulera aussi rapidement que possible. Il ne donnera plus de commentaires d'ici l'aboutissement de l'enquête.

Assemblée générale annuelle

Renouvellement à la tête de l'Association franco-culturelle de Yellowknife

Dominique Claudon

L'assemblée générale annuelle de l'Association Franco-Culturelle de Yellowknife (A.F.C.Y.) a eu lieu lundi 26 mars au musée Prince-de-Galles du patrimoine septentrional.

La séance a été dirigée avec maestria par Benoît Boutin, personne externe à l'A.F.C.Y. et salarié de la Fédération Franco-Ténoise (F.F.T.)

Après l'adoption du procès-verbal de la dernière assemblée annuelle, la présidente sortante, Lise Picard, a présenté le rapport d'activité, avec ses points noirs et roses.

Puis Bernadette Leblanc-Fortier a informé le groupe que l'ouverture officielle de l'école francophone Alain-Saint-Cyr est prévue pour le 28 mars.

Le rapport financier a permis de se rendre compte de la bonne santé de l'association en ce qui concerne ses finances. Toutefois, comme Mme Picard a eu l'occasion de le souligner, ceci ne suffit pas ; «on manque de main-d'oeuvre», a-t-elle lancé. Et Madeleine Thibault, la secrétaire, d'expliquer : «l'association pâtit de la mobilité effrénée des gens de Yellowknife et donc des francophones venus travailler ici». Force a été de constater à nouveau que non seulement le potentiel de bénévoles est touché, mais que le comité éxécutif a également subi une quantité de défections.

L'assmblée a procédé en long, en large et en travers à l'examen des modifications éventuelles à apporter aux règlements de la société. La mesure consistant à donner un statut de membre à telle personne morale (N.D.L.R. : groupements, mouvements associatifs...) a été entérinée. Notons par ailleurs que tout membre de l'AFCY pourra assister au conseil d'administration (C.A.), avec droit de parole mais sans droit de vote. Enfin, il a été décidé - à titre transitoire - que le président et le vice-président seraient élus respectivement pour une période de deux ans et d'un an, lors de l'assemblée annuelle.

En cas de démission ou de vacance à ces postes, le C.A. est censé choisir le(s) remplaçant(s) parmi les membres élus restant au C.A.. Ultérieurement, les deux mandats en question seront de deux ans, Dorénavant, trésorier et secrétaire seront cooptés au sein du C.A.

Au chapitre «divers», le doss Radio-Canada a été largement é qué. Certains se plaignant de «lenteur» et des «obstacles» r contrés par la demande de récept en français des programmes d société publique de radio-télévisi Richard Barrette, directeur géné de la F.F.T., a annoncé que ce épineuse affaire «devrait être glée cette été». Dans un tout au domaine, l'équipe dirigeante l'AFCY a été sollicitée pour que mécanisme d'acceuil des nouv membres soit huilé.

Dernier point mais non le moi dre : le renouvellement à la tête l'AFCY. D'une part, Denise Be geron a été élue présidente, L Picard devenant la vice-présiden D'autre part, un conseil d'admin tration a été mis sur pied. Preuve la participation dynamique d femmes francophones à la vie de Cité, cinq membres sur huit sont sexe féminin. Sans oublier les d responsables de l'association...

En vertu des règlements, la p chaine assemblée annuelle de l'A sociation Franco-Culturelle Yellowknife devra avoir lieu en j au plus tard.

hronique météo pour le mois de mars

e froid et les guitares

Gilles Brien (Météocom)

Avec le mois de mars qui débute, ns l'hémisphère nord, c'est le but de la fin pour l'hiver Canan, cuvée 89-90. Bien sûr, les gens Territoires seront les derniers à ir venir les hirondelles qui s'amènt, et qui se poseront dans le sud pays dans quelques semaines. is le froid n'a pas dit son dernier t. Oh que non!

Dans les dernières semaines de vrier, d'immenses masses d'air id, et sec, refroidies par les glaces l'océan Artique, sous la nuit laire, ont stagnées du centre des IO, jusqu'au nord du Québec. rement a t'on vu les températures nger à des valeurs aussi basses e -48°C, pour des endroits du rd de l'Ontario, ou la région de la ie James. Un tel froid, si intense, présente pour l'homme les conditions de la nature les plus rigoureuses qu'on peut rencontrer sur la planète. Il peut être certainement difficile de marcher, par exemple, dans la jungle sous une chaleur horrible, ou bien d'endurer les pluies interminables de la mousson du sud-est Asiatique, mais aucune condition climatique, sur la Terre, ne peut être aussi dures ■ implacables que celles générées par les froids intenses de l'hiver Canadien.

Le froid s'attaque à l'homme mais aussi à ses oeuvres. Les très basses températures causeront des dommages aux structures, et affecera le chauffage, la tuyauterie et la mécanique en général, par la très grande perte de chaleur qu'elles provoquent. Le caoutchouc des pneus, par exemple, devient très rigide par grand froid et tendera à se ndiller et à craquer sous le pliage. -49°C le caoutchouc perd toute asticité et devient aussi fragile que u verre.

Le verre, quand à lui, à cause de faible conduction en chaleur, sera llement sensible qu'une faible aquelure, par grand froid, produi des fissures irréparables. L'essence des véhicules ne gèlera pas au froid extrême mais deviendra très difficile à évaporer. De très basses températures dégraderont l'efficacité de l'huile à moteur, qui deviendra alors épaisse, retardant alors la lubrification du moteur et des pièces vitales. Par -51°C, l'huile à moteur ordinaire se transforme pour se solidifier en une substance comparable à du beurre! De plus, à mesure que le pourcentage d'humidité contenue dans un air très froid devient pratiquement nul, le bois s'assèche et se déforme sévèrement. Bref, les conséquences d'une température de l'air à -40°C peuvent être très variées et très pernicieuses.

À ce propos, une anecdote me revient toujours en tête. J'étais adolescent à l'époque et j'attendais dehors l'autobus depuis déjà plusieurs minutes, alors qu'il faisait -32°C au milieu de la soirée. J'avais à la main une guitare acoustique que j'allais vendre à un magasin de musique qui achetait des instruments usagés. Cela faisait déjà un court moment que j'attendais cet autobus qui ne venait toujours pas, en essayant de me réchauffer en me dandinant sur place. J'entend tout à coup un craquement sec, qui me fit croire que je venais de déchirer mon pantalon ou mon anorak. Mais voi■ l'autobus. Je me retrouve au magasin, et tout en vantant la qualité de la guitare que je m'apprêtais à vendre pour quelques dollars au propriétaire, je retire celle-ci de l'étui de simili-cuir qui la protégeait. Le propriétaire pointa alors son doigt sur une longue «crack» qui avait fendu la guitare, tout le long de l'endos de la caisse de résonnance.

Je n'ai pas tiré, de la vente de cette guitare, la somme que je prévoyais, mais, à tout le reste, je venais de faire l'expérience de la très basse agitation moléculaire des atomes d'air à -32°C et de ses conséquences sur le bois des guitares.

À Yellowknife, en mars

Déclaration d'impôt, mode d'emploi

Remplir sa feuille d'impôt est rarement une sinécure... Pour épauler et mettre au courant des dernières modifications fiscales les contribuables francophones, un fonctionnaire du fisc sera à la disposition des intéressés du 6 au 15 mars* au centre commercial Panda, lequel met sur pied des centres saisonniers pour l'impôt.

Du problème des régions éloignées à la question du déménagement, le représentant de l'administration fiscale pourra vous renseigner et vous remettre des formulaires spécifiques et des brochures. Notons que ces dernières vous seront utiles notamment si vous avez des frais de garde d'enfant(s), étant donné les changements apportés par la réforme fiscale dans ce domaine.

D'autre part, de nouveaux guides, pour les professionnels (entreprises) ■ les bénéficiaires potentiels de régimes de pension, seront disponibles.

D.C.

***Le 6 et le 7 mars de 10H à 18H, le 8 et le 9 de 10H à 21H, du 10 au 14 de 10H à 21H, et le 15 de 15H à 21H.**

Leroux, Beaulieu et les autres

La petite histoire des francophones dans les Territoires du Nord-Ouest

Par Denis Perreault et Hughette Léger

9ième épisode

LA DEUXIEME ETAPE DE LA COLONISATION : la centralisation de l'administration



Au dernier épisode, nous avons terminé la première phase de la colonisation qui parlait de la Compagnie de la Baie d'Hudson, de la Compagnie du Nord-Ouest et des principaux intervenants. Cette semaine nous verrons la deuxème phase de la colonisation, donc les institutions politiques et les économies du Nord.

La seconde étape de la colonisation des Territoires du Nord-Ouest est caractérisée par la croissance du rôle de l'Administration centrale depuis les années 1950 et l'établissement du gouvernement territorial à Yellowknife en 1967. L'extraction minière, l'aménagement des réseaux de transport et l'exploration pétrolière et gazière ont tous contribué à l'accroissement de la population non-autochtonone dans les Territoires du Nord-Ouest.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le nombre de Blancs s'est rapidement accru. En 1953, il y avait 250 à 300 fonctionnaires fédéraux dans les Territoires. Aujourd'hui, le gouvernement du Canada, l'administration des Territoires du Nord-Ouest ainsi que les sociétés de la Couronne comme Bell Canada comptent plusieurs milliers d'employés.

Le mode de vie traditionnel, organisé à partir du commerce des fourrures, a pris fin il y a environ trente ans. Le grand effondrement des prix des fourrures après la Seconde Guerre mondiale a entraîné au cours des années 1950 l'affaiblissement du commerce des fourrures dans le Nord. C'est donc à cette époque que l'administration fédérale s'est introduite de façon définitive dans la vie quotidienne du Grand Nord.

Les institutions politiques

À partir de la fin des années 1960, l'exploration minière ainsi que celle du gaz et du pétrole dans Grand Nord commence à prendre de l'ampleur. Avant 1964, on ne jcomptait pas plus de 6000 concessions par année au nord du 60e parallèle. Entre les années 1964 et 1969, environ 90000 concessions ont été jalonnées uniquement dans les régions de Pine Point et de Coppermine. Bien qu'un puits d'exploration ait été foré dans l'île Melville en 1961, ce n'est qu'après 1968 que l'industrie pétrolière commence à vouloir accélérer l'exploitation des hydrocarbures. L'accroissement de ces activités concorde également avec l'établissement du gouvernement territorial à Yellowknife.

Ce dernier ne partage pas les mêmes pouvoirs que les gouvernements provinciaux. Son administration est soumise à la Loi sur les territoires et relève des statuts fédéraux. L'ensemble de ses services dérivent et sont subordonnés aux politiques fédérales. On est donc loin d'un pouvoir provincial. Il administre l'éducation, les services sociaux, la justice, la santé, et sert plus ou moins de corps consultatif auprès du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le commissaire des Territoires du Nord-Ouest n'est ni un représentant de la Reine, ni un chef de parti: c'est un fonctionnaire fédéral. L'assemblée législative, ne représente aucun parti politique et diffère des assemblées législatives provinciales sur deux points majeurs: elle ne peut modifier sa propre constitution puisque celle-ci n'est autre que la Loi sur les territoires, et elle n'a pas, non plus, le droit de gérer, ni de vendre les terres publiques. Seule, la Couronne se réserve le droit de disposer des terres dans le Grand Nord. Même les groupes de pression autochtones, tels que le Déné Nation et le Committee for Original People's Entitlement ne possèdent aucun pouvoir qui leur permettrait d'apporter des changements aux structures des institutions actuelles.

Les économies du Nord

Les découvertes de gisements d'or, de charbon, de pétrole et de gaz, dès le début du 20e siècle, ont contribué au développement rapide de nouvelles structures sociales dans les TN-O. C'est à partir du développement colonial du 19e siècle et de l'étendue des marchés internationaux que l'on doit considérer la situation actuelle de la société des Territoires.

L'économie du Nord, avec ses populations autochtones et blanche a été souvent décrite comme étant une économie dualiste . Une telle conception souligne les différences entre l'économie des autochtones qui est profondément ancrée dans le passé aborigène et l'économie des Blancs qui représente l'extension des grands centres urbains du Sud et des intérêts de la bourgeoisie nationale et internationale dans l'arrière-pays. La première est une économie traditionnelle fondée sur les ressources renouvelables; la seconde correspond à l'économie industrielle fondée sur l'exploitation et l'extraction des ressources non renouvelables.

Gracieuseté de Yellowknife Museum Society, archives des T.N.-O.



Contrairement à ces auteurs, nous croyons que cette conception d'économie duale, n'est pas fondée. Les Territoires du Nord-Ouest articulent deux modes de vie dans un seul régime économique façonné par deux modes de produire et de consommer différents, le premier autochtone et traditionnel, l'autre industriel. Le second articulant et désarticulant le premier, le traditionnel. Cet enchevêtrement/désarticulation soulève bien des heurts et complexifie toute étude d'envergure.

L'anthropologue, Hugh Brody, en témoignant devant la Commission d'enquête sur le pipeline dans la vallée du Mackenzie en 1975, s'est exprimé, à ce propos, ainsi:

«...lorsque se fait l'industrialisation du Nord, on voit les sociétés les plus petites et les plus isolées côtoyer les entreprises d'exploitation les plus complexes et les plus coûteuses du monde. C'est le paradoxe: les plus petits vivant à côté des plus grands, les plus traditionnels à côté des plus modernes et les plus isolés participant aux intérêts économiques nationaux et même internationaux .»

Les habitants du Nord

Les Territoires du Nord-Ouest canadien constituent les terres ancestrales de groupes de cultures autochtones; les Déné, les Inuit et les Métis. Les premiers habitants du Grand Nord sont souvent perçus comme un groupe homogène, ce qui donne la fausse impression qu'il n'y a qu'une seule culture, qu'un seul édifice social pour tout l'Arctique. Cette idée provient d'une vieille attitude culturocentriste occidentale dont les représentants explorateurs considéraient souvent les habitants des terres qu'ils venaient explorer, exploiter et coloniser comme formant un seul groupe, uni par un ensemble de coutumes «primitives», «sauvage» c'est-à-dire, non-civilisées.

Les peuples du Nord ont toujours été, jusqu'à l'arrivée des Blancs, des chasseurs et des cueilleurs nomades. De petits groupes se déplaçaient sur de vastes territoires et cueillaient ce qu'il fallait pour subvenir à leurs besoins. Il est parfois difficile de concevoir que la toundra et les vastes étendues de l'Arctique ont été habitées pendant des millénaires. Même s'ils ont été relativement peu nombreux, selon les critères des Européens, ces chasseurs et cueilleurs autochtones possédaient des compétences parfaitement adaptées qui leur ont permis de survivre pendant tous ces siècles et, on peut retrouver, un peu partout, des vestiges des cultures autochtones:des campements, des fonds de tentes, des pierres fendues par la chaleur du feu et d'innombrables artefacts, signes de la richesse et de la variété de ces sociétés arctiques.

Les Déné, les Inuit et les Métis du Grand Nord ne forment pas un groupe homogène et même à l'intérieur de chacun, on retrouve toute une série de groupes linguistiques et ethniques différenciés. Les Amérindiens athapascans de la vallée du Mackenzie constituent cinq ethnies: les Loucheux (ou Kutchins), les Peaux-de-lièvre, les Slaveys, les Flancs-de-Chien et les Chipewyans. Les autochtones de l'Arctique de l'Ouest comprennent également les Inuit-Inuvialuit, qui vivent dans la région du nord du Delta de Mackenzie et sur les côtes de la mer de Beaufort, mais la plupart des Inuit habitent les régions du centre et de l'est de l'Arctique (Kitikmeot, Keewatin et la Terre de Baffin). A l'intérieur même de ce vaste groupe, il y a des divisions et des distinctions qui reflètent des tendances différentes dans l'utilisation des terres, de leurs ressources et des méthodes de pêche et de chasse.

Au prochain numéro

La suite de cette deuxième phase de la colonisation

Pour information seulement

L'accord du lac Meech vous dites...

Ottawa (APF): Vous en avez assez d'entendre parler de l'accord du lac Meech! Mauvaise nouvelle, vous risquez d'en entendre parler jusqu'au mois de juin. Alors, autant faire contre mauvaise fortune bon coeur, et essayer de comprendre pourquoi ce lac situé au Québec, à trente minutes du centre-ville d'Ottawa, fait tant parler de lui.

Peu importe ce qu'en pensent les politiciens du pays, le lac Meech est d'abord et avant tout un merveilleux endroit pour pratiquer le ski de fond. C'est aussi un endroit prisé par les adeptes du naturisme et du bronzage intégral mais ça c'est une autre histoire. Bordé de petits chalets à flanc de colline, le lac Meech ressemble finalement à tous ces lacs envahis l'été par les baigneurs et les promeneurs du dimanche.

C'est dans ce décor typique que le premier ministre Brian Mulroney et les dix premiers ministres provinciaux s'entendaient le 30 avril 1987 sur les grandes lignes d'un document constitutionnel répondant aux aspirations du Québec, et réintégrant la Belle Province dans le giron constitutionnel «dans l'honneur et l'enthousiasme». Pourquoi? Parce que le Québec n'a pas signé l'entente constitutionnelle de 1981-82 pour des raisons qu'il serait fastidieux et inutile de rappeler aujourd'hui.

Le 3 juin 1987 les mêmes premiers ministres signaient officiellement à Ottawa à l'édifice Langevin, au terme d'une longue nuit, l'entente conclut en avril. Chaque premier ministre devait ensuite déposer devant leur parlement respectif une résolution ratifiant le document constitutionnel.

Depuis ce temps trois nouveaux premiers ministres, qui n'ont jamais participé aux discussions constitutionnelles de 1987, ont été élus. Frank McKenna du Nouveau-Brunswick fut le premier à remettre en question l'accord du lac Meech, jugeant qu'il ne protégeait pas suffisamment les droits des minorités. Il fut suivi par Gary Filmon du Manitoba, et plus récemment par Clyde Wells de Terre-Neuve. À la différence de Terre-Neuve, les législatures du Nouveau-Brunswick et du Manitoba n'avaient pas encore ratifié l'accord du lac Meech lors de l'élection de messieurs McKenna et Filmon. Elles sont toujours les seules à ne pas avoir approuvé l'accord.

Que dit l'accord du lac Meech. D'abord, il reconnaît que le Québec forme au sein du Canada une société distincte. Le document ne fournit toutefois aucune définition de la société distincte. Il reconnaît au gouvernement du Québec le rôle de protéger et de promouvoir ce caractère distinct.

Il reconnaît aussi l'existence de Canadiens d'expression française concentrés au Québec mais présents dans le reste du pays, et de Canadiens d'expression anglaise, concentrés dans le reste du pays, mais présents au Québec, et qu'il s'agit d'une caractéristique fondamentale du Canada. Ici, le Canada et les provinces ont uniquement le rôle de protéger cette caractéristique fondamentale.

La Fédération des francophones hors Québec n'aime pas trop cette définition, qui crée deux types de francophones selon que l'on réside au Québec ou à l'extérieur. En outre, la FFHQ voudrait que le gouvernement fédéral et les provinces aient non seulement l'obligation de protéger, mais également de promouvoir cette caractéristique fondamentale.

Immigration

L'accord prévoit que le gouvernement canadien peut, à la demande d'une province, conclure une entente en matière d'immigration adaptée aux besoins de la province. L'accord doit cependant être compatible avec les normes et les objectifs nationaux en matière d'immigration. Il garantit au Québec un nombre d'immigrants proportionnel à sa part de la population canadienne, avec le droit de dépasser ce chiffre de cinq pour cent pour des raisons démographiques.

La Cour Suprême

L'accord du lac Meech prévoit qu'en tout temps, trois des neuf juges de la Cour suprême du Canada proviendront du Québec. En cas de vacance, les candidats seront proposés par le gouvernement du Québec, et le gouvernement fédéral devra choisir à partir de la liste soumise par le Québec. Les autres provinces pourront aussi proposer au ministre fédéral de la Justice des candidats pour combler le ou les postes vacants, et les nominations devront s'effectuer parmi les personnes proposées par ces provinces.

Le sénat

Les personnes nommées aux sièges vacants au Sénat seront choisies parmi celles qui ont été proposées par le gouvernement de la province à représenter. Les discussions sur la réforme du Sénat auront lieu lors de prochaines conférences constitutionnelles suivant la ratification de l'accord de lac Meech.

Les programmes nationaux

Une province qui choisirait de ne pas participer à un programme national cofinancé pourrait recevoir une «juste compensation» financière de la part du gouvernement fédéral, dans la mesure où la province le remplacerait par un programme, ou une mesure compatible avec les objectifs nationaux.

Économie

L'accord du lac Meech oblige le premier ministre canadien à convoquer au moins une fois l'an une conférence de tous les premiers ministres portant sur l'économie. Cet article dans l'accord ne fait que confirmer la pratique qui existe depuis maintenant cinq ans en ce domaine.

Conférences constitutionnelles

Si vous pensez que la ratification de l'accord du lac Meech par toutes les provinces mettra un point final aux débats constitutionnels au pays, détrompez-vous.

L'accord prévoit la convocation au moins une fois par année d'une conférence constitutionnelle. La réforme du Sénat, le rôle et les responsabilités en matière de pêches et «toutes autres questions dont il est convenu» seront à l'ordre du jour de ces conférences.

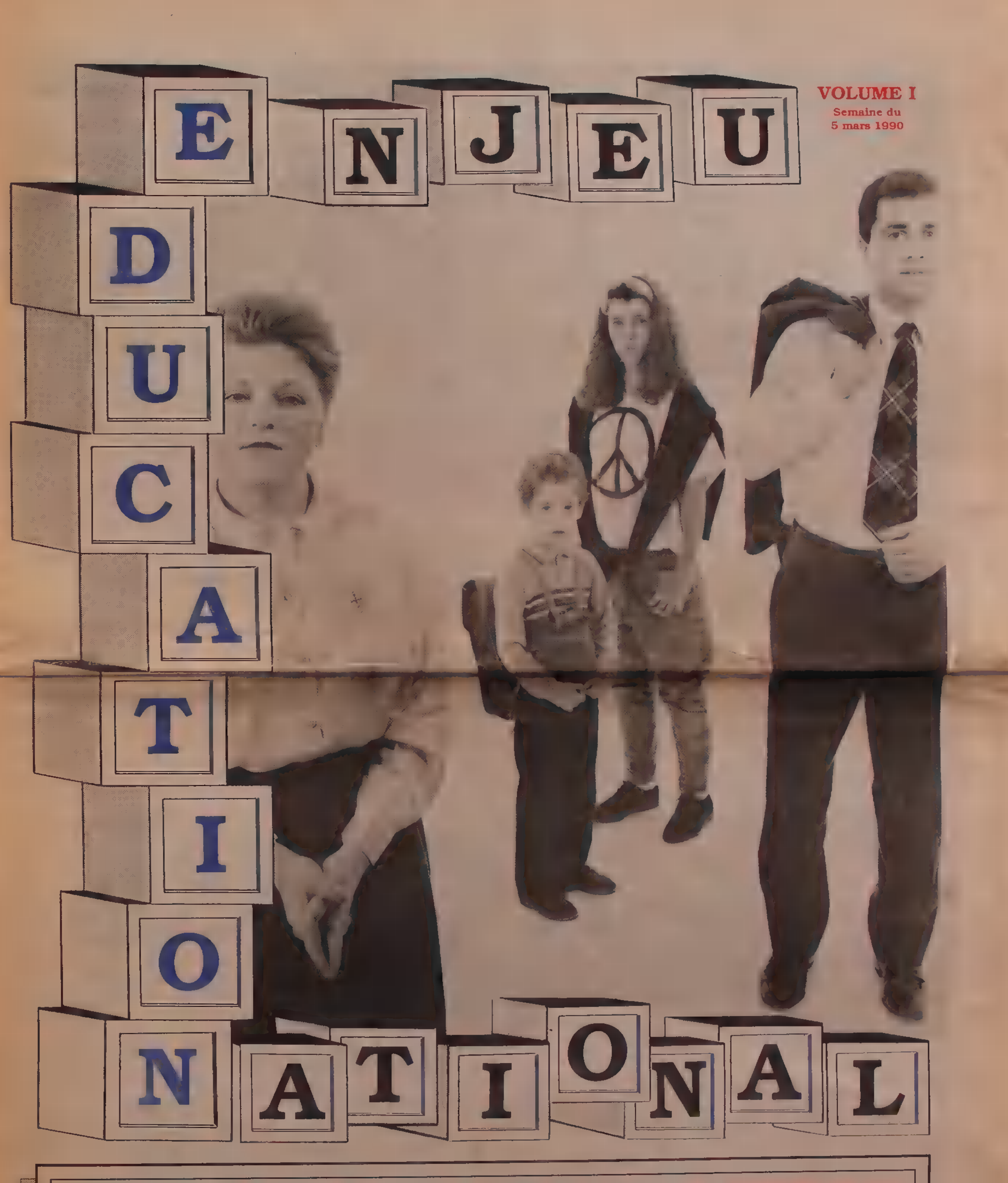
Concrètement, cela veut dire qu'il y aura au Canada des conférences constitutionnelles jusqu'à la fin des temps, même si les premiers ministres en ont parfois des nausées. Autant se familiariser tout de suite avec le vocabulaire constitutionnel.

suite de la page 1

Pour la Fédération Franco-TéNOise

Un accord imcomplet

la situation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest dans l'ensemble canadien. «Parce que pour reconnaître de nouvelles juridictions provinciales, il faudra, après le passage de l'accord du lac Meech, le consentement unanime de toutes les provinces. Ainsi, le développement politique et économique des Territoires du Nord-Ouest risque d'être à jamais perturbé. L'objectif des Territoires du Nord-Ouest n'est sûrement pas de demeurer une colonie ad vitam aeternam», argumente M. Denault. Pour M. Denault, la solution au débat constitutionnel pourrait être l'accord parallèle, mais encore là tant qu'il n'y aura pas d'échéances précises pour la tenue de telles discussions parallèles, rien n'indique que les provinces seront intéressées à poursuivre les négociations après la signature de l'accord du lac Meech.



• L'éducation chez les minorités francophones: un portrait historique • L'article 23 de la Charte: le point de vue d'un constitutionnaliste • Le préscolaire: l'exemple du Manitoba • Les centres scolaires et communautaires: la voie des années 1990

Ce supplément tiré à 200,000 exemplaires est une initiative de l'Association de la presse francophone (APF) en collaboration avec la Commission nationale des parents francophones (CNPF). Inséré dans les journaux suivants la semaine du 5 mars 1990: Vancouver (Le Soleil), Edmonton (Le Franco-Albertain), Régina (L'Eau Vive), Saint-Boniface (La Liberté), Cornwall (Le Journal de Cornwall), Hawkesbury (Le Carillon), Hearst (Le Nord), Iroquois Falls (La Boîte à Nouvelles), Penetanguishene (Le Goût de Vivre), Rockland (L'Edition Prescott Russell), Sudbury (Le Voyageur), Windsor (Le Rempart), Chapleau (Le Papier), Ottawa (Le Droit), Caraquet (Le Voilier), Edmundston (Le Madawaska), Richibouctou (Pro-Kent), Shédiac (Le Moniteur), Caraquet (Hebdo Le Plus), Moncton (Express), St-Jean /Terre Neuve (le Gaboteur), Summerside (La Voix Acadienne), Yarmouth (Le Courrier) Campbellton (L'Aviron), Whitehorse (L'Aurore Boréale), Yellowknife (L'Aquilon).

ÉDUCATEURS • ÉDUCATRICES

FAITES GRIMPER VOTRE TAUX D'INTÉRÊT GRÂCE À LA BANQUE VIDÉO DE TVONTARIO.



Jusqu'à 10 000 titres en banque ! Autant de vidéos de TVOntario qui rendront vos cours encore plus intéressants. Nos séries s'adressent aux élèves de différents niveaux et couvrent de nombreux sujets dont les mathématiques, la géographie, la biologie et la physique. En mariant la théorie aux techniques d'animation ou au divertissement, la télévision éducative vous propose des cours de qualité supérieure. Demandez notre catalogue vidéo... vous y trouverez une petite mine d'or !

En Ontario, composez le 1-800-668-9974. Ailleurs, composez le 1-800-387-8450, poste 2613. Si vous préférez, écrivez à l'adresse suivante :

TVOntario, Service du Marketing
C.P. 200, succursale Q
Toronto (Ontario) M4T 2T1.

TVOntario

LA BANQUE VIDÉO DE TVONTARIO. UNE RICHESSE À PORTÉE DE LA MAIN.



Mot de l'équipe

L'éducation, thème d'une série de trois éditions dont voici la première, constitue le pilier essentiel à la survie de la langue française chez les communautés francophones du Canada.

L'enjeu éducatif devient une question de plus en plus cruciale, de fait, il se retrouve sur la ligne de front dans la lutte pour contrer une tendance significative vers l'assimilation. À un point tel, qu'au cours des dernières années, les parents sont devenus conscients que sans une amélioration de l'éducation et des moyens éducatifs en français, ce serait la fin des communautés francophones. Le cri d'alarme le plus percutant a peut-être été lancé dans les foyers quand des parents ont réalisé que leurs enfants leur parlaient en anglais. La création de la Commission nationale des parents francophones (qui collabore avec l'Association de la presse francophone à la production de ces trois éditions) est l'aboutissement logique pour ces gens qui se sont sentis brimés dans leurs droits.

Évidemment, la question revêtant une telle importance, l'APF dont le mandat est non seulement de contribuer au développement de la presse francophone mais aussi de contribuer à une meilleure information à la clientèle servie par ses journaux membres, a réalisé l'intérêt de produire ces trois éditions sur l'éducation. D'ailleurs, cette série s'inscrit dans une ligne d'action car elle continue la production d'éditions spéciales commencée depuis quelques années.

L'éventail de sujets que recouvre le dossier de l'éducation au Canada est tellement vaste que nous avons décidé d'y consacrer trois cahiers intitulés Éducation: «Enjeu national». Le premier donne un aperçu de l' état de la situation, le deuxième soulèvera les problématiques en jeu et le troisième ouvrira un pan sur les perspectives d'avenir.

Cependant, il est impossible de tout relater, vu l'ampleur, la diversité et la multitude d'intervenants concernés dans ce dossier. Les systèmes d'éducation relèvent des responsabilités provinciales. Il y a donc dix façons de gérer l'éducation en milieux minoritaires : les juridictions de neuf provinces et des Territoires du Nord-Ouest. Ce qui signifie dix modèles à identifier et dix analyses à faire, multipliés par autant de facteurs influençant l'éducation à l'intérieur de chaque région. Il y a aussi 10 niveaux d'évolution du système d'enseignement. Il n'existe pas deux provinces qui sont au même niveau de développement et d'application du système d'éducation. Un seul axe demeure constant pour tous : l'article 23.

Nos éditions ont voulu jeter un regard sur certaines pistes afin de tracer, d'analyser et de prévoir les éléments les plus pertinents ou représentatifs des dossiers éducatifs. Nous ne prétendons pas faire une couverture exhaustive de toute la problématique. Même avec trois éditions c'est impossible.

Vu le dynamisme et peut-être même la mutation que connaît le domaine éducatif en milieu francophone minoritaire et vu le vif intérêt des participants à ces éditions, nous croyons nécessaire d'y accorder un suivi. Nous formulons donc le souhait de produire des éditions subséquentes, sur une base annuelle.

Autour de l'article 23

Jusqu'à récemment, jamais les francophones n'avaient pu recourir à un outil tel que l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés qui reconnaît pour la première fois des droits spécifiques de langues officielles du Canada. L'article 23 est maintenant utilisé à toutes les sauces.

Pour le lancement de notre première édition, nous avons choisi d'approndir ce nouvel outil louangé par les uns, contesté par les autres, interprété différemment de part et d'autre, mais qui concerne tout le monde de l'enseignement en milieu minoritaire francophone et qui est lié à presque tout ce qui bouge présentement en éducation.

Un premier article retrace les causes de l'article 23, en explique la portée et avance des opinions quant à l'interprétation du jugement que la Cour Suprême du Canada rendra incessamment à cet effet. Puis, un exposé nous rend comestible un autre aspect de ce même article, celui des «ayants-droit» et il fait comprendre l'importance, pour les faire valoir, d'instaurer des mesures incitatives comme des ressources suffisantes dès le préscolaire et par l'établissement de centres scolaires et communautaires. Nous traitons d'ailleurs de ces sujets un peu plus loin dans le cahier et nous nous arrêtons plus particulièrement à l'effet positif de garderies au Manitoba et de centres scolaires et communautaires au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve.

Afin de bien saisir les implications liées à la Charte canadienne, nous offrons un résumé de l'évolution générale de l'éducation des minorités francophones au pays. Mais, dans tout ça, que pensent les jeunes des systèmes dans lesquels ils évoluent? Un article sur la francophonie étudiante nous renseigne à cet effet. Les étudiants et leurs parents n'hésitent pas à parfois mener de longues luttes pour obtenir gain de cause. C'est ce que nous apprend un article sur la troisième ouverture officielle d'une école secondaire à Penetang, dans le sud de l'Ontario. Enseigner en milieu minoritaire, ce n'est pas moins courageux, surtout au Yukon. Si l'on suit l'histoire d'une enseignante, nous réalisons qu'il s'agit presque d'une vocation, mais que l'espoir pour des jours meilleurs pointe à l'horizon.

Souhaitant que nos cahiers deviennent des outils de référence nous avons cru faire oeuvre utile en résumant en trois séquences, une par édition, la situation des lois provinciales en éducation et le portrait de l'état actuel des interventions des comités de parents francophones au pays.

Bref, des dossiers à lire et à suivre.

Les éditions, Éducation: «Enjeu National» sont une initiative de l'Association de la presse francophone (APF) en collaboration avec la Commission nationale des parents francophones (CNPF).

Volume I : Semaine du 5 mars 1990

Direction générale
Wilfred Roussel

Direction de la publication
Luce St-Pierre

Comité consultatif
Paul Charbonneau
Ginette Gratton
Richard Nadeau

Rédactrice en chef
Reine Degarie

Rédacteurs
Gilles Belleau
Paul Charbonneau
Jean-Pierre Dubé
Guy-Marc Dumais
Cécile Girard
Christian Hyde
Daniel Marchildon
Angéline Martel
Raymond Théberge
Bado (Caricature)

Conception et Photographie:
Page couverture
Guy-Marc Dumais
(Studio Fernand Leclair)

Publicité (OPSCOM)
Claudia Schiffo
André Thivierge
Lucie Tremblay

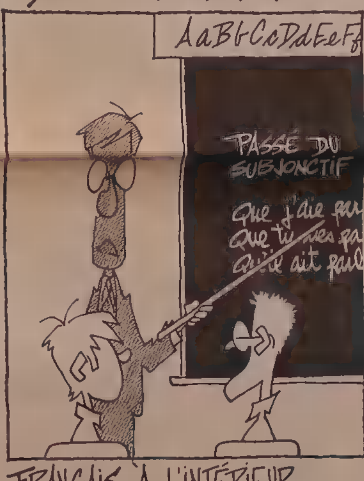
Typographie et Montage
Edigraph inc.

Impression
Qualimax Inc.

Les textes n'engagent que leurs auteurs respectifs. Toute correspondance doit être adressée au 900-325, rue Dalhousie, Ottawa, Ontario, K1N 7G2. Tél.: 613.237.1017, Fax: 613. 234.6313

Nous tenons à remercier le Secrétariat d'État du Canada pour leur contribution au projet.

DANS NOS ÉCOLES, C'EST TOUT LE CONTRAIRE DU QUÉBEC:



FRANÇAIS À L'INTÉRIEUR



ANGLAIS À L'EXTÉRIEUR

La charte des droits et libertés: Article 23

L'article 23 de la Charte des Droits et Libertés influence actuellement tous les domaines de l'éducation en milieux minoritaires au Canada; en voici l'énoncé:

(1) Les citoyens canadiens:

a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident.

b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province.

ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue.

(2) Les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français ou en anglais au Canada ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de cette institution.

(3) Le droit reconnu aux citoyens canadiens par les paragraphes (1) et (2) de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province:

a) s'exerce partout dans la province où le nombre des enfants des citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité;

b) comprend, lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de les faire instruire dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés sur les fonds publics.

L'article 23 renferme des garanties importantes concernant les droits des minorités linguistiques dans le domaine de l'éducation.

Dans les neuf provinces où l'anglais est la langue de la majorité ainsi que dans le Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, les parents qui sont citoyens canadiens et dont la langue maternelle est le français ou qui ont reçu leur instruction au niveau primaire en français au Canada ou encore dont un enfant a reçu ou reçoit son instuction primaire ou secondaire en français au Canada, ont le droit, en vertu de la Constitution, de faire instruire tous les enfants en français.

Au Québec, les citoyens canadiens qui ont reçu leur instruction primaire en anglais au Canada ou dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction en anglais au Canada, ont le droit, en vertu de la Constitution, de faire instruire tous leurs enfants en anglais. Le critère de la langue maternelle des parents ne s'applique pas au Québec, à moins que son emploi ne soit autorisé au préalable par l'assemblée législative ou le gouvernement du Québec.

Dans tous les cas, le droit à l'instruction dans la langue de la minorité s'exerce là où le nombre d'enfants admissibles est suffisant, et comprend, lorsque le nombre d'enfants le justifie, le droit à l'instruction dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés à même les fonds publics.

Le point sur l'article 23 et «l'affaire Mahé»

par Reine Degarie

Le Sénateur Gérald Beaudoin, éminent constitutionnaliste, a accepté d'expliquer brièvement le contexte relatif à deux événements exerçant une influence primordiale sur les systèmes éducatifs des groupes minoritaires francophones: l'insertion de l'article 23 dans la Charte canadienne de 1982 et le jugement attendu de la Cour suprême, sur ce même article 23 dans le dossier appelé «l'affaire Mahé».

Les deux faits marquent une première. L'article 23 reconnaît pour la première fois, à l'échelle nationale, des droits scolaires spécifiques pour les minorités francophones. «L'affaire Mahé» incite la Cour suprême à se prononcer, pour la première fois, sur les droits constitutionnels des francophones minoritaires en matière de gestion scolaire.

APF: Sénateur Beaudoin, quelles sont les causes et les raisons de l'insertion de l'article 23 dans la Charte canadienne des droits et libertés?

Sénateur Beaudoin: Voici, l'école confessionnelle avait été protégée dans ▪ constitution de 1867, par l'article 93. Cet article protège les droits des groupes catholiques et des groupes protestants. Il précise aussi que l'éducation est de juridiction provinciale. En 1913, les francophones de l'Ontario se sont attaqués au règlement XVII, dans les écoles. On s'aperçoit que cet article 93 ne protège que la religion et non la langue. Quatre ans plus tard, le Conseil privé confirme,dans l'arrêt McKell, que l'enseignement religieux était protégé mais pas la langue d'enseignement. Pour remédier à cette lacune, lors de la fameuse conférence sur le rapatriement, de novembre 1981, on a décidé d'enchâsser dans la Constitution canadienne l'article 23 de la Charte, soit le droit à l'instruction dans la langue de la minorité de langue officielle, donc des francophones hors Québec et des anglophones au Québec. On a très bien réussi par le libellé de cet article 23 à protéger la langue d'enseignement. La Cour d'appel de l'Ontario s'est prononcée et la cour suprême doit le faire dans l'affaire Mahé de l'Alberta. La minorité de langue officielle, c'est à dire les francophones en Ontario, pour bénéficier de la protection de l'article 23 doivent, dit la Cour d'appel, avoir l'administration de leurs écoles. Les garanties constitutionnelles doivent, de par leur nature même, être interprétées généreusement, libéralement. La seule façon de conférer une garantie qui soit sérieuse, qui ait des dents, est de reconnaître aux citoyens canadiens de la minorité de langue officielle, aux niveaux primaire et secondaire, le droit de gérer des écoles de langue française, des écoles subventionnées à même les fonds publics, lorsque le nombre le justifie, le droit d'instruire leurs enfants dans des établissements d'enseignement de ▪ minorité linguistique. J'interprète les mots de la «minorité linguistique» à l'article 23 comme voulant dire: «des établissements d'enseignement contrôlés par la minorité linguistique». Ceci veut dire que si on a un conseil scolaire homogène de langue française, ce conseil peut régir et contrôler l'enseignement en français dans ses établissements.



Le Sénateur Gérald Beaudoin.

APF: Par l'article 23, a-t-on voulu assurer le respect d'un minimum de droits et quelle liberté d'application laisse-t-on aux provinces?

Sénateur Beaudoin: A la première partie de votre question la réponse est oui. Par ailleurs, l'article 23 s'applique dans les dix provinces canadiennes, et, comme le système scolaire, aux termes de l'article 93 de la Constitution, relève des provinces, cet article 23 s'applique au niveau provincial dans chacune des dix provinces. Si vous faites référence à une «norme» canadienne d'une province à l'autre, moi je n'ai pas de mal à vous suivre. La seule réserve que fait l'article 23 porte sur le nombre des enfants. Il faut un nombre suffisant pour justifier la mise en oeuvre de l'article 23. J'en conclus que, peu importe la province, si le nombre de personnes de langue officielle le justifie , ▪ province est obligée de prendre des mesures appropriées pour mettre en oeuvre ▪ garantie énoncée à l'article 23. Même s'il y a des provinces où il y a plus de francophones que d'autres, on ne peut pas, dans un domaine où existe un droit constitutionnel, arriver à des solutions vraiment différentes d'une province à l'autre, il faut qu'il y ait une certain «standard». Si le jugement de la cour d'appel de l'Ontario, qui est beaucoup plus généreux que celui de la Cour d'appel de l'Alberta, est confirmé par la Cour suprême du Canada, à ce moment-là, le tour est joué, parce que la Cour Suprême a autorité dans tout le Canada. On devra certes faire la part des choses d'une province à l'autre, mais le jugement de la Cour fera autorité. Je suis très content que l'affaire *Mahé* ait atteint la Cour suprême du Canada. J'ai bon espoir que la Cour suprême ira dans le même sens que la Cour d'appel de l'Ontario, plutôt que dans la voie choisie par la Cour d'appel de l'Alberta. L'article 23 de la Charte est venu apporter un remède à une sérieuse lacune. C'est un article remédiateur qui accorde des droits constitutionnels. La Cour ne peut pas ne pas interpréter généreusement cette garantie constitutionnelle; je suis optimiste pour ce qui est de l'affaire *Mahé*. Je pense que la Cour suprême va reconnaître le contrôle ou une forme de contrôle des francophones sur leurs écoles francophones; autrement, la garantie constitutionnelle ne serait pas tellement solide.

APF: Pouvez-vous expliquer d'où vient l'importance de l'affaire Mahé? Est-ce que c'est le contenu ou est-ce le contexte du moment qui incite la Cour suprême à se pencher sur cette question là?

Sénateur Beaudoin: L'affaire Mahé joue un rôle très important à cause du point de droit en jeu! Elle a suivi les canaux normaux. La cause a commencé en Alberta; on en a appelé à ▪ Cour d'appel de l'Alberta. Insatisfaits, les francophones en ont appelé à ▪ Cour suprême du Canada. Cette dernière a accepté d'entendre l'appel. Avec raison! C'est un cas très important!

La raison est bien simple! Jusqu'à maintenant, la Cour suprême n'a pas eu la chance de se prononcer encore dans ce domaine-là. Elle a eu la chance de se prononcer dans l'affaire *Forest*, dans l'affaire des droits linguistique du Manitoba, et dans l'affaire *Mercure*; mais pas sur le point de droit en jeu dans l'affaire *Mahé*. C'est nouveau! C'est une question fondamentale. Il n'y a aucune surprise.

APF: Mais encore, en quoi précisément le jugement prochain de la Cour suprême revêt une importance pour toutes les provinces?

Sénateur Beaudoin: Parce qu'il s'agit d'interpréter l'application de cet article 23 sur les droits linguistiques. La cour suprême s'est déjà prononcée sur la Loi 101 au Québec. Elle s'est prononcée sur beaucoup d'autres sujets mais elle n'a jamais eu l'occasion de se prononcer sur le contrôle, par la minorité de langue officielle, de ses écoles. Est-ce que l'article 23 donne un droit de contrôle à la minorité francophone sur ses écoles, oui ou non! Telle est la question! Suffit-il que la majorité protège tout simplement les écoles de la minorité? La majorité doit certes protéger les droits de la minorité, mais je pense que ▪ Cour va aller plus loin que cela, vu que l'article 23 est remédiateur. Je souhaite qu'elle reconnaisse à ▪ minorité francophone un droit de contrôle, un droit de gérance. C'est mon souhait! Je fais pleine confiance à la Cour.

Les ayants-droit se rendront-ils à l'école française?

par Raymond Théberge

Au-delà de 270 000 enfants des provinces anglophones du Canada (Paillé, 1988) auraient le droit de se faire instruire dans la langue française selon l'article 23 (1) de la Charte des droits et libertés.

Ce chiffre représente l'avenir des communautés francophones à l'extérieur du Québec. Toutefois, dans les faits, on ne retrouve présentement que 150 000 écoliers qui reçoivent leur enseignement en français. Comment peut-on expliquer un tel décalage?

Une analyse plus détaillée du groupe, qu'on appelle les ayants droit, révèle une structure démographique et linguistique chez ceux-ci qui fournit de bons indices.

Le groupe des ayants-droit se divise en deux sous-groupes linguistiques de taille comparable: ceux qui sont de langue maternelle française et ceux qui ne le sont pas. En effet, près de la moitié des effectifs admissibles à l'école française n'ont pas acquis le français au foyer. Si on exclut le Nouveau-Brunswick de l'analyse, la proportion d'enfants de langue maternelle française baisse même à moins du tiers (29.1%). Plusieurs facteurs contribuent à cette situation; on pourrait citer les mariages mixtes, l'absence d'écoles françaises, le manque de soutien institutionnel en français et l'absence de garderies francophones. Ces conditions exercent évidemment une influence importante sur le comportement langagier des ayants-droit.

Le phénomène du contact des langues dans la plupart des milieux minoritaires canadiens fait en sorte que les francophones de la langue minoritaire sont souvent menacés de s'assimiler à la majorité dès leur enfance. On a démontré notamment que, chez les minorités francophones du Canada, les mariages mixtes avec un conjoint anglophone entraînaient, pour les enfants, l'assimilation linguistique quatre fois sur cinq, quel que soit le sexe du conjoint anglophone. Dans plusieurs milieux, les enfants se retrouvent dans une situation de bilinguisme soustractif, c'est-à-dire, que les enfants apprennent une langue seconde (l'anglais) au détriment de leur langue maternelle.

Une conséquence immédiate est que nous retrouvons, dès la maternelle, un groupe hétérogène d'élèves en ce qui a trait au niveau des compétences langagières en langue maternelle. Dans le cas du Manitoba par exemple, une évaluation des classes maternelles a démontré que 25% des enfants en maternelle ne parlaient que très peu ou pas de français à leur entrée à l'école. Les recherches antérieures ont démontré que la présence d'élèves anglophones ou d'élèves anglo-dominants dans une classe encourage l'usage de la langue seconde (Mougeon, Beniak, Canale, 1984). De plus, il est difficile pour le professeur d'utiliser un langage authentique qui est à la portée du niveau de compétences linguistiques de tous les élèves.

Comment contrebalancer

Les francophones minoritaires au Canada ont toujours perçu l'école française comme l'institution qui verrait à transmettre leur culture, à préserver leur langue [redacted] à freiner leur assimilation. Compte tenu des taux d'assimilation très élevés dans plusieurs régions du pays, on doit se demander si l'école peut, à elle seule, contrebalancer les effets d'un milieu socio-culturel et socio-institutionnel qui est largement anglais.

«L'article 23 n'a pas été placé dans la constitution pour donner ouverture à des classes bilingues ou d'immersion. Son but premier est, par le biais d'un enseignement dans la langue de la minorité, d'assurer aux enfants de la minorité de langue officielle une éducation de qualité égale à celle des enfants de la majorité (Bastarache *et al*, 1986, p. 282).»

Pour un bon nombre de jeunes qui avaient droit à une éducation en français; [redacted] est probablement hélas, trop tard! Mais n'est-il pas possible d'intervenir auprès de ceux et celles qui ne sont pas encore dans le système? Peut-on favoriser le développement de leur langue maternelle et ainsi augmenter les inscriptions aux écoles françaises?

Un projet qui pourrait potentiellement produire ces résultats serait la création d'un système national de garderies francophones.

Cette option est fondée sur une conception particulière du langage, à savoir que le développement langagier joue non seulement un rôle en ce qui a trait à la communication mais aussi au niveau de la conceptualisation et de la manipulation symbolique de l'environnement. De plus, les enfants en milieu minoritaire étant souvent défavorisés sur le plan de leur développement langagier, et celui-ci étant si essentiel au succès scolaire, ces enfants viennent souvent à faire face à l'échec, puis à l'abandon scolaire prématuré et au cercle vicieux qui s'ensuit.

Un réseau de garderies

Un réseau de service de garde canadien-français en milieu minoritaire pourrait militer contre la réalisation de ce scénario fataliste en tentant d'atteindre deux grands objectifs. Premièrement, il pourrait assurer l'acquisition d'une telle compétence communicative en français par l'enfant afin que celui-ci soit en mesure de fonctionner en français. Deuxièmement, le programme devrait favoriser le développement d'attitudes positives chez l'enfant vis-à-vis de son appartenance ethnolinguistique, c'est-à-dire lui inculquer un sens de fierté et une estime de soi en tant que francophone. En somme, un tel système peut être vu comme un vaccin contre la faillite.

La structure changeante du marché du travail a créé un besoin pour des services de garde à l'échelle du pays. Les communautés francophones ne peuvent pas échapper à cette réalité mais leurs besoins diffèrent de ceux de la majorité anglophone. De fait, en raison de ces changements sociaux, les jeunes enfants sont exposés en bas âge aux influences externes du foyer, d'où l'importance d'établir des endroits qui sont propices au développement langagier dans leur langue maternelle.

Pour conclure, il semble que les ayants-droit se rendront à l'école française seulement si certaines mesures sont prises pour assurer leur acquisition du français en bas âge. Pour ce faire, on doit prévoir la création d'un système de garde francophone qui alimentera, par la suite, les écoles françaises. De façon plus ponctuelle, on doit adopter des politiques qui assureront le déploiement de ressources pour offrir des cours spéciaux ou du tutorat à ces enfants, leur permettant ainsi de se rattraper et s'intégrer aux classes régulières. L'établissement de centres scolaires communautaires dans les milieux qui sont faibles sur le plan de la vitalité ethnolinguistique, est une approche qui peut fournir l'infrastructure socio-culturelle minimale requise pour assurer la survie d'une communauté. Le regroupement des ressources d'une même communauté produira des résultats plus appréciables que des initiatives individuelles.

Raymond Théberge est directeur du Centre de recherche au Collège Saint-Boniface.

Proportion des écoliers de langue maternelle française parmi ceux admissible à l'instruction en langue française, provinces anglophones et territoires canadiens

	Total des écoliers admissibles à l'instruction en français	Écoliers admissibles de langue maternelle française	% francophone
Terre-Neuve	1 117	267	23,9
Île-du-Prince-Édouard	2 280	706	31,0
Nouvelle-Écosse	10 516	3 791	36,1
Nouveau-Brunswick	57 331	46 350	80,8
Ontario	135 612	70 462	52,0
Manitoba	17 754	6 681	37,6
Saskatchewan	10 722	1 762	16,4
Alberta	21 093	5 318	25,2
Colombie-Britannique	14 815	2 602	17,6
Yukon	215	49	22,8
Territoires du Nord-Ouest	459	119	25,9
Total Canada	**271 914**	**138 107**	**50,8**

Source: **Paillé, M.**, *Les écoliers du Canada admissibles à recevoir leur instruction en français ou en anglais*, Ottawa, Commissariat aux Langues officielles, 1989

Évolution de l'éducation des minorités de langue française au Canada

par Angéline Martel

Pour saisir les implications liées à l'adoption de l'article 23 de la Charte, il importe de resituer celui-ci dans l'évolution générale de l'éducation des minorités francophones au pays. Tel est le but du texte qui suit: il présente d'abord un aperçu de l'éducation des minorités francophones avant 1982 et évoque ensuite les changements des effectifs scolaires francophones notés depuis l'adoption de l'article 23.

L'autonomie initiale des communautés francophones

Aux origines de la colonisation, les communautés francophones bénéficiaient d'une autonomie locale. Les services éducatifs de langue française se développaient au fur et à mesure de l'établissement des communautés francophones à travers le territoire, au rythme et selon les besoins de chaque communauté.

En 1676, par exemple, sur le site actuel de la ville de Kingston en Ontario, une communauté francophone s'établit et se donne très tôt une école. Mais c'est surtout au milieu du dix-neuvième siècle que se multiplient les communautés francophones du Haut Canada et, avec elles, les écoles de langue française. En Acadie, une première école française est établie à Port Royal dès sa fondation en 1707. D'autres suivent au rythme de la colonisation.

Dans l'Ouest canadien, les premières écoles françaises sont fondées au début du dix-neuvième siècle par des missionnaires, avant même l'arrivée des premières colonies françaises. Ces écoles sont alors destinées à l'instruction et à l'évangélisation de la population indigène et métisse. Des enclaves francophones apparaîtront surtout à partir du milieu du siècle, alors que s'amorce véritablement la colonisation de l'Ouest. Chaque communauté se dotera de son école.

A cette époque, les services éducatifs, généralement rudimentaires, sont dispensés, financés et gérés localement par les membres de la communauté, de concert avec les autorités religieuses. Les communautés francophones bénéficient donc d'une autonomie complète en matière d'éducation.

La perte graduelle d'autonomie

Le pays sera graduellement regroupé sous l'égide de gouvernements qui prendront dès lors des



dispositions relatives à l'éducation à l'intérieur de leur territoire. En 1867, l'établissement de la Confédération canadienne, qui réserve dorénavant aux gouvernements provinciaux le pouvoir exclusif de légiférer en matière d'éducation, aura des répercussions décisives sur l'évolution de l'éducation française au pays. Par le biais notamment du financement public, ces gouvernements s'accapareront graduellement un domaine de compétences qui relevait jusque là des pouvoirs locaux et dans lequel les communautés francophones profitaient de la plus grande autonomie. Les gouvernements provinciaux établiront ainsi des lois et des règlements régissant directement et unilatéralement, à l'échelle de chaque province, la langue d'instruction, la certification du personnel enseignant, les matières à enseigner, les manuels scolaires, l'étendue des districts scolaires, etc.

Soucieux de consolider son pouvoir et de satisfaire avant tout sa majorité linguistique, chaque gouvernement provincial tente désormais d'implanter un système d'éducation uniforme à la grandeur de son territoire. Les mesures qu'il adopte ont pour effet, d'une façon générale, de favoriser la majorité anglophone au détriment de la minorité francophone. De nombreuses législations viennent ni plus ni moins restreindre, abroger ou encore interdire en tout ou en partie les dispositions ayant permis jusque là l'instruction en français, tandis que l'anglais est imposé peu à peu comme seule langue d'instruction autorisée.

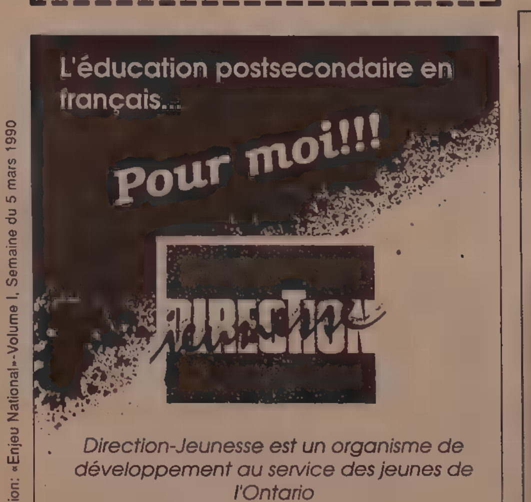
De telles législations seront adoptées notamment au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Manitoba, en Alberta et en Saskatchewan, surtout au cours des premières décennies de la Confédération. Citons pour exemple la promulgation du Règlement 17 en Ontario en 1913: conjoncture importante dans l'histoire des francophones ontariens, ce règlement limitait délibérément l'enseignement en français aux deux premières années du primaire et l'interdisait dans les années subséquentes. Constamment l'objet de vives protestations de la part de la minorité francophone de la province, ce règlement demeura toutefois en vigueur jusqu'en 1927.

L'octroi de certains droits éducatifs

Autour des années 1910-20, l'évolution de l'éducation française au pays prend cependant un nouveau tournant. Les minorités francophones s'organisent graduellement en larges associations, qui ont pour effet d'augmenter considérablement leur poids vis-à-vis des autorités provinciales. Ainsi la plupart des provinces commenceront peu à peu à modifier leurs législations de manière à réhabiliter l'enseignement en français. Cette libéralisation se limite toutefois à certains niveaux scolaires et ne concerne en certains cas qu'une partie seulement de la journée scolaire.

Le changement d'attitude sera beaucoup plus marqué à compter des années 1960. Le gouvernement fédéral reconnaît alors officiellement la dualité linguistique du pays et entreprend d'établir des politiques nationales respectueuses de cette dualité, notamment par la création de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1963). C'est véritablement avec cette dernière que la question des droits scolaires des minorités de langue officielle commence à s'imposer dans les débats publics à l'échelle nationale. En 1969 est enfin adoptée la Loi canadienne sur les langues officielles, qui consacre le caractère bilingue du Canada.

La question des droits scolaires des minorités francophones devient par la suite un enjeu central des négociations intergouvernementales, négociations qui permettront aux minorités francophones de franchir des pas très importants en



matière d'éducation. Ainsi, les premiers ministres provinciaux publieront en 1978 une déclaration commune dans laquelle ils reconnaissent formellement que l'éducation constitue l'instrument indispensable grâce auquel les minorités peuvent assurer l'épanouissement de leur langue et de leur culture. Les enfants des minorités de langue officielle, admettent-ils, ont le droit de recevoir l'enseignement dans leur langue au sein d'écoles primaires et secondaires, partout où le nombre le justifie.

Sur ces déclarations s'appuie la reconnaissance, au plan national, des droits éducatifs qui sont conférés à la minorité de langue française par l'article 23 de la Charte. Les provinces canadiennes acceptent ainsi la dualité linguistique du pays et s'engagent à fournir des conditions favorisant l'épanouissement de la langue et de la culture françaises.

Bilan: l'insuffisance des mesures provinciales avant 1982

Au cours des années 1970, les gouvernements provinciaux ont donc adopté progressivement une attitude plus favorable à leur minorité francophone en ce qui concerne l'éducation. Pourtant, les mesures introduites par la majorité des provinces ne suffisent pas encore, en 1982, à assurer le maintien des communautés francophones. Le Tableau 1 démontre cette insuffisance en détaillant dans chaque province et territoire l'évolution des effectifs scolaires de la minorité francophone pour la décennie qui précède l'adoption de l'article 23.

En effet, entre 1970 et 1981, les effectifs scolaires des minorités francophones accusent en moyenne une importante baisse de 19,6%. Pour leur part, les minorités du Manitoba, de l'Île-du-Prince-Edouard et de Terre-Neuve/Labrador marquent, en onze ans, une diminution de plus du tiers de leurs effectifs scolaires. Les populations scolaires provinciales anglophones sont certes également en décroissance mais de 9,7% soit, de la moitié du déclin des effectifs de la minorité francophone. Cet état de choses résume la situation déficiente de l'éducation des minorités de langue française en 1982.

L'adoption de l'article 23 et ses retombées

L'article 23 de la Charte marque l'aboutissement logique de l'évolution que nous venons de décrire: la nécessité de remédier au déclin des effectifs scolaires de la minorité de langue française, l'insuffisance des mesures éducatives provinciales pour assurer le maintien des communautés francophones, la reconnaissance de la dualité linguistique du pays et l'acceptation graduelle des gouvernements provinciaux de l'enseignement en français dans leur territoire. Nous évoquons maintenant les conséquences engendrées par l'adoption de l'article 23 en ce qui a trait à l'évolution des effectifs scolaires francophones.

Au Tableau 2, les effectifs scolaires francophones entre 82 et 89, sont comparés avec les données du Tableau 1. Pour l'essentiel, le déclin des effectifs scolaires des minorités de langue française s'est arrêté.

Les effectifs dans les programmes d'enseignement aux minorités de langue française ont d'abord diminué en moyenne de 4,2% entre 1981 et 1986. La période entre 1986 et 1988 marque par contre une nouvelle tendance: les effectifs minoritaires augmentent de 3,1% alors que les effectifs provinciaux ne croissent que de 2,4%.

Conclusion

En somme, les années qui suivirent l'adoption de l'article 23 représentent une période de revendications renouvellées par les minorités francophones. Ces revendications sont appuyées de seize procédures judiciaires. Depuis 1986, des progrès sensibles se manifestent. Les droits sont graduellement reconnus par les gouvernements provinciaux et les services ainsi offerts sont de plus en plus efficaces en regard de l'objectif d'épanouissement linguistique et culturel des minorités francophones. Espérons qu'au cours des années 1990, les minorités de langue française du Canada retrouveront une bonne part de l'autonomie dont elles ont bénéficié au début de leur histoire?

Angéline Martel est professeure de linguistique à la Télé-université du Québec.

Évolution des effectifs scolaires provinciaux et territoriaux* de la minorité de langue française entre 1970 et 1982

Province / territoire	Effectifs 1970-71	Effectifs 1981-82	Changements 1970-1981
Colombie-Britannique	**	785	
Alberta	**	**	
Saskatchewan	765	1 403	+ 83,4
Manitoba	10 405	6 411	– 38,4%
Ontario	115 869	94 557	– 18,4%
Nouveau-Brunswick	60 679	48 614	– 19,9%
Nouvelle-Écosse	7 388	5 308	– 28,2%
Île-du-Prince-Édouard	796	529	– 33,6%
Terre-Neuve / Labrador	185	127	– 31,4%
Territoires du Nord-Ouest	0	0	
Yukon	0	0	
Total	**196 087**	**157 734**	**-19,6%**

* Écoles et programmes subventionnés entièrement par les fonds publics au sein d'écoles publiques.
** Données non disponibles; les ministères de l'Éducation ne distinguaient pas entre les effectifs de la minorité et ceux des programmes d'immersion.

Source: Statistique Canada. 1989. *Langue de la minorité et langue seconde dans l'enseignement, niveaux élémentaire et secondaire*, pp. 28-29.

Tableau 1

Évolution des effectifs provinciaux et territoriaux* de la minorité de langue française entre 1982 et 1988

Province / territoire	Effectifs 1986-87	Changement 1981**/1986	Effectifs 1988-89	Changements 1986/1988
Colombie-Britannique	1 803	+129,7%	1 916	+6,3%
Alberta	1 595		2 312	+45,0%
Saskatchewan	1 164	-17,0%	1 154	-0,1%
Manitoba	5 364	-16,3%	5 676	+5,8%
Ontario	91 728	- 3,0%	94 661	+3,2%
Nouveau-Brunswick	44 962	- 7,5%	45 396	+ 0,1%
Nouvelle-Écosse	3 840	-27,7%	3 800	-1,0%
Île-du-Prince-Édouard	497	- 6,1%	507	+ 2,0%
Terre-Neuve / Labrador	74	-41,7	254	+243,2%
Territoires du Nord-Ouest	0		49	
Yukon	36		55	+ 52,8%
Total	**151 063**	**- 4,2%**	**155 780**	**+ 3,1%**

* Écoles et programmes subventionnés entièrement par les fonds publics au sein d'écoles publiques.
** Se référer au Tableau 1 pour les effectifs des minorités francophones en 1981.

Source: Statistique Canada. 1989. *Langue de la minorité et langue seconde dans l'enseignement, niveaux élémentaire et secondaire*, pp. 28-29 et ministères de l'Éducation des provinces et territoires.

Tableau 2

ACTION ÉDUCATION FEMMES

LE RÉSEAU NATIONAL D'ACTION-ÉDUCATION DES FEMMES INC.

est une association nationale regroupant des femmes francophones de la plupart des provinces du Canada.

LE BUT D'A.E.F.

Améliorer l'éducation et la formation des femmes francophones en tenant compte de leurs besoins spécifiques et de leur réalité sociale, économique et culturelle.

LE RÉSEAU NATIONAL D'ACTION-ÉDUCATION DES FEMMES INC.

AEF est un organisme bénévole sans capital-action qui regroupe des femmes francophones préoccupées par les différentes problématiques des femmes au niveau de l'éducation.

Une association de femmes francophones en éducation qui ■ comme priorités:

- d'appuyer les femmes francophones du Canada dans leur travail pour améliorer l'accès à l'éducation des femmes.
- de créer des liens entre les femmes francophones impliquées dans l'apprentissage et la formation des femmes.
- d'améliorer les possibilités de formation des femmes francophones.
- de documenter les divers aspects de la problématique de l'éducation des femmes francophones.
- de diffuser l'information concernant l'éducation des femmes francophones.

LES DOSSIERS NATIONAUX D'A.E.F. sont:

- La formation institutionnelle et professionnelle des femmes francophones.
- La reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels des femmes francophones.
- L'analphabétisme chez les femmes francophones.

Je désire:

☐ devenir membre d'AEF

Nom ______________________

____

Adresse: ______________________

____

____

____

No. Téléphone: ______________________

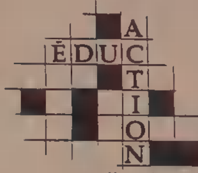
50, rue Vaughan, OTTAWA, Ont. K1M 1X1
(613) 741-9978

AEF
Action Éducation Femmes

Étudier en français au postsecondaire, c'est une question d'habitude

Le ministère des Collèges et Universités a mis sur pied deux programmes afin de mieux desservir la communauté francophone de l'Ontario en matière d'éducation postsecondaire.

ÉDUC-ACTION



Créé en vue d'encourager les Franco-Ontariens à poursuivre des études postsecondaires, ÉDUC-ACTION a adopté l'approche consultative. Quatre rencontres régionales visant à identifier les différents moyens de motiver les francophones à s'inscrire aux études postsecondaires ont donné lieu à l'élaboration de stratégies :

✓ communautaire
✓ institutionnelle
✓ médiatique
✓ interministérielle

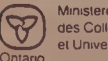
ÉDUC-ACTION regroupe des intervenants provenant d'organismes communautaires, d'établissements d'enseignement postsecondaire et du ministère des Collèges et Universités.

FORMA-DISTANCE

Dispersée sur un vaste territoire, la communauté franco-ontarienne fait appel à l'éducation à distance afin d'accroître son accessibilité aux études postsecondaires. FORMA-DISTANCE a été conçu dans le but d'encourager les établissements d'enseignement postsecondaire à offrir davantage de cours et de programmes à distance. Le programme offre, de plus, deux stages de formation aux professeurs de collèges et d'universités sur l'éducation à distance.

Le Comité de planification stratégique de FORMA-DISTANCE regroupe des représentants de la communauté, des établissements d'enseignement postsecondaire et des ministères provinciaux.

Étudier en français au postsecondaire, c'est une question d'habitude!
Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Direction des affaires francophones au (416) 965-2257.



Ministère des Collèges et Universités
Sean Conway, ministre

Ces programmes sont financés en collaboration avec le Secrétariat d'État du Canada.

Au Manitoba comme dans les autres provinces...

L'assimilation se joue lors de l'entrée en garderie

par Jean-Pierre Dubé

St-Adolphe, Manitoba, 1980: Joanne Poirier est la seule du village à prendre l'autobus à l'âge de cinq ans. Pourquoi? Pour aller à la nouvelle école française du village voisin. Les années suivantes, ils sont deux à faire le trajet. En 1984, ils sont tout à coup une dizaine à quitter leur village pour s'inscrire en maternelle à St-Norbert.

Cela n'a pas surpris le comité fondateur du premier service préscolaire francophone de St-Adolphe. Les parents avaient gagné leur pari: la mise sur pied d'une prématernelle allait permettre de sensibiliser les parents à l'importance de l'éducation française. Dans la grande majorité des cas, oui, les enfants se voyaient inscrits dès la maternelle à l'école française de la région, sauvés du moins pour le moment d'une assimilation certaine à l'école anglaise et d'immersion du village.

Le constat est le même à l'échelle nationale, selon une coordonnatrice du préscolaire à la Fédération provinciale des comités de parents du Manitoba, Suzanne Lagassé: «Les parents nous aident à les convaincre de l'importance de l'éducation française. Il y a bien des parents qui se rendent compte trop tard de la réalité de l'assimilation.»

Un choix déterminant

En effet, en dehors de l'Ontario avec ses quelque 50 garderies francophones et le Nouveau-Brunswick avec plus de 150 services de ce genre, les provinces à majorité anglophone comptent chacune une poignée de centres préscolaires. «Les francophones du pays ont commencé à comprendre que le choix de la langue de la garderie est très déterminant pour l'avenir de l'enfant, soutient madame Lagassé. C'est effectivement à ce moment-là que les parents décident si leur enfant demeurera francophone.»

Il y a deux ans, la prématernelle de St-Adolphe a perdu son local. L'année suivante, les inscriptions à l'école française ont chuté à un ou deux: les enfants de convaincus. Échec et mat? Non. D'autres parents prennent les choses en main ces jours-ci pour trouver un nouveau local à la prématernelle.

À St-Vital, un quartier de Winnipeg, le comité de parents de l'école française a saisi l'urgence de l'affaire et tente de mettre sur pied un service de garde pour assurer l'avenir de son école et de sa communauté.

Mais les problèmes sont nombreux. Il faut s'incorporer, se cotiser pour défrayer l'avocat, établir des règlements, obtenir un permis d'opération, trouver un local, du personnel et du financement. Au Manitoba, le soutien de la province n'est pas acquis: il faut moisir sur une liste en raison du nombre limité de projets acceptés à chaque année.

Les problèmes d'argent sont plus difficiles pour les francophones: le ministère ne financera qu'un seul centre préscolaire par milieu. Ainsi, à Ste-Anne-des-Chênes, on a établi une garderie bilingue pour servir toute la communauté. Conséquence: les groupes linguistiques sont séparés tant bien que mal pour limiter les dégâts. Il reste que les jeunes francophones sont les «donneurs», tandis que les autres reçoivent le bénéfice d'une langue seconde.

Les fonctionnaires aiment citer l'exemple de Ste-Anne à titre de solution créative aux problèmes de fonds insuffisants. Pourtant, les parents les plus convaincus préfèrent faire garder leurs enfants ailleurs. Ces parents soutiennent que le débat sur la langue a été réglé au niveau de l'école [redacted] y a longtemps, par la mise en place de trois types d'écoles (française, anglaise et immersion), et que les autorités devraient respecter ce choix au niveau du préscolaire. D'ailleurs les parents en général considèrent que le préscolaire doit faire partie du projet éducation.

À Lorette, le comité de parents a incorporé la Garderie Lagimondière dans le but d'obtenir, pour les francophones, la responsabilité d'un local préscolaire rattaché à la nouvelle école française. Assistera-t-on à une reprise de l'expérience de Ste-Anne-des-Chênes? Non, affirme le comité de parents dans une lettre à la division scolaire: « Il n'y a pas d'impératifs économiques qui puissent justifier la conduite de nos enfants vers l'assimilation.»

Des choix difficiles s'imposent aux parents de Lorette: céder le local flambant neuf (et le financement assuré en 1990) à un groupe bilingue et chercher un autre coin (aucune chance de soutien financier), ou bien contester les politiques du ministère des Services à la famille et empêcher par la voie judiciaire la prise en charge des espaces par un groupe bilingue. Un tel recours se justifie par l'article 23 de la Charte des droits et libertés qui définit les «établissements d'enseignement de la minorité linguistique.»

Droits des petits nombres

Mais même avec l'article 23 en sa faveur, la minorité doit obtenir une reconnaissance du droit des petits nombres. En ce sens, il y aurait essentiellement deux changements de politique à opérer, selon les parents de Lorette: d'abord, reconnaître le droit des francophones à des garderies distinctes (comme en Ontario), et le droit à de l'aide financière supplémentaire pour la minorité (pour les petites garderies).

À ce chapitre, la Fédération provinciale des comités de parents a obtenu quelques engagements de principe de la province, mais il faudra encore patienter plusieurs mois avant d'obtenir des réponses claires. Quant à une application concrète, il faudra attendre peut-être des années. Les gouvernements sont financièrement sollicités de toutes parts.

Il ne faut pas s'illusionner, à Lorette, comme dans les autres communautés rurales, les francophones sont en minorité. Même avec un service de garde avant et après l'école pour les jeunes de 6 à 12 ans, il est peu probable de pouvoir rencontrer les normes.

Pour le moment, il n'y a qu'une seule garderie véritablement franco-manitobaine. Le centre préscolaire Le P'tit Bonheur de St-Boniface n'accepte que les enfants capables de fonctionner en français. Fondé il y a plus d'une dizaine d'années, le centre remplit facilement ses 24 places à temps plein. La directrice Anita Vandale assure posséder une liste d'attente d'au moins 40 enfants. Ce qui est certain, confirme-t-elle, c'est que les enfants du P'tit Bonheur aboutissent à l'une ou l'autre des écoles françaises.

L'exemple du P'tit Bonheur est encourageant pour les parents canadiens désirant fonder une garderie. Celui de Joanne Poirier également. Inscrite au secondaire franco-manitobain, elle a été choisie par sa radio scolaire pour interviewer le chanteur Richard Séguin, récemment en tournée du Manitoba. Rien d'étonnant, quand on connait sa langue et qu'on se livre à la culture...

Jean-Pierre Dubé est journaliste au Manitoba.



Les garderies et le préscolaire: une préparation déterminante pour les jeunes en milieu minoritaire

Le rôle des associations de parents

par Paul Charbonneau



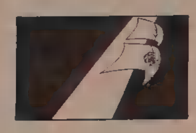
La commission des parents francophones (CNPF) existe officiellement depuis 1979. Ce n'est toutefois que depuis 1988 que des organismes de parents existent dans toutes les provinces et au Yukon. Dans une série de trois articles, nous traçons un bref portrait de la situation des comités de parents au pays et de l'état actuel des dossiers dans lesquels ils interviennent. Nous les regroupons selon leur niveau d'avancement par rapport à la reconnaissance des droits que leur confère l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Les laissés pour compte de l'article 23

C'est à Terre-Neuve et au Labrador, en Colombie Britannique et au Yukon (les territoires du nord-ouest ne sont pas encore membre de la CNPF) que la situation de l'éducation en français est la plus lamentable.

Sur les deux versants du pays, la loi scolaire ne reconnaît pas les droits des francophones. Aux deux extrêmes, les parents sont devant les tribunaux pour corriger la reconnaissance des droits les plus élémentaires.

Terre-Neuve et Labrador



A Terre-Neuve, la Fédération des parents (FPFTNL) fondée depuis un an seulement a réussi à créer ou consolider des comités dans toutes les communautés francophones ou acadiennes. En plus de soutenir le groupe de St-Jean qui revendique l'accès à un établissement d'enseignement et sa gestion, la FPFTNL s'est dotée d'une programmation qui appuie les efforts des parents de la Grand'Terre pour la construction de la deuxième phase du centre communautaire et scolaire Ste-Anne (inauguré en 1989); ceux de cap St-Georges qui revendiquent un tel centre pour leur communauté; et des parents de l'Anse à Canards qui revendiquent auprès du conseil scolaire une structure d'accueil préparatoire à des études à La Grand'Terre. À Labrador Cité, où les sections françaises existent depuis plus de 20 ans, on tente d'assurer la mise sur pied de projets préscolaires pour consolider une structure de recrutement d'enfants qui trop souvent se dirigent vers l'immersion.

Les grandes priorités au niveau provincial sont d'assurer le développement d'un curriculum de qualité au ministère, de faire reconnaître le droit à l'instruction en français dans la loi scolaire et faire accepter par le gouvernement, le principe de la gestion des écoles françaises par les francophones. Le ton des négociations avec le ministre de l'éducation laisse croire à des résultats concrets prochainement. A preuve, le comité de St-Jean a décidé de reporter l'audition de leur cas au printemps, dans l'espoir d'obtenir un règlement hors cours.

Colombie Britannique



En Colombie Britannique, l'association des parents du programme cadre de français (APPCF) pilote une multitude de dossiers. Toutefois, c'est l'opération Loi scolaire, la démarche juridique visant la reconnaissance légale non seulement de l'accès mais aussi de la gestion, qui retient la plupart des énergies. Déposée le 21 mars 1989, la cause devrait être entendue le 7 mai 1990. Entre-temps, le gouvernement a inséré dans la nouvelle loi scolaire, le droit à l'instruction en français pour sa minorité francophone et étudie présentement le mécanisme de négociation qui a conduit en Saskatchewan aux recommandations du Comité «Gallant» sur la gestion scolaire.

En parallèle, l'APPCF entreprend un vaste exercice de consultation, sur les besoins d'écoles centres communautaires, auprès de la communauté franco-colombienne et qui devrait servir de guide à leur implantation. Il faut signaler que la Colombie est la seule province où le principe d'école communautaire est déjà reconnu par la loi scolaire pour les anglophones. Entre-temps, consciente que le préscolaire constitue le meilleur outil de recrutement et de préparation à l'école, l'APPCF intervient maintenant dans ce secteur.

Yukon



La Société de parents de Whitehorse est le comité de parents parainné par l'Association franco-yukonnaise. Après une année de longue tergiversation, il semble bien que l'école Emilie-Tremblay pourrait emménager dans ses propres locaux au cours de la prochaine année. Cette école est la première école française hors Québec située au nord du 60e parallèle. La loi scolaire du Yukon, jusqu'à maintenant, laissait entre les mains du gouvernement territorial la gestion des écoles. Toutefois, avec le contexte de la refonte scolaire qui prescrit la création d'un conseil scolaire, les francophones entendent, et c'est au nombre des priorités de la société de parents, de tout faire en leurs pouvoirs pour s'assurer le contrôle du futur conseil scolaire.

En outre après avoir mis sur pied une garderie parascolaire, les parents entendent au cours des prochains mois organiser une garderie préscolaire. A tous ces projets, s'ajoute le rêve avoué de la communauté d'avoir un jour son propre lieu de rassemblement où seraient centralisées toutes les activités de la francophonie. Les franco-yukonnais se donnent cinq ans pour réaliser ces objectifs.

La situation change

Nous avons catégorisé ces régions comme les laissés pour compte de l'article 23. C'est pour mieux illustrer les retards occasionnés par des gouvernements qui, au cours de l'histoire récente, n'ont pas été aussi sensibles que d'autres aux revendications de leur minorité. La situation change rapidement. Qui aurait dit en effet qu'un jour nous parlerions de gestion scolaire dans ces régions extrêmes du pays? Beaucoup de choses restent à faire. Toutefois, compte-tenu des nombres et malgré un certain isolement, force nous est de reconnaître que les acquis sont importants.

Paul Charbonneau est directeur général de la Commission nationale des parents francophones (CNPF).





Les lois provinciales sur l'éducation

par Guy-marc Dumais

(Premier d'une série de trois articles)

Les francophones de l'Ontario et ceux de l'Île-du-Prince-Édouard partagent une donnée statistique: ces deux communautés minoritaires totalisent environ 5% de leur population provinciale respective. Au Nouveau-Brunswick, la minorité linguistique francophone atteint une proportion six fois plus élevée.

Au plan législatif, les trois provinces reconnaissent communément des droits à l'instruction dans la langue maternelle. Les différences dans leur cheminement respectif en matière d'éducation aboutissent cependant à des comparaisons aussi opposées que la réalité géographique à laquelle chaque province est généralement identifiée.

Les Acadiens du Nouveau-Brunswick disposent d'un système d'éducation parallèle à celui de la majorité anglophone. Les Franco-ontariens quant à eux s'acharnent encore à développer une formule de gestion de leur propre réseau d'institutions.

Au Nouveau-Brunswick, comme en Ontario et sur l'Île-du-Prince-Édouard, les francophones n'en sont pas moins préoccupés par les effets défavorables de la dénatalité et de l'immigration sur les taux d'assimilation.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD



En modifiant sa Loi sur l'Éducation, en 1980, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a reconnu officiellement aux francophones le droit à une éducation dans leur langue.

Constituant une moyenne de 5% de la population insulaire, ces francophones disposent de deux institutions dans lesquelles sont dispensés à la fois des cours de niveaux élémentaire et secondaire.

Bien que le nombre admissible en vertu de l'article 23 de la Charte soit au moins quatre fois plus élevé, seulement 500 élèves de la première à la douzième année étudient dans les programmes destinés à la minorité.

Une institution accueille les élèves francophones dans la capitale, Charlottetown. L'autre école est située dans le district scolaire No.5 (la région Évangéline) où la langue d'administration est le français depuis une vingtaine d'années. C'est à cet endroit, justement, que fut créée la première école de niveau secondaire acadienne, en 1960.

Par ailleurs, aucun programme collégial ou universitaire n'est offert en français à l'Île-du-Prince-Édouard.

ONTARIO



Dans cette vaste province, le droit à l'enseignement dans sa langue maternelle est garanti. En principe, les Conseils scolaires sont tenus d'offrir ce service là où une personne en fait la demande. La Loi sur les services en français, entrée en vigueur il y a quelques mois, place le gouvernement de l'Ontario sur la voie de la «bilinguisation» de ses services. Les Franco-ontariens se plaignent toutefois que les mécanismes mis en place sont insuffisants pour répondre aux besoins de leur communauté et surtout qu'ils ne leur permettent pas d'administrer réellement leurs écoles.

Avec plus d'un demi-million de personnes, la minorité francophone de l'Ontario représente le plus grand regroupement de citoyens de langue maternelle française à l'extérieur du Québec. Malgré cela, ils constituent à peine plus de 5% de la population provinciale.

En Ontario, le système d'écoles dispensant l'enseignement à la minorité de langue officielle est le deuxième du genre en importance au Canada; seul le réseau d'institutions des anglophones du Québec le surpasse.

Plus de 75,000 élèves, de la première à la douzième année, fréquentent les quelques 350 écoles franco-ontariennes qui sont homogènes ou mixtes (anglais et français). Le nombre d'enfants d'âge scolaire admissibles en vertu de l'article 23 de la Charte se situerait néanmoins à 135,000.

Les effectifs scolaires de la minorité ontarienne sont répartis entre les conseils catholiques et publics. Le financement complet du système d'écoles secondaires catholiques, intervenu récemment, a d'ailleurs entraîné l'ouverture de nouvelles écoles.

En matière de gestion, la Loi 75 confère aux francophones le pouvoir de gérer exclusivement leurs écoles et elle leur garantit une représentation proportionnelle au sein des conseils scolaires. Ce sont les Conseils de l'enseignement en langue française (CELF) qui gèrent les sections de la langue minoritaire. Le système est actuellement réparti en; 56 CELF intégrés aux Conseils de l'éducation anglophones; 11 Conseils de l'éducation où les francophones sont majoritaires; et 2 Conseils homogènes de l'éducation récemment créés au palier régional, l'un pour Ottawa-Carleton, l'autre pour Toronto. La population ignore toujours si le gouvernement procédera à la création de Conseils scolaires de langue française ailleurs en province, dans l'Est notamment.

Au ministère de l'Éducation de l'Ontario, le sous-ministre adjoint à l'éducation franco-ontarienne occupe une fonction strictement consultative. Le bureau de l'éducation franco-ontarienne dispose de six bureaux régionaux qui fournissent les services d'éducateurs aux conseils scolaires chargés de mettre en oeuvre les programmes en français.

À l'égard de l'éducation postsecondaire, la province ouvrira son premier collège communautaire de langue française à compter de l'automne 1990. Celui-ci doit d'abord desservir la région de l'est et son campus principal sera situé en banlieu d'Ottawa.Il pourrait se transformer éventuellement en un réseau pour rejoindre les régions nord et sud.

D'autres institutions collégiales et universitaires proposent divers programmes en français mais celles-ci demeurent majoritairement anglophones. On note deux exceptions à la règle: le collège de technologie agricole et alimentaire situé dans la petite communauté d'Alfred et le minuscule collège universitaire de Hearst. L'Université d'Ottawa, pour sa part, a été déclarée officiellement bilingue. De plus, la communauté francophone, appuyée dans ses revendications scolaires par un volumineux ensemble d'organismes et associations, songe déjà à l'implantation d'une université franco-ontarienne.

NOUVEAU-BRUNSWICK



Un néo-brunswickois sur trois est de langue maternelle française. C'est la troisième communauté minoritaire en importance au Canada. Ce quart de million de francophones occupe une place importante dans la définition démographique de la province.

A l'échelle scolaire, comme dans tous les services du gouvernement, l'emploi de l'anglais et du français est confirmé. La Loi provinciale sur les langues officielles, entrée en vigueur en 1977, stipule que les enfants feront leurs études dans leur langue maternelle. Ainsi, les parents sont responsables du choix de la langue d'enseignement.

Depuis une dizaine d'années, on a progressivement établi au Nouveau-Brunswick un système d'enseignement et de gestion en français. Les Conseils scolaires francophones ont d'abord été minoritaires, ayant franchi les étapes des comités consultatifs optionnels, puis obligatoires avant de devenir finalement homogènes. La Loi scolaire de 1981 a permis la subsistance de quatre écoles bilingues qui seraient présentement en voie de disparition.

Seulement les trois quarts des élèves admissibles de la première à la douzième année (d'après l'article 23) ont accès à l'instruction en français dans l'une ou l'autre des 150 écoles homogènes. Des tests oraux vérifient leur connaissance de la langue officielle minoritaire avant l'admission.

Le Nouveau-Brunswick compte aussi 5 institutions d'enseignement collégial en plus des 3 campus d'une université, celle de Moncton, où il est possible d'étudier exclusivement en français.

Guy-Marc Dumais est rédacteur pigiste et photographe.

Louise Paradis

«Un défi à la grandeur de mes aspirations...»

par Cécile Girard



«Ce matin, je m'en vais à l'école, tout le long du grand fleuve Yukon»...un groupe d'enfants entament le premier couplet de la chanson-thème de leur école. Devant eux, une jeune femme menue capte leur attention et leur donne la note de départ. Louise Paradis, maître de chant improvisé, est directrice de cette école chantée par les enfants, l'école Émilie-Tremblay.

Pétillante et pleine d'humour, elle assume aussi au sein de l'établissement les tâches d'orthopédagogue, de professeur de théâtre, de professeur-substitut et de bibliothécaire. «Je voulais un défi à la hauteur de mes aspirations», dit-elle en riant, «et je l'ai eu!». Louise ,enseignante de carrière, est venue au Yukon il y a trois ans pour travailler au Programme École Émilie-Tremblay. En juin 1988, le statut du programme se transforme en une école véritable. Louise Paradis en devient la directrice. Une responsabilité stimulante mais pas de tout repos: «il faut comprendre la réalité de l'école française en milieu minoritaire pour saisir l'ampleur du travail à abattre», déclare-t-elle.

L'École Émilie-Tremblay compte 55 élèves inscrits, de la maternelle à la neuvième année. Toutefois, elle ne possède pas sa propre bâtisse et est répartie sur deux campus différents, majoritairement anglophones. Madame Paradis voit là un obstacle majeur à la pleine utilisation des ressources humaines: «on se promène beaucoup puisqu'un bon 2 milles séparent les deux édifices. De plus, il est difficile de parler de sentiment d'appartenance et d'identité dans cette situation particulière. On n'est que locataire..et les enfants le savent!» souligne-t-elle un peu amère. Les classes sont à niveaux multiples: 7 élèves sont inscrits en maternelle, 8 en 1er et 2e année, 17 en 3e et 4e année, 16 en 5e et 6e année et 7 en 7e, 8e et 9e année. «Ici, tu enseignes toutes les matières, du français à l'éducation physique, c'est tout ou rien!». De plus, les journées de travail sont longues. «Je suis à l'école à 7h30 le matin et j'en sors rarement avant 5h30», affirme la jeune femme. Elle se souvient bien cette première année à Whitehorse alors qu'elle a dû travailler toutes les fins de semaine.

«Le curriculum est le même que celui de la Colombie-Britannique. Au niveau du matériel nous sommes choyés, nous ne manquons de rien, mais il faut commander à l'avance puisque la grande partie vient de l'extérieur , précise-t-elle.

Presqu'une vocation

Faut-il parler de vocation comme au temps jadis? Louise rit et déclare aussitôt: «peut-être pas de vocation au sens strict du mot mais il faut définitivement croire en la cause pour travailler dans ce milieu. Le principe de l'école française en milieu minoritaire sous-tend que l'enfant soit constamment motivé. Cela fait partie de nos tâches. Nous devons inculquer l'amour de la langue aux élèves. Cela n'est pas toujours facile puisque certains sont inscrits à l'école française un peu contre leur gré. Ils sont ici à cause de la volonté de leurs parents» constate-t-elle.

La clientèle de l'école est formée d'enfants de foyers mixtes ou anglophones, et aussi d'enfants dont les deux parents sont francophones. Ainsi, une bonne partie de ces enfants vivent en anglais dans leurs activités quotidiennes familiales. Au retour des vacances estivales ou des congés de Noël, les professeurs doivent mettre les bouchées doubles pour rétablir la «francité» au sein de leur groupe. Dans la cour de récréation, ça se passe souvent en anglais et c'est inévitable puisque les enfants sont entourés de centaines d'anglophones. «Le niveau intermédiaire est le plus critique, puisqu'ils ne sont que sept. Imaginez 7 adolescents entourés de 343 étudiants anglophones. Ils ne veulent pas être différents, ils ont le goût d'être comme tout le monde», ajoute-t-elle.

Louise estime qu'il y a tout de même de l'espoir puisque le statut de l'école évolue lentement mais sûrement vers celui d'une école homogène. Un autre point revigorant est l'esprit d'équipe qui règne au sein de l'école: l'équipe de professeurs est fantastique, nous partageons le même idéal et nous nous serrons les coudes», lance la jeune femme avec un grand sourire. Et elle conclut «mais le plus beau cadeau, c'est que les enfants parlent de plus en plus français et ça, ça fait chaud au coeur.»

Cécile Girard est rédactrice en chef de l'Aurore Boréale au Yukon.

Le point de vue des jeunes du secondaire

par Christian Hyde

Plusieurs milliers de jeunes, déterminés à réussir, étudient dans des écoles secondaires francophones hors Québec. Avec des systèmes scolaires en pleine expansion, leur langue n'est plus un handicap mais devient un atout.

La presque totalité de ces étudiants considèrent avantageux d'étudier en français. Pour certains, surtout dans les régions à faible population francophone, cette conviction ne va pas beaucoup plus loin que l'importance d'être bilingue pour décrocher un meilleur emploi. Pour d'autres cependant, il s'agit en premier lieu d'une caractéristique fondamentale de leur identité. Michelle Hounjet, Fransaskoise de 17 ans, pensionnaire en 12ième année au Collège Mathieu de Gravelbourg explique: «c'est important pour moi de garder mon français. Pour étudier au Collège Mathieu, j'ai dû déménager. C'était le seul moyen pour faire mon secondaire en français.» Elle veut étudier à l'Université de Saskatchewan pour devenir enseignante, afin de «montrer l'importance du français aux jeunes.»

Etudier en français parce que c'est leur langue et parce que c'est un avantage - oui, mais en même temps, la quasi-totalité de ces mêmes étudiants avouent qu'à l'extérieur de la maison et des salles de classe ils parlent souvent anglais entre eux. Face à cette situation, beaucoup d'écoles secondaires ont adopté des mesures coercitives pour tenter d'obliger les étudiants à parler français dans les couloirs. Qu'en pensent les étudiants? Même son de cloche partout à travers le pays: «quand on parle anglais entre nous et qu'un prof. arrive, tout le monde «switche» au français. Dès que le prof. tourne le dos, on recommence en anglais. On ne peut pas obliger les gens à aimer le français, il faut que ça vienne d'eux-mêmes. Il faut encourager, pas forcer.»

D'autre part, parmi les étudiants qui choisissent le français, il y en a plusieurs qui s'assimilent. Ils fréquentent l'école française pour obéir à leurs parents.

De l'idéal à la pratique

Malgré cela, une grande majorité des étudiants tiennent à leur identité francophone et l'affichent fièrement. Quels facteurs expliquent que cet attachement à l'identité francophone se traduit souvent si difficilement en pratique? Il y a bien sûr des disparités entre les situations et les expériences d'une région à l'autre: pourtant on peut distinguer des facteurs. Les propos d'Isabelle Methot, étudiante en 10ième année à l'école Maurice Lavallée d'Edmonton, expriment un sentiment assez généralisé: «La majorité favorise le français; on a toujours étudié en français, nos parents nous encouragent, mais ici (en Alberta), il n'y a presque aucune place où on peut vivre en français.»

Comme un nombre impressionnant de francophones de son âge, Isabelle a choisi de faire ses études postsecondaires en français, à l'Université d'Ottawa. Elle veut étudier en psychologie, puis revenir travailler dans sa communauté en Alberta. En fait, en tant que choix d'université, l'Université d'Ottawa et l'Université de Moncton dépassent de loin toutes les autres auprès des étudiants du secondaire francophone. Et souvent, s'ils vont étudier en anglais au postsecondaire, c'est uniquement parce que le programme n'est pas disponible en français. Dans les provinces de l'Ouest, les institutions ou facultés francophones, comme le Collège universitaire de Saint-Boniface ou la Faculté St-Jean de l'Université de l'Alberta sont aussi très populaires.

Tous les étudiants qui sont allés dans des écoles homogènes et dans celles d'autres systèmes (école mixte, immersion, école anglaise) préfèrent de loin l'école française.

Même si les étudiants rejettent la coercition pour les stimuler à parler français, ils forment leurs propres associations, comme «SOS français» dans une école de Caraquet, au Nouveau-Brunswick ou bien sont appuyés par des associations plus anciennes comme «Francophonie Jeunesse Alberta» ou encore la «Fédération des élèves du secondaire franco-ontarien». Ces associations sont parfois perçues comme étant trop dirigistes, mais on reconnaît presque partout l'importance de leur travail. Les organisations de jeunes rejoignent les jeunes.

Toutes ces influences ont cependant des adversaires de taille.

Dans la plupart des cas, exception faite du Nouveau-Brunswick, le poids linguistique de la majorité est lourd à porter et moins les francophones sont nombreux, plus l'assimilation fait des ravages. De plus, rapportent les étudiants, le monde du travail est perçu comme étant anglophone. Marc Martel, étudiant à l'école Etienne Brûlé, au Sud de l'Ontario explique son point de vue: «j'ai fait toutes mes études en français, je veux garder ma langue, mais le français n'est pas la langue de la réussite en Ontario.» Il va étudier en archéologie en anglais à l'Université de Toronto et compte faire sa vie professionnelle en anglais.



«Beaucoup plus de jeunes s'intéressent au français de nos jours»

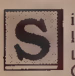
La confiance dans l'avenir

Néanmoins, la plupart demeurent confiants. Bien que conscients du danger de la disparition, ils veulent survivre. On parle des récents développements, de la création de nouveaux programmes, des anglophones qui s'ouvrent à la réalité francophone. Les étudiants en veulent plus. On veut plus de cours en français, et de meilleure qualité; surtout plus de programmes en français au postsecondaire dans sa propre région, afin de ne pas être toujours obligé de se déraciner pour s'instruire. On dénonce en particulier la piètre utilisation du français dans le domaine des Sciences.

Beaucoup plus de jeunes s'intéressent au français de nos jours qu'auparavant, au fur et à mesure que les nouvelles générations profitent de réseaux de plus en plus complets. Un étudiant de l'Alberta rapporte même «qu'il se faisait chicaner par ses parents lorsqu'il participait à des manifestations pro-françaises.» Quant aux dinosaures anglophones pour qui tous ces progrès sont durs à supporter, voici ce que Reno Sonier, Acadien en 12ième année, avait à dire: «c'est des vieux qui ne peuvent pas se résigner au fait que le français est là pour rester. Ce sont eux qui sont en voie de disparition.»

Christian Hyde est journaliste à La Rotonde, journal étudiant de l'Université d'Ottawa.

Outils de développement



Si Charlemagne a inventé l'école, les communautés francophones au Canada peuvent s'enorgueillir d'avoir imaginé les centres scolaires et communautaires.

Pour préserver leur identité et maintenir leur vie collective, les populations minoritaires ont des besoins particuliers. Comme elles sont souvent dispersées, elles ont besoin de se regrouper. Et pour contrer les effets nocifs du fractionnement, a jailli cette idée novatrice de regrouper sous un même toit divers services et institutions dont la communauté s'est munie.

Il faut admettre que dans les milieux où les francophones sont minoritaires, les efforts de l'école, au plan linguistique, sont souvent ralentis par l'assimilation des familles, comme celle des villages et même des paroisses. N'était-il donc pas logique de regrouper dans un même édifice toutes les installations nécessaires à la tenue d'activités préscolaires, scolaires et communautaires de manière à fournir aux francophones un lieu de rencontre où règne une ambiance propice à leur développement linguistique et culturel? Il fallait y penser et agir!

D'autres parts, les minorités françaises partagent un certain nombre de valeurs, de croyances et d'ambitions. Elles se rejoignent aux plans de la langue, de la culture et souvent de la religion. Elles partagent aussi certaines coutumes et traditions. Elles partagent également certaines difficultés sérieuses: l'assimilation, les revendications sans fin pour l'obtention de leurs droits, le manque de ressources, le manque de leaders et le manque de concertation causé par l'éparpillement ainsi que par l'assimilation de leurs membres. Triste conséquence: plusieurs ont perdu leur fierté et ont cessé de lutter.

Justement, un centre scolaire et communautaire est une institution que se donne une communauté pour protéger et transmettre son héritage linguistique et culturel. Ce qui différencie le centre scolaire et communautaire d'une école, c'est que son action vise non seulement les jeunes d'âge scolaire mais la communauté dans son ensemble. L'école demeurera toujours, cependant, le pivot de l'institution.

Au service de la communauté

Un centre scolaire et communautaire, pour être efficace et assurer le développement de la communauté, doit être au service de la population francophone dans son entier. Il doit favoriser la concertation des groupes et des organismes de la communauté. Mais, cette dimension devient très difficile à réaliser si l'on n'a pas réussi à y faire naître un sentiment d'appartenance. En regroupant les forces, le centre encourage la concertation et facilite la création d'infrastructures économiques, culturelles et sociales. Ainsi, les membres de la communauté prennent conscience de leur potentiel et peuvent plus facilement s'affirmer et obtenir la reconnaissance de leurs droits.

Les communautés françaises hors Québec doivent travailler pendant des années pour obtenir leurs écoles françaises et leurs centres scolaires et communautaires. Il faut des convictions profondes, de l'engagement et de la ténacité. Il est donc tout à fait normal que la communauté considère son Centre scolaire et communautaire comme une institution qui lui appartient et qu'elle veuille le diriger.

Le meilleur modèle de gestion sera celui qui permet à la communauté de participer aux prises de décisions tout en assurant une cohésion entre les secteurs scolaires et communautaires du centre. Il n'y a pas de modèle idéal. Les centres qui existent pour le moment se sont donnés des structures de fonctionnement qui se ressemblent, mais diffèrent sur bien des points. Partout, la gestion du centre est entre les mains de la minorité; toutefois, la structure et les modalités de fonctionnement se distinguent au cas par cas.

Comme dans tout processus d'institutionnalisation, le risque est toujours présent de voir le bénévolat diminuer ou disparaître à mesure que les activités communautaires sont prises en charge par un personnel rémunéré. C'est sans doute un écueil à éviter. Par ailleurs, le regroupement des associations et des services créé un tel milieu de vie communautaire que d'autres initiatives voient spontanément le jour. Point de rencontres et de rassemblement, le centre apporte une intensification de la vie communautaire et devient un outil privilégié dans le cas des populations dispersées.

...un centre scolaire et communautaire est une institution que se donne une communauté pour protéger et transmettre son héritage linguistique et culturel.

Cohésion = réussite

La cohésion de la communauté face à ce genre de projet est sans doute un facteur essentiel de réussite. Les discussions préliminaires sont un processus ardu, mais nécessaire. Il s'agit de consulter et de sensibiliser la population, puis d'amener à la même table les diverses composantes de la communauté. La planification de projets de cette envergure oblige souvent à des compromis et à des choix difficiles. Il n'est pas toujours aisé, en effet, de concilier les intérêts d'une école, d'une garderie, d'une caisse populaire, d'une paroisse, d'un club de l'âge d'or... L'exercice est d'autant plus exigeant qu'il faut évaluer les besoins non seulement en fonction du présent, mais aussi et surtout par rapport à l'avenir.

La mise en oeuvre d'un centre scolaire et communautaire exige en même temps que les deux ordres de gouvernement s'entendent pour apporter une aide conjointe au projet. L'éducation étant un domaine de compétence provinciale, la construction de locaux scolaires relève de la responsabilité des provinces. De son côté, le Secrétariat d'État s'intéresse de près à ce genre d'initiative, surtout là où la composante communautaire peut favoriser et renforcer le rôle de l'école dans la communauté.

Les installations physiques

Les centre scolaires et communautaires disposent des installations nécessaires à la mise en oeuvre de tous les programmes scolaires et préscolaires ainsi que des programmes d'éducation des adultes. Les salles de technologie, d'informatique, de sciences familiales, d'art plastique, d'artisanat, de musique et d'adaptation scolaire s'ajoutent aux salles de classe et aux bureaux administratifs.

Le meilleur modèle de gestion sera celui qui permet à la communauté de participer aux prises de décisions tout en assurant une cohésion entre les secteurs scolaires et communautaires du centre. Il n'y a pas de modèle idéal.

Ces salles sont disponibles pour toutes les activités de l'école et des organismes. Des installations sportives modernes sont disponibles aux adultes comme aux jeunes, sept jours par semaine. Une salle de spectacle et une galerie d'art facilitent l'organisation des activités culturelles et une bibliothèque dessert l'ensemble de la communauté. La salle de spectacle est également utilisée pour les activités religieuses de la communauté. Une salle de citoyens aînés et une salle des jeunes ainsi que des salles de réunion sont mises gratuitement à la disposition des organismes de la communauté. Une cafétéria assure des services alimentaires aux élèves en plus de servir aux activités sociales de tous les groupes d'âge comme aux réceptions et banquets. Il est possible d'y ajouter une librairie, une vidéothèque, une caisse populaire, la radio communautaire, selon les besoins de chaque communauté.

Fierté chez les jeunes

De tels centres contribuent à promouvoir la fierté de la langue et de la culture françaises dans l'ensemble de la communauté et cette fierté se reflète chez les jeunes. Les étudiants, en plus de profiter des services d'une école française, peuvent participer avec leurs parents à des activités dans leur langue maternelle. Les efforts pédagogiques de l'école aux plans linguistique et culturel sont appuyés par les développements linguistiques et culturels de la population adulte.

La création de centres scolaires et communautaires au Canada fait encore figure d'exception: quatre sont en opération (trois au Nouveau-Brunswick et un à Terre-Neuve), deux sont en voie de réalisation (Halifax et Charlottetown) et une dizaine de projets sont présentement à différents stades de planification en Ontario ainsi que dans les provinces de l'Ouest.

...le Secrétariat d'État s'intéresse de près à ce genre d'initiative, surtout là où la composante communautaire peut favoriser et renforcer le rôle de l'école dans la communauté.

Texte rédigé à partir de deux articles publiés dans la revue de l'ACELF, édition de décembre 1989, et écrits par Jean Fournier, sous-secrétaire d'État et Clarence Légère, d.g. du Carrefour Beausoleil.

Le Carrefour Beausoleil: un souffle d'espoir

par Gilles Belleau

Vivre en français dans un milieu minoritaire et généralement hostile aux francophones représente un véritable défi. La fondation d'un centre scolaire et communautaire est ainsi venu donner un souffle d'espoir aux francophones de la région de la Miramichi, dans le nord du Nouveau-Brunswick.

C'est suite à de longues démarches et à des efforts intensifs que ce centre, appelé le Carrefour Beausoleil, devenait enfin une réalité, en mai 1986.

Le Nouveau-Brunswick se dotait alors de son troisième centre scolaire et communautaire. Précédemment on avait assisté à l'ouverture du Centre scolaire et communautaire Ste-Anne à Frédéricton et du Collège Samuel de Champlain à St-Jean. Ces centres deviennent un instrument de fierté pour les francophones de cette région.

Le Carrefour Beausoleil de Newcastle a vu le jour en septembre 1985 suite à des efforts intensifs de la part du Cercle français et du Conseil scolaire.

Le Carrefour Beausoleil dessert la population francophone de 0 à 99 ans. En plus d'offrir une éducation aux jeunes de la pré-maternelle à la 12e année, il offre des cours pour les adultes en collaboration avec le collège communautaire de Dieppe. Le Carrefour Beausoleil est évidemment accessible aux associations, groupes et individus qui désirent profiter de ses installations académiques et sportives.

Le Centre est constitué de deux organismes: le Conseil scolaire qui est une corporation indépendante du Gouvernement et qui a la responsabilité de gérer le Centre, et le conseil communautaire qui voit au développement communautaire.

Les premiers arrivés

Le Carrefour Beausoleil a vu sa population étudiante augmenter de 50 lors des deux années qui suivirent l'arrivée des premiers élèves avant de connaître en 1988 une légère baisse. «Présentement notre clientèle étudiante se maintient autour de 300», précise le directeur général du Carrefour Beausoleil, Clarence Légère.

La venue d'un collège scolaire et communautaire dans la région de la Miramichi aura donc ouvert de nouveaux horizons pour la minorité de francophones vivant constamment avec le spectre de l'assimilation. «Pourtant, fait remarquer M.Légère, il faut être patient lorsqu'on travaille contre l'assimilation. On doit susciter la confiance chez les gens en menant une action efficace autant au niveau des adultes que des jeunes».

Bien que réconforté par le rôle de premier plan que joue le Carrefour Beausoleil dans cette communauté française, on s'inquiète des effets occasionnés au cours des ans par l'assimilation.

Le recensement de 1986 démontre que la population francophone a considérablement diminué, passant de 2 770 en 1981 à 2 335 en 1986. Plus inquiétant encore, le nombre de gens parlant français à la maison a chuté de 2 770 à 1 735 pour la même période.

«Nous avons bon espoir de récupérer les assimilés grâce à l'opportunité de pouvoir maintenant se réunir dans un lieu qui nous est propre et conçu spécifiquement pour répondre à nos besoins», analyse M. Légère.

Le Collège a aussi décidé de prendre les devants face au problème de l'assimilation en commandant une étude qui devrait découvrir les causes de la diminution des francophones dans la région. Les données obtenues permettront au Collège d'orienter, pour les prochaines années, sa projection scolaire et communautaire afin de contrer l'assimilation et d'en renverser les effets.

C'est donc avec raison qu'on se réjouit particulièrement de l'implication de plus en plus forte d'organismes à but non lucratif. « On est parti de zéro et aujourd'hui on constate une participation qui s'étend jusqu'au niveau provincial alors que plusieurs organismes aiment profiter de la situation géographique du Carrefour pour tenir des ateliers ou réunions», poursuit Clarence Légère.



Centre scolaire et communautaire Beauséjour.

L'exemple de Grand Terre

La population a pris quelques années avant de pouvoir s'identifier à son centre, mais aujourd'hui la participation des francophones dans la Miramichi encourage les gens qui croyaient dès le départ au besoin et à la nécessité d'une telle institution. A l'instar du Carrefour Beausoleil, le Centre scolaire et communautaire Ste-Anne de la Grande-Terre, à Terre-Neuve, a permis d'unir la communauté francophone.

Le Centre a ouvert ses portes à ses 72 élèves, le 17 février 1989. Mais tout ne s'est pourtant pas déroulé sans embûches, et comme l'explique Julie Olivier de l'Association de l'héritage de l'Ile rouge, on a dû faire quelques concessions avant de voir le rêve se réaliser.

«Les coûts du projet ont dépassé les prévisions de départ. Pour rétablir la situation on a dû sacrifier certains éléments du plan original», précise Julie Olivier.

«Lorsque le problème s'est présenté nous étions décidés à donner la priorité aux enfants; ce sont donc les bureaux prévus pour la partie communautaire qui ont été touchés.», ajoute madame Olivier.

La situation pourrait toutefois se rétablir au courant des mois prochains alors que la deuxième phase du projet prévoit une aile pour établir des bureaux destinés à l'Association de l'héritage de l'Ile rouge qui a contribué beaucoup à la mise sur pied du Centre.



Un avenir plus rose

Les centres et collèges scolaires et communautaires se révèlent donc une planche de salut pour les minorités francophones quotidiennement obligées de se protéger contre les dangers de l'assimilation.

«Notre principal problème au Carrefour Beausoleil est de recruter du personnel francophone qui, plus souvent qu'autrement, vient de l'extérieur, ce qui occasionne un fort roulement de personnel, déplore Clarence Légère. Il faut pouvoir convaincre ces personnes de venir s'établir dans un milieu qui leur est étranger. Ce n'est pas toujours facile, mais nous avons l'espoir qu'en formant nos jeunes aujourd'hui, ils constitueront le relève de demain. Ils apporteront ainsi une certaine stabilité au Centre par leur sentiment d'appartenance au milieu, leur attachement à la culture et leur désir de poursuivre l'oeuvre entreprise.»

Gilles Belleau est directeur de l'information du Pro Kent au Nouveau-Brunswick.

La Société Saint-Thomas d'Aquin, société acadienne de l'Île-du-Prince-Édouard, travaille de près avec les Comités de parents pour obtenir et améliorer des maternelles et des classes françaises partout dans la province, et pour un système de gestion scolaire francophone.

L'ÉDUCATION NOUS TIENT À COEUR

Nous sommes actifs dans les dossiers suivants, entre autres:

- La revendication politique et juridique pour l'ouverture de classes et/ou d'écoles françaises,
- La loi scolaire, les règlements et la gestion scolaire,
- Les maternelles françaises,
- Les garderies françaises,
- Les classes de refrancisation,
- L'aide financière aux étudiants,
- L'alphabétisation.

N'hésitez pas de nous contacter



LA SOCIÉTÉ SAINT-THOMAS D'AQUIN
LA SOCIÉTÉ ACADIENNE DE L'Î.-P.-É.
340, RUE COURT, C.P. 1330, SUMMERSIDE, Î.-P.-É. C1N 4K2
TÉL. (902) 436-4881 FAX (902) 436-6936

LES FRANCO-ALBERTAINS SUBISSENT UN TAUX D'ASSIMILATION DE

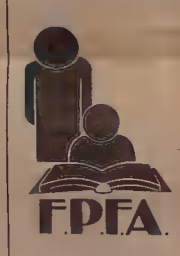
63.9%

Le meilleur moyen de freiner et de renverser cette tendance est la création d'écoles françaises distinctes et la mise sur pied d'un système d'éducation qui réponde aux besoins des Franco-Albertains.

LES PARENTS SONT DES JOUEURS-CLÉS:

1. Ce sont eux qui ont reçu le droit, donc la responsabilité, de DEMANDER et de RECEVOIR l'éducation française.
2. Ce sont eux qui CHOISISSENT les écoles pour leurs enfants.

La Fédération des parents francophones de l'Alberta regroupe maintenant 23 comités de parents à travers la province



FÉDÉRATION DES PARENTS FRANCOPHONES DE L'ALBERTA

Pièce 205, 8925 - 82 Avenue
Edmonton (Alberta)
T6C 0Z2
Téléphone : (403) 468-6934
Télécopieur: 469-4799

JOIGNEZ-VOUS À NOUS; ENSEMBLE, ON Y ARRIVE!

L'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) tient à coeur le dossier de l'éducation qu'elle considère l'essence même de la reproduction de toute communauté. Présentement, l'ACFO se préoccupe particulièrement:

• d'une université de langue française

Il existe trois universités dites bilingues en Ontario. L'ACFO revendique l'établissement d'une université entièrement de langue française qui puisse offrir des cours et des programmes adaptés aux besoins de la francophonie, qui puisse offrir un environnement véritablement francophone, et qui puisse créer des leaders francophones sensibles à leur langue et à leur culture.

• d'un réseau de collèges francophones

En janvier 1989, les gouvernements provincial et fédéral annonçaient la création d'un premier collège de langue française en Ontario devant être situé dans l'Est. «La Cité collégiale» se porte à merveille; elle sera d'ailleurs prête à accueillir ses premiers étudiants en septembre prochain. L'ACFO revendique toujours qu'un réseau collégial soit mis sur pied; elle travaille donc à la création d'un collège dans le Nord et un autre dans le Sud.

• de gestion scolaire

L'ACFO revendique du gouvernement ontarien la création de conseils scolaires de langue française à l'échelle de la province. Il existe présentement deux conseils de langue française en Ontario: un à Toronto et un à Ottawa-Carleton. Récemment, le gouvernement annonçait la possibilité d'un conseil scolaire de langue française à Prescott-Russell avant 1991.

• d'animation culturelle

L'ACFO croit en la nécessité de voir les écoles élémentaires et secondaires devenir des lieux dynamiques de la promotion de la culture franco-ontarienne. Elle a donc participé à l'élaboration d'un concept d'animation culturelle en milieu scolaire qui recommande, entre autres, l'embauchage dans chaque école d'une animatrice ou d'un animateur culturel, et la formation d'animatrices et d'animateurs au sein des programmes d'enseignement.

• de restructuration au sein du ministère de l'Éducation

L'ACFO revendique une refonte de ce ministère pour permettre à des responsables francophones de voir à la planification des programmes de l'enseignement en français.

• de centres scolaires communautaires

L'ACFO favorise l'émergence de centres scolaires communautaires comme ils existent ailleurs au pays.

ACFO

255, chemin Montréal, Vanier (Ontario) K1L 6C4 • Téléphones: (613) 749-1910 • 1-800-267-1802 • Télécopieur: (613) 749-7661

Dix ans après

La tension existe toujours à Penetang

par Daniel Marchildon

En avril 1990, l'école secondaire de langue française de Penetang, une ville située à 160 kilomètres au nord de Toronto, sera officiellement ouverte ■ ce, pour la troisième fois. Cette inauguration aura été précédée de celle d'une école illégale en 1979 et ensuite de celle de l'école officielle en 1982. Il aura donc fallu dix ans et le déchirement d'une communauté pour régler cette crise scolaire rendue presque épique.

Aujourd'hui, l'école Le Caron dispense une éducation en français aux jeunes francophones du comté de Simcoe qui compte environ 9 000 franco-ontariens. Pourtant en 1979, il n'y avait pas encore d'écoles de langue française. Durant la lutte pour l'obtention d'une école, les francophones ont dû faire face à la problématique «d'être ou ne pas être franco-ontariens».

Au cours des 12 ans suivant l'ouverture du Penetang Secondary School (PSS) en 1964, le conseil scolaire de Simcoe avait ajouté certains cours en français. En 1976, le conseil se vantait d'avoir une école secondaire bilingue, même si les 318 élèves francophones ne pouvaient choisir que 4 cours en français.

Or en 1977, poussé par les militants francophones, le comité consultatif de langue française (CCLF), une entité consultative en matière d'éducation de langue française, s'engageait dans la lutte pour l'obtention d'une école distincte pour les francophones.

Le conseil scolaire a étudié la question pendant deux ans avant de dire non à l'école française et le ministère de l'éducation refusa d'intervenir dans le dossier. Face à cette inertie, la communauté francophone de Penetang mit sur pied l'école de la Huronie (ESH). Cette école illégale, ouverte avec 58 élèves le 3 septembre 1979, jouissait de l'appui financier de l'Association canadienne-française de l'Ontario.

Ce geste extrême devait durer une ou deux semaines tout au plus. Il dura dix mois. À l'époque, la question oppose certains anglophones aux francophones qui revendiquent l'école. Or, parmi les francophones, c'était également la division.

Division des familles

Rosita Desroches, une enseignante à l'élémentaire et membre du conseil scolaire de ■ Huronie se souvient des conflits familiaux, du côté des frères de son époux. «Ils nous trouvaient un peu osés de demander une école française (...) On nous a même exclus de certaines soirées sociales.» Dix ans plus tard, en 1990, la tension existe toujours bien qu'elle se soit atténuée, de dire madame Desroches.

Il n'y a pas eu d'incidents carrément violents pendant le conflit. Toutefois, Lucie Maurice, une étudiante de l'école secondaire Huronie, a vécu des moments très tendus dans les autobus scolaires. Un jour, en particulier, elle s'est défendue à coups de poings contre une autre fille. Au cours des années 1980, Lucie raconte aussi que les étudiants de la Huronie se sont fait lancer des oeufs et des tomates.

Pour Claude et Maryse Desrochers, dont la fille fréquentait l'E.S.H., leurs souvenirs de la crise sont très pénibles. Le couple possédait un commerce de vêtements pour dames à quelques pas de l'école secondaire et certains opposants ont décidé de le boycotter.

Les élèves de l'E.S.H. passèrent l'année à suivre des cours par correspondance. Ils participèrent à toute une série de manifestations tapageuses. Cela se passait en pleine campagne référendaire pour l'indépendance du Québec. D'ailleurs le gouvernement provincial de William Davis cherchait à se faire le champion de l'unité nationale. Ainsi, le 23 avril 1980, à un mois du référendum, le gouvernement de l'Ontario, le conseil scolaire et la communauté francophone s'entendaient enfin sur la construction d'une école de 500 000$.

Or, un an s'écoula avant sa construction. La ville de Penetanguishene adopta donc une résolution prônant un référendum sur l'école française, lors des élections municipales de l'automne 1980. Seize des 23 municipalités de Simcoe emboîtèrent le pas.

Toutefois, Basile Dorion, un membre du CCLF, obtenait en Cour Suprême de l'Ontario une injonction contre ce référendum. Le conseil scolaire de Simcoe, freiné par la ville de Penetang lors d'une demande de changement de zonage, s'est vu contraint à trouver un deuxième site.

Rebaptisée Le Caron

Enfin, à l'été 1981, on se mit à construire la nouvelle école, rebaptisée Le Caron. Pour la cinquantaine de jeunes de l'E.S.H., qui allaient s'inscrire à Le Caron, la transition ne s'est pas faite sans peine. «Certains professeurs étaient beaucoup plus draconiens avec les anciens de la Huronie qu'avec les nouveaux étudiants» note Louise Marchildon, qui est passée de la 9e à l'E.S.Huronie à la 10e année à Le Caron. «Les enseigants étaient plus sévères envers nous lorsqu'ils corrigeaient nos travaux», renchérit-elle.



Victor Dupuis, le président du conseil étudiant de l'E.S.H., faisait sa 13e année en 1979. Il a souvent dû prendre la parole et défendre cette cause. Après un an à Le Caron, il a quitté la région pour étudier à Ottawa où il habite toujours. Pendant plus de trois ans, il a porté les cicatrices psychologiques de la crise. «À l'université, j'avais très peur de parler dans les classes. J'avais toujours en tête l'idée que, si je parlais, 150 personnes me critiqueraient ou me diraient non.»

D'autres francophones sont devenus carrément désabusés de la politique scolaire. Roméo Marchand, le président du CCLF en 1980, se rappelle du climat de méfiance de l'époque. «Peu importe ce que le gouvernement provincial nous offrait, il fallait se quereller. J'ai dû démissionner car tous les membres du comité étaient contre moi.»

D'ailleurs, l'école Le Caron, d'abord installée dans une vieille école désaffectée avant de prendre possession de ses locaux démontables à Penetang, était loin d'être complète. Certains jeunes francophones préféraient donc fréquenter l'école soi-disante bilingue plutôt que s'inscrire à une école sans ateliers d'arts techniques ou de cafétéria.

Jusqu'en 1982, les étudiants de Le Caron suivaient les cours techniques dans des ateliers de la communauté. En février 1983, le conseil scolaire de Simcoe exigeait que les élèves poursuivent leurs cours dans un local aménagé au Penetang Secondary School (PSS). Les élèves refusèrent. Ce fut le début d'un boycottage de treize mois des ateliers du PSS.

Devant les tribunaux

La deuxième étape de la crise se joue devant les tribunaux. Toujours en 1983, l'ACFO intente un procès contre le gouvernement de l'Ontario pour faire reconnaître le droit des francophones à la gestion de leur école.

Conjointement avec l'ACFO, Jacques Marchand, un parent francophone, entame une action légale contre le Conseil scolaire de Simcoe et la province pour revendiquer le droit des francophones de l'Ontario à des services équivalents à ceux de la majorité anglophone en matière d'éducation.

La victoire qu'obtenait l'ACFO en juin 1984 est venue appuyer la cause Marchand qui fut entendue en mai 1986. Au cours du procès, le gouvernement offrait 2,5 millions de dollars pour régler le différend hors cours. Le 26 juillet 1986, la Cour suprême de l'Ontario donnait raison à M. Marchand: la province et le conseil scolaire devaient modifier l'école Le Caron pour la rendre conforme aux autres écoles du comté.

Le Conseil scolaire et la province décident alors d'en appeler du jugement. Le Conseil d'éducation de langue française (CELF), élu pour la première fois en 1987 pour gérer l'éducation en français, crée un précédent juridique en obligeant le Conseil à retirer son appel. Avec ses nouveaux pouvoirs, le CELF annonce aussi l'élimination progressive des cours de français langue première à Penetang Secondary School. Un groupe de quelques centaines d'étudiants et de parents de PSS dénonce à son tour la décision du CELF. La situation se calme néanmoins lorsque le conseil scolaire, qui n'a jamais voulu établir d'écoles d'immersion dans le comté, décide de dispenser des cours de français langue seconde à PSS.

La tension vis-à-vis les écoles françaises provient du fait que le conseil scolaire de Simcoe n'a jamais établi d'écoles d'immersion dans le comté. Les parents anglophones, qui veulent que leurs enfants apprennent le français, les inscrivent dans les écoles de langue française. Or ces mêmes parents ne veulent pas d'une école secondaire «complètement française», du moins pas tant que leurs enfants puissent avoir quelques cours en français à l'école anglaise. Les élèves issus de foyers anglophones et fréquentant les écoles de langue française sont tellement nombreux que les conseils d'éducation de langue française, public et séparé, étudient la possibilité de mettre au point un programme spécial pour les élèves «anglo-dominants».

Enfin, en mars 1988, suite à une série de tractations avec le CELF et M. Marchand, le ministère de l'Éducation procédait à un agrandissement de Le Caron au coût de 5,6 millions de dollars. Ainsi, les travaux de construction entamés à l'automne 1988 devaient se terminer au printemps 1990, tandis que les 230 inscriptions de Le Caron augmentent toujours.

À Penetang, le problème fondamental demeure la gestion. Les CELF, public et séparé, visent à consolider les 2 500 effectifs scolaires francophones du comté, répartis dans sept écoles,au sein d'un même conseil. Un rapport produit par les deux CELF, en mai 1989, propose la création d'un conseil francophone avec une section séparée et une section publique, dès novembre 1991.

De son côté, le gouvernement ontarien manifeste une grande réticence à l'idée d'ajouter d'autres conseils scolaires de langue française aux deux qui existent déjà à Toronto et à Ottawa. La francophonie ontarienne envisage donc un nouveau combat: non seulement désire-t-elle un établissement scolaire, elle exige le droit de le gérer.

Daniel Marchildon est journaliste-pigiste en Ontario

L'Université Sainte-Anne et l'éducation des Acadiens en Nouvelle-Écosse

L'Université Sainte-Anne, située à Pointe-de-l'Église, au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, célèbre cette année un siècle de présence active dans l'éducation des Acadiens. Elle est née en 1890, pour répondre au besoin d'éducation dans un milieu où l'école, suite aux lois de 1864, était une source d'anglicisation, où d'ailleurs peu de jeunes atteignaient même le niveau secondaire. Les Conventions nationales, de Memramcook d'abord en 1881, puis de Pointe-de-l'Église en 1890, réclamaient un collège français en Nouvelle-Écosse. Les gens de la Baie Sainte-Marie reconnaissaient assez la valeur de cette fondation pour participer directement à sa construction, par des comités, des corvées de travail et des dons de matériaux, surtout du bois de charpente.

Les débuts, sous le Père Blanche, sont d'autant plus pénibles que les premiers élèves sont préparés en anglais, et même les Pères venus de France, assez paradoxalement, croient un moment rendre service à ces jeunes Acadiens, en leur enseignant l'anglais, «nécessaire aux affaires». Le coup de barre salutaire est donné, en 1902, par le Père Dagnaud, qui fait partie d'un comité provincial ayant pour fonction d'améliorer l'enseignement du français dans les écoles acadiennes; il écrit même un manuel scolaire, le Quatrième livre de lecture, avec sous-titre À travers le Canada. Ce manuel sera l'école de langue pour toute une génération d'écoliers.

Dès lors, le Collège Sainte-Anne joue un rôle essentiel, à plusieurs niveaux de l'éducation scolaire et nationale. Il s'agit d'abord, par le Cours Classique, de former une classe de professionnels acadiens, capables d'assurer une direction de la vie nationale, et l'épanouissement d'une identité nationale.

À l'enseignement scolaire, Sainte-Anne apporte toujours sa participation, par toutes sortes de colloques, de conventions pédagogiques tenues dans ses murs, à travers toute son histoire. En 1941, le Père Jules Comeau, avec le secours du Ministre Willie Comeau, obtient du gouvernement provincial le droit d'offrir des cours d'été en français, permettant aux instituteurs et institutrices des écoles d'améliorer leur compétence. Ces cours ne durent que quelques années, s'arrêtant en 1946, mais leur impact est très fort. Les institutrices qui sont passées par ces cours, et par quelques cours de B.A. donnés jusqu'en 1953, prépareront à l'enseignement supérieur une génération de jeunes du milieu.

Centre de vie acadienne, c'est le Collège Sainte-Anne qui parraine la naissance d'oeuvres de réclamation nationaliste, comme l'Association Acadienne d'Éducation en Nouvelle-Écosse, l'Association des Instituteurs Acadiens (née pendant les cours d'été en 1945) et la Société Historique de Clare; des oeuvres aussi de formation sociale, comme la Colonie de Jeunesse Acadienne, ou le Conseil des Arts et de l'Artisanat de Clare. Enfin, c'est grâce à son Supérieur, le Père Léopold Laplante que sera créé, en 1953, le diocèse de Yarmouth, afin de protéger les intérêts des Acadiens contre l'empiètement des intérêts anglophones centralisés à Halifax.

L'oeuvre de Sainte-Anne est un moment compromise par la «crise» de survivance, de 1965 à 1971, qui confronte l'institution aux volontés d'un gouvernement provincial tendant vers une translation de la maison à la ville de Yarmouth. Les dirigeants voient là, à tort ou à raison, un danger d'assimilation et protestent, appuyés fortement par la population locale, contre ce qu'ils considèrent comme une nouvelle «Déportation». Le Collège demeure sur son site, devenant en 1971 l'Université Sainte-Anne, laïcisée et mise au service de toute la population d'un pays officiellement bilingue. Dans cette nouvelle optique, l'Université développe des cours d'immersion en français, mais son identité primordiale demeure celle d'une institution au service des Acadiens. On s'efforce d'abord de renouer avec les autres régions acadiennes de la province, distanciées un peu par les malentendus de la crise. Le Département d'Éducation permanente organise des cours répondant à toutes sortes de besoins du milieu immédiat, mais aussi, au moyen du vidéo et de l'informatique, pour des régions plus éloignées. Le département des Sciences de l'Éducation présente un programme excellent de préparation à l'enseignement du français dans les écoles, envoyant ses étudiants en stages dans toutes les écoles de la région. On y a offert des cours de maîtrise, en collaboration avec l'Université de Moncton, et l'on y étudie présentement des possibilités de doctorat en éducation, avec une université du Québec.

Au service de la communauté, l'Université crée un Centre de Développement Communautaire; son département de Commerce est à l'origine du Centre Jodrey qui s'intéresse au bien de la Petite et Moyenne Entreprise. Le campus de Sainte-Anne loge les bureaux d'un Centre Provincial de Ressources Pédagogiques, dont l'oeuvre consiste en la création et la distribution de matériel d'enseignement scolaire. Enfin, le Centre Acadien, créé par l'historien Alphonse Deveau et dirigé par le professeur Neil Boucher, est devenu le dépositaire riche de documents relatifs à l'histoire et au folklore d'Acadie, le tout à la disposition du public et le département des Études françaises vient de créer le Centre de littérature jeunesse.

L'Université Sainte-Anne entre dans une nouvelle étape, riche de l'expérience acquise, d'un groupe d'étudiants de plus en plus nombreux, d'un campus en voie d'expansion matérielle. Elle demeure plus que jamais une présence vivante, et un gage d'avenir prometteur au milieu de ce peuple acadien néo-écossais qui est sa première raison d'être. *(Publi-reportage)*

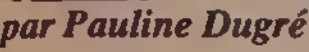
René LeBlanc, professeur
Département des Études françaises, Université Sainte-Anne, Pointe-de-l'Église, Nouvelle-Écosse





LE SYSTÈME D'ÉDUCATION PUBLIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

(PRIMAIRE ET SECONDAIRE)



par Pauline Dugré



Fredericton

Le Nouveau-Brunswick, comme seule province officiellement bilingue au pays, se voit souvent attribuer l'épithète de microcosme du Canada. Près du tiers de sa population est d'expression française sur une population totale de 720,700 habitants. Province officiellement bilingue depuis 1969, son système d'éducation reflète cette réalité puisqu'il offre des services éducatifs complets de la première à la douxième année tant dans une langue officielle que dans l'autre.

LES ÉLÈVES, LES ENSEIGNANTS, LES ÉCOLES

La clientèle scolaire francophone du Nouveau-Brunswick compte 44,951 élèves, répartie en 149 écoles relevant de conseils scolaires exclusivement homogènes. Le personnel enseignant totalise 2,609 personnes pour le secteur francophone.

Le Nouveau-Brunswick permet aux élèves d'étudier dans la langue de leur choix. Cependant, un jeune anglophone sera admis à l'école française dans la mesure où il aura réussi avec succès un test d'évaluation mesurant sa compréhension de la langue d'enseignement, et il en est de même pour le jeune francophone qui veut fréquenter une école anglaise.

UNE ÉVOLUTION CONSTANTE

L'enseignement en français existe depuis longtemps au Nouveau-Brunswick. Cet enseignement se situait principalement dans les régions majoritairement francophones de la province. Les années 60 ont été une plaque tournante pour l'éducation. En effet, des changements importants ont été apportés au système des écoles publiques du Nouveau-Brunswick donnant une impulsion soutenue au devenir de l'école francophone. On peut dire que quatre grands changements ont façonné le système actuel.

I Programme de chances égales

A la suite d'une Commission royale d'enquête sur le financement et la taxation municipale, le gouvernement adopta en 1966 une législation des plus significatives en matière de financement des programmes sociaux dont l'éducation, la santé et le bien-être social. Cette loi, communément appelée **«Programme de chances égales pour tous»**, confiait à la province le financement complet de l'éducation. Le financement des écoles qui relevait, depuis 1943, des comtés n'assurait pas une éducation de qualité égale partout dans la province en raison de la situation fiscale de certains comtés dont les capacités de revenu étaient très limitées. Les 422 districts scolaires qui existaient alors furent dissous et remplacés par 33 districts administrés par des conseils scolaires.

II La dualité au ministère de l'Education

Cette prise en charge de l'éducation par l'Etat s'accompagna d'une série de changements. En 1973, le gouvernement créa un comité sur la planification éducative et la structure du ministère de l'Education. Le rapport qui en résulta **«L'Education de demain»** recommanda la création de deux structures semblables sur la base linguistique au sein du Ministère pour desservir les deux communautés linguistiques. Ce comité encouragea également la création de districts unilingues là où il existait encore des districts bilingues. L'année suivante, soit en 1974, le Ministère créait deux divisions parallèles des services éducatifs, l'une francophone, l'autre anglophone. La dualité était ainsi créée au ministère de l'Education. Des changements dans l'attribution des budgets étaient également apportés en vue d'assurer une meilleure distribution des fonds publics entre les deux secteurs.

III Les conseils scolaires homogènes

Trois ans plus tard, soit en 1977, le gouvernement



créait un comité ad hoc chargé d'étudier l'organisation et les frontières des districts scolaires du Nouveau-Brunswick. Le comité recommanda que toutes les écoles et les districts scolaires soient organisés sur une base linguistique, et que ces principes soient énoncés dans la Loi scolaire. Ces recommandations ayant été acceptées par le gouvernement, neuf autres districts ont été formés depuis, en vertu de cette recommandation, portant à 42 leur nombre total. Les écoles homogènes existent depuis ces amendements à la Loi scolaire apportés en 1981.

IV La réforme pédagogique

Le quatrième changement important a trait à la réforme pédagogique de l'école secondaire francophone annoncée en mars 1986. Cette réforme qui vise l'excellence en éducation proposait un nouveau modèle d'organisation de l'école secondaire ainsi qu'un plan d'implantation échelonné sur trois ans. La réforme pédagogique reposait essentiellement sur le principe de la formation générale en instaurant un tronc commun de matières obligatoires. Un autre élément significatif de cette réforme visait la mise en place d'un programme d'examens provinciaux dans six matières du tronc commun de cours obligatoires. Ceux-ci devraient être réussis pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires.

STATISTIQUES 1989-1990 MINISTERE DE L'EDUCATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK

	SECTEUR FRANCO.	SECTEUR ANGLO.	PROV.
INSCRIPTIONS:			
Elémentaire	22,691	42,123	64,814
Secondaire (ler cycle)	11,929	23,351	35,280
Secondaire (2e cycle)	10,331	24,167	34,498
TOTAL	44,951	89,641	134,592

ROLE ET STRUCTURE DU MINISTERE DE L'EDUCATION

Le ministère de l'Education du Nouveau-Brunswick est le seul ministère au pays caractérisé par la dualité. La structure prévoit un ministre de l'Education, appuyé de deux sous-ministres. En effet, l'administration du Ministère est confiée à deux sous-ministres, l'un anglophone, l'autre francophone. Les deux se partagent la responsabilité de l'orientation et de l'administration générales du système et assurent individuellement la responsabilité de l'administration de leur système linguistique respectif. Pour les assister, on retrouve trois sous-ministres adjoints, l'un travaillant aux services de soutien, et les deux autres chargés de superviser les services éducatifs pour chaque secteur linguistique. Sous l'autorité de ces derniers, on y retrouve deux structures parallèles de directions et de services, soit les programmes d'études, l'évaluation, le perfectionnement pédagogique, les services aux élèves et les services administratifs et de la recherche.

Cette structure permet à chaque secteur linguistique de fixer ses objectifs particuliers à partir des objectifs généraux du Ministère, de définir ses priorités, d'établir et orienter ses propres programmes selon sa propre conception. La mission du ministère de l'Education est d'éduquer la jeunesse néo-brunswickoise dans l'une ou l'autre des langues officielles. Les deux secteurs échangent sur leurs visions des choses pour ensuite adopter une position, une seule, qui pourra se concrétiser par une diversité d'actions selon les orientations de chacun des secteurs.

Le Ministère assume le financement total du système en accordant annuellement à chaque conseil scolaire un budget de fonctionnement pour assurer l'ensemble des programmes et des services. Le financement provient uniquement des fonds généraux du gouvernement puisqu'il n'y a aucune taxe scolaire locale imposée au Nouveau-Brunswick. Le budget est réparti sur la base de normes de dotation en personnel pour environ 75% du montant total. Le restant, soit 25%, est distribué à partir des coûts des années passées et du nombre d'élèves inscrits.

LES CONSEILS SCOLAIRES

La carte scolaire du Nouveau-Brunswick compte quinze districts francophones et vingt-sept anglophones. Chaque district est géré par un conseil scolaire élu à tous les trois ans et les programmes et services sont assurés par une direction générale.

La Loi scolaire confie aux conseils scolaires la pleine responsabilité d'administrer les programmes prescrits par le ministère de l'Education à partir de l'enveloppe budgétaire accordée annuellement à chaque conseil. Ce sont eux qui embauchent le personnel enseignant et de soutien pour les écoles relevant de leur juridiction.

LES INTERVENANTS EN EDUCATION

Le secteur francophone du ministère de l'Education travaille étroitement avec plusieurs intervenants scolaires. En plus des conseils scolaires qui sont évidemment les partenaires privilégiés, le Ministère suscite une collaboration continue avec l'Association des conseillers scolaires francophones du N.-B., les directrices et directeurs généraux, l'Association des enseignant(e)s francophones du N.-B., les Comités de Parents, l'Université de Moncton, pour ne nommer que les principaux organismes de concertation. Tous ces intervenants ont pour tâche principale de représenter et de défendre les intérêts de leur groupe respectif auprès du Ministère dans différents dossiers.

Cette collaboration entre les intervenants scolaires et le Ministère ne vise qu'un but: parfaire le système d'éducation publique au Nouveau-Brunswick de sorte qu'il puisse répondre aux plus hauts critères d'excellence.

Le système d'éducation publique du Nouveau-Brunswick a progressé de façon remarquable depuis l'introduction du **«Programme de chances égales»**. Ces quelques vingt dernières années ont permis le développement d'une infrastructure solide au profit des deux communautés linguistiques. Accessibilité et équité en matière d'éducation sont une réalité de notre système. *(Publi-reportage)*

L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

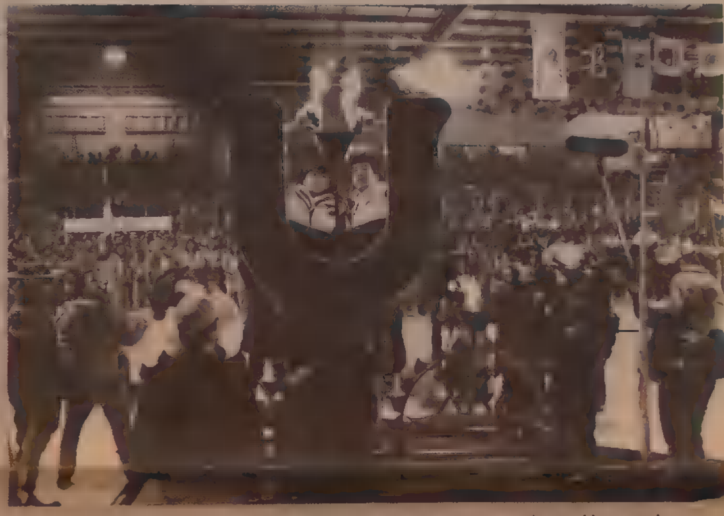
25¢ à Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 5 numéro 5, Vendredi le 16 mars 1990



La ville de Yellowknife reçoit

Les Jeux d'hiver de l'Arctique

- Nord de l'Alberta
- Yukon
- Groënland
- Union Soviétique
- Alaska
- Territoires du Nord-Ouest



Les athlètes ténois Mina Storr et Oscar Airut ont allumé la flamme arctique qui inaugurait les 11ème Jeux d'hiver de l'Arctique

Plus de 1200 athlètes, entraîneurs et artistes...
Plus de 1200 bénévoles...
Plus de 25 000 spectateurs...

Objectifs des Jeux d'hiver de l'Arctique
- Offrir aux athlètes septentrionaux des Jeux qui leur ressemblent
- Encourager la participation massive
- Promouvoir la bonne entente culturelle et sociale entre les peuples nordiques

Photos
Dominique Claudon
Jean-Luc Thibault

SOMMAIRE

Hé! les Jeunes... ne manquez pas les FRANCO-PAGES du mois de mars *page 6 et 7*

Leroux, Beaulieu... et les autres
voir en page 12



C'est en consommant des «weiner» devant le bureau de Poste Canada que quelques centaines de protestataires et de sympathisants ont manifesté leur solidarité avec les médias autochtones - Native Press et CKNM -, qui risquent fort de disparaître si le fédéral ne revient pas sur les coupes budgétaires affectant le Programme relatif aux communications autochtones.

La Guerre des langues II

Après le multiculturalisme: le multilinguisme?

Dominique Claudon

Bilinguisme ou unilinguisme ? Multilinguisme! a répondu Fort Smith, agissant ainsi en pionnière. Le déclic a été la poursuite de la «guerre des langues».

Le dernier émule en date de St-Sault-Marie est Petrolia. Avec l'appui de son maire, Marcel Beaubien, le conseil municipal de cette communauté ontarienne a voté, le 5 mars, en faveur de l'unilinguisme anglais. L'assemblée municipale a dit ses craintes de voir le gouvernement provincial forcer les municipalités à offrir des services en français.

Au bout du compte, une cinquantaine de municipalités ontariennes se sont déclarées unilingues anglaises, contre une trentaine d'autres, qui ont opté pour le bilinguisme officiel.

Hors des sentiers battus, la communauté ténoise de Fort Smith a créé un précédent en se proclamant officiellement quadri lingue. Les langues anglaise, française, saulteuse et cri y sont officialisées. «Je pense que nous étions préoccupées au sujet de certaines tendances des éxécutifs municipaux, un peu partout au pays, à proclamer l'unilinguisme anglais», a expliqué un conseiller municipal de cette communauté de 2 500 habitants, qui est à la limite de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest.

«Environ la moitié de la population se compose de descendants directs de ces ethnies amérindiennes, et la langue a été abandonnée par la plus grande partie de la jeunesse», a-t-il constaté. Le maire, Denis Bevington, a souligné que Fort Smith était disposée à encourager et à soutenir l'usage du français dans les écoles, ainsi qu'à offrir des services dans une des quatre langues, là où la demande serait justifiée. Du côté de l'association francophone locale, on ne cache pas sa satisfaction face à cette situation inédite. «Après la gifle qui nous a été infligée par la bigoterie linguistique d'une poignée d'anglophones, nous a déclaré le président Gilles Paquin, nous sommes vraiment fiers de délivrer au Canada ce message de valorisation de l'ensemble des composantes de l'identité nationale des Canadiens».

Moins d'arrêts de travail en 89

OTTAWA - Le ministre fédéral du Travail, Jean Corbeil, a rendu public les données relatives aux arrêts de travail pour 1989. Elles indiquent que le temps chômé, en raison des arrêts de travail survenus l'année dernière, représente 0,07% de l'ensemble du temps de travail (soit 7 journées pour 10 000 journées travaillées).

Les chiffres de 1989 sont parmi les moins élevés parmi ceux enregistrés au cours des dix dernières années ; ils représentent également une baisse significative par rapport à 1988, alors que les arrêts de travail avaient engendré au total 0,12% de journées-personnes non travaillées.

Six arrêts de travail ont eu pour résultat 100 000 journées-personnes non travaillées, tandis que leur total combiné représentait environ la moitié des journées-personnes non-travaillées au cours de l'année.

De passage à Yellowknife

Audrey McLaughlin, chef du NPD

Jean-Luc Thibault

Profitant de la tenue des Jeux d'hiver de l'Arctique, [redacted] nouvelle chef du Nouveau Parti Démocratique, Madame Audrey McLaughlin, a effectué une visite à Yellowknife au début de cette semaine.

Son séjour dans [redacted] capitale territoriale lui aura permis de rencontrer plusieurs intervenants politiques des Territoires du Nord-Ouest en plus du fait de fraterniser avec les néo-démocrates locaux qui s'étaient réunis en assemblée générale au sous-sol du «Tree of peace».

Au cours de sa rencontre avec les militants, Mme McLaughlin a dénoncé avec virulence le dernier budget fédéral. Selon elle, les politiques budgétaires du gouvernement conservateur vont entraîner une plus grande disparité entre les riches et les pauvres. Elle reproche également au gouvernement de toujours favoriser les entreprises et les milieux d'affaires au détriment des classes moyenne et à faible revenu.

La taxe de 7 % sur les produits et services, la TPS, a également été discutée. Pour la nouvelle chef néo-démocrate, cette taxe entraîne un changement fondamental dans le système canadien de taxation, «un changement qui a réussi à réunir la majorité des Canadiens dans un mouvement d'opposition à cette nouvelle taxe». Mme McLaughlin a par la suite présenté la proposition de son parti sur cette question. «Nous, les néo-démocrates, nous désirons un système de taxation qui est équitable pour tous les citoyens et toutes les entreprises. Tout le monde doit d'abord payer sa part de taxe. Ensuite nous pourrons amener un réforme sur la taxation qui tiendra compte de la situation individuelle de chaque citoyen.»


Mme Audrey McLaughlin

Le lac Meech

Lors de sa visite dans les bureaux de L'Aquilon, Mme McLaughlin a glissé un mot sur la crise constitutionnelle qui secoue présentement le pays. Elle juge fort regrettable la décision du premier ministre de Terre-Neuve, Clyde Wells, de revoir l'engagement de sa province en faveur du lac Meech. Elle a, d'un même souffle, cherché à nuancer la position de son parti sur cette entente constitutionnelle. «Le NPD n'est pas absolument contre le lac Meech. Nous n'avons pas de problème à accepter les cinq demandes du Québec. Nous n'avons pas de problème avec la «société distincte». Nous croyons cependant que c'est possible d'aborder les autres questions comme celles concernant les autochtones, le Nord, les femmes, sans miner les sentiments du Québec. Cela pourrait se faire par un accord parallèle ou par tout autre processus qui permettra de débloquer l'impasse», a mentionné Mme McLaughlin.

Selon elle, le Premier Ministre Mulroney doit agir rapidement et convoquer les autres premiers ministres, incluant les chefs des gouvernements ténois et yukonnais, pour résoudre ce problème constitutionnel.

Une visite très politique

Outre les Jeux de l'Arctique, la visite de Mme McLaughlin, sa première depuis son élection comme chef de parti, avait un but très politique. En effet, elle avait prévu des rencontres avec le ministre des Finances des T.N.-O., Michael Ballantyne, avec les présidents Bill Erasmus et Gary Bohnet, respectivement de la Nation Déné et de l'Association des Métis ainsi qu'avec les principaux syndicats oeuvrant dans les T.N.-O..

Elle espérait également pouvoir rencontrer le nouveau ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Tom Siddon, qui doit assister à la cérémonie de clôture des Jeux d'hiver de l'Arctique, demain après-midi.

Ce sera la première visite de M. Siddon depuis sa nomination aux Affaires indiennes et du Nord.

Le comité environnemental

Projet retardé

Jean-Luc Thibault

Le Comité de révision sur l'impact environnemental des usines de pâtes à papier recommande que de nouvelles études scientifiques soient menées afin de déterminer si la construction de telles usines le long des rivières Athabasca et de la Paix peut se réaliser sans mettre en danger la faune aquatique et la population qui s'en nourrit.

D'ici là, le même comité demande aux gouvernements albertain et canadien de retarder la décision d'approuver ou non le projet d'usine de l'Alberta-Pacific Forest Industries Inc., parce que trop d'incertitudes persistent sur les effets cumulatifs que peut avoir ce type d'usines sur la qualité de l'eau.

Les résultats de ce rapport ont été remis à la fin du mois de février au ministre de l'Environnement de l'Alberta, Ralph Klein, et à son homologue fédéral, Lucien Bouchard.

Le Comité de révision, formé de huit membres, a visité onze communautés, reçu pas moins de 700 mémoires, et accueilli plus de 5000 personnes lors de ces audiences publiques.

Selon le comité de révision, les études scientifiques devront être menées par un organisme intergouvernemental, incluant l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et le Fédéral. Le comité recommande également une représentation des citoyens concernés et de l'industrie des pâte à papier au sein de cet organisme.

Finalement, le comité, après avoir déposé son rapport, a été dissout. La protection de l'environnement est assuré, espérons-le, pour les années à venir.

ÉDITORIAL

En parlant de la francophonie

Vers un respect mutuel

«Les jours se suivent et ne se ressemblent pas» prétend un vieux proverbe et encore une fois l'actualité nous en confirme la véracité. Un jour, quelque part, une ville rejette le fait français déclenchant un véritable ressac anti-francophone à travers tout le pays << A mari usque ad mare>>. Quelques temps plus tard, un courant contraire ranime nos espoirs lorsque Vancouver se déclare bilingue et que Fort Smith réalise l'impensable rêve en se déclarant quadrilingue.

Les jours se suivent et ne se ressemblent pas...

L'an dernier le rapport Perreault confirmait une crainte partagée par plusieurs en renotant le fort taux d'assimilation des francophones à la majorité anglophone dans les Territoires du Nord-Ouest. Plus récemment, lors du dernier congrès de la Commission Nationale des Parents Francophones, les résultats préliminaires d'une recherche statistique démontraient que seulement 22% des jeunes des T.N-O. agés de 0 à 19 ans et ayant droit de réclamer une éducation en français, parlent encore le français à la maison.

Un jour dans un village, il y avait dix francophones. Une génération plus tard, il n'en restait que deux. Les générations se suivent et ne se ressemblent pas...

Que nous enseignent donc ces données maintes fois répétées et ces événements contradictoires qui se produisent actuellement ?

D'une part la situation n'est pas rose et mérite une vigilance constante. D'autre part, tout n'est pas perdu et pas loin de nous, pour ne pas dire chez nous, des individus nous montrent le chemin à suivre vers l'accomplissement d'un *respect mutuel entre différents groupes linguistiques*.

L'un et l'autre de ces revers de la médaille doivent guider les choix politiques et les stratégies d'action des organismes de défense des droits des francophones mais aussi nos propres comportements et attitudes face aux différentes cultures que nous côtoyons.

Les choix politiques et les comportements individuels doivent donc suivre deux orientations simultanées. L'une d'elles concerne la situation dramatique du français dans les Territoires et implique une action plus défensive tandis que l'autre repose sur l'espoir d'atteindre un jour à un respect mutuel en misant sur le dialogue et les échanges entre communautés consciemment distinctes. Même le dos au mur, nous devons poursuivre la défense de nos droits en tant que minorité menacée. Nous devons chercher à préserver à tout prix (formule lourde de sens) nos acquis en ce domaine ; la Loi canadienne sur les langues officielles et la Loi territoriale sur les langues officielles. Dans ces deux cas, le support financier du Secrétariat d'État du Canada et les orientations budgétaires autorisées par le Conseil du Trésor sont extrêmement importants car c'est présentement le seul incitatif capable de faire bouger le gouvernement territorial. L'énorme travail de «lobbying» de nos portes-paroles doit donc se poursuivre. Mais cette action peut et doit se vivre au niveau individuel. Il existe déjà des services en français dont il faut se servir pour en démontrer l'utilité.

Maintenant le temps est venu de franchir une autre étape. À cette nécessaire action défensive doit se conjuguer une autre visant à reprendre le dessus. Comment ? Nous devons coopérer avec les autres groupes linguistiques, opérant une ouverture franche et rétablissant le dialogue (s'il y en a déjà eu) même s'il se fait dans la langue commune anglaise (on en a l'habitude et c'est normal dans le contexte ténois). Ne le fait-on pas déjà au plan individuel ? N'avons-nous pas dans nos intimes un Mike, un Dan, une Shirley ou une Pamela avec qui nous partageons des plaisirs et des petites misères ? Nous le savons tous, de tels exemples se comptent par centaines. Mais qu'en est-il au niveau collectif, là où la «game» politique se joue traditionnellement ?

Pour effectuer un tel rapprochement, nos ténors politiques franco-ténois doivent s'appuyer sur une stratégie de marketing et un plan de communication bien établi. Pourquoi n'y a-t-il pas encore eu de réactions officielles face à l'admirable initiative de Fort Smith ? Certes, le passé pourrait nous porter à croire qu'il peut s'agir d'une façon nouvelle de noyer le poisson, d'une tentative de diluer les droits des uns et des autres. Cette crainte ne doit pas nous empêcher d'affirmer haut et fort qu'un concept de société multi-culturelle et multi-linguistique est une réalité que nous appuyons pleinement.

Qu'une telle initiative se produise chez nous et qu'on reste sans voix, ce n'est pas normal !

Le rapprochement des communautés ne peut se faire qu'en appuyant toute tentative allant dans le sens d'un rêve commun : une affirmation culturelle pleine, entière et non-exclusive.

Alain Bessette

L'équipe

Directeur: Alain Bessette
Journalistes : Jean-Luc Thibault, Dominique Claudon, Kim Ouellette
Collaborations : Armelle Caselli
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous!
L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603

ABONNEMENT
Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : 18 $ par année
Tarif institutionnel : 30 $ par année

Je m'abonne ...
Nom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : ....
Tél. : ....

L'Aquilon aimerait féliciter Armelle et Guy pour la naissance d'une petite fille, qu'ils ont prénommée Charlotte. Nous souhaitons bonheur et santé à toute la famille Létourneau

Pleins feux sur les francophones de Nanisivik

Dominique Claudon

«Grâce à l'entrée de notre association dans la Fédération Franco-Ténoise, la communauté francophone de Nanisivik sera désormais représentée au niveau territorial», commente Jean Gascon, personne déléguée par les siens pour présenter son groupe - et sa ville - lors de la réunion du Conseil d'administration de la F.F.T. et pour recevoir l'accréditation de cette dernière.

Les francophones représentent 15% de [illegible] population de cette localité dont le nom signifie, dans le dialecte inuktitut, «L'endroit où les gens trouvent des choses». À la suite de la Grande Tournée de 1987, ils ont envisagé une politique de visibilité au niveau des Territoires. Déjà soutenue par Nanisivik Mines Ltd (NML), l'employeur au centre de la vie du site, la francophonie locale va donc franchir un nouveau pas dans la satisfaction de ses attentes.

Minorité choyée

Les acquis de la minorité francophone de cette localité au nord de l'île de Baffin sont d'ores et déjà non-négligeables. Effectivement, Nanisivik est dotée de services de santé et de gendarmerie bilingues, et reçoit les programmes d'une station de radio et d'une chaîne de télévision francophones. De plus, un enseignant-auxiliaire est engagé à plein temps pour donner des cours de langue française aux enfants concernés, et s'occuper de la maternelle. Enfin, des francophones travaillent à plein-temps dans les services de garderie, eux-mêmes fournis par NML. «Le fait, que la communauté francophone soit choyée, met mal à l'aise les anglophones, d'autant plus qu'ils sont inorganisés», remarque M. Gascon.

Avenir prometteur

«L'avenir est prometteur à Nanisivik», affirme-t-il, en se fondant sur le fait que son exploitation minière a encore de belles années devant elle. L'étude de la possibilité d'implanter une base septentrionale d'entraînement militaire renforce cette conviction. La concrétisation d'une telle idée signifierait un renfort de francophones (entre 24 et 28% du total de la troupe) dans cette contrée qui connaît le règne des ténèbres en hiver et celui de la lumière en été.

L'Aquilon profite de l'occassion pour souhaiter la bienvenue à l'association de Nanisivik et les invite à correspondre avec nous le plus souvent possible.

Conseil d'administration de la Fédération Franco-Ténoise

Mise au point tous azimuts

Dominique Claudon

La Fédération Franco-Ténoise (F.F.T.) a tenu un conseil d'administration (C.A.) le 3 et le 4 mars dernier à l'hôtel Explorer de Yellowknife. Formation et programmation ont été au centre des échanges.

Le C.A. a commencé par une conférence du professeur Jean-Guy Vienneau, consultant acadien. Le thème était : «Le leadership au service des bénévoles». Il devait permettre aux participants de réfléchir sur leur «leadership» potentiel. «Le leadership, pour nous autres, cela consistera à faire valoir ses droits de communauté ; de reste, cela caractérise le monde d'aujourd'hui», a pu déclarer le conférencier.

Après cette conférence, qui a été très appréciée, les participants se sont répartis en deux groupes dans le cadre d'un atelier de travail aux thèmes suivants : Vision de l'organisme et Transmission de la vision.

Lorsque le président de la F.F.T. a fait son rapport, celui-ci a évoqué les tensions linguistiques et les coupes budgétaires dont est victime la Société autochtone des communications de l'ouest des T.N.-O. À ceux qui voient d'un très mauvais oeil les «privilèges cédés» à la communauté francophone, Fernand Denault répond : «le problème n'est pas de comptabiliser ce que nous obtenons, mais de voir ce que nous avons perdu».

Puis le directeur général de la Fédération, Richard Barrette, a rapporté notamment le fait que la F.F.T. a atteint son objectif d'équilibre financier.

Adhésions et exclusions

La nouvelle réjouissante de cette réunion a été l'adhésion - rendue effective à la suite du vote du C.A. - à la F.F.T. de l'Association francophone de Nanisivik *(voir encadré en page précédente)*. Un autre groupement a été accepté comme membre-associé, à savoir le Comité de parents francophones de Yellowknife.



M. Jean-Guy Vienneau, consultant

A l'opposé, l'éxécutif a recommandé au C.A. de retirer à Cotillon sur neige ■ au Conseil des professeurs de français leur privilège de membre-associé, étant donné leur "inertie" et leur "coût financier". Proposition acceptée également.

Concernant le salaire des élus, il a été décidé de combler les pertes salariales des personnes devant se déplacer aux réunions des instances décisionnelles.

Au chapitre «Varia», notons qu'il a été question de l'Accord du lac Meech. En effet, bien que la F.F.T. ait exprimé, en solitaire, son opposition à cet accord lors de la réunion de la Fédération des Francophones Hors Québec, elle se rallie à la majorité.

Avant de rejoindre les deux ateliers de programmation pour 1990/91, les participants ont appris le départ prochain de l'actuelle agente de développement culturel et communautaire, Agnès Billa.

La Fédération Franco-Ténoise se réunira à nouveau en assemblée générale annuelle les 29 et 30 septembre 1990.



Hay River en bref

Armelle Caselli

• Le 5 mars dernier, le comité exécutif de l'Association francophone de Hay River se réunissait en vue de fêter l'arrivée du printemps.
Nous avons profité de l'occasion pour élire de nouveaux membres. Notons la nomination de Mme Julie Bernier au poste de présidente. «Félicitations Julie et bienvenue à l'association»

• Concernant le dossier éducation, la communauté de Hay River recevra, les 23 et 24 mars prochains, la visite de membres de «Canadian Parents for French» pour discuter des futures classes d'immersion, un projet qui nous tient tous à coeur.

• L'Association francophone de Hay River organise pour le 1er avril prochain «une cabane à sucre». *Parents et enfants venez nombreux pour vous sucrer le bec.* Pour de plus amples informations, contacter Lucie au 874-2189 ou Julie au 874-6577.

FRANCO

Thème
La santé e

Sebastien C., 1è

Le sport, c'est la santé...
En faisant du sport, on se tient en forme et on s'amuse. Les élèves de 1ière, 2ième et 3ième années ont fait des petits collages amusants.

Jill K., 3è

Pamela M. 3è

Sarah D. 3è

Jana H., 3è

Jana J., 2è

Billy J., 3è

Jasmin, 1è

Michael, 2è

Brenna, 2è

Jennifer C., 1è

Jimmy H., 1è

Caitlyn C., 3è

Lorien, 1è

Travis, 3è

Jamie, 3è

Matthieu C., 2è

Joel L., 2è

Melissa

Keric, 4è

Estelle D.

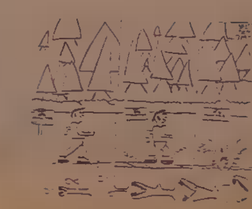
Les heureux ga
Sébastien Carreau, 1i
Brenna, 2ième ann
Jana Hachey, 3ièm
Conrad Lower, 4ième
Kathy Lépine, 5ième
Estelle Daitch, 6ièm
Vinod Wiswalingam, 7iè

Les gagnants recevront les jeunes mai

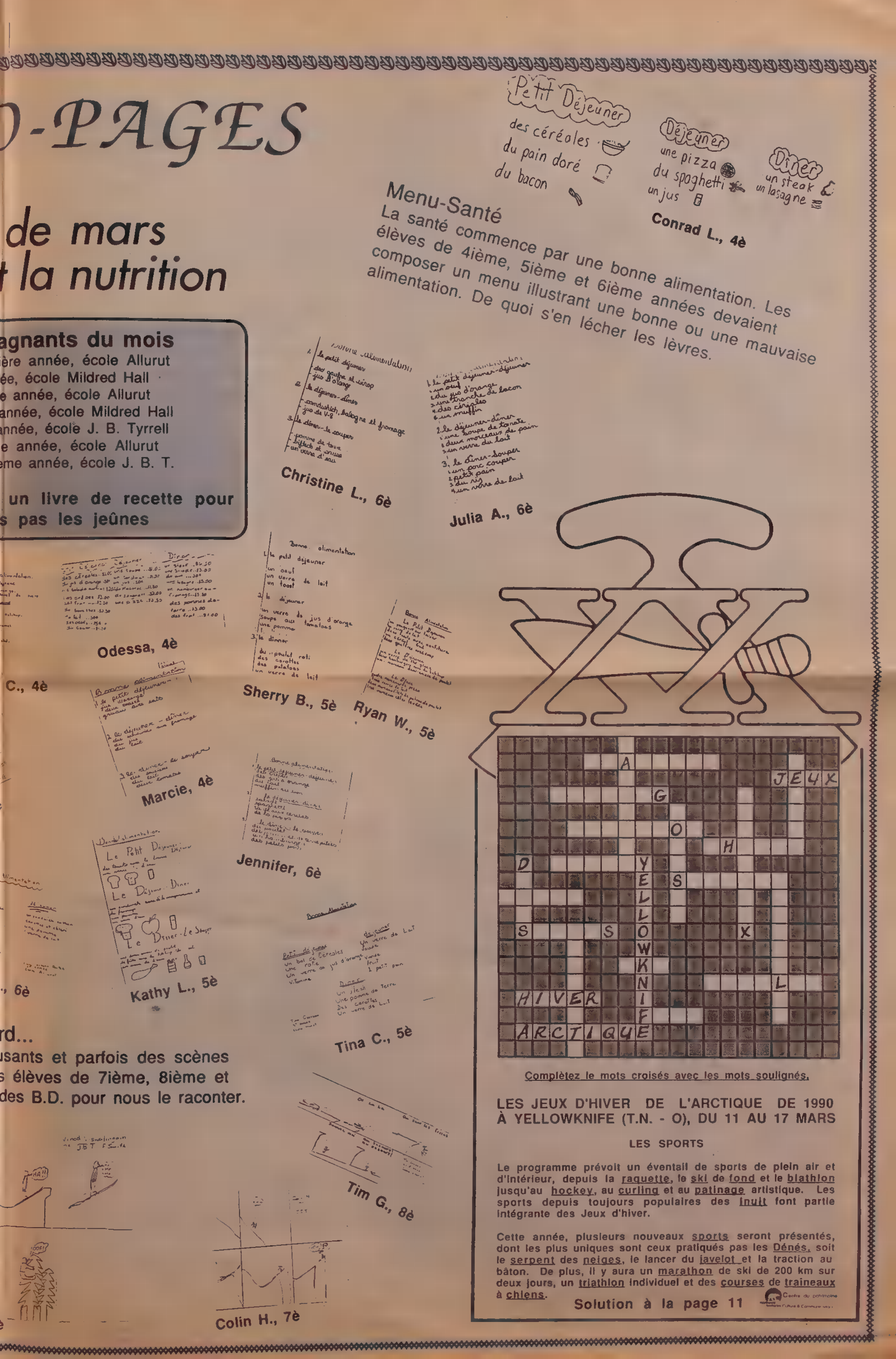
Le professeur Lily Oldham, accompagnée des jeunes élèves de l'école J. H. Sissons qui se sont mérités un prix grâce à leur participation aux Franco-pages. Félicitations aux gagnants et aux gagnantes.

Les sports dans le Nor
Les sports d'hiver sont amus cocasses se produisent. Les 9ième années nous ont fait d

Brent D., 7è



Vinod V., 7è



)-PAGES

de mars
t la nutrition

agnants du mois
ère année, école Allurut
ée, école Mildred Hall
e année, école Allurut
année, école Mildred Hall
année, école J. B. Tyrrell
e année, école Allurut
eme année, école J. B. T.

un livre de recette pour
s pas les jeûnes

Menu-Santé

La santé commence par une bonne alimentation. Les élèves de 4ième, 5ième et 6ième années devaient composer un menu illustrant une bonne ou une mauvaise alimentation. De quoi s'en lécher les lèvres.

Conrad L., 4è

Christine L., 6è

Julia A., 6è

Odessa, 4è

C., 4è

Sherry B., 5è

Ryan W., 5è

Marcie, 4è

Jennifer, 6è

Kathy L., 5è

, 6è

Tina C., 5è

Tim G., 8è

Colin H., 7è

rd...
usants et parfois des scènes
s élèves de 7ième, 8ième et
des B.D. pour nous le raconter.

Complétez le mots croisés avec les mots soulignés.

LES JEUX D'HIVER DE L'ARCTIQUE DE 1990 À YELLOWKNIFE (T.N. - O), DU 11 AU 17 MARS

LES SPORTS

Le programme prévoit un éventail de sports de plein air et d'intérieur, depuis la raquette, le ski de fond et le biathlon jusqu'au hockey, au curling et au patinage artistique. Les sports depuis toujours populaires des Inuit font partie intégrante des Jeux d'hiver.

Cette année, plusieurs nouveaux sports seront présentés, dont les plus uniques sont ceux pratiqués pas les Dénés, soit le serpent des neiges, le lancer du javelot et la traction au bâton. De plus, il y aura un marathon de ski de 200 km sur deux jours, un triathlon individuel et des courses de traineaux à chiens.

Solution à la page 11

L'A.F.I. continue d'avancer

Kim Ouellette

(Iqaluit) La nouvelle programmation 1990-91 de l'Association Francophone d'Iqaluit (A.F.I.) démontre un aspect très positif quant au développement de cette dernière. C'est en fait ce que l'on peut constater après lecture de la lettre expédiée à Monsieur Chuck Laroque, directeur de district du Secrétariat d'État, et signée par le président Normand Plante.

À la suite des projets déjà complétés, entre autres le Centre Communautaire et le calendrier trilingue, l'A.F.I. doit continuer d'avancer dans cette direction afin d'en accomplir encore plus.

Cette année, l'emphase a été mise sur les points suivants : les enfants, le recrutement des membres, la phase 2 de la construction du Centre Communautaire et la promotion de l'A.F.I. à plusieurs niveaux.

En ce qui a trait aux enfants, les matinées de cinéma ont déjà débuté et connaissent un grand succès. Aussi, des demandes de subventions ont été faites auprès du Gouvernement du Québec afin de réaliser des pièces de théâtre pour enfants ainsi que des rencontres littéraires francophones. C'est très bien parti de ce coté-là.

Le programme est complet.

Dans le secteur administratif, on espère surtout augmenter la participation des francophones, et par le fait même, des bénévoles. De plus, l'amélioration de la communication entre les membres et le bon fonctionnement démocratique de l'organisme sont d'autres buts à atteindre en 1990.

Au niveau politique, l'objectif est de revendiquer les besoins des francophones dans les services gouvernementaux. Et il y a effectivement beaucoup de travail à faire de ce côté-là si l'on pense qu'à Iqaluit, on ne peut même pas obtenir un service en français sur place au bureau de l'assurance-chômage.

On veut aussi promouvoir la culture francophone dans la communauté et garder le contact avec la culture canadienne-française. Selon la programmation, une des façons d'y arriver sera de faire connaître l'A.F.I. aux niveaux local, territorial et même national.

On parle aussi de développement communautaire. Ce secteur se donne comme objectif de compléter la phase 2 de la construction du Centre Communautaire. On veut y ouvrir un bureau pour un agent communautaire qui travaillerait au rapprochement des francophones. Ce bureau servirait aussi de pied à terre à la journaliste de L'Aquilon pour l'Artique de l'Est.

Du côté de l'éducation, on croit que les parents devraient être tenus au courant des derniers développements concernant les différents dossiers dans ce domaine. On espère fortement une participation active des parents afin d'assurer le maintien du niveau actuel d'éducation en français dans nos écoles, soit 45 minutes par jour.

Enfin, au niveau du secteur communication, les objectifs sont surtout de soutenir un bulletin de liaison, voire Le P'tit Echo qui est le journal mensuel de l'A.F.I. ; faire connaître les activités de l'A.F.I. partout dans les Territoires du Nord-Ouest par le biais du journal L'Aquilon ; et enfin, créer un sentiment d'appartenance chez les francophones.

Plusieurs projets sont présentement en pourparlers, comme par exemple, la réalisation d'une trousse d'accueil pour le nouvel arrivant francophone, qui serait en même temps, une excellente méthode de recrutement. L'attente de l'A.F.I. cette année est de voir à la réalisation de ces projets.

Cette programmation est effectivement des plus complètes. Maintenant, il ne reste plus qu'à encourager les francophones à s'impliquer car ce n'est qu'avec leur participation que l'A.F.I. pourra continuer d'évoluer.

Les projets sont intéressants et l'A.F.I. ne passera définitivement pas inaperçue si tous ces projets sont rendus à terme. On reconnait donc ici l'importance de l'implication des bénévoles au sein de l'organisme. Chose certaine, pour recruter des bénévoles, il faudra que l'Association Francophone d'Iqaluit réussisse à créer ce sentiment d'appartenance et aussi, redonner à l'association son esprit de camaraderie qu'elle a déjà connu. La nouvelle programmation 1990-91 semble nettement vouloir s'enligner dans cette optique-là.

L'Aquilon à Iqaluit: (819) 979-6325



Office national des transports du Canada — National Transportation Agency of Canada

Avis de demande de service aérien

Référence N° M4205-M2-4
n° 89326 au rôle

Date : le 2 mars 1990

MACKENZIE MT. OUTFITTERS, LTD.

McKenzie Mt. Outfitters, Ltd. a demandé à l'Office national des transports pour une licence afin d'exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) à partir d'une base située à Mountain Lake, MacKenzie Mountains (T.N.O.) au moyen d'aéronefs à voilure fixe du groupe A, limitée à répondre aux besoins de transport des clients authentiques, des employés et des travailleurs (y compris les bagages, le matériel et les fournitures) de MacKenzie Mt. Outfitters, Ltd. pour la période entre le 1er juillet et le 31 octobre de chaque année.

Toute collectivité, personne ou entité intéressées peut faire une intervention contre cette demande suivant les modalités fixées dans les Règles générales de l'Office national des transport du Canada. L'intervention doit être déposée auprès du Secrétaire de l'Office au plus tard le 16 avril 1990. Copie de l'intervention doit être signifiée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Le dépôt de l'intervention auprès du Secrétaire peut se faire en mains propres, par courrier recommandé ou par messager, à l'Office national des transport du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou encore par telex (053-4254 ou 053-3615) ou par télécopieur (819-953-5562 ou 819-953-8798).

L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à M.L. Dionne au 819-953-8951 ou N. Hay au 819-953-9766.

M. L. Dionne
pour le directeur, Services intérieurs
Direction générale de l'entrée sur le marché
et de l'analyse du marché
Office national des transports

Canada

LE PLAISIR DE LIRE

Les télévangélistes décriés...
Kafka Kalmar, une crucifiction
Billy Bob Dutrisac
Collection Littérature d'Amérique
Éditions Québec/Amérique

Kafka Kalmar raconte l'histoire d'un télévangéliste, Walter Warhead, dont le pouvoir moral, financier et politique le met à l'abri de tout soupçon et lui vaut une reconnaissance aveugle parmi les fidèles de son émission «L'Heure Rédemptrice». (Lorsque l'on se souvient des frasques majeures commises par plusieurs télévangélistes, au cours des dernières années, tant au Québec qu'au États-Unis, le roman de Billy Bob Dutrisac prend alors toute sa valeur.) Ce télévangéliste, qui se plaît à reprocher aux autres ce qu'il pratique lui-même, inspire un malheureux schizophrène à exterminer le péché sur terre en s'attaquant à ceux qui, selon lui, le personnifient, c'est-à dire les homosexuels.

Heureusement, il y a quelqu'un qui veille, Kafka Kalmar, qui est journaliste dans un hebdo culturel. Kafka et ses collègues, en étudiant le phénomène Warhead, viennent à découvrir la réalité qui entoure ce vilain personnage et finissent par le relier à l'auteur de la vague de crimes commise contre la communauté homosexuelle...

Kafka Kalmar est un roman noir, très noir... Un roman dérangeant qui appartient déjà aux années 90.

Un roman tragi-comique
Le souffle de l'harmattan
Sylvain Trudel
Edition Les Quinze

«Moi, j'ai pas existé avant l'âge de six mois, parce que, jusque-là, personne ne voulait de moi. (...) Ma mère, en me voyant, avait été tellement déçue qu'elle avait voulu m'échanger, mais c'était pas possible parce qu'elle avait jeté la facture. (...) Chose certaine, j'étais le fruit d'un accident, et ce fruit n'était pas pourri. (...) Ma mère adaptative, elle a jamais voulu aborder ce sujet dans le vif (...).

Heureusement, il y avait les copains, Habéké surtout. Il me racontait que pendant longtemps, même en Afrique, ça avait été un mystère, parce que la fertilité ne s'expliquait pas. (...)"

C'est le jeune Hugues Francoeur qui se raconte ainsi, par l'intermédiaire de la plume de Sylvain Trudel, le romancier qui a imaginé les truculentes (més)aventures de ce petit Québécois, inséparable de son compagnon noir, rescapé d'une sécheresse en Afrique. Fuyant «l'hypocrisie» des grands, tous deux cherchent un monde qu'ils appellent Exil...

Sur le fond et sur la forme, un récit écrit avec talent.

. Avis aux amateurs de 7 à 77 ans !

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

LE PLAISIR D'ENTENDRE

Un Franco-Ontarien, producteur à Londres...
Acadie
Daniel Lanois
Production Opal
Distribué par WEA Musique du Canada Ltd.

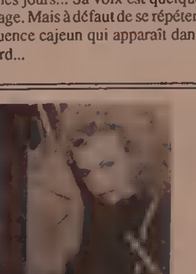
Il y a plusieurs choses à raconter sur ce franco-ontarien devenu chanteur... Après avoir produit plusieurs grands noms de la musique «pop», Daniel Lanois a décidé que son tour était venu...

Ce disque semble avoir été pour le producteur/chanteur une excursion musicale. Enregistrées et mixées principalement en Louisiane, les musiques sont cependant le fruit de plusieurs musiciens, amis du chanteur, et qui vivent à différents endroits, l'Irlande, New York, Hamilton. Le principe est simple, chacun reste chez soi, et à partir d'un enregistrement ajoute sa participation à la mélodie... L'effet a permis une très grande diversité musicale et un résultat très intéressant. Le produit final démontre le professionnalisme de l'auteur, qui incidemment est né à Québec, mais qui a passé sa vie dans la région d'Hamilton.

Pour certaines chansons, il a puisé dans ses racines francophones. Daniel Lanois a écrit quelques mélodies qui rappellent son enfance. Pour les autres, il s'est inspiré de la vie de tous les jours... Sa voix est quelque peu nasillarde mais ça ne fait qu'ajouter au «feeling» chaleureux qui s'en dégage. Mais à défaut de se répéter, l'expérience que Daniel Lanois nous fait vivre est surtout musicale. L'influence cajeun qui apparaît dans certaines chansons mérite peut-être une comparaison, style Zacharie Richard...

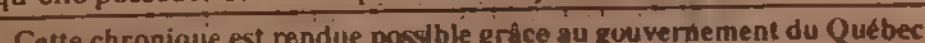
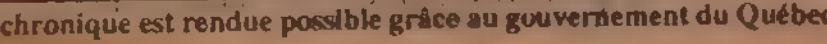
Daniel Lanois, un nom qui n'a pas fini d'étonner...

Égale à elle-même...
Martine St-Clair - Monte Monte
Martine St-Clair
Réalisation Jean-Alain Roussel



Vedette établie du showbiz québécois et de plus en plus appréciée outre-mer, Martine St-Clair présente sur ce dernier disque une dizaine de chansons qui devraient plaire au public en général. Elle a depuis ses tous débuts dans la chanson attiré beaucoup d'attention chez des publics très différents. Possèdant une voix chaude et sensible, un rythme moderne et honnête, la chanteuse réussit à convertir...

Martine St-Clair interprète deux chansons en langue anglaise et ça passe très bien. «Johnny Rock "N" Roll» et «Turn yourself away»... Bien entendu, ce sont des balades amoureuses... Comme toutes les autres d'ailleurs... avec des titres tels que «Parfum de John», «Folle de vous», «Danse avec moi», on peut difficilement se méprendre... Parmi les plus intéressantes, on remarque entre autres «Au coeur du désert», «Comme avant» et «Victime». Martine St-Clair y démontre tous ses émotions en mettant en valeur tous les régistres vocaux qu'elle possède. Une musique à écouter pour se détendre et rêver...



Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec



FRANÇAIS

Les mots grammaticaux et les mots lexicaux

(Deuxième partie)

Caractéristiques essentielles des mots grammaticaux.

A) Ils sont en nombre limité

L'enfant s'avançait vers la cabane.

On découvre dans cette phrase trois mots grammaticaux : l'arcticle défini **l'**, la préposition **vers** et l'article définie la. On peut remplacer chacun d'entre eux par d'autres mots :

l' peut être remplacé par **cet, son, un, quelque**, etc.

la peut être remplacé par les mêmes mots sous leur forme féminine : **cette, sa, une, quelque**, etc.

vers peut être remplacé par **dans, en direction de, sur**, etc.

Dans chaque cas, les mots qui peuvent remplacer chacun des trois mots grammaticaux sont en nombre limité. En d'autres termes, si on appelle **paradigme** l'ensemble des mots qui peuvent remplacer un autre mot dans une phrase, on dira que les mots grammaticaux forment un **paradigme court**.

B) On crée très rarement de nouveaux mots grammaticaux

La liste des mots grammaticaux est courte et on l'allonge difficilement. Alors que l'on crée volontiers un nouveau nom ou un nouveau verbe lorsque le besoin s'en fait sentir, on hésiterait beaucoup à créer un nouvel article, un nouvel adjectif non qualificatif et même une nouvelle préposition. On dira que les mots grammaticaux sont en **inventaire fermé**, c'est-à-dire qu'ils constituent un stock de mots qui ne peut être aisément augmenté.

C) Les mots grammaticaux sont fréquents et ont un sens peu précis.

Les mots grammaticaux étant peu nombreux, le même mot grammatical peut être utilisé de façon très fréquente dans un texte, ou même dans une phrase :

Un jour vers midi sur la plate-forme arrière **d'un** autobus à peu près complet **de la** ligne 5, j'aperçus **un** personnage au cou fort long qui portait **un** feutre mou entouré **d'un** galon tressé **au** lieu **d'un** ruban. (Raymond Queneau, Exercices de style. Éd. Gallimard)

Dans ce texte, on remarque :

i) les seuls mots qui sont utilisés plus d'une fois sont des mots grammaticaux : **un** (six fois), **de** (quatre fois), **la** (deux fois).

ii) le sens de ces mots grammaticaux d'usage fréquent est très large :

un peut signifier **une unité** (un et pas deux),

la non-précision (un quelconque, etc.

de est une préposition qui peut indiquer :

la possession (le chapeau de Pierre)

la matière (une table de bois)

la provenance (il sort de la cuisine).

etc.

Ces mots grammaticaux sont courts, il dépassent rarement une syllabe.

Remarque. Les mots grammaticaux sont à la fois fréquents, peu précis et courts.

D) Les mots grammaticaux ne peuvent être remplacés par des pronoms

Il est évident que ni les déterminants, ni les prépositions ne peuvent être remplacés par des substituts.

E) Les mots grammaticaux se distribuent en deux groupes

i) ceux qui déterminent le nom : articles, adjectifs non qualificatifs.

ii) ceux qui servent à mettre en relation les mots dans une phrase : les prépositions.

Analysons la phrase suivante :

Dans un ciel d'azur, les petits nuages jouaient à chat perché sur les rayons de soleil.

Les mots grammaticaux qui déterminent des noms sont :

un (ciel), **les** (nuages), **les** (rayons)

Les mots grammaticaux qui indiquent des relations entre les mots de la phrase sont :

dans qui indique la fonction de ciel et le met en relation avec le verbe jouaient,

d' qui établit la liaison en azur et ciel

à qui indique la fonction de chat perché et le relie au verbe jouaient, etc.

Pour plus de détails sur les mots grammaticaux, consultez Le Nouveau Bescherelle, des Éditions Hurtubise. Au prochain numéro, nous verrons les caractéristiques essentielles des mots lexicaux.

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du gouvernement du Québec

N'ajustez pas vos appareils

Kim Ouellette

Iqaluit: Ça y est, on a encore perdu le poste de télévision. Et notre radio Cité FM n'entre plus. C'est bizarre car cela se produit régulièrement pendant la journée. On dit que cela s'appele des «blind spots», mais qu'est-ce que c'est exactement ?

Tout simplement le fait que le satellite passe entre le soleil et l'antenne de réception retransmettant les signaux de la radio et de la télévision dans les foyers. Ce phénomène fait que l'antenne ne capte plus les signaux venant du satellite, donc les gens ne captent plus rien non plus.

C'est un peu le même principe qu'une éclipse. Il fait noir quand la lune passe devant le soleil. Et bien, les ondes sont perdues quand le satellite passe devant le soleil. Alors, il ne faut pas s'alarmer en appelant la compagnie de câblodistribution, ce n'est pas de leur faute. Ce qu'il reste à faire est peut-être de mettre le blâme sur la Loi de Murphy. Pourquoi est-ce que ce phénomène se produit toujours pendant les meilleures intrigues du film d'après-midi ou des romans-savons ?

21 mars

Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

Encore une fois aura lieu la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, mercredi le 21 mars 1990. Cette année marquera le 30ième anniversaire du massacre de Sharpeville en Afrique de Sud, où des participants à une manifestation pacifique contre l'Apartheid ont été blessés ou tuée.

C'est en 1966, six ans plus tard, que les Nations Unies déclaraient le 21 mars Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, en commémoration du tragique événement de Sharpeville.

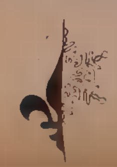
Le 21 mars 1986, le Premier ministre du Canada proclamait à la Chambre des communes la participation du Canada à la Deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, et invitait tous les Canadiens à travailler ensemble à l'élargissement de «leurs efforts afin de réaliser l'élimination rapide du racisme et de la discrimination raciale et d'assurer la compréhension et le respect mutuels, ainsi que l'égalité et la justice pour tous les Canadiens.»

Avis aux bénévoles

Le Carnaval du Caribou a besoin de vous

L'Association du Carnaval du caribou lance un appel aux gens de bonne volonté. Coins restauration, attractions, jeux, etc. : voilà le type d'idées dont a besoin le Carnaval du caribou pour en faire un succès fou. Voilà donc que se présente pour votre association ou votre club un occasion formidable de faire une collecte de fonds. Alors communiquez vos idées, dès que possible, à Carol Chalifoux au 920-8270 (dans la journée) ou au 873-6149 (le soir).

De plus, on recherche des volontaires pour les tâches suivantes : travaux sur le site du Carnaval ; publicité ; spectacles d'enfants ; commercialisation; rôles de reine, de princesse, de roi des caribous, et de policiers caribous. Ce ne sont là que quelques idées sur lesquelles vous pouvez travailler en comités. Que vous ayez un peu ou beaucoup de temps à leur consacrer, l'association sera gré de votre aide. Rejoignez l'organisation du Carnaval du Caribou en appelant Donna Rawlyck au 873-8472.



Fédération Franco-TéNOise

OFFRE D'EMPLOI

Agent-e de développement

La Fédération Franco-TéNOise, organisme sans but lucratif qui oeuvre à la défense et à la promotion du français dans les Territoires du Nord-Ouest depuis plus de dix ans, est à la recherche d'un-e **agent-e de développement** responsable du dossier culturel et des communications.

Description des tâches:

Relevant de la direction générale de La Fédération, l'agent-e de développement est chargé-e de la mise en oeuvre du plan de développement culturel ainsi que des communications internes et externes de La Fédération Franco-TéNOise.

De concert avec la direction générale, l'agent-e de développement devra:

1. Encadrer et former les bénévoles des associations membres et affiliées à La Fédération Franco-TéNOise dans leurs démarches de planification et d'organisation d'activités culturelles;
2. Établir la programmation culturelle de La Fédération et conseiller les associations membres et affiliées dans l'élaboration de leur propre programmation culturelle;
3. Voir à la réalisation de la programmation culturelle de La Fédération et en faire rapport;
4. Faire de la représentation auprès des gouvernements, des institutions publiques et organismes intervenants dans le domaine culturel ou connexe;
5. Organiser les communications internes de La Fédération, c'est-à-dire les liens entre La Fédération et ses membres ainsi qu'entre les membres de La Fédération;
6. Assurer les liens entre La Fédération et les média ainsi que les organismes avec qui La Fédération entretien des relations dans son milieu;
7. Accomplir toute autre tâche telle qu'assignée par la direction générale.

Conditions de l'emploi:

La date d'entrée en fonction est le **30 avril 1990**;
Le salaire est de **30 000$** par année;
L'allocation logement est de **400$** par mois;
Le lieu de travail est **Yellowknife**;
Plusieurs déplacements sont à prévoir dans les T.N.-O.;
Un contrat d'un an avec possibilité de renouvellement sera signé.

Soumission de candidature:

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae et autres renseignements pertinents avant le **30 mars 1990** à:

M. Richard Barrette, directeur général
Fédération Franco-TéNOise
C.P. 1325, Yellowknife, (T.N.-O.), X1A 2N9
ou par fax au numéro: (403) 873-2158

Tous et toutes recevront un accusé de réception. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec le directeur général au numéro suivant: (403) 920-2919



OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

Examen préalable, en matière d'environnement, des exportations de gaz du delta du Mackenzie, à l'égard desquelles l'office a délivré des licences par suite de l'audience GH-10-88

Dans le cadre de l'audience tenue conformément à GH-10-88, l'Office national de l'énergie ("l'Office") a délivré à Esso Ressources Canada Limitée ("Esso"), à Ressources Gulf Canada Limitée ("Gulf") et à Shell Canada Limitée ("Shell") des licences autorisant l'exportation 260 milliards de mètres cubes (9,2 billions de pieds cubes) de gaz naturel, du delta du Mackenzie jusqu'aux États-Unis, pendant une période de 20 ans commençant en 1996. Ces licences n'ont pas encore reçu l'approbation du gouverneur en conseil.

Le 8 février 1990, le ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources a envoyé une lettre à l'Office, demandant des éclaircissements sur la façon dont l'Office s'est conformé ou se conformerait aux exigences du *Décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement* ("le Décret"), dans sa décision de délivrer ces licences.

Conformément aux termes du Décret, l'Office effectuera un examen préalable ou une évaluation initiale des demandes visant des exportations de gaz naturel du delta du Mackenzie présentées par Esso, Gulf et Shell. À cette fin, l'Office tiendra une audience publique par voie de mémoires afin de connaître l'opinion des parties.

L'Office effectuera cet examen préalable en vue de déterminer si ces exportations de gaz naturel du delta du Mackenzie peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement et des répercussions sociales négatives directement liées à ces effets, et si oui, quelle en serait l'étendue.

L'Office étudiera les mémoires d'Esso, Gulf et Shell, ainsi que ceux de toutes les parties intéressées. L'ordonnance d'audience GHW-2-90 donne la liste des questions qui seront étudiées dans le cadre de cette audience.

Les parties qui désirent présenter des mémoires doivent en aviser la Secrétaire d'ici le 23 mars 1990. La Secrétaire publiera une liste des déposants peu après cette date.

Esso, Gulf et Shell doivent déposer auprès de la Secrétaire leurs mémoires et en signifier copie à toutes les parties à l'instance.

Les parties intéressées qui désirent faire des commentaires sur les mémoires des trois sociétés doivent à cette fin déposer un mémoire auprès de la Secrétaire et en signifier copie aux autres parties dans les trente jours qui suivent la date de dépôt, auprès de la Secrétaire, des mémoires d'Esso, Gulf et Shell.

On peut obtenir de plus amples renseignements sur la procédure qui régit cette audience en écrivant à la Secrétaire de l'Office ou en téléphonant au Bureau de soutien de la réglementation, au (613) 998-7204.

Marie Tobin
Secrétaire
Office national de l'énergie
473, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0E5

Télex: 053-3791
Télécopieur: (613) 990-7900

Le système téléphonique à Iqaluit

À la fine pointe de la technologie

Kim Ouellette

Iqualuit- Durant l'année 1989, la compagnie de téléphone Bell Canada, ayant des équipements devenus désuets, a procédé à l'installation d'une nouvelle centrale électronique à Iqaluit. Cette nouvelle technologie a d'abord amené le service du téléphone à boutons dans la plupart des sites de l'Ile de Baffin. Grâce à cette nouvelle centrale, plus communément appelée D.M.S. (Digital Multiplex Switching), les gens d'Iqaluit pourront désormais jouir de services téléphoniques à la fine pointe de la technologie.

A cet effet, le journal L'Aquilon a rencontré Madame Louise Mc Kenzie Vouligny qui agit comme préposée au télé-marketing chez Bell Canada à Trois-Rivières. Venue à Iqaluit dans le but de donner la formation nécessaire sur les nouveaux services offerts, Mme Vouligny a profité de son séjour ici pour communiquer avec les abonnés afin d'obtenir leurs opinions. «C'est très positif à venir jusqu'ici» a-t-elle avoué avec fierté, «les gens m'ont même dit que ça fait longtemps qu'ils auraient dû avoir accès à de tels services ici».

Effectivement, on a souvent tendance à penser qu'étant située loin de la majorité des grands centres, la ville d'Iqaluit ne peut pas bénéficier des avantages des nouvelles technologies. Voilà que grâce à Bell Canada, le système téléphonique de la place est maintenant des plus modernes. Aux dires de Mme Vouligny, «il y a encore plusieurs endroits désservis par Bell Canada au Québec qui n'ont pas encore accès à ces nouveaux services».

Avec ce nouveau service informatisé, les abonnés d'Iqaluit pourront ajouter quatre nouveaux services tous aussi pratiques les uns que les autres. Présentement, trois de ces services sont offerts gratuitement aux utilisateurs pendant une période de huit semaines: l»appel en attente, le renvoi automatique et la composition abrégée. L'appel en attente permet de répondre à un deuxième appel alors qu'on est déjà en ligne avec un autre interlocuteur. C'est le même principe que le bouton de mise en attente que l'on retrouve sur la plupart des appareils commerciaux. Dans le cas de l'abonné, il lui suffit d'appuyer brièvement sur le crochet commutateur pour pouvoir répondre à son deuxième appel en toute confidentialité.

Pour sa part, le renvoi automatique donne l'avantage à l'abonné de ne pas manquer d'appels importants. Ce service lui permet de programmer son appareil téléphonique afin qu'il sonne ailleurs. Par exemple, si vous attendez un appel important un soir que vous êtes invités à dîner chez des amis, vous pouvez programmer votre numéro afin que vos appels se rendent directement chez vos amis où vous pourrez recevoir votre appel.

La composition abrégé permet de programmer des numéros de téléphones dans les touches de 2 à 9 du cadran téléphonique. Donc, en appuyant sur la touche 2, par exemple, le signalement du numéro que vous avez programmé se fait automatiquement et rapidement. Cette option réduit le risque d'erreur dans la composition tout en devenant un outil pratique pour les personnes agées et les personnes ayant des problèmes de vision ou d'arthrite.

Le quatrième service, n'étant pas offert gratuitement mais tout de même disponible, se nomme la conférence à trois. Ce dernier permet à une personne de converser avec deux personnes se trouvant dans des endroits différents. Tout un avènement technologique pour la population d'Iqaluit que sont ces services spécifiques !

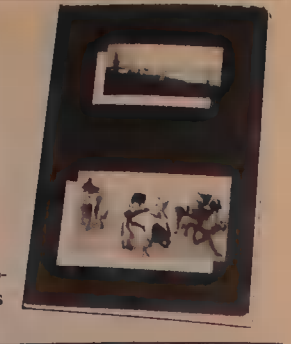
L'abonné a le choix de prendre un, deux, trois ou même les quatre services. Il lui en coûtera naturellement un léger surplus mensuel sur son compte de téléphone. «Bien sûr, il faut rentabiliser les équipements» avoue Mme Vouligny. Cependant, on n'anticipe pasde hausses tarifaires pour le moment.

Présentement, ces services ont été installés à Iqaluit ainsi qu'à Kuujjuaq dans la province de Québec. La nouvelle centrale dessert plusieurs autres sites sur la Terre de Baffin mais, pour l'instant, l'implantation de ces services n'a pas encore été décidée.

Les gens d'Iqaluit ont démontré leur enchantement face à ces nouveaux services. Pour sa part, la ville d'Iqaluit devient la seuleville des Territoires desservie par Belle Canada à bénéficier d'une aussi haute technologie au niveau du système téléphonique.

Ce n'est pas parce qu'on est loin des grands centres que l'on doit se priver de la toute dernière technologie. Grâce à Bell Canada, la population d'Iqaluit se retrouve au même niveau que les abonnés des villes de Montréal et Québec. Après tout, n'est ce pas Bell Canada qui nous a si souvent rappelé que: «La distance n'a plus d'importance» ?

solution de la page 7



Leroux, Beaulieu et les autres

La petite histoire des francophones dans les Territoires du Nord-Ouest

Par Denis Perreault et Hughette Léger

10ième épisode

LA DEUXIÈME PHASE DE LA COLONISATION : la centralisation de l'administration

Au dernier épisode, nous avons débuté la seconde phase de la colonisation en parlant des institutions politiques, de l'économie nordique et des habitants du Nord. Cette semaine nous terminerons avec les habitants du Nord, soit les Dénés, les Inuit et les Métis.

Au cours des 150 dernières années, les Métis de la vallée du Mackenzie se sont joints aux Déné et aux Inuit comme groupe important de la catégorie des autochtones du Nord. Les premiers Métis à quitter les Prairies pour émigrer vers le Nord au début du XIX siècle se sont intallés dans la région du Grand Lac des Esclaves. Après la rébellion du Nord-Ouest en 1885, beaucoup de Métis abandonnèrent le Manitoba et s'installèrent dans la région que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de Territoires du Nord-Ouest. Même si leurs ascendance européenne et les conditions sociales et économiques dans lesquelles ils ont vécu leur ont donné, dès leur origine, un mode de vie particulier, ceux qui sont venus s'établir dans les Territoires du Nord-Ouest ont modelé leur culture sur celle des Déné.

La vaste majorité des Déné vivent dans la vallée du Mackenzie tandis qu'une petite portion d'Inuit occupent la région nord du Delta du Mackenzie. Ces derniers habitent, en grande partie, le centre et l'est de l'Arctique. On retrouve les non-autochtones un peu partout dans les agglomérations de l'Arctique, mais la plupart d'entre eux habitent surtout les grands centres des Territoires: Yellowknife, Hay River, Fort Simpson, *Fort Smith*, *Norman Wells*, *Inuvik*, *Rankin Inlet* et *Iqaluit*.

Il y donc deux populations dans le Nord, les autochtones: Déné, Inuit et les Blancs anglophones et francophones. Malgré le fait que la population non-autochtone a augmenté considérablement depuis la traite des fourrures, les premiers habitants constituent encore la majorité dans l'ensemble des communautés des Territoires du Nord-Ouest. La division entre autochtones et Blancs n'est pas aussi simple, il existe un peuple qui a lié et lie encore ces deux populations, le peuple Métis.

Les Métis

Les premiers explorateurs français qui firent leur chemin dans l'Ouest canadien n'entreprenaient pas ces longs et périlleux voyages sans l'assistance de compagnons qui leur servaient, non seulement de guides, mais aussi de soutien moral. Lorsque la France céda, en 1763, le Canada aux Anglais, les Terres de Rupert changèrent de propriétaire.

Cependant, un grand nombre de ces compagnons d'explorateurs y restèrent et épousèrent des femmes amérindiennes. On retrouvait la plus grande concentration de Métis à la Rivière-Rouge, au Manitoba. Plusieurs autres coureurs de bois et commerçants français les imitèrent, et ces unions donnèrent naissance à ce que l'on appelle le peuple métis. L'historien Gabriel Morice décrit le Métis français de la façon suivante:

«...et l'on doit admettre que, sans être parfait, il avait d'excellentes qualités. Gai et expansif avec les siens, strictement honnête et sans souci de l'avenir, hospitalier pour les étrangers et généreux jusqu'à l'imprudence, il passait sa vie aventureuse soit à la pêche, comme guide de caravanes, ou bien à la chasse au bison. Par ailleurs, il était naturellement religieux et respectueux de l'autorité .»

Contrairement à ce qu'avance l'auteur, ce n'est pas le travail en soi qui répugnait aux Métis, mais plutôt l'activité sédentaire elle-même qui entrait en conflit avec un système de valeurs fondamentalement différent de celui de la culture européenne. La dépendance des fermiers écossais était loin de plaire aux Métis. Ils préféraient la liberté, les grands espaces et la chasse au bison.

Ce sont ces mêmes Métis de la Rivière-Rouge qui, en 1848, forcèrent la puissante Compagnie de la baie d'Hudson à contracter un accord de libre-échange avec les États-Unis pour la vente de fourrures. L'idée de savoir que la compagnie et les gouvernements canadien et britannique décidaient de leur avenir économique sans les consulter ne les satisfaisait pas. Ils furent doublement frustrés, lorsqu'en 1869, les autorités canadiennes, en prévision du chemin de fer Pacifique, décidèrent de faire arpenter leur région sans les consulter et, ceci, avant le transfert des Terres de Rupert .

Ils passèrent donc à l'action et décidèrent de résister au gouvernement canadien tant et aussi longtemps que ce dernier n'aura pas répondu à leurs demandes. Ils formèrent un comité d'insurrection qui interdit au lieutenant-gouverneur canadien de mettre pied sur le sol manitobain. A la suite de cet incident frontalier, on proclama un gouvernement provisoire ayant à sa tête, Louis Riel, le plus illustre des Métis. Ce n'était pas exactement une rébellion, puisque le Canada n'avait pas encore proclamé sa souveraineté sur les Terres de Rupert. À vrai dire, l'autorité officielle de la Compagnie de la baie d'Hudson, à l'époque, considérait qu'il valait mieux un gouvernement provisoire que rien du tout.

Bien que Louis Riel obtînt le statut provincial pour le Manitoba, il lui fut impossible, à long terme, de conserver un territoire pour les Métis. Les nouvelles politiques d'immigration de l'État canadien occasionnèrent un afflux d'immigrants d'outre-mer qui vinrent s'installer au Manitoba et dans le reste du Nord-Ouest. Ne pouvant pas concurrencer ces nouveaux colons, les Métis se replièrent vers la Saskatchewan inférieure.

C'est dans cette région, à Batoche, en 1885, que Louis Riel et Gabriel Dumont tentèrent pour la dernière fois d'obtenir l'indépendance de leur nation. Comme on le sait, la rébellion eut des conséquences tragiques, non seulement pour les Métis, mais pour leur chef, Louis Riel. Reconnu responsable de la rébellion par le gouvernement canadien, il fut pendu le 16 novembre 1885, peu de temps après la capitulation. Dans une série de cinq articles publiés par le Patriote de l'Ouest en 1935, J. Le Chevalier, omi., faisait ce commentaire sur la situation:

«Ces lenteurs administratives, ces dénis de justice, ce mépris ouvertement affiché pour une race inférieure, cette façon cavalière à l'égard de justes pétitions, ces impôts dont on grevait leur misère, tout cela portait leur exaspération au paroxysme. ‹Messieurs les membres du gouvernement, écrivait Mgr Grandin, ne devraient pas ignorer que les Métis, aussi bien que les Sauvages, ont leur orgueil national; ils aiment qu'on fasse attention à eux et s'irritent ....Une fois poussés à bout, ni prêtre, ni évêque ne peut leur faire entendre raison facilement... ».

À la suite des événements de 1869 et de 1885, plusieurs Métis quittèrent le Manitoba pour aller s'établir dans la vallée du Mackenzie et ceux qui restèrent dans les Prairies se sont assimilés au reste de la population. Des noms évoquent aujourd'hui encore un passé glorieux pour la nation des Métis: Goyer, Taillefer, Paget, Pelletier, Parisien, Desjarlais, Brabant, Lafontaine. Les Métis qui ont émigré dans le Grand Nord se sont généralement intégrés dans la vie amérindienne.

Jusqu'au début du 20e siècle les langues d'usage dans la vallée du Mackenzie étaient les langues autochtones, le français et l'anglais. L'Église catholique et ses missionnaires, qui parcouraient le Nord canadien, avaient contribué à asseoir le fait français dans les Territoires du Nord. La ferveur des Métis et des Amérindiens convertis au catholicisme servait à la diffusion de la langue française.

Dans son analyse de la situation politique du Nord-Ouest, Louis Riel précise que la vision négative de la domination britannique enclenchait un certain rejet de la langue anglaise. On comprend mieux l'étendue du français, langue d'usage, dans les Territoires du Nord-Ouest. Pour préciser ce rejet de la domination anglaise retenons les mots écrits sur ce sujet par Louis Riel, lui-même:

«L'Angleterre ne s'est affirmée comme suzeraine du Nord-Ouest en 1670, que pour soumettre ce vaste territoire et ses nombreux aborigènes au monopole de la Compagnie des aventuriers de la Baie d'Hudson.»

Il poursuit en dénonçant:

«Cette réclamation que l'Angleterre a fait de mon pays pour le donner avec mes pères, en proie à un lot de brigands, a été un abandon et une profanation de ses devoirs de suzeraine. Et puisque l'histoire de sa domination sur nous est là pour prouver irrécusablement qu'elle a commis cet abandon criminel, je m'en prévaux. (...) Je proclame que l'Angleterre a forfait depuis longtemps à tous ses droits de gouvernement sur le Nord-Ouest .»

Malgré le répit, les soubresauts et le soulèvement du peuple métis reliés à l'affaire Riel, l'anglais s'impose de plus en plus dans les Territoires du Nord. Mais il faut retenir le rôle crucial joué par les Canadiens français dans ce développement du Grand Nord. Cet apport est indéniable, on ne le dira jamais assez. Les Canadiens français d'hier et les Franco-ténois du siècle présent ont contribué à construire, à valoriser le Nord comme espace de vie. Pour étoffer la démonstration nous relevons en encadré une liste de noms de canadiens français ayant oeuvré dans les Territoires.

Au prochain numéro

Liste des noms et occupations des francophones du Nord-Ouest



• L'école homogène, c'est possible • Débat entre les tenants de l'école confessionnelle et ceux de l'école publique • Pourquoi démocratiser nos écoles • D'où viennent nos professeurs, nos manuels, nos programmes • Réalités derrière les statistiques

APF

Ce supplément tiré à 200,000 exemplaires est une initiative de l'Association de la presse francophone (APF) en collaboration avec la Commission nationale des parents francophones (CNPF). Inséré dans les journaux suivants: • le 19 mars: Le Papier (Chapleau), • le 20 mars; Hebdo LePlus (Caraquet), • le 21 mars; La Voix Acadienne (Summerside), Le Courrier (Yarmouth), Express (Moncton), Le Moniteur Acadien (Shédiac), Pro Kent (Richibucto), Le Voilier (Caraquet), L'Aviron (Campbelton), Le Madawaska (Edmundston), Le Carillon (Hawkesbury), Le Journal de Cornwall (Cornwall), Le Rempart (Windsor), Le Goût de Vivre (Penetanguishene), Le Voyageur (Sudbury), La Boîte à Nouvelles (Iroquois Falls), Le Nord (Hearst), L'Édition Prescott Russel (Rockland), • le 21 mars; LeDroit (Ottawa), • le 22 mars; L'eau Vive (Régina), •le 23 mars; Le Franco (Edmonton), La Liberté (Saint-Boniface), Le Soleil (Vancouver), • le 6 avril; Le Gaboteur (Stephenville), L'Aquilon (Yellowknife), • le 20 avril; L'Aurore Boréale (Whitehorse).

Un mot de la rédaction

L'actualité foisonne de rebondissements sur l'usage du français au Canada. Pour certains, ils peuvent sembler tout à fait inattendus. Pour d'autres, bien que surprenants par leur éclat, ils étaient en bonne partie prévisibles.

En effet, depuis quelques années les dossiers en marche révèlent un dynamisme croissant des communautés francophones au pays. Le domaine de l'éducation en est une bonne preuve. Comme tout phénomène en progrès, il suscite des débats. Le deuxième cahier de notre série Éducation: «Enjeu National» reflète cet état de la situation. Il présente des articles traitant des plus importantes «problématiques en jeu».

Évidemment, nous avons dû faire des choix et, à regret, mettre de côté certains aspects de la question. Nous espérons tout de même que notre sélection de sujets saura stimuler les discussions, éclairer les débats en cours et contribuer à l'avancement des actions entreprises par les jeunes, les parents, les professionnels et les gestionnaires du domaine de l'éducation en français au Canada.

Rappel des étapes

Un bref rappel des étapes franchies récemment aidera à mieux saisir l'évolution présente des dossiers.

Vers la fin des années 70 et le début des années 80, le travail acharné de groupes minoritaires avait permis de remporter plusieurs victoires. Cette période a été suivie d'un peu de relâchement au niveau des luttes en éducation. Épuisées et, sur le moment, satisfaites des services obtenus, les communautés francophones ont orienté leurs actions ailleurs.

Puis en 1982, l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, avec son article 23, a donné un nouvel élan. Une série d'autres événements s'y sont rapidement ajoutés. Par exemple, un protocole d'ententes a été signé entre les gouvernements fédéral et provinciaux en vue de favoriser l'enseignement dans la langue maternelle des minorités officielles et l'enseignement de l'autre langue officielle à tous les Canadiens.

Aussi, la mise sur pied d'un programme de contestations judiciaires, à l'aide de subventions du Secrétariat d'État (dont la gestion, par la suite, a été confiée au Conseil canadien de développement social), a facilité les recours devant les tribunaux. Il a permis de défrayer les coûts des représentations, ce qui auparavant ne pouvait se payer à titre individuel.

Dans la même foulée, des consultations menées par le Secrétariat d'État, auprès de l'ensemble des représentants des communautés minoritaires de langues officielles, sont venues confirmer l'intérêt prioritaire que les Canadiens accordent à l'éducation.

À partir de ce constat, le Secrétariat a augmenté de manière significative le budget alloué à ce secteur d'activités. Ensuite, l'adoption de la nouvelle Loi sur les langues officielles, en 1988, a raffermi les efforts gouvernementaux à l'égard du bilinguisme.

En somme, les bonnes dispositions du gouvernement fédéral, les revendications soutenues des groupes impliqués et les éclaircissements fournis par des tribunaux sur les dispositions de l'article 23 se sont traduits, malgré quelques revers, par l'implantation de nouvelles écoles et de nouveaux systèmes scolaires au bénéfice des minorités françaises.

Dans ce courant, où les revendications des Francophones (et des Anglophones) en milieux minoritaires acquièrent une reconnaissance légitime, émerge un mouvement plus structuré des parents. Ainsi, en 1988, la Commission nationale des parents francophones, de statut bénévole, devient une organisation officielle avec un personnel salarié et apporte un essor additionnel aux efforts déployés.

Un autre aspect encore nébuleux, celui de la controverse questionnant la portée de l'article 23 sur les ayants droit, anime aussi le débat.

À travers ces changements, des questions sont soulevées et les réponses ne font pas forcément l'unanimité. Des réajustements sont en cours ou à prévoir. Certaines orientations semblent plus encouragées que d'autres. Les articles de ce cahier en donnent un aperçu.

Dans ce cahier:

Nous allons d'abord à la découverte des principes fondamentaux devant être appliqués au niveau des écoles homogènes et de la gestion scolaire. L'idéal en la matière semble réalisable! Puis nous constatons que les centres de recherche en éducation, de leur côté, ne vivent pas une situation très rose malgré leur labeur et les besoins spécifiques auxquels ils doivent répondre.

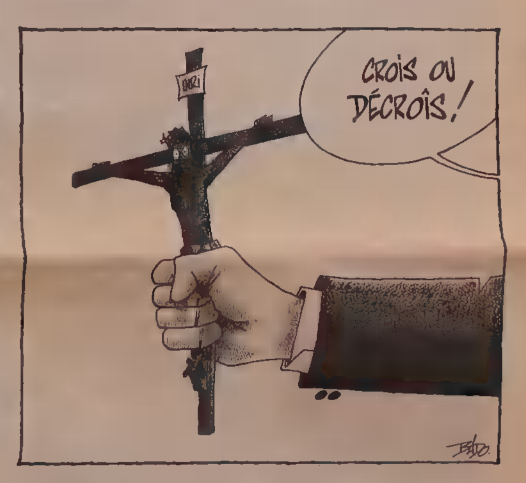
Un autre article démontre que l'acquisition d'écoles entièrement françaises ne règle pas tous les problèmes: de nouveaux conflits éclatent entre les tenants du statut confessionnel et ceux réclamant des institutions publiques. Et ces écoles, peu importe leur caractère, devrait-on les démocratiser? Probablement, si l'on croit l'auteur d'un texte discourant sur le sujet. D'autre part, en milieux minoritaires toujours, les ressources suffisent-elles pour assurer la préservation de la culture propre aux régions? Par exemple, à défaut d'effectifs locaux suffisants pour alimenter ces nouvelles écoles, peut-on se contenter de recruter des professeurs québécois, d'emprunter des programmes et manuels produits dans la Belle province, ou puiser à même les ressources disponibles aux classes d'immersion? Et à propos, ces écoles d'immersion bénéficient-elles véritablement aux Francophones?

Divers auteurs traitent de ces questions et de certains moyens initiés pour résoudre ces difficultés, du moins partiellement.

Si pour certaines communautés, l'avenir est porteur d'espoir, chez d'autres, les statistiques officielles annoncent des lendemains plutôt sombres. Mais au fait, ces statistiques recensent-elles tous les Francophones du Canada? Deux textes nous révèlent que là aussi beaucoup reste à clarifier, que les opinions divergent et que nos écoles pourraient accueillir un plus grand nombre d'étudiants et se mériter un meilleur financement.

En fait, ce cahier témoigne de dossiers chauds reflétant la pluralité des intérêts vécus au sein des communautés francophones du Canada. Il révèle aussi que ces communautés en évolution croisent des obstacles, en surmontent plusieurs et inventent de nouveaux moyens pour faire reconnaître concrètement leurs droits légitimes.

Reine Degarie



Les éditions, Éducation: «Enjeu National» sont une initiative de l'Association de la presse francophone (APF) en collaboration avec la Commission nationale des parents francophones (CNPF).

Volume II : Semaine du 19 mars 1990

Direction générale
Wilfred Roussel

Direction de la publication
Luce St-Pierre

Comité consultatif
Paul Charbonneau
Ginette Gratton
Richard Nadeau

Rédactrice en chef
Reine Degarie

Rédacteurs
Marc Angers
Armand Bédard
Adrien Cantin
Ghyslain Charron
Paul Charbonneau
Jean-Pierre Dubé
Guy-marc Dumais
Micheline Goulet
Ginette Gratton
Claude Lévesque
Yves Lusignan
Bado (Caricature)

Conception et photographie: page couverture
Guy-marc Dumais (Studio Fernand Leclair)

Publicité (OPSCOM)
Claudia Schiffo
André Thivierge
Lucie Tremblay

Typographie et Montage
Edigraph inc.

Impression
Qualimax Inc.

Les textes n'engagent que leurs auteurs respectifs. Toute correspondance doit être adressée au 900-325, rue Dalhousie, Ottawa, Ontario, K1N 7G2. Tél.: 613.237.1017, Fax: 613.234.6313

Nous tenons à remercier le Secrétariat d'État du Canada pour leur contribution au projet.

Éditions nationales

L'information au service de l'éducation

C'est dans le but de demeurer à la fine pointe de l'actualité nationale et provinciale que nous parcourons régulièrement journaux, revues et médias spécialisés. Rechercher des éléments d'information qui ont pour résultat d'affiner nos connaissances et de raffermir notre jugement représente le fondement même de notre apprentissage quotidien.

La reconnaissance de ce besoin fondamental et le désir de contribuer à un meilleur accès à l'information ont conduit l'Association de la presse francophone (APF) à développer, il y a quelques années, son concept des éditions spéciales. Nous n'avons rien inventé sauf que notre analyse de l'information nous a rapidement amenés à la conclusion suivante: il n'existe aucun média national qui traite la nouvelle pour les besoins particuliers des centaines de communautés francophones au pays.

Dès 1986, voilà que l'APF s'attaque à la question en produisant une première édition nationale sur la thématique des jeunes. En 1987, son second cahier spécial verra le jour: un outil voulant démontrer les réalisations sociales et économiques des gens de l'Acadie, de l'Ouest et d'ailleurs. «L'Amérique française», produit et diffusé à l'occasion du Sommet de la Francophonie, sera suivi, en 88-89, de deux nouvelles éditions nationales, la Loi sur les Langues officielles et le Cahier des Femmes. Pour 1990, l'APF se retrouve avec cinq projets d'éditions de cette envergure.

Entre-temps, elle a fondé sa propre agence de presse, orchestrant ainsi les services d'un courriériste national et de correspondants à travers le Canada. S'appuyant sur un réseau de 26 journaux francophones, l'agence a rapidement conquis toute la presse du pays. Poursuivant notre évaluation et alimentée par la multitude de dossiers inhérents aux réalisations des francophones, la production d'éditions spéciales s'est automatiquement inscrite dans une perspective de centralisation de l'information.

Des publications telles Éducation: «Enjeu National» viennent donc combler à la fois l'inertie des médias électroniques à l'égard de la francophonie hors Québec et l'absence de périodiques spécialisés et accessibles. Elles tendent à favoriser parmi la population une prise de conscience des grands dossiers jalonnant la position des Francophones. Elles visent aussi une participation plus ou moins directe aux actions entreprises. D'ailleurs, la coexistence d'associations nationales oeuvrant dans les domaines de l'activité économique et sociale nous a permis de poursuivre, voire multiplier, les efforts de concertation tout en permettant à ces associations de bénéficier d'une visibilité accrue.

Il n'y avait qu'une seule approche valable pour réaliser un projet aussi ambitieux que nos trois volumes sur l'éducation; y associer les principaux intervenants d'un bout à l'autre du pays. C'est ainsi que la C.N.P.F. s'est allègrement associée à l'APF à titre d'entité consultative. Nous devions néanmoins sensibiliser et inviter toutes les associations provinciales à évoquer leur position sur le sujet pour créer un momentum partout au Canada. Grâce au soutien financier du Secrétariat d'État, chacune d'elles s'est vu donner l'accès à notre véhicule d'information.

Question de représentativité, ça allait. Mais maintenant, qui allait rédiger pas moins d'une trentaine d'articles spécialisés reflétant non seulement une constante nationale mais se faisant l'illustration de cas précis au plan régional?

En fait, ce sont des journalistes du réseau de la presse francophone, tant de l'Ouest, de l'Est que du Centre, des figures politiques, constitutionnalistes, courriéristes parlementaires, professeurs et dirigeants qui ont allègrement prêté leur talent à un projet qualifié, dès le départ, d'essentiel pour des millions de francophones.

Souhaitons désormais que le prochain objectif soit également atteint: maintenant que les problématiques sont exposées d'un océan à l'autre, maintenant que l'information est diffusée avec satisfaction, serons-nous en mesure de dépasser ce Canada français dont nous avons fait état sur papier?

Luce St-Pierre

Une ballade dans une école gérée par la minorité

par Jean-Pierre Dubé


L'enseigne indique «École française», et non pas French School. Je suis au bon endroit! Comme l'inscription est rédigée dans une seule langue (**principe - 1**), elle doit signifier école homogène (**principe - 2**). Je m'approche: c'est une énorme bâtisse neuve, arborant le drapeau canadien, bien sûr, et aussi celui de la minorité. Je demande alors si cet établissement n'est pas un éléphant blanc?

J'ai à peine formulé mon doute que les portes de l'école s'ouvrent et en moins d'une minute quelques centaines d'élèves en sortent pour la récréation. À contre-courant, je réussis à m'approcher et à entrer dans l'école. En passant, je les entends se parler. En français (**principe - 3**)? Oui! Du moins, la plupart d'entre eux. Donc, pas d'éléphant blanc ici.

À l'intérieur, les corridors ressemblent à ceux de toutes les écoles. Mais, ce qui me frappe, c'est de constater que l'affichage est en français uniquement. J'entends, omniprésente, une chanson de Mitsou et je conclus qu'il y a ici une radio scolaire (puisqu'à cette heure-ci, on cause à la radio d'État). Pas d'odeur spéciale, comme de soupe aux pois, et je me demande quelle place on accorde à la culture...

Mes réflexions sont interrompues par une annonce à l'interphone: «Votre attention s'il vous plaît. On demande aux enseignants de rappeler aux élèves la sortie de demain (**principe - 4**). *Chacun doit apporter ses deux dollars pour le spectacle de la troupe des Aurores boréales. On a pris des arrangements avec Mac Donald pour le dîner, c'est un dollar par élève. Le dîner sera suivi d'une visite au Musée pour enfants.* Ah oui, j'oubliais, envoyez vos participants vendredi matin pour la grande finale du concours Nintendo. Bon après-midi!»

J'ai à peine le temps de me réjouir de l'état de la culture, que déjà on m'interpelle. Le «est-ce qu'on peut vous aider?» dans la langue de mon père me fait plaisir. Le ton de la voix m'indique que j'ai à faire à la directrice de l'école elle-même (**principe - 5**)

–Bonjour, lui dis-je, je suis venu visiter votre école!

Les présentations faites, elle regarde l'horloge et m'annonce qu'elle est disponible pour une tournée rapide des lieux.

En un rien de temps, j'ai vu les quelques vingt classes, la bibliothèque, la garderie, les deux gymnases, la salle de l'informatique, les laboratoires, les ateliers, la classe de musique, le théâtre et la cour de récréation (**principe - 6**).

–Vous avez à peu près tout, mais la qualité de l'éducation, est-elle là aussi?

« On a une bonne équipe de jeunes professeurs, la plupart sont des diplômés du centre pédagogique (**principe - 7**). On a d'excellents services du ministère: manuels produits en français, dans la province ou dans la province voisine, l'ensemble du matériel pédagogique (**principe - 8**) est pensé de manière à intégrer notre histoire et notre culture. Et puis, nous avons des budgets musclés, sans compter les suppléments culturels et les octrois de rattrapage (**principe - 9**).»

Je prends congé de la directrice mais pas avant d'avoir obtenu son autorisation pour assister à un cours. Lequel? celui de civisme (**principe - 10**).

La récréation est finie. Les élèves s'engouffrent dans le corridor et je me trouve bientôt entouré d'une foule de jeunes en ébullition. On se croirait à De Grassi Junior High. Mais les expressions ne trompent pas: «c'est écoeurant!, zéro!; animal, tata, téteux, drogué, niaiseux!» Et il y a tout le reste qu'on ne peut pas écrire..., mais c'est dit en français.

J'ai les oreilles qui bourdonnent encore quand je prends place à l'arrière de la classe. On me présente comme journaliste. Un des jeunes me demande ce que je pense de l'Accord du lac Meech, et le professeur désinvolte, me fait signe de ne pas me gêner. Je réponds mollement que l'Accord me semble avantageux pour tous. Cela ne semble pas les satisfaire.

Un autre insiste: «Avec Meech, ne croyez-vous pas que le Canada aurait deux espèces de Francophones: ceux de la société distincte, et les autres, comme nous?» Je me demande si je ne suis pas victime d'un coup monté. Après tout, ils n'ont tous qu'à peu près douze ans. Je leur explique n'être qu'à mon premier cours de civisme et avoir besoin de réfléchir sur le sujet. Sans plus tarder, ils se mettent à discuter, comme ça, des formules d'amendement de la constitution et ensuite de l'importance relative des questions constitutionnelles et de celles de l'environnement. Je reste jusqu'à la fin du cours.

À la sortie, le professeur me glisse: «Tu viendras demain, on reçoit le président du conseil scolaire. On lui a demandé de nous présenter le budget de la programmation de l'année prochaine.»

Avant de quitter l'école, je me fais saluer en français par le concierge, la secrétaire, la bibliothécaire et tout le personnel de la garderie (**principe - 11**).

Un autobus scolaire est stationné au bout du trottoir, et le chauffeur est assis dans les marches à attendre. Quand je le salue par un «Hi! Nice day, eh?» de minoritaire, il me sourit: «Yep, just wonderful!» Il y a deux enfants derrière moi. Ils le grondent: «Monsieur Paul, tu nous avais dit que tu ne parlais pas l'anglais (**principe -12**) ! Et ils rient de bon coeur. ■

Les principes fondamentaux de l'école française*

1) La langue de communication interne et externe est le français;

2) le programme d'enseignement se livre dans un édifice autonome, occupé uniquement par ce programme;

3) la clientèle de l'école est constituée d'enfants dont la langue première est le français;

4) la culture française et l'expression artistique en français fait partie de la programmation;

5) les postes d'enseignement et de direction de l'école sont occupés par des citoyens dont la langue première est le français;

6) l'école française possède des installations physiques comparables à celles des autres types d'école, c'est le principe d'égalité;

7) les enseignants obtiennent leur formation professionnelle en français dans un établissement désigné à cette fin;

8) la programmation et les outils pédagogiques sont établis en fonction des besoins de la clientèle de l'école française;

9) l'école française reçoit un financement adéquat, c'est-à-dire qui lui permet d'atteindre ses objectifs;

10) les cours sont donnés en français, sauf pour les cours d'anglais, langue seconde;

11) un service préscolaire complet est rattaché à l'école française;

12) tous les services reliés à l'école (transport, santé, services divisionnaires, etc...) sont offerts en français.

* Il est à noter que ces principes ne sont pas présentés en ordre d'importance.

...Une enquête sur l'unité scolaire # 23

La visite terminée à l'école homogène, c'est au tour du bureau de la commission scolaire. Une autre bonne surprise m'attend: l'affiche sur [redacted] porte est en français uniquement «Conseil scolaire # 23». Pas de traduction. Il est 19h 30, je suis à l'heure au rendez-vous. J'attends. À quelques minutes de 20h 00, je suis sur le point de me demander si les Francophones sont capables de gérer leur école aussi bien que leur temps, lorsque le président se pointe quasiment hors d'haleine, tout en excuses...

Le chauffeur d'autobus avait raison: le président est un homme occupé. Ce dernier m'explique, qu'il sort d'un souper-rencontre avec le comité de parents, où il y a eu un désaccord sur la façon de dépenser le budget du programme culturel et qu'il doit rencontrer le directeur-général avant la réunion du lendemain pour réétudier les chiffres.

Pendant qu'on s'installe dans la salle du conseil, je lui demande s'il est pratique courante pour les étudiants en 7e d'être informés du budget scolaire. Absolument, me répond-il: «On fonctionne dans un système qui demande la prise en charge de nos affaires, alors on a intégré au cours de civisme une formation en gestion scolaire. On prend la relève au sérieux!»

– Alors vous gérez les écoles françaises?

« C'est simple, dit-il. Le tout repose sur la volonté des Francophones. On a eu un recensement: tous les citoyens qui se sont identifiés comme Francophones forment l'assemblée générale et suprême de l'unité scolaire. Ils élisent un conseil scolaire: on a les mêmes pouvoirs et les mêmes responsabilités que les autres divisions scolaires de la province.

C'est devenu possible grâce à une loi provinciale reconnaissant les droits contenus dans l'article 23 de la Charte des droits et libertés. Ça n'a pas été facile, il a fallu aller en Cour deux fois. On a gagné, alors les politiciens n'avaient plus le choix. La loi définit l'école française, garantit l'égalité des chances, assure un financement, consacre la participation des parents et donne l'exclusivité sur l'enseignement en français aux unités scolaires de langue française.»

– Mais qui peut aller à l'école française, qui décide?

« La loi scolaire ne définit pas les critères d'admission, c'est la responsabilité de chaque unité. On ne voulait pas d'un carcan, mais de la flexibilité. L'essentiel, c'est que l'admission relève de notre décision. Notre critère de base c'est la langue première. Et nous traitons, un à un, les cas douteux.»

– Quels liens avez-vous avec le ministère de l'Éducation?

« Toute une section du ministère est affectée à la programmation et aux budgets du français, langue première. C'est fantastique d'avoir toute une équipe là pour assister, on n'a plus besoin de se battre pour obtenir des services!»

– Alors, êtes-vous satisfait de la formule de gestion?

[redacted] Tout n'est pas réglé, c'est certain. Mais au moins les conflits surviennent entre Francophones. On connaît une grande paix dans les villages entre francophones et anglophones. Ils sont contents, eux aussi, de ne pas nous avoir dans leurs jambes.

Le seul problème, c'est que ça exige plus de temps de la part des élus. Justement, il faut que je te quitte. C'est moi qui donne le bain aux enfants ce soir, et qui lis les histoires. Avec ça, je te gage que je vais manquer mon entrevue faite cet après-midi et qui passe aux nouvelles de 21h 00.»

– C'est quoi la nouvelle?

« Le budget. Une augmentation de 22 pour cent sur l'an passé. Qu'est-ce que tu veux: les inscriptions augmentent!» ■

Jean-Pierre Dubé est journaliste au Manitoba.

Les principes fondamentaux de la gestion scolaire

1) Le principe de l'égalité

2) Le droit à l'instruction en français

3) Le droit à des établissements autonomes

4) Le droit de gérer les établissements de la minorité

5) Le droit à des mesures réparatrices

6) Le droit à une éducation de qualité égale

7) Le droit à un financement juste et convenable

8) Le principe de l'autonomie locale et régionale

9) Le principe de l'école au service de la communauté

10) Le principe du respect des acquis

La nécessité d'importer nos professeurs

par Ghyslain Charron

Bon an mal an, les quatre provinces de l'Ouest et les deux Territoires recherchent 600 professeurs pour les écoles d'immersion et francophones de leur territoire. À chaque année, c'est une course contre la montre, c'est une véritable expédition qui s'organise vers les universités de l'Est du pays.

La réalité vécue dans les localités de l'Ouest est propre à décourager n'importe quel administrateur scolaire: jeunes professeurs inexpérimentés, impossibilité de transmettre des valeurs propres à la communauté locale, frais accrus pour tenter d'attirer des candidats et régions rurales souvent défavorisées.

Lionel Rémillard, le surintendant du Conseil scolaire de High Prairie, en Alberta, préside un comité de quatre éclaireurs représentant 75 conseils scolaires de l'Ouest.

Alberta et Saskathewan

... il est moins coûteux d'importer des professeurs que de les former sur place...

Ce groupe visite toutes les universités du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick à la recherche de futurs diplômés francophones et bilingues souhaitant enseigner dans les écoles d'immersion et francophones de l'Ouest. Que ce soit le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique ou le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, le problème est le même: il y a pénurie de professeurs.



Sur le plan de la formation, l'Alberta est la plus chanceuse. La Faculté Saint-Jean, à Edmonton, et les universités de Calgary et de Lethbridge réussissent à former une centaine d'enseignants à chaque année. À Régina, par contre, une vingtaine ont gradué l'an dernier. Une trentaine compléteront leurs cours cette année. Dans les deux provinces, les ressources humaines, pédagogiques et financières sont insuffisantes d'autant plus qu'il est moins coûteux d'importer des professeurs que de les former sur place

Le Nouveau-Brunswick en fait les frais. Rodrigue Landry du Centre de recherche de l'Université de Moncton soutient que la pénurie est latente.

Concertation

D'ici cinq ans, elle sera là. C'est pourquoi tous les intervenants scolaires se concertent pour trouver des solutions qui répondent vraiment à la réalité de demain. Mais selon Ronald LeBreton de l'Association des enseignants et enseignantes francophones du Nouveau-Brunswick, la crise sera causée par le fait qu'au début de l'an 2 000, cinquante pour cent des trois mille professeurs auront droit à la retraite. Une variété de solutions est envisagée dont la formation d'un nombre accru de nouveaux maîtres et la possibilité de garder sur le marché du travail des centaines d'enseignants qui le souhaiteraient.

L'Alberta, quant à elle, a déjà modifié son approche dans ce dossier car depuis deux ans, la Faculté Saint-Jean forme des enseignants francophones spécialement pour les écoles et les programmes de la minorité francophone. Toutefois, les ressources et les fonds sont insuffisants. Pis encore, le ministère de l'Éducation de l'Alberta ne veut pas accroître le budget de la formation des maîtres quand de fait, il existe un surplus de personnel anglophone et francophone dans le corps professoral destiné aux écoles anglaises. Une étude du Service de recherche du ministère démontre qu'en 1989, ce surplus était de 800 enseignants. Conséquence: puisqu'en raison des compétences linguistiques les enseignants peuvent difficilement effectuer le transfert des écoles anglaises aux écoles françaises et d'immersion, ces dernières sont forcées de recruter à l'extérieur de la province, alors que dans les écoles anglaises on demande souvent à des professeurs d'enseigner des matières pour lesquelles ils n'ont pas nécessairement la formation, l'intérêt ou les aptitudes.

Ignorance de la réalité

La formation des maîtres est-elle adéquate? «Pour les écoles d'immersion et francophones, les diplômés du Québec pour la plupart sont compétents mais ils ignorent tout de la réalité des francophones hors Québec, de ce que cela signifie vivre en milieu minoritaire», affirme M. Rémillard. Leur intégration à la communauté est souvent difficile et plus d'un décident de rentrer après un an ou deux. Ce sont en général les communautés rurales qui en paient la note, elles qui doivent maintenir la qualité de l'éducation dans un contexte de fort roulement de personnel.

Les nouveaux professeurs formés pour le marché de l'école d'immersion sont-ils compétents pour enseigner dans les écoles francophones? «Non», répond Yvon Mahé, le directeur de l'école Héritage, à Jean Côté, dans la région de la Rivière-la-Paix, en Alberta. Selon lui, on ne peut pas comparer une école homogène francophone à une école d'immersion. Les besoins éducatifs, pédagogiques et culturels sont complètement différents. Quant à Viviane Beaudoin, présidente de la Fédération des parents francophones de l'Alberta, elle soutient «que si la formation offerte aux enseignants est orientée vers l'école d'immersion, soit l'apprentissage du français langue seconde, elle ne peut répondre aux besoins des élèves des écoles francophones dont le français est la langue maternelle». Au Nouveau-Brunswick, c'est très simple, «immersion, c'est pour les Anglais», affirme Ronald LeBreton de l'AEFNB.

«... Les diplômés du Québec pour la plupart sont compétents mais ils ignorent tout de la réalité (...) en milieu minoritaire... ».

— Lionel Rémillard

C'est pourquoi au sein du ministère de l'Éducation, il y a deux systèmes autonomes et totalement indépendants. Et, conclut Viviane Beaudoin, c'est là que «les francophones de tout le pays se rejoignent. Seule l'école francophone peut transmettre les valeurs et la culture de la communauté francophone». ■

Ghyslain Charron est journaliste-pigiste au Manitoba

«Changer l'école, changer la société»

par Ginette Gratton

L'école ne laisse personne indifférent. Sans doute parce qu'elle habite les souvenirs d'enfance de chacun d'entre nous et qu'elle représente pour nos enfants la plaque tournante entre la vie familiale et la société. Outre le fait que tous et chacun nous contribuons financièrement à son soutien, l'école ne laisse personne indifférent parce que la vie quotidienne de la majorité des foyers canadiens est organisée autour de son horaire et ses exigences. Mais d'une perspective plus globale, l'école intéresse tout le monde parce qu'on sait très bien que la qualité de vie des individus et que l'avenir des communautés s'y jouent. C'est cette dernière réalité qui explique toutes les attentes des communautés francophones hors Québec à l'égard de leurs écoles.

Au fond de nous-même, nous savons que l'école peut contribuer à l'assimilation de nos enfants, ou assurer leur épanouissement. Pour saisir toute la dynamique qui entoure cette réalité, il faut prendre conscience de son potentiel, puis identifier les conditions qui maximiseront le développement de l'école française hors Québec et, par le fait-même, de la francophonie pan-canadienne.

L'école, toute école, est d'abord le reflet de la communauté. Elle doit s'adapter aux contextes, aux besoins, aux aspirations et aux ressources de la communauté qui l'a créée. Elle doit refléter les valeurs de cette communauté pour laquelle elle existe et la rendre visible aux yeux du monde. L'école, c'est le bastion de la communauté.

En même temps l'école exerce une influence énorme sur les comportements, les valeurs, les attitudes des enfants, des adolescents et des adultes qui la fréquentent et, par ricochet, de la communauté dont ils sont membres. Elle peut aider une communauté à réaliser son imaginaire collectif comme elle peut tout aussi bien participer à le faire disparaître.

Double pouvoir

L'école est donc le reflet de sa communauté, tout en étant un agent qui lui permet d'évoluer. Pour les francophones hors Québec, ce double pouvoir de l'école revêt une importance fondamentale. Notre incessante lutte pour obtenir nos institutions scolaires et nos revendications pour en avoir la pleine gestion trouvent leur raison d'être à même notre volonté de perpétuer notre culture, d'affirmer notre existence aux yeux du monde, de favoriser notre épanouissement et de nous permettre de participer pleinement à l'évolution de la société canadienne.

Compte tenu de notre dispersion géographique, compte tenu de notre isolement linguistique et culturel dans les médias, dans la vie culturelle qui nous entoure, dans notre milieu de travail, dans nos cercles sociaux et dans ceux de nos enfants, compte tenu également de la solitude de nombreux francophones à l'intérieur de mariages mixtes: les francophones hors Québec mettent tous leurs espoirs dans l'école.

En plus de la transmission des connaissances et du développement des habiletés, les parents francophones hors Québec veulent que l'école les aide à donner à leurs enfants le sens de leur identité et de leurs possibilités. Les parents francophones en milieu minoritaire doivent, contrairement aux parents anglophones qui ont d'autres choix, compter sur l'école pour continuer la transmission culturelle à leurs enfants et pour affirmer leur existence aux yeux du monde.

Pour répondre à ces attentes, hautement justifiées, l'école française doit véhiculer des valeurs et une vision du monde qui correspondent à la culture de l'élève, de ses parents et de la communauté pour laquelle elle existe. Ces conditions sont essentielles pour que les enfants, les adolescents et les adultes qui la fréquentent puissent saisir le sens réel de leur identité, réaliser leur potentiel et permettre la survie de la communauté.

L'école française hors Québec est-elle en mesure de relever le défi? Malgré l'assimilation croissante et la conjoncture politique et sociale qui prévaut actuellement au Canada, l'école française hors Québec peut redonner à la communauté sa raison d'être et son dynamisme.

Aux parents d'abord

Pour cela, il faut d'abord reconnaître que la communauté pour laquelle l'école existe et à laquelle elle appartient, est composée de ces parents qui, dans la vie familiale, inculquent à leurs enfants la connaissance, le respect profond et l'amour de leur langue et de leur culture. Elle appartient aussi à ces parents francophones, ayant abandonné partiellement le français et qui désirent sincèrement redonner ses racines et sa véritable identité, à leur famille. Ces foyers, qu'ils soient francophones ou mixtes, désireux de vivre pleinement leur culture française, forment la communauté première pour laquelle l'école française existe. Les responsables de l'éducation doivent donc être sensibles à leurs préoccupations, à leurs besoins et à leurs aspirations tant dans le domaine scolaire que communautaire.

Dans la majorité des cas, l'école est la seule et unique ressource qui appartienne à cette communauté et qui reflète son existence au monde et à ses propres membres. Par le fait même, elle ne doit pas être perçue comme relevant d'autorités lointaines. Au contraire, elle doit permettre aux parents de participer pleinement à l'élaboration et à la réalisation de son orientation. Pour cela, il faut absolument que tous les intervenants se regroupent, laissant de côté leurs différences, pour se concentrer sans tarder sur l'avenir et le dynamisme de leur école et de leur communauté.

La composition du groupe d'intervenants peut varier d'une communauté à l'autre, mais dans la majorité des endroits elle comprend des conseillers scolaires, commissaires d'école francophones, des parents, des éducateurs (enseignants, conseillers pédagogiques) un directeur d'école et des élèves, auxquels s'ajoutent les groupes sociaux et les regroupements d'affaires.

Articuler ensemble

Guidés par le leadership des responsables de l'école (conseillers scolaires/commissaires d'école là où il y en a, ou directeurs d'école), tous les partenaires clés de la scène scolaire et communautaire doivent ensemble articuler de façon concrète l'orientation scolaire et communautaire qu'ils veulent donner à leur école.

Bien sûr, l'engagement des parents et de la communauté dans la vie scolaire peut paraître menaçant pour les responsables de l'éducation. Cependant, sur le plan scolaire, ceci ne signifie pas que les enfants, les parents et les diverses communautés viendront gérer et diriger l'école à la place des conseillers scolaires élus à cette fin et des professionnels embauchés grâce à leurs taxes. D'ailleurs ce n'est pas l'objectif des parents. Leurs principaux intérêts concernent les apprentissages et les comportements de leurs enfants, le transport et l'aménagement concret de la vie à l'école ainsi que l'ensemble des activités qui sont dirigées vers la communauté toute entière.

Dans ces domaines scolaires prioritaires, les parents doivent pouvoir assumer un rôle important et positif autre que la préparation de gâteaux pour le carnaval ou la vente de papier d'emballage pour le voyage de fin d'année. L'école doit surtout réussir à impliquer les parents dans l'encadrement et l'environnement culturels à l'école et à la maison, afin qu'ils puissent favoriser leur propre enracinement culturel et celui de leurs enfants et qu'ils participent pleinement et avec optimisme à l'avenir de leurs enfants, de leur culture.

Par ailleurs, le rôle des communautés locales francophones (les clubs sociaux, les bureaux de professionnels, les entreprises privées) doit aussi être reconnu et maximisé dans la vie scolaire et communautaire de l'école. Grâce à leur vocation, à leur compétence spécifique ou à leur disponibilité, celles-ci représentent des ressources inestimables pour les responsables de l'éducation. Leur participation à la vie de l'école, selon leurs compétences, peut venir compléter les apprentissages des élèves en ouvrant les portes de l'école sur la société et en leur servant de modèles.

Lieu de ralliement

Sur le plan communautaire, les partenaires clés devront identifier les moyens que l'école devra prendre pour redonner à la communauté le goût de la culture (éducation permanente, équipes sportives, groupes musicaux, etc...). Selon les espaces et les ressources de l'école et de la communauté, le groupe devra mettre sur pied des initiatives qui sauront faire de l'école un lieu de ralliement.

L'école, doit être un lieu de ralliement organisé pour les parlants français, tant au cours de la journée scolaire que lors des activités parascolaires et communautaires. Une école qui sait transmettre aux enfants et aux membres de la communauté des raisons contemporaines de vouloir vivre en français, fournissant des modèles masculins et féminins accessibles dans toutes les sphères d'activités, ainsi que des héros pour les faire rêver. Une école communautaire qui leur donne la passion de vivre en français et de vouloir se dépasser. C'est par cet enracinement que l'école peut vraiment devenir un foyer de culture et un agent de développement social.

Est-ce rêver en couleurs?

Au contraire, cette démarche fait preuve d'une reconnaissance réelle du rôle de l'école. Elle est optimiste, prometteuse et stimulante. Le sentiment de défaitisme et l'engouement aveugle en des pouvoirs politiques et en des structures qui ne correspondent pas aux valeurs de la communauté n'ont pas leur place ici.

Il s'agit d'une démarche dynamique. C'est la revalorisation de l'école pour stimuler et rendre possible l'épanouissement de la francophonie hors Québec. Enfin, tout dépend de nous, de notre volonté collective d'agir et de notre confiance en nos capacités. L'avenir ne sera pas différent à moins que nous soyons décidés à en faire un jour meilleur. Et le point de départ, c'est la co-responsabilité concertée des partenaires clés de l'école. ■

Ginette Gratton est directrice générale de l'Association française des conseils scolaires de l'Ontario (AFCSO).

Confessionnelle ou publique?

par Adrien Cantin

Jusqu'à récemment, bien peu de parents des communautés francophones à l'extérieur du Québec avaient même songé à remettre en question le lien étroit qui existe depuis toujours au Canada français entre l'école et l'Église, de même que l'énoncé voulant que la foi soit la gardienne de la langue, et vice-versa.

Mais aujourd'hui, plusieurs parents refusent que leurs enfants soient exposés aux symboles et aux rites de la religion catholique.

Pas de problème dans certaines régions urbaines où les francophones sont assez nombreux pour alimenter plusieurs écoles élémentaires ou secondaires, tant catholiques que non confessionnelles. Mais là où la clientèle scolaire de langue française est moins nombreuse, cette question prend parfois des proportions dramatiques.

Parce que la seule école de langue française de leur localité est catholique, des centaines de petits francophones de l'Alberta, de l'Ontario et d'ailleurs au pays où il existe des écoles confessionnelles, viennent grossir les effectifs des écoles anglaises.

Des questions

Cela soulève donc des questions que l'on commence à débattre sérieusement dans les milieux de l'éducation au Canada français. Les droits constitutionnels (par l'article 93) qu'ont les catholiques dans certaines provinces représentent-ils un obstacle, direct ou indirect, à l'exercice de ceux d'un nombre grandissant de francophones qui se sont détachés de l'Église ou qui sont d'autres religions?

Et même dans les endroits suffisamment populeux pour permettre l'existence de plusieurs écoles françaises, les unes catholiques, les autres non-confessionnelles, et de deux systèmes scolaires français parallèles, nos communautés peuvent-elles, qu'elles soient acadiennes, franco-manitobaines ou franco-albertaines, se permettre de se fractionner ainsi?

Les intérêts collectifs des communautés francophones (lutte contre l'assimilation, mise en commun de toutes les ressources disponibles, etc.) devraient-ils ou non avoir préséance sur les droits scolaires des catholiques, même si une majorité de francophones adhèrent à cette religion?

L'Acte de l'Amérique du Nord

Ces droits constitutionels des catholiques, ils remontent à la Confédération et sont garantis par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique dont les dispositions s'appliquent bien aux protestants du Québec qui y ont vu, en 1867, la garantie que la majorité française de cette province ne se mêlerait pas de leurs écoles.

Ils s'appliquent, aussi à Terre-Neuve, l'Ontario, la Saskatchewan et l'Alberta.

Dans les provinces du Manitoba et de Colombie-Britannique, les droits à l'école confessionnelle ne sont pas spécifiquement reconnus, mais puisque ces gouvernements financent les écoles privées, on y retrouve des établissements catholiques.

Par ailleurs, dans les provinces maritimes de Nouvelle-Écosse, de l'île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, on ne retrouve que des écoles publiques non-confessionnelles, ou communes. La loi y interdit, en principe, tout enseignement religieux, bien que cela soit toléré dans un grand nombre d'écoles acadiennes.

Plus que la catéchèse

Le droit à l'école catholique est beaucoup plus qu'un droit à enseigner la religion ou la catéchèse. Le «Projet d'école secondaire catholique française» du Conseil des écoles catholiques d'Ottawa (1986), par exemple, précise: «éventuellement, c'est toute l'école qui doit être imprégnée de cette ambiance catholique si elle veut se distinguer de l'école dite «publique», non-confessionnelle».

Ce projet éducatif traite spécifiquement de l'enseignement de certaines matières, comme la littérature, indiquant que si des auteurs «ne reflètent pas une philosophie catholique, l'enseignant peut et doit amener ses élèves à une critique positive qui ne ralentira pas la marche chrétienne des individus». Tout cela reste difficilement acceptable pour plusieurs francophones hors Québec, soit qu'ils aient quitté le catholicisme, soit qu'ils adhèrent tout simplement à une autre religion, comme un grand nombre des dizaines de milliers d'immigrants francophones établis en milieu minoritaires, au Canada ou ailleurs. Certains y voient carrément de la manipulation et de la monomanie qui viennent à l'encontre des principes fondamentaux d'apprentissage, en particulier au niveau du secondaire.

Convictions profondes

Mais quoi qu'on puisse en dire ou penser, les catholiques détiennent bel et bien ces droits et les exercent pleinement, les uns parce que les choses sont ainsi depuis le début de la colonie, les autres par conviction profonde qu'ils donnent à leurs enfants une éducation plus riche et plus complète.

Débattant la question devant un groupe de directeurs d'écoles, le psychologue de l'éducation Claude Michaud, affirmait en 1986 que «la neutralité de l'école est un mythe; sans point de repère, *où les jeunes* deviennent cyniques, où ils se contentent de suivre le courant. Dans quelle mesure, demandait-il, (les francophones) par leur adhésion au système scolaire public, auront-ils sacrifié une dimension importante de leur héritage culturel?».

Les éducateurs et gestionnaires scolaires catholiques ont applaudi quand, lors de sa visite au Canada, le pape Jean-Paul II déclarait: «Les écoles catholiques parlent de la signification de la vie, elles parlent des valeurs et de la foi qui donne à la vie son sens».

Au Nouveau-Brunswick

Que faut-il alors penser des Acadiens de trois des provinces maritimes auxquels les lois provinciales interdisent l'école catholique et qui n'ont aujourd'hui aucune envie d'en réclamer parce que c'est «un véritable panier de crabes qui (a) suscité et suscite encore une série de controverses d'un bout à l'autre du pays», explique le rapport d'une étude faite en 1985 par l'Association des conseillers scolaires francophones du Nouveau-Brunswick.

Ici, explique le directeur-général de l'organisme, Léon Richard, l'enseignement religieux et l'initiation aux sacrements sont en principe dispensés seulement en dehors des heures de classe, et les symboles religieux sont absents de l'école.

Profitant d'une certaine tolérance de la part du ministère de l'Éducation, certains districts scolaires et certaines écoles outre-passent cependant la directive provinciale et vont carrément enseigner la religion en classe, surtout au niveau élémentaire.

(Suite à la page 18)

Les centres de recherche en éducation:

Des besoins spécifiques à combler

par Claude Lévesque

Hors Québec, les chercheurs en éducation de langue française doivent composer avec un certain nombre de problèmes particuliers, qui tiennent évidemment au statut minoritaire de cette langue. Avec des budgets qui varient beaucoup d'une région à l'autre, ils n'en réussissent pas moins à produire des travaux nombreux et intéressants.

Au-delà des ressources financières plus ou moins adéquates selon les périodes et les endroits, les directeurs de centres de recherches signalent le problème suivant au niveau des agences et ministères qui contrôlent le financement: une certaine tendance à répéter ou à faire traduire des travaux déjà effectués en anglais. Or les besoins particuliers des groupes minoritaires nécessitent des recherches spécifiques et le développement d'une pédagogie propre.

Un réseau en chantier

On trouve des centres de recherche en éducation de langue française dans la plupart des régions du Canada. Certains s'y consacrent exclusivement, tandis que des organismes plus polyvalents, comme le Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest ou le Centre d'études bilingues de l'Université de Régina, s'adjoignent aussi, à l'occasion, des pédagogues pour effectuer des travaux de recherche en éducation. L'Association canadienne en langue française s'y adonne également. Sous ses auspices, on étudie, entre autres, l'effet des classes d'immersion sur l'implantation d'écoles françaises.

Le Centre de recherche en éducation française de l'Ontario (CREFO), à Toronto, constitue l'une des composantes de l'Institut pédagogique de l'Ontario, un organisme para-public aux multiples succursales. Il est impliqué à la fois dans l'enseignement supérieur, le développement de programmes éducatifs et la recherche. Son statut officiel lui permet même de jouer un rôle décisionnel au niveau provincial. Si ses activités débouchent souvent sur le développement de matériel pédagogique pour les écoles, le CREFO poursuit également des recherches plus théoriques comme, par exemple, sur l'assimilation et les mariages mixtes.

Grâce à la Loi 8 sur les services en français, la région de Sudbury s'est dotée récemment du Centre du Moyen-Nord. Également affilié à l'Institut pédagogique de l'Ontario, ce centre s'occupe à la fois de formation des maîtres, de développement de programmes et de recherche proprement dite. À ce dernier chapitre, il fait notamment des travaux sur la problématique, très actuelle, des «ayants droit» à l'éducation en langue française.

Le CREFO et le Centre du Moyen-Nord sont présentement impliqués dans un vaste projet de recherche visant à constituer une banque de tests et instruments de mesure pour le milieu scolaire.



Au collège de Saint-Boniface, le Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest travaille généralement pour les ministères manitobains de l'Éducation et des Communications. En outre, il entretient des relations avec d'autres centres de recherche en éducation et culture francophones hors Québec, notamment ceux de Régina et Edmonton. En Saskatchewan, le Centre d'études bilingues de l'Université de Régina, qui encadre les quelques chercheurs francophones de la faculté d'Éducation, a étudié, entre autres, l'impact culturel de l'utilisation d'ordinateurs.

Créé officiellement en juillet 1989, le Centre de recherche et développement en éducation de Moncton a déjà plusieurs études à son crédit. Ses travaux sur les comportements langagiers et l'assimilation (habitudes de lecture, évolution du vocabulaire acadien, etc.) intéressent particulièrment les communautés francophones hors Québec. D'autres recherches portent sur des thèmes plus généraux mais non moins pertinents, tels que la valorisation de l'entrepreneurship dans l'enseignement, l'intégration des élèves en difficulté ou le problème des décrocheurs.

À l'Université Ste-Anne, en Nouvelle-Écosse, le Centre provincial de ressources pédagogiques est en voie d'être intégré à la section française du ministère de l'Éducation. Parmi ses projets de recherche appliquée, il procède présentement à un inventaire des programmes d'enseignement en langue française au Canada.

Peu enclins à mordre la main qui les nourrit, les chercheurs interrogés qualifient pourtant les ressources financières à leur disposition de bonnes à nettement insuffisantes. Si les centres ontariens mentionnés vivent de subventions provinciales assez généreuses, le financement dans les autres provinces semble un peu plus incertain et les fonds provinciaux doivent être augmentés par des apports substantiels du Secrétariat d'État et du Conseil (fédéral) de recherche en sciences humaines.

Développer une «pensée française»

Les talents et les énergies des chercheurs en éducation sont-ils utilisés de façon optimale? Selon le directeur de l'Association canadienne d'éducation en langue française, Fernand Langlais, on accorde généralement les subventions de recherche au candidat le plus méritant («ou le plus gueulard»...), mais pas forcément en fonction des besoins. Pour mieux répondre à ces derniers, les ministères et autres agences gouvernementales devraient, selon lui, créer des banques de financement ainsi qu'un conseil de recherche spécialisé, qui commanderait lui-même des études en plus d'examiner les demandes.

Certains chercheurs interrogés font par ailleurs état d'une certaine redondance, de projets trop éparpillés, d'échéances trop courtes pour préparer les devis de recherche, etc... Tout cela est-il dû à l'absence de francophones aux échelons où se prennent les décisions en matière de recherche? La question est posée. En tout cas, il semble qu'une pensée française à ce niveau doive se développer.

Priorités et perspectives:

Les besoins en matière de recherche en éducation sont nombreux. Un domaine semble prioritaire pour tous les francophones hors Québec le développement d'une pédagogie et d'outils adaptés. «On peut se permettre de s'inspirer des programmes de langue anglaise pour des matières comme la chimie. Pour ce qui est du français langue première, on doit souvent s'en remettre à du matériel québécois. Or la réalité acadienne «n'est pas celle du Québec», souligne Jean-Louis Robichaud, directeur du Centre provincial de ressources pédagogiques, en Nouvelle-Écosse. Même son de cloche dans l'Ouest, où Raymond Théberge, directeur du Centre d'études franco-canadiennes de St-Boniface, explique: «Nous avons besoin d'énormément de recherche sur l'éducation minoritaire dans le contexte canadien. Il manque une compréhension du milieu minoritaire, qui n'est pas le même d'une province à l'autre».

On signale également des besoins au niveau de la disponibilité de logiciels éducatifs qui soient à jour, des programmes d'enseignement des sciences et des mathématiques, du perfectionnement des enseignants. Benoît Cazabon, du Centre du Moyen-Nord évoque à ce sujet le problème d'adaptation que représente un personnel vieillissant face à une population d'âge scolaire de plus en plus anglicisée. ■

Claude Lévesque est journaliste-pigiste à Ottawa

Le rôle des associations de parents

par Paul Charbonneau



Entre les provinces et territoires laissés pour compte et celles où les principes de l'article 23 sont déjà ou sont sur le point d'être adoptés; il existe une catégorie médiane où nos droits sont partiellement respectés. Dans ce deuxième article nous traiterons donc de ces provinces: l'Alberta, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse.

Nouvelle-Écosse



En Nouvelle-Écosse, la Fédération des parents acadiens (FPANE) existe depuis 5 ans. Elle représente pour cette région le seul et unique porte-parole des Acadiens en matière d'éducation. Ses dossiers de revendications sont nombreux. Il faut d'abord rappeler que la loi scolaire reconnaît l'établissement d'écoles acadiennes. Toutefois, même s'il existe un conseil scolaire acadien, dans la région de Clare/Argyle la province ne reconnaît pas officiellement le droit de gestion aux Acadiens et Francophones de leurs établissements d'enseignements. Depuis quelques années, ce sont les régions d'Halifax/Darmouth et de Sydney qui ont retenu l'attention. A Sydney, les parents ont maintenant accès à un programme français. Pour Halifax/Darmouth, un centre communautaire et scolaire sera construit. Dans la région du Cap Breton, particulièrement Chéticamp, en dépit des débats douloureux du début des années 80, un comité de parents a été mis sur pied. Dans la région de la Baie Ste-Marie on retrouve un des mouvements préscolaires les plus dynamiques au pays. Soulignons que la prématernelle de Clare publiera au printemps un document de référence sur les prématernelles, le premier du genre au pays. Au nombre des dossiers prioritaires de la FPANE identifiés lors du colloque de novembre dernier, soulignons la gestion scolaire, la continuité d'activités de soutien aux étudiants comme, par exemple, les concours oratoires, le camp d'été, l'organisation et l'appui aux comités de parents par l'entremise d'agents de développement en régions et une stratégie d'accueil et de préparation à l'école acadienne des Francophones en voie d'assimilation.

Alberta



La Fédération des parents francophones de l'Alberta a été créée grâce à une initiative de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA), en 1985. Cette organisation est venue assurer une cohésion et une force de frappe qui faisaient défaut aux parents. Depuis ce temps, la FPFA défend leurs intérêts auprès du gouvernement provincial et les représente à une multitude de comités provinciaux de la francophonie. Suite à une initiative conjointe FPFA/ACFA, un comité provincial sur la gestion scolaire a vu le jour. Il a pour mandat de développer un modèle de gestion scolaire conforme aux aspirations de la communauté. La loi scolaire albertaine accorde le droit d'accès à l'éducation en français. Son application est toutefois nébuleuse et ne reconnaît pas le principe de la gestion. Dans l'attente d'un jugement dans la Cause «Mahé c. La Reine», les parents se préparent à l'application de principes éclaircis pour la première fois par la plus haute instance judiciaire du pays. Les parents d'autres régions, comme par exemple St-Paul, pourraient par la suite obtenir des précisions des tribunaux. En attendant leurs actions sont bloquées en Cour d'appel de la province.

Soulignons l'intérêt des parents au dossier préscolaire. Avec le soutien d'un agent provincial, ce secteur regroupe maintenant 13 garderies et prématernelles. L'année 1990 pourrait marquer l'ouverture de plusieurs nouveaux projets de ce genre. Pour faciliter l'émergence de tels projets, la Fédération a d'ailleurs récemment publié un guide d'implantation.

Manitoba



La province du Manitoba est sans aucun doute, en terme d'accès à l'école française, l'une des mieux pourvues au pays. Aussi a-t-elle développé un important réseau d'alimentation à ces écoles: le secteur préscolaire. Ceci est justement relié à la présence de l'un des plus anciens regroupements de comités de parents au pays. La Fédération provinciale des comités de parents du Manitoba (FPCP) existe depuis 1976.

En dépit de cette reconnaissance des écoles dans les faits et dans la loi, le gouvernement du Manitoba ne reconnaît pas encore le principe de la gestion par les Francophones.

Une démarche juridique en ce sens, initiée par la FPCP, a fait l'objet d'un renvoi en Cour d'appel en janvier 1988. La décision rendue, le mois dernier, affirme que l'article 23 dans sa terminologie actuelle ne donne pas le droit de gestion. On reconnaît la notion de lieu d'enseignement distinct mais pas le principe d'école homogène. Enfin, sur la question des nombres, l'avis rendu confirme la nécessité de modifier la loi scolaire. Il s'agit là d'une bien maigre consolation. La FPCP a toutefois l'intention de profiter de cette ouverture pour demander au gouvernement Filmon d'accorder la gestion aux Franco-Manitobains. Cette démarche est d'autant plus justifiée que le juge Monnin a identifié en vertu de l'article 15 qu'il y a eu historiquement discrimination envers les francophones. Pour cette raison, la communauté devrait obtenir son propre conseil scolaire. Entre-temps les parents se préparent à en appeler à la Cour suprême du pays.

Les années 90 s'amorcent donc sous le thème de la gestion. En plus de la gérance des écoles, la notion de bureau du préscolaire francophone au gouvernement provincial fait son chemin. Ce bureau a déjà fait l'objet d'une demande au premier ministre Filmon. ■

Paul Charbonneau est directeur général de la Commission nationale des parents francophones (CNPF).

Les lois provinciales sur l'éducation

par Guy-marc Dumais

(deuxième d'une série de trois articles)

Les extrémités nord, est et ouest du Canada comptent moins de 3 pour cent de francophones. Il reste tout de même difficile d'établir une comparaison entre les régions du pays traitées dans ce deuxième article. Notons que les trois provinces dont il est question ici ont adhéré à la Confédération canadienne après 1867.Bien entendu, les espaces du grand nord ne disposent pas du statut de provinces officielles. On sait cependant que la Charte des droits et libertés trouve ses applications même au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Le document constitutionnel est d'ailleurs à la base des revendications scolaires portées devant les tribunaux tant par les francophones de la Saskatchewan que par ceux de Terre-Neuve et de la Colombie-Britannique.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

En Colombie-Britannique, la population de langue maternelle française se chiffre autour de 50 000 personnes. C'est moins de 2 pour cent de la population provinciale. Ces francophones sont dispersés sur tout le territoire quoique l'on en retrouve une certaine concentration dans la région de Vancouver.

Depuis 1978, le Programme cadre de français prévoit qu'un conseil scolaire doit instaurer un programme en français si les parents de dix enfants de niveau primaire en font la demande (il faut maintenant 15 inscriptions au secondaire pour l'obtenir). Il s'agit d'une directive politique; la loi provinciale ne se prononce pas explicitement sur la langue d'enseignement.

Dans un rapport rendu il y a deux ans, la «Commission Royale sur l'Éducation» a reconnu à la minorité officielle le droit de choisir sa langue d'instruction. Elle recommandait aussi la création de comités consultatifs de langue française au sein des commissions scolaires publiques.

Le programme cadre est offert dans une quarantaine d'écoles dont seulement trois sont homogènes. Il rejoint environ 1 500 élèves de la première à la douzième année, soit 10 pour cent du total des ayants-droit visés par l'article 23.

La responsabilité de gérer les écoles homogènes et les classes françaises dans les écoles anglaises et d'immersion est aux mains des anglophones. Encouragés par la politique ministérielle, les comités consultatifs n'ont toutefois pas de statut légal. Les francophones doivent donc négocier fermement avec les instances locales majoritaires. De plus, les commissions scolaires n'ont pas à rendre compte des fonds versés par le fédéral pour les programmes des minorités officielles.

Par ailleurs, aucun programme en français n'est offert par les institutions collégiales et universitaires de cette province.

TERRE-NEUVE et LABRADOR



À peu près 3 000 citoyens de langue maternelle française vivent à Terre-Neuve. Ils constituent un demi de un pour cent (0,5%) de la population totale et sont, bien sûr, très isolés géographiquement dans cette région devenue province canadienne en 1949.

En 1986, un rapport d'enquête reconnaissait le droit de la minorité à l'instruction dans sa langue, dans des établissements homogènes gérés par les conseils scolaires de la province. Le droit à l'instruction en français n'est cependant pas encore reconnu par la Loi sur l'Éducation.

Jusqu'à récemment, seulement deux écoles, constituées de classes françaises au sein d'écoles anglophones situées au Labrador, offraient des programmes en français à 70 élèves de la première à la dixième année. Le total établi pour la clientèle scolaire admissible en vertu de l'article 23 se situe tout de même à plus de 1 100 enfants.

A Terre-Neuve, la situation scolaire des francophones s'améliore. L'inauguration, en 1989, du Centre scolaire et communautaire Sainte-Anne à Grand'Terre a conduit à l'inscription d'une soixantaine d'élèves de la première à la quatrième année. Le gouvernement fédéral a financé aux trois-quarts la construction de cet important projet. Par ailleurs, on a récemment créé une section véritablement française au sein de l'école d'immersion du Cap Saint-Georges.

Le système scolaire terre-neuvien est entièrement confessionnel, il compte 33 conseils scolaires répartis de la façon suivante: 19 districts intégrés (Eglises unie et anglicane), 12 districts catholiques, puis un seul pour l'Assemblée de la Pentecôte et un autre pour l'Eglise advantiste du septième jour. Les pouvoirs administratifs des francophones se limitent aux comités de parents qui peuvent faire des recommandations aux conseils scolaires anglophones. Même l'école homogène du Centre Sainte-Anne est administrée par le Conseil scolaire catholique anglophone de Port-au-Port.

Finalement, notons que les francophones de cette province sont forcés de s'expatrier afin de poursuivre des études dans leur langue au delà de la douzième année.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET YUKON



Quelques 75 000 personnes habitent cette portion du grand nord s'étendant sur presque 40 pour cent de la superficie totale du pays. Environ 3 pour cent d'entre elles font partie de la minorité de langue officielle; soit 1 500 francophones vivant dans les Territoires et environ 600 au Yukon.

La Loi sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest reconnaît maintenant le français et l'anglais. Depuis un an à peine, trois établissements d'enseignement (dont 2 situés à Iqualuit) offrent des cours à la minorité francophone. À l'heure actuelle, ces programmes français rejoignent moins d'une centaine d'élèves de la première à la douzième année. D'après la Charte, la clientèle admissible se chiffrerait à 500.

Au Yukon, la Directive 7230, adoptée en 1984, apparaît conforme aux dispositions de l'article 23. Aussi, retrouve-t-on à Whitehorse, des programmes pour la minorité qui rejoignent une cinquantaine d'élèves, sur les 200 et plus constitutionnellement admissibles, de la première à la dixième année. Ces classes françaises sont dispensées dans les locaux de trois écoles anglaises et d'immersion. Outre le regroupement administratif déjà existant, on prévoit rassembler physiquement ces jeunes francophones de Whitehorse.

Dans les Territoires comme au Yukon, les droits confessionnels sont reconnus en matière d'éducation. On y retrouve différentes formes de gestion scolaire mais aucun modèle élaboré pour la minorité officielle. Fait à remarquer; le rôle administratif important, même au niveau local, assumé par les ministères de l'Éducation respectifs des deux régions.

SASKATCHEWAN



Atteignant moins de 24 000 personnes, la francophonie de la Saskatchewan représente une proportion située entre 2 et 3 pour cent de la population recensée. Ce pourcentage tend à décroître progressivement à mesure que la population totale de la province augmente.

Cette portion des Prairies canadiennes est hautement multiculturelle. En Saskatchewan, l'autorisation d'enseigner dans la langue de la minorité officielle influence forcément le droit à l'instruction dans la langue maternelle des nombreuses minorités ethniques qui surpassent en nombre les Fransaskois.

Le règlement 118, adopté en 1979, décrit deux catégories d'écoles désignées pour les francophones; celles de type françaises et les écoles bilingues ou d'immersion. Dans les premières, tous les cours sont donnés en français mais elles ne sont pas nécessairement homogènes. Leur désignation est conditionnelle à l'inscription d'au moins 15 élèves par groupe pendant un minimum de trois années de fonctionnement.

La douzaine d'écoles désignées de l'un ou l'autre type rejoint moins de 1 000 élèves de la première à la douzième année, alors que la clientèle admissible en vertu de la Charte serait 10 fois plus élevée. Pour sa part, le Collège Mathieu de Gravelbourg ne dépend pas entièrement des fonds publics, cette institution privée et homogène dessert près de 150 élèves du secondaire.

Toutes les écoles publiques sont encadrées par des commissions scolaires anglophones. En matière de gestion scolaire, les parents fransaskois disposent des comités consultatifs mis en place pour la majorité.

Des groupes d'intérêt, de concert avec des représentants des gouvernements fédéral et provincial, ont récemment produit un modèle de gestion qui touche le palier local et la structure provinciale. Suite au jugement de la Cour suprême du Canada dans la cause Mercure, prononcé en 1988, le fédéral s'intéresse à la situation du bilinguisme en Saskatchewan et tente d'améliorer le manque de pouvoir décisionnel pour la minorité officielle.

Côté universitaire, deux composantes d'institutions anglophones offrent un nombre très restreint de cours en français.

Notons, d'autre part, que les services d'éducation postsecondaire ne sont pas offerts en institution dans cette étendue vaste et isolée du Canada. ■

Guy-marc Dumais est rédacteur pigiste.

Qu'ont en commun Daniel Lavoie, Mozart, Joe Fafard, Picasso, Jean-Marc Dalpé, Albert Camus et Antonine Maillet ?*

**Ils proviennent tous de régions minoritaires ... ce qui n'a pas empêché ces artistes d'être touchés par le génie!*

La Fédération culturelle canadienne-française croit que le génie peut surgir partout. C'est pourquoi elle appuie activement les communautés minoritaires françaises dans le développement de leur identité culturelle.

La Fédération culturelle canadienne-française regroupe tous ceux et celles qui interviennent dans la culture qui se vit et la culture qui se fait en milieu minoritaire francophone. Éditeurs acadiens, troupes de théâtre de l'Ouest, auteurs-compositeurs-interprètes ontarois, diffuseurs de spectacles en milieu scolaire dans les Maritimes, gestionnaires de centres culturels dans les Prairies, libraires de la côte Pacifique, disquaires de l'Est, animateurs d'ateliers culturels, directeurs artistiques de festivals, sculpteurs, responsables de programmation culturelle, tous ces gens, collectivement, profitent de l'existence de la Fédération.

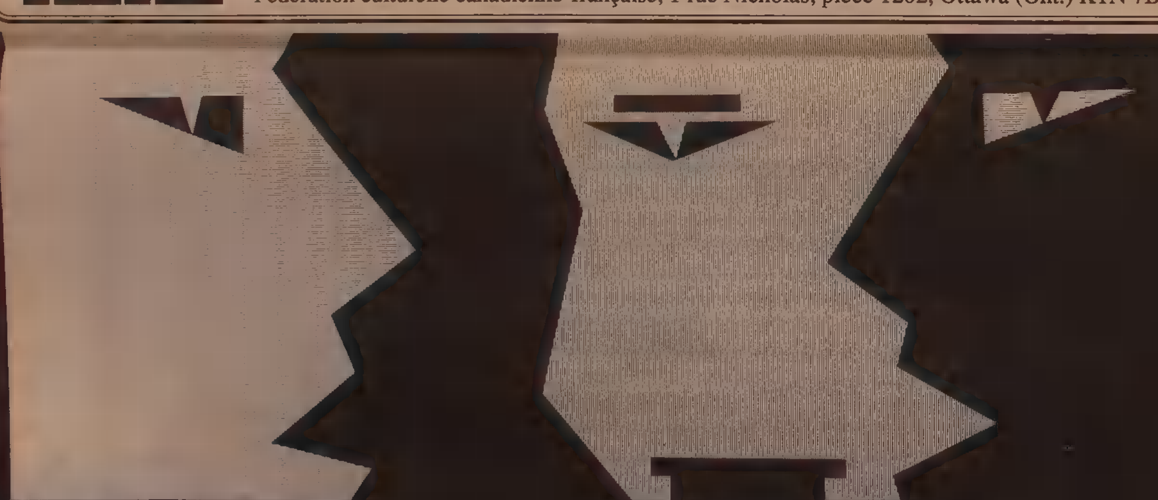
Pour que s'épanouisse la culture française, **la Fédération culturelle canadienne-française** :

- offre des services en recherche, en formation et en animation pour développer un réseau culturel pancanadien fort et dynamique;
- assure aux artistes et aux organismes des diverses disciplines artistiques aide et services spécialisés pour diffuser et commercialiser leurs créations;
- fournit aux diffuseurs du support pour que les produits culturels soient accessibles aux communautés francophones en situation minoritaire;
- offre aux organismes culturels et aux artistes des provinces et territoires canadiens de l'information et des possibilités de concertation et de regroupement.

La Fédération culturelle canadienne-française croit que le développement culturel permet de construire l'avenir au lieu de le subir. C'est pourquoi elle travaille à la démocratisation du fait culturel, pour que la culture française soit un élément vital de la société canadienne, présente à l'école, sur les ondes, dans les foyers, dans les centres culturels, dans les salles de spectacle et sur les places publiques.

Pour information : 1. 800. 267. 2005 ou (613) 563. 4134

Fédération culturelle canadienne-française, 1 rue Nicholas, pièce 1202, Ottawa (Ont.) K1N 7B7





Le projet **Vision d'avenir** que pilote présentement la Fédération des jeunes Canadiens français verra établir un plan d'action global, précis et cohérent en vue de contrer l'assimilation qui décime les rangs des communautés francophones en situation minoritaire.

Une commission nationale d'enquête sera mise sur pied et tiendra des audiences publiques à travers pays afin d'entendre les solutions que les jeunes et la population en général envisagent. Nous solliciterons la participation du plus grand nombre de personnes et d'organismes possible et surtout, nous ferons appel votre créativité et votre originalité.

Ceux et celles qui désirent obtenir plus de renseignements peuvent le faire en communiquant au bureau de la Fédération au (613) 236-8864.

FÉDÉRATION DES JEUNES CANADIENS FRANÇAIS INC.

119 RUE MURRAY OTTAWA ONTARIO K1N 5M5 (613) 236-8864

Pour certaines communautés francophones

La survie ne tient plus qu'à un fil

par Yves Lusignan

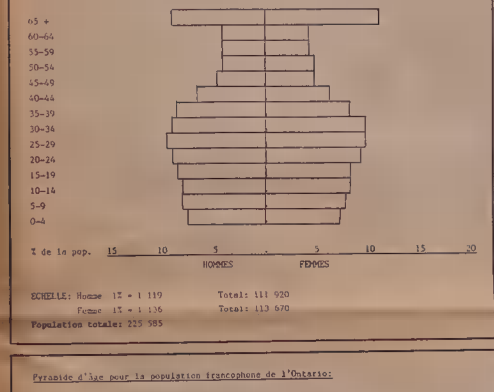
Les effets conjugués du faible taux de natalité et des pressions de l'assimilation sont en train de sonner le glas de certaines communautés francophones de l'extérieur du Québec.

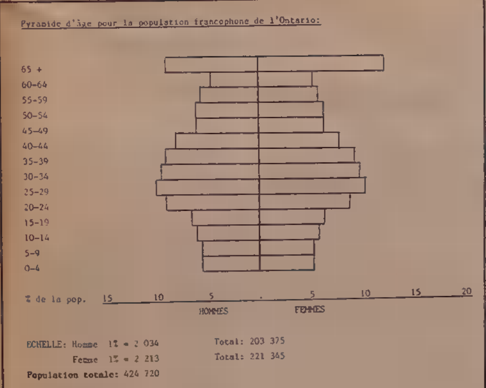
Les constatations préliminaires de la recherche réalisée dans le cadre du projet «Vision d'avenir» pour le compte de la Fédération des jeunes Canadiens français font état d'une inversion complète de la pyramide d'âge dans les provinces où les francophones sont très minoritaires comme la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, et Terre-Neuve.

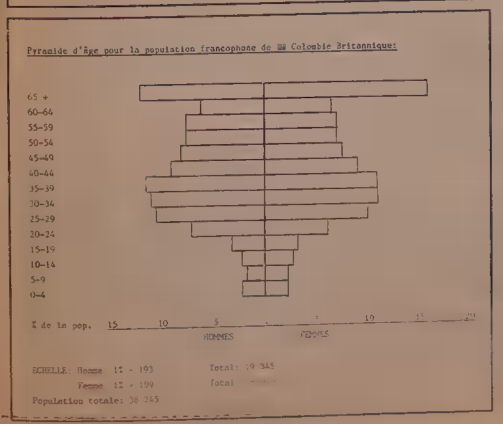
Le directeur de la recherche pour Vision d'avenir, Roger Bernard, constate que certaines communautés n'ont même plus la base de la population nécessaire pour se reproduire. Il parle même d'un problème d'assimilation galopante dans ces petites communautés.

L'autre grande constatation, c'est que le phénomène des transferts linguistiques se vérifie non seulement chez les jeunes, mais également chez les personnes plus âgées. C'est un problème qui touche l'ensemble de la communauté francophone. En Colombie-Britannique par exemple, les taux de transferts linguistiques passent de 54 pour cent chez les jeunes de 15 à 19 ans, à 70 pour cent chez le groupe d'âge des 45 à 49 ans. En Alberta, les taux sont de 49,4 pour cent chez le 15 à 19 ans, et de 59,1 pour cent chez les 45 à 49 ans.

En Ontario et au Nouveau-Brunswick, la situation est moins catastrophique. Ainsi, le taux de transfert chez les 15 à 19 ans qui est de 17 pour cent en Ontario, passe à 36,1 pour cent chez les francophones âgés de 45 à 49 ans. Au Nouveau-Brunswick, ce taux est de seulement 4,6 pour cent chez les 15 à 19 ans et de 11,3 pour cent chez les 45 à 49 ans. Ces données sont valables dans les communautés francophones fortes et homogènes. Mais selon Roger Bernard, elles sont trompeuses dans les régions à faible densité de francophones comme le sud de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Là, les transferts linguistiques sont plus importants.







Commission d'étude nationale

On a longtemps cru qu'un bon réseau d'institutions francophones permettrait de freiner l'assimilation dans les communautés. Or, se demande Roger Bernard, comment se fait-il que l'assimilation persiste? Il risque une réponse: les institutions ne doivent pas seulement transmettre la langue, mais aussi la culture française. C'est une des questions à laquelle devra répondre la Commission d'étude nationale sur l'assimilation, qui dès cet automne, entendra les organismes et les individus préoccupés par le phénomène de l'assimilation chez les jeunes canadiens-français.

Le point de départ de cette grande enquête nationale est un document produit en mars 1989 pour le compte de la Fédération des jeunes Canadiens français par le mathématicien Charles Castonguay de l'université d'Ottawa. Basé sur le recensement de 1986, «La situation linguistique des jeunes francophones hors Québec» révèle que la base démographique nécessaire à la persévérance du français en tant que langue première au foyer est compromise en Nouvelle-Écosse, au Manitoba et, de manière encore plus définitive, à l'est et à l'ouest de ces provinces.

Selon le mathématicien Castonguay, seule la jeunesse francophone du Nouveau-Brunswick résiste assez bien aux effets de l'anglicisation. En Ontario, la situation ne serait guère plus rassurante qu'ailleurs au pays. M. Castonguay admet cependant qu'une étude régionale ferait ressortir des conditions moins négatives dans l'est et le nord-est de cette province.

M. Castonguay note également dans son document que le comportement bilingue anglais-français des jeunes francophones est plutôt «une étape transitoire» menant le plus souvent d'un comportement francophone à un comportement anglophone. Là-dessus, le chercheur Roger Bernard ajoute que «l'idéologie du bilinguisme», présentée comme une valeur fondamentale pour les francophones hors Québec, a remplacé petit à petit ce qu'on pourrait appeler, «l'identité francophone». Le bilinguisme, dit-il, fait maintenant partie de l'identité, de la vision que les francophones hors Québec ont du monde, et d'eux-mêmes. «Ils sont bilingues avant d'être francophones».

Lorsqu'elle entreprendra sa grande tournée pancanadienne, la Commission d'étude nationale sur l'assimilation aura entre les mains deux outils qui guideront son travail. D'abord, la recherche de M. Bernard, sorte de synthèse de tout ce qui s'est écrit à ce jour sur le phénomène de l'assimilation au pays. Ce rapport préliminaire sera basé sur les données existantes disponibles et les études en cours. Il contiendra des informations sur les transferts linguistiques, le poids démographique, les mariages mixtes, les transferts linguistiques dans les mariages mixtes, les pyramides d'âge, la vitalité culturelle des communautés, et ainsi de suite.

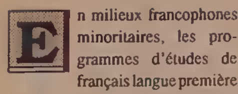
La Commission d'étude pourra aussi se référer aux premiers résultats d'un sondage qui sera réalisé en mars et avril auprès de 5 000 jeunes francophones de l'extérieur du Québec, âgés entre 15 et 24 ans. Le sondage mesurera la langue de lecture, la langue d'écoute, la langue utilisée lors des activités quotidiennes, les attitudes des jeunes envers la langue française et anglaise bref, tracera un portrait du comportement linguistique de la jeunesse francophone.

Cette grande enquête nationale s'avère fort intéressante par son ampleur et son contenu car elle sera menée auprès des jeunes. Comment ces jeunes francophones se perçoivent et se projettent dans l'avenir? Leurs réponses, les solutions et les gestes concrets qu'ils proposeront pour freiner l'assimilation, devraient en dire assez long sur l'optimisme ou le pessimisme que la francophonie canadienne pourra afficher à l'avenir. ■

Yves Lusignan est journaliste et courriériste parlementaire à l'Agence de Presse francophone (APF) à Ottawa.

Donner le goût d'apprendre en français

par Marc Angers



En milieux francophones minoritaires, les programmes d'études de français langue première connaissent du succès si la particularité d'une communauté donnée peut s'y refléter au maximum. C'est une condition indispensable à atteindre. Il faut savoir créer des connotations locales à l'intérieur de ces programmes. C'est la meilleure façon pour soutenir la motivation et la fierté des enfants à apprendre dans la langue française.

Mais ce beau concept s'applique-t-il d'un bout à l'autre du Canada? Ça varie avec l'importance de la minorité et selon les ressources humaines et financières dont disposent les ministères provinciaux de l'Éducation qui ont la juridiction de ce secteur. On constate que plus la minorité est petite, plus on utilise des programmes d'études du Québec adaptés ou carrément des programmes d'immersion.

Comme l'isolement et la pauvreté des infrastructures de quelques provinces canadiennes les empêchent d'avoir un système d'éducation compatible aux aspirations de la minorité francophone, pour compenser, il faut encourager la concertation entre provinces.

> ...l'isolement et la pauvreté des infrastructures de quelques provinces canadiennes les empêchent d'avoir un système d'éducation compatible aux aspirations de la minorité francophone...

Provinces maritimes: la concertation

Pour illustrer une telle situation, voyons ce qu'ont semblé choisir les provinces maritimes à l'exception de... Terre-Neuve.

Il faut dire que les situations divergent d'une province à l'autre selon l'importance de leur population francophone. Le Nouveau-Brunswick reconnaît aux francophones le droit de gestion de leurs institutions scolaires à partir du plus haut échelon de l'organigramme: le ministère de l'Éducation lui-même où on retrouve la dualité linguistique. Sans aller aussi loin, la Nouvelle-Écosse a au sein de son ministère de l'Éducation, un secteur pour l'éducation en français chargé d'élaborer les programmes d'études.

Il en allait de même à l'Île-du-Prince-Edouard jusqu'à ce que le gouvernement provincial, le mois dernier, accorde la gestion scolaire aux Acadiens et francophones.

Chacune des provinces (à l'exception de Terre-Neuve) développe des programmes pour l'éducation en français qui leur sont propres et qui tiennent compte de leur approche respective de l'enseignement. Une constante demeure cependant: les programmes se comparent à ceux du Québec pour une raison économique bien simple «les provinces de l'Atlantique trouvent la très grande majorité de leur matériel pédagogique au Québec», estime Jean-Guy Robichaud, directeur du Centre provincial des ressources pédagogiques (CPRP) en Nouvelle-Écosse.

Ces provinces reconnaissent l'importance de développer des programmes avec une composante historique et culturelle propre à la région de l'Atlantique (dans les programmes de sciences humaines et de langues, par exemple). Le CPRP a d'ailleurs été créé dans le but de développer du matériel d'appui afin de renforcer cet aspect. La même philosophie est appliquée à l'Île-du-Prince-Édouard qui, du moins jusqu'à maintenant, a un peu moins de ressources à sa disposition.

Mais on a vite réalisé qu'aucune de ces provinces n'a la capacité, individuellement, de créer une telle programmation. C'est là qu'on a senti la nécessité de se concerter en formant la Fondation d'éducation des provinces maritimes (FEPM). Cette organisation, où sont représentés les trois gouvernements, encourage la collaboration sur certains projets de programmes d'études de français langue première communs. Terre-Neuve ne fait pas partie de cette Fondation mais a quand même participé à certaines discussions.

La seule voie à suivre

Deux importants projets résultent de cette concertation: création d'un programme d'études complet des Maritimes pour la 9ième année et mise sur pied d'une vidéothèque française accessible à toutes les institutions qui offrent une instruction en français dans les Maritimes.

Pour M. Robichaud, la concertation est la seule voie d'avenir à suivre. Déjà, il a remarqué une augmentation dans les inscriptions et la fréquentation des institutions scolaires francophones dans les provinces de l'Atlantique. Mais, selon lui, le succès viendra lorsque les Francophones auront le contrôle complet de leur système d'éducation. Ainsi, le cran d'avance que possède le Nouveau-Brunswick permet aux francophones de cette province de travailler directement au développement de la politique curriculaire du ministère de l'Éducation.

«Présentement, explique-t-il, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard ont chacun leur propre philosophie de l'enseignement. C'est donc plus difficile de développer du matériel pédagogique de base si les politiques curriculaires ne sont pas les mêmes».

La situation de l'Île-du-Prince-Edouard est en évolution, mais en Nouvelle-Ecosse on n'admet que l'existence d'un conseil scolaire francophone, Clare-Argyle. «Ce qui fait qu'on doit encore justifier, expliquer et faire approuver nos programmations par des administrations anglophones pas nécessairement aptes à comprendre nos besoins» dit M. Robichaud.

> ...Un énorme fossé sépare Terre-Neuve des trois autres provinces maritimes. D'abord parce qu'elle n'a pas encore reconnu le droit à l'instruction en français dans sa loi scolaire...

Terre-Neuve: encore isolé

Un énorme fossé sépare Terre-Neuve des trois autres provinces maritimes. D'abord parce qu'elle n'a pas encore reconnu le droit à l'instruction en français dans sa loi scolaire. Aussi parce qu'elle n'a pas, à proprement parler, de politiques curriculaires pour les programmes d'études de français langue première. «C'est encore un privilège de recevoir une instruction en français à Terre-Neuve» indique Jean-Guy Labbé, directeur adjoint au Labrador City Colegiate. M. Labbé est aussi responsable de la section française de cette institution.

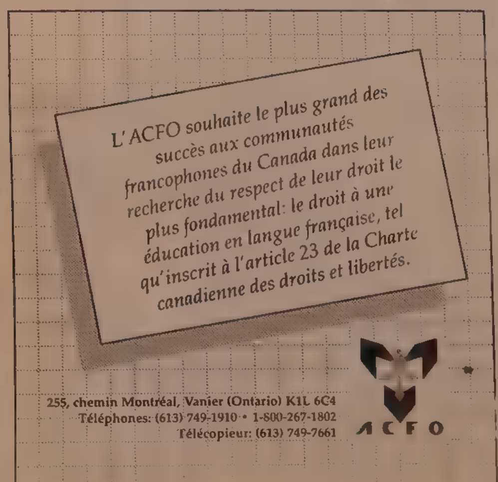
Un seul document d'étude a été réalisé (le «proposal for a French Curriculum for Newfoundland Schools»). Il a d'ailleurs reçu un accueil plutôt mitigé de la Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FPFTNL). «Cette étude est décevante car elle fait preuve d'une incompréhension du problème de l'assimilation des Francophones et d'autre part d'un manque de rigueur difficilement acceptable pour pallier à cette situation» soutient la FPFTNL, dans une lettre écrite au ministre de l'Éducation, Philip J. Warren. À la veille d'un procès (prévu pour avril) sur le droit à une éducation en français à St-Jean, le gouvernement révise ses positions. Il s'engage à développer les cadres d'un nouveau programme de français langue première qui sera dévoilé avant ce procès.

À Terre-Neuve, il n'existe pas de commissions scolaires francophones. Seulement une école française (à La Grand'Terre) et des sections françaises à Labrador City et Cap St-Georges.

À Labrador City par exemple, on a emprunté carrément le programme et le système d'évaluation du Québec. «Ça marche bien» dit M. Labbé. «Surtout parce qu'on dessert une population qui provient du Québec et qui retournera au Québec».

Malgré le succès du programme à Labrador City, il souhaite que le gouvernement de Terre-Neuve inscrive dans sa loi scolaire le droit à une éducation en français et éventuellement, qu'il crée sa propre politique curriculaire. «On y adhérerait étape par étape car on est conscient de la limite des ressources de la province», ajoute-t-il. Effectivement les ressources ne sont pas très riches. Jusqu'à l'an passé, une seule personne travaillait à l'élaboration des programmes d'études. Présentement, le poste est vacant. ■

Marc Angers est rédacteur en chef du journal Le Gaboteur, à Terre Neuve.



Une francophonie réduite de moitié

par Micheline Goulet

Le lit du racisme s'est élargi du simple au double lorsqu'un Néo-Canadien a osé défendre le bilinguisme à Sault-Ste-Marie. Tout ce qui n'est pas «anglais» doit courber l'échine parce que «si on les laisse parler français, ils vont peut-être se mettre à parler hollandais et italien ensuite», a déclaré en 1987 le président du conseil municipal d'Elizabeth Town, Ontario.

... Au niveau des origines, le Canada se divise en trois blocs, presqu'identiques en nombres: français, anglais et origines multiples...

Le Canada a changé. Alors que Statistique Canada persiste à dire qu'il y a 500 000 francophones en Ontario, il y en a 1 113 095 qui déclarent parler le français (Recensement 1986). Deux autres provinces comptent un nombre impressionnant de personnes déclarant parler le français par rapport aux francophones de «souche»: Alberta 163 000 personnes par rapport à 47 000, Colombie- Britannique 190 000 vs 38 600.

Ce phénomène ne lasse pas de surprendre car si l'on voulait couper au plus court, il faudrait dire qu'au niveau des origines, le Canada se divise en trois blocs, presqu'identiques en nombres: français, anglais et origines multiples. Du bloc francophone, 37 pour cent des personnes se déclarent bilingues, chez les personnes aux origines multiples 30 pour cent et chez les anglophones 7,6 pour cent.

Un parallélisme assez particulier se dessine entre les groupes multiculturels et les francophones. Certaines communautés culturelles présentent un taux élevé de francophones; Arméniens 43 pour cent, Arabes 34 pour cent, Grecs 30 pour cent, etc. À ce jour, ces personnes sont statistiquement des anglophones ou enfermées dans des compartiments culturels déterminés uniquement par leur naissance ou leur langue maternelle. Des associations multiculturelles francophones ont vu le jour en Ontario et en Alberta.

Mme Evelyne St-Amand-Hubert, présidente de l'Association multiculturelle francophone de l'Alberta (AMFA) a pu constater que des 8 000 réfugiés vietnamiens qui ont dû s'installer dans cette province, les enfants ont été assimilés au système scolaire anglophone et aujourd'hui sont dans l'impossibilité de communiquer avec leurs grand-parents!

2,5 millions

Il ne faut plus dire qu'il y a 900 000 francophones hors-Québec, mais bien 2,5 millions de personnes déclarant parler le français. Plusieurs Néo-Canadiens, immigrants reçus ou en attente de statut et réfugiés, ont complété toutes leurs études en français même si leur langue d'origine est autre.

En ne traitant pas ces personnes avec égalité, selon les termes de l'article 15 de la Charte des droits et libertés(1), les pires injustices sont commises en matière de péréquation, subventions aux écoles françaises, accès aux fonds publics, distribution des taxes foncières et scolaires. Aussi l'expression «où le nombre le justifie» victimise doublement la francophonie.

Il ne faut plus dire qu'il y a 900 000 francophones hors-Québec, mais bien 2,5 millions de personnes déclarant parler le français...

Que l'on veuille connaître la langue maternelle de certaines personnes, afin de déterminer l'indice de continuité de cette dernière (assimilation), est important. Toutefois Statistique Canada se prépare à ne questionner que «la langue parlée à la maison» et systématiquement la francophonie sera coupée de moitié (exemple: Ontario 276 000 vs 500 000). Il faut que nous soyons capables d'identifier qui sont ces 2,5 millions de personnes qui déclarent parler le français, si véritablement ce pays est bilingue!

...Go back to hungary... C'est l'injure après l'insulte, c'est une violation de la Charte des droits et libertés, c'est un médecin d'origine hongroise qui a été bafoué au nom de toutes les minorités de ce pays.

(1) Droits à l'égalité

15. (1) La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

(2) Le paragraphe (1) n'a pas pour effet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer la situation d'individus ou de groupes défavorisés, notamment du fait de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge ou de leurs déficiences mentales ou physiques.

Micheline Goulet est journaliste-pigiste à Ottawa.

La Fédération des Franco-Colombiens,
le porte-parole de la communauté francophone
de la Colombie-Britannique
travaille en étroite collaboration avec
l'Association des Parents du Programme Cadre de Français
pour la pleine reconnaissance du droit à l'enseignement en français.

Nous sommes également actifs dans les domaines suivants:
l'Opération Loi Scolaire, la campagne de sensibilisation à la cause juridique;
le développment de l'éducation postsecondaire en français;
et
l'alphabétisation.



La Fédération des Franco-Colombiens
853, rue Richards, bureau 104
Vancouver (C.-B.) V6B 3B4
(604) 669-5264

Association des Parents
du Programme Cadre de Français
117, 15e Rue Est, bureau 4A
Vancouver Nord (C.-B.) V7L 2P7
(604) 983-2004



De nouvelles pistes pour les années 90

Vision de l'avenir dans le domaine de l'éducation française au Manitoba

- autogestion scolaire
- établissement de centres scolaires communautaires
- introduction de nouveaux programmes de formation professionnelle
- services en français pour la clientèle pré-scolaire
- amélioration de l'accessibilité à l'éducation française
- accueil des «ayant-droit»

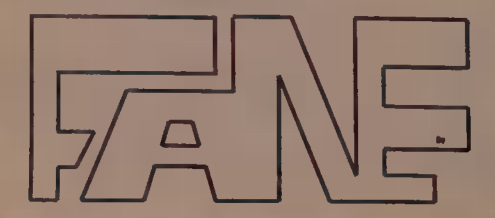
Société Franco-Manitobaine

Case postale 145
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 3B4
Téléphone: 233-4915

Associations engagées à la réalisation de cette vision

- Association des directeurs d'écoles franco-manitobaines
- Commissaires d'écoles franco-manitobains
- Conseil jeunesse provincial
- Éducatrices et éducateurs francophones du Manitoba
- Fédération provinciale des comités de parents
- Société franco-manitobaine

La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse surveille de près les progrès réalisés par le peuple acadien en matière d'éducation. Nous sommes particulièrement fiers de l'obtention des nouvelles classes françaises à Sydney et également de l'arrivée prochaine (septembre 1991) du Centre scolaire communautaire d'Halifax-Dartmouth.



FÉDÉRATION ACADIENNE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

1106, rue South Park
Halifax, Nouvelle-Écosse
B3H 2W7

Tél: (902) 421-1772 Fax: (902) 422-3942

Un domaine qui laisse perplexe

par Armand Bédard



L'immersion en français! Voilà bel et bien l'élément de surprise en éducation. Quiconque, en 1970, aurait prédit qu'après vingt ans, au-delà de 200 000 jeunes canadiens s'y seraient éventuellement inscrits, se serait vu attribuer de «sobriquets» peu flatteurs.

L'immersion apporte plusieurs avantages à un grand nombre de citoyens de la majorité. Cependant, ces mêmes avantages ont eu, par ricochet, des répercussions sur l'éducation en français langue première au pays; ressources financières fédérales affectées à un plus grand nombre d'élèves sans pour autant augmenter proportionnellement; une compétition souvent vive pour un nombre limité d'enseignants; de fausses perceptions chez les gens quant aux différences fondamentales entre l'immersion et l'enseignement en français langue première.

Ce phénomène nous force à faire plusieurs constats. Nous en énumérons quelques- uns parmi tant d'autres.

1) Par le passé, les Francophones, jeunes et moins jeunes avaient le quasi-monopole sur le bilinguisme. C'est de moins en moins le cas. Pendant que des institutions fédérales, provinciales et privées se dotent de personnel bilingue, les Francophones doivent maintenant concurrencer un nombre croissant de personnes bilingues, non-francophones.
2) Plusieurs recensements consécutifs démontrent que l'assimilation alarmante fait des ravages chez les Francophones. Ceux-ci, hors Québec, sont de moins en moins bilingues tandis qu'une partie de la jeunesse non-francophone se bilinguise.
3) Un nombre significatif de «Francophones» s'inscrivent dans des programmes d'immersion. Leurs parents sont convaincus que l'immersion est un véritable programme français; ou ils n'ont pas le choix, faute d'accès à une école française; ou encore les enfants n'ont pas les compétences langagières pour participer, dès la maternelle, au processus d'éducation en français, langue première.

Différences fondamentales

Le professeur Louis-Gabriel Bordeleau, dans un article intitulé

...Un nombre significatif de «Francophones» s'inscrivent dans des programmes d'immersion. Leurs parents sont convaincus que l'immersion est un véritable programme français,...

«L'éducation française à l'heure de l'immersion», résume avec lucidité les différences fondamentales entre l'éducation française, langue première et l'immersion.

«L'éducation française», affirme-t-il, «dans son sens plénier et global, se veut un ensemble cohérent et concerté de démarches, de structures et d'outils orientés vers le plein épanouissement des membres d'une communauté partageant une même langue, des traditions semblables et un ensemble suffisamment précis de valeurs; bref une façon distincte de voir et d'interpréter le monde ambiant». Alors qu'en immersion «il s'agit de permettre à l'élève d'atteindre un niveau de compétence fonctionnelle en français langue seconde tout en assurant une compréhension et une appréciation de la langue seconde et de la culture qu'elle véhicule; cela fait en sorte que l'élève maintienne son identité linguistique et culturelle d'origine».

Quiconque adhère à ces définitions (l'auteur y adhère) se doit d'en conclure que si l'immersion atteint ses objectifs, le jeune Francophone sortant de ce programme sera des plus confus. Son français sera «fonctionnel» et sa langue française «seconde». Il aura une «appréciation de la culture» et il maintiendra «son identité linguistique et culturelle d'origine»! Pauvre jeune!

Mieux que rien?

Mais plusieurs diront, sans doute avec raison, que l'enseignement par immersion c'est mieux que rien. Combien retrouve-t-on de Francophones dans les programmes d'immersion? Voilà une question difficile, voire impossible, à répondre. Il y a pénurie de recherches sur le sujet. On peut supposer que le taux d'inscription des «Francophones» à des programmes d'immersion est très fortement influencé par la facilité ou difficulté d'accès à des écoles françaises, langue première. Ensuite, il y a les «fausses perceptions» quant aux objectifs et résultats de chacun des programmes ainsi que le facteur connaissance ou méconnaissance de la langue dite maternelle. Nous en sommes revenus aux trois grandes raisons qui font que des «ayants droit» (enfants de parents visés par l'article 23 de la Charte des droits et libertés) se retrouvent dans des programmes d'immersion.

Constater que bon nombre des inscrits en immersion sont admissibles à l'école française et déclarer solennellement que ces brebis égarées devraient être à l'école française est une chose; entreprendre les démarches nécessaires à l'accomplissement de cette noble mission qu'est la récupération en est une autre. Afin de proposer des éléments de solution, il s'agit de dresser trois scénarios à partir des trois principales raisons qui portent des parents à inscrire leurs enfants à l'immersion.

...les parents qui adhèrent aux objectifs de l'école française mais qui inscrivent ou doivent inscrire leurs enfants à l'immersion risquent d'être drôlement trompés...

Succès chez la majorité

Les parents croient que l'immersion peut «franciser» leur progéniture. Et pourquoi pas? Après tout, le phénomène d'immersion bilinguise des jeunes anglophones; le pourcentage d'utilisation du français est égal à celui de l'école française (et supérieur à celui des programmes mixtes/bilingues); souvent, l'école française est loin ou inexistante et l'école d'immersion est au coin de la rue. Voilà ce que bien des gens vivent face à l'éducation et le genre d'enseignement que recevront leurs enfants.

...On peut supposer que le taux d'inscription des «Francophones» à des programmes d'immersion est très fortement influencé par la facilité ou difficulté d'accès à des écoles françaises, langue première...

Une telle situation est le résultat, surtout, de deux autres phénomènes - l'un psychologique et l'autre politique. Le psychologique c'est toute la publicité qui entoure le phénomène de l'immersion. L'immersion jouit d'un grand succès chez la majorité. La publicité qui entoure ce programme est presque toujours positive. Les parents francophones prennent le pas - souvent car ils se disent «si c'est bon pour les anglophones, pourquoi pas pour nous?» Cette réaction contribue à un autre phénomène qui est celui de l'absence de revendication vis-à-vis l'éducation française langue première. Le cercle vicieux est complet. Un certain service est en place, on ne revendique pas, donc, pas d'école française.

Le côté psychologique et le côté politique demeurent interliés. Nombreux sont les endroits au Canada où la croissance de l'immersion a graduellement remplacé une école ou un programme français. (L'auteur a relevé plusieurs exemples du genre au Manitoba. Il est probable que les cas manitobains se répètent dans d'autres provinces.)

L'immersion: ou rien

Ces «remplacements graduels» sont dans tous les cas reliés à des connotations politiques, c'est-à-dire, les fameux cas de nombres suffisants. Là où les inscriptions possibles pour une école française frôlent ou sont inférieures aux nombres suffisants établis par divers régimes scolaires (ces nombres varient), et là où une certaine demande pour le programme d'immersion existe, la réaction est presque toujours la même: la commission scolaire annonce aux Francophones que c'est l'immersion ou rien.

Contrôlées en très grande majorité par les anglophones majoritaires, ces administrations scolaires prennent la décision d'offrir l'immersion. En effet, c'est la majorité qui d'abord se sert et, en passant, ouvre la porte aux Francophones qui, d'un seul coup, viennent agrandir les nombres. Ils aident à rendre le programme d'immersion rentable. Politiquement, les administrateurs scolaires sont sécures; le genre d'éducation voulue par les parents revendiquant l'immersion est offerte; les Francophones sont accommodés et on a une école ou un programme de moins à admistrer.

Devant une telle situation, les parents francophones, peu nombreux et peu influents au niveau politique, acceptent ce moindre mal, même s'ils accceptent mal les objectifs visés par l'immersion. Il est toujours plus facile de signaler des répercussions et problèmes que de présenter des éléments de solutions. Les solutions se situent principalement aux niveaux information/offre active et programmation/récupération.

(Suite à la page 18)

Confessionnelle ou publique? *(Suite de la page 8)*

Selon l'étude mentionnée plus haut, ces «accommodements» suffisent aux Acadiens qui résistent aux invitations de la communauté catholique irlandaise de relancer le débat qui «pourrait facilement prendre une tangente linguistique résultant en une confusion des questions et du problème de fond; nous nous demandons s'il pourrait y avoir un gagnant dans un tel débat.» Le rapport poursuit: «ce qui paraît être le plus essentiel au comité, c'est le respect des droits de tous ceux et celles impliqués dans cette affaire.»

La gestion

On ne risque pas de se tromper en prévoyant qu'au fur et à mesure, de l'obtention du droit de gestion de leurs écoles, les tensions créés entre francophones en milieu minoritaire par la présence de deux systèmes scolaires parallèles, augmenteront. Ce sera la fête si dans quelques semaines, la Cour suprême du Canada donnait raison aux Franco-Albertains qui réclament, dans la cause Mahé-Bugnet, la gestion complète.

Mais ces écoles franco-albertaines, seront-elles catholiques ou non-confessionnelles? Si à Légal, par exemple, l'école est catholique, les parents francophones qui s'opposeront légitimement à ce que leurs enfants soient exposés à cette religion seront-ils vraiment plus avancés, si le nombre d'enfants ne justifie pas l'aménagement d'une deuxième école?

De telles difficultés peuvent être anticipées. Par exemple, en Ontario, les situations pénibles n'ont pas tardé à se présenter dès que le gouvernement provincial parachevait le financement des écoles catholiques jusqu'à la fin du secondaire, en 1986, alors que des groupes de francophones du Nord se sont chicanés entre eux, parfois comme chien et chat, pour le contrôle de la seule école secondaire de la localité. Dans les banlieues francophones d'Ottawa, où l'on vient d'obtenir la gestion d'un conseil scolaire bicéphale, catholique et non- confessionnel, on voit le matin deux autobus scolaires sur une même rue transportant des enfants à des écoles situées presque côte à côte.

La question n'est sûrement pas sans issue. Il faut parier que chacun des intervenants dans ce débat fort prévisible, aura en tête les meilleurs intérêts de l'ensemble de la communauté. Mais l'expérience nous montre qu'au Canada, lorsqu'il est question de droits constitutionnels risquant d'entrer en contradiction, les choses ne sont jamais faciles.

Comme l'indiquait dernièrement un gestionnaire scolaire acadien en parlant en particulier de l'Ontario: «Je n'aimerais pas avoir vos problèmes à l'heure actuelle». ■

Adrien Cantin est éditorialiste au quotidien Le Droit à Ottawa.

Un domaine qui laisse perplexe *(Suite de la page 17)*

Informer correctement

Dans un premier temps, il faut que les organismes de parents, les gouvernements provinciaux et fédéral ainsi que les autorités scolaires locales s'entendent pour informer le public correctement. Il est vrai pour l'ensemble d'une société qui aspire au bilinguisme que le bilan de l'immersion est nettement positif. Par contre, les parents qui adhèrent aux objectifs de l'école française mais qui inscrivent ou doivent inscrire leurs enfants à l'immersion risquent d'être drôlement trompés. Ensuite, il faut s'interroger sur l'offre active des gouvernements provinciaux et des autorités scolaires locales. Voilà une approche rarement employée dans le domaine de l'éducation française langue première dans la grande majorité des provinces et territoires. Facilement dit mais difficilement fait, cette offre active pour l'éducation dans sa langue maternelle pourtant garantie par la Charte des droits et libertés.

Récupération et intégration

La deuxième grande intervention se situe au niveau de la récupération. Déjà, dans quelques endroits, on développe des programmes de récupération/préparation à l'école française. L'approche pédagogique ressemble alors à celle de l'immersion mais avec une différence fondamentale: elle vise l'intégration du jeune francophone au programme offert dans l'école française et dans les plus brefs délais.

Ces deux grands moyens ont, entre autres, un résultat possible quant aux nombres d'inscrits aux écoles françaises. Ensemble, ils pourraient augmenter les nombres et réduire ou éliminer les arguments sur «les nombres suffisants» trop souvent utilisés par les autorités scolaires pour justifier leur inaction ou déguiser leur attitude négative envers l'éducation en français pour les Francophones.

L'immersion, de façon subtile, est un véritable concurrent à l'école française non seulement parce que la présence de ce programme a l'effet de réduire le niveau de revendications de la part des Francophones mais aussi, parce que ce programme ne tente pas d'éduquer les jeunes Francophones. Plutôt, et le programme ne le cache pas, il tente de faire apprendre à l'élève le français langue seconde. Et c'est là tout le dilemne. ■

Armand Bédard est directeur général de la Fédération manitobaine des comités de parents.

FAITES GRIMPER VOTRE TAUX D'INTÉRÊT GRÂCE À LA BANQUE VIDÉO DE TVONTARIO.



Jusqu'à 10 000 titres en banque! Autant de vidéos de TVOntario qui rendront vos cours encore plus intéressants. Nos séries s'adressent aux élèves de différents niveaux et couvrent de nombreux sujets dont les mathématiques, la géographie, la biologie et la physique. En mariant la théorie aux techniques d'animation ou au divertissement, la télévision éducative vous propose des cours de qualité supérieure. Demandez notre catalogue vidéo... vous y trouverez une petite mine d'or!

En Ontario, composez le 1-800-668-9974. Ailleurs, composez le 1-800-387-8450, poste 2613. Si vous préférez, écrivez à l'adresse suivante :
TVOntario, Service du Marketing
C.P. 200, succursale Q
Toronto (Ontario) M4T 2T1.





LA BANQUE VIDÉO DE TVONTARIO. UNE RICHESSE À PORTÉE DE LA MAIN.

L'a[illegible]íl[illegible]

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 5 numéro 6, Vendredi le 6 avril 1990

À Yellowknife

Inauguration officielle de la première école francophone territoriale



M. Allain Saint-Cyr, accompagné des élèves de l'école française, coupe ■ "ceinture fléchée" traditionnelle...

Dominique Claudon

Après une lutte tenace pour concrétiser le droit à un enseignement en français, l'Association des parents francophones de Yellowknife, entre autres organisations, a vu ses efforts récompensés à travers l'ouverture officielle de l'école Allain Saint-Cyr le 28 mars dernier.

C'est trois semaines plus tôt que la Commission scolaire du district d'Education n°1 de Yellowknife donnait son acccord - avec de sérieuses réserves cependant - pour un programme d'enseignement en français de la maternelle à la sixième année.

Situé à proximité de l'école élémentaire J.H.-Sissons, le modeste bâtiment de l'école francophone comprend deux classes, regroupant huit élèves en tout pour l'instant.

Pour saluer l'inauguration de l'école Allain Saint-Cyr, plusieurs allocutions ont été prononcées.

Le sous-ministre territorial de l'Education, Joseph Handley, s'est dit honoré de vivre «une journée mémorable pour la communauté francophone ■ pour tout Yellowknife».

Suite en page 2...

Le Rapport annuel 1989 du Commissaire aux langues officielles

Très peu de progrès ont été réalisés

Jean-Luc Thibault

En remettant son rapport annuel pour l'année 1989, le Commissaire aux langues officielles, D'Iberville Fortier, constate que la nouvelle Loi sur les langues officielles, adoptée en 1988, n'aura eu pour ainsi dire que peu d'effet auprès de la majorité des institutions fédérales.

Le Commissaire en impute la cause à la lenteur du gouvernement fédéral à mettre en oeuvre les politiques ■ les directives qui normalement devraient accompagner le texte de loi. L'information diffusée sur la nouvelle loi a également été, selon le Commissaire, «des plus chétives» tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement.

M. Fortier estime qu'en cette période de tensions linguistiques, le gouvernement fédéral doit passer aux actes en déposant dans les prochaines semaines un projet de réglementation ■ en préparant une campagne d'information visant à mettre en valeur la dualité linguistique.

Cependant, le Commissaire note quelques progrès à l'échelle de la Fédération canadienne, même si le climat général s'est assombri. C'est le cas notamment dans les Territoires du Nord-Ouest où un premier centre culturel communautaire a été inauguré en octobre à Iqaluit, tandis que les enfants de Yellowknife peuvent désormais fréquenter une maternelle et faire les deux premières années du cycle élémentaire en français.

Pour ce qui est de la Loi sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest qui fait du français et de l'anglais les langues officielles de la région, et reconnaît en même temps sept langues autochtones, le Commissaire se déclare «tout à fait favorable à ce que l'on reconnaisse les droits linguistiques des peuples autochtones des Territoires; toutefois, il importe également de reconnaître que la mise en oeuvre de ces droits comporte des problèmes particuliers et complexes, qui ne doivent pas constituer un obstacle à la réalisation -longtemps attendue- de la promesse d'offrir des services en français».

Suite en page 12...

Revendication territoriale globale des Dénés et des Métis

Un dernier espoir?... Peut-être...

Jean-Luc Thibault

N'ayant pu en venir à une entente finale avec les négociateurs fédéraux sur la revendication territoriale globale avant la date limite du 31 mars 1990, les présidents de l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest et de la Nation Dénée, MM. Gary Bohnet et Bill Erasmus, demeurent toutefois optimistes et prétendent que l'entente pourrait être signée au cours des prochains jours.

La rencontre avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien, Tom Siddon, prévue pour le début de la semaine prochaine à Yellowknife, représentent pour les Dénés/Métis l'ultime chance pour qu'une entente finale puisse être ratifiée.

«Nous n'avons pu rencontrer la date limite, mais nous sommes prêts à nous asseoir avec le ministre Siddon aussitôt que possible pour poursuivre les discussions et en venir à un accord», a déclaré M. Erasmus, à peine 24 heures après la cessation des négociations.

Pour sa part, M. Bonhet soutient que les négociateurs Dénés/Métis ont été aussi loin qu'ils le pouvaient dans les circonstances, et qu'aujourd'hui la discussion doit se poursuivre à un niveau plus politique. «Nous croyons qu'une entente peut être ratifiée et nous sommes très optimistes que cela va se produire. Tous nos gens sont engagés dans le processus et si une entente est paraphée, chacun aura la chance de voter pour la ratification finale», a indiqué M. Bonhet.

Du côté d'Ottawa, on semble beaucoup moins optimiste. Après avoir rencontré son chef négociateur, David Osborn, le ministre Siddon émettait de sérieux doutes sur l'avenir d'un règlement de la revendication territoriale des Dénés/Métis.

«M. Osborn m'a informé qu'il existait des différences très significatives entre les Dénés/Métis et le gouvernement fédéral. Il m'a signalé également qu'il y avait un manque important de consensus parmi les Dénés et les Métis pour permettre ■ signature d'une entente avant la date limite du 31 mars», a annoncé le minsitre Siddon.

Sachant combien il est important pour l'ensemble de la population ténoise que cette question de réclamation territoriale soit solutionnée équitablement, le ministre a dit regretter que les négociations aient échoué.

Suite en page 3...



Se sucrer le bec, l'une des activités les plus populaires du Caribou Carnaval qui se tenait en fin de semaine à Yellowknife (voir page 7)

Un dernier coup d'oeil *(page 6)*



SOMMAIRE

Joyeuses Pâques

Leroux, Beaulieu... et les autres
voir en page 11

• ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE • ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE •

Élimination de la discrimination raciale

Le 21 mars dernier, le ministre de la Justice, Michael Ballantyne, a profité de la Journée internationale de la discrimination raciale pour démontrer l'importance que les Territoires du Nord-Ouest accordent au respect de tout un chacun. «L'hospitalité nordique et l'amitié ont toujours été», de dire le ministre, « offertes aux étrangers et aux régions avoisinantes. Nous possédons un territoire avec peu d'habitants, mais ici chaque être humain est considéré une source valable de connaissances et de cultures diverses. Malheureusement, cette état de fait n'existe pas dans certaines autres parties du monde.» Le ministre a dit espérer que toutes les nations sauront un jour travailler ensemble à la promotion de la tolérance et de la compréhension entre les peuples et les individus.

Une ligne info-emploi

La ministre du Personnel, Jeannie Marie-Jewell, annonçait dernièrement la création d'un «nouveau service téléphonique sans frais d'offre d'emploi» à partir des bureaux régionaux du ministère.

À partir d'un message enregistré, la population ténoise pourra prendre connaissance des possibilités d'emploi au sein du gouvernement des T.N.-O. L'information contenue dans ces messages inclut le poste offert, le lieu de travail, les qualifications requises et la base salariale.

Pour le moment, ces messages ne sont diffusés qu'en anglais, mais on prévoit pour très bientôt des enregistrements dans les principales langues autochtones.

Pour connaître les numéros de téléphone, il suffit de contacter le bureau régional du ministère du Personnel.

L'entente de principe de la F.T.N.

Le ministre responsable des Droits des autochtones et du développement constitutionnel, Titus Allooloo, a annoncé l'approbation par le Cabinet fédéral et le Conseil exécutif des Territoires du Nord-Ouest de l'Entente de principe de la Fédération Tungavik de Nunavut.

Rappelons que cette entente, la plus importante dans l'histoire canadienne, avait été signée le 8 décembre dernier à Ottawa. Selon le ministre, c'est un pas vers la bonne direction, soit la conclusion d'un règlement pour la réclamation territoriale des Inuit.

Une cérémonie officielle de signature devrait se tenir à Igloolik à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai. Parmi les éléments importants de l'entente de principe, on note des droits de surface sur 349 623 kilomètres carrés de terres, des droits de sous-sol sur 36 257 kilomètres carrés et une indemnité financière de 580$ millions.

La ferme d'élevage Hanging Ice Bison Ranch

Le ministre du Développement économique, Gordon Wray, a indi-

suite à la page 3

suite de la page 1

L'école Allain Saint-Cyr

Un atout enviable

Le représentant du Secrétariat d'Etat, Marcel Préville, a qualifié d'historique la mise sur pied de la première école francophone dans les Territoires du Nord-Ouest. Il a rappelé que le ministère appuie l'action des parents francophones, lesquels ont accompli un «travail acharné et fructueux».

Lors de son discours, la présidente du district d'Education n°1 de Yellowknife, Wendy Bisaro, a également rendu hommage au travail de fourmi des parents.

La représentante de la Ville de Yellowknife, Marie Coe, a souhaité bonne chance à la nouvelle institution.

Le président de la Fédération Franco-Ténoise étant alors retenu par ses obligations professionnelles, c'est le directeur général Richard Barrette qui représentait la F.F.T. «Le fait, que cet endroit s'appelle Ecole Allain Saint-Cyr, *démontre son caractère homogène»,* a-t-il mentionné. «Toutefois, il reste beaucoup à faire. Le droit à la gestion, c'est aussi un droit qui est reconnu aux francophones hors Québec», a-t-il ajouté, en faisant directement allusion à l'affaire Mahé.

La vice-présidente de l'Association Franco-Culturelle de Yellowknife, Lise Picard, s'est dite convaincue que «les employeurs et les administrateurs de la ville réaliseront bientôt que c'est un atout enviable que d'avoir une école francophone dans une ville telle que Yellowknife». Pour Mme Picard, le rêve de voir naître un établisement d'enseignement en français dans la capitale des T.N.-O., devenu réalité, prouve que la communauté francophone locale peut faire beaucoup d'autres choses.

«Il n'est pas loin le jour où nous pouvions craindre l'assimilation de nos enfants. Aujourd'hui, ils ont la possibilité de s'épanouir dans leur langue et leur culture, pour devenir des citoyens fiers» de leur identité, a déclaré la présidente de l'Associa*tion de parents francophones* de Yellowknife, Bernadette Leblanc-Fortier, dont le sourire trahissait la satisfaction légitime du travail accompli depuis l'an dernier.

Enfin, Allain Saint-Cyr, dont l'intervention était très attendue, a expliqué notamment pourquoi il est nécessaire de défendre le fait français. «La langue française n'est pas plus belle que les autres ; seulement, il y a une langue qui est nôtre et qui est plus belle dans notre gorge (...) On n'a pas le droit d'éliminer une culture ou une langue, mais on a le devoir d'être soi-même et donc de se doter des institutions nous permettant d'être nous-mêmes jusqu'au bout. (...) Etre minoritaire, c'est être condamné à l'excellence ; c'est ce qu'il faut souhaiter à cette école francophone».

Immortalisé de son vivant à la suite de l'attribution précoce de son nom à l'école francophone, M. Saint-Cyr est une personnalité d'une grande visibilité au sein de la francophonie ténoise. Il a été co-fondateur et président de l'Association Culturelle Franco-Ténoise. Désormais, ce sont les francophones de la Saskatchewan - où il est actuellement coordinateur de programmes de français - qui bénéficient de son dynamisme.

• ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE • ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE •

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le lac Meech

Un comité constitutionnel a été formé

Jean-Luc Thibault

Un comité spécial formé de membres de l'Assemblée législative a été créé afin d'analyser les recommandations sur la réforme constitutionnelle au Canada et ses conséquences sur les Territoires du Nord-Ouest.

Ce comité, créé avec le consentement unanime de la Chambre, devrait présenter son rapport bien avant la date limite du 23 juin selon le chef du gouvernement, Dennis Patterson.

«L'initiative du premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, rend maintenant possible la tenue de discussions nationales sur la façon que l'accord du lac Meech peut être sauvé. Cela peut se faire par des amendements à l'accord actuel ou par un accord parrallèle», a déclaré le chef du gouvernement territorial.

On se rappelera que les propositions de M. McKenna sont basées sur l'hypothèse que l'accord de 1987 doit être amélioré sans porter atteinte à ses objectifs fondamentaux.

M. Patterson précise que les résolutions proposées par M. McKenna tiennent compte de plusieurs inquiètudes qui ont été exprimées par le gouvernement territorial et l'Assemblée législative depuis le rapatriement de la constitution en 1982 et l'accord du lac Meech en 1987.

«À l'instar du premier ministre du Nouveau-Brunswick, l'Assemblée législative émet de sérieuses réserves concernant l'accord du lac Meech, particulièrement sur les conséquences constitutionnelles qu'il pourrait avoir pour les T.N.-O.», d'ajouter M. Patterson.

Les principales objections du gouvernement territorial à l'accord du lac Meech comprennent l'implication des provinces dans la création de nouvelles provinces et la possibilité que les provinces étendent leurs frontières au delà du soixantième parralèle sans la participation ou le consentement de l'Assemblée législative des T.N.-O..

L'Assemblée législative aimerait surtout être rassurée que les aspirations des Territoires du Nord-Ouest seront sérieusement considérées avant de permettre que l'entente finale soit ratifiée. Elle veut également que les premiers ministres s'engagent à négocier sur les questions qui affectent plus particulièrement la zone septentrionale du Canada.

Le présent comité a été chargé de réviser toutes propositions ou suggestions, venant des gouvernements fédéral, provinciaux ou du Yukon, qui auraient pour but d'approuver ou d'amender l'accord du lac Meech. De plus, les membres du comité consulteront, discuteront et rencontreront les différents intervenants qui ont un quelconque rôle à jouer dans la ratification de l'accord. Le comité est composé des ministres Michael Ballantyne et Stephen Kakfwi et des députés Henry Zoe, John Ningark et Red Pedersen. Sam Gargan et Bruce McLaughlin agiront à titre de membres suppléants.

suite de la page 2

qué aux membres de l'Assemblée législative que le projet d'élevage de bison de la «Hanging Ice Bison Ranch» n'avait aucun rapport avec Agriculture Canada et sa proposition d'exterminer les bisons.

Selon le ministre, le projet avait été présenté bien avant la déclaration de l'organisme fédéral et avait comme principal objectif de faire l'élevage du bison à des fins alimentaires tout en assurant la survie de l'espèce.

Ce projet avait été présenté une première fois au gouvernement en juin 1988, mais le risque économique aurait été trop hasardeux pour le gouvernement devait déclarer le ministre Wray. Cependant, une nouvelle réévaluation en 1989 a permis de dégager un projet-pilote de trois ans auquel participe le gouvernement par l'entremise du ministère et du Programme de développement économique.

Stratégie pour l'amélioration du transport dans les T.N.-O.

Le dépôt de la nouvelle stratégie sur le système de transport dans les Territoires du Nord-Ouest est reporté à la session d'automne. C'est ce que déclarait, lundi dernier, le ministre du Transport, Gordon Wray, devant les membres de l'Assemblée législative.

Cette stratégie devrait identifier les conditions actuelles de toutes les installations de transport à la grandeur des T.N.-O. (routes, ports et aéroports). Elle servira également à déterminer où des améliorations sont nécessaires et où de nouvelles infrastructures seront aménagées.

La nouvelle stratégie couvrira un plan de développement du sythème de transport dans les T.N.-O. au cours des 20 prochaines années.

suite de la page 1

Les Dénés et les Métis

Une dernière chance d'en arriver à une entente

Il se dit prêt à rencontrer les représentants des Dénés et des Métis pour trouver un moyen de dénouer l'impasse, mais du même coup il précise qu'aucun changement ne sera apporté à la présente entente. «Je crois que le gouvernement fédéral a fait une offre raisonnable et généreuse pour résoudre cette réclamation territoriale. J'ai indiqué aux Dénés et aux Métis que je suis prêt à leur accorder quelques jours de plus pour leur permettre d'en venir à une décision finale à savoir s'ils acceptent ou s'ils rejètent nos propositions», a ajouté le ministre.

Entretemps, les Dénés et les Métis ont prévu de se réunir une dernière fois avant la rencontre avec le ministre pour essayer de trouver un consensus devant les mener à accepter l'offre du fédéral.

Qu'adviendra-t-il de cet important dossier si les négociations de dernière minute ne réussissent pas à rappocher les parties? Personne ne semble le savoir. Pour le moment, tous les efforts vont vers la ratification de cette entente finale. Donc après plus de 19 mois de négociations, depuis que l'entente de principe a été signée, après plus de 17 ans de travail, et plus de 38$ millions investis dans le dossier par les Dénés et les Métis, il ne reste que quelques jours d'espoir pour finalement trouver un terrain d'entente qui satisfasse tous les parties

ÉDITORIAL

Sur la question constitutionnelle

Le désaccord du lac Meech

Dans la petite histoire de l'accord du Lac Meech, nous avions cru les paris tenus. À la suite des propositions du Premier Ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, et à la suite du discours télévisé du Premier Ministre Canadien, Brian Mulroney, nous nous aperçevons qu'il n'en est rien.

À voir, lire et entendre les réactions qui ont secoué le pays, on s'aperçoit qu'il s'agit de pierres jetées dans la mare aux grenouilles (vous m'excuserez l'expression).

Les intéressantes propositions de McKenna ont provoqué des scènes presque vaudevillesques chez nos conservateurs fédéraux. D'abord le Premier Ministre Mulroney ouvre la porte à des négociations basées sur ces propositions. Ensuite, les réactions outrées de membres de son caucus québécois et le rejet catégorique de toute idée de réouverture de l'entente par le gouvernement du Québec, obligent M. Mulroney à faire marche arrière. Il ne s'agira plus maintenant que de mettre sur pied un comité chargé d'étudier la question sans remettre en cause l'entente initiale. Le gouvernement ne se sentira même pas lié par les conclusions du comité.

À l'analyse des divers arguments avancés par les partisans et les adversaires d'une réouverture de l'entente, il est possible de comprendre les positions respectives sans nécessairement appuyer les stratégies qui en découlent.

Commençons par les propositions de M. McKenna. Il me semble que cela vient remédier aux lacunes de l'entente notamment concernant les droits des femmes et ceux des autochtones. *De plus, et cela est important pour les populations francophones minoritaires*, il ne s'agirait plus seulement pour le gouvernement fédéral de préserver la nature bilingue du pays (donc nos droits en tant que francophones minoritaires) mais aussi d'en faire la promotion. Excellent!

Passons maintenant aux réticences des membres du caucus conservateur du Québec et à la réponse que M. Bourrassa, Premier Ministre du Québec, a servi au reste du pays: Non,merci! Peut-on être contre la vertu? Cela dépend des craintes motivant une telle réponse. Première crainte, le Québec entretient la peur d'être de nouveau isolé advenant une réouverture de l'entente comme ce fut le cas en 1982. Si le passé est garant de l'avenir, cette crainte est peut-être compréhensible. De plus, l'ajout du terme «promouvoir» le bilinguisme laisse entrevoir pour le Québec des possibilités qu'un éventuel pouvoir central ne vienne appuyer la minorité anglophone du Québec alors que la langue française y est malheureusement toujours en perte de vitesse malgré toute une panoplie de réglementation qui la protège.

Je crois que ces craintes, bien que justifiées, ne doivent pas empêcher que des ajouts extrêmement positifs soient apportés à l'entente initiale. Tout le monde acquiesce aux propositions concernant les droits des femmes, ceux des autochtones et la réforme du Sénat. Qu'on concrétise cela au plus vite...

Concernant la promotion du bilinguisme, la situation est trop critique dans la majorité des provinces canadiennes pour ne pas chercher le compromis acceptable par tous.

Il est toujours possible d'ajouter à la proposition de McKenna. On pourrait, par exemple, y insérer la notion de priorité. Le Québec s'en sauverait car la minorité anglophone y est pleine de vitalité, y est reconnue et jouit d'avantages sans équivalent ailleurs au Canada.

Passons maintenant à une courte analyse des vire-voltes et des errements du gouvernement conservateur.

Il est prouvé que le rire est excellent pour la santé. Merci donc à tous nos représentants conservateurs qui semblent tant tenir à la santé des canadiens!

Alain Bessette

L'équipe

Directeur:	Alain Bessette
Journalistes :	Jean-Luc Thibault
	Kim Ouellette
Journaliste-coopérant :	Dominique Claudon
Collaborations :	Claudette Saquet
	Gilles Brien
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous!
L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603
Bureau de l'Arctique de l'Est
C.P. 365, Iqaluit, T.N.-O.
X0A 0H0
(819) 979-6325

ABONNEMENT
Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : 18 $ par année
Tarif institutionnel : 30 $ par année

Je m'abonne ...
Nom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : ....
Tél. : ....

Joyeuses Pâques

Les femmes discutent de guerre

Kim Ouellette

Iqaluit- Au cours de la fin de semaine du 24 et 25 mars, [redacted] Baffin Women Association d'Iqaluit a animé un colloque sur l'impact de l'implantation d'une base militaire au sein d'une communauté. En après-midi, Mme Marion Mathieson, du Comité canadien d'action sur le Statut de la Femme, a expliqué la situation du Labrador.

Le Labrador compte plusieurs villages où vivent des autochtones appelés Innu. Ces gens, vivent de chasse et de pêche. Ils ont toujours vécu une vie paisible jusqu'au jour où la Défense nationale a obtenu la permission de pratiquer des vols en très basse altitude au-dessus du Labrador.

Mme Mathieson s'intéresse beaucoup à [redacted] cause des Innu car elle a pu constater leur peur et le dérangement que cela amène dans leur vie. Aussi, elle entend continuer sa lutte pour faire arrêter ces tests et afin que cette situation ne se reproduise pas ailleurs, par exemple dans un petite communauté comme Iqaluit.

Mme Mathieson a sensibilisé les femmes présentes en racontant certains faits vécus par les Innu. Le 18 novembre dernier, alors qu'un groupe d'enfants s'amusait dehors, des avions militaires sont venus déranger leurs jeux. Ils volaient tellement bas que les arbres pliaient presqu'en deux. Les enfants étaient complètement terrorisés, même que certains en ont eu pour quelques nuits avant d'arriver à dormir sans faire d'horribles cauchemars.

Le 23 novembre, seulement quelques jours après cet événement, un hélicoptère militaire volait assez bas pour que des adolescentes puissent identifier le visage des pilotes. Ces derniers ont en plus profité de l'absence des parents pour faire peur aux jeunes filles.

À [redacted] suite de ces deux scènes traumatisantes, les Innu ont commencé à se poser de sérieuses questions. Une semaine auparavant, dans le rapport de l'impact environnemental de la Défense nationale, les Innu avaient reçu l'assurance que les terres qu'ils occupent sur le Labrador seraient épargnées des essais militaires. Le bruit de ces avions peut atteindre jusqu'à 140 décibels. Quelques secondes d'exposition à un bruit aussi fort équivaut à tout le bruit industriel d'une journée complète.

Pour sa part, la Défense nationale appuie l'ouverture d'une base militaire dans [redacted] village de Goose Bay. On soutient que cela aura définitivement un impact positif au niveau économique. Après ce qu'ils ont vécu, il est évident que les Innu s'opposent fortement à ce projet, et avec raison.

Mme Mathieson a démontré son mécontentement face à l'attitude du Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador. Ce dernier encourage aussi l'implantation d'un tel centre alors que la majorité des gens n'en veux pas.

«C'est incompréhensible» de dire Mme Mathieson, «alors que l'on s'acharne à détruire le mur de Berlin en Allemagne pour enfin faire la paix, [redacted] Défense nationale du Canada continue d'encourager l'idée de guerre en implantant de nouvelles bases et en faisant des simulations de guerre. De plus, ils le font dans les milieux les plus défavorisés, ce qui est absolument déplorable».

Les militaires ne respectent pas la vie de cette communauté. Ils sont tout de même au-delà de 10,000 personnes qui y vivent. Les Innu accusent le Gouvernement canadien de brimer leurs droits en exploitant leur territoire pour des exercices militaires.

Plusieurs associations de femmes ont décidé d'appuyer [redacted] cause des Innu. Elles protestent contre l'ouverture du centre d'entraînement militaire de Goose Bay et se battent pour faire arrêter les essais des avions F-18 sur le territoire des Innu.

Certaines étapes ont déjà été entreprises. À la suite de la demande de la Défense nationale, les Innu ont expédié une carte géographique à trois reprises délimitant leur territoire de chasse et d'habitation. Les avions continuent pourtant de se faire entendre et surtout, de se faire voir.

Les Innu ont aussi prouvé que les vols en très basse altitude affecte la santé des animaux sauvages comme le caribou, le castor, les canards et les oies. Ils ont constaté ce fait durant leur chasse alors qu'ils rencontrent des animaux morts ou complètement perturbés.

Imaginez seulement que ce phénomène se produise à Iqaluit.

Présentement, les gens sont encouragés à écrire au Premier Ministre afin d'exprimer leur mécontentement face à toute cette histoire. Mme Mathieson a d'ailleurs démontré l'impact positif que ces lettres peuvent avoir sur le dossier. Vous pouvez écrire à Monsieur Mulroney, Chambre des Communes, Ottawa, Ontario (K1O 0A6).

Préparez-vous pour le Toonik Tyme

Kim Ouellette

Iqaluit-Cette année, Iqaluit soulignera de façon grandiose la 25ième édition du Toonik Tyme. Les organisateurs veulent en faire tout un événement. Le Toonik Tyme se tiendra du 23 au 29 avril prochain. Une foule d'activités culturelles et sportives seront organisées. On s'attend à une très forte participation provenant de l'extérieur aux dires des responsables.

Du côté des francophones, des démarches ont été prises afin d'avoir un concert en français. L'artiste abitibien Jean Racine donnera un spectacle le vendredi 27 avril à l'école Nakasuk dans le cadre des activités du Toonik Tyme, et un spectacle le samedi pour l'Association Francophone d'Iqaluit, qui sera présenté au Centre communautaire.

Un concert sera présenté tous les soirs pendant cette grande fête. Un groupe du Groënland, le comédien Dave Bradfoot ainsi que la chorale classique de l'université d'Ottawa ont déjà confirmé leur présence. De plus, selon des sources officieuses, le chanteur western Tommy Hunter et le groupe Blue Rodeo, groupe canadien de l'année, feraient partie des festivités.

Parmi les activités sportives, les amateurs de hockey seront choyés, plusieurs tournois étant prévus. On a même organisé un tournoi de golf sur glace. De plus, on tentera de battre un record Guiness en jouant au curling le plus longtemps possible.

Au cours de la semaine, durant la journée, les gens pourront assister à des concours de construction d'igloos, des courses de motoneiges et de chiens.

Les cérémonies d'ouverture et de fermeture promettent beaucoup côté spectacle. Il faudra aussi attendre le samedi 28 avril afin de connaître la personne qui gagnera le titre de «Mademoiselle Iqaluit».

Vraiment, on se prépare cette année à une fête digne de ce nom à l'occasion du Toonik Tyme.

SIDA et tabagisme

Une campagne d'information

Dominique Claudon

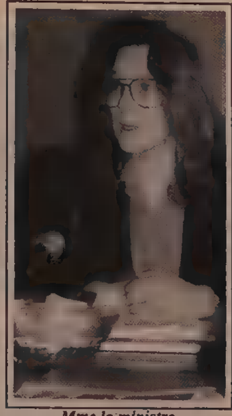
Des agents du ministère de la Santé vont rendre visite à tou(te)s les Ténois(es) pour les sensibiliser à des maux petits et grands.

La ministre de ■ Santé, Nellie Cournoyea, a lancé le 19 mars une campagne territoriale d'information baptisée «La santé, c'est l'affaire de toute de la communauté», en vue de combattre le tabagisme et de prévenir les maladies sexuellement transmissibles, le SIDA en particulier.

Recrutés au niveau local et spécialement formés à cet effet, les démarcheurs doivent faire du porte-à-porte auprès des milliers de résidants des Territoires. Ils délivreront des pochettes contenant des livrets sur la consommation de tabac, les maladies sexuellement transmissibles, et sur l'infection virale responsable du syndrôme immuno-déficitaire acquis (SIDA). Notons que des bandes audio sont également disponibles. Le tout a été préparé non seulement en anglais, mais également en français et dans les langues autochtones.

À Yellowknife, ■ campagne va cibler l'ensemble des groupes et organisations. Elle met à contribution les commerçants et les médias de la capitale territoriale.

«La prévention de la contamination par le virus du SIDA et les dangers de l'abus de consommation du tabac : voilà deux des plus importantes questions sanitaires auxquelles les Territoires du Nord-Ouest doivent faire face aujourd'hui», a déclaré Mme Cournoyea devant la presse.



Mme la ministre Nellie Cournoyea

Concernant le tabagisme, on sait que l'abus de consommation de tabac est liée à l'augmentation du nombre de personnes atteintes d'un cancer du poumon, à la taille plus petite des bébés - de mères fumeuses -, et à la plus grande probabilité de décès pour ces bébés au cours des premiers mois de la vie.

«Les enfants ayant des parents fumeurs sont plus exposés que ceux de parents non-fumeurs au risque d'hospitalisation pour cause de toux, de pneumonie, de problèmes oto-rhino-laryngologiques et autres infections», a précisé la ministre.

Parlant du SIDA, dont le virus se transmet par voie sexuelle (ou sanguine), elle a expliqué que les huit cas séropositifs rapportés dans les T.N.-O. ne sont probablement que la face visible de l'iceberg. «Pour chaque cas d'infection, nous savons, d'après les données de l'Organisation Mondiale de ■ Santé, qu'il y a entre 10 et 100 autres personnes touchées qui n'ont pas été identifiées».

Mme Cournoyea a rappellé que la séropositivité - infection par le virus de cette maladie mortelle - peut mettre plusieurs années avant de se muer en SIDA, et qu'on peut être infecté par des personnes séropositives qui ont pourtant l'air en bonne santé. Par conséquent, la ministre de la Santé recommande l'utilisation du préservatif («condom») aux gens qui ne peuvent se passer d'une multiplicité d'expériences sexuelles.

«Si, dans le Nord, chaque individu prend le responsabilité de prévenir la séropositivité et l'élimination des dangers inhérents au tabagisme, nous pouvons être assurés que ce sera bénéfique à la santé et au bien-être de nos enfants, familles et communautés, à travers les années 90 et les futures générations», a conclu madame la ministre.

Fort Smith

Journalisme, sucre d'érable

Claudette Saquet

Fort Smith - La classe de français de dixième année à l'école P.W. Kaeser a entrepris un projet de recherche auprès de la communauté francophone de Fort Smith. Sous la direction du professeur de français, Bob Chaike, les étudiants feront des interviews afin de connaître la situation actuelle de la langue française à Fort Smith. Il s'agit d'une bonne initiative pour rendre le cours de français plus intéressant et vivant pour les étudiants. Les interviews seront publiés dans le journal local de Fort Smith, le Slave river Journal, et dans L'Aquilon.

Quelques élèves de la dixième année de l'école P.W. Kaeser se sont rendus à la classe française de l'école J.B. Tyrell pour apprendre de quelle façon on fait les bonbons au syrop d'érable. Francine Thébeau et Gisèle Soucy leur ont expliqué les différentes étapes de fabrication de ces friandises. Après avoir dégusté du sucre d'érable, ils ont eu le goût de faire des biscuits au syrop d'érable.

Si cela vous met l'eau à la bouche, réservez lundi, le 16 avril prochain prochain, car l'Association des Francophones de Fort Smith organise une cabane à sucre. Celle-ci relèvera de l'expertise de Gisèle et Alban Soucy.

Étant donné le grand succès du dernier film présenté par l'A.F.F.S., «La Grenouille et la Baleine», nous constatons que nos membres aiment les films québécois. Nous prévoyons donc faire venir le film «Jésus de Montréal».

Bravo à Audrey Martineau Grondin, une jeune francophone de 13 ans, qui a remporté trois prix au «Talent Show» dans le cadre du Wood Buffalo Frolics de Fort Smith! Audrey, une élève de septième année à l'école J.B. Tyrell, prend des leçons de danse depuis six ans. Elle aime la danse contemporaine ainsi que le ballet, la danse à claquette, la danse folklorique, etc. Elle fait aussi du patin de fantaisie. Elle suit présentement des cours de flûte et de piano. Dans ses temps libres, elle aime beaucoup la lecture et elle est bien contente d'avoir accès à des livres en français à ■ bibliothèque de Fort Smith. Bravo et bonne chance dans les beaux arts Audrey!

Les membres de l'A.F.F.S. regrette le départ de l'agente de développement culturel de la F.F.T., Agnès Billa. Nous avons beaucoup apprécié le travail dévoué d'Agnès dans le secteur culturel.

Le printemps est là! Sortez vos maillots de bain et allez rencontrer vos amis ou votre famille à la piscine William Schaefer qui a ouvert ses portes le 30 mars.

Le 24 mars dernier, quelques membres de l'A.F.F.S. se réunissaient chez Monique Bird pour un vin et fromage à l'occasion de la visite de Dominique Claudon, journaliste à L'Aquilon. Monsieur Claudon était à Fort Smith pour préparer un cahier spécial sur Fort Smith et ses attraits.



Ce qui a provoqué la

Notre sport national...

D'une pierre, deux coups... de balai...

Allez ouste!...

Allons tous en choeur... la,la, la...

À la rencontre d'une autre culture septentrionale...

Toujours plus haut...

Quelques médaillées...

Mémorable grosse caisse...

Les Jeux d'hiver de l'Arctique

Ce n'est qu'un au-revoir...

Comme deux larrons en foire...

fièvre printanière...



Ça bouille, Mme Thibault ?

Chaud, devant !

Une, deux... une, deux...

Caribou Carnaval

Un oiseau qui ne connaîtra jamais le ciel...

Vue à vol d'oiseau de la Place du Caribou Carnaval

Une mini-motoneigiste...

Place au vainqueur...

Quand Carnie et Carnella s'éclatent avec les enfants...

Attention au postérieur!

Beauté éphémère...

Photos
Dominique Claudon
Jean-Luc Thibault

Les femmes s'expriment dans l'art

Kim Ouellette

Iqaluit- Malgré le blizzard qui s'est abattu sur Iqaluit le 24 mars dernier, une douzaine de femmes ont participé à l'atelier de Mme Terry Patrick. Cet atelier, organisé par le Baffin Women Association, traitait surtout des méthodes utilisées par les femmes du monde pour exprimer leur mécontentement face à la guerre et à la présence militaire dans leur pays.

Mme Patrick est membre d'une association de femmes à Victoria en Colombie-Britannique appelée les «Raging Beauties». Ce mouvement tente de sensibiliser la population sur les effets de la guerre et de la simple présence militaire via diverses oeuvres artistiques, comme par exemple, des pièces de théâtre, des chansons ou encore des poèmes.

Durant son atelier, Mme Patrick a commencé par expliquer à quel point la femme en Amérique du Nord avait évolué au niveau politique. Elles se sont taillées une place dans la société, et même si elles rencontrent encore beaucoup d'obstacles, il est grand temps pour elles d'agir afin de faire bouger le dossier militaire.

«Ce n'est pas suffisant de dire qu'on est contre quelque chose» explique Mme Patrick, «il faut être en faveur de quelque chose afin d'améliorer sa cause».

Voyant l'ambiguité sur le visage des femmes présentes, Mme Patrick a enchaîné avec un exemple: «Il n'est pas suffisant d'être contre la guerre et la présence militaire. Il faut travailler en faveur d'un monde meilleur, d'une vie meilleure sur la terre. Nous sommes toutes en faveur d'un monde paisible, alors c'est là-dessus qu'il faut mettre nos efforts et ne pas se contenter de protester contre la guerre».

Selon Mme Patrick, pour démontrer les points de vue en faveur de ce monde meilleur, il faut donc trouver des moyens de communications efficaces afin de faire comprendre le message que l'on veut livrer.

Dans certains pays, la majorité des femmes ne savent ni lire ni écrire. Elles se servent de leurs mains pour faire la nourriture et les vêtements. Leur passe-temps est généralement l'art. Elles créent des oeuvres d'art qui diffèrent d'un pays à l'autre. Pour ces femmes, leur art est devenu un excellent moyen d'expression.

On a pu voir, durant l'atelier, des oeuvres faites par les femmes d'une petite communauté espagnole. Pour elles, le crayon que l'on utilise pour écrire est devenu l'aiguille à coudre. Ces femmes ont perdu maris et fils durant la guerre. Elles ne savent pas si leurs proches sont morts ou emprisonnés quelque part.

Ces femmes font des petites tapisseries en tissus, porteuses de messages. Elles veulent savoir où est le reste de leur famille. Il était facile d'identifier le message d'une de ces oeuvres. On y voyait un village rempli de femmes et on pouvait lire «Donde Estàn», ce qui signifie «où sont-ils?» en espagnol. C'est fabuleux de voir tout le travail que ces femmes ont accompli afin de faire passer leur message. Ces oeuvres sont envoyées à des associations qui prennent leur cause à coeur, et souvent elles font le tour du monde.

Un autre bel exemple cité, est celui de la femme chilienne qui se retrouve un peu dans la même situation. Leur art est la danse. Elles accrochent à leurs vêtements la photo de leur mari ou fils qu'elles ont perdu et dansent seules. Elles font semblant de danser avec leur mari invisible, sur la place publique, sans dire un mot, car elles ne possèdent pas le droit de parole là-bas. D'ailleurs, le chanteur Sting a été tellement touché par leurs protestations silencieuses, qu'il a écrit la chanson «They Dance Alone» qui a connu un succès mondial, ce qui a fortement aidé la cause de ces femmes.

Si l'on observe un peu plus près de chez nous, la femme inuit exprime beaucoup à travers son art. C'est d'ailleurs grâce à ses sculptures, ses vêtements et ses dessins que l'on apprend à mieux connaître la vraie culture inuit. Il est cependant désolant de voir que la relève semble vouloir plutôt s'américaniser et laisser tomber cette forme d'expression.

Au Canada et aux États-Unis, les femmes font des courtes-pointes géantes qui sont aussi porteuses de messages en faveur de la paix. Ces couvertures font généralement le tour du pays et sont ensuite exposées dans divers musée.

L'emphase est donc mise sur les oeuvres d'art comme moyen de communication. Mais, y a-t-il espoir qu'un jour nous puissions vraiment vivre dans un monde où il n'y aurait ni guerre ni armée? Selon Mme Patrick, «l'espoir est dans l'éducation de nos enfants. Si on les éduque sur un monde sans guerre, ils continueront, à leur tour, d'éduquer leurs enfants de la même façon». Comment peut-on y arriver quand la télévision est accessible à ces enfants et leur présente autant de violence?...

Toujours est-il que la guerre aura souvent un effet plus négatif sur la femme. En plus du fait de perdre tous ses biens, la guerre risque de la priver de son mari et/ou de ses fils. «Les gens sont toujours perdants dans une guerre même s'ils disent l'avoir gagnée», explique Madame Patrick.

Pour le moment, la solution est de continuer à travailler en fonction d'un monde meilleur et de poursuivre notre sensibilisation. Comme le dit si bien Charlie Clément, docteur en littérature et lauréat du prix international de la paix, «chacun de nous doit croire qu'il peut faire une différence». Madame Patrick a conclu en disant:»il faut que chacune d'entre nous démontre son intérêt à vivre dans un monde en paix et sans guerre, c'est le seul moyen d'y arriver».

L'aide financière octroyée aux médias autochtones

«Native Press» en sursis

Dominique Claudon

A force de protester et de manifester, les médias autochtones et leurs partisans ont fait reculer - en partie - le pouvoir fédéral.

Les gouvernements territorial et fédéral se sont finalement entendus pour accorder une assistance financière aux organisations autochtones de communications dans les Territoires du Nord-Ouest, initialement menacées de disparaître.

Le ministre de la Culture et des Communications, Titus Allooloo, a annoncé le 30 mars dernier que le secrétaire d'Etat est revenu sur sa décision et a décidé d'octroyer une subvention de 230 418$. Pour sa part, le ministère de la Culture et des Communications appuie cette mesure en y ajoutant 241 000$.

Devant l'Assemblée législative, M. Allooloo a déclaré que cette aide financière assurerait la continuation de la presse autochtone dans les T.N.-O. «pour les six prochains mois au moins». Cet argent permettrait également un financement continu pour une série télévisée ciblant les enfants, et produite par la Société inuite de diffusion (IBC).

Lors de la préparation du budget fédéral, le gouvernement d'Ottawa avait supprimé les subventions du sécrétariat d'Etat aux journaux autochtones et réduit les fonds destinés aux médias audio-visuels autochtones.

Le ministre de la Culture et des Communications avait rencontré il y a trois semaines le secrétaire d'Etat, Gerry Weiner, pour discuter des coupes budgétaires et pour s'assurer que le fédéral était conscient des conséquences de ces mesures drastiques sur les groupes de communications dans les T.N.-O.

Résultat : l'annonce par le Secrétariat d'Etat du déblocage de 60 553$ au profit de la Société autochtone de commmunications, de 28 980$ à destination de la Société inuvialuite de communications, et de 51 352$ pour IBC, le tout provenant du budget ministériel 1989/90.

M. Allooloo a signalé, par ailleurs, que le ministère fédéral avait donné son accord pour fournir 60 533$ en plus à la Société autochtone de communications, ainsi qu'un ajout de 28 980$ à la Société inuvialuite de communications, dans le cadre de l'année fiscale 1990/91.

Du côté des autorités territoriales, le ministère concerné subviendrait aux besoins de la presse autochtone avec un apport de 31 000$. D'autre part, il est prévu que 90 000$ soient confiés en 1990/91 aux groupes de communication concernés. Qui plus est, une contribution financière spéciale - 120 000$ - serait versée à IBC pour sa série télévisée.

«L'aide financière apportée comble les besoins immédiats en fonds des groupes de communication, mais un plus grand défi doit être relevé, surtout en ce qui concerne les médias imprimés», a dit le ministre de la Culture et des Communications. Selon lui, le défi lancé à la presse autochtone est de se développer pour arriver à déterminer si oui ou non elle peut devenir commercialement viable.

Lorsqu'on interroge à ce sujet le rédacteur en chef de Native Press, Lee Selleck, celui-ci répond que personne ne pourrait rendre un journal rentable en six mois. «Les mesures récentes ne sont en rien une solution à long terme», nous a-t-il confié. Seule lueur d'espoir à l'horizon: le journal autochtone, actuellement bimensuel, envisage d'avoir un rythme hebdomadaire de publication, ce qui lui permettrait de doubler son profit, sans nécessairement augmenter les coûts de façon importante.

Affaire Bugnet/Mahé

La victoire en déchantant

Dominique Claudon

Le «oui, mais...» de la Cour suprême aux parents franco-albertains réclamant le droit de gestion d'une école francophone relance le débat.

Neuf ans après l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, et neuf mois après l'audition de la cause Mahé, la Cour suprême rend un jugement historique qui reconnaît que l'article 23 donne aux parents francophones d'Edmonton le droit constitutionnel de gérer leurs écoles. Mais - là est la nuance fondamentale - la Cour suprême juge qu'un nombre d'élèves suffisant est nécessaire pour acccorder aux parents une commission scolaire indépendante, ce qui ne serait pas le cas dans la capitale de l'Alberta.

L'affaire Bugnet/Mahé commence en 1982 : un groupe de parents d'Edmonton rencontre le ministre de l'Education pour solliciter la création d'une école francophone. Les gouvernants réfèrent les parents aux commissions scolaires, lesquelles répondent négativement à leur requête. Ils disent ne pas pouvoir légalement accorder le droit de gestion.

En 1983, la première école francophone de l'Alberta, l'école Bugnet, ouvre ses portes comme établissement privé. Trois parents et l'Association de l'école Bugnet intentent des poursuites contre le gouvernement de l'Alberta, étant donné son refus de permettre l'ouverture d'une école publique, d'assurer son financement, et d'accorder un droit de gestion.

L'année suivante, l'école Bugnet doit fermer ses portes, faute d'argent. L'école francophone catholique que Maurice-Lavallée ouvre les siennes.

1985 voit la Justice donner raison aux parents sur les principes. Le juge Purvis, de la Cour du banc de la Reine, accorde un certain droit de gestion aux parents et considère qu'il y a suffisamment de francophones à Edmonton pour donner droit à la gestion d'une école francophone. Puis une première audition de la cause a lieu. Le gouvernement albertain et l'association Bugnet sont d'accord pour reconnaître le chiffre de 3700 francophones scolarisés à Edmonton, et que 88% des juridictions scolaires en Alberta ont moins de 3700 élèves. En dépit de cette réalité, la Province refuse d'accorder le droit de gestion.

En 1987, la Cour d'appel provinciale reconnaît un plein droit à la gestion, mais conclut qu'il n'y a pas assez de francophones à Edmonton pour forcer l'Alberta à confier la gestion aux parents.

L'année dernière, l'affaire Bugnet/Mahé passe en Cour suprême. C'est le 15 mars 1990 que cette dernière rend son jugement, en vertu duquel il est reconnu aux minorités francophones le droit à la gestion de leurs écoles.

Au niveau des Territoires du Nord-Ouest, les réactions sont en demi-teinte.

«On est satisfait par l'implication la plus importante de la décision, qui est le fait que les droits de la minorité en matière d'éducation doivent être respectés partout au Canada. Cela dit, il y a la condition du nombre qui nous cause quelques soucis, mais on attend de voir le rapport de Me Roger Lepage sur la loi scolaire avant de se prononcer définitivement», déclare [redacted] présidente de l'Association de parents francophones de Yellowknife, Bernadette Leblanc-Fortier.

Pour Mona Mattews, professeur de français dans la capitale territoriale, «un grand pas a été franchi, mais ça fait peur de voir qu'on puisse jouer avec le nombre ; ce sera une belle victoire seulement lorsque le problème du nombre sera réglé. Avec justice...»

Enfin, du côté de la Fédération Franco-Ténoise, le président Fernand Denault considère que ce n'est certainement pas une grande victoire. «Ce n'est pas de voeux pieux, mais d'action dont on a besoin», lance-t-il, avant d'ajouter : «il y a aussi un problème de volonté gouvernementale, ce qui rend l'avenir encore moins rose ; il reste beaucoup à faire auprès de la Justice !»

Chronique météo du mois d'avril

Couche d'ozone et T.N.-O. : des trous à craindre?

Gilles Brien (Météocom)

Il y a quelques années, la découverte de «trous» dans la couche d'ozone, au-dessus de l'Antartique, a fait son entrée sur la scène de l'actualité mondiale via la porte des faits divers. Aujourd'hui ce phénomène troublant est devenu l'une des préoccupations environnementales majeures dans le monde et les populations nordiques des régions polaires, comme les Territoires du Nord-Ouest, ont bien raison de se sentir directement concerné par ce problème. En effet, bien que la réduction de la couche d'ozone soit aussi observée dans le sud du pays, comme à Toronto où une réduction de 5% a été estimée, le fait que ces «trous» existent directement au-dessus de la tête des habitants des Territoires soulève la question à savoir s'il est plus dangereux de s'exposer au soleil de l'Artique plutôt qu'à celui de Toronto.

La plupart des ondes courtes émises par le soleil sont absorbées par cette couche d'ozone, qui s'étend sur une vingtaine de kilomètres, dans la haute atmosphère. Si l'ozone en suspension dans cette région se trouvait à la pression qui règne à la surface de la Terre, il formerait une couche n'ayant que deux millimètres d'épaisseur. Cette quantité d'ozone relativement faible et apparemment insignifiante protège néanmoins les habitants du globe de l'excès des dangereuses et destructives radiations ultra-violettes présentes dans [redacted] lumière du soleil. Mais si cette couche d'ozone était un tout petit peu plus épaisse, nous serions privés de certains rayons ultra-violets importants et vivifiants qui atteignent actuellement la surface terrestre et sont à l'origine de l'une de nos vitamines majeures - la vitamine B.

Récemment, les derniers résultats de sondages dans le nord de l'Artique ont démontré que la réduction de cette couche d'ozone s'est effectuée plus rapidement que prévue par les théories. Mais il n'existe pas, à l'heure actuelle, de réseaux fiables de stations enregistrant des données qui indiqueraient que davantage de radiations ultra-violettes atteignent effectivement le sol. Si le montant de radiations ultra-violettes à la surface de la Terre augmente alors que l'ozone s'appauvrit, il est fort probable qu'il y aura plus de cas de cancers de la peau et de cataractes chez la population et que des dommages irréversibles seront causés aux écosystèmes.

En Nouvelle-Zélande, pendant les derniers Jeux du Commonwealth, on a fait mention de signes d'augmentation de maladies de la peau et d'affectations oculaires qui pourraient être directement reliées au trou dans la couche d'ozone au-dessus de l'Antartique. Le trou, maintenant réputé, qu'on a trouvé dans cette région, et qui se forme à chaque printemps pour se résorber partiellement en automne, ne fut prévu par aucun modèle et même actuellement ce phénomène demeure que partiellement compréhensible pour la science. Les modèles théoriques développés par les scientifiques indiquent que la perte d'ozone au niveau du sol est de l'ordre de 2%. Bien qu'un amincissement de [redacted] couche d'ozone permettra à plus de radiations ultra-violettes d'atteindre le sol, une étude américaine a montré que la quantité d'ultra-violets atteignant un réseau de stations délimitées avait diminué sur une période de 20 ans. Toutefois, ces résultats sont jugés non-représentatifs par le milieu scientifique international, puisque les données provenaient de mesures effectuées à des stations météorologiques aux aéroports. Comme la circulation aérienne avait beaucoup augmenté, les mesures montrent seulement le smog, qui contient de l'ozone généré par des réactions impliquant divers polluants.

Les scientifiques seront capables de mesurer toute augmentation dans les ultra-violets à la surface seulement le jour où un vaste réseau de collectes d'observations sera établi. Malheureusement, des données cruciales pour les deux dernières décennies n'ont jamais été rassemblées et nous ne saurons peut-être jamais combien de radiations ultra-violettes atteindraient le sol si les activités humaines n'affecteraient pas l'atmosphère.

L'APEC passe dans le tordeur

Ottawa (APF) : Le président du mouvement d'extrême-droite Alliance for the Preservation of English in Canada a passé un mauvais quart d'heure lors de sa comparution devant les membres du Comité sur les langues officielles.

Pendant plus d'une heure le président de l'APEC, Ron Leitch, a subi les foudres de députés et sénateurs offensés et indignés par les arguments avancés par cette organisation en faveur de la création d'un pays unilingue anglais.

Avant même de prendre la parole devant le comité, M. Leitch s'est fait sermonné par le député Gabriel Desjardins pour ne pas avoir fourni une copie française de son mémoire de 30 pages. Le même député, qui est président du comité mixte sur les langues officielles, a par la suite qualifié «d'irrecevable» le mémoire de l'APEC.

Il faut dire que les propos tenus par M. Leitch ont plus d'une fois chatouillé les oreilles de ceux qui croient au concept des deux peuples fondateurs et de la dualité linguistique. L'Apec demande l'annulation de la Loi sur les langues officielles, la disparition du Commissariat aux langues officielles, et considère que le gouvernement fédéral devrait seulement s'adresser à tous les Canadiens dans la langue parlée par la majorité de la population, c'est-à-dire en anglais. «De cette façon, écrit M. Leitch, il ne pourra y avoir de malentendus à propos de ce que le gouvernement a à dire aux Canadiens, ni de problèmes de traduction». Pour l'APEC, «deux langues officielles créent de la division et non pas de l'unité». À tout le moins, M. Leitch reconnaît aux francophones du Québec le droit de recevoir du gouvernement fédéral «des services en français».

M. Leitch a affirmé à plusieurs reprises que son mouvement n'était pas dirigé contre les francophones, mais contre le gouvernement fédéral et ses politiques favorisant le bilinguisme. L'une des principales raisons justifiant la fondation de l'APEC, explique son président, c'est la discrimination dans les pratiques d'embauche du gouvernement fédéral envers les Canadiens qui ne parlent pas le français.

L'APEC rejette du revers de la main le concept de deux peuples fondateurs. Les francophones sont aux yeux de M. Leitch un groupe ethnique comme les autres. Il n'aime d'ailleurs pas l'emploi du terme «Canadiens français» pour décrire les francophones. Pour l'APEC, il n'y a que des «Canadiens». Et l'Histoire? M. Leitch préfère parler de la «pseudo-histoire» du Canada et des mythes présentant le Canada comme un pays bilingue. La vérité dit-il, c'est que le gouvernement fédéral a toujours eu l'intention de créer une «élite bilingue» et que cette décision a été prise au moment où la vaste majorité des personnes bilingues du Canada étaient des Canadiens français. Pour étayer son analyse, M. Leitch pointe du doigt la trop grande présence de francophones au Secrétariat d'État, au Commissariat aux langues officielles et au Conseil de Trésor.

Alliance-Québec et Canadians Parents for French, deux organisations qui ont dénoncé avec vigueur l'APEC, n'ont pas la faveur de M. Leitch. À ses yeux, Alliance-Québec ne représente même pas les vues des Anglo-Québécois, surtout que cette organisation reçoit des fonds du gouvernement fédéral.

M. Leitch s'est bien défendu d'être à la tête d'une organisation raciste. Il s'est même d'ailleurs dissocié des propos tenus par Jock Andrew, maître à penser de l'APEC et auteur du «best-seller» Bilingual Today, French Tomorrow (120,000 exemplaires vendus), qui comparait récemment le français au sida! «Il est vrai que l'APEC a vendu des vidéos de ce discours (ils ont été depuis retirés du marché). Les vidéos ont été vendus à une réunion de l'APEC». M. Leitch refuse toutefois de voir dans les propos de M. Andrew une forme de littérature haineuse. Cela ne l'empêche pas d'affirmer dans son mémoire que «la langue française ne peut pas valoir le respect».

«Vous ne représentez pas les anglophones du Québec ni ceux du Canada» a lancé le député Anglo-Québécois Warren Allmand. «Comment pouvez-vous sérieusement dire qu'on peut faire vivre un pays unilingue?».

Le député du NPD, Ian Waddel a traité M. Leitch de «paranoïaque». «Dieu merci, je pense que vous ne représentez pas la majorité».

Le député libéral Ricardo Lopez, un néo-québécois depuis 26 ans qui a vécu dans 33 pays et parle sept langues, a pris la défense de sa province d'adoption. «Regardez-vous dans le miroir. Votre objectif c'est d'exterminer les Canadiens français».

Un député beauceron a accusé M. Leitch de cautionner une littérature «haineuse et raciste». «Heureusement, nous sommes tolérants, et on vous pardonne ce que vous dites. Il y en a un qui a dit: Pardonnez-leur car ils ne savent pas ce qu'ils font»:

Mais la palme revient au président du comité sur les langues officielles, Gabriel Desjardins. «Ce que vous faites d'un bout à l»autre du pays est plus destructeur que la Loi sur les langues officielles. Si ce comité avait les pouvoirs d'un tribunal sur les langues officielles, vous seriez jugés et condamnés».

Max Yalden brasse la bonne conscience des Canadiens.

Le Canada: Un pays toujours aussi intolérant selon la Commission des droits de la personne

Ottawa (APF) Le président de la Commission des droits de la personne trouve que l'année 1989 n'a pas été très bonne au Canada au chapitre de la tolérance.

«Nous sommes beaucoup plus forts en parole qu'en action. Nous nous attribuons officiellement de hautes notes pour notre tolérance au pays, mais nous faisons trop de grandes déclarations sur le sujet et pas assez de gestes concrets dans les moments cruciaux» a estimé le président M. Maxwell Yalden lors du dévoilement de son rapport annuel.

Même si le dossier des langues officielles n'est pas sous sa juridiction, M. Yalden trouve quand même «choquant à l'extrême» les prises de position de mouvements comme Alliance for the Preservation of English in Canada, et «aussi inacceptables» que toute autre forme de discrimination.

Encore une fois cette année, c'est la situation envers les autochtones qui préoccupe grandement la Commission. «S'il y a un domaine où le Canada n'a pas raison d'être fier devant la communauté internationale, un domaine où nous pouvons être accusés de ne pas nous acquitter de nos obligations, c'est bien celui de nos relations avec les autochtones» lit-on dans le rapport. M. Yalden qualifie toujours la situation faite aux autochtones de «tragédie nationale». La Commission va suggérer la mise sur pied d'une Commission royale d'enquête pour contribuer à l'établissement de nouvelles relations avec les autochtones. sance envers les premiers habitants du pays.

Faisant référence au débat entourant le port du turban par les membres sikhs de la GRC, M. Yalden écrit: «les démons des préjugés raciaux et culturels n'ont jamais été ni officiellement ni officieusement exorcisés de notre société». M. Yalden va très loin dans ses critiques et il qualifie même de «légendes» le discours officiel canadien voulant que le pays est né et s'est développé dans un esprit de pluralisme culturel. «Notre passé regorge d'histoires de racisme et d'intolérance, dont il n'est d'ailleurs pas difficile de retrouver des traces dans notre quotidien».Plus près de nous, on se rappellera cette histoire entre la Banque Nationale du Canada et M. Louis Soullière, qui affirmait que son employeur lui avait refusé une promotion et qu'il avait été rétrogradé parce qu'il était un Canadien français. Les deux parties en étaient finalement venues à une entente hors cour quelques jours avant le début de l'audition de cette cause par le Tribunal des droits de la personne.

En ce qui concerne la propagande haineuse, la Commission souscrit entièrement à la décision du Nouveau-Brunswick d'imposer des lignes directrices sur la non-discrimination dans son système scolaire, même si cela inquiète les tenants de la liberté. Pour M. Yalden, on ne peut pas exposer «des esprit malléables (les étudiants), à n'importe quelle interprétation tendancieuse de l'histoire».Du dossier de la parité salariale entre les hommes et les femmes, M. Yalden dira que «le gouvernement fédéral progresse, au mieux, à pas de tortue». Ce n'est guère mieux lorsque l'on regarde du côté des personnes handicapées. «Le fait que très peu de Canadiens handicapés arrivent à gagner leur vie d'une manière décente résulte aussi bien d'un paternalisme bien intentionné que de la négligence».

Leroux, Beaulieu et les autres

La petite histoire des francophones dans les Territoires du Nord-Ouest

Par Denis Perreault et Hughette Léger

11ième épisode

Nomenclature des francophones des Territoires du Nord-Ouest jusqu'au 19ième siècle



Au dernier épisode, nous avons terminé la deuxième phase de la colonisation. Dans cet épisode ainsi qu'au cours des prochains numéros de L'Aquilon, nous allons énumérer une liste des francophones qui ont aidé à développer cette vaste contrée que sont les Territoires du Nord-Ouest. Peut-être que certains lecteurs (trices) vont y découvrir leurs ancêtres...

LISTE DES NOMS ET OCCUPATIONS DES FRANCOPHONES DU NORD-OUEST

(constituée en 1904)

Adhémard Jacques. — «Traiteur» libre qui se trouvait au lac Népigon de 1799 à 1804. Il se rendit ensuite à la Rivière-Rouge et y fit un excellent commerce. Il prit du service dans la Cie du N-O. Son nom fut donné à un fort situé à 7 milles à l'est de Portage-la-Prairie. Canadien-Français.

Auger Joseph.— En 1793 il était en charge du fort Souris, près de Qu'appelle, pour la Cie du N-O. Il eut des démélés avec Donald McKay, qui était à la tête du poste de la Cie B.H. au même endroit. Auger le fit arrêter, sous accusation de s'être mis en embuscade pour le saisir et d'avoir tiré sur lui. Cette affaire n'eut pas de suite. C-F.

Barrieau (ou Bériault) François. — Accompagna sir A. McKenzie dans son expédition de 1789, sur le fleuve qui porte son nom. C-F.

Beauchamp Jacques. — Accompagna sir A. McKenzie dans son expédition de 1793, à travers les montagnes Rocheuses. Il fut tué par les Inuit en 1802, dans une exploration au nord du Grand lac des Esclaves, que dirigeait Livingtone.C-F.

Beaulieu François. — Membre de la même expédition en 1793. Il était le doyen des Canadiens Français du Nord-Ouest. Il mourut à la rivière au Sel en novembre 1872. C-F.

Belleau Pierre. — En charge du fort des Prairies en 1799. C'était un des postes les plus considérables de la Cie du N-O et il n'y avait que D. Cameron qui reçût un salaire plus élevé que le sien. Le fort des Prairies se trouvait à l'endroit où s'élève aujourd'hui la ville d'Edmonton. C-F.

Bellefeuille Régistre. — «Traiteur» au lac Népigon pour la Cie N-O. En 1804, D. Cameron le laissa en charge d'un poste près du lac St-Joseph. C-F.

Bélanger Horace. — Facteur en chef de la HBC. En charge des postes New-Brunswick, lac Seul, du district Cumberland, et de Norway House. Il demeura au service de la HBC de 1853 à 1893, date de sa mort. Il fut l'un des officiers les plus distingués et les plus aimés de cettte Cie. Il était le frère utérin de l'Hon. Luc Letellier de St-Just. C-F.

Bisson J.-Bte. — Membre de l'expédition de sir A. Mckenzie en 1793. C-F.

Blondeau Louis. — En 1804, guide pour la Cie N-O au fort des Prairies. C-F.

Boucher François. — En 1804, interprète, Cie N-O au fond du lac Athabasca. C-F.

Boucher Montbrun. — Descendant de la célèbre famille des Boucher. Il épousa une métisse montagnaise, nommée St-Germain et se fit traversier sur la rivière Assiniboine. La pointe de terre qui s'avance à droite au confluent de la rivière Rouge et de la rivière Assiniboine, se nommait autrefois:«La Pointe à la Malice», qualificatif donné à la propriété de Montbrun parce qu'il avait l'humeur joviale et des réparties spirituelles et piquantes. C-F.

Breland Pascal, l'honorable. — Juge de District sous le gouvernement d'Assiniboïa. Membre du Conseil Législatif, jusqu'à son abolition. Métis français d'un grand sens et fort respecté pour l'honorabilité de son caractère. Il fut aussi, pendant de nombreuses années, membre du Conseil pour les Territoires du Nord-Ouest. Métis

Bruce Pierre. — En 1804, interprète, Cie N-O sur la rivière Churchill. C-F.

Bruce J.-Bte. — Né à l'Ile-à-la-Crosse le 15 sept. 1807. Son père Pierre Bruce venait de Sorel et arriva bien jeune au Nord-Ouest.. Guide pour la HBC de l'Ile-à-la-Crosse à York factory. Premier guide de l'expédition entreprise par Richardson et Rae, au cercle polaire, à la recherche de Franklin en 1850. Ce fut l'un des voyages les plus périlleux et les plus lointains de cette époque. Avec Lespérance, il était considéré comme l'un des guides les plus hardis et les plus habiles de l'Ouest. Métis.

Brisebois Auguste. — «Traiteur» en charge du poste, au Portage-la-Prairie de 1804 à 1805. C-F.

Bruneau François. — Juge de District sous le gouvernement d'Assiniboïa. Membre du Conseil d'Assiniboïa. Remarquable par l'intégrité de son caractère et la sûreté de son jugement. C-F.

Boyer. — Il commandait avec Pierre Bruce le fort aux Trembles. Dans l'automne 1780, ce poste fut attaqué par plus de 100 guerriers Assiniboines. Boyer et Bruce n'avaient que 21 coureurs des bois sous leurs ordres. Sur ces 23 assiégés, 11 se croyant perdus sans espoir, se cachèrent. Les 12 autres se défendirent bravement et chassèrent du fort les «attaquants» qui avaient réussi à s'y introduire. (...)Ils perdirent trois hommes, Belleau, Fecteau et Lachance. (...) En 1781, la Compagnie l'envoya fonder un poste sur la rivière La Paix. A cette époque un bon nombre d'Amérindiens du lac Athabasca, préféraient se rendre à la baie d'Hudson plutôt que de faire la traite avec la société «Frobisher, Pond, Cadotte et Henry». C'est pour cette raison que Boyer fut envoyé sur la rivière La Paix. Sa mission fut un véritable succès. En 1787 la Cie du N-O lui confia un poste fort important, parmi la tribu des Castors.Une rivière qui se décharge dans la rivière La Paix, près de fort Vermillion, porte son nom. C-F.

Boyer, Bruce (Kinoua Mokoman) «le Grand Couteau». C'était un brave. Les Amérindiens le craignaient et l'appelaient «Le Grand Couteau». C.F.

Breland Pascal. — Collecteur de douane sous le gouvernement d'Assiniboïa. Il fut élu député à la législature du Manitoba pour St-François-Xavier en 1879. Métis

Cartier. — Interprète de William McGillivray, au lac du Serpent en 1786. En 1799 il agissait également comme interprète de la Cie N-O sur la rivière Churchill. C-F.

Cadotte Augustin.—Commis et interprète de la Cie N-O en 1804, au bas de la rivière Rouge. C-F.

Cadotte le Petit. — En 1804 commis au fort Dauphin pour la Cie N-O. C-F.

Cadotte Michel. — fils de J-Bte Cadotte, associé de Joseph et Thomas Frobisher, Peter Pond et Alexander Henry. Comme son père, il se livra à la traite. En 1798 la Cie du N.-O. lui confia un poste à la rivière Tortue. En 1804 il était à la tête d'un fort sur la rivière Montréal, qu'il avait fondé et était chargé de tous les comptoirs établis dans cette région. Dès 1799 il devint «Bourgeois» de la Cie du N-O. Il eut un fils qui ne parlait que le sauteux et qui suivit Malhiot au fort du lac au Flambeau. Métis.

Cardinal Joseph. — Interprète au fort des Prairies en 1804. En 1787, il se trouvait avec sir A. McKenzie sur la rivière Maligne. C-F.

Charette S.— Tout d'abord en charge des opérations de la Compagnie X.Y. sur la rivière Montréal. Il avait pour lieutenant un nommé Lalancette. C'était un «traiteur» d'une grande énergie et qui maintenait la discipline parmi les employés, ce qui lui valut le surnom de «Général Charrette». C-F.

Charbonneau Toussaint. — «Traiteur» en charge du fort Pembina de 1803 à 1804 avec A. Henry. On le trouve à la Rivière-Rouge au service de la Cie N-O dès 1793. Il servit d'interprète au Capitaine Lewis, lors de son expédition à travers les montagnes Rocheuses de 1804 à 1806. Durant l'hiver de 1804 à 1805, Lewis pouvant se dispenser de ses services lui permit de servir d'interprète à F.A. Larocque, qui se rendait chez les Gros-Ventres. Pendant ce voyage, il rencontra une jeune fille de la nation des Serpents, qui était retenue prisonnière chez les Gros-Ventres et l'épousa. C-F.

Chaboillez Charles-Jean-Baptiste. — «Bourgeois» de la Cie N-O. En 1796, il construisit un poste à l'endroit où la rivière aux Rats tombe dans la rivière Rouge. Au printemps 1797, la Compagnie l'envoya bâtir un fort sur le côté ouest de la rivière Rouge, près de la décharge de la rivière Pembina. L'année suivante, on le trouve en charge du fort Pembina. En 1804, il fut mis à la tête du département de l'Assiniboine. Il entreprit de faire la traite jusqu'au delà du Missouri. A cet effet, il organisa une expédition, qu'il confia à F.-A. Larocque. Il fut remplacé par M. de Rocheblave en 1805 et mourut à Terrebonne en 1809. Il laissa son fils Charles qui prit du service dans la Cie N-O. Il eut trois filles, dont l'une épousa Joseph Bouchette, géographe distingué; une autre s'unit à Simon McThavis, l'âme dirigeante de la Cie N-O pendant nombre d'années et enfin la troisième épousa l'Hon. Roderick McKenzie. C-F.

Chaboillez Charles, fils du précédent, visita le Missouri en 1806 et se rendit jusque chez les Gros-Ventres où l'avait devancé Charles McKenzie, afin d'échanger des marchandises pour des chevaux. Il mourut en 1812. C-F.

Charbonneau J.-Bte. — Interprète-milicien de 1812, présent à la bataille de Châteauguay. Arriva à la Rivière-Rouge en 1815 au service de la HBC qui l'envoya à l'Ile-à-la-Crosse et ensuite au lac Athabasca. Il fit la traite pour cette Compagnie au lac du Boeuf(...) Il vint résider à St-Boniface où il mourut. C-F.

Clause — En 1767, il tenta de pénétrer au Nord-Ouest par le lac Népigon. Il s'enfonça dans cette direction jusqu'à l'endroit appelé «Nid de Corbeau» et faillit pendant cette expédition mourir de faim. Il fut réduit à dévorer des fourrures, pour soutenir son existence. Il fut tué quelques années après, au fond du lac Supérieur. C-F.

Au prochain numéro

La suite de cette nomenclature des francophones des T.N.-O.

Canadian Parents for French et l'immersion

Un plus pour le Canada

Jean-Luc Thibault

Alors que des problèmes d'unité menacent la survie du Canada, un groupe d'anglophones, le Canadian Parents for French, est en train de démontrer grâce au programme d'immersion en français que le bilinguisme institutionnel possède un avenir.

Réunis au Centre du patrimoine le 26 mars dernier pour une soirée d'information sur l'immersion en français, le président de Canadian Parents for French (CPF) à Yellowknife, Scott McDonald, a présenté un bref historique de l'action de son organisme au Canada et plus spécialement à Yellowknife.

Le CPF est un organisme volontaire de parents intéressés dans la promotion du meilleur programme possible de français langue seconde. L'organisme agit comme une ressource d'information et d'échange entre les parents, les éducateurs, les gouvernements et le public en général sur les différentes possibilités d'éducation en français au Canada.

Cette année, près de 300 000 jeunes canadiens ont participé au programme d'immersion à travers le Canada. À Yellowknife, 440 élèves ont pu profiter du même programme.

Selon M. McDonald, le CPF sert de chien de garde afin de s'assurer que les programmes d'enseignement sont appropriés et d'un autre côté, il essaie également de promouvoir des activités para-scolaires comme les camps de neige et les camps d'été.

Examinons les bons et mauvais côtés de l'immersion.

Le conférencier invité lors de cette soirée d'information, Clark Hoey, directeur d'école de Grande Prairie en Alberta, a quant à lui tracé un bilan de son expérience avec le programme d'immersion en français.

En débutant son allocution, il a rejeté les arguments monétaires utilisés par certains opposants au programme. D'après M. Hoey, les professeurs et les étudiants qui sont présentement en immersion ne disparaîtraient pas avec le programme. Il faudrait de toutes façons engager des professeurs et enseigner à ces élèves...



M. Clark Hoey

Il s'est ensuite prononcé sur la qualité de l'enseignement. «Est-ce que les jeunes en immersion apprennent réellement le français?» Pour lui, il ne fait aucun doute que les jeunes des classes d'immersion reçoivent une éducation de qualité et qu'ils peuvent à la fin de leurs études se considérer comme des personnes bilingues.

Il va même un peu plus loin en affirmant que ces jeunes sont souvent meilleurs que leurs confrères du programme anglophone, qu'ils sont plus compétitifs et surtout que l'esprit de groupe est plus fort. Les principales études portant sur le programme d'immersion en français tendent à confirmer les propos de M. Hoey. En effet, il a déjà été démontré que l'apprentissage d'une seconde langue améliore les aptitudes d'un élève surtout au niveau de l'écriture et de l'esprit d'analyse, c'est-à-dire que le jeune aura plus de facilité à exprimer sa pensée de façon claire et logique.

M. Hoey insiste aussi sur la nécessité d'engager des professeurs bilingues, principalement ceux dont la langue première est le français.

Il ajoute que la parité doit exister entre le programme d'enseignement en immersion et le programme anglophone. «Les jeunes ne doivent pas être coupés des cours que les autres élèves reçoivent. Ils veulent étudier exactement les mêmes matières que leurs confrères qui suivent le programme régulier. Sinon, ils pourraient se sentir pénalisés», soutient M. Hoey.

Finalement, le seul point négatif soulevé par le conférencier porte sur le matériel disponible dans les bibliothèques municipales. Il y a très peu de livres en français et ceux-ci sont généralement écrits pour des francophones. Selon M. Hoey, il faudrait un peu plus de livres en français avec un contenu qui se rapprocherait davantage de la réalité des jeunes en français d'immersion.

La quarantaine de personnes présentes ont ensuite discuté avec M. Hoey pour se familiariser davantage avec le programme.

Il est plutôt intéressant et même rassurant d'entendre des parents anglophones vanter les mérites de la langue française.

Propagande haineuse

L'APEC devrait être poursuivie

Ottawa (APF): La Fédération des francophones hors Québec veut que le Procureur général de l'Ontario dépose une plainte contre le maître à penser du mouvement Alliance for the Preservation of English in Canada (APEC) pour «incitation volontaire à la haïne».

La FFHQ considère «incendiaires, haineuses et provocatrices» les paroles prononcées par M. Jock Andrew lors d'une assemblée des membres de l'APEC de St-Catherine. M. Andrew établissait un parallèle entre les francophones et le sida.

C'est la diffusion le 7 mars dernier d'un extrait de ce discours à l'émission The Journal sur les ondes de CBC qui a ameuté l'opinion publique. Dans cet extrait, M. Andrew déclare: «La vérité est que les parlants anglais au Canada ont besoin de la langue française autant que du virus du sida. Pensez-y: ils sont tous les deux transmis de la même façon et le résultat est le même dans les deux cas». L'APEC a vendu trois vidéos de ce discours, dont une copie à The Journal, avant de le retirer du marché.

La FFHQ considère que les mouvements anti-francophones comme l'APEC sont la source de la vague d'unilinguisme au niveau municipal en Ontario, et trouve «tout à fait inacceptable» que des propos aussi incendiaires soient diffusés «sans qu'aucune forme de sanction légale ne soit prise».

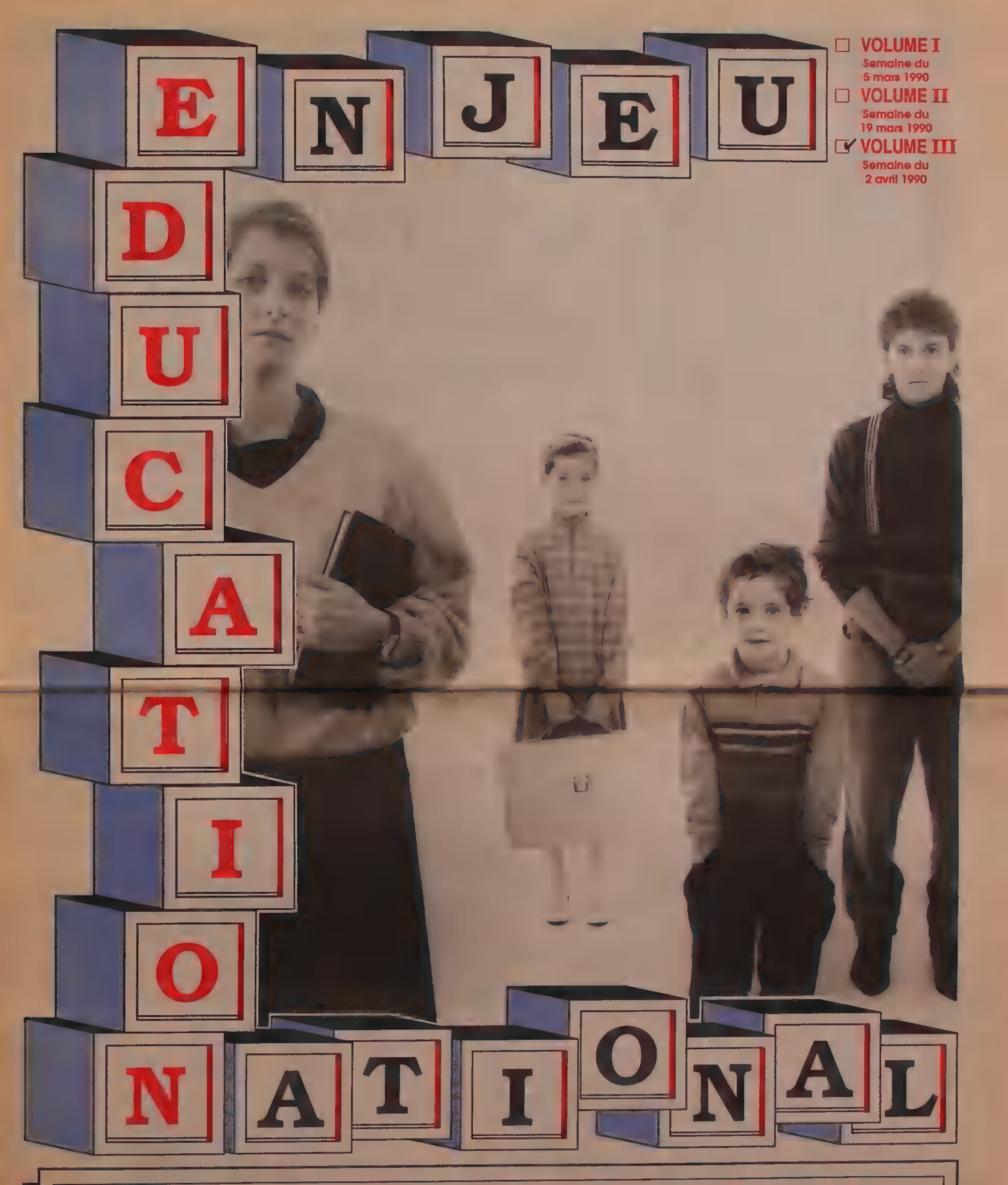
Il existe déjà un précédent en Ontario. Au début des années '80, raconte l'avocat-conseil de la FFHQ, Me François Duhaime, des Franco-Ontariens désireux de fouetter leur communauté avaient produit un document haineux...contre les francophones! Ils furent condamnés en première instance mais acquittés par la suite, le juge ayant compris que la véritable intention de ces francophones étaient uniquement de brasser leurs compatriotes. On se rappellera aussi de ce professeur albertain qui a été poursuivi il y a quelques années parce qu'il soutenait en public que le génocide des juifs durant la Seconde Guerre mondiale était une invention.

«La Fédération trouve légitime que des gens expriment publiquement des opinions différentes des nôtres, pourvu que cela se fasse en respectant les lois du pays» explique le directeur général Aurèle Thériault. "Le geste que pose la FFHQ, dit M. Thériault, est conforme à la décision prise en février à Winnipeg par le Conseil national des présidentes et des présidents de ne plus rester silencieux face aux attaques contre les francophones."

suite de la page 1

Le Rapport sur les langues officielles

La Fédération Franco-TéNOise a accueilli avec une certaine retenue le rapport du Commissaire Fortier. Son directeur général, Richard Barrette, se dit satisfait des commentaires du Commissaire sur l'évolution du dossier linguistique dans les Territoires du Nord-Ouest. Cependant, M. Barrette s'interroge sur le rôle plutôt passif que joue le Commissaire en réagissant aux situations après coup alors que, selon lui, il devrait travailler à les prévenir.



• Perspectives d'avenir en éducation: la FFHQ et la CNPF se prononcent • Formation à distance: l'exemple du Village électronique fransaskois • Vers un réseau national postsecondaire • La question du financement au primaire, au secondaire et au postsecondaire

APF

Ce supplément tiré à 200,000 exemplaires est une initiative de l'Association de la Presse francophone (APF) en collaboration avec la Commission nationale des parents francophones (CNPF). Inséré dans les journaux suivants: • le 2 avril: Le Papier (Chapleau), • 3 avril: Hebdo LePlus (Caraquet), • le 4 avril: La Voix Acadienne (Summerside), Le Courrier (Yarmouth), Express (Moncton), Le Moniteur Acadien (Shédiac), Pro Kent (Richibucto), Le Voilier (Caraquet), L'Aviron (Campbelton), Le Madawaska (Edmundston), Le Carillon (Hawkesbury), Le Rempart (Windsor), Le Voyageur (Sudbury), La Boîte à Nouvelles (Iroquois Falls), Le Nord (Hearst), L'Édition Prescott Russel (Rockland), LeDroit (Ottawa), • le 5 avril; Le Journal de Cornwall (Cornwall), Le Goût de Vivre (Penetanguishene), L'eau Vive (Régina), • le 6 avril: Le Gaboteur (Stephenville), La Liberté (Saint-Boniface), Le Franco (Edmonton), Le Soleil (Vancouver), L'Aquilon (Yellowknife), • le 20 avril: L'Aurore Boréale (Whitehorse).

FAITES GRIMPER VOTRE TAUX D'INTÉRÊT GRÂCE À LA BANQUE VIDÉO DE TVONTARIO.



Jusqu'à 10 000 titres en banque! Autant de vidéos de TVOntario qui rendront vos cours encore plus intéressants. Nos séries s'adressent aux élèves de différents niveaux et couvrent de nombreux sujets dont les mathématiques, la géographie, la biologie et la physique. En mariant la théorie aux techniques d'animation ou au divertissement, la télévision éducative vous propose des cours de qualité supérieure. Demandez notre catalogue vidéo... vous y trouverez une petite mine d'or!

En Ontario, composez le 1-800-668-9974. Ailleurs, composez le 1-800-387-8450, poste 2613. Si vous préférez, écrivez à l'adresse suivante :
TVOntario, Service du Marketing
C.P. 200, succursale Q
Toronto (Ontario) M4T 2T1.



TVOntario

LA BANQUE VIDÉO DE TVONTARIO. UNE RICHESSE À PORTÉE DE LA MAIN.

Note de l'éditeur

Pour qui veuille y croire

Une étude récente réalisée pour le compte de la Commission nationale des parents francophones (CNPF), nous apprenait que chez les francophones vivant en milieu minoritaire: 350 000 jeunes dont l'âge varie de 5 à 19 ans, ont droit à une éducation en français. De ce nombre malheureusement, plus de la moitié ne parlent déjà plus notre langue. Et de cet autre nombre, il en résulte qu'un peu plus de 155 000 jeunes seulement sont inscrits dans un projet d'éducation en français langue première.

Je dis bien projet d'éducation en français langue première, car il ne s'agit pas nécessairement pour plusieurs, d'une école dotée de tous les services comme nous les connaissons dans nos milieux plus homogènes.

Quelque 155 000 jeunes donc, pour former le tissu social de la société acadienne, franco-ontarienne et de l'Ouest de demain. Ces 155 000 jeunes nageant (oh Meech!) dans un lac, que dis-je, dans un océan de 20 millions d'anglophones.

Voici donc en gros les effectifs dont nous disposons pour assurer l'avenir de la communauté francophone chez nous. Avec un tel constat, APEC et le COR risquent de figurer comme de véritables d'Artagnans dans l'histoire du pays enseignée aux jeunes «Canadians» du troisième millénaire. À condition évidemment que les historiens canadiens de demain en fassent état. Car Dieu sait comme l'histoire canadienne est curieusement différente dans les écoles anglophones par rapport aux écoles francophones.

Peine perdue dira-t-on? Catastrophique? Reste à voir! Il y a trois ans, ces effectifs avaient atteint un seuil encore plus alarmant; 151 000 inscriptions seulement. Les statistiques les plus récentes nous démontrent donc que pour la première fois de notre histoire contemporaine, un plus grand nombre de jeunes font des études en français.

Il est vrai que cette augmentation est minime, mais est-ce là finalement un changement de cap, un signe des temps? Peut-on enfin espérer que ce changement à la hausse puisse atteindre les 300 000 d'ici l'an 2 000? Je me vois déjà faisant un pied de nez à APEC et COR. «French tomorrow? yes sir» Du moins, pour notre communauté.

Mais en attendant, la pente est raide à remonter. La CNPF en sait quelque chose, tout comme la FFHQ, l'ACELF et les autres organismes nationaux, provinciaux ou régionaux oeuvrant au développement de la francophonie.

Par contre, jamais n'aurons-nous eu accès à autant d'outils et de possibilités de développement en matière éducationnelle. Regardons tout ce qui existe au Nouveau-Brunswick et ce qui est en devenir en Ontario en terme de structures, de gestion scolaire etc. Et les acquis se font lentement mais sûrement en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard. Se poursuivront-ils jusqu'au Manitoba, en Saskatchewan et ailleurs? L'article 23 de notre constitution est-il déjà en train de porter fruit? Il est assurément trop tôt pour le confirmer; cependant une petite lueur d'espoir semble pointer à l'horizon.

Peut-être sommes-nous en train de croître? Peut-être avons-nous une mince chance? Si tel est le cas, nous devons la saisir et foncer! En avant toutes! Non pas aveuglément, mais consciemment car l'heure de la dernière chance a peut-être sonné!

Et il est évident que si nos effectifs scolaires augmentent, notre tissu social se renforcira. De plus, si on ajoute aux francophones «de souche» les personnes aux origines multiples déclarant parler le français, nous comptons 2,5 millions de parlants français au sein du Canada anglais. Tout compte fait, ces immigrants venus de partout, à l'esprit bien plus ouvert qu'on ne croit, auraient de plus en plus envie de s'identifier à une communauté qui s'épanouit, et n'iraient pas nécessairement tous gonfler les rangs de la majorité anglophone!

Et nos cousins du Québec se sentiraient peut-être un peu moins seuls et en danger sur cette terre de Caïn qui pourrait se mettre à avoir des allures de pays de Cocagne. Alors seulement à ce moment là pourrions-nous prendre un moment de répit, car avec les temps qui viennent, il est peut-être encore trop tôt pour descendre des barricades.

Wilfred Roussel



Les éditions, Éducation: «Enjeu National» sont une initiative de l'Association de la presse francophone (APF) en collaboration avec la Commission nationale des parents francophones (CNPF).

Volume III : Semaine du 2 avril 1990

Direction générale
Wilfred Roussel

Direction de la publication
Luce St-Pierre

Comité consultatif
Paul Charbonneau
Ginette Gratton
Richard Nadeau

Rédactrice en chef
Reine Degarie

Collaborateurs
Adrien Cantin
Paul-Emile Cormier
Paul Charbonneau
Jean-Pierre Dubé
Guy-marc Dumais
François Dumaine
Anne Gilbert
Claude Lévesque
Lyne Michaud
Jacqueline Pelletier
Jean-Pierre Picard
Aline Taillefert
Aurèle Thériault
Bado (caricature)

Conception et photographie: page couverture
Guy-marc Dumais
(Studio Fernand Leclair)

Publicité (OPSCOM)
Claudia Schiffo
André Thivierge
Lucie Tremblay

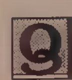
Typographie et Montage
Edigraph inc.

Impression
Qualimax Inc.

Les textes n'engagent que leurs auteurs respectifs. Toute correspondance doit être adressée au 900-325, rue Dalhousie, Ottawa, Ontario, K1N 7G2. Tél.: 613.237.1017, Fax: 613.234.6313

Nous tenons à remercier le Secrétariat d'État du Canada pour leur contribution au projet.

Mot de la rédaction



ue réserve l'avenir aux Canadiens français dans le domaine de l'éducation? Plutôt que de consulter une boule de cristal ou risquer l'enlisement dans des spéculations incertaines, nous avons préféré envisager la réalité présente et considérer ce qui se prépare concrètement. Une certaine place est tout de même faite à l'imagination car, face à une situation en changement et à des difficultés nouvelles, il faut parfois inventer des solutions audacieuses.

Dans le premier cahier de la série *Éducation : «enjeu national»*, nous avons eu un aperçu de *la situation actuelle*, avec un bref rappel historique, et nous avons traité de l'article 23 de la Charte des droits et libertés. Parmi les autres sujets couverts, une attention spéciale a été consacrée aux centres scolaires et communautaires.

Des dossiers chauds ont été abordés dans le deuxième cahier par le biais *des problématiques en jeu.* Nous avons exposé les débats entourant les écoles confessionnelles et publiques, la démocratisation de la gestion scolaire, l'état de la recherche en éducation, le contenu des programmes académiques, l'homogénéité versus l'immersion, la formation et le recrutement des professeurs de même que la relativité des statistiques officielles.

Nous entamons maintenant la troisième étape, celle des *perspectives d'avenir*. Vraiment, il y a du pain sur la planche et les manches sont bien retroussées. Deux organismes nationaux, la Fédération des francophones hors Québec et la Commission nationale des parents francophones font part de leurs priorités d'action, notamment au sujet de l'article 23 qui continuera d'alimenter les tables de travail.

Nous verrons que l'urbanisation risque d'aggraver le morcellement des francophones, en ville comme à la campagne. Mais de nouveaux éléments peuvent venir suppléer à ces difficultés, par exemple une solidarité élargie aux groupes d'origines multiculturelles et l'utilisation de technologies de pointe en communication telle qu'appliquées au Village électronique fransaskois.

D'ailleurs l'isolement des étudiants francophones deviendra probablement une chose du passé si les efforts actuels continuent de fructifier. Une série d'articles relate les démarches explorées ou entreprises pour créer un réseau national réunissant les établissements postsecondaires de la minorité, et pour organiser des programmes de formation à distance. La fondation de trois collèges de langue française en Ontario et celle d'un premier collège communautaire constitué de six centres d'apprentissage en Acadie formeront les premiers maillons d'une chaîne qui reliera la clientèle disséminée à travers ce si vaste pays.

Le succès que remporte l'Université de Moncton sert d'exemple et de motivation aux luttes menées pour l'obtention d'une université francophone en Ontario. Un texte sur le sujet met en relief les forces en présence. Évidemment, la question du financement est déterminante ici. Il en va de même aux autres niveaux scolaires des minorités francophones. Des injustices parfois voilées parfois flagrantes y sont commises et dénoncées. En réponse, un leader étudiant suggère «de proposer de nouvelles idées et de les rendre bruyantes».

Dans cette grande mouvance, les plus démunis ont voix au chapitre. En cette année internationale de l'alphabétisation, un texte démontre que les Canadiens français tirent de l'arrière par rapport à leurs concitoyens anglophones. Mais, des énergies sont mises en branle pour épauler les adultes et permettre aux jeunes de mieux survivre dans la société de demain.

Un fil conducteur sous-tend toutes ces initiatives : à la fragilité, à l'isolement, aux obstacles et aux injustices s'opposent l'étude poussée des dossiers, le partage et le regroupement des ressources, la solidarité, la persévérance et la volonté d'avancer parfois au-delà même du possible connu ...

Les multiples collaborations reçues pour la réalisation de nos trois éditions spéciales démontrent, encore une fois, que la solidarité permet la concrétisation de projets nous ressemblant et nous servant de modèles constructifs pour l'avenir.

Reine Degarie

Pour notre avenir: celui de nos enfants

Des défis à relever solidairement

par Aurèle Thériault et François Dumaine

En 125 ans de régime fédératif canadien, peu de sujets ont intéressé et mobilisé autant les communautés de langues officielles que l'éducation. Le dialogue évolue, le nombre d'intervenants augmente substantiellement et la situation dans chaque province et territoire reste à consolider, bien qu'il soit indéniable que des progrès majeurs se réalisent.

Le portrait national a grandement évolué depuis dix ans. Ainsi, l'Alberta nous donne l'occasion, avec l'affaire Mahé, de confirmer si oui ou non l'article 23 de la Charte accorde à nos communautés le pouvoir de gérer leurs écoles; la Saskatchewan implante le premier réseau d'écoles francophones gérées par les francophones dans l'Ouest canadien tandis que l'Ontario s'ajuste à l'adoption en 1986 d'une loi créant un vaste réseau d'écoles francophones.

En plus, le Nouveau-Brunswick applique une loi qui dépasse les normes de la Charte en matière d'enseignement francophone hors Québec; l'Île-du-Prince-Édouard vient d'adopter un cadre législatif qui assure une véritable reconnaissance de l'école francophone dans ce coin de pays et cela sans compter les changements inévitables auxquels nous assisterons dans les prochains mois en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve, ces deux provinces étant actuellement devant les tribunaux.

Une application uniforme

Ce que la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) entend faire dans tout cela? D'abord et avant tout participer aux démarches visant à assurer une application uniforme de l'article 23 de la Charte à travers le pays. Par exemple, nous insisterons auprès du Conseil canadien des ministres de l'Éducation pour qu'il analyse la situation, province par province.

Aussi, advenant la ratification de l'entente du Lac Meech, nous suivrons de près les négociations concernant la situation des communautés de langues officielles. À l'intérieur de ces pourparlers, la question de l'éducation sera traitée surtout si la Cour Suprême en venait à décider que la rédaction actuelle de l'article 23 de la Charte ne permet pas de conclure à l'existence de ce droit essentiel de gestion des écoles francophones par les francophones.

Bien d'autres défis seront à relever. On pense d'abord à l'intégration des enfants se qualifiant en vertu de l'article 23 mais n'ayant pas une maîtrise suffisante du français. Pour pallier à cette problématique, nous appuierons les démarches en vue d'implanter des classes d'accueil.

L'éducation à distance est certainement un de ces domaines qui méritent une attention plus soutenue au cours des prochaines années. Il s'agit d'une méthode particulièrement bien adaptée aux petites communautés urbaines et rurales. Finalement, le concept de centres scolaires et communautaires s'est révélé être un outil de premier plan pour non seulement éduquer la nouvelle génération de francophones, mais pour aussi permettre à cette même langue de s'intégrer davantage dans le quotidien de nos communautés. Il faudra donc voir à étendre le concept, particulièrement dans l'Ouest canadien.

Agir en complémentarité

Ces défis ne sauraient évidemment reposer sur les épaules d'un seul organisme. L'éducation est l'affaire de tous les intéressés au développement de la spécificité canadienne.

En ce sens, la FFHQ considère que l'ensemble des efforts, qu'elle consacre au niveau national, doivent nécessairement agir en complémentarité avec l'énergie consacrée à travers le pays au niveau local, provincial, territorial et national par d'autres organismes. Il s'agit selon nous d'un grand exercice de solidarité où les grands gagnants sont inévitablement notre avenir: nos enfants. ■

Aurèle Thériault est directeur général de la FFHQ.

François Dumaine est avocat-conseil à la FFHQ.



Le directeur général de la FFHQ Aurèle Thériault (à gauche) en compagnie de François Dumaine, avocat-conseil.

Les parents sont un moteur de la survie

par Jean-Pierre Dubé

Il y a dix ans, les parents n'exerçaient pas une influence reconnue dans le système d'éducation. Les choses ont changé. Aujourd'hui, on leur donne le crédit d'un réseau d'écoles et de garderies dans toutes les provinces à majorité anglophone.

«Dans la lutte contre l'assimilation, nos priorités d'actions se concentrent sur les écoles françaises, les services préscolaires, et la sensibilisation des parents quant aux choix de la langue parlée à l'enfant dès les premiers balbutiements et au niveau du choix de la langue parlée à la garderie,» souligne le président de la Commission nationale des parents francophones (CNPF), Raymond Poirier. «Le reste ne peut pas marcher sans ça: la revendication politique, les mouvements de jeunes, le secteur culturel, rien ne peut survivre à long terme si les parents ne choisissent pas le français comme langue de la prochaine génération.»

Mais il n'est pas facile d'être prophète dans son pays. Dans quatre provinces seulement (le Nouveau-Brunswick, certaines régions de l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard et, prochainement la Saskatchewan), les parents ont obtenu la place qui leur revient dans le système scolaire.

Le rôle des parents est donc appelé à changer, selon Raymond Poirier. «Avec l'adoption de la Charte en 1982, les parents sont passés de la revendication politique à la contestation juridique. La prochaine tâche des comités de parents est d'être des partenaires dans la mise en oeuvre de l'article 23. Dans dix ans, il sera trop tard.

Convaincre les gouvernements

«Une partie de notre travail, poursuit le président, est de convaincre les gouvernements de l'importance de l'offre active de l'éducation française. Quand le gouvernement dit que c'est une chose normale, et prend les devants pour assurer l'accès à l'école, par exemple, cela a un poids énorme pour tout le monde», soutient Raymond Poirier.

Un des objectifs les plus urgents de la CNPF, précise le directeur général de la commission, Paul Charbonneau, est de documenter les besoins éducatifs des francophones du pays. «Nous allons sous peu pouvoir dire, aux gouvernements, exactement où se trouvent les clientèles de l'éducation française, et quels sont les modèles de services pertinents. On ne peut plus négocier sans savoir de quoi on parle au juste.»

Les recherches entreprises par la Commission permettront d'identifier tous les citoyens visés par l'article 23, c'est-à-dire les ayants droit. «Il n'est pas certain que tous les citoyens visés peuvent être admis à l'école française, avise Raymond Poirier. Le rôle de la CNPF est de faciliter le débat sur cette question. Nous étudions divers mécanismes d'accueil des ayants droit. Qu'est ce qu'on fait quand les enfants ne comprennent ou ne parlent pas le français?»

La Commission nationale assistera chacune de ses composantes à découvrir le modèle particulier qui leur convient respectivement. Il en va de même dans un autre débat, celui du développement de centres scolaires-communautaires, le dernier cri dans la lutte contre l'assimilation.

L'année du préscolaire

Mais les préoccupations immédiates tournent autour de la mise sur pied de services préscolaires. « 1990 est l'année du préscolaire à la CNPF », annonce Raymond Poirier. Contrairement aux écoles, les garderies relèvent entièrement de comités de parents. Elles reçoivent l'assistance des divers ministères de la Santé. «À Ottawa, souligne Paul Charbonneau, il faut s'assurer que le ministère de la Santé précise sa mission en matière linguistique. Et dans les provinces, il est loin d'être acquis que les gouvernements respectent le choix linguistique des parents, lance-t-il. On s'imagine encore que la garderie bilingue répond aux besoins des francophones. En fait, c'est un outil d'assimilation.»

« Un atout important joue en notre faveur, et ce sont les parents eux-mêmes, constate Raymond Poirier. Une transformation s'opère chez les parents au moment d'inscrire leur enfant dans une garderie ou une école. Ils deviennent soudainement préoccupés par la qualité des services et la langue utilisée. Plusieurs commencent ainsi à s'impliquer.»

Le mouvement de parents remplit donc un autre service à la minorité, ont constaté les officiers de la Commission: «il assure le recrutement de leaders. La plupart du temps, leur implication comme parents n'est qu'un début dans une série de contributions dans leur milieu». ■

Jean-Pierre Dubé est journaliste pigiste au Manitoba.



M. Paul Charbonneau, directeur général de la C N P F (à gauche) accompagné du président M. Raymond Poirier (à droite).

En Ontario, pour la décennie 90

Trois collèges de langue française

par Lyne Michaud



Une éducation, de langue française, complète au niveau collégial, en Ontario, est-ce que ça existe, ou commence- t-elle seulement à voir le jour?

Nous sommes venus de loin, mais par où sommes-nous passés? C'est l'année 1967 qui marqua la création de presque vingt collèges d'arts appliqués et de technologie. Pendant les années 1970, le gouvernement fédéral alloue un budget de 300 millions aux collèges communautaires et 6 pour cent de ce montant est attribué à des fin de bilinguisme.

Ce n'est qu'en juillet 1987, qu'un groupe de travail est mis sur pied pour étudier la désignation des collèges. Il est composé des présidents des six collèges bilingues, du Conseil de l'éducation franco-ontarienne, de l'Office des affaires francophones et de représentants du ministère des Collèges et Universités et du ministère de la Formation professionnelle. Quatre mois plus tard, le groupe arrive à la conclusion que le concept d'un collège de langue française doit être examiné avant de poursuivre le plan de désignation.

En janvier 1989, le ministère des Collèges et Universités reçoit l'approbation du Cabinet pour la fondation d'un collège de langue française dans l'est de l'Ontario. Une entente de frais partagés de 100 millions $, étalés sur 8 ans, entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral assure la création de la Cité collégiale ainsi que l'élargissement des services en français pour les régions nord et sud.

Trois réalités spécifiques

Le début des années 1990, verra la création de trois collèges francophones dans chacune des régions de l'Ontario (est, nord et sud) afin de permettre à chacun de répondre à des besoins et des réalités spécifiques. Si le gouvernement n'est toujours pas convaincu de la chose, la population franco-ontarienne, elle, n'a aucun doute.

Pour l'est, la Cité collégiale ouvrira ses portes en septembre 1990 et pourra accueillir au-delà de 2 000 étudiants avec 70 programmes offerts à partir du campus d'Ottawa-Carleton. Selon Andrée Lortie, présidente de la Cité collégiale: «Vouloir une institution francophone ne signifie pas le rejet de l'élément anglophone mais un signe de crainte, voir de peur, face à une institution bilingue à majorité anglophone. Nous voulons, nous aussi, donner la chance aux francophones de s'épanouir dans leur langue afin de favoriser une unité et une fierté».

Pour le nord, Carolle Laflamme porte-parole du Collectif (comité composé d'organismes en éducation) souligne que «le collège de langue française dans le nord, doit offrir des outils de développement économique, social, culturel et politique à la communauté franco-ontarienne». Suite à la rencontre de 150 participants l'automne dernier à Sault-Ste-Marie, jeunes et adultes présents se sont engagés à sensibiliser les gens de leur communauté pour l'obtention d'un collège d'ici 1991.

Yolande Jimenez, une jeune, rattachée au secteur éducation-nord de Direction Jeunesse, affirme que «le collège de langue française pour le nord freinera l'assimilation et l'exode des jeunes vers l'est et le sud, il nous donnera un sentiment de fierté et d'appartenance qui suscitera un développement régional et augmentera les effectifs de francophones professionnels».

Quand au collège du sud, il est plutôt question de promouvoir le français afin de former des bilingues parfaits. Les jeunes du sud croient fortement au bilinguisme car, pour eux, c'est la seule façon de se faire une place sur le marché du travail. La décision reste à prendre.

LA CITÉ COLLÉGIALE

Au sud: trois propositions

Selon la firme ACORD (Association des consultants en organisation, en recherche et en développement) qui a mené une étude sur le sujet, trois modèles sont possibles pour le collège du sud. Le premier modèle proposé, celui de la désignation «confie la responsabilité des services collégiaux en français à un certain nombre de collèges existants de la région en les investissant clairement par la voie de la désignation bilingue».

Le deuxième modèle, celui de la création, «brise les structures collégiales existantes, pour créer une nouvelle institution collégiale recevant un mandat exclusif à l'égard des services collégiaux français».

Tandis que le modèle de la délégation propose une «structure homogène de gestion des services en français dans le centre et le sud-ouest, mais en la rattachant à une institution collégiale francophone existante» comme la Cité collégiale par exemple.

Chance et espoir

Les années 1990 s'annoncent bien pour les franco-ontariens et franco-ontariennes. En tout cas, la région de l'est ouvrira le premier collège de langue française en Ontario en septembre prochain, la région du nord espère faire de même en 1991 et la région du sud suivra de près.

Chose certaine, les marchands, les commerçants, les industries gagneront à bâtir une main-d'oeuvre francophone formée dans leur milieu. La création d'un réseau de collèges de langue française donnera aux jeunes la chance et l'espoir de s'épanouir dans leur langue. ■

Lyne Michaud est vice-présidente à Direction jeunesse en Ontario.

L'urbanisation cause des ravages

par Adrien Cantin

Les communautés francophones minoritaires du Canada sentent aujourd'hui comme jamais auparavant l'impact de l'urbanisation, surtout en milieu scolaire, même si ce phénomène remonte à bientôt trois décennies.

Il se manifeste différemment qu'on soit en milieu urbain ou rural, mais dans un cas comme dans l'autre, il est tout aussi inquiétant. Dans les petites localités, c'est la détérioration prévisible des services, dans les villes, l'isolement dans une mer anglophone. Le résultat est le même dans l'un et l'autre des contextes: le spectre de l'assimilation envahit l'horizon.





Les petites localités

Les choses vont bien à l'école secondaire Carrefour Supérieur Nord de Wawa, une petite ville du nord-ouest de l'Ontario. La centaine d'élèves francophones y partage des locaux avec un peu plus de 300 jeunes anglophones, mais chacun se mêle de ses affaires et le climat est bon.

La majorité des francophones viennent du village entièrement français de Dubreuilville, à quelques kilomètres de là, et ils n'essaient même pas de parler anglais pendant les récréations. L'école a son équipe de hockey, son club de photographie et de théâtre, et encore, son journal étudiant. Bref, presque tout ce qu'on retrouve dans une école en milieu urbain.

«Nous n'avons pas de complexe du tout», déclare le directeur Claude Paradis, installé dans cette localité depuis 24 ans et qui «n'irait pas enseigner dans une grande ville, ni dans une grande école».

Mais depuis le milieu de l'hiver, Claude Paradis est inquiet. Depuis l'ouverture de Carrefour, le ministère de l'Éducation fournissait gratuitement un agent de supervision au secteur français. À compter de septembre prochain, c'est le conseil scolaire, majoritairement anglophone, qui devra en faire les frais, et il n'en a pas les moyens.

M. Paradis se demande donc où on décidera de couper et s'il ne perdra pas un ou deux enseignants afin qu'on puisse défrayer les services de cet agent de supervision. Il sait que c'est son école qui devra écoper, puisqu'il s'agit du seul établissement secondaire français de son conseil scolaire.

Ces angoisses, elles sont ressenties par des centaines d'autres pédagogues francophones qui oeuvrent en milieu minoritaire partout au Canada. Non seulement les coûts de l'éducation se multiplient, mais les villages se vident. Les banlieues autour des centres urbains deviennent des villages-dortoirs. La vie de travail et la vie sociale se fait en ville; l'homogénéité se perd et, en même temps, l'impact de la communauté francophone dans son milieu.

Effritement

Le constitutionnaliste Michel Bastarache expliquait ce phénomène il y a quelques temps à un colloque sur les tendances démolinguistiques au Canada, et il s'en inquiétait.

«Il y a 6 000 francophones à l'Île-du-Prince-Édouard; il faut savoir que sur ces 6 000, 4 000 vivent dans trois villages de la région de Prince où ils constituent 85 pour cent de la population. Cela n'est pas la même chose que de parler des 3 ou 4 pour cent de francophones de la région d'Halifax.»

Parlant des Acadiens de sa province du Nouveau-Brunswick, Me Bastarache enchaînait que «le taux de natalité est faible là comme ailleurs, mais en plus, les jeunes s'en vont (...) Je crois que cette population est en danger, plus qu'il y a 10 ans, même si on peut constater qu'il y a stabilité, parce qu'il n'y a pas de base économique qui permettrait de retenir la jeunesse. Il y a également un effritement des fondements sociaux de la communauté acadienne.»

Milieu urbain

Dans les régions à haute densité francophone, dans la péninsule acadienne, dans Prescott-Russel, à Ottawa, ou même dans certaines grandes villes à forte majorité anglophone, on réussit très bien à constituer de solides unités scolaires françaises.

Mais cela constitue plus souvent qu'autrement une exception à la règle comme en témoigne le cas de la désormais tristement célèbre ville de Sault-Ste-Marie, située dans le même district administratif que Wawa.

Des 70 finissants des écoles élémentaires de langue française de cette ville cette année, une vingtaine seulement ont choisi de s'inscrire à l'école secondaire française en vue de la prochaine rentrée.

C'est une situation que les francophones de l'Ouest connaissent particulièrement bien. Eux aussi ont vu leurs écoles françaises de Régina, Calgary ou Edmonton, graduellement transformées au cours des années en écoles d'immersion, et tranquillement devenir des foyers d'assimilation.

Des alliés

Les francophones vivant en milieu urbain ont cependant vu, au cours des dernières années, leurs nombres se gonfler de plusieurs dizaines de milliers avec la manifestation d'un groupe qui jusqu'alors était resté relativement discret: les «multiculturels» de langue française, maternelle ou seconde.

À sa fondation, il y a deux ans, l'Association multiculturelle francophone de l'Ontario disait représenter jusqu'à 200 000 personnes, et l'association albertaine, environ 10 000.

Malgré certaines frictions du départ qui persistent encore, ceux-ci se sont mis à revendiquer leurs droits scolaires aux côtés des Canadiens français et ont ajouté du poids aux représentations faites auprès des gouvernements.

Cela provoque cependant une nouvelle réflexion quant à l'accessibilité à l'école française. Bien qu'aucun cas de refus d'accès d'un enfant d'immigrant francophone ne soit de notoriété publique à l'heure actuelle, ceux-ci ne sont pas des «ayants droit» en vertu de la Charte des droits et libertés. Ce qui est considéré comme carrément insultant, surtout lorsqu'on constate que les parents d'un enfant qui ne parle pas un mot de français peut exiger ce droit dans certaines circonstances.

Climat politique

La présidente de l'Association canadienne-française de l'Alberta, France Levasseur-Ouimet, indique que le rapport des droits de chacun sera atteint dans les «modèles de gestion» que les francophones, non seulement de l'Alberta, mais de plusieurs autres communautés, sont en train d'élaborer dans l'anticipation d'un jugement positif de la Cour suprême du Canada sur les droits de gestion scolaire. De ce jugement résultera l'épanouissement collectif ou la dépendance au bon vouloir des gouvernements provinciaux.

Mais en plus, selon le président de l'Association des Franco-Manitobains, Raymond Bisson, les minorités françaises ne seront vraiment en paix que lorsque le climat politique aura changé au pays. «S'il y a un climat favorable, dit-il, il y aura toujours moyen de faire des gains. Sinon on sera toujours à la merci de ceux qui ont gagné les dernières élections. Nous traversons une période extrêmement difficile, et à cause de cela, on a tendance à voir des nuages gris à l'horizon».

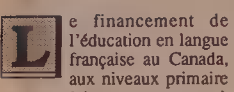
M. Bisson s'inquiète de l'impasse des dossiers constitutionnels et du cul-de-sac qu'elle pourrait provoquer, de même que de la faiblesse du leadership de nos politiciens nationaux. La question du leadership est également préoccupante pour Mme Levasseur-Ouimet de l'Alberta. «Il faut qu'une fois pour toute on s'assoie avec les provinces et qu'on indique clairement sa vision du Canada». ■

Adrien Cantin est éditorialiste au quotidien LeDroit, à Ottawa.

Le financement au primaire et au secondaire

«L'unité dans la diversité»

par Claude Lévesque



Le financement de l'éducation en langue française au Canada, aux niveaux primaire et secondaire, est un peu à l'image d'un vieux slogan fédéral: «L'unité dans la diversité.»

À ce chapitre, toutes les provinces négocient en effet, à tous les cinq ans, un protocole d'entente avec le gouvernement fédéral. En outre, elles sont toutes soumises à l'article 23 de la Charte des droits et libertés, qui donne aux francophones et aux anglophones le droit à l'éducation dans leur langue d'un océan à l'autre.

Mais la quantité et la qualité des services éducatifs offerts, de même que les ressources qui y sont consacrées, varient considérablement d'une province à l'autre. En fonction du poids démographique et politique de la minorité francophone, ainsi que de l'interprétation que font le gouvernement ou les tribunaux de la province concernée du fameux article 23.

Dans toutes les provinces, en fait, les francophones se sont adressés aux tribunaux pour faire respecter leurs droits scolaires et leurs démarches en sont rendues à différents stades. Il y a eu très peu de jugements rendus spécifiquement sur la question du financement. Dans la plupart des cas, les juges ont statué que le droit constitutionnel à l'éducation n'était pas respecté, mais sans dire au juste ce qui devait être fait. Sauf en Ontario.

Des droits et du fric

La Charte garantit donc un droit qui, pour cesser d'être théorique, dépend de l'attitude des législatures ou de décisions judiciaires.

Si le gouvernement fédéral hésite à se mêler d'un domaine de juridiction provinciale, il n'en finance pas moins dans des proportions non négligeables l'éducation dans la langue minoritaire. En vertu du dernier «Protocole sur les langues officielles dans l'enseignement», signé en 1988, il affectera au cours des cinq prochaines années 1,2 milliards $ à ce programme qui existe depuis 1970. Suivant les balises établies dans le Protocole, le gouvernement fédéral signe ensuite des ententes bilatérales avec chacun des territoires et provinces. Ces accords visent essentiellement le financement de quatre catégories de dépenses: infrastructure, programmes, formation et perfectionnement du corps enseignant, appui aux étudiants.

Cette contribution fédérale de 1,2 milliards $ inclut, faut-il le rappeler, les sommes affectées à l'enseignement en langue anglaise au Québec. Elle englobe aussi les écoles d'immersion française et l'enseignement du français langue seconde dans les écoles anglaises. Dans la plupart des provinces, la contribution fédérale représente environ la moitié du coût de l'enseignement dans la langue de la minorité. Au nouveau-Brunswick, elle ne constitue que 10 pour cent, tandis qu'ailleurs elle peut représenter jusqu'à 75 et même 100 pour cent des coûts.

La Commission nationale des parents francophones (CNPF) agit comme chien de garde, voyant par exemple à ce que les sommes affectées à l'éducation de la minorité linguistique ne soient pas détournées au profit des écoles d'immersion.

Plus fructueux, si reconnus

«Le financement fédéral est indispensable et intéressant, dans la mesure où la province coopère, fait remarquer le directeur général de cet organisme, Paul Charbonneau. Les négociations sont plus fructueuses dans les provinces où les droits ont été reconnus.

Dans toutes les provinces, en fait, les francophones se sont adressés aux tribunaux pour faire respecter leurs droits scolaires et leurs démarches en sont rendues à différents stades.

Au Nouveau-Brunswick, où la minorité a ses propres conseils scolaires depuis 1981, le tiers des 486 millions $ consacrés au budget de l'Éducation en 1989-90 est alloué à la quinzaine de conseils scolaires francophones. En Ontario, depuis quelques années, une loi reconnaît aux francophones le droit de gérer leurs écoles, par le biais de sections françaises au sein des conseils scolaires existants; de plus, le gouvernement s'y est engagé à créer des conseils homogènes francophones, ce qui est chose faite à Toronto et Ottawa. Mais le finacement pose toujours problème.

En Saskatchewan et dans l'Île-du-Prince-Édouard, de grand pas ont été franchis, au moins dans le sens du droit à la gestion scolaire, fait remarquer le directeur général de la CNPF. On sait par contre qu'à ce chapitre, les choses sont moins roses dans d'autres parties du pays, notamment au Manitoba où les francophones ont récemment été déboutés en Cour d'Appel provinciale.

En Colombie-Britannique, un programme-cadre institué il y a onze ans a permis l'ouverture de quatre écoles françaises ainsi que des cours en français dans un certain nombre d'autres écoles. Le gouvernement accorde à ces programmes des subventions proportionnelles au nombre d'élèves inscrits. Pour obtenir des services comparables à ceux de la majorité, les francophones doivent toutefois quémander des subventions fédérales, affirme la directrice générale de l'Association des parents du programme-cadre de français, Lyse Hales. Les commissions scolaires refusent, selon elle, de puiser dans les taxes scolaires locales.

Revendications

Tous les groupes de pression francophones invoquent le même principe de base en ce qui concerne le financement de l'éducation dans leur langue: celui de l'équivalence aux services offerts à la majorité.

Si le droit à la gestion des écoles semble plus ou moins acquis en Ontario, le mode de financement de l'éducation en français n'a pas encore été arrêté dans cette province. Dans un mémoire soumis récemment à un comité législatif spécial, l'Association canadienne française de l'Ontario (ACFO) affirme que «l'enseignement en langue française devra maintenant avoir droit à sa juste part des fonds publics». L'ACFO souligne la nécessité de consentir à certains coûts de rattrapage et prône notamment une redistribution provinciale des taxes scolaires levées auprès des industries et des commerces. Depuis peu, le gouvernement a annoncé que celles-ci seraient redistribuées dans les mêmes proportions que les taxes résidentielles, ce qui ne satisfait pas les francophones qui sont socio-économiquement moins avantagés que leurs concitoyens de langue anglaise.

En outre, l'Association française des conseils scolaires de l'Ontario tente de faire déclarer inconstitutionnelle la loi constitutive du Conseil scolaire (français) d'Ottawa-Carleton, qui prévoit qu'aux fins du recencement électoral, les électeurs sont automatiquement considérés anglophones à moins de s'inscrire expressément comme francophones. Une poursuite parallèle vise spécifiquement les implications financières de cette situation. Le gouvernement attend le dénouement de ces démarches judiciaires pour arrêter sa politique sur le financement de l'éducation en français.

En Colombie-Britannique, l'Association des parents du programme-cadre a demandé à la Cour Suprême de la province de forcer le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires à affecter à l'enseignement en français toutes les sommes qui sont prévues à cette fin. L'organisme estime que les commissions scolaires affectent indûment l'argent aux programmes de la majorité dès qu'elles ont satisfait aux exigences minimales du programme-cadre.

Dans le même ordre d'idée, la Commission nationale des parents francophones souhaite que les ententes fédérales-provinciales soient scindées en accords distincts pour les écoles d'immersion et les écoles françaises.

Enfin, un dernier sujet, et non le moindre, apparaît au palmarès des revendications de la diaspora francophone: l'urgence de procéder à des éclaircissements sur les fameuses dispositions législatives ou administratives qui stipulent que les droits s'exercent «là où les nombres le justifient». ■

Claude Lévesque est journaliste pigiste à Ottawa

Une université francophone en Ontario?

par Jacqueline Pelletier

Une université franco-ontarienne, rien de moins. L'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) en a fait une de ses priorités depuis son assemblée annuelle de juin 1989. «C'est un modèle qui, bien sûr, va affecter les institutions actuelles» reconnaît Rollande Soucie, présidente de l'ACFO. «Mais ce n'est pas parce que cela demande un changement, même un changement important, qu'il ne faut pas y penser! Il faut s'adapter aux réalités nouvelles de notre société actuelle».

L'ACFO a provoqué un débat orageux parmi les universitaires. Le débat est fondamentalement simple: laquelle, entre l'université bilingue et l'université française peut le mieux servir l'Ontario français? Mais une autre question, celle-là plus complexe, vient compliquer les affaires: c'est celle de la viabilité.

L'urgence saute aux yeux: proportionnellement, la fréquentation universitaire par la population franco-ontarienne est deux fois moins élevée que celle des anglophones. Pourtant, 14 600 francophones étudiaient à temps partiel ou à temps plein dans les universités de la province, au cours de l'année scolaire 1987/1988. Mais seuls 66 programmes étaient offerts en français contre 334 en anglais!

L'Université Laurentienne de Sudbury et son collège affilié de Hearst offrent quelques programmes entièrement en français. À Toronto, le Collège bilingue Glendon de l'université York offre une dizaine de programmes, tous dispensés dans les deux langues officielles. À l'université d'Ottawa, exception faite des sciences et de la médecine, la majorité des programmes sont offerts en français. Mais la population étudiante anglophone augmente, tandis que la population francophone demeure relativement stable.

Selon certains, l'écart grandissant entre les deux groupes produit un résultat inéluctable: la disponibilité de cours en français diminue. On parle d'une grave pénurie de manuels et on déplore l'existence de cours dits «français» mais en réalité offerts en anglais. Plusieurs affirment ne plus sentir un «milieu de vie» français à l'Université d'Ottawa.

Succès à Moncton

En réponse à ceux et celles qui font valoir l'importance du bilinguisme et de l'ouverture sur le monde que favorise la cohabitation, les partisans et partisanes de l'université franco-ontarienne brandissent les données statistiques sur l'assimilation. Aussi, l'Université de Moncton où tout se fait en français, est cité en exemple. En 1963, Moncton accueillait quelques 600 étudiantes et étudiants. Aujourd'hui, plus de 5 000 sont inscrits dans une centaine de programmes des premier, deuxième et depuis peu, du troisième cycle.

Fernand Arsenault, doyen de la faculté des Arts, à l'Université de Moncton, déclare que «l'université a déjà donné audelà de 25 000 gradué-e-s au marché du travail. Même dans le domaine de l'industrie et du commerce, on fait de grands progrès.» Le milieu des affaires acadien estime que l'existence de l'Université de Moncton est un facteur déterminant à la croissance économique du Nouveau-Brunswick: la province connaît, depuis une dizaine d'années, le taux de création de petites et moyennes entreprises nettement le plus élevé au Canada.

Il est vrai qu'au moment de la fondation de l'Université de Moncton, la région de l'Atlantique possédait peu de ressources pour sa population acadienne. En Ontario au contraire, il faudrait aujourd'hui démanteler le réseau des universités bilingues. «Améliorons plutôt» réclament certains. Mais les partisanes et partisans de l'université franco-ontarienne partagent la conviction que seule une institution distincte peut éveiller l'intérêt des jeunes francophones pour les études universitaires: ce fut le cas en Acadie avec la création de l'Université de Moncton.

Les adversaires du concept d'une université entièrement française y opposent leur conviction qu'il serait impossible de recruter un nombre suffisant d'étudiantes et d'étudiants pour offrir une gamme complète de programmes. Difficile aussi de constituer un corps professoral: les compétences seraient insuffisantes et on ne voudra pas s'associer à une institution d'envergure restreinte, notamment, en recherche. On affirme de plus que forcément petite, l'université franco-ontarienne ne pourrait s'attirer le respect des milieux universitaires. Enfin, l'argument pragmatique et sans doute le plus facile à démontrer: jamais, à moins d'y être forcées, les universités dites bilingues renonceront aux sommes considérables qu'elles reçoivent pour soutenir leurs services et programmes français.

Au service de la communauté

De leur côté, les concepteurs de l'université franco-ontarienne veulent innover. Ils encouragent la notion d'une université au service de sa communauté. Point de ralliement, outil de promotion culturelle et de développement social et économique, cette université serait fondée sur le «bon sens»: structure souple, élaboration d'un devis pédagogique conforme aux ressources, intérêts et besoins de l'Ontario français, reconnaissance des retards historiques qu'a subi la communauté et nécessité d'innover pour y pallier.

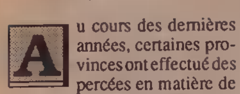
En même temps, la principale du Collège Glendon, Roseann Runte considère que «peut-être y a-t-il place pour une université francophone. Mais il doit aussi y avoir une place pour une institution comme la nôtre qui, par sa politique de bilinguisme intégral, crée des ponts entre les cultures. Les universités bilingues de l'Ontario poursuivent leurs efforts de collaboration pour mieux répondre aux besoins de l'Ontario français».

Finalement, sous le gouvernement de David Peterson, la tendance est aux institutions distinctes en Ontario: Conseils scolaires de langue française; Cité collégiale dans l'Est, collège français d'arts appliqués et de technologie; cliniques de santé communautaire françaises; deux chaînes à la télévision éducative provinciale. Ces faits représentent-ils un indice valable pour le dossier universitaire? Chose certaine, les enjeux sont grands et plusieurs hésitent encore à prendre position. ■

Jacqueline Pelletier est animatrice à la Chaîne française de TVOntario.

Le rôle des associations des parents

par Paul Charbonneau
(suite et fin)



Au cours des dernières années, certaines provinces ont effectué des percées en matière de reconnaissance des droits de la minorité quant à l'accès et à la gestion des écoles par les francophones. Au Nouveau-Brunswick, s'ajoutent maintenant quelques régions de l'Ontario, de l'Île-du-Prince-Édouard et prochainement de la Saskatchewan. Dans ces provinces, grâce à la détermination et à la persévérance des parents, le système d'éducation de la minorité devient une source d'inspiration pour l'ensemble du mouvement.

Le Nouveau-Brunswick



Les Acadiens de cette province ont certainement développé, au cours des ans, le système d'éducation en français langue première le mieux étoffé au pays. Le principe de la dualité y est appliqué. Les droits de l'article 23 étant reconnus, on pourrait croire que le dossier n'exige plus une participation aussi soutenue des parents. Pourtant non. Les comités de parents du Nouveau-Brunswick Inc. (CPNB), l'organisme de parents de la province, a été créé en 1988. Mais il possède tout de même une histoire riche de 40 ans d'expériences. Jadis affilié à la fédération bilingue des foyers-écoles, ces comités, en très grande majorité, se sont donnés leur autonomie. Mais les CPNB ont été confrontés à une poursuite judiciaire par un petit groupe dissident qui refuse l'autonomie. Par la force des choses, ce dossier est vite devenu prioritaire. La reconnaissance des CPNB, par le ministère de l'Éducation en janvier dernier, en est l'aboutissement.

La prochaine année sera déterminante dans la poursuite des efforts des CPNB pour coordonner l'implication des parents sur la scène provinciale, au niveau du dossier du préscolaire. Déjà les participants au colloque de l'automne dernier ont demandé au gouvernement de reconnaître la maternelle à l'intérieur du système d'instruction publique.

L'Île-du-Prince-Édouard



La société Saint-Thomas d'Aquin est l'organisme qui représente les parents de l'Île-du-Prince-Édouard dans le dossier de l'éducation.

L'année 1989 s'est caractérisée notamment par la signature d'une entente pour la construction d'un centre scolaire et communautaire à Charlottetown et par les négociations sur la gestion scolaire pour les Acadiens et francophones de l'Île. De plus, un immense travail de sensibilisation a été effectué et porte ses fruits dans les régions de Prince-ouest et de Rustico. Les déboires de certaines provinces en ce qui a trait à la gestion ont été partiellement oubliés par la décision du gouvernement de l'Île de reconnaître officiellement le droit de gestion par la minorité. L'actuel conseil scolaire de l'unité numéro 5 deviendra le conseil provincial, dès juillet 1990. Soulignons enfin un développement préscolaire intéressant: cinq maternelles d'accueil ou françaises (L'Île est la seule région avec le Nouveau-Brunswick où la maternelle n'est pas intégrée au système d'éducation) et une garderie dessert la jeune enfance de la province. De plus la SSTA, qui offre annuellement des bourses d'études postsecondaires d'une valeur de plus de 8 000$, met sur pied depuis cette année des projets d'alphabétisation en français.

La Saskatchewan



Après le jugement (1988) en faveur de la gestion obtenue par la Commission des écoles fransaskoises (CEF), l'organisme de parents de la province, le Comité Gallant a proposé au gouvernement provincial un modèle de gestion scolaire et un échéancier de réalisation, que le cabinet des ministres a accepté. Selon ce calendrier, les Fransaskois auront la gestion de leurs écoles le premier septembre prochain. Entre-temps la CEF a constitué un secrétariat permanent dont la priorité ira à la sensibilisation et à l'inclusion des parents au processus de mise en oeuvre des recommandations du comité Gallant. Un autre accomplissement a été le rapprochement effectué entre l'organisme provincial responsable du préscolaire et la CEF.

L'Ontario




La Fédération des associations de parents et d'instituteurs de langue française de l'Ontario, la FAPI, est un des plus anciens rassemblement de parents au pays. Son incorporation date de 1954. Elle est composée de plus de 240 API. Cette fédération représente donc les intérêts de ses membres sur une multitude de comités ministériels. Au cours de la dernière année, la FAPI a retenu les services d'une agente de développement dont la tâche principale est de soutenir et de favoriser l'émergence de nouvelles associations locales. Récemment la FAPI s'est jointe aux autres organismes franco-ontariens intervenant en éducation pour dénoncer «l'inaction du gouvernement à l'égard du dossier sur la gestion de l'éducation en langue française en Ontario». Au nombre de leurs revendications, les Franco-Ontariens demandent, après la création de ceux d'Ottawa-Carleton et de Toronto, de nouveaux conseils scolaires dans la province. ■

Paul Charbonneau est directeur général de la Commission nationale des parents francophones (CNPF).



Message à l'intention des PARENTS acadiens et francophones

L'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés reconnait des droits en éducation **aux parents.**

Vous êtes non seulement responsables de l'avenir linguistique et culturel de vos enfants mais aussi de l'avenir de la communauté acadienne et francophone.

Le genre de décisions que vous prendrez pour votre enfant façonnera la société acadienne et francophone de demain.

Vous avez donc à titre de parents la responsabilité de revendiquer une école française et un enseignement de qualité. Mais vous avez surtout le devoir d'inscrire votre enfant dans son école et non dans celle de la majorité.

Pour plus d'information sur le mouvement de parents communiquez avec l'organisme de votre région:

Listes des membres:

Association des parents du programme cadre de français
Pièce 4/5, 117 est, 15e rue
Vancouver Nord (Colombie-Britannique)
V7L 2P7 Téléphone: (604) 983-2004

Fédération des parents francophones de l'Alberta
205-8925, 82e avenue
Edmonton (Alberta) T6C 0Z2
Téléphone: (403) 468-6934

Commission des écoles fransaskoises
203-440, 2e ave. nord
Saskatoon (Saskatchewan) S7K 2C3
Téléphone: (306) 569-2188

Fédération provinciale des comités de parents
169, rue Marion
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0T3
Téléphone: (204) 237-9666

Fédération des associations de parents et instituteurs de l'Ontario
325, rue Dalhousie, pièce 501
Ottawa (Ontario) K1N 7G2 Téléphone: (613) 235-4321

La Société Saint-Thomas d'Aquin
340, rue Court, C.P. 1330
Summerside (Ile-du-Prince-Edouard) C1N 4K2
Téléphone: (902) 436-4881

Comités de parents du Nouveau-Brunswick Inc.
421, rue Acadie
Dieppe (Nouveau-Brunswick) E1C 4Z5
Téléphone: (506) 859-8107

Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse
5426 Portland Place
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3K 1A1
Téléphone: (902) 425-2760

Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador
272, rue Duckworth
Saint-Jean (Terre-neuve) A1C 1H3
Téléphone: (709) 722-0627

Société des parents francophones du Yukon
302, rue Strickland C.P. 5205
Whitehorse (Yukon) Y1A 4Z1
Téléphone: (403) 668-2663

La Commission nationale des parents francophones représente les comités de parents en milieu minoritaire.

Les Lois provinciales sur l'éducation

par Guy-marc Dumais

(Troisième d'une série de trois articles)

Comme l'ont révélé les deux articles précédents, le pourcentage de la clientèle admissible à qui l'instruction en français est véritablement offerte est extrêmement faible partout à l'extérieur du Québec.

L'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés ne précisant pas que la langue de la minorité soit l'unique langue maternelle déclarée par un citoyen; cela explique, en partie, les écarts considérables constatés entre les chiffres qui représentent la clientèle fréquentant les écoles où l'enseignement est offert dans la langue de la minorité et les chiffres représentant le total des «ayants droit».

La Nouvelle-Écosse, le Manitoba et l'Alberta ne font pas exception à la règle. Dans ces trois provinces, les francophones sont relativement peu nombreux et les écoles capables de les desservir dans leur langue matenelle le sont encore moins. Dans les deux premières, seulement un tiers des élèves admissibles en vertu de la Charte reçoivent l'instruction dans leur langue maternelle minoritaire, en Alberta c'est 10 pour cent des élèves admissibles qui exercent effectivement ce droit.

Nouvelle-Écosse



Les francophones de la Nouvelle-Écosse constituent à peu près 4 pour cent de la population provinciale. Ces quelques 40 000 personnes vivent surtout en milieu rural.

La législation néo-écossaise définit l'école acadienne depuis 1981, elle précise également la mécanique reliée à son instauration; la requête d'un parent soumise à son conseil scolaire est acheminée au ministre de l'Éducation qui peut recommander au Gouverneur en conseil d'accéder à la demande. Il existe actuellement une vingtaine d'écoles acadiennes désignées, dont une douzaine sont homogènes. Plus de 3 500 élèves de la première à la douzième année fréquentent ces écoles non confessionnelles où la proportion de la journée scolaire consacrée à la langue de la minorité est reglémentée par le ministère de l'Éducation. Au secondaire, environ la moitié des cours sont suivis en français et les écoles homogènes n'offrent pas encore de cours au delà de la dixième année.

Les statistiques révèlent malgré tout que seulement un tiers de la clientèle admissible en vertu de l'article 23 bénéficie de l'instruction dans la langue de la minorité. Elles indiquent, par ailleurs, qu'un enfant sur cinq est inscrit dans une école homogène.

Notons que la Cour suprême de cette province a récemment refusé aux francophones du Cap-Breton l'établissement d'une école autonome, jugeant que les 50 élèves inscrits constituaient un nombre insuffisant. Pourtant, la Nouvelle-Écosse compte une soixantaine d'écoles desservant des clientèles d'envergure similaire ou même inférieure.

Dans les 21 conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse, un tiers des commissaires est élu, un tiers est nommé par le conseil de la municipalité et un tiers est nommé par le conseil des ministres. Légalement, ce dernier a le pouvoir de désigner des sections acadiennes responsables de la gestion des écoles de leur juridiction. C'est tout de même par hasard que l'on retrouve actuellement un seul conseil scolaire entièrement francophone.

Au palier postsecondaire, finalement, soulignons que l'Université Sainte-Anne dispense tous ses programmes en français.

Manitoba

On dénombre plus de 50 000 francophones au Manitoba, ils représentent près de cinq pour cent de la population provinciale. Depuis la fin du siècle dernier jusqu'aux années 60, l'enseignement en français a été, à toutes fins pratiques, interdit dans cette province. Depuis 1970, le français et l'anglais sont reconnus comme langues d'enseignement par la Loi. Ironie du sort; si les parents de 23 élèves le demandent, un conseil scolaire est tenu d'organiser l'instruction en français .

Selon qu'ils suivent le programme complet consacrant 75 pour cent ou plus de la journée scolaire à l'enseignement en français, ou le programme partiel qui y alloue la moitié de son temps; plus de 5 000 élèves francophones de la première à la douzième année étudient en partie dans leur langue maternelle. En vertu de la Charte, ceux-ci représentent quand même moins d'un tiers de la clientèle potentiellement admissible.

Au Manitoba, on retrouve une quinzaine d'écoles homogènes et un peu plus d'institutions scolaires dites mixtes où les classes francophones sont intégrées à des écoles anglaises ou d'immersion.

Parmi les quelques 50 commissions scolaires de la province qui jouissent de beaucoup d'autonomie en matière d'administration, une seule fonctionne en français. Le ministère de l'Éducation a créé, il y a 15 ans, le Bureau d'éducation française qui coordonne les activités de tous les programmes de français y compris l'immersion et qui avise le ministre responsable.

Les organismes franco-manitobains militent ardemment pour obtenir des droits de gestion tout en proposant la création d'un conseil scolaire provincial. Ils ont porté leurs revendications devant les tribunaux, mettant en cause, entre autres, la question du nombre suffisant relatif à l'article 23. En février 1990, la Cour provinciale du Manitoba interprète le texte constitutionnel et conclut que la Charte canadienne des droits et libertés ne garantit pas à la minorité le droit de contrôler ses établissements d'enseignement.

Au-delà du primaire et du secondaire, une institution, le Collège de Saint-Boniface, offre une formation collégiale et quelques programmes universitaires en français.

Alberta



Près de 60 000 Albertains sont de langue maternelle française. Ces francophones représentent entre deux et trois pour cent de la population totale de la province. Sur le plan démographique, les Franco-Albertains demeurent moins nombreux que les minorités d'origine ukrainienne et allemande.

Jusqu'à 1968, l'enseignement en français était limité à une heure par jour en Alberta. Vingt ans plus tard et quelques droits acquis aux francophones, la province fait de l'anglais la seule langue officielle de l'assemblée législative et des tribunaux en adoptant sa Loi linguistique. La Loi scolaire fait mention du droit à l'instruction en français inspiré par l'article 23 de la Charte, le français est cependant placé au même rang que toutes les langues autres que l'anglais.

En Alberta, les programmes d'immersion se sont avérés très populaires pour les francophones comme pour d'autres minorités ethniques qui ont imité la formule. Sur plus de 20 000 élèves admissibles en vertu de la Charte, moins de 2 000 de la première à la douzième année fréquentent la vingtaine d'écoles où l'instruction est offerte dans la langue de la minorité officielle. Quatre d'entre elles sont homogènes et la plupart sont catholiques.

En ce qui concerne la gestion, les francophones ne disposent actuellement que des comités d'écoles qui peuvent exercer une influence limitée sur les commissions scolaires à majorité anglophone. Cherchant à faire reconnaître leurs droits à une pleine gestion par une structure parallèle à celle de la majorité, les Franco-Albertains attendent depuis un an une interprétation de l'article 23 par la Cour suprême du Canada, dans l'affaire Mahé.

Comme on le sait, ce jugement est attendu par l'ensemble des francophones du pays. (CF: Éducation «Enjeu National» vol. 1)APF.

Du côté universitaire, c'est la Faculté Saint-Jean de l'Université de l'Alberta qui dessert les francophones. ■

Guy-marc Dumais est rédacteur pigiste.

De nouveaux concepts à explorer

par Aline Taillefert

Les jeunes Acadiens et Canadiens français en milieux minoritaires fréquentent moins les établissements collégiaux et universitaires que leurs compatriotes canadiens anglais du même âge.

En Ontario, les chercheurs Churchill, Quazi et Frenette soulignaient en 1985 que les Franco-Ontariens ont en moyenne, 50 pour cent moins de chances que le reste de la population de participer à un programme d'études universitaires de premier cycle à plein temps. De son côté, la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick, dans une enquête publiée en 1987, concluait que la différence entre les taux de participation de chaque communauté officielle était significative, avec un avantage marqué chez les jeunes anglophones.

Une telle situation chez les deux minorités les plus larges en nombre au Canada, laisse peu de place à l'optimisme pour les communautés officielles minoritaires des sept autres provinces et des deux territoires.

Face à une telle réalité, il faut trouver des solutions. Il va de soi qu'il faut encourager les jeunes Acadiens et Canadiens français minoritaires à poursuivre leur formation scolaire dans les établissements postsecondaires de coeur et de culture française. Les études postsecondaires sont la clef de voûte du développement économique au Canada. Dans cette mesure, il faut augmenter l'accès aux études postsecondaires chez les jeunes Acadiens et Canadiens français afin qu'ils participent davantage au développement de leur communauté. Ajoutons que l'amélioration du niveau de scolarité des Acadiens et des Canadiens français aura une incidence considérable par rapport à une plus grande prestation de services en français. Elle agira sur le dynamisme économique de nos communautés et favorisera la création d'espaces de travail de langue française.

Facteurs à considérer

Pour élaborer des solutions, il faut faire la lumière sur les difficultés que rencontrent les jeunes Acadiens et Canadiens français. L'accès au postsecondaire en français est défini à partir de son sens premier, à savoir: la possibilité d'être admis au postsecondaire en français au Canada. Deux genres de facteurs sont à considérer, soit des facteurs physiques et des facteurs comportementaux.

Dans le cadre d'une étude portant sur l'opinion des jeunes Acadiens et Canadiens français sur l'accès au postsecondaire en français, la Fédération des jeunes Canadiens français élabore sur les deux facteurs de la façon suivante. Les facteurs physiques sont: l'existence ou non d'un système scolaire français de la maternelle au postsecondaire; les distances géographiques entre le lieu de résidence du jeune Canadien de culture et de langue française et le lieu de l'établissement postsecondaire français le plus près; l'aide financière accessible aux étudiants; et la disponibilité ou non-disponibilité de programmes en français langue première au niveau des études supérieures.

Les facteurs comportementaux quant à eux relèvent de différentes influences psychosociales. Il s'agit, par exemple, des influences positives ou non à vouloir poursuivre des études postsecondaires en français. De fait, la motivation varie en fonction de l'opinion qu'on se fait sur la pertinence de poursuivre ses études en français au-delà du secondaire. La Fédération des francophones hors Québec va plus loin en affirmant que le problème fondamental à résoudre concerne le comportement des élèves au cours des programmes précédant l'entrée à l'université ou au collège, car dès la 8e ou la 9e année, l'élève a déjà pris une décision par rapport à ses études.



Parmi les solutions à mettre en place ici, il faut sensibiliser nos communautés, les parents, les enseignants du primaire et du secondaire, les conseillers en orientation et les commissaires scolaires à l'importance d'encourager les jeunes à poursuivre leurs études au postsecondaire en français.

Une vision nationale

Nos établissements postsecondaires ont également un rôle primordial à jouer. Il faut absolument que ces établissements visent les écoles secondaires françaises afin de recruter de façon assidue les jeunes du Canada français d'un océan à l'autre. Il faut créer une vision nationale de l'éducation postsecondaire. Entre autres, cela résoudrait le problème de l'accréditation de cours d'un établissement postsecondaire francophone à un autre, facilitant la poursuite des études des jeunes Acadiens et Canadiens français d'un établissement à l'autre sans avoir à recommencer des cours déjà accrédités dans un premier établissement.

Nos établissements postsecondaires doivent être entièrement associés à toutes les facettes de la vie de nos communautés. Ils doivent être des lieux de rassemblement pour les divers organismes de la communauté, autant pour les jeunes que pour les moins jeunes. Les établissements postsecondaires français de coeur et de culture doivent répondre à deux éléments d'importance en faveur de nos communautés: pourvoir à leurs besoins socio-économiques et culturels et être gérés par celles-ci. Nous devons pousser la réflexion en vue de réaliser cette vision nationale, à tous ces niveaux.

La décision de poursuivre des études postsecondaires en français dépend d'une action qui doit être globale. Nos chefs de file acadiens et canadiens français doivent favoriser l'attrait du postsecondaire francophone. De nouveaux établissements postsecondaires français de coeur et de culture doivent voir le jour et s'inspirer des projets de l'Université de l'Ontario français et des collèges homogènes français dans le nord et le sud de cette province. Il faut également appuyer les démarches de Francophonie Jeunesse de l'Alberta pour la création d'un collège communautaire de l'Ouest canadien.

La citation d'un militant étudiant franco-ontarien peut bien résumer le rôle que la jeunesse étudiante acadienne et canadienne française joue pour améliorer le sort de la francophonie canadienne en facilitant l'accès au postsecondaire:

«Souvent nous demandons-nous en tant qu'étudiants à quoi il nous sert de discuter de ces choses, étant donné que nos maigres ressources en lobbying politique ne nous permettent pas d'influencer. S'il est vrai qu'en nombre et en argent nous n'avons guère d'influence, il en est autrement au niveau des idées... Tous les progrès dans le discours politique sont le résultat, ni plus ni moins, de la propagation d'idées nouvelles. Or, ça ne coûte rien (en dollars canadiens du moins) de proposer de nouvelles idées et de les rendre bruyantes. Grâce à nos ressources intellectuelles, nos bibliothèques, nos recherches, etc., l'influence que nous pouvons avoir est à la base du processus de changement social en tant que colporteurs de concepts nouveaux.»(1) ■

Aline Taillefert est présidente de la Fédération des jeunes Canadiens français.

(1) Christian Hyde (ex-président de la Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa), lors de la première rencontre nationale des associations étudiantes acadiennes et canadiennes françaises minoritaires, en avril 1989.

Le financement au postsecondaire est injuste

par Aline Taillefert

La façon dont les gouvernements des provinces et des territoires gèrent les fonds destinés aux Acadiens et aux Canadiens français minoritaires dans le domaine postsecondaire, s'avère fort injuste.

Le programme des langues officielles dans l'enseignement du Secrétariat d'État entretient des ententes bilatérales entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Comme nous le savons tous, le domaine de l'éducation postsecondaire dans son ensemble est de compétence provinciale. Il n'en demeure pas moins que le gouvernement fédéral en subventionne la plus grande partie.

Le hic c'est que les gouvernements provinciaux et territoriaux n'ont aucun compte à rendre au gouvernement fédéral sur la façon dont ils dépensent les argents reçus de ce dernier pour l'éducation française. Dans le cas des jeunes Acadiens et Canadiens français minoritaires, la situation inquiète énormément.

Prenons quelques exemples. Lorsque l'on examine de près les sommes que les provinces investissent dans l'éducation supérieure, comparativement au gouvernement fédéral, on s'aperçoit vite que la plupart des gouvernements provinciaux et territoriaux ne sont plus dans la course en termes de financement, même s'ils contrôlent l'orientation des programmes d'enseignement. Les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient chacun investir autant que le fédéral dans le postsecondaire pour les francophones minoritaires, soit un ratio de 1 pour 1. C'est-à-dire que la province ou le territoire devrait investir le même montant de dollars dans ses institutions postsecondaires, que le montant transféré du fédéral.

Détournement de fonds

La réalité ne reflète pas la théorie. Ainsi, en 1986-1987, le fédéral a transféré 549,6 millions $ en Colombie-Britannique. Or cette dernière n'a investi que 6,07 millions $, ce qui correspond à un ratio de 92 pour 1 ou 98,9 pour cent de contribution de la part du gouvernement fédéral. Les Territoires du Nord-Ouest, eux, remportent la palme de cette course au détournement de fond. Ainsi pour 1986-1987, le fédéral a investi plus dans le postsecondaire de ce territoire que ce qui est rapporté avoir été dépensé: le fédéral a transféré 8,28 millions $ alors que le postsecondaire a bénéficié de 7,95 millions $ seulement, soit un pourcentage d'investissement du fédéral de 104,2 pour cent! Nous sommes bien loin ici du ratio 1 pour 1!

> **Un étudiant francophone voulant poursuivre ses études en français ne doit pas se voir refuser une bourse à cause d'un étudiant anglophone voulant apprendre le français**

Cette façon de faire doit cesser. Avec cette analyse, il est évident que les Canadiens se font jouer. Pour ce qui est des Acadiens et des Canadiens français minoritaires, face à cette situation, nous qui sommes plus souvent qu'autrement bafoués dans nos droits pour une éducation homogène française, il ne fait pas l'ombre d'un doute que la déviation des fonds du fédéral par des gouvernements provinciaux et territoriaux, nous touche très durement. Comment améliorer cette situation?

D'abord le gouvernement fédéral devrait demander aux provinces de rendre compte des argents qu'elles dépensent pour l'éducation au postsecondaire. Ces comptes ne devraient pas seulement présenter le total des dépenses mais aussi représenter un rapport détaillé des secteurs financés.

Il y a également un manque d'information et de publicité à l'égard des bourses qui sont disponibles pour les étudiants qui en ont besoin. Il faudrait donc établir un réseau de publicité des bourses afin d'informer les jeunes.

De plus, il faudrait faire une distinction à l'égard des récipiendaires possibles pour les différentes bourses. On constate dans certaines provinces que les bourses destinées aux étudiants francophones sont remises aux étudiants anglophones voulant apprendre le français. Un étudiant francophone voulant poursuivre ses études en français ne doit pas se voir refuser une bourse à cause d'un étudiant anglophone voulant apprendre le français. ■

Aline Taillefert est présidente de la Fédération des jeunes Canadiens français.

Pour les «exclus du banquet»

Vers un réseau national postsecondaire

par Anne Gilbert

Hors du réseau, point de salut. Un nombre croissant de francophones hors Québec en sont convaincus face aux difficultés pour accéder aux études postsecondaires. Ils sont peu nombreux et inégalement répartis sur un territoire immense. Leur poids relatif est souvent très faible. De fait, pour reprendre l'expression employée par le Commissaire aux langues officielles dans son rapport de 1987, ils ont été en règle générale «exclus du banquet» auquel a été conviée la clientèle potentielle des services et programmes d'études postsecondaires presque partout au pays.

La solution serait de coordonner les efforts en matière d'éducation supérieure en français par le biais d'une structure commune de planification et de gestion des ressources. En d'autres mots, elle résiderait dans la création d'un réseau réunissant les établissements postsecondaires de la minorité, existants et à venir.

Un tel réseau aurait l'avantage de pouvoir offrir des programmes et des services diversifiés et de haute qualité. Il refléterait les intérêts, les besoins et les aspirations de la francophonie, tout en étant un de ses principaux outils de développement.

Principe inaltérable: l'autogestion

«Le contrôle des écoles par les francophones est essentiel», rappelait Raymond Poirier, président de la Commission nationale des parents francophones, à l'issue du jugement de la Cour d'appel du Manitoba sur les garanties incluses dans la Charte canadienne des droits et libertés. La gestion francophone de l'éducation en français est nécessaire pour assurer un projet éducatif qui réponde aux besoins et aux aspirations des communautés francophones.

Ce principe devenu leitmotiv des groupes et associations francophones à l'échelle du pays s'applique autant, en toute logique, aux paliers élémentaire et secondaire qu'au palier postsecondaire. Son respect au niveau des études avancées nécessite néanmoins des ajustements majeurs d'un système d'éducation dont l'efficacité est ralentie par les frontières provinciales, quand elle n'est pas assujettie à la soi-disante autonomie des universités.

Contraintes de la géographie

La réalité est simple. La clientèle réduite et les ressources limitées imposent une organisation des services qui déborde le cadre étroit des provinces. Une planification d'ensemble est nécessaire. Elle exige une collaboration étroite entre les institutions desservant les communautés francophones des différentes régions du pays.

Cette concertation doit permettre l'unité d'action nécessaire à la prestation d'une gamme complète de services. Elle doit en même temps préserver l'authenticité des communautés francophones des différentes régions et des besoins particuliers de leur économie. D'un bout à l'autre du pays, on est inflexible quant à la nécessité de mettre en place une structure la plus décentralisée possible, qui parte des acquis de l'éducation postsecondaire en français.

Bases du réseau

Ces acquis sont loin d'être négligeables. Il existe cinq campus au réseau d'éducation collégiale en français au Nouveau-Brunswick. La Cité collégiale vient d'être créée à Ottawa. Sur le plan universitaire, la communauté acadienne s'est dotée de l'Université de Moncton. Le Collège Saint-Boniface et la Faculté Saint-Jean jouent un rôle important dans l'éducation universitaire des francophones de l'Ouest. Des universités ontariennes offrent un certain éventail de programmes et de services en français à la communauté franco-ontarienne.

Reste maintenant, au-delà des difficultés pratiques à contrer, à faire collaborer ces institutions entre elles et avec leur communauté respective afin d'en constituer des pôles plus importants du développement des francophones du pays. L'expérience des collaborations naissantes dans le secteur de la formation à distance montre que c'est possible.

Amorce de collaboration

Le développement conjoint de programmes de formation à distance s'intensifie partout au Canada. De l'avis de Pierre Pelletier, président du Réseau francophone d'enseignement postsecondaire à distance du Canada, «il faut voir là une indication sérieuse du désir des institutions à travailler ensemble à l'expansion des programmes offerts aux francophones».

L'Ontario français a vu naître des collaborations extrêmement fructueuses à ce chapitre: par exemple l'Université d'Ottawa et l'Université Laurentienne collaborent à l'extension de la maîtrise en éducation, dans diverses localités de la province. Ce programme est également accessible aux francophones de la Saskatchewan, grâce à la collaboration du Collège Mathieu. Les possibilités sont infinies. Et si on se fie à l'enthousiasme montré autour d'un projet comme celui qui a réuni quatre institutions ontariennes pour le développement d'un programme professionnel de baccalauréat pour infirmières et infirmiers licenciés, les expériences actuelles sont porteuses d'espoir.

Au centre des revendications

L'idée d'un réseau d'éducation en français fait son chemin en Ontario. Le Conseil de l'éducation franco-ontarienne (CEFO), soutenu par les organismes franco-ontariens en éducation, en a fait la pierre angulaire de ses revendications en faveur d'un système d'éducation en langue française complet: de la garderie à l'université. Le président sortant de l'organisme, Marc Godbout, a défendu à maintes reprises l'idée de créer non pas seulement un, deux ou même trois collèges de langue française dans la province mais un réseau d'enseignement collégial, capable de rationaliser les services et programmes offerts, en tenant compte des particularités régionales.

Il est tout aussi catégorique sur le besoin d'un tel réseau au niveau universitaire: «Il nous faut dans les plus brefs délais et sans gymnastique incroyable un réseau chapeautant les programmes et services universitaires de langue française en Ontario. Ne créons pas d'empire régional, ne créons pas de monuments à la prospérité, créons un réseau de services et de programmes qui répondent aux besoins et aux attentes des nôtres».

Un certain consensus

La mise en place d'un tel réseau ontarien serait-elle pour bientôt? Le concept fait l'objet d'un consensus de plus en plus étendu. Il rallie même les institutions bilingues actuelles aux partisans les plus acharnés de l'université de langue française.

Pour Pierre Pelletier, qui est aussi directeur du service de l'Éducation permanente de l'Université d'Ottawa, «l'avenir de l'éducation universitaire en français est lié à la création de mécanismes de concertation entre les institutions qui en ont la responsabilité». Il croit que leurs actions concurrentielles freinent l'expansion des programmes en français, au double détriment des institutions et de la communauté.

Dans ce contexte, le réseau apparaît comme un instrument de choix pour assurer aux francophones un plus grand contrôle des ressources humaines, physiques et financières à leur disposition. En reliant, au sein d'une même structure, les éléments d'éducation universitaire en français disséminés au sein du territoire, le réseau annonce l'avènement de l'université de langue française préconisé par les délégués à la dernière Assemblée générale annuelle de l'Association canadienne-française de l'Ontario, en juin 1989.

Responsabilité du fédéral

Une question subsiste, et non la moindre. Qui doit assumer la responsabilité du dossier? Certains diront que les institutions se dirigent tout naturellement vers une plus grande collaboration, dans un contexte budgétaire de plus en plus serré. Ils ajouteront, à la lumière du peu de succès rendu par la plupart des initiatives gouvernementales non soutenues des communautés, qu'il faut laisser le réseau se bâtir peu à peu, grâce au travail de personnes convaincues de ses retombées dans leur milieu respectif.

Les associations francophones insistent au contraire sur la lenteur des progrès réalisés en matière de concertation. Elles demandent des comptes aux institutions bilingues qui ne feraient pas le réseautage nécessaire à une éducation postsecondaire de qualité en français.

Pour les leaders francophones du pays, le principal responsable du dossier reste sans contredit le gouvernement fédéral. Ne s'est-il pas engagé «à favoriser l'épanouissement des minorités francophones du Canada et à appuyer leur développement» (article 41, Loi sur les langues officielles)? À leur avis, la mise en place du réseau national d'éducation postsecondaire en français est une occasion rêvée de traduire cet engagement dans la réalité. ■

Anne Gilbert est journaliste pigiste à Ottawa

Toute la communauté doit s'impliquer

par Paul-Émile Cormier

En cette année internationale de l'alphabétisation, il est devenu évident qu'être analphabète en 1990 prend une nouvelle signification. Beaucoup plus qu'être une question de ne pas savoir lire ou écrire, c'est également ne pas pouvoir s'intégrer au monde scientifique et technologique dans lequel nous vivons.

Il est d'importance capitale de sensibiliser la population à l'envahissement des ordinateurs dans notre vie quotidienne car la plupart d'entre nous n'avons pas encore réalisé l'impact de ces transformations sur la société d'aujourd'hui. Et, si tel est le cas, comment peut-on s'attendre à ce que les personnes dites analphabètes puissent fonctionner elles?

C'est dans cet esprit que la Fédération Canadienne des associations Foyer-École et Parents-Maîtres lançait en juin 1989 son projet sur l'aphabétisation. Ce projet veut tenter de trouver une solution pour que les jeunes, sur les bancs d'école actuellement, ne connaissent pas le sort des travailleurs analphabètes. Ceux-ci pourraient perdre leur emploi au profit de la technologie.

Un exemple frappant peut être celui d'un ouvrier dans une entreprise de pâte et papier: il ajoutait manuellement les produits chimiques nécessaires à assurer la résistance du papier jusqu'au jour où... l'ordinateur est entré. Il connaissait bien son métier mais il a été congédié parce qu'il ne savait ni lire, ni écrire les instructions, du moins pas assez pour comprendre les manuels d'opération de centaines de pages.

Action communautaire

Également le projet veut mobiliser des personnes volontaires dans les communautés pour voir à remédier et prévenir l'analphabétisme. Cette implication comprend la participation de tous les secteurs de la société. Donc c'est une action communautaire qui va explorer des manières de grouper les ressources du milieu pour favoriser un climat favorable à l'alphabétisme. Cette action s'appelera «Échanges pour l'alphabétisation.»

En tout, trois projets pilotes ont été lancés en juin 1989, en vue de l'année internationale de l'alphabétisation. Les projets se concrétisent actuellement à Terre-Neuve, au Manitoba rural ainsi qu'au Nouveau-Brunswick francophone. Au Nouveau-Brunswick, c'est un petit coin de l'Acadie appelé Kent-Sud qui fait l'objet de ces échanges.

La région de Kent-Sud a été sélectionnée à cause de son taux élevé d'analphabètes. En effet, sur une population d'environ 18 000 personnes, 44,1 pour cent des gens sont analphabètes complets ou fonctionnels.

Ces statistiques peuvent expliquer en partie pourquoi 20 pour cent de la population active est bénéficiaire de l'assistance sociale. Et près de 50 pour cent de ceux-ci sont analphabètes.

Deux fois plus

Chez l'ensemble des autres communautés canadiennes françaises, bien que moins effarants, les chiffres demeurent alarmants: le taux d'analphabétisme frise les 30 pour cent, soit deux fois plus que le taux de 15 pour cent chez les anglophones du pays.

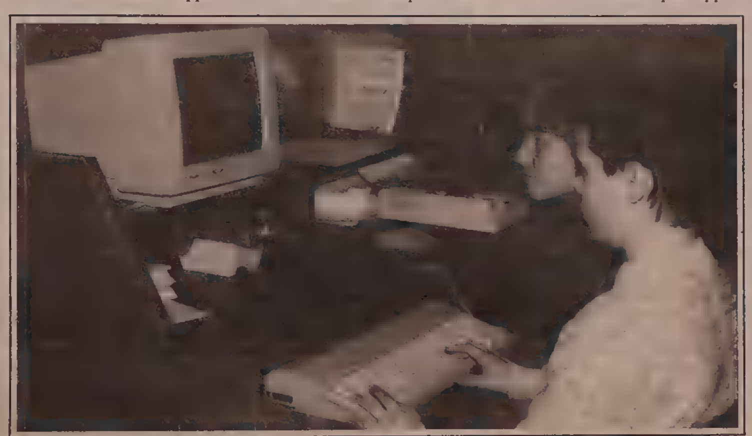
Dans la région de Kent-Sud beaucoup de gens dépendent de l'industrie de la pêche ou du bois et occupent donc des emplois saisonniers. Les bureaux de la Santé et des Services Communautaires de cette région rapportent une haute incidence du problème d'alcool, de cas de protection à l'enfance, de violence familiale, d'enfants carencés et de criminalité. Et s'il y a corrélation, dit-on, entre le taux de chômage, les problèmes sociaux et l'alphabétisme, il est donc évident que cette région connaît de nombreux malaises économiques et sociaux.

Le recensement de 1986 révèle qu'environ 13 pour cent des gens de 15 à 24 ans avait un degré de scolarité inférieur à la 9e année. Et chez les 25 ans et plus le taux dépassait encore 50 pour cent.

Il est intéressant aussi de noter que cette région à forte majorité francophone démontre des statistiques peu reluisantes au niveau de la scolarité par rapport aux anglophones. En effet, le taux de personnes avec moins de cinq années de scolarité est de 17 pour cent, soit 9 pour cent de plus que chez les anglophones.

Lors d'une réunion regroupant 26 organismes communautaires, l'automne dernier, il a été accepté de combattre le problème à la base, c'est-à-dire faire la promotion dans le milieu et dans les familles de l'importance de la lecture et des sciences.

Il reste maintenant à rencontrer les milieux d'affaires, les commerces et les industries. Eux également doivent recevoir le message que l'analphabétisme doit être combattu. Leurs employés sont-ils encouragés à se recycler, leur laisse-t-on le temps voulu pour suivre des sessions de perfectionnement, est-ce que ces employés sentent qu'ils sont encouragés à améliorer leur qualité de vie, leur rendement au travail, etc.



Une deuxième chance

Il existe dans notre milieu toutes sortes de possibilités pour les analphabètes. Suite à un rapport intitulé «Une deuxième chance» rédigé en 1982-83 les Collèges Communautaires de la province furent impliqués dans le dossier.

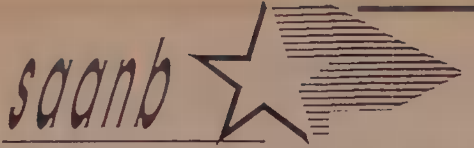
Ainsi donc le Collège du Sud-est, celui de Dieppe, offre des activités d'alphabétisation sous forme de cours en petits groupes, soit sur les lieux mêmes du collège ou encore dans des institutions locales. Les matières enseignées sont la lecture, l'écriture et le calcul sous forme d'enseignement individuel. Les dirigeants de commerces ou d'industries sont invités à encourager leurs employés à joindre ces cours. Certains sont offerts le jour et d'autres en soirée.

Il existe aussi des Conseils régionaux d'alphabétisation formés en Fédération provinciale qui se penchent sur l'aspect sensibilisation, recrutement de bénévoles et d'apprenants.

Il est aussi possible de suivre des cours réguliers. Tous les services mentionnés sont gratuits ainsi que le matériel nécessaire.

La chance est donc offerte à la population. Avec ce travail de concertation entre collèges communautaires, conseil d'alphabétisation, fédération provinciale et projets spéciaux, il est prévisible que la population de Kent-Sud au Nouveau-Brunswick, comme ailleurs au Canada, sache en profiter. ■

Paul-Émile Cormier est directeur du Projet en Alphabétisation 1990, au Nouveau-Brunswick.



Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick

C.P. 670
Petit-Rocher (N.-B.)
E0B 2E0

Téléphone :
506-783-4205
Télécopieur :
506-783-2859

Président :
Réal Gervais

Directeur général :
Norbert Roy

L'éducation en français au Nouveau-Brunswick a beaucoup changé depuis les vingt dernières années. De plus en plus, la collectivité acadienne prend conscience de sa force et apprend à maîtriser son développement.

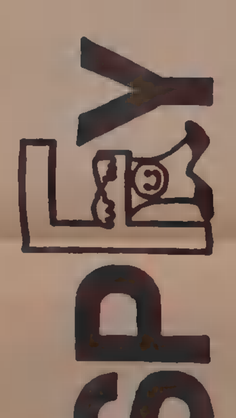
En effet, les luttes des dernières années en matière d'éducation nous ont permis d'acquérir une structure dualiste anglaise et française au sein du ministère de l'Éducation; structure distincte essentielle à la survivance de notre communauté. Cette survivance de notre collectivité passe premièrement par un contrôle effectif des moyens d'éducation, tel la gestion de nos cent-cinquante écoles publiques et de nos quinze districts scolaires francophones. Nous devons assurer que la pérennité de cette structure dualiste ne soit jamais remise en question.

L'Université de Moncton, avec ses trois campus à Moncton, Shippagan et Edmundston, ainsi que notre réseau de collèges communautaires francophones à Edmundston, Campbellton, Bathurst et Dieppe, permettent l'accessibilité à une éducation postsecondaire de qualité, à un plus grand nombre d'acadiens et d'acadiennes. Cependant, nous devons assurer que ■ dualité que l'on retrouve au ministère de l'Éducation soit aussi transposée de ■ garderie et la maternelle jusqu'à l'enseignement post-secondaire.

Soulignons finalement que le Nouveau-Brunswick a l'un des taux les plus élevés d'analphabètes au Canada. Nous devons relever dès aujourd'hui un nouveau défi, en assurant la mise en place de programmes d'alphabétisation en français destinés à notre communauté.

L'éducation en français est un droit fondamental et une richesse d'avenir pour la survie du peuple acadien et la francophonie canadienne.

La Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick a comme mission première de défendre les intérêts de la communauté acadienne.



La Société des parents francophones du Yukon apporte un support au développement de l'école française. En outre la SPFY, qui se veut un regroupement des différents intervenants en éducation,s'implique dans les dossiers suivants:

- **Les services de garde préscolaire et en milieu scolaire**
- **Les activités parascolaires**
- **Le futur de l'école française**
- **La loi scolaire**

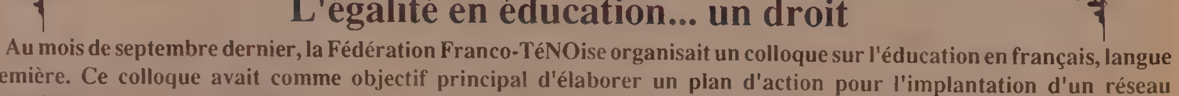
La Société des parents francophones du Yukon
(Comité de parents de l'Association franco-yukonnaise)
C.P.5205, Whitehorse, (Yukon) Y1A 4Z1
Tél.: (403) 668-2663 Télécopieur: (403) 668-3511



La Fédération Franco-TéNOise



L'égalité en éducation... un droit



Au mois de septembre dernier, la Fédération Franco-TéNOise organisait un colloque sur l'éducation en français, langue première. Ce colloque avait comme objectif principal d'élaborer un plan d'action pour l'implantation d'un réseau éducationnel en français dans l'ensemble des territoires.

Au même moment, les premières classes de français, langue première, voyaient le jour à Yellowknife. L'école qui les regroupe s'appelle l'école Allain Saint-Cyr et s'addresse aux élèves de maternelle, 1ère et 2ième années.

L'éducation se veut une priorité pour la F.F.T.. Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur les langues officielles qui établit l'égalité du français et de l'anglais dans les T.N.-O., l'éducation devient alors un outil de développement important pour la francophonie ténoise. L'objectif ultime à atteindre étant naturellement la gestion de l'éducation en français, langue première, certaines communautés ont créé un comité de parents pour définir leurs besoins en matière d'éducation, c'est le cas de Yellowknife et d'Iqaluit. Hay River et Fort Smith travaillent également en ce sens. Cette mobilisation au niveau local mènera à moyen terme à un regroupement territorial des comités de parents.

La F.F.T. croit que l'éducation est l'instrument nécessaire pour tout groupe minoritaire qui veut s'assurer une participation culturelle dans son milieu, participer aux changements sociaux et surtout maintenir sa culture et sa langue.

C.P. 1325, Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest, X1A 2N9, tél. : (403) 920-2919, fax : (403) 873-2158

Formation à distance

Une voie prometteuse d'avenir

par Anne Gilbert

La formation à distance en français connaît actuellement une vague d'énergie sans précédent hors du Québec. Entrant de plein pied dans l'ère technologique, les communautés francophones explorent ce moyen inégalé d'offrir leurs ressources au plus grand nombre.

Les institutions sautent sur cette opportunité inespérée d'élargir leur clientèle de langue française: des réseaux se développent en Nouvelle-Écosse, en Ontario, en Saskatchewan et en Alberta afin de répondre aux besoins de formation des communautés francophones. La formation à distance est en train de devenir une des solutions pour pallier au manque d'accessibilité des francophones aux programmes et aux activités de formation dans leur langue.

Un premier collège communautaire à distance

Le Collège de l'Acadie, premier collège communautaire à être créé sans mur, sera constitué de six centres d'apprentissage qui offriront les programmes du Collège dans les régions à forte concentration acadienne. Apprentissage des métiers, amélioration du niveau de connaissances, formation générale et professionnelle: la gamme de cours pouvant être offerts est d'autant plus variée que différentes technologies seront utilisées en fonction des besoins particuliers des programmes. Le Collège de l'Acadie devient une solution prometteuse pour une communauté de près de 40 000 personnes disséminées à l'échelle d'un vaste territoire.

L'extension des programmes universitaires en région

Les universités Laurentienne et d'Ottawa profitaient, depuis quelques années déjà, des possibilités de la formation à distance pour étendre leurs programmes dans diverses localités de la province. Devant la pénurie d'enseignantes et d'enseignants francophones, elles unissent maintenant leurs efforts afin de rendre la maîtrise en éducation accessible à une clientèle plus vaste. Avec la collaboration du Collège Mathieu, ce même programme est aussi offert en Saskatchewan, aux trois sites de Gravelbourg, Régina et Prince-Albert.

Toujours avec le même objectif de permettre aux enseignantes et enseignants de parfaire leur formation sans pour autant devoir quitter leur milieu, le Collège universitaire de Saint-Boniface offre un cours de français langue seconde par voie téléphonique aux enseignants et enseignantes de français de base. Ces initiatives ont toutes connu un franc succès. L'expérience de formation à distance offerte par la Faculté Saint-Jean à la communauté franco-albertaine suscite pour sa part un tel enthousiasme que le Secrétariat d'État a choisi de la faire mieux connaître dans un document d'information commandé par la Promotion des langues officielles qui sera publié sous peu.

L'appui des gouvernements

Le Secrétariat d'État consacre des sommes importantes pour promouvoir la formation à distance en milieu francophone hors Québec. C'est avec son aide que le ministère des Collèges et Universités de l'Ontario a mis sur pied le programme FORMA-DISTANCE, destiné à encourager les établissements postsecondaires à offrir des cours et des programmes à distance en français.

Il est intéressant de noter que des stages d'initiation et de formation intensive ont permis à plus de cinquante personnes d'être formées à l'intérieur de ce programme au cours du seul été 1989. Certaines d'entre elles sont déjà affectées comme concepteurs pédagogiques, administrateurs ou planificateurs de programmes.

Les stages ont aussi donné naissance à un réseau d'intervenants francophones intéressés à travailler ensemble au développement de nouvelles avenues pour la formation à distance.

Des projets pour l'avenir

Le dernier bulletin du Réseau francophone d'enseignement postsecondaire à distance du Canada (REPSAD) souligne qu'en Ontario, «la Cité collégiale, premier collège communautaire francophone qui ouvrira ses portes en septembre 1990, prévoit déjà une place pour l'enseignement à distance». La Cité collaborerait avec trois autres collèges de la province pour mettre sur pied un programme en éducation des petits.

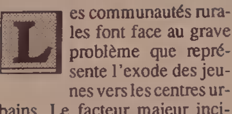
Le Bulletin nous apprend aussi que, grâce à la concertation entre les universités d'Ottawa et Laurentienne, le Collège Glendon et le Collège universitaire de Hearst, un programme professionnel de baccalauréat pour infirmiers et infirmières licenciés est en développement; il sera offert à distance et simultanément dans différents sites de l'Ontario». Autant d'initiatives qui, grâce à l'augmentation prévue de la clientèle, permettront d'offrir les ressources nécessaires à la mise en place des services en français auxquels la communauté francophone a droit. ■

Anne Gilbert est pigiste à Ottawa.

Pour vaincre les distances

Le village électronique fransaskois

par Jean-Pierre Picard



Les communautés rurales font face au grave problème que représente l'exode des jeunes vers les centres urbains. Le facteur majeur incitant un jeune à quitter son village et sa famille est le désir de poursuivre des études postsecondaires.

En Saskatchewan, comme dans d'autres régions canadiennes, ce problème démographique prend une dimension culturelle. Le jeune fransaskois qui se rend à Saskatoon ou Régina pour poursuivre ses études, se retrouve confronté avec un système d'éducation anglophone.

Les universités de Régina et de Saskatoon ont des départements de français, mais ceux-ci sont principalement conçus pour former des enseignants de français. Il existe, en effet, une grande pénurie de professeurs de français dans les provinces de l'Ouest à cause de la grande popularité des programmes d'immersion.

Donc le jeune Fransaskois qui désire poursuivre des études en français dans un domaine autre que la pédagogie, doit non seulement quitter son village mais également sa province.

C'est pourquoi le Service fransaskois d'éducation des adultes (SFEA), basé au Collège Mathieu à Gravelbourg, explore depuis deux ans diverses formules d'éducation à distance. Parmi celles-ci on retrouve la télé-conférence, le tableau électronique et l'utilisation de l'hebdomadaire L'Eau vive pour offrir des cours universitaires.

Solution idéale

Mais la solution idéale pour la formule de l'éducation à distance semble être celle du projet de Village électronique fransaskois. Ce projet vise l'installation d'ordinateurs et de télécopieurs entre les diverses communautés fransaskoises afin de vaincre les distances qui séparent les communautés francophones dispersées aux quatre coins de cette vaste province.

Ces ordinateurs, en plus de rendre plus accessibles les cours offerts par le SFEA, permettront aux Fransaskois d'avoir accès à diverses banques de données sur une foule de sujets et aux ressources déjà disponibles mais difficilement accessibles telles que le matériel du Lien (Le Centre fransaskois de ressources pédagogiques et culturelles).

La voie technologique offre d'infinies possibilités pour vaincre les contraintes sociales et démographiques qui peuvent entraver le développement culturel d'une communauté. Le Village électronique fransaskois donnera un atout de plus aux francophones de la Saskatchewan désireux de fortifier leur culture par une meilleure éducation et une communication plus efficace. ■

Jean-Pierre Picard est directeur du journal L'Eau Vive à Régina.

L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 5 numéro 7, Vendredi le 20 avr

La nouvelle loi sur les langues officielles

Un pas historique

Jean-Luc Thibault

Le 6 avril dernier, l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest franchissait une étape historique en votant en faveur de la loi 27 qui amendait la Loi sur les langues officielles.

Cette nouvelle loi fait des Territoires du Nord-Ouest la première juridiction canadienne à reconnaître un statut officiel aux langues autochtones. Les langues nouvellement reconnues sont le cri, la saulteuse, le flanc-de-chien, le loucheux, l'esclave et l'inuktitut. En y ajoutant l'anglais et le français, langues déjà officiellement reconnues, les T.N.-O. possèdent maintenant huit langues officielles.

La loi a été présentée par le ministre de la Culture et des Communications, Titus Allooloo, à la suite du rapport du Comité spécial sur les langues autochtones qui avait été créé le 30 octobre 1989, lors de la cinquième session de ■ onzième Assemblée pour réviser la Loi sur les langues officielles.



M. Titus Allooloo, ministre de la Culture et des Communications

«Cette loi signifie que l'avenir du Nord réserve une place importante aux peuples autochtones, à leurs langues et à leurs cultures. Le passage de cette loi reconnaît officiellement le principe que les langues autochtones méritent à juste titre de faire partie de façon pleine et entière de la grande famille linguistique des Territoires du Nord-Ouest. Je ne pense pas exagérer lorsque j'avance que cette loi est probablement la plus importante que nous aurons jamais été invités à voter», a déclaré le ministre Allooloo devant les membres de l'Assemblée législative.

Selon Peter Ernerk, député de Aivilik et membre du comité spécial, cette loi va renforcir les droits légaux des peuples autochtones qui verront leurs langues respectées par la législature, les cours de justice et dans les services gouvernementaux. De plus, un Commissaire aux langues officielles sera nommé par l'Assemblée législative ■ aura comme mandat d'assurer que la loi dans son esprit et son essence soit appliquée.

Le ministre des Finances, Michael Ballantyne, qui siégeait également au comité spécial, prévoit que les coûts annuels de la nouvelle loi se situeront entre 2 et 3$ millions. ■ a déclaré être présentement en discussion avec le gouvernement fédéral pour établir la répartition des coûts inhérents à la nouvelle loi.

Conférence circumpolaire sur l'alphabétisation





page 2 et 3

La revendication territoriale des Dénés et des Métis

Entente finale signée

Jean-Luc Thibault

Une semaine après avoir échoué dans leur tentative d'arriver à une entente finale avant la date-limite du 31 mars 1990, les négociateurs du gouvernement fédéral et du Secrétariat Dénés/Métis ont finalement paraphé, le 9 avril dernier, l'entente finale sur la revendication territoriale des Dénés et des Métis.

Après avoir discuté durant deux heures en compagnie de Tom Siddon, nouveau ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien, les chefs dénés et les représentants métis ont accepté à l'unanimité de donner leur consentement à la signature de l'entente.

En vertu des principales dispositions de l'entente, les Dénés et les Métis recevront : une indemnité financière de 500$ millions; des titres de propriété sur une superficie de 181 230 km2 de terre; une part de toute redevance provenant de l'exploitation des ressources que le gouvernement percevra dans la région visée par le règlement; une voix forte et permanente au chapitre de la gestion des terres, de la faune et des ressources renouvelables; des droits préférenciels de chasse et de pêche ainsi que des droits exclusifs de piégeage dans la région.

Pour le président de l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest, Gary Bonhet, un pas important a été franchi mais «ce n'est qu'un début, il reste encore beaucoup de travail. Nous devrons travailler ensemble, nous devrons nous montrer fort. Je suis cependant confiant

suite page 4

L'accord du lac Meech et la proposition McKenna

Des audiences publiques à Yellowknife

Jean-Luc Thibault

La dernière vague du lac Meech est venue se casser sur les rives du Grand lac des Esclaves.

Le Comité spécial de la Chambre des Communes sur le lac Meech, mis sur pied pour étudier des propositions du premier ministre McKenna, était de passage à Yellowknife, cette semaine, pour entendre les positions des principaux leaders ténois sur le dossier constitutionnel.

Bill Erasmus, président de la Nation dénée, a été le premier à se présenter devant le comité. Il ne s'est pas gêné pour rejeter du revers de la main et l'accord du lac Meech et tout accord parallèle qui pourrait l'accompagner.

«Je pense que l'accord du Lac Meech est mort, et c'est mieux ainsi. Maintenant, recommençons et travaillons à construire quelque chose de bien. Et cette fois, que les négociations incluent les francophones, les autochtones, les femmes, les pauvres, etc.», a indiqué M. Erasmus.

Selon lui, l'un des problèmes de Meech repose dans la façon dont Ottawa essaie de faire passer l'accord. Il est persuadé que les besoins du Québec ne peuvent pas s'appuyer sur un passage forcé de l'accord du lac Meech.

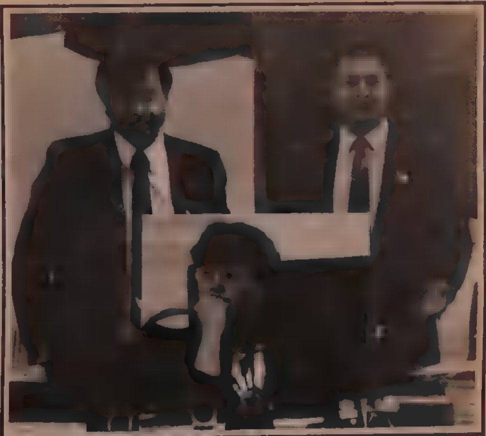
De son côté, Gary Bohnet, président de l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest, a précisé que son association n'était aucunement opposé au Québec mais bien plus au fait que les autochtones et les T.N.-O. avaient été exclus des négociations.

Pour le président métis, les propositions du Nouveau-Brunswick ne répondent pas entièrement à leurs besoins. L'Association suggère de former un comité d'experts constitutionnels qui auraient comme mandat d'établir un processus pour reconnaître clairement les droits des autochtones et leur caractère distinct et que cette reconnaissance soit inscrite dans un accord parallèle.

Le Comité spécial sur la réforme constitutionnelle, nouvellement créé, par l'Assemblée législative territoriale, a pour sa part présenté un dossier fort bien documenté sur les aspirations des Territoires du Nord-Ouest en matière constitutionnelle. Le comité a proposé quelques amendements pour améliorer l'accord du lac Meech: inclure une clause qui reconnaît les peuples autochtones comme constituant une société distincte, laquelle est une caractéristique fondamentale du Canada, et une autre clause qui accorde le droit aux peuples autoch-

suite page 4

Remaniement ministériel



Un remaniement ministériel anodin a eu des répercussions à l'Assemblée législative. Le député de Tu Nede, Don Morin a demandé des explications au chef du gouvernement, Dennis Patterson. Celui-ci a refusé de justifier sa décision d'enlever le porte-feuille de la Fonction publique à Mme Jeannie Marie-Jewell. M. Morin a mal accepté la réponse de M. Patterson et a présenté une motion de non-confiance qui a été finalement battue.

Les jeunes "drummers" de Ray



SOMMAIRE

LES FRANCO-PAGES

page 6 et 7

Leroux, Beaulieu... et les autres
de retour au prochain numéro

CONFÉRENCE CIRCUMPOLAIRE SUR L'ALPHABÉTISATION

Courageuse et déterminée

Rebecca Veevee réalise son rêve

Kim Ouellette

IQALUIT - Rebecca Veevee est une autochtone née sur l'Ile de Baffin, et elle demeure maintenant à Iqaluit. Lors d'une rencontre avec L'Aquilon au Collège de l'Arctique le 4 avril dernier, Mme Veevee a parlé de son rêve qu'elle a enfin réalisé cette année: elle a appris à lire.

«J'ai été inspiré un soir alors que j'écoutais le témoignage d'une femme de 61 ans à la radio. Elle disait qu'elle avait pris la décision d'aller à l'école pour apprendre à lire. Je me suis alors dit qu'il n'était pas trop tard pour moi non plus», a-t-elle confié.

Se situant dans la trentaine avancée, Mme Veevee a passé une bonne période de temps à envoyer des applications dans diverses institutions mais sans succès. C'est par un programme de l'Arctic College qu'elle a donc pu commencer à apprendre à lire et à écrire l'anglais en octobre 1989.

«Il y a une chose qui m'a beaucoup motivé, à savoir ma famille. Lorsque mes enfants me demandaient de les aider dans leurs devoirs, je ne pouvais le faire parce que j'étais illettrée. Mes enfants et mon mari m'aident beaucoup et mes progrès en lecture m'ont rapproché de ma famille, car maintenant, je peux partager beaucoup plus de choses avec eux et la communication est bien plus vaste» explique-t-elle avec fierté.

À converser avec Mme Veevee, on n'a pas l'impression qu'elle ne savait ni lire ni écrire l'an passé. *Elle parle très bien sa langue maternelle*, l'inuktitut, ainsi que l'anglais et le français. D'ailleurs, elle compte parmi les membres de l'Association francophone d'Iqaluit depuis plusieurs années. «Je me suis toujours débrouillée dans le domaine de la communication orale», dit-elle, «avant octobre 1989, je ne pouvais cependant ni lire ni écrire en anglais et en français, mais il faut avouer que je cachais très bien cela.»

Mme Ellen Hamilton, éducatrice pour adultes à l'Arctic College, explique qu'il n'y a pas de statistiques précises sur le taux d'analphabétisme dans le Nord. En revanche, on sait que le nombre est élevé. Mme Hamilton a d'ailleurs constaté que «pour une raison quelconque, une majorité d'Inuits âgés entre 20 et 30 ans n'ont tout simplement pas appris à lire ou à écrire à l'école.



C'est dû soit au fait que le système scolaire a connu des lacunes à ce moment là, soit que les élèves ont tout simplement quitté l'école.»

Mme Veevee représente un bel exemple de courage, car apprendre à lire à l'âge adulte n'est certes pas une chose facile. «C'est difficile», révèle Mme Veevee, «j'avoue que parfois, j'en étais découragée. Je me suis donc fixée des objectifs qui m'aident à passer au travers. Je veux aller plus loin, je ne veux plus faire seulement du travail manuel ou du bénévolat, je veux un emploi qui va *me satisfaire complètement.»*

Elle espère devenir un jour traductrice ou secrétaire. Elle désire entrer sur le marché du travail, et elle ajoute: «J'ai travaillé avant pour le musée, pour les personnes âgées et pour l'hôpital, mais toujours comme bénévole. Ne pouvant lire, j'étais restreinte à des tâches manuelles.» Non seulement elle met tous ses efforts pour apprendre à lire, mais Mme Veevee s'implique également à encourager les adultes illettrés à retourner à l'école.

Durant la semaine du 6 au 12 avril, Mme Veevee a participé à une convention dans le cadre du Conseil sur l'alphabétisation des T.N.-O., à Yellowknife, avec 60 autres délégués d'Iqaluit. En janvier dernier, elle a assisté à une conférence à Ottawa et est devenue la représentante des T.N.-O. pour le regroupement Comité d'action national des apprenants. En mai prochain, elle se rendra à Saskatoon afin d'obtenir les subventions nécessaires pour continuer le projet d'enseignement aux adultes dans l'Arctique de l'Est.

«C'est seulement aujourd'hui que je réalise l'importance de l'éducation. Quand on ne sait ni lire ni écrire, on ne peut pas travailler. Je sais que j'ai encore beaucoup de chemin à faire avant de lire parfaitement, mais je ne désespère pas car après l'anglais, je veux apprendre à lire le français» déclare Mme Veevee avec une fierté manifeste.

Fière, elle a de quoi l'être. Elle dégage énormément de sensibilité face à ce changement. Elle s'affime désormais comme modèle auprès des autres étudiants du collège. «Toute ma vie a changé pour le mieux, ajoute-t-elle, c'est au moment où j'ai avoué mon problème que j'ai pu le résoudre. Aujourd'hui je ne suis plus gênée de dire que j'étais illettrée l'année dernière, et j'espère que mes efforts seront l'inspiration des autres comme l'a été cette femme de 61 ans pour moi.»

Il n'est jamais trop tard pour s'instruire. Il est possible de changer son orientation dans la vie et cette instruction est désormais offerte aux adultes qui n'ont pas eu la chance d'en bénéficier plus jeunes.

«Lorsque je me mets à lire, je me sens tellement excitée par toutes les nouvelles choses que je peux apprendre que j'en perd le souffle. Apprendre à lire et à écrire ouvre un grand nombre de portes dans la société», conclue Rebecca Veevee.

Quels seront les principaux défis en alphabétisation auxquels les gens du Nord auront à faire face au cours de la prochaine décennie?

Quelles décisions les responsables en éducation devront-ils prendre pour atteindre ces objectifs?

Lors de la clôture de la Conférence circumpolaire sur l'alphabétisation, Mme Lynn Fogwill a invité les délégués à se diviser en petits groupes pour tenter de répondre à ces deux questions.

Mme Fogwill, qui est responsable de l'alphabétisation au sein du ministère de l'Éducation des T.N.-O., voulait ainsi permettre aux participants d'exprimer le fruit de leur réflexion à la suite des trois journées intenses de délibérations sur les problèmes de l'analphabétisme dans le Nord.

Voici (en désordre) quelques unes des recommandations qui pourront, selon Mme Fogwill, servir de leitmotiv pour la lutte contre l'analphabétisme d'ici l'an 2000.

- Établir de façon nette la signification de la culture et de sa relation avec l'éducation.
- Se donner les ressources nécessaires pour conserver les langues et les cultures autochtones.
- Essayer d'établir un équilibre entre la culture dominante par rapport aux différentes cultures autochtones.
- Établir un programme d'enseignement oral des valeurs autochtones, un enseignement qui pourrait par la suite se traduire par une version écrite.
- S'assurer la participation non seulement des enseignants mais également des apprenants lors de l'établissement des programmes d'alphabétisation.
- Former des enseignants autochtones pour que les étudiants puissent s'identifier plus facilement à leur langue, à leur culture et aux valeurs véhiculées par cette culture.
- Respecter toutes les langues, toutes les cultures.
- Assurer la transmission de ces langues, de ces cultures, de génération en génération.
- Développer un matériel didactique de qualité dans les langues autochtones.
- Donner aux communautés la gestion de leurs écoles ou à tout le moins leur permettre de participer aux prises de décision.
- Organiser une conférence sur l'alphabétisation entre les peuples autochtones.
- Promouvoir l'utilisation des langues autochtones à l'école, au foyer familial et à l'intérieur de la communauté.
- Créer une université autochtone.
- Promouvoir chez les jeunes autochtones un sentiment de fierté pour leurs langues, pour leurs cultures.

Comme il est possible de le constater, les intervenants du monde de l'éducation auront de quoi s'occuper au cours des prochaines années. Le défi est de taille.

Si ces trois jours n'auront pas permis de solutionner tous les problèmes, ils auront au moins permis d'identifier les besoins en matière d'éducation des populations qui vivent au nord du 60è parallèle.

Comme le disait un délégué, à la fin de la conférence, «il faut agir maintenant, pour agir dans l'avenir. (J.-L.T.)

L'année internationale de l'alphabétisation

Une invitation à l'action et non à la célébration

Jean-Luc Thibault

L'Année internationale de l'alphabétisation est une initiative de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a confié à l'UNESCO la lourde tâche de sensibiliser l'opinion publique mondiale à l'épineux problème de l'analphabétisme.

La représentante de l'UNESCO à la Conférence circumpolaire sur l'alphabétisation, Mme Leslie Limage, a tracé un portrait plutôt sombre de la situation de l'alphabétisation à travers le monde. Selon les statistiques les plus récentes, un milliard de personnes environ seraient considérées comme analphabètes, soit le quart de la population mondiale.

Logo officiel de l'AIA

Au delà des statistiques, cependant, il y a un problème auquel il faudra apporter des solutions. Le travail de l'UNESCO n'est pas de trouver les réponses à ce problème, mais plutôt de faire en sorte que chaque État prenne ses responsabilités en la matière et s'efforce de diminuer le taux élevé d'analphabétisme parmi sa population. Selon Mme Limage, bien que le problème soit plus critique dans les pays en voie de développement, l'analphabétisme touche tout autant les pays industrialisés.

Mme Limage ajoute que l'énorme tâche dans le domaine de l'alphabétisation auquel auront à faire face les gouvernements ne repose pas uniquement sur leur secteur public, mais doit inclure également chacun des acteurs de la société moderne, c'est-à-dire l'entreprise privée, les organismes communautaires, les média, etc.

Concernant le travail des média en particulier, Mme Limage leur reproche leur façon de présenter le problème de l'analphabétisme en individualisant la situation. En mettant l'emphase sur les difficultés vécues par les analphabètes dans le vie de tous les jours, les médias donneraient une image négative de l'individu. Cette approche, selon Mme Limage,

suite page 4

CONFÉRENCE CIRCUMPOLAIRE SUR L'ALPHABÉTISATION

L'alphabétisation dans les T.N.-O.

Un problème à solutionner

Jean-Luc Thibault

Dans le cadre de l'Année internationale de l'Alphabétisation, le ministère de l'Éducation des Territoires du Nord-Ouest était l'hôte la semaine dernière, à Yellowknife, d'une conférence circumpolaire sur l'alphabétisation.

Plus de 300 personnes, issues du monde de l'éducation, représentaient les différentes régions du cercle polaire. Elles ont discuté pendant trois jours de la situation de l'alphabétisation dans leurs pays respectifs.

Cette rencontre circumpolaire aura permis aux différents délégués de partager leurs expériences dans la promotion de l'alphabétisation et surtout de bénéficier des idées et des solutions de tout un chacun sur la façon de remédier aux problèmes de l'analphabétisme.

Dans le discours d'ouverture, le ministre de l'Éducation, Stephen Kakfwi, a mentionné que 5 millions de Canadiens ne peuvent ni lire, ni écrire, ni compter suffisamment pour rencontrer la demande minimum en alphabétisation dans la société d'aujourd'hui. Il les a comparé à une armée «mais une armée en nombre seulement car ils sont sans leader, sans pouvoir, sans appui, possèdent très peu de moyens et surtout ils n'ont aucune idée de la direction qu'ils doivent emprunter.»

Le ministre se référait ainsi à une étude canadienne sur l'alphabétisation qui a été tenue dans le sud du Canada en 1988. Cette étude démontrait qu'une personne sur quatre, âgée de 18 ans et plus, ne possédait qu'un niveau d'éducation comparable ou inférieur à une 9e année de scolarité.

Pour les Territoires du Nord-Ouest, les chiffres sont encore plus dramatiques. Près de 44% de la population adulte se retrouvent dans la même situation, et pour pousser encore plus loin les statistiques, notons que 72% de la population autochtone adulte sont considérés comme fonctionnellement analphabètes.

Selon le ministre Kakfwi, il est difficile d'imaginer à quel point une personne peut être affectée, au jour le jour, par sa condition d'analphabète. «La confusion que peut ressentir cette personne qui ne peut accomplir des choses aussi simples que lire une affiche, une étiquette sur une boîte de conserve ou encore donner un sens aux mystérieux symboles contenus dans les livres...»

Le gouvernement territorial est pleinement conscient du problème de l'analphabétisme dans les communautés. Récemment, le comité spécial sur l'économie septentrionale identifiait l'alphabétisation comme étant l'une des priorités auxquelles le gouvernement doit s'attaquer s'il veut que sa population traditionnelle puisse bénéficier du développement économique des T.N.-O.. De son côté, le ministère de l'Éducation complétait une étude stratégique sur l'employabilité et concluait que l'amélioration du niveau d'éducation était la pierre angulaire de l'accès de la population autochtone au marché du travail.

M. Kakfwi croit que cette situation peu reluisante doit être publicisée. «Aussi longtemps que les problèmes d'analphabétisme ne seront pas considérés, il nous sera impossible d'améliorer le niveau éducationnel de notre peuple. Ainsi, nous devrons continuer à importer du sud nos professeurs, nos administrateurs, nos fonctionnaires, etc.. Notre intention est de réduire cet influx sudiste de façon significative au cours des 10 prochaines années», a précisé le ministre.

Selon lui, l'augmentation du niveau d'alphabétisation sera un



Logo officiel de la conférence

facteur déterminant dans la prise de contrôle par le pouvoir local de dossiers aussi importants que la santé, l'éducation, les services sociaux et communautaires, etc.. «L'objectif n'est pas seulement de permettre aux gens d'apprendre à lire et à écrire, Nous devons viser plus que cela», a-t-il poursuivi. En fait, ce que souhaite le gouvernement territorial, c'est de redonner aux autochtones le pouvoir décisionnel concernant les préoccupations quotidiennes des communautés.

Rappelant le statut de colonisé des résidents ténois, le ministre Kakfwi a souhaité que les programmes d'alphabétisation puisse répondre au besoin des autochtones dans leur apprentissage de la lecture et de l'écriture et que celui-ci puisse se faire autant dans la langue maternelle que dans la langue de service qui est ici la langue anglaise.

Depuis une trentaine d'année, la population traditionnelle des T.N.-O. a vécu une évolution plutôt radicale de son style de vie. Malheureusement, ces changements se sont faits le plus souvent au détriment de la population locale. «C'est pourquoi il faut tenir compte lors de la mise en place de nos programmes d'alphabétisation de la réalité qui nous entourent», a déclaré le ministre.

Son ministère a présenté l'an dernier sa politique d'alphabétisation. Une somme de 1,9$ millions, sur une période de trois ans, y a été consacrée et l'argent va directement aux communautés.

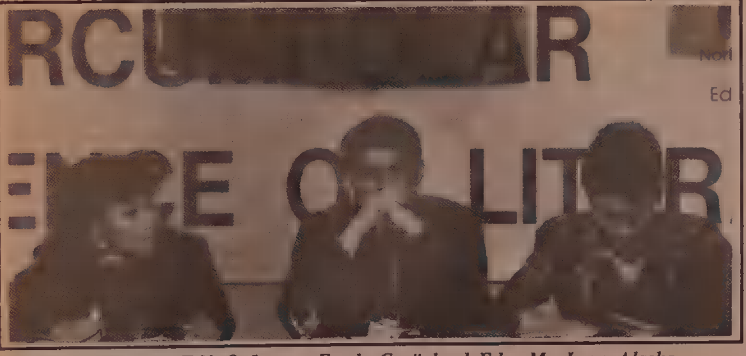
M. Kakfwi a finalement ajouté que le problème de l'analphabétisme est un problème de société et que c'est par le travail de toute la communauté que l'on réussira à l'enrayer.

La culture et la langue autochtones

Au centre de débat

Jean-Luc Thibault

La Conférence circumpolaire sur l'alphabétisation réunissait des participants de neuf régions du cercle polaire. Outre le Canada, qui était représenté par les délégations du Labrador, du Nord du Québec, des T.N.-O. et du Yukon, on y retrouvait des délégations de l'Alaska, de l'Union soviétique, de la Finlande, de la Norvège et du Groënland.



Rosemarie Kuptana, T.N.-O, Ingmar Egede, Groënland, Edna MacLean, Alaska

Durant trois jours, les 300 délégués ont pu assister à toute une série de conférences et d'ateliers qui traçaient un aperçu des actions entreprises dans les différentes régions du cercle polaire dans la lutte contre l'analphabétisme.

Entre l'alphabétisation des adultes ou des jeunes, l'apphabétisation dans sa langue maternelle ou dans la langue dominante, les programmes d'alphabétisation au niveau de l'État ou dans les communautés, les programmes de formation des professeurs ou l'enseignement par ordinateur, les délégués auront eu la difficile tâche d'identifier les avenues à emprunter pour non pas solutionner le problème de l'analphabétisme mais pour à tout le moins initier une approche qui répondra réellement aux besoins de sa population en matière d'éducation.

Le sujet qui aura le plus marqué cette conférence est sans aucun doute les difficultés vécues par les autochtones à la grandeur du cercle polaire pour s'assurer que l'éducation qu'ils reçoivent répondent vraiment à leurs besoins.

Pour Ingmar Egede, du Groënland, l'éducation des peuples autochtones est fort complexe. Tous les autochtones septentrionaux vivent une situation de bi-culturalisme, sinon de multiculturalisme. «Nous vivons à la fois notre culture traditionnelle et celle du dominant, la culture dite moderne. Plusieurs de nos personnes âgées ne parlent que leur langue maternelle autochtone. En plusieurs endroits, il y a un certain nombre qui peuvent s'exprimer dans les deux langues, la traditionnelle et la langue imposée par la classe dominante. Cependant, il arrive que parfois les jeunes soient monolinguistiques, n'ayant appris que la langue «étrangère». Cet état de fait crée donc une distanciation significative entre les jeunes et les personnes plus âgées», a raconté M. Egede.

Les éducateurs doivent donc développer des programmes de bilinguisme en y consacrant temps et argent pour être capable de maintenir et de concilier la culture traditionnelle à la vie d'aujourd'hui, et leur permettre ainsi de fonctionner avec le monde extérieur.

De son côté, Rosemarie Kuptana, inuit et consultante en éducation dans les T.N.-O., est d'avis que sa langue maternelle, l'inuktitut, représente pour son peuple, le seul point de référence possible, il faut donc être capable de fonctionner en inuktitut. «Par contre, si nous voulons être impliqués dans la planification de notre avenir, et dans la prise de décision dans les domaines qui affectent notre quotidien, il est essentiel que nous possédions des connaissances linguistiques tant en anglais qu'en inuktitut.»

Edna MacLean, de la Commission de l'éducation de l'Alaska, croit pour sa part que les politiques gouvernementales doivent être élaborées afin d'affirmer l'importance de ces cultures autochtones. «Notre identité à titre de société ou de population distincte s'inspire justement de nos traditions culturelles, de notre langue et de nos autres valeurs traditionnelles.»

Le défi qu'ont à relever les communautés autochtones en matière d'éducation et donc d'alphabétisation est comme on peut le constater assez compliqué. Il faut donc trouver un système d'éducation qui permet d'une part de conserver et de mettre en valeur la culture traditionnelle autochtone et d'autre part de préparer l'étudiant à fonctionner dans un monde moderne qui ignore bien souvent les valeurs culturelles du monde autochtone.

Durant les trois jours de la conférence, les participants autochtones ont pu ainsi exprimer leurs préoccupations face à une situation où malheureusement ils se retrouvent défavorisés. Au cours des trente ou quarante dernières années, le monde dit civilisé leur a imposé un système d'éducation qui cherchait à supplanter la culture autochtone pour la remplacer par une culture plus moderne. Pour enseigner à leurs enfants, on leur envoyait des professeurs étrangers. On leur enseignait dans une langue qui leur était étrangère des programmes qui ne correspondaient aucunement avec leur réalité. Souvent, on devait envoyer les enfants à l'extérieur de leur communauté pour recevoir leur éducation, coupant ainsi les racines familiales.

Depuis quelques années, les responsables de l'éducation au sein des différents gouvernements ont essayé avec un succès mitigé de repenser les programmes d'éducation pour faire une place à cette tradition et à cette culture autochtones. Ce mouvement devra cependant être amélioré pour vraiment répondre aux besoins de ces peuples autochtones.

La solution, selon plusieurs délégués, repose dans les programmes de formation des maîtres autochtones et dans la production de matériel didactique approprié.

L'alphabétisation dans le Grand Nord tant au niveau des adultes qu'au niveau des jeunes dépasse largement l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Elle devra intégrer en même temps le savoir-faire et les compétences qui sont particulières à ces régions et surtout essentiels à la survie de ces peuples.



"J'ai voulu une affiche montrant que l'analphabétisme est un problème universel et planétaire qui peut tous nous toucher. J'ai placé mon personnage sur des échasse, qui sont ici des crayons, pour suggérer que la capacité de lire et d'écrire donne à une personne une nouvelle perspective sur la vie et sur le monde qui l'entoure."
Zabelle Côté, gagnante du concours d'affiches pour l'Année internationale de l'alphabétisation.

ÉDITORIAL

Les langues autochtones

L'histoire revue et corrigée

En présentant à l'Assemblée législative la proposition d'amendement à la Loi sur les langues officielles, le ministre Titus Allooloo a déclaré qu'il s'agissait probablement de la loi la plus importante que la majorité des membres de l'Assemblée auront adopté dans leur vie parlementaire. À moins que l'Assemblée législative des Territoires ne subissent un changement profond, il a sûrement raison.

En adoptant ces amendements, la loi dans sa nouvelle version reconnait donc huit langues officielles, dont six langues autochtones (huit si l'on tient compte des deux variantes d'inuktitut et d'esclave).

À ma connaissance, nulle part ailleurs au monde, on en trouve l'équivalent. Il faut donc être fier, en tant que Ténois et Ténoise, de cette législation qui vient s'opposer au courant d'unilinguisme qui agite présentement le sud du pays.

Cependant, cette fierté ne doit pas nous faire oublier ces attitudes et ces comportements honteux qui ont été les nôtres pendant des siècles face aux autochtones. En effet, cette loi est l'assise d'un vaste effort pour réparer tous les torts que notre mépris et notre intransigeance ont causé aux cultures autochtones.

Si la situation du français est désastreuse, il ne faut pas oublier que celle des langues autochtones est encore plus catastrophique. En tant que francophones, nous sommes bien placés pour savoir qu'entre une reconnaissance officielle et une action concrète, il y a beaucoup de chemin à parcourir. Rien n'est jamais acquis pour les minorités.

Après quelques années de sommeil paisible, le gouvernement territorial se réveille enfin. Ayant différé la reconnaissance du français sous prétexte que 60% de la population ne voyait pas ses langues traditionnelles reconnues, les dirigeants ont finalement réalisé qu'il n'en tenait qu'à eux de combler cette lacune.

Ces années de mesquineries politiques sur le dos des minorités linguistiques ne sont pas de bon augure pour un progrès concret en ce qui concerne nos droits. Il faut espérer (être vigilant) que cette loi ne sera pas un prétexte supplémentaire pour le gouvernement de nier les droits des uns et des autres en les renvoyant constamment dos à dos dans un duel linguistique où tout est à perdre.

Ma cé cho, chers parlementaires! mais ne nous en veuillez pas trop si l'on demeure un brin sceptique face à votre volonté de reconnaître concrètement le caractère multiculturel et multilinguistique des Territoires du Nord-Ouest.

Alain Bessette

L'équipe

Directeur:	Alain Bessette
Journalistes :	Jean-Luc Thibault
	Kim Ouellette
Journaliste-coopérant :	Dominique Claudon
Collaborations :	Lucille Bisson
	Linda Pettersen
	Allison Marshall
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous!
L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603
Bureau de l'Arctique de l'Est
C.P. 365, Iqaluit, T.N.-O.
X0A 0H0
(819) 979-6325

À propos du suicide

Mieux vaut prévenir...

Dominique Claudon

Une soixantaine de représentants de communautés ténoises se sont rencontrés à Rankin Inlet du 30 mars au 2 avril pour débattre de la question du suicide et procèder à un remue-méninges en vue de prévenir ce fléau, le taux de suicide territorial pour 1989 étant beaucoup plus élevé qu'auparavant.

Le forum était organisé par le ministère des Services sociaux, conjointement avec la section des T.N.-O. de l'Association canadienne pour la santé mentale.

Le colloque a permis aux participants d'écouter des exposés des chefs de file des communautés, avant de se répartir en petits groupes de discussion pour générer des idées d'initiatives locales de prévention du suicide. Un autre forum se tiendra plus tard (en 1990) pour les gens travaillant déjà dans ledit domaine. Les idées issues des deux rencontres serviront à préparer une stratégie quinquennale de prévention du suicide pour les Territoires du Nord-Ouest.

Diverses organisations aux buts communs avaient été priées d'envoyer un représentant au forum. Les groupes présents étaient les Conseils régionaux inuit et dénés, ainsi que les comités de santé, les associations de femmes, l'Association des métis des T.N.-O., la Fédération du travail des T.N.-O., des groupes PRIDE d'Iqaluit et de Yellowknife, et des organisations religieuses.

«Le suicide, cette grave question, est une chose contre laquelle les communautés doivent se battre à travers les Territoires. Nous voulons qu'elles reconnaissent qu'elles ne sont pas toutes seules pour prendre à-bras-le-corps le problème, mais se peut qu'elles aient s'occuper elles-mêmes des réponses aux problèmes de la prévention du suicide», a déclaré la ministre des Services sociaux, Mme Marie-Jewel.

Le Chef Norman Yakeleya, de Fort Norman, et Commissaire adjointe Ann Hanson, ont fait partie des orateurs invités.

Après avoir débattu des thèmes «Environnement du suicide», «Venir à bout du suicide», «Travailler en commun à prévenir le suicide», «Traiter les personnes suicidaires», les cinquante participants sont parvenus à une série de recommandations sur les possibilités d'intervention du gouvernement, des communautés, et des individus en vue d'enrayer les vagues de suicides dans les T.N.-O.

Leurs suggestions seront résumées dans un rapport qui sera présenté à la ministre des Services sociaux.

> La ministre des Services sociaux a annoncé le 28 mars à la Chambre une action de prévention du suicide. Il s'agit d'une stratégie en cinq points.
>
> 1 - Établissement d'un soutien financier pour les groupes communautaires voulant lutter contre le suicide.
>
> 2 - Mise sur pied de matériels de formation et appui aux initiatives de formation, orientées vers l'éducation, la sensibilisation, le conseil et l'intervention en situation de crise.
>
> 3 - Établissement de protocoles inter-ministériels pour assurer un soutien coordonné aux personnes à tendances suicidaires, ou à ceux qui ont perdu un proche pour cause de suicide.
>
> 4 - Recrutement d'une équipe de spécialistes de la prévention du suicide, en vue de pouvoir soutenir, guider et conseiller les communautés ayant à traiter des crises de suicides.
>
> 5 - Recrutement d'un coordonnateur de la prévention du suicide, afin de donner une articulation professionnelle à ce programme, de superviser la stratégie utilisée, de fournir des instructions et une ligne directrice aux développements à venir.

suite de la page 2

L'UNESCO et l'alphabétisation

Un processus permanent d'apprentissage

donnerait à penser que l'analphabète souffre d'une maladie semblable, par exemple, à l'alcoolisme. Ce qui évidemment est très loin de réalité. Normalement, de préciser Mme Limage, un individu ayant certaines lacunes à combler au niveau de la lecture et de l'écriture est capable de fonctionner de façon pleine et entière dans la société. Ses besoins concernent plutôt son désir d'améliorer ses connaissances pour augmenter ses chances d'employabilité. «Etre analphabète ne signifie pas être ignorant», soutient-elle.

Donc, selon Mme Limage, les média devraient chercher à valoriser la volonté d'apprendre de l'individu au lieu de tracer un portrait de ses faiblesses.

Un autre de défi de taille, en plus de celui de la communication, attend les intervenants en alphabétisation, selon Mme Limage.

Dans le cadre de cette conférence circumpolaire, Mme Limage a invité les participants à chercher une définition de l'alphabétisation. Elle a fourni une bonne piste de réflexion en présentant la version de l'UNESCO qui pense que la vie est un processus permanent d'apprentissage. «Chacun d'entre vous, à différentes étapes de votre vie, sentirez le besoin d'augmenter vos connaissances.» L'exemple le plus frappant pour expliquer cette approche est l'évolution rapide de l'univers informatique dans notre quotidien. Il a été nécessaire d'apprendre les principes de base de cette nouvelle technologie pour être en mesure de l'utiliser.

Finalement, l'objectif le plus important de cette année internationale de l'alphabétisation est de s'assurer que l'action entreprise en son nom et l'intérêt subit qui en émerge deviennent une sorte d'engagement à long terme pour contrer l'analphabétisme.

Voilà pourquoi l'UNESCO parle «d'une année d'action et non de célébration».

Il reste encore trop à faire pour se permettre de célébrer...

suite la page 1

L'accord du lac Meech

Le Comité spécial sur la réforme constitutionnelle

tones de participer aux discussions sur la réforme constitutionnelle qui les affectent directement.

Le comité représenté par le ministre de la Justice, Michael Ballantyne, le président de la Chambre, Richard Nerysoo, et le député de Natilikmiot, John Ningark, ont également bien accueilli la proposition McKenna qui fait justement référence aux droits des autochtones. Cependant le comité a été très clair lors de sa présentation. Le gouvernement des T.N.-O. veut et doit faire partie à l'avenir de toutes les négociations constitutionnelles.

Le Comité fédéral aura donc reçu de la part des principaux intervenants ténois une indication précise de ce qui manque à l'accord du lac Meech et à la proposition McKenna pour recevoir leur approbation. L'accord doit, pour être ratifié, avoir reçu l'assentiment de toutres les provinces avant le 23 juin 1990.

Plus que deux mois donc pour trouver une solution à cet impasse.

suite de la page 1

L'entente Dénés/Métis

Le droit à l'autonomie

que nous pouvons faire de cette entente la meilleure possible pour nos peuples».

De son côté, le président de la Nation dénée, Bill Erasmus, a déclaré «nous devons nous faire confiance mutuellement, entre nous et le gouvernement et surtout entre nous-mêmes. Si cette confiance existe, nous serons capable de réaliser l'entente finale. Et tous, nous serons des gagnants».

Le mot de la fin revient au ministre Siddon : «cela ne doit pas être mal interprété par les autres canadiens, l'entente parafée aujourd'hui confirme réellement le droit des Dénés et des Métis à l'autonomie. Elle reconnait aussi les droits des autres Canadiens du Nord à participer à l'évolution de la région située au nord du 60è parallèle, cette région qui constitue également leur foyer.»

Selon les termes de l'entente, les parties doivent ratifier l'Entente finale avant mars 1991.

La nouvelle agente de développement de la F.F.T.

De la psychologie à l'intervention féministe

Dominique Claudon

La Fédération Franco-Ténoise (F.F.T.) a depuis le 5 mars une nouvelle employée en charge des dossiers Éducation et Condition féminine. Parmi les tâches qui lui sont dévolues, Diane Mahoney a pour mission de former et de constituer un comité territorial de parents francophones, de développer et de mettre en place des outils de formation et de revendication pour les Franco-ténoises.

Issue du monde de l'enseignement et ex-travailleuse sociale dans des organismes voués aux femmes, l'agente de développement communautaire était donc bien placée pour être engagée à ce poste.

Après avoir obtenu une maîtrise en psychologie à l'université de Montréal, elle a décroché un emploi d'enseignante au collège de l'Abitibi-Témiscamingue.

Elle a enseigné la psychologie pendant sept ans. «Au bout de cette période, j'ai ressenti le besoin d'un ressourcement», raconte-t-elle. Et comme elle s'intéressait de plus en plus à la condition féminine - à travers le bénévolat qu'elle pratiquait dans divers groupes de femmes -, elle s'est dit : «pourquoi ne pas joindre l'utile à l'agréable en devenant travailleuse sociale en milieu féminin ?».



C'est ainsi qu'elle a repris ses études pour préparer une maîtrise en service social, option *intervention féministe*.

«Ce type d'approche ne tient pas seulement compte de l'aspect psychologique des problèmes féminins, mais également de toutes les conditions extérieures, qui déterminent la minorisation et l'oppression des femmes», explique Mme Mahoney.

En enseignant la psychologie, elle a développé un regard critique vis-à-vis de cette discipline : «ce n'est pas une approche mauvaise en soi, mais on risque de tomber dans le fameux psychologisme, qui consiste à dire que tous les problèmes individuels sont causés par soi-même, sans regarder le cadre social dans lequel s'inscrivent les gens».

Sa formation en travail social lui a permis d'aller vers une approche écologique de l'individu, qui a l'avantage de tenir compte de tous les facteurs qui exercent une influence sur la personne humaine, «autant le contexte socio-politico-économique que la condition psychologique».

Diane Mahoney a rarement travaillé pour une institution gouvernementale.

En revanche, elle s'est mise au service d'organismes communautaires pendant douze ans, préférant à l'assistance sociale le développement de la prise en charge des individus par eux-mêmes, «une approche qui se veut préventive, alors que l'intervention classique est plus axée sur le curatif».

Concrètement, la nouvelle recrue de la F.F.T. a notamment une expérience de «l'intervention politique», par le biais de dossiers tels que l'avortement.

Québécoise d'origine, l'agente de développement communautaire à l'Éducation et à la Condition féminine commence à se plonger dans la problématique de la scolarisation de la minorité francophone, dans des Territoires du Nord-Ouest dont certains responsables scolaires considèrent l'enseignement en langue française dans les T.N.-O. comme la Cadillac de l'Éducation territoriale...

Condition féminine

Un nouveau Conseil consultatif

Dominique Claudon

La nomination du tout nouveau Conseil consultatif pour la condition féminine des T.N.-O. et sa composition ont été annoncées à l'Assemblée législative le 5 avril par Jeannie Marie-Jewel, ministre chargée de la Condition féminine.

Fay Williams a été désignée présidente du Conseil pour une période de trois mois. Ainsi, «la procédure d'intérim va donner au nouveau Conseil l'occasion de s'organiser dans ses affaires, et de commencer à dresser la liste des importants problèmes auxquelles les Ténoises doivent faire face», a expliqué la ministre.

Mme Marie-Jewel a remercié les membres de l'ancien Comité, notamment pour le travail de transition accompli. En effet, plusieurs membres de l'ex-Comité ont travaillé bien au-delà de la date d'expiration de leur mandat, afin de faciliter la relève.

C'est le 3 avril que l'Assemblée législative a donné lecture de la nouvelle loi sur le Conseil consultatif de la condition féminine.

La présidente Fay Williams a dirigé une première conférence du Conseil le 6 avril, et prévoit une rencontre des membres du 1er au 3 mai à Yellowknife.

À noter au menu : élaboration d'un programme d'action pour la première année d'activité, choix d'un exécutif permanent.



FRANCO

Thème du m
La po

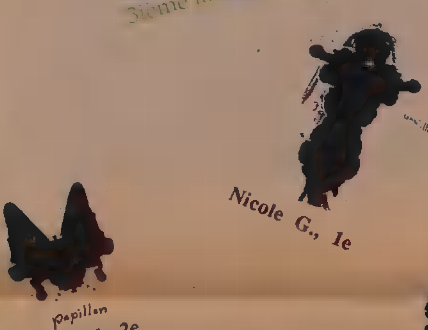
Les heureux ga

Sardi, 1ière anné
Elka Savas, 2è an
Jesse, 3è année,
Jean Simpson, 4è
Nancy Grimm, 4è an
Darcy McIntosh, 5è
Chris Moore, 6è an

Les gagnants de 1ère, 2
recevront papier e
ceux de 4ième, 5ième, et
papier et des
Félicita

Les joies de l'encre

L'utilisation "artistique" de la tâche d'encre de Chine permet de faire des dessins à forts contrastes ; et si la chance est de la partie, l'image d'un objet ou d'un être naîtra. Les élèves de 1ère, 2ième, et 3ième années en ont fait l'expérience.

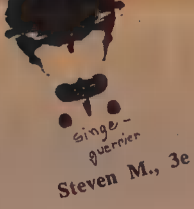


Nicole G., 1e

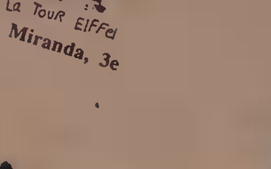
Jesse, 3e

papillon
Michael, 2e



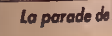


singe-guerrier
Steven M., 3e



La Tour Eiffel
Miranda, 3e





La parade de

Elka S., 2e

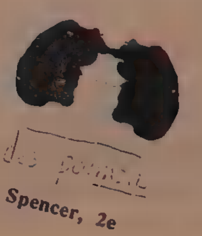


Un gorson et une fille qui s'embrassent à genoux



dent
Ryan, 1e

La ronde de N.J. Macpherson



Spencer, 2e



un monstre
Sardi, 1e

Les Semaines françaises sont allées bon train ces dernières semaines à Yellowknife. Successivement, les écoles J.H.-Sissons, Mildred hall, et N.J.-McPherson en ont célébré une dans la joie et la bonne humeur...



-PAGES

...ois d'avril ...ésie



Les mots imagés

Pas besoin d'être un grand écrivain pour faire une ébauche de calligrammes, ces mots écrits à l'aide de dessins et de lettres à la fois. Les élèves de 4ième, 5ième. et 6ième années ont fait de leur mieux dans cet exercice poétique.

...gnants du mois

...e, Mildred Hall
...ée, Mildred hall
... Mildred Hall
...année, Nakasuk
...ée, Camsell St-Paul
...nnée, McPherson
...née, J.H.-Sissons
...ième et 3ième années
... crayon à dessin ;
...5ième années recevront
...in à écrire.
...ions !

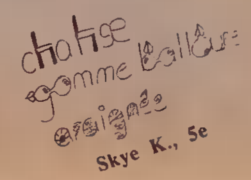
Jean S., 4e



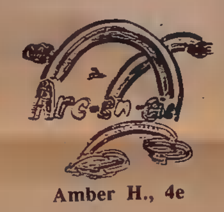
Justin, 4e



Bobby C., 5e



Skye K., 5e



Amber H., 4e



...H. Sisson

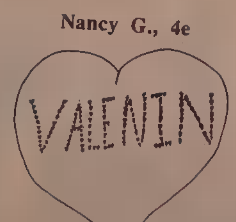


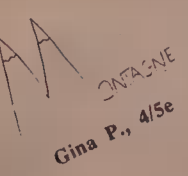
Camilla McE., 5e



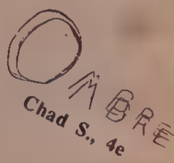
Darcy McI., 5e

Nancy G., 4e





Gina P., 4/5e



Chad S., 4e



Le roi et la reine de Mildred Hall



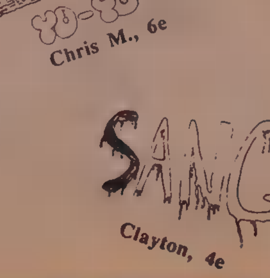
Cindy W., 4e



Chris M., 6e



Clay S., 4e



Clayton, 4e

Le musée d'Iqaluit

Programmation 1990-91

Kim Ouellette

IQALUIT - C'est à la suite d'une conférence de presse tenue le 4 avril dernier que Mme Leah Inutiq, directrice du musée Nunatta Sunaqutangit, a annoncé ses projets pour l'année à venir. Deux dossiers lui tiennent particulièrement à coeur: instaurer un système d'archives pour toute l'île de Baffin et travailler sur la possibilité d'offrir les services du musée en trois langues.



Mme Inutik, première Inuk à la tête du musée

Mme Inutiq est la première directrice inuit au musée. Elle croit en sa culture et tient à la préserver. C'est la raison pourquoi elle a fait appel à Mme Angela Schiwy, archiviste de Yellowknife, pour l'aider à construire les archives d'Iqaluit et de l'île de Baffin.«C'est important de garder les archives au musée», explique Mme Inutiq, «on voit la culture inuit s'américaniser de jour en jour. Si l'on ne garde rien de cette culture, elle sera oubliée à jamais.»

C'est triste de constater que la préservation des archives n'a jamais été pris au sérieux auparavant. «À titre d'exemple, cette année le comité Toonik Tyme a fait des recherches pour trouver des photographies de l'événement datant des années précédentes. On voulait retrouver des souvenirs de la toute première célébration du Toonik Tyme, soit vingt cinq ans passé. On a même pas trouvé celles de l'année dernière!», avoue Mme Inutiq avec un brin de découragement.

Il y aura certes beaucoup de travail, car pour organiser ces archives, des recherches intensives devront être entreprises. «Présentement, on ne peut pas estimer le nombre d'archives existantes à Iqaluit, car on en retrouve dans diverses compagnies, associations et même dans certaines maisons privées» déclare la directrice du musée.Le système de recherche et de classement est déjà entrepris. Une fois le travail terminé, on espère pouvoir ouvrir un bureau qui aura pour nom «Les archives de l'île de Baffin».

Mme Inutiq appuie d'ailleurs cette idée car, «le musée doit continuer de progresser et les archives sont d'une utilité importante afin de préserver la vraie culture nordique. Ce sont ces souvenirs immortels qui garderont notre histoire dans nos mémoires.»

Un musée trilingue

Le deuxième projet d'envergure pour 1990 est d'offrir les services du musée en inuktitut, en anglais et en français. Au tout début, le musée opérait en inuktitut. Par la suite, tout a été traduit en anglais. Avec la langue française, le musée deviendrait le seul au pays à fonctionner en trois langues.«C'est un projet qui nous tient beaucoup à coeur, déclare Mme Inutiq, cependant, il va falloir trouver des francophones afin de nous aider à atteindre ce but.»

Un des membres du comité exécutif, M. John McSweeney, est d'accord avec Mme Inutiq. Il enchaîne en disant «l'idéal serait qu'une personne francophone soit nommée au comité exécutif lors de nos prochaines élections. Aussi, espérons-nous pouvoir faire appel à l'Association francophone d'Iqaluit afin d'obtenir l'aide nécessaire. Il y a sûrement moyen de travailler de concert avec eux afin de mieux servir leur communauté.»

Les prochaines élections du comité exécutif se tiendront à la fin du mois de mai. Il y aura neuf postes à combler.

«On espère vraiment qu'au moins un siège sera occupé par une personne francophone, de dire M. McSweeney. Même si les élections ne sont qu'à la fin de mai, on peut poser sa candidature dès maintenant.»

Vous pouvez remplir un formulaire ou encore envoyer vos coordonnées au musée si vous désirez faire partie de l'exécutif. Qui sait, si un ou une francophone occupe un siège à ce comité, cette personne sera aussi dans les archives de l'Ile de Baffin comme premier francophone à ce poste.

Concert de Jean Racine à Iqaluit

Il y aura un concert de l'artiste abitibien Jean Racine, samedi le 28 avril à compter de 20h00, au Centre communautaire de l'A.F.I. Une centaine de billets sont en vente. Pour plus d'informations, communiquer avec Kim au 979-6325 ou avec Carole au 979-6818 ou au 979-4911. Pour passer une agréable soirée, ne manquez pas le concert de Jean Racine.

LE PLAISIR DE LIRE

De l'ancienne femme-objet à la nouvelle...

Le coeur net

Sylvie Moisan

Edition Quinze/Romans



Une mise en scène de l'héritage légué par la «révolution sexuelle» des années 60 : c'est ce que propose *Le coeur net*.

Sylvie Moisan, future doctoresse en création littéraire, a écrit ce roman dans un style qui ne peut laisser indifférent, qu'on apprécie ou non son ironie, parfois tendre, souvent grinçante.

En ce qui concerne le fond, les rires seront loin de toujours réussir à dissiper le malaise qui se dégage à la lecture.

L'histoire est le récit de l'héroïne (québécoise) et de son expérience de «femme libérée» dans une société «bourgeoise» et «moraliste». Toujours campée avec classe sur de fins talons, la jeune et pulpeuse féministe fait tout, non pour en finir avec le droit séculaire à [redacted] lubricité que la gent masculine s'est arrogé, mais pour l'exercer également...

À travers le parcours de la «prédatrice» - [redacted] de ses concurrentes -, on mesure le progrès qu'un tel acquis représente en matière de dignité humaine.

D.C.

Savoir s'arrêter

Fragments d'une enfance

Jean Éthier-Blais

Coll. vies et mémoires,

Édition Leméac, 1989

Dans ce livre, l'auteur se remémore quelques souvenirs de son enfance vécu à Sturgeon Falls en Ontario, de 1925 à 1938, en milieu minoritaire francophone.

> *«Pour le reste, ils parlent anglais et, par minces tranches, tombent à rythme régulier, dans l'assiette anglaise».*

Plutôt que de seulement narrer une série d'anecdotes, il tente tout au long du livre d'approfondir ces réminescences, d'expliquer leurs significations par rapport à l'adulte qu'il est devenu. L'on découvre donc tout autant l'adulte d'aujourd'hui que l'enfant d'hier.

> *«Il est certain que je suis attiré par la mort et donc, par la tombe».*

Par bonheur, le style et l'humour de l'auteur rendent facile et plaisante [redacted] lecture de ce livre.

> *«Cependant, drapé dans sa dignité, oncle Bébé avait le coeur lourd. Tante Marguerite, sa femme, était kleptomane, donc pas sortable.(...)Ensembles, lui très gentleman, elle sous haute surveillance, ils formaient le couple idéal».*

A.B.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

LE PLAISIR D'ENTENDRE

La sensibilité-faite-femme

Portal

Louise Portal

Réalisation : Walter Rossi

Distribution : Produits de musique CBS Inc.

Louise Portal est de ces chanteuses dont la musique, tant au niveau de la sonorité que des paroles, est une îlot de fraîcheur dans l'océan des rengaines que les ondes déversent dans nos oreilles du matin au soir.

L'interprète n'est pas pour autant coupée des courants musicaux ; *Flamenco* et *Chicano* en témoignent : la vague hispanique s'y fait clairement sentir. Et c'est plutôt réussi...

La chanteuse parle de marginalité dans *Solitaires* et dans *Vivre*, chanson faisant allusion à la drogue - mais sans faire appel à une fausse pudeur. Dans un tout autre domaine, cette sensibilité est tout autant illustrée dans *Le S.O.S. de la tendresse*, entre autres richesses de cet album.Citons à cet égard l'auteure-interprète :

> *"Oh, ne me dis pas non (...) Le fruit de la passion, c'est comme un doux poison. Prends ma bouche encore, ma vie, mon corps, ma raison. J'ai besoin de tendresse; mon coeur te lance un S.O.S. (...) J'ai envie de te faire l'amour sans peur et sans détour. Je ferme les yeux, tout devient bleu. Arrive à mon secours."*

Louise Portal, une voix et un style qui ne sauraient passer inaperçus.

D.C.

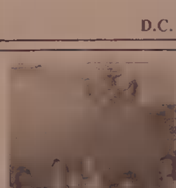
Pour machos, de préférence...

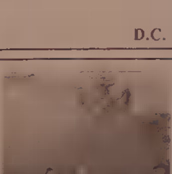
Du rhum, des femmes et d'la bière, nom de Dieu !

Soldat Louis

Produit par Claude dit «la Censure»

Distribué par Groupe de musique Trans-Canada







Voilà un genre musical qui correspond à un créneau nouveau en France. Incontestablement, le démarrage de Soldat Louis sur des chapeaux de roues au pays de nos ancêtres tient au fait qu'il existait une demande de musique populaire, mais non-engagée, et - disons-le franchement - à l'esprit macho. Notons ce style marin-qu'a-fait-le-tour-du-monde, qui est un des éléments structurant leur image de «mauvais garçons».

Sur la forme : une musique entraînante, et qui confirme que le son du bon vieil accordéon s'intègre parfaitement aux expressions pop/rock. Sur la forme, avertissons tou(te)s les féministes et anti-matérialistes que la plupart des paroles vont leur donner des boutons...

D.C.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

APPRENONS NOTRE FRANÇAIS

Les mots grammaticaux et les mots lexicaux

(Troisième partie)

Les mots lexicaux sont les noms, les verbes, les adjectifs qualificatifs et les adverbes:

Le loup sortit du bois, regarda avidement le pauvre agneau et se précipita pour le dévorer.

Les mots lexicaux de cette phrase sont au nombre de neuf: loup, bois, agneau (noms); sortit, regarda, se précipita, dévorer (verbes); pauvre (adjectif qualificatif); avidement (adverbe).

Caractéristiques essentielles des mots lexicaux

A) Ils sont en très grand nombre

Dans la phrase suivante, les trois mots lexicaux peuvent être remplacés par un nombre très important d'autres mots lexicaux: Le loup aperçut l'agneau. Le loup (ou le lion, le tigre, le chien...) aperçut (ou vit, mangea, prit...) l'agneau (ou le cochon, le lapin...).

On dira donc que lorsque l'on remplace un mot lexical par l'ensemble des mots qui peuvent être utilisés à sa place, on obtient un **paradigme long.**

B) on peut créer, selon les besoins, des mots lexicaux nouveaux

La langue est un outil de communication et, comme tous les outils, la langue change, se transforme pour s'adapter à des besoins nouveaux de communication.

Ainsi, lorsque l'on a inventé un nouveau moyen de se déplacer sur l'eau à l'aide d'une planche munie d'une voile, on a inventé le mot planche à voile. Pour désigner ceux qui se servent de ce nouvel engin, on a fabriqué le mot véliplanchiste.

Pour créer des mots nouveaux, le français dispose de trois procédés:

1. **la suffixion:** on ajoute à la fin d'un mot un suffixe pour obtenir un nouveau mot:
   - -A partir de bord, on forme **bordure.**
   - -A partir de fleur, on forme **fleuriste.**
2. **la préfixion:** on place devant un mot un préfixe:
   - -A partir de dire, on forme **prédire.**
   - -A partir de voir, on forme **entrevoir.**
3. **la composition: on juxtapose des mots déjà existants:**
   - -chou-fleur,
   - -planche à voile,
   - -aigre-doux.

C) Certains mots lexicaux peuvent être remplacés par des pronoms

C'est le cas des noms et des adjectifs attributs. Aucun des mots grammaticaux n'offre cette possibilité.

D) les mots lexicaux se distribuent dans des classes grammaticales différentes

On mettra dans une même classe les mots qui peuvent avoir la ou les mêmes fonctions. On distinguera alors:

- -les **noms** qui peuvent tous être sujet, complément d'objet direct ou indirect, complément circonstantiel, etc.
- -les **adjectifs** qui peuvent tous être épithète, attribut ou mis en apposition.
- -les **adverbes** qui sont tous complément circonstantiel.
- -les **verbes** qui sont tous noyau de la phrase.

On dira que les mots appartenant à la même classe ont la même **nature.**

Les noms et les adjectifs peuvent remplir plusieurs fonctions; ils forment deux classes de **polyfonctionnels.** En revanche, les adverbes et les verbes appartiennent chacun à une classe de **monofonctionnels.**

Pour plus de détails sur les mots lexicaux, consultez Le Nouveau Bescherelle des Éditions Hurtubise. Le mois prochain, «Le Nom ».

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du gouvernement du Québec

L'Aquilon, (403) 873-6603

À DÉCOUPER

ABONNEMENT

Publication bi-mensuelle

Tarif individuel : 18 $ par année

Tarif institutionnel : 30 $ par année

Je m'abonne ...

Nom : ....

Adresse : ....

....

Code postal : ....

Tél. : ....

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

Arctic College

Des cours de français avancé pour l'année prochaine

Kim Ouellette

IQALUIT - Il faudra surveiller le prochain programme des cours offerts par le Collège de l'Arctique, alors qu'un projet intéressant est présentement en branle pour le campus d'Iqaluit. En effet, lors d'une conversation téléphonique avec Mme Ellen Hamilton, coodonnatrice à l'éducation des adultes, elle a déclaré l'intention du collège d'offrir des cours de français avancé dès l'année prochaine.

Le projet ne s'arrête pas là. On veut faire traduire des livres inuits qui traitent de la culture nordique en français. Mme Hamilton est très enthousiasmée par cette idée car, selon elle, «les étudiants vont pouvoir apprendre le français tout en apprenant l'histoire et la culture des Inuits. Cela va donc rendre les cours doublement intéressants».

Des cours de français langue seconde sont offerts au College de l'Arctique depuis septembre dernier, et les étudiants semblent démontrer un fort intérêt à continuer leur apprentissage de la langue. «Les étudiants, qui sont tous des adultes sur le marché du travail, insistent pour mieux maîtriser la langue française car ils y font face à tous les jours dans leur milieu de travail», explique Mme Hamilton. Il faut aussi tenir compte de la nouvelle loi qui obligera les différents ministères à offrir leurs services en français.

Pour le moment, on tente d'obtenir les fonds nécessaires afin de faire traduire en français des livres écrits par des Inuits. De plus, on a déjà commencer à garnir la bibliothèque du collège de livres en français. Il y en a pour tous les goûts et tous les genres.

«On espère pouvoir commencer la traduction cet été afin de pouvoir débuter les cours dès septembre prochain» ajoute Mme Hamilton.

Ce sera un grand pas en avant pour toute la francophonie d'Iqaluit. Il est intéressant de constater qu'un intérêt existe pour le français car, après tout, c'est aussi une langue officielle du Canada.

Échange d'étudiants

Yellowknife-Beauceville

Allison Marshall

Quinze étudiants de neuvième année, de l'école William McDonald, ont visité le Québec dans le cadre de la première partie d'un échange avec des étudiants de Beauceville. Notre groupe est resté à Montréal pour deux jours dans une auberge de jeunesse. Nous avons visité le Parc olympique, le Vieux-Montréal et nous avons magasiné un peu.

Arrivés à Beauceville, nous avons rencontré les étudiants de l'échange. Les cinq jours à Beauceville ont passé rapidement. Nous avons visité plusieurs endroits dans les environs. Nous sommes allés à la ville de Québec, et nous avons visité l'Assemblée nationale, le musée de la civilisation, et avons assisté à une partie de hockey au Colisée de Québec. Entre-temps, on a passé une journée à la cabane à sucre, visité l'usine de gateaux Vachon, joué au Volleyball et aux quilles. C'était une semaine amusante. Maintenant, nous attendons la visite des étudiants de Beauceville avec impatience. Ils arriveront à Yellowknife le 11 mai et y passeront une semaine.

Rencontre des cultures

Un acteur inuit dans un film québécois

Kim Ouellette

IQALUIT - Lors de son passage à Iqaluit durant la semaine du 9 avril dernier, L'Aquilon a rencontré le cinéaste, Bernard Émond. Travaillant sur son prochain film, qui aura pour titre «La manière des blancs», M. Émond est venu faire passer des auditions à de jeunes acteurs inuits pour un rôle principal.

Les auditions se sont tenus les 12 et 19 avril derniers dans les studios de CBC. L'acteur, qui n'est pas encore choisi, s'envolera dès septembre prochain vers Montréal pour le tournage. L'heureux élu des auditions aura le privilège de jouer aux côtés de l'actrice Juliette Huot, qui tiendra également un des rôles principaux.

Le scénario traite d'un sujet émouvant. L'histoire est celle d'une femme de 70 ans atteinte de la maladie d'Alzheimer, abandonnée dans un hôpital par sa fille. M. Émond explique ce qui l'a inspiré à traiter de ce sujet délicat: «À Montréal, chaque année, plusieurs dizaines d'adultes abandonnent leurs parents âgés à la salle d'urgence parce qu'ils ne savent plus réellement quoi faire. Souvent, ils le font pour faire accélérer le processus du système de placement dans les centres spécialisés, mais il y ■ aussi ceux qui les laissent là tout simplement pour se payer une petite vacances dans les pays chauds sans leur fardeau, comme ils l'appellent. Ça m'a beaucoup touché, car moi aussi ma mère est vieille et elle a besoin de soins mais jamais, au grand jamais, je ne l'abandonnerai dans un hôpital. C'est tout à fait déplorable seulement d'y penser».

L'histoire se passe donc dans une salle d'urgence dans un hôpital du centre-ville de Montréal. Germaine, la femme âgée et abandonnée, pleure tranquillement dans la salle d'attente. L'acteur inuit, qui aura pour nom Mosesie, se retrouve aussi à l'hôpital pour une fracture à une jambe.

Il est venu à Montréal pour se payer du bon temps. Malgré ses 20 ans et son allure «heavy metal», Momesie fini par lier amitié avec Germaine en lui apportant un soutien moral, comme s'il était son propre fils. Il l'emmène manger au restaurant et passe le nuit en sa compagnie. Malgré la barrière linguistique, ils réussissent tant bien que mal à communiquer.

«Par ce film, j'ai voulu démontrer un regard étranger sur notre société. Nous savons que les Inuits ont énormément de respect pour les aînés contrairement à la culture québécoise. Au Québec, un bon nombre de gens font leur vie et ne supportent pas l'idée de vivre sous le même toit que leurs parents. C'est ainsi que fut notre éducation. Les Inuits, pour leur part, se retrouvent souvent trois générations à vivre dans la même maison» explique M. Émond. «On a énormément de choses à apprendre des Inuits en rapport avec notre propre culture», dit-il.

«Un autre aspect qui me fascine est que le film sera entremêlé des trois langues: soit le français, l'anglais et l'inuktitut. Même s'il s'adresse principalement à un public francophone, il sera accessible aux anglophones et aux Inuits», déclare M. Émond.

«La manière des blancs» sera présenté sur les ondes du réseau de Radio-Québec en septembre 1991. M. Émond profite de son voyage à Iqaluit pour s'entendre avec IBC et CBC afin que le film soit également diffusé dans les Territoires du Nord-Ouest via leur réseau. Évidemment, si un contrat est signé, il faudra rendre le long-métrage accessible au public inuit. L'idée de sous-titrer le film en inuktitut a donc été soulevée pour en faciliter la compréhension pour ce public-cible. Il y a un apprentissage des deux cultures dans le scénario ■ c'est une des raisons pour lesquelles il serait important qu'il soit présenté ici.

Avec 15% de la population active

La francophonie s'installe à Nanisivik

Lucille Bisson

NANISIVIK - La communauté minière de Nanisivik compte maintenant sur une association francophone pour représenter, au sein de la Fédération Franco-Ténoise, une quarantaine de ses habitants, soit 15% de la population totale.

L'Association francophone de Nanisivik (AFN) a été mise sur pied à la suite d'une augmentation importante du nombre de francophones dans la communauté. En un peu plus d'un an, les adeptes de la langue de Molière sont passés de 21 à 43. Les nouveaux arrivants proviennent tous du Québec, de même que la plupart de ceux qui y étaient déjà installés. Les autres sont soit franco-ontarien, soit acadiens.

Un endroit pour travailler

Nanisivik est situé sur l'Ile de Baffin, au nord du 73e parallèle, à environ 1300 km d'Iqaluit et à plus de 2000 km de Yellowknife. Cette communauté a vu le jour grâce à la concrétisation d'un projet minier de la Stratchcona Minerals Services, en 1974.

Après y avoir fait une importante découverte de zinc et de plomb, la filiale Nanisivik Mines Ltd a érigée 70 maisons (genre duplex) pour accomoder ses travailleurs. Pour les divertir, la compagnie a fait construire un centre récréatif complet, avec piscine et gymnase, le tout annexé à l'école, l'infirmerie, la garderie et le bureau de poste. En plus de toutes les installations minières, l'industrie locale se dotait d'une cuisine pouvant servir 150 personnes à la fois.

Sur une population de 325 personnes, Nanisivik Mines emploie 207 travailleurs. La communauté compte également 70 élèves (dont 10% sont francophones) et une vingtaine d'enfants d'âge pré-scolaire. Les autres personnes travaillent dans le secteur des services tels l'infirmerie, l'aéroport, l'école, la GRC ou le gouvernement.

Il va sans dire que le taux de chômage à Nanisivik est quasi-inexistant, et que ce n'est surtout pas le type d'endroit rêvé pour finir ses vieux jours. En effet, on vient habiter à Nanisivik, dans la plupart des cas, pour amasser de l'argent, et repartir vers le «sud» quand l'objectif a été atteint.

Un milieu de vie anglophone

Une personne unilingue francophone aura beaucoup de difficultés en travaillant à Nanisivik. Avec le plus important employeur dont l'unique langue d'usage est l'anglais, celui qui n'est pas bilingue «en arrache» pour comprendre et se faire comprendre. Qu'il s'agisse de santé et de sécurité au travail, de cours de premiers soins, de directives ou de notes d'information, toutes les communications se passent en anglais ou en inuktitut (les Inuits représentent 25% de la population).

Toutefois, notre francophone unilingue peut se faire soigner en français; il peut faire garder ses enfants en français et les envoyer à l'école où ils ont des cours de français. Il peut converser en français avec les agents de la GRC et écouter la télévision (CFTM) et la radio (CFGL-FM) en français. Sans oublier qu'il peut se faire installer le téléphone en français.

La plupart de ces réalisations n'auraient pas été possibles sans l'apport financier de Nanisivik Mines.

L'AFN s'active

Actuellement, des pourparlers sont en cours entre la direction de la mine et l'AFN pour que le français ait une plus grande place en ce qui concerne la formation et l'information véhiculées au travail.

Au chapître communautaire et culturel, l'AFN se donne pour mission d'encourager les activités francophones, soit par le biais d'une bibliothèque, soit par la projection de films français. De plus, l'association prévoit mettre sur pied un bulletin d'information communautaire qui lui permettra de rendre compte de ses réalisations, et de véhiculer les nouvelles locales.

Des activités sociales ont également été envisagées: la venue d'un orchestre québécois, l'organisation d'une cabane à sucre et divers autres activités offrant aux francophones une occasion de se réunir.

Le conseil d'administration de l'AFN est composé de Pierre Mireault, président; Jean Gascon, vice-président; Monique Fortin, trésorière; Lucille Bisson (votre humble serviteur), secrétaire; Lucie Blais-Careau, responsable de l'Éducation; et André Boudreault, directeur.

Beaucoup de choses ont déjà été réalisées pour donner aux francophones de Nanisivik l'opportunité de préserver leur identité culturelle, mais beaucoup reste à faire. Et c'est en gardant en mémoire le viel adage disant «Paris ne s'est pas fait en un jour» que l'association entreprend cette première année d'activité.

Cabane à sucre à Fort Smith

MMM! Que c'est bon!

Linda Petersen

FORT SMITH - Thermomètre à la main, Alban Soucy surveille avec attention la température du liquide bouillant dans deux casseroles installées sur un poêle à deux ronds. Gisèle, son épouse, vérifie elle-aussi pour que tout se passe bien afin d'obtenir la meilleure tire d'érable de Fort Smith.

En effet, l'Association francophone de Fort Smith n'a pas hésité à recruter les deux experts les plus qualifiés en la matière pour que cette journée du 16 avril soit mémorable dans l'histoire des cabanes à sucre de Fort Smith.

La température ambiante, un peu frisquette, nous a empêché de faire de cet événement une activité de plein-air sauf lors de la dégustation de tire avec les enfants. Pendant que les parents, bien au chaud dans le centre Mgr Piché, se racontaient les derniers potins, les jeunes, dehors, se sucraient le bec. Quelques trente personnes (adultes et enfants) étaient présentes.

La dégustation de tire, moment tant attendu par tous, était précédée d'un souper communautaire aux plats exquis et suivie de discussions sur les affaires courantes de l'association.

Une bouteille de syrop d'érable a été tirée comme prix de présence. L'heureux gagnant a été Gilles Paquin!

La population de Fort Smith a été privée de télévision française pendant une semaine. C'est avec découragement que les membres de l'association ont appris de notre cablôdistributeur, Park Ang, que l'équipement, propriété de l'association, avait subit un bris d'où l'interruption des émissions sur le canal en question. Pour ne pas décevoir sa clientèle francophone et francophile, M. Ang a retransmis, sur un autre poste, les émissions françaises de Radio-Canada.

La question de savoir que faire s'est posée? Réparer l'équipement, en acheter un autre ou laisser tomber? Après quelques discussions, un consensus s'est finalement dégagé. Puisqu'il n'est pas question d'abandonner la chaîne francophone et que l'achat d'un équipement neuf serait trop onéreux, il sera donc demandé à M. Ang de réparer l'équipement en place. Selon cette entente, l'association sera propriétaire de l'équipement pendant deux ans, après quoi M. Ang se réappropriera cet équipement.

Pendant ce temps, nous travaillerons avec acharnement pour faire avancer le dossier de Radio-Canada sur les ondes publiques. C'est notre priorité, secteur communications.

Avis aux gastronomes
Soirée thaïlandaise

Faîtes un voyage en Thaïlande sans prendre l'avion ! **L'Association multiculturelle des T.N.-O.** vous invite à vivre une soirée, dimanche 22 avril à **l'école St-Patrick** en compagnie des étudiants du Collège arctique, qui reviennent juste de Thaïlande. De 19H à 22H, ces intrépides voyageurs présenteront une vidéo sur leur voyage. Dorothy Chocolat montrera ses diapositives, tandis que chacun pourra goûter des échantillons de la cuisine thaï, préparée par les étudiants. Divers objets d'artisanat seront exposés.

N'hésitez pas à vous joindre à cette soirée extrême-orientale, d'autant plus que **c'est gratuit !**

Décès et maladies liés au travail

Journée de deuil le 28 avril

Dominique Claudon

YELLOWKNIFE - La Fédération du travail des T.N.-0 (N.W.T.F.L.) organisera une cérémonie près de l'Assemblée législative à l'occasion de la Journée de deuil à la mémoire des travailleurs et travailleuses mort(e)s ou blessé(e)s à la suite d'accidents du travail - le 28 avril -, par ailleurs officialisée par les plus hautes autorités territoriales.

Chaque année, il se produit au Canada près d'un million d'accidents du travail et un millier de décès (en moyenne) à la suite de ceux-ci. La mort peut ainsi être la conséquence d'un cancer, d'une maladie pulmonaire, et d'autres problèmes de santé liés à une exposition à des substances toxiques sur le lieu de travail. «Malheureusement, les Territoires du Nord-Ouest ont eu plus que leur part d'accidents causant la mort, un handicap à vie ou de graves lésions», remarque très amèrement le syndicaliste Jim Evoy.

Au niveau canadien, les décès, par suite de maladies dûes aux conditions de travail, ne sont même pas enregistrés, et les familles ne sont pas indemnisées.

«Malgré ces faits, plusieurs gouvernements au Canada sont en train d'affaiblir les règlements relatifs à la santé et à la sécurité au travail; ils dégradent délibérément la qualité des inspections destinées à appliquer ces règlements», dénonce le Congrès du travail du Canada (C.T.C.). Il faut «rétablir le système de compensation à travers le Canada, afin que les travailleurs puissent recevoir un dédommagement complet et juste en cas de blessures ou de maladies professionnelles», clame la présidente du C.T.C., Shirley Carr.

C'est précisément le C.T.C. qui a déclaré le 28 avril Journée de deuil. Le Conseil exécutif du C.T.C. a demandé aux sections locales et aux Conseils du travail de participer à la Journée de deuil, et de prier instamment les municipalités de coparrainer cette journée et de la rendre officielle et annuelle. À ce sujet, la ministre de la Sécurité et des Services publics des T.N.-O. vient de proclamer cette date «Journée de deuil à la mémoire des travailleurs et travailleuses du Canada mort(e)s, blessé(e)s ou rendu(e)s invalides au travail». De son côté, la municipalité de Yellowknife agira en ce sens lors de son prochain conseil municipal, lundi soir prochain.

Ce 28 avril, la Fédération du travail des T.N.-O. tiendra à Yellowknife une brève cérémonie en hommage au «sacrifice forcé de ces travailleurs canadiens devant gagner leur vie»*.

* Le public est invité à l'événement à midi en face de l'Assemblée législative

Mon amie illettrée

Une compréhension s'impose

«jé resu ta foteau. tu a l'aire joieuz. Je te souet bonn vait. Cel aje a tu?»

Quelques mots griffonnés sur un bout de papier que mon amie me demande de traduire en français. N'arrivant pas à déchiffrer ce qui est écrit, je lui demande de me lire les mots un à un.

Quelques instants plus tard, on peut lire: «J'ai reçu ta photo. Tu as l'air joyeuse. Je te souhaite bonne fête. Quel âge as-tu?»

Après ce petit exercice, je me suis mise à rire, pensant que mon amie se moquait de moi. À ma grande surprise, ce n'était pas le cas. L'écriture du français lui est totalement inconnue. Elle est analphabète.

Comment ai-je pu, pendant toutes ces années, ne pas me rendre compte de cet état de fait? Cela représente un tour de force de la part de mon amie. Elle me disait toujours qu'elle n'aimait pas écrire (sentiment partagé par bien des gens) sans pour autant me révéler les vraies raisons.

Ensuite, elle a répondu avec beaucoup de gêne à mes questions. Comment se fait-il qu'une Québécoise d'origine n'a pas reçu l'instruction nécessaire pour parfaire sa connaissance du français? Une mère malade demandant des soins constants avait suffi pour empêcher mon amie d'aller plus loin que la 1ère année.

N'y a-t-il pas une loi qui oblige les enfants de moins de 16 ans à aller à l'école? Oui, mais il semble que certaines personnes parviennent à éviter les obligations du système sans qu'on s'en aperçoive. Ce n'est qu'à 13 ans, après la mort de sa mère, que mon amie retourne sur les bancs d'école dans une «école de métier». Elle se concentre surtout sur les mathématiques, ne pouvant rien comprendre au français. À 17 ans, elle se dirige en couture mais ne va pas jusqu'au bout. À 18 ans, elle entre sur le marché du travail. Serveuse, gardienne d'enfants, femme de ménage: divers métiers qui lui permettent de gagner raisonnablement sa vie.

Etre analphabète demande une force de caractère à toute épreuve. Passer à travers les obstacles de la vie tout en dissimulant le fait qu'on ne sache ni lire ni écrire demande du courage. Après ce court entretien avec mon amie, je me rend compte que j'ai beaucoup à apprendre. Je ne pensais jamais être touchée par le problème de l'analphabétisme et je suis bien contente maintenant d'y être sensibilisée. Cela m'a ouvert les yeux sur un problème associé généralement avec le tiers-monde mais que l'on peut retrouver dans un pays aussi moderne que le Canada.

Chaque personne devrait se familiariser avec ce phénomène et entreprendre une recherche personnelle afin de mieux comprendre ce qu'est l'analphabétisme. Nous serions alors plus en mesure d'aider ces personnes qui, comme mon amie, sont aux prises avec un tel handicap.

Métiers de la santé

Bourses d'études disponibles

Dominique Claudon

Des bourses sont disponibles pour les professionnels de la santé désireux d'acquérir une qualification supérieure, annonce le ministère de la Santé.

Le cycle d'études peut être suivi aussi bien à plein-temps qu'à temps partiel, par correspondance, comme enseignement de base ou spécialisé. L'aide financière peut s'appliquer aux frais scolaires, au transport et au coût de la vie. Préférence sera donnée aux résidants septentrionaux qui se portent candidats. La date-limite pour soumettre sa candidature est le 1er mai 1990.

L'an dernier, treize personnes ont reçu une assistance grâce à ce programme de bourses, dans des branches telles que les soins infirmiers, la physiothérapie, la gestion hospitalière, et les techniques de laboratoire.

«Ces bourses de formation aux métiers de la santé ont deux objectifs. D'une part, elles nous aident à former des professionnels de la santé très qualifiés, à destination des communautés septentrionales. D'autre part, elles aident des habitants du Nord à obtenir un niveau poussé de compétence», explique Mme Cournoyea, ministre de la santé.

Les boursiers ont l'obligation de travailler dans les Territoires du Nord-Ouest - pendant un certain temps - après avoir achevé leurs études. La période de service requis varie en fonction du financement reçu.



Proclamation

ATTENDU QUE chaque jour des travailleurs et des travailleuses du Canada sont blessés au travail;

ET ATTENDU QUE le Congrès du travail du Canada et une grande partie des industries ont mis sur pied des programmes de santé et de sécurité préventives afin de sensibiliser les travailleurs et travailleuses aux mesures de sécurité et d'assurer un milieu de travail plus sûr pour l'avenir;

ET ATTENDU QUE les Canadiens et Canadiennes comptent sur la santé et la sécurité de nos travailleurs et travailleuses. Si les employés et employées ne peuvent travailler de façon sécuritaire, se blessent ou s'exposent à des matières pouvant causer des problèmes de santé à court et à long terme, les conséquences risquent d'être néfastes non seulement pour les travailleurs et travailleuses, mais aussi pour leurs familles, les entreprises qui les embauchent et, en fin de compte, pour le pays en entier;

ET ATTENDU QUE le Congrès du travail du Canada a officiellement déclaré le 28 avril 1990 Jour de deuil à la mémoire des travailleurs et travailleuses morts, blessés ou rendus invalides au travail;

EN CONSÉQUENCE, je proclame, par la présente, le 28 avril 1990, dans les Territoires du Nord-Ouest, Jour de deuil à la mémoire des travailleurs et travailleuses du Canada morts, blessés ou rendus invalides au travail.

L'honorable Jeannie Marie-Jewell
Ministre
Sécurité et Services au public

L'Aquilon

L... francophone des Territoires du Nord-Ouest

...wknife 50¢ dans les Territoires C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 5 numéro 8, Vendredi le 4 mai 1990

Pour six millions de dollars

Un centre culturel à Iqaluit

Kim Ouellette

IQALUIT - Le musée Nunatta Sunaqutangit a ouvert ses portes au grand public le 24 avril dernier afin de dévoiler la maquette du nouveau centre culturel qui sera construit à Iqaluit dès l'été prochain. C'est avec fierté que M. Ken MacRury, directeur du projet, a expliqué les plans de cette oeuvre architecturale.

Le projet coûtera plus de six millions de dollars. C'est grâce à une association entre le ministère de la Culture et des Communications, la Bibliothèque régionale, le ministère de l'Expansion économique régionale, le Bureau du tourisme et le musée Nunatta Sunaqutangit que la réalisation du Centre culturel régional de Baffin pourra se concrétiser.

La construction débutera dès cet été et sera divisée en trois phases, soit: premièrement, la construction d'une bibliothèque publique, d'une salle audio-visuelle, d'un bureau touristique, d'une section administrative et des services auxilliaires. Deuxièmement, il y aura l'installation des galeries du musée ainsi que des salles d'archives et de conservation. Finalement, il y aura l'agrandissement des installations principales telles que le musée et la bibliothèque.



Maquette du futur Centre culturel de la Terre de Baffin

L'ampleur et le calendrier de ces travaux ne sont pas encore déterminés, mais on espère terminer la phase I au printemps 1991. «On ne peut pas définir une date exacte», explique M. MacRury, «cela dépendra des subventions que l'on obtiendra du gouvernement fédéral».

Un aspect intéressant de ce centre est que tous les panneaux de signalisation et les textes explicatifs seront en trois langues dont le français. De plus, il n'évoquera pas seulement les éléments culturels et historiques d'Iqaluit mais ceux de toute l'Ile de Baffin.

Le centre culturel sera situé à côté du Musée Nunatta Sunaqutangit, directement sur le bord de la Baie de Frobisher. On parle même d'y installer une salle de lecture avec vue sur la baie. Quel excellent moyen de relaxer tout en faisant une lecture bien tranquille!

La bibliothèque

La directrice de la bibliothèque Centenaire d'Iqaluit, Mme Yvonne Earle, était aussi présente à l'événement. Elle est très enthousiaste face au projet et a bien hâte d'emménager dans le nouvel édifice.

«Les nouveaux locaux seront plus modernes et, de plus, nous pourrons commencer à faire la conservation des livres, chose que nous ne pouvions pas faire auparavant à cause d'un manque de contrôle de l'humidité dans la bibliothèque», explique Mme Earle.

Les promoteurs du projet veulent mettre l'emphase sur les services en trois langues et la bibliothèque ne fait pas exception à la règle. Cependant, il y a un manque au niveau de la langue française au ministère de la Culture et des Communications.

Mme Earle explique: «On espère pouvoir offrir plus de livres en français et même des documents audio-visuels, car il y aura également une salle à cet effet. Par contre, il y a au gouvernement une position vacante pour une personne francophone qui s'occupe de commander et de trouver des livres et documents en français pouvant intéresser la communauté. Il faut donc attendre que le budget permette l'embauche de cette personne pour pouvoir faire avancer ce dossier».

La bibliothèque fait partie de la première phase de construction [redacted] devrait ouvrir ses portes dès le printemps prochain. En ce qui a trait au présent musée, il sera annexé au centre culturel et servira surtout pour

Suite en page 2...

Condition des Franco-Ténoises

Les Actes du colloque

Le Comité d'action des femmes de la Fédération Franco-Ténoise procèdera vendredi le 11 mai à 19h30, à la salle Gold du Yellowknife Inn, au lancement de *ACTES DU COLLOQUE : Femmes franco-ténoises, un regroupement de femmes*, publié par la F.F.T.

Cette publication de 43 pages est issu d'une «recherche-action» menée à l'automne [redacted] auprès des Franco-Ténoises et a été alimenté par la synthèse des ateliers du colloque de mai 1989, «Les Franco-Ténoises [redacted] leurs besoins». De plus, des informations inédites sont données sur les conditions de vie des femmes francophones dans les Territoires du Nord-Ouest.

Les *ACTES DU COLLOQUE* traitent successivement des quatre thèmes suivants : femmes [redacted] inégalité au Canada, réalité des femmes franco-ténoises, représentation des Franco-Ténoises, moyens d'action. Bref, un source d'information appréciable pour toute personne sensible à la cause des femmes francophones des T.N.O.

D.C.

◆ Pour information s'adresser à la F.F.T., C.P. 1325, Yellowknife, X1A 2N9 ; tél. : (403) 920-2919.

La 25ième édition du Toonik Tyme

Une belle réussite malgré tout

Kim Ouellette

IQALUIT - C'était la fête à Iqaluit du 23 au 28 avril alors que les gens célébraient la vingt-cinquième édition du Toonik Tyme.

La participation a été remarquable cette année. Plus de 400 personnes ont assisté à la cérémonie d'ouverture, lundi le 23 avril à l'école Nakasuk.

C'est aux côtés d'une charmante mascotte, représentant un phoque, que le maire Yvon Blanchette a déclaré l'ouverture des festivités du Toonik Tyme. Aussi, le chef du gouvernement et député d'Iqaluit, M. Dennis Patterson, a profité de l'occasion pour remettre un chèque de 10 000$ au maire afin d'aider à assumer les nombreuses dépenses de cette grande fête.

À chaque soir, il y a eu présentation de différents spectacles. On nous a fait entendre des chants gutturaux typiquement inuit, ainsi que des groupes et artistes musicaux. La foule a pu applaudir les multiples talents des danseurs inuits, revêtus des habits traditionnels qu'ils portaient jadis lorsqu'ils se sont installés dans le grand nord canadien.

La soirée du mardi 24 avril a attiré une foule de près de 500 personnes alors qu'il y avait présentation d'un concours de talent amateur. Cette soirée a probablement été une des plus appréciée alors que la majorité des spectacles combinaient le talent des artistes amateurs à leur originalité sans borne.

Parmi les artistes venus de l'extérieur, figurait un groupe musical du Groënland qui a joué des chansons dans sa langue maternelle. Une danseuse venue directement de Chine a aussi fait la démonstration de danses traditionnelles chinoises. Aussi, le groupe torontois Blue Rodeo a donné deux spectacles dans la soirée du 26 avril.

Plusieurs activités étaient organisées à l'extérieur, notamment des concours de construction d'igloos et du golf sur la glace. Cette dernière activité, [redacted] va sans dire, a piqué [redacted] curiosité de plusieurs personnes. Un terrain de golf a été construit sur la Baie de Frobisher et a révélé un aspect bien différent et original de ce sport estival.

Contrairement aux célébrations antérieures du Toonik Tyme, cette année on pouvait se procurer divers souvenirs, tels des gilets, des casquettes, des stylos et des lunettes de soleil. Sous cet aspect, l'hôpital s'est distinguée en donnant comme souvenir quelque chose de très particulier, un condom dans un petit étui en carton sur lequel était écrit: «Have a safe Toonik Tyme». Il s'agit d'une façon originale de promouvoir une vie sexuelle sécuritaire.

L'ambiance de fête et les foules nombreuses ont rendu l'événement amusant et intéressant, alors que les organisateurs démontraient leur fierté devant l'intérêt suscité.

Il faut cependant mentionner

Suite en page 2...

Allez hop!...



D'une main experte, Mona Matthews a fait sauter les crèpes lors d'une cabane à sucre de l'A.F.C.Y. dimanche dernier.

Cloué au sol. Ouf!...



SOMMAIRE

Cahier spécial Fort Smith/ Hay River *à l'intérieur*

Leroux, Beaulieu... et les autres
voir en page 7

Le chanteur humoriste Jean Racine

Un personnage exceptionnel

Kim Ouellette

IQALUIT - «Ça fait longtemps que je n'avais pas ri de même!» Voilà une phrase que plusieurs francophones ont exprimé à la suite du spectacle du chanteur-humoriste Jean Racine le 28 avril dernier.

Au-delà de soixante-quinze personnes ont assisté à l'événement qui se produisait au Centre communautaire de l'A.F.I. et les gens en sont ressortis avec des maux de ventre et à la gorge tellement ils ont ri.

Le spectacle de Jean Racine est composé des plus grands succès de la chanson québécoise ainsi que d'une bonne quantité de blagues à vous faire rire aux larmes. On se demande même comment il fait pour retenir autant de blagues.

Son originalité rend le spectacle doublement agréable. Notons entre autre, le succès du groupe Beau Dommage, «Dimanche au soir à Châteauguay» qui fut interprété dans une traduction anglaise unique en son genre. Les gens ont bien apprécié.

La participation du public a été superbe. Les gens ont chanté et ont ri de bon coeur pendant les quatre heures et demie du spectacle. On se rappelait la bonne vieille ambiance des brasseries mais avec une touche spéciale qui a rendu l'atmosphère détendue et amicale. Jean Racine a conquis les francophones d'Iqaluit dès les premières minutes de son spectacle et les gens se sont vite sentis à leur aise en sa présence.

Originaire de Montréal, Jean a quitté la grande ville pour s'établir dans le coin tranquille de l'Abitibi. Demeurant présentement dans le petit village de Normétal, il y pratique son métier depuis plus de 16 ans maintenant.

Il a fait le tour du Québec avec ses divers spectacles ainsi que le nord de l'Ontario. Il a participé à des festivals au Manitoba et a même remporté le premier prix du Festival de la chanson de Granby en 1978. Jean a commencé sa carrière à l'âge de 23 ans et se consacrait surtout à la musique. C'est avec les années qu'il ajouta une bonne dose d'humour à ses présentations.

Qui n'aime pas rire? Et bien, Jean Racine peut fièrement porter le titre d'humoriste en plus de celui de musicien-chanteur.

L'artiste a adoré son expérience à Iqaluit. Son public ici lui a très bien répondu et on l'a même invité à revenir dans un avenir rapproché. Pour le moment, il se prépare pour une tournée en France où Il se donnera en spectacle avec le groupe abitibien «Mon Oncle». À son retour d'Europe, il sera l'invité d'honneur pour le spectacle de la fête de la Saint-Jean à Val d'Or, qui se situe un peu plus près de chez lui. Qui sait, peut-être reviendra-t-il à Iqaluit à l'fautomne prochain?

Jean Racine s'est dit complètement vidé à la suite de son spectacle mais, a-t-il ajouté, «Ça valait la peine car j'avais un excellent public et quand les gens embarquent, j'ai plus le goût de les faire rire». Et rire, il va sans dire, a été l'activité commune de tous les gens présents à ce spectacle. Toute une réussite!

Suite de la page 1

Le 25ième Toonik Tyme d'Iqaluit

quelques lacunes, entre autre, le fait que les francophones n'ont pas été représenté pendant les festivités. L'artiste Jean Racine était supposé présenter quelques chansons québécoises le vendredi 27 avril pendant le spectacle multiculturel mais, à cause d'un manque d'organisation et de communication, il n'a pas pu s'y produire.



Mm. Yvon Blanchette, Dennis Patterson et un interprète

Il a été décevant de voir que les organisateurs ont fait des pieds et des mains pour faire venir une inconnue de la Chine alors qu'il n'y a pas de chinois à Iqaluit. La culture francophone aurait du être soulignée, 15 % de la population d'Iqaluit étant francophone.

Même si la température n'a pas toujours été de leur côté- il a fait très froid à Iqaluit durant cette semaine- les gens ont participé en grand nombre aux activités. Une seule déception, on s'attendait à une fête beaucoup plus importante pour souligner le 25ième anniversaire. De plus, les nombreux changements d'horaire de dernière minute ont fait que plusieurs gens ont manqué certaines activités. Au moins, l'ambiance de fête y était.

Suite de la page 1

Centre culturel d'Iqaluit

les bureaux des directeurs ainsi que pour la conservation des archives.

Un concours

C'est bien beau tout ça, mais il manque quelques détails dont un très important. Le centre culturel n'a ni nom, ni de logo officiel pour le représenter. Les ministères gouvernementaux impliqués ont donc décidé de lancer un concours pour le nom et le logo les plus originaux.

Pour participer, vous devez envoyer vos idées de logo et de nom au musée avant le 31 mai prochain. Un prix de 100$ sera attribué à l'idée la plus originale, et pour le logo, et pour le nom. Les deux items doivent représenter l'île de Baffin et la culture nordique. Il n'y a pas de limite d'âge pour y participer.

Ce projet est grandiose et sera un atout supplémentaire pour la ville d'Iqaluit. Aussi, les touristes jouiront d'un lieu où ils auront accès à toutes les informations et à toute la documentation concernant la culture, l'histoire et les modes de vie sur l'île de Baffin.

Blue Rodeo à Iqaluit

Le public a été déçu

Kim Ouellette

IQALUIT - Le moment tant attendu du Toonik Tyme a été le concert du groupe canadien country-rock Blue Rodeo. Récipiendaire du trophée Juno pour le groupe de l'année, Blue Rodeo n'a pas offert la meilleure performance de leur carrière et avec raison.

Le séjour de Blue Rodeo à Iqaluit a bien mal commencé. À leur arrivée, deux des membres de l'organisation se sont fait arrêter pour possession de drogue dès qu'ils ont mis les pieds dans le terminal de l'aéroport.



Le groupe Blue Rodeo lors de son concert à Iqaluit

C'est à la suite de cet incident que le groupe anti-drogue PRIDE a voulu protester en tentant de faire annuler le concert. Finalement, le groupe a accepté de rencontrer les membres de l'exécutif de PRIDE afin d'en arriver à une entente dans le but d'éviter l'annulation du concert ainsi que des marches de protestation à l'école GREC où se donnait le spectacle.

Les membres du groupe ont accepté de faire des excuses au public au début des deux spectacles qu'ils ont présenté. Ils ont aussi profité de l'occasion pour sensibiliser les jeunes face aux mauvaises conséquences des drogues et ont également exprimé leur fierté face au dévouement du groupe PRIDE. De plus, le groupe a fait appel à Mme Sandra Inutiq, membre junior de l'exécutif de PRIDE, pour faire la traduction en inuktitut de la courte allocution.

Malgré toute la mauvaise publicité que cet incident a provoqué pour le groupe, au-delà de 300 personnes ont assisté au premier spectacle qui a eu lieu le 26 avril à 18h00. Cependant, Blue Rodeo ne semblait pas être de la partie en n'offrant pas une performance très entraînante comme ils sont pourtant reconnus pour le faire.

Il faut aussi mentionner que les spectateurs non plus ne semblaient pas se plaire en leur compagnie. Plusieurs d'entre eux n'avaient jamais entendu parler de ce groupe et assistaient à ce concert comme à toutes les autres activités du Toonik Tyme. De plus, certaines lumières du gymnase où avait lieu le concert sont restées allumées tout au long de la performance, ce qui a quelque peu perturbé l'ambiance. Contrairement à d'autres endroits où se tiennent de tels concerts, le groupe pouvait voir les gens dans la salle. C'était comme si les personnes présentes étaient venues voir le groupe lors d'une simple pratique. Il n'y avait à peu près pas de contacts avec le public.

Blue Rodeo a présenté la plupart de leurs grands succès, tels que «Try», Diamond Mine», «Rebel» et «Now and forever». Les membres ont aussi joué en grande première quelques extraits de leur prochain et troisième album dont l'enregistrement se fera en studio dans quelques semaines. La chanson «Under the rain» devrait devenir le prochain succès du groupe.

Enfin, malgré leurs efforts, Blue Rodeo n'a pas donné une performance qui justifie leur titre de groupe de l'année. Le concert n'a duré qu'une heure et 20 minutes environ et le groupe a omis de jouer la chanson la plus populaire après «Try», soit «House of dream». Pour mettre *la cerise sur le sundae*, comme on dit, Blue Rodeo n'a accordé aucun rappel, ce qui est inacceptable pour un groupe possédant cette réputation nationale.

Les membres de Blue Rodeot : Cleave Anderson, batterie; Jim Cuddy, guitare; Bazil Donavan, basse; Greg Keeler, guitare; et Bob Wiseman au piano.

Le concert de Blue Rodeo à Iqaluit ne valait pas le 15$ du billet et ne fera pas histoire à Iqaluit.

Hay River

Éducation et loisirs

Armelle Caselli

HAY RIVER - Les 23 et 24 mars dernier, le «Canadian Parents for French» (CPF) est venu à Hay River pour discuter des programmes d'immersion.

Plusieurs parents se sont rendus à la réunion qui se déroulait à la bibliothèque et qui avait été organisée par Mme Marie-Claire Leblanc et M. Scott MacDonald, président du CPF de Yellowknife, pour expliquer et démontrer comment et combien les jeunes en immersion apprennent réellement le français.

Les parents se sont montrés tellement intéressés par le programme qu'un projet pour mettre sur pied un comité de parents a été élaboré et c'est Mme Annette Wright qui en est responsable. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter au 874-2966.

Cabane à sucre

Le 1er avril dernier, Julie Bernier et son mari Dave ont organisé une cabane à sucre au terrain de golf de Hay River. Ce fut un succès; les enfants et les parents, venus assister et participer à la course de ski de fond, se sont tous sucrés le bec.

Par ailleurs, une assemblée générale des membres de l'association francophone de Hay River se tiendra vers la fin du mois de mai. Nous vous donnerons plus de détails à la prochaine parution du journal L'Aquilon.

ÉDITORIAL

Une base militaire à Yellowknife?

Ça vole bas !

Le ministère de la Défense nationale a récemment rendu public sa version finale de l'étude d'impact environnemental quant à l'implantation d'une base militaire aérienne près de Yellowknife.

Malgré l'opposition farouche des anti-militaristes et des groupes écologistes, le projet va bon train et bientôt nous aurons la chance de voir tomber nos premiers CF-18. Certes, il s'agit d'un spectacle un peu usé mais combien agréable à revoir.

Les divers groupes d'opposition au projet ont été surpris d'apprendre que, contrairement aux premières versions officielles, cette base inclue-rait un programme de vols en basse altitude et de vols supersoniques.

Malgré toute l'admiration que je voue à nos vaillants et téméraires pilotes de CF-18, les arguments plaidant en faveur d'une telle implantation ne résistent pas à l'analyse.

Parlons tout d'abord de leur argument-choc, «l'impact économique». Il est certain que la construction, l'entretien, le maintien en place de plusieurs militaires et les opérations de nettoyage des lieux d'écrasement, créent de précieux emplois. En contrepartie, imaginons seulement un instant que les sommes englouties dans un tel projet (un CF-18 coûte à lui seul 35$ millions) soit affectées dans l'implantation d'industries de transformation du minerai ou dans la mise en valeur de nos ressources renouvelables. L'argent a des impacts positifs sur l'économie, il est presque ridicule de le dire, mais quels choix d'investissement laisse-t-on à la population?

Autre argument: «Le Canada et les États-Unis ont signé une entente en ce sens en 1985».

En 1985, «l'Europe de l'Est» semblait toujours une menace pour les stratèges de la Maison Blanche. Chacun a vu à quel point ce n'est plus le cas. L'empire communiste se disloque et l'URSS est aux prises avec trop de problèmes intérieurs pour se soucier de la menace américaine (en supposant qu'elle s'en soucie encore).

Malgré cette modification fondamentale des relations Est-Ouest, les É.-U. et le Canada concoctent encore en cachette des plans contre «l'ennemi» et planifient l'installation de bases militaires à Iqaluit, Inuvik, Nanisivik, Yellowknife et Dieu sait où encore. On se croirait dans un jeu de «Risk».

Allons! Fini de jouer les enfants, passons aux choses sérieuses: la qualité de vie, par exemple...Elle est au centre du discours des opposants à l'implantation de bases militaires dans les Territoires du Nord-Ouest.

Avec ces avions survolant les environs, ce bruit insupportable du «bang!» supersonique et cette crainte de voir choir un avion près de chez soi, que dire contre leurs arguments?

Rien!

Les opposants remarquent aussi que cet argent, dissipé dans des constructions inutiles et anachroniques, pourrait être mieux investi pour répondre à des besoins plus fondamentaux tels l'éducation, la santé, la culture et, pourquoi pas, les services en français.

Le gouvernement des T.N.-O. vient d'adopter une loi officialisant huit langues. C'est toute une infrastructure à mettre en place et c'est onéreux.

Quel est le coût de deux bases militaires?

Mettons tous les CF-18 au musée avant qu'il n'en reste plus, économisons des vies humaines et investissons plutôt dans l'avenir des Territoires du Nord-Ouest.

Alain Bessette

L'équipe

Directeur:	Alain Bessette
Journalistes :	Jean-Luc Thibault Kim Ouellette
Journaliste-coopérant :	Dominique Claudon
Collaborations :	Armelle Caselli Gilles Brien Line Gauthier Linda Pettersen
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Écrivez-nous
L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.X1A 2N9
(403) 873-6603
Bureau de l'Arctique de l'Est
C.P. 365, Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0
(819) 979-6325

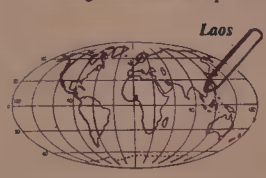
Le groupe Amnistie Internationale de Yellowknife

Sans Nouvelles du Laos

Line Gauthier
(collaboration spéciale)

YELLOWKNIFE - Le printemps dernier, le groupe d'Amnistie Internationale de Yellowknife a adopté Thongsone, prisonnier d'opinion au Laos.

Amnistie Internationale est une organisation sans attache politique qui oriente ses activités vers la défense des prisonniers d'opinion en autant que ceux-ci n'aient pas eu recours à la violence. La responsabilité d'un groupe local d'Amnistie, dans un dossier d'investigation comme celui de Thongsone, est, entre autre, de faire parvenir régulièrement des lettres aux autorités du pays concerné. Les lettres sont un moyen d'exprimer sa préoccupation à propos du prisonnier et de demander de plus amples informations quant à sa situation.



Jusqu'à présent, des centaines de lettres ont été expédiées de Yellowknife à l'attention des différents ministres du gouvernement laotien, de même qu'une pétition de plus de 150 noms demandant la libération immédiate de Thongsone à défaut d'un jugement rapide et juste, conforme aux normes internationales. Thongsone, ancien premier lieutenant dans l'armée sous le gouvernement royal du Laos, est détenu depuis plus de 14 ans sans inculpation ni jugement pour avoir sympathisé avec le précédent gouvernement et pour des orientations politiques dissidentes. Comme plusieurs autres, il est détenu dans la province d'Attapeu au sud-est du Laos pour «rééducation». Cette détention semble tout à fait contraire à la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Tout ces efforts du groupe d'Amnistie internationale de Yellowknife afin de prendre contact avec le gouvernement du Laos sont demeurés sans réponses. Seules quelques lettres ont été retournées n'ayant pas été réclamées. Dans l'espoir d'établir un contact, une série de lettres a été expédiée récemment. Une copie française, telle que suggérée à priori dans ce dossier par le Secrétariat international d'A. I., accompagne ces envois. De plus, un deuxième colis destiné directement à Thongsone (menus articles et produits impérissables) est en préparation.

Malgré ces résultats plutôt négatifs, le groupe local ne désespère pas et continue ses démarches dans ce dossier en utilisant les différentes techniques propres à Amnistie Internationale pour obtenir éventuellement la libération de Thongsone.

Pour plus d'information: Amnistie Internationale, Groupe #133, C.P. 1754, Yellowknife, X1A 2P3.

Tensions linguistiques et lac Meech

David Peterson lance un appel à la raison

Claude Boucher
(collaboration spéciale)

COCHRANE (APF) - Le premier ministre de l'Ontario, David Peterson, a lancé un appel passionné à l'harmonie entre les groupes linguistiques au cours d'une tournée qu'il effectuait dans le nord-est de sa province.

«Il existe actuellement des tensions dans ce pays et il en existe également dans certaines communautés. Mais ce parti, s'il représente quoi que ce soit, doit être synonyme de respect des minorités et des individus» a-t-il déclaré.

M. Peterson faisait cette déclaration au cours d'un discours qu'il a prononcé devant 200 militants libéraux réunis dans la ville de Cochrane, à une centaine de kilomètres au nord-est de Timmins.

Le chef du gouvernement ontarien s'en est pris avec véhémence aux groupes comme l'*Alliance for preservation of English in Canada* (APEC), qui prônent des positions extrêmes dans ce débat. «Les Canadiens doivent savoir que les forces qui créent les tensions dans ce pays, que ce soit dans notre province ou ailleurs, ne sont pas les forces dominantes».

M. Peterson a fait une profession de foi dans la dualité linguistique du Canada. «Nous avons développé au cours des 123 dernières années quelque chose d'unique dans le monde. Et nous ne laisserons pas tout ça être déchiré en lambeaux par certaines personnes qui s'opposent à un certain groupe de gens, ou qui résistent aux choses que nous avons construit ensemble».

Constitution :

un optimisme prudent

Répondant aux questions de l'APF, le premier ministre ontarien a fait preuve d'un optimisme prudent dans le dossier constitutionnel.

«On espère trouver des choses en commun avec les propositions de McKenna et c'est très difficile. Vous savez qu'il existe des points de vue très différents, mais je crois que c'est possible de trouver quelque chose. Mais il ne reste pas beaucoup de temps».

«Il y a beaucoup de discussions entre les premiers ministres» avoue David Peterson, qui reconnaît parler régulièrement du sauvetage de l'accord du lac Meech avec ses homologues des autres provinces.

Le premier ministre ontarien n'écarte pas cependant la possibilité de tenir une conférence de dernière minute pour dénouer l'impasse.

«En ce moment, ça reste avec le comité parlementaire (le comité de la Chambre des communes présidé par le député Jean Charest). Après ça, peut-être qu'il y aura une discussion entre tous les premiers ministres».

✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱

Langues officielles

Le ministère de la justice publie une brochure

OTTAWA (APF) - Le ministère de la Justice vient de publier une brochure concernant la Loi sur les langues officielles de 1988, qui est destinée à la communauté juridique et aux journalistes spécialisés.

La ministre de la Justice et procureure générale du Canada, Mme Kim Campbell, a fait cette annonce le jour même où le Commissaire aux langues officielles dévoilait son rapport annuel, dans lequel il critiquait justement le manque d'information sur la nouvelle loi depuis son adoption.

La nouvelle brochure bilingue et gratuite de 16 pages porte sur les obligations des institutions fédérales en matière d'administration de la justice, de service public et de langue de travail. Elle traite également de la participation des deux groupes linguistiques dans les institutions fédérales, de la promotion des minorités de langue officielle, de l'étude des plaintes et des recours possibles devant les tribunaux.



Les Franco-Ontariens ont maintenant le droit à une représentation proportionnelle

Le jugement Mahé fait ses premiers heureux

OTTAWA (APF) - Le fameux jugement de la Cour suprême dans l'affaire Mahé qui reconnaît aux minorités francophones le droit de gérer et de contrôler leurs écoles, a fait ses premiers heureux. Dorénavant en Ontario, le nombre de conseillers scolaires francophones sera au moins proportionnel au nombre d'élèves francophones.

Les Franco-Ontariens contestaient devant les tribunaux la Loi 125 qui basait [redacted] représentation des deux communautés linguistiques sur le recensement scolaire, plutôt que sur le nombre d'élèves.

Le problème avec cette loi, c'est que les francophones non recensés étaient automatiquement considérés comme des anglophones. Résultats, dans certains coins de la province, les conseillers francophones se sont retrouvés en minorité au sein de leur conseil scolaire, alors qu'ils auraient dû être aussi nombreux que les conseillers anglophones, sinon majoritaires.

Le jugement émis par la Cour suprême de l'Ontario, en conformité avec l'entente hors cour conclue avec le gouvernement provincial, reprend les termes employés par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Mahé.

Le nombre de conseillers scolaires francophones sera donc proportionnel au nombre d'élèves francophones, peu importe la structure de gestion en place. Le minimum de trois conseillers fixé dans la Loi 125 demeure pour le moment.

Pour ce qui est de [redacted] Loi 75, qui traite de la gestion scolaire, les Franco-Ontariens souhaitent tout simplement s'en débarrasser.

Cette loi qui a été adoptée en 1986 dans le but d'amender [redacted] Loi scolaire provinciale n'accorde pas un pouvoir de gestion aussi complet que ce que propose la Cour suprême dans le jugement Mahé. Ainsi, les conseillers franco-ontariens qui siègent au sein d'un conseil scolaire anglophone n'ont pas le pouvoir d'adopter un budget et de prendre des décisions exclusives sur les dépenses pour l'instruction.

Selon la Cour suprême, la minorité représentée au sein d'un conseil scolaire de la majorité, devrait avoir ce pouvoir exclusif, tout comme elle devrait avoir un pouvoir sur le recrutement et l'affectation du personnel, les programmes scolaires et ainsi de suite.

La directrice générale de l'Association française des conseils scolaires de l'Ontario, Ginette Gratton, ne voit pas comment le gouvernement ontarien pourra amender [redacted] Loi 75 pour la rendre constitutionnelle en fonction du jugement Mahé.

«Je ne vois pas comment à l'intérieur des structures existantes, on pourrait donner plein pouvoir de gestion» prétend Mme Gratton qui dit s'appuyer sur des avis juridiques. «Selon les avocats, ça ne peut pas se faire autrement que dans des structures autonomes».

Normand Plante

«L'A.F.I. a un très bel avenir»

Kim Ouellette

(Iqaluit) Depuis deux ans maintenant, Normand Plante assure la présidence de l'Association Francophone d'Iqaluit (A.F.I.). À la suite d'une réunion du conseil d'administration de la Fédération Franco-TéNOise tenue à Yellowknife pendant la fin de semaine du 3 mars, Normand Plante vise maintenant à trouver la relève nécessaire afin que l'A.F.I. puisse poursuivre ses activités. Après tout ce qu'il a accompli au cours de ses mandats, il en est maintenant rendu à cette importante étape.

Normand Plante entrevoit un très bel avenir pour l'A.F.I., à condition bien sûr, que les francophones d'Iqaluit s'impliquent et participent. Lors d'une conversation téléphonique, Monsieur Plante a exprimé sa grande satisfaction concernant la conférence donnée par Monsieur Jean-Guy Vienneau sur le «leadership au service des bénévoles». Cette conférence était l'un des évènements à l'horaire du conseil d'administration de la F.F.T. M. Plante ajoute que s'il avait pu bénéficier de ces informations avant d'accéder à la présidence, il aurait probablement eu [redacted] tâche plus facile. Il avoue aussi que cette conférence l'aidera à trouver une relève fiable.

Perfectionniste de nature, Normand Plante a pris bien à coeur toutes les tâches qui lui ont été assignées en tant que président de l'A.F.I., et même plus.

Plusieurs lui ont reproché de trop faire partie de l'orchestre au lieu de la diriger. M. Plante leur répond : «Un bon président fait et principalement fait faire. Mais quand tu ne peux pas faire faire, qu'est-ce que tu fais ?» Il est vrai que ce n'est pas toujours facile de recruter des bénévoles. Le problème vient peut-être du fait que l'A.F.I. essaie trop de plaire à tout le monde, ce qui est une chose pratiquement impossible à accomplir.



Normand Plante, président sortant de l'A.F.I.

Cependant, il n'en demeure pas moins que Normand Plante est très fier de ce qu'il a accompli jusqu'à présent. La majorité des francophones ont d'ailleurs été témoins de tous ses accomplissements.

Maintenant, l'A.F.I. se prépare à une prochaine étape : les élections du comité exécutif qui se tiendront au mois de mai prochain. Il faut s'assurer d'une relève, de nouveaux dirigeants, car M. Plante n'a pas l'intention de se représenter comme président cette année. L'A.F.I. aura donc besoin de sang neuf.

Aux dires de Normand Plante, il n'y a pas lieu de s'inquiéter car : «il y a énormément de potentiel compte tenu du nombre de francophone à Iqaluit». En effet, les francophones représentent 14% de [redacted] population totale d'Iqaluit. De plus, il est évident que [redacted] prochain président aura droit à une certaine formation sur le leadership. «je pense que j'ai manqué à ce niveau-là» explique Normand Plante. «J'ai été tellement impliqué au sein de l'A.F.I. que je suis devenu la personne ressource pour toute l'information ou tout problème. Je veux une relève qui va diriger l'orchestre.»

Peut-être que Normand Plante a connu des lacunes au niveau de la délégation de responsabilités, mais cela ne lui enlève pas les nombreux projets qui ont vu le jour au cours de son mandat à titre de président. On peut penser entre autre, au Centre Communautaire, à la garderie multi-culturelle et aussi, au logo qui a donné une toute nouvelle image à l'association.

Présentement, le président de l'A.F.I. est très optimiste quant à l'avenir de cette importante association. Il travaille ardemment à trouver une relève pour les années à venir. Reste plus maintenant qu'à attendre le déroulement des prochaines élections afin de connaître ce que l'avenir réserve à l'A.F.I.

Début des consultations à Yellowknife en août

En route vers un système intégré de transport pour le Canada du 21ième siècle

Jacques Beaupré
(collaboration spéciale)

EDMONTON (APF) - La Commission royale d'enquête sur le transport des voyageurs au Canada vient officiellement d'ouvrir ses travaux. Réunis à Edmonton, les neuf membres qui forment la commission ont annoncé qu'ils tiendront des audiences publiques qui débuteront à Yellowknife le 27 août pour se terminer à Ottawa le 16 novembre.

Le rôle de la commission est de consulter les Canadiens pour suggérer un système national intégré de transport interurbain qui soit compétitif, bon pour l'environnement et qui réponde aux besoins des Canadiens pour le 21ième siècle.

Les neuf membres de la commission étudieront notamment le rôle d'un système intégré, sa structure, la faisabilité et les contraintes d'une telle structure et son financement.

L'an dernier, les canadiens ont payé 100$ milliards pour leur transport, le pays couvrant 7200 km de l'est à l'ouest sans compter l'isolement des régions nordiques.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission
CRTC

Avis d'audience publique 1990-6

CRTC - Le Conseil tiendra une audience publique à partir du 13 juin 1990, au Holiday Inn, 150 est, rue King, Hamilton (Ontario) L8N 1B2, afin d'étudier les demandes énumérées ci-après: 7. TORONTO (Ont.)/ Montréal (Qué.). Demandes (900529900, 900530700) présentées par **THE NATIONAL BROADCAST READING SERVICE INC. et LA MAGNÉTOTHÈQUE**, a/s McCarthy Tétrault en vue d'obtenir des licences afin d'exploiter un réseau national de programmation audio en anglais et en français, afin d'offrir par satellite aux titulaires de licence de télédistribution et aux stations MF, pour fins de distribution sur leurs canaux d'EMCS, des émissions susceptibles d'intéresser les aveugles, les mal-voyants et les personnes qui ne peuvent lire en raison de contraintes physiques. N.B.: Il sera possible de soumettre une intervention en utilisant un moyen autre que par écrit. Examen des demandes: The National Broadcast Reading Service Inc., La Magnétothèque, a/s McCarthy tétrault, Pièce 4700, Tour de la Banque Toronto-Dominion, Centre Toronto-Dominion, Toronto, M5K 1E6; «Le Windsor», 1170, rue Peel, Montréal; 275, rue Sparks, Ottawa (Ont.); Pièce 1600, 530 sud-ouest, 8ième avenue, Calgary (Alta): Suite 1300, 999 rue West Hastings, Vancouver (C.-B.); McKelvey MacAulay Machum, Pièce 1000, 44 Chipman Hill, St. John. BESOINS SPÉCIAUX: LES INTERVENANTS QUI DÉSIRENT PRÉSENTER LEURS COMMENTAIRES EN FRANÇAIS DE MEME QUE CEUX QUI REQUIERENT DES SERVICES D'INTERPRÉTATION GESTUELLE VOUDRONT BIEN EN AVISER LE CONSEIL AU MOINS VINGT (20) JOURS AVANT LE DÉBUT DE L'AUDIENCE AFIN DE LUI PERMETTRE DE PRENDRE LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES. La documentation complète concernant cet avis ainsi que la demande peut être consultée au C.R.T.C., Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 Promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qué.); et aux bureaux régionaux du C.R.T.C.: Complexe Guy Favreau, Tour de l'Est, 200 boul. Dorchester, Pièce 602, Montréal (Qué.) H2Z 1X4. Suite 1500, 800, rue Burrard, Case Postale 1580, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7. Pièce 428, 4ième étage, Barrington Tower, Scotia Square, Halifax (N.-É.) B3J 2A8. Édifice Kensington, 275, avenue Portage, Winnipeg (Man.) R3B 2B3. Les interventions doivent parvenir au Secrétaire général, C.R.T.C., Ottawa (Ontario) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le **24 mai 1990**. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter la direction des Audiences publiques du C.R.T.C. (819) 997-1328 ou 997-1027, ou les services d'information du C.R.T.C. à Hull au (819) 997-0313 ou aux bureaux régionaux de Montréal (514) 283-6607, Vancouver (604) 666-2111, Halifax (902) 426 7997, Winnipeg (204) 983-6306.

Canada

Chronique météo du mois de mai

Réchauffement de l'atmosphère

Des palmiers pour bientôt dans les T.N.-O. ?

Gilles Brien (Météocom)

L'atmosphère se réchauffe : les glaciers fondent, le niveau de la mer s'élève et les zones climatiques se déplacent. Le réchauffement s'accélèrera rapidement si le gaz carbonique et certains autres gaz continuent de s'accumuler dans l'atmosphère.

On a rarement vu un tel consensus scientifique à propos d'un grand problème d'environnement. Le réchauffement de l'atmosphère, avec des conséquences variables selon les régions du monde, risque de nuire à l'humanité toute entière. De surcroît, les modifications climatiques sont irréversibles à l'échelle de la vie humaine; nous ne pouvons ni refroidir la Terre, ni abaisser le niveau des mers, ni même restaurer la composition de l'atmosphère. Réduire les émanations actuelles est le meilleur moyen d'intervention.

Ces dernières années, on a constaté une forte hausse de la concentration en divers gaz accentuant l'effet de serre : le méthane, l'oxyde nitreux et les chlorofluorocarbures. Ces gaz se sont tant accumulés dans l'atmosphère que, depuis le milieu des années 80, leur effet de serre est pareil à celui du gaz carbonique.

Des controverses subsistent, mais les climatologues admettent tous que l'accumulation de gaz piégeant la chaleur du soleil sera la principale cause de réchauffement atmosphérique dans les prochaines décennies. Les perspectives sont si sombres que de nombreux scientifiques, citoyens et hommes politiques réclament une action immédiate.

Mesurer «une température générale» de la Terre est difficile. C'est *seulement en 1988 que l'on a établi*, à partir de températures dans le monde entier, que la Terre s'échauffait. James Hansen et ses collègues de l'Institut Goddard, de la NASA, ont analysé les températures relevées depuis 1860 et observé que la température moyenne en Amérique du Nord avait augmenté de 0,5 à 0,7°C depuis cette date. Le réchauffement s'est accéléré au cours de la dernière décennie; cette accélération, statistiquement significative, concorde avec les modèles climatiques globaux. Déjà on peut observer un peu partout dans le monde les répercussions de ces modifications climatiques. Ainsi, à la surprise de tous, des barracudas ont fait leur apparition au large de Monterey (Californie) alors que l'on a observé, plus au nord à San-Francisco, des crabes rouges, chevaux de mer et autres créatures habituellement trouvées dans les eaux chaudes mexicaines.

D'après les modèles développés par les climatologues, la température moyenne au Canada s'élèvera de 4 à 5°C d'ici l'an 2030. Il fera plus chaud l'hiver alors que les températures estivales augmenteront aussi, mais moins que l'hiver. Une variation de températures de 1°C équivaut à un changement de latitude de 100 à 150 kilomètres. Ainsi, dans 40 ans, le climat de Yellowknife sera comparable à celui qui règne aujourd'hui dans la région d'Edmonton tandis qu'à Iqaluit, le climat que l'on y observerait en l'an 2030 risque fort bien d'être le même que celui qui règne aujourd'hui dans la région de la Baie James.

Bien sûr, la Terre a souvent connu de grandes variations climatiques, *elles-mêmes perturbées par* des cycles plus courts et très irréguliers. Par exemple, du IX au XIIe siècle de notre ère, on a vu les vignobles s'implanter en Angleterre tandis que les Vikings de l'Atlantique nord partaient à la conquête des terres voisines. Erik le Rouge découvrait alors une vaste terre verdoyante, le Groënland, tandis que les Norvégiens s'implantaient en Irlande, qui jouissait d'un climat favorable.

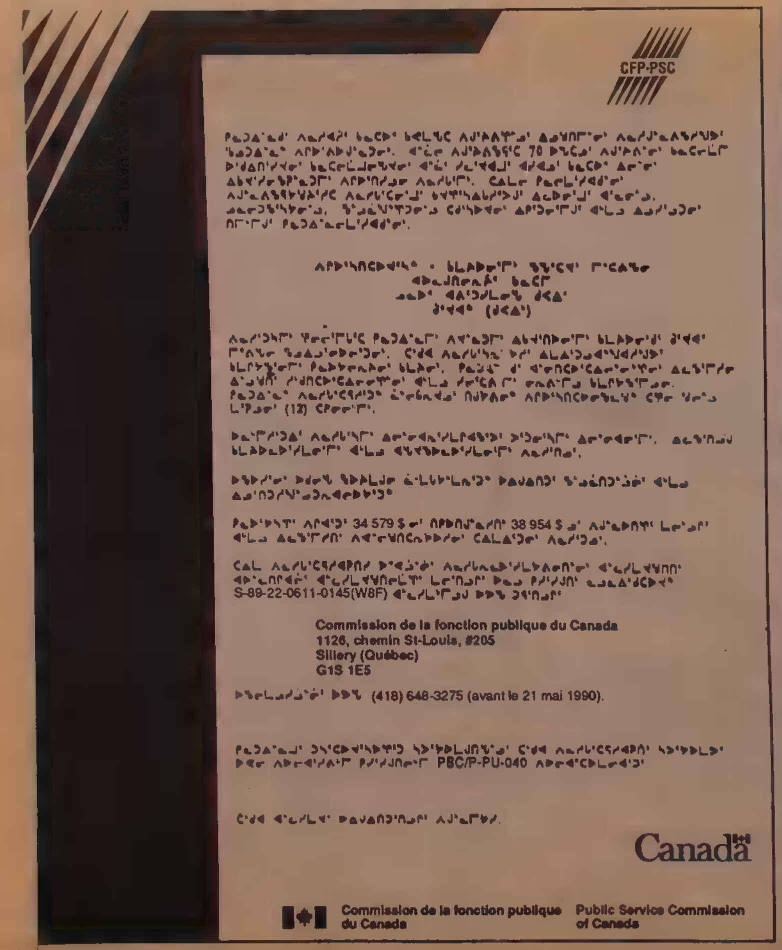
Puis tout a changé au début du XIIIe siècle : le climat a commencé à se refroidir, la verdure a régressé au Groënland et les hivers en Irlande sont devenus très durs. Vers 1400, le froid est si bien installé qu'on peut considérer que l'hémisphère nord traverse une petite époque glaciaire. Dès le XVe siècle, la colonie groënlandaise commence à mourir de faim tandis que la mer du Nord se recouvre de glace. Le froid n'a plus quitté ces régions depuis. Du moins jusqu'à tout récemment...

Quels seront les impacts d'un changement climatique dans les Territoires du Nord-Ouest? Un réchauffement global favoriserait-il le développement des forêts? Bien que toute variation rapide du climat à l'échelle du globe est toujours nuisible et ruineux pour la communauté mondiale, les T.N.-O. n'auraient-ils pas à gagner d'un réchauffement du climat?

La capacité hydro-électrique des T.N.-O. pourrait bénéficier d'un réchauffement des températures. Selon les résultats d'une étude effectuées sur les conséquences d'un changement climatique dans les régions nordiques du pays, le réchauffement anticipé hausserait de 7% à 20% l'approvisionnement net en eau pour plusieurs bassins hydrologiques. L'augmentation de la génération d'électricité pourrait atteindre plusieurs millions de Méga-Watt/heure, c'est à dire une quantité d'énergie suffisante pour assurer la consommation moyenne annuelle d'une grande ville moderne.

On estime que la limite entre la toundra et la forêt migrerait vers le nord à un rythme de 100 à 150 km par décennie. La toundra des T.N.-O. pourrait réagir de façon surprenante au réchauffement avec une réduction importante de son étendue de l'ordre de 60% pour les régions sud des territoires! La superficie totale occupée par la forêt boréale sera caractérisée par une baisse d'environ 20% mais compensée par une augmentation substantielle de la croissance des arbres.

Toutes ces projections ne tiennent pas compte de plusieurs nouvelles inconnues sur la scène atmosphérique, comme la réduction de la couche d'ozone, l'acidification des précipitations et l'accroissement de la pollution industrielle. Ces nouvelles données compliquent la tâche des climatologues en rajoutant à la difficulté de pouvoir prédire avec justesse l'amplitude du changement climatique qui semble présentement s'amorcer. Ces dernières années, on a de plus en plus pris conscience, à l'échelon international, du fait que divers secteurs économiques sont tributaires des fluctuations du climat et des répercussions du changement climatique à long terme. On appréhende la perte de zones côtières due à la hausse du niveau des mers, à la destruction des habitats d'innombrables espèces végétales et animales et à la perturbation de l'agriculture mondiale, pour ne citer que quelques sujets de préoccupation. Par contre, le changement climatique peut offrir d'intéressantes possibilités économiques. L'élément-clef d'une bonne adaptation à ces changements sera notre aptitude à atténuer les effets négatifs et à tirer parti des avantages. Bien que les conséquences du réchauffement de l'atmosphère ne soient pas complètement déterminées, ce qui semble certain par contre, à moins d'un extraordinaire cataclysme, c'est que l'homme sera toujours de taille à s'adapter à tout changement climatique. Après tout, la Terre est peuplée sous toutes les latitudes et même jusqu'au voisinage des pôles, ce qui prouve une capacité humaine de résistance peu commune à la chaleur comme au froid.



Leroux, Beaulieu et les autres

La petite histoire des francophones dans les Territoires du Nord-Ouest

Par Denis Perreault et Hughette Léger

12ième épisode

Nomenclature des francophones des Territoires du Nord-Ouest jusqu'au 19ième siècle



Au dernier épisode, nous avons commencé à identifier les premiers francophones à s'être aventurés dans le Nord canadien. Dans cet épisode, nous poursuivons avec cette liste des francophones qui ont aidé à développer cette vaste contrée que sont les Territoires du Nord-Ouest. Peut-être que certains lecteurs (trices) vont y découvrir leurs ancêtres...

LISTE DES NOMS ET OCCUPATIONS DES FRANCOPHONES DU NORD-OUEST

(constituée en 1904)

Chatelain (*Massinai ikan*, «le petit livre»). — Interprète distingué de la HBC au fort Francis où il a laissé plusieurs enfants. Il mourut presque centenaire. C-F.

Comtois François. — Faisait partie de l'expédition de sir A. McKenzie en 1793. C-F.

Constant — Guide distingué. En 1783, il entra au service de Côté et tenta de pénétrer au Nord-Ouest par le lac Népigon. C'était renouveler l'erreur de ses devanciers. Il perdit dans cette expédition quatre de ses hommes. Il épousa une Sauteuse dont il eut plusieurs enfants. C-F.

Côté.— En 1783, il organisa l'expédition dont Constant fut chargé. Côté était un «traiteur» libre, qui refusa d'entrer dans aucune société. C'était un homme d'une grande distinction. L'une de ses filles épousa F.- A. Larocque et une autre l'hon. J.M. Quesnel. C-F.

Crébassa Jean.— Il fut en charge d'un poste au bas de la rivière Rouge pour la Cie N-O et devint «assistant traiteur» au fort Pembina en 1800. C-F.

Dauphinais François, l'honorable.— Elu délégué à l'Assemblée du gouvernement provisoire pour St-François-Xavier. Nommé membre du Conseil législatif du Manitoba. Métis.

De Laronde, — Commis au fort William pour la HBC en 1844. C'était un jeune Canadien, fort gentil en toute manière, disait Soeur Lagrave, qui le rencontra à ce poste, en se rendant, avec les premières Soeurs Grises, à la Rivière-Rouge. C-F.

Delorme Urbain.— Chef des Prairies, à la tête des chasseurs qui poursuivaient les troupeaux de bisons. Redouté des Sioux qui le nommaient le «Grand Soldat anglais». Métis.

Delorme Pierre dit Lemay.— Il prit part à l'expédition de Sir A. McKenzie en 1789. En 1792, il se rendit au fort Aux Fourches avec McKenzie, lorsque ce dernier traversa les montagnes Rocheuses. Il passa l'hiver 1792-1793 à ce poste et au printemps il fut chargé de transporter au fort Chepewan, le produit de la traite. Le fort«Aux Fourches» dont il est ici question fut fondé par McKenzie en 1792 à l'endroit où la rivière Boucane et la rivière La Paix se divisent. En 1804, il se trouvait au lac Athabasca où il occupa plusieurs charges de confiance. C-F.

Demers Nicolas.— Interprète Cie N-O. Il fut tué par les «Esquimaux» (lire Inuit), au nord du Grand lac des Esclaves en 1802, ainsi que ses compagnons Jacques Beauchamps, Joseph Ayotte et Livingstone, le chef de l'expédition. C-F.

Deschamps François.— En 1799 au service Cie N-O dans les montagnes Rocheuses en haut du fort des Prairies. En 1804, il était interprète au fort des Prairies. C-F.

Deschambault George-Fleury. — Facteur de la HBC qui fut d'abord chargé du poste au lac Caribou et fut ensuite placé à la tête de tout le district de Cumberland. Il a laissé une nombreuse famille. C'était un homme de bien et estimé de toute la population. C-F.

Deschambault Pierre. — Fils du précédent. «Traiteur» de la HBC en charge du département du lac Caribou pendant nombre d'années. Métis

Delorme — En charge du poste de la Longue Prairie pour la HBC en 1804-1805. C-F.

Desmarais François. — Interprète Cie N-O sur la rivière Rouge en 1804. C-F.

Desmarais J.-Bte. — Envoyé d'abord par la Cie N-O au lac Rouge. En 1793 il se trouvait à Pembina et en 1800 il fut mis en charge d'un poste à la rivière aux Gratias. C-F.

Desjarlais Antoine. — Guide Cie N-O. Il fut également interprète et commis pour cette même Compagnie sur la rivière Rouge. En 1803 il était «traiteur» en charge d'un poste au lac Manitoba et l'année suivante au lac du Chien. En 1805 il se trouvait au lac La Biche où il chassait pour son compte. Il fut le premier «traiteur» qui se fixa sur ce lac. C-F.

Desaultels J.-Bte, père. — Commis et garde-magasin à Pembina, et aux lacs Manitoba et Winnipeg de 1812 à 1817, au service HBC. C-F.

Doucette Charles. — Fit partie des deux expéditions de Sir A. McKenzie en 1789 et 1793. Il fut le seul avec Joseph Landry qui fit les deux expéditions. C-F.

Dubé Joseph. — En 1785 il partit avec Thomas Umfreville, du lac Népigon et se rendit à travers les terres jusqu'à la rivière Winnipeg. En 1793 il était au lac Qu'Appelle et la même année il alla faire la traite sur le Missouri et demeura seul parmi les Amérindiens. Il fut l'un des premiers «traiteurs» libre de cette contrée. C-F.

Ducharme Nicolas. — Guide au fort Dauphin pour la Cie N-O en 1804. C-F.

Durand Louis. — Guide Cie N-O au fort des Prairies en 1804. C-F.

Dumas Pierre. — Guide et interprète Cie N-O au lac Népigon en 1804. C-F.

Dubord J.— «Traiteur» en charge du poste des Grandes-Fourches. De 1804 à 1805, en charge du poste de la rivière aux Morts. Cette rivières se trouve près de l'entrée du lac Winnipeg. Autrefois un camp considérable d'Assiniboines, Cris et Sauteux fut attaqué par les Naudawesis, tribu des Sioux, qui en tuèrent un grand nombre. Depuis cette rivière fut connue sous le nom de «Rivière aux Morts». (...) C-F.

Ducharme . — «Traiteur» en charge d'un poste sur la rivière Rouge de 1803 à 1804. C-F.

Falcon Pierre. — Présent à la bataille de La Grenouillière le 19 juin 1816. Il fit sur cet événement tragique une chanson qui est passée à l'histoire. Il arriva dans le Nord-Ouest avant 1799 et en 1804 il était commis de la Cie N-O dans le haut de la rivière Rouge. Métis.

Falcon . — Commis en charge d'un poste sur la rivière Souris pour la Cie N-O. Il mourut durant l'hiver 1805-1806. C-F.

Fournier . — Chargé de transporter le courrier, du Grand lac des Esclaves au lac Athabasca. C-F.

Franchère Gabriel. — Auteur d'un ouvrage intitulé:«*Relation d'un voyage à la côte de l'Amérique septentrionale, 1810-11-12* »; il fut commis pour la Cie d'Astoria sur les côtes du Pacifique. Parti d'Astoria, le 4 avril 1814, il franchit les montagnes Rocheuses, traversa tout le Nord-Ouest en canot et arriva à Montréal le 1er septembre 1814. C-F.

Goulet Roger. — Arpenteur, Juge de District, sous le gouvernement d'Assiniboïa et membre du Conseil d'Assiniboïa. Les derniers actes consignés dans les Minutes du Conseil d'Assiniboïa, sont une autorisation donnée à M. Roger Goulet, d'agir pour le Conseil auprès des chefs du mouvement qui commençait à s'accentuer parmi la population Métisse et devait se terminer par la formation du Gouvernement Provisoire. Il était chargé d'essayer à en venir à une entente avec eux. Le 9 février 1870 il fut nommé Collecteur de douane par le Gouvernement Provisoire. Il fut chargé de plusieurs commissions, pour le règlement des titres des anciens colons de la Rivière-Rouge. Le gouvernement fédéral avait une telle confiance dans l'honorabilité de son caractère et dans ses connaissances du pays, que sur son certificat, la couronne n'hésitait jamais à émaner des patentes. Il avait été instruit par Mgr Provencher, qui était son parrain. Il était peut-être le Métis le plus populaire du pays. Il mourut le 25 mars 1902, à l'âge de 68 ans . Métis.

Houle Louis. — Un des plus vieux serviteurs de la HBC. En 1793 on l'appelait déjà « le vieux Houle». Cette année-là, il alla faire la traite sur le Missouri avec Raphaël Faignan, Antoine Boursier dit Lavigne, Joseph Dubé, Jean-Baptiste Lafrance, François Lagrave et J.-Bte Bertrand. Il fut chargé de construire un fort à la montagne La Bosse. C'était un ouvrier très habile. C-F.

Gladu Pierre. — Surintendant des Travaux Publics sous le gouvernement d'Assiniboïa. C-F.

Hamelin Salomon, l'honorable. — Membre du Conseil législatif du Manitoba. Il a laissé une nombreuse descendance. Métis.

Jérome Pierre. — En 1799, au service Cie N-O au lac La Pluie. C-F.

Jourdain Joseph. — En 1804, guide à la Cie N-O dans les montagnes Rocheuses. En 1804, interprète au fort des Prairies. C-F.

Jussiaume René. — Il servit de guide et d'interprète à D. Thompson, dans son voyage d'exploration en 1797, sur le Missouri, pour relever la frontière internationnale. Parti de Brandon le 29 novembre 1797 avec l'astronome Thompson comme chef, 7 Canadiens, 1 Amérindien, 2 chevaux et 30 chiens, il était de retour à la Rivière-Rouge le 14 mars 1798, après avoir reconnu les sources du Mississipi. Il y retourna comme «traiteur» libre. Il y fit la traite pendant 15 ans. C-F.

Lachance. — Commis Cie N-O. En 1804 il accompagna F.A. Larocque dans son expédition. C-F.

Lafrance . — Guide et interprète Cie N-O. «Traiteur» libre sur le Missouri pendant plusieurs années. En 1805 il accompagna Larocque aux Montagnes Rocheuses. C-F.

Au prochain numéro

La suite de cette nomenclature des francophones des Territoires du Nord-Ouest

L'oiseau symbole des T.N.-O.

La population est appelée à voter

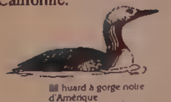
Linda Pettersen

Du 9 avril au 11 mai, les Ténois(e)s sont appelé(e)s à voter pour l'emblème aviaire des Territoires. Le choix est d'autant plus difficile que les six candidats emplumés en liste ont des *pedigrees* très impressionnants. Sans plus tarder, nous vous les présentons.



Le huard à gorge noire d'Amérique

Ce volatile niche dans les régions arctiques lors de [redacted] nidification [redacted] hiberne le long de [redacted] côte ouest nord-américaine, de l'Alaska à la Californie.


[redacted] huard à gorge noire d'Amérique

D'allure distinguée, le huard à gorge noire d'Amérique revêt son plumage d'apparat lorsqu'il nous visite au printemps et à l'été. La tête et [redacted] nuque d'un gris métallique contrastent avec la gorge violacée délimitée de chaque côté de la tête par de nombreuses lignes blanches. Le dos est d'un brun-noir foncé. Les ailes sont tachetées de blanc et la poitrine est blanche.

On le retrouve sur les lacs d'eau douce où il se nourrit de poissons. Il se reconnaît facilement à son cri particulier.

Le cygne siffleur

D'une grâce sans pareil, ce magnifique oiseau nous visite chaque année lors de la période de nidification. De la mer de Beaufort à la Baie d'Hudson, le cygne siffleur


Le cygne siffleur

s'installe le long de la côte, près des lacs, des rivières et des marais pour élever sa petite famille.

Tout blanc sauf pour son bec noir [redacted] une petite tache jaune sous l'oeil, c'est l'un des plus beaux oiseaux. Grégaire, le cygne siffleur se nourrit de plantes broutées à même le sol.

La sterne arctique

Présente dans tous les coins des Territoires, cette grande voyageuse, après un vol de plusieurs milliers de kilomètres, se prépare à passer les mois chauds avec nous. En provenance d'Amérique du Sud, [redacted] sterne arctique s'installe dans la toundra et le long des côtes pour nidifier.


La sterne

On [redacted] distingue facilement: tête et nuque noires, dessus gris neutre et dessous gris pâle, bec rouge et queue fourchue. Elle se nourrit de poissons qu'elle attrape en plongeant tête première.

L'oie des neiges

En provenance des régions du sud-ouest des États-Unis où elle passe l'hiver, l'oie des neiges revient chaque année dans la haute toundra arctique pour nidifier près des étangs et des lacs peu profonds de la plaine côtière. Elle ne fréquente pas l'intérieur des terres et reste le long du littoral.

L'oiseau possède deux formes de coloration: une forme bleue et une forme blanche. La forme bleue


L'oie blanche

se caractérise par son plumage bleu et blanc. Elle a le dos brun, la tête et le cou plutôt blanc, parfois tachetés de rouille, le dessous du corps blanc et brun en quantité variable et le dessous des ailes gris bleuté. Dans sa forme blanche, l'oie est toute blanche avec le bout des ailes primaires noir.

Le bruant des neiges

Le plus petit de nos candidats niche le long des falaises, des escarpements, des talus et des rivages rocheux du littoral et des îles arctiques. Il ne fréquente pas les forêts. Il passe l'hiver dans le sud du Canada et le nord des États-Unis.

L'été, le plumage du mâle est


Le bruant des neiges

blanc et noir: blanc pour [redacted] tête, la nuque, [redacted] poitrine et la partie inférieure du dos, et noir pour la partie supérieure du dos, le bout des ailes et la queue. La femelle est de couleur plus pâle: brun et blanc grisâtre avec quelques fines raures brunâtres sur la tête. Pour les deux, le bec est noir.

En période d'hibernation, le bruants de neiges, mâle et femelle, revêt un plumage roussâtre, quelques taches noires ici et là et un peu de blanc aux reflets jaunâtres. Le bec est alors presque tout jaune.

Le faucon gerfaut

Résident en permanence dans les territoires, ce cousin du faucon pèlerin, habite pendant les mois d'été dans la toundra et niche sur les escarpements rocheux, alors que l'hiver [redacted] reste près de la côte et des endroits ouverts. Habituellement, il ne fréquente pas les régions boisées de la vallée du MacKenzie.

Son plumage varie du blanc au brun foncé en passant par le gris. Ces trois couleurs représentent les trois formes de coloration du faucon gerfaut.

Il se nourrit surtout d'oiseaux.


Le gerfaut

Très apprécié des grands seigneurs du Moyen-Age pour sa robustesse, le faucon gerfaut était un favori lors des chasses à courre.

Le temps est maintenant venu de faire votre choix. Pour ajouter à l'intérêt du concours, trois paires de jumelles seront tirées parmi les bulletins de vote reçus. Le 4 juin prochain, ce sera l'élection de l'emblème aviaire des Territoires et le tirage des jumelles.

Étude sur les garderies francophones en milieu minoritaire

OTTAWA (APF) - Une première étape menant à la création d'un réseau de garderies francophones en milieu minoritaire sera franchie avec l'aide du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le ministre de la Santé, Perrin Beatty, a annoncé l'octroi d'une subvention de 56,000$ à [redacted] Commission nationale des parents francophones (CNPF) pour la première phase d'un vaste projet d'étude sur les besoins culturels et linguistiques des garderies pour les francophones vivant en milieu minoritaire.

Deux chercheurs, l'un du Manitoba et l'autre de l'Atlantique, visiteront une garderie-type dans chacune des provinces avec pour mandat d'étudier leur fonctionnement linguistique. Cette étude s'inscrit dans [redacted] cadre d'une politique globale sur les garderies francophones que la CNPF veut voir intégrer dans le plan national des garderies du gouvernement fédéral. Ce plan est présentement sur la glace, mais le gouvernement a déjà annoncé qu'il irait de l'avant avec son projet de plusieurs milliards d'ici la fin de son présent mandat.

«C'est dès la naissance que débute le phénomène de l'assimilation», indique le président de la CNPF Raymond Poirier. À l'heure actuelle, plus de la moitié des enfants issus de familles monoparentales ne parlent pas le français régulièrement à la maison.


Fort Smith Hay River
vous saluent
PERSEVERANCE
HAY RIVER HUB OF THE NORTH

Fort Smith

Le Parc national Wood Buffalo

Un site du patrimoine mondial plus grand que la Suisse !

Dominique Claudon

La région de Fort Smith recèle un «trésor en nature», incontournable non seulement au niveau des Territoires du Nord-Ouest, mais également au niveau planétaire ! Le Parc national Wood Buffalo, puisqu'il s'agit de cela, est en effet classé *site du patrimoine mondial* par les Nations Unies depuis 1983.

Pour avoir une idée de l'immensité de ce parc - près de 50 000 km carrés -, disons qu'il recouvre un territoire plus grand que celui de la Suisse... C'est donc un des plus importants parcs naturels d'Amérique du nord.

Ce refuge de bisons chevauche amplement la limite des T.N.-O. et de l'Alberta. Depuis que le parc naturel ténois a un troupeau de 5 000 têtes (en moyenne), son espèce n'est plus classée parmi celles en voie d'extinction.

Le parc est parfaitement adapté et au touriste et à l'aventurier des bois. Il est fréquent chez le bison de traverser nonchalamment une route du parc et de regarder alors d'un air curieux et interrogateur en direction du (des) visiteur(s).



Des guides du parc sont disponibles pour présenter aux gens une sorte de safari-photo. De superbes motifs de fleurs sauvages sont comme gravés à la surface de craie blanche des plaines salées.

En sus de ce spectacle végétal et minéral, on peut rencontrer 200 espèces d'oiseaux d'eau dans le vaste delta intérieur des rivières de La Paix-Athabasca.

Il est possible de faire des croisières guidées, et ainsi de parcourir les canaux sinueux du delta de La Paix-Athabasca, où abondent des lacs peu profonds et de grasses prairies.

Excursions, canoé, et ballades en traîneaux à chiens sont quelques uns des meilleurs moyens de découvrir le parc. Un réseau multiple de sentiers a été développé à travers les «paysages variés et uniques» du parc. En tout cas, il va de soi que se rendre sur place est autre chose que lire un prospectus grandiloquent sur le sujet. Alors rendez-vous au Parc national Wood Buffalo !

Le service Information du parc Wood Buffalo est à la disposition des intéressés tout au long de l'année et leur propose de profiter d'un diaporama sur grand écran.

Gros plan sur «Madame Dee»

Quand la cuisine septentrionale devient un art...

Dominique Claudon

Valoriser l'héritage du Grand Nord canadien, ce n'est pas seulement faire découvrir ses traditions orales, son patrimoine vestimentaire, et tout ce qui s'y rattache de près ou de loin. Si l'on s'en tient à la définition européenne de la culture, selon laquelle celle-ci est tout ce qui sépare l'être humain des autres créatures, alors Madame Dee, alias Jeanne Dubé, contribue à la promotion de la culture septentrionale à travers ses recherches sur la viande sauvage du Nord et son talent reconnu de chef.

L'intérêt de Mme Dubé pour la gastronomie et la conservation du gibier remonte à ses jeunes années. D'abord, elle fait ■ cuisine pour l'équipe de travail des fermes de visons à Plamondon (Alberta). Ensuite, son mari l'initie au style de vie du trappeur. À partir de là, la cuisinière se dit que c'est vraiment dommage de laisser perdre une telle quantité de viandes sauvages sous prétexte qu'il n'existe pas de moyen connu pour les conserver.

Notre cordon bleu décide d'expérimenter la conservation du gibier. Voici le traitement que reçoit ■ viande de boeuf musqué et de d'orignal utilisée au début : déshydratation, fumage, mise en conserve.

Ceci dit, l'idée d'ingurgiter cette nourriture n'enchantait guère chasseurs et trappeurs. Vu la renommée et la compétence de «Madame Dee», ceux-ci ont changé ... leur fusil d'épaule.

C'est à l'âge de 50 ans qu'elle décide de suivre une formation pour enrichir son savoir-faire. Elle décroche ainsi le diplôme baptisé



Journeyman's Certificate in Commercial Cooking, de valeur interprovinciale. Une école professionnelle l'engage pendant deux ans pour enseigner les techniques culinaires. Lors de la Conférence sur l'alimentation septentrionale de 1988, «Madame Dee» a l'honneur de préparer des plats. Ainsi, les délégués festoyent grâce à des mets tels que : lynx farci aux champignons sauvages et fourré à la perdrix, *steak* de caribou, castor.

D'ateliers de traitement du gibier (à Inuvik, à Yellowknife), organisés par l'Association des femmes autochtones (!), à une initiative commerciale pour l'*Expo* de Vancouver, en passant par un festin pour le compte de l'Association francophone de Fort Smith, Jeanne Dubé se donne du mal pour faire la promotion de la viande sauvage.

L'autre ambition qui lui tient à coeur, c'est la conservation - en quantité commerciale - de cette nourriture rustique. Cela fait des années qu'elle travaille sur ce projet.

Elle a d'ores et déjà des connaissances sur la question grâce à des contacts avec l'université de l'Alberta et avec le bureau «sciences de l'alimentation» du ministère de l'Agriculture à Los Angeles. «J'applique donc à ce que je mijote avec le gibier, les règles scientifiques de conservation de viande d'animaux de la ferme», explique l'experte-cuisinière.

Selon elle, ce type d'information serait réellement bénéfique pour les femmes dans les petites communautés ne possèdant pas de congélateur. Elle affirme également que la mise en boîte éliminerait les problèmes de conservation, celui de la chair comme celui des vitamines. Mme Dubé rêve de commercialiser des aliments sauvages. Malgré les obstacles posés par la jungle administrative et économique, l'illustre chef-cuisinière du Nord demeure déterminée.

Madame Dee vous invite à assister et à participer à la préparation et à la dégustation d'une impressionnante variété de mets septentrionaux à base de gibier. «Une expérience fascinante et unique en son genre !». Renseignements : Jeanne Dubé, C.P. 453, Fort Smith ; tél. : 872-2315.

Persévérance **: telle est ■ devise de Fort Smith, depuis son adoption en 1969 par le Conseil municipal. Au départ, c'était le maitre-mot de Donald Smith, dit Spike, lequel donna, par ailleurs, son nom au village. L'emblème de Fort Smith a été conçu par feu le professeur A.L.C. Atkinson, ceci à la demande de la municipalité.**

D.C.

Fort Smith au fil du temps

Histoire d'eaux

Dominique Claudon

Fort Smith doit son existence aux rapides de la Rivière des esclaves, étant donné l'important lien que cela a constitué pour la circulation sur l'eau entre le sud canadien et l'Arctique de l'ouest. Alexander MacKenzie a emprunté ■ Rivière des esclaves en 1789, à la recherche du passage - du nord-ouest - conduisant au Pacifique. Les Indiens et les marchands de fourrures faisaient du portage, du lieu aujourd'hui dénommé Fort Fitzgerald (Alberta), le long des rives sud-ouest de la Rivière des esclaves, passé les quatre ensembles de rapides.

À Fort Smith, le portage était nécessaire pour tout voyageur utilisant le système de voies d'eau. À l'origine, le portage était fait en trois étapes sur ■ rive est de la rivière, mais finalement, il a été réduit à un unique portage de 16 milles sur le rive ouest. Quand l'unique portage a été mis sur pied en 1874, la Compagnie de ■ Baie d'Hudson a construit des locaux à Thebacha, une petite colonie établie par James King Beaulieu, posant de ce fait les fondements du village de Fort Smith.

Le nom de cette localité de colons est due à Donald Alexander Smith, qui allait devenir Lord Strathcona, résident administrateur de la Cie de la Baie d'hudson, et un des premiers membres du Conseil du Nord-Ouest. L'autre force de la colonisation du territoire, l'Eglise catholique, s'était déjà installée à Salt River, chez le «Patriarche Beaulieu». La mission a été transférée à Fort Smith en 1876 et baptisée du nom de Saint-Isadore.

Sur les talons des marchands et missionnaires est arrivé le gouvernement fédéral en 1911 en ■ personne d'A.-J. Bell, représentant du ministère des Affaires indiennes. Le médecin régional Mac Donald, personnage haut en couleurs, a suivi.

Bien que le ministère en question avait une représentation locale, les affaires courantes ont été administrées jusqu'en 1927 par la police montée du Nord-Ouest, qui avait son quartier général à Smith's Landing (Fort Fitzgerald).

Cette année-là, la Cie de la Baie d'Hudson a apporté le premier camion, et l'Imperial Oil le premier avion. Le bâtiment administratif du gouvernement était également en construction. 1921 a été également la première année où la cour de justice a siégé à Fort Smith.

Le Parc national Wood Buffalo a été créé en 1922 ; et entre 1925 et 1927, 6000 bisons ont été transférés au parc de Wainwright, Alberta.

Par ailleurs en 1925, ■ «radio sans fil» a constitué le premier lien de communication directe avec le sud.

L'aérodrome a été construit en 1928. Quand l'or a été découvert à Yellowknife en 1938, Fort Smith a connu une expansion, consécutive au passage de nombreux prospecteurs.

L'enseignement a été dispensé par les ecclésiastiques jusqu'en 1938, date à laquelle une école publique a été ouverte pour remplacer celle administrée par la mission anglicane.

L'école catholique s'est développée de façon croissante jusqu'à ce que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest soit chargé du système d'enseignement. Fort Smith continue d'être un pôle central de l'Éducation territoriale à travers le Collège de l'Arctique, qui tire son origine de là, et dont le campus Thebacha a une activité fort dynamique.

Le facteur majeur du développement des services de transport a été l'afflux en 1942 de soldats des États-Unis, en route vers le complexe pétrolier de Norman Wells. La ruée vers l'or de Yellowknife n'étant pas terminée en 1945, la plaque tournante - que constitue alors Fort Smith - fait que la population villageoise quintuple.

L'année 1958 voit l'ébauche d'un pouvoir local à Fort Smith avec l'élection d'un «Conseil consultatif local». Ce qui a progressivement abouti à un statut de municipalité au début des années 60, puis au rang de village en 1966. Cette même année, la construction de la route menant à Hay River était achevée.

Un événement environnemental, impressionnant à voir pour les villageois, a eu lieu en 1968. Un glissement de terrain de 3300 m sur 990 m sur le bord de la rivière a provoqué la chute de deux maisons dans le cours d'eau (bilan : 1 mort).

1990 est une date historique, non seulement pour Fort Smith, mais également pour le pays : en proclamant quadrilinguistique cette localité, la municipalité a ouvert ■ voie au multilinguisme, politique choisie par l'autorité législative des T.N.-O. peu de temps après. Aujourd'hui, la communauté de Fort Smith continue de croître, sur la base d'une économie reposant sur une administration tant territoriale que fédérale, la formation, le tourisme, le piègeage... La moyenne d'âge des 2500 habitants est de 20 ans.



Un regard sur ces rapides sans lesquels Fort Smith n'existerait pas. On peut voir ici les rapides près de l'endroit où une partie de la rive s'est effrondrée avec les maisons qui s'y trouvaient.

Production de L'Aquilon, mai 1990

Hay River

Hay River, au coeur du "Big River Country"

Une escale à ne pas manquer

Jean-Luc Thibault

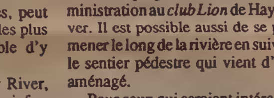
Hay River est la plus grande et la plus dynamique municipalité de la région touristique du *Big River Country*, cette région qui s'étend, au nord du 60ième parallèle, du Parc national Wood Buffalo, près de Fort Smith, jusqu'au Parc national Nahanni à la frontière Yukonnaise.

Facilement accessible par la route, le village de Hay River et sa région ont beaucoup à proposer aux touristes qui s'y arrêtent, et ce quelque soit la saison.

En route pour Hay River, un peu après avoir dépassé [illegible] communauté d'Enterprise, on rencontre l'un des attraits touristiques les plus impressionnants de la région, les chutes Alexandra. En plus d'être facilement accessibles, les chutes Alexandra offrent un spectacle fascinant qui charmera toute la famille. C'est également l'endroit idéal pour pique-niquer. Pour les aventuriers et les amateurs de randonnée pédestre, une visite aux chutes Louise, situées un peu plus loin en aval et donc plus difficiles d'accès, peut représenter une excursion des plus intéressantes. Il est possible d'y camper pour la nuit.

La municipalité de Hay River, quant à elle, s'est dotée des infrastructures touristiques lui permettant d'accueillir un nombre toujours croissant de visiteurs. Durant l'été, la plage de Hay River est le point de ralliement pour la tenue de nombreuses activités de plein air. Pour les campeurs, le gouvernement territorial a créé un terrain de camping à même la plage et il en a confié l'administration au *club Lion* de Hay River. Il est possible aussi de se promener le long de la rivière en suivant le sentier pédestre qui vient d'être aménagé.





Pour ceux qui seraient intéressés par une excursion de pêche ou tout simplement par une croisière sur le Grand Lac des Esclaves, il existe plusieurs possibilités, il suffit de se renseigner au kiosque touristique situé près de l'hôtel de ville.

Au cours de l'été, il y a également des courses de bateaux à réaction, des tournois de pêche, etc.

Concernant les endroits à visiter, le choix est vaste. Il ne faut pas manquer en premier lieu de se rendre sur le toit de la Place Mackenzie, qui est jusqu'à preuve du contraire, l'immeuble le plus haut des Territoires du Nord-Ouest. La vue y est tout simplement magnifique. Ensuite, une visite guidée de la région devrait satisfaire les touristes les plus curieux : le chantier naval, l'usine de transformation du poisson, la vieille ville, le village des pêcheurs sur le canal ouest, la réserve Dénée, etc.

Cela dit, le plus important attrait touristique de Hay River et de [illegible] région demeurera toujours le dépaysement. Tout est si beau, si différent, si calme...

Hay River, une communauté en pleine expansion

La pêche et le transport prédominent dans l'économie

Jean-Luc Thibault

L'eau a joué un rôle prédominant dans l'histoire de la communauté de Hay River. Premièrement, parce qu'elle est située sur la rive sud du Grand Lac des Esclaves à l'embouchure de la rivière qui lui a prêté son nom. Deuxièmement, parce que son développement a été constamment assujetti à cette force de la nature. Après que l'eau a envahi ses terres, la communauté de Hay River a été obligée de se relocaliser quelques kilomètres plus loin. Enfin, son économie est étroitement liée à la pêche et au transport maritime.

Hay River se divise aujourd'hui en trois parties très distinctes : [illegible] nouvelle ville (depuis 1963), la vieille ville sur l'île Vale et le «West Channel» qui est le lieu de résidence de nombreux pêcheurs. On peut ajouter également [illegible] Réserve dénée qui, depuis 1982, est devenue une entité indépendante de [illegible] municipalité de Hay River.

Rappellons que la pêche représente une part importante de l'économie locale. La majorité des produits de la pêche étant vendue sur les marchés du Sud, spécialement ceux de Chicago et New York, cela draîne, aux dires du maire de Hay River, Walter Kudelik, beaucoup d'argent dans la communauté. «Les pêcheurs dépensent une bonne partie de leur profit ici même à Hay River, que ce soit en épicerie ou en fournitures diverses. Cela aide grandement à l'économie locale.»

Le transport maritime est une autre industrie très importante pour Hay River. Selon le maire Kudelik, plusieurs entreprises de transport opèrent dans la région. «Ils n'emploient peut-être pas autant de travailleurs qu'auparavant, à cause de la modernisation dans la manutention des marchandises, mais cela demeure encore un des secteurs-clés de notre économie.»

«Jusqu'à tout récemment, c'est-à-dire jusqu'en 1987-88, l'exploitation minière à Pine Point, à environ 100 kilomètres de Hay River, représentait également un actif pour notre communauté, surtout pour les commerçants», ajoute M. Kudelik. «C'est à la fermeture de la mine, que nous nous sommes aperçus de l'apport financier de cette municipalité voisine dans notre économie.»

Le village de Hay River est également un centre de services important pour l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest. On y retrouve le siège social de plusieurs services publics et parapublics : la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest, la Commission des liqueurs, le Centre opérationnel pour la route nationale, le Service central de la bibliothèque et jusqu'à tout récemment le Centre des télécommunications, déménagé depuis à Whitehorse, au Yukon. Le gouvernement territorial y offre également plusieurs services par l'entremise de bureaux régionaux.

Le maire Kudelik est plutôt fier du village qu'il a l'honneur d'administrer et qui fêtera son centenaire en 1992.

Le rythme de vie est tranquille. Les divertissements sont nombreux. L'avenir est plein de promesses, même si son développement est moins rapide que sa consoeur Yellowknife, sise de l'autre côté du Grand Lac des Esclaves.

Professeur de français, commerçant, banquier

Gerry Goudreau, un citoyen actif

Jean-Luc Thibault

Originaire du petit village francophone de Beaumont, au sud d'Edmonton, Gérard Goudreau est un peu gêné de se confier ainsi devant [illegible] magnétophone du journaliste. «Pourquoi moi?», semble-t-il se dire.

Après presque vingt ans d'enseignement à Hay River, après y avoir élevé une famille de quatre enfants, Gerry Goudreau est un homme heureux. «Ça été de belles années. Je ne sais pas comment j'aurais pu mieux passer toutes ces années. On dirait que ça s'améliore à chaque année», confie-t-il.

Son arrivée dans cette ville septentrionale s'est faite un peu par hasard. Après des études à la Faculté St-Jean et à l'université d'Alberta, à Edmonton, M. Goudreau a commencé sa carrière d'enseignant à l'école de son village natal. Durant ces premières années d'enseignement, il a été gérant à temps partiel de la caisse populaire de Beaumont. Poste qu'il a par la suite occupé à temps complet jusqu'à son départ pour Hay River en 1971. «J'aimais bien ma nouvelle carrière de gérant de caisse populaire, mais un beau jour, un ami professeur qui enseignait dans les Territoires du Nord-Ouest m'a informé qu'un poste de professeur était disponible tout de suite à Hay River. Après avoir discuté quelques minutes au téléphone avec le principal de l'école, j'étais engagé. Deux semaines plus tard, nous étions déménagé à Hay River. Ça s'est fait très vite», se souvient M. Goudreau.

Il n'a d'ailleurs eu aucune difficulté à convaincre son épouse car tous les deux étaient très intéressés par cette aventure dans le Grand Nord Canadien qui ne devait en principe ne durer qu'un an. Conquis par le village et par les nombreux amis qu'elle s'y était faite, [illegible] famille Goudreau a décidé de poursuivre l'expérience.

Homme très actif dans le milieu, Gerry Goudreau s'est lancé en affaires dès sa deuxième année à Hay River. En compagnie d'un partenaire, il a ouvert un magasin de sports qu'il a cependant vendu trois ans plus tard.



Il s'est impliqué également dans la création d'une caisse populaire pour les professeurs des T.N.-O. Le succès inespéré de leur caisse les amène cinq ans plus tard à se fusionner avec la caisse populaire de Yellowknife.

Malheureusement, après quelques années d'expansion très rapide, des difficultés à la caisse de Yellowknife viendront mettre fin à ce beau rêve financier. «Le gouvernement territorial a décidé que tous les actifs allaient être vendus à la Banque Royale. Un lundi matin, un avis sur la porte de la caisse populaire indiquait -votre compte est maintenant à la Banque Royale-. J'étais président de [illegible] caisse à ce moment-là. Nous n'avions pas le choix. Nous faisions cela ou bien nos membres perdaient leurs dépôts», avoue M. Goudreau. Selon lui, il semble que le mouvement serait sur [illegible] point de recommencer.

Toutes ces activités ne l'ont cependant pas empêché de poursuivre sa carrière dans le milieu de l'enseignement. Après avoir enseigné le français jusqu'en 1982 aux élèves de la 7ième à la 12ième année, M. Goudreau a accepté le poste de conseiller pédagogique. Il s'occupe aussi bien de l'orientation scolaire que des problèmes personnels qui peuvent affecter les élèves. Son nouveau rôle lui plaît énormément.

Maintenant que leurs quatre enfants fréquentent l'université dans le sud du pays, Gerry et Rose Goudreau ont plus de temps à consacrer à leurs loisirs. En compagnie d'un couple d'amis qui possède un petit avion, ils partent régulièrement en excursion de chasse et de pêche un peu partout dans ce grand parc que sont les Territoires du Nord-Ouest. «Avant d'avoir la chance de voyager comme nous le faisons maintenant, j'avais le sentiment d'avoir le dos contre [illegible] lac, avec le reste du monde vivant au sud. Je n'ai plus cette impression-là aujourd'hui», de raconter M. Goudreau.

Avant de terminer l'entrevue, M. Goudreau nous a fait part d'un projet qui l'intéresse beaucoup. «La démarche que les Dénés, les Métis et les Inuit font pour conserver leur langue et leur culture s'apparente beaucoup à l'expérience que j'ai eu dans mon village natal alors que la population francophone travaillait à conserver sa langue française dans un milieu de plus en plus anglophone. Lorsque j'ai quitté mon village pour me rendre à Edmonton, comme francophone, je me sentais perdu. C'est ce qui arrive présentement aux gens du nord qui quittent leur petite communauté pour Yellowknife ou pour le sud. Il se sentent tout autant perdus que moi. Je pense que cette situation a beaucoup à faire avec les problèmes qu'ils vivent à leur retour dans leur village (suicide, alcooll,etc.), j'en suis convaincu. J'aimerais un jour faire des études sur ce sujet pour appuyer ma théorie.»

Entre-temps M. Goudreau continuera de s'impliquer dans son milieu et de profiter du bon temps que lui offre sa région d'adoption depuis les vingt dernières années.

Production de L'Aquilon, mai 1990

Fort Smith

Hay River

L'Association francophone de Fort Smith

La francophonie locale persévère

Dominique Claudon

L'Association francophone de Fort Smith est littéralement dans sa prime jeunesse : elle est née en 1984, sous l'impulsion d'Arthur Whitton, Franco-Ontarien d'origine. Cette année-là, celui-ci juge que la francophonie de Fort Smith pourrait renforcer ses liens et devrait sortir de l'anonymat. C'est ainsi que l'Association française de Fort Smith - comme elle s'appelle alors - fait son apparition, dans une région habituée à ce que l'expression de la culture francophone soit sagement cantonnée à la vie privée...

Le lancement concret se fait à Noël 84, qui est l'occasion d'une fête «amplement réussie» pour tous les francophones participants.

La mobilité humaine étant ce qu'elle est dans le Grand Nord canadien, M. Whitton quitte la communauté deux ans plus tard.

Sollicitée par la Fédération Franco-Ténoise, Claudette Saquet prend la relève de la présidence de l'association. Il s'agit, dès lors, de susciter l'organisation d'un exécutif, notamment afin d'avoir une assise plus forte pour faire la chasse aux subventions.

La Grande Tournée *Les Retrouvailles* constitue un tournant dans la vie de l'association. «Cela nous a réjoui de découvrir tant de nouveaux visages ... que nous avons eu la grande déception de ne plus revoir», constate Mme Saquet. Explication sommaire : les francophones subitement sortis de l'ombre n'avaient pas envie de participer à des réunions «politiques». Le président nommé en 1989, Gilles Paquin, se demande s'il faut rire ou pleurer d'une attitude aussi absurde : «il n'y avait pas plus politique, comme événement, que ce rassemblement franco-ténois!».

Activités et affaires à traiter s'accumulent. Ainsi, en 1988, le dossier Radio-Canada arrive en tête des préoccupations des membres de l'association, laquelle vient de désigner comme président Gaétan Lebel. Celui-ci est précisément habitué à capter dans son Québec natal les programmes en français de la télévision publique (notamment). Revendication satisfaite plus tôt qu'espérée, puisque les francophones de Fort Smith peuvent écouter la télévision d'État dans leur langue dès septembre 88.

En 1989, une des problématiques à laquelle s'attache l'association est le maintien de l'enseignement du français à l'école dès la première année. En effet, cet acquis avait été menacé dans un premier temps.

Toujours au chapitre de la scolarisation, la langue de Molière en immersion est un objectif que poursuit l'association sous la présidence de Gilles Paquin.

Pour entrer en contact avec l'A.F.F.S., téléphoner à M. Paquin au 872-3345.

L'Association francophone de Hay River

À sa troisième année d'activité...

Jean-Luc Thibault

L'Association francophone de Hay River est encore très jeune, deux ans et demi à peine. Fondée au cours l'hiver 1987, cette association compte déjà à son actif quelques réalisations importantes telles que la venue de Radio-Canada, une cabane à sucre à chaque année et un *beach party* pour la St-Jean-Baptiste.

Comment en vient-on à réunir un groupe de francophones dans une région majoritairement autochtone et où la langue anglaise prédomine? Facile, on attend l'occasion idéale et on organise un souper familial... En juin 1986, un policier de la Gendarmerie Royale du Canada, en poste à Hay River, André Moisan, décide en compagnie de quelques autres francophones d'organiser un soirée pour célébrer la fête de la St-Jean-Baptiste. Il passe donc le message à tous ceux et celles qu'il rencontre. Si bien qu'il y aura presqu'une quarantaine de personnes qui se présenteront pour le souper. Une première rencontre que les convives auront en mémoire longtemps d'ailleurs, s'il faut en croire Sylvie Cauvier, présente ce soir-là et qui jouera par la suite un rôle déterminant dans la mise sur pied de l'association francophone locale. Pour agrémenter la soirée, les organisateurs avaient invité un conférencier pour venir discuter de l'arrivée des premiers prêtres dans le Nord. Prévue pour une quinzaine de minutes, son allocution se serait prolongée au delà d'une heure, s'aliénant ainsi la majorité des participants. «Ça nous a fait comprendre à tous ceux qui, par la suite, ont oeuvré au sein de l'association qu'il faudrait éviter ce genre de soirée-conférence si nous voulons que les gens reviennent», explique Mme Cauvier.

Malgré tout, la création d'une association francophone pour Hay River continuait d'intéresser quelques citoyens et citoyennes. Sylvie Cauvier et Yolande Current se rendent donc à Yellowknife au mois de septembre suivant pour rencontrer l'exécutif de la Fédération Franco-TéNOise et s'informer de la démarche nécessaire pour former une association de francophones. «La Fédération était à organiser la *Grande Tournée, les retrouvailles*. Nous les avons écouté et ça nous a donné le goût de se joindre à eux.

Donc de retour à Hay River, on a décidé de s'organiser un exécutif. Je suis devenue présidente, Yolande Current a hérité de la vice-présidence et Jocelyne Liboiron du poste de secrétaire», précise-t-elle. Le premier objectif de la nouvelle association était de se rencontrer le plus souvent possible entre francophones et surtout de recruter de nouveaux membres pour être représentatifs.

Dès la première année, une trentaine de francophones ont joint les rangs de la nouvelle association. Une fois le recrutement terminé, la nouvelle association commence son travail de sensibilisation pour recevoir un service de télévision en français. Après de nombreux coups de téléphone et des pressions auprès du câblodistributeur, Radio-Canada fait son entrée sur les ondes de Hay River en décembre 1988. Ensuite, l'association réussit à convaincre les autorités gouvernementales des T.N.-O. d'acquérir une collection de livres français pour la bibliothèque. L'association participe également à plusieurs activités locales dont le carnaval annuel alors qu'elle offre les délices de la cabane à sucre.

Aujourd'hui, à la suite du départ de Sylvie Cauvier, déménagée en Alberta, l'Association francophone de Hay River a un tout nouvel exécutif. Julie Bernier a remplacée Mme Cauvier à la présidence. Armelle Caselli est devenue vice-présidente et Lucie Kearns s'occupe du secrétariat.

Le prochain objectif de l'association concerne l'Éducation. On aimerait bien que le programme d'immersion en français soit offert dans les écoles de la communauté. Ce serait un compromis acceptable, vu que le nombre d'élèves francophones est insuffisant pour permettre un enseignement en français, langue première.

Si vous désirez en savoir davantage sur l'A.F.H.R., communiquez avec Mme Julie Bernier (874-6577).

Évolution chronologique de Fort Smith

1872 : la Compagnie de la Baie d'Hudson (C.B.H.) installe un avant-poste à l'ensemble de rapides le plus au nord, lequel est baptisé Smith's Landing.
1874 : construction d'un autre poste : Fort Smith, à l'extrême nord des rapides.
1876 : l'abbé Gascon transfère la mission catholique de Salt River à Fort Smith.
1883 : le premier bateau à vapeur de Fort Smith est construit par la C.B.H., qui le lance l'année suivante.
1898 : la ruée vers l'or du Yukon fait passer nombre de prospecteurs par les portages de Fort Smith.
1914 : les Soeurs Grises mettent sur pied le premier hôpital.
1922 : naissance du Parc national Wood Buffalo.
1949 : une route toute-saison relie Fort Smith à Hay River.
1966 : statut de municipalité (villageoise).
1970 : mise en place de ce qui va devenir le campus Thebacha du Collège de l'Arctique.
1990 : Fort Smith devient officiellement la première localité multilinguistique du Canada.

D.C.

Cette réalisation a été conçue grâce à la collaboration de l'Association francophone de Fort Smith, l'Association francophone de Hay River et le journal L'Aquilon.

L'évolution chronologique de Hay River

1868 : la Compagnie de la Baie d'Hudson ouvre un poste de traite à Hay River qu'elle ferme [illegible] ans plus tard
1893 : arrivée d'une mission anglicane
1900 : établissement d'une mission catholique
1925 : la Gendarmerie royale s'établit
1929 : construction d'une école et d'un hôpital par les membres de l'Église catholique
1942 : l'armée américaine améliore la route entre Grinshaw et Hay River, elle construit également une route qui rejoint Fort Smith et une autre jusqu'à Fort Simpson
1945 : l'industrie de la pêche prend son envol
1948 : l'autoroute Mackenzie ouverte été comme hiver atteint Hay River
1963 : une sérieuse inondation cause d'énormes dommages à Hay River, ce qui amènera la municipalité à déménager à l'extérieur de l'île Vale
1964 : une voie ferrée relie Hay River à l'Alberta
1974 : la Réserve dénée de Hay River voit le jour
1982 : les limites de Hay River s'arrête là où commence la Réserve des Dénés

J.-L.T.

Production de L'Aquilon, mai 1990

L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 5 numéro 9, Vendredi le [illegible] mai 1990

Dans le dossier brûlant de l'enseignement franco-ténois

La loi scolaire est inconstitutionnelle

Dominique Claudon

Passé l'euphorie de l'ouverture officielle de la première école francophone des Territoires du Nord-Ouest, et ce sous le patronnage du pionnier de la francophonie septentrionale, Allain Saint-Cyr, l'heure est au recul.

«Toutes les personnes impliquées commencent à être un plus à l'aise avec l'idée que l'école Allain Saint-Cyr existe pour de bon», constate la présidente de l'Association de parents francophones de Yellowknife, Bernadette Leblanc-Fortier. Avant d'ajouter lucidement: «je pense que la partie la plus difficile a été tranchée». Il faut dire que du coté politique, certains freinaient au maximum l'aboutissement de cette idée de scolariser en français les jeunes de la minorité officielle. Peine perdue, «les réfractaires voient que ça marche, à un tel point, d'ailleurs, que l'expansion est programmée, et que le processus est irréversible».

Au début de l'année, les 9 élèves étaient encadrés par 2 enseignants, l'un en maternelle, l'autre en 1ère/2ième années. La prochaine étape est l'embauche d'un instituteur pour la tranche allant de la 3ème à la 6ème années. «De bons candidats sont sur les rangs», note Mme Leblanc-Fortier. Une nouvelle de bonne augure pour l'avenir de l'unique école franco-ténoise : celle-ci a d'ores et déjà enregistré 23 inscriptions ou pré-inscriptions pour l'année prochaine.



Mme Bernadette Leblanc-Fortier

Si l'on fait l'évaluation de ce français langue première, on peut noter les bienfaits de l'homogénéité culturelle de l'établissement.

Cela a permis d'améliorer sérieusement la connaissance du français. «Certains enfants ne parlaient pas un mot de français au début de l'année scolaire. Maintenant, ils le parlent», remarque avec satisfaction [illegible] présidente de l'Association. En fait, ce problème reflète bien celui de toute la francophonie hors Québec, avec sa cohorte de couples mixtes, dans lesquels la mère est francophone. Exception locale à la règle : la mère d'un élève est une anglophone.

En tout cas, l'Association a atteint «presque à 100% ses objectifs», puisqu'elle avait arraché à la Commission scolaire l'autorisation d'ouvrir des classes de la 3ième à la 6ième années. D'où le branle-bas de combat pour préparer les programmes à venir, notamment.

Suite en page 3...

La nouvelle présidente du Conseil consultatif

Condition féminine : perspective familiale

Dominique Claudon

Il y a du nouveau en matière de consultation des femmes des Territoires du Nord-Ouest. Une nouvelle loi a institué le Conseil consultatif de la condition féminine, qui remplace avantageusement le Comité du même nom. La présidente par intérim n'est autre que Fay Williams, dont la stature (qualités humaines et professionnelles, milieu culturel d'origine) sont autant d'atouts pour devenir - qui sait ? - la prochaine présidente du Conseil consultatif.

Lorsqu'on lui demande ce qui, d'après elle, l'a amenée à être propulsée à ce poste, elle répond, avec l'authentique modestie qui la caractérise, qu'elle sait seulement que la ministre devait absolument nommer une femme de Yellowknife. Les autres raisons, nous pouvons à tout le moins les discerner.



Le nouveau Conseil, de gauche à droite, Mme Susan Summons, Soeur Agnes Sutherland, Mmes Rebecca Kudloo, Rita Arey, Helen Tologonak, Shirley Baton, Fay Williams, Bernadette Makpah. Absente sur la photo, Mme Koyina-Richardson

De formation pluri-disciplinaire, Mme Williams a choisi d'allier - sans complexes - une certaine féminité avec une étoffe de citoyenne active. Incarnation féminine de la force tranquille, elle cumule désormais trois responsabilités. En de-

Suite en page 3...

Femmes francophones de tous les T.N.-O.

Unissez-vous

Dominique Claudon

Pour la deuxième fois, un rencontre de femmes francophones de tous les coins des Territoires du Nord-Ouest a eu lieu à Yellowknife, et ce du18 au 20 mai afin d'envisager un regroupement territorial des femmes francophones.

La conférence de presse, qui a eu lieu vendredi en guise d'ouverture de ce rassemblement, a été l'occasion de faire le point sur la réalité globale vécue par les Franco-Ténoises.

À cet égard, l'allocution de [illegible] vice-présidente de la Fédération Franco-Ténoise (F.F.T.), Marlène Steppan, s'est révélée relativement informative.

Elle a commencé par évoquer ce qui pose problème : l'isolement géographique, le manque de contact avec les groupes de femmes, «l'invisibilité» dans les travaux, par exemple.

C'est en 1988 que la F.F.T. considère la nécessité de mieux connaître les besoins des Franco-Ténoises. D'où un projet de consultation auprès d'elles, afin de cerner leur vécu du Nord, leurs problèmes spécifiques, et d'élaborer une grille de réflexion pour une rencontre territoriale.

La recherche, qui sui cela, permet de brosser et d'affiner le portrait des femmes francophones des T.N.-O. Elles sont plus instruites et mieux rémunérées que les autres Ténoises. Leur insertion sur le marché du travail est plus forte que dans [illegible] reste du pays. Cependant, comme elles ont toujours la responsabilité de [illegible] famille, elles ont une double, voire une triple journée de travail.

Mme Steppan a rappelé les souhaits émis lors du colloque des Franco-Ténoises l'an dernier. À propos du marché du travail, l'accès à celui-ci demeure aléatoire. De plus, elles sont sous-remunérées par rapport à leurs homologues du sexe masculin. Si [illegible] connaissance de l'anglais est un «pré-requis» pour trouver un emploi, les professions non-traditionnelles présentent plus d'opportunités d'embauche qu'ailleurs. Pour ce qui est de la reprise des études, elle est incontestablement plus difficile par ici ; la langue d'enseignement, elle, est toujours l'anglais. Concernant le travail domestique, il n'est toujours pas reconnu, [illegible] les mères sont souvent «responsables du bien-être des membres de la famille». Quant au désir de se regrouper, il s'agit de sortir de l'isolement, de «s'occuper à faire quelque chose», mais sans se couper des autres (autochtones, anglophones).



Mmes Lorraine Pellerin (Nanisivik) Myriam Alizé et Marlene Steppan (Iqaluit), Linda Petterson (Fort Smith) et Lucie Kearns (Hay River), membres du comité ad hoc.

À partir de là, les participantes au colloque 89 identifiaient les besoins suivants. D'une part, créer un structure formelle et devenir membre associé de la F.F.T. tout en gardant une organisation souple. D'autre part, avoir une représentante au sein de l'organisme de consultation des femmes des T.N.-O.

En avril 1989, la F.F.T. est admise à la Fédération des Femmes Canadiennes-Françaises (F.F.C.F.) ; Linda Pettersen l'y représente actuellement.

En octobre de la même année, l'assemblée générale de [illegible] F.F.T. à Iqaluit suscite la formation d'un comité ad hoc, composé de représentantes de Yellowknife, Iqaluit, Fort smith, Hay River, [illegible] de Nanisivik. Mandat : étudier les modalités de regroupement souhaité par les Franco-Ténoises. Ce qui nous amène à cette rencontre territoriale. Elle s'est déroulée de la façon suivante : mise à jour des besoins, identification des dossiers prioritaires, examen des modèles organisationnels des Canadiennes structurées en regroupements.

Un fait d'hiver!!!



SOMMAIRE



Femmes en tête
voir en page 2-3

Leroux, Beaulieu...
et les autres
voir en page 11

Femmes en tête Femmes en tête Femmes en tête

D'un atelier à l'autre

Linda Pettersen

MONTRÉAL - «Les types de savoir», «Quand la justice s'en balance», «Que sont devenues les valeurs féministes», «À votre âge, il faut prendre la pilule, madame», «Jeunes mères adolescentes», «Quand on désire le désir», voilà quelques uns des titres à la programmation des 50 heures du féminisme. Devant cette panoplie d'ateliers et de conférences, le choix s'avérait difficile. Les cinq représentantes des T.N.-O. se sont donc réparties la tâche et se sont presque perdues de vue lors de la fin de semaine.

Quelques ateliers, en bref

Que vivent les femmes francophones hors Québec? La Fédération nationale des femmes canadiennes françaises avait organisé une table ronde pour sensibiliser et informer les femmes du Québec à ce qui se passe ailleurs au pays. Un point fort discuté: l'attitude des gouvernements face aux minorités et le taux d'assimilation que ceux-ci subissent, surtout les francophones. Malgré les efforts du gouvernement fédéral avec sa politique de bilinguisme, leur survie n'est pas assurée. C'est que la qualité des services auxquels nous avons droit fait souvent défaut. Trop peu nombreux et dispersés, nous coûtons très cher au gouvernement. Belle excuse lorsqu'on sait que 30% seulement des budgets du Secrétariat d'État vont aux francophones hors Québec alors que les anglophones du Québec récoltent les 70% qui restent. Aux dires de plusieurs, nous représentons une minorité symbolique avec laquelle les gouvernements jouent facilement la carte politique. Les francophones hors Québec ont toujours appuyé les luttes des Québécoises, oubliant parfois leurs propres luttes. Il s'avère donc important de créer une solidarité entre les deux groupes afin d'augmenter nos forces et de faire valoir nos droits.

La science selon les petites débrouillardes

Personnages féminins de la revue québécoise pour la jeunesse «Je me petit débrouille», les petites débrouillardes font de la science une affaire de fille. Ces personnages féminins jouent-elles un rôle conforme à celui des scientifiques et ont-elles une place équivalente à celle des garçons? Deux chercheuses de l'Université de Sherbrooke se sont penchées sur la question et nous ont livré leurs résultats. En fonction des qualités requises pour un scientifique, les personnages féminins n'y correspondent pas. De plus, la présence des personnages féminins dans les illustrations est moindre que celle des personnages masculins.

Malgré tout son bon vouloir, la revue ne donne pas une image intéressante de [redacted] jeune fille qui s'intéresse aux sciences et il faut espérer que les éditeurs de [redacted] revue se plieront aux recommandations du rapport.

Une nouvelle urgence : l'environnement

La pollution de l'air et de l'eau, la disparition des espaces verts urbains, le vandalisme, la pauvreté, etc. sont des symptômes de la détérioration rapide de la qualité de vie dans nos grandes villes.

L'étalement urbain en est une conséquence évidente. Les défavorisés se voient contraints de rester en ville alors que les gens aisés s'expatrient en banlieu, là où la qualité de vie est plus acceptable. Doit-on alors développer une conscience collective et faire pression auprès des autorités gouvernementales afin qu'ils donnent priorité à ce dossier? La réponse est oui. Les femmes peuvent jouer un rôle catalyseur en forçant les instances en place à agir dans les plus brefs délais.

Les 50 heures du féminisme

30 ans après l'obtention du droit de vote pour les Québécoises

Linda Pettersen

MONTRÉAL - Les 30 ans du droit de vote des femmes au Québec, ça se fête! Surtout lorsqu'on sait que les Québécoises ont été les dernières au Canada à pouvoir exercer ce droit fondamental, soit près de vingt ans après l'acquisition de ce droit par les femmes canadiennes.

L'initiative nous venait alors des Prairies: l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba en 1916; [redacted] Colombie-Britanique et l'Ontario en 1917; le fédéral et les T.N.-O. en 1918; le Yukon et le Nouveau-Brunswick en 1919; l'Ile-du-Prince-Édouard en 1922; Terre-Neuve en 1925; et le Québec en 1940. Un fait à remarquer: les femmes autochtones devaient attendre jusqu'en 1962 pour le fédéral et 1968 pour [redacted] provincial avant d'avoir le droit de vote.

Pour célébrer cet événement sans précédent, il y a eu à l'Université du Québec à Montréal, les 27, 28 et 29 avril dernier, «Les 50 heures du féminisme». Ce forum a retracé l'histoire du féminisme à travers les réalisations du mouvement au cours des cinquante dernières années et a



fait une projection pour l'an 2000 des défis qui attendent les femmes.

Entre trois milles et dix milles femmes étaient attendues à ce forum, en provenance majoritairement du Québec mais aussi des autres provinces.

Les T.N.-O. étaient représentés par cinq personnes: Marlene Steppan, d'Iqaluit; Line Gagnon et Diane Mahoney, de Yellowknife; Lucie Kearns, de Hay River; et Linda Pettersen, de Fort Smith. Plus de 150 ateliers, conférences, spectacles et autres activités ont eu lieu lors de ces trois jours, touchant à des thèmes aussi variés que la santé, le travail, l'éducation, l'économie, la politique, etc.

Se retrouver entre femme, partager ses expériences, échanger sur des sujets d'actualité, se donner un temps d'arrêt pour réfléchir sur des questions féministes majeures, c'était ça le colloque. Les femmes ont fait bien du chemin depuis 1940 et il n'est pas question d'arrêter car il y a bien des dossiers sur lesquels il faut se pencher. Le message important livré lors de ce colloque, c'est que les femmes se sont prises en main, elles ont pris leur place dans la société mais qu'il faut continuer la lutte.

La publicité

Miroir de la pornographie

Linda Pettersen

MONTRÉAL - Considérée comme une forme de pollution visuelle, la publicité envahit tous les secteurs de la vie quotidienne. À la télé, dans les magazines, sur les affiches, partout notre regard est sollicité de façon continue par ces images qui, souvent, véhiculent des concepts sexistes et pornographiques. Il n'est pas besoin d'être un expert pour constater ces faits.

Présentons quelques précisions sur ces faits.

Il y les cas où la femme est absente de la publicité alors que les femmes représentent 52% de la population.

Mais quand la femme est présente, ce n'est pas toujours flatteur. On nous présente dans des modèles stéréotypés grotesques: femme-animal sauvage que l'on doit capturer, ligoter, dompter; femme-fleur, éphémère et fragile (rappelons qu'à une époque encore toute récente, les femmes se situaient entre les animaux et les plantes dans l'ordre de la création, et le monde de la publicité n'a pas cru bon d'évoluer depuis); femme-enfant, invitation à l'inceste et à la pédophilie. Femme voilée, secrète et mystérieuse dont il faut percer le mystère.

Que dire maintenant de la présence physique de la femme dans la publicité. Pour mettre en évidence le caractère soumis de la femme, on se doit de la représenter dans des positions exposant les formes du corps, montrant les seins, le ventre et les fesses au maximum sans toutefois donner trop d'importance à la tête, aux jambes et aux bras que l'on coupe au besoin. La nudité est de mise. La photo en plongée (prise de dessus) accentue le caractère de soumission.

En comparaison, les hommes sont photographiés dans des positions faibles: bien droits sur leur pied, rigide, bras croisés sur la poitrine. On l'habille plus souvent qu'on le déshabille. La contre-plongée (prise de dessous) met l'emphase sur la stature et la domination.

Et les exemples pullulent.

Malgré tout, le monde de la publicité se défend bien d'érotiser tout ce qu'il fait. On fait appel de plus en plus à des photographes professionnels de grand renom pour donner plus de crédibilité à l'image publicitaire qui devient alors une oeuvre d'art. Qui saurait dénoncer et s'opposer à l'art?

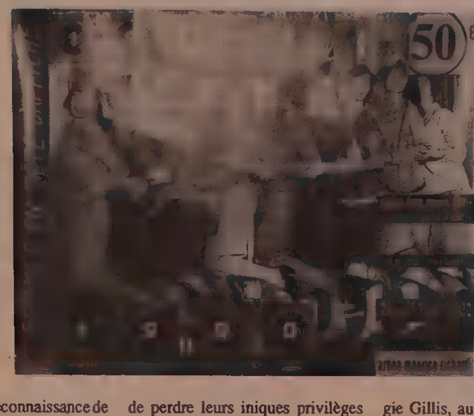
Femmes en tête Femmes en tête Femmes en tête

Femmes en tête d'affiche

Un concert engagé

Linda Pettersen

MONTRÉAL - La tête pleine d'images, fredonnant des airs connus entendus quelques instants auparavant, c'est par milliers que les femmes quittaient l'aréna Maurice Richard de Montréal où elles venaient d'assister à un spectacle d'envergure commémorant le cinquantième anniversaire de l'obtention du droit de vote des Québécoises. Pendant quatre heures, l'atmosphère fut des plus joyeuses. On s'en retournait, heureuse d'avoir assisté à un spectacle de qualité, imprégné d'histoire et de poésie.

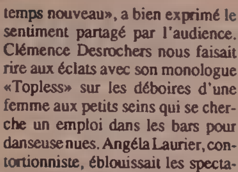


Divisé en deux partie, ce spectacle était à l'image de la persévérance et de l'acharnement des femmes dans cette lutte pour la reconnaissance de leurs droits. Un spectacle fait et réalisé par et pour des femmes malgré une faible représentation masculine venue fêter avec nous.

La salle était pleine à craquer et un écran géant permettait de voir les femmes sur scène dans des proportions gigantesques. Radio-Canada était sur les lieux afin de rediffuser ce spectacle le 6 mai lors des Beaux Dimanches.

La première partie du spectacle retraçait l'histoire de la lutte de quelques unes des grandes suffragettes québécoises. Ce mouvement, issu d'une situation socio-économique très pénible, s'est heurté aux refus répétés tant des instance politiques que de l'Eglise, institutions dominées par des hommes craignant de perdre leurs iniques privilèges masculins. Ironie du sort, c'est l'ambition politique d'Adélard Godbout qui lui fait promettre d'accorder ce droit aux femmes s'il est élu, événement qui se produit en 1939.

La deuxième partie s'est animée aux rythmes des chansons, de la musique, des acrobaties et des danses de quelques unes des grandes artistes du Québec. Renée Claude, avec la chanson «C'est le début d'un temps nouveau», a bien exprimé le sentiment partagé par l'audience. Clémence Desrochers nous faisait rire aux éclats avec son monologue «Topless» sur les déboires d'une femme aux petits seins qui se cherche un emploi dans les bars pour danseuse nues. Angéla Laurier, contortionniste, éblouissait les spectatrices par ses acrobaties. Chatouille ne s'est pas laissée impressionner par cette dernière et nous a démontré que la contorsion n'est pas seulement réservée aux personnes souples. Bien connues au Québec pour leurs chansons féministes, les soeurs McGarrigle se sont exécutées avec la «Complainte pour Ste-Catherine». Sur une musique de Bach, «Prélude en sol majeur», Margie Gillis, au talent comparable à celui d'Isadora Duncan, nous a enchanté par le mouvement et la sensualité d'une de ses chorégraphies. Louise Forestier, Louisette Dussault, Marie-Claire Séguin et Sylvie Tremblay ont également participé à la magie de la fête.



L'auditoire était en délire et les applaudissements n'en finissaient plus. Il a fallu pourtant se résigner à quitter les lieux.

La violence intégrée

Linda Pettersen

MONTRÉAL - Nous vivons dans un monde de violence. Cette dernière s'alimente quotidiennement des gestes que l'on pose, des mots que l'on dit, des images qui se déroulent devant nos yeux. Elle est omniprésente car nous la valorisons. Elle est synonyme de force et de pouvoir. On s'en sert pour contrôler et écraser ceux qui sont faibles. Dans ce domaine, les femmes sont donc des victimes de choix. C'est ce que nous faisait savoir une conférencière, professeure de cours d'auto-défense auprès de groupes de femmes vivant dans les quartiers pauvres de Montréal. Elle a d'abord dressé un portrait des catégories de violences auxquels sont confrontées les femmes, puis elle a animé une discussion sur ce qui déprime ou énerve les femmes par rapport à tous ces comportements agressifs.

Sujet toujours d'actualité, la violence faite aux femmes s'accompagne du mythe selon lequel on fait tout pour déclencher ce phénomène. Dans cette dynamique, [illegible] victime porte le fardeau de la responsabilité, est mise au banc des accusé, tandis que l'homme quitte le décor.

Que dire maintenant des autre formes de violences, celles affectant davantage le moral? Les femmes doivent-elles réagir avec violence, accepter calmement, se soumettre ou retourner cette violence contre elles-mêmes ? Il y a beaucoup de travail à faire pour se faire accepter dans sa dignité humaine.

La séance plénière a permis à chacune de s'exprimer librement. Une nette différence séparait ce qui déprime de ce qui énerve. Dans le premier cas, on s'attaque au système en entier, à une situation d'ensemble: le pouvoir des hommes sur les femmes, l'impuissance et l'isolement, le mépris des hommes (rappelez-vous le massacre de la Polytehcnique), les éternels critères de beauté et de jeunesse, etc. Face à l'ampleur du problème, c'est la déprime.

Ce qui énerve, c'est autre chose. Cela fait référence à des situations individuelles, aux faits, remarques et gestes quotidiens qui font réagir vivement les femmes. C'est lorsqu'elles sont confrontées aux farces plates et grossières, aux sous-entendus, aux reproches et aux stéréotypes.

Sous toute ses formes, la violence faite aux femmes reste inacceptable. «Il ne faut pas attendre que les hommes changent la situation car ils n'abandonneront pas leur position privilégiée». C'est aux femmes à s'opposer à la violence et à se faire respecter.

suite de [illegible] page 1

Éducation en français

Consolider les acquis

En cette première année de fonctionnement, les responsables de l'école voient déjà loin. L'ambition de cet enseignement franco-ténois embryonnaire se situe en amont et en aval.

Tout d'abord, la consolidation en marche passe par l'installation d'une garderie pré-maternelle. Cela permettrait «de récupérer plus facilement la clientèle, de refranciser les nouveaux venus». Cet aspect-là du dossier «essor» est capital, selon l'Association des parents. En effet, c'est avant l'âge de cinq ans que se fait l'assimilation. Qui plus est, une refrancisation des petits peut faire prendre conscience à leurs parents du danger de déculturation (perte de l'identité culturelle), voire les amener à être eux-mêmes refrancisés. Seulement voilà, un tel projet n'est pas pour bientôt, étant donné que même les écoles anglophones n'arrivent pas à obtenir une garderie. À cela s'ajoute un flou typiquement administratif: le ministère de l'Éducation renvoie la balle dans la camp de celui du Bien-être social...

Ensuite, comme le souligne Mme Leblanc-Fortier, la nécessité de cerner les besoins liés à l'ouverture de classes supérieures «implique d'aller demander une 7ième année et de voir si de jeunes seraint interéssés par une 8ième et une 9ième années». Dans cette hypothèse, le problème du redéploiement des locaux serait soulevé.

La question brûlante qui ne va tarder à se poser au niveau politico-éducatif est l'inadéquation entre la loi scolaire des T.N.-O. et l'article 23 de la constitution. Commandé par l'Association, le rapport Lepage va lui donner des armes légales de contestation de la loi scolaire territoriale. Le juriste sollicité avait pour mission de rechercher les points anticonstitutionnels de cette dernière, et de tirer les leçons de [illegible] cause Mahé, en relation avec l'enseignement à la minorité des T.N.-O. Du côté de l'Association, on attend maintenant une réponse à une demande de financement faite auprès du Bureau de contestation judiciaire. Ceci afin de «d'avancer par étapes dans le dossier». En clair, [illegible] s'agit d'amener l'autorité territoriale compétente à changer la loi dans le sens du strict respect des droits scolaires des francophones. De cette réflexion à la contestation publique, il y a un pas qui n'est pas encore franchi.

Bref, le jet du pavé dans la mare attend son heure.

Notons que ce type de revendication aura l'intérêt de pouvoir enclencher l'engrenage en faveur d'un enseignement adapté aux groupes à la légitimité historique plus grande que celle des «deux peuples fondateurs» : les autochtones.

On avait dû forcer les responsables scolaires territoriaux à ne plus ignorer [illegible] notion de *droit* ; maintenant, ils vont devoir faire plus ample connaissance avec [illegible] concept d'*inconstitutionnalité*.

suite de la page 1

La condition féminine

Conseil multi-ethnique

hors de sa nouvelle fonction, elle est coordinatrice chargée du patrimoine à l'Association métisse, et coordinatrice du programme de mise en forme du *Racquet Club*... Fay Williams a par ailleurs une vie familiale bien remplie, puisqu'elle est mère et chef de famille monoparentale, excusez du peu ! Pas étonnant, après ça, que sa «vie personnelle» en soit «affectée». Cela dit, elle prend les événements avec philosophie et ne demande qu'à relever ce nouveau «défi». «Je suis vraiment ravie et très honorée d'avoir le privilège de présider ce Conseil, et cela d'autant plus que je ne m'attendais pas à cette nomination», dit-elle le plus naturellement du monde.

La présidente novice aime à dire que c'est un réel défi qui lui est lancé, car «il y a beaucoup de décisions à prendre, de femmes à rencontrer et de tâches à s'atteler». Comme sous l'ex-Comité, les orientations du Conseil vont être centrées sur la violence à l'encontre de la femme et des enfants. «La violence familiale est un crime, et cet état de fait inacceptable transcende les clivages culturels», lance-t-elle. La lutte contre ce fléau, pense-t-elle, passe par la prévention, la pédagogie, [illegible] formation et la sensibilisation. «Cela devrait prendre une ou deux générations, et il nous faut pas perdre une seconde».

Si Fay Williams défend bec et ongles la dignité de la femme, elle n'est pas pour autant une «anti-mâle» primaire. Toute idéologie, y compris le féminisme, balance entre un courant pragmatique et une tendance sectaire. Mme Williams, en tant que femme et en qualité de présidente du Conseil consultatif de la condition féminine, n'est pas spécialement en phase avec la conception «extrême» de la lutte pour l'émancipation des femmes. «L'implication de l'homme n'est pas à rejeter nécessairement», déclare-t-elle.

Fay Williams conclut en exprimant son vif optimisme quant à l'avenir des Septentrionales.

«Faire en sorte que les femmes acquièrent un rôle meneur dans la société est un défi extrême mais exaltant», constate-t-elle, tout en poursuivant : «me voici donc propulsée dans le monde politique, moi qui ai plutôt une vocation d'éducatrice».

Cela n'a pas l'air de lui déplaire: elle se verrait volontiers la prochaine présidente du Conseil consultatif de la condition féminine à l'issue de l'élection prévue début juillet à Prelude Lake.

ÉDITORIAL

Membres recherchés

Problème de participation

En parcourant les Territoires du Nord-Ouest pour assister aux assemblées générales des associations francophones, on s'aperçoit rapidement que le manque d'implication des membres est un problème majeur auquel doivent faire face les chefs de file de ces associations. Avant d'appuyer sur le bouton «panique», analysons cette situation d'un peu plus près.

Le faible militantisme des membres des organisations volontaires n'est pas un phénomène nouveau. Depuis des décennies, les sociologues savent qu'il est rare et souvent provisoire d'obtenir une implication active de plus du dizième des membres de la base. Les quelques fois où cela se produit, c'est lorsqu'une situation particulière parvient à canaliser suffisamment les intérêts des gens vers une action collective. L'exemple idéal, c'est la participation des syndiqués à leur organisation. Les leaders syndicaux s'attendent à une présence accrue des membres lorsqu'ils se retrouvent en situation de négociation et plus la possibilité d'une grève se précise, plus les syndiqués assisteront aux réunions. Une fois la convention signée, la participation chute.

Les problèmes d'assimilation et le manque de services en français ne sont-ils pas des sources de motivation suffisantes pour susciter une meilleure participation ? Si le besoin auquel doivent répondre les associations francophones ne concernait que la défense des intérêts politiques de ses membres, la réponse serait oui.

Précisément, ces associations ont également à répondre à des besoins (non-exclusifs mais pas *nécessairement cumulables) plus sociaux, des* besoins de loisirs.

La désaffection politique des citoyens touchent aussi les francophones minoritaires,et il se trouve tout simplement que plusieurs d'entre eux souhaitent seulement avoir des occasions de pouvoir se rencontrer, échanger et avoir du bon temps. Comment s'en étonner lorsqu'on sait que plusieurs d'entre eux ne sont que de passage et sans attache réelle à ce coin de pays.

De plus, sans nécessairement être politiquement amorphe, les gens s'intéressent généralement peu au domaine politique.

Phénomène de société, rares sont les personnes embrassant une vision globale de la société, sensibilisées à plusieurs aspects de notre vie sociale. Pour l'un, la priorité c'est l'environnement, pour l'autre c'est l'éducation en français ou la condition féminine ou le pacifisme. La liste des intérêtes divers est longue. Forts de proverbes tels «qui trop embrasse, mal étreint» ou «il ne faut pas courir deux lièvres à la fois», les gens ont tendances à se cantonner dans des sphères d'action limitées. Parfois aussi, le temps manque, pris que nous sommes entre le travail, la famille et la vie sociale.

Bref, les raisons ne manquent pas pour expliquer la présence éclatante des chaises vides dans certaines de nos réunions et l'ensembles de ces facteurs n'en rend que plus ardue la tâche des membres des exécutifs devant souvent se battre seuls pour faire avancer les dossiers qu'ils ont à coeur.

Ceux-ci doivent avoir en tête ces différentes données pour pouvoir agir. Ils doivent non pas comptabiliser tant le nombre de gens présents à leurs assemblées mais plutôt celui des personnes qui se sont impliquées ou ont participé à l'une ou l'autre des activités de l'organisme.

On voit donc qu'il est inutile de paniquer ou de s'apitoyer sur le sort des associations francophones, la majorité des organismes vivant le même phénomène depuis des années. Il s'agit de chercher les solutions particulières à votre organisation et, surtout, d'être patient.

Alain Bessette

L'équipe

Directeur:	Alain Bessette
Journalistes :	Jean-Luc Thibault
	Kim Ouellette
Journaliste-coopérant :	Dominique Claudon
Collaborations :	Armelle Caselli
	Linda Pettersen
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous!
L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603
Bureau de l'Arctique de l'Est
C.P. 365, Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0
(819) 979-6325

Avis aux aînés

Une conférence sur le logement

Dominique Claudon

Une conférence sur le logement des aînés aura lieu à Yellowknife du 29 au 31 mai, ont annoncé le ministre d'État au Logement, Alan Redway, et le ministre responsable de la Société d'Habitation des Territoires du Nord-Ouest, Tom Butters.

Portant sur les besoins de logement de la population active et croissante de personnes âgées des T.N.-O., cette manifestation fait partie d'une série de douze conférences tenues cette année dans chaque province et territoire ; elle est un suivi de de la conférence sur les choix de logement pour les aînés, qui a eu lieu en 1988 à Halifax.

Comme le fait remarquer le ministre du Logement, une planification sérieuse s'avère nécessaire pour répondre aux divers besoins de logement des aînés. Par ailleurs, le ministre invite d'une part les aînés de tous les coins des Territoires, d'autre part les représentants du secteur privé et du logement social, ainsi que les organismes gouvernementaux à contribuer à la mise au clair des tendances de l'immobilier ténois pour personnes âgées.

Il s'agira également de «s'attarder surtout à relever les préférences des personnes âgées en matière de logement et à déterminer les mesures nécessaires aux conditions d'accessibilité et d'offre». Parallèlement, M. Redway souhaite que le désir des aînés de maintenir un mode de vie autonome fasse l'objet d'une coordination des activités des secteurs du logement, de la santé, de l'aide sociale et des transports.

Ainsi, dit pour sa part M. Butters, la collaboration entre collectivités et citoyens permettra de répondre aux besoins des aînés en leur donnant les moyens de demeurer aussi autonomes que possible tout en conservant leur style de vie traditionnel. À cet égard, peut-être faut-il le rappeler, les sociétés septentrionales ne peuvent se passer de l'héritage culturel que lèguent les plus âgés. M. Butters se fait l'écho de cette réalité : «étant donné la diversité des milieux, des cultures et des besoins à travers les T.N.-O., il nous faut adopter des moyens novateurs pour aider les aînés à préserver leur grande autorité morale et éducative». Intitulée «Logement des aînés : l'enjeu au nord du 60ième parallèle», la conférence s'est fixée deux objectifs. D'abord, l'information et l'échange entre les usagers, les promoteurs, les bâtisseurs, les financiers et les divers responsables gouvernementaux. Ensuite, la mise au point des stratégies répondant aux problèmes soulevés. Les thèmes abordés seront les suivants : le maintien de l'autonomie, les demandes et besoins en matière de logement, les choix de logement, le financement créatif, l'adaptation du logement.

Pour couronner le tout, notons la participation à la conférence de la ministre d'État aux Personnes âgées, Monique Vézina.

Bourses de séjour en France

5 bourses de séjour en France sont proposées par la République française aux 18/30 ans. Hormis l'aller-retour Canada/France, tous les frais prévus sur place sont pris en charge pour ce qui est des bourses 1 à 4. La dernière bourse consiste en une prise en charge totale.

Bourse n°1	Séjour de 12 jours : Paris du 6 au 9 juin puis le Dauphiné (Alpes) du 9 au 16 juin. Découverte du patrimoine, de la civilisation française, et de la gastronomie.
Bourse n°2	Séjour de 2 semaines : Paris du 2 au 5 juillet, la Marne du 5 au 14 juillet. Histoire, loisirs, vie quotidienne, découverte du patrimoine.
Bourse n°3	Séjour de 2 semaines : Paris du 1er au 4 juillet, Orléans du 4 au 13 juillet. Art et patrimoine.
Bourse n°4	Séjour de 13 jours : Paris du 21 au 24 août, l'Isère (Alpes, Trièves-Vercors) du 24 au 1er septembre. Découverte de cette région, les hauts plateaux du Vercors, la réserve naturelle.
Bourse n°5	réservée aux amateurs de théâtre. Séjour de 10 jours: Festival d'Avignon et excursions en Provence du 10 au 19 juillet. Participation de plusieurs pays, échange entre jeunes, découverte du Festival, de la ville et de la région.

Pour tous renseignements, contacter dès que possible Jean-François ROEDERER à : Consulat général de France, Suite 300, Highfield Place, 10010/106 Street, Edmonton (Alberta), T5J 3L8 ; tél. : (403) 425-0665 ou 428-0232 ; télécopieur : (403) 426-1450.

Motion sur les besoins de la jeunesse autochtone

La Chambre des communes approuve

Jean-Luc Thibault

Le 25 avril dernier, le député fédéral de Nunatsiaq, Jack Anawak, a exprimé sa reconnaissance envers ses collègues de la Chambre des communes pour leur appui à la motion traitant des besoins de [redacted] jeunesse autochtone.

Rappelons qu'à l'automne 1989, M. Anawak avait présenté une motion qui demandait au gouvernement «d'envisager de prendre, en consultation avec les peuples autochtones, des initiatives spéciales permettant de répondre aux besoins pressants de la jeunesse autochtone sur les plans de l'emploi, de l'éducation et de la santé».

«J'ai soumis cette motion à partir de la vive préoccupation qui m'habite concernant aussi bien la situation actuelle que les possibilités d'avenir des jeunes hommes et femmes Inuit, Indiens et Métis de ce pays. Je suis extrêment satisfait de voir que cette inquiétude est partagée par les membres de tous les partis. J'aimerais remercier pour leur intérêt et leur appui tous ceux et celles qui ont parlé en faveur de ma motion», déclarait M. Anawak. «En approuvant cette motion, ajoutait-il, [redacted] Chambre des communes a exprimé son engagement moral et politique d'améliorer les conditions actuelles et de procurer un avenir meilleur aux jeunes autochtones de ce pays. Maintenant, il reste au gouvernement, en consultation avec les jeunes autochtones et les organismes autochtones, de prendre les mesures nécessaires pour traduire la volonté des députés en matières de politiques et en programmes qui feront une différence dans la vie quotidienne des jeunes autochtones. J'exhorte vivement le gouvernement à commencer ces consultations dès maintenant.»

Vingt-huit membres du Parlement (14 libéraux, 9 progressistes-conservateurs et 5 néo-démocrates) ont participé aux débats qui se sont conclus le 24 avril 1990.

Assemblée générale annuelle de Fort Smith

Élection d'un nouvel exécutif

Linda Pettersen

FORT SMITH - Il y avait de la grande visite à Fort Smith: Fernand denault, président de la Fédération Franco-Ténoise (FFT), Richard Barrette, directeur général de la FFT et Alain Bessette, directeur de L'Aquilon. Mais que nous valait cette triple délégation? L'Assemblée générale annuelle, rien de moins.

Samedi soir, le 5 mai, Mme Dubé s'est fait un plaisir de recevoir ces messieurs ainsi que les membres de l'association pour un vin et fromage dans sa petite maison de la rue Cassette Crescent. Bon vin, bonne bouffe et bonne conversation ont animé cette soirée. Ceux qui connaissent bien Mme Dubé, savent que le fromage n'était pas la seule denrée comestible sur la table. À la fin de la soirée, on se donnait tous rendez-vous pour le lendemain, à 14h15 à la bibliothèque Mary Kearser. Sur place, les gens auraient la chance de se familiariser avec la collection de livres français qui occupe une toute petite partie des étagères au sous-sol.

L'assemblée a commencé dans une atmosphère de détente. Adoption de l'ordre du jour, adoption du procès-verbal de [redacted] dernière assemblée générale annuelle, mot du président, bilan financier et présentation de la programmation 1990-91, tout a été comme sur des roulettes. Deux des invités ont pris la parole. Fernand Denault résumait les grands dossiers de la FFT alors qu'Alain Bessette parlait du bureau de direction de L'Aquilon et de la nécessité d'élire quelqu'un pour représenter Fort Smith. À la fin de cette assemblée, il y a eu l'élection d'un nouvel exécutif. C'est avec grand regret que les gens ont appris que la famille Saquet déménagera au cours de l'été. Claudette ne se représentait donc pas à un poste de l'exécutif. C'est Mme Monique Bird qui remplacera cette dernière au poste de secrétaire. Mme Dubé a été confirmée dans sa fonction de vice-présidente et Gilles Paquin a accepté le poste de secrétaire. C'est Linda Pettersen qui a été nommée présidente de l'association. Pour sa part, Gisèle Soucy a été nommé au bureau de direction de L'Aquilon.

Le suspens terminé, nous attendait un goûter de tarte au sucre d'érable préparé par Mme Dubé.

Richard Barrette a été l'heureux gagnant d'un prix de présence soit une tarte au sucre.

Le chanceux!

Une télévision communautaire à Yellowknife ?

Une société de bénévoles désire présentement voir une télévision communautaire s'organiser à Yellowknife.

Il existe une multitude d'organismes dans la ville - associations culturelles, clubs sociaux, ligues sportives, troupes de théâtre ainsi que des écoles remplies de jeunes étudiants débordants de talent - qui sont tous engagés dans des activités qui méritent d'être diffusées au petit écran ou à tout le moins d'être immortalisées sur cassette.

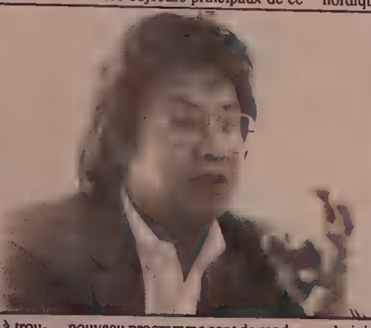
La société qui vient d'être formée a besoin d'idées et est également à la recherche de membres. Si vous appartenez à un organisme sans but lucratif qui pourrait être intéressé à immortaliser les événements spéciaux sur vidéo, une réunion d'information aura lieu au début du mois de juin pour discuter de cette télévision communautaire.

Pour les élèves de la 10ème année

Un nouveau programme d'études nordiques

Jean-Luc Thibault

Selon le ministre de l'Éducation, Stephen Kakfwi, un nouveau programme d'études nordiques sera offert dès l'an prochain aux élèves de 10ème année dans toutes les écoles des Territoires du Nord-Ouest.



«Le programme d'études nordiques répond au besoin des résidents septentrionaux de voir leur réalité être reflétée à l'intérieur du système d'éducation. Ce nouveau cours donnera à la jeunesse ténoise un sens plus large de leur propre histoire et les aidera à trouver leur place dans notre société soumise à des changements constants», a déclaré le ministre Kakfwi.

Tous les étudiants du secondaire qui s'inscriront en 10ème année durant l'année scolaire 1990-1991 devront passer le cours pour obtenir leur diplôme du secondaire. Ce cours vaut trois crédits et requiert 75 heures d'enseignement. Il se divise en trois modules d'enseignement : le patrimoine nordique, sa culture et son histoire ; les langues nordiques et le développement de connaissances de base d'une langue autochtone; les questions contemporaines.

La partie du cours portant sur l'héritage et l'histoire est orientée sur le fondement historique et culturel de [redacted] société ténoise, en mettant l'accent sur les cultures autochtones. Elle montre l'évolution de la société septentrionale jusqu'à la diversité culturelle que l'on y retrouve aujourd'hui.

La section traitant des langues nordiques couvrent trois vastes domaines : l'historique et la répartition des langues nordiques ainsi que les changements qu'elles ont subies; la relation entre la langue et la culture ; les problèmes et les questions soulevés par les communications inter-culturelles. Au moins dix heures de cours seront consacrées, à l'intérieur de cette section, à l'apprentissage d'une langue autochtone.

«Ces dix heures ne seront évidemment pas suffisantes pour apprendre une langue. L'objectif est de permettre à chaque étudiant de vivre l'expérience de communiquer dans une langue autochtone. On désire également sensibiliser l'étudiant aux questions qui concernent la langue et la culture. On souhaite ainsi les aider à apprendre comment surmonter quelques unes des difficultés de la communication interculturelle», a précisé le ministre.

Finalement, le troisième volet qui traite des affaires et des questions contemporaines se concentrera sur les événements territoriaux, nationaux et internationaux et de quelles façons ceux-ci peuvent affecter la population des T.N.-O.. Les étudiants apprendront aussi comment il est possible de participer aux discussions sur les questions importantes.

«Les objectifs principaux de ce nouveau programme sont de rendre les étudiants plus sensibles et plus tolérants envers les opinions d'autrui, de les aider à développer leur sens critique et de se former une opinion de façon rationnelle. Les compétences et l'information qu'ils retireront de ce cours sur les études nordiques leur seront très utile tout au cours de leur vie et ce peu importe la direction qu'elle prendra», a poursuivi M. Kakfwi.

Ce nouveau programme a été développé par le Service des programmes d'études du ministère de l'Éducation en collaboration avec le Comité consultatif formé de représentants de l'Institut culturel inuit, de la Société régionale d'Inuvialuit et de l'Institut culturel déné.

Les professeurs et les administrateurs scolaires à travers les Territoires ont appuyé le comité consultatif dans leur démarche. Il en a été de même pour les professeurs enseignant au niveau du secondaire.



Minister of Municipal and Community Affairs

AVIS D'ÉVALUATION

ZONE D'IMPOSITION GÉNÉRALE

Veuillez prendre note que le public peut examiner le rôle d'évaluation certifié, première révision, évaluation de 1989 pour l'année d'imposition 1990 pour la zone d'imposition générale*, au bureau du Directeur de l'évaluation situé au 2e étage du YK Centre à Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest. La partie du rôle d'évaluation certifié relative à chacune des communautés est disponible au bureau de ces dernières.

Les avis d'évaluation des propriétaires dont le nom apparaissait dans le rôle d'évaluation ont été postés le 25 avril 1990.

En vertu de l'article 41 de la *Loi sur l'évaluation et l'impôt foncier*, toute personne peut porter plainte à la Commission de révision territoriale en postant ou en livrant une plainte écrite au secrétaire de la Commission de révision territoriale, YK Centre, 2e étage, C.P. 1320, Yellowknife (T.N.-O.), X1A 2L9, au plus tard le 11 juin 1990.

En vertu du paragraphe 41(2) de la Loi, une plainte doit prendre la forme d'un avis écrit précisant ce qui suit:

(a) le nom et l'adresse du plaignant;

(b) le lieu du bien-fonds évalué à l'égard duquel la plainte est formulée;

(c) la plainte et ses raisons;

(d) la solution ou l'orientation recherchée.

Fait le 4e jour de mai 1990.

Le ministre,

Tom Butters

* **"Zone d'imposition générale"** signifie la zone géographique des Territoires qui n'est pas à l'intérieur d'une zone d'imposition municipale.

FRANC

Thème d
Le ci

Les chanceux g

1ère année : Stéphan
2ième année : Dall
3ième année : Michael
4ième année : Anthor
5ième année : Ryan L
6ième année : Kalaya Do
7ième année : Audrey G
Nadine Ge

Prix des

1ère, 2ième, 3ième an
4ième, 5ième, 6ième a
7ième année :

L'art du collage

Coller des images et en faire un ensemble qui tienne debout, quel cirque ! Les élèves de 1ère, 2ème et 3ème années se sont amusés comme des fous à faire des collages d'animaux, de personnes ou d'objets leur faisant penser au cirque.

Tess J., 2e

Candice E., 1e

Jennifer., 3e

Sebastien C., 1e

Dallas, 2e

Mike C., 1e

Jesse, 2e

Michael W., 3e

Rosa M., 1e

Matthieu C., 2e

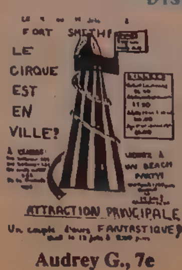
Pamela M., 3e

Jennifer C., 1e

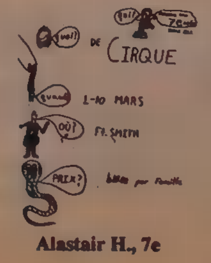
Sarah H., 3e

Le cirque en tête d'affiche

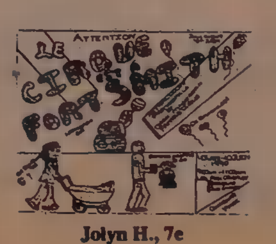
Concevoir une affiche en l'honneur de l'arrivée d'un cirque, voilà qui peut être créatif. Les élèves de 7ème, 8ème et 9ème années ont fait des efforts pour rendre cette sorte d'affiche la plus visuelle possible.



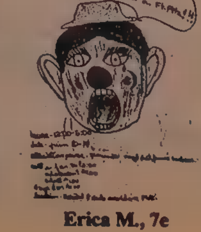
Audrey G., 7e



Alastair H., 7e



Jolyn H., 7e


Erica M., 7e



Grant C., 7e

☆ ☆

O-PAGES

e mai :
rque

agnants du mois
e Careau, école Allurut.
as, école J.B.-Tyrrell.
Wilde, école Mildred Hall.
ay Carey, école Allurut.
eston, école J.H.-Sissons.
v, école Camsell Saint-Paul.
rondin, école J.B.-Tyrrell ;
ntleman, école McDonald.
gagnants
nées : bande dessinée.
nnées : bande dessinée.
ivre d'aventure.

Les métiers du cirque

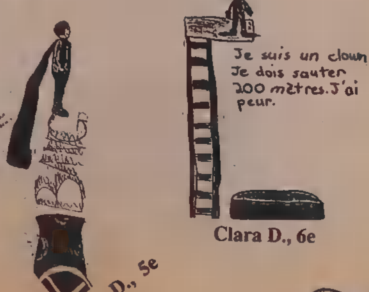
Les professionnels du cirque exercent des métiers et possèdent des talents qui sortent de l'ordinaire. Les élèves de 4ème, 5ème et 6ème années s'imaginent travailler pour un cirque dans ces dessins.

Gordon A., 4e

Howard, 6e



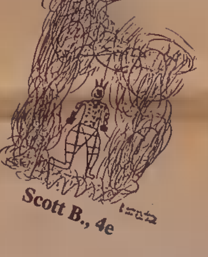
Ryan L., 5e



Thomas D., 5e

Clara D., 6e

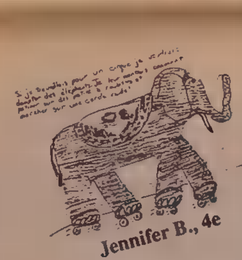
Ryan W., 5e



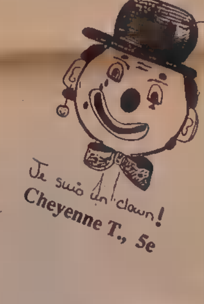
Scott B., 4e



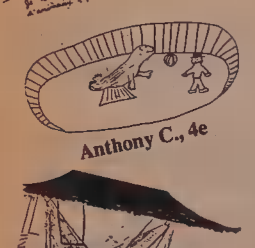
Kalaya D., 6e



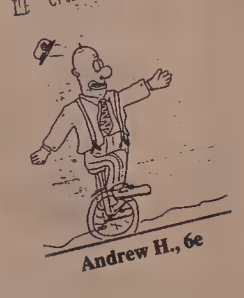
Jennifer B., 4e



Cheyenne T., 5e



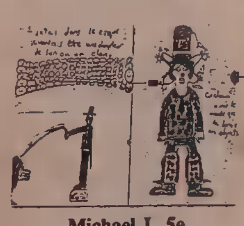
Anthony C., 4e



Andrew H., 6e



Melissa C., 6e



Michael J., 5e

Kimberley B., 4e

Ah, quels beaux souvenirs !

Assister au spectacle du cirque est une chose mémorable. Des élèves de 7ème, 8ème et de 9ème années ont rédigé un court texte sur une telle visite, qu'elle soit réelle ou imaginaire.

Vendredi le 21 avril 1990

Ma visite au cirque.

Un jour, l'été dernier, le cirque est venu en ville. Il y avait des tigres, des ours et des clowns. C'est étonnant ce que les tigres peuvent faire. Ils peuvent sauter, courir, glisser sur la glace. Ils dansent quand leur trainers sont de la musique. J'espère que la prochaine fois le cirque vient en ville, il en aura des tigres.

Donna M., 7e

Cirque

Hier, je suis allée au cirque. J'étais très excité. J'ai vue les éléphants, lions, et les tigres. J'ai donné des arachides aux singes. Si le cirque vien encore, je pense que je vais y allée.

Nadine M., 7e

J'ai passé un après-midi au cirque, J'ai vu un clown qui se balance sur les balles et fait les choses drôles. Une acrobate marche sur une corde, très haute dans l'air. Il y avait les phoques qui jouent de la trompette. J'ai aussi vu les éléphantes qui allaient sur les boîtes et lance de l'eau à tout le monde.

Catherine, 7e

LE PLAISIR DE LIRE

En attendant une traduction française...

When the world was NEW

Georges Blondin

Édition Outcrop



Il n'est pas dans les habitudes de cette chronique de vous présenter un livre écrit en anglais. Cependant, l'intérêt et [redacted] valeur de cet ouvrage méritent que l'on fasse exception à la règle (ne serait-ce que pour la confirmer). Ce recueil de légendes et d'histoires autochtones, écrites par l'un des personnages les plus respectés de l'Arctique de l'Ouest, George Blondin, devrait captiver la majorité des lecteurs et des lectrices.

Originaire de Fort Franklin, un petit village situé sur les rives du Grand lac de l'Ours, George Blondin s'est laissé tenter par l'énorme défi de réunir dans un volume les histoires racontées de génération en génération par les aînés-es de son clan. Ayant lui-même transmis cet héritage oral à ses propres enfants durant de nombreuses années, il a accepté, sous leur insistance, de publier dans un premier jet une centaine d'histoires et de légendes sur son peuple et sur la vie qu'il menait.

Les lecteurs y retrouveront l'histoire de la Nation dénée, à partir de ces héros qui possédaient des pouvoirs surnaturels, jusqu'aux guérisseurs en passant par, naturellement, ces habiles chasseurs et pêcheurs. Ils seront charmés par ces légendes d'humains se transformant en animaux, par ces histoires fictives ou réelles qui datent de l'époque de «quand le monde était nouveau»...À traduire [redacted] plus tôt possible.

Un bande dessinée provocante...

Cent Dangers

Caroline Merola

Les Éditions Michel



L'humour, c'est connu, est l'une des formes d'expression les plus difficiles à réaliser, mais lorsque la qualité est présente, il connaît vite le succès. Cette album de bandes dessinées de Caroline Merola en est un bon exemple. On y retrouve plusieurs petites histoires qui racontent le quotidien avec quelques fois une touche de fantaisie. Même si tous les dessins sont en noir et blanc, ils possèdent tous une essence qui aura vite fait de vous intéresser et surtout de vous faire rire.

Si certaines histoires sont plutôt cyniques, elles sont, par contre, en majorité tout simplement hilarantes. Les personnages, dont certains reviennent plusieurs fois avec de nouvelles aventures ou dans de nouvelles situations, sont en général très stéréotypés. Parmi les meilleurs intrigues, on peut mentionner celle du «laitier qui sonne toujours deux fois» et celle de «Pierrette et le cabaret» (une parodie de Pierrette et son pot au lait).

L'auteur, Caroline Merola, n'est pas une inconnue dans le monde de la bande dessinée. Elle participe *régulièrement à la revue CROC. Et cet album nous permet de mieux la connaître. Elle se révèle être pleine d'humour et d'intelligence.*

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

LE PLAISIR D'ENTENDRE

Un son rock québécois...

Cinéma

Bündock

Réalisation de Daniel A. Vermette

Sur étiquette Alert Music

Après avoir débuté sa carrière en enregistrant et en chantant en anglais, le groupe Bündock, ou devrait-on plutôt dire [redacted] famille Bündock (les membres du groupe se faisant tous appeler Bündock), présente son premier disque en français.

L'expérience lui a très bien réussi. L'ensemble «paroles et musiques» offre un produit plaisant à écouter. Les textes sont en général intér...s et le rythme qui les accompagne donne un son particulier qui c...ait recueillir la faveur d'un vaste public d'adolescents et de jeunes adultes. La principale force de ce dernier album repose cependant sur la voix du chanteur soliste qui est bien timbrée avec un sonorité pleine et riche.

Une caractéristique à souligner sur cette dernière production de Bündock est la participation du groupe français, Soldat Louis, qui prête ses voix sur deux chansons en sus de la contribution musicale avec sa cornemuse et son violon. Il ne faudrait pas oublier aussi la collaboration du comédien Jacques Godin que l'on peut entendre sur [redacted] chanson Le *mirador*...

Les pièces qui devraient connaître le plus de succès sont *L'automne*, *Cinéma*, *La guillotine*, *La naïveté* et *Le pays d'ivoire*. Un album qui devrait permettre au groupe Bündock de se hisser en tête des palmares et qui devrait établir définitivement leur place sur la scène du rock québécois.



Une agréable surprise...

En cas d'urgence

Bogart

Réalisation de Michel Lefrançois

La Maison de disques ISBA Inc.

Ce groupe du Bas-du-fleuve au Québec se compose de quatre musiciens et d'une chanteuse soliste. Avec ce premier enregistrement, il nous offre huit chansons qui nous permettent d'apprécier une qualité musicale certaine. De plus, la voix de la soliste, qui ressemble à un mélange de Joe Bocan et de Marie-Denise Pelletier, est percutente et retient tout de suite l'attention. Son registre est diversifié et très bien utilisé.

La chanson-titre de cet album, *En cas d'urgence*, est celle qui devrait connaître le plus de succès. Les autres chansons qui méritent également une mention sont *Un homme attend*, *Rêve* et *Faut partir*. Les textes sont intéressants et le message qui y est véhiculée est tout sauf simpliste.

Ce premier enregistrement laisse donc entrevoir une lucrative carrière pour ce groupe de plus en plus populaire. Il ne reste plus qu'à attendre leur prochain album pour découvrir si ces espoirs prendront corps...

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec





Ce mois-ci et au cours des prochains mois, cette chronique sera consacrée à un problème de plus en plus évident vécu par les tous les francophones hors Québec, le problème des anglicismes. Nous essaierons de vous faire comprendre les nuances qu'il faut apporter à certains mots utilisés quotidiennement, en espérant que vous ferez un effort pour bannir ces anglicismes de votre conversation [redacted] de vos écrits.

Ce qu'il faut comprendre

Le français a emprunté à l'anglais comme il a emprunté à toutes les autres langues.

C'est normal. Le français est une langue vivante. Ce n'est pas une langue morte, comme le grec ancien et le latin.

Mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que l'anglais a emprunté plus de 65% de son vocabulaire au **français**.

De son côté, le français a emprunté environ 3% de son vocabulaire à l'**anglais**.

La proportion n'est pas du tout la même et l'anglais ne s'en porte pas plus mal pour autant.

Le français moderne emprunte actuellement beaucoup de mots à l'anglais. Là encore, c'est normal puisque l'anglais est la première langue du monde.

[redacted] ne faut donc pas s'étonner d'entendre un Français employer le mot slogan. Ce mot anglais est devenu un mot **français** parce que les 250 000 000 de francophones l'utilisent et qu'on le retrouve dans le dictionnaire. Tout comme le mot **fiancé**, dans la bouche d'un Anglais, est un mot anglais, parce que tous les anglophones du monde l'utilisent et qu'on le retrouve dans le dictionnaire **anglais**.

Là où les choses se compliquent, c'est quand, moi, francophone hors Québec, je dis :

Ma strappe de fanne a pété.

L'Africain devient blanc de colère parce qu'il croit que je l'insulte.

Le Suisse me regarde avec de grands yeux et se demande ce que j'ai dit.

Le Belge me dit : «Plaît-il?»

L'intellectuel américain enlève ses lunettes et me dit : «Je ne comprends pas!»

L'industriel allemand devient tout rose et fait semblant de comprendre.

Le méticuleux Japonais émet un large sourire; de toute façon, il sourit constamment.

Le Torontois me dit : «Ah! oui, vous parlez le **lousy french**!»

Bref, j'ai parlé pour moi tout seul! Personne n'a compris! Alors à quoi me sert d'avoir une langue, si c'est uniquement pour moi? Mon problème? J'ai utilisé des mots qui ne sont pas compris par les 250 000 000 de francophones dans le monde.

J'ai utilisé des ANGLICISMES.

«Les anglicismes (puisqu'il faut les appeler par leur nom),
capables d'enrichir en un jour l'Albion, faisaient aux francophones hors Québec la guerre.
Ils ne mourraient pas tous,
Mais tous étaient frappés...»

Pour plus de détails sur les anglicismes, consultez «Corrigeons nos anglicismes» du professeur et linguiste Jacques Laurin, publié aux Éditions de l'homme.

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du gouvernement du Québec

****

L'assemblée générale de l'A.F.I.

Élection d'un nouvel exécutif

Kim Ouellette

IQALUIT - L'Association des francophones d'Iqaluit (A.F.I.) a tenu le 9 mai dernier son assemblée générale annuelle et a procédé à l'élection d'un nouvel exécutif. Une trentaine de personnes ont assisté à l'événement qui avait lieu au centre communautaire de l'A.F.I.

Quelques invités spéciaux se sont adressés à l'assemblée, notamment Alain Tremblay, du Secrétariat d'État, Fernand Denault, président de la Fédération Franco-Ténoise (F.F.T.), Richard Barrette, directeur général de la F.F.T. et Alain Bessette, directeur du journal L'Aquilon.

Les membres de l'exécutif sortant se sont dit très fiers des activités accomplies durant l'année. Ils ont aussi profité de l'occasion pour encourager la relève à la continuité mais aussi pour poursuivre l'évolution de l'association. De plus, l'emphase a été mise sur le fait que le bénévolat n'était pas chose obligatoire et qu'une personne ne devait pas mettre en péril sa santé ou sa situation au travail pour donner des heures de bénévolat à l'A.F.I. C'était une chose importante à mentionner car on a senti une certaine crainte des membres à s'impliquer à la suite de tout le travail qui a été fait lors de la construction du centre communautaire.


Le nouveau Conseil de l'A.F.I .dans l'ordre habituel : (à l'arrière) Daniel Coulombe, Normand Plante; (au milieu) Marlene Steppan, Myriam Alizé et Noël Comtois; (à l'avant) Josée Tremblay, Charles Drapeau et Rollande Carson.

Après les discours des membres sortants et des invités, l'assemblée a procédé à l'élection d'un nouvel exécutif. Ainsi, M. Charles Drapeau a été élu président par acclamation, Mme Myriam Alizé a été élue vice-présidente à la suite d'un vote des plus serrés et Mme Josée Tremblay a été nommée secrétaire-trésorière.

Ensuite, différentes personnes ont été nommées aux postes de directeurs-directrices des différents comités de l'A.F.I. M. Daniel Coulombe a été nommé directeur des activités; Mme Marlene Steppan, directrice du calendrier; M. Normand Plante et Mme Geneviève Ouellette, respectivement directeur et directrice du centre communautaire; Mme Myriam Alizé, directrice de la garderie; Mme Rollande Carson, directrice du recrutement; et M. Noël Comtois, directeur du comité radio-télévision.

Notons que Mme Carson a également accepté de devenir la représentante d'Iqaluit pour le nouveau bureau de direction du journal *L'Aquilon*.

Le nouvel exécutif semble vouloir partir du bon pied. L'équipe est enthousiaste et représente un bon mélange de sang neuf et d'expérience, ce qui devrait rendre intéressant les projets futurs de l'A.F.I. Aussi, on a annoncé que Kim Ouellette a été engagée le 30 avril dernier afin d'aider les différents comités à s'organiser. Elle apportera le support nécessaire pour assurer le développement de l'association et de ses comités.



Promotion des droits de la personne

Pour une commission territoriale

Kim Ouellette

IQALUIT - C'est à travers un horaire chargé que la vice-présidente de la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP), Michelle Falardeau-Ramsey, a rencontré les médias d'Iqaluit le 8 mai dernier.

Venue à Iqaluit pour promouvoir les services offerts par la CCDP, Mme Falardeau-Ramsey a expliqué la situation dans les Territoires du Nord-Ouest.

■ y a présentement sept bureaux de la CCDP au Canada. Les T.N.-O. mis à part, chaque province ainsi que le Yukon possèdent sa propre commission. Donc, dans les Territoires, si quelqu'un désire déposer une plainte, il doit le faire par l'entremise du ministre territorial. Il n'existe pas de commission indépendante.

«Cette méthode est bien dans le cas où la plainte est faite au niveau de l'entreprise privée», explique la vice-présidente, «cependant, si la plainte est faite contre le gouvernement territorial, la personne doit passer directement par nous à Ottawa car le ministre des T.N.-O. serait en même temps, l'accusé et le juge de la plainte».

Il y aurait donc place pour une commission indépendante dans les Territoires du Nord-Ouest. Présentement, le projet d'en implanter une à Yellowknife n'est qu'au stade de la discussion. Ce sera donc un dossier à suivre.

Existant depuis onze ans maintenant, la CCDP a été fondée dans le but de venir en aide aux personnes victimes de harcèlement ou de discrimination.

Plusieurs personnes ignorent cependant le fait qu'ils peuvent faire appel à la CCDP dans le cas où ils seraient victimes d'une telle situation. C'est d'ailleurs la raison principale de la visite de Madame Falardeau-Ramsey.

«Nous voulons visiter les régions et les plus petits sites afin de sensibiliser les gens, mais aussi, dans le but d'être à l'écoute afin de mieux comprendre et étudier les problèmes qu'ils vivent», déclare Mme Falardeau-Ramsey, «dans les grands centres, les gens semblent être plus au courant de notre existence, alors nous nous devons de nous faire connaître en région également». Effectivement, la visite de la vice-présidente à Iqaluit était ■ toute première d'une représentante de la CCDP sur l'île de Baffin depuis sa création.

Pour déposer une plainte, il suffit de le faire par écrit ou tout simplement de téléphoner au (613) 996-0026 à frais virés. De là, la plainte est étudiée et classée à savoir s'il y a matière à poursuite ou non.

«Certains dossiers peuvent prendre des années avant de se régler, mais les luttes valent toujours la peine. Parfois, un dossier peut se rendre jusqu'en Cour suprême», explique la vice-présidente. «On ne peut empêcher une personne de travailler parce qu'elle est séro-positive ou encore atteinte de la maladie du sida, par exemple».

La majorité des plaintes déposées, soit 83,3%, concerne le milieu du travail. C'est la raison pourquoi on veut mettre l'emphase sur la loi de l'équité en matière d'emploi et promouvoir l'égalité des chances sur le marché du travail.

Mme Falardeau-Ramsey se dit très heureuse des résultats de cette tournée promotionnelle. Elle démontre un fort intérêt face à son travail et surtout, face aux besoins et demandes des gens.

Dans le futur, Mme Falardeau-Ramsey espère que la CCDP deviendra encore plus indépendante afin de pouvoir se rapporter directement à la Chambre des Communes. C'est un des gros projets de ■ CCDP pour le moment. En ce qui a trait à la situation des T.N.-O., Elle espère qu'une commission territoriale s'implantera dans un futur rapproché afin d'éviter tout conflit auprès du gouvernement territorial.

Les francophones à Hay River

Ça bouge!

Armelle Caselli

HAY RIVER - Le 1er mai dernier, Mme Annette Wright, accompagnée de son plus jeune enfant, a organisé une première réunion de parents, pour parler des classes d'immersion. Un vidéo a été présenté pour expliquer comment fonctionne les classes d'immersion et leurs répercussions: c'était le «Canadian parents for french, un mouvement de parents volontaires».

Ce fut une première approche mais aussi un premier succès ici à Hay River car une douzaine de parents étaient présents.

Au cours de la réunion, M. Paul Vassilev, parent anglophone, récemment arrivé de Québec, a pris la parole pour expliquer les bienfaits des classes d'immersion et leur nécessité. Ce fut bien enrichissant pour ■ plupart des parents présents.

Un local

Mme Julie Bernier, présidente de l'association et Mme Armelle Caselli, vice-présidente, tiennent à vous annoncer l'ouverture d'un local pour l'association. Une permanence sera assurée tous les jeudi soirs de 19h30 à 21h00 à compter du 24 mai 1990. Le local se trouve au Ptarmigan inn, dans les bureaux de «Leslie Davidge & co».

Vous êtes invités à vous y rendre pour obtenir des informations sur l'association et ses activités.

Brunch annuel général

Dimanche le 3 juin 1990, à partir de 11h30, un brunch sera offert par l'association à tous les francophones. Parents ■ enfants, venez nombreux.

Pour les résidents de Hay River, Entreprise et du corridor, l'association franco-culturelle de Hay river est à ■ recherche de nouveaux membres pour son comité exécutif. Les postes à combler sont les suivants: secrétaire/trésorier-trésorière ■ directeurs-directrices. Si vous désirez suggérer une personne pour occuper l'une ou l'autre de ces fonctions, remplissez et retourner le coupon suivant au bureau du Hub newspaper à l'attention de Mme Julie Bernier.

Bulletin de suggestion

Je, ____________________

suggère ____________________

au poste de ____________________

Faites parvenir vos suggestions avant le 30 mai 1990. Merci!

Leroux, Beaulieu et les autres

La petite histoire des francophones dans les Territoires du Nord-Ouest

Par Denis Perreault et Hughette Léger

13ième épisode

LA PREMIERE PHASE DE LA COLONISATION : d'ouest en est, les agents de développement



Au dernier épisode, nous avons poursuivi notre identification des premiers francophones à s'être aventurés dans le Nord canadien. Dans cet épisode, nous continuons avec cette liste des francophones qui ont aidé à développer cette vaste contrée que sont les Territoires du Nord-Ouest. Peut-être que certains lecteurs (lectrices) vont y découvrir leurs ancêtres...

Liste des noms et occupations des francophones du Nord-Ouest

(constituée en 1904)

Lagimodière J.-Bte. — En 1815 il fit à pied le voyage entre la Rivière-Rouge et Montréal, soit 1800 milles, pour livrer à Lord Selkirk des documents importants. Lord Selkirk lui ayant demandé ce qu'il désirait pour le récompenser d'avoir exposé sa vie pour lui porter ce message, il répondit:« je ne demande qu'une chose, c'est qu'on nous envoie au plus tôt des Missionnaires.»

Larocque François-Antoine. — En 1804, commis dans le haut de la rivière Rouge, et chargé d'une expédition au-delà du Missouri. Il avait sous ses ordres, 4 voyageurs.(...) Il était instruit et très courageux. C-F.

Larocque Joseph. — Frère du précédent. Commis d'abord au service Cie N-O et ensuite de HBC. En charge d'un poste sur la rivière Churchill et du fort «The Waps» en 1812 sur les côtes du Pacifique. Il fit également la traite aux lacs Stuart et Fraser. C-F.

Lafleur J.-Bte. — A donné son nom à un fort construit par la Cie N-O sur la rivière La Paix à quelque distance du Grand Marais, vers 1797. En 1801, il était interprète au fort St. John au pied des montagnes Rocheuses. C-F.

Laliberté Louis. — En 1804, interprète Cie N-O au fort des Prairies. En 1786, il était avec Roderick McKenzie, dans le département du Nord. C-F.

Lavallé J.-Bte, père. — En 1804, interprète Cie N-O sur la rivière Churchill. C-F.

Larivière François. —Interprète Cie N- O sur la rivière Churchill. C-F.

L'Anniau Pierre. — «Traiteur». C'était un homme sans instruction mais très habile et plein de ressources. R. McKenzie le tenait en haute estime. En 1789, le poste du Grand Portage lui fut confié par la Cie N-O C'était le quartier général de cette Compagnie. Il y fit construire plusieurs bâtiments et dirigea la traite dans ce département de concert avec R. McKenzie. C-F.

Lambert J.- Bte dit Robillard. — Guide Cie N-O sur la rivière Rouge. En 1799 il se trouvait au fort Chepewean où il avait épousé une Amérindienne et avait déjà plusieurs jeunes garçons. C-F.

Landry Nicolas. — Interprète au lac Rouge et au lac Seul. C-F.

Lamarre Séraphin. — Commis et interprète Cie N-O au fond du lac Duluth. Enseigne dans le régiment des voyageurs, organisé lors de la guerre avec les Etats-Unis (1811 - 13). Il était aussi Major des tributs amérindiennes et des pays conquis. On entendait par pays conquis cette contrée qui fut cédée après la reddition de Michillimakinac. C-F.

Laronde Toussaint. — Interprète Cie N-O en 1804, au fond du lac Supérieur. C-F.

Langlois Michel. — En 1800, «traiteur» pour la Cie N-O en charge d'un fort sur la rivière Rouge. En 1801 il fut mis à la tête du poste au lac Rouge et envoyé ensuite pour diriger le poste de la Montagne du Poil (Hairs Hills) où il resta plusieurs années. C-F.

Laneau. — «Traiteur» pour Cie N-O. En 1804 il était en charge du poste de la Longue-Prairie. C-F.

Lajeunesse. — En 1801, en charge du poste de la Longue-Prairie pour la Cie N-O. C-F.

Lamothe. — Commis de la Compagnie X.Y. C-F.

Lesieur Toussaint. — Il fonda en 1792, pour la Cie N-O le fort Alexandre, à l'embouchure de la rivière Winnipeg, à quelques milles plus bas que l'ancien fort Maurepas et sur la rive opposée à ce fort. En 1789, il fut envoyé à la rivière aux Trembles et au Portage de l'Ile avec Simon Fraser. En 1804, il était commis de première classe et interprète pour la Cie N-O dans le bas de la rivière Rouge, et la même année il fut envoyé en charge du fort du Poil (Hair's Hills). C-F.

Lepine Ambroise D. — Adjudant général de Louis Riel, lors des troubles de 1869 - 1870. Il était le chef militaire du gouvernement Provisoire. Métis.

Letendre J.- Bte. Interprète Cie N-O au fort des Prairies en 1804. C-F.

Leclerc Charles. — Guide de la Cie N-O sur la rivière Churchill. C-F.

Lespérance Alexis Bonami. — Arriva dans le Nord-Ouest en 1816, au service HBC, se rendit sur la côte du Pacifique avec le gouverneur Simpson, et fut envoyé ensuite sur la rivière La Paix. Il organisa la brigade du Portage La Loche, qui partit en barge, du fort Garry, se rendit jusqu'au portage La Loche où elle recevait les fourrures de la brigade du Nord, venue pour la rencontrer à ce rendez-vous et lui donnait en retour des marchandises pour faire la traite. [...] Il était doué d'une force colossale et était considéré comme le guide le plus distingué du Nord-Ouest. C-F.

Lépine Joseph. — Il était l'oncle d'Ambroise D. Lépine et de Maxime Lépine et vint dans le pays comme employé de la Cie N-O Au mois de juin 1819 il se trouvait au Grand-Rapide avec Benjamin Frobisher pour défendre le poste endroit stratégique de traite contre les hommes de la HBC. C-F.

Larence, Norbert. — Surintendant des Travaux Publics sous le gouvernement d'Assiniboïa. Métis.

Leroux, Laurent. — Il fut le premier Blanc qui visita le Grand lac des Esclaves en 1784. Cette année-là, il partit du lac Athabasca avec Cuthbert Grant et alla fonder un poste appelé «Fort Resolution» à la décharge de la rivière des Esclaves, dans le lac du même nom. Il se rendit au nord du Grand lac des Esclaves, à un endroit nommé plus tard «Providence», pour engager les Amérindiens à venir au poste du sud. Il dépêcha le plus marquant des chefs Chippeways, nommé le «chef Anglais», vers les tribus du Nord, pour les inviter à venir faire la traite à son fort. Il confia une semblable mission à James Sutherland, l'un de ses employés. Les Amériendiens répondirent en grand nombre à son appel. Le succès fut tel, qu'à la demande des Amérindiens, la Cie N-O résolut de fonder un poste au lac «La Martre». En 1789, il reçut instruction d'abandonner le lac des Esclaves et de retourner au lac Athabasca, vu que la Compagnie ne pouvait, la même année, envoyer jusqu'à cet endroit les marchandises qu'elle recevait de Montréal. Elle craignait de ne pouvoir atteindre le Grand lac des Esclaves, avant la fermeture de la navigation et d'exposer ainsi la vie des «traiteurs». Avant de partir, Leroux se rendit sur la rive nord du lac des Esclaves et fit promettre aux Montagnais d'amener leurs fourrures au lac Athabasca. Le 22 mars 1789, il était de retour à ce dernier lac, mais il n'y fit pas un long séjour. Il partit de nouveau avec sir A. McKenzie qu'il accompagna jusqu'au lac des Esclaves. A sa demande, il bâtit le fort Providence, sur une pointe de terre située à la décharge d'une rivière descendant du lac La Martre, afin que McKenzie, en cas d'accident ou de détresse, eût un point de ravitaillement. En 1796, il quitta le Nord-Ouest, se fixa à l'Assomption et fut élu député pour le comté de Leinster. Il mourut en 1855 à l'âge de 97 ans. C-F.

Malaterre. — Interprète Cie N-O en 1818. Cette année-là, près du fort Chepewan au fort Vermillion il repoussa l'attaque de John Clarke et Colin Robertson, «Bourgeois» de la HBC. La défense fut dirigée par Malaterre. Grâce à son dévouement et à son habileté, cette attaque fut repoussée. C-F.

Malhiot, François-Victoire. — Il entra au service de la Cie N-O en 1791, alors qu'il n'avait encore que 15 ans. En 1796, il devint commis et fut envoyé à la Rivière-Rouge, qu'il quitta en 1804. Doué d'une belle intelligence et d'un grand courage, il était le frère de l'Hon. F.-X. Malhiot. C-F.

Montour, Nicolas, père. — «Bourgeois» de la Cie du N.-O. En 1789 il fit la traite pour cette Compagnie, dans le voisinage de la rivière du Pas. Il possédait deux parts dans la Compagnie. Il se retira en 1792 et alla s'établir à la Pointe-du-Lac, près de Trois-Rivières. C-F.

Montour, Nicolas, fils. — Fils du précédent. En 1799, il se trouvait au lac Dauphin. En 1804, il était commis au fort des Prairies. En 1811, il fut mis en charge d'un poste établi par D.Thompson, dans les montagnes Rocheuses, au nord de Spokane. C-F.

Morin, François. — Guide au lac Athabasca pour la Cie N-O en 1804. C-F.

Nolin, François. — «Traiteur» au Sault-Ste-Marie et l'un des personnages les plus distingués de cet endroit. En 1799 il se trouvait au fort Dauphin où il devint commis.

Paul, Joseph. — L'un des guides le plus remarquable du Nord-Ouest. C'est lui qui dirigeait la brigade du Nord en 1819 lorsqu'elle fut arrêtée au Grand-Rapide.[...] Dès 1809, il était considéré comme un vieux guide et traversa les montagnes Rocheuses avec les «Bourgeois» John McDonald et John J. McThavish. Il avait la réputation d'être très fort. C-F.

Au prochain numéro :

La suite de cette nomenclature des francophones des Territoires du Nord-Ouest

Le dossier Radio-Canada à Yellowknife

À la veille d'une entente

Jean-Luc Thibault

Après plusieurs années d'effort, il semble que les francophones de Yellowknife pourront enfin obtenir les services de la radio et de ■ télévision d'État.

À la suite de rencontres qui se sont tenues la semaine dernière avec les représentants de Radio-Canada, du Secrétariat d'État (S.É.) et du Conseil de ■ radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), la Fédération Franco-TéNOise, qui négocie au nom de l'Association franco-culturelle de Yellowknife, croit que la demande pour le service de Radio-Canada est à toutes fins pratiques sur la voie d'un règlement. Ce qui pourrait retarder l'implantation du service tant souhaité, c'est le permis de diffusion, émis par le CRTC, qui doit respecter certains délais légaux.

Rétrospectives

des négociations

Malgré les demandes répétées de ■ part des francophones de Yellowknife, ■ Société Radio-Canada avait toujours refusé d'investir les 60 000$ nécessaire à l'implantation des services de rediffusion de la chaîne d'expression française dans ■ capitale ténoise.

Au printemps de 1989 alors que les négociations étaient au point mort entre Radio-Canada et la F.F.T., une percée avait été tentée auprès du ministre fédéral des Communications, Marcel Masse, pour que celui-ci s'implique dans le dossier. Le sujet avait également été soulevé à la Chambre des Communes par la députée de Western *Artic, Ethel Blondin.*

«Malheureusement, avait alors déclaré le ministre, il ne m'appartient pas de donner des commandes directes à la Société Radio-Canada, laquelle a son propre mandat et est une institution indépendante.»

Par la suite, une rencontre entre M. Masse et son collègue du S.É., Gerry Weiner, avait fait débloquer le dossier. À l'époque, un projet



inter-ministériel invitait les autres ministères à faire leur part pour le développement des minorités linguistiques. Bien que le ministère des Communications se soit montré très ouvert aux demandes de ■ F.F.T., le dossier Radio-Canada n'entrait dans aucun programme de ce ministère. Nouveau cul-de-sac.

Quelques semaines plus tard, lors d'une rencontre avec la Fédération des francophones hors Québec (F.F.H.Q.), M. Weiner aurait mentionné la possibilité que le Secrétariat d'État puisse payer pour les coûts d'implantation du service si Radio-Canada acceptait d'en assumer par la suite les frais d'entretien (environ 6 000$). Nouveau refus de Radio-Canada.

L'arrivée en poste un peu plus tard du nouveau président de la société d'État, Gérard Veilleux, devait susciter un nouvel espoir du côté de la F.F.T., mais peine perdue, la réponse demeurait négative.

Au cours de la dernière assemblée générale de l'A.F.C.Y., la F.F.T., après avoir exposé la situation, à savoir que le S.É. acceptait de payer les coûts d'implantation mais qu'il reviendrait à l'association locale de défrayer les coûts d'entretien, reçoit alors le mandat d'aller de l'avant avec le dossier.

Une lettre est alors envoyée à toutes les personnes impliquées dans le dossier pour leur faire part de la décision de l'A.F.C.Y. d'accepter ■ proposition du S.É.

Il y a quelques semaines, avant une rencontre à Yellowknife entre ■ Service du Nord de Radio-Canada et les représentants de la F.F.T. et de l'A.F.C.Y. pour étudier la mise en place du nouveau service, la F.F.H.Q. apprend lors d'une visite au président de Radio-Canada que la Société accepterait de prendre en charge l'entretien des nouvelles installations après les trois prochaines années.

Donc après toutes ces négociations et tergiversations, les pièces du *puzzle* seraient en place. Normalement, au printemps prochain, les francophones de Yellowknife auraient accès au service de la radio et de la télévision publiques.

Est-ce que ce service sera disponible sur ■ câble? Pour cela, il faudra attendre... pour le moment aucune négociation n'a été entreprise avec le câblodistributeur, qui d'ailleurs fait présentement un sondage auprès de la population pour connaître quels sont les nouveaux services qu'elle désire. C'est peut-être l'occasion idéale pour les francophones de signifier leurs préférences...

Un centre francophone à Yellowknife

Deuxième phase : Étude de faisabilité

Jean-Luc Thibault

La firme ACORD entreprendra très bientôt la deuxième phase de son étude sur le projet de créer un centre communautaire pour les francophones de Yellowknife. Cette seconde étape aura pour but de démontrer la faisabilité financière, technique et politique d'un tel projet.

Mandatée par la Fédération Franco-TéNOise et l'Association franco-culturelle de Yellowknife pour mesurer les besoins des francophones, ■ firme ACORD vient tout juste de remettre les résultats de la première phase. Celle-ci avait débuté en février dernier par un sondage auprès de la population et elle avait été suivie par des rencontres consultatives auprès d'intervenants dans la communauté.

La première phase de l'étude a donc permis d'identifier trois modèles de centre francophone : une «maison de la francophonie» (franco-ténoise), un «centre inter-organismes» et un «centre scolaire-communautaire». Selon le rapport, les trois modèles proposés pourraient répondre de façon minimale aux besoins de la communauté francophone de Yellowknife. Cependant, chacun de ces modèles possèdent ses avantages et ses limites.

Lors de la deuxième phase, deux modèles seulement seront retenus soit le centre communautaire/scolaire et la maison franco-ténoise.

Un outil important

Pour Fernand Denault, président de la F.F.T. et membre du comité de coordination pour l'implantation d'un centre communautaire à Yellowknife, l'étude leur a aidé «à définir la sorte d'outils que le monde désire se donner. Lorsque l'on parle de centre communautaire, on parle d'un outil important dans ■ développement d'une communauté. Un centre établit une visibilité et ensuite sert à resserrer les liens entre les membres».

L'étude réalisée par ■ firme ACORD confirmait ainsi plusieurs données qui avaient été mentionnées lors de la Grande Tournée, les retrouvailles. Selon M. Denault, en ce qui concerne ■ centre communautaire, la dernière étude démontre clairement la volonté des francophones de Yellowknife de se doter de ce type d'institution.

Il reste cependant à voir si un tel projet est réalisable. Agent de développement communautaire à ■ F.F.T. et personne-ressource auprès du comité de coordination, Benoît Boutin explique qu'il faut maintenant «explorer les modalités de réalisation des deux projets retenus, ensuite proposer un plan de mise en oeuvre des dits-projets où seront exposées les démarches à prendre pour les réaliser. Il faut savoir combien ça coûte et comment ça peut se faire. Après, ce sera à la communauté de décider si elle va de l'avant avec ■ projet».

Les résultats de cette deuxième phase devraient être connus au cours de l'été. Il est possible, selon M. Boutin, qu'une session de travail soit organisée en septembre pour discuter des différentes options offertes. Par la suite, la décision d'aller de l'avant avec le projet reviendra aux membres de l'A.F.C.Y.

L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 5 numéro 10, Vendredi le 1er jui...

La réforme du système électoral et du financement des partis

Une commission pour dépoussiérer la loi



M. Pierre Lortie, président de la Commission, s'est familiarisé avec les problèmes spécifiques de la vie électorale dans les T.N.-O.

Dominique Claudon

La Commission royale chargée de la réforme électorale et du financement des partis était de passage à Yellowknife le 24 mai dernier dans le cadre d'audiences publiques. Au nombre de 29, celles-ci ont commencé le 12 mars à Ottawa et prendront fin le 4 juillet à Iqaluit.

Le mandat de la Commission est de d'enquêter et de présenter un rapport sur les principes et procédures qui devraient régler l'élection des députés, et le financement tant des partis politiques que des campagnes électorales. En d'autres termes il s'agit de dépoussiérer la législation régissant la vie politique. «La loi électorale n'a pas été modifiée substantiellement depuis au moins quinze ans», explique le président de la Commission, Pierre Lortie.

En finir avec les niaiseries du système

Depuis l'avènement de la Charte des droits et libertés, entre autres transformations, des dispositions de la loi se sont avérées anticonstitutionnelles. «Certaines règles juridi-

suite à la page 2



Cahier spécial sur l'environnement, une initiative de l'APF

Vous aimez les tuyaux?

Voir en pages 6 et 7



Selon un récent sondage

Les gens veulent plus d'entreprises à Iqaluit

Kim Ouellette

IQALUIT - La ville d'Iqaluit est en plein essor économique et ne cesse de croître d'année en année. Face à cette expansion constante, la Chambre de commerce, en collaboration avec la municipalité d'Iqaluit, a décidé de faire réaliser une étude de marché pour connaître le type d'entreprises dont la population a besoin.

Les résultats de l'étude ont été rendus publique le 17 mai dernier au Collège de l'Arctique par le responsable de l'étude, M. Chris Train, conseiller en développement économique.

Selon le sondage, 56 % de la population a manifesté le désir d'avoir un plus grand nombres de magasins généraux et d'épicerie. Plus précisément, les gens veulent un autre supermarché, un autre magasin à rayon du type Sears ou Eaton, plus de boutiques spécialisées notamment pour les vêtements pour hommes et pour enfants et également des commerces de cartes de souhaits, de livres et de papeterie.

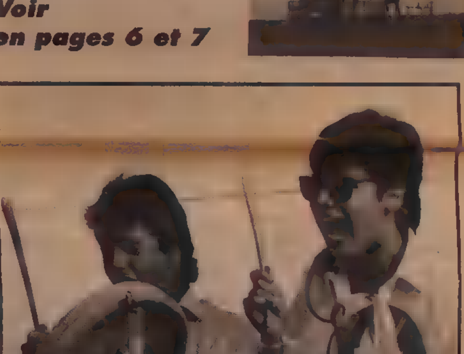
Au second rang des priorités exprimées par le population, il y a les entreprises de loisirs et de divertissements. En effet, 37 % de la population d'Iqaluit croit qu'il n'y a pas suffisamment de lieux où l'on peut se divertir, tels une salle de cinéma, un centre de patinage à roulettes, une salle de quille, et même un centre communautaire, endroit propice à la tenue d'activités diverses.

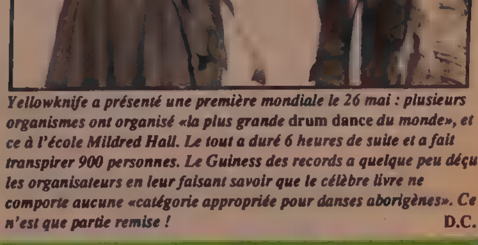
Le tiers des gens se sont dit d'accord sur le fait qu'il devrait y avoir une plus grande variété de restaurants et de cafés. Il y a véritablement un manque de ce côté-là.

Le sondage visait trois publics cibles soit : les étudiants de collège de l'Arctique, les étudiants de l'école secondaire GREC et la population d'Iqaluit.

Autre facette de l'étude M. Train en a profité pour étudier également la situation économique de la ville. «C'est difficile ici à cause du roulement intensif des habitants, explique-t-il. Une bonne majorité des gens viennent ici à contrat pour une période de 2 ou 3 ans. Il achètent leur nourriture à Montréal ou à Ottawa, ils épargnent leur argent qu'ils gardent en banque dans le but d'acheter une maison. Mais, cette

suite à la page 11





Yellowknife a présenté une première mondiale le 26 mai : plusieurs organismes ont organisé «la plus grande drum dance du monde», et ce à l'école Mildred Hall. Le tout a duré 6 heures de suite et a fait transpirer 900 personnes. Le Guiness des records a quelque peu déçu les organisateurs en leur faisant savoir que le célèbre livre ne comporte aucune «catégorie appropriée pour danses aborigènes». Ce n'est que partie remise ! D.C.

En route pour Tuk !!!



SOMMAIRE

?

Photo souvenir d'Iqaluit

voir en page 4

Leroux, Beaulieu... et les autres

de retour au prochain numéro

Scolarisation en français

La victoire des francophones du Yukon

Dominique Claudon

Alors qu'un peu partout les minorités francophones doivent se battre pour faire respecter leur droit à la scolarisation dans leur langue, le gouvernement territorial du Yukon vient d'adopter une loi qui donne clairement ce droit à sa minorité officielle.

La nouvelle loi est le résultat de quatre ans de consultations auprès de tous les intervenants en Éducation. Tout s'est passé comme sur des roulettes. En premier lieu, l'Association Franco-Yukonnaise (A.F.Y.) a été consultée tout au long de l'élaboration de l'avant-projet de loi. En deuxième lieu, les recommandations, émises par l'A.F.Y. à la suite de [illegible] rédaction de cette version, ont été prises en compte. En troisième (et dernier) lieu, la loi a été adoptée en l'espace de deux jours seulement, «ce qui est étonnant, étant donné la longueur du projet de loi».

Comme [illegible] dit la présidente de l'A.F.Y., Jeanne Beaudoin, «cette loi est une étape importante qui reflète bien les réalités socio-culturelle, démographique, géographique du Yukon, et qui respecte l'esprit de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* qui parle des droits scolaires et linguistiques».

La nouvelle loi scolaire donne à tou(te)s les Yukonnai(se)s «une chance égale de recevoir une instruction de qualité», et les parents pourront y jouer un rôle important au niveau de la gestion.

Avec la nouvelle loi, les comités scolaires actuellement en place pourront devenir des conseils scolaires qui auront des pouvoirs administratifs leur permettant de jouer un rôle important au niveau de la gestion. Après un an d'existence, ces conseils pourront faire une demande au ministre pour devenir des commissions scolaires. Le ministre, après avoir eu l'accord de 50% + 1 des répondants de la région concernée, devra former une commission scolaire avant l'année scolaire suivante. Au chapitre des élections scolaires, l'électorat sera, pour les francophones, composé de personnes admissibles selon l'article 23. De plus, leurs conseils ou commissions scolaires ne pourront être jumelées, heureusement, qu'avec d'autres conseils ou commissions scolaires francophones. Le ministre aura la responsabilité de fournir aux commissions scolaires le financement nécessaire pour que celles-ci puissent satisfaire les exigences de leurs budgets de fonctionnement et d'entretien. L'aide financière proviendra de fonds alloués par l'Assemblée législative. L'Association Franco-Yukonnaise a tenu à remercier le gouvernement et son chef, Tony Penikett, ainsi que le ministre de l'Éducation, Piers McDonald, pour avoir doté la population yukonnaise d'une «loi progressiste, misant sur la collaboration étroite entre les parents, les enseignants, et le ministère de l'Éducation».

Suite de la page 1

La commission pour la vie électorale de passage à Yellowknife

ques sont tellement tatillones qu'elles font perdre bêtement leur droit de vote à des citoyens : il faut donc réécrire de fond en comble la loi», constate M. Lortie.

Selon lui, si les «fondations» du système électoral sont bonnes, il faut, en revanche, rénover la «maison» qui repose dessus. C'est ainsi qu'il faut s'attaquer à plusieurs catégories de problèmes, de l'exercice du droit de vote («niaiseux» pour les *Canadiens en voyage à l'étranger*) à la question de l'argent dans une campagne électorale (contributions/dépenses).

Parmi les interventions, celle de la personne déléguée par la Chambre de commerce de Yellowknife a été des plus pertinentes.

Les Territoires du Nord-Ouest ont beau avoir désormais huit langues officielles, cela ne doit pas faire oublier ce problème structurel dont une société démocratique ne peut être fière : la prolifération d'illettrés, sinon d'analphabètes. En sus de ces 54% des citoyens ténois dans ce cas, 72% des autochtones - contre 7% des Blancs ! - ne vont pas plus loin que la 9ième année. «Par voie de conséquence, notre population autochtone accorde beaucoup d'importance au contact personnel comme élément de jugement des candidats et de leurs positions. Ces gens peuvent être davantage partie prenante en permettant la diffusion d'émissions politiques sur le réseau septentrional de la radio/TV d'État», [illegible] avancé Dorothy Barkley.

Isolement géographique

Un autre obstacle d'envergure est celui de l'isolement géographique. Vu la taille, le climat et les possibilités de transport dans les Territoires, le télex s'est avéré indispensable aux professionnels. À partir de là, Mme Barkley recommande, par exemple, que les documents électoraux envoyés par *télécopieur soient acceptés comme s'ils* étaient des originaux.

La géographie humaine et économique des T.N.-O. cause des problèmes financiers aigues aux candidats. D'une part, faire campagne dans le Nord est encore plus coûteux qu'ailleurs, ne serait-ce qu'en raison des distances.

D'autre part, il s'agit de trouver des fonds. À cet égard, [illegible] représentante patronale fait remarquer ceci : «il est démontré qu'il est difficile de déterminer le montant des dons; il serait bon de pouvoir arriver à une clarification accrue des grandes lignes réglementant les dépenses de campagne».

Toujours et encore au chapitre des effets induits par l'immensité des T.N.-O. : la question de la durée d'une campagne. «Les distances entre les communautés septentrionales, la fréquence irrégulière des liaisons aériennes, sans oublier les conditions météorologiques parfois très défavorables font que les cinquante jours octroyés avant l'élection ne suffisent pas aux candidats pour faire campagne, rassembler du matériel», affirme lucidement Dorothy Barkley.

Les tribulations de l'électeur

Du côté de ceux qui votent, la situation frise également le tragicomique. La loi en vigueur établit que [illegible] vote par anticipation devrait se pratiquer dans les communautés de mille habitants ou plus. Or des citoyens sont trop souvent dans l'impossibilité d'aller accomplir leur devoir civique à cause de déplacements fixés à l'avance. De plus, «la plupart des gens ne sont pas au courant de la possibilité de voter au bureau du scrutateur». On pourrait également s'étendre sur les misères des étudiants loin de leur localité d'origine...

L'accessibilité du bureau de vote est problématique pour les personnes âgées et handicapées, particulièrement pendant l'hiver arctique. C'est pourquoi la Chambre de commerce recommande que soient fournis des bureaux de vote itinérants.

En définitive, ce sont plusieurs centaines de Canadiens qui sont entendus par la Commission chargée de la réforme du système électoral et du financement des partis.

Objectif final : remettre un rapport contenant un projet de législation sur la réforme du processus électoral pour 1991.

Les sommes reçues du gouvernement fédéral

Français : 1 million $ en 89/90

Le gouvernement du Canada a versé une contribution de 1 027 730$ aux Territoires du Nord-Ouest en 1989/90 pour aider à défrayer les coûts supplémentaires liés à l'enseignement du français, tant en langue première que comme langue seconde. C'est ce qu'ont annoncé le 15 mai dernier le ministre de l'Education des T.N.-O., Stephen Kakfwi, et le secrétaire d'Etat du Canada, Gerry Weiner.

Cette aide financière résulte d'une entente entre Ottawa et Yellowknife sur l'adéquation de l'enseignement aux langues officielles pour la période quinquenale 1989/90 à 1992/93.

En faisant cette annonce, M. Weiner a mis en exergue le ferme engagement du gouvernement fédéral à promouvoir les langues officielles à l'école, aussi bien dans les Territoires que dans le reste du pays.

Ce qui fait dire au secrétariat d'État : «La récente mise sur pied d'un programme d'enseignement en français à Yellowknife, ainsi que l'extension et le développement continu des programmes d'immersion et de français de base témoignent des efforts soutenus et de l'engagement du gouvernement territorial envers les langues officielles dans l'enseignement». Dont acte.

D.C.

Le projet de base militaire à Yellowknife

L'armée au-dessus de la loi ?

Dominique Claudon

La polémique autour du projet de base militaire aéronautique à Yellowknife rebondit. Au nom du mouvement Nation denée et de l'Association métisse des T.N.-O., Bill Erasmus s'est insurgé le 22 mai dernier en déclarant notamment que le ministère de la Défense n'a mené à bien aucun examen d'ordre environnemental, pas plus qu'il n'a obtenu le permis d'utilisation des terres requis par la loi.

Ce qui n'a pas empêché la Défense nationale de commencer à construire une voie d'accès au début de mai dernier ; cette route traverse le terrain fédéral, en plein milieu des terres cédées aux Denés et aux Métis, selon M. Erasmus. D'où ce commentaire : «le ministère de la Défense se croit manifestement au-dessus de la loi, et il y a violation de l'Accord final» signé entre les Denés/Métis et le gouvernement fédéral.

Le chef de file denée n'y va pas par quatre chemins : il accuse le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de passivité délibérée et donc de complicité étroite avec l'armée en ce qui concerne la construction «illégale» d'un route d'accès pour base militaire.

Dernière version

La Défense a mis au point sa troisième et «dernière version» de l'étude environnementale de la base. Visiblement, elle n'a convaincu ni les responsables denés, ni le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Cet examen présente une grave lacune : il ne s'y trouve aucune description ou évaluation des effets des manoeuvres en vol supersonique et en basse altitude...

«J'ai écrit deux fois au chef de notre gouvernement, l'exhortant à dire au ministère de la Défense nationale qu'une révision publique est nécessaire, mais sans recevoir la moindre réponse», raconte le député de Tu Nede, Don Morin. Si l'on en croit M. Erasmus, le gouvernement territorial n'a pas transféré à [redacted] Défense nationale le terrain nécessaire à la base. Il dit avoir l'assurance personnelle du ministère des Affaires municipales et communautaires, Tom Butters, que les terres ne seront pas cédées tant que le passage en revue environnemental ne sera pas fait.



Le président de [redacted] Nation dénée, Bill Erasmus, consteste la mainmise de l'armée sur les terres obtenues par son peuple lors de l'Entente finale conclue avec le pouvoir fédéral.

Force est de constater que les opposants à ce «militarisme anachronique» ne sont pas au bout de leurs peines.

D'abord, la construction a commencé à la base d'Inuvik avant toute révision. Ensuite, l'étude environnementale pour la base de Rankin Inlet a été mise sur pied après que tout soit terminé... Enfin, le début des travaux d'une nouvelle base à Iqaluit est programmé pour cet été. Bref, de l'action en perspective.

Le front du refus

Opposés à l'installation d'une base, les organismes et personnalités suivantes sont solidaires de la lutte pour l'organisation d'une révision publique : Association des femmes autochtones des T.N.-O., Association métisse des T.N.-O., Ethel Blondin - députée fédérale pour le *Western Arctic* -, Cindy Gilday - membre du comité de révision ALPAC -, Comité d'action nationale pour la condition féminine, Comité pour les ressources de l'Arctique canadien, Mgr Denis Croteau - évêque de Fort Smith -, Don Morin - député de Tu Nede -, Nation denée.

Opération porte ouvertes

L'Arctique se met au vert

Les ministères de l'Environnement et des Affaires indiennes et du Nord canadien tiennent jusqu'à [redacted] mi-juin des opérations portes ouvertes à travers les Territoires du Nord-Ouest pour fournir aux Septentrionaux l'occasion d'être impliqués dans la mise en place d'un plan d'action environnemental pour le Canada.

Le but de ce plan est de s'assurer que les activités économiques, les individus, les communautés et le gouvernement soient en phase avec l'idée d'un développement soutenu. À travers le Plan vert, le gouvernement fédéral est en train de mettre au point une «stratégie spéciale» pour le Nord, à savoir [redacted] Stratégie environnementale pour l'Arctique (S.E.A.).

La S.E.A. comportera des actions spécifiques, ciblant quatre grandes zones liées au développement économique, à la gestion des ressources, à la pollution, et aux régions protégées.



M. Bill Stephen, directeur général pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour les T.N.-O.

Les Ténois peuvent apprendre beaucoup de choses avec le Plan vert et la Stratégie environnementale pour l'Arctique, et ce en allant à une opération portes ouvertes à Yellowknife, Iqaluit ou Inuvik. Celles-ci fournissent aux habitants des T.N.-O. l'occasion de connaître les priorités gouvernementales affectant [redacted] nature arctique. Les commentaires et conseils apportés seront «soigneusement examinées» à la suite des consultations et devraient être utilisés dans la rédaction du texte de la Stratégie.

D.C.

ÉDITORIAL

Pour une analyse du Canada

Médecins légistes demandés

Procéder à l'analyse du dossier constitutionnel au Canada devient une chose de plus en plus répugnante. Plus les semaines passent, plus on a l'impression de se livrer à une autopsie plutôt qu'à une analyse. Autopsie sadique, il va sans dire, car le Canada n'est pas mort. Pour être optimiste, disons que ce pays est moribond.

On a parfois parlé de «deux grandes solitudes» pour décrire l'incompréhension réciproque des deux groupes linguistiques officiels du Canada. Si seulement cela était vrai, nous en serions fort aise, mais tel n'est pas le cas. Loin de simplement s'ignorer, les deux groupes interagissent et se détruisent mutuellement.

Les dernières semaines ont été mouvementées. Au moment d'écrire ces lignes, deux députés et un ministre québécois ont quitté le caucus conservateur pour siéger à titre de députés indépendants avec étiquette souverainiste. Cette dernière nouveauté canadienne est apparue brusquement sur le marché et il semble bien que l'on en ait égaré le mode d'emploi. Il n'en demeure pas moins cependant que ce produit révolutionnaire est parfaitement adapté au marché québécois francophone et répond donc à un besoin spécifique.

On se souviendra qu'en 1980, l'option souverainiste plafonnait autour de 40% dans l'opinion publique québécoise. Aujourd'hui, elle obtient un appui majoritaire de la population. Fait historique sans précédent, il est loin d'être certain que nos politicailleurs puissent renverser la vapeur. Le Québec se détache de plus en plus du Canada.

Qu'à cela ne tienne, de toute façon le Canada *se détache lui-même du Québec*. Pour quand la vente du Canada en pièces détachées?

La montée fulgurante du courant nationaliste québécois (que l'on croyait mort à la suite du référendum) n'a d'équivalent que l'animosité croissante de la population anglophone face à tout ce qui est francophone.

La notion de bilinguisme n'a jamais été avalée que par nos politiciens du pays. Présentement, c'est à grands jets que la population la régurgite. Attention aux éclaboussures!

Encore l'autre jour, une dame distinguée, instruite et "progressiste", nous affirmait sans l'ombre d'un soupçon de doute que les francophones hors Québec sont mieux traités que les anglophones du Québec qui se font malheureusement mettre en prison s'ils ont l'audace de parler anglais au Québec. Cherchez l'erreur!

Les positions se durcissent, et plus les jours passent, moins il est facile de trouver une solution à la situation politique actuelle. Ah, si tous les Francophones acceptaient enfin l'évidence et se mettaient à parler anglais en tentant d'oublier leur langue maternelle, ce serait déjà une solution de compromis. Oups, pardonnez mon ironie!

En fait, je crois que le moment est venu de garder un paragraphe de silence en mémoire d'un rêve magnifique qui est mort en se transformant en cauchemar.

"

"

Alain Bessette

L'équipe

Directeur: Alain Bessette
Journalistes : Jean-Luc Thibault, Kim Ouellette
Journaliste coopérant : Dominique Claudon
Collaboration : Martin Clifford
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Écrivez-nous!
L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
(403) 873-6603
Bureau de l'Arctique de l'Est
C.P. 365, Iqaluit, T.N.-O. X0A 0H0
(819) 979-6325

ABONNEMENT
Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : 18 $ par année
Tarif institutionnel : 30 $ par année

Je m'abonne ...
Nom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : ....
Tél. : ....

Ce «cycliste de l'impossible» s'appelle Vittorio Innocente. Comme son nom l'indique, il nous vient d'Italie ; il est au Canada pour avoir un exploit sportif de plus à son actif. Après avoir exploré le Yukon avec sa bicyclette de montagne, il est en train de parcourir l'autoroute Dempster no 5, de Dawson à Inuvik. Innocente est un cycliste complet puisqu'il pratique ce sport aussi bien sur un glacier africain qu'à 27 m de profondeur dans la mer adriatique ! [illegible]C.

Regard nostalgique
sur notre journaliste,
Kim Ouellette,
qui couvre
la région de
l'Arctique de l'Est...

Sans rancune
Kim
et
Bonnes vacances



Gestion scolaire

Les Parents veulent plus de consultation

Jacques Beaupré (coll. spéciale)

Edmonton (APF) : La consultation du ministère de l'Éducation sur la ges-tion de l'éducation va trop vite. "On ne peut pas dire que c'est vraiment une consultation de la population, ni même des intervenants. C'est plutôt une tournée d'information", dit Jean-Claude Giguère, directeur du secteur éducation à l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA).

LaFédération des parents francophones partage ce sentiment et refuse de se contenter du présent processus de consultation. Le directeur général de la Fédération, Yvan Beaubien, rappelle que le ministre s'était engagé à bien faire son travail (to do it right). Cela, à son avis, ne pourra se faire que si la consultation est bien faite.

Depuis trois semaines, le sous-ministre de l'Éducation, Reno Bosetti, et plusieurs hauts fonctionnaires parcourent la province pour recueillir les réactions de parents, d'administrateurs et de commissaires sur le projet du ministère.

Les critiques disent que le ministère de l'Éducation laisse souvent trop peu de temps aux parents pour étudier son projet sur l'éducation française, avec pour résultat que les parents n'ont pas le temps de consulter leurs membres. Dans au moins un cas, les représentants des parents n'ont eu que cinq minutes pour étudier le document du ministère pour ensuite faire part de leurs réactions.

"Les gens, poursuit Jean-Claude Giguère, n'avaient pas assez de temps pour réfléchir. Les gens n'avaient pas le temps de répondre à ces questions. Je pense que ce sont des questions qui demandent qu'on y pense beaucoup plus et qu'on discute ensemble".

L'ACFA, la Fédération des parents franco-albertains, et l'Association Georges et Julia Bugnet ont tous demandé au ministre de créer un comité plus large où serait représenté les principaux intéressés, qui auraient le temps de bien étudier la question. Jusqu'à présent, le ministre n'a pas répondu à cette offre. La présidente de la Fédération des parents, Viviane Beaudoin, a fait parvenir une lettre au ministre pour insister sur l'importance de créer un tel comité.

Au bureau du ministre, la porte-parole Bonnie Neill s'est contentée de répéter que cette consultation était terminée, et que le rapport de cette tournée serait soumis au ministre autour du 20 mai. Il est cependant faux, dit-elle, que le ministre a refusé de créer le comité réclamé par les francophones. Ce comité pourrait toujours être créé après le dépôt du projet de loi.

Le Bureau du ministre a par ailleurs refusé de confirmer ou de nier les rumeurs à l'effet que le projet de loi serait déposé d'ici un mois. Si c'est le cas, il n'y aurait plus de temps pour poursuivre la consultation. Mme Neill se contente de dire que le ministre continue de vouloir "prendre le temps nécessaire pour bien faire ce qu'il a à faire".

Semaine «Canada en forme»
25 mai - 3 juin 1990
Condition physique Canada

Gens du pays

Par le bois et pour les bois

Dominique Claudon

La région de Fort Smith est royalement faite pour les «amants de la nature». Gérard Tremblay l'a *ben* compris. Charpentier pour le compte du Parc national Wood Buffalo, il vit à l'écart de la rumeur du monde, dans la maison qu'il s'est construite au coeur de la forêt à une quinzaine de kilomètres du village. À demi-sourd, il a toujours été un solitaire.



Québecois d'origine, M. Tremblay a vécu à Valmont (Colombie-Britannique), puis à Bell-Rock (Territoires du Nord-Ouest), avant d'arriver à Fort Smith à la fin des années 80.

Installé sur son terrain depuis 1987, il a d'abord dû vivre dans sa tente en coton. «Brrr... ça gèle, mon pauvre petit fesse!» *(sic)*, se disait-il. Au bout d'un an, il a pu emménager dans sa maison en bois ronds. «J'ai travaillé comme un fou», confie-t-il. C'est le moins que l'on puisse dire : il a coupé les premiers arbres à la hache, puis s'est finalement décidé à acheter une tronçonneuse (N.D.L.R. : scie mécanique). Gérard Tremblay a loué un camion à semi-remorque et a transporté en quatre voyages 96 *pitouns* mesurant chacun 4m30, avec l'aide d'un ami. Grâce à son obstination, il a trouvé un puits, aménagé sous sa maison ; un voisin lui a d'ailleurs donné un coup de main. Au moment où nous publions, il reste au vaillant charpentier à parachever son ouvrage (salle de bains, garage, véranda).

M. Tremblay met à profit ses fins de semaine et ses vacances pour aller camper, faire du canotage, de la moto-neige, de la pêche, de la chasse, entre autres choses.

Son goût pour la nature ne résulte pas d'une mode *baba cool* ou médiatique. Son père était tout à la fois trappeur, chasseur, pêcheur, et travailleur dans la construction de barrages hydro-électriques... Déjà, quand il était petit, Gérard Tremblay aimait aller dans la forêt et s'y retrouver seul, notamment parce qu'il avait du mal à communiquer avec l'extérieur.

Ce «Canadien bien de chez nous» aime la vie dans les bois, mais pas le piègeage à but lucratif. «Je ne tue d'animaux que lorsque j'ai besoin de nourriture».

Comme on le voit, le charpentier Gérard Tremblay ne voudrait pour rien au monde troquer sa place contre celle d'un citadin «vivant et travaillant au milieu d'une civilisation de fer».

Dans le Delta du Mackenzie

Un développement au ralenti

Jean-Luc Thibault

Inuvik - L'industrie pétrolière continue ses recherches pour découvrir et identifier les réserves de pétrole et de gaz naturel dans la mer de Beaufort et dans le delta du Mackenzie.

Dernièrement, trois grandes compagnies (Esso, Gulf et Shell) et leurs partenaires se voyaient accordés par ■ gouvernement canadien des droits de prospection dans la zone littorale du Grand Nord.

Cependant, même si ces trois compagnies poursuivent intensément leurs recherches, le passage à l'étape de ■ production devrait prendre encore quelques années

Un marché à conquérir

Selon Mme Eileen Gour, experte-conseil pour la compagnie Esso, à Inuvik, il reste encore beaucoup d'éléments à mettre en place avant de penser à se lancer dans la phase de production.

Présentement, les prix mondiaux du pétrole et du gaz naturel sont relativement bas, ce qui rend difficile l'exploitation dans le Grand Nord canadien car les coûts de production y sont très élevés. Il est nécessaire également de développer un marché potentiel, en l'occurrence les États-Unis, et finalement, pour rejoindre ce marché, il faudra construire un pipeline...

«Nous espérons, comme nous l'avons toujours dit, que le gaz naturel sera exporté à partir de la région vers la fin des années 90. Nous continuons à croire que cette échéance est réaliste, selon le prix du marché... C'est très difficile de prévoir, mais nous demeurons très optimistes», déclare Mme Gour. «C'est dans nos projets d'avenir, ce n'est qu'une question de temps.»

«Entre-temps, d'ajouter Mme Gour, nous ne verrons probablement pas beaucoup d'efforts de ce côté (production) au cours des deux ou trois prochaines années».

Il en va autrement au niveau de la prospection. Esso vient de se voir attribuer plusieurs lots, situés dans la mer de Beaufort, où il pourra au cours des prochaines années procéder à des travaux de forage dans



Mme Eileen Gour, d'Esso

l'espoir de découvrir d'autres gisements importants. Et pour conserver son droit sur ces lots, il doit nécessairement y maintenir une certaine activité de prospection. À ce jour, depuis le années 60, une centaine de puits ont été forés ainsi (72 en mer, 28 sur la terre ferme) par la compagnie .

L'élément déclencheur : le pipeline

En plus des prix trop bas du pétrole et du gaz, il y a la préoccupation des compagnies pétrolières de transporter leur production vers les marchés américains. Pour ce faire, il faudra absolument construire un pipeline. Deux routes sont possibles. La première, le long de la vallée du Mackenzie, qui avait été projetée dans les années 70 et qui avait été gelée par un moratoire à la suite de l'enquête du juge Berger. L'autre possibilité est de longer l'autoroute Dempster au Yukon.

Construire le pipeline pose certains problèmes, et ils sont de deux ordres: monétaire et environnemental. Le coût d'un tel pipeline va chercher dans les milliards de dollars. C'est donc une aventure qu'il faut planifier avec soin et une compagnie seule ne pourrait se le permettre. C'est pourquoi, selon Mme Gour, des pourparlers ont lieu présentement entre les trois grandes compagnies pétrolières et trois entreprises spécialisées dans ce type de construction pour étudier la possibilité de réaliser un projet commun.

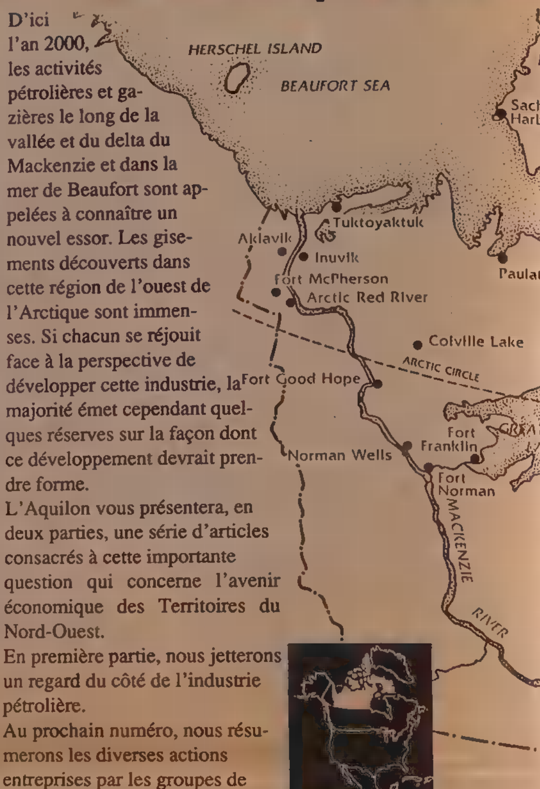
Ils ne sont cependant pas les seuls à être préoccupés par la construction d'un tel projet. Les autochtones de la région (les Inuvialuit, les Dénés, les Métis et les Indiens du Yukon) hésitent fortement à laisser un tel projet se réaliser au milieu de leurs territoires. Donc, avant que le projet puisse prendre forme, toutes les parties devront s'entendre sur toute une quantité de sujets, tant sociaux, environnementaux qu'économiques. Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu et plusieurs autres seront nécessaires avant qu'un concensus ne se dégage.

Avant l'an 2000

En analysant toutes ces données, on serait porté à croire que le développement de l'industrie pétrolière dans le delta du Mackenzie et dans la mer de Beaufort tourne au ralenti. Peut-être... mais ce n'est qu'une question de temps avant que le tout se mette en branle...

Au cours des dernières années, il y a eu beaucoup de travail qui a été fait, les rencontres entre tous les intervenants se sont multipliées; et de nombreux rapports ont été publiés. Ce qu'on peut en conclure, c'est qu'il existe une volonté de développer cette industrie en autant qu'elle respecte l'environnement et qu'elle profite à l'ensemble de la communauté.

L'exploitation gazière et pétrol[ière] dans l'Arctique de l'Ouest



D'ici l'an 2000, les activités pétrolières et gazières le long de la vallée et du delta du Mackenzie et dans la mer de Beaufort sont appelées à connaître un nouvel essor. Les gisements découverts dans cette région de l'ouest de l'Arctique sont immenses. Si chacun se réjouit face à la perspective de développer cette industrie, la majorité émet cependant quelques réserves sur la façon dont ce développement devrait prendre forme.

L'Aquilon vous présentera, en deux parties, une série d'articles consacrés à cette importante question qui concerne l'avenir économique des Territoires du Nord-Ouest.

En première partie, nous jetterons un regard du côté de l'industrie pétrolière.

Au prochain numéro, nous résumerons les diverses actions entreprises par les groupes de pression pour s'assurer que le développement de cette industrie respecte les préoccupations de la population environnante.

Le pétrole et le gaz du Nord occupent une place importante dans l'avenir é[...] du Canada. On évalue en ce moment à 320 millions de mètres cubes (2014 m[...] barils) environ les ressources pétrolières brutes découvertes dans la région [...] l'Arctique. Quant aux réserves de gaz naturel découvertes dans ces mêmes [...] nordiques, elles se chiffrent environ à 718 milliards de mètres cubes (25 345 [...] pieds cubes) au total. Les ressources non encore découvertes dans ces deux [...] présentent un potentiel combiné égal à plus de 40 p. 100 des ressources pétr[...] gazières conventionnelles au Canada.

(Regard sur le Nord, page 47, Ministère des Affaires indiennes et du Nord)

BeauDril s'occupe de forage

Jean-Luc Thibault

Tuktoyaktuk - Alors que d'un côté les compagnies pétrolières attendent de pouvoir passer à la phase de production, de l'autre, elles doivent poursuivre leurs recherches de gisements pétroliers.

À cause du coût très élevé du forage dans la région de l'Arctique, la compagnie Gulf s'est vue obligée de créer sa propre compagnie de forage, BeauDril.

À la fine pointe de la technologie, le système mis en place par BeauDril en 1983 a coûté plus de 700$ millions. Même si son premier intérêt est de travailler pour Gulf, BeauDril a, au cours des ans, effectué plusieurs travaux de forage pour les autres compagnies installées dans ■ région.

Depuis sa création, BeauDril a connu beaucoup de succès avec les différents puits qu'il a creusés. Selon Tom Oliver, contrôleur de la base Nalluk, située à Tuktoyaktuk, ■ phase exploration se terminera bientôt et l'on devrait procéder par la suite à la phase de la production. «Pour le moment, nous n'avons pas encore trouvé suffisamment de réserves de pétrole pour espérer une production à long terme. Nous demeurons cependant confiants.



Amaugilak, considérée comme la plus importante réserve de pétrole découverte dans la mer de Beaufort, contient un potentiel d'environ 400 millions de barils. Nous aimerions avoir une réserve deux fois plus importante avant de procéder à cette seconde phase.»

M. Oliver précise toutefois que la tendance qui semble se dégager présentement chez les compagnies installées dans l'Arctique penche davantage vers le développement de la production des réserves en gaz naturel. Plusieurs facteurs influencent cette décision. Entre autres, les réserves de gaz naturel sont infiniment supérieures à celles de pétrole; l'intérêt des Américains pour ce produit semble s'accroître, offrant ainsi un marché plus intéressant. Encore là, tout dépend si un pipeline est cons-

truit p[...]
«C[...] sieurs [...] gitime[...] cales [...] mes é[...] ser. Et[...] dre», [...] nous [...] gent d[...] dans l[...] lemen[...] vergu[...]



En haut, M. Tom Oliver, contrôleur de la base Nalluk à [...] que l'on voit dans la photo du bas et qui sert de pied à te[rre ...] employés-es en attendant de se rendre sur les sites de for[age ...]

lière

HKS ISLAND

énergétique
milliards de
des îles de
s régions
trillions de
x régions
rolières et
d Canadien)

L'exploitation pétrolière à Norman Wells

La rivière aux multiples couleurs

Jean-Luc Thibault

Norman Wells - L'exploitation pétrolière à Norman Wells ne date pas d'hier. En 1920, [redacted] compagnie *Imperial Oil Limited* a découvert un premier gisement de pétrole au nord du 60° parallèle, dans cette région aujourd'hui appelée Norman Wells.

Une découverte plutôt facile, semble-t-il, puisque des traces de pétrole étaient visibles à la surface de la rivière, ce qui avait inspiré les Indiens à la surnommer «la rivière aux multiples couleurs». Ces derniers se servaient d'ailleurs de ses résidus pour calfater leurs canots.



Un des multiples derricks qui décorent le paysage de Norman Wells. À l'arrière plan, l'une des six îles artificielles, construites pour recevoir les systèmes de forage.

En 1921, [redacted] compagnie pétrolière construit une petite raffinerie qui produirait de la gasoline et de l'essence diesel pour le marché local. Avec la ruée vers l'or, la demande pour les produits pétroliers augmentent. Une plus grosse raffinerie est alors construite en 1939. Dès l'année suivante, la guerre amène les Américains à Norman Wells et ceux-ci construisent un premier pipeline par delà les montagnes jusqu'à Whitehorse. Finalement, le pipeline CANOL ne sera en service que durant cinq mois avant d'être abandonné totalement à la fin du conflit mondial. Des vestiges de ce pipeline sont encore visibles aujourd'hui...

Une demande accrue de produits pétroliers au début des années 80 permettra à [redacted] compagnie pétrolière de développer ses installations, augmentant ainsi de dix fois sa production.

Un projet gigantesque

En 1981, *Esso Resources* (une filiale d'Imperial Oil) commence le nouveau projet d'expansion. Celui-ci a comme objectif de développer l'immense réservoir de pétrole situé directement sous le lit du fleuve Mackenzie. Pour ce faire, il leur faut construire six îles artificielles qui leur serviront de base pour le forage et l'extraction de l'or noir. Une centrale de production est également aménagée pour séparer le pétrole, le gaz et l'eau en provenance du gisement et pour contrôler l'ensemble des opérations.

En même temps, un pipeline est construit entre Norman Wells et Zama, en Alberta.

Le projet qui prendra quatre ans à se réaliser aura couté près d'un milliard de dollars.

Depuis 1985, outre les 3000 barils par jour destinés à la consommation territoriale et raffinés sur place, plus de 30 000 barils sont acheminés vers le Sud au moyen du pipeline.



Une vue de la centrale de production où le pétrole est acheminé avant d'être raffiné sur place ou dirigé vers le pipeline, en route vers Zama, en Alberta.

Un projet rentable

Lors de la visite de L'Aquilon à Norman Wells, le directeur régional, Al Short, précisait que durant la construction des nouvelles installations, sa compagnie s'était montrée très sensible au milieu et à la population environnants.

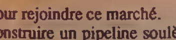
L'un des exemples qu'il apportait concernait l'étroite relation qui s'est instaurée entre les dirigeants de l'entreprise et les différentes communautés avoisinantes. L'entreprise les invitait, tout d'abord, à former de petites compagnies pour qu'elles puissent soumissionner sur différents contrats de services. Ou encore, ils mettaient sur pied un service de placement, jumelé avec des programmes destinés à conseiller et à orienter les résidents. La compagnie voulait ainsi faire en sorte que la population locale profite au maximum du développement de l'industrie pétrolière de la région.

Concernant la protection de l'environnement, [redacted] compagnie a mis tous les efforts nécessaires pour prévenir tout danger de déversement, surtout lors de la construction des îlots artificiels. De plus, elle s'est dotée d'équipements sophistiqués pour contenir et récupérer le pétrole advenant une catastrophe. Le personnel est également formé pour répondre rapidement en cas d'urgence.

Un développement à son apogée

Présentement, la production pétrolière à Norman Wells fonctionne à plein régime. Selon M. Short, il en sera ainsi pour au moins les vingt prochaines années. Il se réjouit aussi des installations qui ont été mises en place au cours des dernières années. Il avoue même la bonne fortune de [redacted] compagnie d'avoir découvert ce gisement si facile à exploiter parce que, dit-il, le travail, ici, a toujours été fait de manière exemplaire et que la composition du gisement pétrolier, en tant que tel, comporte peu de risque lors de son exploitation.

Alors que près de 1500 travailleurs ont participé à sa construction, le nouveau centre de production ne nécessite plus qu'une centaine d'employés pour son entretien, son opération et sa gestion quotidienne. De plus, 25 personnes travaillent à contrat pour [redacted] compagnie.



pour rejoindre ce marché.
Construire un pipeline soulève plus[ieur]s questions. Les préoccupations lé[gitim]es des populations autochtones lo[cales] qu'il nous faut satisfaire. Les som[mes] énormes qu'il nous faudra débour[ser]. Etc. C'est une grosse décision à prendre, soutient M. Oliver. «Présentement, [nous] mettons beaucoup d'efforts et d'ar[gent] dans le développement d'Hibernia, [à] l'est du pays. Nous pouvons difficilement nous permettre deux projets d'en[vergu]re à la fois.»

Donc, pour BeauDril et Gulf, il est impensable à court terme d'imaginer procéder à l'exploitation des ressources situées dans la région. Ils vont poursuivre leurs recherches et se préparer en attendant que la conjoncture soit plus favorable au développement de ces ressources.

[à] Tuktoyaktuk,
[t]erre aux
[fo]rage

Il ne manque plus que l'approbation du Sénat

L'avortement sera de nouveau un acte criminel

OTTAWA (APF) : Après plus de deux ans de vide juridique, [redacted] Chambre des communes a adopté une nouvelle loi sur l'avortement qui est cependant loin de faire l'unanimité.

La Chambre a adopté par un vote serré de 140 à 131 le controversé projet de loi qui recriminalise l'avortement, tout en laissant uniquement à [redacted] mère et à son médecin personnel le soin de déterminer si l'acte médical est justifié pour des raisons de santé physique, mentale ou psychologique. La loi C-43 reconnait que l'avortement est un acte médical, et elle se veut pour le gouvernement un juste équilibre entre les droits constitutionnels de la femme, et l'intérêt que porte [redacted] société à la protection du foetus. L'. vortement sera maintenant permis .. tous les stades de la grossesse.

Tous les ministres ont voté en faveur du projet de loi sur ordre du premier ministre, qui incidemment était absent au moment du vote pour des raisons protocolaires. Le vote en troisième et dernière lecture s'est en effet déroulé le jour même de l'arrivée [redacted] pays, en visite officielle, du chef de l'État soviétique. Treize députés conservateurs ont cependant voté contre le projet de loi. Tous les députés libéraux sauf deux (dont l'ex-chef John Turner) et tous les néo-démocrates ont respecté la ligne du parti en votant contre.

Tant les groupes Pro-Vie que Pro-Choix ont décrié ce projet de loi. Pour les uns, l'avortement ne doit pas être criminalisé. Pour les autres, la loi C-43 ouvre la porte à l'avortement sur demande.

Les partisans de Pro-Choix ont même réussi à perturber le vote en faisant un vacarme à l'intérieur de la Chambre des communes, forçant les gardiens de sécurité à intervenir. Dehors, assises sur les marches du Parlement, une cinquantaine de militantes ont alors scandé des slogans sous l'oeil impassible des policiers de la GRC.

Depuis le jugement de la Cour suprême du Canada du 28 janvier 1988 déclarant inconstitutionnelle l'ancienne loi canadienne sur l'avortement, le pays a flotté dans le flou juridique [redacted] plus complet. C'est justement l'absence complète d'une législation qui a été à l'origine de la rocambolesque affaire Chantal Daigle, cette québécoise qui a demandé l'été dernier à la Cour suprême la permission de se faire avorter, en appel d'un jugement de la Cour supérieure du Québec lui interdisant de recourir à l'avortement en l'absence de l'accord du père.La nouvelle loi ne permet pas pour autant l'accès à des cliniques d'avortement partout au pays. Si le gouvernement canadien a la responsabilité de légiférer sur cette question, ce sont les provinces qui décident si elles acceptent ou non de financer des cliniques d'avortement sur leur territoire.

Le Sénat devra maintenant adopter le projet pour que celui-ci ait force de loi.

Aurèle Dubé

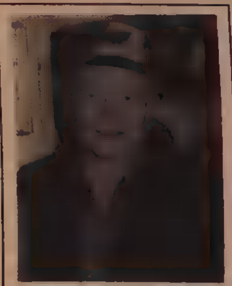
Le complément indispensable de "Madame Dee"

Dominique Claudon

Jeanne et Aurèle Dubé font la paire. La chef-cuisinière amateur de viandes sauvages était faite pour rencontrer ce chevronné trappeur-chasseur. Lorsqu'ils se sont mariés, lui avait 19 ans ; elle, 18 ans.

Actuellement, M. Dubé profite de sa retraite de magasinier-fournisseur régional pour le district de Fort Smith. À chaque fois qu'il évoque sa carrière, ses yeux sont *embués...*

Aurèle Dubé est originaire de Plamondon (Alberta). Il était fermier ; «mais comme c'était impossible de s'agrandir, nous sommes



De par son expérience professionnelle et individuelle, M. Aurèle Dubé connait bien son coin de pays.

partis, comme ça, à Fort Smith». C'était en 1963. Il ne tarde pas à être trouver un emploi. *Parcs Canada* le charge de rassembler en troupeaux, à cheval, les bisons du parc Wood Buffalo.

L'année suivante, il est embauché pour poser des lignes électriques.

C'est en 1965 qu'il rejoint la section Ressources naturelles du ministère des Affaires indiennes. Dès lors, il s'occupe de [redacted] distribution des équipements destinés à combattre les feux de forêt, sa zone de couverture étant l'Arctique de l'ouest. D'où de fréquents déplacements. Les incendies de forêt étaient infernaux à l'époque. Par-dessus le marché, les moyens techniques ne suivaient pas. Depuis, le bureau technique, au sein duquel M. Dubé a rendu de bons et loyaux services, a fait du chemin.

Une retraite bien méritée

À 65 ans, il se résigne à prendre sa retraite. Avec une tristesse infinie. On comprend alors aisément la jalousie qu'éprouvait Jeanne Dubé à l'encontre du travail pour lequel son époux se donnait corps et âme...

À présent, notre retraité se consacre entièrement à sa famille, ainsi qu'au bricolage et à la chasse.

La vie à la dure dans la nature, il connaît visiblement. Il ne cache pas son aversion pour «les donneurs de leçons de *Greenpeace*». Il ne fait aucun doute, pour lui, que les zélés militants de l'internationale écologiste ne connaissent rien à la piètre condition sociale des autochtones, qui tuent des animaux à fourrures pour survivre. Madame Dee adhère totalement à ce point de vue. Avec plus de sérénité cependant...

Northwest Territories Culture and Communications

Portes ouvertes

Le jeudi 7 juin, il y aura portes ouvertes au Bureau des langues, situé au 3ième étage de l'édifice Laing.

On vous fera visiter les lieux

et on vous servira des rafraîchissements.



Northwest Territories Minister of Municipal and Community Affairs

AVIS D'ÉVALUATION
ZONE D'IMF SITION GÉNÉRALE

Veuillez prendre note que le public peut examiner le rôle d'évaluation certifié, première révision, évaluation de 1989 pour l'année d'imposition 1990 pour la zone d'imposition générale*, au bureau du Directeur de l'évaluation situé au 2e étage du YK Centre à Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest. La partie du rôle d'évaluation certifié relative à chacune des communautés est disponible au bureau de ces dernières.

Les avis d'évaluation des propriétaires dont le nom apparaissait dans le rôle d'évaluation ont été postés [redacted] 25 avril 1990.

En vertu de l'article 41 de la *Loi sur l'évaluation et l'impôt foncier*, toute personne peut porter plainte à la Commission de révision territoriale en postant ou en livrant une plainte écrite au secrétaire de la Commission de révision territoriale, YK Centre, 2e étage, C.P. 1320, Yellowknife (T.N.-O.), X1A 2L9, au plus tard le 11 juin 1990.

En vertu du paragraphe 41(2) de la Loi, une plainte doit prendre la forme d'un avis écrit précisant ce qui suit:

(a) [redacted] nom et l'adresse du plaignant;

(b) le lieu du bien-fonds évalué à l'égard duquel la plainte est formulée;

(c) la plainte et ses raisons;

(d) la solution ou l'orientation recherchée.

Fait le 4e jour de ma 1990.

Le ministre,

Tom Butters

* **"Zone d'imposition générale"** signifie la zone géographique des Territoires qui n'est pas à l'intérieur d'une zone d'imposition municipale.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

CRTC

Avis public 1990-52.

Le conseil a été saisi des demandes suivantes: 5. PENTICTON, OLIVER, OSOYOOS, SUMMERLAND, PRINCETON (C.-B.), YELLOWKNIFE et HAY RIVER (T.N.-O.). Demandes (894579200, 894578400, 8945580000, 894577600, 900657800, 900656000) présentées par **OKANAGAN SKEENA GROUP LIMITED (OSG)**, en vue d'obtenir l'approbation d'acquérir le contrôle effectif de l'Okanagan Radio Limited (OKR), titulaire des licences des entreprises d'émission de radiodiffusion de CKOK et CJMG-FM Penticton, CKSP Summerland, CKOO Osoyoos et sa station réémettrice CKOO-1 Oliver, actionnaire majoritaire (51%) de la Princeton Broadcasting Limited, titulaire de [redacted] licence de l'entreprise d'émission de radiodiffusion de CKRP Princeton, et propriétaire à (49%) de [redacted] CJCD Radio Limited, titulaire de l'entreprise d'émission de radiodiffurion de CJCD Yellowknife et de sa station réémettrice CJCD-FM-1 Hay River. L'OSG projette d'acquérir [redacted] contrôle effectif de l'OKR par l'acquisition de toutes les actions émises et en circulation de la Davis Communications Ltd. (DCL), une compagnie qui détient 3860 actions ordinaires (52,6%) de l'OKR. Advenant l'approbation du transfert de contrôle effectif, l'OSG propose également d'absorber la Davis Communications Ltd. (DCL). L'OSG détient actuellement 2990 actions ordinaires (40,7%) de l'OKR. Examen des demandes: 33, ave. Carmi, Penticton; 4625, avenue Lazelle, Terrace (C.-B.); #5 - 130, rue Harold, Princeton; CJCD Radio, Édifice Roman Empire, Yellowknife. La demande et les renseignements sur le processus d'intervention, reproduits sur bandes sonores, sont disponibles en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qué.); et les bureaux régionaux du C.R.T.C. Suite 1500, 800, rue Burrard, Case postale 1580, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7. Les interventions écrites, sur bande sonore ou dans toute autre forme, doivent parvenir au Secrétaire général, C.R.T.C., Ottawa (Ontario) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le **15 juin 1990**. Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter la direction des audiences publiques du C.R.T.C. (819) 997-1328 ou (819) 997-1027, ou les Services d'information du C.R.T.C. à Hull au (819) 997-0313 ou le bureau régional de Vancouver (604) 666-2111.

Canada



Office national des transports du Canada
National Transportation Agency of Canada

Avis de demande de service aérien

No. 90254 au rôle
Dossier N° M4205-V42-4-1 (0086)

Date : le 1 juin 1990

VENTURE AIR LTD.

Aux termes de la licence n° 880646, Venture Air Ltd. est autorisée d'exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Yellowknife (T.N.-O.) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A et B.

La licenciée demande maintenant l'autorisation d'ajouter des aéronefs à voilure fixe du groupe C aux termes de ladite licence.

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé peut faire une intervention contre cette demande suivant les modalités fixées dans les règles générales de l'Office national des transports du Canada. L'intervention doit être déposée auprès du Secrétaire de l'Office au plus tard le **3 juillet 1990**. Une copie de l'intervention doit être signifiée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Le dépôt de l'intervention auprès du Secrétaire devra se faire en mains propres, par courrier recommandé ou par messager, à l'Office national des transport du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou par telex 053-4254 ou 053-3615 ou par télécopieur (819) 953-5562 ou (819) 953-8798.

L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à M.L. Dionne au (819) 953-8951.

Canada

Que faire des bisons malades du Parc national Wood Buffalo ?

S.O.S. Bisons malades

Dominique Claudon

Le parc national Wood Buffalo apparaît comme un véritable paradis pour bisons. Hélas, cette image est entâchée par les deux maladies qui rongent le troupeau. Les bisons sont atteints de tuberculose et de brucellose.

Le malheur du bison ne date pas d'aujourd'hui. Le nombre de ces bêtes emblèmatiques de l'Ouest sauvage commence à décroître parallèment à l'intensification de la lucrative traite de fourrures au XIXième siècle, au moment de l'avance des colons. D'un côté, les peaux et les langues de bisons sont vendues à bon marché aux postes de traite. De l'autre, les parties de chasse au bison sont très prisées par les gentilhommes britanniques. Résultat : au bout de quelques années, la quantité de bisons passe de quelques milliers de têtes à une poignée de groupes isolés !

La chance fait que, grâce aux efforts déployés par les amis des bisons, l'espèce finit par se reconstituer, petit à petit.

Comme si le destin voulait s'acharner sur ces créatures imposantes mais paisibles, voilà qu'un fait apparemment anodin et théoriquement bénéfique risque de tout gâcher. Entre 1925 et 1928, plusieurs milliers de bisons des plaines sont amenés dans ce parc de bisons des bois. D'où l'hybridation des deux sous-espèces, et l'apparition de la tuberculose bovine et probablement de la brucellose.



Toutes les mesures prises pour lutter contre ces maladies s'avèrent jusqu'ici inefficaces. De plus, le problème devient plus aigu depuis que certains redoutent des repercussions sur la santé des autres animaux sauvages, du bétail de ferme, et du public. Enfin, cette situation peut affecter «la crédibilité internationale du pays quant à l'état sanitaire du bétail».

Afin de planifier les recherches visant à solutionner le problème, le Bureau fédéral d'évaluations environnementales met sur pied divers groupes de travail et comités. C'est dans ce cadre que les Territoires du Nord-Ouest, par ■ voix du ministre chargé des Ressources renouvelables, Titus Allooloo, exprime, début 1990, son hostilité à l'idée d'*Agriculture Canada* consistant à abattre les bisons, qu'ils soient malades ou sains.

L'argument territorial est que le nombre de bisons dans ■ région a d'ores et déjà décru, et ceci sans intervention humaine : la maladie évidemment, mais également la chasse et les meutes de loups ont avancé dans la basse besogne de l'élimination des bisons indésirables.

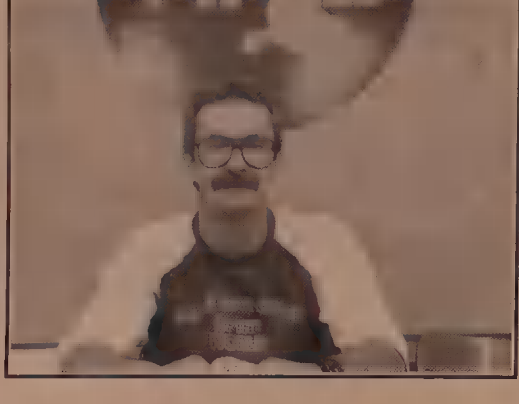
L'objectif principal de Charles Drapeau

Créer un sentiment d'appartenance

Kim Ouellette

IQALUIT - C'est avec une grande fierté que Charles Drapeau a accepté le poste de président de l'Association des francophones d'Iqaluit (AFI) lors de l'assemblée générale tenue le 9 mai dernier. «Je n'ai pas beaucoup dormi cette nuit-là après l'élection» a-t-il confié. «J'avais la tête pleine d'idées et de projets».

M. Drapeau est très enthousiaste face à l'avenir de l'AFI, et il s'est fixé des objectifs bien précis. «Dans un premier temps, je veux créer un sentiment d'appartenance parmi les membres. Je veux faire en sorte que les gens participent plus et qu'en même temps, ils soient fiers des réalisations de l'association.»



Pour y arriver, M. Drapeau considère qu'il est d'une importance capitale de faire accepter l'AFI au sein de la communauté entière d'Iqaluit. «Nous ne sommes pas une secte. Je ne veux pas que l'AFI soit perçue comme une nuisance dans la communauté, mais comme un outil de communication entre les membres et le gouvernement. Nous voulons être reconnus, et pour ce faire, le meilleur moyen est de cogner à la porte du gouvernement et non pas de la défoncer.»

L'AFI devra donc élargir ses horizons et ouvrir ses portes aux deux autres cultures de la ville. Le président aimerait même voir la mise sur pied d'un café-rencontre au centre communautaire où toute la communauté serait la bienvenue. «Ce serait un excellent moyen de montrer notre beau centre et du même coup, de nous mêler aux gens d'Iqaluit qui ne sont pas nécessairement membres de notre association», explique M. Drapeau.

Étant à Iqaluit depuis un peu plus d'un an maintenant, M. Drapeau a également exercé la fonction de directeur au comité des activités. Il a vécu le mécontentement des membres et a pu constater ce dont les gens avaient le plus besoin, soit une certaine reconnaissance.

«J'espère arriver à créer un sentiment d'appartenance au niveau des membres en tentant de répondre aux besoins qu'ils ont exprimé lors de la réunion générale spéciale du 28 janvier dernier. Je veux également inviter les membres à venir assister aux réunions du C.A. en tant qu'observateurs afin qu'ils puissent être au courant des différents dossiers et aussi, émettre leurs opinions», déclare M. Drapeau.

Déjà des projets sont mis en branle. On parle d'organiser des cafés-rencontres hebdomadaires au centre communautaire et on veut aussi créer une ligue d'improvisation. Pour cette dernière activité, des démarches sont entreprises afin d'avoir avoir à Iqaluit un atelier de formation en improvisation. De plus, la réalisation d'une trousse d'accueil, spécialement conçue pour le nouvel arrivant francophone, devrait voir le jour sous le mandat de Charles Drapeau.

Au niveau politique, M. Drapeau s'est dit conscient des implications de la nouvelle Loi sur les langues officielles qui devra être appliquée dès janvier 1991. Il explique cependant: «Je ne veux pas que l'AFI s'impose à ce niveau-là. Je veux simplement que la communauté reconnaisse la présence de la francophonie à Iqaluit. Personnellement, je ne suis pas du genre à aller marcher avec des pancartes pour revendiquer des droits. Je crois qu'en établissant une bonne communication avec les gouvernements, on en arrivera à de meilleures ententes.»

M. Drapeau est fier d'avoir été choisi président de l'AFI et démontre un intérêt sans borne face au bon fonctionnement de l'association.

«C'est évident qu'il ne faudra pas que je néglige mes tâches de mécanicien chez Bell Canada, confie-t-il. Mais les gens pourront être assurés que je donnerai le meilleur de moi-même afin d'atteindre les objectifs que je me suis donnés. J'espère donc pouvoir compter sur le support des membres pour y arriver.»

L'AFI s'assure donc d'une excellente relève en la personne de Charles Drapeau. C'est avec une quelqu'un comme Charles que l'AFI réussira à se faire connaître comme une organisation diplomate dans la communauté.

Artistes et écrivains recherchés

Chaque année, la revue LIAISON publie un numéro spécial de création autour d'un thème précis.

Il y a d'abord eu LA CLEF DES SONGES, puis SENS INTERDITS. Au cours de la saison 1990-1991, le magazine culturelle de l'Ontario français présentera des créations littéraires et visuelles qui s'inspireront cette fois du thème DOUBLE FOYER.

Les artistes et les écrivains francophones hors Québec sont invités à soumettre des oeuvres reliées à ce thème, que ce soit sous forme littéraire (maximum de huit (8) pages à double interligne) : poésie, nouvelle, récit, conte, monologue, ou sous forme visuelle : dessin, photographie, peinture, diapositive d'une sculpture ou d'une installation.

Un jury choisira les créations devant paraître dans le numéro 60 de LIAISON (janvier 1991). Une oeuvre visuelle servira à illustrer la page couverture, laquelle sera reproduite sous forme d'affiche.

La date limite pour soumettre vos créations est le 31 août 1990. Prière de les adresser à l'attention du Jury DOUBLE FOYER, Revue LIAISON, Case postale 358, succ. A, Ottawa (Ontario) K1N 8V3.

J.L.T.

Les suites de la deuxième rencontre des Franco-Ténoises

Iqaluit s'organise

Kim Ouellette

IQALUIT - C'est à la suite de la deuxième rencontre des femmes Franco-Ténoises à Yellowknife, les 11 [redacted] 12 mai dernier, qu'ont été créées les «Elles Ténoises». Ce groupe sera formé de femmes francophones des T.N.-O. et il y aura une représentante par ville ou village.

À Iqaluit, c'est Myriam Alizé, Marlene Steppan et Josée Tremblay qui ont pris le dossier en main. Le 6 juin prochain, une première réunion aura lieu au centre communautaire sous la forme d'un thé-causerie. «Nous espérons pouvoir nommer une personne pour représenter les Elles Ténoises ce soir-là», nous a expliqué Myriam Alizé.

Présentement, pour le secteur d'Iqaluit, on ne s'est pas vraiment fixé de mandats ou de buts à atteindre. Mme Alizé constate qu'il n'y a pas de dossiers nécessitant une action immédiate. Ce regroupement n'a pas pour but de changer le monde. «Nous voulons commencer par des rencontres informelles afin de savoir ce qu'attendent les femmes d'Iqaluit d'un tel regroupement. Avant tout, on veut pouvoir se regrouper entres femmes», déclare Mme Alizé.

Cette première réunion est donc ouverte à toutes les femmes francophones d'Iqaluit et pas seulement à celles qui sont membres de l'Association des francophones d'Iqaluit.



Mme Myriam Alizé, vice-présidente de l'AFI

Il est évident qu'éventuellement, le regroupement de femmes à Iqaluit se fixera des objectifs. «Les Elles Ténoises se sont données plusieurs mandats cette année dont les services en français. Il est certain que si nous pouvons faire quelque chose pour améliorer la situation des services offerts à Iqaluit, tel que l'hôpital ou le centre pour l'emloi, nous le ferons. Mais nous, dans un premier temps, nous ne voulons qu'une occasion de se regrouper entre femmes. Il faudra donc attendre après la première réunion afin de voir les points d'intérêts des femmes d'ici», explique Mme Alizé.

Ce groupe de femmes ne couvrira pas seulement les dossiers politiques, mais aussi culturels. «Il ne faudra pas laisser la journée du 8 mars passer inaperçue cette année», déclare Myriam Alizé, «nous voulons discuter de la possibilité de faire venir une conférencière ou encore un film, selon les goûts et besoins qu'exprimeront les femmes».

Ce que l'on souhaite le plus, c'est obtenir une bonne participation. Nous savons qu'il est parfois difficile d'obtenir le soutien des gens, mais il faut dire qu'il y a incontestablement une place pour un groupe de femmes francophones à Iqaluit. Ce serait pour elles un excellent moyen d'évasion et de changement de décor dans leur vie. Pour l'instant, Mmes Alizé, Steppan et Tremblay feront de leur mieux pour que ce comité s'organise et réponde du mieux qu'il peut aux différents besoins des femmes francophones d'Iqaluit.

Politique et Condition féminine

Les dates-clés

1982 : nomination d'un ministre territorial de la Condition féminine; et création, dans la foulée, du Secrétariat des femmes.

1984 : loi établissant le Comité consultatif de la condition féminine.

Divergences de plus en plus conflictuelles entre le ministère et un Comité très revendicatif, mais financièrement dépendant de lui.

1988 : sollicitation ministérielle d'une évaluation et de recommandations de transformations, d'où le rapport Roberts (resté confidentiel) et, corrélativement, un processus de restructuration.

1989 : loi supprimée afin d'être remplacée en ...

1990 par une loi sur le Conseil consultatif de la condition féminine.

Conseil plus indépendant, car chapeauté par une directrice générale qui n'est plus celle du Secrétariat des femmes (devenant le Conseil d'administration aux questions féminines) et doté d'un bugdet propre (303 000$). Composition ethno-culturelle des membres - nommées par la ministre de tutelle - : 3 Inuit, 2 Denées, 2 Métisses, 2 Blanches. Durée des mandats : 3 ans pour 3 membres ; 1 an pour les autres.

D.C.

suite de la page 1

Sondage à Iqaluit

Les gens veulent plus de commerces

maison, ce n'est pas dans les Territoires qu'ils vont l'acheter, mais ailleurs au pays. Résultat, la banque perd d'énormes sommes d'argent chaque année, ce qui amène un plus haut taux de refus pour les emprunts».

Qui ne rêve pas de posséder sa propres maison? Venir dans le Nord pour quelques années et faire suffisamment d'argent pour atteindre ce but. On ne peut critiquer les gens qui veulent faire des économies.

M. Train est d'accord avec ce point, tout en ajoutant: «Si au moins ces gens-là dépensaient leur argent localement en ce qui à trait à leurs besoins primaires, tels la nourriture et les vêtements, l'économie de [redacted] place ne s'en porterait que mieux. À mon avis, il y a trop d'argent qui s'en va vers le sud. On doit le garder ici afin d'assurer le bon roulement de l'économie locale».

Une autre question intéressante qui a été soulevée: Qu'est-ce qui aiderait à l'économie d'Iqaluit? L'écrasante majorité des gens a répondu qu'il faudrait absolument nettoyer la ville car l'industrie touristique est actuellement en pleine expansion.

En été, Iqaluit ressemble souvent à une pobelle géante. Des ordures traînent partout. «Il faudrait peut-être commencer à étudier les possibilités de recyclage, nous dit M. Train. C'est vrai que l'industrie du tourisme est en grande expansion. En effet, une troisième agence de voyage s'installera à Iqaluit et selon les études, il y a de la place pour elle, donc elle pourra survivre à la concurrence».

Il y a donc une demande importante pour les entreprises à Iqaluit. Les gens ont exprimé leurs besoins, et l'on espère maintenant que les résultats du sondage seront suivis de gestes concrets.

La francophonie à l'école J.H. Sissons

Trois jeunes tambours
les élèves de 5ème année

La Danse Brandy
les élèves de 4'ème année

Napoleon visite l'égypte
les élèves de 5ième année

PRENEZ DIX MINUTES DE VOTRE TEMPS

POUR L'AVENIR DE VOS ENFANTS!

Vos enfants ont-ils droit à une éducation en français dans les Territoires du Nord-Ouest?

La Fédération Franco-TéNOise, en collaboration avec les associations francophones locales et les associations de parents francophones, procède présentement à une étude sur les nombres potentiels d'étudiants-es ayant droit à une instruction en français et les besoins des francophones en matière d'éducation en français dans les Territoires du Nord-Ouest.



À cet effet des questionnaires sont présentement disponibles auprès des personnes suivantes:

à Yellowknife: Diane Mahoney (920-2919)
à Hay River: Julie Bernier (874-6577)
à Fort Smith: Gilles Paquin (872-3345)
à Iqaluit: Diane Houle (979-4709)
à Nanisivik: Lucie Carreau (436-7558)



Il est important que le taux de réponse au questionnaire soit élevé pour que cette étude soit valable.

Vous avez jusqu'au 15 juin 1990 pour faire parvenir le questionnaire dûment rempli à une des personnes ci-haut mentionnées.

Pour plus d'information contactez Diane Mahoney, agente de développement à La Fédération Franco-TéNOise (403) 920-2919.

Fédération Franco-TéNOise
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.,
X1A 2N9



Cette édition spéciale, imprimée sur papier recyclé, est une initiative de l'Association de la Presse Francophone (APF). Insérée dans les journaux suivants: ■ 1er juin: le Gaboteur (Stephenville); L'Aquilon (Yellowknife); le 4 juin: Le Papier (Chapleau); Agricom (Clarence Creek); le 5 juin: Hebdo Le Plus (Caraquet); le 6 juin: La Voix Acadienne (Summerside); Le Courrier (Yarmouth); Le Moniteur Acadien (Shédiac); Pro Kent (Richibucto); Le Voilier (Caraquet); L'Aviron (Campbellton); Le Madawaska (Edmundston); Le Carillon (Hawkesbury); Le Rempart (Windsor); Le Voyageur (Sudbury); La Boîte à Nouvelles (Iroquois Falls); Le Nord (Hearst); L'Edition Prescott-Russell (Rockland); La Presse (Montréal); Le Nouvelliste (Trois-Rivières); Le Soleil (Québec); Le Quotidien du Saguenay (Chicoutimi); La Tribune (Sherbrooke); Le Droit (Ottawa): le 7 juin : Le Journal de Cornwall (Cornwall); L'Eau Vive (Régina); Le Goût de Vivre (Penetanguishene); le 8 juin: La Liberté (Saint-Boniface); Le Franco (Edmonton); Le Soleil de Colombie (Vancouver); le 15 juin: L'Aurore Boréale (Whitehorse) - JUIN 1990 -



Tous ensemble pour un environnement sain

Nous traversons présentement une période riche en événements de toutes sortes et, à l'aube du XXIᵉ siècle, le monde entier s'apprête à affronter les défis de demain. Un de ceux qui retiennent le plus l'attention en ce moment est certes la protection de l'environnement.

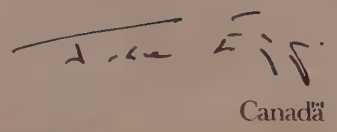
En tant que ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je suis convaincu que le secteur de l'énergie aura un rôle déterminant à jouer dans cette grande entreprise environnementale. Il faudra assurer l'accès à un approvisionnement en énergie sûr et à un prix compétitif, tout en évitant de causer de sérieux dommages à notre planète.

Par la voix de son chef, M. Brian Mulroney, le gouvernement dont je fais partie s'est fermement engagé à protéger l'environnement et à favoriser un développement économique durable. Notre démarche vise à assurer un juste équilibre entre nos objectifs économiques et nos objectifs environnementaux.

Notre intervention devra être exhaustive et comprendre divers moyens d'action pour améliorer la qualité de l'air en milieu urbain, combattre les pluies acides, protéger la qualité de l'eau et stopper la dégradation des sols. De concert avec le ministre de l'Environnement, M. Lucien Bouchard, mon ministère va contribuer à l'élaboration d'un plan d'action en matière d'environnement qui marquera toutes les activités du gouvernement du Canada. Ce plan constituera l'aboutissement d'une consultation menée auprès d'autres gouvernements, de l'industrie, du secteur privé, des consommateurs et des environnementalistes.

D'ici l'an 2005, on peut espérer les plus grands progrès écologistes en matière d'énergie, notamment dans le domaine des transports avec l'adoption d'essences sans plomb combinée à des dispositifs antipollution, l'utilisation de carburants de remplacement (comme le gaz naturel et le méthanol) et la mise au point de véhicules polyvalents. Dans le secteur résidentiel, grâce à une amélioration de l'étanchéité des maisons, on parvient à des économies de chauffage substantielles. Partout au pays, la recherche se fait sur de nouvelles sources d'énergie comme la biomasse, l'énergie solaire et l'énergie éolienne.

Dans cette optique, il appartient aux gouvernements de prendre des initiatives, mais tout se fera en collaboration directe avec les divers secteurs et les citoyens en général. Les gens de la planète toute entière sont unis par la même préoccupation d'un environnement sain. Je demeure convaincu qu'ensemble nous parviendrons à réaliser cet objectif et à assurer l'avenir de nos enfants et petits-enfants.



L'ÉNERGIE DE NOS RESSOURCES

NOTRE FORCE CRÉATRICE

Partenaires de l'environnement

Pour permettre aux gens ordinaires de s'impliquer

par Andrée Poulin

Encourager M. et Mme Tout-le-Monde à se retrousser les manches pour s'impliquer de façon concrète dans la préservation de l'environnement. Tel est le but du nouveau programme «Partenaires de l'environnement», inauguré en juin dernier par Environnement Canada.»Nous nous étions rendu compte que la population était frustrée au niveau de l'action. Nous avons donc voulu lui donner une chance de s'impliquer sur une base communautaire et à l'échelle locale», explique Sonya Strasbourg, directrice nationale du projet.



Courtoisie ministère de l'Environnement

Sonya Strasbourg a participé au nouveau programme depuis la conception jusqu'à l'accouchement.

Ce programme quinquennal de 50 millions $ constitue une première au Canada. Il a été conçu expressément pour les organismes communautaires. Le ministère de l'Environnement subventionne jusqu'à 50 pour cent du coût de chaque projet, la contribution maximale étant fixée à 200 000 $, répartis sur trois ans.

«Les partenaires» fonctionne en effet selon la formule de l'appariement des contributions, de façon à stimuler le partenariat. Pour être admissibles, les candidats doivent donc s'associer à des organismes locaux, que ce soit l'entreprise privée, des groupes écologiques, des sociétés en fiducie ou des gouvernements provincial, régional ou municipal.

«L'idée, c'était d'encourager les gens à trouver eux-mêmes une partie du financement pour leur projet, en s'associant aux organismes de leur collectivité. Cette formule a aussi pour but de stimuler l'entreprise privée ainsi que d'autres paliers de gouvernement à s'impliquer», précise Sonya Strasbourg.

Un engouement

Dès le lancement du nouveau programme, Environnement Canada a constaté qu'il comblait une importante lacune. Sa popularité a été telle qu'à la première date de tombée, plus de 400 demandes de subvention ont été présentées! Des quatre coins du pays, différents groupes, associations, clubs, syndicats, écoles ont expédié leurs demandes, faisant ainsi la preuve que l'engouement pour l'environnement n'était plus une mode passagère, mais bien une préoccupation sincère et sérieuse.

Rivalisant d'originalité et de créativité, les 78 projets retenus couvrent une gamme très diverse d'activités: programmes de récupération et de recyclage, compostage des déchets biodégradables, enlèvement des ordures ménagères dangeureuses, restauration d'habitats fauniques et piscicoles, nettoyage de lacs et cours d'eau, conservation des réserves d'eau locales.

Au Yukon, par exemple, la Société de conservation locale installera un centre de recyclage de cannettes d'aluminium pour la ville de Whitehorse. Dans la région d'Edmonton, l'Alberta Fish and Game Association aménagera des terriers artificiels pour protéger la population de chouettes de terriers. À l'école secondaire d'Opeongo, en Ontario, les étudiants mettront sur pied un programme pour éliminer les boissons gazeuses en cannettes de la cafétéria de l'école et remplacer les assiettes et tasses en styromousse par de la vaisselle.

Impact visible

Passionnée par ce nouveau programme, auquel elle a participé depuis la conception jusqu'à l'accouchement, Sonya Strasbourg est convaincue de sa pertinence et de son impact bénéfique.

«Le programme aura certainement un impact écologique dans la communauté. Dans un projet de nettoyage de déchets par exemple, les résultats seront définitivement visibles. Il y aura également un impact économique à long terme, car lorsqu'un programme de recyclage sera créé, il se poursuivra même après la fin de la subvention du ministère», affirme-t-elle.

La ferveur écologique de Sonya Strasbourg ne se limite pas à son travail. Madame Strasbourg fait partie de la catégorie des gens qui pratiquent ce qu'ils prêchent. Son engagement envers la préservation de l'environnement s'étend également à ses habitudes de vie, au jour le jour.

Ainsi, elle utilise scrupuleusement la «boîte bleue» de recyclage et conserve ses coquilles d'oeufs, pelures de pamplemousses et d'oranges pour faire du compostage. N'utilisant que rarement des sacs en plastique, elle fait ses courses avec son sac mexicain en paille. Dans son sous-sol, elle a accumulé les produits toxiques (térébenthine, peinture) destinés au dépôt spécial d'ordures ménagères.

Andrée Poulin est journaliste à la pige de l'Outaouais

Éditorial

L'urgence d'agir nous concerne tous

par Reine Degarie

Il y a dix ans seulement, ceux qui parlaient d'écologie passaient encore pour des hurluberlus. Depuis un an, nous vivons un revirement quasiment complet des mentalités. Presque tous les Canadiens sont devenus conscients que la planète est gravement menacée.

Bon nombre des 27 millions de Canadiens souhaitent dépasser ce stade et s'engager. Ils comprennent l'urgence de passer à l'action d'ici les dix prochaines années. Certains ont déjà commencé, d'autres ne savent trop que faire.

Plusieurs estiment qu'il faut aussi exercer davantage de pressions auprès des décideurs – gouvernementaux, commerciaux, industriels et scientifiques – pour créer une nouvelle gestion des affaires de la planète. En fait, il existe une volonté politique d'agir, mais elle demeure fragile. Le public doit exiger que des gestes concrets soient posés pour assurer, à temps, la guérison des blessures de notre planète.

Il ne s'agit pas simplement de parler ou de s'alarmer des dangers flagrants et de plus en plus évidents qui nous menacent, mais de faire face à la réalité et de reprendre le sort de la terre en main. On ne peut plus pointer du doigt un seul responsable ou isoler un seul facteur : le phénomène est mondial et l'urgence d'agir nous concerne tous.

Les changements déjà amorcés, et à généraliser, se situent autant au point de vue des attitudes et comportements individuels que des pouvoirs publics. Nous faisons face au dilemme suivant: disparaître ou réduire notre train de vie et payer le prix nécessaire au réaménagement de nos priorités. Nous tenons la réponse dans nos mains.

Ce cahier spécial sur l'environnement veut justement refléter les rôles respectifs que nous jouons et devons jouer dans cette grande quête pour un environnement plus sain. Au long de ses pages, des articles témoignent de la réappropriation de l'environnement que des Canadiens, comme vous et moi, ont entrepris.

Nous exposons un bilan de la situation environnementale dans le cadre d'une entrevue avec un pionnier en écologie au Canada, Pierre Dansereau, et une table ronde de représentants de divers groupes écologiques. Puis, suivant quatre grands thèmes : l'air, les sols, l'eau et l'urbanisation / industrialisation, nous présentons des initiatives entreprises à divers échelons et dans divers secteurs d'activité de la société canadienne. Chaque section est introduite par un survol de la situation. Les projets décrits touchent une sélection d'initiatives individuelles, communautaires, scolaires, municipales, industrielles, commerciales et gouvernementales. Certains de ces cas résultent de l'action concertée entre divers paliers d'intervenants.

Il n'est pas rare de croire que les beaux parleurs sont de petits faiseurs ou que les promoteurs de grands projets sociaux ou professionnels ne se préoccupent pas de mettre en pratique leurs belles idées dans leur vie personnelle. Nous avons donc décidé de vérifier l'exactitude de ces croyances populaires auprès des interviewés. À la fin de chaque entrevue, chacun a dû répondre à une question identique : mentionnez quelques habitudes que vous avez adoptées, au plan individuel ou familial, pour contribuer à l'amélioration de l'environnement.

Les réponses révèlent divers degrés de sensibilisation et d'engagement. Elles laissent cependant entrevoir que notre société est peut-être en train de réussir le dur passage de la réflexion à l'action. Nous avons largement hypothéqué l'avenir de notre planète, nous avons tous une part de responsabilité à assumer à cet égard et nous avons tous l'impérieuse obligation de jouer un rôle dans sa solution. Les petites et les grandes actions amorcées permettent d'espérer que la restauration de notre planète surviendra à temps.

À titre de rédactrice en chef, je me prête au jeu de la question posée à tous. Entre autres, j'ai repris d'anciennes habitudes de mon village natal en Gaspésie. Avec des voisins et amis, au lieu d'acheter chacun pour soi des outils que nous utilisons seulement quelques fois par année, nous nous les prêtons et les échangeons au besoin. Quant aux vêtements, meubles et livres usagés, je les revends lors de ventes bric-à-brac individuelles ou communautaires ou je les donne. Aussi, comme j'ai la chance d'habiter une municipalité qui distribue les boîtes bleues de cueillette sélective des déchets, j'y contribue régulièrement. Avec encore des réserves, j'abandonne progressivement l'usage de certains produits domestiques toxiques. Je promets d'y voir de plus près à l'avenir.

Pour le Canada de l'an 2 020

Les jeunes veulent un développement durable

par Marc Pichette

Au Canada, dès septembre prochain, grâce au programme national d'éducation environnementale «Visions 2 020», plus de 100 000 jeunes Canadiens auront l'occasion d'exprimer leur vision sur ce que devra être le Canada en l'an 2 000. Ce projet a été créé par l'organisme d'éducation environnementale «Public Focus» suite au dépôt du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

L'Organisation des Nations-Unies avait demandé à la Commission mondiale sur l'environnement - mieux connue sous le nom de Commission Bruntland - d'étudier la délicate question de l'environnement et du développement. Le rapport de la Commission, intitulé «Notre avenir à tous», introduit un nouveau concept, celui du «développement durable».

Le développement durable, tel que défini par la Commission, signifie une utilisation des ressources qui soit en harmonie avec l'environnement afin de sauvegarder ce patrimoine naturel pour les générations futures.

L'une des recommandations les plus importantes de la Commission Bruntland vise la mise sur pied d'une vaste campagne d'éducation, auprès des jeunes, sur l'approche du développement durable «afin qu'ils puissent développer une vision de l'avenir de la prospérité économique tout en s'assurant que l'équilibre de l'écosystème soit sauvegardé».

C'est devenu l'élément déclencheur du projet Visions 2 020. Tom Green en est le directeur. M. Green précise l'objectif mis de l'avant par Public Focus avec le projet Visions 2 020: «On encourage les étudiants à comprendre la question du développement durable, à voir comment on peut concilier économie et environnement, de regarder ce que l'an 2 020 pourrait être si on ne fait rien comme de s'interroger sur l'avenir de la planète si on agit maintenant.»



Courtoisie Public Focus

Des jeunes relancent le débat sur la protection de l'environnement.

Dans les écoles secondaires

L'organisme «Public Focus» a décidé d'entreprendre la mission d'éducation environnementale des jeunes Canadiens, en débutant par l'Ontario. Dès mai 1989, M. Green a lancé un appel aux écoles secondaires ontariennes afin que les finissants indiquent leurs visions du Canada tel qu'ils aimeraient y vivre et y travailler en l'an 2 020. Douze thèmes environnementaux sont suggérés dont ceux de la gestion des déchets et de la qualité de l'air.

«Si on veut étudier les problèmes de façon sérieuse, l'éducation doit se faire d'une façon adéquate,» précise le directeur du projet. Public Focus a donc fourni aux enseignants toute la documentation requise sur les thèmes choisis par les étudiants. Ils ont ainsi élaboré leurs visions à la lumière de la perspective gouvernementale, de celle de l'industrie et de celle des groupes écologiques.

Suggérer des façons

«Ce n'est pas simplement une question de lancer des slogans qui disent de recycler vos déchets. Vous devez aussi suggérer les façons de recycler, souligne Tom Green. Nous sommes pour la bonne éducation environnementale, nous voulons aider les élèves à prendre leurs propres décisions, il s'agit là d'une grande différence ...»

Plus de 6 000 étudiants ontariens ont participé à la rédaction du document final qui résume leurs prises de positions. «Ils ont fait les liens eux-mêmes, précise Tom Green. Leurs réponses ont démontré leur compréhension de la complexité de la situation mais, aussi, qu'ils ne désespèrent pas. Certaines suggestions ont le mérite de relancer le débat sur la protection de l'environnement.»

Par exemple, les étudiants d'une école secondaire de London se sont attaqués au problème de la pollution de l'atmosphère. «L'Ontario devrait améliorer le développement du transport en commun (tramways, train, autobus) et favoriser le covoiturage. Les autres objectifs sont, pour des courtes distances, d'utiliser la bicyclette plutôt que l'automobile, ou de marcher».

«Public Focus» se prépare maintenant à implanter Visions 2 020 à travers tout le Canada. Dès septembre prochain, il devient un programme national. Il sera offert en français et en anglais.

Avec son nom, M. Green semblait prédestiné à la cause environnementale, qui déborde d'ailleurs dans sa vie de tous les jours depuis longtemps: «Je n'ai pas d'automobile, je me promène beaucoup à pied, je composte, je recycle, je n'achète pas des choses très emballées. Je fais partie d'un groupe qui tente de préserver l'escarpement du Niagara.»

Marc Pichette est courriériste parlementaire à Toronto.

«L'écologiste aux pieds nus» prône une austérité joyeuse

par Reine Degarie

Il faut agir et «pas plus tard que tout de suite pour redresser le cours de la gestion de la planète. Sinon, dans dix ans des désastres en série foudroieront notre peuple et les peuples de toute la terre».

Pour ce faire, «c'est déjà bien de parler des péchés à réparer mais il faut aussi parler de la vertu à atteindre». Autrement dit, il ne faut pas uniquement se concentrer sur la dépollution et l'anti-pollution, mais dépasser cet objectif et viser un avenir souhaitable. Par exemple, dans le cas du fleuve Saint-Laurent, nous devrions parler de belles baignades et d'une augmentation de la productivité des eaux pour la pêche commerciale et sportive. La motivation sera peut-être plus grande à consentir le prix à payer pour améliorer notre environnement.

L'auteur de ces propos, Pierre Dansereau, est devenu écologiste il y a plus de cinquante ans, à l'époque où le mot était pour ainsi dire méconnu. Maintenant âgé de 78 ans, celui qu'on a surnommé «l'écologiste aux pieds nus», – dès les années 40, il a sorti l'étude des sciences de la nature de l'université pour la transporter sur le terrain – enseigne toujours. Il est professeur émérite, mais non retraité, à l'Université du Québec à Montréal.

Jeune, Pierre Dansereau était un passionné de littérature, mais en 1932 une carrière dans ce domaine n'était guère envisageable au Québec. Impliqué dans les mouvements politiques contestataires de l'époque, il opte plutôt pour le droit ... et s'y ennuie. Toutefois, grâce à l'influence de son père et des vacances estivales passées régulièrement en Gaspésie, il avait développé un grand amour du plein-air. L'entourage familial lui avait aussi donné le goût de l'implication sociale.

Il se dirige donc vers l'Agronomie pour devenir un «habitant scientifique» avec l'intention de faire de la politique dans une circonscription rurale où il pourrait vivre de l'agriculture. Les circonstances l'ont amené à devenir un pionnier de l'écologie au Canada, résultat en fait d'une éducation humaniste qui l'a préparé à intégrer des concepts scientifiques à certaines valeurs morales et à les insérer dans les sciences sociales.

Au siècle dernier

Le mouvement environnemental, rappelle M. Dansereau, est né vers le milieu du siècle dernier, dans une perspective de protection des plantes et des animaux vivant à l'état sauvage. La constatation que l'homme cause des ravages non seulement dans la nature, mais dans l'agriculture, dans l'industrie et dans la ville, c'est-à-dire dans des espaces qui ne sont plus sous l'effet du contrôle purement naturel, a émergé beaucoup plus tard. «Progressivement, dit-il, on a réalisé que l'homme fait



Pierre Dansereau: un pionnier en écologie de renommée internationale.

partie de la nature et qu'il faut penser différemment».

Et, poursuit l'écologiste, «c'est au milieu des années 60 que surgit une forte préoccupation des effets nocifs de la pollution : assez pour faire la manchette des grands médias et pour que des p.d.g. et des premiers ministres déclarent publiquement leur souci de la qualité de la vie. Les répercussions se comptabilisent désormais à coups de millions. Dès lors, c'est devenu une grande révolution».

En ce domaine, nous sommes tous dans le même bain, soutient M. Dansereau, et avant de juger trop sévèrement les gouvernements, les grandes compagnies et les universitaires, admettons que s'ils n'ont pas agi plus tôt c'est que les populations ne l'ont pas réclamé. En élargissant l'adage, disons que «nous avons les gouvernements et l'état de la planète que nous méritons».

En ce sens, la volonté de dire «non» intervient. À titre d'exemple, Pierre Dansereau signale qu'aux citoyens d'une région réclamant un port pétrolier parce que créateur d'emplois, il faut opposer un non si ce port met en danger les pêcheries de l'endroit. C'est un ordre de priorité à établir.

De plus, l'écologiste s'insurge face au refus de trouver les moyens de se débarrasser des BPC parce que ça va coûter trop cher. «Mais, qu'est-ce qui est rentable? Est-ce que tout ce à quoi on donne une priorité ne devient pas rentable? Par exemple, durant mon enfance, les automobiles étaient trop dispendieuses pour l'ouvrier. Pourtant, maintenant qui n'en a pas? Et, en 1940, je croyais savoir que la technologie de la télévision était maîtrisée mais que ça coûterait tellement cher à appliquer que je ne vivrais pas assez vieux pour avoir une télévision dans ma maison.

«On a rentabilisé l'automobile, la télévision et l'universalité des soins médicaux. On a rentabilisé tout ce à quoi on a accordé une forte priorité. Alors, aujourd'hui, dans quelles situations nous trouvons-nous pour nous débarrasser, à long terme et non pas seulement à court terme, des diverses substances toxiques?»

Oui, mais

Alors, que faire de l'énergie nucléaire? M. Dansereau sert une réponse en deux temps. «Avec d'autres, je dis : nous avons dépensé des sommes énormes pour apprendre à assassiner 200 000 personnes à la fois. Sur ce plan là, ça a été un succès sans précédent. On pourrait continuer à faire cela. Nous, nous disons : non. Éloignons-nous de la guerre. Rapprochons-nous de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. C'est une énergie plus propre que le charbon».

Ce propos plutôt surprenant pour un écologiste le devient beaucoup moins quand M. Dansereau s'empresse d'ajouter : «il faut allouer l'argent suffisant pour assurer un rattrapage considérable dans la recherche en matière de disposition des déchets, d'accidents de manipulation, de techniques industrielles, avant de pouvoir nous adonner en toute confiance à l'emploi du nucléaire. En attendant, ce doit être le moratoire, la recherche et la prudence».

D'autre part, avance l'écologiste, il faut étudier les relations entre la pollution, la pauvreté, la justice, la science et la compassion. Par exemple, le cas du syndrome du «pas dans ma cour» dénote un manque de générosité. «Ce complexe, ajoute-t-il, dépend non seulement de la répression de la pollution, de l'entreposage de BPC, c'est un conflit entre le sens civique et la mesquinerie. Accepter la participation, cela rejoint ce que j'ai appelé : l'austérité joyeuse».

L'austérité joyeuse

Ce concept de l'austérité joyeuse se greffe aussi au «penser globalement, agir localement» de la Commission Brundtland. «L'austérité, énonce Pierre Dansereau, commande la prévision des contraintes qui nous seront imposées d'ici dix ans. Nous devons consentir à faire des restrictions mineures (économie d'énergie, de nourriture, de vêtement, de transport), qui rendront possible la renonciation pour les riches que nous sommes, d'abord au gaspillage et éventuellement à la facilité de l'abondance».

Cette philosophie l'entraîne aussi à remettre en question l'usage que les pays colonisateurs, et maintenant les économies impérialistes, ont fait des ressources du tiers monde. À son avis, les pays nantis doivent «déverser sur le tiers monde la part des bénéfices humains qui lui revient de droit».

Dans le même ordre d'idées, il estime indispensable une protection à long terme des écosystèmes naturels, une meilleure gestion des mines, des forêts, de la chasse et de la pêche, des zonages agricoles et urbains, une humanisation des activités industrielles et urbaines ainsi qu'une distribution plus équitable des biens et profits.

Se disant optimiste par nature, il pose tout de même un regard objectif, lucide, et plutôt alarmant. «Si on ne change pas, c'est la catastrophe qui s'en vient. Je vois la diminution de la couche d'ozone, l'effet de serre, la dévastation et l'érosion des sols, l'empoisonnement de la nourriture et la désinformation.» Reprenant à son compte le titre d'un film de Denys Arcand, il fait observer que «le confort et l'indifférence» présente le plus grand de tous les dangers.

Pourtant il voudrait donner raison à ceux qui affirment que les jeunes prendront la relève, qu'ils ressentent un besoin de générosité vis-à-vis la race humaine et que ce désir latent peut se manifester comme «le désir de liberté qui a explosé si soudainement dans l'Europe de l'Est». M. Dansereau croit que nous vivons, ici, une situation semblable: que chez les jeunes, «un courant souterrain s'approche de plus en plus de la surface, qu'il provoquera des réformes écologiques véritables et à temps, c'est-à-dire dans les dix prochaines années».

M. Dansereau s'est prêté à la question posée à toutes les personnes interviewées de ce cahier. Dans sa vie familiale, il veut appliquer sa philosophie d'austérité joyeuse. Il s'impose de petits sacrifices tels que : réduire et sélectionner ses déchets domestiques, manger un peu moins, éteindre les lumières quand il n'en a pas besoin, ménager l'eau, utiliser moins l'automobile et davantage le transport en commun.

Environnement, «27 millions de responsables» est une initiative de l'Association de la presse francophone à Ottawa.

Direction générale
Wilfred Roussel

Direction de la publication
Luce St-Pierre

Rédactrice en chef
Reine Degarie

Publicité
Lyne Michaud
André Thivierge
Lucie Tremblay

Page couverture
Jean-Emmanuel Allard (Les Illustrateurs)

Typographie
Edigraph Inc.

Imprimé sur papier recyclé
Imprimerie Dumont (Groupe Québécor)

Nous remercions le ministère fédéral de l'Environnement et les Ami(e)s de la Terre pour leur collaboration à la réalisation de ce cahier. Les textes n'engagent que leurs auteurs respectifs. Toute correspondance doit être envoyée à l'adresse suivante:

Association de la presse francophone
900-325, rue Dalhousie
Ottawa, Ontario
K1N 7G2
Tél.: (613) 237-1017

L'Air

par Alain Dexter

La pollution atmosphérique actuelle est attribuable à une industrialisation faite sans égard à l'environnement. Par contre, nous ne sommes pas les seuls responsables de la détérioration de notre environnement par la pollution de l'air.

Notre puissant voisin américain continue de détruire nos lacs et forêts avec ces émissions de gaz acides qui proviennent de leurs usines et fonderies alimentées au charbon et au mazout. Ce n'est pas que les Américains soient moins vertueux que d'autres, c'est tout simplement que leur infrastructure industrielle est gigantesque et que leurs centres de production sont tout près de notre frontière.

Ces mêmes phénomènes atmosphériques qui font voyager des polluants (issus de la combustion) sur de grandes distances, et l'utilisation de gaz comme les chlorofluocarbones (qui servent à vaporiser des liquides sous pression), nous valent d'être menacés d'un amincissement de la couche d'ozone.

La pollution atmosphérique locale est plus facile à contrôler, au plan législatif du moins, puisqu'elle est un sous-produit d'activités industrielles, telles que l'extraction de minerais (et leur transformation), la manutention de céréales, la fabrication de solvants (et leur usage), la fabrication de pâte de sulfate etc., dont les effets environnementaux les plus nocifs peuvent être facilement amoindris par le recours à une technologie mieux adaptée.

On commence également à s'intéresser aux micropolluants dans les maisons, soit ceux émis par les colles à plancher, à tapisserie, les peintures et autres produits du genre. Plusieurs maladies du métabolisme (fatigue chronique entre autres) pourraient être attribuables à certains de ces composés chimiques.

Alain Dexter est consultant en environnement à Ottawa.

Carrière de l'an 2000

Faire d'une pierre deux coups

par Claire Chabot

Depuis le mois de mars, Montréal-Est peut se vanter d'avoir la carrière la plus moderne du Québec mais aussi une des plus «propres» au Canada. En effet, la Carrière de Montréal-Est, propriété de Francon-Lafarge, a investi 15 millions $ dans un nouveau système de concassage ■ des travaux qui contribueront à l'amélioration de l'environnement. Située en zone industrielle au moment de son ouverture dans les années 20, la carrière était menacée d'expropriation depuis quelques années en raison de la zone résidentielle qui l'entoure aujourd'hui.

«On est un type d'entreprises qui n'a pas nécessairement bonne réputation.» Pourtant, l'entreprise doit continuer à exister; on aura toujours besoin de béton, de pierres, d'asphalte ... dit Claude Mongeau, vice-président aux agrégats. Quiconque veut être en business dans les années qui viennent doit changer d'attitude face à l'environnement et faire des efforts.»

L'entreprise a donc pris le taureau par les cornes et convaincu les autorités municipales qu'il était possible d'exploiter une carrière à proximité du milieu urbain. On s'est attaqué à deux types de pollution : pollution de l'air et par le bruit. Les émissions de poussière provenant des activités de concassage et du trafic des camions ont été considérablement réduites. On a pavé les routes à l'intérieur de la carrière et la compagnie s'est équipée de camions de nettoyage semblables à ceux qu'utilisent les municipalités.

Dans une carrière traditionnelle, on dynamite la pierre qui est ensuite transportée par des camions de gros tonnage au site de concassage. «Le nouveau principe adopté à la Carrière de Montréal-Est permet d'éliminer les camions hors-route qui étaient un élément de plainte chez les citoyens, explique l'ingénieur Claude Mongeau. Le va-et-vient de 50 tonnes, ça fait du bruit!» Les nouveaux concasseurs sont montés sur pneumatiques et se déplacent à mesure que la face de dynamitage progresse. La roche est ensuite transportée par convoyeur électrique jusqu'à l'usine. Dans une salle de commande, un système informatisé contrôle les opérations et gère un ensemble sophistiqué de dépoussiéreurs.

Dynamitage

L'impact des dynamitages constitue la principale inquiétude de la population voisine. La compagnie Francon a fait appel à des experts du gouvernement du Québec et de la Communauté urbaine de Montréal, ce qui a permis de réduire les niveaux de vibrations dans le sol.

En installant un système de concassage des plus modernes, la Carrière de l'Est a fait d'une pierre, deux coups. Non seulement la compagnie respecte-t-elle les normes de la Communauté urbaine de Montréal mais la productivité sera considérablement améliorée, passant de 500 à 1200 tonnes à l'heure. On a ainsi réduit de 24 à 17 heures par jour la période de production. De plus, Francon n'aura plus à faire appel à un sous-traitant puisque le fonctionnement du nouveau système ne requiert que 6 employés par quart de travail.

«On a aussi voulu rehausser l'aspect visuel de notre site. Un talus couvert de gazon et planté d'arbres va améliorer l'aspect général de la rue Sherbrooke, nous dit M. Mongeau. Chez Francon, on veut créer un élan nouveau. On ne peut pas joindre les rangs d'une telle entreprise sans être nous-mêmes sensibilisés. Avant je travaillais pour une mine d'or en Abitibi. On avait un problème d'acides et on l'a réglé.» Pour la première fois, une mine se méritait une mention en environnement.

Promouvoir sa philosophie

Claude Mongeau essaie de promouvoir sa philosophie, qu'il partage avec le directeur général, Duncan Gage, dans son entourage. Et au plan individuel, il fait, comme tout bon citoyen, des efforts pour participer au programme de récupération de sa municipalité.

Claire Chabot est journaliste scientifique à Montréal



La carrière de Montréal-Est: démonstration d'une coexistence possible avec la proximité du milieu urbain.

Atomiser sans rien détruire

par Luc Comeau

Parmi les nombreux succès de marketing enregistrés au chapitre des nouveaux produits écologiques, le Vaporisateur ECO-Logique, mis en marché en 1988 par la compagnie torontoise Mondex Trade and Development, s'est vendu à 2 millions d'exemplaires jusqu'ici.

Ce produit sert à vaporiser toutes sortes de liquides, dont les nettoyants, les désinfectants ou les fixatifs à cheveux. Une pompe manuelle fixée au contenant permet de créer la pression nécessaire à la vaporisation, sans pour autant utiliser des propulseurs (tels les chlorofluorocarbones ou les hydrocarbones) qui amincissent la couche d'ozone et contribuent à l'effet de serre. Ce vaporisateur comporte plusieurs autres avantages. Sa fabrication de plastique permet le recyclage et la ré-utilisation. Si la compagnie Mondex obtenait 1 pour cent du marché nord-américain de 3 milliards de vaporisateurs jetables, cela réduirait le volume de déchets de 460 000 pieds-cubes par année.

Cele permettrait d'allonger la période d'utilisation des dépotoirs, tout en réduisant le volume de métal ou de plastique utilisé pour ■ fabrication de nouveaux contenants.

La ré-utilisation permet également aux consommateurs d'épargner des sommes considérables en achetant des produits liquides en grands formats.

Luc Comeau est journaliste-pigiste à Toronto



Sols

par Alain Dexter

Alors que nos médias font régulièrement la manchette avec des histoires de BPC (qu'on ne trouve à peu près plus que dans des transformateurs et barils bien scellés), des milliers d'hectares de terres agricoles de classe I (les plus fertiles) sont converties chaque année à des fins de développement domiciliaire, de construction de centres commerciaux et autres aménagements qui n'apportent rien au potentiel de ressources renouvelables du Canada.

L'industrie forestière est forcée de réviser certaines pratiques, comme la «coupe à blanc». Quant à la «coupe rase», elle est aussi remise en question, car les entreprises forestières effectuent fréquemment l'épandage d'herbicides pour tuer les feuillus, afin de favoriser la pousse de résineux à valeur commerciale plus élevée. Une telle pratique nuit à plusieurs espèces d'animaux sauvages qui se nourrissent de feuillus.

L'énergie hydro-électrique a beau être «propre, propre, propre», il n'en demeure pas moins que la retenue de grandes surfaces d'eau à des fins de production d'électricité est nocive aux habitats fauniques.

Depuis que nos industries de produits chimiques se sont découvertes une passion pour l'agriculture, la perte de matières organiques dans les sols a atteint des proportions dramatiques. En voulant bousculer la nature, par l'apport d'engrais chimiques, on en est arrivé à une perte d'azote et de potassium dans les sols qui atteint 50 pour cent au Québec et en Ontario (sur une période de 20 ans seulement).

Les pesticides et herbicides utilisés par les gros producteurs du sud de l'Ontario et de l'Ouest causent des changements génétiques chez certaines espèces de fruits et de céréales qui affaiblissent les espèces.

Alain Dexter est consultant en environnement

Opération séduction!

par Claudine Viallon

Non, il ne s'agit pas d'un roman, ni d'un film. Il s'agit bien de l'une des dernières inventions technologiques canadiennes !

Les insectes nuisibles attaquent nos conifères, nos arbres fruitiers et nos récoltes. Pour les agriculteurs et les forestiers, c'est souvent une catastrophe.

Jusqu'à récemment, l'utilisation de pesticides était la norme. Le gros problème, c'est qu'ils sont loin de constituer une médecine douce: ils tuent les insectes, mais ils ne sont guère bons pour l'être humain et l'environnement.

Une idée brillante

Un groupe de chercheurs de la compagnie «Phero Tech Inc.» de Burnaby, *petite ville située à une heure de route de Vancouver, a eu une idée* brillante ! Ces chercheurs ont trouvé la manière douce et, ma foi, fort séduisante de se débarasser des insectes nuisibles.

L'idée n'est pas entièrement nouvelle, mais le chercheur John Bordon l'a menée plus loin. Il a étudié le comportement et la façon dont les insectes nuisibles, tel que les mites et les charançons, communiquent entre eux.

Les femelles sécrètent un produit appelé «Phéromone» à la saison de l'accouplement. Naturellement, les insectes mâles sont attirés et séduits par son odeur. «Phéro Tech» a décidé de reproduire cet aphrodisiaque pour attirer les insectes et les tuer. La compagnie reconstitue biochimiquement le liquide et l'odeur produits par la femelle. La combinaison chimique varie selon l'insecte.

Le produit tentateur est mis dans un piège en plastique. Cette trappe est ensuite posée dans l'arbre ou près des récoltes que les insectes sont susceptibles d'attaquer. *Puis, le grand jeu de la séduction fait son oeuvre.*

L'insecte attiré par l'odeur entre dans la cage et, c'est fini, il devient prisonnier et meurt rapidement. Vous trouvez ça cruel ? Pas vraiment plus que le recours à un pesticide. C'est en tout cas plus romantique et surtout moins destructeur pour l'environnement.



Les insectes, attirés par l'odeur, entrent dans les trappes et c'est fini !

L'année dernière, «Phéro Tech» a *posé 90 cages dans le nord de la Co*lombie-Britannique, pour attraper les insectes qui s'attaquaient aux conifères et aux troncs d'arbres coupés. En quelques mois, 10 millions d'insectes ont été tués. Cette méthode n'est pas efficace à 100 pour cent, mais réduit considérablement le nombre d'insectes.

35$ l'unité

Ces trappes sont relativement bon marché. Elles coûtent 35$ chacune. De nombreuses trappes ont déjà été vendues au Canada et aux États-Unis. Elles peuvent être utilisées à petite comme à grande échelle.

«Phéro Tech» roule un chiffre d'affaires d'un million de dollars par an et 25 pour cent des revenus sont investis dans la recherche. La compagnie étudie présentement la possibilité de créer des produits simulant l'odeur des souris des champs et des renards, afin d'empêcher les daims et les cougards de détruire les récoltes.

Il est difficile de savoir ce que les insectes pensent du Phéromone artificiel car, après tout, mourir c'est mourir, même si cela se fait par la séduction; ce n'est pas drôle ... mais chose certaine, «Phéro Tech» se fait rapidement des amis parmi les écologistes et les entrepreneurs industriels.

La protection de l'environnement s'effectue aussi à la maison. Peter Putland, le directeur de Phero Tech Inc., sépare ses ordures recyclables de celles qui ne le sont pas. Il met le verre, le papier, et tout ce qui est recyclable dans les boîtes bleues distribuées par sa municipalité.

Claudine Viallon est pigiste à Vancouver



Pouvoir gris et conscience verte

par Mariloup Malboeuf

Les aînés n'entendent pas demeurer passifs face aux problèmes auxquels est confrontée l'humanité. En 1987, l'organisme «Les aînés canadiens pour la responsabilité sociale» a été fondé, fruit de la préoccupation de personnes de 55 ans et plus face à l'environnement, à la paix mondiale et à la justice sociale.

Projet-pilote né d'un commun désir d'agir localement, l'organisme compte quelque 140 membres. «Ce projet permet aux aînés de mobiliser leur vie en faisant appel à leur expérience, à leurs talents et à leur potentiel», a indiqué son directeur exécutif, David Powell, pour qui seule la vigilance de tous permettra d'atteindre l'harmonie et le bien-être universels.

L'automne dernier, le groupe a mis en vente des sacs de provisions composés entièrement de coton, cousus par des personnes handicapées travaillant dans un atelier protégé. Déjà, quelques milliers de sacs ont été achetés par des personnes désireuses de mettre fin à l'abus de sacs en plastique.

Recyclage du papier, bannissement de l'utilisation du bois de teck et remplacement des produits de nettoyage actuels par d'autres, moins nocifs pour l'environnement - et la santé - constituent quelques-unes des préoccupations de l'organisme, dont le pied-à-terre se trouve à Ottawa.

«Les aînés canadiens pour la responsabilité sociale» collaborent avec d'autres groupes, dont «Project Ploughshares», qui tente de faire cesser les vols à basse altitude effectués au-dessus du Labrador par les pilotes de l'OTAN.

L'organisme oeuvre actuellement à la mise sur pied d'un programme éducationnel visant à combattre les pluies acides. Cette collaboration inter-générationnelle entre des élèves de l'école primaire, des parents et des aînés permettrait également de préparer l'envoi de pétitions à diverses instances politiques.

«On ne peut pas s'attaquer à tous les problèmes, conclut M. Powell, qui s'intéresse depuis toujours aux causes humanitaires. Mais chacun doit faire sa part. Et les aînés, qui se sont vus retirer leurs droits, peuvent participer à cette oeuvre activement, puisqu'ils connaissent le problème ...»

L'implication de David Powell à la cause environnementale déteint inévitablement sur son comportement. Depuis longtemps, il utilise du papier recyclé pour sa correspondance en plus d'avoir privilégié le réemploi de la plupart des sacs en plastique qu'il consommait.

Mariloup Malboeuf est journaliste au quotidien LeDroit à Ottawa.

Le virage écologique des agriculteurs québécois

par Alain Péricard

Les agriculteurs du Québec sont-■ en train de se convertir à l'agriculture biologique ? Bernard St-Onge de Saint-Boniface-de-Shawinigan n'en doute pas: «C'est comme une vague de fond».

«Il y a deux ans à peine ça faisait rire, mais aujourd'hui tout a changé», ajoute Rollande qui partage avec son mari la charge d'un troupeau de 30 vaches laitières.

Ces fermiers nouvelle vague, en transition vers l'agriculture biologique, ne sont pas des marginaux. Installés depuis une vingtaine d'années sur leur terre de la Mauricie, ils avouent que les changements sur la ferme ont parfois été difficiles mais c'est chose du passé. «Maintenant, nous n'avons plus peur, les résultats de nos innovations ont dépassé nos espoirs».

L'agriculture biologique - certains parlent d'agriculture écologique ou organique - est une méthode qui proscrit l'utilisation des produits chimiques. Le sol est considéré, non pas comme un milieu auquel on fournit les éléments chimiques nécessaires aux plantes, mais comme un organisme vivant. Il s'agit d'enrichir son activité microbienne par l'apport de fumier composté, ce qui supprime du même coup une importante source de pollution agricole. Les pesticides et médicaments de synthèse sont exclus.

Plus qu'une technique, c'est «une nouvelle vision de l'agriculture». Conscients de ■ nécessité de protéger leur environnement sans sacrifier la rentabilité de leur exploitation, les St-Onge et quatre agriculteurs voisins ont assisté à des conférences; ils ont suivi des cours et sont allés visiter d'autres fermes. Depuis un an, le choix est fait: «Nous ne reviendrons jamais en arrière.»

Non loin, la ferme Y. Lampron & fils Inc. exploite un troupeau de 80 vaches laitières. La relève est assurée par Pierre, zootechnicien de retour d'un stage en Australie, et par Claude, fraîchement diplômé de l'université Laval en agro-économie. «À long terme, c'est plus rentable de faire de l'agriculture biologique», affirment-ils.

En supprimant les intrants chimiques tels qu'engrais et pesticides, on réduit en effet les coûts de production. Cette économie compense largement certaines dépenses occasionnées par le compostage du fumier. De plus, avec une approche «douce» et une production intensive, la longévité des vaches augmente et les frais de vétérinaire diminuent. Dans la production laitière, ce bilan positif de l'agriculture biologique est constaté par de nombreux producteurs québécois et démontré par plusieurs études.

L'argument économique n'est pas le seul. L'objectif est la qualité de vie: ne plus travailler avec des produits chimiques dangereux, assurer une meilleure santé du troupeau, améliorer la fertilité de la terre et la qualité du lait. Pour Claude Lampron, «ça n'est pas plus de travail, c'est peut-être difficile, mais aussi plus valorisant; nous sommes plus autonomes et efficaces, moins stressés».

Les institutions suivent lentement

C'est ce que confirme Sylvie Huard, agronome au ministère de l'Agriculture du Québec: «Les producteurs veulent reprendre le contrôle et mieux comprendre les processus naturels, ce sont eux qui poussent.» Les institutions, cependant, suivent difficilement et les ressources manquent. Plusieurs cégeps, l'Université Laval et le Macdonald College préparent des options en agriculture biologique pour la prochaine rentrée. Actuellement, le Centre de développement de l'agrobiologie du Québec, dirigé par une équipe de pionniers, assure encore l'essentiel de la formation.

Fondée le 24 février dernier, la Fédération d'agriculture biologique du Québec compte déjà près de 300 membres. D'après Pierre Gaudet, vice-président de l'Union des producteurs agricoles et lui-même producteur biologique, l'agriculture québécoise a parcouru le tiers du chemin pour devenir écologique. Quelque 7 000 agriculteurs se sont inscrits à des sessions de formation en 1989 et ceux qui adhèrent au programme de certification - pour lequel on prévoit une législation provinciale cette année - ne parviennent pas à répondre à la demande des consommateurs.

Un nouveau mode de vie

Alors qu'au niveau politique l'agriculture biologique est désormais inscrite au programme, sur les fermes, c'est un nouveau mode de vie qui s'implante imperceptiblement. Chez les Lampron où les vaches sont soignées avec des remèdes homéopatiques, les médecines douces passent de l'étable à la maison. Pierre achète des légumes biologiques au supermarché, il produit ses oeufs et bientôt ses légumes, pour la santé et «pour le plaisir».

Le jardin potager de Rollande St-Onge n'est plus un à-côté sans importance: «L'agriculture biologique, c'est global.» Dans la maison, par exemple, on supprime les produits polluants. Ainsi, pour déboucher un évier on utilise une livre de soda dissoute dans trois gallons d'eau.

Alain Péricard est journaliste à la pige à Montréal



Photo: Alain Péricard

Une ferme convertie à l'agriculture biologique pour une meilleur qualité de vie.

L'Eau

par Alain Dexter

Les écosystèmes aquatiques du Canada comprennent les Grands Lacs et les autres écosystèmes d'eau douce, l'écosystème maritime de l'Atlantique, celui du Pacifique et celui du Nord. L'abondance des lacs d'eau douce et les nombreux bassins hydrographiques mettent le Canada dans une situation unique au monde.

Toutefois, l'exploitation excessive de l'industrie de la pêche a causé l'épuisement ou la disparition de nombreux stocks de poissons. Aussi, un accroissement de l'utilisation d'engrais, de pesticides et l'aménagement de parcs d'engraissement près de cours d'eau réduit la qualité d'eau potable et entraîne chez des milliers de Canadiens une perte de confiance qui se traduit, à chaque année, par un accroissement des ventes d'eau en bouteille.

Pourtant, notre pays compte 9 pour cent de l'approvisionnement renouvelable en eau douce du monde entier et ce, même si nous ne représentons qu'un pour cent de la population de la planète. Le doute entretenu, quant à la qualité de l'eau provenant du robinet, n'est peut-être pas nécessairement attribuable à un caprice, du moins pas si l'on habite sur les bords d'un des Grands Lacs.

Plus de 360 produits chimiques ont été relevés dans les Grands Lacs. Nombre de ces produits sont des toxiques persistants. Ils sont en quantités suffisantes pour provoquer des tumeurs et des lésions chez les poissons de plusieurs espèces. Qu'en est-il des humains ?

Seulement 57 pour cent des Canadiens sont desservis par une station d'épuration des eaux usées, comparativement à 74 pour cent pour les Américains, 86,5 pour cent pour les Allemands et 99 pour cent pour les Suédois.

Sachant que les usines de traitement des eaux de consommation sont destinées à satisfaire aux exigences bactériologiques, il y donc lieu de s'interroger sur les polluants organiques [illegible] inorganiques pour lesquels il n'existe pas de procédés de traitement et qui se trouvent pourtant en quantités mesurables dans les eaux des lacs et rivières où nos municipalités puisent l'eau potable.

Alain Dexter est consultant en environnement à Ottawa.

Une première mondiale

Des plantes aquatiques au service des baigneurs

par Claire Chabot

Le 23 juin prochain, la Ville de Montréal inaugurera à l'Île Notre-Dame un nouveau parc où sera aménagé un lac et une plage de sable. Rien de spectaculaire jusqu'ici sauf que l'eau de baignade du lac sera filtrée par des plantes aquatiques. Et ça, c'est une première mondiale!

On connaît la capacité des plantes aquatiques d'épurer l'eau; on les utilise dans certaines municipalités d'Europe et des États-Unis pour le traitement des eaux domestiques. Mais les Montréalais seront les seuls à bénéficier d'un lac purifié de cette façon. Leur devise deviendra-t-elle «écologiquement nôtre»!

C'est l'architecte-paysagiste, Ron Williams, le concepteur du parc et de [illegible] plage, qui a eu l'idée d'utiliser cette technologie douce. On a eu recours au service d'un botaniste, Gilles Vincent, du Jardin botanique de la Ville de Montréal pour évaluer la faisabilité du projet. «Ici, les botanistes aiment faire des choses dont tout le monde dit : «Ça ne marchera pas».

Ça va marcher

«J'ai fait une étude préliminaire et il n'y a aucun doute que ça va marcher, affirme M. Vincent. Presque toutes les plantes aquatiques ont cette capacité de filtration puisqu'elles utilisent les éléments minéraux et organiques non seulement dans le sol mais dans l'eau qui circule.»

En tout, 125 000 plantes appartenant à une douzaine d'espèces seront *plantées en fonction de leurs caractéristiques écologiques au fond d'un étang* situé à proximité du lac. L'eau de la portion du lac accessible aux baigneurs sera acheminée par des tuyaux dans l'étang-filtre en 48 heures, tandis que le renouvellement de l'eau du lac prendra une semaine.

On estime qu'à partir d'une eau qui devrait contenir environ 2 000 coliformes par millimètre, on obtiendra une eau de qualité «A», c'est-à-dire non potable mais excellente pour la baignade. «Il est même possible que l'eau qui rentre dans l'étang-filtre ne soit pas assez riche en matières organiques pour faire pousser nos plantes. Si on doit fertiliser les plantes aquatiques, c'est que l'eau est très bonne, espère le botaniste.»

Bel exemple de développement durable, une philosophie que prônent les écologistes depuis de nombreuses années. En effet, l'étang-filtre aura coûté autour de 800 000 $ et ne nécessitera pas d'autres investissements majeurs. D'ici deux ans, le botaniste estime que les plantes se seront équilibrées. Il n'y aura donc plus lieu d'intervenir sauf si une plante est particulièrement agressive.

Un laboratoire

D'ailleurs, on ne prévoit pas de problèmes d'adaptation puisque les espèces choisies poussent à l'état naturel dans le fleuve Saint-Laurent. Pour les chercheurs du Jardin botanique, l'étang constitue un véritable laboratoire. On connaîtra mieux les caractéristiques des douze espèces. À la fin de la saison, les parties végétatives qui flottent seront étudiées afin de déterminer celles qui auront fixé certains métaux lourds présents dans l'eau du fleuve.

L'intérêt de l'étang-filtre ne se résume pas uniquement à l'utilisation d'une technologie douce et peu coûteuse qui permet d'offrir aux citoyens un véritable lac sans chlore et structures de béton. «On veut aussi en faire une zone humide, dit Gilles Vincent. Longtemps, les gens ont considéré les marécages comme des endroits où ça sent mauvais. Il faut revoir notre vision de ces zones humides.» D'autant plus que ces habitats sont parmi les plus vulnérables et les plus perturbés.

Expo 67

Il n'y a pas si longtemps, on ne se gênait pas d'empiéter sur les berges pour acquérir de nouveaux terrains. Les travaux réalisés lors d'Expo 67 montre bien la mentalité de l'époque. Aujourd'hui, c'est un véritable environnement naturel que l'on veut recréer ! Un coin de paradis pour les grenouilles, canards et ouaouarons ...



Au bassin de l'île Notre-Dame, l'eau pouvant contenir 2 000 coliformes par millimètre deviendra une eau de qualité «A»

«L'utilisation des plantes aquatiques pour épurer l'eau offre plusieurs possibilités, que ce soit dans une usine de traitement des eaux usées ou un système résidentiel de fosse septique. Mais l'idée a encore beaucoup de chemin à faire, déplore le botaniste. Je pense qu'on aura toujours un choix et un prix à payer quand on voudra utiliser une technologie douce.» Un investissement qui, à long terme, sera toujours rentable.

«En tant qu'écologiste, c'est en contribuant, de par ma formation, aux nouvelles politiques de la Ville de Montréal que j'ai choisi d'améliorer mon environnement. De cette façon, on a réduit considérablement l'utilisation des pesticides pour contrôler les mauvaises herbes. Mais une véritable amélioration ne peut se faire qu'avec le changement de comportement quotidien de tous les citoyens.»

Claire Chabot est journaliste scientifique à Montréal

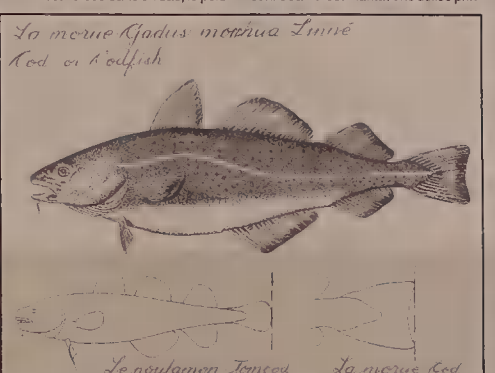
Petit poisson deviendra grand

par Françoise Enguehard

L'industrie terre-neuvienne de la pêche est en crise. Les ressources diminuent, le poisson se fait rare et de plus en plus petit. Un à un les pêcheurs abandonnent leur métier ancestral. On survit tant bien que mal en se livrant à un incroyable gaspillage des ressources marines. Il est temps de repenser l'industrie et c'est ce que tente de faire SEA FOREST PLANTATIONS.

Cette compagnie d'aquaculture, qui élève de la morue dans une petite communauté voisine de Saint-Jean, est la seule du genre en Amérique du Nord. L'approche est simple: acheter aux pêcheurs côtiers la morue trop petite pour être vendue, la mettre dans des bassins et la nourrir jusqu'à ce qu'elle grossisse suffisamment.

Il aura fallu cinq ans pour transformer cette idée en un projet viable. Aujourd'hui, la compagnie a résolu ses principaux problèmes de transport et de survie du poisson. Dans une embarcation spécialement aménagée, les employés accompagnent les pêcheurs qui vont relever leurs filets: la morue vivante est versée dans un bac, le poisson bien frétillant est ramené à la ferme et versé dans de grands bassins où il nage librement mais dépend entièrement de l'homme pour se nourrir.



Un des avantages de cette technique est de pouvoir contrôler le problème des vers dans la chair du poisson. Sea Forest Plantations utilise principalement le capelan comme nourriture mais on expérimente aussi avec des granules faites à partir des intestins, de la tête et des arêtes de la morue. Ainsi, c'est tout le poisson qu'on utilise. À la fin de la saison, on vend les morues sous forme de filets frais de très haute qualité qui vont chercher le meilleur prix sur le marché américain. La compagnie vend aussi localement les foies pour la production d'huile et tente de vendre les estomacs à la Corée.

Minimiser l'aspect saisonnier

Si la compagnie peut étendre son activité dans la province, elle aura réussi à minimiser l'aspect saisonnier de la pêche côtière;-sa technologie dans le domaine du transport par terre du poisson vivant pourrait assurer aussi un partage plus équitable des ressources; enfin, en obtenant le plus haut prix pour une morue précédemment vouée à la poubelle ou à la farine de poisson, Sea Forest Plantations contribue à l'élimination d'un gaspillage inacceptable.

L'opération repose cependant sur des facteurs économiques instables: le prix de la morue sur les marchés internationaux n'atteint pas encore celui du saumon ou de la truite d'élevage et celui du capelan pourrait monter à cause de sa vogue au Japon. Sea Forest Plantations pourrait par conséquent se trouver en difficulté.

Son président, Sean Goodyear, reste toutefois optimiste: la technique a fait ses preuves, les Américains sont intéressés par la qualité des produits et la réduction des quotas de pêche rend plus que jamais l'aquaculture viable.

Sam Goodyear ne se soucie pas seulement de l'environnement marin: «Je fais du cheval et à force de voir des poubelles et des carcasses de voitures jetées dans la nature, j'ai décidé de faire quelque chose. Mon groupe de cavaliers a organisé de grosses opérations de nettoyage. Mon travail a renforcé ma conviction que, sur terre comme sur mer, il faut absolument prendre en main la gestion de nos déchets.»

Françoise Enguehard est journaliste à Terre-Neuve

UNE SOLUTION ANTICIPÉE

Grâce à son substitut breveté, Shell nous conduit vers un environnement sans plomb



Certaines essences contiennent du plomb pour protéger les moteurs des voitures plus anciennes, mais celles-ci ne sont pas particulièrement bonnes pour la santé et l'environnement. Shell s'est donc efforcée de trouver une solution de rechange.

Voilà pourquoi Formule Shell contient un substitut au plomb breveté qui permet à toutes les voitures au Canada de rouler avec de l'essence sans plomb.

Fait à souligner, Shell a commencé à vendre uniquement de l'essence sans plomb plus d'un an avant d'y être obligée par la loi.

Aujourd'hui, tous les conducteurs peuvent utiliser de l'essence sans plomb et contribuer à l'assainissement de l'environnement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez écrire à:

Produits Shell Canada Limitée
Affaires Publiques
758, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec)
H3A 1G1



Shell Canada

On prend à coeur... et ça se voit!

Ce qu'ils en pensent...

par Claude Lévesque

De préoccupation chère uniquement à des groupes perçus comme marginaux, l'environnement est vite devenu une priorité pour une importante partie de la population. Cette évolution réjouit évidemment les disciples de la première heure, qui nous mettent cependant en garde contre un optimisme exagéré. Aussi avons-nous cru bon de poser les questions suivantes à des représentants d'associations de protection de l'environnement qui oeuvrent soit au niveau national, soit dans diverses régions du Canada:

1- Quelle est la plus grande menace qui pèse présentement sur l'environnement?

2- Qu'est-ce qui vous motive à poursuivre votre lutte pour la défense de l'environnement?

3- Qu'est-ce qui devrait-être fait en priorité, par qui, et comment?

4- Quelles habitudes avez-vous changé, vous et votre famille, afin de contribuer à un environnement plus sain?

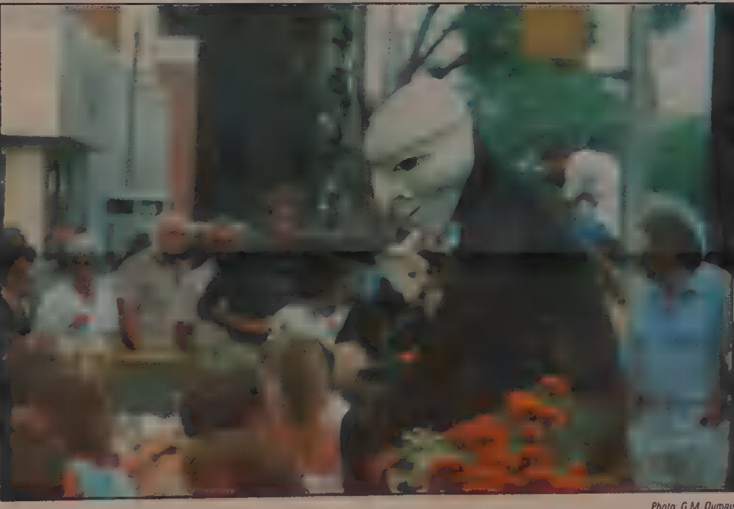


Photo: G.M. Dumais

L'environnement est vite devenu une priorité pour une importante partie de la population.

Jeannine Ferretti, directrice générale, Pollution Probe, Toronto, Ontario

1- Je dirais le réchauffement de [redacted] planète. D'abord, parce que le phénomène est difficile à renverser dès qu'il est enclenché. Ensuite, parce que ses implications sont importantes et diverses. Par exemple, de plus grandes fluctuations de température peuvent entraîner la destruction de certaines essences végétales utiles pour l'agriculture ou la médecine. C'est sans compter les inondations à certains endroits, et le fait que le niveau de l'eau des Grands Lacs puisse baisser, avec les conséquences que l'on devine pour la navigation et la qualité de l'eau.

2- Ma motivation, c'est de penser à l'ampleur des conséquences de la destruction de l'environnement. Je songe à ce que le monde risque de devenir dans vingt ans. De plus, j'ai deux enfants et c'est leur avenir qui est en jeu.

3- Nous devons changer notre façon d'utiliser l'énergie. L'énergie est une cause majeure du réchauffement global ainsi qu'une source majeure de «smog», de pollution «ordinaire» de l'air, de pluie acide et de pollution de l'eau par le biais de la pluie [redacted] du vent.

Il faut donc réduire notre consommation d'énergie. De plus, il faut nous diriger vers des sources d'énergie moins polluantes comme le soleil et le vent, tout en rendant nos maisons et nos machines plus efficaces énergétiquement.

Il nous faut réduire la quantité de substances toxiques qui se retrouvent dans l'environnement: celles reconnues cancérigènes comme celles dont nous ne connaissons pas bien les effets. Il faut que l'agriculture utilise moins de substances chimiques. On devrait subventionner les agriculteurs pour qu'ils utilisent les procédés biologiques. Enfin, il faut réduire notre production de déchets.

4- Plusieurs choses. J'essaie de ne pas acheter de produits polluants. Je remplace les nettoyeurs par du vinaigre et du bicarbonate de soude. Je privilégie l'achat d'aliments en vrac. J'apporte mes propres sacs à l'épicerie. J'évite d'utiliser des produits en papier comme les couches et les serviettes jetables. Il est intéressant de penser que c'est exactement ce que nos parents avaient l'habitude de faire.

Nancy McPherson, présidente sortante, Yukon Conservation Council

1- Globalement, notre consommation de ressources naturelles augmente à un taux au delà duquel elle ne pourra plus longtemps être durable. Je parle de l'utilisation des sources d'énergie non renouvelables, de la déforestation et du degré de pollution de l'eau et des sols. Nous devons renverser cette tendance.

Dans le Grand Nord, [redacted] plus grande menace, c'est la pollution chronique et l'augmentation graduelle de l'activité économique qui dissèque nos ressources. Je parle de la somme de tous les petits déversements de substances polluantes qui s'y produisent, de la construction des routes qui servent à l'exploration minière, etc.

2- Ce qui me motive, c'est la survie. Une base de ressources naturelles forte est garante d'une bonne qualité de vie pour nous tous. La protéger et ainsi conserver toutes ses possibilités d'utilisation, c'est mieux que de ramasser les morceaux après le désastre.

3- Il faudrait que les politiciens prennent des mesures pour réduire [redacted] production de CO_2: changements dans la machinerie industrielle et révision des normes environnementales et des niveaux d'émission acceptables.

Enfin, il faudrait une planification à long terme de l'utilisation que nous faisons de la terre et des ressources naturelles.

4- J'ai déménagé dans le grand Nord il y a quatorze ans. J'habite une maison construite en respectant les normes d'économie d'énergie. Nous commençons à faire du recyclage dans notre communauté. Mais le plus important, je crois, c'est que j'ai étendu mon travail de planification en environnement aux pays en développement.

Julia Langer, directrice générale, Les Ami(e)s de la Terre, Ottawa, Ontario

1- Bien que ce soit difficile de mettre le doigt sur un problème en particulier, je dirais que c'est le réchauffement de la planète. Ce problème englobe tous les aspects de la vie quotidienne, l'économie comme le reste. De plus, il ne s'agit pas seulement de ce qui se passe dans notre cour, c'est une question qui nécessite une pensée globale. Le phénomène implique une intensification de tous les extrêmes: davantage de sécheresse, davantage de pluie, davantage d'ouragans, l'apparition de réfugiés écologiques, etc.

2- C'est le fait que les gens sont devenus aussi préoccupés depuis deux ou trois ans. Je le réalise en lisant les nombreuses lettres qui disent à peu près ceci: «Je sais que nous avons des problèmes énormes, mais qu'est ce que je peux faire?» Je crois que les recommandations que nous faisons depuis des années commencent finalement à tomber en terre fertile. Je déplore que cette attitude ne soit pas encore répandue au gouvernement et dans l'industrie. Tout de même, si les individus sont de plus en plus nombreux à être conscients, je crois que c'est bientôt la collectivité entière qui le sera.

3- Nous croyons que tous les secteurs ont un rôle à jouer. On ne peut blâmer seulement les consommateurs ou l'industrie. On ne peut pas non plus se contenter de dire que le gouvernement devrait faire ceci ou cela. Il faut réaliser que nous ne pouvons plus nous attarder à des niaiseries, mais que nous devons en fait changer notre façon de faire un tas de choses.

4- Évidemment, je ne suis pas la personne typique. Je suis une fanatique du recyclage. Nous faisons du compostage. Mais le plus important est peut-être que j'en parle. Par exemple, quand je vais à l'épicerie, j'explique pourquoi j'apporte mes sacs de toile.

Colleen McCrory, présidente, Valhalla Wilderness Society, Colombie Britannique

1- Alors que le gouvernement fait croire au public que tout va pour [redacted] mieux dans le meilleur des mondes en organisant des conférences sur le développement durable, les usines de papier doubleront bientôt leur consommation d'arbres. En Colombie Britannique, on compte 22 projets de construction ou d'agrandissement totalisent 5 milliards $. En Alberta, ces projets totalisent 4 milliards $. Et que dire de la coupe à blanc dans les soi-disant réserves au Québec. Toutes nos forêts septentrionales sont aussi gravement menacées que l'Amazonie. De plus, la contamination par les dioxines provenant des usines de papier menace les rivières de tout [redacted] bassin de l'Arctique.

2- Nous vivrons des temps encore plus difficiles à cause des pressions que le développement économique exercera dans le monde. Par conséquent, nous sommes la dernière génération qui peut changer [redacted] cours des choses. Ma motivation, c'est que nous avons un pays et un monde à sauver.

3- La priorité, c'est de changer de gouvernement. Nous avons besoin de gouvernements qui écoutent les gens, pas de gouvernements qui représentent les intérêts du monde des affaires. Les politiciens ne voient dans l'environnement qu'un truc pour remporter des élections. Je suis déçue du ministre Lucien Bouchard qui n'a rien fait. Si ce que décrit le rapport Bruntland est vrai en ce qui concerne les changements climatiques, nous avons besoin d'interventions gouvernementales.

4- Je tente de donner à mes enfants une perspective globale. Je les ai élevés en leur disant que nous pouvons vivre dans un monde meilleur au lieu de toujours vouloir nous enrichir. En plus, j'ai un jardin et je fais du compostage.

Louis-Paul Allard, président fondateur, Fondation québécoise en environnement, Montréal, Québec

1- C'est probablement la pollution qu'on ne voit pas. La pollution visible, par exemple les BPC, provoque des paniques exagérées. Tandis que de grandes menaces plus subtiles, comme l'amincissement de la couche d'ozone et l'effet de serre, devraient nous inquiéter davantage, malheureusement, ce sont des menaces qui n'arrivent pas à échéance dans [redacted] vie d'un politicien.

Cela rejoint le problème de la pollution en milieu rural et forestier, par les pesticides et les fongicides dont on ne connaît peut-être pas encore toute la portée, faute de recherche.

2- C'est de voir qu'on a évolué, qu'il y a eu des progrès. Il reste à apprendre à surmonter nos craintes au sujet de problèmes qui n'en sont pas et surtout, à surmonter le syndrome du «pas dans mon arrière-cour», afin d'en arriver à une plus grande maturité et une plus grande responsabilité écologiques.

3- Il faut une information honnête et objective, plutôt qu'une information sentionnaliste ou à controverse. Il importe de trouver des scientifiques qui ne sont liés à aucun intérêt économique, afin que la population puisse faire des choix clairs.

Les sondages indiquent que les industries et les gouvernements ne sont pas crédibles en matière d'environnement tandis que la plupart des groupes environnementaux le sont. Mais il faut se méfier des «self appointed leaders» en matière de protection de l'environnement, de ceux qui prétendent représenter la population alors qu'ils ne représentent rien du tout. Il es bon qu'il existe des groupes de pression, mais il faut que ceux-ci se structurent, qu'ils investissent dans [redacted] recherche et qu'ils fassent preuve d'ouverture d'esprit.

4- Personnellement, j'ai changé beaucoup de choses dans ma vie. Je plante des arbres et je m'occupe de mon potager. J'évite dans la mesure du possible d'utiliser des tasses en «styromousse». J'utilise des produits alternatifs pour le nettoyage. Un individu ne peut pas changer le monde, mais les petits gestes, quand on en parle, allument des lumières.

Claude Lévesque est journaliste dans l'Outaouais

SI L'ENVIRONNEMENT VOUS TIENT À CŒUR

EXIGEZ **ECOLOR**

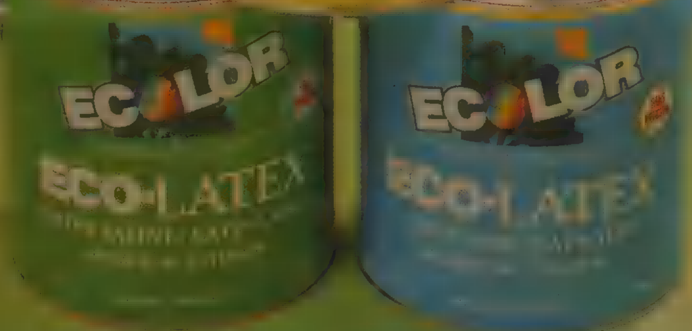
La peinture propre de qualité



Peinture Internationale est fière de vous offrir la gamme ECOLOR et d'abord, ECO-LATEX, les peintures latex intérieures et extérieures formulées sans Mercure. De plus, les peintures ECO-LATEX comptent moins de 250 grammes de Composés Organiques Volatiles par litre à l'exception de l'eau. *Elles sont donc plus respectueuses de l'environnement.* Pour votre sécurité et celle de votre famille, la composition de la peinture est mentionnée sur l'étiquette.

- COUVRANTES – ESSAYEZ ECOLOR SUPER-OPAQUE!
- *APPLICATION FACILE*
- LAVABLES
- RÉSISTANTES AUX TACHES
- N'ÉCLABOUSSENT PAS
- SUPER CHOIX DE COULEURS

* Selon Environnement Canada, le Mercure est un produit toxique et dangereux qui a un impact négatif sur l'environnement et qui peut nuire à votre santé.



Demandez à votre marchand si la peinture au latex qu'il vous propose est formulée sans Mercure ou encore :

PROTÉGEZ-VOUS! PROTÉGEZ LA NATURE!

EXIGEZ **ECOLOR**®

La peinture propre de qualité

ECO-LATEX, FORMULÉE SANS MERCURE*

La reconnaissance par excellence

POUR TOUT RENSEIGNEMENT TÉLÉPHONEZ SANS FRAIS AU 1-800-361-2865 ou 2866

International

Peinture Internationale (Canada) Limitée

COURTAULDS COATINGS

L'industrialisation et l'urbanisation

par Alain Dexter

Rien n'existe par soi-même dans la nature. Ainsi, l'urbanisation affecte les écosystèmes terrestres, agricoles, forestiers et aquatiques. Par exemple, de 1966 à 1988, la moitié des terres converties à des utilisations urbaines étaient des sols de choix qui auraient pu servir à la production de richesses naturelles renouvelables.

Quant à la croissance industrielle, elle est fondée sur un cycle d'achat, de consommation et de remplacement. Nous vivons à l'époque du «jetable». Une telle situation donne lieu à des problèmes de pollution gigantesques qui sont liés non seulement au processus de fabrication d'un produit, mais aussi à la façon dont la société va [redacted] disposer une fois sa durée de vie utile terminée.

En ce qui a trait à la fabrication d'un produit, prenons le cas du papier blanc par exemple. La soi-disant pureté d'un tel produit est l'une des pires causes de pollution industrielle dans les pays dits civilisés. En tout cas, au Canada, il n'y en a pas de plus sérieuse. Bien sûr, nous nous référons au procédé de blanchiment au chlore utilisé par les industries de pâtes et papiers.

Comme les Canadiens recyclent moins d'un pour cent de leurs déchets, et que nous sommes sur le point de manquer de dépotoirs acceptables, il y a lieu de croire que la solution va non seulement dans le sens d'un recyclage des boîtes de conserve, des bouteilles et des journaux, comme on le fait actuellement dans plusieurs grandes villes, mais on pourrait récupérer jusqu'à 70 pour cent des déchets si le recyclage portait également sur les revues, les cartons, les plastiques, les textiles, les matières ligneuses et végétales, etc.

Nous constatons que l'industrialisation a entraîné des changements démographiques en vidant les campagnes au profit des villes; cette industrialisation améliore la qualité de vie à court terme, en procurant de l'emploi et en permettant l'accès à une multiplicité de biens de consommation. Toutefois, en découvrant les affres de la pollution, ces dernières années, le Canadien moyen a découvert aussi qu'il a un sérieux coup de barre à donner.

Dieu merci ! L'ère industrielle tire à sa fin. Nous entrons de plein pied dans l'ère de la haute technologie, où le développement des instruments de production sera basé sur la capacité de réflexion de l'homme et non sur sa capacité de bête de somme.

Alain Dexter est consultant en environnement à Ottawa.

Rendre au sol sa pureté naturelle

par Jacques Beaupré

Ne serait-il pas agréable de pouvoir éliminer les effets de la pollution en inventant une machine qui nettoierait la terre et lui redonnerait toute sa propreté? C'est à peu près ce que propose [redacted] compagnie UMATAC de Calgary (Alberta).

À l'initiative d'Environnement Canada, UMATAC a inventé et commercialisé le procédé ATP (AOSTRA-Taciuk Process) qui par simple pyrolyse permet de décontaminer le sol. La terre ou le sable entrent par convoyeur dans un énorme cylindre divisé en plusieurs compartiments. À l'intérieur, les contaminants organiques s'élèvent sous forme gazeuse après avoir été chauffés à des températures de moins de 550 degrés Celcius. Une fois décontaminés, la terre ou le sable ressortent de l'autre côté du cylindre, propres et débarrassés de leurs contaminants. Ces derniers peuvent être récupérés soit pour réutilisation, pour le pétrole par exemple, soit pour être définitivement détruits par incinération, comme pour les BPC. Les seuls rejets sont ceux de l'eau qui peut être acide et de l'air qui peut contenir du carbone. Dans les deux cas, un appareil normal de filtrage et de récupération suffit à régler le problème et l'eau peut être réutilisée.

Le système ayant été conçu pour s'adapter, UMATAC affirme qu'il peut être utilisé avec n'importe quel type de terre pour éliminer n'importe quel contaminant organique qui s'évapore à moins de 550 degrés Celcius.

La première usine commerciale ATP entrera en fonction près de Chicago aux États-Unis où elle servira à nettoyer la zone portuaire de Waukegan, où se trouvent environ [redacted] 000 tonnes de terre polluée par de l'huile contaminée aux BPC.



Le procédé ATP pourrait nettoyer le site d'Hagersville et celui de St-Basile-le-Grand.

Débouchés logiques

Au Canada, cette technologie pourrait être utilisée pour nettoyer le site d'Hagersville (Ontario). Suite à l'incendie qui a détruit plus de 13 millions de pneus, le sol est désormais imbibé par des millions de litres de pétrole, de benzène, de toluène, de xylène, etc. et le ministère de l'Environnement de l'Ontario craint que ces produits contaminent l'eau de [redacted] région. UMATAC a d'ailleurs déjà établi des contacts avec ce ministère pour lui proposer sa solution. ATP pourrait aussi s'avérer fort utile pour nettoyer le sol contaminé aux BPC à St-Basile-le-Grand (Québec) ou encore l'ex-zone portuaire de Toronto où sont enfouies d'énormes quantités d'huile.

Depuis 1985, ce «séparateur de contaminants organiques» a été mis à l'essai avec succès pour séparer les contaminants à base d'huile (pétrole, essence), les biphényles polychlorés (BPC), le plastique et les pneus.

Certains de ces essais ont été menés en collaboration avec Vinod Marwaha du bureau régional de l'Ouest et du Nord d'Environnement Canada. Il fut le premier à suggérer l'utilisation du procédé ATP pour la décontamination, car à l'origine, cette technologie avait été développée pour extraire le pétrole des sables bitumineux. Après sept mois d'essais contrôlés en 1987, [redacted] technologie a été qualifiée de très bonne.

Les essais avaient alors prouvé un taux d'efficacité variant entre 95 et 99 pour cent et ce, même quand les échantillons de sable contenaient moins de deux pour cent d'huile contaminée. Mais depuis, [redacted] procédé a été amélioré et le taux d'efficacité, affirme le porte-parole d'UMATAC, Bob Ritcey, est maintenant de 100 pour cent.

Un pas en avant

Selon Vinod Marwaha, cette technologie constitue un pas en avant vers un meilleur environnement. Par rapport à d'autres procédés connus, dit-il, ATP est plus propre et plus acceptable pour l'environnement. Son grand avantage, ajoute-t-il, est de pouvoir traiter les matières boueuses.

Le procédé ATP, selon ces concepteurs, ne représente pas la solution à tous les problèmes. Quoiqu'elle ait été conçue pour être démontée en modules et transportée par camion, l'usine pèse 350 tonnes. UMATAC recommande donc de l'utiliser pour des sites assez vastes qui contiennent un minimum de 15 000 à 20 000 tonnes de terre contaminée (environ l'équivalent de 1 000 chargements de camion de déneigement de 10 roues).

De plus, l'usine fonctionne moins rapidement quand le pourcentage d'eau dans la terre est élevé. Enfin, la question des coûts se pose. Le traitement d'une tonne de terre ou de boue contaminée coûte entre 100 et 200 $ la tonne. Malgré tout, signe peut-être que le coût d'un environnement sain a de moins en moins d'importance, on trouve plusieurs acheteurs intéressés, en particulier au Québec et en Ontario. UMATAC compte d'ailleurs recevoir sous peu la permission du ministère de l'Environnement du Québec d'utiliser sa technologie dans cette province.

Est-ce qu'un industriel fait aussi un effort personnel pour améliorer l'environnement? Oui, M. Ritsey fait le tri des déchets domestiques et il interdit, dans son bureau, l'utilisation des verres en styromousse. De plus, il a opté pour une voiture à faible consommation d'essence.

Jacques Beaupré est journaliste au journal Le Franco en Alberta

Au Mouvement Desjardins

Faut avoir «l'oeil vert»

par Marie-Agnès Thellier

La principale institution financière – et premier employeur privé – du Québec s'est engagée à promouvoir concrètement la protection de l'environnement. Le Mouvement Desjardins a, en effet, énoncé sa nouvelle politique, en mai 1989, dans un document intitulé «L'option environnementale du Mouvement Desjardins».

Non seulement les caisses populaires favoriseront la collecte sélective, achèteront du papier recyclé et soutiendront les initiatives locales, mais elles ont été invitées à «renoncer à investir dans des entreprises reconnues comme polluantes par le ministère de l'Environnement du Québec».

Leur politique de crédit doit encourager «les agriculteurs et les PME à investir dans la protection de l'environnement». Les caisses pourront aussi exiger des preuves de conformité aux lois et règlements environnementaux, avant de débourser un prêt industriel ou commercial.

Être incitatif

«Nous ne sommes pas punitifs, mais incitatifs», précise M. Alban D'Amours, premier vice-président Planification, Communications, Marketing à la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec. «Ainsi, Desjardins supporte l'entreprise qui est en voie de «se normaliser» pour respecter les normes édictées par le ministère de l'Environnement».

Progressivement adoptée par les 1 407 caisses et par toutes les institutions Desjardins, l'«Option environnementale» a un credo: «la protection de l'environnement et le développement économique sont deux objectifs, non seulement conciliables, mais indissociables à long terme». Condition même de la survie économique, la protection de l'environnement devient donc une opération rentable dont bénéficiera toute la communauté.

L'Option environnementale demandera de la vigilance aux diverses institutions Desjardins. Chacune devra avoir «l'oeil vert»... La Société d'investissement Desjardins (SID), les caisses populaires, la Caisse centrale Desjardins, ou encore le Crédit industriel Desjardins, pourraient devoir refuser un prêt industriel ou commercial, en vertu des principes de l'Option environnementale. «C'est déjà arrivé», assure M. D'Amours.»

Du concret

Amenée à prendre des participations financières dans des entreprises, la SID a par exemple commencé à inclure des clauses portant spécifiquement sur les exigences environnementales, dans les conventions d'actionnaires. Les diverses conventions de prêts comporteront de telles clauses.

Le Mouvement Desjardins veut former ses agents de crédit à penser aussi «Environnement». «Par exemple, lorsqu'un agent de crédit étudie une demande de prêt industriel, il devra interroger l'entreprise sur sa technologie: a-t-elle fait des recherches pour choisir la meilleure technologie en termes environnementaux?», explique M. D'Amours.

Autre exemple: le prêt hypothécaire. Les agents de crédit pourront questionner l'emprunteur sur la localisation ou sur l'isolation de la maison. Leur objectif sera alors de sensibiliser le futur propriétaire aux coûts qu'engendre une mauvaise conservation de l'énergie.

Première au Canada

Le Mouvement Desjardins est la première institution financière canadienne à se doter d'un tel code d'éthique. Le document a été, semble-t-il, étudié de près par l'Association des banquiers canadiens. M. D'Amours souhaite que le plus d'organismes possibles s'en inspirent et s'engagent sérieusement dans la protection de l'environnement. Les institutions financières, les entreprises et l'État doivent même devenir des partenaires. Il faut que l'État aide les institutions financières à évaluer rapidement l'impact environnemental des projets», déclare M. Alban D'Amours, «Car, comme prêteur, nous faisons aujourd'hui face à une opinion publique qui réagit rapidement au syndrome «Pas dans ma cour», rappelle-t-il. De même, Desjardins souhaite que le Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE) puisse adopter une approche plus rapide pour évaluer les projets industriels à risque environnementaux au Québec.

Vice-président à la Confédération, M. D'Amours serait-il aussi un V.p. vert? «J'ai été le premier à changer de papier à lettre, pour adopter le papier recyclé!», raconte-t-il.

Ardent partisan de la collecte sélective, Alban D'Amours veille -à la maison comme au bureau - à remplir ses deux poubelles. Et il amène ses vieux journaux au dépôt, pour recyclage. De nombreux employés de la Confédération sont tout aussi sensibilisés à la protection de l'environnement. Ils ont demandé par exemple d'utiliser des verres de styromousse sans C.F.C. Ils ont aussi questionné la qualité de l'air et la composition de divers produits utilisés autour des édifices.

Marie-Agnès Thellier est journaliste-pigiste à Québec.

Le Conference Board s'ajuste à l'heure de l'environnement

par Claude Lévesque

L'économie et l'environnement sont-ils en train de se réconcilier? Brian Hull, directeur de la toute nouvelle division de l'Environnement au Conference Board du Canada, en est convaincu.

Le seul fait que cet organisme de recherche et de consultation auprès des secteurs public et privé canadiens se dote d'une telle unité de travail constitue après tout une certaine illustration de cette tendance.

«Chaque année, explique Brian Hull, les directeurs des entreprises membres (et clientes) se rencontrent pour discuter de leurs préoccupations et de leurs priorités. Cette année, pour chacun d'eux, l'environnement venait soit en tête, soit en deuxième place.»

Pourquoi cet intérêt soudain et, pourrait-on déplorer, un peu tardif? «Il y en a qui sont véritablement enthousiastes et d'autres qui réalisent plutôt ne plus pouvoir esquiver la question. Cela dépend de l'individu plutôt que du type ou de la taille de l'entreprise représentée, bien que les firmes les plus grosses réalisent que si les plus petites polluent, les grosses auront à payer une bonne partie de la note.»

L'initiative du Board n'est pas isolée et pourrait faire boule de neige, selon Brian Hull. L'Institut Fraser et l'Institut C.D. Howe effectuent eux aussi des recherches concernant l'environnement, signale-t-il. La Chambre de Commerce du Canada y accorde aussi beaucoup d'importance dans ses dernières publications.

Quel est exactement le rôle du Conference Board dans ce contexte? Pour Brian Hull, il s'agit d'étudier différents scénarios en tentant d'anticiper les conséquences de chacun. Non pas d'un point de vue strictement technique mais plutôt au niveau social.

«Les entreprises ont leurs propres spécialistes (des sciences et technologies) tandis que nous, nous avons les experts en économie et en administration publique. Nous étudierons la façon dont certains mécanismes commerciaux comme la fiscalité, les frais à l'usager, etc., peuvent servir à réaliser tel ou tel objectif environnemental. Par exemple, il est probable que nos premiers travaux de recherche porteront sur la qualité de l'air et les moyens de réduire les émissions d'oxide de carbone. Il n'y a pas encore eu beaucoup d'études publiques faites sur les façons économiques d'amener ces changements.»

Les résultats des études du Conference Board seront publics, bien que le directeur de la nouvelle division ne croit pas qu'ils soient appelés à une diffusion très large. Ces documents seront destinés essentiellement aux décideurs et demeureront, par conséquent, assez techniques.

Comme exemple de son engagement individuel à la cause environnementale, M. Hull a indiqué oeuvrer activement pour l'organisme de coopération internationale appelée Projet Faim. Il considère d'ailleurs cet engagement en faveur du développement international comme la façon la plus utile de contribuer personnellement à un meilleur environnement. Aussi, il participe au programe de recyclage de sa ville et essaie d'utiliser des produits verts.

Claude Lévesque est un journaliste de l'Outaouais

L'option environnementale du Mouvement Desjardins

Une mission au cœur du « développement durable »

La cause de l'environnement s'inscrit au cœur des préoccupations du Mouvement Desjardins. Sa mission consiste à emprunter la voie économique pour contribuer au mieux-être économique et social de ses membres. Or, le mieux-être passe aussi par une meilleure qualité de l'environnement.

Par ailleurs, loin d'être un frein au développement économique, la protection de l'environnement en est une des conditions. Qu'on le veuille ou non, il faut progressivement en intégrer le coût au calcul du prix des produits. Les normes de rentabilité doivent en tenir compte. Et comme institution financière à caractère inaliénable au service de la collectivité, le Mouvement Desjardins est déterminé à apporter sa contribution au « développement durable », ce processus de conciliation de l'économie avec la conservation de l'environnement. Il est la première institution financière québécoise et canadienne à le faire.

Trois fronts

Pour que sa contribution soit la plus efficace possible, le Mouvement s'est donné deux objectifs complémentaires : sensibiliser la population à l'urgence d'agir et démontrer la rentabilité de la protection de l'environnement.

Pour réaliser ces objectifs, il agit sur trois fronts : l'engagement et la collaboration des dirigeants et des employés, l'application de mesures à caractère financier et enfin, l'éducation et la communication.

L'engagement et la collaboration des dirigeants et des employés...

En 1989, les caisses ont souscrit un engagement financier de 112 000 $ dans des activités comme la récupération et le recyclage de déchets domestiques, la participation à des groupes de pression, ou encore la sensibilisation des décideurs du milieu à la protection de l'environnement. Elles ont consacré 3,1 millions $ au financement de projets environnementaux : entreprises de résidus de bois pour pâte à papier et de rebuts de profilé de fenêtres, usines de traitement des eaux usées et d'eau potable. Les politiques d'achat de l'ensemble des composantes du Mouvement sont revues afin de favoriser les produits non polluants et l'utilisation de papier recyclé (par exemple le papier pour imprimante d'ordinateur, les bordereaux de dépôt et les formulaires de retrait des caisses). La Confédération a de plus participé au Forum québécois sur le développement durable et la Fondation Desjardins a remis deux subventions de recherche de 25 000 $ et de 5 000 $ à des étudiants au niveau du doctorat.

...l'application de mesures à caractère financier...

Avec l'appui des fédérations et de la Confédération, les caisses développent une politique de crédit et révisent les conventions de prêts afin de préciser l'engagement des emprunteurs quant au respect des normes environnementales ; cela signifie que les autorisations de crédit doivent prendre en compte les risques auxquels est soumis l'environnement ainsi que les coûts reliés à sa protection et à sa restauration. Toutes les conventions entre actionnaires auxquelles participent des filiales du Mouvement contiendront une clause spécifique se rapportant à la protection de l'environnement.

...ainsi que l'éducation et la communication

Déjà, plusieurs caisses distribuent une documentation variée sur l'environnement. Des fédérations de caisses intègrent ce volet à leurs programmes de formation. La Confédération commandite une série télévisée sur le sujet, « Feu vert », et a mis sur pied un système de cueillette sélective de papier et de cannettes pour fins de recyclage.

L'incroyable force de la coopération

Le Mouvement Desjardins incarne la force du regroupement des actions individuelles par la coopération. Si les 18 000 dirigeants, les 33 000 employés, les 1 494 caisses, les 18 sociétés et les 4 700 000 membres du Mouvement s'engagent en matière d'environnement, on pourra constater, une fois de plus, l'incroyable force de la coopération.

L'environnement – le mot le dit – est omniprésent. C'est l'air qu'on respire, l'eau qu'on boit, le terrain sur lequel est construit la maison qu'on habite. La protection de l'environnement est l'affaire de chacun. Mais si l'initiative individuelle est une condition nécessaire, elle n'est pas suffisante.

Le Mouvement Desjardins est l'exemple d'une structure et d'une tradition coopératives qui multiplient la force des initiatives individuelles. La longue tradition d'engagement bénévole de la caisse, bien enracinée dans le milieu, en fait un lieu tout désigné pour l'organisation et le soutien technique et humain de toutes sortes d'initiatives précieuses pour la collectivité.

C'est dans cet esprit que le Mouvement a formulé, en 1989, son option environnementale, un ensemble de principes qui guident son intervention et l'aident à réaliser son engagement. Ce document a été présenté à l'UNESCO en août 1989.

Voici l'essentiel des principes qui appuient cette option :

1

La protection de l'environnement n'est pas en contradiction avec le développement économique ; à long terme, ces deux objectifs sont indissociables.

2

Les normes de rentabilité doivent tenir compte des coûts et des bénéfices liés à la protection de l'environnement.

3

Pour favoriser le déploiement d'efforts humains et financiers dans le but de protéger l'environnement, il faut d'abord provoquer le changement des mentalités.

4

L'action éducative en ce domaine doit être complétée par des actions incitatives auprès des entreprises, entre autres lorsque du crédit leur est consenti.

L'art de gérer les déchets

Le modèle néo-brunswickois

par Serge Martin

Vers 1995, au Nouveau-Brunswick, le volume de déchets solides produits pourrait facilement atteindre 500 kilos par personne. Pourtant, c'est vers cette même période que le gouvernement espère se débarrasser à jamais des quelque 175 dépotoirs à ciel ouvert indésirables qui jonchent encore les campagnes de cette province d'environ 800 000 habitants.

Peu après son arrivée au pouvoir, le nouveau gouvernement de Frank McKenna décidait, en 1988, de doter le Nouveau-Brunswick d'une stratégie globale de gestion des déchets solides.

Depuis, une première évaluation de l'ambitieux programme, mis de l'avant par le ministre de l'Environnement Vaughn Blaney, permet de tirer des conclusions dans l'ensemble positives: deux commissions régionales de déchets solides ont été constituées (Fredericton et Bathurst) et disposent chacune d'un site d'enfouissement sanitaire ultra-moderne. D'autre part, des 225 petits dépotoirs mal entretenus, polluants et qui témoignent toujours de l'urgence d'agir, près d'une cinquantaine ont été fermés.

«C'est assez révolutionnaire pour la province, commente Jean-Guy Robichaud, directeur de la Commission régionale des déchets solides Nepisiguit-Chaleur (Bathurst). Avant, les sommes consacrées aux dépotoirs étaient minimes; aujourd'hui, ce sont des millions que le gouvernment investit à l'échelle de la province. C'est un peu la manière de penser qui change finalement.»

Le gouvernement McKenna aura en effet choisi de délier les cordons de la bourse, offrant de payer 50 et parfois même jusqu'à 65 pour cent des coûts d'immobilisation pour les équipements nécessaires à l'élimination sûre et non-polluante des déchets domestiques. Cela s'est traduit, dans la région de Bathurst, par une participation provinciale de près de 2 millions $ pour l'aménagement d'un site d'enfouissement sanitaire de près de 4 millions $.

La population est impliquée

En outre, le programme pourvoit les régions en ressources humaines et financières durant toutes les étapes menant à la création d'une commission régionale et à l'aménagement des infrastructures requises. Fait intéressant à noter: la population est étroitement associée, par le biais de réunions publiques locales, à ces démarches qui peuvent durer plusieurs années.

Révolue, en effet, l'époque où l'ouverture d'un site d'élimination des déchets laissait à peu près tout le monde indifférent. Réal Boudreau, président de la Commission des déchets solides Nepisiguit-Chaleur, en sait quelque chose pour avoir durant plusieurs années piloté le dossier dans la région Chaleur. «Il faut que les gens soient informés, c'est impératif; c'est d'ailleurs ce qui a fait le succès de notre projet», croit-il.

Déjà, sept autres comités régionaux sont en voie de former eux aussi leur *commission régionale de déchets solides*. Théoriquement, en 1995, le Nouveau-Brunswick sera découpé, pour la gestion de ces déchets, en au moins douze – peut-être quinze – régions couvrant l'ensemble du territoire.

Kenneth Corbett, agent de participation populaire au ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick, fait valoir le caractère global de la stratégie de la province: «Nous sommes les premiers dans les Maritimes à adopter une telle approche. Nous avons un échéancier précis: tout le programme doit être en place d'ici 1995 et nous sommes confiants d'atteindre cet objectif.»

Peu d'opposants

Il est vrai qu'on trouve peu d'opposants à la stratégie du ministre Vaughn Blaney. Même le Conseil de la conservation du Nouveau-Brunswick, l'organisation écologiste la plus revendicatrice, a salué l'initiative, entre autres parce que celle-ci favorise la création de comités de surveillance, complètement indépendants des commissions. En tout temps, les membres de ces comités peuvent entrer sur les sites d'enfouissement et ils ont accès aux données techniques des projets ainsi qu'aux analyses.

Ce même grand public exerce actuellement de fortes pressions pour que, sitôt constituées, les commissions régionales élaborent des programmes de recyclage. La région de Fredericton vient de donner le pas avec les fameuses boîtes bleues. Cependant, faute de volume suffisant, ce mode de contrôle des déchets domestiques s'avère présentement assez coûteux. Cela inquiète les régions moins fortunées, comme celle de Bathurst, qui malgré tout pense lancer un programme de cueillette sélective dès l'automne 90.

On se rassure un peu du fait que dans le milieu, il est déjà question d'une agence provinciale de commercialisation des produits recyclables, qui pourrait voir le jour d'ici 1995. «Au lieu de se faire concurrence, les commissions régionales seront invitées à mettre leurs ressources en commun», explique Kenneth Corbett du ministère de l'Environnement.

Des résolutions environnementales

Au Nouveau-Brunswick, des initiatives ont été prises pour que la conscience écologique se reflète dans la vie quotidienne:

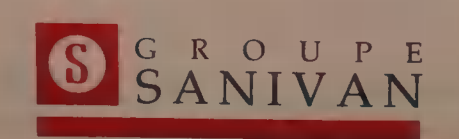
Jean-Guy Robichaud, gérant de la Commission régionale des déchets solides Nepisiguit-Chaleur, a choisi d'utiliser du papier recyclé pour la correspondance et tous les imprimés de la Commission, même si ces produits coûtent un peu plus cher.

Kenneth Corbett, agent de participation populaire du ministère de l'Environnement à Fredericton, apprend à ses enfants à ne pas jeter les rebuts n'importe où, mais à attendre plutôt d'être arrivés à la maison où ils peuvent en disposer dans les fameuses boîtes bleues. Il s'achètera bientôt un conteneur spécialement conçu pour le compostage des matières organiques jetables produites à son domicile familial.

Serge Martin est pigiste au Nouveau-Brunswick



Carte des régions de gestion de déchets solides: les noirs représentent les commissions qui ont déjà implanté un système de gestion.



Le dégivrage en douceur

par Valérie Morand

«Qu'est-ce que le sel a fait pour vous dernièrement?» Cette inscription sur une portière de voiture rongée par la rouille attire l'attention des visiteurs qui pénètrent dans le vestibule de la compagnie Canadian Protective Products Inc. de Pickering, à l'est de Toronto. Pour cette entreprise, l'ennemi numéro un est le sel. Et pour le combattre, la compagnie mise sur son dégivreur, Freezgard + PCI.

Canadian Protective Product assure que son produit pourrait bien se substituer au sel et assurer la sécurité routière durant nos hivers. La compagnie affirme que le nouvel anti-dérapant a tout pour plaire aux écologistes et aux agriculteurs : il est non-corrosif, biodégradable et efficace même à des températures très basses.

Alors qu'à −7 degrés Celcius le sel n'arrive plus à faire fondre la glace, Freezgard + PCI résiste à des températures deux fois plus froides. Contrairement au sel qui demeure le grand responsable de la rouille, Freezgard + PCI arrête le processus d'oxydation qui engendre la corrosion de la carrosserie des automobiles, de la structure des ponts et des aires souterraines de stationnement.

Chaque année en Amérique du Nord, des millions de tonnes de calcium déposées sur nos chaussées font le désespoir des fermiers qui voient leurs récoltes endommagées. Le nouveau produit de déglaçage des routes contient si peu de produits chimiques que les risques pour l'environnement sont minimes.

Fruit du hasard

Freezgard + PCI est composé de chlorure de magnésium et d'un résidu de l'industrie forestière à action anti-corrosive. Le président de Canadian Protective Products qui a acheté les droits d'exclusivité du produit, Michael Bryant, en a fait la découverte en 1985, lors d'une rencontre fortuite pendant ses vacances en Floride.

L'homme d'affaires ontarien prend alors connaissance des travaux déjà entrepris sur le sujet par une compagnie de pâtes et papier d'Atlanta. Un échange d'information s'ensuit ainsi qu'une série de tests pour mettre au point le dégivreur.

Michael Bryant espère bien que l'histoire [redacted] souviendra de lui comme étant le pionnier de la révolution dans le monde du dégivrage des routes. Pour que le rêve devienne réalité, il faut d'abord convaincre les municipalités d'utiliser Freezgard + PCI.

Plusieurs villes canadiennes ont manifesté leur intérêt mais la plupart hésitent encore à cause de son prix. Freezgard + PCI coûte entre 260 et 520 $ pour un kilomètre de route selon la quantité du produit appliqué, tandis que le prix du sel se chiffre entre 4 et 8 $ le kilomètre. À cela s'ajoutent les frais d'épandage du produit liquide ainsi que la location de camions pour le vaporiser.

Comme solution, la compagnie recommande l'utilisation de Freezgard + PCI avec du sel ou du sable. Ceci peut faire baisser les frais de près de 30 pour cent.

Cette stratégie de mise en marché a eu son effet. Les municipalités ontariennes de Richmond Hill, Mississauga, Thunder Bay et le Comté de Wellington ont accepté il y a un an de faire l'essai du dégivreur combiné avec du calcium ou du sable.

Résultats concluants

George Pellarin du département des travaux publiques de la ville de Richmond Hill, affirme que les résultats des tests sont concluants, en dépit de certains problèmes. Par exemple, il faut doubler la quantité de Freezgard + PCI lorsque l'accumulation de neige est supérieure à 2 centimètres et demi, parce que le produit se dilue trop rapidement et perd ainsi de son efficacité.

Il s'agit d'un problème difficile à régler puisque le dégivreur contient, au départ, 70 pour cent d'eau. De plus, une limite existe quant à la quantité de produit qui peut être répandue sur la chaussée.

Comme l'anti-dérapant est liquide, il atteint vite son point de saturation une fois mêlé à la neige et la glace. Il n'est donc pas possible d'accélérer l'effet du dégivreur en augmentant la quantité.

Par contre, [redacted] produit une fois vaporisé grâce à des jets puissants espacés de 20 centimètres chacun, pénètre la glace pour la fendre et n'est pas balayé par le vent comme le sel. Sa couleur brune permet également aux automobilistes de le repérer facilement.

Mais pour la ville de Richmond Hill, tous ces inconvénients, y compris le coût encore élevé du produit, pourraient bien être le prix à payer pour un environnement sain, confie George Pellarin.

Même si aucune municipalité n'a encore adopté Freezgard + PCI de façon définitive, Michael Bryant croit au succès de son produit. Dès l'automne, Canadian Protective Products attaquera le marché canadien en force.

Son président entend également faire affaire avec d'autres compagnies au pays pour la fabrication du produit. Ceci permettrait ainsi à Canadian Protective Products de mettre fin à l'importation américaine des composantes de Freezgard + PCI.

Les consommateurs devront toutefois attendre au moins deux ans avant de pouvoir se procurer le dégivreur dans les magasins.

Le pionnier du dégivreur, Michael Bryant, concentre surtout au travail ses efforts environnementaux. Par exemple, Canadian Protective Products fait le recyclage des boîtes de carton au lieu de s'en débarasser en les envoyant au dépotoir municipal. À la maison, son épouse fait sa part, notamment en achetant des sacs biodégradables.

Valérie Morand est pigiste pour la Société Radio-Canada à Toronto.

Faites affaire avec l'environnement

par Luce St-Pierre

Lire cet article, et mettre en pratique les conseils qui y sont énoncés, c'est joindre l'équipe des «vertébraux». C'est un type d'individu qui agit maintenant et sait se tenir debout...il a beaucoup évolué....

Autrefois critique et passif, accusant facilement les industries, les gouvernements et tous les autres, il s'est tout à coup surpris à sa propre surconsommation. Vivant à l'époque du fast-food et de la course contre la montre, il s'est retrouvé un jour devant une perte de terrain incroyable.

À lui seul, il jetait en moyenne 900 kilogrammes (une tonne) de déchets par année. Sa stupéfaction fut telle qu'il entreprit une réflexion «sans klaxons» propice à lui faire comprendre ses sources de déchets personnelles. Il amorça aussitôt un programme complet de nettoyage comportemental, du lever au coucher.

Il s'est alors dressé une liste en quatre catégories lui permettant d'identifier les gestes à ne plus poser pour améliorer et équilibrer les éléments vitaux de son entourage. Ces actions, disons-le, contribuent positivement à réduire la pollution de l'eau, des sols, de l'air et de son environnement psychologique et humain.

Son programme est tout à fait simple et maintenant à votre portée.

L'EAU

-Il fait en sorte de bien fermer les robinets;

-Il prend des douches à la manière des marins en fermant le robinet lorsqu'il est prêt à se savonner;

-Il n'utilise pas ses toilettes comme d'une poubelle pour se débarrasser de papiers mouchoir, mégots de cigarettes, cigares aux choux ou jambon fumé;

-Il n'arrose la pelouse et le jardin que lorsque cela est absolument nécessaire et évite d'arroser à l'excès;

-Il creuse aussi des rigoles pour diriger l'eau de pluie à l'écart de la chaussée et plutôt dans l'herbe;

-Il ne lave sa voiture que lorsque que cela est absolument nécessaire;

-En tant que pêcheur, il ne verse jamais d'ordures par dessus bord, il les ramène à terre;

-Lorsqu'il se brosse les dents...il referme le robinet.

Voilà pour l'eau et pour les sols maintenant, sur quoi marche-t-il?

LES SOLS

Première règle, qu'il a apprise dès l'âge de 3 ou 4 ans: on ne jette pas ses papiers par terre, on les met dans ses poches et on les vide une fois à la maison...

En fait, il a commencé très jeune et maintenant il recycle et réduit la quantité d'ordures à jeter:

-Il apporte un sac réutilisable pour faire ses courses;

-Il n'achète pas de produits suremballés;

-Il achète des produits réutilisables plutôt que jetables (verre, produits en vrac);

-À Noël, il emballe ses cadeaux dans du papier recyclé ou les bandes dessinées du samedi;

-Il retourne ses cintres excédentaires aux entreprises de nettoyage à sec;

-Encore plus simple, il recycle ses journaux (grâce au service de sa municipalité et s'il n'existe pas, il tente de l'obtenir);

-Il envoie livres et magazines aux résidences pour personnes du troisième âge et aux organismes de services sociaux;

-Il laisse toujours les produits chimiques dangereux dans leurs contenants de sorte qu'on puisse se conformer aux instructions inscrites sur l'étiquette pour leur mise au rebut;

-Il s'informe également auprès de sa localité de la cueillette et de l'élimination des déchets dangereux;

-Il utilise des torchons et n'achète plus d'essuie-tout en papier;

-Après avoir mis sa poubelle au régime, il a cessé de fumer et s'est mis à respirer aisément.

L'AIR

-Il évite d'utiliser des aérosols pollueurs et il opte pour les vaporisateurs à pompe rechargeable;

-Il veille à ce qu'on mette de l'essence sans plomb dans son automobile;

-Il s'assure aussi de faire effectuer une mise au point réglementaire de son véhicule deux fois par année;

-Il a installé un ventilateur au plafond plutôt qu'un climatiseur;

-Il sort à pied ou à bicyclette plutôt qu'en voiture, prend parfois l'autobus et pratique le covoiturage;

-Tout cela a d'ailleurs des incidences bénéfiques sur sa santé psychologique et ça lui donne des idées...

L'ENVIRONNEMENT PSYCHOLOGIQUE

-Il s'est découvert un talent d'horticulteur: il plante des arbres, des fleurs et des arbustes dans son jardin;

-Et même d'ornithologue...il place des mangeoires et cabanes d'oiseaux dans sa cour, choisit des graines qui attireront les types d'oiseaux les plus susceptibles de contrôler les insectes originaires de sa région;

-Il songe plutôt à lire qu'à regarder la télévision;

-Il met son argent de poche de côté tous les jours pour en faire un don à un groupe environnemental;

-Et puis, il s'informe toujours davantage....

Les groupes environnementaux de votre région pourront vous fournir la liste des principaux intervenants du domaine.

Si vous voulez en savoir plus long sur la multitude de choses à faire pour protéger l'environnement, procurez-vous le guide « Ce que nous pouvons faire pour notre environnement» d'où ont été puisés les conseils ci-dessus. **Écrivez à: Environnement Canada, 351, boul. St-Joseph, Hull, Québec K1A 0H3. Tél.: (819) 997-2800.** Et puis, remettez-vous à la lecture en parcourant la revue «Écologie» qui traite de vulgarisation scientifique axée sur l'environnement, la sensibilisation et divers autres sujets.

Conservation de la faune

Le Québec protège enfin les habitats

par Raymond Gagné

Le Québec a créé son premier parc de conservation de la faune il y a près de 100 ans.

Cette volonté de conserver se manifestait alors par un contrôle de l'exploitation et des mesures visant à maintenir les populations de gibiers à un niveau permettant une récolte annuelle: ensemencement, limitation des prises, détermination du nombre d'oiseaux ou de mammifères à abattre. Ces méthodes demeurent toujours des moyens privilégiés pour assurer la conservation des ressources.

Vers la fin des années 1970, Canards Illimités (Duck Unlimited) convainc toutefois Québec de la nécessité de restaurer et de conserver les habitats fauniques. Il ne suffisait plus de protéger les seules espèces. On ne pourrait freiner leur déclin en laissant disparaître ou en ne maintenant pas la qualité de leurs milieux de vie.

Dès lors s'établissait un lien de plus en plus étroit bien qu'encore imprécis, entre ■ perpétuation des espèces animales, l'importance des habitats naturels et la qualité de vie actuelle et future des citoyens.

Liens plus étroits

La diminution et l'extinction éventuelle des espèces indiquaient à n'en plus douter une constante dégradation de l'air, de l'eau, des sols et s'avéraient une menace à l'équilibre des écosystèmes tout en privant les citoyens de ressources et de milieux qui leur procuraient loisirs, détente et avantages économiques, des éléments essentiels à la qualité de vie.

Agir devenait alors nécessaire. En 1984, Québec apporta des amendements à sa Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Il créa la Fondation de la faune du Québec dont il précisa le mandat, en 1989, en lui attribuant les fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

André Magny est un ancien directeur du Service de la conservation de ■ faune et ancien directeur du Service de la faune. Il dirige maintenant la Fondation à titre de président et directeur général depuis le mois de février 1989.

Instruments privilégiés

Dans ses bureaux, à Québec, il précise ses objectifs. D'abord, faire de la Fondation l'instrument privilégié des groupes, des organismes et de façon générale, des Québécois, dans leurs entreprises de restauration et de conservation de leur milieu de vie. En même temps, susciter et soutenir leur implication et appuyer le développement d'initiatives privées de protection et de mise en valeur des habitats fauniques.

Magny ne veut négliger aucun projet opportun ou intervention nécessaire en milieu forestier ou aquatique éloigné. Il n'en favorisera pas moins de façon particulière la restauration et la conservation des habitats des milieux habités. La présence d'une faune vigoureuse et diversifiée, dit-il, demeure le meilleur indicatif et la garantie d'une réelle qualité de vie dans les milieux urbains actuellement appauvris de leurs ressources et généralement dégradés par les interventions humaines peu soucieuses de l'influence réelle des éléments naturels.



Photo Jean Vallières

La survie du chevreuil dépend de la protection accordée aux forêts.

Faire équipe

En conséquence, la Fondation fait équipe avec d'autres organismes publics (Héritage Canada, Canards Illimités, etc.) dans divers projets tels qu'acquisition et aménagement de terres humides, restauration de milieux aquatiques, etc. Elle prépare des programmes à l'intention d'organismes ou de groupes de citoyens, par exemple, l'UPA, le réseau des Zecs, FAPEL-Faune, etc. L'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie en est un exemple.

Au Québec, le chevreuil est présent dans la partie habitée du territoire. Sa survie dépend de la qualité de la forêt privée et de la protection qu'elle lui ménage. C'est avec les propriétaires de forêts privées que la Fondation veut donc travailler à la conservation du cerf de Virginie.

La Fondation est déjà engagée dans des plans ou programmes dont le coût de réalisation approche les 10 millions $. Grâce à elle et à l'implication attendue des groupes, organismes et individus, les régions habitées du Québec auront bientôt repris en main l'avenir de leurs ressources et, ce faisant, auront mis le *cap vers l'amélioration de leur environnement et de leur qualité de vie.*

Raymond Gagné est journaliste au quotidien Le Soleil à Québec.

Sudbury: les collines lunaires reverdissent!

par Thérèse Boutin

Des scientifiques et certaines industries ont décidé de remettre de l'ordre écologique sur la planète et de réparer autant que faire se peut les dommages causés à l'environnement au cours du dernier siècle. Sudbury, INCO Ltd, et des scientifiques de l'Université Laurentienne et de l'industrie ont donné un exemple de ce qui peut être fait pour rétablir les écosystèmes et reverdir la planète sans attendre les gouvernements.

Le projet : reboiser les collines de Sudbury; les matériaux: une mine désaffectée de l'INCO et des jeunes plants d'arbres; la main d'oeuvre: des étudiants, des chômeurs et des scientifiques; les bénéficiaires: la nature, les citoyens de la ville, les gouvernements locaux et l'industrie touristique.

Il y a 20 ans, le professeur Keith Winterhalder du département de biologie de l'Université Laurentienne propose à l'INCO et à la ville de Sudbury un projet pilote de six ans, en collaboration avec certains collègues et le ministère ontarien des Richesses naturelles. Il s'agit dans un premier temps d'évaluer l'étendue des dommages écologiques et environnementaux de la région de Sudbury et dans un deuxième temps, de proposer un programme de reboisement avec diverses espèces d'arbres, d'herbes et de fleurs.

Cette proposition coïncidait avec la construction controversée par INCO d'une cheminée géante de 381 mètres, qui allait disperser les retombées d'anhydride sulphureux dans l'atmosphère au lieu de les laisser choir immédiatement sur la ville de Sudbury.

En dépit des recherches et des tentatives préliminaires de reboisement, le projet fut un échec partiel parce que les racines des pins blancs mouraient au contact des toxines demeurées dans le sous-sol. Il y a cent ans, les collines de Sudbury étaient toutes recouvertes de pins blancs.

Début en 1974

En 1974, le groupe de recherche entreprit, en collaboration avec des élèves de 7e et 8e années de deux écoles locales, de chauler et ensemencer à la main le bas des collines ainsi que des bandes de terrain le long de la Transcanadienne aux divers points d'entrée de la ville. Résultat: l'herbe a poussé, de même que diverses variétés de fleurs et de petits arbres; même les petits animaux rongeurs sont revenus dans les parages.

Quatre ans plus tard, grâce à un projet conjoint de la municipalité régionale de Sudbury, des compagnies minières INCO et Falconbridge et des gouvernements fédéral et provincial, près de deux cents étudiants universitaires ont travaillé à la récupération des sols en ensemençant 115 hectares de terres brûlées. Ce projet de récupération des sols dure toujours.

Depuis 1984, cependant, ce n'est plus le ministère des Richesses naturelles mais bien l'INCO qui produit les arbres dans une «serre» aménagée à 1 400 mètres sous terre dans la mine désaffectée. Une chaleur géothermique naturelle de 24 degrés Celsius permet la croissance d'environ 9 000 arbustes par année. Semés dans des contenants biodégradables en janvier, les jeunes plants arrivent à maturité en avril grâce à la chaleur ambiante naturelle et à des systèmes automatisés d'éclairage artificiel, d'irrigation et de fertilisation. On les remonte ensuite à la surface de la terre pour les habituer à l'atmosphère terrestre, avant de les transplanter. Le taux de réussite est de 97 pour cent ! Déjà plus de 2 000 hectares ont été reboisés grâce aux serres minières d'INCO.

Selon le professeur Winterhalder, il n'est pas question pour le moment de songer à un reboisement commercial, le projet ne visant que l'esthétique urbaine et le rétablissement des écosystèmes. Cependant, étant donné la croissance rapide des jeunes pins à flanc de colline, la gestion des nouvelles forêts deviendra une composante importante de ce projet de récupération des sols. Dans les milieux scientifiques et industriels à Sudbury, on ne parle pas pour le moment de sylviculture, car la réclamation des sols demeure précaire; mais déjà il est question de plantation et de réhabilitation ainsi que de l'introduction dans les jeunes forêts de nouvelles espèces de fleurs et de petits animaux pour accélérer ■ décomposition au sol. Si tout va bien, cette étape du projet sera mise en oeuvre cet été.

L'ambitieux projet des compagnies minières à la fin du siècle dernier a peut-être fait de Sudbury un des plus importants centres miniers au monde, mais il a aussi détruit une riche végétation. Aujourd'hui, ces mêmes compagnies arborent la bannière du développement durable et tentent de réparer les torts causés par une mauvaise gestion de l'environnement.

Charité bien ordonnée

La géopolitique de l'environnement est une science humaine, un appel à la conscience collective pour sauver la planète pendant qu'il en est encore temps. Si charité bien ordonnée commence par soi-même, c'est chez nous que doivent se poser les premiers gestes pour rétablir non seulement l'équilibre écologique, mais aussi pour développer des politiques sévères obligeant les exploitants de nos richesses naturelles à mieux gérer et protéger notre environnement.

Le cas de Sudbury n'est pas unique en son genre; d'autres communautés ont également été victimes des géants du papier, du nickel, de l'or ... Mais c'est probablement à Sudbury que les dégâts étaient le plus évident. Après plus de cent ans, la nature reprend ses droits avec l'aide de la communauté.

Thérèse Boutin est journaliste-pigiste en Ontario


Sunlight
POUR AVOIR UNE LESSIVE PROPRE
ET LA CONSCIENCE TRANQUILLE.
Sunlight. Maintenant sans phosphate.

L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

...ellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 5 numéro 11, Vendredi le 15 juin 1990

Le n° 1 des T.N.-O. a goûté aux joutes constitutionnelles

Le Nord commence à sortir de l'ombre

Dennis Patterson, chef du gouvernement, a dressé un bilan de la participation - modeste mais constructive - des Territoires du Nord-Ouest à la folle semaine constitutionnelle qui a tenu en haleine le Canada, d'un océan à l'autre.

Dominique Claudon

Nombre de préoccupations des Territoires du Nord-Ouest ont été formulées lors de la réunion rondement menée sur l'Accord du lac Meech, et ce au profit d'un plan d'action adopté par les premiers ministres fédéral et provinciaux ■ fin de semaine dernière. C'est ce qu'a déclaré, en substance, le 11 juin dernier, le chef du gouvernement des T.N.-O., Dennis Patterson, de retour d'Ottawa.

L'entente conclue sous haute pression verrait le passage d'un accord constitutionnel inchangé avant la limite fatidique du 23 juin, tout en ayant des «amendements séparés» et conçus pour répondre à certaines préoccupations des T.N.-O., du Yukon, et des organisations aborigènes d'envergure nationale.

M. Patterson considère que les Territoires ont joué un rôle «très actif» dans cette ronde de débats constitutionnels.

Hormis une réunion en privé avec ■ Premier ministre fédéral, le chef



Dennis Patterson, chef du gouvernement des T.N.-O.

du gouvernement ténois et son ministre de ■ Justice, Michael Ballantyne, ont eu des échanges avec le conseiller constitutionnel et sénateur Lowell Murray, les premiers ministres et les membres des gouvernements bien avant que ■ délégation des T.N.-O. n'arrive dans la capitale fédérale le 3 juin. Les délégués ténois étaient des membres du Comité spécial de l'Assemblée législative sur la réforme constitutionnelle, des conseillers du ministère de la Justice, et, rappellons-le, MM. Patterson et Ballantyne.

Bien qu'ils n'aient pas été amenés à participer aux réunions en huis-clos pour les premiers ministres fédéral et provinciaux et leurs experts, ■ délégation territoriale a gagné en statut puisqu'elle a été autorisée - pour la première fois - à avoir pleinement accès aux facilités et services à l'usage des pouvoirs fédéral et provinciaux.

De plus, la délégation a été mise au courant dans les coulisses des progrès des discussions et a maintenu la communication avec les hauts-fonctionnaires fédéraux/provinciaux afin de s'assurer que les intérêts territoriaux et aborigènes étaient bien saisis et pris en considération.

Suite en page 12..

La grève des travailleurs à terre de Hay River

Les négociations sont dans une impasse

Alain Bessette

HAY RIVER - Près des terrains de la «Northern Transportation Company Limited» (NTCL), Hay River commence à ressembler à un vaste entrepôt à ciel ouvert. C'est que depuis le 21 mai dernier, les soixante-dix travailleurs à terre (*shore-workers*) de la NTCL sont en grève et les compagnies de transport routier et ferroviaire doivent recourir à l'entreposage momentané des diverses marchandises qui, normalement, ne font que transiter à Hay River.



Bill Betzhold, président du syndicat

Interrogé à ce sujet le 1er juin dernier, M. Bill Betzhold, président de l'Alliance de la fonction publique du Canada-section locale X3040, estime que la situation pourrait durer au moins jusqu'au 9 juin. «Ça pourrait aller plus loin mais, logistiquement parlant, la compagnie ne pourra supporter une grève plus longue.», avoue-t-il.

L'impasse

La dernière convention collective est venue à échéance le 1er avril 90 mais les négociations ont débuté plus tôt, en décembre 89. Il s'est tenu une séance de négociation par mois depuis ce temps-là. Malheureusement, les négociations sont actuellement dans une impasse. Lors de la dernière rencontre de négociation tenue à Vancouver dans la semaine du 14 mai, en présence d'un média-

Suite à la page 4

La Stratégie environnementale pour l'Arctique

La sauvegarde du patrimoine naturel devrait primer sur les intérêts privés

Le Plan vert a un équivalent pour le Nord : la Stratégie environnementale pour l'Arctique. Il s'agit de faire coopérer toutes les parties en présence, les enjeux étant la préservation de la nature septentrionale et de l'identité canadienne.

Dominique Claudon

L'Arctique canadien, qui occupe plus de 40% de la superficie du pays, n'échappe pas aux problèmes environnementaux. Dans cette optique, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien propose un cadre de discussion afin de parvenir à une Stratégie environnementale pour l'Arctique (S.E.A.).

Il s'agit d'un «plan de coopération». Le document de travail y afférent insiste sur trois points. Premièrement, il est question de définir les défis à relever en vue de rendre compatibles développement (économique) et respect de l'environnement septentrional. Deuxièmement : améliorer les conditions de la prise de décisions. Troisièmement : déterminer précisément les mesures à prendre en faveur de l'environnement du Canada arctique. «Pour assurer la réussite de ce plan d'action, nous devons obtenir la participation de toutes les personnes dont la vie est affectée par l'altération de leur milieu. Les habitants du Nord, tant les autochtones que les Blancs, doivent collaborer et s'impliquer», explique-t-on du côté des pouvoirs publics. Notons, à ce sujet, que bon nombre de Septentrionaux ont déjà participé à l'élaboration du concept de développement durable en suggérant des stratégies écologiques - régionales et communautaires - et des plans régionaux d'utilisation des terres, et en négociant des ententes globales. Ce sont justement ces stratégies qui sont à l'origine de l'opération S.E.A.

Hormis la nécessité de cette interaction, la science, autant que ■ savoir traditionnel, aura un rôle à jouer dans la mise au point de cette nouvelle politique environnemen-

Suite à la page 2



Les élèves de l'école Allain St-Cyr faisaient partie des visiteurs lors de la journée portes ouvertes du Bureau des langues à Yellowknife (lire en page 8)

Juin brise la glace!



SOMMAIRE

Francophonie
24 juin

Canada
1er juillet

Les festivités prochaines
voir en page 3

Leroux, Beaulieu... et les autres
voir en page 11

Lancement de concertations pour l'environnement

Le pouvoir fédéral voit l'avenir en vert

Le nouveau ministre de l'Environnement, M. Robert de Cotret,est venu à Yellowknife appuyer le Plan vert, destiné à faire du Canada le pays industrialisé le plus en harmonie avec son environnement, d'ici l'an 2000.

Dominique Claudon

Pour qu'un problème acquière une dimension politique, il faut qu'une collectivité arrive à le propulser sur la scène publique. En ce qui concerne la prise de conscience de l'enjeu que représente l'environnement, le gouvernement fédéral fait preuve de rétro-action ; d'ailleurs, les misères du globe sont devenues la plus forte préoccupation des Canadiens. C'est dans ce contexte qu'Ottawa déclenche l'opération Plan vert. Une politique dont l'ambition est de faire du Canada «le pays industrialisé le plus en harmonie avec son environnement, d'ici l'an 2000».

On a longtemps pensé - à tort - que nos ressources sont inépuisables et que l'environnement continuerait d'absorber nos déchets ; il est grand temps de changer d'attitude et de commencer à penser vert, dit-on du côté des planificateurs du Plan vert. Il peut sembler paradoxal que ce soit sous le mandat d'un pouvoir politiquement allergique à l'intervention de l'État que naît un discours officiel déplorant [illegible] fait que «la croissance économique dilapide trop souvent notre environnement naturel et culturel».



Mme Shirley Martin, ministre d'État aux affaires indiennes et du Nord

La recette proposée par le gouvernement d'Ottawa : «le développement durable», un concept écologique énoncé par la Commission mondiale pour l'environnement et le développement. Moyen avancé : «un meilleur processus décisionnel». D'une part, il s'agit d'améliorer la qualité des données sur lesquelles nous fondons nos décisions, explique-t-on dans le milieu des technocrates de l'écologie. Or des décisions efficaces et favorables auraient besoin de plusieurs facteurs-clés : investir dans la science et la technologie environnementales, mieux informer le public, éduquer la population aux questions de l'environnement, renforcer les moyens juridiques de protéger la santé publique et les ressources naturelles, et faire payer les coûts environnemementaux aux décideurs fautifs.

D'autre part, le partenariat devrait être renforcé. Qui dit meilleure prise de décisions, dit collaboration à tous les niveaux. Le pouvoir central en appelle à une étroite coopération fédéralo-provinciale et souhaite la participation des partenaires sociaux, des organismes non gouvernementaux, et des populations autochtones, entre autres.

Ce message, deux membres du gouvernement fédéral sont venus le délivrer à leur façon à Yellowknife le 2 juin dernier, dans le cadre du lancement dans les T.N.-O. des séances d'échanges nécessaires à l'élaboration du Plan vert. Le ministre de l'Environnement, Robert de Cotret, a parlé notamment du changement d'optique vis-à-vis de l'environnement : «aujourd'hui, on se demande comment faire pour réduire le gaspillage d'énergie et de matériaux ; il y a dix ans, on s'interrogeait sur la façon de produire plus et de faire de l'argent à tout prix». Le nouveau ministre a par ailleurs évoqué la pollution qui affecte «l'écosystème unique en son genre de l'Arctique». La ministre déléguée aux Affaires indiennes et au Nord, Shirley Martin, lui a emboîté le pas en défendant [illegible] Stratégie environnementale pour l'Arctique. «Il s'agit de préserver le lien intime existant entre l'autochtone, la terre et l'océan», a-t-elle soutenu.

Des vertes et des pas mûres...

«Vous nous distribuez des feuilles de papier non-recyclé et imprimé seulement au recto, cherchez l'erreur !». L'ouverture des séances de consultation ténoises pour [illegible] Plan vert, le 1er juin dernier à Yellowknife, donnait le ton... Représentant *Ecology North*, Ted Buracas dénonçait le gaspillage relatif à la diffusion de certains imprimés de sensibilisation. Il a protesté de nouveau lorsque le fonctionnaire d'*Environnement Canada* Bev Burnes a répliqué sans vergogne que son ministère n'était pas en mesure d'obtenir suffisamment de papier recyclé. «Je vends moi-même du papier recyclé et il existe certainement des points à Yellowknife pour s'approvisionner», lançait l'écologiste jusqu'au-boutiste.

Certaines personnes ont tenté de démythifier le discours officiel. «Les documents de discussion relatifs au Plan vert et à la Stratégie environnementale pour l'Arctique nous disent que tout va bien, que l'état de l'environnement s'est amélioré. Mais je n'ai pas l'impression que les choses aient tellement changé», a déclaré un autre militant, John McCullum. Il pensait plus spécialement aux lacunes juridiques et à leurs effets.

À la question d'une femme sur l'information du public et des élèves, M. Burnes a répondu que divers programmes pédagogiques sont déjà en place.

Le lendemain, des ateliers ont eu lieu dans une atmosphère plus feutrée. Si des propositions issues des discussions sont considérées pertinentes par les experts, elles figureront dans le rapport final qui précédera l'application du Plan vert.

D.C.

Suite de la page 1

Une stratégie pour l'Arctique

devenir une source de développement durable. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord cite l'existence d'importants gisements de prétrole et de minerai. Ainsi, «leur extraction doit s'effectuer de façon à préserver l'intégrité de l'environnement arctique, tout en offrant le plus d'avantages possibles aux habitants du Nord». D'autre part, il est recommandé de favoriser de la même façon la consolidation de l'infrastructure publique et privée pour obtenir une économie plus diversifiée qui miserait davantage sur les petites entreprises liées aux ressources renouvelables.

Ayant pour objectif de régler les conflits engendrés par l'utilisation des ressources, un processus régional d'aménagement du territoire - de grande envergure - a été lancé dans les T.N.-O. et au Yukon. Cela donne un programme communautaire sous forme coopérative, qui invite les industries, les organismes gouvernementaux et autochtones à collaborer. Les deux commissions septentrionales d'aménagement du territoire sont en train de préparer les lignes directrices de ce programme sur lequel reposeront la gestion et l'utilisation futures des terres, des eaux intérieures, du littoral et des ressources naturelles.

Les destinées de l'environnement arctique sont donc apparemment entre de bonnes mains.

Pour terminer, quelques mots du ministre des Affaires indiennes et du Nord-Canada, Tom Siddon : «Bien que l'Arctique soit relativement isolé sur le plan géographique et peu peuplé, [illegible] revêt une importance particulière dans le cadre de l'identité canadienne. Ce sont l'héritage du Canada et son avenir qui sont en jeu».

L'oiseau symbole des T.N.-O.

Le faucon gerfaut

C'est le 8 juin dernier que le ministre des Ressources renouvellables, Titus Allooloo, a dévoilé les résultats du vote concernant l'oiseau symbole officiel des Territoires du Nord-Ouest. C'est le faucon gerfaut qui a récolté le plus de votes de la part des résidents des T.N.-O. parmi les six oiseaux en lice.

Au total, 7 512 Ténois et Ténoises ont voté dans le cadre de la campagne de désignation d'un oiseau officiel, organisée par le ministère des Ressources renouvellables. Le faucon gerfaut a obtenu 2 249 votes, soit 30% du total des votes. Pour sa part, le bruant des neiges a obtenu 1 682 votes, 22% des votes; le huard a eu la faveur de 1 187 votants, 16%; l'oie des neiges, 800 pour 11%; le cygne siffleur, 738 pour 10%; et finalement la sterne de l'Arctique, 695 votes pour 9% des votes. 161 votes concernaient des oiseaux non listés au départ.

M. Allooloo s'est dit heureux de la bonne participation de la population, qu'elle ait pris le temps de voter et qu'elle ait appris des informations sur les différentes sortes d'oiseaux des T.N.-O.



Les trois personnes suivantes ont, chacune, mérité une paire de jumelles à la suite d'un tirage au sort: Ann Cruise, d'Iqaluit, Jesse Mollner, de Yellowknife et Sonia Minoza, de Fort Providence.

Le choix du faucon gerfaut est des plus pertinents puisqu'il s'agissait du seul candidat résidant en permanence dans les Territoires.

A.B.

La Saint-Jean, version septentrionale

Cette année encore, la Saint-Jean Baptiste, fête de la francophonie canadienne, va battre son plein. *L'Aquilon* a enquêté sur sa prochaine célébration dans le Nord.

Yellowknife

L'Association franco-culturelle prépare son pique-nique familial annuel en célébration de la francophonie. Les activités se dérouleront au parc Petitot, derrière l'ancienne aréna, de 15h00 à 19h00. Des jeux de pelouses pour les enfants seront organisés. N'oubliez pas vos ballons, racquettes de badminton, instruments de musique ainsi que tous vos mets favoris que vous pourrez faire griller sur place.

Pour de plus amples renseignements, Madeleine Thibault: 873-3292

Hay River

L'Association des francophones de Hay River a organisé son barbecue familial à la résidence de Julie Bernier, au douzième mille, tout près du club de golf. Les festivités débuteront à 18h00. Encore une fois, il y aura des jeux de pelouses organisés pour les enfants et un feu de camp traditionnel sur le bord de la plage en fin de soirée. Pour de plus amples renseignements, Julie Bernier: 874-6577

Iqaluit

En ce fameux dimanche de juin, petits et grands sont invités à se dégourdir les jambes dès 14h00 sur le terrain de l'école Nakasuk où une partie de balle-molle sera organisée pour les adultes pendant que les enfants participeront à une joute dde soccer. Un barbecue communautaire aura lieu à l'extérieur du local de l'Association des Francophones d'Iqaluit dès 17h00, après quoi des prix seront remis aux heureux gagnants du concours de dessins de la Saint-Jean.

Un concours d'amateurs, mettant en vedettes les meilleurs chanteurs, poètes, comiques et talents du coin mènera au feu traditionnel de la Saint-Jean, accompagné d'une musique de circonstances, bien sûr!

Nanisivik

La toute récente Association franco-culturelle de Nanisivik n'a pas encore reçue de budget lui permettant d'organiser des festivités cette année. Pourtant, une multitude de réceptions privées seront organisées; trouvez-vous un moyen d'y être invité.

Edmonton

Le bureau du Québec à Edmonton, pour la troisième année consécutive, organise un cocktail à l'occasion de la Saint-Jean Baptiste. Tous les Québéçois d'Edmonton ainsi que leurs amis et toute autre personne intéressée y sont bienvenus. La rencontre aura lieu le jeudi 21 juin de 17h00 à 19h00. Si vous avez l'intention d'être dans le coin, ne manquez pas d'y aller en appelant le Bureau au: 423-6651.

I.B.

25ième anniversaire du drapeau canadien

Thème de la fête du Canada

À <u>Yellowknife</u>, les activités débuteront vers 11h00 à l'aréna municipale, òu les membres du Rotary *Club* organiseront une parade de chars allégoriques. Des clowns feront partis du cortège et distribueront bonbons et ballons aux enfants de tout âge. Des prix seront attribués aux chars et aux bicyclettes les mieux décorés. La parade se dirigera vers le centre-ville, via la rue Franklin, au son de la cornemuse.

La parade terminée, les gens sont invités à se regrouper au parc Petitot, tout près de l'Hotel de Ville où une cérémonie ayant pour thème le multiculturalisme est organisée. L'hymne national sera de la partie ainsi que des discours de politiciens locaux et un mot de la mairesse.

Les divertissements se poursuivront au rythme d'un concert musical. Plusieurs jeux carnavalesques seront installés; il y aura des démonstrations de Tae Kwon Do et *Read Canada* sera sur place pour faire de la lecture aux enfants. Des prix seront distribués aux gagnants de diverses lotteries, et les gens pourront se régaler à un des multiples kiosques de mets ethniques.

À <u>Hay River</u>, trois journée de festivités attendent les résidents de Hay River pour la fin de semaine du premier juillet. L'évènement principal, la compétition de courses *jet boat* débutera vendredi le 29 juin.

Samedi, les courses de bateaux continueront et ne seront interrompues que pour la parade, dans laquelle participeront, bateaux, chars allégoriques et bicyclettes décorées. Le cortège se formera à 10h00 aux alentours du Red *Rooster* et se terminera dans le stationnement de l'Aréna. Hot dogs et boissons gazeuses seront servis et des prix seront remis aux concurrents ayant le plus beau char, bateau ou bicyclette.

Les avides d'exercice pourront choisir entre un tournoi de golf, un tournoi de baseball ou, s'ils préfèrent, une danse au centre communautaire en fin de soirée.

Dimanche, les festivités se termineront sur une note joyeuse avec, entre autre, des courses de radeaux, une lotto-canard, des amusements pour les enfants ainsi que des concours de chateaux-de-sable.

À <u>Fort Smith</u>, une parade est organisée et qui débutera dans la cour de l'école élémentaire J.B.T. à 11h00 et qui se terminera une heure plus tard au parc Cornibear. Une fois le cortège arrivé à destination, il y aura une cérémonie de levée du drapeau effectuée par : un-e aîné-e, une personne handicapée, un-e jeune, et plusieurs dignitaires. Tout ceci au son du «O Canada!». Un grand gâteau à l'effigie du drapeau sera distribué à tous en commémoration de son 25e anniversaire.

Vers 14h00, l'Association Métis invite les jeunes à participer à divers jeux au rythme de la musique. Un tour de ville, un tournoi de golf et une partie de balle molle permettront aux plus sportifs de festoyer à leur façon.

Tous sauront se régaler au «fish-fry» et à l'épluchette de blé d'inde du souper. Pour bien digérer le tout, il y aura de la danse dans les rues jusqu'aux alentours de minuit.

À <u>Nanisivik</u>, les festivités dureront toute la fin de semaine à Nanisivik. L'évènement de taille est la douzième édition du Marathon du Soleil de Minuit. Cette course débute vers 10h00 à Arctic Bay et prend fin à Nanisivik. Pour les plus jeunes et les amateurs, diverses courses- une de 6 kilomètres et une autre de 10 kilomètres-seront organisées.

De multiples barbecues et danses seront organisées. De plus, des visites à la mine seront possibles, ainsi que des tournées aériennes à Grise Fjord et Pond Inlet grâce à des «Twin Otters». Finalement, Monsieur Laurie Dexter donnera une conférence ayant pour sujet sa traversée du Pôle Nord.

À <u>Iqaluit</u>, la communauté a un horaire mouvementé pour les festivités du premier juillet. Une parade débutera à l'aéroport vers 13h00 et se terminera à la caserne des pompiers.

Les cérémonies d'ouverture auront lieu à l'intérieur du *curling rink* où les *Girl Guides* chanteront l'»O Canada!» en:français, anglais et en inuktitut. Après quoi, elles joueront une petite pièce préparée spécialement pour l'occasion. Des gymnastes locaux ainsi que des danseurs inuit feront une démonstration de leurs talents.

Les festivités se transporteront à l'extérieur vers 15h00 où des jeux carnavalesques seront organisés et le drapeau du 25e anniversaire sera dressé. Ensuite, tout les gourmands pourront se régaler avec un morceau du gâteau anniversaire.

ÉDITORIAL

La rencontre des premiers ministres canadiens

Une prise d'otage en règle

Le long «souper» informel commandé par le premier ministre Mulroney n'aura finalement rien apporté au pays. Malgré l'accord plus ou moins sincère de neuf des dix premiers ministres provinciaux, il y a toujours une province récalcitrante. Terre-Neuve deviendra-t'elle le nouveau «Québec» de la confédération en refusant de ratifier une entente constitutionnelle? Le Manitoba suivra-t-il dans la foulée de Terre-Neuve?

Dans l'immédiat, les T.N.-O. ne gagnent rien à ce que l'entente du Lac Meech ne soit pas ratifiée. Si le duel entre les provinces anglophones et le Québec devait se poursuivre, c'est toujours les questions de la «société distincte» et de la prédominance de cette clause sur la Chartre des droits et libertés qui retiendront l'attention et sur lesquels porteront tous les débats.

Selon nos représentants à ce débat de longue haleine, Messieurs Patterson et Ballantyne, les T.N.-O. ont fait de légers gains dans les dernières semaines. Pour une fois, il a semblé y avoir une ouverture à leur participation active à ces discussions constitutionnelles.

Une fois établi le principe de notre présence active, pensent-ils, [illegible] sera plus difficile de nous éviter la prochaine fois. Peut-être! Il faut l'avouer, bien que maigre, il s'agit d'une amélioration tout à l'honneur du sens du lobbying de nos représentants.

De plus, soulignent-ils, si l'entente est signée et adoptée par toutes les législatures, les T.N.-O. se trouveront protégés de ses voisins du Sud aux visées expansionnistes. Avant que l'Alberta ne revendique et n'obtienne une expansion de ses territoires vers le nord, il faudra l'accord des neufs autres provinces et du pouvoir fédéral. Cela sera difficile à obtenir. Autre gain minime permettant de temporiser.

Mais qu'en est-il des droits des femmes, de ceux des autochtones et du pouvoir des Territoires d'acquérir le statut de province? Rien! Tout est reporté à de futures discussions constitutionnelles.

Il peut donc y avoir un risque calculé à souhaiter la ratification au plus vite de cette entente que nous savons insatisfaisante et «pleine de trous». D'une part, pour protéger notre intégrité géographique et, d'autre part, pour qu'enfin la suite des discussions constitutionnelles délaissent le problème du Québec et aborde les questions essentielles des femmes, des autochtones et du statut des Territoires.

Mais ne crions pas victoire trop tôt! Il se peut bien que le Manitoba ne ratifie pas l'entente, que Clyde Wells fasse porter cette question aux urnes, que le Québec réagisse lui-même par un appel au peuple et que tout le chaos se poursuive indéfiniment ou jusqu'à épuisement des forces.

Les mises sont ouvertes, faites vos jeux!

Alain Bessette

L'équipe

Directeur: Alain Bessette
Journaliste coopérant : Dominique Claudon
Agente de liaison : Isabelle Bertazzo
Collaborations : Martin Clifford
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603

ABONNEMENT
Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : 15 $ par année
Tarif institutionnel : 25 $ par année

Je m'abonne ...
Nom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : ....
Tél. : ....

Suite de la page 1

Grève à Hay River

teur, l'employeur a déposé des «offres finales».

Selon M. Betzhold: «Ce qu'ils ont déposés sur la table était très en dessous de ce à quoi on s'attendait de recevoir surtout que l'année dernière avait été une très bonne année au plan commercial et on s'attendait à une négociation de bonne foi avec la compagnie.»

Il faut comprendre que [illegible] dépôt «d'offres finales» paralyse généralement les négociations. Cela ouvre [illegible] porte soit à des concessions importantes des travailleurs, soit à une action plus musclée de leur part, [illegible] grève. Les travailleurs ont opté pour la grève.

Mais depuis, les négociations sont au point mort, la grève se poursuit et le syndicat attend toujours une réaction de [illegible] part de l'employeur qui, présentement, reste muet face aux pressions syndicales.

Les points encore en litige concernent les salaires, la classification des emplois, le plan de retraite et les congés de maladie.

Des travailleurs déterminés

Pour l'instant, la grève coûte cher à l'employeur. En effet, en vertu de contrats signés avec différents travailleurs marins, ceux-ci reçoivent leur plein salaire malgré leur inactivité forcée. De plus, la compagnie les hébergent et pourvoit à leur nourriture. Autant de coûts ne générant actuellement aucun revenu. Eux-même regroupés en syndicats, ces travailleurs refusent de franchir les lignes de piquettage, comportement de solidarité commun dans de telles situations.

Pour M. Betzhold, étant donné l'accroissement du chiffre d'affaires de la compagnie l'an dernier, les travailleurs sont déterminés à obtenir une bonne convention collective dès cette année et ils vont y travailler d'arrache-pied.

Les bateaux sont en rade à Hay River

Il espère que la NTCL ne compte pas sur l'inévitable essouflement résultant d'une grève pour obtenir des concessions des travailleurs. «Si la compagnie pense que [illegible] grève va nous affaiblir, elle se trompe, soutient-il, le moral est bon.»

Il faut dire que les travailleurs se sont organisés pour amoindrir les effets néfastes de la grève. Ils reçoivent un maigre vingt-cinq dollars par jour de grève, s'ils s'impliquent. Ce montant étant insuffisant pour remplir toutes les obligations financières courantes, surtout lorsqu'on a une famille à charge, le comité de grève a mis sur pied un comité de «bien-être».

Ce comité gère et répartit les dons reçus tant des organisations syndicales locales que ceux provenant d'un peu partout au Canada. Ces sommes d'argent servent à aider les familles et les personnes devant faire face à des échéances fixes de paiement tels les prêts hypothécaires.

Des relations tendues

Lorsqu'on l'interroge sur le type de relation qu'entretient généralement le syndicat avec l'employeur, M. Betzhold nuance ses propos.

Il note tout d'abord que les relations antérieures ont été relativement pacifiques, la dernière grève remontant à juillet 1986. Cette dernière grève n'avait duré qu'une journée et c'était une grève illégale spontanée.

De plus, dit M. Betzhold, le syndicat entretient de bonnes relations avec les dirigeants locaux de la NTCL. Là où le bat blesse, c'est avec les dirigeants de la maison-mère à Edmonton. Or les décisions importantes sont toutes prises à Edmonton. Il explique ces tensions par l'incompréhension des gens d'Edmonton par rapport à la réalité septentrionale. «Ils ne semblent pas comprendre les intérêts que l'on défend, que l'on veut négocier dans le Nord», dit-il.

Peu d'impacts à Hay River

Selon le maire de Hay River, M. Walter Kudelick, après une quinzaine de jours de grève, l'impact économique ne se fait pas beaucoup sentir à Hay River. Même à plus long terme, il ne croit pas à un impact important pour sa municipalité.

En revanche, si la grève se prolonge, il entrevoit de sérieux problèmes d'approvisionnement pour les régions plus au nord, principalement en matériaux de construction.

Dernière heure

Les négociations reprennent à Yellowknife

Au moment de mettre sous presse, nous avons appris que l'Alliance de la fonction publique du Canada - représentant les travailleurs à terre de la NTCL, toujours en grève - avait obtenu de la haute direction de cette compagnie qu'elle se déplace jusque dans les Territoires du Nord-Ouest - plus précisément à Yellowknife - pour reprendre les négociations. Ces dernières ont repris le 12 juin. Selon M. Betzhold, président du syndicat local des travailleurs à terre, cela débute lentement et n'augure rien de bon pour les jours à venir.

D'un croassement à l'autre

Chronique estivale d'un esprit en vacances

Ça y est, les Territoires ont choisi leur oiseau symbole. Il s'agit du faucon gerfaut. Ce dernier est un petit cousin du faucon pélerin et n'a aucun lien de parenté avec les vrais c... qui nous dirigent.

Le faucon a remporté la victoire haut la serre. Ce n'était pas tellement difficile étant donné la piètre qualité des adversaires que nous vous décrivons brièvement.

Le huard, cet oiseau de malheur qui hante nos poches ■ nos bourses, ne fait pas le poids parmi notre menue monnaie.

Le cygne siffleur, trop majestueux pour notre exceptionnelle modestie, ne pouvait tenir le coup face à notre rapace officiel.

Le bruant des neiges, qui aurait pu hurler ses émotions à la suite de sa défaite s'il ne lui avait pas manquer un Y pour ce faire.

L'oie des neiges, cette étourdie qui préfère se faire abattre par nos voisins du Sud plutôt que par nos vaillants chasseurs locaux, en a fait tout un plat.

Et finalement la sterne de l'Arctique qui se dit consternée d'avoir obtenu le moins de votes. Le plus petit des candidats ne pesait pas bien lourd dans la balance de cette injustice.

Injustice! Voilà, le mot est lancé.

Comment peut-on nommer un oiseau le symbole officiel des T.N.-O. alors qu'il n'a obtenu que 30% des votes. C'est donc dire que 70% des gens n'en voulait pas. La démocratie bat de l'aile, je vous ■ jure! Pourquoi n'y a-t-il pas eu de deuxième tour de scrutin comme c'est la règle dans la plupart des conventions pour l'élection des chefs de parti?

Cela m'amène à vous parler d'un autre oiseau de malheur, Jean Chrétien, ce candidat subtil à l'investiture du Parti libéral. S'il est élu, ce parti méritera vraiment son nom car il faut être très libéral pour se choisir un tel *leader*. Y aura-t-il un concours national pour se choisir une «bibitte» officielle du Canada? Moi je voterais pour J.C., ce politicien qui ne mâche pas ses mots (mais ça, c'est pas de sa faute).

Allez, on se retrouve au prochain numéro.

CROOA!

Initiatives des femmes
15 700$ de subventions reçues

La ministre à la Condition féminine, Jeannie Marie-Jewell, a donné son feu vert le 23 mai dernier au versement de subventions d'un montant total de 15 700$ dans le cadre du Programme d'appui aux initiatives des femmes.

Au début de cette année, des subventions ont été accordées à l'Institut canadien de recherches pour la promotion de la femme, la Société Peel River anti-alcoolisme (PRAC), le Groupe de femmes de «Cet assortiment de groupes féminins, depuis les organisations de petites communautés jusqu'aux groupements d'envergure nationale, travaillent à l'émancipation sociale des femmes et à accroître la prise de conscience du public», a déclaré Mme Marie-Jewell.

C'est ainsi que la PRAC de Fort McPherson a reçu 2 500$ pour couvrir les coûts de la participation des T.N.-O. à une opération internationale répondant au code de «Liaison des luttes feminines pour en finir avec la violence». Coordonné par le Centre international Match à Ottawa, ce programme a utilisé des techniques de théâtre populaire en vue d'assister la communauté dans ses efforts pour éliminer la violence à l'égard des femmes.

Un atelier théâtral d'une semaine s'est tenu au niveau communautaire, puis a été suivi d'une représentation à Yellowknife. Y ont pris part diverses représentantes non seulement du Canada, mais également du Tiers monde.

Quant à l'association de femmes inuit, elle s'est vue attribuer 8 000$ additionnels pour aider à payer les dépenses qu'ont encourues les femmes inuit de l'Arctique de l'Est lorsqu'elles se sont jointes à l'assemblée générale annuelle de Pauktuutit à Iqaluit en mars dernier.

Un film vidéo sur le travail obstétrique accompli par l'association et suivi par l'entreprise-media inuit I.B.C. avait été diffusé en primeur à cet occasion.

La SSJB s'approprie les fêtes de la Saint-Jean

Eric Barbeau
(Collaboration Spéciale)

MONTREAL (APF): Les festivités de la Saint-Jean-Baptiste auront une saveur nationaliste dans ■ Belle province au lendemain de l'échéance du lac Meech. En faisant renaître le traditionnel défilé de la Saint-Jean, enterré en 1981, la Société Saint-Jean-Baptiste veut célébrer cette année les «Trente ans de puissance tranquille au Québec.» Les francophones du Québec préparent-ils un rendez-vous avec l'histoire?

Depuis la fondation de la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) en 1834, *le 24 juin se veut la fête des Canadiens français.* Mais l'édition 1990 déviera de cette vocation. Jean Dorion, président de la SSJB de Montréal, déclare que «la Saint-Jean sera avant tout la fête des Québécois.» Selon lui, le mouvement d'identité nationale n'a jamais été aussi fort que maintenant.

Pour Nicole Boudreau, directrice générale du Comité des Fêtes nationales de la Saint-Jean et ancienne présidente de la SSJB, il est cependant possible d'inclure les Francophones hors Québec dans les fêtes de la Saint-Jean. «La Saint-Jean se veut la fête des Québécois, mais cela ne signifie pas qu'on va se regarder le nombril.»

En guise de «salut» aux communautés francophones des quatre coins du Canada, certains chars allégoriques arboreront le drapeau des communautés francophones hors Québec. De plus, la Société Radio-Canada retransmettra l'événement en direct, d'un océan à l'autre.

Financé en grande partie par le gouvernement du Québec, l'événement se veut surtout la Fête nationale des Québecois...francophones! Un peu plus tôt cette année, les dirigeants d'Alliance Québec ont manifesté le désir de participer au défilé mais la SSJB a décliné leur offre. «C'est nous qui préparons le menu du défilé, explique M. Dorion, et nous tenons à ce qu'il reste pacifique.»

La déclaration n'est pas sans faire réagir Robert Keaton, président d'Alliance Québec. «Nous sommes aussi Québécois, dit-il. Quand le premier ministre donne 250 000$ pour l'organisation, on devrait aussi pouvoir en profiter! En proposant de participer au défilé, nous posions un geste sincère, sans provocation. Cela aurait été un précédent dans l'intégration de toutes les communautés du Québec et nous croyions que les gens de la SSJB allaient sauter sur l'occasion.» Le refus de la SSJB a marqué le début d'une *nouvelle vague de tensions culturelles à Montréal. Une autre fois...*

Un super spectacle clôturera la grande fête sur l'île Sainte-Hélène, le 24 juin. Parmi les artistes invités: Paul Piché, Diane Dufresne, Laurence Jalbert, Michel Rivard, et Gilles Vigneault. Notons que ■ spectacle aura été présenté la veille à Québec.



FRANC[...]

Thème du [...]

La nature [...]

Les joies du collage

Coller des images afin d'obtenir un joli dessin, quelle joie! Les étudiants de 1ière, 2è et 3è années ont prix plaisirs a faire des collages représentant divers exemple de l'environnement qui les entourent. De plus, le collage, c'est en quelque sorte faire du recyclage.

Greg H., 2è

Jay Gascon, 1ière

Eric, 3è

Matthew C., 2è

Jaimie, 1ière

Kate Guay, 3è

Nema M., 3è

B.J., 1ière

Vanessa L., 4è

Alicia C., 4è

Meagan W.,7è

Danny B. et Corey M., 7è

Les heureux g[...]

Jay Gascon, 1[...]
Greg H., 2è [...]
Kate Guay, 3è [...]
Charis Shaw, 4è [...]
Marcena C. , 5[...]
Gary Stoodley, [...]
Nadine Gentleman, 7è[...]
Wendy B. et Laura F., [...]

Prix de[...]

1ère, 2ième, 3ième a[...]
4ième, 5ième, 6ième [...]
7ième, 8ième ann[...]

L'Histoire de pêche

Chacun a son histoire de pêche favorite. Quelle meilleure faço[...] de la partager qu'avec une amusante bande dessiné. Les élèves de 7è et 8è année nous mettent dans l'ambiance estival[...] en partageant avec nous leur histoire de pêche la plus absurde.

Wendy B et Laura F., 8è

Daniel M. [...]

...O-PAGES

...mois de juin:

...et le soleil

La Nature: un équilibre précaire

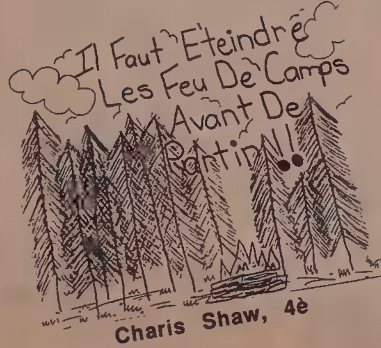
La nature nous fournit, entre autres, de la nourriture, de l'eau et de l'oxygène. Il est donc essentiel d'être prudent dans notre usage de ces ressources dites renouvelables et de ne pas les prendre pour acquises.

...gagnants du mois

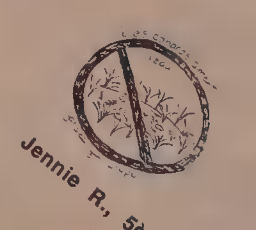
...ière année, Allurut
...année, J.B.Tyrrel
...année, Mildred Hall
...nnée, Camsell St-Paul
...è année, J.B. Tyrrell
...è année, J.H. Sissons
... année, William McDonald
...è année, William McDonald

...s Gagnants

...nnées: livre sur la nature
...nnées: livre sur la nature
...ées: livre sur la nature



Charis Shaw, 4è



Jennie R., 5è

Jeremy P., 6è

Vous voulez aider notre environnement?

Gary Stoodley, 6è





Sup recyclez!!

Marcena C., 5è

Un jour de pêche incroyable mais vrai.

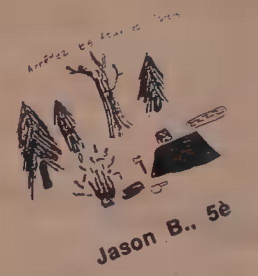
Un jour mon pere et moi ont aller sur le Grand Lac des esclaves. Quand on était à la East arm, un grand poisson a sauter dans notre bateau. C'était huit pied de longue et il pesait 1000 livres! Quand il était dans le bateau il a dit que si on avait un telephone pour telephoner son chum [illegible]. Mon pere a donner le poisson le telephone. Quand le poisson était fini, il a demander a mon pere s'il veut être un ministre pour lui et [illegible] son chum. Quand mon pere a dit non, le poisson était très fâcher et a tourner dans un cercle, et a lancer des bananes a mon pere. Même maintenant si tu va a le East arm tu peut voir les hommes qui lances des bananes!

Nadine Gentleman, 7è

Heather S.

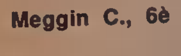


Gregg M., 6è



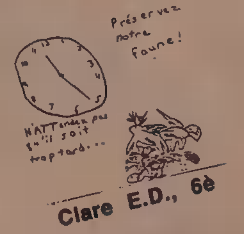
Jason B., 5è

Katy B., 6è



Meggin C., 6è

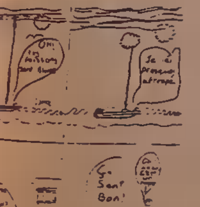
Colin et Simon, 8è



Clare E.D., 6è

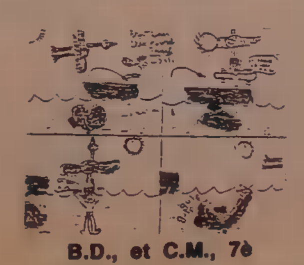
Chris C., 6è





...t Alistair H., 7è

Grant C. et Philip P., 7è



B.D., et C.M., 7è

Brad T. et Brad S., 7è

A J.H.-Sissons

Des prix remis aux jeunes amis de la francophonie

À la suite de récits d'élèves de J.H.-Sissons sur la célébration de la francophonie intercontinentale lors du "Family Day Tea" de cette école, le directeur de L'Aquilon, *Alain Bessette, a tenu à remettre un jeu éducatif en guise de prix à chacun des trois jeunes méritants. Voici leur prose:*

Le thème du *Family Day Tea* de cette année était la francophonie. Les sixième année servaient le thé épais ; le reste de l'école faisait un spectacle sur le monde francophone. C'était amusant !

Andy Cunningham

Le *Family Day Tea* de l'école Sissons s'est déroulé sur le thème de la francophonie dans le monde. Il y avait des affiches sur les murs, des drapeaux partout, ainsi que des spectacles. Toutes les classes, de la maternelle jusqu'à la 5ième année, ont préparé des spectacles. Il y avait des chansons, des danses, et des pièces de théâtre. Dans la bibliothèque, les 6ième année servaient du thé. Le thé a commencé à 1H et s'est terminé à 4 heures. Il y a eu deux grands spectacles. Beaucoup de gens sont venues. Je pense que le *Family Day Tea* de cette année a été un franc succès.

Dawn Stillwell

Un *Family Day Tea* a eu lieu à l'école J.H.-Sissons. La francophonie en était le thème. Il y avait onze classes, de la maternelle à 5ième année. Les 6ième année servaient le thé aux gens. Dans les couloirs, il y avait des drapeaux et une affiche. Lors du thé, on pouvait manger des biscuits, et boire de la limonade, du café ou du thé.

Darcy Sulz



La tour de Babel des T.N.-O. dévoile ses mystères

Le Bureau des langues de Yellowknife, qui travaille en 7 langues, a ouvert pour la première fois ses portes au public.

Dominique Claudon

Depuis que les Territoires du Nord-Ouest ont officialisé huit langues dans la juridiction, le travail de traduction et d'interprétariat redouble d'intensité. Pour donner une idée de cette tâche au public, le Bureau des langues, à Yellowknife, lui a ouvert ses portes le 7 juin dernier. Près de quatre-vingt personnes ont répondu à l'appel, si l'on en croit la directrice, Elizabeth Biscaye. Cette opération, qui était une première dans les T.N.-O., a permis aux intéressés de prendre conscience des difficultés de la traduction écrite ou orale, en particulier quand il s'agit de l'interprétation d'une langue autochtone vers le français. Dans ce cas, l'interprétation doit actuellement passer par deux interprètes, l'un traduisant tel discours de l'inuktitut (par exemple) vers l'anglais, et l'autre de la langue de Shakespeare vers celle de Molière. Ouf !

On a rappelé aux visiteurs les antécédents du Bureau des langues. C'est en 1972 que cette annexe du ministère de la Culture et des Communications commence à fonctionner. Le personnel est alors principalement composé d'Inuit, et les interprètes prédominent. Dix ans plus tard, la section Langues dénées se développe sensiblement.

Régionalisation

Les nouveaux employés autochtones doivent suivre un stage de formation ; dans ces métiers, être bilingue ne suffit pas ! Lorsque l'Accord sur les langues aborigènes intervient en 1984, le Bureau franchit une nouvelle étape dans son expansion. C'est à ce moment-là qu'il se décentralise au profit des régions de Fort Smith et d'Inuvik, principalement.

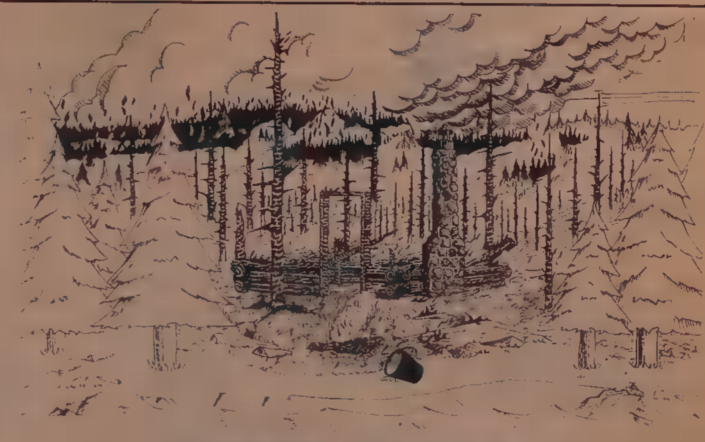
Aujourd'hui, toutes les langues des Territoires - cri excepté - sont traitées par les traducteurs/interprètes de la fonction publique, lesquels ont à leur disposition une technologie de pointe en sus d'une bibliothèque d'ouvrages de référence.

En ce qui concerne la section Langue française, elle date de 1987. En tête de ses préoccupations : offrir des services en français au niveau territorial pour le gouvernement et l'Assemblée législative. Contrairement aux autres sections, ce service n'est pas composé d'employés polyvalents. Cela veut dire, en l'occurence, qu'il ne comprend que des traducteurs ; «nous ferons éventuellement de l'interprétation consécutive», précise Robert Galipeau, responsable de la section.

D'une façon générale, le travail d'interprète se divise essentiellement de la façon suivante : interprétation simultanée, consécutive, ou chuchotée. Les élèves de l'école Allain Saint-Cyr, qui faisaient partie des visiteurs, n'ont pas pu saisir toute la subtilité de la chose, mais au moins, ils ont été impressionnés d'apprendre que les professionnels de traduction «s'arrachent les cheveux» si, malgré tous les moyens mis à leur disposition, tel mot demeure intraduisible (sont visés : les discours des politiques)...







LE PLAISIR DE LIRE

Intéressant, captivant, amusant...
La vie réelle
Gilles Marotte
Éditeur Boréal



Un livre plein de surprise où la lecture devient vite un plaisir.

Qu'arrive-t-il quand votre frère et sa femme vous rendent visite accompagnés de leur tigre de Bengale? Ou quand votre chambre, à l'hôtel, est déjà occupé par une famille nombreuse et un gros lapin des Flandres? Ou quand vous vous arrêtez vraiment à méditer sur le portrait d'un vénérable écrivain montréalais du XIX[e] siècle? Il arrive, en quelque sorte, que se fait jour *la vie réelle*, celle qui se cache sous l'ordinaire ou l'extraordinaire de l'existence et qui n'apparaît que par éclairs, que par fulgurances soudaines et pourtant péremptoires.

C'est à de telles révélations, à la fois brèves et dévastatrices, à ces gouffres qui s'ouvrent ça et là sous nos pas les plus quotidiens, qu'est attentive l'écriture directe et sobre de Gilles Marcotte. En seize histoires où il est question d'amour, de folie, de voyage, de littérature et de musique, elle touche en nous, en deça ou au delà de l'expérience coutumière, cette douleur ou ce désarroi qui est, tout au fond, notre conscience la plus vraie, notre vie la plus réelle.

Le tout est fait sur un ton léger, et il est plein d'humour...

Vraiment un livre à se procurer pour ceux qui aiment des nouvelles courtes et pleines d'imprévues...

Un peu de monarchie enfantine
Le roi de rien
Raymond Plante
Roman Jeunesse
Les Éditions La courte échelle inc.

Ce livre, destiné aux jeunes de 7 à 12 ans, est vraiment marant. L'histoire n'est pas ordinaire. Entre le roi des représentants des ordinateurs Orange, la reine du hot-dog, la reine du Carnaval, le roi de la patinoire et le roi des bécoteux, il y a le roi de rien, qui vit toute sa peine de n'être qu'un enfant de dix ans qui n'a rien d'extraordinaire, et rien de banal non plus. Il est simplement un enfant normal entouré de rois et de reines. Julien Roy (pourquoi pas?) fête son dixième anniversaire et rêve en secret que ses parents vont lui offrir Einstein, le gentil perroquet, qui trône dans la boutique au coin de la rue. Mais peine perdue, entre un jeu électronique, des bandes dessinées et une calculatrice, aucune trace du fameux Einstein. Bonne fête quand même.

Mais Julien Roy n'a pas dit son dernier mot. Les circonstances de sa petite vie normale, rempli de gros rien, font qu'il a la chance de disparaître sans laisser de trace... Pendant que toute la famille Roy, ne se sentent plus rois ou reines, le jeune Julien calcule ses sorties pour aller voir Einstein. Il finira par être découvert, mais il aura gagné, il retrouvera Einstein et restera le roi de rien...

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec



LE PLAISIR D'ENTENDRE

Un engagement plus intime...
Sur le chemin des incendies
Paul Piché
Réalisation Paul Piché
Les Éditions de la Minerve

Ayant délaissé depuis longtemps la chemise à carreaux et les «bottes de jobber», Paul Piché n'en continue pas moins de s'impliquer, de s'engager...

Cette fois-ci, sur son dernier microsillon, *Sur le chemin des incendies*, cet engagement se fait plus intime, se veut plus intime...

Après avoir dénoncé avec rage et avec vigueur certaines injustices subies par les travailleurs à cause du patronat, Paul Piché touche plus cette fois-ci à l'injustice humaine.

Paul Piché s'est adapté aux années 80. Il est devenu père. Il a pris conscience aussi bien de son environnement personnel que de l'environnement au sens écologique du terme. Son message est ainsi devenu plus universel.

Sa musique, sa voix, son style continuent de le distinguer de ces confrères. Paul Piché demeure le poète qu'il a toujours été... il n'a fait qu'évoluer avec son temps, son époque.

Les chansons à retenir : *J'appelle, Sur ma peau, Étrange, Un château de sable* et *La haine.*

Pour ceux et celles qui connaissent et aiment Paul Piché, une suite agréable... pour les autres, un plaisir à découvrir... Il est comme à l'habitude à la hauteur de son talent... avec une chaleur qui ne manquera pas de vous séduire...

Un cri du coeur...
Où sont passés les vrais rebelles
Mandeville
Realisation De Shaime
Éditions Janvier Musique



Mandeville n'est pas un nouveau venu dans le monde de la chanson québécoise mais ce disque Où sont passés les vrais rebelles lui aidera sûrement à recevoir un peu plus de crédit de la part du public. Ce disque possède beaucoup de qualités. Les textes qui décrivent tantôt des situations réelles (Mama, L'homme de la maison, Ram Dam dans le traffic), tantôt des situations imaginaires (Rêve américain, Pluie d'été) sont bien construits et la musique -un peu rock, un peu folk- qui les accompagne en rend l'écoute très intéressante. Sa voix rauque se marie bien à cette musique.

La chanson Où sont passés les vrais rebelles est celle qui se démarque le plus et le titre devrait attiré quelques rebelles...*Le monde a besoin de héros... de gens sans peur et sans reproche... quelqu'un qui ne ferait pas de cadeaux... quand vient le temps de donner des taloches*

Sans être un chef d'oeuvre, c'est bien fait et ça devrait plaire

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

APPRENONS NOTRE FRANÇAIS

Les anglicismes

Quelques exemples de certains anglicismes que nous utilisons couramment dans la langue française sans savoir qu'ils en sont. Ces exemples sont tirés du livre «Corrigeons nos anglicismes " de Jacques Laurin, professeur et linguiste québécois.

Quand je prononce :

Je vais te donner un (tchèque) au lieu de chèque, je commets un **anglicisme de prononciation** puisque, en français, la prononciation est chèque, et en anglais (tchèque).

Quand j'écris :

J'aime le **(comfort)** au lieu de **confort**, je commets un **anglicisme d'orthographe** puisque, en français, on écrit **confort**, et en anglais **comfort**.

Quand j'abrège :

le mot **boulevard** en **(bvld)** au lieu de **boul.**, je commets un **anglicisme d'orthographe** puisque, en français, **boulevard** s'abrège en **boul.** ou bd, alors que, en anglais, on écrit **blvd**.

Quand je dis :

Demain, j'ai un **(engagement)** avec le médecin, je commets un **anglicisme de sens** puisque, en français, le mot **engagement** n'a pas le sens de **rendez-vous**, alors que, en anglais, **engagement** signifie **rendez-vous**.

Quand je dis :

Tu as un beau **(lighter)** au lieu de **briquet**, je commets un **anglicisme de vocabulaire** puisque, en français, on doit dire **briquet** et en anglais **lighter**.

Quand je dis :

(watchez) votre français, en plus de faire une vieille blague, je commets un **anglicisme de vocabulaire** ou **de grammaire** puisque je francise le verbe anglais **to watch** qui signifie **surveiller**.

Quand je dis :

J'ai **(passé sur la lumière rouge)** au lieu de **au feu rouge** ou **sous le feu rouge**, je commets un **anglicisme de grammaire** puisque, en français, on ne peut passer (sur) le feu rouge.

Quand je dis :

(Moi pour un) au lieu de **pour ma part**, je commets un **anglicisme de grammaire**, puisque je traduis mot à mot **I for one**

Voilà, brièvement, les principales catégories d'anglicismes.

Définition : ***Un anglicisme est un mot, une expression ou une construction de phrase qui appartient à la langue anglaise.***

Bref, quand j'emploie le mot **lighter** à la place de **briquet**, je commets un **anglicisme**.

Quand j'emploie le mot anglais **sport**, mot que je retrouve dans le dictionnaire et qui est utilisé par 250 000 000 de francophones, je ne commets pas d'angliscisme.

Pour plus de détails sur les anglicismes, consultez «Corrigeons nos anglicismes» du professeur et linguiste Jacques Laurin, publié aux Éditions de l'homme.

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du gouvernement du Québec

Brunch général annuel de Hay River

Élection d'un nouvel exécutif

Alain Bessette

HAY RIVER - Lors de son Assemblée générale annuelle, tenue dimanche le 3 juin au Ptarmigan Inn, l'Association des francophones de Hay River (AFHR) s'est choisie un nouvel exécutif. L'Assemblée générale avait été précédée d'un brunch dominical.

La présidente de l'AFHR, Julie Bernier, a débuté cette réunion par un bref exposé sur les projets de l'Association pour la prochaine année. Ensuite Annette Wright a parlé du projet visant à obtenir un programme d'enseignement en immersion et Lucie Kearns a glissé un mot sur le dossier de la condition féminine. Finalement, deux invités se sont adressés brièvement à l'assemblée. Il s'agissait de Fernand Denault, président de la Fédération Franco-Ténoise et Alain Bessette, directeur du journal L'Aquilon.

L'étape importante de cette Assemblée-les élections aux différents postes de l'exécutif de l'Association-s'est déroulée à un rythme rapide. Après une demie-heure, l'AFHR se retrouvait doté d'un nouvel exécutif de six membres.



Le nouvel exécutif de l'AFHR avec, de gauche à droite: Lucie Kearns, Annette Wright, Marie Normandin, Armelle Caselli et sa fille, Charlotte, Julie Bernier, et Myriam Williams.

Mme Bernier a été reconfirmée au poste de présidente. De son côté, Armelle Caselli agira à titre de vice-présidente, poste qu'elle cumulera avec celui de représentante au bureau de direction de L'Aquilon. Marie Normandin sera la secrétaire-trésorière de l'Association pour les quelques mois où elle sera à Hay River. Myriam Williams sera la personne responsable du dossier des activités culturelles. Lucie Kearns poursuivra son travail dans le dossier de la condition féminine. Finalement, Mme Annette Wright sera la responsable du dossier de l'Éducation, dossier qui lui tient à coeur.

Aux dires de Mme Bernier, cette élection est des plus prometteuses pour l'avenir de l'AFHR. Lorsqu'elle a pris en main les rênes de l'Association en mars dernier, il n'y avait que deux personnes sur l'exécutif: elle-même et Mme Caselli.

Maintenant, avec six personnes actives, les dossiers seront mieux répartis et personne ne sera submergé par le boulot à accomplir.

Seule ombre au tableau, il n'y avait pas autant de membres présents à l'Assemblée que ne l'auraient souhaité les personnes impliquées.

Il est vrai, cependant, que les assemblées générales ne sont pas, et ne seront probablement jamais, le type d'activité le plus prisé par les membres.

Pourtant le début de la rencontre avait commencé sur une note de détente lors du brunch; les quelques vingt-deux personnes présentes se contentant de bavarder tout en dégustant quelques petits plats. Les commentaires ont d'ailleurs été positifs quant à la qualité des plats servis.

Mme Bernier a bien tenté de prendre tout le crédit pour cette réussite culinaire mais comme personne ne la croyait (pas même elle si l'on en jugeait par son sourire narquois), ce sont bien les cuisiniers du Ptarmigan Inn que l'on devait féliciter.

Les priorités à Hay River

Rejoindre les francophones

Alain Bessette

HAY RIVER - Pour Julie Bernier, présidente de l'Association des Francophones de Hay River (AFHR), la priorité du nouvel exécutif devrait être de rejoindre les Francophones, de les dénicher là où ils sont et de les amener à se joindre à l'Association.



Mme Julie Bernier, présidente de l'AFHR

À ses yeux, cette seule priorité doit guider tous leurs efforts cette année. «Si je n'ai pas de membres, dit-elle, cela ne me donne rien d'avoir d'autres priorités.»

Son plan d'action est déjà fixé. Elle compte organiser une campagne téléphonique pour retracer tous les Francophones. Selon Mme Bernier, ils ont besoin d'être amenés à l'Association. Il faut les informer de son existence.

Il faut aussi les motiver. Lors de cette campagne téléphonique, Mme Bernier essaiera donc de s'informer sur leurs désirs et leurs intérêts car, dit-elle:« il semble que ce qu'ils ont fait, c'est pas ce qu'ils veulent parce qu'ils ne sont jamais [illegible] (aux activités).»

En plus de la campagne téléphonique, Mme Bernier compte sur certains atouts supplémentaires. Tout d'abord, une équipe qui semble dynamique vient d'être élue. Tous les postes ont été comblés et chacun assumera sa part raisonnable de responsabilités.

Il y a aussi l'ouverture récente du nouveau local de l'Association. Cela met à la disposition des Francophones un lieu de regroupement. Ce local est situé au sous-sol du Ptarmigan Inn, dans les bureaux de Leslie Davidge. De plus, l'AFHR peut utiliser la salle de réunion une fois par mois pour toutes les séances de l'exécutif.

Également, le cahier spécial sur Fort Smith et Hay River sera utilisé comme outil promotionnel afin d'accroître la visibilité de l'Association. Celui-ci sera largement diffusé et pourrait permettre de faire connaître l'Association à des Francophones qui en ignorent encore l'existence.

Il semble donc que Mme Bernier pilotera la destinée de l'AFHR avec réalisme et avec un sens tout professionnel de l'organisation.

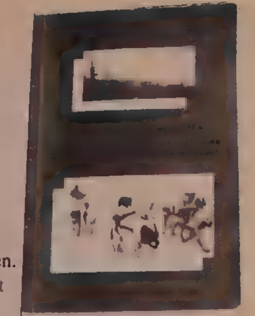
Leroux, Beaulieu et les autres

La petite histoire des francophones dans les Territoires du Nord-Ouest

Par Denis Perreault et Hughette Léger

14ième épisode

Nomenclature des francophones des Territoire du Nord-Ouest jusqu'au 19ième siècle



Au dernier épisode, nous avons commencé à identifier les premiers francophones à s'être aventurés dans le Nord canadien. Dans cet épisode, nous terminons avec cette liste des francophones qui ont aidé à développer cette vaste contrée que sont les Territoires du Nord-Ouest. Peut-être que certains lecteurs (trices) vont y découvrir leurs ancêtres...

Liste des noms et occupations des francophones du Nord-Ouest

(constituée en 1904)

Pambrun, Pierre-C. — Employé HBC au fort Douglas en 1816, il se rendit ensuite au fort Qu'Appelle où il fut fait prisonnier par Cuthbert Grant. En 1821, il se trouvait au Cumberland où il épousa une des filles de Thomas Umfreville. Il devint en charge du fort «Des Babines», dans la Nouvelle Calédonie et fut ensuite transféré au fort Orignal, à la baie d'hudson. Il était en charge du fort Oualla-Oualla, sur la côte du Pacifique, lorsqu'il mourut en 1832. C-F.

Paget, Antoine. — En 1804, commis et interprète pour la Cie N-O sur la rivière Churchill. C-F.

Perrault. — Ce voyageur accompagnait les fils de Lavérendrye en 1748, lorsqu'ils fondèrent le fort Bourbon et qu'ils donnèrent à la rivière Saskatchewan le nom de «Du Pas» en l'honneur de leur mère, fille de Louis Dandonneau Du Sable, sieur de l'Ile du Pas. Il paraîtrait que Perrault se rendit jusqu'à Norway House, auquel il donna le nom de «Pointe du Nord». Plus tard la HBC construisit un fort au même endroit et y substitua le nom de «fort aux Brochets»[...] Perrault a été le premier blanc qui visita cet endroit. C-F.

Perreault, J.-Bte. — En 1799, il était au fort Pic, en charge de ce poste, pour la Cie N-O. En 1800, il se trouvait au lac Népigon. C-F.

Primeau. — Interprète et commis de la HBC au fort Francis. Il fut envoyé ensuite sur la Saskatchewan et a donné son nom à un lac sur la Saskatchewan, au nord de l'Ile-à-la-Crosse. C-F.

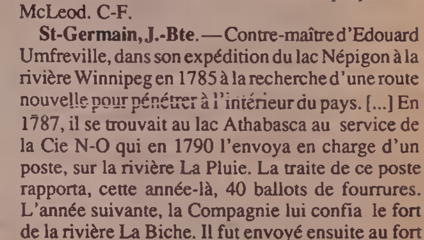
Poitras, André. — En 1804 commis pour la Cie N-O sur la rivière Rouge. Il se maria en 1793 à une jeune Amérindienne, prisonnière chez les Cris, au fort Espérence, sur la rivière Qu'Appelle. Il devint commis en charge d'un fort de la Cie N-O sur la rivière Qu'Appelle. C-F.

Quesnel, Jules-Maurice, Honorable. — Il accompagna Simon Fraser en 1808, dans son expédition à travers les montagnes Rocheuses, lorsqu'il descendit la rivière «Iacoutché Iessé», connu depuis sous le nom de Fraser. Il était le lieutenant de Fraser lors de cette célèbre découverte et il se rendit avec lui jusqu'à l'océan Pacifique. Il a donné son nom à une rivière qui se décharge dans la rivière Fraser. Après avoir amassé une fortune considérable, il retourna à Montréal et fut nommé Conseillé législatif. Il mourut en 1842, estimé de tous. Il était le frère de l'Hon. F.A. Quesnel. C-F.

Riel, Louis, père. — Il construisit le premier moulin à carder la laine mû par l'eau, à la Rivière-Rouge. C'était un orateur populaire et, en 1849, lors du procès de G. Sayer, il arracha des mains de la HBC la liberté de la traite. Il fut l'âme de ce mouvement qui opéra toute une révoulution dans le Nord-Ouest en mettant fin aux mesures vexatoires de cette Compagnie contre tous ceux qui voulaient porter des fourrures ou en faire le commerce. Métis.

Riel, Louis, fils. — L'âme dirigeante des troubles du Nord-Ouest en 1869 - 1870 et 1885. En décembre 1869, il fut élu Président du Gouvernement Provisoire et gouverna la colonie jusqu'à l'arrivée du colonel Wolseley (août 1870). Orateur distingué, il électrisait ses compatriotes par ses harangues pleines de feu. Il était doué d'une très belle intelligence. Il fut sans contredit le métis le plus remarquable de l'Ouest, par ses talents et l'ascendant qu'il exerçait sur les siens. Métis

Rocheblave, Pierre, Honorable. — D'abord «Bourgeois» de la Compagnie X.Y. Il signa la convention d'union avec la Cie N-O le 5 novembre 1804. En 1801, il était en charge du département d'Athabasca (à l'Extrême Nord de l'Alberta à la frontière des Territoires du Nord-Ouest), pour la Compagnie X.Y. En 1802, il hiverna sur la Saskatchewan, près d'Edmonton. En 1804, il se trouvait au fort de l'Ile. Après l'union, il devint l'un des «Bourgeois» les plus influents de la Cie N-O. En 1817, cette dernière l'envoya au fort William pour faire arrêter Lord Selkirk, en l'accusant de s'être emparé illégalement des propriété de cette Compagnie. Il fut nommé capitaine dans le régiment des Voyageurs Canadiens du Nord-Ouest en 1812, et deux ans après il fut promu au grade de major des tribus «amérindiennes» et des pays conquis. Après avoir quitté le Nord-Ouest il se livra à la politique et fut élu député, à l'Assemblée législative, pour la cité de Montréal. Il devint plus tard membre du Conseil législatif et exécutif. C-F.



Roussin, Eustache. — Commis et interprète pour la Cie N-O. En 1799 il se trouvait au fond du lac Supérieur. C-F.

Sayer, Guillaume. — Ce «traiteur» acquit une certaine popularité en 1849 pour avoir été mêlé à un procès retentissant. Il fut poursuivi pour infraction au monopole de la traite que réclamait la HBC. Les Métis, ayant à leur tête Louis Riel père, envahirent le palais de justice et le déclarèrent non coupable, en dépit des protestations du recorder Thom qui présidait la cour. Thom, discrédité depuis, ne remonta plus qu'une seule fois ensuite sur le banc. Métis.

Sansregret, J.-Bte. — Guide Cie N-O en 1804, sur la rivière Rouge. C-F.

Sauvé, J.-Bte. — Interprète Cie N-O au lac Népigon en 1804. En 1805, il alla faire la traite pour cette Compagnie au lac Seul. C-F.

St-Germain, Jacques. — «Traiteur» en charge du poste de la Longue-Prairie, 1800-1804. C-F.

St-Germain, Joseph. — Commis et interprète Cie N-O sur la rivière Rouge en 1804. C.F.

St-Germain, LeMaire. — En charge du fort Michipicoton en 1799. En 1814, il était en charge du fort de la rivière Tortue où il remplaça John McLeod. C-F.

St-Germain, J.-Bte. — Contre-maître d'Edouard Umfreville, dans son expédition du lac Népigon à la rivière Winnipeg en 1785 à la recherche d'une route nouvelle pour pénétrer à l'intérieur du pays. [...] En 1787, il se trouvait au lac Athabasca au service de la Cie N-O qui en 1790 l'envoya en charge d'un poste, sur la rivière La Pluie. La traite de ce poste rapporta, cette année-là, 40 ballots de fourrures. L'année suivante, la Compagnie lui confia le fort de la rivière La Biche. Il fut envoyé ensuite au fort Chepewean. C'était un officier intelligent et observateur. Les «Bourgeois» aimaient souvent le consulter sur les affaires les plus importantes de la Compagnie. C-F.

Vaudry Toussaint. — En 1804, guide Cie N-O sur la rivière Rouge. En 1803, il était en charge du poste de la rivière aux Morts, et en 1812, en charge du poste de la rivière Tortue. C-F.

Versailles, Louis. — Interprète Cie N-O. En 1786, il était avec sir A. McKenzie dans le Nord. Ce dernier, étant allé au Grand-Portage en 1786, laissa Versailles en charge du poste qu'il avait fondé au lac du Serpent, près de l'Ile-à-la-Crosse. En 1804, il était interprète sur la rivière Churchill. C-F.

source: L.A. Prud'homme, l'élément français au Nord-Ouest, Cie de Puplication de la Revue Canadienne, Montréal 1904, p.33 à 57

Qu'est-il advenu de la reconnaissance de cette contribution lorsqu'on a commencé à exploiter les richesses minières et pétrolières du Nord?

Le 20ième siècle verra l'accentuation du processus d'anglicisation du Nord Canadien, la banalisation et la marginalisation de l'apport francophone dans son développement.

Au prochain numéro

Deuxième partie : Le vingtième siècle

Suite de la p.1

Négociation de l'accord du Lac Meech

Le chef du gouvernement des T.N.-O. espère qu'un amendement constitutionnel sera mis au point peu de temps après la ratification de l'Accord du lac Meech pour donner le droit aux Territoires de participer aux Conférences des premiers ministres sur l'économie et la constitution dans lesquelles les intérêts du Nord sont en première ligne. Un autre amendement est prévu pour permettre des propositions territoriales de candidats aux nominations pour la Cour suprême et le Sénat.

Au calendrier post-Meech est programmé une série de négociations ayant pour thème prioritaire la création de nouvelles provinces, et devant traiter d'autre part de réforme sénatoriale, et de ladite clause Canada dans le préambule de la Charte des droits et libertés.

«Nous sommes déçus de voir que les amendements souhaités n'aient pas été formulés dans cette ronde de négociations pour mettre en place un juste processus conduisant les territoires au statut de provinces», a regretté M. Patterson lors de la session de clôture du 9 juin à Ottawa. «Cependant, poursuivait-il, nous sommes véritablement encouragés par votre engagement à poursuivre cet objectif en tant que priorité de la deuxième table ronde. De par mes discussions avec les premiers ministres, je suis très confiant dans le règlement définitif et rapide de cette question». L'Accord du lac Meech exige un consentement unanime des provinces pour que les T.N.-O. et le Yukon puissent devenir des provinces.

Au sujet des limites des Territoires, les Ténois peuvent se rassurer : aucune province ne pourra rogner sur les T.N.-O. sans aval fédéral et provincial.

En ce qui concerne la réforme du Sénat, les territoires ont, après avoir revendiqué et fait pression, reçu l'assurance qu'ils seront représentés dans la commission qui sera mise sur pied en vue de tenir des audiences à travers le Canada et de faire des recommandations aux premiers ministres sur la formule du futur Sénat.

Au chapitre des droits des autochtones, le n°1 du gouvernement a souligné une lacune dans le processus constitutionnel : [illegible] reconnaissance des aborigènes comme caractéristique fondamentale du Canada. Une lacune qui avait fait s'insurger la députée fédérale Ethel Blondin, pendant que les premiers ministres se montraient soulagés après avoir signé un communiqué final dont la trame restera dans les annales de l'Histoire canadienne.

Quoi qu'il en soit, il est à noter que, dans la perspective de mettre au point une clause reconnaissant l'héritage aborigène du Canada («clause Canada»), un Comité spécial de la Chambre des communes sera institué pour organiser des audiences dans tout le pays. M. Patterson a exprimé le «soutien continu» du gouvernement et de l'Assemblée législative des T.N.-O. envers les populations aborigènes militant pour ne plus être les laissés-pour-compte de la «famille constitutionnelle».

À aucun moment il n'a utilisé le thème sulfureux de la clause «société distincte» - du Québec - dans un sens ou dans un autre.

Plainte au Comité des langues officielles

Air Canada ignore les francophones hors-Québec

OTTAWA (APF) - «Air Canada considère les francophones en milieu minoritaire comme des citoyens de seconde classe!» C'est ce qu'a déclaré le 30 mai dernier le président de l'Association de la presse francophone (A.P.F.), Roland Pinsonneault, devant le Comité des langues officielles de la Chambre des Communes.

Selon M. Pinsonneault, Air Canada n'est plus du tout intéressée à communiquer avec la minorité francophone pour annoncer ses services, malgré le fait qu'elle a des obligations fermes envers la Loi sur les langues officielles.

Devant les députés et sénateurs présents, les membres de l'APF ont fait remarquer qu'Air Canada informe abondamment les citoyens de la majorité anglophone sans se soucier de la présence d'un million de Francophones à l'extérieur du Québec.

Actuellement, ces derniers doivent consulter les médias anglophones pour pouvoir bénéficier des nombreux spéciaux d'Air Canada. L'an dernier seulement, 110 plaintes valides à ce sujet étaient reçues par le Commissariat aux langues officielles. Depuis janvier dernier, on en répertorie déjà une soixantaine.

Rappelons qu'en juillet 1988, la Loi C-129 portant sur la privatisation d'Air Canada, obligeait la Société à se conformer entièrement à la Loi sur les langues officielles. L'article 30 de celle-ci exhorte les institutions fédérales à utiliser les médias qui leur permettent d'assurer (...) une communication efficace avec chacun dans la langue officielle de son choix.

L'Association a réfuté dans sa présentation les arguments d'ordre commerciaux d'Air Canada en déclarant qu'aucune exception de ce type n'est présente dans ce texte de loi.

Les portes-paroles de cet organisme, qui représente un bassin d'un demi-million de lecteurs francophones au pays, considèrent que le comportement d'Air Canada pourrait être un dangereux précédent dans le contexte actuel de privatisation des sociétés de la Couronne au pays.

«Cette situation risque d'être la pointe de l'iceberg si l'on considère que des sociétés comme Pétro-Canada et Postes Canada feront ou font déjà l'objet de privatisations éventuelles» a mentionné Wilfred Roussel, le directeur général de l'APF.

Privatisation

L'APF a fait également le lien entre Air Canada et les institutions fédérales soumises aussi à cette loi en constatant chez ces dernières une certaine inégalité d'application de l'article 30 dépendamment du bon vouloir des décideurs.

Les membres de l'APF soutiennent que seule une intervention rapide du gouvernement fédéral pourra faire en sorte de corriger la situation. Selon ceux-ci, il y a un besoin urgent de faire adopter les règlements prévus dans la Loi tout en prévoyant des dispositions relatives à la publicité afin d'éliminer une fois pour toutes les graves injustices actuelles.

«Dans le contexte politique actuel où il est question de promotion et de protection des minorités par le Fédéral, concluait M. Roussel, ce serait peut-être une bonne idée que le gouvernement jette un coup d'oeil dans sa propre cour et fasse respecter ses lois actuelles.»

L'Aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

à Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 5 numéro 12, Vendredi le 6 juillet 1990

Après la mort de l'Accord du lac Meech

Des réactions sans surprise

Les déclarations faisant suite à la mort de l'Accord du lac Meech sont loin d'être teintées de deuil dans les Territoires du Nord-Ouest !...

Dominique Claudon

Pour le président de la Fédération Franco-Ténoise (F.F.T.), «c'est le statu quo». La F.F.T. faisait partie de ceux qui pensent que le processus mis sur pied posait problème dès le début. Rappelons que la F.F.T., hostile au départ à l'accord constitutionnel, s'était ralliée par solidarité à ■ Fédération des Francophones Hors Québec (F.F.H.Q.), pro-Meech.



Selon Fernand Denault, l'échec de l'Accord du lac Meech était prévisible au départ.

Pour M. Denault, ce n'est pas un «processus de personnalités», mais un «processus populaire» dont on avait besoin. «L'échec de l'Accord en a fait ressortir les failles». Il ne tenait pas compte des besoins de la francophonie hors Québec, selon lui. Le président de la F.F.T. pense que la F.F.H.Q. a essayé de la dire du mieux qu'elle le pouvait, «tout en tenant compte de limites politiques internes».

On a passé trop de temps à s'inquiéter du Québec ... et pas assez de nous, selon lui. «Tout cela pour dire que le Québec se fout de nous autres. Bourassa l'a bien montré, en venant soutenir ceux qui écrasent les francophones hors Québec. Ce n'est pas se rapprochant du Québec mais en faisant notre travail chez nous qu'on va se sécuriser». Sur l'après-Meech, Fernand Denault est serein : ce ne serait «ni plus dur ni plus facile» de promouvoir désormais la francophonie hors Québec dans les futures discussions.

De son côté, le président du mouvement Nation dénée enfonce le clou : c'est le Premier ministre qui porte toute la responsabilité de l'échec de l'entente constitutionnelle. Il estime que M. Mulroney devrait provoquer des élections pour que les Canadiens puissent juger. «Le processus était faussé dès le départ», dénonce-t-il.

On sait que le premier ministre du Québec avait prévenu les réfractaires qu'il ne retournerait pas à la

Suite en page 2

École et droits scolaires des francophones

Appel au bénévolat et à la vigilance

La fin de l'année scolaire s'est achevée sur une note combative pour l'enseignement franco-ténois. C'est ce qui ressort de l'Assemblée générale annuelle de l'école Allain Saint-Cyr et des premiers pourparlers sur la loi scolaire entamés avec les autorités.

Dominique Claudon

Lors de l'Assemblée générale annuelle de l'Association des parents francophones de Yellowknife, qui s'est tenue le 13 juin dernier à l'école Allain Saint-Cyr, la présidente Bernadette Leblanc-Fortier a commencé par rappeler le chemin parcouru par l'unique école francophone des Territoires du Nord-Ouest.

La présentation de la programmation pour l'année scolaire 1990/91 a été un passage central de l'intervention de Mme Leblanc-Fortier.

L'un des points évoqués à cet égard a été le développement politique, lequel «assurera un essor maximal à l'école». Cela consiste notamment à informer les parents sur les droits de la minorité en matière de scolarisation, s'assurer de la modification de la loi scolaire des T.N.-O. *(lire encadré)*, ■ participer à un colloque en septembre sur l'Éducation en français langue première. Autre volet sensible : la mise sur pied d'une garderie francophone par l'entremise d'un comité de parents et d'une agente de développement (à recruter). Face à cette revendication, une quarantaine de parents d'enfant(s) en bas-âge ont déjà manifesté leur intérêt. «Ce qui veut dire que le potentiel d'enfants en âge de fréquenter une garderie francophone dépasse le chiffre de quelques dizaines !», a précisé la présidente de l'Association. ■ est certain que l'installation d'une garderie aurait pour effet d'augmenter considérablement le nombre d'élèves de l'école Allain Saint-Cyr et, par conséquent, de lui conférer une nouvelle crédibilité auprès des responsables scolaires territoriaux et de la population francophone de la cité.

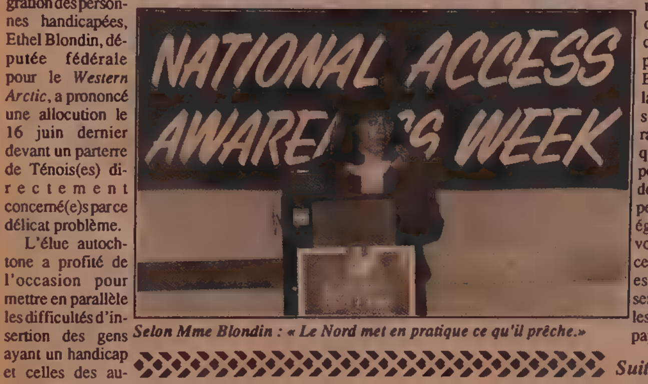
Suite en page 2

Entre handicap humain et constitution boiteuse

La députée autochtone Ethel Blondin n'a pu s'empêcher de faire allusion à l'affaire constitutionnelle lors d'un discours sur l'intégration des handicapés.

YELLOWKNIFE - À l'occasion de la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, Ethel Blondin, députée fédérale pour le *Western Arctic*, a prononcé une allocution le 16 juin dernier devant un parterre de Ténois(es) directement concerné(e)s par ce délicat problème.

L'élue autochtone a profité de l'occasion pour mettre en parallèle les difficultés d'insertion des gens ayant un handicap et celles des autochtones dans un Canada qui se voit reprocher une «constitution boiteuse». «Je sais ce que cela implique de faire partie d'une communauté qui doit quémander la reconnaissance politique, le Bien-être social, la compréhension, la tolérance. Il faut dire que je travaille pour un groupe de gens dont je pense qu'il est également défavorisé, ne serait-ce que parce qu'il est sous-représenté dans toutes les institutions au pays, ■ pas seu-



Selon Mme Blondin : « Le Nord met en pratique ce qu'il prêche.»

Suite en page 2

Un juge douteux mais sympathique officiant lors du Raven Mad Daze. Une expérience des plus positives au profit des personnes handicapées.

Coeur de pierre

SOMMAIRE



Industrie pétrolière
voir en page 6-7

Leroux, Beaulieu... et les autres
voir en page 11

...suite de la page 1

L'ère post-Meech et les T.N.-O.

table des négociations en cas de mise à mort de l'accord visant à réintégrer la province francophone dans la «famille constitutionnelle». Or le chef indien renouvelle son voeu : il faut tout reprendre - «démocratiquement» s'entend. Et M. Erasmus d'insister : «Elijah Harper a rendu service à tout le Canada».

Le son de cloche n'est pas vraiment le même dans le camp des Inuit. Paul Quassa, président de la Fédération Tungavik de Nunavut pour l'Arctique de l'est, considère que les aborigènes ont davantage perdu que gagné dans cette affaire. «L'entente conclue à Ottawa au moins nous assurait de traiter les questions aborigènes lors de la ronde suivante de négociations», clame-t-il. D'après lui, l'avenir constitutionnel des autochtones est compromis. «Ce sera plus difficile dorénavant de faire reconnaître nos droits». C'est le moins qu'on puisse dire.



Bill Erasmus persiste et signe : l'unique responsable de la crise constitutionnelle serait Brian Mulroney

À Yellowknife

Nouvelle Assemblée législative

Le 26 juin dernier, Richard Nerysoo, président de l'Assemblée législative pour les Territoires du Nord-Ouest, et monsieur John Parker, président de la Société, ont annoncé la création de la Société de Construction de l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest.

La Société financera le projet de construction d'une nouvelle Assemblée législative a Yellowknife, par l'émission publique d'obligations ainsi qu'une hypothèque conventionelle. La Société veut donner la chance à tous les septentrionaux de participer au projet de construction du bâtiment en plus de leur offrir un investissement attrayant.

La Société construira l'immeuble à titre de propriétaire pour ensuite le louer à l'Assemblée législative. A la fin d'un bail d'une durée de vingt ans, l'Assemblée législative deviendra propriétaire du bâtiment.

L'édifice, qui sera construit aux abords du musée Prince de Galles, se veut un véritable lieu de rassemblement, ainsi qu'un point de mire pour tous les Territoires du Nord-Ouest. Le projet permet aux gens du Nord d'investir dans leur avenir, de dire monsieur Parker.

Tout résidents, groupes et commerces du Nord sont invités à devenir membre de la Société et d'investir dans le projet.

L'avenir politique du Canada

Les étudiants d'Ottawa veulent contribuer à la reflexion

OTTAWA (APF): A l'heure des grandes remises en question quant à la place du Québec au sein du Canada, les étudiants de l'université bilingue d'Ottawa veulent mettre la question linguistique à l'ordre du jour du mouvement étudiant.

La fédération des étudiants de l'université d'Ottawa (FEUO) a lancé une invitation aux associations étudiantes des 238 institutions postsecondaires au pays à participer à un congrès sur la problématique linguistique canadienne qui aurait lieu du 22 au 25 novembre. Objectif: trouver un moyen pour que les francophones et les anglophones au pays aient le goût de vivre ensemble.

La tenue de ce congrès est cependant conditionnelle à l'obtention de fonds du secrétariat d'État et de l'entreprise privée. La FEUO estime à 500 000$ le coût d'un tel rassemblement.

Les étudiants prétendent pouvoir jeter un regard neuf sur le problème des relations entre Francophones et Anglophones. Selon le président de la Fédération des étudiants de l'université d'Ottawa, le mouvement étudiant doit s'attaquer au problème que pose l'épanouissement des deux groupes linguistiques.

...suite de la page 1

Enseignement francophone

En vue de rendre dynamique la modeste institution éducative, Mme Leblanc-Fortier a prié les parents de bien vouloir s'impliquer : «puisque nous sommes peu nombreux et que notre école est en voie d'expansion - le nombre d'élèves double l'an prochain -, il est très important que tous les parents participent au processus en devenant bénévoles en faisant partie de tel comité ou en accomplissant des travaux». Du comité «bibliothèque» à la rédaction/traduction du bulletin d'information, il y a matière à rendre service. Pour ceux et celles qui sont intéressé(e)s par la représentation politique - chose «indispensable pour faire avancer le dossier de l'école» -, ils (elles) peuvent se joindre au Conseil exécutif.

Pour stimuler l'ardeur des parents, Bernadette Leblanc-Fortier - réélue, sans surprise, présidente au cours de la réunion - a rappelé, selon



Mme Bernadette Leblanc-Fortier

les propres termes d'Allain Saint-Cyr, que «l'école francophone est condamnée à l'excellence ; sa survie en dépend».

Pour contacter l'école Allain Saint-Cyr (inscriptions ; bénévolat) : 873-3223 ou 873-6073 ; le district d'Éducation # 1 de Yellowknife : 873-5050.

Loi scolaire : le «oui, mais...» de M. Kakfwi

Après qu'un juriste francophone a démontré l'inconstitutionnalité de la loi scolaire territoriale, une première rencontre a eu lieu entre le ministre de l'Éducation et la direction de l'Association des parents francophones de Yellowknife et de la Fédération Franco-Ténoise. Cela s'est passé le 27 juin dernier dans la plus grande discrétion.

Stephen Kakfwi a pris bonne note des observations juridico-constitutionnelles - très générales - de Bernadette Leblanc-Fortier et de Fernand Denault. Face à leur demande de modification de la loi scolaire, le ministre s'est dit prêt à s'en occuper, à la condition de pouvoir englober les droits des autochtones. Or un tel processus ne saurait satisfaire la communauté francophone : cela exigerait plusieurs années de travail. Pour la délégation, il serait très souhaitable que l'ensemble des parties concernées puisse participer à la préparation - et donc à la rédaction - de l'amendement qui rendrait constitutionnel la loi scolaire. La vigilance est donc requise.

Le ministre de l'Éducation n'a pas encore donné de suites à cette affaire qui ne fait que commencer.

D.C.

...suite de la page 1

Gens handicapés

lement dans celles de la Santé. En revanche, il est sur-représenté au niveau de la pauvreté, de l'alcoolisme, et de l'illettrisme/analphabétisme...».

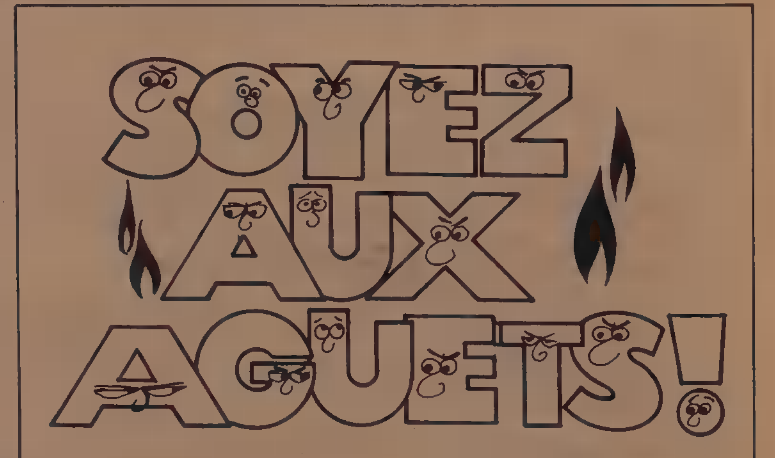
Puis la parlementaire dénée a évoqué la nécessité de rapprocher les personnes handicapées de celles sans handicap. «Vous n'avez pas seulement besoin d'aide matérielle ; il s'agit d'informer le public. En donnant l'information, vous construisez la tolérance, vous lui apprenez comment vous traiter, avec le respect et la dignité humaine auxquels tout le monde a droit», a-t-elle affirmé.

Puis la députée fédérale a donné un aperçu historique sur les gens handicapés, en rappelant les préjugés dont ils étaient victimes à l'ère pré-industrielle. «Jadis, les Grecs étaient obsédés par la perfection du corps. Cette façon de voir est loin d'avoir disparue», a-t-elle déploré, faisant allusion au conditionnement de la société de consommation.

Elle a par ailleurs dénoncé le non-respect des droits humains des personnes handicapées dans le monde. À n'en pas douter, elle a été choquée d'apprendre qu'il existait des cages pour enfants à handicap mental dans la Roumanie totalitaire. Pour en finir avec ces pratiques barbares et tout discrimination avec les personnes handicapées - et avec les gens «différents» en général -, l'oratrice recommande, dans un élan candide, l'élévation du niveau d'instruction de la population, en vue d'opérer chez chacun(e) une ouverture d'esprit aussi large que possible.

Ethel Blondin se dit fière d'être une septentrionale. «Nous avons, précise-t-elle, un cas unique chez nous : le député autochtone Charlie Crow, qui est affecté par un handicap visuel, reçoit toute l'assistance nécessaire pour accomplir sa tâche avec le moins de contraintes possibles». Une illustration, parmi d'autres, de «la mise en pratique de ce que le Nord prêche».

R.F.





Commentaire

Chronique d'une mort annoncée

Aux États-Unis et même en Europe, la crise politique qui secoue le Canada a fait la manchette. C'est dire l'ampleur de la déchirure. Réputé tolérant et juste, à l'extérieur, l'image du Canada est définitivement entachée - à tort ou à raison. Les non-Canadiens (re-)découvrent qu'il existe une «nation canadienne-française», ou plus exactement un peuple québécois (concept plus pertinent), coeur d'une francophonie elle-même au beau milieu de la très anglophone Amérique du Nord.

Lorsque le n°1 du Québec déclare qu'on a dressé le «Canada anglais» et le «Canada français» l'un contre l'autre pour faire tomber à l'eau l'Accord du lac Meech, il illustre trop bien la vision de nombre de Québécois, d'anglophones et d'étrangers : «Canada français = Québec». Une équation simpliste qui tend malheureusement à devenir réalité. Entre un taux d'assimilation effrayant, une indifférence complice du gouvernement fédéraliste du Québec, les difficultés à faire respecter les droits de la minorité officielle et le réveil de la bigoterie anglophone, la francophonie hors Québec peut donner l'impression d'être une communauté en voie de disparition. Si la Belle Province se séparait du Canada, la situation des francophones hors Québec passerait donc du gris foncé au noir.

Cette hypothèse de divorce consommé est dorénavant dans la plupart des têtes. Il est significatif que la très respectable revue du Commissariat aux langues officielles ait l'audace de poser la question suivante : que serait le Canada sans le Québec (et vice versa) ? De même, les milieux d'affaires sont loin d'être effrayés comme il y ■ dix ans face à un tel risque. La mort de «Meech» n'a même pas engendré d'instabilité boursière, contrairement à ce que les observateurs craignaient au départ. La presse américaine a traité la crise constitutionnelle canadienne sans agiter l'épouvantail de la «subversion séparatiste» des Québecois. Signe du déplorable isolement du Québec sur la scène de la francophonie intercontinentale, ce n'est pas la visite officielle d'un diplomate de pays francophone, mais celle de l'ambassadeur des États-Unis à laquelle a eu droit le Premier ministre de l'ex-*Nouvelle-France* peu de temps après la mise à mort de l'entente d'Ottawa...

Les meneurs aborigènes pensaient redéfinir à leur profit la problématique constitutionnelle en bloquant le processus. Certes, l'inexistence des premiers habitants du *Kanata* au niveau de la constitution est inqualifiable. Mais ce n'était peut-être pas une raison suffisante pour «tuer» un accord qui ouvrait la porte à la reconnaissance de leur spécificité. Comme on pouvait s'en douter, l'échec de l'accord constitutionnel relance le débat sur les futures relations Québec/Canada ... et non la question du traitement constitutionnel des autochtones. Ce point est renvoyé aux calendes grecques. Échaudé par cette affaire qui engageait sa crédibilité de Premier ministre du Canada et, corrélativement, son avenir politique, Brian Mulroney est devenu une cible encore plus avantageuse pour l'opposition. Face au risque d'éclatement du Canada, reconnaissons qu'il est un peu trop facile de faire porter toute la responsabilité à M. Mulroney. Il fallait être aveugle ou de mauvaise foi pour laisser entendre que le Québec digérerait la fin de la «dernière chance» de son retour, «dans l'honneur et la dignité», dans le giron constitutionnel.

La nouvelle donne au Parti libéral n'a fait qu'empirer les choses. Celui qui a bien des chances de devenir le prochain Premier ministre fédéral est un tiède francophone. Dix ans après la tenue du fameux référendum, le fidèle de Pierre-Elliott Trudeau et les disciples de René Lévesque se retrouvent face à face ! Il ne fait pas de doute que Lucien Bouchard va jouer un rôle éminent dans le *leadership* du futur Québec. Chose certaine, ce n'est pas Robert Bourassa, fédéraliste très soucieux de stabilité économique, qui fera tout pour pousser le Québec hors de la «Confédération». Seules les circonstances - pression populaire accrue, par exemple - pourraient l'amener à considérer sérieusement l'idée d'une souveraineté-association, à un degré ou à un autre.

Si l'option souverainiste triomphe un jour, il est à craindre que la francophonie hors Québec doive payer les pots cassés. Que deviendra le «bilinguisme» ? Les francophones minoritaires s'accrocheront-ils coûte que coûte à leur terre natale?

Quoi qu'il en soit, la mort de l'Accord du lac Meech n'est pas un simple accident de parcours. Il reflète trop bien le fossé historique qui existe au Canada entre anglophones et francophones.

La Rédaction

À Terre-Neuve

33 élèves : un nombre justifiant des classes francophones

OTTAWA (APF) - Après trois années d'efforts et de travail, les parents de Saint-Jean (Terre-Neuve) ont finalement obtenu du gouvernement l'ouverture de classes francophones dès le mois de septembre 1990.

Le ministre de l'Éducation de la province a annoncé le 13 juin dernier devant l'Assemblée législative que les 33 élèves d'expression française de la maternelle à ■ sixième année recensés par la commission scolaire catholique de Saint-Jean constituait un nombre suffisant pour justifier un enseignement en français langue première. Le gouvernement de Terre-Neuve en était arrivé à la conclusion inverse en 1987/88 lorsque les parents francophones de Saint-Jean avaient déposé leur requête la première fois.

Cette annonce est survenue au moment de la crise constitutionnelle, avant que la législature ne soit censée débattre du sort à réserver à l'entente du Lac Meech négociée à Ottawa.

Le gouvernement fédéral déboursera 75% des coûts de ce nouveau programme dans le cadre d'un accord sur la scolarisation dans la langue de la minorité, conclu avec le gouvernement avec le pouvoir de Terre-Neuve.

Pour obtenir des classes francophones, le Comité de parents de Terre-Neuve avait entamé une poursuite judiciaire en juin 88 devant la Cour suprême de la province. En réaction à ces procédures, le gouvernement et le Conseil catholique de St-Jean avaient allégué que le nombre d'enfants ne justifiait pas ■ prestation de l'instruction en français.

Des négociations hors cour ont finalement permis de procéder à un sondage pour évaluer le potentiel d'élèves répondant aux critères de l'article 23 - de la Charte canadienne des droits et libertés - traitant des droits scolaires de la minorité.

MOI, le français je le parle par coeur

✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤

La francophonie hors Québec après Meech

Meech mort, les francophones hors Québec perdent des plumes. Cependant, le Québec s'engage à tenir compte d'eux dans ses décisions d'avenir.

Ottawa (APF) - Avec la consécration de l'échec de l'entente du lac Meech le 23 juin, les gains constitutionnels des francophones hors Québec se sont envolés en fumée.

Le 9 juin dernier au terme de la conférence constitutionnelle de la dernière chance visant à dénouer l'impasse du lac Meech, les onze premiers ministres signaient un communiqué final dans lequel il était prévu que les questions intéressant les minorités linguistiques d'expression française et anglaise seraient inscrites à l'ordre du jour des prochaines conférences constitutionnelles suivant la ratification par toutes les provinces de l'entente du lac Meech.

En outre, les premiers ministres reconnaissaient que les communautés francophones et anglophone au Nouveau-Brunswick avaient un statut et des droits et privilèges égaux. Cette reconnaissance devait aboutir à une consécration constitutionnelle par l'enchâssement dans la Constitution d'une loi provinciale, la Loi 88, reconnaissant l'égalité des deux communauté linguistique officielles au Nouveau-Brunswick.

Ces gains inscrits dans la résolution d'accompagnement qui devait être adoptée par les législatures provinciales sitôt l'entente du lac Meech ratifiée par toutes les provinces font maintenant partie du l'Histoire. Toutefois comme l'autorise la Constitution de 1982, le Nouveau-Brunswick peut toujours entreprendre une démarche bilatérale avec Ottawa pour enchâsser quand même la Loi 88, puisqu'il s'agit d'une question qui ne relève que d'une seule province et qui nécessite seulement l'approbation du gouvernement fédéral.

Dans une déclaration à la nation télédiffusée en direct à quelques heures de célébrations de la Saint-Jean-Baptiste, le premier ministre de Québec Robert Bourassa a déclaré que le gouvernement du Québec n'accepterait plus de retourner à la table des négociations constitutionnelles. Pas question non plus de négocier à onze à l'avenir. Désormais, Québec négociera à deux avec le gouvernement canadien.

«Comment voulez-vous que j'accepte de retourner à la table de constitutionnelle, alors que j'ai refusé de le faire en 1986 avant le début des négociations sur l'accord du lac Meech? Comment pourrais-je y retourner maintenant que les accords ont étés rejetés, après avoir été ratifiés?»

Le Parti libéral prendra le temps de rédiger un nouveau programme politique et consultera ses militants avant d'annocer ses nouvelles orientations politiques. M. Bourassa a clairement indiqué dans toutes les décisions et dans celles à venir, «c'est l'intérêt supérieur du Québec qui sera le facteur déterminant» et que ces décisions tiendront compte de la dimension économique du Québec. Outre la dimension économique, M. Bourassa a ajouté que les décisions que le Québec prendra à l'avenir devront également tenir compte de ses communautés francophones à l'extérieur du Québec».

De son côté le premier ministre Brian Mulroney s'est dit «profondément déçu» de l'échec de l'entente du lac Meech. Au cours d'une allocation télévisée à la grandeur du pays qui a précédé de quelques heures celle de M. Bourassa, M. Mulroney a déclaré que l'Accord du lac Meech était devenu un prétexte utilisé par beaucoup de Canadiens pour exprimer leur mécontentement à l'égard des mesures économique impopulaires prises par le gouvernement canadien. Il a aussi pointé le doigt le premier ministre Clyde Wells de Terre-Neuve pour ne pas avoir échoué en essayant de faire avancer la cause de l'unité canadienne, que de n'avoir pas pris de risque.

M. Mulroney a finalement annoncé la fin des négociations constitutionelles, ■ temps « de concilier nos différends, de panser nos plaies et se tendre la main à nos concitoyens».

Le président de la Fédérations des Francophones hors Québec trouve évidemment «extrêmement malheureux» l'échec de l'entente du lac Meech. «Ça nous empêche de faire des gains dans le domaine constitutionel» a déclaré M. Guy Matte. Il croit que l'échec de Meech va bloquer «pour une très longue période de temps» tout développement constitutionnel au pays. Ceci dit, il estime que «ce n'est pas le fin du monde» et que les francophone hors du Québec peuvent toujours se rabattre sur la Constitution actuelle et sur la Charte Canadienne des droits et libertés pour faire avancer leurs droits.

Quant a l'enchâssement de la Loi ■ du Nouveau-Brunswick dans la Constitution, la FFHQ s'attend à ce que M. McKenna tienne parole, et entreprenne des démarches en ce sens avec le gouvernement fédéral avant le fin de son premier mandat.

M. Matte était enfin très heureux d'entendre le premier ministre du Québec dire que les décisions portant sur l'avenir du Québec tiendrait compte de l'aide aux communautés francophones de l'extérieur du Québec.

Peu importe le chemin que tracera M. Bourassa aux Québecois, on sait maintenant que les francophones hors Québec ne seront pas complètement oublié par «le berceau de la francophonie».

✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤

ÉDITORIAL

Réforme constitutionnelle

Prochain rendez-vous dans 6 ans

Ça y est, tout est bel et bien terminé. On est pas plus avancé qu'il y a trois ans et le Canada est plus déchiré que jamais.

Quelles leçons devons-nous retenir de cet épisode tragi-comique de la vie politique canadienne? Quelles en sont les conséquences prévisibles?

Première leçon évidente, c'est le mépris constant qu'ont affiché les premiers ministres face aux minorités autochtones et face aux gouvernements marginaux des deux Territoires canadiens.

Ce n'est pas par hasard que les droits des autochtones ont été ignorés en 1987. Non seulement ils constituent une faible minorité numériquement - donc loin des impératifs électoraux des différents chefs de gouvernement - mais aussi ils occupent souvent de vastes espaces regorgeant de richesses naturelles qui font la tentation de bien des compagnies - celles-ci verraient d'un très mauvais oeil qu'on leur brandissent des droits constitutionnels pour les empêcher d'agir à leur guise. Ces droits autochtones ont été balayés du revers de la main en 1987 et il ne faut pas se leurrer sur l'apparent remord de conscience de certains premiers ministres lors des derniers mois - il s'agissait fort probablement d'un appui tactique et ces droits auraient aisément été mis dans la balance d'un compromis quelconque.

Les instances politiques territoriales n'ont été associées aux tractations que de très loin et ce, à la *toute dernière* minute. Appui tactique encore une *fois? Nous le croyons.* N'en déplaise à nos leaders, ils n'ont jamais figuré dans le portrait politique canadien et bien peu de gens se soucient de les y intégrer. Pourquoi s'associer deux autres gouvernements alors qu'il est déjà si difficile de s'entendre avec le nombre actuel? De surcroît, n'oublions pas que six provinces peuvent potentiellement avoir des visées expansionnistes vers le Nord. Il y a encore loin de la coupe aux lèvres pour les gouvernements des T.N.-O. et du Yukon.

Deuxième leçon, bien que constituant plus de la moitié de l'électorat, il semble que les femmes ne représentent toujours pas une menace politique sérieuse puisque leurs droits ont été écartés de l'entente de 1987 et que ce fait n'a même pas été au centre des préoccupations des politiciens de ce pays. Il faudra à l'avenir que les rares représentantes féminines dans la vie politique canadienne soient plus alertes face aux droits des femmes et, surtout qu'elles n''hésitent pas à s''allier aux groupes de pression féminins quitte à s''opposer aux leaders des partis. Il semble vraiment trop facile de troquer le droit des femmes pour obtenir des concessions sur d''autres plans.

Troisième leçon, le fait français en général et le Québec en particulier, ont été éclaboussés de toute part lors de ces discussions constitutionnelles. Si l'on se penche un tant soit peu sur les différentes réactions de la population, on s'aperçoit rapidement que celle-ci était en désaccord avec l'appui de leurs leaders à l'accord du lac Meech. La plupart des commentaires ne portaient non pas sur la réforme du Sénat, le droit des femmes et des autochtones mais bien sur le statut du Québec et, par ricochet, les politiques de bilinguisme de ce pays. Certains ont joués gros, et perdu, à faire la sourde oreille aux propos anti-francophones de leurs électeurs. Situation des plus bizarres, non seulement ce rejet pousse-t'il la population québécoise à se tourner résolument vers l'option souverainiste mais de plus, la population canadienne voit ce phénomène d'un très bon oeil. En effet, le départ du Québec laisse entrevoir un avenir meilleur, sans langue française pour leur écorcher les oreilles et leur taper sur les nerfs.

Qu'adviendra-t-il du Canada?

Rien de particulier dans l'immédiat puisque nous continueront de fonctionner à l'intérieur du même cadre constitutionnel adopté en 1982, avec tous ses manques et ses faiblesses. On entrevoit difficilement qu'il soit modifié ou amendé avant plusieurs années.

En effet, cela prendra probablement de une à deux années avant que les premiers ministres ne consentent à reprendre les négociations les négociations constitutionnelles. Certains ont subi des blessures d'amous-propre qui seront longues à *guérir.* Sans doute faudra-t-il quelques élections ici et là pour que du sang neuf ne vienne repartir le débat dans un contexte moins malsain qu'actuellement.

Si les chefs gouvernementaux acceptent de rediscuter ensembles, il faudra qu'ils s'entendent au préalable sur l'agenda des rencontres et les points de discussion. Ensuite, ils devront parvenir à une entente qui satisfasse au moins sept provinces regroupant plus de 50% de la population canadienne (il est illusoire de croire qu'ils vont à nouveau tenter d'obtenir un appui unanime). Tout dépendant du délai de ratification qu'ils se donneront, tout cela reporte aux calendes grecques les prochaines modifications à la constitution.

Nous ne croyons pas que même en l'absence du Québec, les choses iront beaucoup plus vite car probablement les prochains points à l'ordre du jour de ces conférences porteront sur la précision du statut souverain du Québec face à la fédération canadienne. Il s'agit bien d'une sombre perspective pour tous les francophones hors-Québec qui vont se retrouver encore plus minoritaires au Canada - et pour les autochtones dont les droits sont bafoués depuis des siècles et pour plusieurs années encore.

Alain Bessette

L'équipe

Directeur:	Alain Bessette
Rédaction :	Jean-Luc Thibault Kim Ouellette Suzanne Matthews
Journaliste-coopérant:	Dominique Claudon
Agente de liaison :	Isabelle Bertazzo
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon.* Toute correspondance adressée à *L'Aquilon* doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter

Ecrivez-nous!

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603

ABONNEMENT

Publication bi-mensuelle

Tarif individuel : 18 $ par année

Tarif institutionnel : 30 $ par année

Je m'abonne ...
Nom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : ....
Tél. : ....

Toute l'équipe de L'Aquilon est heureuse d'accueillir la petite nouvelle, Suzanne Matthews, qui se joint à nous dans le cadre d'un emploi d'été pour étudiant - Défi 90 . Suzanne vient de terminer sa dixième année à l'école Sir John Franklin

Vous avez un certain talent en dessin ?
Ceci ne vous concerne pas car L'Aquilon est à la recherche d'une personne au talent certain en dessin.

Si vous avez le goût de commenter l'actualité à l'aide de votre talent, L'Aquilon sera heureux de vous accueillir parmi ses collaborateurs(trices).

Chronique scientifique
Cette semaine :

La dérive des continents.

Le Canada
6 millions d'années après Meech



L'Assemblée générale annuelle de l'AFCY

Du nouveau à la présidence

Alain Bessette

YELLOWKNIFE - C'est le 18 juin dernier que l'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY) a tenu son Assemblée générale annuelle au musée Prince de Galles. À cette occasion, trois nouveaux membres du Conseil d'administration (C.A.) ont été élus pour combler les postes laissés vacants à la suite des démissions de personnes élues en février dernier.



En l'absence de Mme Bergeron, c'est Lise Picard, vice-présidente de l'A.F.C.Y., qui a fait lecture du rapport de la présidente.

Denis L'Heureux a été élu président par acclamation, en remplacement de Denise Bergeron qui a quitté cette fonction précise sans pour autant cesser de participer activement au C.A. Les deux autres membres élus au Conseil d'administration ont été France Benoit et John Stewart. De plus, Roxanne Valade, qui est déjà membre du Conseil de l'AFCY, a été nommée au nouveau bureau de direction de L'Aquilon.

Mme Bergeron ne pouvait être présente à la réunion, étant à Iqaluit pour son travail, et c'est donc la vice-présidente, Lise Picard, qui a fait lecture du rapport de la présidente. Tous ont mérité ses éloges pour le travail accompli ces derniers mois.

Le rapport du trésorier, Michel Prince, nous a convaincu de la bonne santé financière de l'AFCY. Fait à noter, l'examen approfondi des États financiers nous apprend que le gouvernement des T.N.-O. ne subventionne pratiquement pas l'AFCY, laissant ce soin au Secrétariat d'État du Canada et au gouvernement du Québec.

Au niveau des dossiers courants, les choses bougent. Le dossier Radio-Canada est enfin débloqué après dix années de labeur. Le Secrétariat d'État a finalement annoncé officiellement qu'il endossait le projet et CBC-North a alors entamé les démarches pour se procurer l'équipement. D'autres étapes restent à franchir mais le plus important est fait.

Au niveau du Centre communautaire, là aussi les études préliminaires vont bon train. Des options se dessinent et bientôt les gens seront appelés à se prononcer. L'ampleur du projet n'en fait cependant pas une réalisation qui se concrétisera très bientôt.

L'esprit obtu du surveillant de musée - il refusait aux participants l'accès à l'aire de détente du deuxième étage - a obligé les gens à improviser un petit pique-nique à l'extérieur du musée à la fin de l'Assemblée. Les chauds rayons du soleil ont finalement rendu agréable cet incident déplorable.

Radio-Canada

Dossier (presque) bouclé

Dominique Claudon

L'obtention prochaine de Radio-Canada sur les ondes de Yellowknife est désormais une certitude ; c'est ce qu'a annoncé Madeleine Thibault, au nom de l'Association franco-culturelle de Yellowknife (A.F.C.Y.), le 18 juin dernier. Après une dizaine d'années de laborieuses sollicitations, le dossier est (presque) solutionné.

Une subvention a été accordée à l'A.F.C.Y. par le secrétariat d'État pour procéder à l'achat de l'équipement technique nécessaire. Si l'Association n'a pas encore en main les sous, elle a néanmoins «une lettre engageant le secrétariat d'État à cet effet». Ayant reçu une copie de cette missive, Radio-Canada peut procéder à la commande de l'équipement.

Cela dit, il reste une ombre au tableau. En premier lieu, l'installation de celui-ci est reportée à octobre ; en second lieu, le lancement effectif sur les ondes dépendra «probablement» du délai nécessaire pour obtenir la licence de diffuseur demandée au Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications Canadienne.

Un contrat d'entretien de l'équipement doit être signé «prochainement» entre le service public de radio/TV et l'A.F.C.Y. Cette dernière s'est engagée pour les trois premières années à défrayer les frais d'entretien - 6 500$ par an -, lesquels seront ensuite pris en charge par le réseau d'État.

Ce sont les programmes radio-télédiffusés depuis Montréal que les francophones de la capitale territoriale pourront suivre. Certain(e)s auraient préféré être en mesure de capter les ondes en provenance d'Edmonton

D'un croassement à l'autre

Chronique estivale d'un esprit en vacances

Il y a deux semaines, j'ai mis le feu à mon terrain près du lac Meech. La maison a brulé aussi mais vous devriez voir la belle herbe verte que j'ai maintenant. Là, je suis assis dans l'herbe verte et je ne regrette pas ma maison; la porte d'en arrière fermait mal, pis j'aimais pas la couleur des «châssis».

Celle que je vais reconstruire, quand j'aurai le temps, elle va être bien plus petite mais c'est mieux comme ça. On va avoir moins de place pour se perdre, ça va être plus rapide pour faire le ménage et puis, de toute façon, j'ai pu de meubles à mettre dedans.

-0-0-0-0-

Jean Chrétien est vraiment un homme épatant. Il a réussi à se faire élire chef du Parti libéral même en cette année internationale de l'environnement. Ça peut sembler de mauvais goût mais mieux vaut ne pas faire la fine gueule.

Je dois vous avouer que j'ai l'air brave comme ça, caché derrière mon stylo. Mais je sais bien que si je croise J.C. (nom prédestiné pour être le sauveur du Canada) je vais lui serrer la patte. Du moment que je ne lui donne pas un sucre, ma réputation est sauve.

Promis, je n'en reparle plus. Je prend quelques semaines pour relaxer et l'oublier. De retour à l'automne, J.C.!

-0-0-0-0-

Dernière nouveauté dans les Territoires: selon Bill Erasmus, le problème d'une éventuelle souveraineté du Québec ne se pose pas. «Y-z-ont pas le droit! Y vont devoir nous déclarer la guerre s'ils veulent faire ça!» Décidemment, deviendrions-nous un pays aussi avant-gardiste et noble que l'U.R.S.S. avec sa Lithuanie, son Estonie, son Arménie et ses rigatonis? Fera-t-on subir le même sort aux leaders indépendantistes que celui réservé à Louis Riel?

Finalement, peut-être serait-il plus sage d'avoir une base militaire à Yellowknife. On ne sait jamais.

CROOA!*

* Nom de plume.

Lettre ouverte au premier ministre Brian Mulroney

N.D.L.R. Cette lettre, envoyée à tous les journaux canadiens par un vénérable citoyen de 80 ans, a été recue récemment et traduite par nos soins. Certaines parties du texte ont été omises pour en abréger la longueur. Les propos entre parenthèses comblent les parties de texte manquantes.

Cher M. Mulroney,

Je suis un ancien immigrant, maintenant citoyen canadien, et je suis devenu un électeur confus. Je suis arrivé au Canada en 1956 en provenance de l'Angleterre. (Suivent quelques lignes expliquant son installation au Canada et comment il a obtenu un emploi au service d'Emploi et Immigration Canada.)

J'ai acquis une carte géographique du Canada et j'ai été très impressionné par sa vaste étendue, souhaitant un jour en voir le plus possible. J'ai vu un peu le Québec et m'y suis rendu en trois occasions, deux fois à Montréal et une fois à Québec. Ma femme et moi n'avons jamais eu de problèmes avec la langue même si nous ne parlons pas français. Lorsque nous étions dans un restaurant ou un café, avec un menu en français, le serveur ou la serveuse nous expliquait en anglais le contenu du menu. On a trouvé les gens au Québec très gentils et amicaux, en fait comme s'ils étaient des nôtres. (Suivent quelques détails sur leurs voyages au Canada.)

C'est un beau pays d'une mer à l'autre. Je pense que ce qui ne va pas, c'est les gens que l'on élit pour nous gouverner, tant au fédéral qu'au provincial. (Suivent quelques remarques sur les différents premiers ministres ayant gouverné le pays. Il dénonce ensuite la TPS et la création d'un ministère de la Condition féminine sous prétexte que la femme devant être considérée l'égale de l'homme, elle ne devrait pas jouir d'un ministère distinct.)

Maintenant nous avons l'accord du lac Meech. Je suis parmi les millions de Canadiens qui ne savent pas vraiment ce que c'est. Nous ne pouvons que nous appuyer sur les médias pour être informés. Il semble que le Québec, gouverné par M. Bourrassa, a obtenu tout ce qu'il voulait, incluant la soi-disant «société distincte». Qu'est-ce qu'une «société distincte»? Les Québécois ne sont pas différents du reste du Canada, mais ils parlent français. Pourtant, plusieurs des Canadiens d'origine grecque ou italienne parlent aussi leur propre langue. Mais on ne les considère pas distincts, seulement différents. L'imposition de la Loi sur les langues officielles au pays les a rendu des citoyens de seconde classe. Il y a les ordres donnés aux fonctionnaires fédéraux d'être bilingues, et les ordres donnés aux officiers de l'armée à l'effet d'être bilingues s'il veulent être promus à un rang supérieur à celui de colonel. Je me demande comment ont pu faire les officiers canadiens pour passer à travers les deux guerres mondiales et la guerre du Vietnam sans être bilingues.

Je suis très affecté par la situation causée par l'accord du lac Meech, la division profonde entre une province, et les autres neuf provinces et les deux territoires. Pourquoi a-t-on besoin d'un lac Meech alors qu'on a un si beau pays d'une mer resplendissante à l'autre. Je réitère que tout ces problèmes sont causés par tout ceux que l'on élit de temps à autre pour nous gouverner. Bill Davis était correct lorqu'il disait, «Le français sera disponible partout dans la province quand ce sera nécessaire.» Mais maintenant on a un premier ministre en Ontario qui n'écoute pas les gens. Il a imposé une Loi sur la langue française(N.D.L.R. Loi 8 sur les services en français) absolument pas nécessaire, mais il a la majorité parlementaire à l'Assemblée.

(Il note que M. Mulroney n'a pas immédiatement siégé à la Chambre de communes après son élection à la tête du Parti conservateur.) Quand vous avez gagné les élections en 1984, même si vous clamiez vos origines irlandaises, vous veniez du Québec. Il semble que depuis plusieurs années nous avons eu des premiers ministres francophones du Québec, et tous les problèmes que ce pays semble avoir connu.

La course à la chefferie du parti libéral aura bientôt lieu, et l'on doit noter qu'il y a deux candidats du Québec et seulement une candidate pour le reste du Canada (N.D.L.R. souligé dans l'original). Si l'un de ces deux candidats gagne la course à la chefferie (lettre reçue au milieu du mois de juin), il y aura encore un Québécois pour diriger les libéraux. À la prochaine élection, si les libéraux gagnent, nous aurons un autre premier ministre du Québec. Mais si j'étais un délégué à la convention, mon vote irait à Sheila Copps. Elle est une femme très intelligente et ferait une excellente cheffe du parti libéral. Je ne suis pas un de ses électeurs mais elle a toute mon admiration et mon appui.

Je n'ai pas d'objection à ce qu'un Canadien français devienne notre premier ministre en autant qu'il se souvienne qu'il est premier ministre du Canada et nous traite tous pareils, en vrais Canadiens.

À nouveau, je le répète, cela pourrait être un beau pays, si on avait à nouveau un gouvernement central fort avec dix premiers ministres, et éventuellement deux autres, pour gouverner le pays comme il doit l'être; toute divergence d'opinion étant réglée amicalement et sans «société distincte».

Nous avons surveillé les débats à la télévision avec les ministres et leurs conseillers tentant de parvenir à un compromis. Tout ce que Bourrassa a fait, c'est de demeurer assis, de sourire et d'attendre le résultat, quel qu'il puisse être. M. Bourrassa, nous ne voulons rien faire à la culture québécoise. En fait, tous les immigrants de ce beau pays véhiculent leurs cultures qui enrichissent le pays. Nous nous réjouissons de tout ce qui concerne votre province, ses beautés et sa population. Nous voulons que vous et tous les Québécois soyez fiers d'être Canadiens et de faire partie de notre pays. M. Mulroney, cette lettre peut vous paraître un peu longue, mais je suis quelqu'un du peuple et j'espère que vous y porterez attention, mais je suis toujours un électeur désorienté.

Charles Peck
Hamilton, Ontario

L'industrie des hydrocarbures dans l'Ouest de l'Arctique

Impact du développement pétrolier dans la région de la Mer de Beaufort et du Delta du Mackenzie

Une société d'information a été créée

Jean-Luc Thibault

Inuvik - La Société sur l'impact du développement pétrolier dans le secteur de la région de Beaufort et du Delta du Mackenzie (la Société D.I.Z.) est un organisme sans but lucratif, créé en 1983, qui a comme objectif de renseigner les différents intervenants touchés par le développement pétrolier dans la région.

La Société existe parce que les différentes communautés de la région de la Mer de Beaufort et du Delta du Mackenzie sentaient le besoin de créer une tribune où il serait possible de réunir toutes les informations concernant les activités d'exploration et de faire connaître leurs préoccupations face au développement de l'industrie gazière et pétrolière.

Les communautés d'Inuvik, Tuktoyaktuk, Aklavik, Fort McPherson, Arctic Red River, Sachs Harbour, Holman Island, Paulatuk [redacted] Coppermine participent à cette société en y déléguant un représentant qui siègent sur le conseil d'administration.

Bill Crossman, directeur général de [redacted] Société basée à Inuvik, explique que «l'organisme a été mis sur pied pour faire circuler l'information entre les trois parties impliquées (communautés, compagnies, *gouvernements). De temps à autre, elle peut faire passer des résolu*tions, faire connaître certaines positions politiques ou encore essayer d'obtenir certains changements aux lois pour le bénéfice des communautés. Mais en fait, elle ne possède aucun vrai pouvoir pour contrôler le développement.»

La Société est financée à part égale par l'industrie, le gouvernement territorial et le gouvernement fédéral. «Comme toutes les autres sociétés sans but lucratif, nous signons une entente avec chacune des parties. Chaque année, nous préparons un plan de travail décrivant les activités que nous prévoyons mettre en place au cours de cette période. Puis nous négocions le financement à partir de ces prévisions», précise M. Crossman.

Les activités au ralenti

«Présentement, [redacted] degré d'activités dans la région est à son plus bas», *constate* M. Crossman. «Une partie du problème est créée par le fait que les compagnies actives dans la région attendent la décision du Bureau national de l'énergie (N.E.B.) concernant la construction d'un pipeline. C'est assez paradoxale d'une certaine façon, car le développement de l'industrie pétrolière a atteint le stade où il devient inutile de poursuivre la phase d'exploration si elles ne sont pas assurées qu'un pipeline sera construit pour transporter leur future production vers les marchés du Sud.»



Selon M. Crossman, «la Société DIZ n'a aucun pouvoir pour contrôler le développement»

En attendant, les compagnies s'efforcent d'intéresser les différentes communautés et leurs populations à se préparer en vue de la construction du pipeline. Il y aura là un grand nombre d'emplois de créés, des emplois qui rapporteront de gros salaires.

D'un autre côté, et à un niveau beaucoup plus élevé, les préoccupations environnementales reviennent constamment lors des différentes discussions et consultations. «Est-ce environnementalement sécuritaire de construire le pipeline? Économiquement et socialement, les effets sont-ils acceptables? Voilà le genre de questions qui reviennent constamment», souligne M. Crossman.

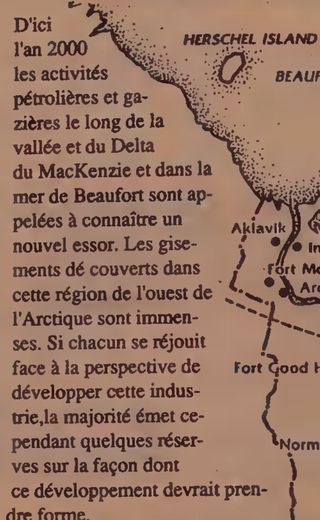
Pas avant 1996

Si tout se déroule comme prévu, l'exportation de gaz (ou de pétrole, dépendant du choix de production qui sera fait), pourrait débuter en 1996, mais plusieurs estiment que 1998 est plus plausible.

Il reste encore beaucoup à faire. Si le principe d'exporter du gaz vers le Sud est à toutes fins utiles *accepté, le gros du problème de*meure [redacted] permission de construire le pipeline.

Le D.I.Z. continuera entretemps à rassembler toutes les informations concernant le développement des activités pétrolières dans la région de la Mer de Beaufort et du Delta du Mackenzie et à jouer son rôle d'organisme ressource auprès des communautés visées par ce développement.

L'exploitation gazière et pétro[lière] dans l'Arctique de l'Ouest



D'ici l'an 2000 les activités pétrolières et gazières le long de la vallée et du Delta du MacKenzie et dans la mer de Beaufort sont appelées à connaître un nouvel essor. Les gisements dé couverts dans cette région de l'ouest de l'Arctique sont immenses. Si chacun se réjouit face à la perspective de développer cette industrie,la majorité émet cependant quelques réserves sur la façon dont ce développement devrait prendre forme.

Le mois dernier, nous avons présenté une première série de reportages portant sur l'industrie pétrolière.

Ce mois-ci, nous résumons les diverses actions entreprises par les groupes de pression pour s'assurer que le développement de cette industrie respecte les préoccupations de la population.

Le pétrole et le gaz du Nord occupent une place imp[ortante dans] l'avenir énergétique du Canada. On évalue en ce moment à [...] de mètres cubes (2 014 milliards de barils) environ les ress[ources pétro]lières brutes découvertes dans la région des îles de l'Arctiqu[e ...] réserves de gaz naturel découvertes dans ces mêmes région[s ...] elles se chiffrent environ à 718 milliards de mètres cubes (25 345 trillions de pieds cubes) au total. Les ressource[s] découvertes dans ces deux régions présentent un potentiel c[...] à plus de 40 % des ressources pétrolières et gazières conven[tionnelles du] Canada.

(Regard sur le Nord, p. 47, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien)

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Son rôle dans le développement de l'industrie pétrolière

Jean-Luc Thibault

En attendant la signature finale de l'Accord du Nord, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est confiné à jouer un rôle secondaire dans le développement de l'industrie pétrolière.

Le pouvoir se trouve entre les mains du gouvernement fédéral et c'est lui qui définit la réglementation concernant cette industrie.

Par contre, le gouvernement territorial a un rôle important à jouer dans les domaines où il a juridiction. Du côté environnemental, le ministère des Ressources renouvelables est très impliqué. Au point de vue du développement économique, le gouvernement a également son mot à dire. Et parce que les communautés sont affectées par tout développement potentiel, il y a là une présence active du gouvernement territorial au niveau politique.

La signature de cet accord devrait modifier cette situation en confiant les responsabilités en la matière (développement des industries pétrolières et minières) au gouvernement territorial en ce qui a trait à tout développement sur [redacted] terre ferme et en partageant avec le fédéral ces responsabilités pour le secteur maritime.

Groupes autochtones

Présentement le gouvernement des T.N.-O. travaille de concert avec les peuples autochtones pour développer un programme de politiques à l'intérieur duquel ceux-ci occuperont la place qui leur revient. «Avec les ententes sur la réclamation territoriale en train de se finaliser, les peuples autochtones deviendront propriétaires d'une énorme quantité de terres, alors il est essentiel de leur garantir un rôle important dans le processus», confie Pierre Alvarez, sous-ministre territorial de l'Énergie et des Ressources minières et pétrolières.

M. Alvarez ajoute que ces pourparlers avec les peuples autochtones seront terminés d'ici quelques semaines et commencera alors les négociations avec Ottawa pour finaliser l'Accord du Nord.

Le sous-ministre tient à souligner que [redacted] signature de cet accord ne va pas modifier du jour au lendemain la situation, elle va plutôt signifier le commencement d'un long travail de mise en place pour le contrôle territorial sur l'administration de l'industrie pétrolière.

Les retombées positives

L'Accord du Nord est d'une importance capitale pour le gouvernement ténois parce qu'il lui permettra d'augmenter son autonomie financière et politique face à Ottawa.

M. Alvarez trouve effectivement que ce sera un avantage pour le gouvernement territorial mais ce n'est pas là, selon lui, le principal facteur qu'il faut prendre en considération.

«Pour nous, ce qui est le plus important, c'est qu'à long terme, avec une population jeune, qui grandit très vite, nous aurons la chance de créer de l'emploi dans les régions à l'extérieur de Yellowknife et des autres grands centres. En particulier, dans [redacted] vallée et le delta du Mackenzie, il y aura de nombreuses opportunités pour des emplois professionnels et/ou techniques qui paient bien et qui sont permanents», soutient-il.

«Donc, ce n'est pas vraiment l'argent (qui est important), car ça va prendre des années et peut-être des dizaines d'années avant qu'il y ait beaucoup d'argent pour le gouvernement, simplement parce que les investissements par les compagnies sont si énormes», ajoute M. Alvarez.

«Pour nous, ce qui est le plus important, ce sont les possibilités d'emploi, le développement économique, la création d'un marché stable pour les compagnies, les régions. Nous croyons que les secteurs miniers et pétroliers pourront faire une contribution importante pour l'économie des Territoires du Nord-Ouest.»

L'industrie des hydrocarbures dans l'Ouest de l'Arctique

olière

ANKS ISLAND

Le développement de l'industrie pétrolière

Les Inuvialuit ont leur mot à dire

Jean-Luc Thibault

Inuvik - Lors de l'Entente finale sur la revendication territoriale, signée en 1984, entre le gouvernement fédéral et les Inuvialuit, ces derniers avaient fait inscrire une clause leur assurant d'avoir leur mot à dire sur tout développement à se produire dans leur région.

Deux comités ont ainsi été créés, le premier pour examiner les différents projets de développement et le second devant servir à réviser les effets desdits projets sur l'environnement et le style de vie traditionnelle des Inuvialuit.

Ces deux comités possèdent le même type de structure. C'est-à-dire qu'ils se composent chacun de sept membres, y inclus le président, nommé par Ottawa avec le consentement des Inuvialuit. Trois membres sont choisis par les Inuvialuit et les trois autres par les gouvernements territoriaux (yukonnais et ténois) et le gouvernement fédéral.

Le fonctionnement des deuxcomités

Bien que les préoccupations premières soient évidemment le développement de l'industrie pétrolière et la construction du pipeline, le comité d'examen [illegible] par [illegible] suite le comité de révision sont également responsables de toutes autres activités à se dérouler dans la région visée par l'Entente finale. Ils sont mandatés pour étudier aussi les impacts cumulatifs que ces petits projets de développement auront sur la région.

Les comités fonctionnent normalement par consensus, mais advenant un désaccord entre les membres, le président aura alors le droit de trancher en faveur de l'une ou l'autre des parties.

Gary Wagner, secrétaire pour les deux comités, explique «qu'aucun permis (ou autorisation) ne pourra être délivré avant que les deux comités aient jeté un regard sur le nouveau développement proposé. Les comités ont le pouvoir de décider si oui ou non le projet peut aller de l'avant. S'ils ne sont pas satisfaits, ils peuvent éventuellement le rejeter ou encore le référer à une autre instance de décison pour qu'il soit de nouveau examiné.»



Selon M. Wagner, les deux comités aident à harmoniser les différents intérêts

Cependant [illegible] décision finale, après que tout le processus de révision a été complété, relève du ou des ministres fédéraux concernés et elle est basée sur les rapports produits par les différents comités.

Les projets de développement

La semaine dernière à Inuvik, la compagnie Gulf s'est présenté devant l'un de ces comités pour expliquer son prochain projet de forage dans la mer de Beaufort. Elle devait expliquer ses intentions et fournir toutes les informations nécessaires concernant le travail qu'elle entend y effectuer. Elle devait également présenter les moyens qu'elle entend prendre pour s'assurer qu'aucun incident fâcheux ne vienne perturber les travaux. Elle devait finalement fournir un plan d'urgence advenant une castatrophe et établir de façon concrète les moyens qu'elle entend utiliser pour corriger les problèmes environnementaux qu'elle pourrait créer.

Pour leur part, les autres intervenants étaient appelés à faire connaître leurs préoccupations face à ce développement.

Un processus efficace

Pour M. Wagner, il ne fait aucun doute que les comités d'examen et de révision demeurent un excellent moyen de s'assurer que tout développement se fera en harmonie avec les intérêts des communautés et des populations de la région.

«J'ai une grande confiance dans ce type d'intervention», raconte M. Wagner. «Il donne au public en général une possibilité de participer au processus de décision. Ce qui ne se retrouve pas ailleurs au Canada. Je crois que les Inuvialuit peuvent se dire chanceux d'avoir su inclure ce genre de procédé dans leur entente finale. Cela leur permet de jouer un rôle important dans l'évaluation de l'impact environnemental sur les différents projets de développement.»

Art inuk

Manifestation de prestige parrainée par les T.N.-O.

Dominique Claudon

La Fondation AMWAY pour l'environnement recevra un soutien financier et un appui technique de la part du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour l'opération *Chefs-d'oeuvre de l'Arctique - L'art au service de [illegible] terre*, une exposition itinérante d'art inuk. C'est ce qui a été annoncé le 22 juin dernier lors de la signature d'un mémorandum d'entente entre le ministre du Développement économique et du Tourisme, Gordon Wray, le chef des opérations d'AMWAY, Bill Nicholson, et le directeur de la fondation, Casey Wondergem.



Les principaux artisans de la diffusion de l'art inuit

Conformément au mémorandum, le gouvernement des T.N.-O. fournira une assistance en matière de conservation, de recherche, de traduction, et de relations publiques afin de valoriser la manifestation *Chefs-d'oeuvre de l'Arctique*. De surcroît, les autorités territoriales apporteront un soutien d'ordre logistique et patrimonial aux artistes au moment de la tenue de l'exposition aux États-Unis, en Europe, et à l'ouverture de l'ambassade du Canada au Japon.

Cette tournée doit être parrainée par le programme environnemental de l'ONU et par le gouvernement des Territoires. Il se peut que ledit gouvernement mette en avant d'autres produits culturels ou commerciaux des T.N.-O. tout au long de l'opération.

«Notre soutien à la Fondation AMWAY pour l'environnement permettra d'accroître [illegible] sensibilisation internationale à la richesse de l'art et de la culture des Territoires du Nord-Ouest», a déclaré M. Wray devant la presse. Il a ajouté que cette manifestation serait profitable au niveau des affaires et du tourisme.

Chefs-d'oeuvre de l'Arctique - L'art au service de la Terre : une double appellation voulue par [illegible] Société AMWAY, qui a décidé de s'intéresser au problème de la fragilité de l'environnement arctique et aux préoccupations inuit quant à la préservation à long terme de la faune. À l'heure de la mondialisation de la question environnementale, le directeur de la fondation a mis l'emphase sur l'harmonie qui existe entre les populations inuit et la nature. «La présentation au public de ces oeuvres d'art indigènes de la région circumpolaire permet d'attirer l'attention sur l'histoire des Inuit», a expliqué par la suite M. Wondergem.

L'opération s'est mis en branle en 1989 à l'O.N.U. à New York.

L'an dernier, AMWAY avait reçu le prix de la réalisation environnementale pour son parrainage de l'expédition polaire *Ice Walk "90*. Celle-ci avait été organisée pour «sensibiliser le monde à la beauté fragile de l'environnement arctique».



««Dancing To My Spirit» de l'artiste Nalenik Temela de Lake Harbour, fait partie des pièces de l'exposition «Chefs-d'oeuvre de l'Arctique - L'art au service de la Terre», parrainée par Amway

ortante dans
320 millions
urces pétro-
e. Quant aux
s nordiques,
non encore
ombiné égal
ionnelles au

LE PLAISIR DE LIRE

Les Moineau et des Pinson

Je vous salue, Marcel-Marie

Georges Dor

Éditions Québec-Amérique

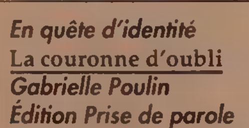
Pour plusieurs, les personnages qui figurent dans ce dernier roman de Georges Dor vous seront familiés. Vous ne pourrez sans aucun doute vous enlevez de vos pensées l'image de Fernand Gignac lorsque vous entendrez parler de Marcel-Marie Moineau.

Ce n'est pas exactement la version fidèle de ce que la série de télévision nous a montré. Georges Dor y raconte plutôt la jeunesse de Marcel-Marie et les aventures qui ont marqué ces premières années dans la grande ville. Ce n'est finalement qu'à la toute fin que vous pourrez replacer les événements dont vous avez été les témoins au petit écran.

«Qu'est-ce qu'on fait quand on est né en 1930 dans une humble maison du septième rang de Saint-Germain de Grantham? Pas grand-chose, me direz-vous. On fait comme tous les autres fils de famille nombreuse de cet epoque : on vient grossir le flot de la masse ouvrière de Montréal.»

Georges Dor possède le talent de raconter avec humour les choses quotidiennes. On rit beaucoup en lisant ce livre... plus peut-être qu'on l'aurait imaginé.

Revoir ces coins de Montréal qui nous sont si familiés. Reconnaître un voisin, un ami à travers ce récit. Les personnages de Georges Dor nous ressemblent...



En quête d'identité

La couronne d'oubli

Gabrielle Poulin

Édition Prise de parole

Une faiblesse au coeur comme un coup de grâce. Émergeant sans mémoire du choc cardiaque, muette, le miroir étroit de ses rôles sociaux à jamais fracassé, une femme reprend peu à peu possession d'elle-même.

Sa quête d'identité, elle mènera contre l'acharnement même de ses enfants d'âge adulte qui, chacun à sa manière, tentent de replacer la statue de leur sainte mère dans sa niche familière.

Malgré le retour lent et douleureux de ses souvenirs sous l'effet conjugué des aveux et confidences de ses enfants et de l'évocation du nom brûlant de cet amour en allé, cette femme ne reprendra pas le collier de son devoir, mais ceindra sa tête d'une couronne d'oubli pour s'engager, seule et souveraine, à la suite de cette autre elle-même, découverte et surtout retrouvée à la faveur d'une défaillance de son coeur.

D'une prose sûre, ferme et soyeuse, l'auteur de *La Couronne d'oubli*, Gabrielle Poulin, originaire de la Beauce, au Québec, nous fait partager le combat silencieux et vibrant de son héroïne pour la liberté d'être enfin toute à elle -même.

À découvrir...

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec



LE PLAISIR D'ENTENDRE

Un vrai rocker... Pagliaro

Sous peine d'amour

Michel Pagliaro

Réalisation Michel Pagliaro

Les Éditions MIG et Earth Born Inc.

Disparu depuis longtemps de la scène artistique québécoise, Michel Pagliaro y a effectué un retour qui en a surpris plusieurs.

Après s'être expatrié en France durant de nombreuses années, où il a notamment travaillé auprès de Jacques Higelin, Pagliaro est revenu au Québec en 1987. Son premier concert, il l'a donné en ouverture du spectacle de David Bowie, auquel participait également le groupe U2. Les spectateurs l'ont «entendu frapper» de très bonne heure alors que, toutes lumières allumées, il a dû chanter dans une atmosphère peu propice à l'écoute...

Plusieurs personnes, chez les plus plus de trente ans ont même esquissé un sourire narquois devant ce revenant des années 70. Les plus jeunes, eux, ne le connaissaient tout simplement pas...

Depuis cette soirée plutôt décevante pour le chanteur, les choses ont vite évolué. Quand on parle de musique rock, on doit admettre que Pagliaro y a sa place.

Ce disque *Sous peine d'amour* vous fera découvrir avec plaisir un musicien solide et un «rocker», un vrai «rocker», comme on les aime...

À découvrir ou à redécouvrir... avant qu'il ne décide de s'exiler une autre fois pour des pays lointains, nous privant ainsi d'une très belle expérience musicale

Comme au beau temps d'Octobre...

Le parfum du hasard

Pierre Flynn

Réalisation de Pierre Flynn et Paul Pagé

Les Édition La maudite machine enr.

Le parfum du hasard est le premier disque solo de Pierre Flynn depuis que le groupe Octobre s'est démembré, ce groupe qui avait réussi à s'attirer la faveur d'un large public au milieu des années 70. Octobre avait un ton revendicateur servi par une musique qui oscillait entre le rock et le classique. Ses textes, majoritairement écrits par Pierre Flynn, avaient un contenu plutôt sombre sinon macabre...

Aujourd'hui, avec cet album solo *Le parfum du hasard*, on retrouve le son original d'Octobre mais avec une touche contemporaine où l'ordinateur y joue un rôle. Du côté des textes, Pierre Flynn s'est assagi mais si peu... Sa voix résonne tout autant qu'auparavant. Parmi les meilleurs chansons, il y en a une qui se démarque plus que les autres : Sur la route, une sorte d'hommage à Jack Kerouac, ce poète franco-américain qui fut l'un des pères de la révolution «beatnick» des années 50. Pierre Flynn continue donc, au même rythme que du temps d'Octobre, à offrir un produit marqué par la différence...

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec



APPRENONS NOTRE FRANÇAIS

Les anglicismes

Quelques exemples de certains anglicismes que nous utilisons couramment dans la langue française sans savoir qu'ils en sont. Ces exemples sont tirés du livre «Corrigeons nos anglicismes " de Jacques Laurin, professeur et linguiste québécois.

Les canadianismes

Il ne faut pas confondre **canadianisme** et **anglicisme**.

Un anglicisme est un mot, une expression, une construction de phrase qui vient de l'anglais.

Un canadianisme se rapporte à des réalités canadiennes pour lesquelles le français commun n'a pas d'équivalents.

Voici la liste des **canadianismes de bon aloi** proposée par l'**Office de la langue française**

1- Vingt-sept canadianismes remontent au régime français, c'est-à-dire qu'ils sont antérieurs à 1760 :

abatis	canot	ouaouaron
achigan	carriole	outarde
atoca	catalogne	poudrerie
banc de neige	cèdre	pruche
batture	coureur des bois	rang
bleuet	doré	raquetteur
bordages	huard	savane
brûlot	maskinongé	suisse
cacaoui	ouananiche	tuque

2- Huit de ces mots sont des amérindianismes, c'est-à-dire des emprunts aux langues des indigènes de l'Amérique.

achigan	maskinongé
atoca	ouananiche
cacaoui	ouaouaron
canot	savane

3- Treize appartiennent à l'ancienne langue française nous étaient absolument nécessaires avant l'arrivée du système métrique :

acre	livre
arpent	mille
boisseau	once
chopine	pied
demiard	pouce
gallon	verge
ligne	

4- Sept se rattachent directement à l'hiver :

banc de neige	poudrerie
bordages	raquetteur
ceinture fléchée	souffleuse
frasil	

5- Quatorze servent à exprimer ou à décrire le milieu humain dans lequel nous vivons :

abatis	coureur de bois
banc de neige	érablière
bleuttière	frasil
bordages	gourgane
ceinture fléchée	poudrerie
cabane à sucre	rang
comté	transcanadienne

6- Enfin des mots d'emploi courant sont le signe évident de la lutte que nous avons à mener contre l'anglicisme :

vivoir (living room)	oléoduc
verge (yard)	canton (township)
mille	fin de semaine (week-end)
millage	traversier (ferry)

Ce sont là par conséquent, des mots que les francophones du Canada peuvent employer dans le langage soigné, parlé ou écrit.

Pour plus de détails sur les anglicismes, consultez «Corrigeons nos anglicismes» du professeur et linguiste Jacques Laurin, publié aux Éditions de l'homme.

Raven Mad Daze



Solange et Diane, de la F.F.T., se sont retrouvées derrière les barreaux. Habituées à la chose, elles ne s'en font pas trop

Les jeunes s'en donnaient à coeur joie et s'aspergeaientt à qui mieux-mieux

Le chef du gouvernement, M. Patterson, s'entoure de douteux collaborateurs-collaboratrices.

Ils sont fous ces déséquilibrés

Il semble que la traduction est un art ou une technique qui n'est pas à la portée de tous.
Voici une reproduction mécanique d'un texte que nous pouvions retrouver sur un emballage de «nouilles».

CHOW MEIN
EGG NOODLES
NOUILLE FRITE AVEC OEUF

COOKING INSTRUCTIONS

TO FRY NOODLES:
POUR BOILING WATER ONTO THE NOODLES TO TENDERIZE, STRAIN WATER AND FRY UNTIL BROWN. FRY WITH YOUR CHOICE OF VEGETABLES AND/OR SERVE ON TOP OF FRIED NOODLES.

TO MAKE NOODLE SOUP:
MAKE A SOUP OF YOUR CHOICE OF VEGETABLES AND/OR MEATS, THEN PUT THE NOODLES INTO THE SOUP.

INGREDIENTS: FLOUR, WATER, LIQUID WHOLE EGGS, SALT, POTASSIUM CARBONATE, SODIUM BICARBONATE, COLOUR

INSTRUCTIONS DE CUISSON

FAIRE FRIRE NOUILLES:
VERSER L'EAU DE BOUILLIR SUR LES NOUILLES DE TENDRE. OUTRER DE L'EAU ET FRIRE JUSQU À CE QUE IT DEVIENT A BRUN. FAIRE FRIRE VOTRE CHOIX DES LEGUMES OU/ET SERVIR AU HAUT DE NOUILLES FRITE.

FAIRE NOUILLE DE LA SOUPE:
FAIRE UNE SOUPE DE VOTRE CHOIX DES LEGUMES OU/ET DE VIANDES, ENSUITE METTRE LES NOUILLES DANS LA SOUPE.

INGREDIENTS: FARINE, EAU, LES OEUFS ENTIERS DE LIQUIDE, SEL, CARBONATE DE POTASSIUM, BICARBONATE DE SODIUM, COULEUR.

À la Fédération du travail des T.N.-O.

Projet d'éducation et d'histoire syndicales

Dans des Territoires où il est plus facile de faire des affaires que d'instituer un ministère du Travail, la Fédération du travail lance un Projet d'éducation et d'histoire syndicales.

Dominique Claudon

La Fédération du travail des T.N.-O. lance un projet pluri-annuel d'éducation et d'histoire syndicales pour les Territoires du Nord-Ouest. C'est le premier projet du genre dans les Territoires. «Il y a, parmi les gens travaillant dans les T.N.-O., un besoin criant d'information plus large sur les droits élémentaires qu'ils ont au travail», affirme le président du syndicat, Dave Johnston. «Ni le gouvernement, ni l'industrie ne semble avoir la volonté de fournir aux gens l'information essentielle, si bien que notre Fédération a décidé de prendre l'initiative», poursuit-il.

L'information résultant du Projet d'éducation et d'histoire ouvrières appliquées aux T.N.-O. est destiné à tous les travailleurs ténois, syndiqués ou non. Une attention spéciale sera donnée aux besoins des jeunes rentrant juste sur le marché du travail. Mais ce qui rendrait le projet «vraiment unique en son genre», c'est l'emphase qu'il met sur les préoccupations et les expériences des aborigènes dans la vie active. Notons que la Fédération du travail considère les autochtones comme étant des sociétés spécifiques.

M. Johnston pense que, avec cette nouvelle ronde de développement des ressources non-renouvelables sur le point de commencer dans les T.N.-O., le Projet donnera aux travailleurs les connaissances dont ils ont besoin pour mieux s'organiser et participer à ces développements. «Nous aiderons les travailleurs à mieux comprendre leurs droits de base au travail et des sujets tels que le salariat, le syndicalisme, la législation sur le travail et le rôle du gouvernement, de l'industrie, et des syndiqués», précise-t-il.

Le syndicat fera appel aux organisations syndicales nationales et internationales, de même qu'à certains ministères - pas celui du Travail, il n'existe pas -, à des universités, à des instituts de recherche et à des organismes aborigènes.

Au chapitre du contenu, si l'on peut dire, le matériel pédagogique ciblera, entre autres choses, les droits des travailleurs et la législation du travail, de même que les implications des ententes territoriales fédéralo-aborigènes pour l'avenir économique des T.N.-O. Par ailleurs, «il est question d'une part de faire des brochures et des vidéos d'information en différentes langues, et d'autre part de faire pression sur le gouvernement des Territoires pour s'assurer que les élèves reçoivent des notions correctes de relations du travail et pas seulement une instruction idéalisant le milieu des affaires», explique Jim Evoy, vice-président de la Fédération du travail des T.N.-O. et directeur du Bureau pour l'indemnisation des travailleurs. Parallèlement, le volet histoire de l'opération prendra le contrepied des livres d'histoire du Nord, reflètant «la vision de l'entreprise privée et du gouvernement».

Enfin, le syndicat explique que la première étape du Projet d'éducation et d'histoire syndicales implique une interaction avec les communautés ténoises. C'est en juillet que cela doit se mettre en branle.



La présidente de l'AFHR

Mme Julie Bernier

Alain Bessette

HAY RIVER - Nous vous présentons un petit questionnaire pour commencer ce portrait. Laquelle de ces réponses est vraie? Julie Bernier : 1) a étudié en sciences pures et en sciences naturelles; 2) a étudié en sciences politiques; 3) est responsable de l'administration du journal «The Hub»; 4) toutes ces réponses sont bonnes; 5) j'attend la fin de l'article avant de répondre.

Solution: si vous avez répondu 5) donnez-vous un point car il s'agit d'un comportement prudent et la prudence mérite bien un point; si vous avez répondu 1), 2) ou 3), donnez-vous deux points car Julie a effectivement étudié en sciences pures et en sciences naturelles au Cégep, elle a étudié en sciences politiques à l'université de Calgary, et elle travaille maintenant au journal «The Hub». Si vous avez répondu 4), félicitations! Nous ne vous donnons cependant aucun point puisque vous êtes déjà choyé de connaître Julie.

Mme Bernier est une fille de la terre. Elle est originaire du petit village de St-Charles-de-Bellechasse, sur la rive sud de Québec, et elle garde un bon souvenir de son enfance campagnarde.

C'est à la suite de l'obtention d'une bourse d'étude en langue seconde que Julie s'est retrouvée dans l'Ouest canadien, plus précisément à Calgary, il y a de cela plus de cinq ans.

Après les six semaines de formation, elle décide de rester à Calgary pour y passer l'été. Elle s'inscrira finalement à l'université de Calgary dès l'automne. La vie étant ce qu'elle est, elle rencontre David Gray et, quelques temps plus tard, ils convoleront en justes noces.

Julie est arrivé à Hay River en septembre 89. Ayant posé sa candidature pour un poste administratif au journal local de Hay River, elle est embauchée et voit donc son plan de carrière prendre une tournure complètement différente.

En mars dernier, elle est invitée au Conseil d'administration de la Fédération Franco-Ténoise où elle entre en contact avec le milieu francophone des Territoires. Quelques temps plus tard, elle accepte de relever le défi et de devenir présidente de l'Association des francophones de Hay River. Elle vient tout juste d'être réélue à cette fonction lors de la dernière Assemblée générale.

C'est ce qu'on appelle une ascension fulgurante.

Après une courte pause, le bureau de L'Aquilon en Arctique de l'Est reprend du service.
N'hésitez pas à contacter notre journaliste à Iqaluit.
Kim Ouellette: C.P. 365, Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0, (809) 979-6325

Leroux, Beaulieu et les autres

La petite histoire des francophones dans les Territoires du Nord-Ouest

Par Denis Perreault et Hughette Léger

15ième épisode

Le XXe siècle, l'intégration des francophones dans la vie des Territoires



Au dernier épisode, nous avons terminé la nomenclature des francophones des Territoires du Nord-Ouest d'avant 1904. Dans cet épisode, nous débutons la deuxième partie de cette petite histoire des francophones en racontant ce que les francophones ont vécu depuis le début du siècle.

DEUXIEME PARTIE : LE VINGTIEME SIECLE

L'intégration des francophones dans la vie des Territoires

Le XXe siècle est une période difficile et néfaste pour les Franco-ténois. Leur langue, leur culture est marginalisée, niée dans sa différence.La banalisation et l'assimilation seront poussées à fond du début du siècle jusqu'à la fin des années cinquante. Marginalisés, intégrés de force à l'américanisation / anglicisation du continent nord-américain, les Franco-ténois ont vu que les possibilités de lutte et de réaction étaient limitées et souvent violemment rabrouées. Le repli se faisait à l'intérieur de la cellule familiale, dernier repaire d'une culture à l'agonie.

L'accentuation du processus d'anglicisation

Tout au long du développement de l'histoire canadienne, nous constatons l'importance et l'insistance de la présence francophone dans son ouverture vers l'Ouest et le Nord-Ouest. Les Canadiens français étaient présents durant les années d'exploitation des terres de l'Ouest et des fourrures du Nord-Ouest. Que ce soit dans les activités des explorateurs, des coureurs des bois, des hommes et des femmes missionnaires ainsi que dans leur participation à l'émergence de la nation métisse à partir du XVIIe siècle, cette présence illustre bien l'influence française au sein même du développement de la nouvelle colonie anglaise et de sa pénétration vers le Nord-Ouest.

Mais, à partir du XXe siècle, le Canada avait emboîté le pas à la révolution industrielle, et le marché des fourrures ne constituait plus, depuis déjà longtemps, la base économique. Le métier de coureur des bois avait disparu. Le monopole de la Compagnie de la baie d'Hudson s'était atténué. Celle-ci n'employait plus que de jeunes Anglo-écossais. Elle contribua à l'anglicisation graduelle des comptoirs de vente et de distribution des Territoires. Il n'y avait plus que les missionnaires catholiques en majorité francophones qui œuvraient encore dans le Grand Nord avant le «boum» du développement des matières premières. De plus, au début du siècle, certaines régions de l'arrière-pays avaient été exploitées jusqu'à épuisement des richesses. La chute du prix des fourrures au début des années quarante signifia l'agonie de ce commerce, base du premier développement du Nord. L'époque des fourrures était d'ores et déjà révolue.

D'autre part, les francophones travaillant dans les Territoires n'avaient jamais engagé un processus de colonisation ni même réfléchi à un projet spécifique de développement sociétal. Ils étaient venus profiter du développement des Territoires tout en représentant des intérêts particuliers mais sans véritable lien avec la francité. Les Oblats et les Soeurs Grises venaient propager la foi chrétienne; les trappeurs, petits commerçants et responsables des comptoirs représentaient les intérêts économiques des maisons de fourrures de Montréal et de Toronto. Aucun projet de société francophone du Nord n'a germé dans leur esprit.

L'espace était libre et sans entrave pour imposer une société anglophone. L'enracinement historique des francophones au nord a été banalisé en quelques années. Seuls les Métis ont conservé certains liens avec leur origine française. Les autochtones qu'on avait carrément délaissés, parce qu'ils ne rapportaient plus, ont été assujettis au projet d'anglicisation des Territoires du Nord. Le développement anglo-canadien désarticula leur économie non industrielle et articula leurs valeurs selon les règles du capital et du profit favorisant les Blancs anglo-canadiens. Ce fut alors qu'eut lieu la ruée vers l'or, le «klondike».

Au tournant du siècle, le «klondike», la découverte de gisements d'or et de pétrole attirèrent temporairement une foule de Blancs venus des quatre coins du pays. De fait, en 1901, la quasi-totalité des habitants des Territoires du Nord-Ouest étaient autochtones ou métis, intégrés à la vie et aux coutumes amérindiennes. La population blanche des Territoires se chiffrait à seulement 137 personnes, soit quelques commerçants, quelques trappeurs, quelques facteurs de la Compagnie de la baie d'Hudson, des missionnaires et du personnel enseignant. Ce n'est qu'avec l'arrivée du gouvernement fédéral dans les années cinquante que la population blanche commence à augmenter. Cette augmentation sera constante et graduelle avec la découverte de riches gisements de matières premières. Avec la progression de la mise en valeur des ressources naturelles au nord du soixantième parallèle, soutenue par le gouvernement fédéral, on assiste à un important mouvement de la population blanche anglophone dans cette zone nordique.

Dans l'est comme dans l'ouest des Territoires sont venus s'installer, surtout pour des raisons économiques, de nouveaux résidents. Très souvent, ils quittaient l'Est pour échapper au chômage, et les plus «aventureux» se dirigeaient vers le Grand Nord. Plus souvent qu'autrement, les francophones choisissaient de s'intégrer et de s'assimiler aux groupes anglophones. Pour des raisons historiques entre autres, le Canadien français ne jouissait pas d'une grande popularité, et ce, particulièrement à l'ouest du Canada.

De nombreux francophones hors Québec ont été marginalisés, bafoués et même méprisés dans leur culture et leur langue. Le sentiment de colonisé bien intériorisé, ils affichaient une certaine honte à la différence. Bon nombre d'entre eux n'osaient avouer leur racine, ils préféraient s'assimiler le plus rapidement possible au groupe majoritaire pour éviter toute discrimination sur le marché du travail et dans les relations sociales. Certains le faisaient également pour éviter autant que possible d'être méprisés. C'était la belle époque du «french pea soup» et des autres épithètes péjoratives proférées à l'encontre de ceux qui osaient brandir leur différence.

Cette situation pan-canadienne a eu une influence certaine sur les Franco-ténois. Même si la situation dans les Territoires n'a jamais eu la même acuité qu'au Sud, les débats du sud du pays ont marqué les perceptions et les comportements des Ténois.

La politique fédérale du bilinguisme de la période Trudeau et la révolution tranquille des années soixante au Québec ont introduit de nets changements. Les Québécois et les francophones hors Québec, par un nouveau regain de fierté, se sont de plus en plus affirmés à travers le pays. Dans les Territoires du Nord-Ouest, les effets les plus significatifs se sont fait sentir au milieu des années soixante-dix. Les notions de francophonie et de biculturalisme, réalités canadiennes d'aujourd'hui, quoique loin d'être garanties partout, sont plus apparentes et plus facilement défendables dans la décennie 80. La naissance des associations culturelles francophones dans les Territoires s'inscrit dans cette mouvance dont il faut aujourd'hui mesurer les conséquences. La situation s'est-elle réellement redressée? Qu'en est-il aujourd'hui du fait français dans les Territoires du Nord-Ouest? Laissons la parole aux Franco-ténois.

Au prochain numéro

La suite de cette deuxième partie :

Les francophones qui habitent aujourd'hui les Territoires du Nord-Ouest

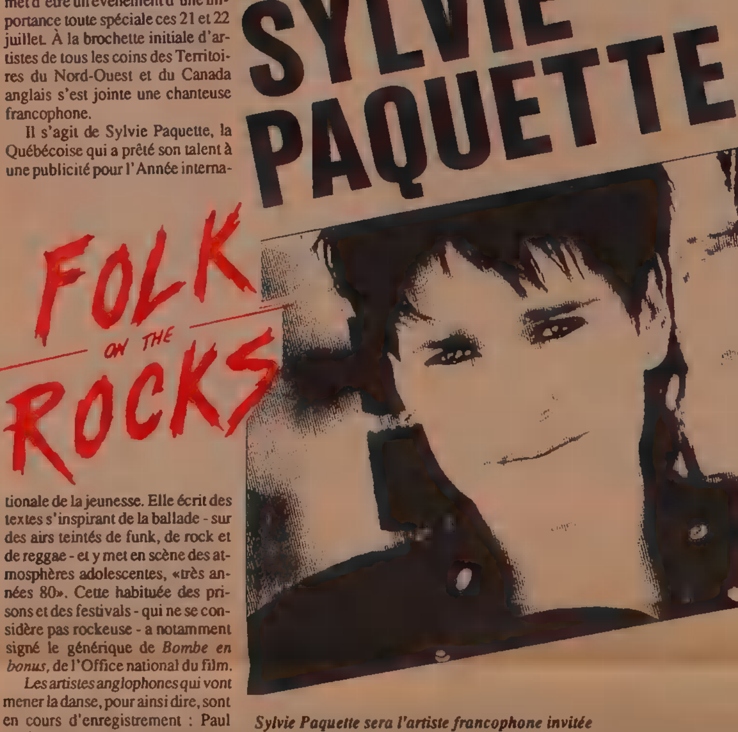
Folk on the Rocks

Une artiste représentera la francophonie

Dominique Claudon

Le 10ième festival annuel *Folk on the rocks* de Yellowknife promet d'être un événement d'une importance toute spéciale ces 21 et 22 juillet. À la brochette initiale d'artistes de tous les coins des Territoires du Nord-Ouest et du Canada anglais s'est jointe une chanteuse francophone.

Il s'agit de Sylvie Paquette, la Québécoise qui a prêté son talent à une publicité pour l'Année internationale de la jeunesse. Elle écrit des textes s'inspirant de la ballade - sur des airs teintés de funk, de rock et de reggae - et y met en scène des atmosphères adolescentes, «très années 80». Cette habituée des prisons et des festivals - qui ne se considère pas rockeuse - a notamment signé le générique de *Bombe en bonus*, de l'Office national du film.



Sylvie Paquette sera l'artiste francophone invitée

Les artistes anglophones qui vont mener la danse, pour ainsi dire, sont en cours d'enregistrement : Paul Hyde, qui nous vient de Rock and Hyde and the Payolas, et Grapes of Wrath, tous deux de Vancouver. L'un et l'autre ont sorti de nouveaux albums qui sont en train d'attirer l'attention au niveau canadien et international.

Autres artistes confirmés pour le festival : Brenda Baker, de Regina, sélectionnée en mai comme meilleure chanteuse provinciale, le violoniste à la manière du bon vieux temps des aînés, Frank Cockney, le groupe de «néo-Rockabilly» de Vancouver The Dogs, et l'auteur-compositeur Jimmy Ekho.

Un des succès-surprises de l'an dernier a été les Cajun Ramblers, de Toronto. Cette année, les Gravious Angels, issus de ce même groupe, sont prêts pour apporter un cocktail unique en son genre en matière de cajun et de succès musicaux des origines parmi lesquels Boomtown, qui est devenu un méga-succès lorsque Andrew Cash l'a enregistré.

Groupes autochtones

Les rendez-vous avec la musique septentrionale, ce serait bête de les manquer. Attima Hadlari, de Cambridge Bay, avait tenu en haleine l'auditoire avec ses percussions et danses inuit. Charlie Panagoniak et Lorna Tassoer, une des numéros autochtones les plus populaires du festival depuis les dix dernières années, sont de retour après de récentes prestations aux Jeux d'hiver de l'Arctique.

On continue avec un groupe de musique celtique de souche irlandaise et vivant à Toronto, Tip Splinter, l'extravagant Toasted Westerns, Paddy Tutty au folk classique et originaire de Saskatoon, et enfin, le trio de percussions japonaises traditionnelles Uzume Talko.

«Nous avons travaillé vraiment dur pour mettre au programme la meilleure brochette musicale possible en vue de notre 10ième anniversaire», s'est confié le coordinateur du festival, Terry Jorden.

On pourra apprécier la cuvée 90 de *Folk on the Rocks* à Long Lake, juste à côté de Yellowknife.

Prévoir également sur l'agenda une danse spéciale *Warm the Rocks* le 20 juillet.

Les Franco-Albertains entrent dans la danse

Jacques Beaupré
(collaboration spéciale)

EDMONTON (APF) : Le 24 juin, les Québécois ont souligné leur fierté en chantant et en descendant dans les rues, le Festival Franco-Ontarien d'Ottawa a attiré 600 000 spectateurs, et les Acadiens célébreront comme à chaque année leur fête nationale le 15 août.

Du 3 au 5 août, les francophones de l'Alberta entreront dans la ronde pour la première Fête Franco-Albertaine, un événement que les organisateurs veulent voir devenir une tradition.

Créée par les trois principales associations francophones de la province, la Fête Franco-Albertaine sera «une occasion pour tout le monde de fraterniser, mais aussi d'apprécier la richesse culturelle de la francophonie albertaine», indique le communiqué annonçant la fête.

Après tout, les Franco-Albertains ont déjà leur drapeau, ils peuvent difficilement oublier qu'ils ont une langue et une culture propres puisqu'ils doivent les défendre à l'année longue et, comme tout le monde, ils ont le goût à la fête.

Cette première fête se déroulera au parc provincial Miquelon où les tentes et les roulottes côtoieront l'eau du lac et les feux de joie parce que le camping, dit Pierre Bergeron, «ça fait partie de notre culture, ça tombe bien dans les habitudes des gens.» Une foule d'activités sont prévues.



TROUVEZ LES ERREURS



1 - Il n'y a pas d'adolescent(e) francophone dans les Territoires du Nord-Ouest.

2 - La Fédération Franco-TéNoise connaît bien les jeunes Francophones des Territoires du Nord-Ouest.

3 - Il existe une Fédération des jeunes Canadiens-français.

4 - Les adolescent(e)s francophones des Territoires du Nord-Ouest n'ont rien à dire.

ÉNIGME DU MOIS

POUR CONNAÎTRE LES RÉPONSES
écrivez ou téléphonez
Fédération Franco-TéNoise
[illegible] Benoit Boutin
C.P. [illegible] Yellowknife T.N.-O
[illegible] 920-2919

L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 5 numéro 13, Vendredi le 20 juill

L'assemblée annuelle des mouvements déné et métis

Les revendications territoriales au coeur des discussions

Réunis en assemblées générales annuelles, les Dénés et les Métis demandent que la date-limite de ratification de l'entente territoriale soit repoussée.

Dominique Claudon

DETTAH - C'est dans un climat de chaleur étouffante puis de profonde grisaille que se sont déroulées les assemblées annuelles respectives du mouvement Nation dénée et de l'Association des Métis(ses) des T.N.-O. la semaine dernière, l'une à Dettah, l'autre à l'aréna de Yellowknife.

Le hameau autochtone proche de la capitale territoriale a été choisi par les deux partenaires pour discuter ensemble de la question centrale : la revendication de terre. Un sujet qui engage l'avenir, mais que 90% des autochtones ne maîtrisent pas du tout, d'après celui qui préside aux destinées de la population dénée (pour un an encore), Bill Erasmus.

Si une issue au problème était envisageable il y a encore quelques mois, il semble que, maintenant, les choses se présentent sous un angle bien plus délicat.



Bill Erasmus, pour les Dénés, et Gary Bohnet, pour les Métis (respectivement à gauche et au centre de la photo), ont demandé plus de temps pour ratifier l'Entente

Entente ajournée

Rappelons que les dirigeants des deux groupes d'intérêts avaient décidé de la tenue d'une rencontre en vue d'une réévaluation de la revendication de terre, étant donné les décisions récentes de la Cour suprême, allant dans le sens d'une confirmation des droits des autochtones dans les traités existants.

D'où une remise en cause par les Dénés/Métis de la date-limite (le 31 mars 1991) pour la conclusion de l'accord avec le pouvoir

Suite en page 8

Lors du banquet annuel de l'APF

L'Aquilon remporte les grands honneurs

7 premiers prix d'excellence

Journal de l'année dans sa catégorie

Voir les détails en pages 2 et 3

Premier voyage officiel d'Ethel Blondin à l'étranger

Une Amérindienne chez les Israéliens et les Palestiniens

La députée septentrionale Ethel Blondin est en Israël dans le cadre d'un voyage d'étude, et ce alors que toute la Palestine traverse une des périodes les plus tendues qu'on ait vues.

Rémi Francoeur

Députée fédérale pour l'Arctique de l'ouest, Ethel Blondin a été appelée à participer à un voyage d'étude en Israël et dans les territoires arabes occupés (Sud-Liban non inclu) par l'État juif. Le groupe a quitté Ottawa le 11 juillet dernier pour une durée d'une semaine.

«C'est mon premier voyage officiel à l'étranger depuis que j'ai été élue à Ottawa, et c'est une occasion que je devais saisir», a-t-elle confié avant son depart. L'horaire chargé de Mme Blondin en Israël promet d'être intéressant, pour ne pas dire très instructif. Son agenda comprend notamment une rencontre avec les représentants du gouvernement à Jérusalem et à Bethléem (localité d'Arabes chrétiens) et des milieux d'affaires, une visite de la fameuse bande de Gaza (sous occupation militaire et en état de soulèvement) en compagnie de responsables politiques, un échange avec des dirigeants palestiniens, et un *briefing*

Suite en page 8



Une cinquantaine de jeunes élèves ont participé aux camps de jour de l'école J.H. Sissons et les plus âgés d'entre eux ont produit une pièce de théatre en français pour mettre à l'épreuve leurs capacités.

Miroir, miroir...

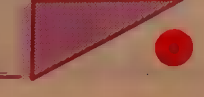


SOMMAIRE



Caricature
voir en page 4

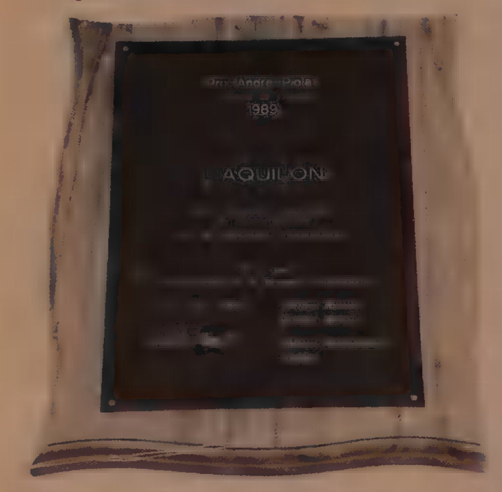
Leroux, Beaulieu et les autres
voir en page 7



Les prix d'excellence 1989 de l'APF

L'Aquilon reçoit les grands honneurs

Le journal L'Aquilon a décroché en Saskatchewan le titre de «journal de l'année» dans la «catégorie André-Piolat» grâce aux sept premiers prix d'excellence qu'il a remporté.



Alain Bessette

GRAVELBOURG - À l'occasion de son banquet annuel tenu au Collège Mathieu de Gravelbourg (Saskatchewan), le 11 juillet dernier, l'Association de la Presse Francophone (APF) a décerné le titre de journal de l'année 1989 au bimensuel *L'Aquilon* dans la «Catégorie André Piolat» regroupant les journaux éditant en moyenne moins de 16 pages.

Le titre a été remporté haut la main puisque *L'Aquilon* venait de recevoir sept des dix premiers prix d'excellence journalistique de cette catégorie. Ces prix concernent aussi bien le contenu rédactionnel, la présentation graphique et la conception publicitaire.

«Nous vous présentons ces sept prix qui sont venus récompenser l'effort de toute une année de travail ardu réalisé parfois dans des conditions pénibles».

Tout d'abord, *L'Aquilon* a remporté le premier prix d'excellence pour la meilleure couverture journalistique d'un événement. Il s'agissait de la couverture du premier colloque territorial sur l'enseignement en français, tenu en septembre 1989. *L'Aquilon* avait alors produit un «Spécial Éducation» dans son numéro du 6 octobre 1989. C'est notre journaliste Jean-Luc Thibault qui avait alors écrit plus de sept articles à ce sujet.

Par la suite, un autre premier prix a été obtenu, et c'était pour le meilleur reportage. Il s'agissait d'un portrait de M. Gilles Paquin intitulé «À partir du Centre-Sud de Montréal», réalisé par Jean-Luc Thibault et paru dans l'édition du 20 octobre 1989.

Toujours du côté rédactionnel, un premier prix a été décerné pour le meilleur éditorial. Il s'agissait d'un éditorial de Denise Canuel intitulé «L'environnement : une urgence» et publié dans le numéro du 20 juillet 1989. Elle traitait alors d'un sujet «brûlant» soit le phénomène du réchauffement de l'atmosphère.

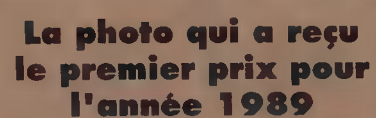
Du côté de la présentation graphique, un premier prix a été reçu pour la meilleure photo. Celle-ci avait été prise par Jean-Luc Thibault à l'occasion de la Fête du solstice, et avait été publiée en première page de l'édition du 7 juillet 89.

Comme chaque année, les journaux devaient soumettre un exemplaire complet de leur journal pour deux dates fixes déterminées par le jury. Celui-ci évaluait alors la présentation visuelle et graphique (premier prix à L'Aquilon pour l'édition du 1er septembre 1989) ainsi que

la meilleure première page (premier prix à *L'Aquilon* pour son édition du 1er septembre 1989).

Si *L'Aquilon* a pu remporter ces sept premiers prix et ce titre de «journal de l'année», c'est grâce au travail acharné de tout son personnel et ses collaborateurs(trices).

Félicitations à Denise Canuel, Jean Luc Thibault, Line Gagnon, Peter Lesniak, Agnès Billa, Linda Pettersen, Armelle Caselli, Kim Ouellette, Hélène Raué, Colette Langlois, Sylvie Cauvier ■ Alain Tremblay !



La photo qui a reçu le premier prix pour l'année 1989



15e Assemblée annuelle de l'APF

Encore une bonne moisson de prix d'excellence pour la presse de l'Ouest

GRAVELBOURG (APF) - Encore une fois cette année, l'excellence en presse écrite francophone au Canada passe par l'Ouest.

Le journal manitobain *La Liberté* de Saint-Boniface a remporté le titre du «journal de l'année», décerné par l'Association de ■ presse francophone (APF) dans le cadre de sa 15e Assemblée annuelle qui avait lieu pour la première fois cette année en Saskatchewan. L'événement coïncidait avec le 80e anniversaire de la presse francophone dans cette province.

L'an dernier, ■ titre tant convoité par les éditeurs avait également été remporté par le journal *La Liberté*.

La Liberté appartient à la «catégorie Hector-Bertrand» qui regroupe des journaux de plus de 24 pages. Pour ravir encore une fois le titre de journal de l'année toutes catégories, le journal manitobain n'a pas fait les choses à moitié. Il a remporté dans sa catégorie des premiers prix pour la meilleure couverture, la meilleure photo, le meilleur article sur la francophonie, ■ meilleure annonce commerciale ou institutionnelle, la meilleure promotion, la meilleure présentation, et la meilleure première page, pour un total de sept premiers prix sur une possibilité de dix.

Institués il y a huit ans, les Prix d'excellence de l'APF visent à reconnaître les efforts des 28 journaux francophones de l'extérieur du Québec, qui sont membres de l'organisation. Le journal *La Liberté* a maintenant remporté à six reprises le titre de journal de l'année toutes catégories au pays.

Le journal hôte, *L'Eau Vive* de Régina, a remporté pour une deuxième année consécutive le titre de journal de l'année dans la catégorie «Rachel-Guérette», réservée aux journal publiant en moyenne de 16 à 23 pages. Le journal fransaskois a aussi mérité sa part de premiers prix pour ■ meilleure couverture, le meilleur éditorial, le meilleur article sur la francophonie, et la meilleure annonce comerciale ou institutionnelle.

La plus belle surprise revient cependant au journal *L'Aquilon* des Territoires du Nord-Ouest, qui non seulement a enlevé la palme dans la «catégorie André-Piolat» regroupant les journaux de moins de 16 pages, mais qui en plus a mis le grappin sur pas moins de sept premiers prix, respectivement pour



Le directeur actuel de L'Aquilon a reçu du président de l'APF la plaque attestant de la qualité du travail de l'équipe du journal en 89

la meilleure couverture, le meilleur reportage, ■ meilleure photo, ■ meilleur éditorial, ■ meilleure annonce commerciale ou institutionnelle, la meilleure présentation et la meilleure première page.

Un prix spécial d'excellence a aussi été remis au magazine acadien *Vent d'Est*, pour souligner le remarquable travail accompli à ce jour pour doter les Acadiens d'un magazine d'information de qualité. Il y a quelque temps, ■ Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick avait accordé son titre de «bénévole communautaire de l'année» à ce magazine dirigé par Euclide Chiasson.

Pour évaluer les soumissions, l'APF a réuni un jury indépendant qui était constitué cette année par: André Nadeau, journaliste et consultant en communication; Marthe Lemery, journaliste pigiste; Joseph Aghaby, coordonnateur du programme de journalisme à la Cité collégiale d'Ottawa; Paul Gilbert, coordinateur du programme de publicité à la Cité collégiale; Donald Turcotte, consultant en microédition; et Michel Malboeuf, consultant en publicité.

L'Association de la presse francophone a désormais un nouveau président. Il s'agit de M. Roger Duplantie, éditeur du *Journal de Cornwall* en Ontario, qui succède à M. Roland Pinsonneault de *L'Eau Vive*. M. Pinsonneault présidait les destinées de l'Association depuis 1987.

Véritable source d'inspiration et modèle de courage et de ténacité à la fois pour les Fransaskois, la francophonie canadienne, et pour tous les éditeurs qui ont appris à connaître avec les années la grandeur d'âme et les qualités de meneur de ce vieux bagarreur, Roland Pinsonneault a invité les Francophones à se tenir debout dans l'adversité, et à ne pas se laisser diviser alors que «des luttes sérieuses restent à venir dans un Canada perturbé».

M. Duplantie sera secondé dans son travail par M. Raymond Beaudoin du journal *Pro-Kent* de Richibouctou au Nouveau-Brunswick, Pierre Brault du journal *Le Franco* en Alberta, Marcel Laurin du journal *l'Édition* de Rockland en Ontario Jean Mongenais du journal *Le Rempart* de Windsor, également de l'Ontario.

Dans un autre ordre d'idées, l'APF soulignera de façon particulière son 15e anniversaire en organisant un colloque sur les communications qui aura lieu en février 1991 à Ottawa.

On profitera de cette occasion pour honorer les Francophones qui contribuent de façon remarquable aux communications dans les milieux de la Francophonie hors Québec.

Pensées de voyage

Le chant du cygne

Alain Bessette

SASKATOON - L'autobus roule à travers les vastes étendues herbeuses de la Saskatchewan.

«L'uniformité du paysage porte à la somnolence.»

En effet, le relief plat des prairies n'est jamais démentie par une quelconque colline. Le vent balaie la plaine, et les champs de blé ondoient au gré d'Éole qui les façonne à l'image d'un océan tranquille. Les nuages sont absents. Le soleil plombe. L'absence de lacs et de rivières me rend nostalgique et je regrette l'abondance de cours d'eau des Territoires du Nord-Ouest. Malgré tout, les ondées abondantes des dernières semaines ont rendu sourire et optimisme aux fermiers de la province; les récoltes seront bonnes à moins que...

Il est évident que cette géographie particulière frappe tous les membres du groupe mais ce qui, personnellement, me frappera le plus, ce seront ces gens rencontrés aux quatre coins de la Saskatchewan.

Tout d'abord, nous arrivons à Régina, la ville reine de la Saskatchewan. Je retrouve à nouveau une cité, moi qui me suis habitué à la dimension restreinte de Yellowknife. Malgré les différences notables entre les deux villes, une similitude surgit dès le premier coup d'oeil. En effet, Régina est composée par la plus importante minorité autochtone pour une cité urbaine canadienne. Je ne suis donc pas dépaysé. Mais là s'arrête la ressemblance. L'espace urbain, le tissu social et la violence sont des points qui différencient Régina la dûre, de Yellowknife l'hospitalière.

À Régina, c'est mon premier contact avec les Fransaskois(es), les Francophones de la Saskatchewan. J'avais lu récemment que le taux d'assimilation des Fransaskois(es) était l'un des plus catastrophiques du pays, presque comparable à celui des T.N.-O. Eux-aussi le savent et le disent. Leurs paroles et les messages qu'ils nous livraient, m'ont fait passé par toute la gamme possible des émotions.

J'ai entendu un vieux routier de la Francophonie nous exprimer sa fierté d'être toujours francophone, nous conter ses dûrs combats pour obtenir de maigres droits et se remémorer les temps jadis où l'illusion d'une réussite tenait toujours.

Puis j'ai frémi à l'écoute d'un cri déchirant qui se perd dans la vastitude. J'entend encore une jeune Franco-Albertaine, transplantée en Saskatchewan, qui nous parle de la catastrophe présente, de la réalité actuelle qui est celle d'une race en voie d'extinction. On y sent l'amertume d'un combat perdu d'avance, d'un échec certain, de l'inévitable disparition du fait français en Saskatchewan.

Mais mon moral n'avait pas fini d'être démoli, loin de là.

Il me restait à voir Gravelbourg, soi-disant bastion de la «Fransaskoisie». Il est vrai que lorsqu'on se rend dans les commerces, souvent un(e) Francophone nous sert en français. L'on y retrouve aussi le Collège Matthieu, institution privée d'enseignement secondaire francophone. Il y a même un projet d'école française. Et là, la terrible réalité surgit.

Sans crier gare, les Canadiens français assimilés du village lèvent les boucliers et dénoncent le projet. Nul ennemi ne semble plus opiniâtre à démolir ce projet que ces *Canadians* anciennement francophones. La déchirure s'amplifie et les anglophones se tiennent cois, jouissant du spectacle fratricide se déroulant sous leurs yeux; spectacle odieux dont ils se repaisent.

Avec l'échec de l'entente du Lac Meech, Grant Devine, le premier ministre de la Saskatchewan, vient ajouter au présent désarroi de la «Fransakoisie». Autre gifle au visage, il les rabaisse au niveau de n'importe quelle minorité et laisse tomber le projet de réforme de la gestion scolaire.

Adieu veau, vache, cochon, couvée; le sort en est jeté. D'ici deux générations, il n'y aura plus de Francophones en Saskatchewan! Il faut très peu compter sur les natifs de la province étant donné leur très haut taux d'assimilation et il ne faut pas non plus compter sur un afflux de Québécois francophones pour compenser les pertes dues à l'assimilation.

Je comprend maintenant le premier cri de désespoir entendu.

Une voix affaiblie par l'âge se fait encore entendre mais, malheureusement, «l'uniformité du paysage porte à la somnolence».

Je retourne à Yellowknife. Il faudra que je m'endurcisse, que je maîtrise ce trouble qui m'a saisi tout au long du voyage car dans les T.N.-O., je sais que quelqu'un hurlera bientôt à son tour: à moins que la froideur ne porte aussi à la somnolence...

Collège de l'Arctique

Formation en gestion communautaire

Le Collège de l'Arctique proposera à partir du 1er septembre 1990 un programme d'études novateur, de gestion communautaire en l'occurence. C'est ce qu'a annoncé avec fierté, le 13 juillet dernier, Ray Griffith, coordinateur de la formation pour les Dénés et les Métis.

Ce cours d'une durée d'un an sera disponible au campus de Yellowknife et misera sur l'autonomie autochtone, les revendications territoriales, le développement et l'administration communautaire. À la suite de cette première année, les étudiants devront compléter leur formation avec un stage de deux mois dans leurs propres communautés, où ils devront passer de la théorie à la pratique. Le programme encourage les différentes communautés autochtones des Territoires à sélectionner et parrainer certain(e)s de leur(s) meilleur(e)s élèves. On s'attend à ce que les élèves sachent, une fois les connaissances acquises, faire bénéficier leur communauté de leur nouveau savoir. I.B.

Une première en édition

Un atlas de la francophonie désormais disponible

OTTAWA (APF) - Cherchez-vous un cadeau original à offrir au chef de file de la francophonie au sein de votre communauté et à tous les francophiles du coin ? Si oui, lisez ceci.

En co-édition avec la France, le Québec lance sur le marché un *Atlas de la francophonie*. Cet ouvrage «haut de gamme » - un coffret-relieur, 5 cartes à volets pliés, une planche murale et une brochure - présente la francophonie mondiale en cinq tableaux : les racines du français, le français comme langue maternelle, le français comme langue seconde, le statut juridique du français et une vision socio-démographique de la francophonie. Selon l'éditeur québécois, «le document présente une synthèse remarquable d'informations inédites où l'image l'emporte sur le texte pour un repérage optimal».

L'Atlas est le résultat d'une recherche effectuée à l'Université Laval par le Groupe de recherche en géolinguistique, avec l'appui du Conseil de la langue française. Il se veut une première francophone tant par le contenu que par le contenant.

Cet atlas, publié par les éditions La Liberté (de Québec) et Frison-Roche (de Paris), coûte 49.95$. On peut commander un exemplaire en écrivant à : Les Publications de Québec, C.P. 1005, Québec, (Qué.), G1K 7B5

Association Francophone de Fort Smith

Remise de prix aux élèves de Fort Smith

Claudette Saquet

FORT SMITH - Au cours d'une Assemblée annuelle qui s'est déroulée à l'école J.B. Tyrell le 22 juin dernier, l'A.F.F.S., avec l'aide du ministère de l'Education, a remis des prix de français aux élèves des écoles J.B. Tyrell et P.W. Kaesar.

Les élèves de ces deux écoles ont montré une attitude positive et un effort appréciable quant à l'apprentissage du français. Ils ont fait des progrès notables au cours de l'année scolaire et ont dû participer à certaines activités, entre autres des présentations orales.

Les heureux gagnants

1e année: Jimmy Haupt, Mirra Gauthier, Shawn Jackson, Alina Bouvier, Brandon Freund, Ann Beaudriault, Ashley Ann Hual, Philippe Paquin, Robin Collan, Lyle Emile, John Hobart, Kristina Poitras, Ashley Ruben, Candice Evans.

2e année: Krista McLachlan, Janna Jaque, Lindsay Bernhart, Lindsay McArthur, Marina Gauthier, Dallas Philips, Angela Crocker, Samantha Nutt, Tyler Lines.

3e année: Allan Crocker, Daniel Gates, Jennifer Bromley, Jason Poitras, Amber Simpson.

4e année: Jenny Hudson, Lisa Fryer, Jennifer Bernhart, Jean-Claude Saquet, Brandi Hehn.

5e année: Jessica Hual, Marcena Crozier, Jennifer Bailey, Ryan Wilson, Sherri Boxer, Mark Bromley.

6e année: Perry Delorme, Jeremy Petrisor, Vita Gauthier, Michelle Saquet, Cindy Daniels, Anne Blais, Trevor Thompson, Amber Ruben, Kelly Beaver.

7e année: Erica McDonald, Daniel Molina, Corey McLachlan, Chris Mercredi, Cresswell Hamilton, Jolyn Holtorf, Audrey Grondin, Shawn Bennet.

Secondaire: Danny Alair (9e), Shawn Folberg (9e), Vern Plamondon (10e), Roger Van Camp (11e), Karla Van Pelt (12e).

De plus, deux francophones se sont vus attribuer des prix d'excellence. Il s'agit de Michelle Saquet, qui a reçu le prix *Kevin O'Brien Memorial Award* pour la 6e, et Audrey Grondin qui a reçu le *Imperial Oil Award* pour la 7e. Bravo!

Petite révolution chez nos voisins albertains

L'Alberta force l'ouverture d'une école française

EDMONTON (APF): Il aura fallu l'intervention directe du ministre de l'Éducation de l'Alberta pour que les Francophones de la région de St-Paul aient leur école française.

Rompant avec sa position traditionnelle de respecter l'autonomie locale, le ministre Jim Dinning a donné une claire indication de l'évolution de la position du gouvernement provincial depuis le jugement rendu le 15 mars dernier dans l'affaire Mahé par la Cour Suprème du Canada. Ce jugement historique reconnait le droit des parents francophones à gérer et contrôler leurs écoles, là où le nombre le justifie.

Dans une lettre en date du 26 juin, le ministre ordonne au Conseil scolaire du comté de St-Paul de collaborer avec le Conseil scolaire de la municipalité pour rendre possible l'ouverture d'une école homogène française dès septembre 1990.

Le Conseil scolaire de la municipalité avait approuvé l'ouverture de cette école en décembre 1989, mais son offre était conditionnelle à la collaboration du Conseil scolaire de St-Paul. Pourquoi? Tout simplement parce que plus de la moitié des élèves qui devaient fréquenter cette école résident sur le territoire du Conseil scolaire du comté.

L'école qui aura pour nom temporaire «École francophone de St-Paul» pourra accueillir jusqu'à 90 élèves de la première à la sixième année. Pour la Société des parents pour l'éducation en français, la décision met fin à cinq années de démarches marquées par plusieurs moments de déception et de découragement. Le porte-parole des parents, Maurice Joly, s'attend à ce que l'école soit pleine mais ajoute que le travail n'est pas terminé. «Notre travail maintenant c'est que les inscriptions se fassent».

L'intervention du ministre a déplu au Conseil scolaire du comté de St-Paul, qui n'a pas caché sa déception. Le Conseil a publié un communiqué de 36 pages dans lequel il se soumet à la décision du gouvernement «parce qu'il n'a pas d'autre choix», et où il explique son opposition face à une décision prise «trop rapidement».

Cinars

Le grand marché des arts de la scène

OTTAWA (APF): S'il y a longtemps que vous voulez prouver au monde entier que vous avez du talent à revendre, il est plus que temps de vous inscrire à la quartrième édition de CINARS.

CINARS, ou si vous préférez le Commerce International des Arts de la Scène fut en 1984 le premier marché au monde des arts de la scène. Plus de 600 acheteurs, négociateurs et observateurs de spectacles d'une trentaine de pays profitent de ce marché unique pour acheter des spectacles de toutes les disciplines.

La formule est simple et efficace. Les artistes de la scène présentent à un public essentiellement composé d'acheteurs et d'observateurs (venant de 21 pays en 1988), qui avaient vu et entendu des extraits de spectacles d'artistes Américains, Espagnols, Français, Yougoslaves, Sénégalais, Canadiens et Québécois.

Des quelques 250 candidatures provenant de la scène nationale et internationale, seulement une quarantaine d'artistes auront le privilège de monter sur la scène du Métropolis et du théâtre Maisonneuve à Montréal entre le 4 et le 7 décembre prochain. Les critères de sélection portent sur la qualité artistique, l'exécution technique, l'originalité, la viabilité de l'artiste ou de la compagnie et l'adéquation entre le produit et le marché visé. Autrement dit, les artistes qui sont autorisés à participer à CINARS sont déjà des valeurs sûres.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire avant le 31 juillet 1990.

ÉDITORIAL

La tragédie d'Oka

Le Québec, une société distincte?

Il y a quelques jours, nous nous trouvions à Batoche en Saskatchewan. Une trentaine de responsables de journaux francophones, venus de tous les coins du Canada, se sont laissés conter un triste épisode de l'histoire canadienne.

Rappelons qu'il y a plus d'un siècle, la petite bourgade de Batoche fut le lieu d'une grande tragédie, une bataille opposant l'armée aux Métis et Autochtones francophones menés par Gabriel Dumont et Louis Riel. Les Autochtones se défendaient à un contre dix pour protéger leurs droits sur des terres qu'ils avaient habité et défriché. Le siège eut lieu, la bataille fut perdue par les assiégés et Louis Riel devait être condamné à mort pour haute trahison puis pendu.

La plupart des spectateurs ont été touchés par la présentation audio-visuelle reconstituant cette page d'histoire. Nous étions émus mais aussi déconcertés par la très présente actualité de cette situation de conflit entre un groupe minoritaire, pour qui le droit de possession revient au défricheur, alors qu'un autre groupe, jouissant d'une majorité, établit ses propres lois à son avantage.

Aujourd'hui, on regarde l'armée de policiers qui assiège les barricades des Autochtones d'Oka défendant leur petit lopin de terre. Les siècles passent et rien ne change. On n'arrête pas le progrès, surtout pour agrandir un terrain de golf, expression sacré du statut social de nos dignes bourgeois. Quelle dérision !

Le Québec, société distincte ? Pas quand il s'agit de bafouer les droits d'une minorité. Il y a eu la Baie James, il y a eu les droits de pêche sur la rivière Restigouche et maintenant il y a Oka. Ce sont autant d'épisodes déplorables qui se joignent aux autres batailles perdues des Autochtones partout au Canada, de la Colombie-Britannique à l'Ile-du-Prince-Édouard.

Au nom du droit de la majorité, pas un groupe social n'échappe à la tentation de bafouer le droit des groupes minoritaires qui composent son environnement social. L'échec de l'entente du Lac Meech en était le dernier exemple, alors qu'un majorité anglo-canadienne a pu souffler, ayant craind pendant quelques instants d'accorder des droits à sa minorité francophone. Seule exception à la règle lors de ce récent échec politique, les autochtones ont joui d'une situation politique favorable pour protéger victorieusement leurs droits constitutionnels qui allaient être reniers.

Comment réagir devant un tel comportement des autorités québécoises? Il faut travailler d'arrache-pied à ce que les droits des Autochtones soient reconnus dans la future constitution québécoise avant même que le Québec n'accède à la souveraineté.

Si un tel enchassement des droits des Autochtones dans la constitution québécoise ne se faisait pas, ces derniers ne pourraient qu'envisager avec effroi une éventuelle indépendance du Québec.

Je me souviens de la déclaration de René Lévesque en 1976, lors de la victoire péquiste aux élections : «Je n'ai jamais été aussi fier d'être Québécois». Avec le comportement hostile tant de la population que des forces de l'ordre, je comprendrais celui ou celle qui dirait : «Je n'ai jamais eu aussi honte d'être Québécois».

Alain Bessette

Après le cheval de Troie, voici le mouton d'Oka



L'équipe

Directeur: Alain Bessette
Rédaction : Jean-Luc Thibault, Kim Ouellette, Suzanne Matthews
Journaliste-coopérant : Dominique Claudon
Collaboration : Rémi Francoeur, Martin Clifford
Agente de liaison : Isabelle Bertazzo
caricaturiste : Pierre Bourgeois
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée à *L'Aquilon* doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous!
L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603

ABONNEMENT
Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : 15 $ par année
Tarif institutionnel : 25 $ par année

Je m'abonne ...
Nom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : ....
Tél. : ....

L'Aquilon tient à souhaiter la bienvenue à ses deux nouveaux collaborateurs, Rémi Francoeur et Pierre Bourgeois

D'un croassement à l'autre
Chronique estivale d'un esprit en vacances

Les journées raccourcissent, sauf à Dettah, où les discussions se prolongent et où les journées semblent s'éterniser. De changements d'horaire à re-changements d'horaire, la patience des observateurs-trices est mise à rude épreuve. Serait-ce une tactique pour se retrouver seuls, en famille? Le doute m'effleure!

Toujours est-il que lorsque les leaders autochtones affirment qu'ils ne pourront rencontrer le délai de ratification de l'entente sur les revendications territoriales (fixé au 31 mars 1991), les observateurs-trices les croient de plus en plus au fur et à mesure où le temps passe.

-0-0-0-0-

Après les westerns spagettis à la Sergio Leone, voici que les Québécois se lancent dans les westerns poutines au fromage d'Oka. YEURK!

Quel spectacle réjouissant que de voir ces centaines de sympathiques résidents de Chateauguay se ruer vers les positions policières en réclamant l'intervention de l'armée. Ça m'a presque rendu les policiers sympathiques. Si Honoré Mercier l'avait su, il n'aurait jamais permis qu'un pont porte son nom sachant que 60 000 abruti-e-s l'emprunteraient chaque jour.

-0-0-0-0-

Statistiques-Canada considère sérieusement le projet de compiler les statistiques criminelles en tenant compte du facteur racial et, évidemment, les différents corps policiers applaudissent à cette charmante initiative. J'imagine la suite: «Ben, je l'ai tiré parce que les noirs sont tous des criminels, c'est statistique.»

CROOA!

Les camps de jours francophones de J.H.Sissons

Deux spectacles de qualité

Suzanne Matthews

YELLOWKNIFE - Deux spectacles ont eu lieu le vendredi 13 juillet, à l'école J.H.Sissons à la suite d'une semaine de préparation par les enfants inscrits aux camps de jours d'apprentissage du français.

En effet, pendant [redacted] semaine, deux camps de jours donnaient l'opportunité aux enfants âgés de 4 à 8 ans, et de 8 à 12 ans d'apprendre le français. Le camp des plus jeunes a adopté comme thème, «l'espace». Ils ont réalisé des activités qui utilisaient ce thème; faire des dessins, composer des chansons, etc.

Le dernier jour, ils ont présenté un spectacle. Les petits ont fait de nombreuses danses et chansons.

Les enfants plus âgés ont fait une pièce de théâtre au sujet du roi Arthur. Les enfants ont pris trois jours pour préparer ce spectacle et ils ont travaillé vraiment fort. J'ai trouvée les deux spectacles très bien faits et bien présentés.



Une très bonne prestation a été offerte aux spectateurs par les élèves âgés de 8 à 12 ans du camp de jour de l'école J.H. Sissons ; la pièce avait pour thème, [redacted] légende du roi Arthur.

Conseil de la condition féminine

Nouvel exécutif

Le Conseil consultatif pour la condition féminine a une nouvelle présidente depuis le 4 juillet dernier, en la personne de Mary Koyina-Richardson, éducatrice pour adultes à Fort Rae. La ministre de la Condition féminine, Jeannie Marie-Jewel, a annoncé deux autres nominations. Rita Arey, conseillère en santé mentale de Aklavik, a été nommé vice-présidente, de même que Bernadette Makpah, chef d'entreprise à Rankin Inlet. Le mandat de cet exécutif prendra fin le 31 mars 1991.

Les membres demeurant au sein du Conseil sont Fay Williams, de Yellowknife ; Helen Tologanak, de Cambridge Bay ; Susan Sammons, d'Iqaluit ; soeur Agnès Sutherland, de Fort Smith ; Shirley Baton, de Fort Franklin ; et Rebecca Kudloo, de Baker Lake.

La ministre a tenu à remercier Fay Williams pour le travail qu'elle a accompli en qualité de présidente par interim pendant les trois premiers mois de la mise en application de [redacted] Loi territoriale sur le Conseil consultatif de la condition féminine.

D.C..

Explorations dans les arts

Le programme Explorations du Conseil des Arts du Canada offre des subventions pour la réalisation de projets novateurs qui abordent la création artistique de façon nouvelle, s'inspirent de plus d'une discipline ou répondent à des besoins précis dans l'évolution de l'activité artistique.

Tout particulier, groupe, ou organisme sans but lucratif ayant un projet original et bien conçu peut présenter une demande. Les propositions sont évaluées par des comités de sélection régionaux. Le processus dure environ quatre mois.

Les dates limites pour soumettre un formulaire de demande sont le **15 septembre**, le **15 janvier** et le **1er mai**.

Pour plus de renseignements sur [redacted] marche à suivre pour solliciter une subvention Explorations, appeler le Conseil à frais virés au numéro (613) 598-4339 ou écrire à l'adresse suivante en décrivant brièvement votre projet.



Programme Explorations
Conseil des Arts du Canada
C.P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Arctique de l'Est Arctique de l'Est

On se croirait à Los Angeles!

Kim Ouellette

IQALUIT - Lorsque la secrétaire-trésorière de l'A.F.I., Madame Josée Tremblay, a mis les pieds à Iqaluit, jamais elle naurait cru pouvoir rencontrer des personnalités de renommée internationale. On aurait plutôt tendance à croire qu'une telle situation pourrait se produire dans les grandes villes américaines comme Los Angeles ou New York, mais jamais à Iqaluit.

Pourtant, après avoir rencontré Sylvester Stallone, Nelson Mandela et le prince Édouard, on peut maintenant dire que la secrétaire-trésorière de l'A.F.I. est elle-même devenue une personnalité auprès des siens.

Sa première aventure a eu lieu au mois de mai dernier alors que le célèbre acteur américain, Sylvester Stallone, à son retour du Festival de Cannes, s'est arrêté à Iqaluit le temps de faire ravitaliller son avion en carburant. M. Stallone est entré dans le terminal pour y examiner les lieux et c'est alors que Mme Tremblay a pu lui demander son autographe.

Le 30 juillet dernier, Nelson Mandela était de passage à Iqaluit alors qu'il revenait da sa tournée américaine. Il a accepté d'entrer dans le terminal pour rencontrer des représentants inuit, mais à la condition que les médias ne soient pas mis au courant étant donné que ce n'était pas une visite officielle.

L'avion de M. Mandela est atteri vers les 2h30 la nuit et Mme Tremblay est restée debout ce soir-là afin de servir le thé à ce personnage célèbre. «C'est un homme très gentil et sympathique, déclare-t-elle. Il a serré la main à tout le monde et s'est montré très content de l'accueil qu'on lui a fait».

Accompagné de son épouse, qui est également charmante aux dires de Josée Tremblay, Nelson Mandela est resté environ une heure avec des reprsésentants inuit dans une salle en face des bureaux d'Environnement Canada. «Cela a valu la peine de rester debout une partie debout une partie de la nuit pour cet homme que j'ai trouvé très humaniste et chaleureux», conclut Mme Trenblay.

Et ce n'est pas tout. Josée a eu comme mission de servir le café au prince Edouard à deux reprises. Le 5 juillet, alors qu'il partait pour l'Angleterre pour se rende au Manitoba, le Prince s'est arrêté à Iqaluit pour quelques instants seulement. C'est à son retour, le 8 juillet, qu'il est resté plus longtemps afin de visiter les lieux.

«Il est arrivé vers 23h30 et on a ouvert le magasin du coin juste pour lui, dit Josée tremblay. Il n'était pas aussi sympathique que que Mandela cependant. En revanche, il s'est montré très intéressé par les bureaux météo».

Mme Tremblay se dit très heureuse d'avoir rencontré ces gens si importants. «ce se sont pas mes idoles, mais le simple fait de les avoir rencontré dans un petit village comme Iqaluit est une chose que bien des gens auront de la difficulté à croire. C'est surtout cela qui est exaltant dans mes aventures», avoue fièrement Josée Tremblay. Qui seront donc alors ses prochaines conquêtes ?

Une nouvelle réussite pour l'A.F.I.

Kim Ouellette

IQALUIT - Le terrain de jeux d'immersion française de l'Association Francophone d'Iqaluit (A.F.I) a débuté le 2 juillet dernier et semble prometteuse. En effet, cette première expérience a attiré tellement d'enfants que l'Association s'est vue dans l'obligation de faire une liste d'attente. Présentement, plus de 20 jeunes y sont inscrits.

Trois étudiants francophones ont été engagés dans le cadre d'un programme du gouvernement «Défi 90». Ce sont: Joël Cotten, coordinateur, Richard Plante et Steaphan Greenkraut, tous deux animateurs.

Les enfants sont donc occupés à maintes activités tous les jours de la semaine de 8h30 le matin à 17h30 heures. Chaque semaine, des visites dans différentes sites de la ville d'Iqaluit ont lieu, ainsi que des activités plus régulières comme la piscine, la bibliothèque et les jeux de scrabble et de cartes, le tout toujours en français.

Lorsque le temps n'est pas de leur côté, les jeunes peuvent profiter du centre communautaire de l'A.F.I. où ils montrent leurs talents dans les arts plastiques. Aussi, chaque semaine, afin de les sensibiliser à la question de l'environnement, les enfants partent en excursion avec les animateurs pour ramasser les déchets, chaque fois dans un secteur différent de la ville.

Les enfants inscrits ne sont pas tous francophones, ce qui rend le terrain de jeux encore plus intéressant aux dires du coordonateur, Joël Cotten. «Cela démontre aussi l'intérêt des parents anglophones pour l'apprentissage du français par leurs enfants», ajoute M. Cotten.

Le terrain de jeux est l'un des rares endroits, sinon le seul, dans les Territoires du Nord-Ouest, où les enfants peuvent pratiquer et avoir un contact direct avec la langue française.

Le programme «Défi 90» va donc bon train. De plus, si l'on regarde la forte demande, et si l'A.F.I. a l'intention de reprendre ce projet l'été prochain, il y a aura certes place pour embaucher un étudiant de plus. Voilà donc une autre belle réussite qui rehausse encore l'image de l'A.F.I. parmi la communauté d'Iqaluit.

Pour obtenir un espace publicitaire dans L'Aquilon, n'hésitez pas à contacter notre journaliste à Iqaluit: Kim Ouellette, C.P. 365, Iqaluit, T.N.-O., XOA OHO, (819) 979-6325

Leroux, Beaulieu et les autres

La petite histoire des francophones dans les Territoires du Nord-Ouest

Par Denis Perreault et Hughette Léger

16ième épisode

Le XXe siècle, l'intégration des francophones dans la vie des Territoires



Au dernier épisode, nous avons débuté la deuxième partie de cette petite histoire des francophones en racontant ce que ceux-ci ont vécu depuis le début du siècle. Dans cet épisode, nous parlerons des francophones qui habitent aujourd'hui les Territoires du Nord-Ouest.

Les francophones qui habitent aujourd'hui les T.N.-O.

De nos jours, les Territoires du Nord-Ouest attirent des francophones d'un peu partout à travers le Canada et même de l'étranger. Leurs origines sont diverses. Ils représentent la majorité des régions du Canada. La Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve sont les zones les plus «sous-représentées».

La majorité des Franco-ténois qui nous ont fait part de leurs expériences de vie dans le Grand Nord y habitent depuis un bon nombre d'années. Le roulement dans la population fait qu'après cinq ans dans les Territoires, on est considéré comme «un vétéran». Nous avons choisi de puiser davantage dans le vécu des résidents de longue durée, soit plus de cinq ans et ce, dans la mesure du possible. Les participants aux entrevues résident en moyenne dans le Nord depuis près de vingt ans.

Ces vétérans d'Iqaluit, de Yellowknife, de Tuktoyaktuk, de Hay River, de Fort Smith, de Fort Providence, de Fort Simpson et d'Inuvik ont chaleureusement accepté de partager avec nous leur richesse de vie et leur amour du Grand Nord.

L'importance d'être francophone

À la question «Est-ce important pour vous d'être francophone?», on reçoit des réactions diverses. Pour les Québécois et les autres francophones hors Québec qui ont évolué dans leur culture, la question semble superflue et la réponse va de soi, «c'est notre langue»; elle se suffit, et n'exige aucun combat. Le français pour eux est un acquis indéniable. Mais pour ceux qui ont vécu dans un milieu minoritaire, marginalisé, et qui considèrent le français comme leur langue maternelle, pouvoir continuer de le parler est d'une très grande importance. Conserver leur langue et leur racine est une lutte quotidienne. Certains affirmeront que c'est vital. Un Métis de Fort Providence affirme que c'est important de parler français, puisque c'est la langue que sa mère lui a transmise, donc un héritage à conserver.

Être francophone, c'est un acquis, «ça fait partie des souches (lire racines)», «c'est un mode de vie». Même pour les francophones qui habitent les Territoires depuis longtemps et qui ont de la difficulté à s'exprimer dans leur langue maternelle, le fait de pouvoir utiliser les deux langues officielles est considéré comme un atout. Un homme d'action d'Iqaluit exprime ainsi l'importance d'être francophone:

«..c'est important certainement, et d'une certaine façon. Il faut toujours se rappeler de ses souches... Dans le contexte territorial, c'est d'avoir le même orgueil que d'autres qui viennent de souches différentes.»

D'Iqaluit, un homme qui aime son coin de pays déclare qu'«une vie de francophone» et «être francophone» sont deux choses différentes:

«Quant à la vie de francophone, pour moi, ce n'est pas définitif ou marqué au point de dire que c'est une chose qui est primordiale. Le fait d'être francophone c'est une chose qui ne me quittera sûrement jamais. C'est un effort que j'ai fait avec mes enfants pour m'assurer qu'ils soient complètement bilingues et même trilingues...»

Le fait de se retrouver à 4 000 milles de ses racines peut également faire réaliser que l'héritage linguistique est un repère culturel. Une Acadienne qui vit à Inuvik, admet que le fait de s'être brusquement retrouvée dans un milieu majoritairement anglophone fut une révélation pour elle:

« Premièrement, je suis acadienne française. Mon héritage est important. Être français, ce n'est pas seulement une langue, c'est une culture, c'est une manière de vivre, c'est complètement différent pour moi. Je n'avais jamais réalisé ces choses-là avant de vivre dans un milieu anglais, spécialement avec un anglophone. Je vois beaucoup les différences qu'il y a entre nous deux basées sur le français et l'anglais.ça veut dire beaucoup pour moi être française, c'est qui je suis, et je suis fière d'être française.»

Pourquoi ces francophones ont-ils choisi les Territoires du Nord-ouest, ce «pays de glaces» pour y habiter? Les hivers sont longs et froids, les étés trop courts et les distances infranchissables. De Yellowknife à Edmonton, on peut compter deux bonnes journées de trajet difficile en voiture. Partout ailleurs dans les Territoires, les déplacements internes ou externes ne peuvent souvent se faire qu'en avion. Les conditions de vie sont souvent précaires.

La plupart des gens sont venus à la recherche d'un emploi et/ou par goût d'aventure. Le Grand Nord est un lieu privilégié.

Bon nombre d'entre eux ont été déplacés par leur employeur: compagnie, corporation ou gouvernement. Leur choix d'y vivre est tout relatif. Pour d'autres, c'est la carence d'emploi dans le domaine de la construction et surtout le sens de l'aventure qui les ont fait quitter leur coin d'origine, comme dans le cas suivant:

«... j'avais fait deux ans d'école d'architecture à l'université et puis je voulais changer de pays.. voir autre chose. Je venais pour deux mois, je suis resté onze ans. Je suis monté ici pour travailler dans la construction... J'ai bien aimé les Territoires du Nord-Ouest parce que c'était une place intéressante. J'ai demeuré dans une grande ville... le fait d'être dans un petit milieu, dans un milieu différent, j'aimais bien ça... Même quand j'étais au Québec, je voyageais beaucoup...j'étais toujours à travailler dans des places impossibles».

Pour deux francophones «pure laine», c'est avant tout le défi du nouveau, le changement d'espace qui les a motivés à quitter Montréal. La plus expressive des deux nous confie:

«J'étais francophone ‹pure laine›, pas un mot d'anglais... Je suis montée ici en 1975. À un moment donné, je travaillais à Montréal, j'étais tannée, j'ai tout vendu et je suis partie à l'aventure... Je n'avais rien, pas de place où demeurer et il me restait 200.00 $ dans mon porte-monnaie».

Elles sont parties à l'aventure. Pour elles, le Nord est spécial. L'une d'elles enseigne le français et l'anglais à l'école secondaire d'Iqaluit. L'autre veut apprendre l'Inuktitut et s'intègrer autant que possible à la culture inuit:

«Ce n'est pas une question professionnelle... j'adore le Nord.. Je suis venue pour travailler avec les Inuit... j'adore être dans le Nord, la chasse, le froid, l'hiver... Je veux être avec les Inuit, je veux apprendre leur langue, leur culture».

Pour une minorité de francophones, seules les exigences professionnelles les retiennent dans le Nord: ici, ils se sont engagés dans une entreprise quelconque qui les accapare; d'autres considèrent leur situation comme une étape dans le cheminement de leur carrière. Certains admettent tout de même être là pour leur travail et aussi un peu pour l'amour de l'environnement. À Tuktoyaktuk, les considérations ne sont guère différentes. La vie est une roue qui tourne, on est plus ou moins pris dans l'engrenage. Le Nord n'est pas toujours une terre de tout repos, nous a-t-on précisé:

«L'entreprise va de mieux en mieux, mais ce n'est pas très agréable. N'importe où, c'est difficile de faire fonctionner un restaurant. Ici, c'est pire. Il y a des problèmes de personnel presque insurmontables.»

Par contre, pour des vétérans d'Inuvik, de Rankin Inlet, de Fort Simpson,de Hay River, de Fort Providence, de Fort Smith et de Tuktoyaktuk qui ont fait du Grand Nord leur «chez eux» les problèmes semblent fondre comme neige au soleil. Leur long séjour dans les Territoires et le développement de nombreux liens affectifs sont des facteurs nécessaires pour vouloir y rester. La plupart des francophones à qui nous avons parlé sont enracinés dans leur milieu. Ils vivent en relation de couple et un bon nombre d'entre eux sont mariés à des autochtones.

Un entrepreneur de Fort Providence nous dit s'y être créé une vie confortable. À dix-sept ans, il quittait l'Est pour aller tenter sa chance dans l'Ouest. À vingt ans, il arrivait dans le Nord pour construire des maisons. Ce travail l'a conduit à Inuvik, Fort MacPherson, Aklavik, Arctic Red River, mais c'est à Fort Providence qu'il finit par s'établir. Il n'est pas question, pour lui, de quitter cet endroit. Il y a créé des liens familiaux, un cercle d'amis. De plus, à Fort Providence, sa sécurité financière et celle de sa famille y sont assurées:

«J'ai ma famille, ma maison. Les gens m'aiment. J'ai l'intention de mourir à Fort Providence».

D'autres se sont attachés indéfectiblement à la vie dans les Territoires. Une Franco-ténoise d'Inuvik nous affirme trouver les autochtones en général plus chaleureux que les Blancs. Même si plusieurs choses ont changé durant les années, elle tient à y rester parce que ses amis sont là. Elle a beaucoup œuvré dans cette communauté.

Au prochain numéro

La suite de cette deuxième partie :

Les francophones qui habitent aujourd'hui les Territoires du Nord-Ouest

Suite de la page 1

Dénés et Métis débattent

cord avec le pouvoir fédéral. Ce sont les délégués des régions Deh Cho et Sud-Esclave qui ont d'abord mis les pieds dans le plat.

Dans la foulée, Bill Erasmus et son homologue métis, Gary Bohnet, ont affirmé qu'il sera impossible d'arriver à respecter l'échéance.

En effet, il s'avère qu'il leur manque du temps pour règler des points incontournables pour les deux mouvements.

Il s'agit, entre autres choses, de la querelle concernant la limite entre le territoire des Dénés/Métis et les terres des Inuit, la possibilité de ratification de l'entente par les Ténois(es) concerné(e)s mais résidant hors des T.N.-O., la préservation de droits octroyés et leur réactualisation en fonction d'affaires récentes faisant jurisprudence grâce à la Cour suprême.

Cela dit, M. Erasmus considère qu'il n'est pas trop tard pour revoir l'entente.

«Légalement, tant qu'on n'a pas voté pour l'accord, il ne nous lie pas les mains», a fait remarquer Bill Erasmus.

Le n°1 des Métis, de son côté, est d'accord sur le fait que «l'entente est imparfaite», mais il se demande s'il est opportun de «bazarder une entente après avoir dépensé une fortune pour en arriver là».





La grande tente protégeait les participants de la chaleur torride

Conflit d'Oka

Les Dénés solidaires des Mohawks

L'Assemblée générale annuelle du mouvement Nation dénée a fait part de son soutien, le 12 juillet dernier, aux Mohawks en conflit avec les autorités provinciales (du Québec) et municipales (d'Oka).

Le *grand chef* de l'Assemblée des premières nations, Georges Erasmus, a exposé aux délégués la situation de siège des Mohawks de Kahnesatake. L'Assemblée a aussitôt adopté une motion de soutien aux Mohawks dans leur lutte pour conserver leur terre ancestrale.

Georges Erasmus

Le n°1 déné, Bill Erasmus, pense que les événements d'Oka sont symptomatiques de la condition autochtone au Canada. «Malheureusement, le gouvernement ne nous prend pas au sérieux ; et de toute manière, les relations entre les groupes aborigènes et le pouvoir sont plus tendues que jamais», a constaté M. Erasmus qui, dans cette affaire, reproche au ministère des Affaires indiennes de ne pas intervenir.

«Il ne faut pas fermer les yeux sur la violence», a-t-il lancé, faisant allusion à la mort d'un policier sur les lieux de la confrontation. Bill Erasmus espère que la situation d'Oka ne va pas s'étendre au reste du Canada ; toutefois, il va jusqu'à se demander si les populations autochtones ont un autre choix.

Suite de la page 1

Ethel Blondin en Israël

sur la question des droits et libertés dans les Territoires occupés.

Aussi se considère-t-elle «privilégiée de pouvoir avoir une expérience directe de la dynamique politique de cette partie du monde».

Le Canada et l'O.L.P.

L'élue autochtone constate que le Canada a de bonnes relations avec Israël quand Ottawa ne se préoccupe pas de la situation du peuple palestinien.

Rappelons que les relations israélo-palestiniennes ont connu une certaine tension lorsque le gouvernement canadien et son chef ont annoncé leur intention d'intensifier les contacts avec Yasser Arafat et les siens. On sait que l'O.L.P. (dissidents exceptés) a reconnu implicitement l'État d'Israël et renoncé à la stratégie de la lutte armée, au profit de l'*intifada*, ou révolte des pierres.

Quoi qu'il en soit, les liens entre la patrie du sionisme et celle du multiculturalisme «demeurent solides». Quelques 50 000 citoyens israéliens résident au Canada, et près de 10 000 Canadiens vivent en Israël. Par ailleurs, le Canada verse plusieurs millions de dollars au programme d'aide des Nations unies aux Palestiniens.

La parlementaire du *Western Arctic* s'est dite très intéressée à l'idée d'enrichir ses connaissances sur le système politique et les réalités religieuses de cette Palestine judéo-arabe. Notons qu'elle profitera de son sejour au Proche-Orient pour effectuer une visite similaire en Egypte.

Ethel Blondin espère que son voyage d'étude lui permettra de participer à un suivi positif des rapports entre le Canada et Israël.

L'entente relative aux revendications territoriales

L'inquiétude des Métis

À l'occasion de la 18e Assemblée métisse tenue la semaine dernière à Yellowknife, Gary Bohnet, président de l'Association des Métis a prononcé un discours chargé d'émotion.

Selon lui, l'entente de principe est dans l'impasse, et le blâme doit revenir essentiellement au gouvernement fédéral, lequel ne semble pas prêt à négocier de façon équitable.

Le pouvoir fédéral entrave le cours des négociations, le prétexte étant qu'aucun des négociateurs n'est présentement disponible.

De plus, Gary Bohnet se dit épuisé par la longueur du processus, et frustré par les menaces de coupures de fonds venant de l'autorité fédérale.

Les revendications territoriales en sont encore au stade de la localisation. Les Dénés et Métis se sont réunis le lundi 16 avril pour essayer de parvenir à une entente, mais la Fédération Tungavik de Nunavut (les Inuit) se refuse à négocier avec eux, préférant avoir recours à un arbitre attitré.

aquilon

Journal de l'année
Prix ANDRÉ PIOLAT 1989

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

Yellowknife 50¢ dans les Territoires C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 5 numéro 14, Vendredi le 3 août 1990

Ouverture d'une «sous-poste» privée à Yellowknife

Mobilisation contre la privatisation de la Poste

Avec l'ouverture d'un guichet postal privé à Yellowknife pèse la menace de disparition du service en français. L'opération boycottage a commencé.



La station-service a reçu la visite de quelques manifestants qui s'opposent à la privatisation de Postes Canada

Dominique Claudon

Postes Canada fait du profit. Pourtant, le gouvernement conservateur la privatise (par petits bouts), idéologie ultra-libérale oblige. Dans la capitale territoriale, le précédent s'appelle Shell. L'ouverture récente d'un guichet postal à la station Shell Circle K a provoqué une mobilisation syndicale, boycottage à l'appui.

«On va sûrement finir par fermer la succursale puisqu'ils vont permettre à l'un, puis à l'autre d'offrir un service postal. On veut nous faire prendre l'habitude de venir dans une poste privée, et on va nous dire au bout d'un an que la poste traditionnelle n'est plus rentable. Dans ces conditions, quel avenir pour un(e) employé(e) après 15/25 ans de carrière à Postes Canada ?», clame l'employée Monique Allard. Le non-remplacement des salariés partants (en retraite, par exemple) a de quoi renforcer cette crainte, selon la responsable de la section locale du Syndicat des postiers du Canada, Margaret Bail. Les grands centres de tri, eux, demeurent; «le secteur privé n'en a pas besoin», explique Mme Allard. En revanche, la privatisation d'infrastructures bien moins visibles de la poste d'État est bel(le?) et bien entamée.

Suite en page 4...

À la présidence de l'APF

Duplantie suivra le chemin tracé par Pinsonneault

Huguette Burroughs (collaboration spéciale)

CORNWALL Ont. (APF): L' Association de la presse francophone s'est donnée un nouveau président lors de son assemblée annuelle tenue en Saskatchewan au milieu du mois de juillet.

Il s'agit de Roger Duplantie, éditeur-propiétaire du *Journal de Cornwall*, en Ontario, qui a été élu à ce poste sans opposition pour succéder à Roland Pinsonneault, du journal *l'Eau vive* de la Saskatchewan.

Membre de l'APF depuis plus de 12 ans, M. Duplantie en est à sa quatrième année au sein du conseil d'administration et il est parmi ceux qui compte le plus grand nombre d'années de participation aux activités de l'Association.

En acceptant cette position, M. Duplantie a déclaré qu'il ne «remplaçait pas» le président sortant, Roland Pinsonneault, mais qu'il «lui succédait».

«Je ne veux pas marcher dans ses pas, car ses foulées sont trop grandes et ses traces sont trop profondes, de dire le nouveau président, mais je veux suivre une route parallèle à la sienne en me guidant sur ses pas le long du chemin qu'il nous a tracé.»

M. Duplantie a incité les 28 journaux membres de l'APF à s'intéresser et à s'impliquer dans l'Association et surtout à se prévaloir de tous les services qui leur sont offerts.

Les autres membres de l'exécutif sont Jean Mongenais, du *Rempart de Windsor*; Marcel Laurin, de *l'Édition de Rockland*; Raymond Beaudoin, du *Pro-Kent de Richibouctou* au Nouveau-Brunswick et Pierre Brault, du *Franco d'Edmonton* en Alberta.

Folk on the Rocks (voir page 8)



Commission des accidents du travail

Un syndicaliste présidera le Tribunal d'appel

Le nouveau Tribunal d'appels de la Commission des accidents du travail sera présidé par Jim Evoy, v.-p. de la Fédération des travailleurs des T.N.O.

Alain Bessette

YELLOWKNIFE - La ministre responsable de la Commission des accidents du travail (C.A.T.), Jeannie Marie-Jewell, a annoncé le 27 juin dernier les nominations pour constituer le nouveau Tribunal d'appels de cette commission. Le tribunal comprend cinq personnes nommées pour un mandat de trois ans. Outre le président, Jim Evoy, les autres membres sont Dave McCann, Dave Johnston, Roland Gosselin et Rob Roman; ces deux derniers étant des membres substituts.

Interrogé au sujet de la composition du tribunal dont il fait partie, Dave Johnston, président de la Fédération des travailleurs des T.N.O., s'est dit ne pas être étonné de la nomination de son collègue Jim Evoy. En effet, cette nomination résulte d'un choix préalable effectué au sein même du Conseil d'administration de la C.A.T. Il note cependant qu'il s'agit d'un précédent car maintenant il y a trois membres du tribunal qui sont issus des rangs syndicaux soit Jim Evoy, Roland Gosselin et lui-même.

Selon M. Johnston, le devoir d'impartialité qu'ils s'imposent en acceptant cette charge ne crée pas de conflits d'intérêts avec leurs responsabilités syndicales. Si en tant que syndicalistes, ils peuvent critiquer la Loi des accidents du travail, en tant que membres du tribunal ils sont là pour s'assurer que tous soient traités équitablement en fonction des normes énoncées dans la loi.

Le Tribunal d'appel est l'instance ultime pour les accidentés du travail. Ceux-ci réfèrent d'abord leurs cas au personnel permanent de la C.A.T.. Il est prévu ensuite une procédure interne de révision des décisions du personnel. Si le plaignant est toujours en désaccord avec la décision révisée, c'est alors qu'entre en jeu le Tribunal d'Appel. Les décisions de cette instance sont cependant finales et sans appel.

Auparavant, le Tribunal d'appel était composé des membres du

Suite en page 5..

En croisière



SOMMAIRE



Caricature
voir en page 4

Leroux, Beaulieu... et les autres
de retour la semaine prochaine

Economie autochtone

Des cas concrets appuyés par le ministre d'État Hockin

À l'occasion de la mise en route d'un plan fédéral de développement des autochtones, le ministre d'État aux Petites entreprises et au Tourisme a inauguré le motel dans la communauté dénée de Rae Lakes.

Dominique Claudon

YELLOWKNIFE / RAE LAKES - Le ministre d'État aux Petites entreprises et au Tourisme, Tom Hockin, était de passage dans les Territoires du Nord-Ouest la semaine dernière dans le cadre du plan fédéral de développement de l'économie des autochtones et pour participer à la promotion du tourisme dans les T.N.-O.



Inauguration du motel Gameti à Rae Lakes

C'est ainsi que le ministre fédéral - accompagné du ministre territorial du Développement économique et du Tourisme, Gordon Wray - a présenté six entreprises aborigènes des Territoires qui recevront l'appui financier du Programme de développement des entreprises autochtones (P.D.E.A.), qui fait partie de la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones (S.C.D.É.A).

«Les autochtones sont de plus en plus nombreux à se lancer dans les affaires, et leur niveau de formation s'améliore de génération en génération», a constaté M. Hockin, lors d'une conférence de presse au musée Prince de Galles du patrimoine septentrional. Puis il a mis l'emphase sur ces projets de création d'entreprises qui ont attiré des investissements dépassant les 500 000$, dans les régions de Yellowknife et du delta du MacKenzie.

Les cas suivants sont significatifs de la coopération entre les autorités et les autochtones au niveau économique.

Appartenant à [redacted] Société de développement des Métis, la compagnie Great Northern Lumber, de Yellowknife, a besoin d'informatiser son infrastructure commerciale. Le P.D.E.A. va donner une subvention de 90 000$ pour les travaux d'expansion évalués à 155 000$. En premier lieu, cela va permettre la création et de deux emplois à temps plein et d'un emploi à temps partiel. En second lieu, cela donnera aux employés autochtones l'opportunité d'accéder graduellement à des postes de gestion au sein de l'entreprise.

À Lac-La-Martre, un dépanneur ouvrira ses portes grâce à une somme de 43 500$ accordée à l'initiateur, dont le total des frais s'élève à 110 000$. Le magasin de la famille Nitsiza constituera l'un des rares commerces de Lac-La-Martre. De plus, les services et les produits, qui seront fournis, n'existent pas présentement dans cette localité.

Dernier exemple d'initiative élargissant l'assise économique des autochtones: Rae Lakes. Cette communauté dénée s'est dotée d'un complexe hôtelier modeste mais suffisant pour, d'une part, attirer les touristes et plus particulièrement les amateurs de pêche, et d'autre part, loger les équipes de construction régionale. Le ministre d'État aux Petites entreprises et au Tourisme et son homologue territorial sont spécialement venus sur place, le 26 juillet dernier, pour inaugurer le Gameti Motel flambant neuf. Sur les 485 000$, la S.C.D.É.A. va verser 150 000$, sans oublier les 50 000$ du ministère des Affaires Indiennes et du Nord. À l'issue de l'inauguration, M. Hockin a souligné le fait qu'«une telle réalisation peut avoir des retombées importantes pour une petite collectivité : ça peut générer des recettes, non seulement pour les propriétaires, mais également pour les fournisseurs de la région». Il a ajouté qu'une opération de ce genre offre des opportunités supplémentaires, en matière d'emploi et de formation. «Le motel Gameti servira dorénavant de pivot pour l'expansion de Rae Lakes», a-t-il conclu.

Albert Diamond

Un autochtone qui fait de l'argent

Albert Diamond est un hommes d'affaires pas ordinaire. Il fait partie de la génération montante de gens d'affaires autochtones, à laquelle le pouvoir fédéral donne un coup de pouce, à travers la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones (S.C.D.É.A.). Président du Conseil de l'Est de la S.C.D.É.A., M. Diamond est un Cri du Québec, qui a été tour à tour enseignant, gestionnaire de plusieurs organismes aborigènes, dont le Grand conseil des Cris (du Québec). Actuellement, il est président de la Commisssion du travail des Cris, et de Creeco, société propriétaire d'Air Creebec et de Cree Construction Company, entre autres filiales.

En s'adonnant aux affaires, Albert Diamond a insufflé la création de 400 emplois ces dix dernières années. Autre chiffre : il a fait deux millions de profit en trois ans dans la construction. «Donnez un million de dollars à une société de développement d'une communauté ou d'une bande, et elle générera sous peu 200 000$ de profit», assure-t-il.

«Lorsque la S.C.D.É.A. est née, on m'a appelé pour que je me joigne au conseil d'administration. J'ai accepté, après avoir consulté mes leaders».

Tout en reconnaissant que l'économie capitaliste et la culture aborigène sont «manifestement en contradiction», l'homme d'affaire cri tient le raisonnement suivant. «Les gens doivent manger. Or cela demande une source de revenu, donc un emploi si possible. Et pour créer des emplois, [redacted] faut d'abord créer des entreprises». Reste à savoir si le brassage de l'argent réussira à séduire les autochtones.

D.C.

Meech hante les discussions à Kanesatake

Eric Barbeau
(collaboration spéciale)

MONTRÉAL (APF): Le chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec croit que l'interminable conflit armé qui oppose les Mohawks de Kanesatake au gouvernement du Québec est dû en grande partie à la mort du Lac Meech.

Konrad Sioui fonde ses propos sur l'accueil froid qu'il a reçu lors de la réception du 24 juin, organisée par le premier ministre québécois en l'honneur de la Saint-Jean. Au lendemain de l'échec constitutionnel, M. Bourassa n'a pas caché son amertume à l'égard du chef des autochtones du Québec, invité à se joindre aux festivités.

Le premier ministre avait alors dit à M.Sioui: «On ne corrige pas une injustice par une autre injustice. Comment espérer l'appui des Québécois après un tel affront?», rappelle le chef autochtone.

M. Bourassa faisait évidement référence à l'effort de Elijah Harper pour «tuer» l'accord constitutionnel et l'appui qu'avait manifesté Konrad Sioui à l'endroit du député manitobain.

Or M. Sioui estime que par un «tel manque de diplomatie», le premier ministre a montré le chemin de l'intransigeance au peuple québécois. «M. Bourassa a très mal réagi dès le départ. En s'attaquant sans vergogne au chef des Indiens (sic), il donne une bien mauvaise image du Québec», a-t-il déclaré à l'APF au cours d'un entretien téléphonique.

Les amérindiens de Kanesatake, rappelons-le, revendiquent un territoire sur lequel on s'apprêtait, il y a quelques semaines, à agrandir le terrain de golf d'Oka. Au mois d'avril, les Mohawks ont érigé une barricade sur la route 344, bloquant ainsi l'accès à toute une partie du village en guise de protestation.

À la demande du maire d'Oka, la Sûreté du Québec a donc lancé une opération policière, le 11 juillet, pour s'emparer du barrage routier d'Oka. Décision, assure-t-on au ministère de ■ Securité publique du Québec, émanant exclusivement de la direction de la SQ. «La SQ n'a pas à faire approuver ses interventions par le ministre», indique Johanne Denault, porte-parole du ministère.

Selon Konrad Sioui, Québec aurait justement dû intervenir dans cette crise. Le problème en est un d'ordre politique et il conçoit mal qu'une intervention si massive n'ait jamais été présentée au gouvernement.

Or, on le sait, l'opération tactique a échoué et un policier de la SQ est mort, alors de l'échange de coup de feux. De leur côté, les Mohawks de ■ reserve de Kahnawake, près de Châteauguay, ont bloqué l'accès au pont Mercier (principale voie d'accès à la banlieue sud-ouest de Montréal) en guise d'appui à leurs frères d'Oka.

Les citoyens de Châteauguay, pratiquement gardés en otage, ont manifesté à leur tour pour réclamer l'intervention de l'armée dans le conflit. C'est par centaines qu'ils se sont rassemblés près des barricades pour manifester leur mécontentement notamment en brûlant l'effigie d'un Amérindien.

Konrad Sioui estime que cette région n'est pas fidèle de l'ensemble des Québécois. «C'est pourtant l'image qui est projetée dans le monde, constate-t-il. Tout ça à cause d'un premier ministre (Bourassa) qui tolère le mépris envers les Indiens et qui dit sympathiser avec les résidents de Châteauguay alléguant qu'eux doivent aller travailler.»

C'est en effet ce qui ressortait de la conférence de presse au cours de laquelle le premier ministre commentait l'intervention de la SQ. M. Sioui pense, «sans la moindre hésitation», que Meech est à la base de l'intransigeance des positions de Robert Bourassa.

M. Bourassa et son principal négociateur dans l'affaire, le ministre John Ciaccia, ont déclaré que les actes criminels répréhensibles d'Oka seraient jugés et considérés indépendamment des revendications amérindiennes.

Ottawa, de son côté exige un retrait des effectifs armés Mohawks avant de se présenter à la table de négociation. Pourtant, les *Warriors* gardent encore leurs barricades. L'impasse persiste donc dans les pourparlers et la grande majorité des forces policières de ■ SQ sont mobilisées, dans la région métropolitaine de Montréal, dans le but d'isoler les deux réserves amérindiennes.

Les revendications autochtones dépassent la simple question d'Oka et s'étendent maintenant à l'ensemble du pays.

Le ministre Ciaccia est pourtant clair à ce sujet. «Il n'est pas question, pour le moment, de négocier autre chose que le litige territorial d'Oka.»

Affaire d'Oka

Solidarité autochtone

Alors que le conflit d'Oka ne passe plus inaperçu à l'étranger, les autochtones du Canada se mobilisent en faveur de leurs frères mohawks.



Dominique Claudon

À Yellowknife, les Dénés ont manifesté le 26 juillet dernier, et ce avec le renfort (principalement) de l'Association des Métis(ses) des T.N.-O. et de l'Union des travailleurs du Nord (U.N.W.). Le nombre de manifestants approchait la centaine, aux dires des organisateurs.

«De plus en plus, les gens du Nord arrivent à la conclusion que la seule façon de faire avancer les droits des aborigènes est de se défaire du ministère actuel des Affaires indiennes, de son cabinet, voire du gouvernement dont il est issu», a lancé le n°1 déné, Bill Erasmus.

Celui-ci a par ailleurs profité de la visite officielle du Gouverneur général pour lui faire part, le 30 juillet dernier, du soutien de son mouvement à la revendication territoriale des Mohawks. Faisant allusion aux séquelles laissées par la guérilla constitutionnelle qui a agité le pays, M. Erasmus a émis le jugement que «la situation [à Oka] est le produit direct de la façon dont le gouvernement du Canada traite les populations aborigènes».

«Le Canada ne peut plus être fier de sa réputation de pays avancé en matière de respect des droits humains», a conclu l'orateur autochtone.

Après les discours de Messieurs Eramus, Bohnet et autres personnalités locales, les personnes participant à la manifestation ont été invitées à s'adresser à la foule pour livrer leurs messages de soutien aux Mohawks.

ÉDITORIAL

Le conflit d'Oka

Une guerre de gangs

Il semble que l'interminable siège de la municipalité d'Oka et celui de la réserve de Kahnawake tirent à sa fin. Peu à peu, les compromis sont avancés de part et d'autre sans satisfaire, évidemment, la partie adverse. Seule consolation, le dialogue reprend.

Peu importe maintenant le dénouement de cette crise brutale qui a canalisé l'attention de tous les média, le tort est fait. L'image du Canada en sort ternie. Comme si c'était la peine d'en rajouter après les ridicules péripéties de l'accord du Lac Meech. Imaginez, en moins de trois mois le Canada est le lieu de deux guerres de gangs.

Guerre de gangs? Oui, comme au bon vieux temps de Chicago et d'Al Capone! Des affrontements armés entre deux groupes pour la possession d'un territoire ou pour le monopole du pouvoir.

Qui sont ces gangs? D'un côté, il y a les défenseurs, les assiégés. La sympathie que j'éprouve pour leur cause ne m'empêche cependant pas de décrier le choix qu'ils ont fait pour une défense armée. Tout comme je comprends le combat des Irlandais catholiques sans appuyer l'I.R.A. Ou encore comme je soutenais l'idée souverainiste au Québec sans être d'accord avec les agissements du F.L.Q. (sauf dans mon adolescence mouvementée et boutonneuse). Je dois admettre cependant que la situation actuelle est bien différente car les Mohawks ont longtemps gardé les barricades sans que l'on puisse leur reprocher un comportement violent. Ils se sont simplement défendus lorsque la S.Q. est passée à l'attaque.

De l'autre côté, il y a les flics retors qui malmènent la population d'Oka, les affament et leur dénient leurs droits fondamentaux. Ce dernier gang armé se distingue du précédent sur au moins deux points. D'une part, il n'emporte pas notre sympathie, leur cause épousant trop étroitement quelques intérêts financiers locaux. D'autre part, malgré qu'ils aient brimé les droits fondamentaux de toute une population et qu'ils aient eu un comportement socialement condamnable, ils ne seront probablement pas poursuivis en justice.

Le pire dans tout ça, c'est qu'un peu d'ouverture d'esprit aurait permis d'éviter tout ce gâchis. Mais surtout ce qu'il convient de souligner, c'est que les deux paliers gouvernementaux ont laissé pourrir le conflit. Probablement concentrés sur la crise constitutionnelle, ils ont délaissé pratiquement tous les autres dossiers.

Mais où étaient donc Tom Siddon et John Ciaccia pendant les derniers mois? Cette situation qui se dégradait sous leurs yeux relevait spécifiquement de leurs responsabilités respectives.

Et où étaient Robert Bourassa et Brian Mulroney lorsque la crise a éclaté le 11 juillet? Une telle situation méritait une implication active et immédiate de leur part. Leurs bronzages en auraient souffert mais le réouverture du Pont Mercier aurait pu se faire rapidement et on aurait pu éviter le spectacle déplorable que nous ont offert quelques résidents de Châteauguay.

Au lieu de ça. les positions se sont durçies pendant deux semaines, les paroles amères et déplacées ont fusé et les séquelles de cette crise se feront sentir encore longtemps. Le manque de leadership de la part des autorités gouvernementales a plongé le Canada dans un des crises les plus néfastes pour son image internationale.

Le Canada est perçu maintenant comme un pays intransigeant avec ses minorités constituantes (en tant que francophones, on le savait mais ça ne s'était pas trop ébruité),un pay où il est permis à la police de défier les droits constitutionnels garantis.

Y a pas de quoi être fier!

Alain Bessette

L'équipe

Directeur:	Alain Bessette
Journalistes :	Jean-Luc Thibault
	Kim Ouellette
Journaliste coopérant :	Dominique Claudon
Collaborations :	Isabelle Bartazzo
	Suzanne Matthews
	Gilles Brien
	Pierre Bourgeois
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Écrivez-nous...

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603
L'Aquilon (Arctique de l'Est)
C.P. 365
Iqaluit, T.N.-O. X0A 0H0
(819) 979-6325

ABONNEMENT

Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : 18 $ par année
Tarif institutionnel : 30 $ par année

Je m'abonne ...
Nom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : ....
Tél. : ....

TROUS D'UN COUP!





suite de la page 1

La Poste se privatise

Face au «rouleau-compresseur fédéral qui s'est mis en route», les quatorze employés de la poste de Yellowknife sont conscients de la taille du défi. C'est [redacted] raison pour laquelle l'appui du public et des autres syndicats leur est vital. Le boycottage de Shell a commencé, notamment sous l'impulsion de la Fédération du travail des T.N.-O. À l'occasion d'un déplacement dans les Territoires, la vice-présidente exécutive de l'Alliance de [redacted] fonction publique du Canada, Susan Giampietri, s'est jointe au mouvement.

Service bilingue en voie disparition

L'argument central du pouvoir est de mettre sur pied un service postal de proximité. «On ne demande pas mieux que d'améliorer le service, mais pas à nos dépens», rétorque Monique Allard. Le Syndicat des postiers note nombre de déficiences dans les bureaux de poste privée : personnel sans (ou avec peu de) qualification, manque de sécurité des lettres et des colis, rares moyens d'accès pour les gens handicapés... Par-dessus le marché, la garantie d'un service en français semble mise à néant. «Postes Canada est censée fournir un service bilingue ; je doute fort que Shell le fera», s'inquiète l'employée francophone.

«Certes, je ne suis pas tellement optimiste sur l'évolution de ce conflit au niveau national, mais je suis relativement optimiste en ce qui concerne Yellowknife, parce que ses habitants savent ce que veut dire avoir un emploi décent et des droits», déclare en guise de conclusion Margaret Bail.

D'un croassement à l'autre

Chronique estivale d'un esprit en vacances

En lisant le reportage sur le coup d'État à Trinidad et Tobago par un groupe de militants musulmans d'obédience lybienne, j'ai à nouveau eu la conviction que le ridicule ne tue pas. Allah est puissant! Le pourcentage de la population de religion musulmane dans ce pays s'élève à un gros 8%. C'est l'image classique du coup d'état répondant aux aspirations profondes de tout un peuple. À quand un renversement du gouvernement territorial par un mouvement armé Ba'hai.

-0-0-0-0-

Selon un porte-parole de la Sûreté du Québec, ils n'avaient pas à se référer au gouvernement pour lancer une opération policière. C'est la routine, quoi! Un millier de policiers mobilisés, une ville complète assiégée et privée de vivres et de médicaments. la constitution foulée du pied, le refoulement des observateurs de la Commission des droits de [redacted] personne. Pas de quoi s'énerver en fin de compte.

-0-0-0-0-

Avec la formation du Bloc Québécois par les députés dissidents du Québec et avec les députés indépendants de l'Ouest, l'avenir politique du Canada s'annonce des plus cocasses. J'imagine déjà l'élection probable d'une trentaine de députés de l'Ouest du Reform Party et d'une trentaine pour le Bloc Québécois, détenant la balance du pouvoir avec un gouvernement libéral ou conservateur minoritaire. Le Canada est tellement vaste qu'ils vont sûrement trouver un terrain d'entente. En autant que le terrain ne soit pas déjà l'objet d'une revendication territoriale autochtone, y aura pas de problème! «Barricade autochtone sur le terrain d'entente.»

Crooa!

Géographe du sud de la France

Une passion pour le Grand Nord canadien

Déjà auteur d'une étude sur le Canada, le professeur français Henri Rougier est de retour : il va écrire un livre sur le Nord.

Dominique Claudon

«Le Nord : c'est plus qu'un espace, c'est une passion». Cette affirmation du professeur Hamelin - de l'Université Laval - dans son ouvrage majeur, *Nordicité canadienne*, un géographe français l'a adoptée. Il s'agit d'Henri Rougier, professeur à l'Institut de géographie alpine de l'Université Joseph-Fourier/Grenoble 1. À ce titre, il a obtenu, pour la troisième fois, une bourse de spécialisation du ministère fédéral des Relations extérieures, dans la perspective de poursuivre des recherches sur le Nord et de publier un livre sur les Territoires du Nord-Ouest. Sur le Canada, M. Rougier a déjà publié en France une «étude de géographie régionale qui représente une vision d'une partie de l'Amérique par un Européen»*.

En sus du fait d'avoir été «initié», de façon académique, au Grand Nord par son confrère québécois, Henri Rougier en est à sa quatrième visite au Canada. Il y a quatre ans, sa femme et lui ont fait connaissance avec le Nord profond : Tuktoyaktuk, Inuvik, Pangnirtung, Iqaluit... C'est ainsi que le couple a été confronté aux cultures dénée et inuk. Aussi a-t-il décidé de revenir pour approfondir sa connaissance du territoire. Toujours en compagnie de son épouse, il vient d'être reçu pendant dix jours par des autochtones de Cambridge Bay. Son passage à Yellowknife lui a permis de faire une moisson de documents pour préparer le fameux livre, qui devrait être sous presse dans deux ans.



Originaire du sud de la France, M. Rougier n'était pas prédestiné à se pencher sur la géographie nord-canadienne. En tout cas, ce méridional est amateur de milieux montagnards et a même fait sa thèse de doctorat sur la Suisse.

Lorsqu'on lui demande ce qui le frappe d'abord ici, il répond d'emblée : «c'est l'immensité : l'équivalent d'une population de ville moyenne est dispersé sur une surface vaste comme un continent tel que l'Europe !». D'ailleurs, il a été frappé par le rôle du transport aérien dans l'aménagement de l'espace et des relations humaines. Dans les communautés visitées, il a admiré la présence d'infrastructures modernes et adaptées au milieu, le service de santé par exemple. «Il est des régions reculées, en France, qui ne bénéficient pas de tels avantages», note-t-il. En revanche, il ne peut s'empêcher de constater l'existence de disparités manifestes dans le Nord : «il semble qu'il y ait des pôles de développement (Inuvik, Iqaluit) d'un côté, et des localités sous-développées (Bathurst Inlet, Umingmaktok) de l'autre». À cet égard, il s'est laissé dire par un responsable du ministère de l'Éducation qu'«en exagérant un peu, ce n'est pas la question de l'argent mais sa répartition qui pose problème». Un témoignage, parmi d'autres, à méditer.

Dernier point mais non [redacted] moindre : le géographe français a découvert la présence francophone inhérente aux T.N.-O. Cela ne devrait pas passer inaperçu dans la partie «peuplement» de l'ouvrage en préparation.

*Espaces et régions du Canada, *Henri Rougier, 224 pages, édition Ellipses-Marketing (32 rue Bargue, 75015 Paris, France).*

suite de la page 1

Le Tribunal d'appel de la C.A.T.

conseil d'administration (C.A.) de [redacted] C.A.T. Depuis les amendements apportés à la Loi des accidents du travail, il doit être composé d'au moins quatre membres sans lien avec le C.A. La présidence du tribunal revient cependant à un membre délégué du C.A., en l'occurence M. Evoy qui agira à ce titre pour les deux prochaines années, soit jusqu'à la fin de son mandat actuel à titre de membre du C.A.



Jim Evoy à la présidence

Selon la ministre responsable, cette nouvelle composition vise à s'assurer d'une plus grande autonomie pour le tribunal de façon à obtenir un traitement plus équitable des plaintes mais aussi à présenter une image d'impartialité aux plaignants.

Les membres du tribunal siègent par groupe de trois, soit les trois membres réguliers. Les substituts n'interviendront qu'en cas de conflit d'intérêts ou en l'absence de l'un des membres réguliers. Toutes les décisions du tribunal doivent reposer sur un consensus. Pour M. Johnston, l'impartialité que les membres du tribunal doivent afficher rend opérationnel ce processus décisionnel. Il en serait autrement si les membres affichaient leurs préjugés favorables envers l'une ou l'autre des parties.

L'omble chevalier mis en conserve

YELLOWKNIFE - De l'omble chevalier en boîte de conserve est désormais disponible dans les Territoires du Nord-Ouest et à Vancouver : c'est ce vient de faire savoir le ministre du Développement économique et du Tourisme, Gordon Wray. De l'omble chevalier est en effet actuellement en traitement, et testé sur le marché, dans le cadre de la stratégie ministérielle pour le développement des ressources renouvelables. Le plan vise l'accroissement de la valeur des produits ténois vendus à l'extérieur du territoire et une certaine autosuffisance. Le projet a également pour objectifs «la multiplication des opportunités d'emploi et de revenu dans les T.N.-O». Les résultats du test de commercialisation aideront le ministère concerné à définir le degré de viabilité d'une conserverie d'omble chevalier dans les Territoires.

Arctique de l'Est

Arctique de l'Est

Le mois des épiceries à Iqaluit

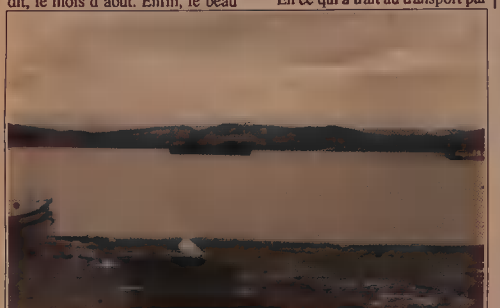
Les cargos arrivent

Kim Ouellette

IQALUIT - L'été à Iqaluit est très différent de bien des endroits dans les Territoires du Nord-Ouest, surtout des villes de l'Ouest comme Yellowknife ou Hay River.

Premièrement, on ne retrouve pratiquement aucune végétation à Iqaluit, ni ces beaux arbres verts qui demeurent le symbole par excellence de la période estivale. De plus, il est rare que la température dépasse les 15 degrés celcius.

Le mois attendu est sans contredit, le mois d'août. Enfin, le beau temps des bateaux de cargo dans la baie de Frobisher est arrivé. La majorité des gens ont hâte de les voir dans la baie car, non seulement ils génèrent un peu de vie sur les eaux longeant la ville, mais ils transportent aussi la nourriture pour la prochaine année à venir pour une bonne majorité des gens d'Iqaluit.



À cette période de l'année, les cargos transportant la nourriture pour la population d'Iqaluit sillonnent la Baie de Frobisher

Le seul moyen de transport existant à l'année est bien sûr l'avion. Cependant, le coût de cargo d'avion est très élevé et est calculé au poids. Si l'on commande une caisse de liqueur douce par avion, il y a de fortes chances qu'elle nous coûte plus cher en cargo que son simple prix de vente. Voilà la raison pourquoi les gens ont recours aux bateaux l'été pour faire venir une commande d'épicerie à la caisse qui leur durera pour au moins un an.

Il peut sembler étrange que ce genre de commande existe. Souvent, on en vient à croire qu'il n'y a pas de supermarché à Iqaluit et que l'on a pas le choix que d'acheter à la caisse.

Ce n'est pas le cas. Quand vous entrez au supermarché à Iqaluit pour acheter quatre litres de lait et que vous voyez le prix à 12,95$, vous ne pouvez vous empêcher de faire le saut. Si vous avez une famille de 2 enfants ou plus, votre lait revient pas mal cher en l'achetant localement. Il est donc meilleur marché de commander son lait par avion dans une épicerie de Montréal ou Ottawa. C'est d'ailleurs ce que la plupart des gens font à l'année longue.

En ce qui a trait au transport par bateau, le coût du cargo est calculé par l'espace que l'on prend. Alors, voilà l'occasion de se commander des caisses de conserves, de pots de jus et de confiture, des boîtes de savon et des bouteilles de javelisant, etc.. Pour cela, il faut planifier pour arriver à passer l'année sans avoir à acheter ces produits localement ou par la commande livrée par le cargo d'avion. Le reste de l'année, l'avion est disponible pour les aliments plus périssables comme le lait, le pain et les viandes.

Les commandes par bateaux commencent à arriver vers la fin de juillet et pendant tout le mois d'août. Généralement, les bateaux à fond plat, attendent la marée basse pour s'échouer. Dès lors, des camions s'empressent d'aller décharger le bateau avant que la marée ne remonte. C'est un phénomène que l'on ne voit pas ailleurs. Ces mois à Iqaluit sont reconnus comme le mois du «déballage des épiceries du sea-lift» pour la plupart des gens.

Même l'été

L'A.F.I. sans relache

Kim Ouellette

IQALUIT- Les membres de l'Association des Francophones d'Iqaluit (A.F.I.) n'ont cessé de travailler au bon fonctionnement de l'association et à son évolution constante. Maintenant, sous la présidence de Charles Drapeau, les membres du conseil d'administration commencent à trouver les charges de travail beaucoup élevées pour le nombre de bénévoles disponibles.

D'abord, il y a la garderie multiculturelle qui est devenue depuis un an, un service recherché dans la communauté est constamment en demande pour location à l'occasion de diverses activités. Aussi, il ne faut pas oublier la phase II du centre qui consiste à l'aménagement d'un bureau et d'un entrepôt. Tout cela fait que les membres du C.A. de l'A.F.I. ne peuvent plus consacrer toute l'attention désirée.

C'est à la suite de maintes réunions que l'A.F.I. s'est vue dans le besoin de demander l'aide d'un consultant professionnel dans le domaine des associations à but non lucratif, afin de déterminer une nouvelle structure en tentant de rentabiliser le centre communautaire et d'incorporer la garderie et le centre.

Une demande de subvention a donc été expédiée au Secrétariat d'État pour la réalisation d'une étude de faisabilité.



Le Centre communautaire francophone d'Iqaluit est enfin représenté par une superbe affiche de bois créée et installée par des bénévoles. Quelques personnes de la garderie s'affairent à l'extérieur du centre communautaire



Concours de dessin

Kim Ouellette

IQALUIT: L'Association Francophone d'Iqaluit (A.F.I) désire s'affirmer de plus en plus au sein de la communauté ainsi qu'à la grandeur des Territoires du Nord-Ouest.

L'idée de faire imprimer des gilets représentatifs de l'A.F.I. a donc été soulevée par une majorité de membres du conseil d'administration.

C'est à la suite d'une réunion que les membres du C.A. ont voté pour le lancement d'un concours de dessin afin de déterminer l'imprimé des gilets.

Trois prix seront décernés aux plus belles créations soit des prix de 100,00$, de 50,00$ et de 25,00$.

Il n'y a pas d'âge limite pour participer. Le concours est ouvert à tous. Il n'y a qu'un seul critère: le dessin doit représenter l'A.F.I. d'une façon humoristique.

Vous pouvez participer en envoyant vos créations à:

Concours de dessin de l'A.F.I.,
C.P. 692, Iqaluit, T.N.-O.
X0A 0H0.
Bonne chance à tous les participants!

Chronique météo du mois d'août
Déjà la neige...

Gilles Brien

Dans le rapport d'autopsie que les météorologues ont pu dresser sur l'hiver dernier, il en ressort que la circulation atmosphérique- le passage des systèmes météorologiques en Amérique du Nord- a eu comme effet d'empêcher la pénétration d'air chaud au-dessus de l'Atlantique, sur les secteurs du nord-est des Territoires.

Comme résultat, l'accumulation de degrés jours de congélation (un indicateur de croissance de la glace) a été plus élevée que la normale l'année dernière. Le brise-glace M.V. Arctic a complété sa tournée inaugurale aux Terres de Baffin en accostant au port de Nanisivik au début de juin, ouvrant ainsi la saison de navigation arctique pour 1990. Le puissant navire n'a rencontré que peu de difficultés en naviguant vers le nord-ouest par le Détroit de Davis et [redacted] Baie de Baffin, mais la glace dans le Détroit de Lancaster fut la plus ardue à traverser, avec une épaisseur de plus d'un mètre de glace à briser.

Les beaux jours de l'été, cuvée 1990, sont déjà derrières pour les régions les plus nordiques des T.N.-O. Les premières chutes de neige ont fait leur apparition à Resolute Bay, phénomène qui donne le signal de départ d'une autre saison blanche (ou noire?) dans cette immensité géographique que sont les Territoires du Nord-Ouest. Tellement grands que longtemps encore, les habitants de l'ouest des T.N.-O, Yellowknife, par exemple, pourront profiter d'une température et d'une chaleur qui auront quitté depuis un bout de temps, les populations plus à l'est comme Iqaluit.

Court l'été dans les Territoires? Chaud, un peu froid ou humide? Pour y répondre, voici le tableau ci-contre dresse le profil habituel des mois de juillet et d'août pour quelques localités. L'été très éphémère des Territoires a déjà fait dire à plus d'un que les quatres vrais saisons dans les T.N.-O. sont, dans l'ordre, le début, le milieu, la fin de l'hiver et l'hiver prochain!

Moyenne de la température la plus chaude en été en degrés celcius

	juillet	août
Yellowknife	21°	18°
Iqaluit	11°	10°
Resolute Bay	7°	5°
Fort Simpson	23°	21°
Hay River	21°	19°
Clyde River	8°	7°
Alert	6°	3°

Les records de température extrême la plus chaude en été en degrés celcius

	juillet	août
Yellowknife	32°	34°
Iqaluit	24°	23°
Resolute Bay	18°	15°
Fort Simpson	36°	34°
Hay River	35°	36°
Clyde River	22°	20°
Alert	20°	18°

Des étudiants anglo-canadiens à Québec

Même après Meech les Québécois leur sont sympathiques

Richard Smith
(collaboration spéciale)

QUÉBEC (APF): Tami Kowal de Winnipeg croyait que, à la suite au rôle joué par la législature du Manitoba dans l'échec de l'accord du Lac Meech, les portes de l'Université Laval seraient fermées aux Manitobains inscrits aux cours d'été de français pour les non-francophones.

L'étudiante de 18 ans, qui se prépare à entrer en arts à l'Université de Winnipeg, craignait même pour sa vie si elle venait ici et que des Québécois apprenaient qu'elle est du Manitoba. «J'avais peur que l'on me tire dessus», dit-elle.

Après seulement quelques semaines de séjour, sa perception des Québécois est maintenant diamétralement opposée à «l'image monstreuse» qui lui avait été faite. «Ils sont merveilleux», dit-elle.

Les Québécois, quelques ennemis jurés des Manitobains et des Terre-Neuviens, et vice-versa? «Foutaises!», répond Cathy Warren de St-Jean, Terre-Neuve. «C'est pas vrai et c'est pas juste!», rétorque Paul Nishikawa, de Winnipeg, qui trouve les Québécois beaucoup plus tolérants qu'il croyait.

«Ce sont les politiciens qui se haïssent les uns les autres et non les populations des provinces», affirme Cathy, 19 ans. «Moi, j'adore le Québec, j'adore les Québécois!»

Tami, Cathy, et Paul sont parmi plus de 1200 étudiants inscrits à la 53ième session de cours d'été de français pour non-francophones, dispensés sur le campus de l'Université Laval. L'actuelle session a débuté le 3 juillet et se terminera le 9 août.

Plus de la moitié des étudiants viennent des provinces canadiennes et, s'ils sont rendus à leur dernière année académique, ils bénéficient du programme de bourses «Cours d'été de [redacted] langue seconde» décernées par [redacted] Secrétariat d'État et le Conseil des ministres de l'Éducation.

Les étudiants du Manitoba et de Terre-Neuve interviewés croient faire mentir les Québécois qui affirment que les habitants de ces provinces ne veulent pas du Québec et des Québécois, et crachent sur la langue française. «Au contraire, dit Tami, c'est bon pour le pays, il y a deux langues et l'on plaît à tout le monde en les apprenant toutes les deux».

Bien sûr, il y a aussi de meilleures possibilités d'avancement. Cathy est étudiante en linguistique et en psychologie à l'Université Memorial. Désirant travailler comme «speech pathologist», elle affirme que le ministre de l'Éducation de Terre-Neuve a déclaré que le bilinguisme sera à l'avenir obligatoire pour tous les finissants voulant travailler à l'extérieur de cette province.

«Il y a de meilleures possibilités d'avancement dans la GRC en étant bilingue», avance pour sa part John Sessan. Agé de 26 ans, John sera appelé à revêtir l'uniforme de la «police montée» à l'automne.

Quant à Paul, qui débutera des cours de français langue seconde cet automne à l'Université Laval, dans le but de devenir professeur d'immersion française, il a une motivation supplémentaire. Sa petite amie est une Québécoise rencontrée à Calgary alors qu'ils travaillaient ensemble dans un hôtel durant la période estivale.

Moi, le français je le parle par coeur


FOLK ON THE ROCKS
Experience the Difference
NWT Air

L'aquilon
Journal de l'année
Prix
ANDRÉ PIOLAT

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

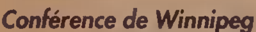
à Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 5 numéro 15, Vendredi le 17 août 1990

Marcel Masse en visite à Iqaluit

Un intérêt pour la francophonie



En visite non-officielle à Iqaluit, le ministre canadien de la Culture et des Communications, Marcel Masse, en a profité pour rencontrer le président de l'Association des Francophones d'Iqaluit, Charles Drapeau, lors d'un souper-causerie



Kim Ouellette

IQALUIT- Une trentaine de personnes, dont des aînés inuit, se sont présentées au musée d'Iqaluit lors de la visite non-officielle du ministre de la Culture et des Communications du Canada, Monsieur Marcel Masse. Charles Drapeau, président de l'Association des Francophones d'Iqaluit (A.F.I.), était également invité à ce diner qui se déroulait le 7 août dernier.

«Le ministre semble vraiment s'interesser à la cause des francophones d'ici», nous révèle Monsieur Drapeau après avoir longuement discuté avec Monsieur Masse. Le projet de radio communautaire a aussi été soulevé et Monsieur Masse s'est montré très impressionné par les nombreuses réalisations de l'A.F.I.

Pour sa part, le comité exécutif du musée a profité de la visite de Monsieur Masse afin de lui montrer la maquette du futur centre culturel régional dont les travaux de cons-

Suite en page 2...

20ième jeux septentrionaux autochtones-Inuvik T.N.-O.
1970-1990

Voir le résumé en page 3

Et de deux !



Enfin, on a procédé à l'inauguration du «City Centre Square» et, malgré la température peu clémente, il y a eu un spectacle extérieur mettant en vedette Buffy Ste-Marie

Conférence de Winnipeg

Le dossier des Autochtones en suspens

Pour la première fois depuis la mort de l'Accord du lac Meech, une conférence des premiers ministres de la fédération canadienne a eu lieu le 13 et 14 août derniers à Winnipeg.

Dominique Claudon

La Conférence des premiers ministres à Winnipeg devait traiter de questions économiques, sociales, environnementales, et autochtones. Comme prévu, le premier ministre du Québec a brillé par son absence. Le n°1 de l'Alberta était également absent, mais pour des raisons de santé.

Avant de faire le point sur les thèmes choisis, les dix premiers ministres ont fait état des problèmes politiques liés à la discorde sur l'avenir constitutionnel du pays. Tout en constatant que ceux-ci ne peuvent être solutionnés à court terme, ils ont préconisé une large consultation des populations.

Au chapitre de l'économie, les premiers ministres ont réitéré leur hostilité à la Taxe sur les produits et services (T.P.S.). Par ailleurs, ils ont exprimé à nouveau leur vœu essentiel de participation provinciale aux négociations sur le commerce international (affaire du GATT). Au niveau national, ils ont annoncé - malgré les intentions clairement affichées de la Belle Province - que le Québec serait invité à participer à la négociation de l'accord sur la réduction des barrières commerciales interprovinciales.

Face à la nouvelle situation internationale, les premiers ministres ont rappelé que le Canada a une «chance unique» de devenir autosuffisant en ressources énergétiques. D'autre part, les dirigeants des provinces et territoires se sont adressés à Brian Mulroney pour qu'il ne déprogramme pas la Conférence des premiers ministres sur l'économie, prévue à Calgary en novembre prochain.

En matière sociale, la conférence a été l'occasion de prendre bonne note du fait que le programme d'assurance-chômage va fournir de nouveaux fonds à la Formation professionnelle. Parallèlement est apparu le désir de voir, à l'avenir, les partenaires sociaux coopérer - à tous les niveaux - dans le domaine de la formation technologique, source de compétence accrue et donc de compétitivité.

Suite en page 2...

«Drum dance»...



SOMMAIRE



Caricature
voir en page 5

Leroux, Beaulieu... et les autres
de retour la semaine prochaine

Pour sortir de l'impasse constitutionnelle

Jean Chrétien demanderait une Commission royale d'enquête et des États généraux

Reine Degarie
(collaboration spéciale)

OTTAWA (APF): Pour sortir de l'impasse constitutionnelle, le chef du Parti libéral, Jean Chrétien, demanderait dans un premier temps la tenue d'une Commission royale d'enquête sur la situation au pays pour, ensuite, faire convoquer une sorte d'États généraux composée de représentants des milieux académiques, politiques, sociaux et culturels.

C'est ce qu'a déclaré à l'APF, son leader parlementaire, Jean-Robert Gauthier, alors qu'il était interrogé sur les attitudes que son nouveau chef entend adopter dans le débat constitutionnel, en place d'une deuxième ronde de négociations rendue impossible vu l'échec de l'Accord constitutionnel du Lac Meech.

Selon M. Gauthier, le chef de l'Opposition veut d'abord «écouter tous les Canadiens et pour cela il faut répéter l'exercice de consultation publique sur le bilinguisme et le biculturalisme mené par les Laurendeau-Dunton au milieu des années 1960». Une telle nouvelle commission royale d'enquête viserait à «refaire un examen de conscience de ce pays et à redonner espoir et raison d'espérer dans un Canada meilleur et respectueux des deux langues officielles». Au niveau politique, M. Chrétien réclamerait un leadership «franc et éclairé. Il faut arrêter de dire certaines choses en français et d'autres en anglais, il faut arrêter de jouer sur la notion de deux grandes solitudes», a confié M. Gauthier.

Dans un troisième temps, toujours selon M. Gauthier, «pour trouver des solutions de concert avec la population, il faudra probablement avoir une sorte d'États généraux composés d'académiciens, de gens des milieux politiques, sociaux et culturels pour aborder les problèmes et suggérer des solutions».

D'autre part concernant les règlements découlant de la Loi sur les langues officielles au Canada de 1988 qui se font toujours attendre, M. Gauthier croit qu'ils seront vraisemblablement adoptés quelque part en automne. «On m'a répété inlassablement à la Chambre des communes que je dois patienter. Je sais qu'ils sont prêts. Je sais aussi que ça va soulever des contentieux».

M. Gauthier constate que les délais encourus aggravent la situation des francophones. Sans règlement, les concepts de la Loi ne sont toujours pas définis. Le mouvement croissant de privatisation empire les choses. La députée libéral cite le cas d'Air Canada où, dit-il, on enregistre plus de plaintes que jamais auparavant contre l'application de la Loi. Il rapporte avoir écrit à maintes reprises au premier ministre à ce sujet «et Mulroney ne me répond même plus (...) C'est l'inertie totale sous prétexte que ça soulèverait un ressac. On me dit que ça bouge. C'est comme une chaise berçante: ça bouge, mais ça n'avance pas».

Devant le conseil municipal

Shell défend sa réputation

Lors d'une rencontre avec le conseil municipal, Shell Canada et la Société des Postes ont défendu les changements apportés au service postal

Isabelle Bertazzo

Pour enfin donner réponse aux lignes de piquetage qui troublent les opérations de leur établissement *Circle K* en banlieue de Yellowknife, Shell Canada s'est présenté au conseil municipal. M. Wayne Stewart, gérant aux affaires publiques chez Shell Canada a offert sa version des faits, lundi dernier, devant les membres du conseil et les nombreux citoyens présents.



Shell réagit aux appels de boycott par les syndiqués

M. Stewart a débuté en se plaignant du fait que les piqueteurs distribuent des pamphlets accusant Shell Canada d'être un mauvais citoyen corporatif. Les brochures allèguent des investissements en Afrique du Sud. «Le message que l'on tente de faire passer» de dire M. Stewart, «est que l'achat d'un timbre au Shell *Circle K* sert au maintient du régime Apartheid». Il s'en est vivement défendu en expliquant que Shell Canada n'a aucun investissement en Afrique du Sud et est indépendant de la *Royal Dutch Shell*. Il ajoute que les lignes de piquetage n'ont aucun effet sur le déplorable régime sud africain mais qu'elles ont des conséquences nuisibles pour les 20 employés de Yellowknife.

À la suite des questions de l'échevin Ben McDonald, M. Stewart admet que le roulement des employés au *Circle K* est présentement très élevé, qu'une quinzaine d'employés sont affectés au service postal et que leurs salaires sont moindres que ceux des employés de Postes Canada. Les salaires ainsi que les bénéfices marginaux n'ont pas été discutés.

M. Denis Cichelli, gérant des Services nordiques avec Postes Canada a aussi eu l'opportunité de s'adresser au Conseil municipal. Selon M. Cichelli, les récents changements de service postal n'ont été fait que dans l'intérêt de la population. «Les gens se plaignent que les lignes d'attentent sont trop longues et de l'inconvénience de ne pouvoir acheter des timbres que dans deux établissements».

L'ouverture du *Circle K* n'est qu'une phase des progrès à venir. De nouvelles boîtes postales ainsi que la livraison de colis en soirée sont aussi des changements qui cherchent à faciliter le service aux usagers.

M. Cichelli a voulu rassurer l'assemblée en confirmant que les changements n'affecteront pas la sécurité d'emploi au bureau corporatif.

Yellowknife ne sera donc pas le prochain Whitehorse, où Postes Canada a retiré tous ses bureaux corporatifs. Au contraire, Yellowknife a récemment connu la création de deux nouveaux postes ainsi qu'une promotion.

M. Cichelli se dit confiant en la sécurité des envois postaux et dit que l'installation d'un bureau de postes dans un magasin déjà établi n'est pas seulement utile pour le public mais est également une bonne affaire pour la société. «Pourquoi se mettre aux briques et au mortier lorsque d'autres peuvent offrir un service comparable au nôtre en tous points».

De plus, M. Cichelli questionne les soudaines inquiétudes des piqueteurs sur la qualité du service parce que, soutient-il, «*Weaver and Devore* a tenu exactement le même type d'opération que le *Circle K* depuis plus de vingt ans, sans aucun problème».

Suite de la page 1

Marcel Masse à Iqaluit

truction ne font que commencer. Madame Helen Webster, membre du conseil exécutif du musée a expliqué la situation présente du musée: «Nous avons besoin d'argent afin de compléter la phase II des constructions qui consiste à annexer le présent musée au centre culturel. Nous aimerions joindre nos forces avec d'autres associations comme l'A.F.I. afin d'amasser des fonds et du même coup, promouvoir les trois cultures existantes à Iqaluit.»

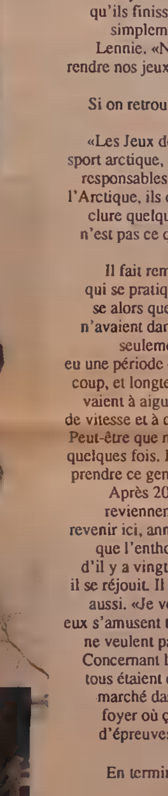
Des rencontres futures entre l'A.F.I. et le comité du musée sont prévues en septembre prochain. Il sera question de trouver des moyens pour organiser des levées de fonds qui seraient bénéfiques pour les deux associations.

Pour sa part, le Ministre est venu à Iqaluit surtout pour voir ce qui se passe ici en étudiant le phénomène culturel dans le nord, qui est certes, très différent du reste du Canada. Il en a profité également pour visiter les Inuit à Peel Point où plusieurs d'entre eux y sont installés pour l'été avec leurs tentes et leurs accessoires de pêche.

La journée du ministre s'est terminée par un souper-causerie où Charles Drapeau et Josée Tremblay, secrétaire-trésorière, représentaient l'A.F.I. Monsieur Drapeau se dit très heureux de sa rencontre avec le ministre, «il nous a même offert de considérer l'aide que peut nous apporter son ministère vis-à-vis les activités culturelles. Je suis vraiment touché par l'intérêt qu'il a démontré face aux francophones», conclue le président l'A.F.I.

Les 20 e jeux autochtones septentrionaux à Inuvik





Un anniversaire couronné de succès

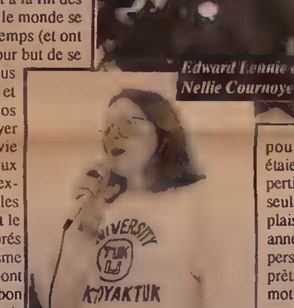
Jean-Luc Thibault

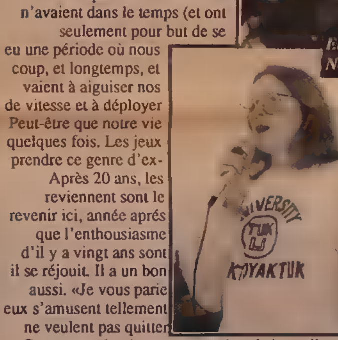
INUVIK - Au cours du dernier week-end, la municipalité d'Inuvik présentait ses vingtièmes Jeux autochtones septentrionaux et accueillait pour l'occasion des athlètes et artistes venus des différentes agglomérations du delta de Mackenzie. La présence de quelques participants de l'Alaska et du Yukon est venue donner un caractère plus international à cet événement sportif et culturel. Des centaines de spectateurs ont partagé dans l'enthousiasme trois jours d'activités couronnées de succès.

Pour célébrer le 20e anniversaire, on avait réuni l'équipe de la première couvée. Edward Lennie, à l'époque, avait décidé de créer un événement qui permettrait aux jeux traditionnaux de reprendre racine dans le coeur des gens. Avec des disciplines aussi spectaculaire que le jeu du coup de pied ou l'avion..., il a su attirer quelques jeunes, organiser des compétitions. D'un autre côté, il invitait les aînées-s à participer à différentes activités mettant à l'épreuve leur habilité, expérience et dextérité. Que ce soit découper la peau d'un phoque, faire bouillir de l'eau ou cuire le bannock, la scène est impressionnante. Le meilleur résultat dans l'ensemble devient la *Good Woman* ou *Good Man* de l'année.

«Il y a le fait que nos sports traditionnels, notre style de vie sont moins utilisés et qu'ils finissent peu à peu par se perdre. Les jeux ont toujours existé, nous les avons simplement publicisé davantage depuis les vingt dernières années», explique M. Lennie. «Nous y jouions étant jeunes, ainsi que nos parents. Nous avons décidé de rendre nos jeux officiels en organisant ces trois jours de festivités que le monde pourra voir et même y participer. De cette façon, la tradition se poursuit(...)»

Si on retrouve certaines disciplines autochtones lors des Jeux d'hiver de l'Arctique, c'est grâce à des personnes comme M. Lennie.





Edward Lennie et Nellie Cournoye

«Les Jeux de l'Arctique, et [il n'y avait] aucun sport arctique, c'était imcompréhensible. Si les responsables voulaient appeler ça les Jeux de l'Arctique, ils devaient au moins penser à y inclure quelques disciplines autochtones. Et ce n'est pas ce qui manquait(...)», de renchérir M. Lennie.

Il fait remarquer cependant que ces jeux, qui se pratiquaient à la fin des saisons de chasse alors que tout le monde se rassemblait, n'avaient dans le temps (et ont toujours) pas seulement pour but de se divertir. «Il y a eu une période où nous chassions beaucoup, et longtemps, et ces jeux servaient à aiguiser nos réflexes, à user de vitesse et à déployer notre force. Peut-être que notre vie pouvait en dépendre, quelques fois. Les jeux étaient l'occasion d'apprendre ce genre d'expertises.»

Après 20 ans, les seuls souvenirs qui lui reviennent sont le plaisir que les gens ont de revenir ici, année aprés année. Et lorsqu'il voit que l'enthousiasme persiste, que les jeunes d'il y a vingt ans sont prêts à prendre la relève, il se réjouit. Il a un bon mot pour les spectateurs aussi. «Je vous parie que plusieurs d'entres eux s'amusent tellement à regarder les jeux qu'ils ne veulent pas quitter pour aller souper.»

Concernant les épreuves pour les aînées-s, il rappelle qu'il n'y a pas très longtemps, tous étaient capable de faire du bannock. «Aujourd'hui, tu trouves le pain du supermarché dans presque toutes les maisons. Aussi, lorsque les jeunes entrent dans un foyer où ça sent le bon pain, ils deviennent tous excités. C'est pourquoi, ce genre d'épreuves est intéressant, ça permet de montrer et de transmettre nos traditions à travers les générations.»

En terminant, comme mot d'ordre, il rappelle «qu'il n'y a rien que nous ne puissions pas faire».

Il semble que la leçon a été bien entendue par Shirley Kisoun. Au cours des dernières années, elle s'est impliquée à fond dans l'organisation et l'animation des différentes activités ayant lieu tout au long de la fin de semaine, surtout du côté des aînées.

«Les épreuves se déroulent sans problème», confirme-t-elle vers la fin de l'après-midi, en ce beau dimanche ensoleillé. «Il y a bien certains retards mais tout le monde a été si coopératif. Comme de nombreux bénévoles nous appuient, la coordination en est facilitée et nous pouvons organiser un bon spectacle.»

Celui-ci ne se résume d'ailleurs pas aux épreuves sportives. Les *Mackenzie Delta Drummers and Dancers*, plusieurs violonistes (également en compétition) ainsi que plusieurs autres musiciens sont venus animer chacune des soirées.

Organiser un tel événement demande beaucoup d'énergie et de temps, mais lorsqu'elle voit les résultats, Mme Kisoun se félicite et espère que dans vingt ans, il y aura toujours le même engouement et le même intérêt qu'aujourd'hui, tant de la part des aînées-s que des plus jeunes.

Une autre personne a joué un rôle important dans la création et la préparation de ces jeux depuis ses tous débuts. Elle a continué d'ailleurs son implication cette année, en s'occupant d'un restaurant sur les lieux des festivités, en nettoyant le terrain à chaque matin, en dansant, en paradant avec la délégation de Tuktoyaktuk, sa circonscription électorale. La députée de Nunakput et ministre dela Santé et des Ressources naturelles, Mme Nellie Cournoyea, semble y prendre une certaine satisfaction lorsqu'elle voit le nombre élevé de participants. «Avec tous les jeunes que nous voyons ici et l'effort qu'ils déploient, je pense que l'on peut parler d'excellence».

Pour Mme Cournoyea, la santé spirituelle passe par la santé physique, l'un ne va pas sans l'autre. C'est dans cet esprit que les participants accomplissent tous ces exploits, dont ils ont bien raison d'être fiers.

On pouvait sentir cette fierté se développer davantage au fil des compétitions. Les athlètes apprennent à se connaître et s'installent alors une sorte de camaraderie, de complicité et d'émotion entre eux et qui se transmet jusqu'à la foule. On a même eu droit à la première vague humaine officielle de l'Arctique septentrionale, finement orchestré par le maître de cérémonie Roy Ipana à qui je vais laisser le mot de la fin.

«Il n'y a pas d'étrangers aux Jeux autochtones septentrionaux, il n'y a que des personnes que vous n'avez pas encore rencontré.

ÉDITORIAL

L'élection dans Laurier-Ste-Marie

Un fleurdelisé sur le tapis de la Chambre des communes

Alors que se dessine l'ombre d'une guerre de proportion mondiale au Moyen-Orient, de quoi croyez-vous qu'il sera question dans cet éditorial? De la folie de Saddam Hussein? De la crise pétrolière qui s'annonce? Vous n'y êtes pas du tout! Je parlerai d'une simple élection partielle qui s'est tenue dans une petite circonscription montréalaise regroupant une population ayant un des plus hauts taux de pauvreté du Canada, bref une population des plus négligeables en général.

Serait-ce que je suis trop blasé par les guerres fréquentes et inlassables qui se déroulent dans les contrées dites «arabes»? Non! J'y suis encore sensible mais il y a des événements qui ont plus d'impact, politique et social, sur le «devenir» du Canada.

Après tout, l'élection dans Laurier-Ste-Marie du tout premier député fédéral franchement et ouvertement indépendantiste jette un linceul sur l'espoir de revoir un jour un Canada uni. Un message unilatéral (on a appris le mot en 1981 grâce à P.E.T.) lancé au visage du Canada. Un message qui envoie promener le Canada anglais et Jean Chrétien. Un message d'irréconciliation disant que ces gens en ont par-dessus la tête des fallacieuses promesses.

Qu'est-ce à côté de ceci que la petite guerre déclenchée par l'Irak? Rien, sinon un afflux providentiel de pétro-dollars pour le Canada alors qu'une hausse du coût du pétrole brut semble maintenant inévitable (probablement le but premier de Hussein). De quoi peut-on se plaindre? Un pays en envahissant un autre, on sait que nos fabricants de canons continueront à contourner les embargos et à vendre leurs armes, nos compagnies pétrolières feront un tas de fric et l'argent continuera de couler à flot ici-même. Pas de quoi fouetter un chat!

Au Canada, avec des moyens différents, c'est le petit qui veut régler ses comptes avec les gros méchants. Avec l'élection de Gilles Duceppe, ou sept votants sur dix lui ont accordé leur vote, ce petit comté montréalais donne enfin la chance aux Québécois de savourer une douce revanche à la suite de l'affront qu'ils pensent avoir subi en juin dernier. L'erreur, c'est que l'affront remonte à plus longtemps que cela; c'est plus de deux siècles d'illusions qu'ont vécu les francophones du pays.

Il ne faut cependant pas croire que c'est une unanimité d'opinion qui a donné cette victoire décisive à M. Duceppe. Il s'agirait plutôt d'une convergence de forces disparates réunies exceptionnellement par une grande insatisfaction face au reste du Canada et ses dirigeants actuels.

Ainsi, plusieurs électeurs ont certes exprimé leurs convictions souverainistes mais plusieurs autres ont simplement voulu sonner le réveil d'une population canadienne qui laisse glisser tout doucement le Québec vers une forme indéterminée d'autonomie. D'autres ont sans doute simplement voulu exprimer leur désaccord avec le leader actuel du Parti libéral, le grand perdant de cette élection.

Au moment où les premiers ministres du Canada se réunissent en l'absence du Québec, le message viendra peut-être à point mais j'en doute fort. Deux des premiers ministres présents sont en élection et je les vois difficilement prononcer les paroles conciliantes attendues par nombre de Québécois au risque de heurter les sentiments francophobes de leurs électeurs. Les autres ne prendront pas plus de chance et tenteront d'oublier le grand absent.

Pour le chef du Parti libéral, le message devrait être plus clair. S'il vise vraiment à devenir le futur premier ministre du Canada, il ne pourra le faire sans un nombre respectable de siège au Québec; le poids démographique et politique de cette province n'est plus à démontrer. Cela augure bien mal pour M. Chrétien car il n'a pas réussi à conserver ce comté traditionnellement libéral, il a perdu la faveur du public ou, plus exactement, il n'a pu démontrer ses possibilités de rallier les forces fédéralistes du Québec.

Pour sa part, M. Mulroney doit également se poser plusieurs questions. Bien que le comté de feu Jean-Claude Malépart lui ait toujours échappé et ne constitue donc pas une perte, il avait cependant toujours joui de l'appui tacite (parfois actif) des éléments nationalistes du Québec. Cette fois-ci, c'est M. Duceppe qui a canalisé leurs efforts, ne laissant que quelques miettes aux candidat-e-s du NPD et du PC.

Déjà que la barque conservatrice accroche les hauts fonds partout au pays et laisse présager de bien mauvais jours pour ce parti, M. Mulroney n'aura pas trop de deux ans pour refaire l'image de son parti et, partant, de sa propre image.

Bref, il s'agit d'un autre épisode tragique du destin du Canada.

Alain Bessette





L'équipe

Directeur:	Alain Bessette
Journalistes :	Jean-Luc Thibault
	Kim Ouellette
Journaliste coopérant :	Dominique Claudon
Collaboration :	Isabelle Bertazzo
	Suzanne Matthews
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter

Ecrivez-nous!

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603
Bureau de l'Arctique de l'Est
C.P. 365
Iqaluit, T.N.-O. X0A 0H0
(819) 979-6325

Les partis politiques fédéraux

Ils devraient annoncer en français dans la presse minoritaire

OTTAWA (APF): Tous les grands partis politiques fédéraux devraient être soumis aux mêmes règles que les ministères ou les sociétés d'État, en utilisant les publications principales de la minorité et de la majorité, lorsqu'ils décident d'utiliser la presse écrite comme outil de propagande.

C'est ce que croit l'Association de la presse francophone (APF), qui a fait valoir ses vues sur la question devant la Commision royale sur la réforme électorale et le financement des partis politiques.

Le directeur général de l'APF, Wilfred Roussel, estime qu'il est anormal d'exiger que les institutions fédérales soient soumises à la Loi sur les langues officielles en matière de publicité, «et en même temps (fermer) les yeux lorsqu'il s'agit des futurs dirigeants de ces institutions». Dans la plupart des provinces, les journaux de la presse minoritaire francophone jouent un rôle semblable à celui des quotidiens anglophones. Sauf en Ontario et au Nouveau-Brunswick, ils sont même les seuls à publier de l'information locale et nationale en français. L'APF croit que les partis politiques doivent utiliser ces médias francophones pour faire respecter le principe de la dualité linguistique.

Soutien financier à la francophonie canadienne

Québec verse 1,6 million $

Reine Degarie
(collaboration spéciale)

OTTAWA (APF): Le gouvernement du Québec vient de distribuer 1,6 millions $ à divers groupes francophones hors Québec pour la réalisation de 154 projets. Ces subventions sont attribuées dans le cadre du Programme de soutien financier à la francophonie canadienne.

Ce programme, crée en 1988, s'adresse aux organismes, associations et individus intéressés au développement de la francophonie canadienne. La majorité des projets retenus touchent les domaines de l'éducation, de la culture, des communications et de l'économie. Une attention particulière est accordée aux projets qui rejoignent les jeunes. Plus de 20% des subventions allouées sont en effet destinées aux jeunes francophones. Au cours de trois dernières années, le gouvernement québécois a consacré près de 7 millions $ en vue d'encourager la francophonie canadienne.

Pour l'année en cours, les organismes nationaux se partagent la plus grosse part du gâteau, soit un montant de 496 050$ pour soutenir 16 projets. En première ligne de ces subventions vient le Secrétariat permanent des peuples francophones qui reçoit 100 000$ pour son programme de séjour au Québec offert à de jeunes Canadiens utilisant le français. Il est suivi de près par la Fédération des jeunes Canadiens français qui obtient 80 000$ afin de l'aider à poursuivre son projet d'étude et de recherche sur l'assimilation linguistique des jeunes francophones hors Québec, «Vision d'avenir».

La Commission nationale des parents francophones bénéficie de 50 000$ pour soutenir l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique nationale sur les services de garde pour les francophones vivant en milieu minoritaire. Quant à la Fédération culturelle canadienne-française, elle peut compter sur une contribution de 40 000$ qui servira à l'implantation d'un réseau structuré de distribution de produits culturels dans les deux territoires et les quatres provinces de l'Ouest.

La Fédération des francophones hors Québec touche 56 000$ pour maintenir son bureau de représentation à Québec et 25 000$ pour mettre en oeuvre un plan de communication sur les francophones hors Québec à l'intention des Québécois. De son côté, l'Association de la presse francophone se partage 33 000$ alloués au fonds de la communication de la Fondation Donatien Frémont en vue d'assurer la formation d'experts en communication, et 10 000$ pour poursuivre ses recherches sur l'implantation d'un réseau de télécommunication par voie informatique afin de relier le Bureau national et ses journaux membres.

L'Association canadienne d'éducation de langue française (63 500$), le Réseau national d'action éducation des femmes (10 000$), l'Institut québécois de recherche sur la culture (5 000$), la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises (15 000$), l'Association nationale des théâtres francophones hors Québec (7 000$), et le Centre de recherche en civilisation canadienne-française (1 550$) complètent la liste des subventions allouées aux organismes oeuvrant sur la scène nationale.

Au niveau des provinces

Les francophones de l'Ouest canadien reçoivent 351 437$ pour la réalisation de 53 projets. Soulignons notamment une série de cinq projets de l'Association canadienne-française de l'Alberta touchant le domaine du théâtre et des loisirs. Le centre culturel francophone de Vancouver et la Fédération des franco-colombiens obtiennent aussi l'appui du gouvernement du Québec. Une aide est également accordée à la promotion des produits culturels francophones au Yukon et à la production théâtrale en Saskatchewan.

Les Franco-Ontariens, quant à eux, bénéficient de subventions de l'ordre de 376 000$ pour mener à terme 42 projets différents. L'Association canadienne-française de l'Ontario décroche le plus gros montant (près de 60 000$) pour la formation de permanents et de bénévoles ainsi qu'une contribution pour son bulletin d'information. L'Assemblée des Centres culturels de l'Ontario reçoit aussi une bonne part du soutien québécois. Au nombre de bénéficiaires qui touchent des montants oscillants entre 10 000$ et 20 000$, l'on compte le Centre d'alphabétisation de Prescott, le Regroupement provincial des gens d'affaires, Théâtre Action, Direction-Jeunesse et l'Association des francophones du Nord-Ouest de l'Ontario.

Pour leur part les Acadiens et les francophones de la région de l'Atlantique se partagent une aide de 429 700$ pour mettre en oeuvre 43 projets. ProArtis vient en tête avec un montant de 60 000$, pour assurer la consolidation d'un réseau de promotion et de distribution de produits culturels de langue française dans les Maritimes. L'Association nationale des Acadiens suit de près et obtient 50 000$ alloués à la diffusion musicale francophone chez les jeunes. D'autre part, la promotion de la musique, du cinéma et du spectacle en langue française regroupent plusieurs projets qui sont encouragés.

Une autre série de subventions, totalisent environ 200 000$, sera accordée l'automne prochain. Les groupes intéressés ont jusqu'au 1er octobre pour soumettre un budget auprès de l'un des bureaux du Québec situés à Edmonton, Toronto, Moncton, et Ottawa.

Les entreprises culturelles

33$ millions

OTTAWA (APF): Les industries de l'édition, de l'enregistrement sonore, du film et de la vidéo qui ont toutes les misères au monde à obtenir un prêt des institutions financières, lorsqu'elles veulent lancer un produit culturel sur la marché canadien, pourront bientôt cogner à la porte de la Banque fédérale de développement (BFD).

Le ministre des Communications, Marcel Masse, a annoncé la création d'un Fonds de développement, ce fonds de 33$ millions répartis sur cinq ans sera mis à la disposition des industries culturelles dès le 1er avril 1991.

Les critères d'admissibilité pour l'obtention d'un prêt de la BFD et les limites des prêts restent encore à être précisés par le ministère des Communications. Il est clair cependant que le producteur qui a besoin du tiers du Fonds de développement pour financer son prochaine film cognera à la mauvaise porte. Les petites entreprises comme les maisons d'édition franco-ontariennes et acadiennes auront, par contre, beaucoup plus de chances d'obtenir un prêt de la BFD. Au ministère des Communications on reconnaît aisément que le fonds de 33$ millions n'est pas une grosse somme. Comme l'explique M. Gérard Desroches du ministère, «on veut que cet argent serve de levier pour obtenir d'autres sources de financement».

D'un croassement à l'autre

Chronique estivale d'un esprit en vacances

L'Irak - ça se prononce comme un raclement de gorge - a mis plusieurs années pour bien huiler sa machine de guerre. Résultat : ils convoitent maintenant l'huile de leur voisin, le Koweit. Ils veulent leur essence pour mieux relancer le moteur de leur économie. Ils se comportent en brute pour obtenir des barils de brut. Vraiment, Hussein n'est pas un chic sheik mais on voit qu'il n'est pas tombé du dernier puit. Sa pensée ressemble à la géographie de son pays; un véritable désert! Et ils se battent pour un désert. Non, vraiment, c'est pas très catholique pour une guerre sainte.

-◊-◊-◊-◊-

Finalement, quoi de mieux qu'une élection partielle aux enjeux majeurs pour nous faire oublier les possibilités d'une guerre totale en Asie Mineure? Le 13 août, ce fut une véritable duception chez les fans de Chrétien. Celui-ci devait mettre au pas les «séparatistes» mais tout au plus a-t-il réussi à recevoir un pied-de-nez de leur part.

-◊-◊-◊-◊-

La Sûreté du Québec aurait mis à jour les dessins perfides des Warriors de Oka. Ces malfrats ne tiendraient pas les forces policières sur les dents uniquement dans un but de revendication territoriale. Ils auraient la pernicieuse intention de faire la contrebande du fromage d'Oka vers les USA et de faire concurrence aux bingos des paroisses avoisinantes. C'est dégoûtant!

-◊-◊-◊-◊-

Apparemment, nos stratèges ne sont toujours pas au courant que la «guerre froide» fait partie de l'Histoire : un journal suisse révèle qu'un accord secret (qui ne l'est plus, visiblement) a été conclu entre le Canada et la Suisse en vue de donner un statut de réfugié aux cadres des entreprises clés de ce pays en cas de guerre. Qui m'aurait dit qu'un jour il me faudrait donner l'heure juste à un Suisse.

Déjà que nos frontières sont un véritable gruyère pour tous les réfugiés désirant venir au pays du cheddar et du fromage en crotte, voilà que le Canada se lance dans l'importation de petit suisse. Manquerait plus qu'ils s'installent tous à Oka. CROOA!

LE PLAISIR DE LIRE



Au cœur de l'Acadie

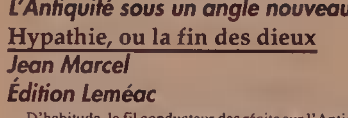
Le feu du mauvais temps
Claude Le Bouthillier
Éditions Québec/Amérique

L'Acadie n'a pas fini d'inspirer les auteurs qui veulent rappeler les racines françaises du Canada. Tel est le cas de Claude Le Bouthillier, qui récidive : *Le feu du mauvais temps* est son quatrième ouvrage sur les Acadiens. La remise du prix littéraire France/Acadie (catégorie Littérature) au romancier vient confirmer la qualité de son labeur.

Véritable saga d'une famille acadienne métissée de sang judéo-français et amérindien, ce roman historique se veut également un «roman d'aventure» doublé d'un «roman d'amour». Le tout se révèle captivant et dénué de sensiblerie.

En sus de la cohabitation de deux cultures, le roman raconte les dernières heures de la colonie française en Amérique. On sent d'ailleurs chez l'auteur une amertume face à l'attitude d'abandon et de j'm'en-foutisme de la France. Pas étonnant, à partir de là, que l'écrivain raconte de manière poignante la «résistance obstinée des Acadiens» et leur «terrible déportation».

L'Antiquité sous un angle nouveau



Hypathie, ou la fin des dieux
Jean Marcel
Édition Leméac

Jean Marcel

Hypatie
ou la fin des dieux

LEMEAC

D'habitude, le fil conducteur des récits sur l'Antiquité, c'est la lutte de l'Église primitive ou les péripéties des grandes civilisations méditerranéennes. Or voilà qu'un auteur québécois prend le contrepied de cette littérature en évoquant le cheminement, en l'an 415, de «l'ultime représentante de la foi païenne» : Hypathie, d'Alexandrie.

Jean Marcel (prix France/Québec 1974) semble avoir eu un coup de foudre pour ce personnage, qui a été la seule femme philosophe et mathématicienne de l'Antiquité. Le roman, auquel il a travaillé pendant vingt ans, est basé sur une série de correspondances, l'échange central étant celui d'Hypathie et d'un ex-disciple.

Ce premier roman de Jean Marcel a le mérite de nous faire sentir l'ambiance de l'Antiquité et ses nuances spirituelles, au moyen d'un français ô combien raffiné.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

LE PLAISIR D'ENTENDRE

Un son plaisant

Kashtin
par Kashtin
Production Guy Trépanier
Édition Groupe Concept CAPAC

CLAUDE McKENZIE
KASHTIN
FLORENT VOLLANT

Ce groupe composé de deux chanteurs autochtones, s'expriment dans la langue montagnaise.

Leur style est relaxant et plaisant à écouter.

Leurs tournées les amènent partout à partir de réserves partout au Québec et même en Europe.

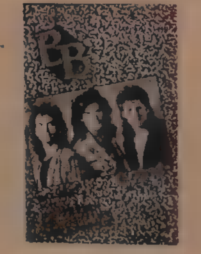
Les thèmes ne parlent pas d'alcool ou de drogue, comme beaucoup de groupes modernes, mais de l'amitié (*Shashish*, qui veut dire «Il y a longtemps» et *Tshinau* qui veut dire «Nous autres»). Ils chantent aussi à propos de l'identité nationale, des réserves, et de leurs amours.

Depuis leur découverte par le réseau de télévision de Radio-Canada, ils ont vendu près de 150 000 disques, et ils sont devenus très populaire partout dans la provincefrancophone.

Même si on ne comprend pas les paroles des chansons, je les aime de toute façon. Ça m'a beaucoup relaxé, et ça ne m'a pas du tout énervé. C'est le genre de disque que tu veux entendre quand tu reviens de ton travail très fatigué.

Les nouvelles coqueluches des adolescentes

Les B.B.
par les B.B.
Production Michel Gendron
La maison de disques ISBA Inc.



Depuis quelques mois, un nouveau groupe, *Les B.B.* (quel drôle de nom...) a commencé à s'imposer sur le marché du disque québécois avec un premier microsillon qui se vend, paraît-il, fort bien.

Le groupe, composé de trois membres (Patrick Bourgeois, voix et guitares, François Jean, batterie et percussions, Alain Lapointe, claviers et guitares) passe l'été à se promener d'un festival à l'autre au grand plaisir des jeunes filles qui semblent toutes atteintes par la même maladie, la «B.B.manie». Il faudrait peut-être préciser que le chanteur Patrick Bourgeois, avec sa face de bébé (tiens,tiens...), y est pour beaucoup dans cette envoûtement des jeunes filles pour ce jeune groupe de musiciens.

Pour ce qui est du répertoire du groupe, il offre un son contemporain au goût du jour, un son pop comme s'amuse à le dire la critique. Et aussi, peut-on ajouter, un son plus international qui leur permet d'espérer faire carrière outre-Atlantique. Les chansons sont toutes signées Patrick Bourgeois en collaboration avec d'autres auteurs. Les thèmes abordés à travers leurs chansons sont également au goût du jour... On y parle surtout d'amour et de passion... Le rythme est un mélange de folk-rock qui s'harmonise parfaitement avec la voix mielleuse du chanteur...Les meilleurs morceaux sont Fais attention, *Ton île* et *T'es dans la lune*... En résumé, un disque agréable à écouter qui plaira sûrement à la majorité...

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

APPRENONS NOTRE FRANÇAIS

LES ANGLICISMES

Quelques exemples de certains anglicismes que nous utilisons couramment dans la langue française sans savoir qu'ils en sont. Ces exemples sont tirés du livre «Corrigeons nos anglicismes» de Jacques Laurin, professeur et linguiste québécois.

Lotissement

Un **lotissement** est la «division d'un terrain en parcelles; vente ou location de ces parcelles.»

En anglais, **lotissement** se dit *development*

C'est donc commettre un anglicisme que de dire :

Le (**développement**) des terrains de Yellowknife est en plein essor

Il faut dire : le **lotissement** des terrains.

•Visitez le **lotissement** LES PINS, au sud du lac Frame.

Conciergerie

Plusieurs journalistes emploient ce mot en parlant d'un **immeuble d'habitation.**

Malheureusement, le mot **conciergerie** ne s'emploie à peu près jamais.

Tous les Québécois qui ont visité Paris se souviennent de la Conciergerie, la prison attenante au Palais de Justice où Marie-Antoinette fut enfermée avant d'être guillotinée. C'est à peu près le seul cas, au Québec, où l'emploi de **conciergerie** est justifié. Et comme on parle rarement de Marie-Antoinette...

Camp et *chalet*

C'est commettre un anglicisme que de dire (**camp**) à la place de **chalet**

Le mot **camp**, qui est français, n'a jamais eu le sens de **chalet.**

Nous connaissons les différentes significations de **camp** :

- Les **camps** de concentration
- Les **camps** de prisonniers
- Les **camps** militaires
- Les feux de **camp**
- Aller dans le **camp** adverse
- Ficher le **camp**

On ne peut pas dire : aller à son (**camp**) d'été.

Il suffit de dire : **chalet, maison de campagne**

Le mot *shack* se traduit par **cabane.**

Bloc

Le mot **bloc** est français et il a plusieurs sens.

• **Bloc** de pierre, **bloc** de papier à lettre, le **bloc** soviétique.

Mais on ne peut pas dire : (**bloc à appartement**) qui est un anglicisme.

Les anglais disent : *apartment block* et, en français, il suffit de dire :

immeuble d'habitation

maison de rapport

On ne peut pas dire non plus : j'habite à trois (**blocs**) d'ici, mais j'habite à trois **rues** d'ici.

• J'habite à deux **rues** d'ici dans un **immeuble d'habitation**

Plancher, parquet, étage

Il y a confusion générale entre les mots : **plancher, parquet, sol, étage,** et **rez-de-chaussée** (prononcer : ré-d'chaussée).

Examinons ces mots.

Le **plancher** est «un ouvrage qui, dans une construction, constitue une plate-forme horizontale au rez-de-chaussée, ou une séparation entre deux étages».

• Cette maison a des **planchers** de bois.

•Cet édifice à bureaux a des **planchers** en béton armé.

Le **parquet** est «un assemblage d'éléments de bois qui garnissent le sol d'une pièce.»

• Dans mon appartement, le plancher en béton armé a été recouvert d'un **parquet** de chêne.

Le sol est la surface aménagée sur laquelle on marche.

On utilise indifféremment le mot **sol** ou le mot **parquet**, même si celui-ci n'est pas en bois. Il y a des parquets de carreaux en plastique.

En résumé, le **plancher** sépare les étages et nous marchons sur un **sol** de chêne ou un **parquet** de chêne ou un **parquet** de...

•Dans les écoles et les bureaux, le sol est souvent recouvert de tapis.

Les anglicismes

En anglais, *floor* se traduit par : **plancher, parquet, dallage, sol, étage**; vous voyez déjà les problèmes. Quand un Anglais dit : *the floor*, nous traduisons gaiement par «**plancher**» sans faire de différence entre un **plancher** et un **parquet.**

C'est également un anglicisme que de dire : (**prendre le plancher**).

En anglais : *To have the floor*

En français : **Prendre la parole**

Avoir la parole toute la journée.

Pour plus de détails sur les anglicismes, consultez «Consultons nos anglicismes» du professeur et linguiste Jacques Laurin, publié aux Éditions de l'homme

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec



Arctique de l'Est

Arctique de l'Est

La radio en français

Kim Ouellette

IQALUIT- À la suite d'une rencontre avec les dirigeants de la Société Radio-Canada au mois de mai dernier, l'idée de faire une demande de temps d'antenne en français au réseau local CBFB de CBC North a été soulevé. Voyant l'intérêt exprimé par Monsieur Patrick Naggle, chef de zone pour le bureau d'Iqaluit, Monsieur Charles Drapeau, président de l'A.F.I. est allé le rencontrer dans les bureaux de CBC North.

Monsieur Naggle s'est montré très ouvert à toutes les possibilités. Il a offert à Monsieur Drapeau de fournir tout le support technique nécessaire à la réalisation d'émissions, si l'A.F.I. pouvait procurer le contenu ainsi que les animateurs pour les réaliser.

L'A.F.I. bénéficierait donc d'une heure de temps d'antenne radiophonique tous les samedis et pourrait remplir le contenu des émissions à sa guise. L'émission serait diffusée sur tout le territoire desservi par la Société, ce qui inclut l'île de Baffin, le Keewatin ainsi que le nord du Québec.

«Ce sera un excellent moyen de découvrir la population francophone ailleurs qu'à Iqaluit», explique Charles Drapeau, «L'A.F.I. pourrait devenir l'inspiration de ces gens et peut-être réuissirons-nous à encourager la formation d'autres associations comme nôtre à travers les Territoires».

Monsieur Naggle a aussi offert la possibilité de diffuser un bulletin de nouvelles nationales en français du réseau Radio-Canada à tous les jours. L'A.F.I. s'engage à faire un sondage auprès de ses membres afin de connaître leurs opinions à ce sujet et savoir s'il y a un intérêt pour ce genre de réalisation.

Le projet devrait commencer dès septembre prochain. «Nous ferons des émissions pré-enregistrées pour commencer», explique monsieur Naggle, «mais lorsque les bénévoles se sentiront à l'aise avec le médium de la radio, rien ne les empêchera de tenter l'expérience de diffuser l'émission en direct».

Les francophones pourront donc synthoniser la station CBFB dès septembre prochain et y découvrir une émission entièrement réalisée par des francophones d'Iqaluit. C'est à ne pas manquer!

Record d'ensoleillement

Kim Ouellette

IQALUIT - Le mois de juillet a vraiment été exceptionnel à Iqaluit du côté des conditions météorologiques. En effet, les techniciens en météo d'Environnement Canada ont eu chaud alors que durant le mois, un record a été battu, un autre a été égalé et on a passé à deux degrés de battre un record de tous les temps.

Technicien en météo, Richard Desjardins nous a donné les statistiques du mois désormais historique. Le record battu est celui du nombre d'heures d'ensoleillement. Il y a eu un total de 297,0 heures de beau soleil à Iqaluit pendant le mois de juillet. L'ancien record était de 295,8 heures et date de 1984.

En 1954, on a pu mesurer des précipitations pendant cinq jours seulement dans tout le mois. Il en fut de même cette année. Donc, en plus d'être très ensoleillé, le mois de juillet aura été presque sans pluie.

Enfin, le 12 juillet, la température s'est élevée à un beau 22,4 °C, ce qui est seulement à deux degrés près du record de la température la plus chaude de tous les temps pour Iqaluit.

Malheureusement, toute bonne chose a une fin. Au mois d'août, en deux jours seulement, Iqaluit a reçu plus de pluie que pendant tout le mois d'août l'an dernier. Si nous comprendrons bien le message de Mère Matière, de tels records, ça s'arrosent!

Iqaluit risque de perdre sa piscine

Kim Ouellette

IQALUIT- Le Conseil exécutif du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a décidé de ne pas renouveler son contrat avec la compagnie FDL Enterprises. Propriétaire du Frobisher Inn, cette entreprise s'occupait de l'entretien et du bon fonctionnement de la piscine municipale d'Iqaluit. En effet, selon le département des travaux publics, il en coûterait 350 000$ par année pour entretenir la piscine. De plus, la Municipalité d'Iqaluit recevait un paiement au montant de 1,00$ pour gérer les affaires de la piscine.

La municipalité n'a pas les moyens d'assumer de tels frais pour tenir la piscine ouverte. Il revient donc au Gouvernement des T.N.-O. de ne pas fermer la porte définitivement, et c'est ce que les gens d'Iqaluit demandent.

Rejointe par téléphone, Madame Christine Tanner, représentante officielle du député Monsieur Dennis Patterson, a confirmé au journal l'Aquilon que Monsieur Patterson encourageait fortement la population à émettre leurs opinions face à la fermeture de la piscine. Une pétition a donc commencé à circuler dans la ville d'Iqualuit.

Madame Tanner a pris en charge la collection et la compilation des noms, ainsi que d'encourager les diverses associations et organisations à envoyer des lettres exprimant leur désaccord.

À la suite de ces démarches, Monsieur Charles Drapeau, président de l'Association des Francophones d'Iqaluit (A.F.I.), a décidé de contribuer à la cause en envoyant une lettre au nom des membres de l'association. Il explique: «Nous sommes une organisation qui appuie les buts sociaux et culturels. La piscine est un des rares endroits où l'on peut se divertir en famille, il serait triste d'assister à sa fermeture».

L'A.F.I. en fait déjà une bonne utilisation alors que les jeunes de la garderie multi-culturelle et du terrain de jeu y passent quelques heures chaque semaine. La piscine a toujours été un moyen de récréation fort apprécié par les enfants et les adultes d'Iqaluit.

Une semaine après le début de la circulation de la pétition, Madame Tanner a communiqué avec l'Aquilon afin de dévoiler les résultats. 467 signatures ont été amassées et 97 lettres, excluant celle de l'A.F.I., se sont retrouvées sur la bureau du député Patterson. «La lutte n'est cependant par terminée», déclare Madame Tanner, «on espère seulement que l'intérêt des gens d'Iqaluit fera une différence dans ce dossier».

C'est évidemment ce que la majorité des gens espère également. Il serait vraiment dommage de fermer un lieu où les jeunes prennent plaisir à aller.

Un autre fait demeure étrange. Si l'on regarde l'horaire de l'an dernier, la piscine était presque toujours occupée que ce soit avec des cours de natation, des périodes de bains libres et des périodes réservées par divers organismes de la municipalité. De plus, des heures étaient prévues pour le club de natation qui représente l'île de Baffin.

Comment se fait-il que la piscine ne puisse pas se rentabiliser par elle-même?

Vraiment, il serait incompréhensible qu'on enlève à la population la seule possibilité de pratiquer ce sport populaire qu'est la natation.

Claire Barnabé

Fin d'une carrière de 25 ans dans le Nord

Les Territoires du Nord-Ouest viennent de perdre une experte du Grand Nord canadien. Après vingt-cinq années de carrière dans le Nord et au service de celui-ci, Claire Barnabé repart dans son Ontario natal.

Dominique Claudon

Quand elle est venue en 1965 à Fort Franklin pour un an, afin d'enseigner, Claire Barnabé ne se doutait pas qu'elle demeurerait un quart de siècle dans l'Arctique ! Religieuse, enseignante, juge de paix, administratrice, analyste politique... elle a été tout cela !

Elle a bien voulu nous livrer ses impressions avant de poursuivre sa carrière au ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord, à un poste de direction bien mérité.

«Je préfère partir à un moment où je suis heureuse et contente. À cette étape de ma vie, j'aime mieux me retrouver auprès de ma famille et de mes amis, restés dans la région d'Ottawa», raconte-t-elle.

Après avoir eu de «belles occasions de vraiment vivre au milieu des septentrionaux», elle est de l'opinion que «la vie d'alors appartient au passé». Dans les communautés où elle a vécu, les gens étaient «près de la nature». À présent, les autochtones doivent faire face à des «problèmes sociaux qu'on n'avait peut-être pas autrefois».

Ce qui l'a marqué le plus au fil des années, c'est le fait que les autochtones ont été capables de suivre «un changement dramatique en une période si courte de l'Histoire». Elle rappelle qu'il y a 25 ans, aucun d'avion (ou presque) ne venait par ici, qu'il n'y avait même pas de piste, pas de radio ni de télévision. «Maintenant, même les magnétoscopes font partie de l'univers domestique !», dit-elle, tout sourire.

Elle estime que «la vie des autochtones a changé malgré eux et à cause d'événements survenus ailleurs». Et Mme Barnabé de prendre pour exemple la question du phoque dans l'Arctique de l'est. «Le phoque était quelque chose de très important là-bas ; maintenant, ça ne se vend plus parce que plus personne ne l'utilise. Ca fait que l'évolution du marché de fourrure a beaucoup changé la vie des gens». Elle ajoute que beaucoup de postes, et même de villages avaient une raison économique d'exister, qui n'est plus. «Si l'existence d'une localité comme Repulse Bay est liée à l'industrie de la fourrure de renard blanc, et que le piègeage disparaît, qu'est-ce qu'on fait à Repulse Bay ?».



Les emplois proposés par le gouvernement ne constituent pas une réponse, selon elle. Il faudrait encourager le tourisme, tout en sachant que ce n'est pas la solution à tous les problèmes. Le tourisme a bien évolué depuis l'époque où les seuls touristes étaient des adeptes de la chasse et de la pêche. «De plus en plus de gens veulent voyager ; dans ce Nord réputé pour la beauté de sa géographie et de ses étés, il y a de quoi faire des randonnées, photographier la nature... Déjà au printemps, des gens ont envie de faire des ballades en traîneaux à chiens et d'aller admirer la Terre de Baffin», explique-t-elle. Elle croit au développement du tourisme au profit des autochtones.

Face aux revendications territoriales qui deviennent explosives, elle pense qu'«il ne faut pas rêver : on ne peut pas revenir à la situation de 1534, lorsque Jacques Cartier a débarqué. L'histoire passe, et le progrès est là, même si on n'aime pas ce que cela sous-tend. En réalité, le temps ne s'arrête pour personne. Ce sont les gens qui ne veulent pas vivre avec leur temps qui vont souffrir le plus».

Elle note que des aborigènes ont réussi, en dépit de tous les problèmes d'insertion des autochtones, contribuant à faire avancer la société qui dont ils sont issus : «le Commissaire, plusieurs ministres et un grand nombre de députés territoriaux sont des autochtones !», se réjouit-elle. L'ex-enseignante au Grand Lac de l'Ours se souvient avoir eu Ethel Blondin comme élève.

Claire Barnabé est de l'avis que ces représentants ont une très grande et difficile responsabilité . «Mais voilà des autochtones qui ont saisi la première occasion qui se présentait et se sont dit «on va faire notre travail et prendre nos responsabilités». Ils sont sincères et travaillent dur». Elle s'insurge contre le fait que certains n'accordent que peu de crédibilité aux pouvoirs territoriaux.

Sur la francophonie ténoise et canadienne, Mme Barnabé tient des propos encore plus dérangeants. «Il faut être réaliste dans ses exigences, les francophones ne représentent que 2,5% de la population et qu'il y a des langues autochtones qui ont été trop longtemps marginalisées». Elle fait remarquer qu'en Ontario, les francophones ont la chance d'être autrement plus nombreux et qu'ils ne sont pas l'infortune d'être dispersés sur 1 300 000 milles carrés... Elle pense, dans ces conditions, que ce n'est pas évident, d'appliquer ici une vraie politique de services en français, comme dans les grandes villes. Et l'avenir du bilinguisme dans tout ça ? «Cela dépend de ce qui va arriver dans la politique de l'après-Meech : le bilinguisme officiel risque d'être anéanti si le Québec devient souverain. Donc l'avenir des francophones va dépendre de ce qui va arriver à cette chose qu'on veut appeler le Canada», répond-elle lucidement. Elle est persuadée que le pays, après l'échec de l'Accord du lac Meech, ne sera plus jamais comme auparavant. «Si le Québec se sépare du Canada, ça fera 74 parlementaires de moins à Ottawa, alors quel sorte de pays et de loi va-t-on avoir?».

Un mythe politique, repris par un politicien au passé prometteur, en prend un coup : «la vieille histoire selon laquelle un francophone va se sentir aussi bien, dans son travail et dans sa peau, au Québec que dans les régions anglophones, je n'y ai jamais cru. C'est une illusion. Voyez l'Inuk : il se sentira plus à l'aise dans la Terre de Baffin qu'à Yellowknife ou Vancouver. Moi, en tant que Canadienne, je me sens bien dans l'ensemble du Canada. Cela dit, je suis francophone dans l'âme, et il ne fait pas de doute que je me sens mieux au Québec qu'en Ontario. La vraie réalité francophone, au Canada, c'est le Québec. D'ailleurs, j'ai dit un jour à des francophones de Yellowknife qui exigeaient des choses irréalistes : «si réellement vous voulez vivre en français en permanence, 7 jours par semaine, dans votre vie (sociale, scolaire...), vous feriez mieux d'habiter au Québec !»». À méditer...

L'Aquilon

Prix «André-Piolat» Journal de l'année

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 5 numéro 6, Vendredi le 7 septembre 1990

Kahnawake et Kanasatake

Les barricades tombent mais le problème demeure entier

Une vingtaine de guerriers mohawks, accompagnés d'une trentaine de femmes et d'enfants, se trouvent présentement encerclés par les Forces armées canadiennes dans un bois à l'extrémité du village d'Oka, au Québec.



Occupation du bureau des Affaires indiennes et du Nord canadien à Yellowknife par des sympathisants de la cause mohawk

Jean-Luc Thibault

Pendant que ce siège limité se poursuit, des représentants des «six nations» piétinent devant la porte du premier ministre Mulroney dans l'espoir de le rencontrer pour trouver une solution pacifique à cette crise. C'est du moins la situation qui prévaut toujours au moment d'aller sous presse pour la présente édition de L'Aquilon.

À la suite du démantèlement de la dernière barricade par les militaires au cours de la matinée, dimanche 2 septembre, les guerriers mohawks se sont en effet retranchés dans ce bois, et refusent pour le moment de rendre les armes, se disant prêts à mourir pour la reconnaissance de leurs droits ancestraux. De son côté, l'armée a déclaré qu'elle tiendrait pour le moment sa position et qu'elle laisserait les négociations se dérouler entre les *leaders* des six nations et les deux paliers de gouvernement dans l'espoir d'en arriver à un compromis pacifique entre les deux parties.

Pour rappeler brièvement les derniers événements, soulignons que le premier ministre québécois, Robert Bourassa, pressé d'en finir avec les barrages routiers mis en place par les gens à Oka (Kanasatake) à

Suite en page 2...

Un hamburger, s.v.p.



Comme à chaque fête du travail, la Fédération des travailleurs des T.N.O. a tenu sa journée des travailleurs en offrant gratuitement hamburgers et hot-dogs à la population de Yellowknife.

La crise autochtone d'Oka

Les leaders septentrionaux souhaitent une fin pacifique

Lors d'une réunion spéciale, le 4 septembre dernier, le gouvernement territorial et les principaux leaders autochtones ont demandé expressément au Premier ministre Brian Mulroney de régler la crise d'Oka par la négociation et non pas par une confrontation armée.

Jean-Luc Thibault

Ils estiment que le gouvernement fédéral doit s'impliquer plus directement dans la présente crise. «Celui-ci doit assumer ses responsabilités», de déclarer le chef du gouvernement territorial, Dennis Patterson.

Le groupe de leaders proposent également d'étudier la possibilité d'avoir une force de police alternative pour prendre en main la situation à la place de la Sûreté du Québec. Ils espèrent aussi la tenue d'une enquête impartiale sur la crise avant d'entamer des procédures contre certains Mohawks. Ils demandent finalement que des mesures soient prises pour que les militaires encerclant les *warriors* retranchés à Oka demeurent sur leurs positions en attendant un règlement pacifique de la crise.

Ils considèrent qu'il est nécessaire de développer une stratégie à long terme concernant les questions autochtones à travers le Canada, y inclut dans les Territoires du Nord-Ouest.

M. Patterson a révélé que la crise d'Oka aura permis de soulever certaines questions fondamentales sur la relation qui existe entre les gouvernements et les peuples autochtones.

Tout en soulignant que les relations entre le gouvernement territorial et les peuples autochtones sont de beaucoup supérieures à celles que l'on rencontre dans le reste du Canada, le chef du gouvernement a précisé que la situation à laquelle est confrontée la Nation Mohawk les oblige à se remettre eux-mêmes en question.

Selon lui, il y a de nombreux points regardant les autochtones qui devront être discutés dans chaque région du Canada.

«Nous sommes familiers avec ces questions. Étant le seul endroit au Canada avec une majorité au-

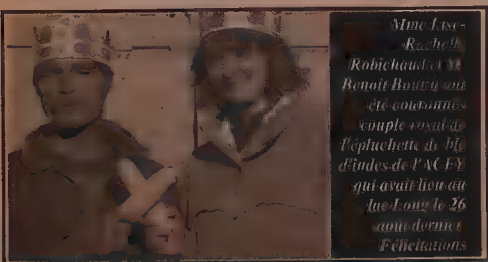
Suite en page 2...

Ça épluchette...



L'Association franco-culturelle de Yellowknife a tenu dernièrement au lac Long son épluchette de blé d'indes annuelle. Elle avait trouvé trois jeunes paires de mains expertes pour éplucher tout le travail.

Roi et Reine du blé d'indes...



Mme Lise-Rachelle Robichaud et M. Benoit [illegible] ont été couronnés couple royal de l'épluchette de blé d'indes de l'ACFY qui avait lieu au lac Long le 26 août dernier. Félicitations

SOMMAIRE



Caricature
voir en page 4

Leroux, Beaulieu... et les autres
voir en page 8

18e Conférence des Alcooliques Anonymes à Yellowknife

Partager dans la sobriété

«Dieu m'a donné la sérénité d'accepter les choses que je ne peux changer, le courage de changer les choses que je peux changer et la sagesse de connaître la différence»
(Alcooliques Anonymes)

Jean-Luc Thibault

YELLOWKNIFE - Au cours du dernier week-end, environ 150 personnes ont participé à [redacted] 18e Conférence des Alcooliques Anonymes (AA) qui se tenait au Northern United Place à Yellowknife. Si la majorité venait des différentes communautés des Territoires du Nord-Ouest, on y retrouvait également plusieurs participants de la Colombie-Britanique, de l'Alberta et du Yukon. Le conférencier invité, qui s'est adressé à la foule lors du banquet du samedi soir, venait quant à lui de [redacted] Californie.

On ressent une drôle d'impression lorsque l'on entre pour la première fois dans la salle de conférence d'un groupe de AA alors que les membres dans l'assistance écoutent avec respect le témoignage de leurs semblables. On comprend également les difficultés d'expression que certains peuvent éprouver lorsque leur tour est venu de se raconter. Car il faut savoir que l'une des façons de se libérer de son problème d'alcool, selon ce que j'ai vu et entendu, c'est d'en parler, de laisser sortir les raisons ou les circonstances qui les ont conduits vers l'alcoolisme.

Selon la nombreuse littérature disponible sur place, Alcoolique Anonyme est une association d'hommes et de femmes, qui en partageant leurs expériences, mettent en commun leur force et leur espoir qu'ils et elles réussiront à résoudre leur problème et ensuite à aider d'autres personnes à se guérir de l'alcoolisme. Le seul critère pour être membre d'une telle association est le désir de cesser de boire.

AA a été fondé aux États-Unis en 1935 et on estime qu'aujourd'hui il y aurait de par le monde plus de 76 000 groupes [redacted] plus de 1 500 000 membres dans plus de 114 pays. Ici à Yellowknife, selon l'un des organisateurs de la conférence, il y a une dizaine de rencontres par semaine qui permet ainsi aux membres de se retrouver entre eux peu importe leur horaire de travail.

Selon le même organisateur, [redacted] conférence du week-end dernier à laquelle participaient également des groupes d'ALANON et ALATEEN (adultes et adolescents ayant à vivre auprès d'alcooliques) a été un vif succès.

Son dernier message s'adresse à ceux et celles qui souffrent à cause de l'alcool : «s'ils ou elles veulent un changement dans leur vies ou veulent tout simplement savoir comment vivre avec leurs problèmes d'alcool, les AA sont là pour les aider. Le message s'adresse aussi à tous les membres de la famille».

Témoignage

L'alcoolisme est une maladie progressive. Combien de fois n'avons nous pas entendu dire : pourquoi ne cesse-t-il (elle) pas de boire? Avec un peu de volonté il/elle pourrait arrêter. L'alcool est un lubrifiant social. Les gens se détendent autour d'un verre et la publicité indique que la consommation alcoolique est source de plaisir. Pourtant, pour certains individus, le fait de prendre ce verre d'alcool est le début d'une longue descente qui mènera invariablement à un état d'ivresse avancée. La science a fait beaucoup de recherches ces dernières années pour connaître les causes de l'alcoolisme. On n'a pas encore découvert la raison qui fait qu'un individu après avoir pris deux ou trois verres d'alcool sait qu'il ne peut plus en prendre et arrêtera de consommer tandis qu'un autre individu après avoir pris la même quantité d'alcool ne pourra arrêter et boira à l'excès, l'alcool ayant pris le contrôle de ses facultés mentales.

Jean (nom fictif) se souvient très bien du temps où il allait avec des amis prendre un verre au club pour une partie de plaisir. Trop souvent, ses amis l'ont ramené chez lui à la fin de la veillée car il était dans un état d'ébriété trop avancé pour conduire. Ce qui était au début une source de plaisir est devenu une habitude et plus tard une obsession, car quelque part le long de cette route, il a franchi ce pont de non-retour qui fait qu'une fois que ce premier verre d'alcool est pris, s'ensuit un besoin insatiable de continuer à boire. Même si Jean n'a jamais eu de démêlés avec la Justice ou de troubles familiaux, son alcoolisme lui a coûté des milliers de dollars car Jean était en affaire et a pris des décisions irrationnelles sous l'influence de l'alcool. Quand Jean a constaté que l'alcool lui causait des problèmes, [redacted] a essayé d'arrêter de boire par ses propres moyens, mais il n'a pas réussi. Ce combat envers lui-même, il l'a mené pendant près de deux ans et a essayé toutes les recettes pour boire modérément mais il a du s'avouer vaincu, l'alcool étant plus fort que sa volonté.

Jean s'est donc adressé aux Alcooliques Anonymes dans le but de résoudre son problème d'alcool et a trouvé auprès d'eux une méthode pour cesser de boire et demeurer sobre. Il a trouvé chez A.A., des gens venant de toutes les couches sociales, professions, âges et ethnies, l'alcoolisme ne pratiquant aucune ségrégation chez qui elle s'attaque. Chez A.A., il a forgé des amitiés durables et est prêt à aider ses amis si le besoin s'en fait sentir. En pratiquant la méthode A.A., Jean a été capable de mettre de l'ordre dans sa vie et rebâtir ce que l'alcool avait détruit. Sobre depuis maintenant quelques années, Jean et ses amis ont fondé un petit groupe bilingue qui se réunit tous les dimanches soirs à 7h00 au sous-sol de la Clinique médicale Great Slave car Jean n'est pas indifférent à la solitude que vivent les alcooliques. Jean et ses amis savent que beaucoup de personnes font face à un choc culturel, climatique et d'isolement quand ils s'établissent à Yellowknife et que pour certains d'entre eux, la bouteille s'avère la solution idéale pour oublier ces problèmes. La raison pour la création de ce petit groupe A.A. bilingue est que les alcooliques trop souvent volubiles en boisson semblent avoir un peu de difficultés à exprimer leurs problèmes et leurs sentiments étant sobres, surtout dans une langue qui n'est pas leur première langue apprise. Travaillant en collaboration avec les autres groupes A.A. de Yellowknife, Jean et ses amis participaient au cours de la fin de semaine dernière à la 18e Conférence annuelle A.A. de Yellowknife.

Si vous pensez que l'alcool intervient trop souvent dans votre vie, le groupe bilingue A.A. vous invite à passer les voir à tous les dimanches soirs.

Suite de la page 2

Les barricades sont tombées

Kahnawake au lendemain de l'invasion ratée de la Sureté du Québec à Oka, le 11 juillet dernier, et qui a coûté la vie à un membre de la police provinciale, a demandé à l'armée, le 27 août dernier, de procéder au démantèlement des barricades dans les deux communautés.

Cette décision a entraîné une mobilisation sans précédent de la part de toutes les organisations autochtones et leurs sympathisants à la grandeur du pays. La crainte que cette opération ne dégénère en bain de sang a mis en branle toute une série d'événements en faveur d'une solution pacifique du conflit. Conférences de presse, communiqués, lettres aux premiers ministres, pétitions, barrages non armés de routes et de voies ferrées, *sit-in*, marches de protestations... tous les moyens ont été utilisés pour faire connaître aux gouvernements fédéral et provincial leur opposition à l'envoi des Forces armées contre les barricades d'Oka et de Kahnawake.

Heureusement, les appréhensions manifestées par un très grand nombre ne se sont pas réalisées. L'armée a bien joué son jeu (sic) en prenant pacifiquement les barricades. Elles *sont tombées sans que le sang ne soit versé*. Du moins, pas encore...

Ce qui ne signifie pas que le tout se soit déroulé sans encombre. Le Canada et la communauté internationale ont pu assister à plusieurs scènes disgracieuses au cours de la dernière semaine. Tous se souviendront des images révoltantes montrant des blancs en train de lancer des pierres sur les automobiles des autochtones fuyant la réserve de Kahnawake à la veille de l'invasion de l'armée. Puis ce fut au tour des *warriors* à se faire mauvaise presse avec des images de maisons saccagées, de Mohawks plus modérés «passés à tabac», de provocations verbales au nez des soldats...

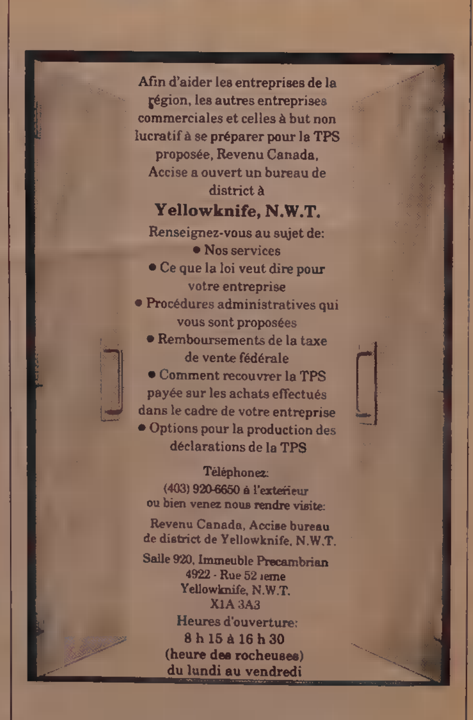
Ces diverses anecdotes ne font que confirmer que la situation a trop duré. Tous les intervenants sont d'accord qu'il faut maintenant trouver une solution. Présentement, les discussions semblent portées sur un moyen pour que les *warriors*, retranchés à Oka, puissent déposer les armes tout en étant assurés qu'ils ne seront pas remis aux mains de la Sûreté du Québec qu'ils craignent comme la peste. On parle d'une police autochtone, ou encore, d'une force multi-policière qui pourrait prendre la relève...

Tous admettent aussi le fait que la justice devra suivre son cours... La balle se retrouve donc entre les mains du gouvernement fédéral, de qui relève les affaires autochtones et des chefs des six nations, les seuls à pouvoir convaincre les *warriors* de déposer leurs armes.

Suite de la page 2

La crise autochtone

tochtone, les sujets de controverses ont, dans les T.N.-O., été réglés d'une manière pacifique et constructive, sans violence et sans confrontation. Peut-être pouvons-nous offrir le bénéfice de notre expérience aux autres gouvernements et organisations autochtones», a-t-il proposé. Les principaux intervenants politiques territoriaux ont planifié une nouvelle rencontre pour la semaine prochaine dans le but de discuter du développement d'une stratégie conjointe qui pourra conseiller les autres gouvernements, fédéral et provinciaux, sur de nouvelles façons d'approcher et de résoudre les questions autochtones. On y abordera les questions constitutionnelles; l'autonomie gouvernementale ; la création d' une commission royale sur les affaires autochtones; et les changements à apporter à la politique de réclamation territoriale.



La Commission royale sur le transport des voyageurs au Canada

Le développement des T.N.-O. passe par une politique nationale du transport

À la suite des coupures vécues dans le système du transport ferroviaire au cours de la dernière année, le gouvernement fédéral avait promis une Commission royale sur le transport des voyageurs au Canada. Cette commission, qui débutait ses travaux la semaine dernière dans quatre communautés des Territoires du Nord-Ouest, est chargée de faire des recommandations à l'égard d'un système intégré de transport des voyageurs qui sera longtemps au service des Canadiens du XXIe siècle.

Jean-Luc Thibault

Le ministre territorial des Transports, Gordon Wray, a été le premier à se présenter devant cette commission royale, lors de son passage à Yellowknife le 27 août dernier. Le ministre Wray considère que la Commission royale doit profiter de cette excellente opportunité (sa visite dans les T.N.-O.) pour accorder au Nord la place qu'il lui revient dans la politique nationale sur le transport.

Selon lui, seule la Commission peut influencer le gouvernement fédéral à regarder les T.N.-O. comme faisant partie du Canada et non comme «une quelconque anomalie éloignée et stérile» fixée au haut de la carte et dont personne ne sait trop quoi faire avec...

«Nous en faisons partie. Nous voulons en faire partie. Nous avons besoin d'un système de transport pour nous permettre d'en faire partie», a plaidé le ministre.

Il a également mentionné que pour la majorité de la population des T.N.-O. un accès régulier et fiable avec le Sud du Canada, et au-delà, fait encore partie d'un rêve et qu'elle n'entrevoit pas cette possibilité à court terme. Tout en soulignant que le système de transport des T.N.-O. est encore très jeune, M. Wray a expliqué que le Nord est le dernier endroit du Canada restant à développer et que la route est longue avant qu'il puisse réaliser tout son potentiel. C'est pourquoi il urge la Commission de présenter un système national de transport des voyageurs qui ne laissera pas les septentrionaux isolés à la limite de la Société canadienne.

Le ministre a révélé qu'entretemps son ministère est à préparer un plan stratégique sur le système de transport dans les T.N.-O. Ce plan, basé sur les vingt prochaines années, devrait être présenté dès la prochaine session devant l'Assemblée législative.

De son côté, Mme Pat McMahon, maire de Yellowknife et porte-parole de l'Association des municipalités des T.N.-O., a soutenu que le développement du Nord, incluant les transports, continuera à être quelconque tant et aussi longtemps que le gouvernement fédéral n'établiera pas une politique de transport viable pour le Nord. Elle a notamment énuméré quelques priorités qui, selon elle, doivent être prises en considération : le recouvrement sur toute sa longueur de la route menant à Yellowknife ; l'érection d'un pont sur la rivière Mackenzie ; un programme de transport coordonné entre les gouvernements fédéral et territorial avec des objectifs de base comprenant des échéanciers fixes ; un ré-examen urgent de la politique de déréglementation aérienne et de la façon qu'elle affecte les différentes compagnies d'aviation.



Le ministre Gordon Wray et son sous-ministre Hal Gerein lors de leur présentation devant la Commission royale

Sur ce dernier point, elle cite en exemple le service aérien entre Yellowknife et Whitehorse. Durant plusieurs années, un lien entre les deux villes fonctionnait très bien grâce à une petite compagnie privée jusqu'à ce qu'une compagnie concurrente plus importante décide d'envahir le marché. La première a dû laisser sa place à la deuxième. Mais devant le faible taux de fréquentation de voyageurs, cette dernière décidait quelques temps plus tard que ce n'était plus rentable, abandonnant ainsi la seule liaison entre les deux villes. Selon Mme McMahon, c'est la déréglementation qui a causé cette situation.

Pour Bill Braden, directeur général de l'Association touristique des T.N.-O., l'industrie touristique est en danger si le système de transport n'est pas amélioré. «Nous devons être en mesure d'offrir aux voyageurs des services de transport fiables et plus économiques. Présentement, c'est très difficile. Les routes sont limitées, les coûts pour les services aériens sont souvent inabordables», a-t-il raconté aux trois membres de la Commission royale.

Il y est allé également de quelques recommandations : améliorer les pistes d'atterrissage dans certaines communautés ; améliorer les routes existantes et planifier le développement des nouvelles routes en tenant compte des destinations et des villes ; réduire les taxes ou subventionner l'approvisionnement en pétrole dans les régions éloignées ; reconnaître les particularités septentrionales dans la révision des règles sur le transport ; finalement consolider les besoins du Nord dans une politique nationale sur le transport et s'engager à investir dans le Nord.

John Pollard, député de Hay River, est venue lui aussi présenter son opinion sur le système de transport dans les T.N.-O. Selon lui, il est impossible ici dans les T.N.-O. de séparer le transport des voyageurs et le transport des marchandises. Les deux sont trop étroitement liés et songer à les séparer pourrait compromettre l'existence même du service. «La déréglementation ne marche pas dans le Nord, ce que nous avons besoin, c'est d'une réglementation», affirme-t-il encore.

Concernant le transport routier, M. Pollard suggère de commencer la construction d'une route vers la région du Keewatin en construisant, année après année, à partir des deux côtés. «Parce que, dit-il, si on construit vers le Sud, c'est encore le Sud qui va être privilégié financièrement» Il souligne que les compagnies qui pourraient avoir un intérêt dans le développement d'une telle route devraient être appelées à participer au financement. En plus, cela fournirait des emplois à la population territoriale.

Dans l'ensemble, les intervenants ont fait comprendre aux membres de la Commission royale, présidé par Lou Hyndman, d'Edmonton, que la situation du transport des voyageurs dans le Nord est sous-développée, très onéreuse pour les résidents et que la nouvelle politique, qui sera mise en place, devra prendre ces commentaires en considération.

Les audiences de la Commission royale se tiendront dans l'ensemble du Canada jusqu'en décembre prochain. Un rapport provisoire sera soumis au gouverneur général en 1991, soit un an avant la présentation du rapport final en octobre 1992.

ÉDITORIAL

La mascarade d'Oka

L'art de ruiner deux mois de travail

Tout est presque résolu dans la crise opposant les Mohawks aux gouvernements québécois et canadien. Le bain de sang tant attendu par les média peut encore se produire mais ses effets seront circonscrits maintenant à un petit nombre d'irréductibles, alors qu'il y a à peine une semaine, les conséquences auraient été on ne peut plus dramatiques.

En effet, la confrontation actuelle, plus ou moins passive et latente, se déroule à l'intérieur d'un périmètre restreint où quelques dizaines de *Warriors* soutiennent le siège face à un impressionnant déploiement des Forces armées canadiennes. Les barricades sur les routes ont été dégagées et la ville d'Oka n'est plus sous la coupelle des guerriers mohawks.

Peu importe ce qui se passera dans les prochains jours car dans toute cette histoire, il n'y aura eu que des perdants. De part et d'autre, nous avons assisté à des comportements outranciers où la violence et l'agressivité ont joué un rôle majeur.

Premièrement, certains résidents de la Rive-Sud de Montréal, qui ont multiplié les actes disgracieux (brûler une effigie d'Autochtone, lancer des pierres à des vieillards et des enfants, etc.), ont présenté une piètre image des Québécois. Celle-ci n'est certes pas méritée lorsque l'on songe à l'ensemble des droits et institutions accordés aux autochtones par le Québec. Mais le mal est fait et ce sont ces actes irraisonnés qui resteront gravés dans la mémoire du vaste public ayant suivi la crise.

Deuxièmement, les Mohawks n'ont guère offert une meilleure prestation dans ce simili-drame de guerre. Division, confusion, violence et saccages constituent l'essentiel de ce qu'ils nous ont offert dans les dernières semaines. Tous les gains obtenus depuis le début, aux termes d'une efficace campagne de relations publiques s'écroulent sous le poids de leur bêtise finale ; leur juste revendication territoriale est maintenant reléguée à l'arrière-scène de ce drame.

Il est d'ailleurs étrange de remarquer à quel point ce conflit offre de curieux parallèles avec les dûrs conflits de travail qui ont marqué les années 60 et 70. Au plus fort de la crise, les gestes déplacés et la violence s'installent et les parties terminent les négociations en mettant l'accent davantage sur le protocole de retour au travail (avec immunité contre les gestes abusifs commis au cours du conflit) que sur l'objet premier de la grève.

Troisièmement, il serait bon de remarquer le comportement des média dans cette histoire. Ceux-ci, sur qui une partie des torts doit retomber, ne mentionnent presque plus la question des droits autochtones. Avides consommateurs de sensations fortes, leurs caméras s'attardent de plus en plus sur les arsenals en présence. D'abord utilisés efficacement par les négociateurs mohawks, les média sont maintenant en train de récupérer malencontreusement le drame final à leurs propres fins médiatiques.

Finalement, tout au long du conflit, les gouvernements ont évité d'assumer leurs responsabilités et, parfois, ils ont même tenté de se retirer de ces dangereuses négociations de crainte de n'être trop échaudés. Rarement a-t-on été si peu gouverné qu'au cours des derniers mois. Est-ce cela la conséquence de l'idéologie néo-libérale qui a gagné la faveur d'un nombre croissant d'hom*mes politiques* ?

Dans quelques années nous nous apercevrons peut-être qu'il n'y avait que des fautifs dans toutes cette histoire et que, selon les points de vue, certains étaient plus coupables que d'autres.

Alain Bessette

L'équipe

Directeur :	Alain Bessette
Journalistes :	Jean-Luc Thibault Dominique Claudon Kim Ouellette
Collaborations :	Gilles Brien Geneviève Harvey Jean-Charles Dubé
Caricaturiste :	Pierre Bourgeois
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter

Ecrivez-nous!

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603



L'équipe de L'Aquilon tient à remercier ses collaboratrices estivales, Suzanne Matthews et Isabelle Bertazzo

Monsieur Mulroney tente de passer incognito jusqu'au bout afin d'éviter les questions embarrassantes sur Oka



Opinion du lecteur

M. Alain Bessette
Directeur de *L'Aquilon*

La présente fait suite à votre éditorial du 20 juillet 1990, je déplore autant que vous la politique de laisser-faire du gouvernement pro-fédéraliste de M. Bourassa face à la crise d'Oka.

Cependant, je comprends mal votre effroi vis-à-vis une éventuelle indépendance du Québec en regard des droits des Autochtones puisqu'en mars 1985, le gouvernement souverainiste de M. Lévesque a été le premier à reconnaître les Mohawks comme une nation distincte au même titre que neuf autres nations autochtones au Québec! Les principes qui permettraient de traduire les droits et les pouvoirs de ces nations avaient été définis par la liste des quinze résolutions de 1983. Point n'est-il besoin de vous faire remarquer qu'aucun gouvernement canadien n'est allé aussi loin dans la reconnaissance des droits des Autochtones.

Par contre, le gouvernement fédéraliste de Monsieur Bourassa ne s'est jamais préoccupé des engagements pris envers les Autochtones par le précédent gouvernement. L'histoire retiendra probablement le nom de M. Bourassa comme celui qui n'arrivait jamais à prendre de décisions!

C'est seulement à force de bon sens et de bonne volonté que nous arriverons à réparer une partie des injustices commises envers les premières nations de ce grand continent sans oublier les responsabilités de la minorité blanche qui dirige le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest peuplés en majorité par des Autochtones!

Albert Cormier
ex-résident de
Nanisivik, T.N.-O.

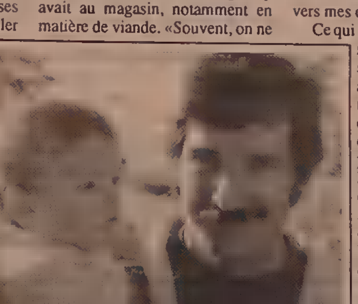
Le nouveau pilier de l'école Allain Saint-Cyr

Un professeur voyageur

À l'heure où les cours reprennent, il n'est pas dénué d'intérêt de se pencher sur le parcours impressionnant du nouvel enseignant de l'école Allain St-Cyr

Dominique Claudon

YELLOWKNIFE - Arrivé du Québec il y a quelques semaines, le nouvel enseignant de l'école Allain Saint-Cyr a un itinéraire professionnel qui vaut la peine d'être conté. Lucien Beaupré nous vient de la banlieue de Québec. Une fois ses études terminées, il décide d'aller enseigner à Porto-Rico. «J'ai fait ça pour changer et satisfaire ma curiosité vis-à-vis d'une autre culture», confie-t-il. «C'est moi qui était en immersion, pas les élèves !», raconte-t-il. En effet, il leur enseignait en espagnol. Ayant suivi des cours sur cette langue au niveau collégial, il n'avait plus qu'à se perfectionner à l'université de Porto-Rico. Il pouvait la fréquenter le matin, étant donné qu'il faisait [redacted] classe de 13H à 20H. De retour au Canada, il se marie et six enfants naîtront de cette union.



M. Lucien Beaupré et son enfant Sonny

À Québec, il a enseigné pendant un an à l'enfance inadaptée. «S'occuper de jeunes socio-émotifs, physiquement ou mentalement handicapés a été une expérience difficile», se souvient-il.

Puis M. Beaupré a vécu ce qu'il est convenu une drôle d'aventure, et ce dans le Québec arctique. Dans les villages reculés de cette autre partie du Grand Nord canadien où il a travaillé, il a dû faire face à des conditions de vie pénibles. «C'était soit la toundra, soit la taïga. Il n'y avait aucune route, et un petit avion venait une fois par semaine, quand la météo le permettait...». Quand aux moyens de communication (radio/TV, téléphone), on n'en trouvait tout simplement pas.

Au début de ce séjour, [redacted] n'était pas vraiment chasseur. Alors il devait se contenter de ce qu'il y avait au magasin, notamment en matière de viande. «Souvent, on ne trouvait qu'une seule chose : des côtelettes de porc. Les Amérindiens aiment ben ça, les côtelettes de porc. J'aime ben ça aussi, mais à un moment donné, tu t'écœures de manger toujours et encore des côtelettes de porc !». C'est alors qu'il s'est rendu compte que s'il voulait consommer d'autres nourritures de base, il devait «aller la chercher là où elle se trouve», en clair : partir à la chasse et à la pêche. Ce qui implique de parcourir le désert de glace à moto-neige, et de construire un *igloo* en cas de tempête de neige...

Un autre problème avait trait à l'intégration au sein de la communauté autochtone. Les siens et lui étaient sans cesse considérés comme des intrus. «On était toujours la minorité. Ça fait que la polémique autour des aborigènes se traduisait par une certaine agressivité des écoliers amérindiens ou inuit envers mes enfants», explique-t-il.

Ce qui se passait la nuit ne s'avérait pas beaucoup plus rassurant. «L'alcoolisme aidant, des autochtones se mettaient à pousser des cris, à se battre entre eux, et même à frapper à ta porte à coups de pieds à 4 heures du matin...», raconte-t-il, avant de poursuivre : «lorsqu'on essaie de défoncer [redacted] porte au beau milieu de la nuit et que tu menaces d'appeler la police, ils s'en foutent parce que les policiers du coin font partie de leur famille ou de leurs amis». Et M. Beaupré de conclure avec humour : «ça développe le caractère !».

Au bout de huit ans dans le Québec septentrional, il prend ses cliques et ses claques ; destination : Hollywood. Non seulement il change radicalement de climat et de milieu, mais il expérimente également un métier très différent du précédent : il devient chef d'une entreprise spécialisée dans la réparation d'équipements hydrauliques et pneumatiques. «J'avais envie de me lancer dans les affaires. De plus, j'avais été sensibilisé au travail manuel par mon père, qui était charpentier», dit-il. Deux ans après, il n'en peut plus. Son travail l'accapare tellement qu'il lui reste très peu de temps à consacrer à sa vie de famille. Quant à la chaleur de la Floride, il ne la supporte même plus!

Retour dans le nord de la Belle Province pour trois autres années. Là, il reprend l'enseignement. Poussé par l'envie de découvrir cette autre dimension de l'Arctique que sont les Territoires du Nord-Ouest, il envoie en 1990 son curiculum vitæ au district d'Éducation n°1 de Yellowknife. C'est ainsi qu'il est contacté, puis recruté par l'école franco-ténoise. Il est chargé d'une classe multiple allant de la 3ième à la 6ième années.

Ce qui le motive ici, c'est que «tout est à faire».

Il voit sa mission d'enseignant francophone sous un angle inhabituel au Canada. «Il ne s'agit pas seulement pour moi d'enseigner en français. J'entends transmettre un héritage culturel. Or nous appartenons à la francophonie, une entité qui ne se limite pas au Canada ni à la France», martèle-t-il.

Nous pouvons donc compter sur Lucien Beaupré pour apprendre à ses élèves de l'école Allain St-Cyr que la francophonie représente une vingtaine de pays, soit environ 120 millions de personnes faisant un usage courant du français comme langue première ou seconde.

D'UN CROASSEMENT À L'AUTRE

Boubou en chute libre

Il est curieux que ce soit le même homme, au cours des vingt dernières années, qui ait été le seul à faire appel à l'armée pour résoudre une situation dramatique (la Crise d'octobre et la crise d'Oka).

J'espère seulement que les autochtones québécois seront aussi patients que les nationalistes québécois. En effet, après avoir pourchassé les «terroristes» nationalistes, M. Bourassa se retrouve presque de leur bord vingt ans plus tard. Peut-être que dans vingt nous le verrons assis devant un symbolique *teepee* fumant un calumet de paix bourré (le calumet) d'un tabac acheté à la boutique hors-taxe de la réserve autochtone la plus près.

-◊-◊-◊-

Au cours de l'été, plusieurs Yellowknifois (ou Couteaujaunois, si vous préférez) se sont lancés hors d'un avion (en plein vol) pour goûter aux joies du parachutisme. Selon une étude empirique réalisée ici-même, il semblerait que trois principales catégories de personnes s'adonnent à ce sport. Il y a les fous, les machos et les suicidaires. Malheureusement pour eux tous, le côté sécuritaire de ce sport les empêchait de jouir pleinement des attraits du sport. Cependant, avec les divers accidents rapportés au cours des dernières semaines, il semble qu'une lueur d'espoir se dessine dans le ciel des parachutistes. Interrogés à ce sujet, voici quelques remarques

Selon un suicidaire : «Y a pas de quoi sauter de joie.»
Selon un fou : «C'est pas mal sauté.»
Selon un macho : «J'aime ça sauter.»
Une personne saine et équilibrée : «Moi je saute mon tour.»

CROOA

Une expérience

La descente d

**Jean-Charles Dubé
et Geneviève Harvey**

Nahanni ! Ce nom à consonnance si douce pour nous aujourd'hui, nous avait plutôt laissés indifférents lorsque nous l'avions entendu pour la première fois à Montréal. Que ce fut un parc déclaré héritage du patrimoine mondial par l'UNESCO en 1979 ou que ses chutes soient deux fois plus hautes que les chutes Niagara, cela nous intrigua bien un peu, mais sans plus.

À notre arrivée à Fort Simpson, nous avons survolé le parc et la rivière Nahanni. À partir de ce moment, l'envoûtement fut total : nous devions descendre cette rivière !

Nous n'avions aucune expérience des rapides. La plupart des gens qui s'attaquent à la Nahanni le font avec un guide ou ont déjà expérimenté des «eaux blanches». Mais nous n'allions pas nous laisser arrêter par de telles considérations. Jacques Harvey, un pilote de brousse de Simpson Air, serait notre personne-ressource. Il nous a mis en contact avec des guides à qui nous avons posé des dizaines de questions qui nous préoccupaient : Qu'est-ce qu'il faut emporter comme bouffe ? Combien de temps devons-nous compter pour la descente ? Où devons-nous nous méfier de la rivière ?

Peu rassurés par les guides qui nous ont suggéré de partir au moins quatre personnes et deux embarcations, nous avons tout de même mis en branle les préparatifs. Une dizaine de personnes ont collaboré à ■ réalisation de notre projet : on nous a prêté un Zodiac (plus paresseux, mais combien plus sécuritaire pour les novices que nous sommes), des rames, une tente légère, des ceintures de sauvetage, etc. En quelques jours, les préparatifs ont été terminés. Certains, nous a-t-ont dit, se préparent et rêvent de cette aventure pendant des années !

Le départ était prévu pour un lundi, 8h00, mais ■ température en a décidé autrement : nous ne sommes partis que le lendemain, 20h00.

Dans le «Twin Otter» où nous avons pris place, deux canots accaparaient déjà la moitié des sièges. Quatre autres passagers y ont pris place. Il est l'heure de boucler les ceintures, direction : Rabitkettle. Après une heure de vol dans d'épais nuages, nous avons distingué la rivière qui semble si paisible du haut des airs. Devant nous s'est dressé ■ «Ragged Range», un chaînon de montagnes parmi les plus impressionnants au monde ! Le pilote nous a conduit au milieu de ces murs de granite noir dépouillés de toute forme de végétation. Seul un glacier blanc et quelques plaques de neige éternelle ont réussi à s'accrocher. Des frissons nous ont glacés en longeant de si près ces terrifiants corridors ; on aurait juré que les ailes de l'avion allait s'y frotter. Vision apocalyptique : on comprend qu'on les appelle les «Unclimbables», celles qu'on ne peut escalader. Si le diable existe, c'est certainement ici son domaine. Pour garder notre sang-froid, il nous a fallu une confiance aveugle en notre pilote dont les manoeuvres tenaient de l'acrobatie et de la haute voltige.

Nous ne sommes sortis de ce labyrinthe que pour connaître une nouvelle émotion : l'atterrissage sur une minuscule piste naturelle de gravier (sandbar) qui fait moins de 300 mètres de longueur. Le pilote a fait son approche et est descendu à quelques mètres de ■ rivière. On ne voyait pas la piste des hublots. On a touché enfin le sol en douceur, mais ■ force du freinage nous a fait apprécier les ceintures de sécurité. Ouf ! De l'avis unanime des passagers, c'est le vol le plus saisissant que l'on puisse vivre.

Il est 22h00. Il nous faut faire vite pour monter le bivouac avant la tombée de la nuit qui arrive plus vite dans les montagnes. L'air est doux. La Nahanni, gonflée par les pluies récentes, défile à bonne vitesse. Le spectacle est grandiose. Bientôt, le ronron de la rivière nous jette dans un profond sommeil.

Au petit matin, nous laissons derrière les autres aventuriers et nous abordons le périple en néophytes. C'est la première fois que nous plaçons notre matériel dans le radeau pneumatique qui nous semble bien exigu. L'opération se fait tout de même sans trop de problèmes, et hop, sur les eaux de la Nahanni ! De Rabittkettle aux chutes Virginia, le courant est relativement calme, ce qui nous permet de nous apprivoiser doucement à la rivière. À peine une heure après notre départ et nous apercevons une énorme femelle orignale. La nature sauvage est au rendez-vous ! Tout est calme ; le bruit de la rivière est fort et laisse à peine passer ■ chant des oiseaux. Le long des berges, des dizaines d'arbres morts, arrachés par la débâcle, nous font réaliser la puissance de la Nahanni.



Au pied des chutes Virginia, deux fois plus hautes que les chutes Niagara, le courant nous pousse vers le quatrième canyon

Nous ne faisons pas de halte pour manger ce midi-là, il en sera de même les autres midis. On se contente de grignoter quelques barres de Granola et de chocolat. C'est le bonheur ! Après neuf heures sur la rivière, nos muscles de citadins n'en peuvent plus. Au détour d'un méandre, nous découvrons les alluvions du «Hell Roaring Creek», l'endroit idéal pour reprendre nos forces tout en fricotant un repas chaud. En nous désaltérant de l'eau verte et limpide de ce ruisseau, une phrase du livre de Dick Turner, *«Nahanni»*, nous revient à la mémoire : «Si vous buvez l'eau des rivières du Nord, vous ne pourrez jamais plus être heureux loin d'elles».

Le lendemain, à l'aube, les bruits de la nature nous tirent du lit. Un petit déjeuner vite avalé et... en avant l'aventure ! Déjà, en ce deuxième jour, l'espace restreint de l'embarcation semble très confortable. Dans la matinée, nous croisons une famille de loutres. L'une d'elles s'approche à quelques mètres du radeau en poussant de petits cris pour nous éloigner de sa progéniture : c'est très amusant. Au détour d'une courbe, un aigle monte la garde sur la rivière du haut de son nid. Imperturbable, il nous suit de son oeil vif jusqu'à ce que nous disparaissions. Au loin, un loup hurle. Sur la rivière, tout est harmonieux, paisible.

Notre carte plutôt sommaire nous suggère un bras que nous croyons plus court : erreur ! Il n'y a presque pas d'eau et nous ne pouvons revenir à contre-courant. Nous devons donc tirer le radeau sur près d'un kilomètre pour rejoindre ■ bras principal de la rivière. Ce soir-là, notre havre est protégé par une berge de boue où nous pataugeons pour mettre l'embarcation à sec. Nous avons parcouru 90 kilomètres en deux jours. Demain, nous serons aux chutes Virginia !

La troisième journée est consacrée au bain de soleil, bercés par le lent courant car le niveau de la rivière a considérablement baissé. Plus on avance vers les chutes, plus ■ rivière est lente et paresseuse, et nous aussi... Si nous profitons à souhait de cette accalmie, ce n'est pas sans penser au tumulte et au portage qui nous attendent au «Five Miles Rapids». Vers cinq heures, nous arrivons au camping en amont des chutes. Nous nous octroyons deux jours pour le portage et la mise en condition mentale nécessaire dans les eaux blanches.

Le samedi matin, nous naviguons quelque 300 mètres pour atteindre le portage. La chute est tout près et ■ grondement assourdissant promet des émotions fortes. Nous nous harnachons pour transporter le radeau gonflé jusqu'au pied de ■ cataracte. La première moitié du parcours se fait sur un trottoir en bois. Dans la seconde partie, le sentier devient de plus en plus étroit et abrupte. Il fait très chaud et nous nous permettons des pauses fréquentes. Enfin arrivés en bas, le spectacle vaut l'effort et les embruns dégagés par les chutes nous rafraichissent agréablement. Un groupe de onze canotiers se prépare à affronter le quatrième canyon. Nous restons à les observer et découvrons au ■ des conversations que plu-

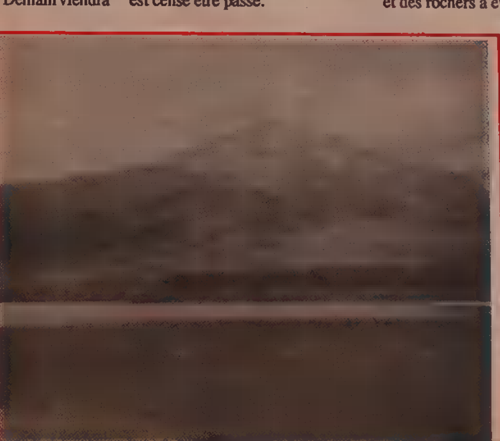
inoubliable !

e la Nahanni

sieurs sont peu rassurés malgré [redacted] présence de leurs deux guides. Les préparatifs sont longs : tout doit être attaché et emballé dans des sacs de plastique, les canots sont recouverts de jupes et ressemblent davantage à des kayaks ; les gens enfilent imperméables et costumes de plongée : on croirait qu'ils vont passer sous les chutes. C'est une leçon pour les novices que nous sommes : demain, nous saurons quoi faire.

Les canotiers sont prêts à partir : en quelques minutes, nous les voyons disparaître, engloutis par le quatrième canyon. Demain viendra trop vite pour nous !

Même allégé de notre bagage, la remontée du portage est pénible, et nous fait sérieusement réfléchir aux deux portages à venir : et si nous n'en faisions qu'un ? Le soir nous enfilons quelques verres de tequila (notre seule bouteille pour le voyage) et décidons de vider le tout, histoire d'oublier le portage du lendemain. Quelle idée géniale ! ! !



Dans les Splits, presqu'une journée pour contourner la «Twisted mountain» sans courant et avec un vent contraire

Dimanche matin, le gazouillis des oiseaux nous casse les oreilles et nous ramène à la réalité : il faut plier bagage. Il ne nous reste qu'à portager deux gros sacs à dos, la tente, les matelas, la nourriture pour dix jours, une bonne gueule de bois... mais plus de bouteille de tequila ! Le portage sera long et pénible.

Monty, un guide hors pair de la Nahanni, nous suggère de le suivre pour cette première journée dangereuse : huit kilomètres de rapides. Il nous précédera dans un gros radeau pneumatique où prennent place une famille londonienne de quatre personnes et une gentille «mémé» de 71 ans, excitée par l'aventure. Nous avons des gargouillis dans l'estomac, mais il est temps et nous devons y aller. On nous a mis en garde : il faut prendre les vagues de face, éviter de les prendre de côté. Et vlan ! dès le premier remous nous fonçons dans la vague de côté. Une vague de plus de cinq pieds nous baptise. Nous sommes trempés, c'est excitant ! Revenus de cette première émotion, nous réussissons enfin à lever les yeux sur ce qui nous entoure. Le quatrième canyon est le plus coloré des quatre. Des murs de toutes couleurs nous entourent : jaune, rouge, ocre, gris, etc. Mais nous sommes encore dans des eaux très tumultueuses et nous devons suivre le radeau-guide. Il faut manoeuvrer avec vigilance. Quelques minutes qui semblent une éternité, les eaux se calment quelque peu tout comme les battements de nos coeurs. Quelle beauté !

Le rapide le plus célèbre de la Nahanni se nomme Figure Huit ou encore les Portes de l'Enfer. Il s'agit d'un virage très prononcé sur la gauche qui nous projette directement sur un mur si nous ne l'abordons pas correctement. Nous avons perdu du terrain sur notre guide et nous approchons dangereusement de ce rapide dont la réputation nous faisait frémir avant même [redacted] départ de Fort Simpson. Le guide semble se tenir sur la droite. Nous tentons de faire de même mais nous sommes déportés à l'extérieur. Il est trop tard ! Nous frôlons le mur et le courant qui tourbillonne nous ramène en arrière. Eh bien ! nous ne ferons pas la Figure Huit, nous ferons la Figure Seize ! Avec toute l'énergie qui nous reste, nous fonçons dans les vagues en travers pour nous approcher du centre du rapide. Le courant nous happe et nous effleurons le mur à nouveau, mais vers la gauche. Ouf ! Le pire est censé être passé.

Un peu plus loin, en face de la Wrigley Creek, la carte annonce des courants difficiles à certains niveaux d'eau. Rien de particulier, si ce n'est des tourbillons sur la droite. Soudainement, le radeau touche le fond, [redacted] courant de la Wrigley nous pousse directement vers les tourbillons, le Zodiac veut tourner, nous approchons d'un mur à toute allure, nous crions, nous ramons... nous nous en sortons... épuisés. Aujourd'hui, nous n'avons été que deux heures sur la rivière, mais deux heures bien remplies, de celles que vous imaginez en voyant des descentes de rivière à la TV, de celles que vous n'oubliez jamais, de celles que vous racontez avec un brin de fierté dans [redacted] voix... ou au bout de la plume ! Le soir, bien au sec autour du feu, nous remercions notre guide de fortune qui nous met en garde contre le «George's Riffle» : «Vous verrez des vagues deux fois plus hautes que celles d'aujourd'hui, et des rochers à éviter à droite.» Il n'en fallait pas plus pour agiter notre sommeil, sans compter la montagne en face du campement qui crachait des coulées de boue en faisant un vacarme inquiétant.

Le lendemain, nous partons devant le guide (nous ne le reverrons plus) et passons les troisième et deuxième canyons et [redacted] Vallée des hommes morts (*Deadmen's Valley*). La légende veut que l'on ait retrouvé les corps décapités de plusieurs chercheurs d'or dans cette vallée. Tous les environs portent des noms lugubres : Headless Creek, Funeral Range, etc. The *Gate* monte la garde à l'entrée du second canyon. La rivière tourne à 180° devant un mur droit et lisse de 416 mètres. Difficile de croire que dans un tel virage le courant reste calme et vous permet d'observer cette curiosité géographique. En fin d'après-midi, nous approchons de George's Riffle. Il faut accoster sur l'île tout près pour étudier le rapide et voir comment l'aborder. Ça semble difficile mais nous tenterons d'éviter le pire en longeant la gauche du rapide. Comme pour la Figure 8, nous sommes déportés par le courant et devons involontairement repasser une deuxième fois George's. L'expérience commence à rentrer !

Après une longue journée d'émotions fortes, nous campons sur une petite île dans le premier canyon, le plus imposant par sa hauteur. Nous repartons de bon matin pour passer le Lafferty's Riffle, beaucoup plus redoutable que dans les descriptions que l'on nous en a faites. Vers midi, nous arrivons à Kraus Hot Springs où nous retrouvons les onze aventuriers du samedi précédent et douze Italiens plutôt décontenancés : ils étaient partis sans jupes pour les canots et ont coulé sous le poids de l'eau qui remplissait leurs embarcations. Le drame s'est passé dans le quatrième canyon, en bas des chutes. Ils ont perdu un canot (retrouvé plus bas sur une grève) et tout le matériel qu'il contenait fait maintenant partie des trésors de la Nahanni. Tous les autres canotiers repartent sur la rivière et nous nous retrouvons seuls pour jouir d'un bain de trois heures dans des eaux sulfureuses de 32°C. Nous apprécions cette journée tranquille, sans nous douter de ce qui nous attend dans les «Splits», une série de méandres où un courant très faible et des fourches à n'en plus finir auront raison de notre moral que nous avions cru à toute épreuve.

Durant treize heures nous ramons contre le fort vent avec la sensation de ne pas avancer. À 18h00, nous sommes encore tout près de la «Twisted Mountain» que nous longeons depuis six ou sept heures. Nous cherchons des berges abordables, mais le sable est trop mou et nous calons jusqu'aux genoux dès que nous mettons le pied par terre. Nous devons sans cesse éviter les «Windfalls» (arbres plantés dans le sable mou aussi bien sur les berges que dans le lit de la rivière). Finalement, à 23h00, distinguant à peine les berges, nous trouvons une petite plage assez dure pour amener le radeau à sec. Le temps de monter la tente et nous ronflons. Au lever du jour, deux petites heures d'aviron et nous sommes à Nahanni Butte pour enregistrer notre sortie du parc. Yvonne, la gardienne qui travaille pour le Parc nous propose de nous conduire à Blackstone en bateau en moteur d'où nous pourrons revenir par la route à Fort Simpson . Ce faisant, elle nous épargne bien des sueurs et grincements de dents, car le courant est quasi inexistant sur la rivière Liard en cet endroit. On appelle ce trajet (Nahanni Butte-Blackstone) le «Long Reach» à cause du courant. Nous sommes bénis ! Nous acceptons son offre avec joie et disons au revoir à la Nahanni avec beaucoup de regret. *En effet, ce n'est qu'un au revoir:* nous reviendrons.



Leroux, Beaulieu et les autres

La petite histoire des francophones dans les Territoires du Nord-Ouest

Par Denis Perreault et Hughette Léger

17ième épisode

Le XXe siècle, l'intégration des francophones dans la vie des Territoires

Au dernier épisode, nous avons débuté la deuxième partie de cette petite histoire des francophones en racontant ce que ceux-ci ont vécu depuis le début du siècle. Nous avons parlé aussi des francophones qui habitent aujourd'hui les Territoires du Nord-Ouest. Nous verrons comment ils vivents dans les communautés et leur relation avec les autres groupes.

Les francophones qui habitent aujourd'hui les T.N.-O.

D'autres sont moins définitifs sur leur résidence prolongée dans les Territoires. Leurs raisons diffèrent. Ainsi, une des personnes interrogées voudrait y rester longtemps mais s'en aller un jour. Pour un ex-Franco-manitobain de Norman Wells, c'est un séjour de sept ans qui l' a décidé à y demeurer. Il aime beaucoup le Grand Nord à cause de la proximité de la nature.

En résumé, même s'il est difficile de le faire, compte tenu de la richesse des propos, on peut dégager trois motifs principaux qui amènent les francophones à venir habiter les Territoires: les emplois, le goût de l'aventure et la proximité de la nature. Comme l'a énoncé une Acadienne/Franco-ténoise attachée aux Territoires, le Nord est un endroit spécial.

La vie dans les communautés

Les francophones sont éparpillés à travers l'Arctique. Leur concentration détermine, en dernière instance, la possibilité de vivre leur culture.

Par exemple, les Franco-ténois qui habitent dans les régions d'Inuvik, du Keewatin et du Kitikmeot ont beaucoup plus de difficulté à vivre en français que dans les regions de Fort Smith et de Baffin, principalement parce qu'ils y sont peu nombreux. De plus, les services en français, tels la radio, la télévision, les services sociaux y sont inexistants. La vallée du Mackenzie, en particulier, attire les gens en provenance de la Colombie-Britannique et des Prairies, mais il y vit plusieurs francophones. L'Alberta francophone peut être un facteur déterminant et un moteur dans l'amélioration des services en français disponibles pour la région de Fort Smith. Dans la région d'Inuvik, la présence francophone n'est pas aussi facilement identifiable. Par contre, la concentration de francophones est élevée dans l'Arctique de l'Est, principalement à Iqaluit. On y constate un nombre plus élevé de services en français disponibles. Montréal est pour Iqaluit ce qu'Edmonton est pour Yellowknife.

Pour bon nombre d'entre eux, la vie culturelle française ne sera possible que si dans chaque communauté on dispose de services et d'instruments de communication en français. Pour ceux qui ont des enfants, la qualité de l'éducation et la possibilité de donner une bonne base d'enseignement en français déterminera la durée de leur séjour dans le Nord.

Les relations des francophones avec les autres groupes

Les témoignages qui ont été recueillis portent à croire que les rapports entre les différents groupes ethniques/linguistiques sont généralement cordiaux et sans conflits apparents.

La plupart des personnes qui ont participé aux entrevues affirment qu'elles entretiennent des rapports cordiaux avec les autres groupes et que le degré de tolérance entre les différentes cultures est beaucoup plus élevé dans les Territoires du Nord-Ouest qu'il le serait dans certaines autres parties du pays, entre autres les Prairies, et en particulier l'Alberta.

Or, mises à part les vieilles rancunes historiques entre les Français et les Anglais, il semble que l'esprit de tolérance prévaut entre ces deux groupes, particulièrement là où le nombre de francophones est important, comme à Iqaluit. En ce qui concerne les rapports entre les autochtones et les francophones, la plupart des témoignages rapportent qu'il n'existe aucun problème majeur.

Un Franco-ténois d'Iqaluit maintient que les Inuit ont tendance à être agressifs dans l'arène politique lorsqu'il est question des langues officielles, mais qu'en dehors du contexte politique, ils sont tolérants et acceptent les autres. De leur côté, les francophones qui habitent dans les Territoires du Nord-Ouest depuis longtemps, ou qui sont venus par goût de l'aventure et/ou pour connaître d'autres cultures, finissent par nouer de bonnes relations avec les autochtones.

Certains francophones qui se sont intégrés dans la communauté autochtone, en épousant des Inuit ou des Amérindiens, ou qui ont choisi de faire des Territoires leur nouvelle patrie, croient que les langues autochtones devraient rapidement jouir d'un statut officiel dans le Grand Nord.

L'avenir des francophones dans le Grand Nord

Comment ces francophones, résidents de longue date, perçoivent-ils leur avenir et l'avenir du français dans les Territoires du Nord-Ouest?

La très grande majorité des francophones habitant le Grand Nord depuis de nombreuses années n'éprouvent aucun désir pressant de partir. Ce sont, en général, des personnes qui sont venues seules ou en couple à la recherche de travail et d'aventure.

Par contre, les francophones qui sont employés par les grandes compagnies comme Bell Canada ou par les forces armées ou encore par la fonction publique n'ont, majoritairement, aucune intention de s'établir dans les Territoires du Nord-Ouest. Leur «visite» (lire: passage) dans le Grand Nord, pour employer le terme d'un résident d'Iqaluit, n'est qu'une étape dans le cheminement de leur carrière. On retrouve cette même considération chez les anglophones. Ils y resteront un an ou deux, et ils repartiront soit vers leur point d'origine soit pour un autre poste. Par conséquent, les chances de participation communautaires sont moins élevées parmi ce groupe. À la longue, on considère que cette situation rend difficile le développement communautaire.

On affirme que ce n'est pas le travail qui obligera certains à quitter le Nord, mais plutôt le désir de voir leurs enfants recevoir une bonne formation scolaire. On considère que la qualité de l'enseignement, en général, n'est pas satisfaisante dans les Territoires du Nord-Ouest (on attribue, entre autre, cette situation au roulement du personnel enseignant). De plus, le facteur linguistique joue un rôle important dans de tels projets. Certains Franco-ténois retourneront à leur point d'origine pour s'assurer que leurs enfants puissent recevoir une bonne éducation en français.

Une chose semble certaine parmi les francophones qui ont partagé leurs idées et leurs expériences de vie dans les Territoires du Nord-Ouest: tous sont fiers de leur héritage et n'oublieront jamais leurs racines, qu'ils soient Métis, Québécois, Acadiens ou francophones de l'Ouest. Par contre, la formation scolaire, l'origine et les alliances sont des facteurs qui peuvent influencer la façon d'entrevoir l'avenir du fait francophone dans le Nord.

Dans la vallée du Mackenzie et dans la région du Keewatin, les gens ne sont pas complètement convaincus qu'ils pourront plus facilement vivre en francophones, contrairement à Iqaluit où la concentration de francophones est beaucoup plus élevée. Même si on reconnaît la portée de la loi sur le statut bilingue des Territoires, plusieurs imaginent difficilement son application: ils appréhendent une application parcimonieuse en dehors des grands centres.

Dans la région de Baffin, les francophones se montrent plus optimistes en ce qui a trait à la continuité du fait français dans le Nord. La proximité du Québec, la télévision et la radio françaises, les journaux, l'Association francophone, la présence de Bell Canada et de Transports Canada, même les services aléatoires qu'offrent la banque, les programmes de langue première et de langue seconde en français à l'école leur permettent d'assurer une continuité, du moins temporaire, à leur vécu francophone.

Or, il est évident que ce sont les francophones qui ont accès à des services en français qui croient avoir les meilleures chances de conserver leur culture tout en demeurant dans les Territoires.

Aussi, les francophones qui sont le plus préoccupés à conserver l'usage du français sont ceux qui sont convaincus qu'il est essentiel que les enfants reçoivent une base solide en français, autant a l'école qu'à la maison.

Une grande majorité de francophones qui habitent les Territoires veulent y demeurer longtemps et même y mourir. Pour eux, il est important qu'ils soient considérés comme des Ténois à part entière. La reconnaissance de leur langue et de leur culture passe aussi par la valorisation de cette langue et de cette culture. Cette valorisation améliorera leur qualité de vie certes, mais enracinera davantage leur contribution à la vie des Territoires du Nord-Ouest.

Comme on le constate, d'hier à aujourd'hui, les Franco-ténois sont fiers d'être de ce coin de pays et veulent continuer d'y œuvrer en conservant leurs racines françaises et en préservant leur culture, leur manière d'être, leur différence.

Les entrevues ont été réalisées dans le cadre du «Rapport Perreault, rapport du comité de consultation sur les services en français dans les T.N.-O.» , Yellowknife, déc. 1988, éd. Rapport FFT,147 pages et annexes.

Au prochain numéro

QUELQUES CONTES ET LÉGENDES DÉNÉ ET INUIT

Arctique de l'Est Arctique de l'Est

Les cours de «Kick boxing»

Se défendre avant tout

Kim Ouellette

IQALUIT - Marcel Girard, instructeur en sport, conditionnement physique et KJB, style combat de rue, est arrivé à Iqaluit il y a quelques mois afin de promouvoir ses techniques de combat et de défense.

Depuis un mois maintenant, Monsieur Girard offre des cours de KJB, plus communément appelé *Kick Boxing*, en tentant d'y insérer un aspect psychologique.

«Mes cours ne sont pas axés sur le fait qu'une personne doit apprendre à se battre afin de faire du mal aux autres. Si j'apprends que l'un de mes élèves bat les autres parce que cela l'amuse, il sera expulsé du cours. Je suis là avant tout pour que les élèves puissent développer une confiance en eux-mêmes et leur apprendre à se défendre avant tout», explique monsieur Girard.



Au centre communautaire de l'A.F.I., quelques jeunes apprennent les rudiments du kick boxing.

L'auto-défense est devenue aujourd'hui un atout dans la vie des gens, mais il ne faut pas négliger le fait que si l'on est attaqué par une personne armée, on n'a pas toujours le temps de se servir des techniques de défense.

Monsieur Girard nous explique ce qu'il en pense : «Voilà la raison pourquoi on apprend également à se battre dans mes cours. Il ne faut pas hésiter quand quelqu'un t'attaque avec un couteau. Il faut penser à sa propre vie avant celle de l'agresseur. C'est préférable que ce soit toi qui aille en cours parce que tu as sauvé ta vie, plutôt que l'agresseur qui y soit pour ton meurtre».

Il existe sept niveaux dans le KJB et, comme dans le karaté, le plus haut niveau est reconnu par la ceinture noire. Ce ne sont pas nécessairement les meilleurs combattants qui passent leur niveau, il faut avoir d'autres aptitudes également.

«Il faut un certain potentiel psychologique, beaucoup de patience et, surtout, énormément de discipline pour réussir. Il est possible de passer un niveau sans avoir à faire un combat», nous révèle Monsieur Girard.

Avec cinq ans d'expérience en karaté et trois en KJB, Monsieur Girard en est rendu à son cinquième niveau. Il se donne deux ans pour arriver au dernier niveau.

«J'espère arriver à entraîner quelqu'un qui pourra prendre la relève lorsque je partirai, car je considère que ces cours peuvent aider plusieurs gens. Ils aident à amener les personnes à croire en eux-même et, de plus, les gens apprennent à se respecter comme êtres humains», continue Monsieur Girard.

Les cours sont ouverts à tous, même aux personnes ayant un handicap physique. Monsieur Girard considère que toute personne peut bénéficier de l'apprentissage de l'auto-défense : «J'essaie toujours d'adapter le style de défense ou de combat à la personne. Si quelqu'un amputé d'un bras vient suivre mes cours, on va donc travailler à utiliser au maximum ses autres membres. Après tout, les techniques ne sont souvent qu'une question d'équilibre».

Une quinzaine d'élèves suivent présentement les cours à raison de deux fois par semaine.

Dès l'automne, Monsieur Girard a l'intention de commander des équipements qui rendront les cours encore plus intéressants, espérant ainsi augmenter le nombre d'étudiants.

«J'espère simplement aider les gens à se défendre et à se protéger car la majorité des gens qui se battent, le font parce qu'ils ont peur et c'est de cette façon que les gens se blessent. Il vaut mieux éviter le combat plutôt que de risquer d'en sortir blessé», termine Monsieur Girard.

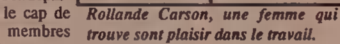
Augmentation du nombre de membres à l'A.F.I.

Rollande Carson bat un record

Kim Ouellette

IQALUIT - Il y a eu une double innovation en sein de l'Association francophone d'Iqaluit (A.F.I.) cette année. En effet, aux dernières élections, un poste de directeur-trice du recrutement a été créé et à la suite de cela, un nombre record de 150 membres a été atteint.

Madame Rollande Carson, directrice au recrutement, s'est mise au travail à la suite de son élection à ce poste en avril dernier. À cette époque, l'A.F.I. comptait environ 70 membres. Aujourd'hui, grâce au travail de Madame Carson, l'association a battu un record de tous les temps en dépassant le cap de 150 membres actifs.



Rollande Carson, une femme qui trouve sont plaisir dans le travail.

«Notre association se dote d'un certain prestige, comptant parmi ses membres, le maire d'Iqaluit, Yvon Blanchette, le gérant de la Banque Royale, Gilles Parent ainsi que le directeur opérationnel T.N.-O. secteur de l'Est de Bell Canada, Monsieur Yvan Vallée. Leur adhésion démontre une preuve de leur fierté d'être francophone et le milieu de la francophonie en est flatté», déclare Madame Carson.

À ce jour, 158 personnes sont membres de l'A.F.I. Madame Carson ne veut cependant pas tout prendre le crédit pour ce fabuleux nombre. Elle clarifie : «Le recrutement n'est pas vraiment la responsabilité d'une personne seulement mais c'est bien grâce aux efforts de plusieurs membres qui recrutent leurs amises. Pour moi, c'est une tâche agréable car c'est si facile de vendre ton produit quand tu y crois».

L'A.F.I. peut se compter chanceuse d'avoir parmi ses membres une personne aussi dynamique et dévouée que Madame Rollande Carson. Elle ne cesse de promouvoir sa langue maternelle avec coeur, ce qui donne encore plus de charme à sa belle personnalité.

Le but que s'était fixée Madame Carson (atteindre 150 membres) a été réalisé de façon majestueuse. «La plus grande fierté que j'ai dans tout ça, est que la 150e carte de membre, je l'ai remise à ma mère qui vient de s'installer à Iqaluit. C'est elle qui fut la réalisation de mon but», conclut Madame Carson.

Base militaire à Iqaluit

Un projet de plus de 22$ millions

Kim Ouellette

IQALUIT - La compagnie Roch Lessard s'est installée à Iqaluit au mois de juin dernier afin de mener à terme un projet de construction d'une valeur de 22 millions de dollars pour le ministère de la Défense nationale.

L'Aquilon a rencontré Monsieur Germain Cardinal, ingénieur-directeur du projet, qui nous a donné plus de détails sur le sujet. «Le ministère de la Défense nous a octroyé le contrat d'emplacement d'opération avancée qui s'échelonnera sur une période de 3 ans», nous confie Monsieur Cardinal.

Les travaux prennent place sur le terrain de l'ancienne piste d'atterrissage. Une soixantaine de personnes sont affectées à ce projet et la compagnie a installé sur les lieux un campement pouvant loger 64 personnes. À l'intérieur de ces modules, on retrouve également une salle de jeux et une cafétéria.

La compagnie s'est engagée à construire quatre hangars pour les avions F-18, un bâtiment d'équipements, un d'opération, en plus du complexe d'hébergement qui comptera trois étages et s'étendra sur une surface de plus de 300 pieds de long, ce sera le plus gros bâtiment du projet.

Les bâtiments ne seront pas construits cette année. Monsieur Cardinal explique : «Nous nous concentrons sur le terrassement cette année. Nous devons faire une voie d'accès pour les F-18 afin qu'ils puissent sortir de la piste et se rendre aux hangars». De nouvelles routes seront également aménagées entre les différents bâtiments.

Existant depuis une vingtaine d'années, la compagnie Roch Lessard est établie à St-Georges de Beauce dans la province de Québec. Elle a l'expérience du terrain nordique et c'est l'un des points forts ayant favorisé la compagnie dans l'octroi du contrat.

« La construction dans le nord est très différente de celle au Québec, surtout à cause du terrain constamment gelé. Il faut toujours penser les plans en fonction des piliers qui tiennent les bâtiments, chose que l'on ne voit pas au Québec», ajoute Monsieur Cardinal.

[illegible] sera active à Iqaluit [illegible] à octobre, et ce, [illegible] contrat. Dès l'an [illegible], la population d'Iqaluit [illegible] bâtiments [illegible] aussi une augmentation [illegible] dans le nombre de résidants.

Carrières et professions

La Charte canadienne des droits et libertés interdit toute forme de discrimination dans l'embauche. Pensez-y !

L'Aquilon

Offre d'emploi

Journaliste/assistant-e à la rédaction

L'Aquilon, le seul journal francophone des Territoires du Nord-Ouest, à parution bimensuelle, est à la recherche d'un-d'une journaliste/assistant-e à la rédaction.

Description de tâches

Relevant du directeur, le-la titulaire du poste effectuera les tâches de couvertures journalistes et de rédaction de textes et participera au montage du journal.

Exigences

-Connaissance de la francophonie minoritaire ;
-expérience de la presse écrite ;
-connaissance des différents logiciels MacIntosh ;
-excellente maitrise de la langue française ;
-connaissance de la langue anglaise.

Conditions d'emploi

-La durée du contrat est d'un an avec possibilité de renouvellement ;
-le poste est disponible immédiatement ;
-le salaire annuel initial est de **25 000$ à 27 000$**, selon l'expérience, et est réajustable après trois mois de probation ;
-une allocation logement de **400$ par mois** est versée ;
-le lieu de travail est Yellowknife

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 21 septembre 1990 à :

L'Aquilon
C.P. 1325
Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
Fax :(403) 873-2158

Pour de plus amples informations, communiquer avec Alain Bessette, directeur, au (403) 873-6603

la commission nationale des parents francophones

cnpf

OFFRE D'EMPLOI

LA COMMISSION NATIONALE DES PARENTS FRANCOPHONES
est à la recherche d'un(e) coordonnateur(trice) national(e) du préscolaire

Description du poste La personne retenue sera responsable de la mise en oeuvre du plan d'action de la CNPF dans le secteur préscolaire. Tout en exigeant la coordination des recherches; de la formation; de la campagne de sensibilisation, ce poste doit aussi assurer la liaison entre les divers intervenants du secteur. Le(la) coordonateur (trice) devra aussi agir sur demande comme personne ressource auprès des composantes et ce, autant dans le secteur des garderies que des prématernelles ou autres formes de projets préscolaires.

Exigences Une formation universitaire dans un domaine relié à la petite enfance et une expérience de travail de deux ans en milieu minoritaire sont des conditions minimales d'embauche. Toutefois les demandes de candidat(e)s ayant une expérience de travail exceptionnelle et une formation collégiale pertinente seront aussi acceptées.

Lieu de travail: St-Boniface (Manitoba)

Date d'entrée en fonction: Novembre 1990

Salaires et avantages sociaux: Selon les normes en vigueur à la CNPF

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 21 septembre 1990 au:

Directeur général
Commission nationale des parents francophones
200A - 170, rue Marion
St-Boniface (Manitoba)
R2H 0T4 télécopieur: 204-233-0358

Ce projet est rendu possible grâce à la collaboration du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du gouvernement du Québec

Revenu Canada, Accise

Yellowknife (T. du N-O)



Vérificateur(trice)s (32 553 $ - 41 378 $)

Nº de référence : #62-0380-(W8F)

Vous effectuerez des vérifications moyennement complexes des livres et des registres de contribuables et de réclamants de remboursement. Vous fournirez, en outre, des conseils aux contribuables concernant leurs droits et responsabilités et aiderez les vérificateur(trice)s principaux(ales).

Vous devez être admissible à un titre comptable professionel ou posséder un diplôme universitaire d'une université reconnue avec une spécialisation pertinente en comptabilité ou en vérification. Une expérience dans l'un ou l'autre de ces domaines est essentielle.

Agent(e)s de vérification (34 579 $ - 38 954 $)

Nº de référence : #62-0381-(W8F)

Vous vérifierez les livres et les registres des contribuables et de réclamants de remboursement selon diverses lois , en plus de fournir des conseils aux contribuables relativement à leurs droits et responsabilités.

Vous devez posséder un diplôme d'études secondaires et une formation spécialisée en comptabilité, soit l'équivalent de l'achèvement du troisième niveau du programme C.M.A. ou C.G.A. L'expérience de la comptabilité ou de la vérification est indispensable.

La connaissance de l'anglais est essentielle pour ces postes.

Les candidat(e)s au poste d'agent de vérification devront réussir l'examen de sélection d'agents au niveau d'entrée (ESANE). Des arrangements seront faits à cette fin. Une vérification de la fiabilité sera effectuée avant la nomination. Veuillez joindre à votre demande d'emploi une **copie de vos** relevés de notes, de votre diplôme d'études collégiales ou universitaires, du relevé de vos cours du programme C.M.A. ou C.G.A., etc. Vous devez, en outre, détenir un permis de conduire valide et être disposé(e) à vous déplacer.

En plus des salaires susmentionnés, nous offrons une excellente gamme d'avantages sociaux, notamment une indemnité de logement de 5 400 $ par année ainsi qu'une indemnité d'isolement variant entre 3 095 $ et 8 283 $.

Acheminez votre demande d'emploi et(ou) votre curriculum vitae d'ici le **14 septembre 1990**, en indiquant le numéro de référence **à Delilah St. Arneault, Commission de la fonction publique du Canada, 9700, avenue Jasper, Edmonton (Alberta) T5J 4G3. Tél. : (403) 495-6141**.

Nous souscrivons au principe de l'équité en matière d'emploi.

Les renseignements personnels sont protégés en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Ils seront conservés dans le fichier de renseignements personnels CFP/P-PU-040.

This information is available in English

Commission de la fonction publique du Canada — Public Service Commission of Canada — Canada

Urbaniste, utilisation des terrains régionaux

Affaires indiennes et du Nord
Yellowknife (T. du N-O.)

CFP-PSC

Vous serez chargé(e) d'élaborer et de mettrez en oeuvre un programme de planification de l'utilisation des terrains, d'organiser et d'émettre des études portant sur ce sujet et sur d'autres questions pertinentes, ainsi que de formuler, coordonner et gérer un plan de travail régional intégré. Enfin, vous superviserez et établirez des plans reliés à l'utilisation des terrains à des fins d'approbation ministérielle.

Vous devez posséder un diplôme en géographie, en architecture du paysage ou en planification régionale, doublé d'une vaste expérience comprenant des responsabilités de plus en plus importantes en planification de l'utilisation de terrains. Une maîtrise et(ou) l'admissibilité à l'Institut canadien des urbanistes serait souhaitable.

Vous devez aussi avoir des antécédents en mise sur pied de projets de planification interdisciplinaires comprenant des facteurs socio-culturels et environnementaux, de même que dans l'organisation, la supervision et la coordination du travail d'autres professionnels et(ou) de personnel technique affectés à ces projets. Une expérience de travail en milieu interculturel est indispensable.

La connaissance de l'anglais est essentielle.

Le salaire varie entre 45 221 $ et 54 521 $. Nous offrons en outre une excellente gamme d'avantages, notamment une indemnité de logement de 5 400 $ par année et une indemnité d'isolement allant de 3 095 $ à 8 283 $.

Acheminez votre demande d'emploi et(ou) votre curriculum vitae d'ici le **14 septembre 1990**, en indiquant le numéro de concours 62-0352(W8F), à **Delilah St. Arneault, Commission de la fonction publique du Canada, 9700, avenue Jasper, bureau 830, Edmonton (Alberta) T5J 4G3. Tél. : (403) 495-6144.**

Il se peut que d'autres postes semblables soient comblés par ce concours.

Nous souscrivons au principe de l'équité en matière d'emploi.

Les renseignements personnels sont protégés par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Ils seront conservés dans le fichier de renseignements personnels CFP/P-PU-040.

This information is available in English

Canada

Commission de la fonction publique du Canada — Public Service Commission of Canada



Dans les T.N.-O., les stations météorologiques attirent les ours

Gilles Brien (Météocom)

Depuis plus de 40 ans, les Territoires du Nord-Ouest sont maintenant devenus l'un des plus vastes laboratoires météorologiques du globe. En avril 1947, l'inauguration de la station météorologique Eureka, dans le haut Arctique des Territoires, sur l'Ile d'Ellsmere, marquait l'établissement d'un lien permanent entre la météorologie arctique et la science. Elle fut suivie quelques mois plus tard par l'inauguration de Resolute, station météorologique centrale de l'archipel arctique canadien. Aux cours des trois années suivantes, on établit trois centres météorologiques supplémentaires dans le haut Arctique, l'un à Isachsen (fermé par la suite) un autre à Mould Bay et enfin un dernier centre à Alert, à la latitude de 82 degrés 30 minutes, ce qui en faisait la station la plus nordique du monde. À l'origine, l'ouverture des cinq stations était un projet mixte canado-américain, connu sous le nom de *JAWS*, mais en 1972 l'exploitation des stations est passé entièrement sous le contrôle canadien.

Pendant plus de quatre décennies, les stations ont été des avant-gardes éloignés pour l'étude et l'enregistrement des masses d'air arctiques dont on sait le rôle essentiel pour ce qui est de la météorologie nord-américaine. De plus, ces stations ont apporté une aide considérable à l'aéronautique, à la navigation arctique et aux climatologistes. La raison d'être de toutes les stations météorologiques est de fournir des observations fréquentes et régulières des paramètres atmosphériques afin de saisir les conditions météorologiques actuelles, de préparer des prévisions et de déterminer la climatologie de la région. Une fois que l'on avait établi des stations dans l'Arctique à des fins météorologiques, rien de plus naturel que de favoriser de nombreux autres projets scientifiques. On a ainsi mis en place des enquêtes et recherches sur la neige, la température du sol et l'isolation. Aujourd'hui, on peut mesurer les quantités d'ozone sur une base quotidienne et de plus, le CO_2 est échantillonné une fois par semaine à Alert et Mould Bay. Même les rayons-gamma et les neutrons de l'atmosphère des T.N.-O. sont surveillés à Alert, pour le compte du Conseil national de recherches du Canada.

Un visiteur choyé

L'établissement de stations météorologiques dans cette région des T.N.-O., n'allait pas passer inaperçu du plus imposant membre de la faune locale - l'ours blanc. À certaines de ces stations, les ours présentent maintenant un danger tel, qu'on a tenu ces dernières années un colloque à Toronto sur les moyens d'éloigner ces animaux. Le principal conférencier a été Paul Grey, superviseur de la gestion de l'habitat du gouvernement des T.N.-O. Sa principale préoccupation, c'est que les ours blancs sont une espèce protégée et qu'il est interdit de les tuer. À moins que l'on se trouve en danger, il faut, pour tuer un ours blanc, obtenir la permission du gouvernement des T.N.-O. C'est en novembre 1983 que l'on a abattu, pour la dernière fois, un ours à proximité d'une station météorologique.

La question devient donc: comment éloigner ces ours ? Certaines méthodes sont plus dangereuses que d'autres, comme le recours à des balles de caoutchouc ou de plastique. La personne qui utiliserait une telle arme s'exposerait à un ours éventuellement en furie, mais ne disposerait que d'une arme non meurtrière, d'une précision contestable et d'une portée de 100 pieds. En outre, les ours blancs courent bien plus vite qu'on le suppose.

Tout d'abord, afin de ne pas se laisser surprendre, il faut détecter les ours. Parmi les moyens et dispositifs pour détecter la présence d'un ours, il y a les chiens, les détecteurs de mouvements par micro-ondes, les systèmes de détection à fil et par infra-rouge. Ce dernier moyen est apparemment le plus efficace. Le détecteur se déclenche sous l'action de la chaleur corporelle de l'animal. Bien entendu, si un ours s'approche d'une station météorologique, c'est qu'il s'attend à une rétribution. Le principal moyen de dissuasion est de lui donner l'inverse, en lui causant une grande frayeur ou une autre expérience désagréable. La méthode la plus efficace semble celle d'un générateur d'impulsions sonores aléatoires, qui produit divers sons qu'un ours ne peut tolérer.

Peut-être verra-t-on un jour l'un de ces générateurs réussir à tenir à bonne distance un ours blanc en diffusant de la musique *heavy-metal*, par exemple...

Dès le prochain numéro, les Franco-pages seront de retour



pour l'année scolaire 1990-1991

Une femme dans le feu de l'action

Lors de l'inauguration de la nouvelle station de sapeurs-pompiers, qui a eu lieu le 23 août dernier, nous avons eu la chance de rencontrer une professionnelle tout feu, tout flamme.

Dominique Claudon

Si vous apercevez une femme qui s'active parmi nos braves sapeurs-pompiers lors d'un incendie ou d'un accident, ne soyez pas étonné : Gorda Groothuisen travaille dans la capitale territoriale comme *fire man* - pardon !, comme *fire fighther*...

Le moins qu'on puisse dire est que l'itinéraire de Mme Groothuisen est singulier. Septentrionale de fraîche date, elle est originaire de l'Europe nordique, ses parents ayant immigré de Hollande en 1959, alors qu'elle avait deux ans. Relativement typé, son physique trahit d'ailleurs son origine.

Après des études en éducation physique à l'université de Calgary, elle trouve un travail dans [redacted] milieu de la santé mentale. Au bout de cinq ans, elle juge qu'elle a besoin de découvrir un nouvel horizon professionnel. Alors elle décide de monter à Yellowknife, en quête d'un emploi au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, en 1988.



Coup de tête

Très vite, son attention est attirée par une annonce classée dans la presse locale, qui recherche des pompiers volontaires. «Je ne savais pas si j'allais prendre la place, mais je voulais voir de quoi ça retournait». Indubitablement, elle a pris conscience qu'elle allait se frotter à une profession traditionnellement masculine lorsqu'elle a assisté à la première réunion destinée aux candidats. «J'étais un peu tendue ... voir cette majorité écrasante d'hommes !». Recrutée au début de l'été 89, elle suit, dans la foulée, un stage de formation, dont elle réussit les épreuves finales. Cette mise en condition a raison de ses appréhensions initiales. «J'ai trouvé que ça valait la peine de s'engager dans cette voie», dit-elle. Tant et si bien qu'elle devient pompier volontaire à plein temps quelques mois plus tard, avant d'être embauchée comme professionnelle en décembre. La période probatoire est de six mois.

Elle n'est pas déçue de la manière dont se passe son insertion ; elle est agréablement surprise de constater qu'elle ne doit pas faire face à une animosité ni à des remarques sexistes. «Je n'ai pas eu à faire le sale boulot ; l'équipe m'a traité en égale», précise-t-elle. Du côté de sa famille, les réactions ont été du genre «Super ! Vas-y, fonce...», après quelque étonnement.

En effet, ce n'est pas évident d'être «sapeuse-pompière». À ce sujet, elle reconnaît qu'elle a été relativement secouée lorsqu'elle a dû faire face au premier accident majeur de sa carrière parmi les «combattant(e)s du feu». Depuis lors, elle a eu l'occasion de s'aguérir...

Un futur pompier ?



L'inauguration de la nouvelle station de sapeurs-pompiers à Yellowknife a permis aux enfants de «conduire» un véritable camion

Une première au Collège de l'Arctique

Cours d'aquarelle en français

YELLOWKNIFE - Le Collège de l'Arctique met sur pied le premier cours post-secondaire en français dans les Teritoires du Nord-Ouest. Il s'agit d'un cours d'aquarelle, lequel aura lieu du 19 septembre au 21 novembre, sachant que l'inscription coûte 105$. Les trente heures d'enseignement se passeront dans une salle arrangée à cette fin et, occasionnellement, en plein-air. La perspective, le paysage, et la théorie des couleurs feront partie des thèmes abordés.

Avis aux amateurs d'art, il est encore temps de s'inscrire ; un seul étudiant est présentement sur la liste. «Normalement, dix inscriptions sont nécessaires pour lancer un tel enseignement ; même si je n'en ai que cinq, il sera mis en branle», déclare la responsable des études à temps partiel, Su Windle. Bref, des pertes financières sont à craindre, «mais c'est de toute façon le cas quand on démarre un nouveau programme».

Autre point problématique : le Collège est à la recherche d'un professeur d'art pour combler le poste. «On finira par en trouver un ; les talents ne manquent pas par ici», estime Mme Windle.

Notons que cette initiative pédagogique en direction des étudiants francophones n'est qu'un début. A suivre...

Pour tout renseignement : Su Windle, Centre Scotia (4ième étage), C.P. 1769, YK, X1A 2P3. Tél. : 920-8877.

D.C.



Prix «André Piolat» Journal de l'année

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife 50¢ dans les Territoires C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 5 numéro 17, Vendredi le21 septembre 1990

L'enseignement du français, langue première ou seconde

Encore beaucoup de travail sur la planche

Dès le départ, la Rencontre territoriale des parents francophones a mis en évidence le conflit d'intérêts entre la minorité officielle et le gouvernement de Yellowknife dans le domaine scolaire.



De gauche à droite : MM. Paul Charbonneau, directeur général de la CNPF, Joseph Handley, sous ministre à l'Éducation, Roger Lepage, juriste et Fernand Denault, président de la FFT.

Dominique Claudon

La Rencontre territoriale des parents francophones a eu lieu du 14 au 16 septembre dernier, en vue de faire le point sur la situation de l'Éducation dans les Territoires du Nord-Ouest. Une initiative indissociable du contexte type où tout (ou presque) est à faire.

C'est ainsi qu'il y a un an, presque jour pour jour, se déroulait un colloque qui ciblait «les perspectives d'avenir en matière d'éducation en français dans les T.N.-O.».

Cette volonté des responsables de la communauté d'informer et d'être informé est la conséquence d'une prise de conscience récente.

Remis à la Fédération Franco-TéNOise (F.F.T.) en 1988, le rapport Perreault sur les besoins de services en français établissait que la question scolaire était considérée par la base comme une priorité du développement communautaire.

En 1990, non seulement l'affaire est toujours aussi capitale, mais elle est devenue, par ailleurs, brûlante, et ce n'est pas terminé ! Qualifier ce dossier de *conflictuel* et donc de *politique* est un euphémisme.

A l'état embryonnaire, le service de cours en français fonctionne à deux vitesses. Dans un cas, c'est quasiment un tour de force que d'obtenir 90 minutes d'enseignement en français, comme à Iqaluit. Dans l'autre, l'obtention d'une école homogène - de taille modeste - dans la capitale territoriale a été littéralement arrachée aux autorités. Pour couronner le tout, la loi scolaire ignore superbement le droit consti-

Suite en page 2...

La visite du président de Radio-Canada, Gérard Veilleux

La tournée de la boîte

Dominique Claudon ■ Jean-Luc Thibault

Le nouveau président de la Société Radio-Canada a rendu une visite rapide à ses bureaux de Yellowknife, lundi dernier. C'était sa première visite à Yellowknife depuis sa nomination, à la même époque l'an passé, au poste de grand argentier de la société d'État. Il est venu à Yellowknife pour achever sa tournée de prise de contact avec les différentes stations de Radio-Canada.

Il s'était rendu à Iqaluit un peu plus tôt, cette année. Cette deuxième visite dans les T.N.-O. lui a donc permis de se familiariser avec une autre région du service septentrional de Radio-Canada. Il connaît maintenant l'envergure du défi que la Société aura à relever pour satisfaire sa clientèle. Le service nordique de Radio-Canada comprend le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nord du Québec incluant la Baie James.

Le dossier de Radio-Canada, secteur français, pour Yellowknife peut servir d'exemple des difficultés rencontrées pour assurer le mandat qui lui a été confié.

M. Veilleux a renoué son appui envers les initiatives potentiels de développement, notamment, en ce qui concerne le service en français que la communauté francophone réclame depuis dix ans. Il dit comprendre le sentiment de frustration des Franco-Ténois. Il admet que le dossier a assez traîné, en rappelant toutefois que la situation a beaucoup évolué au cours des derniers mois. Selon les dernières nouvelles, le service de radio-télévision réclamé pourrait être sur les ondes dès le printemps prochain.

Avec un soutien financier provenant du Secrétariat d'État, la Société va installer l'équipement de retransmission et assurer l'entretien pour les trois premières années. Et après? Une entente devra être conclue entre la Société et l'Association franco-culturelle de Yellowknife qui

Suite en page 4..

Adieu été, bonjour hiver...



Un jeune enfant profite des dernières belles journées d'été (est-ce qu'il y en a eu un, au fait ?) pour se balader près du lac et se dégourdir les jambes avant les gros froids d'hiver.

La revendication territoriale des Dénés/Métis

L'impasse persiste

Rien ne va plus entre le gouvernement fédéral et les Dénés/Métis concernant la revendication territoriale. La résolution, qui a été votée l'été dernier par leur Assemblée, signifie pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Tom Siddon, un rejet de l'entente du 9 avril. Entretemps, les Dénés et les Métis du delta du Mackenzie s'orientent pour une négociation régionale de leur revendication territoriale, basée sur cette entente.



Jean-Luc Thibault

Le ministre Tom Siddon était de passage dans les Territoires du Nord-Ouest au début de la semaine pour rencontrer les dirigeants des Dénés et des Métis concernant les négociations de leur revendication territoriale.

Le ministre s'est dit «grandement préoccupé du fait que les dirigeants dénés et métis n'aient pas respecté leur engagement de soumettre à l'approbation de leurs membres l'entente du 9 avril».

Lorsqu'il a accepté de les rencontrer, c'était pour leur stipuler très clairement que son gouvernement n'avait aucunement l'intention de modifier l'entente. «Je voulais déterminer ce que sous-entendaient les résolutions de l'Assemblée et je voulais m'assurer que les dirigeants comprenaient notre position. Je voulais indiquer que nous n'envisagions pas d'apporter des changements aux questions de principe fondamentales de la politique sur les revendications.»

De leur côté, les représentants Dénés estiment qu'il est présentement très difficile de trouver un terrain d'entente. «Nous avons reçu un mandat en juillet dernier où les chefs nous demandent d'améliorer certains aspects de l'entente signée

Suite en page 4...

La mer est calme à Iqaluit...



SOMMAIRE

Caricature
voir en page 4

Les franco-pages
voir en pages 6 et7

Rencontre territoriale des parents francophones

L'article 23 de la Charte

«Droits à l'instruction dans la langue de la minorité»

1) Les citoyens canadiens

a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident,

b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada, et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province, ont dans l'un ou l'autre cas le droit d'y faire instruire leurs enfants, au niveau primaire ou secondaire, dans cette langue.

2) Les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français ou en anglais au Canada, ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, au niveau primaire et secondaire, dans la langue de cette instruction.

3) Le droit reconnu aux citoyens canadiens par les paragraphes 1 et 2 de faire instruire leurs enfants, au niveau primaire et secondaire, dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province:

a) s'exerce partout dans la province où le nombre des enfants de citoyens ayant ce droit est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité;

b) comprend, lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de les faire instruire dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique, financés par les fonds publics.

Hay River

L'exécutif reprend du service

Armelle Létourneau

Hay River - Après un été calme et pluvieux, le 22 août dernier, le comité exécutif de l'Association franco-culturelle de Hay River reprenait du service.

Il s'est parlé d'éducation ; les classes d'immersion et le prochain colloque qui se déroulera à Yellowknife. Rappelons qu'en septembre 1989, il y a eu un colloque sur l'éducation où de nombreux sujets ont été discutés et depuis il y a eu plusieurs développements. Au niveau de l'instruction en français, les parents francophones de Hay River ont entrepris des démarches pour mettre sur pied des cours d'immersion en français. D'après Mme Annette Wright, représentante du projet en éducation, il est dur d'être précis sur le futur ici à Hay River, et si le projet est réalisé, cela prendra du temps mais finalement nous obuendrons des résultats concrets.

Il a été aussi question du projet passe-partout, cette émission pour enfant qui sera présentée sous peu dans les écoles. Également, on pourra amener ses enfants à la bibliothèque le samedi matin où sera diffusée l'émission durant une heure.

Au niveau culturel, avec la déléguée Myriam Williams, l'exécutif a proposé un spectacle avec la collaboration du *Women's center*.

Il a été aussi question du concours de cartes de Noël bilingues avec la participation des écoles.

Finalement, l'annonce a été faite concernant l'Assemblée générale annuelle de la Fédération franco-ténoise qui aura lieu en septembre à Yellowknife.

Comme on le voit, ici à Hay River ça a bougé !

Suite de la page 1

Éducation

tutionnel à une instruction dans la langue de la minorité officielle.

Lors de la conférence de presse qui a fait figure de lancement de la Rencontre, différents intervenants ont exprimé leurs vues sur la problématique en question. Le directeur général de la Commission nationale des parents francophones, Paul Charbonneau, a évoqué les conflits passés et présents entre les provinces et les défenseurs de l'école homogène. L'homme de loi et constitutionnaliste Roger Lepage a expliqué pourquoi ces mêmes parents ont raison de réclamer pour leurs enfants une instruction dans la langue de la minorité. Quand au président de la F.F.T., Fernand Denault, il a blâmé le gouvernement des T.N.-O. et le Secrétariat d'État pour leur attitude «passive» face aux demandes «légitimes» des parents franco-ténois.

De son côté, le sous-ministre de l'Éducation, Joseph Handley, a confirmé que le pouvoir territorial met dans le même sac le français et les langues autochtones comme langues d'enseignement, laissant entendre qu'il s'agit d'un seul et même problème. Le représentant du ministère de l'Éducation ne nous a pas caché que le gouvernement veut faire l'économie d'un contrecoup qui serait causé par le vote d'un amendement rendant la loi constitutionnelle. Un tel geste donnerait satisfaction à la minorité officielle, mais il serait, vraisemblablement, impopulaire auprès de la majorité aborigène.

Au sein de la francophonie des T.N.-O., on répond notamment que ce n'est pas la faute des Franco-Ténois si les langues autochtones n'ont pas de légitimité constitutionnelle, et que ces derniers ne sont pas plus responsables de l'officialisation tardive des langues autochtones au niveau territorial.

Les pièges dans la palette des cours de français

Quand immersion rime avec désillusion

Pour un parent francophone, il est vital d'être bien informé pour choisir de façon réfléchie telle ou telle catégorie de cours en français pour son enfant. Surtout quand on sait que c'est l'avenir d'une communauté qui est en jeu.

Dominique Claudon

École d'immersion, école bilingue, école homogène... Autant de formules qui laissent perplexes nombre de parents francophones désirant transmettre leur héritage linguistique et culturel à leur(s) enfant(s). Faire un choix en connaissance de cause est une chose ; disposer de plusieurs options en est une autre ! Or il semble que les familles franco-ténoises doivent se débrouiller avec deux réalités peu reluisantes : l'offre de cours en français est réduit à la portion congrue dans les Territoires du Nord-Ouest, et l'information en direction des parents fait souvent défaut. Il suffit de connaître des témoignages pour s'en convaincre.

Ainsi, Marie-Claire Leblanc, de *Canadian Parents for French*, a raconté un cas d'assimilation évitée de justesse. «Un parent avait inscrit son jeune en maternelle à l'école Allain Saint-Cyr, avant de le retirer pour le mettre en immersion, car elle n'était pas certaine de son choix initial. Étant donné l'ampleur du désastre - l'enfant refusait catégoriquement de parler français à la maison -, elle a rebroussé chemin cette année en le plaçant définitivement à l'école francophone. Deux semaines seulement après la rentrée des classes, il faisait l'effort de parler à nouveau dans sa langue maternelle d'une façon inespérée».

Quant aux écoles bilingues, elles ont un effet doublement néfaste. Paul Charbonneau, directeur général de la Commission nationale des parents francophones, a déclaré qu'en Nouvelle-Écosse, un tel système a produit des Acadiens «semilingues», c'est-à-dire qui maîtrisent à moitié et le français et l'anglais.

À propos des parents originaires du Québec qui sont obsédés par le bilinguisme et qui, de ce fait, envoient leurs élèves en école d'immersion, l'avocat Roger Lepage a expliqué l'évolution de familles québécoises de Saskatchewan. «À Régina, beaucoup de Québécois travaillant dans la G.R.C. viennent suivre une formation d'au moins trois ans. Au début, ils envoyaient leur(s) enfant(s) en immersion pour qu'ils acquièrent une bon anglais. Les choses ont changé. D'une part, de plus en plus de ces parents les mettent à l'école de la minorité pour que leur progéniture apprenne correctement le français. D'autre part, ils se rendent compte que les leurs peuvent apprendre l'anglais à l'extérieur de l'école, en l'espace de quelques années de séjour à peine. Une fois retournés chez eux, ils informent leurs collègues du danger de voir leur(s) enfant(s) accuser notamment un retard scolaire à leur retour au Québec, en cas de choix de l'école d'immersion. Et cette information se propage efficacement».

Les participants à la Rencontre territoriale des parents francophones ont discuté pendant toute la fin de semaine dernière

Mme Leblanc a abondé dans le même sens. «Lors du colloque de l'an passé, ça m'a fait l'effet d'un réveil à coup de poêle à frire sur la tête quand le conférencier Me Foucher a dit qu'il y a moins de 65% des élèves francophones en immersion qui vont jusqu'au bout de leurs études secondaires ! Si je n'avais pas été sensibilisée, je serais toujours persuadée que l'école d'immersion ne fait pas mieux en langues que l'école homogène».

Conclusion de Marie-Claire Leblanc : «si je n'avais pas eu la chance d'assister à ce colloque, je serais très probablement encore en train de travailler contre l'école francophone...».

Aujourd'hui, elle travaille de concert avec l'Association des parents francophones de Yellowknife (A.P.F.Y.).

Conférence

La paix mondiale

La paix inévitable ? Voici un grand espoir de cette époque menacée par les armes nucléaires et les catastrophes environnementales. Cet espoir est né de l'arrivée actuelle de l'humanité à sa maturité collective.

Les lieux dédiés à la paix comprennent tous les parcs et jardins dans les milieux urbains et ruraux, qui symbolisent cette croyance que la paix est à la portée du genre humain.

Ces lieux ont été choisis pour inspirer et promouvoir le comportement paisible et pour nourrir la flamme du rêve réalisable de la paix mondiale.

Il n'y a pas assez de ces lieux ! Nous en avons besoins davantage !

Conférencier : John MacLeod est architecte paysagiste et professeur adjoint à l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal. Natif de l'ouest canadien, il a évolué dans sa profession à Québec pendant huit ans avant de se tourner vers l'enseignement en 1985. Membre actif de la communauté baha'is, il a présenté plusieurs articles et conférences sur l'architecture de paysage et la paix mondiale à des colloques nationaux et internationaux.

La conférence aura lieu dimanche le 23 septembre à 19h30 à la bibliothèque publique de Yellowknife. L'entrée est libre.

L'événement est parrainé par les Baha'is de Yellowknife

Rencontre territoriale des parents francophones

Un avis éclairé

Pourquoi la loi scolaire des T.N.-O. est inconstitutionnelle

Alors que l'Association des parents francophones de Yellowknife s'apprête à poursuivre en Justice les Territoires pour cause d'inconstitutionnalité de la loi scolaire, les personnes présentes à la Rencontre ont eu l'opportunité d'écouter Me Lepage disséquer cette dernière.

Dominique Claudon

Au printemps dernier, un rapport confidentiel démontrait de façon évidente l'inconstitutionnalité de la loi scolaire des Territoires du Nord-Ouest. L'Association des parents francophones de Yellowknife avait confié à l'avocat constitutionnaliste Roger Lepage le mandat de passer au crible cette législation, en regard des droits des parents franco-ténois.

Roger Lepage, avocat et constitutionnaliste

Au début de l'été, des représentants de la communauté francophone des T.N.-O. informaient directement le ministre de l'Éducation, Stephen Kakfwi, de cet état de chose, et l'invitaient à modifier la législation territoriale dans le sens du respect des droits de la minorité officielle en matière d'instruction. Depuis, rien n'a réellement avancé.

Lors de l'atelier animé par Me Lepage, celui-ci a d'abord dépeint le cadre historique d'un pan de la constitution fondamental pour les parents francophones : l'article 23.

Il faut remonter le temps jusqu'en 1867, date à laquelle une Loi constitutionnelle (N.D.L.R. : l'ex-Loi sur l'Amérique du Nord britannique) affirme - dans l'article 93 - protéger les «droits confessionnels», ou droit de réclamer une école protestante (sous-entendu : anglophone) ou catholique (donc francophone). Tout le monde prenait alors pour acquis le fait que la protection des droits confessionnels allait de pair avec celle des droits linguistiques. Ce parallélisme officieux s'effondre en 1917, lorsqu'une action judiciaire en Ontario amène le Conseil du banc de la reine (la Cour suprême de l'époque) à rendre le jugement selon lequel l'article 93 ne protège dans l'enseignement que la religion. En fait, cela ne fait qu'entériner la nouvelle réalité démographique : appartenances confessionnelle et linguistique ne sont plus automatiquement liées. «Les Francophones avaient beau ne pas être d'accord avec cette distinction, ils ont dû vivre avec ça jusqu'en 1982», a commenté Roger Lepage.

Paul Charbonneau, directeur général de la C.N.P.F.

Cette années est précisément celle du rapatriement de la constitution, dont l'article 23 est conçu pour combler les lacunes de l'article 93 de l'ancien droit constitutionnel.

Cela posé, il s'agit d'interpréter le fameux article. En 1986, un juge de la Cour suprême a prétendu que les droits linguistiques données par la Charte ont le tort d'être un compromis politique, ce qui implique une interprétation restrictive. Résultat : les provinces anglophones ont commencé à exploiter cette brèche inespérée.

Le summum du conflit, c'est l'affaire Bugnet/Mahé, au cours de laquelle la Cour suprême confirme le droit de gestion d'une école homogène aux parents francophones - si le nombre d'élèves est suffisant.

«Heureusement, la décision de la Cour a permis de clarifier l'épineuse situation : elle a considéré que l'interprétation à donner doit être large et libérale, afin de s'assurer d'atteindre le but visé [qui est de promouvoir l'instruction de la minorité dans sa langue]». Et le juriste d'ajouter : «même si c'est un compromis politique, l'article 23 est là pour réparer les erreurs du passé, la disposition réparatrice étant destinée à remédier, à l'échelle du pays, à l'érosion potentielle de l'une des communautés linguistiques officielles, et à concrétiser la notion de partenaires égaux, sur le plan de l'instruction, des deux minorités reconnues». Pour couronner le tout, Me Lepage estime qu'il est possible d'aller plus loin que de faire reconnaître par la Justice l'inconstitutionnalité de la loi scolaire en question, et ce en revendiquant le droit à une compensation financière pour cause de délit constitutionnel (concept récent). «Il y a eu un déni de justice, qui fait que la communauté touchée - les Franco-Ténois - aurait droit à des dommages et intérêts, en particulier si tel Francophone a dû envoyer sa progéniture dans une école secondaire lointaine pour qu'elle puisse être scolarisée dans la langue officielle de la minorité à laquelle elle appartient».

Comme on le voit, le premier des droits protégés par l'article 23 est le droit à l'instruction dans sa langue minoritaire. Face aux pouvoirs publics qui voudraient restreindre ce droit sous prétexte de ressources insuffisantes, notre constitutionnaliste affirme que la «décision Mahé» aboutit à la possibilité pour un parent d'exiger que son enfant soit scolarisé dans sa langue maternelle, même si son enfant est le seul élève francophone à Tuktoyaktuk... Le deuxième droit concerne un programme d'instruction, là où le nombre le justifie, et financé par les fonds publics. Encore faut-il définir, dans les Territoires, ce qu'est un programme d'instruction. Roger Lepage observe : «est-ce que c'est un cours en français par ci, par là ; ou bien est-ce un enseignement global dans cette langue, de la maternelle à la 12ième année ? Ce qui est sûr, c'est que ce n'est pas de l'immersion, car un décision judiciaire avait donné tort à des parents de la Colombie-britannique qui demandaient un programme d'immersion au nom de l'article 23».

«Là où le nombre le justifie...». Une formule qui a fait couler beaucoup d'encre dans l'affaire Bugnet/Mahé, d'autant plus que ce relativisme laisse, par définition, la porte ouverte à des contestations de tous bords. Cela dit, des faits tangibles nous permettent de défricher cette micro-jungle juridique. Ainsi, l'animateur de l'atelier notait qu'en 1985, la Saskatchewan a amendé sa loi scolaire au sujet d'écoles privées désirant pouvoir ouvrir avec cinq élèves d'au moins trois familles. Si l'on examine la situation dans les Territoires, comme l'a fait remarquer la responsable de la Rencontre, Diane Mahoney, on constate l'existence de dix écoles comprenant moins de trente élèves. De son côté, le président de la Fédération Franco-Ténoise, Fernand Denault, a insisté sur les réalités géographiques : «il est évident que personne ne saurait nous traiter en se basant sur la situation démographique d'Edmonton...». Et l'avocat de lui emboîter le pas : «transférez les 55 000 Ténois à Toronto, et vous n'obtiendrez même pas une école avec ça !». Voilà des données qui lui font dire que les tribunaux seront appelés à prendre en compte le contexte pour déterminer le nombre d'élèves suffisant pour octroyer une école à la minorité.

Au chapitre du rapport entre l'article 23 de la constitution et la loi scolaire territoriale, Me Lepage a dressé la liste des points litigieux.



Bernadette Leblanc-Fortier, présidente de l'A.P.F.Y.

En premier lieu, la législation ne reconnait pas l'article 23 ; elle passe sous silence les droits de la minorité francophone.

En deuxième lieu, la loi attribue une délégation de pouvoir discrétionnaire total aux Administrations scolaires locales (A.S.L.) pour la maternelle, la 1ère et la 2ième années. «Cela veut dire que si l'A.S.L. de la communauté, où vous vous trouvez, se prononce contre tout enseignement en français pour les trois premiers paliers, vous n'êtes pas protégés», indique Me Lepage. Qui plus est, le ministre bénéficie d'une délégation de pouvoir absolu sur les classes allant de la 3ième à la 12ième années. «En conséquence, il peut décider du jour au lendemain qu'il n'aura pas (ou plus) d'instruction en français à ce niveau».

En troisième lieu, l'action des Francophones semble restreinte par les limites rigides des juridictions scolaires des T.N.-O. Problème : «dans son application, l'article 23 ignore ces limites. Contrairement à ce que prétend la loi scolaire, il serait donc possible d'obtenir un nombre suffisant à l'échelle des Territoires».

Que répond le ministre de l'Éducation à la requête franco-ténoise de réformer la législation sur l'instruction ? En août dernier, Stephen Kakfwi annonce que des consultations et des études en cours doivent aboutir à des *propositions* (et non à des mesures) à l'automne 92, *en vue* d'amender la loi (sous-entendu : dans un délai extensible à souhait). Raison évoquée : la «volonté politique» de prendre en compte les langues autochtones officielles.

Or il se trouve que le statut des langues aborigènes n'a pas la valeur constitutionnelle du français, dont l'entière reconnaissance prime sur n'importe quelle considération territoriale. Roger Lepage précise qu'une contestation judiciaire des Franco-Ténois devrait permettre de faire dire à la cour qu'on ne peut retarder la mise en œuvre d'un droit constitutionnel pour raison politique, d'autant plus qu'une profession de foi politique n'a aucune valeur juridique, ni de longévité garantie...

En cour, le gouvernement des T.N.-O. n'aurait pas l'air crédible, puisqu'il se donne un échéancier d'au moins deux années supplémentaires pour modifier sa loi scolaire, alors que la constitution est en place depuis huit ans déjà...

Seul point positif repéré par l'homme de loi : la législation sur l'Éducation donnerait le droit à une commission scolaire autonome si cinquante contribuables pétitionnent dans ce sens.

Joseph Handley, sous-ministre à l'Éducation

Me Lepage a terminé son intervention en avertissant les personnes présentes à la Rencontre que tous les gouvernements (Whitehorse excepté) abandonnaient leur attitude intransigeante, en matière de droit à l'instruction dans la langue de la minorité, quand ils se retrouvaient aux portes de la cour... À ce sujet, l'action en cour que va intenter l'Association des parents francophones de Yellowknife n'est plus qu'une question de semaines.

ÉDITORIAL

En réponse ... au problème de l'assimilation

L'éternelle question de l'éducation en français

Maintenant que vient de se dérouler la rencontre territoriale sur l'éducation en français dans les T.N.-O., on s'aperçoit encore une fois qu'il n'est pas drôle tous les jours d'être membre d'une minorité linguistique (à l'exception de la minorité anglophone du Québec, il va sans dire).

L'assimilation galopante qui frappe les francophones ténois n'est plus à démontrer. Seul îlot de résistance, la très septentrionale Nanisivik constitue un cas marginal tant par sa spécificité socio-économique (ville minière isolée où les gens ne viennent que pour un court laps de temps) que par l'absence de transfert linguistique du français vers l'anglais.

Malheureusement, on ne peut demander à tous les Francophones de retourner vers leurs régions natales au bout de deux ou trois ans de travail dans les T.N.-O. En effet, leur région natale risque d'être frappée du même mal s'ils sont originaires de l'extérieur du Québec et, de toute façon, plusieurs ont en tête de s'établir en permanence ici et c'est là que les problèmes commencent.

Que ce soit dans la vie professionnelle ou dans la vie sociale et même dans la vie familiale (dans les couples mixtes), le Francophone est plongé dans un environnement anglophone. Au bout de quelques années à ce régime, la langue s'effiloche, la pensée s'anglicise et il devient de plus en plus dur de résister.

Mais les problèmes de l'assimilation et du transfert linguistique ne sont pas tant reliés à cette situation de l'adulte plongé en milieu anglophone qu'à celle de l'enfant qui naît et grandit en *anglais*. *Il s'agit d'un phénomène universel et* difficilement contournable. C'est ce qui faisait dire à un jeune couple ayant un enfant en bas âge qu'ils n'hésiteront pas à retourner au Québec au moment où l'enfant entrera à l'école.

Est-ce la seule alternative ?

Plusieurs croient qu'il est possible d'éviter le désastre par l'obtention dans les T.N.-O. d'un droit à l'éducation en français, formel et mis en application. Leur espoir réside dans les classes homogènes où l'enfant serait instruit dans sa langue et où il serait mis en contact avec la culture francophone dans un contexte d'apprentissage.

Malheureusement, cela n'est qu'illusion !

L'exemple des autres provinces ayant leurs institutions francophones d'enseignement démontrent bien que cela n'est pas suffisant pour contrer l'assimilation des jeunes. La culture semble être une chose bien plus fragile et qui nécessite plus qu'une instruction en français et une vie familiale francophone. Disons, tout au plus, qu'il s'agit d'une bonne base pour aider l'enfant à conserver sa culture et sa langue maternelle, mais que c'est insuffisant.

Jusqu'à présent, aucune solution ne surgit pour contrer le mouvement d'assimilation, seule une grande concentration de la population francophone parvenant à en endiguer le flot comme c'est le cas au Nouveau-Brunswick et dans certaines régions de l'Ontario. Avec moins de 3% de la population totale des T.N.-O., la communauté francophone n'est même pas en nombre suffisant pour former ne serait-ce qu'un embryon de «ghetto».

Il sera intéressant d'entendre les suggestions lors de la Commission nationale d'étude sur l'assimilation qui tiendra des auditions cet automne. Il est à espérer que ce ne sera pas encore une fois un simple constat de la situation car ce sont surtout des solutions qui nous manquent, pas des données.

Alain Bessette

Suite de la page 1

Les Dénés et les Métis

en avril et de ne céder aucun des droits consentis par les traités. Le ministre devrait comprendre notre position», a déclaré Bill Erasmus, le chef de la Nation dénée.

M. Erasmus a avoué être quelque peu confus face à toute cette situation. Il a rappelé que le 9 avril dernier le ministre avait laissé la porte ouverte à certains compromis sur la question des droits accordés par les traités et qu'aujourd'hui, le ministre refuse d'en discuter.

Pour M. Erasmus, il est clair que l'entente peut passer si le gouvernement accepte de bouger. «S'il n'y a pas d'ouverture de la part du fédéral, il n'y aura pas d'entente, c'est ça la réalité. Je demeure cependant optimiste. Ce n'est pas encore tout à fait mort. Nous avons une base pour discuter : l'entente du 9 avril, mais ce ne sera jamais suffisant si elle n'est pas améliorée».

Le chef de la Nation dénée a mentionné un recours possible devant les tribunaux si jamais la position du fédéral ne change pas. «S'il le faut, nous sommes prêts à aller en cour pour défendre nos droits.»

La négociation régionale

Concernant l'intention avouée du Conseil tribal du delta du Mackenzie de négocier l'entente sur une base régionale, M. Erasmus admet qu'il y a là une possibilité de réglement si le ministre accepte les arguments avancés par les leaders de cette région, mais il se dépêche d'ajouter qu'une entente régionale démentirait l'entente du 9 avril basée sur une entente globale.

M. Siddon, qui s'est rendu à Inuvik après sa rencontre avec les dirigeants dénés et métis pour discuter du sujet avec le Conseil tribal de cette région, a révélé qu'il prendrait en considération leur demande mais qu'il ne rendrait pas de décision avant quelques semaines, soit avant de faire rapport au Cabinet au sujet des derniers développements sur l'ensemble du dossier. Ce sera ensuite au Cabinet de décider de la réponse du Canada aux résolutions de l'Assemblée.

La situation à Oka

La réunion de Yellowknife a été interrompue par une démonstration d'appui aux Mohawks de Kanesatake. M. Siddon a répondu en indiquant qu'il était sensible à leurs préoccupations mais que le gouvernement fédéral n'aura jamais pour politique de négocier les questions relatives aux revendications territoriales sous la menace de violence ou à la pointe d'un fusil.

Le Koweit de l'an 2000

Le koweit exige la souveraineté-association!

L'équipe

Directeur :	Alain Bessette
Journalistes :	Jean-Luc Thibault Kim Ouellette
Journaliste coopérant :	Dominique Claudon
Collaborations :	Carole Bérubé Gilles Brien Martin Clifford Armelle Létourneau
Caricaturiste :	Pierre Bourgeois
Montage :	Jean-Charles Dubé
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous!
L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603
Bureau de l'Arctique de l'Est
C.P. 365
Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0
(819) 979-6325

Abonnement : 18 $ individus ;30 $ institutions

Je m'abonne ...
Nom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : ....
Tél. : ....

Suite de la page 1

Visite du président Veilleux

Avec un soutien financier provenant du Secrétariat d'État, la Société va installer l'équipement de retransmission et assurer l'entretien pour les trois premières années. Et après? Une entente devra être conclue entre la Société et l'Association franco-culturelle de Yellowknife qui parraine le dossier avec l'appui de la Fédération Franco-TéNOise.

M. Veilleux a d'ailleurs promis d'en parler au ministre responsable, Marcel Masse, pour faire avancer davantage le dossier.

Outre ce sujet qui concerne plus spécifiquement les francophones, le président a souligné le travail du personnel en parlant de zèle professionnel. Il remarque aussi qu'il existe un sentiment d'inquiétude chez les employés face à l'avenir. Dans un contexte de déréglementation, il trouve normal cette réaction. Il s'est fait rassurant sur l'avenir de la Société d'État. Selon lui, il y aura toujours une place pour un service public de radio-télévision.

La visite de M. Veilleux s'est terminé par un dîner en compagnie d'une cinquantaine d'invités, dont le ministre Stephen Kakfwi et Mme la députée, Ethel Blondin.

Lors de l'allocution qu'il a prononcée en fin de repas, Gérard Veilleux a souligné l'importance donnée au secteur privé au détriment du secteur public. Selon lui, on met trop d'emphase sur la concurrence, et à force de vouloir être le plus fort, le plus gros, on oublie trop souvent, selon lui, la prise en compte de la dimension humaine, fonction primordiale du secteur public. Bien qu'il soit d'accord avec l'ouverture économique sur un marché plus vaste, il déplore le côté impersonnel que ça entraîne. Il ajoute qu'il faut équilibrer le tout par une vie culturelle et sociale ; il n'est plus possible de vivre isolé. Il a expliqué que d'un côté, on doit évoluer dans un monde qui s'internationalise, il faut donc, de l'autre, compenser avec une approche plus humaine. Pour réussir cette énorme tâche, il croit essentiel de créer un pont entre les gens, le pont de la communication et c'est à la radio et à la télévision que revient le mandat de transmettre ces valeurs plus personnelles qui enrichissent la société.

M. Veilleux est reparti pour Ottawa avec en tête la possibilité de transférer le bureau du service nordique d'Ottawa au Grand Nord. Dans une entrevue sur les ondes de la station locale, M. Veilleux a estimé les coûts opérationnels d'un tel transfert à près d'un million de dollars.

Une Commission fédérale de passage à Yellowknife

Les technologies de reproduction face aux particularités du Nord

De l'infertilité à la pratique de mère porteuse, en passant par la manipulation de fœtus, la Commission fédérale, en charge du dossier des technologies de reproduction, a du pain sur la planche.

Dominique Claudon

À l'heure où la procréation sans le sexe rejoint le sexe sans la procréation, les technologies de reproduction font l'objet d'une enquête fédérale non seulement sur ses aspects médicaux et scientifiques, mais également sur ses incidences juridiques, éthiques, et économiques sur les femmes, les enfants, la famille et la société en général. Mise sur pied en 1989, la Commission chargée du dossier a choisi de commencer sa tournée de consultations dans le Grand Nord. Elle était dans la capitale du Yukon le 11 septembre et le lendemain dans celle des Territoires du Nord-Ouest.



Pour le juriste Martin Hébert, le droit ne règlera pas tous les problèmes éthiques

À Yellowknife, le contexte géographique et culturel a été le problème soulevé de prime abord devant les commissaires.

La représentante de l'association locale «Les femmes et le droit», Carole Roberts, a sensibilisé les spécialistes à un obstacle typiquement septentrional : comment faire passer dans les langues aborigènes les concepts nés de cette «révolution technologique» ?. La présentation de Brenda Percy, du Centre des femmes de Yellowknife, est allée dans le même sens : «on n'est pas informé comme on devrait l'être. Moi qui suis au fait de l'actualité, je ne savais même pas qu'il existait une coalition de gens s'intéressant aux techniques de reproduction. Alors qu'est-ce que ça va être quand il va falloir faire passer de l'information plus riche dans les localités isolées ?». D'après elle, la commission devrait s'assurer que seront prévus des normes, des mises en garde et tout renseignement de telle sorte que le patient soit sûr qu'il existe une régulation des prestations de service en matière de technologies de reproduction.

Information et prévention étant connexes, la présidente de la Société TAWOW, organisme communautaire déné, Linda Hudson, a proposé qu'un enfant adopté - ou né d'une mère inséminée artificiellement avec le sperme d'un donneur - devrait avoir accès aux données sur son père génétique, par exemple : ses antécédents médicaux et son origine ethnique.

Autre domaine discuté : le contrôle financier et éthique.

«Les moyens en argent, actuellement canalisés vers la recherche sur les techniques de reproduction, seraient mieux utilisés si on s'attaquait d'abord aux causes de l'infertilité», a lancé Mme Hudson, faisant directement allusion au fait que les septentrionaux ont un mode de vie qui font d'eux les champions nationaux des maladies transmises sexuellement, cause première de stérilité. Elle souhaite d'autre part qu'une étude soit faite sur les effets de l'avortement et de la contraception sur le taux de fertilité.

Linda Hudson n'a pas manqué d'aborder le dossier brûlant de la bio-éthique. «En dehors des cas désintéressés, la pratique de mère porteuse est une exploitation de la femme, surtout quand on sait que la mère naturelle est très souvent issue d'une classe économiquement faible», a-t-elle constaté. Selon elle, cela peut même engendrer des troubles émotionnels aussi bien chez la mère que chez l'enfant.

Concernant l'utilisation des embryons, le médecin et militant «pro-vie» Jack Bromley a exprimé son hostilité à l'utilisation de ceux-ci à des fins d'expérimentales, allant jusqu'à comparer cette pratique avec celles des scientifiques nazis.

Cette question de la vie prénatale a été soulevée par Mme Hudson ; elle a rappelé que les autochtones considèrent que le fœtus est un être humain à part entière. Ce qui lui fait dire : «les embryons dont on ne sait plus quoi faire devraient être confiés à des couples stériles ; quant aux besoins de recherche en procréation artificielle, ils ne seraient pas aussi grands si on s'inspirait du procédé de l'adoption coutumière, par lequel une mère de famille nombreuse fait adopter, le plus simplement du monde, l'enfant né à la suite d'une grossesse non désirée».

Ce contexte anthropologique a été enregistré par les commissaires. Martin Hébert, juriste québécois spécialisé en droit médical et bio-éthique, nous l'a confirmé : «le Nord présente des particularités, et il faudra en tenir compte». À propos des recommandations finales de la commission, qui devraient intervenir à partir de 1991, Me Hébert est d'avis que le droit ne sera jamais qu'un outil de réforme parmi d'autres. Argument : «ce n'est pas une loi qui va, par exemple, supprimer la pression excessive exercée sur certaines femmes du Grand Nord pour qu'elles aient à tout prix des enfants ; il faut songer aussi à un volet éducatif».



D'UN CROASSEMENT À L'AUTRE

Ça tombe bien !

Devant la menace de voir les CF-18 canadiens survoler leurs territoires les Irakiens songeraient sérieusement à rendre les armes et à se retirer du Koweit. Même les Américains sont demeurés Bush bée. Si les chaloupes canadiennes faisaient sourire, le risque de voir un CF-18 s'écraser sur Bagdad est venu modifier les plans des «stratèges» irakiens. Pour une fois, on pourra dire que les CF-18 tombent bien !

-0-0-0-

Concernant le «vingt-neuvième» anniversaire de naissance (et non de mariage, contrairement à ce que prétendent certaines mauvaises langues) de Richard Barrette, d.g. de la FFT, plusieurs s'interrogent sur le sens du mot *Énigue* contenu dans l'annonce parue dans un journal local, le 12 septembre dernier. *Énigue* est une déformation du mot «énigme» rendue célèbre par le chanteur-humoriste Michel Rivard. Voilà, l'âge de Richard est une énigue scientifique !

-0-0-0-

Pas encore finie cette histoire d'Oka ! Si ça continue, cette affaire va commencer à sentir mauvais... comme le fromage du même nom ! surtout depuis que les militaires ont coupé l'eau courante. Ils ont coupé les lignes téléphoniques et les téléphones cellulaires, voilà qu'ils s'attaquent aux douches-téléphones. Ça, c'est un sale coup ! En voyant les Mohawks se promener avec un masque sur le visage, on réalise qu'ils avaient prévu ça.

CROOA !

Le Commissariat aux langues officielles dépose une poursuite en Cour fédérale

Air Canada devant les tribunaux

OTTAWA (APF) - Le Commissariat aux langues officielles (CLO) a décidé de donner un grand coup et d'intenter un recours judiciaire contre Air Canada en vertu de la Loi sur les langues officielles.

L'événement est d'une portée considérable. C'est en effet la première fois que le CLO traîne une institution devant la Cour fédérale depuis l'adoption le 15 septembre 1988 de la nouvelle Loi sur les langues officielles. Cette loi accorde au Commissaire le pouvoir de poursuivre une institution fédérale qui ne s'est pas conformée à la loi.

Le litige porte sur le refus d'Air Canada d'utiliser pleinement et en toute circonstance les journaux de la presse minoritaire francophone pour publiciser ses tarifs et ses spéciaux. L'Association de la presse francophone accuse Air Canada de ne pas respecter cette loi dans ses communications avec le grand public depuis sa privatisation en 1988, et de traiter les francophones hors Québec comme des citoyens de deuxième classe.

En vertu de la Loi sur la privatisation d'Air Canada, le transporteur aérien est soumis à la Loi sur les langues officielles au même titre que les autres sociétés d'État et les ministères fédéraux. Or, la Loi stipule que les institutions qui communiquent avec le public doivent utiliser, du moins là où cela est possible, au moins une publication de langue française et au moins une publication de langue anglaise dans les régions visées par la publicité. La Loi souligne également l'obligation des institutions d'assurer une communication efficace avec chacun dans la langue officielle de son choix.

Pour sa part, Air Canada oppose des principes de saine gestion pour expliquer son omission de recourir aux médias de la minorité francophone.

Même s'il s'agit d'une première expérience pour le CLO devant les tribunaux en vertu de la Loi de 1988 sur les langues officielles, le Commissaire D'Iberville Fortier souligne que «Nous croyons que nous avons un dossier qui est également très fort.»

Les fran

Thème du mois

La mus

Les gagnants

Jocelynn Losier, 1i
Susanne Randall, 2
Carey-Lynn, 3ièr
Bahiy Lambert-Brew,
Joshua Colford, 5ièn
Daniel Park, 6iè
Jennifer Tourange
Ngan Trinh, 7ièn
Brandi Burbidge, 11i

Prix des g
1ère à 9ièm
cuillère-
10ième à 12 iè
dictionnaire an

Depuis toujours, la musique a joué un rôle important dans la vie humaine. Les élèves de la première à la sixième année ont illustré leurs chansons favorites à l'aide d'un dessin.



La musique est uti
plus, la musique dé
gens de bien meille
septième à la neuvi
petites chansons s
les élèves de la d
ont traduit le

Sacred Emotion by Donny Osmond.
Like a river flowing into the ocean, I can feel you coming back to me. 'Cause our love is like a sacred emotion and its burning bright for the whole world to see.

comme un fleuve coulant dans l'océan, Je peux te sentir venir arrière à moi. Parce que notre amour est comme la sacré émotion et il est brillant incendie pour le entier monde voir.

Cathy F. 11ième année

DRY COUNTY

It's one of those lazy days
I've got nothing to do
Let the wind blow round my head
Let a cloud be my bed.

C'est un de ces jours paresseux
Je n'ai rien à faire.
Laisse le vent souffler tout autour de ma tête.
Laisse un nuage être mon lit.

Brandi B. 11ième

Sur l'air de Twink

J'aime pas, j'aime
Parse que il y a t
J'ai toujours mal
Et il y a toujours
J'aime pas, j'aime
Parse que tu fais
Darcy S. 7

co-pages

de septembre :

sique

s du mois

ère, Ecole St-Joseph
2ième, Mildred Hall
me, Mildred Hall
4ième, Ecole A.St-Cyr
me, N.J. MacPherson
eme, J.H. Sissons
eau, 7ième, J.B.Tyrell
me, W.MacDonald
ème, Diamond Jeness

gagnants
e année :
en-bois
eme année :
glais/français

COEUR
Serenna J. P. 4ième

L'ARBRE EST DANS SES FEUILLES
Joshua C. 5ième

LE DINOSOURE ROCK
Keri C. 5ième

Rassa ssiez-vous
Julia H. 5ième

Timmi 4ième

Jeff, 5ième

C'est l'halloween
Shayne D. 5ième

MATERIAL WORLD BY: MADONNA
Jill&Elicia, 5ième

TECHNIC
CHAMPS
Jesse K. 4ième

Maude P. 6ième

Kokomo
Stephanie A. 5ième

Ma chanson favorite
A Rainbow Valentine
Anita P. 5ième

GIRL
B. 4ième

The doctor
Jason P. 4ième

lamour
Dans le coeur
Anneka 4ième

Jolan R. 6ième

Sherri B 6ième

Beaucoup Noë
J'aime pas la soupe !
Shaun R. 6ième

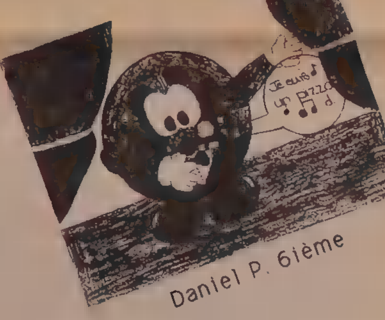
Bangles


Rae-Ann 4ième

Devin A. 6ième



Cheryl D. 6ième



Daniel P. 6ième

lisée à toutes les sauces. De
tend l'atmosphère et rend les
eure humeur. Les élèves de la
ième années ont composé des
sur des airs connus alors que
ixième à la douzième année
eurs chansons favorites

kle Twinkle Little Star

e pas l'ecole
rop de devoir,
a la tete
un beta.
pas l'ecole
trop de devoir.
7ième

Prêt "prep" apprendre tout ce que je peux en francais

cinq pied sipt et prête pour apprendre
habiller en robe chiffons
debout a l'arrêt d'autobus
avec vraiment rien dans mon esprit
Qu'est-ce que je peux faire
Je fais mieux vois un médecin
Parce que je pens la tête
Je ne parlé pas beaucoup
Mais tout ce que j'ai a dire
voici, je suis prête à apprendre le français

Jennifer T. 7ième

Mon vieux chez-moi

Mon vieux chez-moi était fantastique!
Quand je suis déménagé, en premier,
J'ai trouvée quelques nouvelles amies.
Mes amies et moi étions toute une paire.

Angela H. 7ième

Sur l'air de Twinkle Twinkle Little Star

Bonjour, bonjour mon nom est Ngan
Je ne sait pas comment faire ça
mais si je ne faire rien de tout
Mon prof va se fache a moi
Mais je dois pas inquiter parce que
j'ai tout fini!

Ngan T. 7ième

LE PLAISIR DE LIRE

La voiture hantée en B.D.

Ma Meteor bleue
Caroline Merola
Éditions du Kami-Case
Collection Vol d'essai

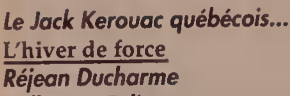
Ce n'est pas tous les jours qu'on a la chance de lire une bande dessinée réalisée par une femme. *Ma Meteor bleue* est, en l'occurence, l'œuvre d'une Québécoise. Caroline Merola nous a mijoté une B.D. un peu courte, mais accrocheuse au niveau de la maquette et de la présentation en général.

Le public-cible est, selon toute vraisemblance, la tranche de ces adolescents encore boutonneux : le scénario tourne autour d'une voiture-culte des annees 50 : la Meteor, alors fabriquée et distribuée exclusivement au Canada.

Le protagoniste est un jeune homme qui va découvrir que son auto, bien balancée, est hantée par un couple décédé dans des circonstances troublantes. S'en suit une flopée de (més)aventures abracadabrantes.

Le tout est suffisamment bien ficelé pour que l'on oublie que les seuls coloris utilisés dans les pages intérieures sont le noir et blanc (gris inclus !).

Le Jack Kerouac québécois...



L'hiver de force
Réjean Ducharme
Collection Folio
Édition Gallimard



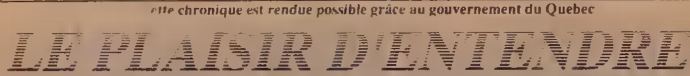
«On s'est levés au milieu de l'après-midi. On serait restés couchés mais ça faisait une heure qu'on avait envie de pisser; on n'était plus capables de se retenir. On a regardé dehors. Il n'y avait rien, sauf le printemps, et il ne faisait rien...»

Cet extrait de «L'hiver de force» de Réjean Ducharme donne un bon aperçu de ce que nous réserve ce roman qui ressemble étrangement au style de romans auquel nous a habitué le franco-américain Jack Kerouac, l'auteur du très célèbre classique «Sur la route».

Si Kerouac nous promenait entre New York, San Francisco et le Mexique, Ducharme, lui, nous promène dans un appartement du Plateau Mont-Royal où les deux protagonistes y vivent cloîtrés en attendant que le temps passe... Ils se gorgent de télévision, et voyagent à travers l'encyclopédie Alpha et la Flore laurentienne du frère Marie-Victorin... Ce roman qui date du début des années 70 trace un portrait assez percutant de cette période où il était beaucoup plus «cool» de faire l'amour que la guerre, surtout en écoutant les Beatles...

Pour en revenir à l'auteur, lui-même, soulignons qu'il est probablement l'auteur québécois «underground» le plus connu et le plus apprécié. Sauf que lorsque l'on dit «le plus connu», c'est plutôt paradoxale, car Réjean Ducharme se fait une fête d'être invisible... à vrai dire personne ne le connait, à l'exception bien sûr de quelques intimes qui jouent le jeu en gardant le silence sur les allées et venues de ce fameux romancier.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Quebec



LE PLAISIR D'ENTENDRE

Du rock pur et dur à la française

Les misérables
Les Portes-mentaux
Réalisation : Jeremy Green
Production : WEA

«De la froide taiga ou bien de la pampa, qu'elles arborent l'etoile rouge ou les têtes de mort, les casquettes fleurissent. Ici, il n'y en aura pas, car Paris est une ville qui détruit les bastilles».

Amateurs de musique sucrée : prière de s'abstenir... Pur produit des années 80, Les portes-mentaux sont dans la lignée des groupes français d'expression plus ou moins nihiliste.

Jungle urbaine et autres avatars de la société moderne sont passés au crible, avec un support vocal et instrumental qui ne fait pas dans la dentelle.

Le morceau majeur de l'album est sans aucun doute *City Pigalle Sex*, une courte chanson au rythme infernal à tous égards. Deux autres titres qui ne passent pas inaperçus *État de siège* et *Soldat, soldat*

Déception notoire : l'excellente idée de faire une version revue et corrigée d'une celèbre chanson de la Révolution française (*Ah, ça ira*) a été sous-exploitée.

Le verbe facile...



CORCORAN.
Jim Corcoran
Réalisation de Jim Corcoran et Carl Marsh
Éditions Gog et Magog
Audiogram

Jim Corcoran, cet anglophone francophile, continue d'impressionner sur le marché du disque québécois en offrant une qualité musicale très contemporaine, accompagnée de textes toujours aussi poetiques. Pour ceux qui l'ont connu alors qu'il faisait équipe avec Bertrand Gosselin (duo Jim et Bertrand) et qui l'ont suivi au cours des dernières années, il n'y aura pas grande surprise.

Le «pattern» demeure le même(...) une voix un peu nasillarde laissant transparaître ce léger accent qui trahit ses origines(...) une chaleur intimiste qui se dégage de chacune de ses chansons... Voilà ce que Corcoran offre sur son dernier microsillon... Jim Corcoran s'internationalise, du moins pour l'enregistrement de ce dernier disque, car quelques unes des chansons ont été produites (enregistrées) à Memphis et Nahsville

Parmi la dizaine de chansons, il y en a quelques unes qui se démarquent davantage «Prête-moi ton regard», «La nostalgie», «Ton amour est trop lourd» et «Revenu de guerre». Jim Corcoran a egalement le verbe facile et cela est plus qu'évident dans les chansons «C'est pour ça que je t'aime» et «Le Boogie»

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Quebec

APPRENONS NOTRE FRANÇAIS

LES ANGLICISMES

Quelques exemples de certains anglicismes que nous utilisons couramment dans la langue française sans savoir qu'ils en sont. Ces exemples sont tirés du livre «Corrigeons nos anglicismes» de Jacques Laurin, professeur et linguiste québécois.

REZ-DE-CHAUSSÉE et PREMIER ÉTAGE

Il y a des Québécois qui demeurent au premier étage et d'autres au deuxième étage et, pourtant, ils sont tous les deux au même palier. Une devinette? Pas du tout. C'est encore les anglicismes qui nous font vivre à l'anglaise!

Petite explication.

Le **rez-de-chaussée** est la «partie d'un édifice dont le plancher est sensiblement au niveau de la rue».

Par conséquent, si vous habitez cette partie de l'édifice, vous êtes au rez-de-chaussée et non au premier étage.

Cette erreur vient du fait qu'en anglais **rez-de-chaussée** se traduit par *first floor* ou *ground floor*.

Rappelez-vous que l'on commence à compter les étages à partir du rez-de-chaussée.

• Rez-de-chaussée, premier étage, deuxième étage, etc.

• «Une maison de trois étages», signifie qu'il y a le **rez-de-chaussée** et **trois étages**.

• Les bureaux de la direction d'une école se trouvent généralement au **rez-de-chaussée** ; les classes qui se trouvent immédiatement au-dessus du rez-de-chaussée se situent au **premier étage** et non au deuxième.

C'est également une erreur d'employer le mot **plancher** à la place d'étage.

On ne peut pas dire que les bureaux de la comptabilité sont situés au troisième plancher, ce qui est un anglicisme, mais au **deuxième étage**.

SOUBASSEMENT et SOUS-SOL

Soubassement signifie «partie inférieure d'une construction sur laquelle porte l'édifice»

• Le soubassement repose sur les fondations.

Sous-sol signifie «partie d'une construction aménagée au-dessous du rez-de-chaussée».

• J'ai installé mon stéréo au sous-sol.

En anglais, *basement* a les deux significations de soubassement et de sous-sol.

C'est commettre un anglicisme que de dire : j'ai transformé mon (soubassement) en garage. Il faut dire : mon **sous-sol**.

Erreur courante : BINGO
tous les jeudis soirs
au (soubassement) de l'église.
Soyez gagnants et dites : BINGO au **sous-sol!**

SALLE À MANGER

La cuisine anglaise, c'est bien connu, n'a jamais influencé grand monde. Sauf quelques rares exceptions (je pense à leur excellent petit déjeuner et à leur rosbif). Mais ils ont influencé notre façon de parler!

En anglais : *dining room*

En français : **salle à manger.**

Dans les appartements modernes, la **salle à manger** tend à disparaître et c'est bien dommage. Essayons plutôt de faire disparaître de notre vocabulaire le mot (salle à dîner). Voulez-vous une façon de retenir le mot **salle à manger**? Rappelez-vous que, dans cette pièce, on ne fait pas que dîner, mais qu'on y déjeune et qu'on y soupe aussi. Dans les restaurants, ce n'est pas non plus une salle à dîner, puisqu'on y sert tous les repas, y compris des banquets et des buffets.

SALLE DE SÉJOUR

Un **sous-sol** bien aménagé peut devenir la **salle de séjour.**

Dans cette salle, on installe très souvent un **appareil à haute fidélité**, et non un (hi-fi), ou un **stéréo**, ou une **chaine**.

Si Maurice Richard, Jean Béliveau et Guy Lafleur ont établi plusieurs **records** au hockey, on ne fait pas jouer de beaux (records), mais des disques.

Le dernier **microsillon** de Ginette Reno a remporté un grand succès, et non le dernier (long jeu). Les Anglais, eux disent *long-playing*.

Le **magnétophone** permet de passer des soirées agréables entre amis.

Les anglophones appellent cet appareil *tape recorder*. Mais il faut se garder de le nommer (enregistreuse). Cette appellation est un barbarisme.

Pour plus de détails sur les anglicismes, consultez «Corrigeons nos anglicismes» du professeur et linguiste Jacques Laurin, publié aux Éditions de l'homme.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

Moi, je me fais servir en français!

Arctique de l'Est Arctique de l'Est

Une épluchette de blé d'Inde fort réussie

L'A.F.I. en recrutement

Kim Ouellette

IQALUIT - Au-delà de 120 personnes ont assisté à l'épluchette de blé d'Inde de l'Association francophone d'Iqaluit (A.F.I.) le 8 septembre dernier. Cet événement a également marqué le début de la campagne de recrutement pour l'année 1990-91 qui s'échelonnera jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Organisé par un nouveau membre, Monsieur Jean Paquet, cette activité s'est avérée une grande réussite. Il y a longtemps que l'on avait pas vu autant de gens rassemblés dans le centre communautaire. Les parents, autant que les enfants, s'en sont donnés à coeur joie à éplucher et à manger ce mets si populaire en cette période de l'année.

On a pu noter un bon nombre de nouveaux visages dans l'assistance. La communauté d'Iqaluit semble vouloir s'ouvrir à l'Association et participer à ses activités depuis quelque temps. C'est d'ailleurs l'objectif principal que s'était fixé le président de l'A.F.I., Monsieur Charles Drapeau.

«L'épluchette de blé d'Inde est une belle preuve que les samedis portes-ouvertes du centre communautaire seraient grandement appréciés des résidants d'Iqaluit. Ce genre de soirée attire énormément de gens au centre», explique Monsieur Drapeau.

Il va sans dire que ces soirées rapportent des profits considérables et que l'A.F.I. a besoin de ressources financières afin de pouvoir achever les travaux de construction de la phase II du centre communautaire.

La campagne de recrutement est donc bien partie. Les anciens membres devront renouveller avant la fin d'octobre s'ils veulent continuer à recevoir gratuitement le bulletin mensuel de l'A.F.I., Le P'tit Écho, ainsi que L'Aquilon. De plus, afin d'augmenter le nombre de participants, le nouveau membre qui recrutera deux autres personnes, recevra une épinglette officielle de l'A.F.I. «Qui sait ? Peut-être allons-nous atteindre le cap de 200 membres actifs avant l'année prochaine», conclue fièrement la directrice du recrutement, Madame Rollande Carson.

Voici la cuvée 1991

Le calendrier de l'A.F.I.

Carole Bérubé

IQALUIT - Pour la troisième année consécutive, l'Association francophone d'Iqaluit (A.F.I.) produit son calendrier annuel. Cette fois encore, il témoigne bien de la beauté sauvage du Grand Nord canadien.

À l'encontre des années précédentes, où un comité du calendrier était formé pour l'accomplissement de ce travail gigantesque, une équipe composée de seulement trois personnes a réussi cet exploit.

Étant donné le manque de bénévoles, l'A.F.I. avait pris la décision de remettre le projet à l'an prochain. Mais c'était sans compter sur Rollande Carson, Kim Ouellette et Josée Tremblay. Elles croyaient que repousser le projet équivaudrait à un abandon total.

Malgré le court délai d'un mois que leur donnait l'imprimeur, elles se sont retroussé les manches et se sont mis au travail. Leur thème : L'Île de Baffin.

Comme il n'était pas question d'organiser un concours de photos, il leur fallait trouver une autre solution pour dénicher les petits bijoux dont elles avaient besoin. Une de leurs idées fut de contacter l'Association francophone de Nanisivik qui a aimablement accepté de participer.

Mais la tâche ne s'arrêtait pas là. Il fallait encore rechercher les commanditaires, écrire les textes et trouver les contacts pour la traduction étant donné que le calendrier est trilingue : français, anglais et inuktitut. Malgré tout cela, elles ont atteint leur but.

L'A.F.I. peut donc présenter fièrement son calendrier grâce à ces trois personnes qui croient fermement à la réalisation francophone dans les Territoires.

Le dynamisme existe encore et ces trois femmes le prouvent de belle façon.

— Les francophones en affaires —

Ça roule avec Norwheels Entreprises

L'Aquilon vous propose au cours des prochains mois une série d'articles intitulée «Les Francophones en affaires». Ces articles seront consacrés à des francophones qui ont créé leur propre entreprise et/ou qui occupent des postes importants dans diverses compagnies d'Iqaluit.

Kim Ouellette

IQALUIT - À leur arrivée à Iqaluit en mai 1987, Bruno Harvey et Joceline Savard n'auraient sûrement jamais imaginé que ce serait le lieu où ils ouvriraient leur première entreprise. Tous deux originaires de Chicoutimi, Monsieur Harvey était venu pour travailler chez Transports Canada comme surveillant de station d'information de vol, alors que Madame Savard allait prendre un travail comme préposée au service chez Bell Canada, compagnie pour laquelle elle comptait déjà un bon nombre d'années d'expérience. D'ailleurs, même avec leur entreprise, ils y travaillent encore aujourd'hui.

C'est à l'automne 1989, à la suite d'une année de réflexion et de préparation, que la compagnie Norwheels Entreprises fut officiellement créée.

Norwheels Entreprises est une compagnie de location de véhicules, à court et à long terme. «Le transport est le problème d'un peu tout le monde à Iqaluit, et nous y avons vu une possibilité d'en tirer profit», explique Monsieur Harvey.

L'entreprise va bon train. Cinq véhicules neufs sont présentement disponibles pour la location et on en attend deux autres sur le prochain pont maritime.

Pourquoi deux personnes ayant



Bruno Harvey et Joceline Savard sont fiers de leur entreprise

d'excellents emplois désirent-elles se lancer en affaires, surtout dans un lieu comme Iqaluit ? Monsieur Harvey décrit sa situation : «J'ai toujours prêché qu'on ne devient pas riche en travaillant pour les autres, même à un bon salaire, à moins d'être docteur ou dentiste. Mais pour faire de l'argent, il faut en amasser pour commencer quelque part. C'est ce que nous avons fait pendant deux ans avant de débuter notre petite entreprise.»

Nous avons pensé à beaucoup de détails avant d'en arriver à la location [de véhicules]. Ma compagne et moi occupons déjà des postes dans d'autres compagnie que nous aimons bien et nous ne pouvions nous permettre de vivre dans l'insécurité juste pour dire que nous avions créé une entreprise qui nous aurait offert un niveau de vie égal. Il nous fallait choisir une ligne qui nous permettrait de conserver nos emplois, de commencer lentement sans avoir à investir des sommes trop grandes et sans être obligés d'engager du personnel», révèle le sympathique propriétaire de Norwheels.

Il s'agit d'une des plus jeunes entreprises, si ce n'est la plus jeune, à Iqaluit. Elle a été créée avec coeur et pour des buts bien précis. En ouvrant sa compagnie, Monsieur Harvey voulait : «satisfaire un besoin local qui est aussi le mien, et me permettre de prendre de l'expérience dans le domaine des affaires sans prendre de risques inutiles et coûteux avant de me lancer définitivement dans une autre entreprise de plus grande envergure».

La vie à Iqaluit passionne ce couple car en plus de leur emploi respectif, ils réussissent à mener à bien leur petite entreprise qui semble ne pas vouloir s'arrêter de grandir.

Il faut cependant spécifier que pour se lancer en affaires à Iqaluit, il faut aimer y vivre car on risque d'y être pour longtemps advenant le succès de sa compagnie. «Nous sommes maintenant établis ici sans objectif de temps, peut-être dix ans encore, qui sait ! », conclut fièrement Monsieur Harvey qui, sans doute, est parti pour la gloire avec son entreprise.

L'Angleterre s'informe sur notre défense

Le Royal College of Defence Studies s'arrête à Iqaluit

Kim Ouellette

Iqaluit - Chaque année, le collège anglais *Royal College of Defence Studies* offre un cours d'une durée d'un an traitant des stratégies militaires et des techniques de défense au niveau mondial. Entièrement financée par l'Angleterre, cette formation est offerte à 80 personnes dont 40 sont d'origine anglaise et 40 viennent de 28 nations différentes.

Un groupe d'une dizaine de personnes, suivant ce cours, étaient de passage à Iqaluit le 12 septembre dernier dans le cadre d'un stage d'une durée d'un mois. Divisé en 8 groupes, les 80 personnes sont parties pour différents continents afin d'étudier les techniques de défense dans chaque pays, et rapporter leurs impressions à l'intérieur du cours.

Lors d'une réception donnée en leur honneur au Navigator Inn, L'Aquilon a rencontré Monsieur Hans Schraepler, représentant allemand du cours. Ce dernier a expliqué le but de cette formation dans un français absolument impeccable. Travaillant pour le ministère des Affaires étrangères en Allemagne, Monsieur Schraepler explique : «Le but du cours est surtout axé sur la Grande-Bretagne, afin qu'elle puisse bénéficier d'une bonne base de connaissance sur les techniques de défense au niveau international. Elle se sert de ces informations également pour aider le milieu de travail dans leurs ambassades. C'est très intéressant.»

Existant depuis 1927, le *Imperial College of Defence* a changé de nom pour le *Royal College of Defence Studies* vers les années 50. «Le fait d'avoir suivi ce cours ouvre toute grande la porte de l'Angleterre. Quand on est touriste, on n'a aucune difficulté à entrer dans ce pays car c'est une excellente référence, explique Monsieur Schraepler, de plus, on réussit à créer les liens d'amitié avec des personnes venant de partout dans le monde».

Dans le présent cours, seulement deux Canadiens participent. La formation a débuté en janvier dernier et se terminera en décembre. «Il y a beaucoup de discussions à l'intérieur des cours et parfois, ça devient très vivant car chaque pays n'a pas toujours la même opinion des choses qui se passent mondialement», raconte Monsieur Schraepler.

Chauqe étudiant doit aussi soumettre un rapport écrit concernant le cours. Même s'il est surtout construit pour satisfaire aux besoins de l'Angleterre, il sert également aux autres nations participantes. Le but premier est d'en venir à comprendre le rôle des gouvernements dans chaque pays au niveau militaire surtout.

La visite des 10 participants au Canada a commencé par Ottawa et Québec avant la ville d'Iqaluit. Par la suite, ils iront visiter Edmonton, Jasper, Vancouver et Victoria avant de s'envoler vers l'Angleterre.

Cette formation d'un an semble être une expérience très enrichissante, si l'on se fie aux divers commentaires des différents participants. Ces derniers semblaient tous enchantés d'avoir eu la chance de s'arrêter dans le Grand Nord canadien. Et même si la plupart d'entre eux ont des familles qui les attendent dans leur pays, c'est une expérience qui en vaut la peine. «Ce n'est même pas un sacrifice. Bien sûr, j'ai hâte de revoir ma femme et mes enfants, je leur envoie régulièrement des cartes postales, mais l'expérience que je vis est absolument extraordinaire. Je fais un apprentissage qui me sera fort utile à mon retour», termine Monsieur Schraepler.

Ateliers parents-enfants

Un projet d'ateliers parents-enfants présenté par l'Association franco-culturelle de Yellowknife (A.F.C.Y.) et mis sur pied grâce à une subvention du Gouvernement du Québec débutera cet automne et offrira une demi-journée d'activités par semaine.

Depuis ses débuts comme organisme , l'A.F.C.Y. s'est employé à créer des activités à caractère social et culturel favorisant la conservation de la langue et de la culture chez les francophones.

Le but des ateliers parents-enfants est de favoriser un dialogue en français entre parents et enfants par le biais de vidéo-films, livres d'histoire, jeux, bricolages etc., le tout exclusivement en français. Ils s'adressent aux enfants d'âge pré-scolaire et la demi-journée d'activités pourrait être fixée selon les disponibilités de la majorité des parents intéressés à participer. (Excluant les fins de semaine.)

Il va de soi qu'un des parents devra accompagner leur(s) enfant(s). Ce projet n'implique pas une création de garderie à même cette activité.

Personne n'ignore que dans les familles où les parents sont de culture mixte, la langue couramment utilisée à la maison est l'anglais. La communication en français demande un effort réciproque constant et difficile à réaliser dans notre milieu. C'est pourquoi le projet Ateliers parents-enfants a été pensé pour créer un «lieu» où l'expression en français «collera» aux activités et à l'expression orale.

L'Association recherche une personne intéressée à diriger ces ateliers comme moniteur ou monitrice. Il y a une rémunération horaire attachée à cette fonction.

La culture bilingue tue la langue et la culture des francophones

La dualité linguistique est un échec

OTTAWA (APF) - La culture canadienne-française est en train de faire place à une culture bilingue, qui favorise de plus en plus l'assimilation culturelle.

Pour corriger le tir, il faut faire de la culture et de la langue françaises une valeur fondamentale, et ne pas enseigner la langue seulement comme un outil de communication.

À l'heure de la redéfinition en profondeur du Canada, deux nouvelles études indiquent que la dualité linguistique n'a pas donné les résultats escomptés par les Francophones hors-Québec.

La Fédération des jeunes Canadiens français a rendu public les deux premiers ouvrages d'une série de quatre portant sur l'avenir de la langue et de la culture françaises au Canada.

Réalisé par le sociologue Roger Bernard dans le cadre du projet Vision d'avenir, «Le déclin de la culture» et «Le choc des nombres» sont des outils de travail qui alimenteront les discussions lors de la tournée nationale des membres de la commission nationale d'étude sur l'assimilation cet automne.

«Le choc des nombres» se veut un dossier statistique sur la francophonie canadienne qui s'appuie sur les recensements entre 1956 et 1986. Il donne une idée de l'ampleur de l'assimilation des Francophones au pays. Il s'agit d'une autre claque en pleine figure à ceux et à celles qui croient toujours que les choses ne vont pas si mal pour la minorité francophone. Voici quelques points saillants contenus dans le rapport. Prenez une grande respiration avant de poursuivre la lecture.

La chute des nombres

-Le poids démographique des francophones diminue constamment au Canada depuis 1951, passant de 29% à 25,1%. Même chose pour la francophonie hors-Québec. Elle formait 7,3% de la population en 1951, elle n'en formait plus que 5% en 1986.

-En général, les baisses sont plus importantes là où les effectifs sont peu importants, mais les baisses les plus marquées et les plus constantes sont en Saskatchewan, au Manitoba, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse.

Dans toutes les provinces, sauf au Québec et au Nouveau-Brunswick, la population francophone représente moins de 5% de la population totale.

Langue parlée à la maison

-Le français recule comme langue parlée à la maison dans les provinces suivantes : Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve.

Au Canada, sans le Québec, seulement 3,6% de la population parlent le français à la maison, alors que 88,6% utilisent l'anglais dans la même situation.

Pyramides d'âge

Si les pyramides d'âge deviennent de plus en plus rectangulaires au Canada à cause du vieillissement de la population, elles s'inversent carrément chez les francophones hors Québec. Le problème n'est pas seulement relié à la dénatalité mais aussi au fait qu'une partie seulement des parents francophones en milieu minoritaire réussissent à transmettre à leurs enfants la langue maternelle. Si la jeunesse permet de mesurer l'avenir d'un peuple, il faut en conclure que la francophonie se dirige tout droit au cimetière dans certaines provinces.

- En 1986 au Canada, il y avait 624 000 jeunes francophones de moins qu'en 1971, une baisse de 21,7%. Seulement hors Québec, la perte est de 156 355, soit une baisse de 36,8%.

- En général, le recul des jeunes est surtout marqué en Saskatchewan (71,4%), au Manitoba (56,3%), à l'Ile-du-Prince-Édouard (48,5%), à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse (41,8%).

Fécondité

La baisse de la fécondité chez les Canadiens d'expression française se produit avec une vitesse et une ampleur qui n'a pas son équivalent au sein de la population de langue maternelle anglaise.

Au cours des cinq dernières années, la population francophone hors Québec a enregistré un nombre de naissances inférieur à celui de la population anglaise. Il s'agit d'une situation nouvelle puisqu'il y a trente ans, l'indice de fécondité des francophones hors Québec était de 20% supérieur à celui des anglophones.

Migrations

- Les Francophones ont tendance à se diriger vers les régions francophones lors de leur migration interprovinciale. Les populations du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario ont d'ailleurs un solde migratoire positif depuis 1981.

- La francophonie d'origine québécoise a un poids démographique important dans certaines provinces.

- Une majorité des francophones des Territoires seraient nés au Québec.

Assimilation et bilinguisme

À la lueur de ces chiffres, on constate que la seule dualité linguistique au Canada est celle d'un Québec français et d'un Canada anglais. L'étude permet de dégager une tendance vers une concentration plus grande des francophones au Québec et une augmentation de la proportion d'anglophones ailleurs au Canada. L'auteur conclut à «l'impossibilité d'instituer la dualité linguistique et culturelle au Canada».

L'outil d'intervention des Francophones de demain

Le combat informatique

OTTAWA (APF) - Dès les premiers jours du déclenchement de la crise linguistique à Sault-Sainte-Marie, les organisations francophones en Ontario ont, comme il se doit, déclenché un véritable branle-bas de combat auprès des médias et des hommes politiques. Mais ce qu'on savait moins c'est que dans l'ombre, d'autres francophones prenaient le maquis dans leur salon, s'activaient devant leur ordinateur, et organisaient le première «conférence résistance» de l'histoire de la francophonie ontarienne.

La télématique pourrait devenir un outil d'intervention politique redoutable aux mains des minorités francophones. Science-fiction que tout cela ? Il s'agit plutôt d'une réalité depuis la création du Village électronique francophone qui fête son premier anniversaire, en organisant une conférence de presse par ordinateur conjointement avec les groupes d'alphabétisation populaire en Ontario.

Noël Thomas, le «père» du Village électronique francophone, avoue qu'il n'avait pas prévu que l'ordinateur pourrait un jour servir à des fins politiques. Le VEF est un service de communication par ordinateur offrant les services de courrier et de rencontres électroniques. Il a été créé pour augmenter la rapidité des échanges et des transactions entre Francophones, malgré les distances entre les communautés. «Le Village électronique francophone veut aider les francophones à maintenir leur langue, leur culture et leur sens d'appartenance tout en participant aux grands changements sociaux qui sont en cours, en particulier dans le domaine de l'utilisation des technologies de pointe». Voilà pour la mission.

À ce jour, quelque 160 personnes s'échangent des informations qui sont accessibles 24 heures par jour via leur ordinateur personnel. En un an, Noël Thomas estime qu'il s'est échangé 7950 lettres électroniques et 25 000 messages dont 996 dans une conférence fort justement intitulée «le perron de l'église».

Car il s'agit bien d'un village que Noël Thomas veut bâtir. Un village électronique, à base communautaire où il n'existe aucune contrainte au niveau de l'adhésion, et où ce sont les «résidents» qui invitent d'autres personnes à se joindre à ■ communauté électronique. Pour que l'illusion soit parfaite, on compte développer une structure municipale. Il y aura des élections, et un conseil municipal sera responsable de l'évolution du Village électronique !

Qu'est-ce qui différencie le village électronique des autres moyens de communication. Une comparaison s'impose pour mieux comprendre. Si on veut organiser une rencontre face à face, les participants doivent se trouver au même endroit, au même moment. En conférence téléphonique, ils doivent communiquer en même temps. En rencontre électronique, les participants peuvent être à des endroits différents et communiquer à des moments différents. M. Thomas est le premier à reconnaître que la conférence électronique ne remplacera jamais les rencontres interpersonnelles. Le concept de village électronique est également moins dynamique qu'une conférence téléphonique. C'est dans l'échange d'information sur une base quotidienne que le Village électronique peut être d'une grande utilité de par sa flexibilité. Fini le courrier en retard, fini les grosses factures de téléphone. En tout cas, les applications sont multiples. La Faculté d'éducation de l'université d'Ottawa a déjà donné un cours de maîtrise en éducation via le Village électronique.

Les 33 centres d'alphabétisation francophones de l'Ontario sont déjà branchés sur le Village. Le ministère de la Santé, la chaîne d'expression française TVOntario, l'université d'Ottawa, le collège universitaire Hearst et ■ Fédération des Francophones Hors Québec sont abonnés à ce réseau interactif.

Le réseau étend maintenant ses tentacules électroniques dans les Maritimes et dans l'Ouest. L'université de Moncton a déjà confirmé sa participation il y a quelques semaines. La Faculté Saint-Jean à Edmonton a indiqué un intérêt. Fait à signaler : les Fransaskois de la Saskatchewan ont récemment mis sur pied un Village électronique fransaskois. Des ordinateurs et des télécopieurs relient maintenant les diverses communautés fransaskoises et leur permettent d'avoir accès à une foule de données.



L'ensemencement des nuages contre les incendies de forêts dans les T.N.-O.

Gilles Brien (météorologue)

Les incendies de forêts dans les Territoires cette année ont causé, encore une fois, d'énormes dégâts et constituent toujours une réalité destructrice très couteuse. Les grands incendies, ceux qui ravagent une superficie de plus de 5000 acres, causent le plus de dégâts. Bien qu'ils soient rares, ils sont responsables de 90% des pertes dues aux incendies de forêts dans les T.N.-O. et au Canada.

Les techniques de luttes, classiques ou aériennes, ne peuvent habituellement pas maîtriser les incendies importants qui sont noyés par la pluie ou qui s'éteignent d'eux-même après quelques semaines. Une averse naturelle modeste, par exemple, peut répandre entre 5 et 50 millions de litres d'eau sur une zone de 3 km sur 10 km en moins d'une heure. Le niveau de pluie au sol est alors de 1 à 2 mm, niveau suffisant pour concourir considérablement à la maîtrise d'un incendie de forêt. En comparaison, un avion-citerne transporte 3600 litres d'eau qui couvrent une aire de 20m sur 60.

Ne disposant pas de méthodes efficaces d'extinction des incendies de forêt dévastateurs, les chercheurs russes et canadiens étudient depuis quelques années l'ensemencement des nuages comme moyen de maîtriser ces incendies.

La dernière étude d'importance au Canada, réalisé en 1977, consistait à déclencher artificiellement de la pluie à Thunder Bay. À cette fin, les chercheurs ont étudié les cumulus naturels près d'Ottawa et dans le nord-ouest de l'Ontario. Des essais sur le terrain ont commencé à Yellowknife en 1975 et 1976. Comme l'expérience visait à déterminer si la pluie pouvait être déclenchée artificiellement, on observait les modifications physiques qui se produisent dans le nuage après l'ensemencement. On s'est servi de trois avions, tous dotés de matériel et d'instruments spéciaux pour mesurer les diverses caractéristiques des nuages. L'un des avions transportait des sondes fonctionnant par laser pour compter et trier les particules de glace et les gouttelettes du nuage selon leur taille.

Quand un nuage approprié est repéré, l'avion vole à travers celui-ci en décrivant un X pour mesurer et enregistrer ses propriétés physiques. Le copilote ouvre une enveloppe qui contient les instructions ordonnant, au hasard, d'ensemencer ou de ne pas ensemencer. Si l'enveloppe commande d'ensemencer, on emploie sept pièces d'artifices. Les observateurs ne sont pas au courant des instructions afin de pouvoir donner des rapports objectifs. Un deuxième appareil, de plus petite dimension, prend position au-dessous de la base du nuage pour surveiller la pluie à ce niveau. Puis un troisième appareil traverse le sommet du nuage à vive allure et des pièces d'artifices attachées à ses ailes libèrent de l'iodure d'argent. Comme le nuage est poussé par le vent, les avions l'accompagnent pour surveiller les changements. Si tout se passe bien, il pleut à la base du nuage 20 à 30 minutes plus tard !

«Nous avons ensemencé sept nuages», explique Monsieur Georges Isaac, scientifique d'Environnement Canada attaché au projet, «cinq avec de l'iodure d'argent et deux avec de glace carbonique. Un nuage ensemencé avec de l'iodure d'argent a produit de la pluie (moins de 2 mm au niveau du sol) mais nous ne pouvons dire avec certitude si c'est nous qui avons provoqué cette pluie.»

Dans les expériences d'ensemencement des nuages, les scientifiques doivent s'assurer que le nuage n'aurait pas produit de pluie si on n'était pas intervenu. Dans de nombreux cas, ils ne peuvent être certains que c'est de l'iodure d'argent qui a déclenché la pluie. «Les deux nuages ensemencés avec de la glace carbonique ont produit des cristaux de glace et dans le cas de l'un d'eux, il a plu à la base du nuage mais non au niveau du sol», ajoute M. Isaac.

«Dans l'ensemble, le projet n'a pas eu beaucoup de succès dans le déclenchement de la pluie, constate-t-il. C'était toutefois le contraire à Yellowknife, ou 6 des 126 nuages ont produit de la pluie après l'ensemencement.»

Qu'est-ce qui cause la pluie ?

Un cumulus se forme comme une bulle d'air qui s'élève, se développe rapidement et se refroidit en prenant de l'altitude, si bien que la vapeur d'eau qu'elle contient se condense en une multitude de gouttelettes de taille microscopique. Bien que chaque goutte soit trop petite pour être vue à l'oeil nu, le courant ascendant regorge de goutelettes si nombreuses qu'un nuage apparaît.

Le nuage peut continuer à se développer jusqu'à des régions où la température est bien au-dessous du point de congélation, mais l'eau ne gèlera pas à moins que certaines particules solides minuscules ne soient présentes pour servir de noyaux, ou semences, sur lesquels des cristaux de glace peuvent se former. Une fois le processus commencé, les cristaux de glace se forment rapidement, aux dépens de la vapeur d'eau et des goutelettes, et tombent à travers les nuages. Si le nuage est épais, chaque particule absorbe en tombant des milliers de goutelettes jusqu'à ce qu'elle sorte du nuage sous forme de précipitation, de neige, de grêle ou de pluie. L'ensemencement des nuages augmente le nombre de noyaux sur lesquels les cristaux de glace peuvent se former et produire une précipitation.

Le concept de l'ensemencement des nuages a commencé tout d'abord à la fin des années 1940. Depuis, le monde scientifique a accepté seulement quelques expériences comme preuves que l'ensemencement produit réellement de la pluie. Il reste encore aux chercheurs beaucoup de questions à résoudre puisqu'ils ne savent pas avec certitude si l'ensemencement des nuages est vraiment efficace en créant artificiellement des précipitations. À tout le moins, l'ensemencement des nuages est dans sa petite enfance, mais c'est un départ. Grâce à la poursuite de la reccherche et des expériences, le jour viendra peut-être où l'ensemencement des nuages aidera non seulement à éteindre un grave incendie de forêt, mais sera peut-être également utile pendant une sécheresse ou pour maintenir les nappes souterraines des réservoirs d'eau.

Un jeu pris au sérieux

Les jeunes Québécois boudent le parlement jeunesse national pour cause de Meech

OTTAWA (APF) - L'échec de l'entente du lac Meech a eu ses répercussions jusqu'au Parlement jeunesse national, alors que les jeunes québécois ont refusé de participer à ce jeu parlementaire estival dans la capitale nationale.

Des soixante-six jeunes Canadiens âgés entre 18 et 24 ans qui ont participé à la dixième édition du Parlement jeunesse du Canada, trois seulement étaient des francophones... hors Québec. Seulement un Franco-Albertain et deux Acadiens du Nouveau-Brunswick prenaient place dans la salle du Sénat, transformée du 18 au 25 août en véritable modèle. Préfiguration des débats de demain sur l'avenir constitutionnel, les jeunes n'ont pas hésité à débattre de la Constitution canadienne en l'absence des premiers intéressés.

Selon la responsable des communications au Parlement jeunesse du Canada, Una Jane Tallentire, c'est la première fois en dix années d'existence que les jeunes Québécois refusent de participer à cette activité, qui permet aux jeunes de se familiariser avec le processus parlementaire, et d'adopter des projets de loi fictifs sur des sujets d'actualité. Si la jeunesse québécoise a refusé de participer à ce jeu, c'est pour mieux tourner ses énergies vers le Québec à la suite de l'échec de l'entente du lac Meech, explique Mlle Tallentire.

«L'absence du Québec» à Ottawa n'a cependant pas empêché les jeunes de débattre et d'adopter des projets de loi controversés. Dans le dossier de l'avortement, les jeunes proposent l'établissement par le fédéral de cliniques d'avortement à travers le pays qui seraient gérées par les provinces. Un projet audacieux, quand on sait que seul le Québec autorise des cliniques d'avortement sur son territoire.

Dans le domaine constitutionnel, les jeunes ont «adopté» un amendement à la loi de 1982 abolissant la fameuse «clause nonobstant», invoquée pour la première fois par le Québec dans le dossier de l'affichage. Certains ont tenté, sans succès, de faire adopter une réforme du Sénat selon le principe du triple «Élu, Efficace et Égal». Ce principe, on le sait, est très à la mode dans les provinces de l'Ouest, et particulièrement en Alberta.

On a aussi «adopté» un projet de loi sur le contrôle de la possession des armes à feu, et un autre pour mieux gérer l'industrie des produits pharmaceutiques.

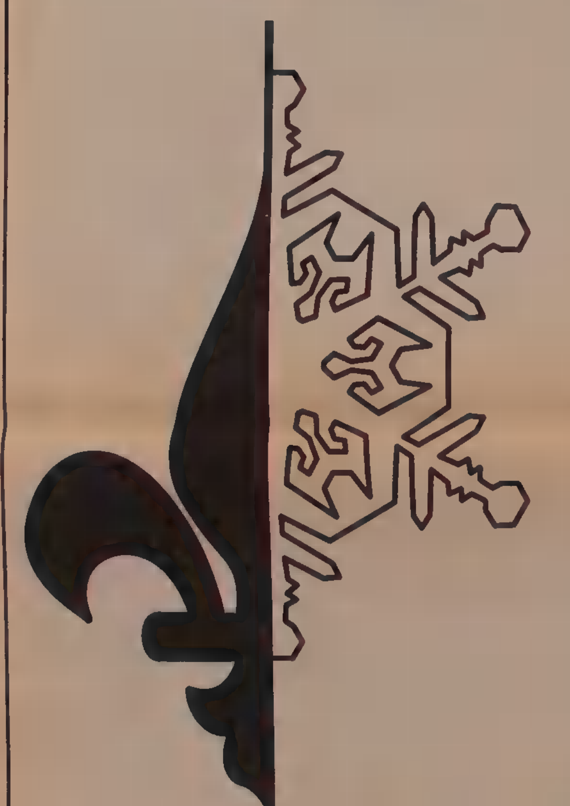
Le choix des jeunes qui participent à chaque année à ces débats parlementaires fictifs s'effectuent selon le principe du «premier arrivé, premier servi». Deux groupes, le gouvernement et l'opposition, se font face, et il n'y a pas aucun parti politique. Dans les provinces, le parlement jeunesse fonctionne depuis longtemps. Cette année, c'est une jeune indienne Cri d'Edmonton qui jouait le rôle de premier ministre du Canada. Le rôle du chef de l'opposition était tenu par un Terre-neuvien.

Toutes les résolutions sont présentées au «véritable» ministre concerné, qui en dispose comme bon lui semble. Est-ce que le gouvernement a déjà tenu compte des propositions des jeunes dans l'élaboration de ses politiques? Est-ce que le jeu en vaut la chandelle? «Nous n'avons pas de documents qui indiquent si des projets de loi proposés par les délégués ont un effet quelconque sur des projets de loi réels», indique Mlle Tallentire.

28, 29 et 30 septembre 1990

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE

La Fédération Franco-TéNoise



Avec la participation de :
L'Association francophone de Fort Smith
L'Association franco-culturelle de Hay River
L'Association francophone d'Iqaluit
L'Association des francophones de Nanisivik
L'Association franco-culturelle de Yellowknife
L'Association des parents francophones de Yellowknife
L'Aquilon
Canadian Parents for French

Ateliers de travail

- Développement communautaire
  - développement régional
- Condition des femmes
- Développement communautaire
  - entente Canada-communauté
- Éducation

CONFÉRENCIER INVITÉ : M. GUY MATTE, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC
SUJET DE LA CONFÉRENCE : *«L'AVENIR DE LA FRANCOPHONIE DANS LES ANNÉES 90»*

pour information :
La Fédération Franco-TéNOise
C.P. 1325
Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 920-2919, Fax : (403) 873-2158

L'aquilon

Prix «André Piolat» Journal de l'année

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 5 numéro 18, Vendredi le 5 octobre 1990

Francophonie canadienne des années 90 :

Guy Matte foncièrement optimiste

Le président de la FFHQ, Guy Matte, a souhaité une redéfinition politique de la société canadienne ainsi que des relations entre le Québec et la francophonie hors Québec, lors de son allocution à l'Assemblée générale annuelle de la FFT.

Dominique Claudon

Les Francophones doivent participer activement à un nécessaire processus de redéfinition socio-politique du Canada et tirer parti de la situation actuelle pour proposer une nouvelle structure politique qui respecte vraiment la minorité officielle. C'est, en substance, ce qu'a déclaré le président de la Fédération des Francophones hors Québec (FFHQ), Guy Matte, devant la presse et les responsables franco-ténois, le 29 septembre dernier.

L'Accord du lac Meech ayant coulé, M. Matte est persuadé que le moment est venu d'envisager la situation non comme un problème mais comme une opportunité de «refaire le portrait de famille».

Il a indiqué que la FFHQ a commencé à élaborer une réflexion sur le rôle de la francophonie hors Québec dans le Canada futur. Malheureusement, il est trop tôt pour en savoir davantage, d'autant plus que le Conseil national de l'organisme ne se penchera sur cette question que les 23 et 24 octobre, à Ottawa.

«Peu importe la façon dont le Québec se situera dans la nouvelle structure politique, nous pensons, en tant que Francophones hors Québec, que nous devons demeurer optimistes», a lancé l'orateur. Face au réveil du nationalisme québécois à la suite du rejet de la reconnaissance constitutionnelle de la «société distincte», le chef de file de la francophonie hors Québec ne veut pas croire que la Belle Province soit prête à «couper les ponts avec ses partenaires francophones au pays» en regard de l'option politico-constitutionnelle qu'elle mijote.

«En tout cas, ce n'est pas ce qu'a laissé entendre le premier ministre Robert Bourassa lorsqu'il a annon-

Suite en page 2...



Selon Guy Matte, président de la FFHQ, le Québec ne coupera pas les ponts avec le reste de la Francophonie canadienne .

L'Assemblée générale annuelle de la Fédération Franco-TéNOise

Détails en page 2, 3 et 12

La Loi sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest

La FFT s'opposera à tout délai dans sa mise en application

La Fédération Franco-TéNOise a tenu au cours de la dernière fin de semaine son Assemblée générale annuelle. Les délégués-es des différentes associations ont recommandé à La Fédération de signifier sa vive opposition advenant toute tentative de la part du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de retarder la mise en application de la Loi sur les langues officielles.

Jean-Luc Thibault

Cette Loi sur les langues officielles des T.N.-O., qui a été votée en 1984 et dont la mise en application a déjà subi un retard de trois ans, doit entrer officiellement en vigueur le 31décembre 1990. Certaines informations laisseraient entendre que le gouvernement territorial aurait l'intention de soumettre au gouvernement fédéral une demande pour reporter la mise en application de la dite loi. Cette demande pourrait être déposée devant les membres de la Chambre dès la semaine prochaine lors de l'ouverture de la septième session de la onzième Assemblée législative.

La Fédération compte agir promptement dans ce dossier en sensibilisant premièrement sa communauté puis les deux ordres de gouvernement au fait que tout retard signifierait un recul par rapport à la volonté de consolider la dualité linguistique au pays.

La Fédération a également décidé de s'impliquer comme co-demandeuse dans la poursuite que l'Association des parents francophones de Yellowknife entend déposer prochainement devant la Cour suprême territoriale pour forcer le ministère de l'Éducation à amender sa Loi sur l'Éducation. Présentement cette loi ne reconnaît pas l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés qui permet aux parents appartenant à une minorité linguistique officielle (français et anglais) d'envoyer leurs enfants à l'école dans la langue de la minorité.

La Fédération demande aussi au Conseil du Trésor du Canada de faire connaître sans délai sa réglementation concernant la Loi canadienne sur les langues officielles.

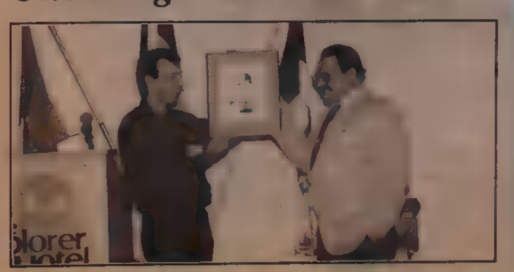
Parmi les autres recommanda-

Suite en page 2...



Les participants au banquet qui a eu lieu samedi, ont bien apprécié la prestation de Benoit Boutin dans son imitation de M. Denault

Une image vaut 1000 mots



SOMMAIRE



Suite de la page 1

L'optimisme de Guy Matte

cé la création de la Commission parlementaire élargie sur l'avenir du Québec. On peut même se demander si ce n'est pas le prélude à une meilleure coexistence, à une meilleure communication entre le Québec et nous», a estimé Guy Matte. Quoi qu'il en soit, c'est un message basé sur le «dialogue» et le «respect mutuel de nos différences» qu'il entend livrer à la dite Commission lorsqu'il comparaîtra devant elle.

Parallèlement, il a affirmé qu'«il faut renouveler notre discours». Il a pris l'exemple de la notion de minorité. Selon lui, ce concept constitue une bien mauvaise façon de promouvoir le fait français. «Pour des raisons numériques, on est vu comme un groupe minoritaire, mais tout est relatif. On dit aux Francophones hors Québec qu'ils ne méritent pas des services en français à cause de leur nombre, alors qu'ils sont plus d'un million de personnes... À coté de cela, on voit que 120 000 habitants, à l'Ile-du Prince-Édouard, ont un gouvernement, une province... Nous, avec ce nombre de gens, on pourrait faire sept provinces !», a-t-il fait remarquer. Il a ajouté que «de toutes façons, ce n'est pas parce qu'on est peu nombreux dans nos provinces et territoires que ça réduit la valeur de notre contribution à la Société canadienne».

Concernant les réclamations de la communauté de langue officielle, il rappelle qu'«un droit, c'est un droit, quel que soit le nombre d'ayant droit». À ce sujet, il pense que «nous avons beaucoup à apprendre de nos frères et sœurs autochtones. Pour eux, il ne s'agit pas de nombre mais de droit».

Un minimum vital s'imposerait pour assurer l'avenir démo-linguistique des collectivités francophones. Ce serait - et là M. Matte va bien plus loin que la Charte - la possibilité de revevoir une instruction postsecondaire en français. À ceux et celles qui prétendent qu'offrir ce genre de services est trop coûteux, il répond : «c'est faire comme si les Francophones ne payaient pas d'impôts et n'avaient pas le moindre rôle économique. Écarterait-on le droit à être scolarisé dans la langue officielle à deux ou trois anglophones sous prétexte qu'ils sont isolés au fin fond des Territoires du Nord-Ouest ?».

En guise de conclusion, Guy Matte a noté : «ce pays, il est meilleur parce qu'on est [redacted] ; on est là pour y rester».

On a hâte de voir quelle formule sera dénichée pour préserver ces acquis après ce qu'il est advenu du modèle de Pierre-Elliott Trudeau, déjà destiné à rénover la fédération canadienne.

Suite de la page 1

Poursuite éventuelle contre le gouvernement

tions qui ont été votées par les délégués-es, mentionnons la création d'un comité territorial de femmes au sein de La Fédération, les Elles Ténoises. Ce comité a pour objectifs de fournir des services aux femmes francophones, de leur assurer une stabilité organisationnelle, de leur offrir une plus grande visibilité entre autres auprès des autres associations de femmes au niveau local, territorial et national et surtout de briser l'isolement en tant que femmes et francophones dispersées sur un grand territoire.

Lors de cette Assemblée générale annuelle, deux postes du comité exécutif étaient en élection. À la suite du départ de Fernand Denault, qui a occupé la présidence au cours des six dernières années, les membres de La Fédération ont élu Marlene Steppan, d'Iqaluit, comme nouvelle présidente. Mme Steppan, qui agissait comme vice-présidente depuis l'an dernier, s'est dite très honorée par la confiance qu'elle a reçu de [redacted] part des membres.

Soulignant le travail énorme accompli par le président sortant, Mme Steppan a déclaré qu'elle entendait poursuivre dans la voie tracée par M. Denault depuis six ans. «Outre les principales priorités que sont la Loi sur les langues officielles et l'éducation, nous allons continuer à travailler au développement des relations entre les francophones et les peuples autochtones. Nous allons également mettre en place un programme de soutien pour les francophones vivant dans les régions non desservies par La Fédération», a ajouté la nouvelle présidente.

Pour la seconder au sein du Comité exécutif de La Fédération, les membres ont élu Robert Beaulieu, d'Iqaluit, au poste de vice-président, et Julie Bernier, de Hay River, comme trésorière. Pierre Trudel, de Hay River, élu l'an dernier à titre de secrétaire, complète le comité.

Entente Canada/communauté : le B-A-BA

Dominique Claudon

À la suite d'un des ateliers tenus au cours de l'Assemblée générale annuelle de la Fédération Franco-TéNOise (FFT), celle-ci a été mandatée pour élaborer et négocier une entente Canada/communauté.

En clair, il s'agira d'aboutir à un contrat entre le gouvernement fédéral et la FFT, en qualité de structure représentative de la communauté franco-ténoise, pour apporter une réponse financière de plusieurs ministères d'Ottawa à ses besoins sur un plus long terme (après programmation). C'est visiblement le seul moyen d'en finir - pendant quelques années - avec la laborieuse renégociation annuelle des fonds alloués par le Secrétariat d'État, ce qui créera une situation de stabilité profitable à



Les membres de la F.F.T. ont convenu d'agir ensemble dans leur démarche auprès des instances fédérales subventionnaires

l'expansion de la communauté.

Concrètement, cette entente de planification serait en phase avec une définition des objectifs de ses composantes : associations affiliées, membres-associés, plus les communautés régionales non-structurées, sachant que le niveau de développement communautaire de chacune est très inégal. Cela nécessiterait évidemment une tournée de consultations pour dresser la liste des actions souhaitables. «Il est fortement déconseillé de présenter tous les projets imaginables et détaillés au maximum. Il faudra plutôt déterminer les secteurs d'intervention et/ou les régions-cibles», a précisé l'animateur d'atelier et consultant Denis Tardif.

La seule juridiction à avoir déjà fait l'objet d'une entente Canada/communauté est la Saskatchewan. Aux dernières nouvelles, ça devrait s'en venir en Alberta.

Cinéphiles : oyez, oyez...

Jésus de Montréal à Yellowknife

Dominique Claudon

Du jamais vu à Yellowknife : un film d'expression française sera sur les écrans du Capitol au milieu du mois. Il s'agit de *Jésus de Montréal*, qui a reçu le Prix du jury au Festival de Cannes en 1989. C'est la première fois que les habitants de la capitale territoriale auront l'opportunité de voir l'œuvre cinématograhique d'un francophone, laquelle sera sous-titrée en anglais pour inciter le public anglophone à assister à la projection. La diffusion du film a été négociée cet été entre des représentants de l'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY) et le directeur du Capitol. Ce dernier s'est montré très coopératif, et se dit prêt à renouveler l'expérience si elle s'avère concluante. L'obtention du film s'est fait grâce à un fond spécial de l'AFCY alimenté par des subventions du gouvernement du Québec et du Secrétariat d'État.

En ce qui concerne l'œuvre proprement dite, qui date de 1989, elle a été réalisée par Denys Arcand, auteur du *Déclin de l'empire américain*. Dans l'une et l'autre, il procède à la mise en parallèle d'une situation présente et d'un contexte similaire du passé.

La trame : un prêtre montréalais demande à un jeune comédien de mettre en scène et de jouer la Passion du Christ sur le Mont-Royal. Une Passion revue et corrigée, puisque Jésus apparaît comme le fils d'un soldat romain et d'une prostituée, ce qui plaira pas à l'homme d'Église.

Le reste du scénario s'inspire des fameuses étapes de la Passion, mais au moyen d'une technique originale et digne de la théologie de la libération (réactualiser les faits bibliques pour incarner la foi dans la réalité sociale de notre époque). Dans *Jésus de Montréal*, le jeune comédien, lors d'une audition pour une publicité, se mettra dans une colère qui renvoie directement à celle du Christ dans le Temple devenu instrument d'oppression.

Incontestablement, le cinéaste s'attaque au pouvoir de la publicité, accusée de déshumaniser. Cet esprit critique s'applique aussi aux animateurs et aux chroniqueurs culturels, entre autres cibles. Qu'on se rassure, l'humour a sa place dans le film, mais sur un mode qui n'est pas facile à maîtriser : le tragi-comique.

Blâmé ouvertement en fin de mandat

Départ tumultueux de Fernand Denault

Dominique Claudon

Fernand Denault a choisi de ne pas renouveler son mandat de président de La Fédération Franco-TéNOise (FFT). Quand il est question de commenter cet aspect de sa vie, il affirme qu'il n'a pas l'habitude de «regarder en arrière». Pourtant, la francophonie ténoise a parcouru du chemin pendant qu'il a présidé à sa destinée. En 1984, la FFT n'existait pas encore en tant que telle ; il s'agissait de l'Association Culturelle Franco-Ténoise. En 1986, le français est reconnu comme langue officielle au niveau territorial. La Grande tournée *Les Retrouvailles*, en 1988, est l'occasion de faire le point sur les aspirations des Francophones éparpillé(e)s dans notre coin du Grand Nord. Et c'est pendant l'ultime année de la présence de M. Denault à la tête de la FFT que les parents francophones obtiennent du pouvoir territorial l'ouverture d'une école homogène.

Ce «bourreau de travail», comme le qualifient certains, doit sa première expérience du militantisme au mouvement syndical. «Puis les circonstances m'ont amené à me frotter à la vie associative francophone. Comme j'y prenais goût, j'y suis devenu de plus en plus actif», raconte-t-il.

Ce qu'il a appris en accomplissant sa tâche, c'est, entre autres, la nécessité d'«être à l'écoute d'une communauté dont les composantes ont des besoins et un rythme de développement différents».

Tous ceux qui l'ont connu auront remarqué la force de ses convictions, en particulier nos institutions politiques à chaque fois qu'elles ont «traîné les pieds» dans la planification des services en français.

Ce n'est pas sans raison que le nº1 de la francophonie hors Québec, Guy Matte, l'a mis au premier plan des «irréductibles Gaulois vivant au nord du 60e parallèle».

Le caractère entier de M. Denault a donné lieu à un fausse note le lendemain de la clôture de l'Assemblée générale annuelle de la FFT. Il a refusé de remplir la fonction de personne-conseil auprès de la Fédération en attendant que la nouvelle présidente ne prenne toutes ses fonctions. Il avait été échaudé par une résolution prévoyant que la présidence consulte les membres avant de prendre position publiquement dans les grands dossiers politiques. Cette résolution faisait référence aux prises de position que Monsieur Denault avait exprimé au cours des derniers mois.



C'est une vive déception qu'a connu le président sortant de la F.F.T.: le français, toute une expédition !

Notamment, il avait été le seul président d'une des fédérations de francophones hors-Québec à s'opposer à l'accord du Lac Meech.

■ avait aussi tout dernièrement été invité à prendre la parole lors d'une manifestation organisée par les Dénés en soutien aux Mohawks de Oka près de Montréal.

Ottawa à l'heure de l'environnement.

A quoi ressemblera le fameux Plan Vert?

OTTAWA (APF): La version définitive du Plan Vert devrait être déposée en Chambre cet automne, mais bien malin qui pourrait dire ce que contiendra cette stratégie nationale pour la protection de l'environnement. En fait, on est encore loin d'un large concensus au sein des pricipaux intervenants canadiens, quant aux types d'intervention à privilégier.

Les groupes écologistes ont exprimé leur «profonde déception» par rapport au document synthèse des consultations aur le Plan Vert. Ils trouvent que le document est «vague» et «simpliste», qu'il «manque de substance» et qu'il n'est guère plus «qu'une liste d'achats de belles idées environnementales». Mais plus que tous, les écologistes ne veulent pas que les détails du Plan Vert soient discutés derrière des portes closes au Cabinet des ministres, et veulent que le public soit mis dans le coup avant le dépot de ■ politique en Chambre.

Lse autochtones de leur côté ont rejeté «ce soi-disant processus de consultation». Selon le leader l'Assemblée des Premières Nations, George Erasmus, le gouvernement a évité de renconter certains groupes autochtones dans ses consultations. «On ne veut pas légitimiser ce processus de consultation imposé au peuple autochtone et au peuple canadien».

Quelque 400 représentants d'organisme non gouvernementaux, de l'industrie et du gouvernement ont participé pendant deux jours à Ottawa à une séance de synthèse des consulatations sur le Plan Vert, en vue de définir les priorités avant le dépot de la politique gouvernementale en matière d'environnement. En résumé, les participants qui étaient répartis dans 22 ateliers s'entendent pour dire que le gouvernement fédéral doit exercer un leadership dans le domaine de la protection de l'environnement, et que le public doit être davantage informé si on veut qu'il participe à l'effort national.

On a proposé la création d'un poste de «vérificateur-général à l'environnement», qui surveillerait la mise en place des politiques gouvernementales, de la même façon que le vérificateur général du Canada se penche annuellement sue les états financiers du pays. Il n'y a cependant pas eu de concensus sur le projet d'une Charte des droits environnementaux. On a soulevé la possibilité de créer une «taxe verte», mais sans plus.

Dans le domaine de l'énergie, on a proposé que toutes les nouvelles habitations soient isolé en s'inspirant des maisons R-2000. On aimerait aussi que tous les bâtiments existants soient rénovés pour respecter ces nouvelles normes. Le gouvernement fédéral, ajoute les participants à cet atelier, devrait même financier les recherches du secteur privé sur les energies renouvelables.

La première grande action environnementale dans l'Arctique serait de faire l'inventaire et le nettoyage des déchets, dont le coût est estimé à 180 millions. On souhaite aussi à zéro l'émission des produits chimiques dans cette région du pays d'ici 10 ans.

On veut que le gouvernement conserve un nombre important de terred humides, protège et rehausse l'habitat faunique, et protèges les espèces en danger au Canada.

On réclame une politique nationale sur la forêt. On veut que le gouvernement complète le réseau des parc nationaux en créant cinq nouveau parcs, de même que trois parc marins d'ici 1995. On veut une gestion durable de la ressource en ce qui concerne les pêches. On réclame une politique fédérale des eaux pour 1991, de même qu'un plan pour éliminer les subtances toxiques. On a évoqué l'idée pour d'une taxe pour améliorer la qualité de l'air. On veut des politiques claires en ce qui concerne les subtances toxiques, et la disposition des déchets. On veut que le gouvernement crée des mesures d'encouragements pour le recyclage des produits toxiques.

ÉDITORIAL

Le dur exercice de la démocratie

La dernière Assemblée générale annuelle de la Fédération Franco-Ténoise aura été un exercice rassurant pour ce qui est de la vitalité et de la maturité de l'organisme. Les travaux, tant en atelier qu'en assemblée plénière, ont été réalisés dans une ambiance sérieuse mais détendue et ont donné lieu à des prises de positions précises sur des dossiers aussi brûlants que celui de l'éducation, de la condition féminine, du développement communautaire, ainsi que des relations entre les composantes de la F.F.T. et les diverses instances fédérales impliquées dans le financement de leurs activités.

Parmi toute les résolutions adoptées, une seule aura provoqué des remous et nous laisse un goût amer à la bouche. Après un exercice attendrissant de sincères remerciements à un des piliers de la francophonie ténoise au cours des six dernières années, Fernand Denault, on s'est retrouvé, toute à la fin des travaux, à adopter une motion de blâme déguisée à son endroit. L'amertume ressentie à ce moment devait avoir des proportions considérables pour ce bonhomme entier qu'est M. Denault.

Outre l'inutilité d'une telle motion en fin de mandat, les sous-entendus et les motivations ont à peine été étayés. Tout au plus a-t-il été fait vaguement mention des prises de position face aux dossiers Meech et Oka.

Pourtant, la proposition en elle-même ne contient rien qui porte particulièrement à la critique. Demander que les prises de position de la F.F.T. sur des dossiers politiques controversés soient appuyées au préalable, si possible, sur une consultation des constituantes de l'organisme, rien de plus normal ! Tout est dans la façon d'amener la chose en fonction des circonstances.

Non, rien ne porte à la critique ! Mais cela soulève un tas de questions et nous ramène à un débat qui marque depuis longtemps les organisations de type bénévole et dont les activités ont une dimension politique.

En effet, les dirigants élus n'ont souvent que quelques repères, souvent vagues, pour guider leurs actions. De plus, l'apathie ou le désintérêt de leurs commettants les oblige à jouer un rôle de leader et de provocateur de discussions. Tout cela en restant dans les limites des repères qui leur sont fournis. Pas facile !

La structure et le mode de fonctionnement actuel de la F.F.T. ont permis d'échafauder des lignes directrices dans son action visant au développement de la communauté Franco-ténoise. Les divers colloques et rencontres territoriales sur la condition féminine ou l'éducation ont fournis des recommandations spécifiques sur des sujets précis.

En revanche, aucune commission politique permanente n'est à l'oeuvre pour étayer plus globalement l'argumentation de la F.F.T. sur des sujets d'actualité. Ce rôle repose présentement sur l'exécutif de la F.F.T.

Un principe demeure : la F.F.T. est là pour défendre les droits des francophones des T.N.-O. et un consensus s'est dégagé pour que son discours et ses prises de position reflétent les intérêts particuliers du Grand Nord et de ses différents groupes sociaux de façon à ne pas s'isoler et pour obtenir leur appui dans certains de nos dossiers.

Or un examen attentif des prises de position de la F.F.T. face aux dossiers mouvementés des six derniers mois montrent une fidélité à ce principe global. Bien sûr, nous même avons émis certaines réserves face au discours officiel (processus démocratique normal) mais la lacune provient bien plus de l'absence de structure pour encadrer l'expression du discours officiel que le discours lui-même.

Et ce n'est pas une proposition de dernière minute, apportée quelques instants avant la levée de l'Assemblée, qui va changer les choses dans l'immédiat. Ce qui aurait pû être le prémisse d'un plus vaste débat sur les orientations politiques de la F.F.T. n'aura servi qu'à gâcher une fin de semaine dont le déroulement avait été, jusque là, sans anicroche.

Alain Bessette

L'équipe

Directeur :	Alain Bessette
Journalistes :	Jean-Luc Thibault Kim Ouellette
Journaliste coopérant :	Dominique Claudon
Collaborations :	Jacques Sirois
Caricaturiste :	Pierre Bourgeois
Correspondant national :	Yves Lusignan
Mise en page :	Jean-Charles Dubé

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous!

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603
Bureau de l'Arctique de l'Est
C.P. 365
Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0
(819) 979-6325

Opinion du lecteur

Cher éditeur,

J'étais très désolé de lire dans votre édition de vendredi, 21 septembre 1990, en première page, que «Dans l'autre [communauté], l'obtention d'une école homogène - de taille modeste - dans la capitale territoriale a été littéralement arrachée aux autorités».

Il n'y a rien d'aussi faux que cela et je ne peux comprendre pourquoi on a permis d'imprimer une telle affirmation.

En vérité, il n'y a peut-être pas une autre place au Canada qui a eu son école homogène francophone si facilement et si rapidement. Le ministère de l'Éducation a tout fait en son pouvoir pour ouvrir cette école non pas en 1990, comme le pensait l'Association Franco-culturelle de Yellowknife, mais bien en octobre 1989.

Comment ose-t-on ignorer qui a fait le gros du travail au niveau du Ministère, de la Commission scolaire # 1 de Yellowknife, et du Secrétariat d'État pour que ce projet se réalise ? Après tout cela, on dit que cette école a été «arrachée aux autorités». En plus, on dit que c'est de «taille modeste». Où aurait-on pu trouver deux nouvelles portatives bien assemblées et équipées pour huit élèves, avec deux professeurs ?

Il pourrait être reproché à votre journal de n'avoir pas recherché en profondeur toutes les versions des faits. De n'avoir soumis à vos lecteurs que la plus sensationnelle démontre un certain manque de professionnalisme. Il serait important que vous rétablissiez les faits dans une plus juste mesure auprès de la population francophone.

En espérant que vous donniez suite à cette requête, je vous prie d'agréer mes sentiments les meilleurs.

Jean Paul Grimard
Agent d'éducation/français
Yellowknife

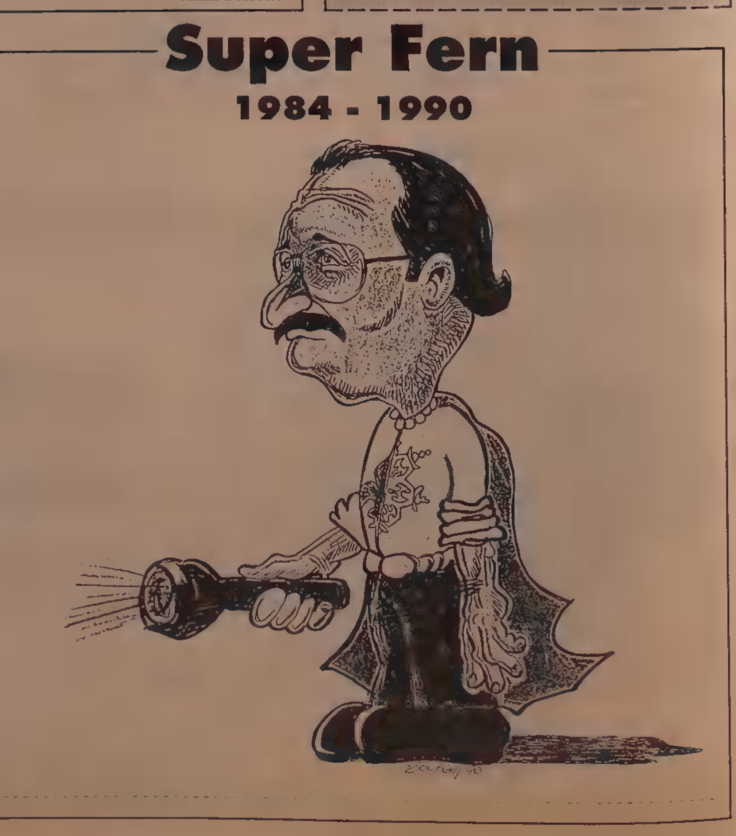
Vin-fromage du Comité de femmes

Le Comité de femmes de Yellowknife - émanant de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - invite les Franco-Ténoises de la ville à faire connaissance entre elles lors d'une dégustation de vin & fromage le 19 octobre prochain, à 19h30 au Northern United Place (édifice du YMCA, entrée rue Franklin). Les femmes francophones intéressées auront ainsi l'opportunité d'avoir des échanges sur leur condition, leurs expériences, et leurs aspirations.

Le Comité de femmes invite à prendre contact au 873-3292 si un problème de garde d'enfant(s) se posait à l'occasion de cette soirée. Enfin, n'oubliez pas le fromage, le Comité s'occupera du reste...

Super Fern

1984 - 1990



Autopsie d'une crise

L'affrontement fait place à la négociation

Mercredi, le 26 septembre dernier, la crise autochtone qui a marqué l'actualité canadienne tout au long de l'été prend fin de la même façon qu'elle a débuté, c'est-à-dire dans la confusion.

Jean-Luc Thibault

Après avoir tenu tête à la police et à l'armée au cours des 78 derniers jours, les Warriors, le drapeau à la main et entourés de femmes et d'enfants, traversent les fils barbelés pour se diriger anarchiquement vers des soldats stupéfaits. S'en suit une bousculade qui, encore une fois, donne lieu à des scènes désolantes.

L'image du soldat repoussant une femme Mohawk et l'enfant qu'elle tient dans ses bras restera gravé dans les mémoires longtemps. Il en sera de même de l'action de la Sureté du Québec contre les Mohawks et plus tard contre les citoyens de Chateauguay, du lapidage des autochtones par quelques écervelés de Ville Lasalle ou encore du comportement du warrior Lasagna à la face des soldats canadiens. Ce conflit, qui n'a que trop duré, aura fait une victime, ce sera déjà une de trop.

Il y a plusieurs leçons à tirer à la suite de cet événement. La plus importante, c'est que le gouvernement fédéral ne peut plus demeurer insensible devant les demandes justifiées des peuples autochtones. Les discussions doivent être franches et ouvertes mais surtout elles doivent tenir compte des aspirations autochtones envers leur désir légitime de contrôler leur destinée.

Il est cependant dommage que les Mohawks se soient sentis obligés d'avoir recours aux armes pour faire connaître leur revendication. La négociation à la pointe du fusil ne peut en aucun temps être tolérée. Maintenant que les armes sont déposées et que le gouvernement fédéral a démontré son ouverture envers les demandes des peuples autochtones, il est à espérer que le Canada n'aura plus à vivre ce genre d'événements où l'armée se voit confronter à des citoyens canadiens.

Les derniers mois auront laissé plusieurs plaies ouvertes que seul le temps pourra cicatriser. Il faut maintenant que les Canadiens, autant les blancs que les autochtones, fassent un examen de conscience sur le genre de relations qu'ils désirent entretenir envers leurs semblables. La cohabitation pacifique entre les peuples et les races qui semblait exister a été mise à rude épreuve au cours des derniers mois. Il y a beaucoup de travail à faire pour redorer la réputation qui montrait le Canada comme l'un des pays les plus agréables à vivre. Ce travail est la responsabilité de tous et chacun. C'est vrai que le Canada est un pays où il fait bon vivre, mais c'est aussi vrai que des situations injustes pénalisent une partie de la population. Alors que le Canada est à se redéfinir à la suite de la saga du lac Meech, il faudra tenir compte de l'histoire et réparer certaines injustices dont celles qui concernent les autochtones.

Radiotélédiffusion autochtone

Assouplissement de la réglementation

Dominique Claudon

Dans les années 90, les radiotélédiffuseurs autochtones vont pouvoir désservir leurs auditoires avec une plus grande flexibilité et, en conséquence, «renforcer l'identité culturelle des Canadiens autochtones». C'est ce qu'a annoncé le Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications Canadiennes (CRTC) le 20 septembre dernier.

Cette nouvelle politique fait suite à un important processus de consultation du public qui a duré deux ans. Le président du CRTC, Keith Spicer, a noté que «la forte participation et les suggestions constructives des représentants et des radiotélédiffuseurs autochtones ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration de la politique nouvelle».

L'approche adoptée par le CRTC se dit simplifiée et conçue en fonction des besoins et de la situation des radiotélédiffuseurs autochtones. L'assouplissement des restrictions en matière de publicité se veut un tournant non négligeable.

Par exemple, lorsqu'une station de radio autochtone est la seule à émettre sur son marché au moment où la licence est attribuée ou renouvelée, toutes les restrictions de publicité sont levées, à partir du moment où aucune autre station commerciale n'est touchée.

Le CRTC compte sur les radiotéléviseurs autochtones pour qu'ils jouent un rôle clé dans la promotion des artistes, musiciens, auteurs et producteurs aborigènes, pour donner un complément et un contrepoids aux sources non-autochtones de programmation.

La politique mise au point définit d'autre part des concepts de base. Une entreprise de radiotélédiffusion autochtone désignera celle qui est possèdée et contrôlée par un organisme sans but lucratif et dont les membres du conseil d'administration sont issus de la population autochtone de la région qu'elle déssert. Qu'elle se passe dans une langue autochtone ou officielle, la programmation doit s'adresser spécifiquement à l'auditoire autochtone que l'entreprise est autorisée à désservir. De plus, elle est censée remplir le rôle de support aux cultures autochtones, et si possible celui de préserver les langues ancestrales. Une émission autochtone sera celle qui s'adresse spécifiquement à un groupe donné d'auditeurs autochtones, ou celle qui porte sur le vécu, les intérêts, la culture des autochtones du Canada.

À CKNM, la station dénée, la première chose qu'on remarque est que le CRTC oblige toute radio qui se dit autochtone à diffuser au moins 50% de sa programmation dans la langue autochtone. D'autre part, la direction estime que la règlementation sur la publicité est insuffisante si l'on veut que l'entreprise soit vraiment en équilibre financier.

Les nouveaux boursiers de la Fondation Donatien-Frémont

Une Franco-Yukonnaise et toujours pas de Franco-Ténois

Dominique Claudon

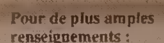
Vingt-huit jeunes Francophones hors Québec, dont une septentrionale, ont repris cet automne leurs études, grâce au programme de bourses de la Fondation Donation-Frémont, vouée au «développement des communications en milieu francophone minoritaire». En effet, comme le rappelle le président Henri Bergeron, ces étudiants seront appelés à devenir des communicateurs au sein de leurs communautés, en perte de vitesse à cause d'un taux d'assimilation galopant.

La boursière du Grand Nord nous vient du Yukon et a choisi de poursuivre des études en traduction à l'université d'Ottawa.

Jusqu'à présent, aucun(e) Franco-Ténois(e) n'a déposé de candidature, au grand regret de la Fondation. Ce qui sous-entend que le futur candidat potentiel des Territoires aurait des chances d'être sélectionné. Mieux vaut tard que jamais : c'est seulement cette année que la Fondation a eu l'opportunité de recruter des candidats de Terre-Neuve et de Colombie-Britannique. Comme de coutume, l'organisme n'a pas eu de difficultés à recruter des francophones dans les autres provinces.

Le contingent 90/91 comporte 28 boursiers, qui se partagent 25 400 $. Plus des deux tiers ont opté pour des formations en information et communication, les autres étudiant des disciplines connexes. L'université d'Ottawa est leur institution préférée puisque près de la moitié d'entre eux s'y sont inscrits. Les autres établissements choisis sont la Faculté Saint-Jean d'Edmonton, le CÉGEP de Jonquière, l'École supérieure de journalisme de Paris (non agréée par la Convention collective des journalistes français), l'Université laurentienne de Sudbury et la Cité collégiale d'Ottawa.

Les bourses d'études de la Fondation Donation-Frémont sont pourvues par l'Association de la presse francophone, mais également par Québecor, *Le Droit*, Pétro-Canada, la Banque nationale, les gouvernements du Québec et du Canada, entre autres bienfaiteurs.



Pour de plus amples renseignements :

Fondation Donatien-Frémont
a/s Pierre Cremer
900-325, rue Dalhousie
Ottawa (Ontario)
K1N 7G2
Tél. : (613) 234-6735

Le Centre de recherche scientifique d'Inuvik

Un petit paradis pour les chercheurs

Jean-Luc Thibault

Inuvik - Situé dans l'une des plus vielles bâtisses d'Inuvik, le Centre de recherche scientifique a été créé au milieu des années 60 pour soutenir logistiquement les scientifiques qui travaillent dans la région de l'Arctique de l'Ouest et du nord Yukonnais.

Les projets de recherche peuvent aller de la géologie à la biologie marine en passant par l'étude des langues et des sciences de la santé, avec entre celles-ci toutes les disciplines scientifiques inimaginables.

La majorité des projets sont autorisés par l'Institut des sciences des Territoires du Nord-Ouest. C'est d'ailleurs un pré-requis. Tous les chercheurs qui désirent poursuivre des expériences scientifiwues dans la région doivent recevoir cette autorisation. Les seules exceptions à la règle concernent l'archéologie, laquelle est administrée par le Centre du patrimoine du Musée Prince de Galles de Yellowknife, et la biologie animale qui dépend du ministère des Ressources renouvelables.



M. Gary White, directeur du Centre de recherche

Gary White, directeur du Centre de recherche, explique le fonctionnement de son institution. «Si un scientifique, au service d'une université ou d'un gouvernement ou encore d'une industrie, communique avec nous pour nous signifier son intérêt pour l'étude du permafrost ou bien de la formation de *pingos* dans la péninsule de Tuktoyaktuk, nous lui accordons une licence scientifique territoriale. Cette licence lui permet d'utiliser gratuitement toutes les facilités du centre, que ce soit pour quelques jours seulement ou pour plusieurs années».

Le travail de M. White et de ses deux assistants (un technicien et une libraire) consiste à fournir un toit aux scientifiques, à les véhiculer, à entreposer leur matériel ou le produit de leurs recherches. Il leur arrive également, si le site de la recherche est à proximité, à relever les données à partir des équipements installés par les scientifiques qui sont retournés à leur lieu d'origine.

Présentement, le Centre de recherche héberge 24 scientifiques provenant de tous les coins de ■ planète. On y retrouve des chercheurs japonais, allemands, chinois qui cotoient quotidiennement des Groenlandais, des Islandais, des américains et naturellement des canadiens.

Ce centre, qui a gagné sa réputation internationale depuis déjà de nombreuses années, a permis à ce jour à 700 chercheurs de compléter plus de 1 300 projets de recherche et de publier plus d'un millier de rapports. Toutes ces publications sont disponibles à la bibliothèque aménagée au deuxième étage de l'édifice en compagnie de plusieurs milliers d'autres. Ce qui fait dire par M. White que c'est probablement la collection la plus complète concernant les projets scientifiques menés dans ■ grande région arctique.

M. White a également mis sur pied le *Northwinds Science Club* qui présente toute une série de conférences données par les scientifiques de passage au centre de recherche. Ces conférences, ouvertes au grand public, connaissent beaucoup de succès à la grande joie de son fondateur. «Le centre a été créé pour plusieurs raisons, raconte M. White, dont entre autres pour informer et susciter la participation des résidents aux recherches qui se déroulent dans leur communauté et dans les environs. Le club est un moyen très intéressant de diffuser cette information».

Tout en supervisant les destinées du centre, M. White, géologue de profession, poursuit ses propres recherches. Il est à tracer une carte géologique le long du *Dempster Highway*. Pendant ce temps, le technicien du centre expérimente la culture de légumes en serre pour voir si cette industrie est viable dans cette région du Grand Nord.

Ouvert au public, le centre est devenue un attrait touristique important pour les nombreux touristes qui décident de se rendre à Inuvik.

Le Centre de recherche scientifique d'Inuvik, qui est une entité de l'Institut des sciences des Territoires du Nord-Ouest est financé en majeure partie par le gouvernement territorial.



Le Centre de recherche est l'une des premières bâtisses à avoir été construite à Inuvik

Soit dit en passant

(Source : APF)

Succès du français... langue seconde

L'enseignement du français comme langue seconde est de plus en plus populaire au Canada anglais. C'est ce qui ressort des dernières données de Statistiques Canada. En près de vingt ans, le potentiel d'élèves hors Québec et apprenant le français comme langue seconde à l'école primaire ou secondaire est passé d'un tiers à plus de la moitié de la clientèle scolaire. Le taux d'inscription tend à augmenter d'une année d'études à l'autre, pour atteindre son plus niveau aux dernières années du primaire et aux premières années du secondaire. Enfin, la proportion d'inscrits en français d'immersion parmi les moins de quinze ans est en hausse de 175% par rapport à 1980 !

Centenaire de l'université Ste-Anne

L'université Sainte-Anne, l'unique institution post-secondaire de langue française en Nouvelle-Écosse, fête son centenaire. Situé à La Pointe-de-l'Église, l'ex-collège a connu des hauts et des bas. Le livre-souvenir, publié en l'honneur de l'évènement, nous apprend que l'établissement a dû faire face à des obstacles tels que la pauvreté des ressources, le problème du recrutement, l'éloignement par rapport aux grandes voies de communication, et le déséquilibre français-anglais. Laïque depuis 1971, l'université est en continuelle expansion : après avoir obtenu des infrastructures complémentaires (bibliothèque, résidence, équipements sportifs) et un personnel académique de plus en plus qualifié, elle vient d'inaugurer notamment un théâtre et une cafétéria qui servira aussi de centre estudiantin, le tout grâce à des subventions tant fédérales que provinciales. Cette année, les inscriptions s'élèvent à 340, soit deux fois plus qu'il y trois ans.

Premier collège francontarien

Le premier collège franco-ontarien démarre sur des chapeaux de roues. Né d'une entente entre les gouvernements de l'Ontario et du Canada, ce collège d'«arts appliqués» et de technologie vient d'ouvrir ses portes à 2300 étudiants, fracassant toutes les prédictions quant au nombre d'inscriptions. Ils se répartissent dans les 70 programmes d'études offerts par les trois campus de la Cité collégiale, situés à Ottawa, Cornwall, et Hawkesbury. Cette réponse des francophones de l'Ontario est d'autant plus surprenante que la construction de l'édifice définitif est loin d'être achevée et que des élèves avaient la possibilité de fréquenter les collèges bilingues environnants. Dernier point mais non le moindre : la clientèle du collège (noire, notamment) reflète le caractère éminement multi-ethnique de la francophonie.

La famille en mutation

Les jeunes sont de plus en plus nombreux à être élevés hors de la famille traditionnelle, selon une récente enquête fédérale sur «les enfants au Canada entre 1976 et 1989». La proportion d'enfants qui vivent dans des familles fonctionnant selon le modèle époux/épouse est tombée de 89% en 1976 à 85% dix ans plus tard. Pendant ce temps, la proportion d'enfants grandissant dans des familles monoparentales est passée de 9% à 13%



S.É.I.J.P. de l'Arctique
Société d'éducation et d'information juridique pour le public de l'Arctique

JEUNES CONTREVENANTS

1ère partie

Personne n'a des problèmes avec la loi intentionnellement, toutefois les jeunes peuvent commettre des délits pour différentes raisons. Certains enfreignent la loi par erreur, d'autres commettent des délits parce qu'ils s'ennuient, parce qu'ils pensent que c'est drôle ou par témérité, ou parce qu'ils veulent de l'argent comptant rapidement. Quelque soient les motifs, les jeunes sont responsables de leurs actes. L'âge n'est ni une excuse, ni une justification pour un crime. La société ■ besoin d'être protégée contre tous les contrevenants.

La *Loi sur les jeunes contrevenants* a été adoptée par le gouvernement fédéral en 1984. La Loi prévoit des dispositions pour tous les adolescents* de 12 à 17 ans qui commettent des crimes. Les crimes sont des infractions qui enfreignent les lois fédérales du Canada telles que le *Code criminel* ou la *Loi sur les stupéfiants*. Les Territoires du Nord-Ouest ont également leur propre *Loi sur les jeunes contrevenants* qui s'applique aux adolescents qui enfreignent les lois territoriales telles la *Loi sur les véhicules automobiles* ou la *Loi sur les alcools*. Ces deux lois visent à protéger la société contre tout délit et à aider le jeune contrevenant à accepter la responsabilité de ses actes.

Les nouvelles lois remplacent l'ancienne *Loi sur les jeunes délinquants* de 1908. L'ancienne loi traitait les jeunes différemment, leur donnant moins de droits qu'aux adultes dans le système juridique. La *Loi sur les jeunes contrevenants* garantit maintenant aux adolescents des droits semblables à ceux de tous les citoyens conformément à la Charte canadienne des droits et libertés.

Lorsqu'un adolescent est arrêté, l'agent de la GRC devrait lui expliquer tous ses droits juridiques. L'agent doit mentionner à une personne arrêtée, par exemple, qu'elle a le droit de garder le silence lorsqu'on lui pose des questions. Ce droit peut paraître étrange à la fois aux adolescents et aux adultes. Si vous n'êtes pas obligé de répondre, pourquoi est-ce que l'agent pose autant de questions? En fait, c'est le devoir de l'agent d'obtenir le plus d'informations possible lorsque la loi a peut-être été enfreinte. Dans bien des cas, la coopération est la meilleure solution pour un adolescent qui a commis un délit. Une fois que l'agent a obtenu quelques réponses, il le laissera peut-être partir après un avertissement seulement. S'il y a une accusation toutefois, tout ce que dit l'adolescent peut être utilisé contre lui devant le tribunal.

Un autre droit important à comprendre et à utiliser pour les adolescents est le droit de parler à un parent et à un avocat. Lorsque l'agent amène l'adolescent au poste de la GRC, l'adolescent devrait téléphoner à un parent ou à un autre adulte et à un avocat. L'agent devrait lui donner une liste de noms d'avocats dans les T. N.-O. Le parent peut aider l'adolescent en téléphonant à l'avocat pour lui. Les procédures de la *Loi sur les jeunes contrevenants* peuvent être complexes et un avocat peut apporter une aide appréciable du début à la fin. L'adolescent peut faire une demande d'aide juridique si ni lui, ni ses parents, sont en mesure de payer les honoraires d'un avocat.

D'autres droits prévus par la *Loi sur les jeunes contrevenants* protègent l'adolescent. Lorsque l'un d'eux à enfreint la loi, les médias peuvent rapporter les faits, mais ils ne peuvent pas divulguer le nom de l'individu. De plus, lorsqu'un jeune contrevenant est arrêté et est en détention provisoire, il a le droit d'être séparé des contrevenants adultes.

Suite et fin de cette chronique sur les jeunes délincants au prochain numéro

Le présent article a été écrit dans le seul but de fournir de l'information générale. Il a été préparé par la Société d'éducation et d'information juridique pour le public de l'Arctique. Si vous désirez de plus amples renseignements concernant les jeunes contrevenants ou les lois, veuillez contacter la Division des services correctionnels des Services sociaux ou le ministère de la Justice. Un travailleur social auprès des tribunaux ou un avocat peuvent également fournir certaines réponses.

* *Dans cette chronique, le masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes.*

Arctique de l'Est Arctique de l'Est

Dans la section météorologique

Environnement Canada améliore ses services

Kim Ouellette

Iqaluit - Le bureau météorologique régional est situé à Iqaluit afin de répondre aux besoins de toute l'Île de Baffin ainsi qu'une partie du nord du Québec. C'est un grand territoire à desservir et c'est la raison pourquoi il existe dans certaines communautés des stations appelées C.A.R.S. (*Community Airport Radio Station*) où un préposé envoie au bureau régional les différentes données météorologiques telles que la condition du ciel, la visibilité, les conditions atmosphériques, la pression, la température, etc.



Tout un appareillage électronique vient en aide à l'équipe de techniciens d'Environnement Canada

Ces stations sont ouvertes le jour seulement et rarement les fins de semaine. Donc, durant la nuit, il est impossible pour le bureau d'Iqaluit de recevoir de la station C.A.R.S. les données sur les conditions météorologiques.

C'est donc avec un effort collectif de Parcs Canada et d'Environnement Canada qu'une station automatique a été installée à Pangnirtung afin de compléter la station C.A.R.S. «La station automatique envoie des données 24 heures par jour, donc cela nous permet d'augmenter notre banque de données», explique Richard Desjardins du bureau météorologique d'Iqaluit.

Contrairement aux bureaux de météo du sud, le réseau de collecte de données météorologiques dans l'Arctique de l'Est est limité. La station la plus proche d'Iqaluit, celle de Pangnirtung, se situe tout de même à une distance de 250 milles. «On projette d'installer une autre station automatique dans le parc de Pangnirtung étant donné le taux élevé de touristes en été», nous dit M. Desjardins, «évidemment, si l'on comprend mieux le climat, cela nous permet de faire de meilleures prévisions et du même coup, de donner un meilleur service au public».

Un service de répondeur

Un autre service est maintenant offert dans trois communautés. À Pangnirtung, Kuujjuak et Inukjuak, les gens peuvent composer un numéro de téléphone et obtenir les plus récentes prévisions météorologiques à partir d'un répondeur. On peut y obtenir les prévisions publiques ainsi que maritimes pour les pêcheurs amateurs et professionnels.

Les enregistrements de ces répondeurs sont faits directement du bureau d'Iqaluit par les techniciens en service. À Pangnirtung, les prévisions sont enregistrées en anglais seulement alors qu'à Kuujjuak et Inukjuak, on peut les obtenir en français également.

Environnement Canada a donc répondu à son mandat cette année.



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

CRTC

Avis 1990-87

CRTC - Avis public 1990-87. Le Conseil a été saisi des demandes suivantes : 7. YELLOWKNIFE (T.N.-O.). Demande (900568700) présentée par la **NATIVE COMMUNICATIONS SOCIETY OF THE WESTERN N.W.T.**, case postale 1919, Yellowknife, X1A 2P4, en vue de modifier la licence afin d'exploiter l'entreprise d'émission de radiodiffusion de CKNM-FM Yellowknife, en supprimant la référence au Réseau radiophonique MF de langue anglaise de la SRC comme source de programmation. La station projette de s'affilier au réseau «The Canadian Radio Networks Corporation» de SAt. Catherines (Ont.). Examen de la demande : 4912 - 49ième rue, Yellowknife. La demande et les renseignements sur le processus d'intervention, reproduits sur bandes sonores, sont disponibles en communicant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qué.) ; et les bureaux régionaux du C.R.T.C. Suite 1500, 800, rue Burrard, Case postale 1580, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7. Les interventions écrites, sur bande sonore ou dans toute autre forme, doivent parvenir au Secrétaire général, C.R.T.C., Ottawa (Ontario) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le **17 octobre 1990**. Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter la direction des Audiences publiques du C.R.T.C. (819) 997-1328 ou (819) 997-1027, ou les services d'information du C.R.T.C. à Hull au (819) 997-0313, Fax : (819) 994-0218, ou le bureau régional de Vancouver (604) 666-2111.

Canadä

Excès de déchets au dépotoir

Le recyclage à Iqaluit

Kim Ouellette

Iqaluit - Le 15 septembre dernier, Monsieur Daniel Coulombe, du ministère de l'Environnement, a donné une conférence sur le recyclage à Iqaluit lors d'un déjeuner-rencontre organisé par les Elles Ténoises. Une douzaine de personnes ont participé à cet événement et ont tenté d'amener des solutions aux problèmes de pollution que connaît Iqaluit.

«Le dépotoir d'Iqaluit a plus de déchets que sa capacité maximum», explique Monsieur Coulombe, «il serait bon de pouvoir recycler les déchets afin d'en éliminer au dépotoir». À Lake Harbour, les déchets sont sélectionnés et séparés. Il devrait en être de même pour Iqaluit.

La suggestion de placer un dépôt à papier fin au centre communautaire de l'A.F.I. a été soulevée. Les gens pourraient ramasser le papier à la maison et venir le porter chaque semaine au centre afin qu'il soit récupéré. Par la suite, des démarches seraient entreprises pour qu'un responsable puisse le prendre au centre pour les recycler. Mais, cela pourrait coûter de l'argent et il n'existe aucune usine à Iqaluit qui puisse offrir un service de recyclage. Bien sûr, la municipalité accepte les cannettes de bières vides et le gouvernement des T.N.-O. offre un service pour le papier. Ce n'est simplement pas encore connu de la population.

Monsieur Coulombe explique qu'il existe des subventions disponibles pour l'amélioration de l'environnement qui s'appellent «Partenaire en environnement». Il suffit de proposer un projet au gouvernement dans le but de rendre meilleur notre environnement. Beaucoup d'idées ont été suggérées au cours de la réunion, mais peu ont démontré le goût d'agir.



L'environnement était le sujet de l'heure lors de la dernière réunion des Elles ténoises

On se sent toujours impuissant face aux problèmes environnementaux car on les voit sur une échelle nationale. Pourtant, il faut commencer par notre environnement immédiat. Le problème des déchets qui s'accumulent au dépotoir est un peu, dans un certain sens, l'irresponsabilité de chacun d'entre nous. Si les gens faisaient la division de leurs déchets comme, par exemple, le papier, les canettes et les bouteilles, déjà, il y aurait un grand pas de fait.

Il y a donc un effort individuel à faire pour le recyclage des produits de consommation. Par exemple, au bureau, pourquoi ne pas apporter une tasse pour le café plutôt que d'utiliser des verres de papier ? Un autre exemple, les couches jetables qui prennent 300 ans à se détruire dans la nature. Il revient donc à chacun de nous de rendre meilleur notre environnement.

Pour la nouvelle base militaire

Ça saute à Iqaluit

Kim Ouellette

Iqaluit - Différents représentants des médias locaux ont été invités à une visite guidée des installations de la compagnie Roch Lessard le 25 septembre dernier. La visite, d'une durée de plus de deux heures, a permis aux journalistes d'assister à une explosion spectaculaire du terrain. Cet événement a particulièrement plu à la majorité présente.

Afin de pouvoir faire une route d'accès de la piste d'atterrissage aux futurs hangars, la compagnie doit faire du dynamitage trois fois par jour, soit à 6h00, à 12h00 et à 18h00. On peut ressentir ces explosions un peu partout dans la ville d'Iqaluit. Elles sont mêmes devenues, pour les voisins, un réveil matin pratique !

La compagnie Roch Lessard va opérer jusqu'à la fin du mois d'octobre. Selon l'ingénieur, Monsieur Germain Cardinal, la compagnie n'a pas pris de retard sur son horaire. En octobre 1992, l'armée canadienne pourra commencer à occuper les lieux.

Ce projet de 22 millions de dollars amènera donc des changements importants à Iqaluit. Avec les explosions, les montagnes près de la rivière Sylvia Grinnell ont beaucoup diminué. Bientôt, on ne reconnaîtra plus ce coin de la ville.

Arctique de l'Est

Arctique de l'Est

Les francophones en affaires

Jacques Belleau
Un homme d'affaire complet !

Kim Ouellette

Iqaluit - Si l'on demandait à chaque francophone la raison pour laquelle il habite à Iqaluit, on aurait droit à maintes versions, mais on reviendrait presque toujours à la raison du travail.

Dans ■ cas de Jacques Belleau, propriétaire de la compagnie de construction Frobuild, ce fut toute une aventure qui aura changé à jamais sa vie.

Originaire de la ville de Québec, Jacques travaillait pour une compagnie de construction dans sa ville natale. En 1977, il mettait pour la première fois les pieds dans ce piètre village nommé Frobisher Bay. La compagnie pour laquelle il travaillait avait décroché le contrat de l'agrandissement de l'hôpital régional qui devait s'échelonner sur une période de deux ans.

Le travail terminé, Jacques décida de rester à Iqaluit et c'est entre deux coups de téléphone avec son avocat, qu'il fonda sa propre compagnie de construction, Frobuild, en 1979. Il s'est donc installé dans ce petit village qui était loin de ressembler à ce qu'il est aujourd'hui. À cette époque, il n'y avait pas grand chose à Frobisher mais les opportunités y étaient cependant.

«J'ai commencé avec mon petit camion et ma boîte d'outils. Cela n'a pas été facile mais j'ai quand même réussi à bien m'en sortir. Aujourd'hui, je suis propriétaire ou actionnaire important de huit entreprises à Iqaluit», explique le sympathique Jacques Belleau.

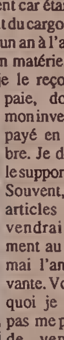
Fier de ses accomplissements, il n'en demeure pas moins qu'être à son compte à Iqaluit est beaucoup plus difficile qu'on pourrait le croire.

«Les gens en affaires, vivant des profits de leur entreprise, sont en minorité ici. La plupart des gens tiennent un bon emploi au gouvernement territorial ou fédéral et s'ouvrent une petite entreprise comme un «à côté». Ils profitent donc de tous les avantages sociaux de leur employeur en plus des voyages payés à Montréal. Ce n'est pas mon cas. Je dois payer mes taxes, mon dentiste, mon véhicule, mon essence et mes voyages. Autrement dit, je vis exactement comme le citoyen en affaires dans le sud, sauf qu'ici, avec le coût de la vie et le fait qu'on est loin de tout, c'est beaucoup plus difficile pour moi de survivre que celui qui opère une entreprise, mais qui reçoit 60 000$ garantis par un autre emploi».

Jacques Belleau est un homme très occupé, venu ici pour travailler. En plus de s'occuper de ses entreprises, il a été président de la Chambre de Commerce pendant trois ans, soit de 1987 à 1990, et a été représentant au Conseil des Affaires des T.N.-O. Malgré toutes ses implications, la construction semble être le domaine qui passionne ■ plus Jacques Belleau, même si dans le nord, ce n'est pas toujours rose.

«Ce que les gens ont de la difficulté à comprendre est le fait que je dois vendre mes matériaux de construction plus cher que dans le sud. Mais, si l'on regarde bien autour, ici tout est plus cher. Dans mon cas, c'est différent car étant donné le coût exorbitant du cargo d'avion, je dois planifier un an à l'avance et commander mon matériel par bateau. Lorsque je le reçois, je le paie, donc tout mon inventaire est payé en septembre. Je dois donc le supporter un an. Souvent, il y a des articles que je vendrai seulement au mois de mai l'année suivante. Voilà pourquoi je ne peux pas me permettre de vendre au même prix que les compagnies de Montréal», explique fermement Monsieur Belleau.





Jacques Belleau, propriétaire de la compagnie de construction Frobuild qui opère dans la région de l'Artique de l'Est

On en revient toujours à la question : Pourquoi avoir choisi Iqaluit comme lieu d'opération ? Jacques Belleau est précis sur ce sujet :«Il y a plein d'opportunités ici. Si tu veux t'ouvrir une pizzeria à Montréal, tu devras compétitionner avec les 2 000 autres déjà existantes. Ici, il y a de fortes chances que tu n'auras pas ou très peu de compétition».

La famille Belleau se prépare à emménager dans leur deuxième résidence à Québec où leur deux enfants pourront bénéficier d'une éducation supérieure. «Je serai toujours en affaires ici, cependant, ce n'est pas parce qu'on s'installe à Québec que je laisse tomber Frobuild et les autres entreprises, je ne peux pas faire cela», précise-t-il.

Donc, les gens d'Iqaluit pourront continuer à profiter des services de la compagnie Frobuild car M. Belleau est définitivement lié à Iqaluit par le monde des affaires.

Cinéma pour enfants

Iqaluit - Le cinéma pour enfants reprendra dès le 21 octobre prochain avec la présentation du film «La petite sirène». Les enfants sont donc invités à se rendre au centre communautaire de l'A.F.I. à 14h00 pour cette première. Les présentations suivantes auront lieu à chaque troisième dimanche du mois. Une activité à ne pas manquer !

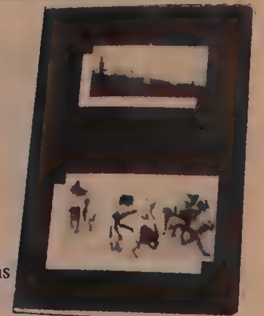
Leroux, Beaulieu et les autres

La petite histoire des francophones dans les Territoires du Nord-Ouest

Par Denis Perreault et Hughette Léger

18ième épisode

Quelques contes et légendes dénés et inuit



Au dernier épisode, nous avons terminé la dernière partie de cette histoire des francophones. Dans cet épisode, nous allons raconter quelques contes et légendes *dénés* et *inuit* qui ont été répertoriés dans ce livre. Espérons que cette aventure francophone dans les T.N.-O. vous aura plus...

Contes et légendes amérindiens: Déné et Inuit

Les contes et les légendes reproduits ici sont des transcriptions originales en français de la fin du XVIIIe et du début du XIXe siècle. Le français était considéré durant cette période comme la langue d'écriture d'usage.

Bé Tsuné Yénelchian
L'enfant que sa grand-mère a élevé.

Longtemps après *Etsié* et *Eltchélékwié*, il y eut une grande famine sur la terre; car tous les rennes désertèrent notre pays, et l'on y mourait de faim. Alors les Dénés quittèrent leurs pays et descendirent le long de la mer pour aller habiter dans le désert sans arbres, dans la terre étrangère, afin d'y arracher leur vie.

Un jour que les Dénés étaient en marche, une vielle femme, qui ne pouvait suivre la troupe que de loin, entendit des cris d'enfant retentir au bord de l'eau. Elle chercha avec soin, et trouva au milieu de la bouse de boeuf musqué un petit enfant pas plus long que le doigt qui lui dit:

— Grand-Mère, recueille-moi. Je suis venu sur la terre pour faire du bien aux hommes, mes frères.

La vielle femme ramassa le petit enfant. Elle l'éleva soigneusement, et c'est pour cette raison qu'on appela celui-ci *Bé-Tsuné-Yénelchian*: Elevé par sa grand-mère.

Lorsque *Bé-Tsuné-Yénelchian* devint un peu plus grand, ils'absentait chaque soir et ne reparaissait plus que le lendemain matin. Dans les commencements, la vieille s'inquiétait beaucoup de ces absences; puis elle finit par s'y habituer. On ne savait où il allait; mais lui, par vertu de sa magie, se métamorphosait en renne; puis, s'en allant parmi ces animaux, il les attirait à lui, leur touchait le museau de sa baguette (car c'est au moyen d'une verge qu'il opérait ces prodiges), et aussitôt les rennes tombaient inanimés.

Après cela il rentrait au camp, la ceinture pleine de langues de rennes qu'il y avait suspendues comme un trophée de sa chasse magique. C'est pourquoi la vieille, ainsi que ses autres parents d'adoption, vivaient dans l'abondance; et l'enfant acquit une grande renommée par ses exploits cynégétiques.

Un jour cependant, *Bé-Tsuné-Yénelchian* dit à sa grand-mère:

— Mère, dites ceci à mes frères: Si vous voulez me donner en tribut le bout de toutes les langues de rennes (Ethula) que vous tuerez, je vous promets de ne vous laisser jamais manquer de viande. Je vous procurerai des rennes en abondance, et je demeurerai longtemps parmi vous.

La vielle rapporta aux Dénés les paroles de l'Enfant-Puissant, et les hommes consentirent à ce traité. Aussitôt les rennes commencèrent à abonder, et la viande à devenir très grasse.

Pendant longtemps, les Dénés furent fidèles à payer leur tribut de bouts de langues à l'enfant; mais il arriva une époque où ils se lassèrent et l'oublièrent, et les bouts de langues ne lui furent plus apportés *(* Dans l'argot des Dénés de l'extrême Nord, la langue signifie l'attribut masculin. et le bout de la langue la prépuce. Ces Indiens (lire Amérindiens) sont, en effet, circoncis. Ceci offre quelque rapport avec le nom du même membre, en sanscrit, le lingam.).*

— *C'est fini*, dit l'enfant devenu homme, *je ne demeurerai pas plus longtemps avec ces ingrats. On m'oubli parce que j'ai été trop bon. Si le tribut n'est pas payé, je partirai.*

La vieille pleura, elle supplia; mais ce fut en vain.

— *Mes frères m'oublient*, lui répondit l'Enfant-Puissant. *Eh bien! je m'en vais. Toutefois, je ne les abandonnerai pas entièrement. Quand ils seront dans la disette et qu'ils m'appelleront à leur secours, je reviendrai à eux. Quant à vous, tâchez de me suivre là où je vais aller.*

Il dit, et disparut au milieu d'un grand troupeau de boeufs musqués. La vieille suivit bien ses traces parmi les boeufs pendant quelques temps; mais ce lui était chose bien pénible, à son âge,que de tracer un sentier à l'aide de ses raquettes. Elle ne put jamais arriver au bout.

Depuis ce temps-là, quand le rennes vient à manquer et que nous sommes menacés de la famine, nous nous en allons dans le désert de la mer Glaciale et nous appelons Bé-Tsuné-Yénelchian et ses boeufs. Ils entendent notre voix, ils accourent, nous tuons quelques-uns de ces boeufs, et nous échappons, par ce moyen, à la mort qui nous menaçait.

Cette photo est une gracieuseté du Centre du patrimoine de Yellowknife

Tatkrem Innok
L'homme lunaire

Au commencement, vivaient un homme et sa soeur. Ils étaient fort beaux l'un et l'autre, et le jeune homme s'éprit d'amour pour sa soeur et voulut en faire sa femme.

Mais il voulait la surprendre durant la nuit, afin qu'elle ne se doutât de rien et qu'elle ignorât de qui elle recevait ces visites.

Poursuivie nuit après nuit par cet inconnu, qu'elle ne pouvait découvrir, à cause de l'obscurité de sa hutte, Maligna noircit ses mains après le fond de sa lampe, elle lui barbouilla le visage de suie, sans qu'il s'en aperçût.

Le jour venu, le visage machuré de son propre frère lui apprit son malheur.

Elle exhala sa douleur en gémissements, et s'échappa de la hutte pour n'y plus rentrer.

L'incestueux, transporté par la passion, poursuivit sa soeur; mais alors elle s'éleva vers les cieux, soleil brillant et radieux; tandis que lui, lune froide au visage souillé, l'y poursuivit sans relâche, mais sans pouvoir l'atteindre jamais.

Cette poursuite dure encore de nos jours. Tatkrem Innok est l'ennemi des femmes; aussi leur est-il défendu de s'aventurer dehors, la nuit, lorsqu'il fait clair de lune.

Uliktuark
L'inondation

L'eau ayant débordé sur le disque terrestre, on s'épouvanta, car le vent emportait et faisait disparaître les demeures des hommes.

Les «Esquimaux» (lire Inuit) lièrent ensemble plusieurs barques de manière à en composer un grand radeau. L'eau montait toujours et ses vagues dépassèrent les Montagnes Rocheuses (Erret). Un grand vent les poussait vers la terre, et ce vent ne cessait pas.

Sans doute que les hommes purent d'abord se faire sècher au soleil; mais ils disparurent bientôt et l'univers avec eux, car ils périrent d'une chaleur affreuse, aussi bien que par les flots de cette mer qui montait toujours.

Les malheureux se lamentaient, et les arbres déracinés flottaient au gré des vagues.

Ceux qui avaient plusieurs barques ensemble grelottaient de froid, tandis qu'ils flottaient sur les eaux, se sentant ensemble recoquillés, hélas! sous une grande tente.

Alors, un jongleur nommé An-Odjium, ou Fils-du-Hibou, jeta son arc dans la mer en s'écriant:«Vent, c'est assez; calme-toi!» Puis il y jeta ses boucles d'oreilles. C'en fut assez pour faire cesser l'innondation.

Fin



Le sort des bisons du Nord

Jacques Sirois (biologiste)

YELLOWKNIFE - Faut-il abattre le troupeau de bisons du Parc national Wood-Buffalo ? Est-ce raisonnable ou ridicule ? Comme en témoignent des dizaines d'articles de journaux à travers le pays, le rapport du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales sur le problème des bisons de la région de Fort Smith a déjà semé la controverse au niveau national et tout particulièrement dans les Territoires du Nord-Ouest.

Ce projet pourrait devenir l'un des plus gros entrepris dans le domaine de la protection de la faune au Canada depuis plusieurs années. Ce projet est d'autant plus difficile qu'il implique une sous-espèce menacée, l'élimination du plus gros troupeau de bisons sauvages au monde, les droits des chasseurs autochtones et un parc national à cheval sur la frontière d'une province et d'un territoire. Ce parc est aussi un site du patrimoine mondial tel que désigné par les Nations Unies.

Bien que le problème soit complexe (la Commission d'évaluation environnementale a formulé pas moins de 34 conclusions et recommandations) et perçu différemment par divers groupes d'intérêts, voici brièvement quelques faits qu'il semble impossible d'ignorer si l'on s'intéresse à la conservation de la faune en général et des bisons en particulier.

1) Près de la moitié des 3200 bisons du parc seraient atteints de tuberculose et de brucellose bovine.

2) Le troupeau du parc est passé de 12 000 têtes en 1950 à environ 3 200 en 1990 à cause de nombreux problèmes dont ceux causés par ces deux maladies.

3) Ces maladies pourraient être transmises à d'autres troupeaux de bisons qui ne sont pas malades, au bétail domestique du nord de l'Alberta et aux humains. Par contre, il semble qu'il n'y ait aucun cas de transmission aux humains connu jusqu'à présent.

4) La plupart des bisons du parc sont hybrides. Ils proviennent du croisement entre bisons des plaines, introduits dans la région entre 1925 et 1928, et bisons des bois. Cette introduction est aujourd'hui considérée comme une erreur. Les bisons hybrides risquent de compromettre le succès du rétablissement des troupeaux de bisons des bois purs.

5) Le bison des bois est une des deux sous-espèces de bisons que l'on retrouve en Amérique du Nord. Cette sous-espèce était jusqu'à récemment (1987) considérée en danger immédiat de disparition. Elle est maintenant considérée menacée*. Grâce aux succès des programmes de rétablissement mis en oeuvre dans les T.N.-O., au Yukon, en Alberta et au Manitoba, leur population est passée de seulement 450 têtes en 1978 à plus de 2 300 têtes aujourd'hui. Ce qui est toujours peu si l'on compare aux 150 00 à 200 00 bisons des bois qui vivaient au Canada avant l'arrivée des Européens.

6) Le plus gros troupeau sauvage de bisons des bois purs comprend environ 2 000 têtes et se retrouve près de Fort Providence, dans le Refuge de bisons du Mackenzie (*Mackenzie Bison Sanctuary*). Ce troupeau n'est pas malade mais est à seulement 200 km au nord-ouest du Parc national *Wood-Buffalo*. Ce troupeau continue de croître et pourrait entrer en contact avec des bisons hybrides et/ou malades.

7) Bien que difficile et coûteux (20 millions $), il semble possible d'éliminer tous les bisons hybrides et/ou malades de Wood-Buffalo et de ses environs, un territoire total d'environ 150 000 km², et de les remplacer par des bisons des bois en santé mais cela prendra plusieurs années. Les bisons sains seront réintroduits dans le parc seulement après quelques hivers pendant lesquels aucune trace n'aura été observée dans la neige.

Par conséquent, est-il raisonnable ou ridicule de tuer les bisons du Parc national Wood-Buffalo ? Il ne fait pas de doute qu'à court terme cela pourrait avoir des effets négatifs sur les chasseurs autochtones de la région et sur l'économie de Fort Smith qui profite largement des touristes qui visitent le parc, et sur les activités du parc lui-même. Cela risque aussi de perturber l'équilibre entre les populations de prédateurs et de proies de la région. Mais si l'on recherche une solution durable à un problème qu'il est difficile d'ignorer et qui ne se règlera pas de lui-même, il semble que l'élimination du troupeau soit une solution raisonnable.

Il s'agit d'un cas typique de *short-term pain for long-term gain* et d'un investissement pour les générations futures. Le rétablissement des populations de bisons des bois dans le nord du Canada est un dossier important dans le domaine de la conservation du patrimoine naturel en Amérique du Nord. C'est aussi l'occasion de redonner à cet animal la place qu'il occupait autrefois, et qu'il occupe toujours mais dans une moindre mesure, dans l'espace naturel et culturel des chasseurs autochtones de la forêt boréale du nord-ouest du continent.

Pour ceux qui veulent en savoir plus long, il vous faut au moins lire le rapport de la Commission d'évaluation environnementale intitulé «Les bisons malades du Nord» (Rapport no. 35).

Prochaine chronique : Les travaux à la Baie James, impact environnemental provincial ou national ?

* Le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada reconnaît cinq classifications qui sont, en ordre de gravité : 1) disparue (espèce qui n'existe plus sur la Terre comme la tourtre) ; 2) déracinée (qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada mais qui existe ailleurs comme le putois d'Amérique) ; 3) en danger de disparition (comme le courlis esquimau) ; 4) menacée (comme le bison des bois) ; et 5) vulnérable (comme le cygne trompette).

Prochaine chronique : Les travaux à la Baie James, impact environnemental provincial ou national.



Office national des transports du Canada — National Transportation Agency of Canada

Avis de demande de service aérien

No. 90688 au rôle
Dossier No. M4205-R96-4

Date : le 5 octobre 1990

ALAN G. LOUTITT QUI SE PROPOSE D'INCORPORER UNE COMPAGNIE SOUS LE NOM DE RELIANCE AIRWAYS INCORPORATED

Alan G. Loutitt qui se propose d'incorporer une compagnie sous le nom de Reliance Airways Incorporated a présenté une demande à l'Office national des transport du Canada pour une licence afin d'exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandise à partir d'une base située à Fort Smith (T.N.-O.) au moyen d'aéronefs à voilure fixe du groupe A.

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé peut faire une intervention contre cette demande suivant les modalités fixées dans les Règles générales de l'Office national des transport du Canada. L'intervention doit être déposée auprès du Secrétaire de l'Office au plus tard le **6 novembre1990**. Une copie de l'intervention doit être signifiée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Le dépôt de l'intervention auprès du Secrétaire devra se faire en mains propres, par courrier recommandé ou par messager, à l'Office national des transport du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou par telex 053-4254 ou 053-3615 ou par télécopieur (819) 953-5562 ou (819) 953-8798.

L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à J.L. Birtwistle au (819) 997-6872 ou à A.M. Romeo au (819) 953-9766.

Canada

Northwest Territories

Avis public

Lors de la septième session de la Onzième Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, débutant le 10 octobre 1990 à Yellowknife, comprendra des modifications aux lois suivantes :

Titre des lois	Ministre responsable
Loi sur la protection de l'enfance	L'hon. Jeannie Marie-Jewell
Loi sur les cites, villes et villages	L'hon. Tom Butters
Loi sur les mesures civiles d'urgence	L'hon. Tom Butters
Loi sur les professions dentaires	L'hon. Nellie Cournoyea
Loi électorale	L'hon. Jeannie Marie-Jewell
Loi sur la protection de l'environnement	L'hon. Titus Allooloo
Loi sur la gestion des finances publiques	L'hon. Michael A. Ballantyne
Loi sur les accords financiers	L'hon. Michael A. Ballantyne
Loi sur l'Assemblée législative et le Conseil executif	L'hon. Jeannie Marie-Jewell
Loi sur les elections des administrations locales	L'hon. Tom Butters
Loi sur la taxe sur les produits pétroliers	L'hon. Michael A. Ballantyne
Loi sur l'évaluation et l'impôt foncier	L'hon. Tom Butters
Loi sur la fonction publique	L'hon. Stephen Kakfwi

Les nouveaux projets de loi seront les suivants :

Titre des projets de loi	Ministre responsable
Loi sur le ministère de la Justice	L'hon. Michael A. Ballantyne
Loi sur l'organisation du marché des produits agricoles	L'hon. Gordon Wray
Loi autorisant des prêts pour la construction de l'édifice de l'Assemblée législative	L'hon. Michael A. Ballantyne
Loi sur les professions liées à la sécurité	L'hon. Nellie Cournoyea
Loi de 1990-1991 portant affectation supplémentaire de credit, n°1	L'hon. Jeannie Marie-Jewell
Loi sur le transport des marchandises dangereuses	L'hon. Michael A. Ballantyne L'hon. Gordon Wray

Un projet de loi sera déposé à titre d'information publique :

Titre du projet de loi	Ministre responsable
Loi sur la protection de l'environnement	L'hon. Titus Allooloo

Retour sur l'Assemblée générale annuelle



LE DISCOURS



LA SURPRISE



LE MIROIR



L'ÉMOTION

L'Aquilon

Prix «André Piolat» Journal de l'année

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 5 numéro 18, Vendredi le 19 octobre 1990

Discours du Trône

Redéfinir la place des autochtones au Canada

Le discours du Trône, délivré par le Commissaire des Territoires du Nord-Ouest, Daniel Norris, à l'occasion de l'ouverture de la 7e session de la 11e Assemblée législative, a mis l'emphase sur les questions aborigènes et environnementales.



Le public était venu en nombre assister à l'ouverture de la nouvelle session de l'Assemblée législative des T.N.-0., et écouter à cette occasion la traditionnelle allocution du Commissaire.

Dominique Claudon

D'emblée, M. Norris a rappelé que l'Accord du lac Meech a été défait par le député autochtone Elijah Harper et le pouvoir de Terre-Neuve, avant de parler du «terrible conflit» qui a opposé les Mohawks et les autorités. «L'impasse est maintenant terminé, mais le dépôt des armes par les *warriors* ne signifie pas la fin des problèmes qui ont provoqué l'affrontement», a-t-il signalé. Précisément, le gouvernement des T.N.-O. «reconnaît la nécessité d'une réflexion nouvelle» sur la place des autochtones au Canada.

Il a dressé le bilan des revendications territoriales : volonté des dirigeants déné et métis de renégocier les dispositions de l'Entente finale, d'où éclatement des réclamations sur une base régionale ; souhait des

Suite en page 2...

Nouveau discours de la FFHQ

Véhiculons un message positif

OTTAWA (APF) - La première chose que les organisations francophones de l'extérieur du Québec devraient faire pour encourager les jeunes à préserver leur culture et leur langue, c'est de cesser d'entretenir un discours volontairement sombre et alarmiste.

C'est du moins ce que croit la Fédération des Francophones hors Québec, qui a profité du début des audiences publiques de la Commission nationale d'étude sur l'assimilation pour faire son autocritique, et proposer une nouvelle approche, un nouveau discours, plus dynamique et plus positif à l'aube des grands débats politiques qui s'annoncent sur l'avenir du pays.

Le discours actuel mine la confiance des jeunes. «Les images d'un avenir incertain, véritables épées de Damoclès, pèsent lourdement sur notre confiance et teignent l'image que nous projetons aux yeux de la société», prétend la Fédération, qui va aussi loin que de reconnaître que les francophones hors Québec ont «refusé une vision exaltante d'une francophonie porteuse de richesse pour parler de communautés à bout de souffle et épuisées». Bref, il faut maintenant changer de discours et valoriser les histoires à succès.

Premièrement, les francophones de l'extérieur du Québec ne doivent plus se définir comme une minorité, mais plutôt comme une communauté pancanadienne. «Le concept de minorité est une bien mauvaise façon de promouvoir le fait français», constate la FFHQ.

Ensuite, ils doivent reconnaître le caractère pluraliste des communautés et ne plus exclure les immi-

suite en page 2

Discours sur un trône



D'emblée, le Commissaire Norris a abordé les dossiers brûlants qui préoccupent tous les dirigeants canadiens, et plus particulièrement ceux des T.N.-O. , soit le Lac Meech et les revendications autochtones

Revendications territoriales

Erasmus dénonce la régionalisation

Dominique Claudon

Dans le contexte actuel d'éclatement des revendications territoriales pour cause de divisions chez les Dénés/Métis, le *leader* du mouvement Nation dénée a donné son sentiment à la presse le 9 octobre dernier, sur un ton déprimé.

«Au lieu de négocier avec la majorité de la Nation dénée, qui avait décidé démocratiquement de repousser l'échéancier sur la ratification de l'Entente, le ministre des Affaires indiennes et du Nord a délibérément choisi de nous diviser encore plus en allant au devant des réclamations régionales, alors qu'elles émanent de fractions isolées», clame Bill Erasmus.

Selon lui, Tom Siddon, le ministre en question, est en contradiction



avec la politique que ses deux prédécesseurs et lui-même ont toujours suivie. «De plus, précise-t-il, Pierre Cadieux et Bill McKnight font toujours partie du gouvernement fédéral. Par conséquent, M. Siddon est en train de tester son pouvoir au sein du Cabinet».

Le meneur autochtone souligne que, en cas de négociations sur une base régionale, la stabilité politique et économique du Nord va en souffrir : «que fait-on s'il est question de construire un oléoduc ou un gazéoduc dans la vallée du Mackenzie, mais que les gens de Deh Cho bloquent le projet ?».

Face à la menace de certains groupes métis de demander un règlement territorial par région, M.

Suite en page 3...

C'est pour bientôt ! ! !



SOMMAIRE

Suite de la page 1

Nouveau discours de la FFHQ

grants francophones qui veulent s'intégrer et participer à la société canadienne-française.

Pour redonner un peu plus de fierté aux jeunes, il faut aussi promouvoir l'idée que le français est utile et bénéfique pour la société canadienne. Il faudrait aussi que les francophones cessent de se comparer avec la population anglophone du Québec, et de surexploiter les données sur l'assimilation, l'analphabétisme et les revenus. «Les immigrants désireux de s'intégrer à la communauté francophone hésitent à s'associer avec des gens qui ne cessent de se décrire négativement».

Cesser de dépendre du gouvernement

Continuant sur cette lancée, la FFHQ estime que les communautés sont trop dépendantes de la manne gouvernementale. Selon le président Guy Matte, il faudrait cesser de se tourner systématiquement vers les ressources gouvernementales et se tourner plutôt vers les ressources humaines et financières des communautés. Ceci dit, la FFHQ ne veut pas que le gouvernement se retire du financement des associations. Elle estime toutefois que les communautés doivent faire davantage.

Enfin, elle trouve que les associations souffrent de «lourdeur bureaucratique» et qu'elles doivent se rapprocher des communautés.

L'ACFO mise sur l'éducation

L'Association canadienne-française de l'Ontario adopte un discours plus traditionaliste et mise beaucoup sur le développement d'un réseau complet d'éducation pour les francophones afin de freiner l'assimilation chez les jeunes.

La première chose à faire pour freiner l'assimilation, croit le président de l'ACFO, Jean Tanguay, c'est de mettre sur pied un réseau complet de services de garderies en français, et de récupérer les tout-petit qui sont déjà inscrits dans des garderies bilingues ou de langue anglaise. Même les collèges communautaires devraient offrir des services de garderie pour permettre aux collèges d'être plus accessibles aux adultes.

Les jeunes devraient aussi connaître leur histoire, et connaître des modèles de réussite chez les francophones dans tous les secteurs d'activité en Ontario.

Enfin, l'ACFO croit que les écoles devraient adopter des politiques pour n'admettre que des francophones, de façon à «éviter l'envahissement par la majorité».

La coopération est efficace

Le Conseil canadien de la coopération (CCC) voit dans les coopératives un bon moyen pour les francophones d'affirmer leur excellence en affaires.

«Les efforts au plan culturel et éducationnel ne suffiront pas à assurer la survie des communautés francophones hors Québec», analyse le CCC. Pour vivre en français, insiste le CCC, il faut travailler en français. Ce qu'il faut, c'est bâtir une force économique.

Pour lutter contre l'assimilation chez les jeunes, le CCC propose la création de coopératives de travail dans les communautés, surtout au niveau de nouveaux secteurs d'intervention comme les garderies ou les coopératives de santé.

Les jeunes proposent

Direction-jeunesse (DJ), qui représente 104 000 jeunes franco-ontariens a très certainement répondu aux attentes des commissaires en présentant toute une série de solutions pour freiner l'assimilation.

Dans le domaine de l'éducation, DJ propose la mise sur pied d'institutions postsecondaires francophones, dont une université de langue française. On va même jusqu'à suggérer la création de structures gouvernementales francophones au sein du ministère des Collèges et Universités, et du ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Il faudrait intensifier le nombre de programmes d'études à plein temps offerts en français au collège et à l'université, augmenter l'aide financière, favoriser les échanges entre les étudiants du Québec et ceux des autres provinces, encourager les professeurs à valoriser dans leurs cours les réussites des francophones, etc.

Dans le domaine économique, DJ propose la création de projets économiques francophones pour les jeunes, de même qu'un partenariat entre le monde des affaires et les institutions postsecondaires, pour permettre aux étudiants d'effectuer des stages dans les entreprises francophones.

Au niveau communautaire, Direction-jeunesse croit qu'il faudrait mettre sur pied des maisons ou des regroupements de jeunes partout où le besoin est manifeste, et organiser des événements socio-culturels en français organisés par et pour les jeunes.

Suite de la page 1

Discours du Trône

Inuit de voir la création d'un territoire de Nunavut...

Selon le Commissaire, «une atmosphère d'animosité et de confrontation, qu'elle vienne du gouvernement ou d'ailleurs», n'aidera pas à résoudre le problème de financement des nombreux changements à opérer en cette fin de mandat gouvernemental.

Daniel Norris a fait remarquer à l'assemblée que la Stratégie pour les transports, déposée en Chambre en février dernier par le ministre Gordon Wray, est une première dans les Territoires. En effet, elle est censée réduire les coûts des biens et services, et «améliorer notre liberté de mouvement».

Le développement durable

À propos de la Politique de développement durable, qui sera mis sur la table au cours de la session, le *représentant du gouvernement fédéral* s'est réjoui que les instances gouvernementales des T.N.-O. «reconnaissent officiellement l'interdépendance entre conservation [de l'environnement] et développement». Cette nouvelle ligne directrice «affectera donc toutes les décisions et actions du gouvernement en matière de ressources naturelles et patrimoniales dans les Territoires du Nord-Ouest». Il a noté qu'une table ronde fera sur le développement durable permettra aux gouvernants, à l'industrie, aux mouvements autochtones et aux autres groupes d'intérêts de travailler ensemble «de façon constructive».

M. Norris en a profité pour vanter les mérites du recyclage des cannettes usagées de boissons non-alcoolisées, et la lutte contre la pollution des eaux.

D'autre part, il a indiqué que la session sera l'occasion pour le chef du gouvernement de planifier la présentation d'un «document de discussion» sur l'établissement d'une Zone circumpolaire de paix et de sécurité passant par les T.N.-O., un dossier brûlant parmi d'autres...

D'UN CROASSEMENT À L'AUTRE

De timbres et de paies

Michael Gorbatchev, dit la tache, s'est mérité le prestigieux prix nobel de la paix. Il succède donc aux colombes qu'étaient Sadate et Kissinger comme emblème mondial de la paix. C'est vrai que les soldats russes ont rapidement ramené la paix en Estonie et en Lithuanie. Si on l'avait invité au début de la crise d'Oka, il n'aurait probablement fait qu'une bouchée de la célèbre lasagne.

-0-0-0-

Comme disait mon grand-père lettré, rien ne sert de courrier, il faut timbrer à temps. Ce judicieux dicton ne s'appliquera plus bientôt si nos postiers entreprennent leur enième grève. Selon des sources indignes de foi, le vote aurait pris plus de deux semaines à se dérouler.

On a d'abord fait faire la file aux votants, en attendant qu'un guichet de vote ne se libère. Ensuite, il fallait peser le pour et le contre. Puis il y a eu l'opération du tri des bulletins de vote mais malheureusement certains se sont égarés en cours de route, une centaine ont été retournée à l'expéditeur et enfin une trentaine sont toujours quelque part entre Calcutta et Edmonton. Pour couronner le tout, c'est un agent spécial du Service canadien du renseignement de sécurité qui est venu ouvrir l'enveloppe contenant les résultats. La routine, quoi !

-0-0-0-

Le député territorial de Aivilik Peter Ernerk a entamé la présente session en déclarant qu'il dirait non à l'application de la Loi sur les langues officielles. Selon lui, les francophones devraient retourner au Québec. Tant qu'à y être, les francophones pourraient demander au anglais de retourner en Angleterre ; les autochtones pourraient demander aux Albertains de retourner en Ukraine ; les résidents d'Oka pourraient demander aux Mohawks de retourner aux États-Unis ; et les bisons pourraient demander aux autochtones de retourner en Asie. Comme ça, c'est ben simple, y aurait pu de chicane !

Échos des T.N.-O.

Ethel Blondin prend du galon

Ethel Blondin a été désignée le 3 octobre dernier, par le Parti libéral, nouvelle présidente du comité électoral pour le Nord et l'Ouest. On comprend que Mme Blondin soit enchantée d'avoir ainsi une place de choix dans la principale formation de l'opposition, puisque cette fonction la fait entrer dans l'exécutif national du PLC. La parlementaire tient à souligner qu'elle déjà eu l'occasion de faire des tournées dans les régions septentrionales, dont la fameuse aire hydrolique de la Baie-James.

Science et technologie nordiques

À l'occasion de la Semaine nationale de la science et de la technologie (12/21 octobre), Ethel Blondin souligne le rôle joué par le Canada dans le développement scientifique et technique au nord du globe. La femme politique estime que la «nation de premier plan», qu'est le Canada au niveau circumpolaire, «devrait être meneuse au niveau mondial dans la recherche et la technologie appliquées au pôle Nord». Mme Blondin s'appuie sur deux types de données. D'abord, la coopération arctique a commencé dès le milieu des années 50 entre le Canada et l'URSS, et a repris de l'élan au début des années 1970 entre les Territoires du Nord-Ouest et le Groënland. Ensuite, «le Nord a les infrastructures adéquates pour recevoir la Commission polaire canadienne» : d'ores et déjà, les T.N.-O. et le Yukon disposent chacun d'un Collège arctique et d'un Institut des sciences, notamment.

Le Nord contre la TPS

Le député fédéral de Nunatsiaq, Jack Anawak, s'est fait le porte-parole des T.N.-O. en dénonçant la Taxe sur les produits et services (TPS) à la Chambre des communes le 11 octobre dernier. «Les prix des biens et services dans le Nord sont déjà, en moyenne, 44% plus élevés que dans le Sud. Dans les localités isolées de l'Arctique, les prix peuvent l'être 100% fois plus. À cause de cette inflation, la valeur du crédit fédéral sur la taxe de vente sera beaucoup plus haute pour la famille du Sud que pour celle du Nord», s'est plaint l'homme politique inuk.

Suite de la page 1

Erasmus dénonce

Erasmus tient à avertir l'Association métisse des conséquences qui seraient dommageables pour leurs droits dans l'avenir. «Le pouvoir fédéral dit : «si vous ne saisissez pas cette opportunité de prendre le train en marche, il vous restera comme recours vos traités». Or, les Métis n'ayant jamais expliqué haut et fort quels sont leurs droits dans le Nord, ils se trouvent coincés», remarque le n°1 déné. Il ne cache pas que le soutien du président métis, Gary Bohnet, à l'approche régionale contribue à creuser un fossé entre les deux groupes. Force est de reconnaître que pour M. Bohnet, l'Entente finale signée entre les Dénés/Métis et Ottawa est d'ores et déjà morte, le ministère des Affaires indiennes n'ayant pas l'intention de renégocier la clause sur l'échange de droits aborigènes contre des «terres et bénéfices» (en sus de la question régionale).

Malgré tout, Bill Erasmus demeure serein face à l'affaiblissement de son *leadership* et de l'unité dénée : «nous ne traitons pas seulement de revendications territoriales, nous avons en charge un tas d'autre dossiers à nous occuper».

Place de la francophonie, langues officielles :

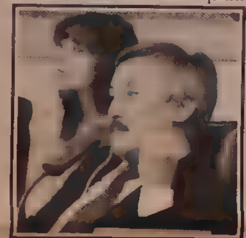
Les propos incendiaires d'Ernerk

Après avoir pesté à la Chambre contre les services en français, le député inuk Peter Ernerk nous a déclaré en primeur que l'inuktitut mériterait d'être adopté comme langue officielle par le Canada.

Rémi Francœur

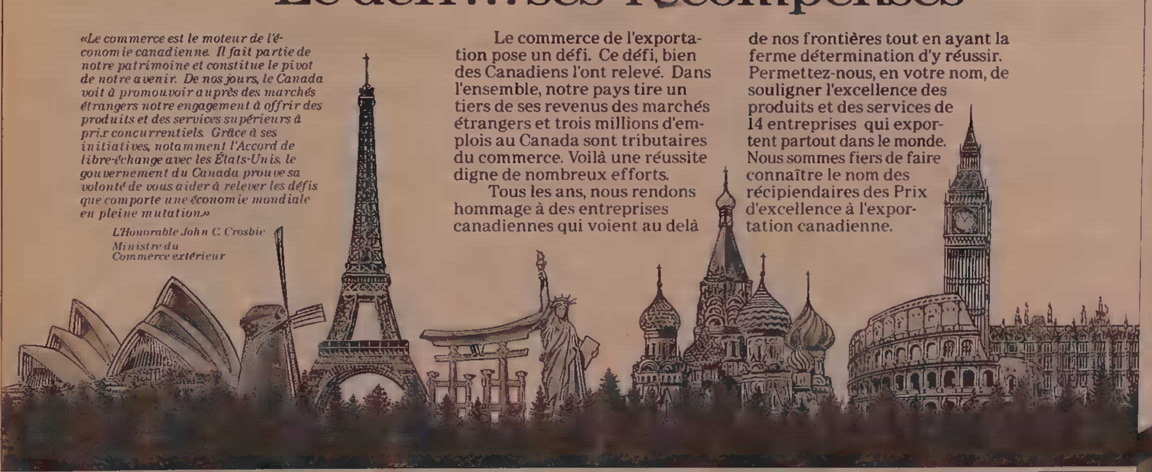
Peter Ernerk, député d'Aivilik, met les pieds dans le plat. Le 10 octobre dernier, il a critiqué devant ses pairs l'obtention d'acquis politico-constitutionnels par la francophonie canadienne depuis les années 60. «Frustré» - comme il l'a dit lui-même - par la lenteur avec laquelle est traitée la question des droits des aborigènes au Canada, M. Ernerk s'est élevé contre le fait que le gouvernement fédéral exige que les lois des Territoires du Nord-Ouest soient traduites en français pour qu'elles ne soient pas invalidées.

En attendant que le sort des autochtones soit réglé à la hauteur de leurs légitimes espérances, le député inuk s'en prend à la dualité linguistique, profitant de cette aubaine qu'est pour lui le réveil du séparatisme québécois. «La raison pour laquelle le français a été reconnu langue officielle au Canada était d'accommoder les gens de langue française de la province du Québec. Eh bien, elle semble vouloir quitter le Canada. Toutes les indications données par le Premier ministre du Canada m'amènent à penser qu'il a déjà donné l'autorisation au Québec de s'en aller», a-t-il lancé.



Peter Ernerk, député d'Aivilik

À travers l'entrevue exclusive qu'il a nous accordé à la suite de ces propos enflammés, Peter Ernerk s'avère moins catégorique et plus radical à la fois. «Je ne suis pas anti-français, mais les autochtones, eux, continuent de vivre une situation injuste ; ils sont les laissés-pour-compte», dit-il, avant de préciser : «combien de gens vont pouvoir lire les lois en français dans les régions de Nunavut, où les Inuit sont majoritaires». Il va plus loin : «avons-nous vraiment besoin de rédiger les lois en anglais, sachant qu'entre un quart et la moitié des Inuit ne connaissent pas cette langue ? J'aurais apprécié du Canada qu'il fasse de l'inuktitut la troisième langue officielle». En revanche, lorsqu'il s'agit de parler de l'ancrage historique et juridique de notre francophonie hors Québec ou des soi-disant humeurs pro-souverainistes de Brian Mulroney, Peter Ernerk se montre extrêmement évasif !



ÉDITORIAL

Nos élus de retour sur les bancs

Le cirque recommence

Tant à Ottawa qu'à Yellowknife, les élus du peuple ont recommencé leurs travaux parlementaires. À l'un et à l'autre de ces forums privilégiés de l'expression démocratique de la volonté du peuple, il nous a été permis d'assister à des scènes parfois disgracieuses et souvent pénibles.

Avec la Loi territoriale sur les langues officielles, nous aurons sûrement l'occasion de parler de notre gouvernement territorial d'ici peu. Comme nos élus fédéraux ont commencé leur session parlementaire depuis quelques semaines déjà, il leur revient le déshonneur de cet éditorial.

Ils n'ont commencé leurs travaux que depuis quelques semaines et les voilà qui pataugent déjà dans un bourbier politique des plus confus. Il s'agit bien entendu de l'épreuve de force qui se joue entre le Sénat canadien et le gouvernement conservateur à propos de l'adoption du controversé projet de loi sur la taxe des produits et services (TPS).

Peu importe notre opinion sur la TPS, force nous est de constater qu'il n'y a que de mauvais joueurs dans cette joute.

D'une part, il y a le gouvernement conservateur qui s'entête à adopter un projet de loi malgré la très forte désapprobation de la population canadienne. Plutôt que de continuer la nécessaire tâche d'information qui ferait peut-être changer l'opinion publique, le gouvernement tente par tous les moyens de faire passer la loi avant le 1er janvier 1991.

Il faut rappeler que le coup nous a déjà été fait lors de l'entente sur le libre-échange avec la différence que cette fois-là, l'opinion publique *était beaucoup plus partagée.*

Il s'agit d'un comportement commun à tous les gouvernements. Tous, sans exception, ont un jour adopté des lois qui n'avaient pas la faveur populaire. Cette pratique commune ne doit pas cependant nous empêcher de condamner cette façon cavalière de procéder.

D'autre part, il y a le comportement du Sénat. Celui-ci est engagé dans une guerre de tranchée entre les forces anti-TPS (majoritaires) et les forces pro-TPS.

Le problème au niveau du Sénat, ce n'est pas le manque d'appuis populaires. Il se situe plutôt à la base même des principes démocratiques régissant notre vie politique. En effet, le Sénat s'est engagé dans une procédure qui nie toute notion de responsabilité gouvernementale. Après tout, ces chiens de garde de la démocratie entravent le libre exercice du pouvoir d'un gouvernement **élu**. Le gouvernement est le seul à devoir répondre de ses actes devant le peuple alors que le Sénat est encore pour beaucoup constitué de vieux politiciens nommés selon la bonne vieille méthode du patronage.

Cette entorse à la notion de responsabilité gouvernementale sur laquelle repose notre vie démocratique parlementaire est inacceptable venant d'individus n'ayant pas à répondre de leurs actes devant la population.

Cela, à mes yeux, est beaucoup plus grave que l'adoption d'une simple loi fiscale pouvant être abolie par un prochain gouvernement. D'ici la fin de leur mandat, les conservateurs auront probablement réussi à nommer suffisamment de Sénateurs qui leur seront favorables, pour pouvoir entraver tous les travaux d'un prochain gouvernement, un précédent ayant été créé.

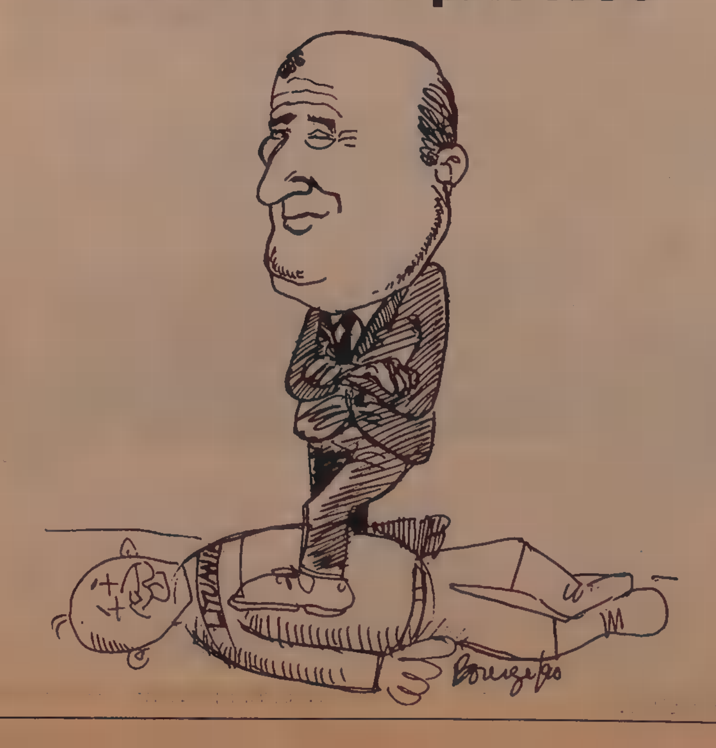
La situation serait certes différente si le Sénat était élu, comme plusieurs le souhaitent, mais tel n'est pas le cas.

Messieurs les sénateurs, retournez à vos douces rêveries de riches retraités en attendant que votre mandat soit modifié, et laissez le gouvernement se pendre lui-même si tel est son désir.

Alain Bessette

Michael Gorbatchev

Prix Nobel de la paix 1990



L'équipe

Directeur :	Alain Bessette
Journalistes :	Kim Ouellette Jean-Luc Thibault
Journaliste coopérant :	Dominique Claudon
Collaboration :	Linda Pettersen
Caricaturiste :	Pierre Bourgeois
Correspondant national :	Yves Lusignan
Mise en page :	Jean-Charles Dubé

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter

Ecrivez-nous!

L'Aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.

X1A 2N9

(403) 873-6603

Soit dit en passant

(Source : APF)

Le NPD et les Franco-Ontariens

L'arrivée des Néo-démocrates au pouvoir en Ontario est de bonne augure pour la plus importante communauté francophone hors Québec, si l'on en croit les réponses données par le nouveau nº1 de la province à un questionnaire de l'Association canadienne-française de l'Ontario, distribué aux trois principales formations politiques avant les résultats-surprises de la course électorale. Il en ressort tout d'abord que Bob Rae serait favorable à un Ontario officiellement bilingue. Ensuite, le meneur «socialiste» de la province la plus riche semble prendre en compte les préoccupations des Franco-Ontariens dans le dossier Éducation. C'est ainsi qu'il répond positivement lorsqu'il est question de créer non seulement un réseau de collèges communautaires mais également une université francophone. De plus, il préconise l'établissement de conseils scolaires francophones à l'échelle provinciale, «là où le besoin existe».

TVOntario : visées pancanadiennes

La chaîne de télévision éducative TVOntario lorgne le marché de la francophonie canadienne. La chaîne pourrait profiter de son essor - soutenu par le gouvernement ontarien - pour être présent hors de l'Ontario de différentes façons : création d'une chaîne pancanadienne, distribution de programmes, collaboration avec des institutions scolaires hors Québec... TVOntario maîtrise parfaitement le créneau éducatif, puisque son réseau d'expression française a décroché le prix de la meilleure émission canadienne pour enfants, sans compter les 550 prix internationaux gagnés par l'ensemble de la chaîne. Bientôt, les adultes seront servis également par le canal.

Une Ontaroise méritante

La bourse Almanda-Walker, créée par la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises (FNFCF), a été attribuée cette année à Pierrette Wallières. La bourse de la FNFCF est destinée à donner les moyens à une francophone minoritaire - triée sur le volet - de reprendre les études après une période de temps prolongée dans la vie active, et dont le parcours permettrait de contribuer à améliorer les conditions de vie des femmes francophones hors Québec. Ontaroise âgée de 43 ans, Mme Wallières s'est inscrite en service social au Collège universitaire de Hearst pour l'année 90/91.

Si le Canada doit survivre, c'est la voie à suivre

Choisir entre l'information et l'action

Jean-Luc Thibault

La dernière année a été très fertile, côté émotivité. Le Canada, d'un océan à l'autre, et à l'autre (n'oublions pas l'Arctique), se cherche. Celui qui l'habite ne sait plus... ou le sait trop. Une évidence! Le fait français dérange...

Il est possible de comprendre qu'un Canadien de souche récente s'interroge sur la volonté profonde de la communauté francophone de sauvegarder sa langue maternelle. N'a-t-il pas lui-même, dans [illegible] plupart des cas, abandonné la sienne à son arrivée en Amérique au profit de la langue de la majorité. Il est donc en droit de s'étonner qu'une poignée de francophones s'amusent à jouer les «Gaulois» dans cette Amérique anglophone.

Il doit cependant saisir la nature de ce combat perpétuel des Francophones contre l'assimilation. Les Français du Canada, un des peuples fondateurs, comptent pour près du tiers de la population canadienne et l'Histoire a maintes fois démontré l'influence importante que ceux-ci ont eu sur l'évolution de ce pays. Nier ce fait historique, c'est refusé injustement d'accorder à un peuple la reconnaissance qu'il mérite.

Je me souviens, en plein coeur du débat sur le lac Meech, avoir demandé à une anglophone ce qu'elle attendait des Francophones canadiens. Sa réponse ne m'a pas surpris : «*We want you to be canadian* (nous voulons que vous soyez canadiens)». Ce qui signifiait, pour elle, d'après ce que j'en ai déduit, qu'en voulant vivre en français au Canada, je n'étais pas canadien. J'en ai profité pour lui expliquer que je suis né au Canada, que j'ai été élevé au Canada et que j'ai étudié au Canada, et que tout ça s'est fait en français. Si la majorité anglophone ne peut accepter cet état des choses, c'est la réalité canadienne qui n'est pas acceptée.

Au Québec surtout, mais également dans toutes les autres provinces, il existe une communauté francophone dont les racines remontent au début de la colonisation. Lorsqu'en 1867 le *Dominion* canadien est établie, on reconnaît qu'il y a deux langues officielles, l'anglais et le français.

Depuis, la question linguistique n'a pas cessé de dégénérer. Tout a été fait, surtout dans les provinces de l'Ouest, pour assimiler les Canadiens français. De son côté, le Québec s'est senti obligé de passer une loi (la Loi 101) pour protéger le caractère français de la province.

Puis, [illegible] y a eu l'accord du lac Meech... qui se voulait un accord pour permettre au Québec de réintégrer dignement la Constitution canadienne qui a été signée en 1982, en leur absence.

Cependant au lieu de rapprocher les deux «solitudes» comme l'espéraient les premiers ministres en 1987, le fossé qui sépare les deux cultures s'est élargie à un point tel qu'aujourd'hui l'avenir même du Canada est menacé.

Beaucoup de frustrations

Pour tous les canadiens francophones, la décision prise par la ville de Sault-Ste-Marie de se déclarer unilingue anglophone en février dernier les a profondément blessé. Sault-Ste-Marie, existe-t-il un nom plus francophone que celui-ci? Pourquoi alors jeter de l'huile raciste sur le feu linguistique? Parce qu'un petit groupe d'extrémistes, avec une vision schlérosée du Canada, ont réussi à persuader certains dirigeants anglophones que le français était une menace pour tout le pays, on en arrive aujourd'hui à une situation qui pousse de plus en plus le Québec vers son autonomie pleine et entière, appuyé par plus de 60 pour cent de la population. Car de leurs côtés, la majorité francophone qui habite le Québec en a assez, assez de voir qu'elle a tous les torts, assez de voir piétiner son drapeau fleurdelisé, assez finalement de dépenser temps et argent à essayer de convaincre l'unilingue anglophone qu'un Canada bilingue, c'est un avantage certain sur la scène internationale.

Et à l'opposé, pour s'assurer que leur unilinguisme vaincra, ce petit groupe d'extrémistes invite à retourner «chez eux» (c'est-à-dire le Québec) tous ceux qui osent réclamer le droit d'être servi en français, un droit pourtant consenti par la constitution. Ils semblent oublier ou feignent d'ignorer que beaucoup de ces francophones hors Québec n'ont jamais mis les pieds dans la Belle Province, qu'ils sont Franco-Manitobains de naissance, ou Fransaskois, ou Franco-Albertains, etc.

Ici dans les Territoires du Nord-Ouest, c'est un peu la même histoire. Après avoir accepté de faire du français une des langues officielles du territoire en autant qu'Ottawa investisse 16$ millions dans le développement et la promotion des langues autochtones, voilà que six ans plus tard certains élus ténois essaient par tous les moyens de discréditer le français et de retarder la mise en application de la Loi sur les langues officielles, prétextant que les langues autochtones n'ont pas le même statut.

Au lieu de travailler positivement en acceptant la reconnaissance du français comme langue officielle et ensuite de se concentrer sur une reconnaissance similaire des langues autochtones, ils préfèrent détruire ce qui est acquis, repoussant ainsi d'autant la possibilité que les langues autochtones jouissent d'un statut équivalent dans un proche avenir. Plus ces hommes politiques vont s'acharner sur le français, moins la cause qu'ils défendent pourra évoluer de manière positive.

De l'information à l'action

Ayant suivi de très près l'actualité territoriale et nationale, entre autres la saga du lac Meech, pour le compte de *L'Aquilon* au cours de la dernière année, j'ai été à même de constater la campagne de désinformation qui a été véhiculée sur le dos des francophones.

Si seulement la minorité francophone hors Québec jouissait du dixième des pouvoirs et des services dont dispose la minorité anglophone québécoise, tout le charabia linguistique serait peut-être moins aigu.

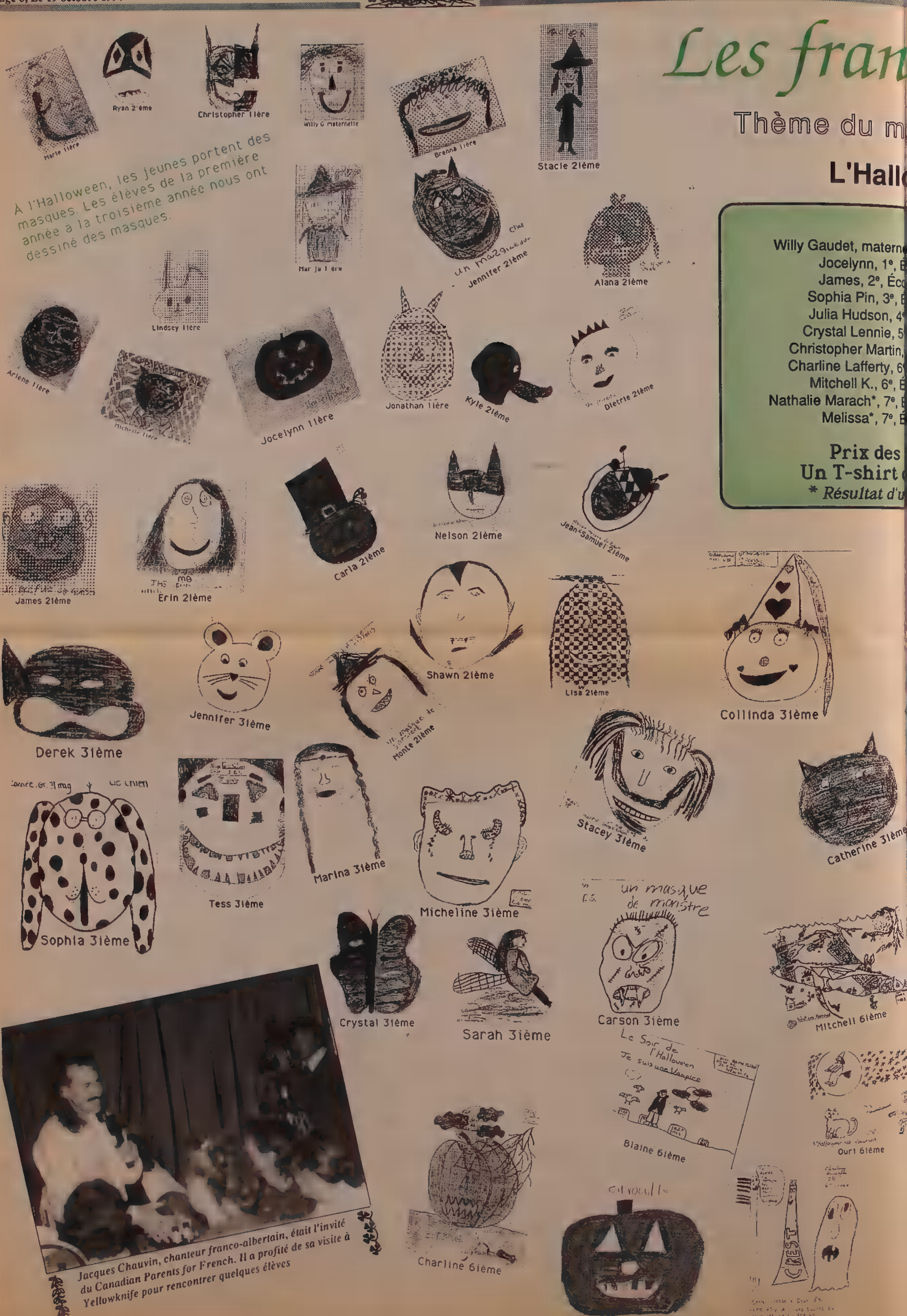
En attendant, parce que le défi m'intéresse et parce que la cause francophone me tient énormément à coeur, j'ai décidé de troquer mon poste de journaliste à *L'Aquilon* pour celui plus engagé de responsable des communications au sein de La Fédération Franco-TéNOise.

Donc en passant de l'information à l'action, j'espère humblement être en mesure d'aider au développement de la communauté francophone ténoise. L'expérience acquise depuis un an sur ce dossier ne devrait certainement pas nuire.

Si le Canada doit survivre dans sa forme actuelle, c'est la voie du bilinguisme qu'il faut suivre... et c'est à la défense et à la promotion du français comme langue officielle partout au Canada, mais plus particulièrement dans les Territoires du Nord-Ouest, que je consacrerai toute mon énergie au cours des prochains mois...

En plus des communications, j'ai également hérité du dossier culturel. Comme la langue et la culture sont étroitement liées, la responsabilité de ces deux dossiers devrait s'harmoniser sans problème.

C'est avec regret que je quitte *L'Aquilon* car j'ai trouvé l'expérience fort enrichissante, mais présentement, dans le contexte où se développe le dossier linguistique dans les Territoires du Nord-Ouest, je crois que je serai plus utile en travaillant activement à La Fédération qu'en rapportant les actions négatives de certains de nos élus.



À l'Halloween, les jeunes portent des masques. Les élèves de la première année à la troisième année nous ont dessiné des masques.

Jacques Chauvin, chanteur franco-albertain, était l'invité du Canadian Parents for French. Il a profité de sa visite à Yellowknife pour rencontrer quelques élèves

...co-pages

...mois d'octobre

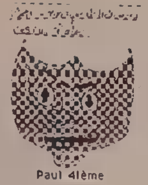
...oween

...elle, École Allain st-Cyr
École St-Joseph
...ole J.H. Sissons
École Mildred Hall
... École J.B. Tyrell
..., École J.B. Tyrell
..., 5e, École St-Joseph
..., École J.H. Sissons
École Mildred Hall
École William McDonald
École J.B. Tyrell

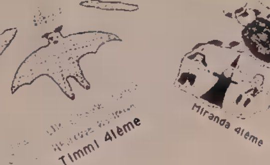
...gagnants
...de L'Aquilon
...n tirage au sort



Spencer 4ième



Paul 4ième



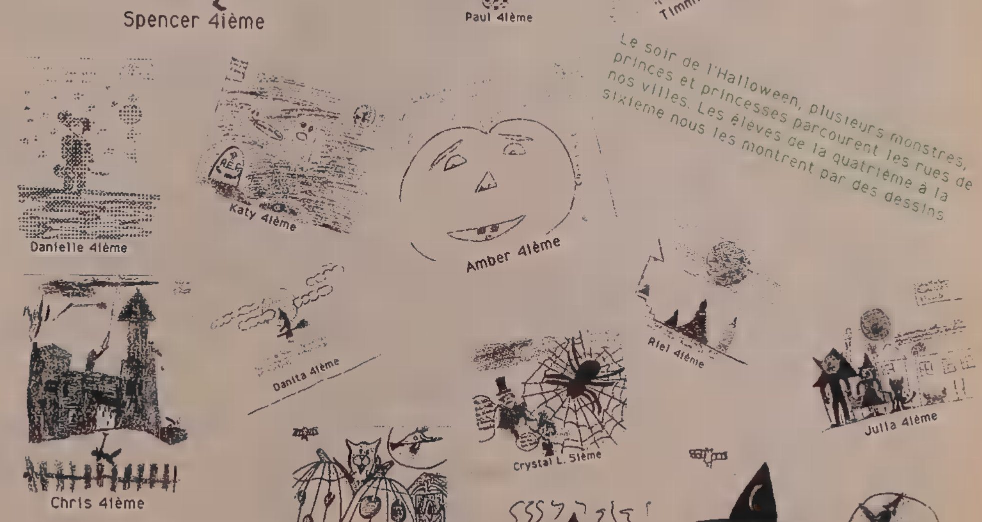


Lesley 4ième

Timmi 4ième

Miranda 4ième

Le soir de l'Halloween, plusieurs monstres, princes et princesses parcourent les rues de nos villes. Les élèves de la quatrième à la sixième nous les montrent par des dessins



Danielle 4ième

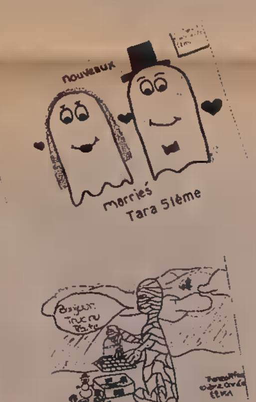
Katy 4ième

Amber 4ième



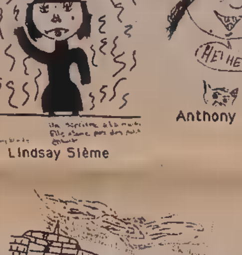
Chris 4ième

Keri 5ième



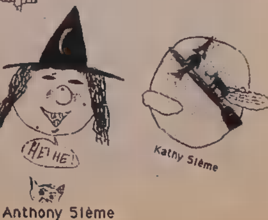
Danita 4ième

James 5ième



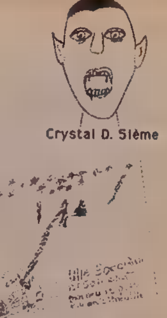
Crystal L. 5ième

Lindsay 5ième



Riel 4ième

Julia 4ième



Anthony 5ième

Kathy 5ième

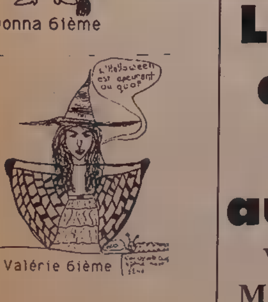


Crystal D. 5ième



Kelly 4ième

Shelley 5ième

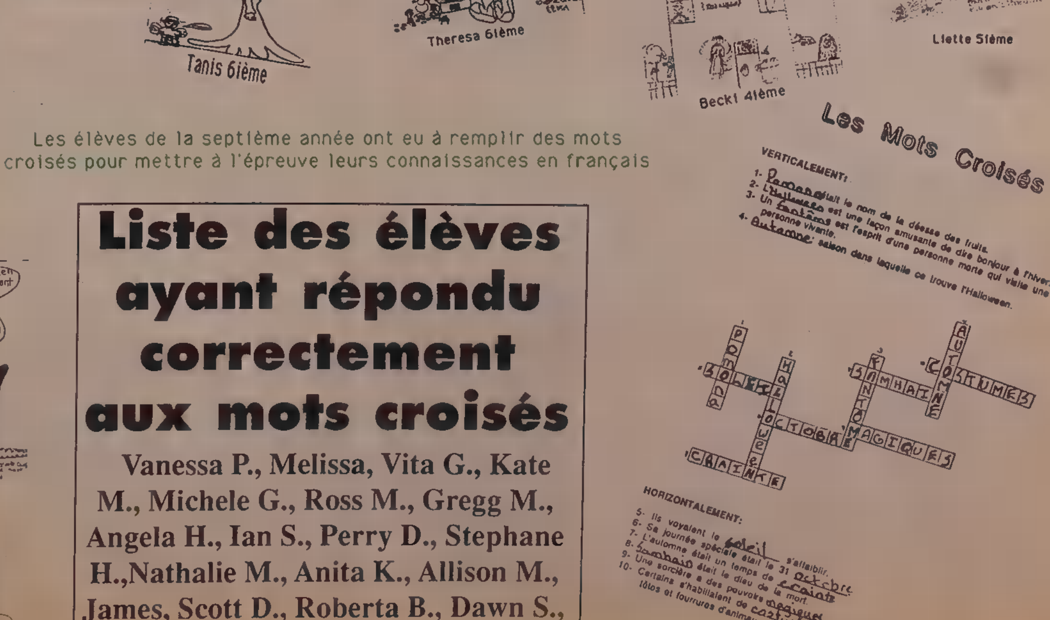


Donna 6ième

Valérie 6ième



Jennie 6ième



Mindy 5ième

Tara 5ième

Chrystopher 5ième

Theresa 6ième

Tanis 6ième

Becki 4ième

Liette 5ième

Les élèves de la septième année ont eu à remplir des mots croisés pour mettre à l'épreuve leurs connaissances en français

Liste des élèves ayant répondu correctement aux mots croisés

Vanessa P., Melissa, Vita G., Kate M., Michele G., Ross M., Gregg M., Angela H., Ian S., Perry D., Stephane H.,Nathalie M., Anita K., Allison M., James, Scott D., Roberta B., Dawn S., Dave B., Ngan T., Aaron S., Kyle C.

Les Mots Croisés

VERTICALEMENT:

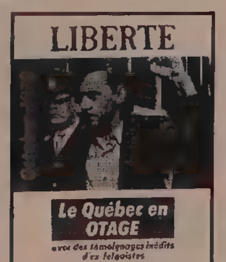
1. Pomona était le nom de la déesse des fruits.
2. L'Halloween est une façon amusante de dire bonjour à l'hiver.
3. Un fantôme est l'esprit d'une personne morte qui visite une personne vivante.
4. Automne: saison dans laquelle ce trouve l'Halloween.

POMONA, HALLOWEEN, FANTÔME, AUTOMNE, SOLEIL, SAMHAIN, COSTUMES, OCTOBRE, MAGIQUES, CRAINTE

HORIZONTALEMENT:

5. Ils voyaient le soleil s'affaiblir.
6. Sa journée spéciale était le 31 octobre
7. L'automne était un temps de crainte
8. Samhain était le dieu de la mort.
9. Une sorcière a des pouvoirs magiques
10. Certains s'habillaient de costumes confectionnés à partir de têtes et fourrures d'animaux.

LE PLAISIR DE LIRE



Un souvenir de guerr...illa urbaine

Octobre 1970, Le Québec en otage
Revue Liberté (no 191)
Distribué par Diffusion Dimédia Inc.
Montréal, Octobre 1990

La dernière édition de la revue Liberté fondée en 1959, consacre la majeure partie de la revue à la crise felquiste d'octobre 1970.

Intitulée *Octobre 1970 : Le Québec en otage*, cette revue contient des textes des principaux intervenants de cette rebellion armée, soit les kidnappeurs de James Cross, le diplomate britannique, et de Pierre Laporte, ministre du gouvernement québécois (ce dernier devait d'ailleurs y laisser sa vie), soient les Rose, Simard, Lanctôt et Cossette-Trudel.

Pourquoi revenir sur Octobre 1970? Le directeur de la revue, François Hébert, explique «qu'il ne s'agit pas de fêter aveuglément un anniversaire, mais de se souvenir et d'essayer de savoir et de comprendre ce qui est arrivé; alors seulement les événements trouveront leur place exacte dans notre histoire, une place ni trop petite, ni trop grande.»

Ce numéro, que l'on peut qualifier de spécial, vous fera revivre cette période de grande intensité où le Canada était au prise avec ses propres terroristes.

Pour en savoir davantage sur cette revue littéraire, vous pouvez vous adresser à PÉRIODICA , c.p. 444, Outremont (Québec) H2V 4R6

À la croisée du mythe et de la science

L'enfant du cinquième Nord
Pierre Billon
Éditions du Seuil
Collection Points/Romans

Un roman «informatico-médical» à suspense : c'est ce que nous propose Pierre Billon, un journaliste et psychopédagogue originaire de la francophonie européenne (il est né en Suisse).

Dans un hôpital d'Ottawa, Max, un garçon de dix ans, est atteint d'un mal mystérieux, tantôt maléfique, tantôt bénéfique pour son environnement. Alors que le jeune est isolé par les médecins et placé sous bonne garde par les autorités, les systèmes électroniques qui l'entourent subissent une «contamination» telle que la sécurité de l'État est menacée à terme.

Cependant, une fillette atteinte d'une maladie incurable, et que connaît bien Max, se porte étrangement mieux. Les savants finissent par découvrir que ce phénomène remonte à la nuit des temps ; les autochtones le savent bien.

L'auteur a vraiment réussi un croisement du poétique et du rationnel, du mythe et de la science ; *L'enfant du cinquième Nord* a d'ailleurs reçu le Grand prix de la science-fiction française en 1983.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

LE PLAISIR D'ENTENDRE

Une rockeuse à la voix d'or

Tant qu'il y aura des enfants
Marjo
Réalisation de SCI Productions
Production de Michel Sabourin Musi-Art

Les inconditionnels de Marjo devraient apprécier cette dernière production de la rockeuse québécoise. Elle a conservé toute la puissance et toute la fougue qui l'avait rendu célèbre à l'époque du groupe Corbeau. Sa voix, doucement rauque, vous saisit aux tripes et le rythme qui l'accompagne vous entraîne malgré vous à balancer la tête en l'écoutant.

Lors d'une entrevue récente à la télé, la chanteuse avouait que l'accouchement de cette dernière oeuvre avait été extrêmement douleureux, pas nécessairement au point de vue physique, mais surtout au niveau psychologique. Auteur de tous les textes (une première pour la chanteuse), Marjo déclarait avoir beaucoup souffert intérieurement lors de ces mois d'écriture. C'est elle également qui a signé la musique avec Jean Millaire.

Plusieurs chansons méritent d'être mentionnées. La chanson-titre, *Tant qu'il y aura des enfants*, est de celles-là. La plus populaire est sans aucun doute *À bout de ciel*, une chanson typique du style Marjo, où le message véhiculé rejoint directement ses *fans* . *Y'a des matins*, un texte inspiré par un texte de Pierre Foglia de la Presse, devrait également plaire à la majorité. Son dernier texte, *Où sont ces mots*, nous révèle une Marjo chanteuse d'opéra... une surprise agréable...

Un disque à recommander à tous ceux qui aime le rock...

Un rythme avant tout

Novice
Bashung
Barclay 1989

Alain Bashung nous présente une production jeune et vivante. Les sons qui se succèdent sont entraînants, techno-pops à l'occasion et souvent invitants à la danse. Parmi nos compositions préférées, il y a *Pyromanes*, *Résidences* et *Elle fait l'avion*. Ce sont toutes des chansons qui débutent les faces du disque, il va sans dire. Pour obtenir cet effet entraînant, les arrangements musicaux semblent avoir été peaufinés et travaillés avec un grand soin. Seul le texte pourrait se mériter quelques reproches mais l'envoutement que nous fait subir le disque nous oblige à reconnaître que le texte est *pas si moche*. En fait, le texte ne vient qu'ajouter à la musique. Des phrases telles que *«dit K. Dick, K. Dick, K. Dick»* ou bien *«oune dé, oune dé, oune dé, y'a oune dé ké pipé»* n'ont de raison d'être que parce que le rythme musical se marie bien avec la sonorité obtenue par ces mots. Soyons honnête, Bashung se paie toutefois quelques jeux de mots qui sont plaisants : *«Notre père qu'êtes audacieux»* et *«Le duc n'en fait qu'à sa guise»* en sont quelques exemples.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

APPRENONS NOTRE FRANÇAIS

LES ANGLICISMES

Quelques exemples de certains anglicismes que nous utilisons couramment dans la langue française sans savoir qu'ils en sont.
Ces exemples sont tirés du livre «Corrigeons nos anglicismes» de Jacques Laurin, professeur et linguiste québécois.

MA VOISINE EST À LA FENÊTRE...

Il ne faut pas confondre châssis et fenêtre.

Un **châssis** est un «cadre de bois ou de métal destiné à maintenir en place des planches, des vitres». C'est «l'encadrement d'une ouverture ou d'un vitrage».

- **Châssis** des portes et **châssis** des fenêtres.

Une **fenêtre** est «une ouverture faite dans un mur pour laisser pénétrer l'air et la lumière».

- J'ai une **fenêtre** qui donne sur le lac.

On ne peut donc pas dire : j'ai vu la voisine dans le (chassis) ... mais à **la fenêtre**.

À l'automne et au printemps, c'est la corvée des **contre-fenêtres**! Les Anglais, eux, posent les *double-window*.

Cette tâche n'est pas des plus agréables, gardons-nous au moins de commettre un anglicisme en disant (châssis double) !

Comme on l'a vu plus haut, une **fenêtre** n'est pas un **châssis**; il est donc très difficile de poser un (châssis double) !

Pour nous protéger du froid... et des anglicismes, posons des **contre-fenêtres**.

Et si vous brisez une vitre, n'oubliez pas votre **mastic**, et non (mastique).

CHAMBRE et LIT

Une **chambre individuelle** se traduit en anglais : *single bedroom*, c'est un anglicisme de dire une **chambre simple**.

On peut également utiliser : **une chambre à une personne** ou **une chambre pour une personne**.

Une chambre à deux personnes se traduit en anglais : *double bedroom*, c'est un anglicisme d'utiliser l'expression **une chambre double**.

On peut également utiliser : **une chambre pour deux personnes**.

Un **petit lit** ou **lit à une place** ou **lit pour une personne** se traduit en anglais : *single bed*, c'est un anglicisme de dire **lit simple**.

Pour *double bed*, on peut utiliser un **grand lit** ou un **lit à deux places** ou un **lit pour deux personnes**. C'est un anglicisme d'utiliser un **lit double**.

CANAPÉ

Il ne faut pas confondre **canapé** et (chesterfield).

Un **canapé** est un «long siège à dossier où plusieurs personnes peuvent s'asseoir ensemble et qui peut servir de lit de repos».

Il y a des **canapés** qui sont simplement rembourrés et d'autres qui sont capitonnés.

Les **canapés** capitonnés se nomment en anglais *chesterfield*.

C'est donc une erreur de dire en français : j'ai un beau (chesterfield), à la place de **canapé**.

Pour plus de détails sur les anglicismes, consultez «Corrigeons nos anglicismes» du professeur et linguiste Jacques Laurin, publié aux Éditions de l'Homme.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

Bruno Pouliot, restaurateur de musée

De l'Afrique au Grand Nord, en passant par l'Europe

Dominique Claudon

Bruno Pouliot fait partie de ces francophones venus dans le Grand Nord et qui se sont fait une place au soleil de minuit. Sa vocation: restaurateur. Il travaille depuis trois ans au Centre Prince de Galles du patrimoine septentrional de Yellowknife.

Grâce à un baccalauréat en archéologie de l'université Laval (Québec) et à une maîtrise en restauration d'objets d'art de l'université Queen's de Kingston (Ontario), M. Pouliot a effectué des stages pratiques un peu partout. C'est ainsi qu'il a travaillé en Afrique, et ce à un moment où un organisme international siégeant en Europe avait besoin d'un enseignant bilingue pour former des techniciens de musée de treize pays africains. «Ce fut un concours de circonstances», avoue-t-il.

Il s'est mis au service, pendant un an, d'un institut de recherche archéologique et métallurgique en France, dans la région parisienne. «Le site exploité comportait un sanctuaire gaulois plein d'armes en fer et en cuivre à restaurer», raconte-t-il.

C'est au début de 1987 qu'il entre au musée de Yellowknife. «Lors de mon entrevue à l'automne 1986, j'ai réalisé que le musée de Yellowknife offrait ce à quoi je m'étais préparé». M. Pouliot s'était spécialisé dans la restauration et [illegible] conservation des objets tant archéologiques qu'ethnographiques, afin d'être apte à s'occuper d'une collection variée. «Or le Centre a un important programme archéologique, donc des fouilles qui ont lieu chaque été. En plus, il y a encore une population très active qui produit des objets d'art». De quoi mettre l'employeur et le futur employé sur la même longueur d'ondes.

Bruno Pouliot compare volontiers son travail dans le Grand Nord à ce qu'il a expérimenté sur le continent africain: «bien que l'apparence des produits soit très différente, force est de constater que, d'un point de vue de conservation, du bois (par exemple) reste du bois, ici ou ailleurs ; les données et connaissances s'appliquent facilement d'un endroit à un autre».

M. Pouliot fait figure de restaurateur territorial, puisque son champ d'activité s'étend aux autres musées des T.N.-O. Ces petits centres n'ayant pas d'encadrement professionnel, il y est souvent envoyé comme personne-ressource. Former le personnel à la conservation préventive est fondamental : «quel intérêt de collecter des milliers d'objets si, d'ici dix ans, ils ne sont même plus en bon état?». Sa tâche exige d'être plein de précautions : «un vase à préserver, ça peut vouloir dire ne pas le nettoyer, car l'intérieur d'un objet peut contenir une quantité d'informations quant à son usage passé».

Le restaurateur constate, ravi, que les sites archéologiques d'ici renferment énormément de choses, vu le permafrost. «Si un village est abandonné, le site aura été recouvert, au bout d'une cinquantaine d'années, par la toundra et les broussailles. Arrivés au niveau du sol, les objets seront congelés en permanence et, par là même, conservés comme nulle part ailleurs».

Il n'a pas fini d'en apprendre sur le travail de conservation : «c'est une science jeune, alors les techniques se font et se défont, au gré des découvertes».

On peut compter sur Bruno Pouliot pour ne pas se laisser décourager par l'évolution des techniques car il sait mieux que quiconque que le nouveau est au service de l'ancien.

Une des initiatives de Mackenzie Media

Radio-Canada sur le câble

Dominique Claudon

S'il faut dix ans pour obtenir à Yellowknife Radio-Canada - sur les ondes publiques -, quelques mois suffisent à une compagnie privée pour offrir la télévision publique en français - sur le câble. Mackenzie Media, entreprise de câblodistribution fondée en 1971, a lancé une étude de marché il y a quatre mois dans l'intention de modifier l'offre de canaux en tenant compte des besoins des téléspectateurs de la capitale territoriale. Il en a résulté que la version française de CBC était suffisamment demandée pour que la compagnie la place dans l'une de ses quatre options d'abonnement, elles-mêmes cumulables (le choix d'une chaîne en particulier n'est pas possible). Cinq autres nouvelles chaînes sont proposées à partir du 24 octobre : *Youth Channel, Parliamentary Channel, Weather Network, Country Music TV, Arts & Entertainment*. Notons que ces trois dernières plus *Much Music* (déjà disponible) pourront être captées en stéréo.

Autre innovation : le système de câblodistribution mis en place permet de capter à terme 77 chaînes, au lieu de 21 canaux initiaux. «La seule ville qui bénéficie d'un tel système est Toronto», précise le directeur de Makenzie Media, Ronald Williams. 45 milles de câble ont dû être changés durant l'été. L'entreprise fait remarquer qu'aucun adaptateur ni décodeur ne seront nécessaires pour recevoir les canaux en question. Au total, elle a investi 1 million $ pour apporter au système la technologie dernier cri.

Arctique de l'Est
Arctique de l'Est

Les francophones en affaires

Une entreprise de vidéo populaire

Kim Ouellette

IQALUIT - Depuis plusieurs années, l'industrie du cinéma sur vidéo est devenue un passe-temps fort apprécié en famille ou entre amis. Voyant la fermeture d'une majorité de salles de cinéma dans les petites villes, Denis Côté a eu l'idée d'ouvrir son propre club de films sur vidéo à Iqaluit.

Habitant Iqaluit depuis 1969, Monsieur Côté est arrivé dans la ville qu'on appelait Frobisher Bay à l'époque, dans le but d'y pratiquer son métier d'électricien. Ce n'est qu'en 1985 qu'il a fondé son entreprise qu'il a appelé *Mary's Movie Club*.

Dans son magasin, situé dans l'édifice de J.W Brown juste à côté de la piscine municipale, s'étend une vaste variété de films le long des murs. «J'offre la plus grande sélection en ville et, de plus, dès qu'un film paraît sur vidéo à Montréal, je le reçois en magasin dans le courant de la même semaine», nous apprend M. Côté.

Des films, il y en a pour tous les goûts et tous les genres. De l'action, de l'aventure, de la romance, de l'horreur sans oublier les comédies et les dessins animés pour enfants, voilà ce que l'on retrouve chez *Mary's Movie Club*. Il y a assez de films exposés pour y passer quelques heures dans le magasin avant d'enfin arrêter son choix sur l'un d'eux.

À savoir s'il tient en magasin des films en français, M. Côté répond : «J'en ai déjà eu mais malheureusement, en un mois j'ai loué seulement 2 films. Ce n'était donc pas rentable du tout pour moi alors j'ai laissé tomber cette idée».

Denis Côté a constaté que le marché de la location de vidéos en français était faible à Iqaluit

Voyant la popularité des films et le nombre élevé de gens visitant le magasin, M. Côté a décidé d'ajouter un supplément à son commerce. En effet, depuis deux ans maintenant, il tient une entreprise de sculptures de pierres à savon et de bijoux en ivoire, créations d'artisan inuit habitant l'Île de Baffin.

«Je suis moi-même en contact avec les artisans inuit vivant sur l'Île de Baffin. Ils viennent de partout, de Hall Beach, de Cape Dorset, de Nanisivik et aussi d'Iqaluit. On peut donc dire que ma sélection de sculptures peut vraiment être considérée comme un produit typiquement d'ici», ajoute-t-il.

Monsieur Côté continue de travailler comme électricien en étant contracteur et, du même coup, se dégage un peu plus des tâches reliées au club vidéo. «Je veux que *Mary's Movie Club* devienne une entreprise familiale. Présentement, ce sont mes deux garçons qui opèrent le magasin sept jours par semaine et 365 jours par année», explique timidement M. Côté.

Denis Côté est donc établi à Iqaluit pour y rester et il entend continuer l'opération de son entre-

Déjà un an

Une célébration pour le Centre communautaire

Kim Ouellette

IQALUIT - L'A.F.I. a célébré le premier anniversaire du Centre communautaire le 6 octobre dernier. Au-delà de 80 personnes ont assisté à l'événement, dont le député d'Iqaluit, Monsieur Dennis Patterson. Ce dernier a profité de l'occasion pour remettre une plaque souvenir au président de l'A.F.I., M. Charles Drapeau.

Le groupe musical montréalais Pauze a su faire danser le public avec les plus grands succès du rock québécois et anglophone. Pauze a également donné un spectacle le 5 octobre qui était ouvert à toute la

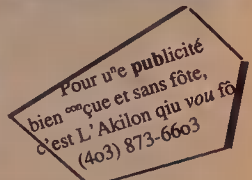

M. Charles Drapeau reçoit une plaque souvenir des mains du leader du gouvernement, M. Dennis Patterson

population. On estime que près de 120 personnes étaient présentes ce

des résultats pour les deux soirées. «On peut dire que ce fut un succès total, les gens ont aimé le spectacle et il y a même des personnes qui ont assité aux deux représentations» dit-il.

Pour leur part, les musiciens ont adoré leur expérience. Gilles Picard, guitariste, Sylvain Charpentier, batteur, et Richard Allard, à la basse, ont affirmé avoir trouvé le public d'Iqaluit chaleureux et participant. «Ce n'est pas à tous les jours qu'un groupe de musique peut se produire à Iqaluit. Pour les musiciens, ce fut un privilège et pour le public, ce fut une soirée fort appréciée», mentionne M. Coulombe.

Cette activité est probablement celle qui aura attiré le plus de gens au Centre communautaire depuis le début de la présente année financière. Les membres ont pu constater que le Centre est un lieu qu'ils peuvent utiliser à des fins récréatives et qu'ils peuvent en être fiers.



Arctique de l'Est

Arctique de l'Est

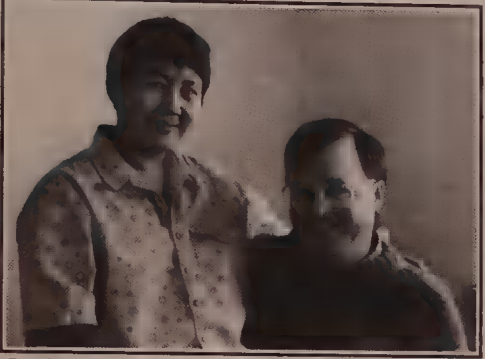
Dennis Patterson, député d'Iqaluit

Un homme politique simple et humain

Kim Ouellette

IQALUIT - Le 6 octobre dernier, lors d'un déjeuner au Discovery Lodge, *L'Aquilon* a rencontré l'Honorable député Dennis Patterson et son épouse Marie Uviluq afin de tracer le profil de sa carrière.

En 1975, Dennis Patterson n'avait aucune idée de l'endroit où il venait d'atterrir. À la suite d'une entrevue téléphonique, il est venu à Frobisher Bay (Iqaluit) pour occuper un poste de directeur au Centre des services légaux appelé Maliganik Tukisiiniakvik. De 1975 à 1979, il a pratiqué sa profession d'avocat avant de se lancer en politique.



Dennis Patterson en compagnie de son épouse, Marie Uviluq

C'est par goût du défi qu'il se présentera aux élections en 1979. Après seulement 4 ans dans le Nord, Dennis Patterson est élu député pour Iqaluit. Durant cette même année, il a ouvert sa propre firme d'avocat. Son épouse Marie a expliqué sa victoire : «Ce qui a beaucoup aidé Dennis, à mon point de vue, est qu'il représentait bien les Inuit en cour. Dennis a toujours considéré l'aspect humain des causes à la cour, chose que les Inuit appréciaient énormément. Ce peuple a donc cru que Dennis possédait tous les outils nécessaires pour bien défendre les droits de leur communauté à l'Assemblée législative».

En 1983, il est réélu député pour Iqaluit. Il devient alors ministre de l'Éducation. Lors de son mandat, on aura pu voir la création du Collège Arctique ainsi que du Conseil territorial d'éducation.

En 1987, il est une fois de plus réélu cette fois par acclamation, comme député d'Iqaluit, et devient chef du gouvernement par un vote secret à l'Assemblée législative. Depuis 6 ans, il aura fait la navette entre Iqaluit et Yellowknife sans relâche. «Les enfants pleuraient à l'aéroport quand je devais partir car ils croyaient que je ne reviendrais plus», explique M. Patterson, «parfois, j'étais parti pendant des mois sans pouvoir revenir à Iqaluit».

C'est donc en janvier 1988 que la famille pris la décision de déménager à Yellowknife. Ils y habitent encore aujourd'hui avec leurs enfants Bruce, George, Jessica et Alexander. «Ce fut toute une adaptation. La vie d'un homme politique est très étrange. La vie publique l'emporte sur la vie privée, il faut couper les loisirs, il faut constamment être à l'écoute des gens, je dois avouer que je suis content d'avoir une femme et des enfants aussi compréhensifs», nous dévoile M. Patterson.

Être député à l'Assemblée législative pour Iqaluit était tout un défi pour M. Patterson. Il était d'abord fasciné par le nombre d'opportunités dans les T.N.-O. «C'est beaucoup plus facile d'apporter des changements et d'amender les lois ici que dans les provinces canadiennes», explique-t-il.

Il se dit très surpris de la compréhension que lui montrent les gens d'Iqaluit face à son rôle de leader du gouvernement. «L'été dernier, j'ai dû manquer des événements importants à Iqaluit auxquels j'aurais dû être présent en tant que député. À cause de la situation du Lac Meech, j'étais retenu à Ottawa. Les gens d'Iqaluit ont compris et m'ont appuyé quand même. Je leur suis très reconnaissant pour cela», explique fièrement M. Patterson.

Mais ce qui impressionne probablement le plus le député d'Iqaluit, c'est l'aspect multiculturel de la ville. «Je suis très impressionné par l'harmonie et le respect existant entre les trois cultures à Iqaluit. C'est une communauté trilingue qui démontre une fierté sans borne», déclare M. Patterson, «cela rend mon travail encore plus intéressant car je veux faire en sorte que la culture inuit et la culture francophone soient aussi bien représentées et respectées au sein de la communauté que celle des anglophones».

M. Patterson n'hésite jamais à mentionner l'admiration qu'il a face à l'A.F.I. et [illegible] langue française. D'ailleurs, deux de ses enfants vont à l'école en immersion française à Yellowknife. Il ne manque jamais d'exprimer sa grande fierté face au Centre communautaire, à la garderie multiculturelle et au calendrier trilingue de l'A.F.I. De plus, il a profité de son dernier voyage à Iqaluit pour devenir officiellement membre de l'A.F.I.

M. Patterson n'anticipe pas de prendre une retraite bientôt et il demeure encore indécis face aux prochaines élections de 1991. Pour l'instant, il continue de se concentrer sur son travail de député et leader du gouvernement afin de ne pas décevoir ses électeurs, et ce, toujours avec une simplicité qui le rend toujours plus accessible aux gens d'ici. C'est un homme remarquable et lorsque l'on fait sa connaissance, on peut facilement comprendre pourquoi il a gagné le respect et la confiance des gens d'Iqaluit.

Radio-France à Iqaluit

Kim Ouellette

IQALUIT - Une équipe de Radio-France s'est arrêtée pour une dizaine de jours à Iqaluit au début du mois d'octobre. L'Aquilon a rencontré Madame Michèle Therrien qui agit comme productrice déléguée.

L'équipe de production avait pour mandat de réaliser une émission radiophonique d'une durée de dix heures sur la culture inuit et la vie sur l'Île de Baffin.

Après avoir visité plusieurs sites sur l'île, Mme Therrien a vite constaté le nombre élevé de Francophones résidant à Iqaluit. Une partie de leur reportage portera donc sur la communauté francophone à travers celle des inuit.

«C'est vraiment merveilleux de voir l'harmonie des cultures qui existe ici», a souligné Mme Therrien lors de sa visite à la garderie multiculturelle, «et cette garderie en est une belle preuve».

L'émission traitera de divers sujets. Mme Therrien explique : «On parlera de justice, de santé, de l'avenir économique et politique, de l'aspect multiculturel et, enfin, de tout ce qui a trait à l'aspect social. Le tout sera englobé dans une série de France-Culture», une des stations du réseau Radio-France.

Espérons que nous aurons bientôt le plaisir d'écouter cette émission sur nos ondes.

Le plaisir d'apprendre

L'A.F.I. improvise

Kim Ouellette

IQALUIT - Luc Senay et Johanne Fontaine, représentants de la Ligue Nationale d'Improvisation (L.N.I.), étaient à Iqaluit les 29 et 30 septembre dernier afin de donner un atelier d'improvisation pour les membres de l'Association Francophone d'Iqaluit.

Une douzaine de personnes se sont inscrites et ont participé à l'atelier qui a été d'une durée de huit heures.

Les animateurs, dynamiques et plein d'entrain, ont vite constaté le bon vouloir des membres à apprendre les différentes techniques et les trucs pratiques de l'improvisation. Ce fut une période de huit heures rapidement passée dans une ambiance parfois drôle, parfois dramatique.

Mme Johanne Fontaine est présentement en charge de l'entraînement de l'équipe des Verts de la L.N.I. Elle a été elle-même joueuse pendant plusieurs années avant de prendre une pause de cinq ans pour enfin revenir à l'improvisation à titre d'entraîneure.

M. Luc Senay, pour sa part, est membre d'une équipe de la L.N.I. De plus, il anime une émission pour enfant diffusée le dimanche matin à la télévision de Radio-Canada.

M. Senay a d'ailleurs profité de son séjour à Iqaluit pour rencontrer des jeunes des écoles G.R.E.C. et Nakashuk afin de parler du style de vie dans le nord.

Le but de l'atelier d'improvisation est de former une ligue à Iqaluit. Il a souvent été demandé au sein de l'A.F.I. que l'improvisation devienne une activité régulière. S'il n'y avait que douze personnes à assister à l'atelier, cela ne veut pas dire que les espoirs de créer une ligue sont nuls. Au contraire, un atelier de ce genre demande beaucoup de travail, de concentration et de temps. Les gens d'Iqaluit intéressés à ce jeu pourront compter sur ces douzes amateurs afin de connaître les différents réglements.



Ce fut donc une fin de semaine remplie de plaisir et d'apprentissage fort intéressant que les membres ont pu passer en compagnie de Johanne Fontaine et Luc Senay.



Le Québec entre le référendum et l'an 2000

Éric Barbeau
(collaboration spéciale)

MONTRÉAL (APF) - La commission parlementaire chargée d'étudier l'avenir politique et constitutionnel du Québec s'est mise en branle cette semaine. La «caravane parlementaire» de 35 commissaires qui doit visiter toutes les régions de la Belle Province empruntera une route résolument économique.

Il semble en effet que le mouvement nationaliste qui traverse le Québec soit porté par une vague de confiance économique. Claude Béland, du Mouvement Desjardins, a rassuré les Québécois en déclarant publiquement que l'économie québécoise survivrait très bien à l'indépendance. Bernard Lemaire, du groupe Cascades, était allé plus loin au mois de juin. «Si Meech ne passe pas, il faut faire l'indépendance et vite !», avait lancé publiquement le jeune P.-D.G.. Le slogan avait été repris par Jacques Parizeau dans les derniers jours de l'Accord du lac Meech.

S'il admettait volontiers le 22 août dernier que «certains groupes francophones à l'extérieur du Québec risquait de connaître un bien mauvais sort si le Québec se sépare», le chef de l'opposition officielle entrevoit lui aussi l'avenir du Québec avec l'assurance d'un banquier. Formation d'économiste oblige.

Plusieurs prétendent d'ailleurs que c'est justement ce qui différencie la montée souverainiste version 1990 de celle de la fin des années 1970. Partout l'argument financier est repris. La représentation des gens d'affaires au sein même de la commission en fait d'ailleurs foi. Le choix des coprésidents est évocateur : Michel Bélanger, de la Banque nationale, et Jean Campeau, de la Caisse de dépôts et placements. Sur les 35 commissaires appelés à évaluer l'avenir politique de la province, quatre proviennent du milieu des affaires. On ne retrouve toutefois aucun représentant officiel des autochtones ou des femmes. Faut-il en déduire que ces deux catégories de citoyens sont moins touchées par la question nationale québécoise ?

Le chef de l'Assemblée des premières nations, Konrad Sioui, déclarait à l'APF au mois de juillet que «personne ne pourra se vanter d'amener un Indien à la table constitutionnelle en tant que petit groupe d'intérêt. Nous voulons être reconnus comme un peuple souverain et indépendant» avait-il conclu. La position ressemble à celle d'une majorité de Québécois. Soixante pour 100 se disent en faveur de la souveraineté selon les récents sondages.

«Je pense qu'on ne peut pas redéfinir l'avenir d'un pays sans tenir compte de l'ensemble des composantes de sa population. Les autochtones et les femmes en font évidemment partie. Je peux vous garantir cependant qu'il y a des efforts qui seront effectués auprès du gouvernement pour leur trouver une place», dit Gérald Larose, président de la CSN et membre de la commission Bélanger-Campeau.

Le syndicaliste n'approuve pas la voie à sens unique que semble vouloir prendre la commission. «Je déplore énormément que la dimension économique occulte les autres dimensions qui, elles, m'apparaissent essentielles». Le commissaire fait notamment référence à l'élaboration de politiques sociales pour combler l'écart grandissant qui sépare les riches des pauvres.

La position de la CSN face à l'indépendance est claire et légitime. Le 55e congrès de la CSN donnait au comité exécutif le mandat de militer en faveur de l'indépendance. En 1980, la CSN «voulait l'indépendance à condition de faire du Québec un pays véritablement social-démocrate». Dix ans plus tard et fort de l'appui de ses 235 000 membres, Gérald Larose dit «faisons l'indépendance, nous établirons la social-démocratie ensuite». Ce nouveau discours de la CSN fait peur aux défenseurs d'un Québec moins orienté vers les questions économiques. Jean Barbe, rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Voir* est de ceux qui veulent un gouvernement social-démocrate. Dans sa livraison du 21 juin dernier, voir proposait sans retenue l'indépendance du Québec en page de couverture : «il faut faire du Québec un pays social-démocrate ! La vieille garde souverainiste ne l'est plus forcément...»

Un projet de structure est adopté à l'assemblée générale annuelle

Les Elles Ténoises s'organisent

Linda Pettersen

Les femmes franco-ténoises ont proposé une structure d'organisation de leur regroupement lors de l'Assemblée générale annuelle de la Fédération franco-ténoise (F.F.T.) qui avait lieu les 28, 29 et 30 septembre dernier.

Reprenant les propositions formulées lors du colloque du mois de mai et retravaillées en atelier le samedi 29 septembre, les Elles ténoises formeront un comité territorial de femmes au sein de la F.F.T.. Cela aura pour avantage de consolider les bases du comité et d'aller chercher l'expertise de la fédération au niveau de l'agente de développement, Diane Mahoney.

Les buts que poursuivra le comité seront de donner des services aux femmes par l'entremise d'une trousse d'accueil, de sessions d'information et de formation, d'aider les femmes dans leur développement communautaire pour ainsi briser l'isolement et de se donner une visibilité auprès des autres groupes de femmes au niveau local, territorial et national.

Déjà, le Centre de femmes de Hay River avait demandé l'appui des Elles ténoises dans le cadre d'une campagne dénonçant les coupures de budget du gouvernement fédéral pour les centres de femmes à travers le pays. De plus, le Réseau national d'action éducation femmes leur avait fait parvenir un questionnaire sur les ressources en éducation et en formation disponibles dans les T.N.-O. pour les femmes francophones. Finalement, la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises s'est inspirée des commentaires des représentantes provinciales et ceux de notre représentante territoriale pour rédiger un mémoire sur la condition des femmes francophones hors-Québec ; ce rapport sera inclu dans le projet de recherche «Vision d'avenir» présenté par la Fédération des jeunes canadiens-français.

En très peu de temps, les Elles ténoises ont su se faire reconnaître auprès des autres groupes de femmes et tous les appuis sont nécessaires pour faire avancer la cause des femmes à tous les niveaux gouvernementaux. Les Franco-ténoises ont leur mot à dire.

Le comité territorial sera composé d'une représentante locale pour chaque association francophone membre de la F.F.T., la ou les représentantes territoriale et nationale, un-e membre de l'exécutif de la F.F.T. et l'agente de développement qui sera en charge de l'animation des rencontres. Ces femmes se pencheront sur les dossiers à prioriser, la programmation et les recommandations à faire à l'Assemblée générale annuelle de la F.F.T.

Lors du colloque de mai dernier, les Franco-ténoises avaient établi une liste de priorités allant de l'obtention de services en français pour les femmes, à la réalisation d'une trousse d'accueil et d'un bulletin d'information, de la mise sur pied des comités locaux et du comité territorial. Il y a beaucoup de pain sur la planche pour les prochains mois.

Et puis, il faut penser à la programmation et quelles activités les femmes veulent réalisées pour 1991-92. Les Elles ténoises participeront donc à la concertation de programmation à la fin du mois d'octobre de façon à inclure sa programmation dans celle de la F.F.T.

Le groupe des Elles ténoises prend forme tranquillement. Ses buts à long terme sont de devenir membre-associé de la F.F.T., d'avoir une employées à temps plein et de gérer son propre budget. Mais il faudra d'abord solidifier la base avant de se lancer sur la voie de l'autonomie.

L'Aquilon

Prix «André-Piolat» Journal de l'année

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 5 numéro 19, Vendredi le 2 novembre 1990

Traduction des lois territoriales et des textes de mise en œuvre

La Fédération Franco-TéNOise juge inacceptable le nouveau retard

La Fédération Franco-TéNOise jette le blâme sur le gouvernement des T.erritoires, lequel a repoussé au 1er avril 1992 la date limite pour la traduction des lois territoriales et des textes de mise en application. On sait qu'elle avait déjà été remise au 1er janvier 1991, et que la loi sur les langues officielles des T.N.-O. remonte à 1984...

Dominique Claudon

La première fois que la question de la mise en chantier de la loi sur les langues officielles (refaite en 1990) a fait l'objet d'une déclaration ministérielle depuis le début de la session, c'était le 16 octobre dernier, lorsque le député de Pine Point, Bruce McLaughlin, a interpellé le ministre de la Justice pour savoir où en était le gouvernement avec la fameuse clause sur l'utilisation du français comme langue officielle à partir du 1er janvier 1991. Michael Ballantyne avait répondu que serait présenté un amendement visant à ajourner partiellement le bilinguisme global que le gouvernement territorial s'était engagé à mettre en pratique pour l'an prochain. «Ce qui est arrivé, a-t-il affirmé, c'est que nous avons essayé vainement de traduire tous les textes existants en la période délimitée. Le délai était trop court, et il y a une énorme

Suite en page 2...



D'après le ministre de la Justice, Michael Ballantyne, le délai était trop court pour traduire toutes les lois territoriales

Retard dans la réglementation de la Loi sur les langues officielles

Des délais injustifiables selon D'Iberville Fortier

OTTAWA (APF) - Le Commissaire aux langues officielles demande une fois de plus au gouvernement de déposer immédiatement son avant-projet de règlements portant sur l'application de la Loi sur les langues officielles dans le domaine des communications avec le public.

Ce n'est pas la première fois que le Commissaire tape du pied pour montrer son impatience devant le peu d'empressement manifesté par le gouvernement de déposer à la Chambre des communes la réglementation, plus de deux ans après l'adoption de la Loi en 1988.

Cette fois, D'Iberville Fortier a décidé d'utiliser une procédure exceptionnelle, en présentant au Parlement un rapport spécial. M. Fortier y presse le gouvernement d'agir, et qualifie «d'injustifiables» les délais actuels.

«Cette insistance provient de notre conviction profonde que la non-application de certaines clauses de la Loi porte atteinte à des droits fondamentaux des Canadiens, qu'elle pénalise les membres des deux grandes communautés linguistiques et des communautés minoritaires de langue officielle et qu'elle affaiblit la confiance du grand public à l'égard du principe fondamental de la dualité linguistique» écrit M. Fortier dans son rapport spécial.

Que ce soit le manque de publicité gouvernementale dans les journaux de langue minoritaire, l'absence d'annonces sécuritaires bilingues dans les trains, les avions et les traversiers, ou la difficulté pour les voyageurs d'obtenir rapidement des services dans leur lan-

suite à la page 2

Solange vous rappelle ...



...que la Fédération Franco-TéNOise et L'Aquilon seront dorénavant au Laurentian Building, 4918 50ième rue à Yellowknife, suite 201. Les dates respectives d'emménagement seront le 1er novembre pour la F.F.T. et le 8 novembre pour L'Aquilon.

Une confirmation requérant l'aval d'Ottawa

Un nouveau territoire pour les Inuit

La signature d'un accord entre le chef du gouvernement territorial et la Fédération Tungavik de Nunavut constitue un pas de géant dans la perspective de division des T.N.-O. et de l'instauration définitive d'un territoire pour les Inuit de l'Arctique de l'Est au milieu des années 90.

Dominique Claudon

Le 19 octobre 1990 demeurera une date-clé dans les annales du Grand Nord canadien. Le chef du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Dennis Patterson, et le président de la Fédération Tungavik de Nunavut (T.F.N.), Paul Quassa, ont signé, en présence du ministre délégué aux Droits aborigènes et au Développement constitutionnel et de la presse, Titus Allooloo, un document destiné au Premier ministre du Canada. Il y est question du processus général de la création du nouveau territoire, conformément à l'article 4 de l'Entente de principe T.F.N./T.N.-O. conclue le 30 avril dernier à Igloolik. La lettre demande la tenue de réunions avec les instances fédérales pour aboutir à un accord sur l'approche proposée d'une part, et qu'Ottawa remplisse ses obligations (plus spécialement financières) d'autre part.

L'échéancier prévoit que la division des T.N.-O. devrait intervenir en même temps que la ratification d'un accord répondant aux revendications territoriales de la T.F.N. Or la querelle (séculaire) sur la limite des terres entre les Dénés/Métis et les Inuit n'est pas une affaire close. M. Quassa dit vouloir régler le différend au plus tard au début de 1991, afin de pouvoir commencer le choix des terres.

Le succès de l'opération dépend également de l'adoption de la législation fédérale définissant l'entité Nunavut avant ou pendant la mise en pratique de l'entente territoriale obtenue par la T.F.N. en novembre 1989. Celle-ci porte sur 580 millions $ et doit être ratifiée en avril prochain.

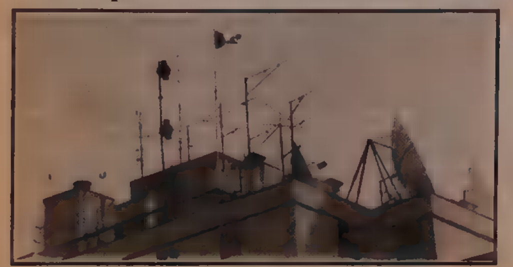
Les pouvoirs exécutif et législatif de Nunavut fonctionneront, *grosso modo*, suivant le modèle de celui des T.N.-O. et auront autorité sur quelques 20 000 habitants, répartis sur deux millions de kilomètres carrés. Cela posé, ils ne seront pas mis en place avant cinq ans.

Comme l'ont indiqué MM. Patterson et Allooloo, ce délai devrait permettre d'«examiner de nouveaux arrangements constitutionnels» au regard du territoire restant.

Suite en page 2...

Iqaluit, capitale de l'Est ?
voir en page 8

Pour capter Radio-Canada sans câble !



SOMMAIRE



Caricature
voir en page 4

Arctique de l'Est
voir en page 8-9

suite de la page 1

Langues officielles des T.N.-O.

demande de traducteurs du Manitoba et du Nouveau-Brunswick». Lors de contacts successifs avec le pouvoir central, le Secrétariat d'État et le ministère des Affaires indiennes et du Nord en auraient convenu. «Si nous n'arrivons pas à faire passer à temps notre législation, le problème incombera au gouvernement fédéral, car il est au courant de ce qui se passe depuis le milieu de l'année», avait-il lancé.

Le 24 octobre, c'était voté : l'Assemblée législative modifiait sa loi sur les langues officielles afin de reporter l'entrée en vigueur des deux dispositions suivantes. L'une prévoyait que les «lois et proclamations, règlements, décrets, arrêts, règles ou règlements administratifs» sont caduques s'ils ne sont pas publiés dans les deux langues officielles avant le 1er janvier 1991. L'autre stipulait que les textes en question ne sont pas inopérants - avant cette date - du seul fait de n'avoir pas été publiés en français. La modification fait en sorte que la date du 1er janvier soit remplacée par celle du 1er avril 1992.

Comme l'a rappelé le ministre de la Culture et des Communications, Titus Allooloo, devant ses pairs, ce changement nécessite un amendement à la loi fédérale sur les T.N.-O. pour être valide. Membre de ce comité de la Chambre, l'Inuit Peter Ernerk a rapporté que ce changement défavorable aux droits des Franco-Ténois «n'affectera en aucune façon la concrétisation des acquis imposants en matière de statut des langues aborigènes».

Pour la F.F.T., le nouveau délai de traduction des lois et textes de mise en application est inacceptable. La nouvelle présidente de la F.F.T., Marlene Steppan, a écrit au Secrétaire d'État, Gerry Weiner, pour qu'il s'assure personnellement auprès du gouvernement que cela n'affectera en rien la mise en route des services connexe à la loi territoriale sur les langues officielles. La F.F.T. estime que le parlement fédéral ne devrait pas donner son aval à la modification sans avoir de garantie que cela n'affectera la prestation de services. En outre, la Fédération demande au gouvernement des T.N.-O. de faire connaître sa politique de mise en œuvre des services en français. «Jamais ce gouvernement ne nous a consulté ou informé de ses choix de planification. Or il y a des priorités, et nous sommes bien placés pour en parler, puisqu'on a procédé à la consultation des Franco-Ténois(es). Ce qui peut se passer, c'est que nos gouvernants vont offrir la première année des services non-prioritaires, puis nous reprocher de ne pas en profiter !», a commenté le directeur général de la F.F.T., Richard Barrette. «Ne pas nous consulter et ne pas nous mettre au fait de l'évolution des choses, c'est ne pas respecter la communauté. Seul le pouvoir fédéral nous a approché pour nous fournir des explications dans cette affaire», a-t-il déploré. En ce qui concerne le report de la traduction des lois et textes de mise application au 1er avril 1992, la F.F.T. n'accorde évidemment très peu de crédit au fait que six ans auraient constitué une période de temps insuffisante. «Ce retard, c'est la faute à tout le monde sauf la leur, si on écoute nos ministres», a conclu M. Barrette.

À la fin du mois de novembre prochain, Mme Steppan ira à Ottawa défendre le dossier devant le Secrétariat d'État du Canada.

suite de la page 1

Territoire de Nunavut

«Il est de notoriété publique que le gouvernement fédéral, de quelque étiquette politique que ce soit, a affirmé son engagement envers le principe de division des T.N.-O.», a noté le chef du gouvernement territorial. Celui-ci est toutefois conscient que l'État va probablement évoquer un «obstacle financier». en matière d'autonomie des aborigènes dans un cadre institutionnel, et qui n'a rien à voir avec une souveraineté à l'intérieur du Canada».

De son côté, M. Quassa a rappelé qu'à l'époque à laquelle ont commencé les revendications territoriales (début des années 70), le principal objectif des Inuit concernés était d'obtenir un territoire dans l'Arctique de l'Est, seule réponse satisfaisante à leur réclamation de terres ancestrales.



La création du Territoire de Nanavut : Entente signée !

Quoi qu'il en soit, le gouvernement Mulroney aurait intérêt à «réagir positivement à cette initiative historique, dans l'état actuel des relations entre autochtones et gouvernements», a-t-il constaté sereinement. Et le nº1 des T.N.-O. d'ajouter : «Ottawa a une belle opportunité de soutenir un progrès exemplaire

Dennis Patterson a fait savoir que la population ténoise sera consultée par le biais d'un référendum sur les limites séparant les deux futurs territoires.

suite de la page 1

D'Iberville Fortier

gue, M. Fortier trouve qu'il y a suffisamment de raisons pour exiger le dépôt et l'adoption de règlements qui vont définir ce que le gouvernement entend par «la demande importante». Le nombre de plaintes a d'ailleurs augmenté de 30 pour cent depuis 1988.

Selon M. Fortier, il ne restera bientôt plus que le recours judiciaire pour faire progresser le dossier linguistique. Le Commissaire a récemment déposé une première poursuite contre Air Canada, mais on comprend en lisant son rapport spécial qu'il ne veut pas en prendre une habitude. «Il nous semble inadmissible, écrit M. Fortier, que l'application d'une loi doive se faire à coup de contestations judiciaires».

Pour le critique néo-démocrate Phil Edmonston, l'hésitation du gouvernement est la preuve «que les dinosaures sont bien vivants parmi nous», faisant ainsi référence aux députés conservateurs de l'Ouest qui ont contesté il y a deux ans l'adoption de la nouvelle Loi sur les langues officielles. Accusant le gouvernement de vouloir «torpiller en cachette la Loi sur les langues officielles», M. Edmonston trouve que «le gouvernement a peur pour rien».

Le président du Conseil du Trésor, Gilles Loiselle, s'est engagé à sa sortie de la Chambre des communes à déposer les règlements «d'ici quelques semaines, probablement avant Noël». Son prédécesseur, Robert René de Cotret, avait fait la même promesse en 1989.

Le ministre dit qu'il ne veut pas se faire «bousculer», et qu'il veut se donner le temps d'étudier les règlements qui seront déposés, pour mieux être en mesure de les défendre en Chambre.

Le ministre a récemment rencontré les représentants de la Fédération des francophones hors Québec et d'Alliance Québec qui, selon M. Loiselle, «sont tout à fait satisfaits des règlements».

Moi, je me fais servir en français!

L'Assemblée législative en bref

Salaire minimum et retard maximum

Il n'est pas question que le salaire minimum des Ténois(es) passe de 5 $ à 6,75 $ par heure, envers et contre la recommandation du Comité de révision des normes juridiques du travail : c'est ce qu'a fait savoir la ministre des Services sociaux, Jeannie Marie-Jewel. Elle ne serait pas contre un compromis, mais déclare que rien, dans le rapport du comité consultatif, ne justifie une telle augmentation. Mme la ministre veut même mettre sur pied un comité interministériel pour étudier le problème à l'échelle des T.N.-O., «contrairement au procédé du Comité». Jim Evoy, syndicaliste et membre de ce Comité, est scandalisé et dénonce la perte de temps que cela va entraîner. Le député McLaughlin, lui, l'a informé que la majorité de la Chambre ne supporterait pas sa décision.

Un siège de plus pour YK à la Chambre

Yellowknife aura un siège supplémentaire à l'Assemblée législative. C'est dans le cadre du passage en revue de la limite des circonscriptions électorales que la motion a été votée ; celle-ci avait été proposée par Brian Lewis, député de Yellowknife-Centre. La création de la nouvelle circonscription, Yellowknife Frame Lake, vise à remédier une des inégalités actuelles de représentation. Cela ne fait pas l'affaire des milieux d'affaires locaux, qui sont allés en Cour suprême pour faire aboutir leur volonté de voir la création de deux sièges additionnels (et non d'un seul) pour la capitale territoriale.

Conférence «Justice et autochtones»

Le ministre territorial de la Justice, Michael Ballantyne, se joindra à la première conférence des ministre canadiens de la Justice sur la question aborigène, laquelle aura lieu à Whitehorse en février 1991. L'idée d'une telle réunion avait été lancée l'été dernier par la ministre du Yukon. Il sera évidemment question du système juridico-judiciaire au regard de la spécificité des populations autochtones. Au moins la moitié des participants seront des aborigènes de tout le pays. M. Ballantyne a l'intention de consulter les groupes autochtones des Territoires du Nord-Ouest en ce qui a trait à l'organisation de la conférence.

Dictionnaire de south slavey

Le ministre de la Culture et des Communications Titus Allooloo a annoncé la sortie du premier dictionnaire *south slavey* de verbes. Il considère que cet ouvrage constituera un outil important tant pour les étudiants, enseignants et linguistes que pour les agents d'alphabétisation. Fruit de 35 années de labeur du chercheur Philip Howard, ce dictionnaire se veut «un hommage à tous les gens jeunes ou vieux qui parlent le *slavey*, et à toutes les personnes [aborigènes] qui ont lutté pour préserver leur langue avec force».

Alphabétisation tous azimuts

Les T.N.-O. lancent un programme quinquennal pour prendre à bras-le-corps ce phénomène qui touche 44% de la population ténoise, soit le plus fort taux au Canada. La stratégie lancée par le ministre de l'Éducation, Stephen Kakfwi, est supposée aller au-devant de 2000 personnes annuellement. Les organisations locales vont disposer de 250 000$ pour concevoir et dispenser des «programmes innovateurs» en matière d'alphabétisation, que ce soit en anglais ou dans les langues autochtones. Du côté du Collège de l'Arctique, l'orientation va être l'alphabétisation et la formation des adultes dans plus de 31 communautés.

Une question soulevée avec insistance à la Chambre

Les T.N.-O. et l'énergie : l'onde de choc de la crise du Golfe

Dominique Claudon

L'impact potentiel de la crise du Golfe sur le prix de l'énergie et donc sur la vie dans les T.N.-O. a suscité des interrogations à la Chambre. Pour commencer, Tony Whitford, député de Yellowknife-Sud, a demandé à la ministre responsable de la Société d'énergie quel effet aurait l'augmentation du coût de combustible sur la facture énergétique dans les diverses localités, par définition dépendantes du mazout pour produire de l'électricité. Nellie Cournoyea a répondu qu'aucune augmentation n'est prévue pour le moment, cela d'autant plus que l'analyse de cette éventualité est seulement en cours. Elle a cependant précisé qu'il a été décidé d'anticiper sur un programme subventionné qui permettra de continuer à amortir le coût local de l'énergie. Nick Sibbeston a relancé la discussion en demandant de combien le prix de l'essence devrait augmenter cet hiver et l'hiver prochain. Question délicate, a naturellement répondu le membre du gouvernement Michael Ballantyne. «Au cours des derniers mois, a-t-il rappelé, le prix du pétrole a déjà presque doublé, mais quand vous essayez de répercuter l'augmentation du brut sur les produits raffinés, ce n'est pas exactement du deux contre un. En ce moment-même, le ministère de l'Énergie et celui de la Justice essaient d'établir précisément ce que ça donnerait».

Puis M. Ballantyne a résumé le diagnostic des «experts» (les guillemets sont de lui) sur les conséquences de la crise du Golfe, énergétiquement parlant. «Tout le monde est d'accord pour dire que le prix du pétrole baissera si le statu quo perdure, mais qu'il flambera en cas de guerre, probablement pendant un an et demi ou deux, vraisemblablement jusqu'à concurrence de 100 $ le baril». Concernant l'éventuelle destruction des champs pétrolifères par l'Irak, l'armée de Saddam Hussein ne serait pas capable de les détruire en totalité. «L'impression dominante est que même si l'Irak infligeait des dommages considérables aux champs de pétrole kowétiens et séoudiens, ils pourraient recouvrer leur pleine capacité en l'espace de deux ans»...

Après cette parenthèse, Michael Ballantyne s'est finalement contenté d'informer le député de Nahendeh que le gouvernement territorial tente d'évaluer en quoi la situation dans le Golfe arabo-persique va affecter le coût de l'énergie et les finances publiques dans les T.N.-O.

Échos des T.N.-O.

Autochtones et droits humains

La parlementaire amérindienne Ethel Blondin a profité de la Semaine d'Amnistie Internationale (15/21 octobre) pour faire part de ses préoccupations relatives à la situation des droits humains des aborigènes. Elle estime qu'il s'agit du «plus vieux problème jamais résolu dans le monde». En ce qui concerne le Canada, Mme Blondin considère que l'attitude du gouvernement fédéral dans l'affaire d'Oka a «constitué un manquement au respect des droits les plus fondamentaux reconnus dans toute société libre et démocratique». À l'heure où le ministre des Affaires indiennes est en pourparlers avec la communauté mohawk de Kanesatake, l'élue fédérale attend du pouvoir central qu'il mette en actes sa «volonté affichée de gagner la confiance des premières nations».

Une autochtone meilleure entrepreneuse des T.N.-O.

Créée par la Banque fédérale de développement, le Prix des jeunes entrepreneurs a été décerné cette année, au niveau terriorial, à Bernadette Makpah, une autochtone de Rankin Inlet. Celle-ci a mis en application un concept nouveau en 1981 : installer des vitrines de souvenirs et d'objets d'artisanat à l'aéroport local. Deux ans plus tard, l'entrepreneuse y installe une boutique pour satisfaire une demande en pleine expansion. Enfin, Mme Makpah a pu diversifier ses activités en installant des distributrices dans la localité et les environs.

Visite studieuse d'une Groënlandaise

La directrice de l'Association touristique de la région groënlandaise de Sisimiut est en train de faire une étude sur le tourisme dans les Territoires du Nord-Ouest, dans le cadre d'une convention passée entre le gouvernement autonome du Groënland et les instances gouvernementales des T.N.-O. En voyageant pendant deux mois et demi dans les Territoires, Lise Egede Hegelund va se pencher notamment sur le rôle de l'industrie et des associations communautaires, la gestion et le développement des parcs naturels, et étudier le potentiel en matière de vacances organisées pour les gens de Sisimiut dans les T.N.-O. et vice-versa.

Cartes offensantes

La Société des femmes de Yellowknife (YWS) alerte les citoyen(ne)s sur la vente de cartes postales - dans un centre commercial de la capitale territoriale - où racisme et sexisme rivalisent d'ignominie. Les cartes incriminées représentent la femme - noire, en l'occurence - d'une telle façon qu'elles «tentent d'accréditer l'idée que l'esclavage a un côté drôle et que les femmes prennent un malin plaisir à un jeu qui consisterait à exciter les hommes en utilisant des fruits et légumes», selon le groupement. Ce dernier essaie vainement de faire retirer ces cartes américaines (transitant par une firme de Toronto), et qualifie leur commercialisation d'illégale, sans aller plus loin pour l'instant.

Cours de langue pour les immigrants

Ottawa débloquera plus d'argent

OTTAWA (APF) - Le gouvernement fédéral affectera des crédits supplémentaires au cours des cinq prochaines années dans des cours de langue destinés aux nouveaux immigrants canadiens.

Le plan d'immigration de cinq ans débutant en 1991 et dévoilé par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, met l'emphase sur une meilleure intégration des nouveaux arrivants à la société canadienne. En vertu de ce plan quinquennal, le gouvernement ajoutera 200 millions de dollars pour la formation linguistique des immigrants, ce qui portera le montant total à 500 millions $ au cours des cinq prochaines années.

Le nombre d'immigrants passera de 200 000 cette années à 220 000 en 1991, pour atteindre ensuite les 250 000 jusqu'à la fin du plan en 1995.

Même si les crédits à la formation linguistique augmentent, le gouvernement admet qu'il ne pourra pas offrir une formation à tous les immigrants, et qu'il devra établir des priorités afin d'offrir une formation à ceux qui en ont le plus besoin. À l'heure actuelle, près de la moitié de tous les immigrants adultes n'ont pas les compétences linguistiques lorsqu'ils entrent au pays. Au Québec, c'est encore pire, alors que 70% des immigrants qui s'établissent dans cette province ne parlent pas le français.

La ministre McDougall rassure la population en confirmant que cette augmentation du nombre de nouveaux arrivants n'aura pas une grave incidence sur le chômage.

ÉDITORIAL

Loi territoriale sur les langues officielles

Tous dupes

La décision du gouvernement des T.N.-O. de reporter l'application de la loi sur les langues officielle à avril 1992 n'a surpris personne.

À la F.F.T., le *lobbying* pour contrecarrer les effets néfastes de ce nouveau délai est commencé depuis longtemps. En fait, avant même que nos élus territoriaux ne se présentent à Ottawa, les *leaders* francophones les y avaient souvent précédés.

Il n'y a eu aucune surprise car tous savaient que le gouvernement ne serait pas prêt pour le 1er janvier 1991. Le tout est de savoir pourquoi.

On sait que ce n'est pas le manque de ressources financières car le gouvernement fédéral s'est montré prodigue de son argent pour ces dossiers spécifiques (on ne parle évidemment pas de la baisse de sa contribution pour les finances générales des T.N.-O.)

Mais alors d'où vient le problème ? Planification déficiente ? Argent détourné à d'autres fins ? Gestion incompétente ? La réponse se situe probablement à tous ces niveaux.

Rappelons-nous (pur sadisme) que des montants importants, soit 21 millions de dollars, ont été octroyés au gouvernement des T.N.-O. pour la réalisation de ce programme d'application de la Loi sur les langues officielles ; 16 millions vont aux langues autochtones. Pour seul résultat de cet investissement fédéral, des lois et règlements qui ne sont pas encore traduit (peu nous importe) et des services qui se font attendre (ça, c'est important).

En matière de paralysie gouvernementale et d'inaction chronique, on ne fait pas mieux !

Mais le pire dans tout ça, c'est le discours biaisé qui entoure toute cette polémique des langues officielles. Depuis Sibbeston, le sinistre (3 ans de report et de l'argent dispensé aux quatre vents) à Ernerk, l'Inuk offusqué, que de paroles creuses qui déversent plus de fiel que d'idées originales.

Quel est ce discours ? «Sans statut égal des langues autochtones, aucun droit n'est permis au français». Avec en tête une telle opinion, rien de plus facile que de recevoir l'argent du fédéral pour la langue française, de la détourner à d'autres fins et d'attendre que l'on constate le fiasco.

Mais qu'est-ce que prouve un tel comportement ? Cela démontre simplement que des sommes d'argent sont accordées mais sont mal gérées. Cela démontre surtout qu'il faut hésiter à accorder au gouvernement des T.N.-O. des sommes importantes pour des programmes spéciaux.

Saviez-vous que le gouvernement des T.N.-O. doit aller se mettre à genoux annuellement pour avoir son budget du fédéral ? Croyez-vous que les instances fédérales lui ferons confiance ? Dans la vague de restrictions budgétaires au niveau fédéral, qui croyez-vous qui écopera ?

Ces questions, seuls les francophones les posent. Et on en a des tas !

C'est malheureux mais pour défendre nos droits, pour défendre l'image et l'intégrité des T.N.-O., il n'y a pas beaucoup de personnes qui se lèvent présentement. Les Anawak, Blondin et Patterson semblent abdiquer ce rôle au profit souvent de réthoriques qui passent loin des problèmes de fond (et de fonds) que soulèvent l'ineptie du gouvernement territorial. Il est évident que dans l'immédiat, il n'y a de recours que par et pour nous-même.

Alain Bessette

Titus Allooloo en position de négociation avec le fédéral à la suite de la nouvelle demande de délai pour l'application de la Loi sur les langues officielles



L'équipe

Directeur : Alain Bessette
Journalistes : Jean-Luc Thibault, Kim Ouellette
Journaliste coopérant : Dominique Claudon
Collaborations : Gilles Brien, Line Gagnon
Mise en page : Jean-Charles Dubé
Caricaturiste : Pierre Bourgeois
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous!
L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603
Bureau de l'Arctique de l'Est
C.P. 365
Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0
(819) 979-6325

Abonnement
Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : 18 $ par année
Tarif institutionnel : 30$ par année

Je m'abonne ...
Nom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : ....
Tél. : ....

L'intégration économique des handicapé(e)s

Des discours mais peu de résultats

OTTAWA (APF) - Le gouvernement du Canada doit faire de l'intégration économique des handicapé(e)s une priorité nationale.

C'est ce que recommande le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées dans son deuxième rapport annuel.

La situation économique des quelques 3.3 millions d'handicapé(e)s canadien(ne)s n'a pas évolué depuis 10 ans, déplore le Comité des communes. Depuis le dépôt du rapport «Obstacles» en 1981 qui contenait 130 recommandations couvrant des sujets aussi variés que les droits de la personne, l'emploi, le revenu, le logement, les loisirs et la consommation, on serait aujourd'hui proche de l'impasse.

Même si on reconnait que le gouvernement a fait beaucoup en matière de droits de la personne avec la reconnaissance constitutionnelle des personnes handicapées, ces dernières se heurtent toujours aux beaux discours tant du secteur public que du secteur privé.

Transport

Le dossier du transport des personnes handicapées est un exemple parmi d'autres. Deux ans après la modification de la Loi nationale sur les transports en 1988, l'Office national des transport n'a toujours pas promulgué les règlements qui amélioreraient les conditions de transport des personnes handicapées, et l'accessibilité physique des moyens de transport. À cause de ce retard, la question du transport gratuit de l'accompagnateur d'une personne handicapées n'est toujours pas réglée.

Le gouvernement est même le premier fautif puisque le degré d'intégration économique des personnes handicapées au sein du gouvernement «est une source d'embarras aiguë», selon le rapport. Il n'y a même pas un fonctionnaire responsable du dossier tant il serait indéfendable.

Tous se disent d'accord pour juger la situation comme inacceptable mais rien n'est fait en ce sens. Pourquoi ? Aux dires du comité, la raison serait que les efforts passés n'ont apporté aucun «gain politique».

Du cinéma français à Yellowknife

Cyrano de Bergerac ? Camille Claudel ? Jean-Luc Thibault ?

Devant le succès incontestable de la projection du film «Jésus de Montréal» au cours de la fin de semaine du 13 et 14 octobre, l'Association franco-culturelle de Yellowknife compte bien répéter l'expérience en présentant dès janvier prochain un autre film en langue française à la population de Yellowknife.

Parmi les films qui pourraient être montrés, mentionnons «Cyrano de Bergerac», «Camille Claudel» ou encore le dernier film d'André Forcier «Une histoire inachevée».

Près de 500 personnes ont répondu à l'invitation de l'association locale qui travaillait sur ce projet depuis mai dernier. Après en être venue à une entente avec la direction du cinéma Capitol, les démarches ont été entreprises pour obtenir ce film de très grande qualité, qui a d'ailleurs remporté le grand prix du jury au Festival de Cannes, en 1989.

Rencontré après la projection, le président de l'AFCY, Denis L'Heureux, s'est déclaré ravi par le très grand nombre de cinéphiles qui ont assisté aux deux matinées de projection. «Je suis très enthousiaste. Notre objectif était de montrer un film en français à l'ensemble de la communauté de Yellowknife. C'est une bonne façon de faire la promotion du fait français, de faire connaître un aspect de notre culture. Avec le projet d'un centre communautaire francophone à Yellowknife dans l'air, ce genre d'événement nous procure une excellente visibilité», s'est réjoui M. L'Heureux.

Il en a profité pour souligner la qualité du travail de Mme France

...ITAL THEATRE
OCT 13 14
SAT & SUN 2 PM
MATINEE
JESUS OF
MONTREAL
TICKETS $5

Benoit et de M. Michel Prince, deux membres du conseil d'administration, qui ont piloté le dossier.

De son côté, Mme Michelle Smith, directrice du cinéma Capitol, estime que l'expérience du dernier week-end prouve qu'il est possible d'organiser des séances spéciales pour une communauté en particulier. «Si nous pouvons aider n'importe quelle communauté à réaliser des activités spéciales, nous en sommes très heureux. Nous connaissions l'existence du film «Jésus de Montréal», aussi lorsque l'AFCY nous a approché, nous n'avons jamais hésité car nous savions que ce film allait attirer beaucoup de monde. Nous sommes naturellement intéresser à poursuivre cette relation avec l'association francophone», a-t-elle souligné.

Il n'y a pas que les organisateurs qui sont heureux du succès remporté. La majorité des personnes, rencontrées à la sortie du film, ont exprimé leur satisfaction devant l'oeuvre présentée mais surtout devant cette initiative. Plusieurs d'entre elles avaient déjà vu le film, mais elles ne pouvaient quand même pas manquer cette opportunité unique d'appuyer les efforts de l'association francophone locale.

Rencontre territoriale de concertation

Préparons notre liste d'épicerie

Alain Bessette

YELLOWKNIFE - Les 26, 27 et 28 octobre dernier, différent(e)s représentant(e)s de la francophonie ténoise se sont réuni(e)s au *Yellowknife Inn* afin de se préparer pour la planification de leurs activités de 1991 et 1992.

Cette séance de travail réunissait des représentant(e)s des différentes associations francophones des T.N.-O. ainsi que des membres associés, l'exécutif de la Fédération franco-ténoise et son personnel. De plus Alain Tremblay, agent de développement du Secrétariat d'État du Canada (S.É.C.) pour les T.N.-O. et Adrien Bussière, directeur du bureau régional du S.É.C. pour l'Alberta et les T.N.-O., ont participé à cette rencontre.

La concertation entre les différentes instances francophones mais aussi avec le S.É.C. visait à préparer les gens pour leur travail d'élaboration de leur calendrier d'activités et dans la présentation de leurs demandes de subventions auprès des différents bailleurs de fonds.

C'est ensemble que les Franco-ténois(es) entendent s'organiser

Les représentants du S.É.C. en ont profité pour présenter les différents programmes de subventions disponibles tant au Secrétariat que dans les autres ministères. Cette information était dès plus pertinentes mais ce sont surtout les délais de réception des subventions, et par conséquent l'obligation de retarder les activités, qui semblaient le plus préoccuper les participant(e)s.

À nouveau, la F.F.T. a souligné l'importance de poursuivre le dossier d'une entente globale Canada-communauté qui assurerait une sécurité minimale à la francophonie ténoise à plus long terme.

Chacune des associations et la F.F.T. ont présenté leurs idées d'activités envisageables pour la prochaine année. Toutes ne seront pas retenues ultérieurement mais il s'agit d'une «liste d'épicerie» que les gens auront à approfondir en fonction de leurs besoins, de leurs ressources et des programmes disponibles.

Bref, ce fut une séance de travail qui s'avèrera fort utile dans le travail de planification des prochains mois qui attend les principales(aux) intervenant(e)s de la francophonie ténoise.

Inconstitutionnalité de la Loi scolaire

Poursuite franco-ténoise contre le gouvernement

Un avocat engagé par l'Association des parents francophones de Yellowknife a déposé, le 31 octobre dernier, une poursuite en Cour suprême territoriale contre le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en vue de faire modifier la Loi sur l'Éducation des T.N.-O. Il s'agit d'obtenir que les droits scolaires de la minorité de langue officielle soient garantis une fois pour toutes, la législation territoriale n'étant pas conforme à l'article 23 de la constitution.

Comme convenu à la dernière Assemblée générale annuelle de la Fédération Franco-Ténoise, la F.F.T. est co-demanderesse dans cette action. Elle ne rejette pas l'éventualité d'une négociation hors cour avec le gouvernement. **D.C.**

Le cri du pinson

Un vieux minoritaire réfléchi

Roland Pinsonneault

Avec un peu moins de deux mois de recul depuis la fin de la crise autochtone d'Oka, puis-je vous livrer quelques réflexions d'un vieux minoritaire de l'Ouest canadien qui, après quarante ans de lutte, est encore aussi minoritaire qu'il ne l'a jamais été dans ce pays, qui pourtant se dit officiellement bilingue et fier de l'apport de deux grandes cultures.

Certes, l'explosion de la crise d'Oka a surpris une population toute entière et a soulevé des réactions émotives d'une rare intensité. Il est vrai que les moyens utilisés furent d'une violence inattendue. Hélas, il semble que les minorités, qu'elles soient autochtones ou canadiennes-françaises, doivent utiliser la contestation parfois dure pour inciter la majorité anglaise à respecter les traités et les ententes concluent de bonne foi il y a si longtemps.

Une certaine presse écrite et électronique en majorité anglophone, il faut le dire, a joué le rôle «des vierges offensées» en accablant Québec pour toutes les erreurs de parcours dans cette crise. En regardant de plus près l'histoire canadienne, cette presse anglophone aurait pourtant trouvé des pages peu glorieuses. Qu'on songe à 1755 et à 1837-38, alors que les minorités, acadienne et québécoise, furent abusées sans détour. L'une, déportée avec une brutalité incomparable alors que l'autre, armée seulement de quelques mousquets, fourches et gourdins, fut écrasée sans vergogne par des forces anglaises supérieures en nombre et bien armées.

La tragédie d'Oka ne serait jamais arrivée si nos gouvernements fédéral et provinciaux avaient de bonne foi et consciencieusement respecter leurs engagements. Malheureusement, la majorité donne toujours l'impression qu'elle a raison, et que les minorités autochtones et francophones hors Québec n'ont qu'à se taire et à accepter le front collé sur la terre les quelques bribes de droits qu'elles obtiennent.

Parfois, nos frustrations prennent le dessus, et nous poussent à réclamer nos droits de façon plus énergique, et même fracassante. C'est seulement de cette façon que nous obtenons quelques droits, le plus souvent accordés avec une condescendance insultante. Je vous invite à constater chez nous, en Saskatchewan, ce que c'est que d'être minoritaire !

Comme minoritaire, j'ai tenté de comprendre les autochtones de la région d'Oka. Je demeure convaincu que s'il y en avait plus qui faisaient l'effort et appuyaient nos frères autochtones avec sincérité, il serait alors plus facile à nous, Canadiens français, d'être mieux compris par eux, et nous nous renforcerions davantage l'un et l'autre.

Près de deux mois maintenant que la crise d'Oka est terminée. Avons-nous entendu de la part du gouvernement des solutions précises qui pourraient faire l'objet de discussions ? Non ! Il est grand temps de dire à toutes la nation quels seront les éléments de solution aux questions autochtones.

Ce qu'il y a de plus triste dans cette situation, c'est qu'un nombre grandissant de jeunes Amérindiens s'enlèvent la vie, alors que d'autres tentent de noyer dans l'alcool leur immense désespoir.

Quand est-ce que nos majorités canadiennes, anglophone et francophone, au Québec feront l'effort de mieux connaître et comprendre ce qu'est une minorité ? Quand ferons-nous l'effort de se mettre dans leurs mocassins ?

Après plus de quarante ans de luttes qui n'en finissent plus, je suis devenu sceptique lorsque je vois une autre minorité subir encore plus de mépris et de fausses promesses que nous les Canadiens français. Il n'est pas surprenant que je sympathise avec eux.

La lutte n'est pas terminée. Espérons que tous ensemble nous atteindrons cette compréhension, où «rendre justice» sera le mot d'ordre.

Réforme de l'assurance-chômage

Travailler plus longtemps pour moins de prestations

OTTAWA (APF) - Au moment où l'économie tourne au ralenti et que le ministre des Finances confirme que le pays est en récession, il faudra maintenant travailler entre trois et six semaines de plus selon les régions pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage.

Près d'un an après son adoption à la Chambre des communes, le projet de loi C-21 sur la réforme de l'assurance-chômage a été ratifié par le Sénat grâce à la nouvelle majorité conservatrice.

En vertu de cette nouvelle loi, un employé devra travailler entre dix et vingt semaines selon le taux de chômage de la région pour être admissible aux prestations. De plus, la durée totale des périodes de prestations sera réduite, sauf pour les régions où les taux de chômage sont élevés.

Les nouvelles normes d'admissibilité et les nouvelles périodes de prestations entreront en vigueur dès le 18 novembre prochain. Toutefois, la plupart des périodes de prestations commençant avant cette date continueront selon les anciennes règles.

Ainsi, un(e) employé(e) qui travaillera 14 semaines n'aura droit qu'à des prestations pour une durée de 33 semaines, s'il demeure dans une région où le taux de chômage se situe entre 11% et 12%. S'il réside dans une région où le taux de chômage est supérieur à 15%, il ne devra travailler que 10 semaines pour avoir droit à ses prestations, mais n'aura droit alors qu'à un maximum de 39 semaines de prestations d'assurance-chômage.

On augmente aussi les pénalités pour ceux qui quittent volontairement leur emploi sans motif valable. Avant l'adoption du projet de loi C-21, ces prestataires se voyaient imposer une pénalité allant de 1 à 6 semaines. Avec la réforme de l'assurance-chômage, ceux qui quittent leur emploi sans raison valable feront face à une pénalité allant de 7 à 12 semaines.

Le gouvernement se retire complètement du financement du régime d'assurance-chômage, et ce sont les employeurs et les employés qui défraieront maintenant la totalité des coûts. Les cotisations d'assurance-chômage augmentent dès maintenant, passant de 1.95 $ par tranche de 100 $ assurable, à 2.25 $ pour les travailleurs, et de 2.73 $ à 3.15 $ pour les employeurs. Ces taux seront appliqués rétroactivement au 1er janvier 1990, soit à la date initialement prévue pour l'adoption du projet de loi.

Les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage permettront au gouvernement d'économiser près de 1.3 milliard $, qui seront réaffectés dans des programmes de formation, de même que dans des prestations améliorées de maternité, de maladie et parentales.

Le nouveau régime prévoit 15 semaines de prestations de maternité pendant la période entourant la naissance de l'enfant, 10 semaines de prestations parentales et 15 semaines de maladie.

Promotion de la francophonie

La FFHQ enterrera le discours du minoritaire

OTTAWA (APF) - Il serait sans doute exagéré de parler de révolution. Il n'empêche que la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) prépare lentement une audacieuse transformation des mentalités au sein de son organisation, qui devrait déboucher sur un nouveau discours, qui va trancher avec les habituelles jérémiades sur la mort prochaine de la francophonie canadienne.

Le président de la FFHQ l'admet d'emblée: c'est l'échec de l'entente du lac Meech qui est responsable de cette volonté de mettre davantage l'accent sur les modèles de réussite, plutot que sur les exemples d'échecs. «Si Meech avait passé, l'avenir aurait été prévisible, maintenant tout est potentiellement à redéfinir» explique Guy Matte.

Selon le scénario du lac Meech, les préoccupations des francophones de l'extérieur du Québec devaient faire l'objet de discussions lors d'une prochaine conférence constitutionnelle. Et il y a fort à parier que le Québec ayant réintégré le giron canadien «dans l'honneur et l'enthousiasme», les francophones des autres provinces se seraient contenter de réclamer, comme d'habitude, plus de protection dans la constitution canadienne.

Maintenant que le Québec et le gouvernement fédéral ont décidé de réfléchir chacun de leur côté sur l'avenir politique du pays, FFHQ est consciente que le discours du minoritaire risque de détonner, surtout au Québec où la mode depuis plus de cinq ans est aux formules gagnantes, à l'entrepreneurship et au développement économique. «S'il faut compter sur les autres pour justifier notre existence, autant faire nos paquets» lance M. Matte lors d'une conversation téléphonique.

«C'est peut-être un discours qui nous a servi. Mais où ça devient grave, c'est quand les membres de nos communautés commencent à y croire», explique Guy Matte. Consciente que le concept de minorité linguistique est une bien mauvaise façon de promouvoir le fait français auprès des jeunes, la FFHQ parle maintenant d'une «communauté pancanadienne», «pluraliste» qui apporte une contribution concrète et positive à la société.

La FFHQ a mis à l'épreuve son nouveau discours devant la Commission nationale d'étude sur l'assimilation, qui cherche justement des solutions dans le but de freiner l'assimilation chez les jeunes. Ce n'est cependant que les 23 et 24 novembre prochain à Ottawa que l'on saura si cette nouvelle orientation sera approuvée par les organismes membres de la Fédération.

La FFHQ souhaite que d'autres intervenants au sein de la francophonie canadienne, notamment ceux du monde des affaires dont on n'entend pas beaucoup parler, se reconnaissent dans ce nouveau discours. «Les gens d'affaires n'avaient pas tendance à s'associer avec des perdants. Si on fait valoir les acquis, on va avoir plus de chance d'attirer les gens d'affaires», dit Guy Matte.

François Thibault

Un artisan francophone qui apprend la sculpture aux Inuit

L'art septentrional, c'est traditionnellement l'affaire des autochtones. Exception à la règle : François Thibault, talentueux créateur d'origine franco-ontarienne, installé à Yellowknife (au YK Centre). Spécialisé dans la fine sculpture, cet artiste s'est définitivement lancé en 1985, après bien des péripéties.

Dominique Claudon

Né à Ottawa en 1960, François Thibault est arrivé dans l'Ouest en 1975, en auto-stop. Direction : le Yukon, où il est employé à la pose de toitures. Puis il descend en Alberta, où une entreprise l'embauche pour concevoir, réaliser et vendre des enseignes. Son emploi suivant consiste à monter des puits de pétrole en Alberta, le temps d'un hiver.



C'est en 1979 qu'il est monté dans les Territoires du Nord-Ouest. «J'ai fait du pouce et je n'avais même pas de manteau d'hiver !», raconte-t-il. De Yellowknife, il repart dans les régions des T.N.-O. où l'industrie du plomb et du zinc a besoin de main-d'œuvre pour effectuer ses forages. Cette phase de sa vie prend fin lorsqu'il est grièvement blessé lors d'un accident en camion à Norman Wells en 1982. Pendant les premiers six mois, il est en piteux état. Comme si cela ne suffisait pas, ses coudes guérissent mal et deviennent fragiles, faute de soins corrects. Cela signifie la fin du travailleur François Thibault. Au demeurant, ça lui donne le loisir de s'exercer à sculpter, ayant déjà développé son aptitude artistique dans sa prime jeunesse, lorsqu'il faisait des dessins au charbon de bois pour son entourage. 1985 est l'année où il est prêt pour embrasser le métier d'artisan-sculpteur. L'année suivante, il reçoit une commande du gouvernement territorial, soit quelques 400 pièces d'ivoire à produire pour le pavillon des T.N.-O. à l'*Expo* de Vancouver... Malheureusement, une fracture de la main l'empêchera de satisfaire totalement à cette demande. Installé derrière ce qui étais *The Bay*, [redacted] sculpte des objets qui se vendent de mieux en mieux ; de passage, la clientèle nord-américaine, européenne et australienne a le coup de foudre pour ses œuvres.

Nouvelle rencontre fructueuse, cette fois avec [redacted] propriétaire de la galerie Snow Goose, d'Ottawa. Elle le recommande alors au gouvernement des T.N.-O. pour qu'il s'occupe d'une tournée de formation dans huit comunautés inuit, de Sachs Harbour - dans l'Ouest -, à Coral Harbour - dans l'Est. Au début de ses séjours, le Blanc (francophone, de surcroît) qu'il est cause de la surprise : «une des première choses qui suscitaient de l'interrogation chez les habitants, c'était le fait de me voir porter un pendentif qui représentait un visage inuk...».

Maître Thibault a comme élèves aussi bien des personnes inexpérimentées que des sculpteurs chevronnés. Chaque stage de formation dure d'une semaine à un mois. Le courant passe bien entre le «maître» et ses «apprentis». «Certains avaient besoin de l'interprète local(e) pour demander de plus amples explications ; mais comme je devinais instanément les questions, je répondais aussitôt en anglais. De ce fait, mes interlocuteurs croyaient que je connais l'inuktitut et se mettaient à me dire quelque chose dans leur langue. A ce moment-là, je leur répondais en français, et ils étaient complètement perdus ou pris d'un fou rire...».

Quelques temps après, il apprend que plusieurs de ses anciens élèves tiennent leur propres expositions d'art ; l'un d'entre eux a même exposé son œuvre dans une galerie de San Francisco. M. Thibault est amené à retourner dans une des communautés où il a transmis son savoir-faire : Holman. Là, il érige un atelier de sculpteurs, qu'il a lui-même conçu. De cette expérience, il retient surtout ceci : «le temps qui passe n'est pas une chose importante dans les communautés d'autochtones, alors, sur place, tu n'as plus qu'à ranger ta montre dans un tiroir».

De retour dans la capitale territoriale, [redacted] ferme son magasin et voyage à travers le pays. En 1990, il retrouve son Ontario natal, et a l'opportunité d'exposer son art à Ottawa, et ce à la galerie Art Mode, en plein quartier diplomatique. Par ailleurs, il étudie les images traditionnelles d'Iroquois ontariens dans le but de sculpter de tels personnages à partir de bois de caribou ou d'orignal.

François Thibault affirme qu'il est le seul qui s'inspire des scènes du Grand Nord pour faire des cadres à relief en ivoire ou en bois de cervidés, le tout sur un fond de velours noir faisant ressortir les aurores boréales qu'il y a placées. Concèdons que c'est un art plus que rare dans les Territoires (sinon à l'échelle du pays). Ce qu'il a en tête pour l'avenir : confectionner des bijoux en ivoire de mammouth ; sculpter des bustes dans la pierre. À court terme, l'artisan-sculpteur franco-ténois a des projets d'exposition à Calgary après Noël.

N.B. : les premiers arrivés étant les premiers servis, les commandes pour Noël doivent être faites au plus tôt.

Arctique de l'Est Arctique de l'Est

Création éventuelle des Territoires de Nunavut

Et si Iqaluit devenait une capitale...

Kim Ouellette

IQALUIT - C'est en 1982 qu'un référendum démontrait la volonté de séparer les T.N.-O. en deux, soit l'est et l'ouest. Par la suite, en avril 1990, le gouvernement fédéral signait une entente avec la Fédération Tungavik de Nunavut afin se séparer l'est et l'ouest et leur donner leur part de territoires.

C'est bien entendu un projet à long terme qui pourrait quand même s'avérer fort intéressant. L'Aquilon a recueilli les propos de certains leaders d'Iqaluit afin de savoir comment ils entrevoient cette séparation.

Le maire d'Iqaluit, Yvon Blanchette, n'a pas hésité à montrer son approbation. Il dit : «Du côté économique, ce sera bon pour Iqaluit car elle devrait devenir la capitale. Le gouvernement serait donc plus près des gens et cela pourrait accélérer plusieurs dossiers. Présentement, faire affaires avec Yellowknife nous retarde souvent dans la réalisation de nos projets. Si on devient une capitale, beaucoup de gens viendront travailler ici et malheureusement, je ne crois pas que ce seront les Inuit qui en bénéficieront le plus».

«Côté social, c'est un autre aspect. La ville grossit, et les problèmes tels que la drogue et le chômage en font de même. Mais, en gros, je crois que la séparation serait une bonne chose pour la municipalité d'Iqaluit», conclue le maire.

Du point de vue économique, il est évident qu'Iqaluit deviendrait une ville en pleine croissance. C'est ce que pense Gilles Parent, gérant de la Banque Royale et président de la Chambre de Commerce d'Iqaluit. «Si on prend comme hypothèse qu'Iqaluit deviendrait la capitale, la ville progresserait très rapidement et amènerait sur place les services gouvernementaux. De plus, cela permettrait aux Inuit de prendre les places qui leur reviennent au niveau politique. Sur le plan des affaires, Iqaluit serait le choix naturel pour la capitale. On ne peut qu'être enthousiaste face à cela», remarque M. Parent.

Toute bonne chose a également son côté négatif. M. Parent explique : «C'est évident qu'il y aura un problème de financement. Ce nouveau gouvernement ne pourra pas subvenir à ses besoins financiers. Il lui faudra des fonds du gouvernement fédéral».

Pour sa part, Jacques Belleau, homme d'affaires d'Iqaluit, n'est pas vraiment d'accord avec cette séparation. «Au niveau des affaires à Iqaluit, les choses changent tellement vite qu'il est difficile de prévoir l'avenir», déclare-t-il, «au niveau politique, le gouvernement des T.N.-O. est présentement toujours à genoux devant le gouvernement fédéral pour obtenir du financement. S'il y a un deuxième gouvernement ici, il devra faire la même chose».

«De plus, ce sera difficile à administrer car on deviendra plus petit, donc on aura sûrement moins d'argent. Pour que ce soit une bonne chose, il faudrait que [redacted] nouveau gouvernements s'auto-finance», croit M. Belleau.

Charles Drapeau, président de l'A.F.I., partage également l'opinion de M. Belleau. Il nous dit : «Je ne me suis pas vraiment penché sur la question, mais je dois dire que je crois qu'un tel projet est impensable. Il n'y a pas assez de payeurs de taxes pour nourrir un gouvernement dans l'Est seulement». En ce qui a trait au fait français, M. Drapeau n'entrevoit aucun changement.

Selon le maire d'Iqaluit, la ville en profiterait beaucoup

Enfin, la présidente de la F.F.T., Marlene Steppan, croit également que la francophonie ne sera pas affectée par cette séparation. «Si on se penche sur les ententes Canada-Communautés, on va pouvoir obtenir des fonds pour s'organiser pendant les 5 prochaines années à venir. Je ne verrais pas la F.F.T. se séparer entre l'est et l'ouest».

«Il y a un avantage qui pourrait jouer en notre faveur cependant. Présentement, le bureau régional du Nord se trouve à Edmonton. En ayant 2 territoires, cela pourrait nous aider à sortir le bureau de l'Alberta et l'installer dans le Nord où il devrait être. C'est en gros ce que je pense, même si je ne me suis pas vraiment arrêté sur le sujet», nous dévoile Mme Steppan.

Les opinions diffèrent, mais laissent quand même planer un doute quant à l'allure que prendra la ville d'Iqaluit si elle était officiellement déclarée capitale des Territoires de Nunavut.

Il ne reste plus qu'à attendre et espérer que ce projet déjà bien amorcé donne des résultats positifs tant sur les aspects politique et économique qu'au niveau social et culturel.

Nouveau défi pour l'ex-président de l'A.F.I.

Normand Plante, juge de paix

Kim Ouellette

IQALUIT - L'ancien président de l'A.F.I., Normand Plante, a été assermenté juge de paix au Palais de Justice d'Iqaluit le 22 octobre dernier. C'est lors d'une courte cérémonie intime que Jacques Fortier, greffier de [redacted] cour, a remis à M. Plante un diplôme attestant son droit d'agir en tant que juge de paix dans la communauté d'Iqaluit, et à travers tous les T.N.-O.

Normand Plante devient donc le troisième francophone à être assermenté à ce titre. Son rôle sera d'écouter les causes mineures, comme par exemple, les vols et les voies de fait. Il devra aussi référer les causes sérieuses, comme les viols et les meurtres, au juge des Territoires du Nord-Ouest.

Pour devenir juge de paix, M. Plante a dû répondre à plusieurs critères. Dans un premier temps, il a été recommandé par l'entremise d'une lettre écrite par le gérant de la ville. Par la suite, la G.R.C. a fait une enquête afin de s'assurer qu'il n'avait aucun dossier judiciaire. «Il fallait que j'aie les mains blanches», a lancé M. Plante en riant.

«C'est un nouveau défi à relever», explique M. Plante, «Je dirais même que c'est un très gros défi, à voir jusqu'où une personne peut s'impliquer au niveau juridique».

Il est évident que ce genre de travail permet également un contact direct avec le public. M. Plante nous a fait mention de son opinion à ce sujet : «J'aurai des contacts de tout genre. Ce ne sera pas toujours des contacts agréables, car quand tu condamnes quelqu'un, c'est évident qu'il ne t'aimeras pas trop. Mais je sais une chose, cette expérience sera nettement très enrichissante».

Normand Plante a toujours été reconnu comme étant une personne active et qui possède ce besoin intense de toujours vouloir venir en aide aux autres. Ses deux termes à la présidence de l'A.F.I. témoignent bien de sa grande générosité. Mais après l'A.F.I., Normand Plante avait besoin de s'occuper ailleurs.

«Je ne fais pas cela pour le prestige, je le fais dans le simple but de servir ma communauté», nous dévoile fièrement M. Plante.

S'il y a un résident d'Iqaluit qui mérite ce privilège, c'est bien Normand Plante. Non seulement il représente un homme de confiance au sein de la communauté, mais, il symbolise également une grande fierté au milieu de la francophonie d'Iqaluit.

Rationalisation et privatisation

Le nombre d'employés des sociétés d'état en baisse

OTTAWA (APF) - La politique de rationalisation et de privatisation du gouvernement fédéral a eu un effet marquant sur le nombre d'employé de l'État en 1989-90, qui est passé de 142 000 à 136 000.

Le rapport annuel au Parlement sur les sociétés d'État déposé par le Conseil du Trésor attribue cette diminution des employés de l'État à la rationalisation des opérations de Via Rail, et à la réduction des effectifs de Pétro-Canada, de [redacted] Société canadienne des postes, et de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

La société canadienne des postes a réalisé un bénéfice de 149 millions en 1989-90 et a versé au gouvernement un dividende de 60 million en juin dernier.

Si le rapport annuel au Parlement sur les sociétés d'État fait état d'un deuxième bénéfice en autant d'année pour la Société des postes, [redacted] n'en est pas de même pour Via Rail, qui a fait des pertes de près de 294 millions au 31 juillet dernier. Le gouvernement a annoncé dans le budget d'avril 1989 une réduction des subventions à Via Rail de 1 milliard au cours des cinq prochaines années.

Malgré la privatisation de 18 sociétés d'État depuis 1984, il reste encore 53 sociétés publiques au pays.

CONCOURS DE LOGO

Le nouveau Conseil du Statut de la femme des Territoires du Nord-Ouest organise un concours de logo.

Le logo doit refléter le mandat territorial du Conseil et sa promotion de l'égalité pour toutes les femmes.

Le logo sélectionné deviendra la propriété du Conseil du Statut de la femme et servira d'en-tête pour ses documents.

Un prix de 100 $ sera remis au gagnant du concours et l'original sera encadré.

Veuillez soumettre vos dessins avant le 30 novembre 1990 à l'adresse suivante:

Directrice exécutive
Conseil du Statut
de la femme des T.N.-O.
C.P. 1320
Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2L9

Arctique de l'Est

Arctique de l'Est

«Youth fair 90»

Les adolescents de l'Île de Baffin se rassemblent

Kim Ouellette

IQALUIT - Au-delà de 100 jeunes venant des 15 communautés de l'Île de Baffin se sont rassemblés à l'école secondaire G.R.E.C. d'Iqaluit, dans le cadre d'un programme appelé «Youth Fair 90». D'une durée de 4 jours, soit du 15 au 19 octobre, cette activité avait pour but d'amener les jeunes à discuter de sujets les concernants, tels que la sexualité, le suicide, la dépression, l'alcool et les drogues, la pollution, etc. Plusieurs conférenciers ont été invités pour l'occasion. La première conférence a été donnée par Jack Anawak, député fédéral de Nunatsiaq. M. Anawak a parlé de suicide et comment cela l'a affecté personnellement dans sa vie. Il a mentionné qu'un de ses frères a connu la mort de cette façon. M. Anawak a du surmonter cette perte afin de réussir dans sa carrière. Il a donc encouragé les jeunes à parler de leurs problèmes, que c'était là la clef du succès.

Par l'entremise de cette fête des jeunes, on espère amener les participant(e)s, âgé(e)s entre 13 et 18 ans, à trouver les points communs des problèmes auxquels ils ont à faire face dans la vie de tous les jours. Il est intéressant de voir ce genre d'activité s'organiser. Nous savons tous que le taux de suicides dans les T.N.-O. est le plus élevé au Canada, et que la majorité des victimes sont des jeunes. Il y a donc place pour une sensibilisation sur ce sujet.

On a profité de cet événement aussi pour discuter de la ligne téléphonique d'aide aux jeunes qui existe à Iqaluit depuis maintenant un an. Des représentants opérant ce service à Iqaluit ont organisé un colloque afin de donner un entraînement adéquat aux personnes venant des autres communautés. On espère voir l'implantation d'une telle ligne dans toutes les autres communautés sur l'Île de Baffin.

«Youth Fair 90» s'est donc avéré un grand succès tant chez les jeunes qu'auprès des organisateurs également. C'est une activité qu'on souhaite voir se répéter dans les années à venir. Considérant les statistiques de délinquance et le haut taux de suicide dans le Nord, ces ateliers ne pourront qu'aider les jeunes à traverser l'adolescence.



L'événement à suscité beaucoup d' intérêt chez les jeunes

Les francophones en affaires

Marcel Mahé, propriétaire du Kamotiq Inn

De l'enseignement à la restauration

Kim Ouellette

IQALUIT - Marcel Mahé est arrivé à Yellowknife en 1967 pour y pratiquer son métier de professeur. Francophone originaire de l'Alberta, M. Mahé a appris à parler l'anglais à Edmonton avant de s'établir à Yellowknife. C'est en 1975 qu'il est venu s'installer à Iqaluit alors qu'il avait été nommé directeur de l'école Nanook à Apex.

Cinq ans plus tard, M. Mahé se retrouva avec un immeuble en trop et décida d'y construire un restaurant. Le résultat fut le Kamotiq Inn qui se distingue par sa construction en forme d'Igloo. Ce restaurant est presque devenu une attraction touristique par sa forme originale. En plus, cette année marque le dixième anniversaire d'existence du restaurant.

Partir en affaires dans le Nord implique souvent le goût d'y rester. «Nous planifions partir l'an prochain» explique M. Mahé. «C'est une phrase que nous utilisons chaque année, et ça fait plusieurs années qu'on se le dit et pourtant, ma famille et moi sommes encore ici. Je crois bien maintenant que nous allons y rester pour de bon».

Marcel Mahé gère les affaires du restaurant avec l'aide de son épouse Lori ainsi que ses deux filles Dana et Lena. «Les affaires vont bien, mais il y a toujours des choses à considérer dans le Nord comparativement au Sud», explique le sympathique propriétaire, «entre autre, il faut toujours calculer le coût du cargo et en plus, on ne peut pas se permettre de se spécialiser dans un mets spécifique étant donné le petit nombre de la population».

Présentement, le restaurant Kamotiq Inn offre une variété de mets typiquement nordiques, des mets canadiens, des fruits de mer et depuis à peine quelques mois, des mets mexicains.

La chaude atmosphère du restaurant en fait un établissement des plus accueillant. C'est le lieu idéal pour un repas en tête-à-tête, en groupe ou pour un repas d'affaires. Parfois, on peut même y entendre de la musique en français pour l'ambiance de fond.

On peut également choisir la section où l'on veut manger, soit celle plus nordique située dans la partie construite en forme d'igloo, ou la section plus récente qui est décorée avec des parasoles à la manière du Sud. Quand on est fatigué des grands froids du mois de février, rien de mieux que d'aller se dépayser sous un parasol et oublier la température nordique pour quelques instants.

M. Mahé offre maintenant un nouveau service, un «Bed and Breakfast». Il fait la location de chambres à Apex à prix plus bas que les motels et avec le déjeuner inclus. Ce service sera certe grandement apprécié car il est très en demande à Iqaluit, surtout pour les gens qui sont de passage que pour une nuit.

Marcel Mahé démontre beaucoup de fierté pour son commerce. Il ne regrette pas d'avoir laisser le monde de l'enseignement pour celui de la restauration. Alors, lors de votre prochaine visite à Iqaluit, allez faire un tour au Kamotiq Inn.



Le KamotiK Inn constitue presqu'une attraction touristique

L'avenir de l'éducation en français à Iqaluit

Le comité de parents s'organise

Kim Ouellette

IQALUIT - Une douzaine de personnes ont assisté à la réunion générale du comité de parents francophones d'Iqaluit, qui se tenait au centre communautaire de l'A.F.I. le 23 octobre dernier. On a profité de l'occasion pour dévoiler les résultats d'une étude sur le statut des élèves francophones qui sont retournés dans le sud.

La présidente, Mme Diane Houle, a expliqué en général les buts du comité. Dans un premier temps, on veut faire en sorte que la qualité du français enseigné soit respectée afin que les enfants n'éprouvent pas de difficultés majeures à leur retour dans les écoles du sud.

Présentement, les élèves francophones de l'école Nakashuk reçoivent 45 minutes de français langue première et 45 minutes de mathématiques dispensées en français. Malheureusement, 90 minutes de français, ce n'est pas suffisant pour être reconnu comme un programme de français. Pour se faire, il faudrait que l'école offre 60% du temps d'enseignement dans la langue de Molière.

Il n'y a aucun projet entrepris pour faire des pressions afin d'obtenir une école entièrement française à Iqaluit, car la demande des parents n'est pas assez importante pour entreprendre de telles démarches. On veut cependant mettre l'emphase sur la qualité du français actuellement enseigné en plus d'établir des critères de sélection pour les enfants admis en français langue première.

Ainsi, le comité espère pouvoir compter sur l'implication des parents afin d'organiser des activités parascolaires pour ces enfants francophones. Une réunion tri-annuelle aura également lieu dans le but de recueillir les commentaires et suggestions des parents. «Nous ne voulons pas que ce soit seulement quelques parents qui organisent ces activités», explique Mme Houle, «si chaque parent organisait une activité, ce serait déjà un grand pas de fait». Lors de l'assemblée générale, on a jugé qu'il n'y avait pas assez de personnes présentes pour tenir des élections. En plus de Diane Houle, le présent comité sera composé de Huguette Robitaille, vice-présidente, de Carole Beaulieu, trésorière, et de Lucie Lachance, secrétaire. Elles sont prêtes à céder leur place afin de laisser la chance à d'autres pour prendre la relève. Naturellement, elles demeurent toutes intéressées par la cause de l'éducation et resteront au sein de ce comité. D'ailleurs, elles seront ré-éligibles aux postes de l'exécutif.

Les élections auront lieu le 6 novembre. À partir de ce moment-là, le comité se réunira à chaque premier mardi du mois au centre communautaire de l'A.F.I. à compter de 19h00. Les parents sont invités à assister en grand nombre. Après tout, l'avenir de l'éducation en français à Iqaluit est entre leurs mains.



Une douzaine de parents attentifs aux besoins de leurs enfants

Jeunesse Canada Monde

Campagne de recrutement

Jeunesse Canada Monde (J.C.M.) vient de lancer sa campagne de recrutement pour 1991. Quatre cent Canadiens vont participer au programme d'échange avec des pays en voie de développement en Asie, en Amérique Latine, en Afrique et aux Caraïbes.

J.C.M., subventionné en partie par l'Agence canadienne de développement international, a vingt ans d'existence et recherche des jeunes travailleurs et des étudiants, ayant entre 17 et 20 ans, désireux d'apprendre le développement et la communication intersociale, et ce, tant au Canada que dans un pays du Tiers Monde.

Ces jeunes Canadiens et des participants venant des pays d'échange, vivent et travaillent pendant sept mois au sein de sociétés ■ de communautés très différente des leurs. Des petites équipes de J.C.M., chacune accompagnée d'un agent de groupe canadien et d'un agent de groupe venant du pays d'échange, vivent dans des villages, au Canada pendant 3 mois et demi et dans le pays d'échange pendant les 3 mois et demi suivants. Ils travaillent bénévolement dans des fermes, des coopératives, avec des écologistes, dans les services sociaux, des petites entreprises et avec des groupes communautaires.

Ils logent dans des familles facilitant ainsi leur adaptation et approfondissant leurs connaissances sur les techniques et la vie sociale du pays. Pendant la durée du programme, tous les frais d'hébergement et de déplacement sont défrayés par J.C.M. Les programmes d'échange offerts débutent en juillet et août 1991. La date limite des inscriptions, quelque soit le programme, est le 31 janvier 1991.

Pour obtenir un formulaire d'inscription ou de plus amples renseignements, s'adresser au
Bureau régional des Prairies
Jeunesse Canada Monde
10765 98ième rue
Edmonton, Alberta
T5H 2P2
ou contactez le (403) 424-6411.



As-tu ce qu'il faut?

Tu as entre 17 et 20 ans?

Tu veux t'initier aux réalités du développement au Canada et au Tiers-Monde?

Communique avec:
Jeunesse Canada Monde
10765 - 98 STREET
EDMONTON, ALBERTA
T5H 2P2
(403) 424-6411

CRTC **Avis public** Canada

CRTC - Avis public 1990-90. Le Conseil a été saisi des demandes suivantes : 4. TORONTO (Ont.). Demande (901133900) présentée par **YTV CANADA, INC.** en vue de modifier sa licence d'exploitation de réseau de services spécialisés en changeant certaines conditions de licence comme suit : - en modifiant la condition de licence numéro 3, relative aux catégories d'émissions, afin qu'elle se lise comme suit : «La programmation distribuée par la titulaire et dont l'auditoire se compose de familles ne doit pas inclure d'émissions des catégories suivantes, énoncées à l'article 6 de l'annexe I du Règlement de 1990 sur les services spécialisés : nouvelles (catégorie 1), analyse ■ interprétation (affaires publiques) (catégorie 2), sports professionnels (catégorie 6(a)) ; ou les bandes musicales vidéo.» - en modifiant la condition de licence numéro 5, relative aux émissions dramatiques produites aux États-Unis, afin qu'elle se lise comme suit : «À chaque période de radiodiffusion en soirée, la titulaire ne doit pas distribuer plus d'une heure (non-cumulative) d'émission dramatiques produites aux États-Unis énoncées aux alinéas 6(7) (a), (c), (f) et (g) de l'annexe I du Règlement de 1990 sur les services spécialisés.» - en modifiant la condition de licence numéro 12(a), relative au matériel publicitaire, afin qu'elle se lise comme suit : «Sous réserve des alinéas (b) et (c), la titulaire ne doit pas distribuer plus de 8 minutes de matériel publicitaire par heure d'horloge. En plus d'un maximum de 8 minutes de matériel publicitaire, la titulaire pourra diffuser un maximum de 4 minutes par heure de matériel publicitaire composé de messages d'intérêt public non-payés ainsi que de promotions relatives à de futures émissions qui seront diffusées sur ce réseau.» Examen de la demande : YTV Canada, Inc., 64, ave. Jefferson, Unité 18, Toronto, M6K 3H3. La documentation complète concernant cet avis ainsi que la demande peut-être consultée au C.R.T.C., Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 Promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qué.) ; et aux bureaux régionaux du C.R.T.C. : Complexe Guy Favreau, Tour de l'Est, 200 ouest, boul. René-Lévesque, Pièce 602, Montréal (Qué.) H2Z 1X4. Suite 1500, 800, rue Burrard, Case postale 1580, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7. Pièce 428, 4ième étage, Barrington Tower, Scotia Square, Halifax (N.-É.) B3J 2A8. Édifice Kensington, 275, avenue Portage, Winnipeg (Man.) R3B 2B3. Les interventions doivent parvenir au Secrétaire général, C.R.T.C., Ottawa (Ontario) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le **26 octobre 1990**. Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter la direction des Audiences publiques du C.R.T.C. (819) 997-1328 ou 997-1027, ou les Services d'information du C.R.T.C. à Hull au (819) 997-0313, Fax : (819) 994-0218, ou aux bureaux régionaux de Montréal (514) 283-6607, Vancouver (604) 666-2111, Halifax (902) 426-7997, Winnipeg (204) 983-6306.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Chronique météo

Le snog de l'Arctique

Gilles Brien (météorologue)

Les T.N.-O. ont longtemps été reconnus pour son air limpide. Au cours des premières expéditions dans le Grand Nord canadien, les voyageurs pouvaient voir bien loin autour d'eux. Sans brume ni pollution, on jugeait parfois mal les distances. Les crêtes de montagnes et les fjords glacés qui semblaient à une courte marche, se trouvaient en réalité à plus de 100 kilomètres. Au cours des années cinquante, les pilotes d'avion et les observateurs météorologiques ont remarqué que dans certaines régions, des repères éloignés n'apparaissaient pas clairement et semblaient obscurcis par des particules en suspension dans l'atmosphère. Les climatologues ont qualifié de «brume arctique» ces particules non identifiées.

On a d'abord pensé que les particules en suspension formant cette brume étaient d'origine naturelle et qu'elles consistaient peut-être en poussières transportées par le vent. À la fin des années 70, les chercheurs ont entrepris l'étude de cette brume. Leurs conclusions ont complètement changé notre idée d'un Grand Nord propre et à l'abri de la pollution. Les études menées par Environnement Canada, en collaboration avec d'autres nations arctiques, ont déterminé que la brume est en réalité de la pollution atmosphérique qui a parcouru d'énormes distances depuis les régions industrielles situées sous des latitudes plus méridionales. La pollution est très étendue et touche d'immenses territoires du Grand Nord pendant l'hiver.

En étudiant les glaces des glaciers du nord des T.N.-O. et du Yukon, on a découvert que la brume existe depuis le début du siècle mais qu'elle a subi une augmentation spectaculaire de 75% depuis 1956. La brume se compose essentiellement des résidus de pollution qui, dans le sud, cause les précipitations acides. Elle est surtout constituée de fines gouttelettes d'acide sulfurique, de particules de suie et d'autres produits chimiques industriels. Ces polluants prennent leur source essentiellement dans la combustion du bois et des combustibles fossiles (comme le pétrole) et dans la fusion des minerais qui contiennent du soufre.

La présence de brume arctique illustre clairement la fragilité de l'environnement du Nord, doté d'un caractère unique. Ce phénomène nous a appris qu'il n'était pas possible de se contenter de mettre en valeur les régions du nord comme celles du sud sans réexaminer les effets sur l'environnement. Cette brume indique que l'air arctique est très sensible à la pollution. En fait, il l'est davantage que n'importe quelle autre masse d'air de l'hémisphère Nord. Il faut tenir compte de ce phénomène et planifier soigneusement tout essor industriel à venir.

Comment se forme-t-elle ?

En suivant les vents qui transportent les polluants dans l'Arctique, les chercheurs ont trouvé que les sources essentielles de la pollution sont l'URSS et l'Europe. Il en arrive en moindre quantité de l'Amérique du Nord, de la Chine et du Japon.

En Amérique du Nord, la pollution atmosphérique prend sa source essentiellement dans la moitié est du continent et le vent l'entraine vers l'est au-dessus de l'océan Atlantique. La pollution en provenance de la Chine et du Japon traverse l'océan Pacifique. Dans les deux cas, les tempêtes océaniques débarrassent l'air de ses polluants avant qu'ils n'atteignent l'Arctique. Cependant, les vents qui, de l'URSS et de l'Europe soufflent vers le nord passent au-dessus des terres. Ces vents, qui sont particulièrement forts en hiver, ne rencontrent guère de tempêtes ; les polluants restent par conséquent dans l'air et peuvent parcourir des distances considérables.

La brume arctique se forme par suite du froid extrême et des conditions météorologique exceptionnelles qui règnent dans le Grand Nord. En hiver, l'Arctique baigne dans l'obscurité 24 heures sur 24 et en l'absence de chaleur émise par le soleil, les températures tombent très bas et le Nord est alors enveloppé d'une masse d'air froid que l'on désigne sous le nom de masse d'air Arctique.

La pollution atmosphérique pénètre dans cette masse d'air et comme il n'y a presque pas de précipitation pour l'en chasser, les polluants restent dans l'air pendant très longtemps (des semaines, voire des mois). Au printemps, lorsque le soleil brille à nouveau, la pollution est visible sous forme de brume arctique. À mesure que l'été réchauffe le Nord, les précipitations augmentent et la pollution est soit déposée au sol, soit dispersée par les vents dans des régions plus méridionales. Les vents qui apportent la pollution d'Europe et d'Asie diminuent aussi en été. C'est pourquoi la brume arctique connait un maximum en hiver et au début du printemps.

Effets de la brume arctique

Les savants s'inquiètent de trois effets possibles de la brume arctique :

1. Réchauffement climatique

Au printemps, la brume arctique pourrait entraîner une hausse de la température dans le Nord car la lumière solaire est absorbée par les particules de suie noires présentes dans l'air et sur le sol enneigé. Cet effet pourrait accroître la température moyenne de 2°C pendant les mois de mars, avril et mai. Ce réchauffement pourrait entraîner un changement important du climat de l'Arctique au printemps et pourrait se répercuter sur les conditions météorologiques de tout l'hémisphère Nord.

2. Diminution de la visibilité

Lorsque l'air arctique est clair, les voyageurs peuvent souvent voir jusqu'à 200 km sur la toundra. Mais lorsque la brume est intense, la visibilité peut-être réduite à 30 km. La brume nuit à la beauté de l'Arctique mais on n'a pas encore prouvé qu'elle constituait un danger pour la navigation aérienne.

3. Neige acide

Les composés du soufre, qui constituent un éléments importants de la brume arctique, produisent les pluies acides sous les latitudes plus méridionales. Lorsque les polluants entreprennent leur voyage sous les latitudes moyennes, la majeure partie de ce soufre se trouve sous forme d'anhydride sulfureux. À mesure que les particules gagnent le nord, elles se combinent avec les gouttelettes d'eau contenues dans l'air pour former l'acide sulfurique. Dans l'Arctique, ces gouttelettes tombent sous forme de neige acide.

L'acide contenu dans la neige arctique représente environ le dixième de la quantité que l'on retrouve normalement dans l'est du Canada là où les précipitations acides constituent un grave problème. De vaste régions de l'Arctique oriental sont sensibles à la neige acide mais, malgré tout, de l'avis des chercheurs, les concentrations actuelles n'endommagent pas l'environnement.

La recherche

Les recherches entreprises par Environnement Canada se concentrent surtout à Alert (à la pointe nord de l'Île Ellesmere) mais aussi à Mould Bay et Igloolik. Un réseau de stations canadiennes mesure aussi les précipitations acides, la station la plus au nord se trouvant au Grand lac des Esclaves.

Les chercheurs d'Environnement Canada travaillent en collaboration avec d'autres ministères du gouvernement fédéral pour parvenir à une meilleure compréhension de la pollution dans le Nord et de ses effets sur l'environnement. D'autres programmes de recherche sont menés en collaboration avec diverses nations septentrionales, notamment la Norvège, la Suède, les États-Unis, le Danemark (Groënland) et l'URSS.

Pour parvenir à assainir l'Arctique, il faut réduire la pollution atmosphérique dans les régions industrielles et agricoles de tout l'hémisphère Nord. Des mesures dans ce sens ont déjà été prises par le Canada. Selon le programme de réduction des précipitations acides, on diminuera de 50% d'ici à 1994 la quantité d'anhydride sulfureux libérée dans l'atmosphère.



S.É.I.J.P. de l'Arctique
Société d'éducation et d'information juridique pour le public de l'Arctique

JEUNES CONTREVENANTS

2e partie

La chronique du mois dernier traitait des lois, fédérale et territoriale, sur les jeunes contrevenants. Les droits juridiques des adolescents* y étaient abordés, notamment le droit de refuser de répondre à un interrogatoire policier, le droit de parler à un parent ou à un avocat et le droit de ne pas voir son identité divulguée par les média.

Le système de justice canadien essaie d'être sensible à la liberté de chaque individu. C'est particulièrement vrai pour les jeunes. La police et le tribunal peuvent retenir un adolescent en détention seulement s'ils croient qu'il représente une menace pour la société. Cette loi vise à trouver un équilibre entre les droits des jeunes et le besoin de protection de la société contre le comportement criminel.

Bien que cette loi assure aux jeunes des droits semblables à ceux des adultes, cependant elle prévoit pour eux des peines différentes. La loi reconnaît que les jeunes sont responsables de leurs actes, mais également qu'ils ont des besoins spéciaux lorsqu'ils ont des ennuis avec la loi. Ils ont besoin d'aide pour changer d'attitude ou de style de vie et pour s'intégrer à nouveau dans la communauté.

Lorsqu'un adolescent enfreint la loi, l'agent de la GRC fera l'une des trois choses suivantes : il lui donnera seulement un avertissement si l'infraction est mineure, il demandera aux parents de le discipliner ou il décidera d'arrêter l'adolescent, de déposer des accusations et de le poursuivre en justice. Cependant, si le jeune contrevenant admet avoir enfreint la loi, l'agent peut mentionner le **Programme de mesures de rechange.**

Faire comparaître un jeune contrevenant devant le tribunal et le détenir préventivement n'est pas toujours le moyen le plus efficace de traiter le comportement criminel. Les mesures de rechange sont «des moyens différents» visant à aider un adolescent à voir et à assumer sa responsabilité pour un délit commis. Un programme de mesures de rechange peut demander la participation de la communauté, des forces policières, des parents, du jeune contrevenant et, dans certains cas, celle de la victime pour discuter de la façon de résoudre le problème du jeune contrevenant.

Le programme de mesures de rechange peut inclure des conseils, un programme de sensibilisation à l'alcool et aux drogues, des travaux pour la victime ou un service communautaire. Des jeunes contrevenants ont dû, par exemple, ramasser les ordures dans leur communauté ou couper du bois pour les aînés. Les habitants de certaines communautés ont organisé des périodes de formation où les jeunes, en compagnie d'un chasseur et trappeur, passent du temps dans les terres pour apprendre les valeurs traditionnelles et les techniques de survie. Généralement, le jeune contrevenant aura un agent de l'aide à la jeunesse qui suivra ses progrès et vérifiera l'efficacité du programme.

Les gens qui planifient un programme de mesures de rechange pour leur communauté peuvent mettre sur pied un comité de justice pour la jeunesse. Les personnes qui sont intéressées à créer un comité de justice pour la jeunesse en vue d'aider les jeunes de leur communauté peuvent faire une demande auprès du ministère des Services sociaux. Des agents des services sociaux peuvent aider les personnes intéressées à mettre sur pied le comité. Ils peuvent organiser des ateliers afin d'aider les membres du comité à comprendre le système judiciaire et à découvrir les autres programmes de mesures de rechange qui ont eu du succès dans les T. N.-O.

FIN

Le présent article a été écrit dans le seul but de fournir de l'information générale. Il a été préparé par la Société d'éducation et d'information juridique pour le public de l'Arctique. Si vous désirez de plus amples renseignements concernant les jeunes contrevenants ou les lois, veuillez contacter la Division des services correctionnels des Services sociaux ou le ministère de la Justice. Un travailleur social auprès des tribunaux ou un avocat peuvent également fournir certaines réponses.

* *Dans cette chronique, le masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes.*

Soit dit en passant

(Source : APF)

La francophonie hors Québec aux oubliettes

La Fédération des Francophones Hors Québec (F.F.H.Q.) manifeste un vif mécontentement face à la quasi-absence de représentants de la francophonie hors Québec au sein du Comité consultatif sur la francophonie, nouvellement formé par le ministre fédéral des Communications et de la Francophonie, Marcel Masse. Sur les 18 membres, la F.F.H.Q. y a identifié une seule personne représentative de la francophonie minoritaire : Michel Bastarache, constitutionnaliste et P.-D.G. d'une compagnie d'assurance-vie à Moncton. Le président de la FFHQ, Guy Matte, espère donc que le ministre nommera d'autres gens ayant «une vision autre que québécoise», un sixième des Francophones canadiens étant sous-représenté.

Radio-Canada au pilori

Les directeurs des stations régionales de radio-télévision d'État ont dû rendre des comptes devant les membres de la Commission nationale d'étude sur l'assimilation, lors de son passage à Montréal le 16 octobre dernier. S'appuyant sur un rapport mince et chichement réalisé, Radio-Canada a principalement présenté les émissions qu'elle offre déjà aux Francophones hors Québec et n'a même pas formulé de recommandation. Lorsque le vice-président de la radio étatique est interrogé sur le dossier, il admet ne pas s'être penché dessus. Quant aux leçons que la société d'État pourrait tirer des conclusions de la Commission, le haut-fonctionnaire répond que la radio-TV publique «n'est pas là pour empêcher l'assimilation».

Le français et la privatisation d'aéroports fédéraux

Même privatisés, les aéroports fédéraux devront continuer à offrir des services dans les deux langues officielles. Le ministre des Transports, Doug Lewis, a déposé à la Chambre des communes un projet de loi sur la cession d'aéroports à des administrations aéroportuaires locales, lequel prévoit que la partie de la loi sur les langues officielles traitant des relations avec la clientèle s'appliquera même après la cession. Annoncée en 1987, la politique de privatisation des aéroports fédéraux devrait entrer en action au milieu de l'année prochaine.

Honneur au fondateur du *Soleil*

Le patron du journal *Le Soleil de Colombie*, Jacques Baillaut, a reçu le prix Alliance française/Canada. Ce dernier, qui consiste en une bourse de 2000 $, est décerné depuis 1984 par la Fédération des Alliances françaises du Canada dans la perspective d'un dialogue culturel avec la France. Français d'origine, M. Baillaut est arrivé à Vancouver en 1958, et fondait avec André Piolat, dix ans plus tard, *Le Soleil*, qui est toujours le seul journal francophone de la Colombie-Britannique. En 1987, il avait lancé un mensuel pour les moins de vingt ans. Cette publication avait eu un premier prix de l'Association de la presse francophone (APF).

Les femmes francophones de Yellowknife

Discussions à l'occasion d'un vin et fromage

Line Gagnon

YELLOWKNIFE - Comme première activité, le comité des femmes francophones de Yellowknife a organisé un vin-fromage le 19 octobre dernier. Cet événement se voulait participatif. En effet, les femmes devaient apporter un fromage de leur choix. Une vingtaine de femmes francophones et francophiles participaient à cette rencontre. La soirée fut colorée par de nombreuses discussions toutes aussi passionnantes les unes que les autres.

Cette première visait à cerner les attentes et les besoins des femmes francophones résidant à Yellowknife. Il en est ressorti que ces dernières désiraient se réunir sur une base plus régulière. Ces rencontres pourraient ainsi prendre [illegible] saveur de conférences, d'atelier et/ou de fêtes.



Les femmes francophones du comité de Yellowknife se réunissaient pour la première fois à l'occasion d'un vin et fromage le 19 octobre

Malheureusement, le comité n'a pu rejoindre toutes les femmes francophones et francophiles de Yellowknife. S'il y a des femmes qui sont intéressées à participer à notre prochaine activité, prévue pour janvier 1991, elles peuvent rejoindre Madeleine à l'Association franco-culturelle de Yellowknife au 873-3292.

L'histoire des Acadiens en BD

Une histoire de l'Acadie en BD, réalisée par un Français du Poitou (terre des ancêtres des Acadiens) et éditée ausssi bien au Canada (par La Huche-Corne) qu'en France, vient de sortir, avec succès si l'on en juge l'accueil des Acadiens et des Poitevins ; les deux tomes suivants de la série ne sont pas encore en vente. L'auteur, Jean-Jacques Decaillon, traite successivement de *L'enracinement*, de *La résistance du peuple acadien*, et de *L'amorce de la renaissance*. Signalons qu'il n'a pas manqué de décrire dans cette série la place des autochtones micmacs dans l'histoire acadienne.

L'aquilon

Prix «André-Piolat» Journal de l'année

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife 50¢ dans les Territoires C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 5 numéro 20, Vendredi le 16 novembre 1990

(Més)entente finale sur les revendications territoriales

Siddon donne le coup de grâce

Sombre avenir pour le Secrétariat conjoint des Dénés/Métis : le ministre des Affaires indiennes et du Nord, Tom Siddon, a annoncé que ses fonds prendraient désormais la direction des régions désireuses de poursuivre elles-mêmes la négociation des revendications territoriales.



Gary Bohnet et Bill Erasmus doivent se résigner à l'éclatement de la négociation des revendications territoriales avec le fédéral

Dominique Claudon et Louise Doren

Le 7 novembre dernier aura été le jour de l'enterrement solennel de l'Entente finale du 9 avril 1990 sur les revendications territoriales des Dénés/Métis.

On se souvient que la majorité des deux groupes avait voté ensemble cet été, au cours de leurs assemblées générales annuelles respectives, en faveur d'une renégociation de l'accord, à la suite de jugements confortant les «premières nations» dans leurs droits historiques. C'était sans compter sur une fuite en avant de certaines régions revendicatrices, qui ont décidé, en septembre, de traiter avec le pouvoir fédéral, envers et contre leurs chefs de file. Du pain béni pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord, en quelque sorte. Les dirigeants du mouvement Nation dénée et de l'Association des Métis(ses) étaient présents à l'annonce funèbre, faite par le ministre de tutelle. Cela s'est passé dans le cadre d'une conférence de presse téléphonique faisant la liaison entre Yellowknife et Edmonton, où se trouvait Tom Siddon.

Suite en page 2...

Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada

Le Nord bon pour être visité mais pas pour être représenté

L'absence de représentants du Grand Nord au sein du Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada a engendré de vives critiques chez les trois plus éminentes personnalités politiques des Territoires du Nord-Ouest.

Dominique Claudon

La députée fédérale du *Western Arctic*, Ethel Blondin, a écrit le 1er novembre au Premier ministre, Brian Mulroney, pour réclamer la nomination de personnalités du Grand Nord à la commission en question, le jour même de la mise sur pied de cette dernière. La seule femme politique septentrionale d'envergure nationale estime qu'il faut, cette fois, ne pas laisser échapper cette deuxième occasion de penser l'avenir constitutionnel du pays. «Quand les Canadiens discutent de leur fédération, comment peut-on justifier l'exclusion des septentrionaux ?», a protesté Ethel Blondin. Face à toutes les transformations politiques par lesquelles sont passés les Territoires, la parlementaire dénée estime qu'il faut profiter du processus pour jeter ici les bases d'une province, aussi bien avec la

suite en page 3

Et Pop!



C'est en sablant le champagne que Richard Barrette, directeur général de la Fédération Franco-TéNOise, a inauguré les nouveaux locaux de la F.F.T. et de L'Aquilon en présence de nombreux invités

Le Commissaire aux langues officielles à Yellowknife

Le français et les langues autochtones ne sont pas en opposition

Lors de sa visite-éclair à Yellowknife le 6 novembre dernier, le Commissaire aux langues officielles, D'Iberville Fortier, a rencontré les responsables territoriaux puis a évalué devant la presse «les progrès et changements» accomplis dans le domaine des langues officielles dans les T.N.-O.

Dominique Claudon

C'est ainsi que le Commissaire a rencontré les représentants de la minorité de langue officielle. Il a d'abord remercié La Fédération Franco-TéNOise (F.F.T.) pour avoir fait pression sur le Conseil du Trésor pour que soit enfin présenté l'avant-projet de règlement en matière de service public sur les deux langues officielles. Au cours du survol de la situation linguistique territoriale, il a trouvé regrettable que la F.F.T. n'ait pas pris une position extrêmement ferme à la suite du report de l'échéance de la traduction des lois et textes de mises en application. Le directeur général de l'organisme, Ricard Barrette, lui a répondu que la communauté veut faire preuve de souplesse d'esprit, et qu'elle veut de toute façon avoir son mot à dire dans la planification des services dans la langue de la minorité officielle.

M. Fortier a par ailleurs discuté avec le chef du gouvernement, le ministre de l'Éducation et celui de la Culture et des Communications, avec lesquels il a passé en revue les acquis en matière de langues officielles, qu'elles le soient au niveau fédéral ou territorial.

Lors de son entretien avec Bill Erasmus, il a fait observer au n°1 déné que la promotion du français «n'est pas une question de langue officielle contre langues autochtones».

Suite en page 2...

Une ouverture bien arrosée!



SOMMAIRE

Caricature
voir en page 4

Les Franco-pages
voir en page 8-9

Suite de la page 1

Revendications territoriales

Celui-ci a confirmé qu'il est prêt à mettre en œuvre aussitôt que possible un règlement de type régional et que l'échéancier de l'entente défunte est désormais nul et non avenu. Le ministre a annoncé l'octroi d'un prêt financier aux Conseils de tribu de Sahtu et du Delta du Mackenzie, lesquels ont besoin de fonds pour mener à bien la négociation de terres. Corrélativement, le financement fédéral du Secrétariat conjoint des Dénés/Métis va subir des coupures substantielles...

À l'issue de la déclaration du ministre des Affaires indiennes et du Nord, les représentants dénés et métis ont fait part de leur commentaires.

Pour Gary Bohnet, l'annonce de M. Siddon n'a pas créé de surprise. «C'est le moment de féliciter les régions du Delta et de Sahtu, et d'espérer que, dans les prochains mois, les autres régions entameront à leur tour des négociations et qu'elles accepteront les termes de l'entente», a-t-il indiqué.

Bien qu'il soutienne les négociations sur une base régionale, le meneur métis admet toutefois éprouver une certaine tristesse devant le changement d'orientation à la table des négociations. M. Bohnet espère que les Dénés et les Métis se serreront les coudes dans les prochains mois et qu'ils réussiront à travailler ensemble. «Mais si cela devait s'avérer impossible, nous examinerons la possibilité d'entamer une négociation séparée», a-t-il précisé.

Le chef déné blâme le gouvernement fédéral pour la tournure qu'ont pris les événements : «le ministre a déclaré que les Dénés et les Métis ont rejeté l'entente. C'est faux. C'est le gouvernement qui l'a rejetée en quittant la table des négociations et en changeant d'approche de manière soudaine».

Bill Erasmus reconnaît que l'Entente finale est morte, puisqu'«il y a changement de partenaires de la négociation» et qu'«il ne s'agit plus de négocier de nation à nation».

Sur le principe de régionalisation, il est d'avis qu'elles vont rendre l'avenir incertain. «Il est regrettable, juge-t-il, que le gouvernement ne désire plus traiter avec tous les Dénés et les Métis de la vallée du Mackenzie. C'est pourtant la prémisse à partir de laquelle nous avions commencé les négociations en 1973. La régionalisation des revendications va créer beaucoup d'incertitude en ce qui concerne certaines terres dans la vallée».

Il est persuadé que si la clause controversée - prévoyant l'échange des Droits d'aborigènes et de traités contre des «terres et bénéfices» -, cela aura pour résultat de réduire les droits constitutionnels des autochtones sur les terres du Nord, alors que les tribunaux ont reconnu la validité de ces droits au cours des années.

M. Erasmus a toutefois ajouté qu'il n'a pas d'autre choix que de se soumettre à la décision des régions de négocier séparément. Une réunion des deux dirigeants doit d'ailleurs être planifiée, afin d'envisager le devenir du Secrétariat conjoint et pour discuter des options qui se présentent à eux dans le contexte actuel.

Une des questions à l'ordre du jour sera celle du financement pour la poursuite des négociations. Les fonds, consentis aux organismes déné et métis par le pouvoir fédéral pour finaliser la négociation, devraient être reversés à hauteur du montant accordé une fois l'accord ratifié.

Maintenant que l'Entente finale est enterrée, le Secrétariat conjoint des Dénés/Métis se retrouve avec une dette de 40 millions $ sur les bras. «Nous allons devoir mettre en œuvre un plan d'urgence pour régler ce problème», a signalé Bill Erasmus.

suite de la page 1

Visite de D'Iberville Fortier



D'Iberville Fortier croit à l'avenir du français dans les T.N.-O.

Après s'être réjoui devant la presse que les langues autochtones aient été officialisées dans les T.N.-O., il a relevé les problèmes que rencontre la communauté francoténoise malgré «les progrès dans la loi et l'Éducation». Aux décideurs politiques, il a «exprimé l'espoir que la poursuite judiciaire de la minorité officielle en vue de rendre la loi scolaire constitutionnelle laisse la place à une négociation hors cour». Et le Commissaire d'ajouter : «ce n'est tout de même pas un problème si compliqué !». Songeant à ce que lui ont rapporté les chefs de file de la francophonie ténoise, il s'est dit quelque peu surpris du travail qui reste à accomplir pour que la communauté de langue officielle puisse bénéficier de tous les droits qui lui sont dûs. Sur la mystérieuse planification des services en français - qui sont supposés être offerts à partir du 1er janvier prochain -, D'Iberville Fortier ne se prononce pas. «Nous n'en savons pas assez», a-t-il expliqué. Cependant, il estime qu'il serait bon que le public concerné soit informés, avant l'échéance, en ce qui a trait à la mise en route de la loi territoriale sur les langues officielles. En fin de compte, Il fait confiance au gouvernement des Territoires pour qu'il s'acquitte de sa tâche.

Face à l'hypothèse de problèmes budgétaires obligeant le gouvernement à faire passer en premier la mise sur pied soit des services en français, soit ceux en langues autochtones, il considère que les autorités des T.N.-O. devraient faire un choix «en fonction des besoins et en tenant compte de la Loi et de la constitution du pays».

À ceux qui débitent l'éternel argument anti-français qui se fonde sur le coût de la politique fédérale de langues officielles, le Commissaire rétorque que les dépenses de celle-ci équivalent à 2,5% du budget de la Défense nationale. Au chapitre des langues officielles dans les T.N.-O., le Commissaire considère qu'il est ridicule et honteux de «faire porter au français la responsabilité d'un quelconque retard pour les langues autochtones».

En ce qui concerne la dualité linguistique, D'Iberville Fortier réaffirme que la majorité des gens y est attachée, mais il ne s'avance pas trop lorsqu'il s'agit de désigner les facteurs à l'origine de la crise de confiance qui l'affecte. «L'échec de Meech est exploité des deux bords», s'est-il contenté de mentionner.

Suite de la page 1

Passage de Keith Spicer

«participation des gens du Nord» qu'avec l'«assistance du gouvernement fédéral».

Le lendemain de cette prise de position, le chef du gouvernement prenait le relais à l'Assemblée législative. «Je m'inquiète de l'absence de représentation des Territoires du Nord-Ouest au sein de cette commission sur l'unité nationale», a déclaré Dennis Patterson. Il a pris bonne note du projet du Groupe de consultation d'organiser des rencontres dans les T.N.-O. avant que le rapport final ne soit terminé. Comme «on ne sait toujours pas de façon claire et nette si le Premier ministre nommera ou non plus que douze membres», M. Patterson fera «le nécessaire pour s'assurer de la création d'un siège supplémentaire pour représenter les T.N.-O.».

Nouveau développement le 6 novembre dernier : l'Inuk et député de Nunatsiaq a fait entendre la clameur des Territoires à la Chambre des communes. Au Vice-premier ministre, Jack Anawak a tout d'abord fait observer que «le Nord n'est pas représenté au sein du Groupe de consultation en dépit du fait qu'il occupe le tiers de la superficie du pays et qu'il est doté d'un système politico-juridique qui n'a pas d'équivalent ailleurs au Canada». Puis il a cité le passage d'une lettre du chef du gouvernement territorial envoyé au Premier ministre fédéral. «Je crois sincèrement qu'un représentant territorial apporterait une perspective unique aux délibérations du Groupe», a notamment écrit le nº1 des T.N.-O. D'où la question de l'élu national de l'Arctique de l'Est : «comme le président du Groupe de consultation reconnaît ces faits en se rendant à Tuktoyaktuk et à Inuvik, et comme le Premier ministre a dit qu'il ne voyait pas d'inconvénient à la nomination d'autres membres, le vice-Premier ministre veut-il demander au Premier ministre de nommer un Canadien du Nord comme membre ?». La réponse de Don Mazankowski, vice-Premier ministre, a essentiellement consisté à dire que «les membres de la commission ne sont pas là pour représenter un groupe, une région ou un secteur d'activité en particulier».

A propos de la venue du président du Groupe de consultation, Keith Spicer, dans le Grand Nord en fin de semaine dernière, notons que celui-ci a rendu visite aux seules communautés de Tuktoyaktuk et d'Inuvik. Il affirme s'être arrêté dans l'extrême Nord parce que c'est là que «le pays a commencé» et pour faire comprendre aux Canadiens que le Canada n'a pas attendu les vagues d'immigrants pour se forger une identité. Pour lui, tout a commencé avec la migration des autochtones de l'Asie vers l'Amérique par le détroit de Béring.

La rencontre de M. Spicer avec les septentrionaux n'avait pas de caractère officiel et n'était même pas un prélude à des audiences publiques. Selon lui, celles-ci ne devraient pas se mettre en branle avant janvier. Quand elle auront lieu, elles devront se passer de manière moins solennelle que d'habitude, avec le souci de prendre en compte l'opinion de monsieur Tout-le-monde.

N'oublions pas la finalité implicite de la création du Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada : traiter les deux dossiers explosifs que sont l'intégration constitutionnelle des autochtones et la redéfinition des rapports entre le Canada et la Belle Province (qui a déjà sa propre Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec...).

Impasse dans les négociations à l'hôpital de Hay River

Au conciliateur de jouer

Louise Doren

Les négociations entre l'*Union of Northern Workers*, (U.N.W.) représentant les infirmières de l'hôpital H.H. Williams Memorial de Hay River et la direction de cet établissement ont échouées. Après avoir été interrompues une première fois en septembre dernier, les négociations avaient repris au cours de la première semaine de novembre. «La direction de l'hôpital est restée sur ses positions, indique le négociateur du syndicat, Joe Ahrens, et refuse toujours de reconnaître les conditions de travail spécifiques des infirmières de Hay River».

Trois points sont en litige dans cette négociation. Tout d'abord, les infirmières veulent obtenir un cours de formation pour chaque période de deux ans de service qu'elles fournissent à l'hôpital. Formation qu'elles doivent d'ailleurs aller chercher dans des grands centres urbains comme Winnipeg ou Edmonton. Selon le négociateur Joe Ahrens, sans cette formation, les infirmières n'ont éventuellement d'autre choix que de quitter l'hôpital ou de se laisser dépasser par les progrès constants en matière de soins.

Les infirmières demandent aussi que la direction de l'hôpital établisse une procédure les relevant de leur responsabilité lors d'incidents qui ont lieu lorsque les conditions ne sont pas sécuritaires pour le patient; comme lorsque le nombre d'infirmières est insuffisant pour assurer des soins de qualité.

Finalement, les infirmières demandent la parité salariale avec les infirmières du gouvernement des Territoires. La direction de l'hôpital persiste à dire que c'est déjà le cas, mais comme l'indique Darm Crook, président de l'U.N.W., la direction compare les salaires des infirmières de Hay River à ceux des infirmières du gouvernement du plus bas échelon salarial.

La prochaine étape est celle de la conciliation. Darm Crook a informé *L'Aquilon* que son syndicat a présenté une demande pour que soit nommé un conciliateur dans cette affaire.

Cette démarche constitue donc une première étape vers la grève légale pour les infirmières de Hay River. En effet, si la conciliation devait échouer, un rapport sera présenté au ministre du Travail, qui, après un délai de 14 à 21 jours, déclarerait les infirmières de Hay River en position de grève légale.

Ceci ne signifie cependant pas qu'il y aura grève. Comme le précise Darm Crook, on est optimiste sur le déroulement du conflit. De plus, seul un vote des infirmières réunies en assemblée générale provoquerait une grève.

La modification à la loi territoriale sur les langues officielles

Pas de retard dans la prestation des services en français

Louise Doren

Le 2 novembre dernier, la ministre de la Justice et procureure générale du Canada, Kim Campbell, déposait à la Chambre des communes, la Loi modifiant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest. Ce projet de loi vise à approuver la modification que vient de faire le gouvernement des Territoires à son ordonnance sur les langues officielles pour étendre l'échéance, du 1er janvier 1991 au 1er avril 1992, afin d'achever la traduction de ses lois, règlements et leur publication en français et en anglais. Rappelons que toute modification à la Loi sur les langues officielles doit obtenir l'agrément du gouvernement fédéral avant d'être promulgée par le gouvernement des Territoires.

Selon la ministre de la Justice à Ottawa, cette modification au projet de loi ne touchera aucunement les dispositions de l'ordonnance sur les services au public en français et en anglais ainsi que l'utilisation des deux langues devant les tribunaux territoriaux. «Ces dispositions entreront en vigueur comme prévu par l'ordonnance, le 1er janvier 1991», a déclaré Mme Campbell.

Au ministère de la Justice, on précise que la plus grande partie des lois et des règlements est déjà traduite. «Au cours des rencontres que nous avons eues avec les représentants des ministères de la Culture et des Communications et de l'Éducation du gouvernement des Territoires, ceux-ci nous ont expliqué pourquoi ils n'étaient pas prêts pour l'échéance du 1er janvier 1991», a indiqué Warren Newman, un conseiller juridique au ministère de la Justice.

Il apparaît qu'il reste un certain nombre de textes de loi à traduire. Il ne s'agit toutefois pas des lois qui ont été promulgées après l'entrée en vigueur de la Loi sur les langues officielles, puisque celle-ci prévoit que tout nouveau projet de loi doit être présenté en français et en anglais. Il s'agit plutôt de certaines lois et de certains règlements antérieurs à cette date qui font actuellement l'objet d'une refonte. «En fait, le gouvernement a indiqué qu'il ne reste environ que 5 pour cent des textes à traduire. Le report de l'échéance permettra de finir la traduction, de faire l'impression et d'assurer la publication de tous les textes juridiques du gouvernement des Territoires», a expliqué Warren Newman.

Le nouveau projet de loi fera certainement l'objet de discussions à la Chambre des communes. Au bureau de Phil Edmunston, député de Chambly et responsable du dossier des langues officielles pour le NPD, on étudie présentement la modification proposée. On est d'avis que le report de l'échéance peut être raisonnable s'il n'affecte en rien la prestation des services en français dans les Territoires. Le NPD considère que les services prioritaires sont d'abord l'éducation et les soins de santé. Phil Edmunston a d'ailleurs rencontré divers représentants du gouvernement des Territoires en octobre dernier pour discuter de la modification proposée et pour connaître les intentions du gouvernement en matière de prestation des services en français dans les Territoires. On veut, entre autre, que soit reconnu l'article 23 de la Charte des droits et libertés qui accorde à tous les Francophones du Canada le droit à l'instruction dans leur langue.

A la Fédération des Francophones hors Québec(F.F.H.Q.), on est tout de même assez confiant dans le fait que la modification proposée est véritablement de «nature technique» et qu'elle n'affectera pas l'offre des services en français à la population.

Guy Matte, président de ce mouvement, a indiqué que la F.F.Q. devra faire preuve de vigilance après le 1er janvier prochain afin de s'assurer que le gouvernement des Territoires respecte les dispositions de la Loi sur les langues officielles.

Du côté de la Fédération Franco-TéNOise, on regarde d'un oeil plus sévère le report de l'échéance de la traduction des lois et des règlements en français et en anglais au 1er avril 1992 .

On doute que le gouvernement puisse offrir des services en français dès le 1er janvier 1991. Les Franco-TéNOis ne connaissent toujours pas les intentions du gouvernement des Territoires en ce domaine.

Dans une lettre au chef du gouvernement des Territoires, Dennis Patterson, le 2 novembre dernier, la présidente, Marlene Steppan, a demandé que les Francophones des Territoires soient consultés sur la planification de la mise en oeuvre des services en français, compte tenu que ces services s'adressent essentiellement à leur communauté.

Pour Richard Barrette, directeur général de la F.F.T., il ne fait aucun doute que le gouvernement des Territoires n'a accepté d'adopter la Loi sur les langues officielles en 1984 qu'en échange d'une somme de 16 millions accordée à l'époque par le gouvernement fédéral pour la promotion des langues autochtones.

ÉDITORIAL

Revendications territoriales

Diviser pour régner?

Après les signes évidents de scission qui sont apparus le printemps dernier, le divorce semble maintenant consommé entre les diverses composantes de la nation dénée des T.N.-O., concernant la revendication territoriale autochtone.

On se souviendra que la réunion de Dettah avait été le théâtre d'une déchirure au sein de la Nation dénée. Les chefs de bandes dénés de la région du Delta de la MacKenzie s'étaient alors clairement dissociés des autres chefs dénés en quittant la réunion, marquant ainsi leur refus d'embarquer dans un processus de révision globale de l'entente signée avec Ottawa. Pour leur part, les chefs dénés de la région du Sahtu s'étaient abstenus lors du vote.

Dès lors, plus rien n'allait de soi pour la Nation dénée prise dans son ensemble.

Les divergences d'intérêts et d'opinion n'apparaissent maintenant que trop clairement et c'est probablement ce qui a incité le gouvernement fédéral à aller de l'avant dans l'établissement d'un processus de négociation régionale.

Il faut avouer que plusieurs comportements sont très compréhensibles. Les bandes les plus au nord des T.N.-O. jouissent d'une situation privilégiée grâce aux ressources pétrolières de ces régions. Chaque jour qui passe sans entente territoriale les prive probablement d'une source importante de revenus.

Pour sa part, le gouvernement fédéral était aux prises avec son image de lenteur administrative dans son processus de règlement des revendications territoriales autochtones; cette image avait été mise en lumière cet été lors de la crise d'Oka. Il ne pouvait que sauter à pied joint sur cette occasion de régler rapidement (il l'espère) une partie des dossiers nordiques.

Malgré le titre de cet éditorial, nous ne prétendons pas à un machiavélisme honteux du gouvernement fédéral.

Tout au plus s'agit-il d'un simple opportunisme politique de ce gouvernement visant à rehausser son image dans l'opinion publique, ce dont il a grand besoin.

A. B.

Langues officielles du Canada

Des miettes pour les T.N.-O.

Ça y est ! Après plus de deux ans d'attente, le Conseil du Trésor du Canada vient de déposer un avant-projet de règlement en matière de services au public dans les deux langues officielles.

Il ne s'agit, on le voit, que d'une étape préliminaire avant que lesdits règlements ne soient appliqués. Il y a donc encore loin de la coupe aux lèvres, d'autant plus que nous devrons crier haut et fort afin de faire modifier ce projet.

En effet, il n'y a que des miettes pour les T.N.-O. En tant que Francophones, nous n'obtiendrons que quelques services aux principaux bureaux des institutions fédérales. Dans la meilleure des hypothèses, ce sera aux bureaux de Yellowknife et les autres Franco-TéNOis demeureront des laissés-pour-compte. Dans la pire hypothèse, les bureaux principaux étant souvent à Edmonton, c'est là que se retrouveront ces services.

Même le statut d'Iqaluit n'est pas clair bien que 14% de la population soit francophone.

Autre lacune du document rendu public récemment, dans bien des cas les services ne seront assurés que si 5% des usagers en font la demande. Ici, deux problèmes se posent.

Premièrement, comment s'effectuera la comptabilisation de ces demandes de services en français? Deuxièmement, plusieurs francophones hésitant à revendiquer leur droit à un service en français (étant assimilés à la majorité anglophone depuis trop longtemps), il semble que non seulement ce projet de règlement ne vient pas lutter contre l'assimilation, mais que de plus, le gouvernement se sert de l'assimilation pour économiser à long terme.

Notons en terminant que l'avant-projet est moins généreux que la situation actuelle notamment lorsqu'il est question de services en français dans les transports.

Alain Bessette

L'équipe

Directeur :	Alain Bessette
Journalistes :	Louise Doren Kim Ouellette
Journaliste coopérant :	Dominique Claudon
Collaborations :	Jacques Sirois
Mise en page :	Jean-Charles Dubé
Caricaturiste :	Pierre Bourgeois
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Si vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous!

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603
Bureau de l'Arctique de l'Est
C.P. 365
Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0
(819) 979-6325

Abonnement
Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : 18 $ par année
Tarif institutionnel : 30$ par année

Je m'abonne ...
Nom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : ....
Tél. : ....

L'Aquilon est disponible en kiosque à Yellowknife, Fort Smith, Iqaluit, Hay River, Fort Simpson, Nanisivik, Inuvik, Tuktoyaktuk et Rankin Inlet.



Modification à la Loi scolaire

Don Morin attaque le ministre de l'Éducation

Le député de Tu Nede, Don Morin, a critiqué le ministre de l'Éducation, Stephen Kakfwi, pour avoir déclaré que la Loi sur l'Éducation ne pourra pas être modifiée avant la fin de la présente législature. Selon le député, l'année restante suffirait à produire des amendements à la loi scolaire. M. Morin considère que la prise en compte des langues autochtones par l'institution scolaire urge. Alors M. Kakfwi lui ■ rappelé que le dépoussièrage de cette loi ne consiste pas seulement à l'adapter en fonction du récent statut octolingue des Territoires du Nord-Ouest. Le ministre a informé le plaignant qu'«il y a, dans le Nord, d'autres gens qui pensent qu'il y a aussi urgence à réécrir d'autres parties de la Loi» (les Franco-Ténois savent qu'elle est inconstitutionnelle). Don Morin prédit une absence de consultation du public concerné et réclame la création d'un comité spécial.

À la fin du mois de novembre à Yellowknife

Un colloque sur le développement culturel

Louise Doren

Un colloque sur le développement culturel organisé par la Fédération Franco-TéNOise aura lieu les 30 novembre et 1er et 2 décembre prochains à Yellowknife. Les organismes invités sont les associations francophones de Hay River, Yellowknife, Iqualuit et Fort Smith ainsi que *L'Aquilon*, l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY), et *Canadian Parents for French* (CPF).

Comme l'explique l'organisateur du colloque, Jean-Luc Thibault, cette rencontre permettra aux participants de faire le point sur la situation du développement culturel à travers les communautés.

«Les travaux qui s'y dérouleront serviront d'ébauche à un plan de développement du secteur de la culture et permettront d'identifier l'approche que désirent prendre les diverses associations ainsi que le rôle que doit y jouer la Fédération. Le colloque nous permettra également de planifier notre intervention tant au niveau local, que régional ou territorial» explique M. Thibault.

Cinq ateliers sont prévus. Le premier porte sur l'aspect technique de l'organisation d'une activité culturelle et sera animé par Jean-François Pitre. Les participants pourront se familiariser avec les principaux équipements techniques requis lors d'un spectacle. «Trop souvent, les bénévoles qui organisent une activité culturelle se trouvent confrontés à une logistique technique qui les dépasse. L'atelier devrait démystifier cet aspect de l'organisation d'un spectacle», indique Jean-Luc Thibault.

L'atelier sur la création, animé par l'artiste John Blondin, offrira aux participants l'occasion de faire l'expérience de la création et de l'animation d'un événement culturel. «Il sera très profitable à tous et à toutes de se retrouver de l'autre côté du décor, c'est-à-dire sur scène, explique Jean-Luc Thibault. Cet atelier leur permettra de prendre connaissance de techniques qui faciliteront leur présence sur scène.»

Le troisième atelier porte sur la problématique organisationnelle d'une activité culturelle. Il permettra de définir les critères sur lesquels se base l'organisation d'une activité culturelle et les ressources dont disposent les communautés pour répondre aux demandes d'activités culturelles. «Essentiellement, on regardera les différentes sources d'information offrant des choix de spectacles et les façons pour les associations de réaliser des projets communs. On utilisera l'expérience de chacune des communautés et l'analyse qui aura été faite des activités qui ont été organisées au cours des dernières années par ces dernières», ajoute Jean-Luc Thibault.

Un autre atelier porte sur la distribution des produits culturels durables, tels que vidéos, cassettes, disques et livres. Il sera animé par Carole Trottier, de l'Association Franco-Yukonnaise. Il y sera notamment question des différentes expériences tentées dans l'Ouest du pays pour mettre sur pied des projets de diffusion et de distribution des produits culturels durables. La possibilité d'organiser un salon du livre à Yellowknife au printemps prochain y sera également discutée.

Le dernier atelier, animé par Jean-Luc Thibault, agent à la Culture et aux Communications à la Fédération Franco-TéNOise, portera sur la promotion d'une manifestation culturelle. On tentera de répondre aux questions suivantes : quelles sont les principales étapes d'une campagne de promotion ? quelle est la partie du budget qu'il faut consacrer à la promotion ? quels sont les outils de communication les plus appropriés à la promotion d'une activité culturelle ?

Les participants au colloque seront invités à assister au souper du cinquième anniversaire de l'A.F.C.Y. et au spectacle de Belgazou dans la soirée du 1er décembre.

D'UN CROASSEMENT À L'AUTRE

Santé mentale et gouvernementale

Lors d'une motion de blâme présentée contre le chef du gouvernement, Dennis Patterson, le député Nick Sibbeston se serait plaint (il est le seul) d'avoir été tranquillement éjecté du cabinet au cours des deux dernières années. On peut s'étonner que M. Patterson ait mis plus de deux ans à réaliser un de ses bons coups mais on ne peut que l'applaudir d'avoir mis en application la fameuse morale de La Fontaine «Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage». «À tout seigneur, tout honneur», si c'est «à l'oeuvre que l'on connait l'ouvrier», nul doute que M. Patterson mérite nos félicitations. N'oubliez jamais qu'«aux grands maux les grands remèdes» et que «bien faire et laisser braire» sont des adages d'une rare actualité.

-0-0-0-

M. Jack Anawak s'est prononcé dernièrement sur la notion du suicide. Selon lui, «le suicide est un grave problème de santé chez les jeunes». Énoncer une telle vérité devant les médias, c'est comme se passer une corde au cou en attendant que les (ar)cyniques de la presse ne s'emparent de cette coquille. Il est vrai qu'il ne faut pas s'empoisonner la vie avec des nuances superflues.

-0-0-0-

Ça y est, Saddam Hussein nous a remis son petit discours religieux. Il serait en guerre contre les forces démoniaques de l'Occident. C'est bizarre un tel changement de personnalité. Serait-il possédé? En effet, tous se souviennent de lui, lors de la guerre Iran-Irak, comme le bon diable aux prises avec l'affreux Ayatollah. Diable! Quel changement.

-0-0-0-

Face à la grève des employés de la Société des alcools du Québec, des résidents de la rive-sud de Montréal s'apprêteraient à bloquer le pont Champlain (créant ainsi des embouteillages) et le gouvernement du Québec aurait fait appel à l'armée canadienne notamment pour assurer les livraisons de grenadine. C'est à suivre!

CROA !

En Nouvelle-Écosse

Les jeunes ont peur de l'assimilation

Sylvie Lépine
(collaboration spéciale)

HALIFAX (APF) - Les jeunes Francophones de la Nouvelle-Écosse ont peur de l'assimilation !

Les jeunes néo-écossais ont profité de la venue de la Commission nationale d'étude sur l'assimilation pour dire qu'ils avaient peur de l'assimilation et la vivaient tous les jours, même au sein de leurs écoles acadiennes. Ils disent vouloir se battre pour conserver leur culture mais, pour y arriver, il leur faut de meilleurs outils. Des recommandations, les jeunes des six régions francophones en avaient plusieurs. Par le biais de sondages ou de rencontres auprès de leurs membres, les comités jeunesse de la province ont presque tous demandé que la lutte contre l'assimilation passe par le divertissement.

Ainsi, le Comité jeunesse de Richmond a recommandé que «des activités parascolaires uniquement en français soient planifiées pour les élèves ainsi que pour les enseignants». Cela, disent-ils, afin de prouver aux pessimistes qu'il est possible de s'amuser en français.

Dans Chéticamp, les jeunes croient «qu'il serait dans l'intérêt des étudiants de pouvoir se procurer des livres en français récents, divertissants, sur des sujets qui touchent de près les adolescents de cette région». Les jeunes ont beaucoup parlé du rôle des médias francophones dans un milieu à majorité anglophone. Ainsi, le Comité jeunesse de Halifax-Dartmouth a recommandé «que les médias francophones offrent une alternative moderne et animée à la culture anglaise afin de stimuler la participation de la jeunesse francophone». Argyle, de son côté, suggère «qu'on crée soit des nouveaux postes de radio et de télévision en français ou que Radio-Canada revise sa programmation afin d'attirer l'intérêt des jeunes».

Le Comité jeunesse de Pomquet a recommandé pour sa part «qu'une campagne de sensibilisation soit faite pour ce qui est des services disponibles en français». Enfin, les jeunes de Clare ont opté pour l'Éducation en recommandant qu'on offre plus de choix de cours dans les deux universités francophones à la Pointe-de-L'Église et à Moncton.



L'Assemblée législative en bref

Ajournement des travaux de l'Assemblée législative

L'Assemblée législative a ajourné ses travaux de la 7e session de la 11e Assemblée législative dans l'après-midi du 6 novembre dernier. À cette occasion, le Commissaire des Territoires du Nord-Ouest a donné son approbation à plusieurs lois et a déclaré que la 8e session de l'Assemblée se tiendrait le 13 février prochain à 14h30.

L'Assemblée législative se vote des crédits supplémentaires

L'Assemblée législative a approuvé des crédits supplémentaires de 66,2 millions de $ à divers ministères pour leur permettre de mener à termes les programmes qui ont été mis sur pied pour l'année 1990-1991.

Le ministère qui a obtenu les plus gros crédits est celui de la Santé qui a obtenu quelque 14 millions pour des dépenses d'entretien et d'opération.

De son côté, le ministère des Transports a obtenu des crédits de 10,8 millions pour des projets de construction de routes et pour effectuer des améliorations dans plusieurs aéroports de l'Arctique.

Nouvelle Loi sur l'environnement

La nouvelle Loi sur les droits en matière d'environnement, approuvée le 5 novembre dernier par l'Assemblée législative, accorde à tous les habitants des Territoires certains droits environnementaux.

Toute personne pourra désormais obtenir d'un ministre du gouvernement des T.N.O. des renseignements concernant la qualité, la quantité ou la concentration d'un contaminant rejeté ou qui risque d'être rejeté dans l'environnement. Il sera possible aussi de consulter les licenses, permis , rapports, etc. reliés à un rejet (réel ou probable) d'un contaminant dans l'environnement.

De plus, la loi prévoit que tout groupe d'au moins deux personnes résidant dans les Territoires pourra demander une enquête au ministre s'il croit qu'un contaminant est rejeté ou risque d'être rejeté dans l'environnement.

Toute personne résidant dans les Territoires, aura le droit d'intenter une poursuite privée pour une infraction à une loi ou à un règlement relié à l'environnement.

La loi accorde aussi au public le droit de protéger l'environnement et le bien public contre le rejet d'un contaminant en intentant une action devant la Cour suprême contre une personne qui rejette le contaminant.

La loi protège également les dénonciateurs en matière d'environnement en les mettant à l'abri de représailles.

Du changement dans la politique de logement du gouvernement

Le chef du gouvernement, l'honorable Dennis Patterson a présenté à l'assemblée législative la stratégie préconisée par son gouvernement pour abandonner progressivement le programme de logement dont bénéficient actuellement ses employés. Cette stratégie qui prévoit encourager les employés des petites communautés des Territoires à devenir propriétaires de leur maison a pour but de stimuler le marché du logement dans les Territoires. Les maisons qui appartiennent au gouvernement dans toutes les commuanutés, à l'exception de celle de Yellowknife, seront vendues aux employés du gouvernement qui ont exprimé le désir d'en devenir propriétaires. «À Yellowknife, la mise en vente d'un grand nombre de maisons pourrait avoir un effet déstabilisateur sur un marché déjà engorgé», a indiqué le chef du gouvernement.

Seuls les employés qui ont 5 ans de service et plus pourront bénéficier du programme.

Aide financière aux étudiants

Le ministère de l'Education a revisé ses procédures administratives pour acheminer plus rapidement son aide financière aux étudiants qui en bénéficient. Le ministre a informé l'Assemblée législative, en novembre dernier, qu'il avait obtenu des fonds additionnels du gouvernement fédéral pour satisfaire à l'augmentation des demandes d'aide financière.

«Le programme d'aide actuel offre suffisamment de flexibilité pour tenir compte des conditions particulères de la population étudiante et pour offrir un soutien spécial à ceux et à celles dont les besoins dépassent les niveaux normaux d'aide financière. Des allocations de logement sont offertes aux étudiants qui vivent dans des endroits où les loyers sont élevés et aux étudiants qui ne vivent pas dans des logements subventionnés. Une aide financière est également offerte aux familles monoparentales ou aux familles dont les deux parents sont des étudiants», a indiqué le ministre

Jeux d'hiver de l'Arctique 1990: bilan

Le ministre responsable des Jeux d'hiver de l'Arctique de 1990, Gordon Wray, a informé l'Asssemblée de la publication de deux documents commémorant cet événement: *Arctic Winter Games 1990 Northwest Territories Teambook et Arctic Winter Games.*

«La participation des athlètes à ces jeux a été excellente et le professionalisme qu'ils ont démontré a atteint des sommets inégalés,» a indiqué le ministre. «Le gouvernement des T.N.O. peut se féliciter d'avoir élevé le niveau des Jeux en invitant et en organisant la participation du Groenland et de l'Union soviétique. Pour la première fois, ces jeux ont été une véritable célébration transatlantique du sport et de la culture», a-t-il ajouté.

Native Press *n'est plus*

Place à The Press Independent

Le journal autochtone, connu auparavant sous le nom de *Native Press*, a changé de nom et a modifié son image.

Le changement provient de la volonté de la direction d'assurer la survie financière de l'hebdomadaire face à la décision du gouvernement fédéral de lui retirer toute subvention.

Cette dernière décision avait d'ailleurs suscité beaucoup de contestation l'hiver dernier. *The Press Independent* continue la tradition qui a fait la crédibilité de *Native Press*.

Son nouveau titre reflète la mission qu'il poursuit depuis sa création : informer les gens des territoires dans la plus totale indépendance.

The Press Independent s'est donné une image moderne tout en conservant certains aspects visuels de *Native Press*.

The Press Independent publiera un plus grand nombre d'articles de fond, des nouvelles chroniques, des photos de qualité et élargira sa couverture des affaires communautaires et territoriales.

Meilleurs voeux de succès à *The Press Independent*.

The Press INDEPENDENT

Pétrole et produits chimiques

Risques importants de déversement catastrophique

OTTAWA (APF) - La capacité d'intervenir efficacement en cas de déversement accidentel de pétrole ou de produits chimiques dans les eaux canadiennes n'existe nulle part au Canada. Et ce n'est qu'une question de temps avant qu'un déversement catastrophique survienne dans nos eaux.

En fait, le Canada n'est même pas prêt à faire face à un déversement d'ampleur moyenne, tellement la technologie est primitive, et les moyens d'intervention extrêmement limités.

S'il y a un endroit au pays où le danger est élevé, c'est bien dans l'Est du Canada et plus particulièrement à Terre-Neuve dans la baie Placentia, qui est considérée comme l'endroit le plus vulnérable à un grand déversement dans tout le Canada.

Créé le 9 juin 1989 par le premier ministre Mulroney, le Comité chargé d'étudier la sécurité des navires-citernes et la capacité du Canada en cas de déversements avait pour but de répondre aux inquiétudes des Canadiens, qui avaient fait un bond lors des accidents environnementaux du Nestucca au large de la côte ouest, et de l'Exxon Valdez en Alaska. Seize mois après le début de ses travaux, le Comité brosse un tableau troublant de la situation et lance un cri d'alarme.

Selon le rapport du Comité, il faudrait procéder au renouvellement complet de la flotte canadienne de chalands et de navires et les remplacer d'ici sept ans par des vaisseaux à double coque, dont la sécurité est nettement supérieure. C'est que des 31 navires-citernes canadiens qui ont en moyenne plus de vingt ans, seulement un est muni d'une coque et renforcé pour la glace.

Garde côtière

La Garde côtière canadienne, responsable de la sécurité maritime et des interventions en cas de déversements, est pointée du doigt. Selon le président du Comité, David Brander-Smith, elle «fait preuve d'un laxisme inacceptable dans l'accomplissement de son mandat». Mais, ajoute-t-il, c'est en grande partie à cause des gouvernements qui se sont succédés à Ottawa, et qui ont tous refusé d'investir dans les ressources humaines et matérielles nécessaires pour permettre à la Garde côtière de bien faire son travail. Résultat : il n'y a sur toutes les côtes du pays qu'un seul navire «désuet», affecté à la surveillance de la population. Et encore, ce navire est confiné aux Grands Lacs.

Manque de ressources

À cause du manque de ressources, seulement 8% des navires-citernes étrangers pénétrant dans les eaux canadiennes sont inspectés, ce qui est loin des 25% que le Canada s'est fixé comme objectif par le biais d'un accord international.

Il s'est même avéré que le quart des navires-citernes étrangers inspectés par la Garde côtière étaient défectueux.

Les enquêtes et les poursuites de la Garde côtière sont loin de décourager les pollueurs. Il y a peu de chances qu'un pollueur soit identifié et poursuivi.

Mais même s'il est poursuivi et condamné, les amendes sont cependant minimes. En 1979 et 1988, le montant des amendes n'a été en moyenne que de 4 700$!

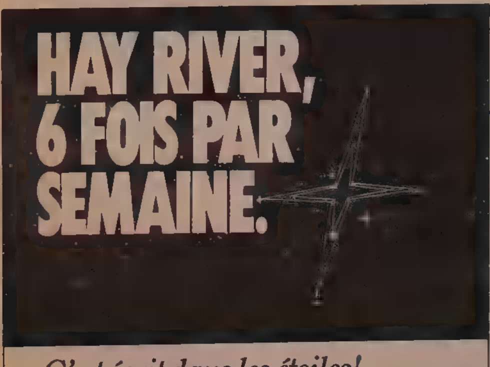
L'industrie n'est pas à l'abri des critiques. Selon le comité, elle s'est trop longtemps contentée de laisser la Garde côtière canadienne supporter une grande partie de la responsabilité de l'intervention en cas de déversements.

Recommandations

Le Comité fait 107 recommandations, dont la mise en application coûterait 1,5 milliards sur une période de 10 ans.

C'est beaucoup d'argent, mais c'est encore moins que les 2 milliards qu'ont coûté les opérations de nettoyage à la suite de l'accident de l'Exxon Valdez.

Pour financer la reconstruction de toute la flotte canadienne de navires-citernes et les coûts de toutes les autres recommandations, il propose une taxe de 2 $ la tonne sur le transport d'hydrocarbures dans les eaux canadiennes. Une taxe, qui, prend soin de rassurer le Comité, n'aurait un effet à la pompe que de 0,5 cent le litre.



Échos des T.N.-O

Forage dans la mer de Beaufort

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Tom Siddon, a annoncé récemment la composition du comité directeur chargé de trouver des solutions aux préoccupations exprimées par le public dans le dossier du forage dans la mer de Beaufort.

Le nouveau comité sera présidé par Robert Hornal, un géologue et géophysicien qui a passé de nombreuses années dans le Nord canadien et qui a été très actif au sein de groupes professionnels et communautaires du Nord.

Le comité directeur sera assisté dans son mandat par sept groupes de travail qui se pencheront sur les divers points soulevés par le public. De plus, les groupes d'étude comprendront des représentants de Pêches et Océans Canada, d'Environnement Canada et de la Garde côtière canadienne.

Une étude sur les bélugas

Le chef du gouvernement, Dennis Patterson, a proposé la tenue d'une nouvelle étude indépendante sur le nombre de bélugas dans la région de Baffin. Une telle étude devra prendre en considération la compétence des chasseurs inuit en matière de faune marine, a indiqué le chef du gouvernement.

Les quotas fédéraux ont provoqué le mécontentement des chasseurs inuit qui considèrent qu'ils sont trop bas. Ils mettent en doute les statistiques de Pêches et Océans Canada qui indique que le nombre de bélugas diminue si rapidement qu'ils pourraient être considérés comme une espèce en voie de disparition dès l'an 2000.

M. Patterson présentera sa proposition au Conseil consultatif sur la faune à sa réunion de novembre prochain à Iqaluit.

Une politique de développement durable

Le gouvernement des T.N.-O. s'est doté d'une politique de développement durable qui reflète la réalité politique, économique, culturelle et environnementale des Territoires.

Les objectifs poursuivis par le gouvernement à l'égard de cette politique sont au nombre de cinq : promouvoir une gestion intégrée des ressources, conserver un environnement de qualité, créer des endroits de conservation, développer des énergies non-renouvelables qui offrent des avantages sociaux et économiques durables tout en préservant les processus écologiques et la diversité naturelle, et finalement promouvoir la collaboration dans la gestion des ressources transfrontalières.

Cette politique ne constitue qu'une première étape vers un développement durable, car le ministre des énergies renouvelables coordonnera l'élaboration d'un plan d'action visant à mettre en oeuvre la politique.

L'aérodrome de Rankin Inlet ouvert au service de jets

Rankin Inlet est désormais ouvert aux liaisons de jet. La piste d'envol a été dotée d'une nouvelle surface qui offre une sécurité accrue et une plus grande capacité de cargo pour les communautés de Rankin Inlet et Keewatin, a indiqué le ministre des Transports, Gordon Wray. Transports Canada a donné son approbation à une rallonge de 305 mètres à la piste de l'aéroport en octobre dernier. Les travaux ont été effectué cet été par le ministère territorial des Transports, le ministère de la Défense et les entreprises Y&C, de Rankin Inlet. La piste mesure maintenant 1,828 mètres.

Table ronde sur l'environnement et l'économie

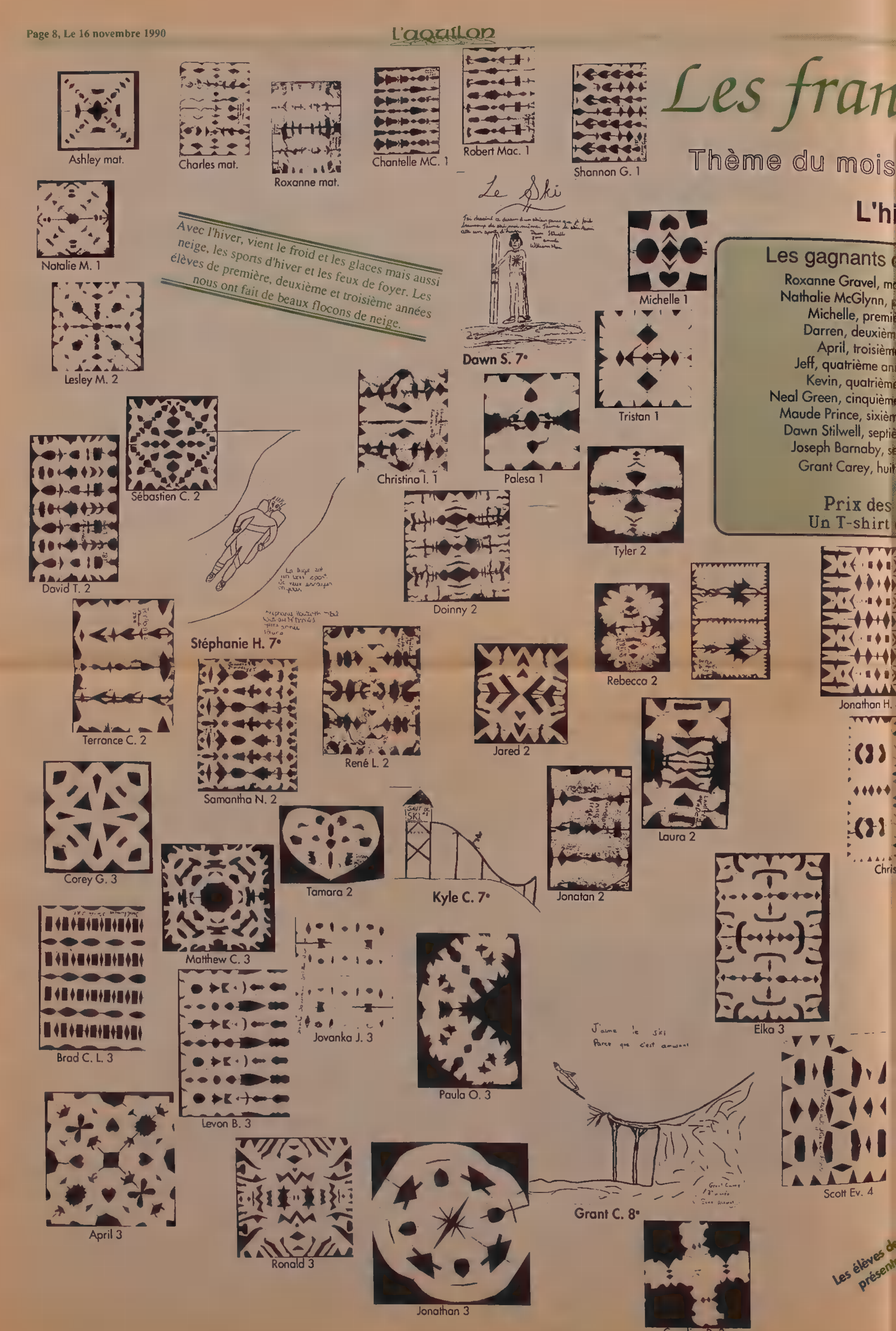
Le gouvernement vient de créer une table ronde sur l'environnement et l'économie. Son mandat sera de conseiller le gouvernement sur des questions relatives au développement durable dans les T.N.-O.. La table réunit neuf personnes choisies parmi le public et les sous-ministres respectifs aux Énergies renouvelables, au Développement économique et au Tourisme, à l'Énergie et aux Ressources minières et pétrolières. La création d'une table ronde sur l'environnement et l'économie veut témoigner de la volonté du gouvernement de s'adjoindre la participation des citoyens au processus de décision sur des questions aussi fondamentales que l'environnement et le développement des ressources.

Les fran

Thème du mois

L'hi

Avec l'hiver, vient le froid et les glaces mais aussi neige, les sports d'hiver et les feux de foyer. Les élèves de première, deuxième et troisième années nous ont fait de beaux flocons de neige.



Les gagnants

Roxanne Gravel, m
Nathalie McGlynn,
Michelle, premi
Darren, deuxièm
April, troisièm
Jeff, quatrième an
Kevin, quatrième
Neal Green, cinquième
Maude Prince, sixièm
Dawn Stilwell, septiè
Joseph Barnaby, s
Grant Carey, hui

Prix des
Un T-shirt

...co-pages

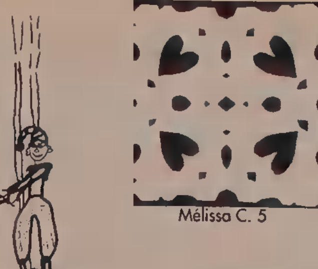
...de novembre :

...iver

...de cette tempête
...aternelle, Allain St-Cyr
...première année, Allurut
...ère année, Sissons
...e année, M.H.H.S.
...e année, Sissons
...née, Camsell St-Paul
...e année, M.H.H.S.
...e année, Camsell St-Paul
...ne année, Allain St-Cyr
...ème année, W. MacD.
...eptième année, J.B.T.
...tième année, Allurut

...gagnants
...de L'Aquilon

Anthony C. 5



Jason M. 7e

Mélissa C. 5



Neal G. 5

Notre région, le Grand Nord, est réputée pour son hiver long et rigoureux. Il ne faut pas oublier cependant que c'est ici que l'on peut pratiquer le plus longtemps les sports d'hiver. Les élèves de quatrième, cinquième et sixième années ont fait également des flocons de neige mais en y ajoutant quelques commentaires.

Willie Mac. 5





Rhiana B. 5

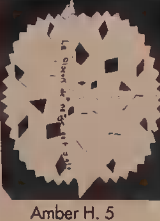
J'aime la course à chien. Les chiens sont très bandons la course

Darcy Sale William Mac 7B.1



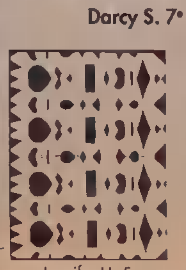
Darcy S. 7e

Lindsey 4



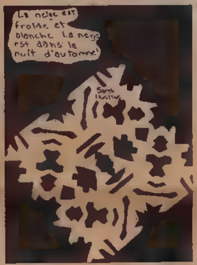
Amber H. 5

Shawna C. 5



Jennifer H. 5

Aaron J. 5



Sarah H. 4

Kevin 4



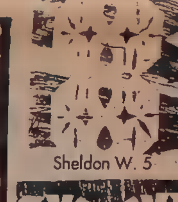
Sacha B. 5



Burgess 5



Hayley R. C. 5



Sheldon W. 5

...s W. 4



Jeff 4

Janine 4

Nous allons en traineau à chiens.

Joseph B. 7e



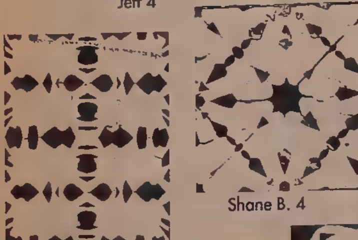
Michelle G. 5

Jennifer S. 5



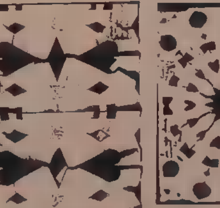


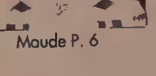
Tina C. 6



Kris A. 4

Shane B. 4





Maude P. 6

Cristi F. 6

Marcena B. 6



Jessica H. 6

Steven S. 4

...e septième et huitième années nous ...ent leurs sports d'hiver favoris.



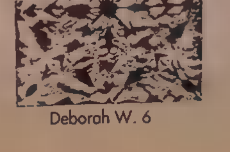
Shona B. 6

Jennie R. 6



Leah 6





Deborah W. 6

Kailey G. 6





Craig M. 6

Soit dit en passant

(Source APF)

Manitoba: entente Canada/ communauté

Le gouvernement canadien et celui du Manitoba ont signé une entente-cadre qui prévoit une collaboration dans le domaine des langues officielles entre les deux gouvernements. L'entente couvre une période de cinq ans se terminant le 31 mars 1995 et est renouvelable pour cinq autres années de sorte que les Franco-Manitobains peuvent planifier leurs besoins pour des services en français d'ici à l'an 2000.

Puisque l'entente-cadre est rétroactive au 1er avril 1990, ce n'est pas avant l'an prochain que les Franco-Manitobains sentiront les premiers effets de cette nouvelle entente fédérale-provinciale.

L'entente-cadre ne prévoit aucun engagement financier. Les deux gouvernements devront donc s'entendre à chaque année sur les initiatives et les activités qui seront financées en vertu de l'entente, après des consultations avec la communauté franco-manitobaine.

Le soldat canadien face aux langues officielles

Le ministère de la Défense nationale a normalisé arbitrairement les notes de passage des tests de connaissances linguistiques de ses militaires, de façon à ce que le pourcentages d'échec soit égal chez les Anglophones et chez les Francophones.

Cette étonnante information est contenue dans le 10e rapport du vérificateur général Kenneth Dye, qui constate que le programme d'enseignement des langues officielles des Forces canadiennes ne repose pas sur des politiques claires et des objectifs mesurables.

Selon le vérificateur général, il manque présentement 19 300 Anglophones bilingues. Au rythme actuel de la formation, dit M. Dye, il faudra 40 ans pour pallier à cette pénurie ! En fait, le programme d'enseignement a été conçu pour offrir une formation de base à un grand nombre de candidats, plutôt que pour amener un plus petit nombre au niveau de compétence linguistique nécessaire pour combler un poste bilingue.

Une Commission d'étude de plus

D'ici quelques semaines, les Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick pourront compter sur une nouvelle Commission d'étude afin de redéfinir la place de l'Acadie à la suite de l'échec de Meech

Quelque quarante représentants d'organismes acadiens réunis à l'occasion du Forum de concertation des organismes acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick, ont convenu qu'il existait un besoin pour une autre commission d'étude. Le Nouveau-Brunswick du premier ministre Frank McKenna a déjà mis sur pied sa propre commission sur l'avenir constitutionnel de la province.

Les objectifs de la commission sur la politique acadienne ne sont pas très définis. Ils seront déterminés par un comité du suivi.

Tenant compte des recommandations émises au cours du forum, ce comité, formé de sept membres d'organismes sectoriels, établira prochainement la structure, les mandats et les échéances de la commission.

Transmission de la culture et assimilation

Ne pas en rejeter la responsabilité sur la femme

OTTAWA (APF)

Les femmes canadiennes-françaises ne veulent pas être les seules responsables de la transmission de la culture à leurs enfants. Et elles attendent désespérément le jour où elles pourront partager cette tâche.

«La transmission de la culture, c'est une responsabilité qu'on veut partager avec notre conjoint, avec notre famille, depuis au moins quinze ans» lit-on dans le mémoire présenté à la Commission nationale d'étude sur l'assimilation (Vision d'avenir), par la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises (FNFCF).

Les femmes ne veulent plus être considérées comme les principales responsables de la transmission de la culture. Elles aimeraient aussi transmettre à leurs filles un plus grand sens de l'autonomie et un sens de l'engagement. Le problème, dit la FNFCF, c'est que les communautés francophones ne reconnaissent pas le travail des femmes à sa juste valeur et voient d'un mauvais oeil le rôle grandissant des femmes dans les communautés francophones. Dans certaines communautés, le mot «féministe» est une accusation et un reproche, se plaint la FNFCF. Le malaise est tel, que dans certaines communautés francophones isolées, on accuse même les femmes de prendre l'emploi des jeunes.

Loi sur les langues officielles

Le gouvernement fédéral dépose enfin ses règlements

OTTAWA (APF)

Plus de deux ans après l'entrée en vigueur de la Loi sur les langues officielles, le gouvernement a finalement déposé à la Chambre des communes son avant-projet de règlement sur les communications et les services dans les langues officielles.

En vertu de cet avant-projet, 96% de la minorité anglophone du Québec et 92% de la minorité francophone hors Québec recevront des services gouvernementaux dans les deux langues officielles.

Pour définir la demande importante de services en français et en anglais dans un bureau fédéral, et pour offrir ces services au plus grand nombre de Canadiens, le gouvernement a dû jouer avec sa calculatrice, et proposer un ensemble de règles assez complexes, qui reposent sur la taille et la proportion du groupe minoritaire d'une région désservie.

Si le gouvernement ne propose pas une seule règle pour les services dans les deux langues officielles, c'est parce que les Francophones hors Québec sont moins dans les grands centres urbains que les Anglophones. Au Québec, 86% des Anglophones vivent dans les grandes régions urbaines. Les hors Québec sont plus concentrés dans les petites villes et les aires rurales dans une proportion de 58%.

Le Grand Nord

Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest où la population francophone est trop petite et trop disséminée pour bénéficier des calculs démographiques, la minorité pourrait uniquement obtenir les services dans sa langue au bureau prinicpal des institutions fédérales dans le Grand Nord.

Les grands centres urbains

Dans les grands centres urbains d'au moins 100 000 habitants, il faudra que la minorité compte au moins 5000 personnes, pour que les bureaux des institutions fédérales offrent des services dans les deux langues officielles. Si l'institution a plusieurs bureaux, les services dans les deux langues dans une proportion de bureaux au moins égale à celle de la minorité, et en tenant compte de la répartition des membres de la minorité. Dans tous les cas, au moins un bureau devrait offrir ses services en français.

Dans les grands centres urbains où la minorité compte pour moins de 5000 habitants, les services dans les deux langues seraient offerts à un bureau des services tels que désignés comme suit : Bureau de poste, Centre d'emploi, Sécurité du revenu, Impôt, et Secrétariat d'État. De plus, tout bureau dont l'aire de service comprend une minorité d'au moins 5000 personnes devrait offrir des services dans les deux langues. De tels services devraient également être fournis dans tous les autres bureaux si la demande correspond à au moins 5% de la demande globale annuelle.

Petites villes et campagne

Dans les petites villes ou les régions rurales, où sont concentrés 58% des Francophones hors Québec, les règles sont relativement souples.

Si la minorité compte au moins 500 personnes et représente moins de 5% de la population totale, les comunications et les services devront se faire dans les deux langues officielles. Si la minorité représente 30% ou plus de la population, tous les bureaux devront alors offrir des services dans les deux langues.

Si la minorité compte au moins 500 personnes et représente au moins 5% de la population, des services dans les deux langues seront offerts au Bureau de poste, au centre d'emploi, à la Sécurité du revenu, à l'Impôt, à la GRC, et au Secrétariat d'État. Si la demande correspond à au moins 5% de la demande globale annuelle, les services dans les deux langues pourront aussi s'étendre à d'autres types de bureau.

Ces mêmes services seraient également offerts lorsque le bureau est situé dans une municipalité, une petite ville, où une région rurale comptant entre 200 et 500 personnes de la minorité, que cette minorité représente au moins 5% de la population globale, et que la demande globale annuelle dans la langue de la minorité est de 5%.

Si la population de langue officielle a moins de 200 personnes, mais qu'elle représente quand même au moins 5%, elle aura droit à des services dans les deux langues, si au moins 5% de la demande globale annuelle est faite par la minorité.

Les voyageurs

Les voyageurs auraient des services dans les deux langues officielles dans les principaux aéroports où l'affluence est d'au moins 1 million de passagers par an.

Les gares ferrovaires devraient également offrir des services dans les deux langues à partir du moment où la minorité est d'au moins 5000 personnes dans le cas des régions métropolitaines, ou, dans le cas des petites localités, d'au moins 500 personnes représentant 5% de la population totale.

Quelques sept gares fédérales de traversiers situées dans les provinces maritimes accueillant plus de 100 000 passagers par an, devront aussi offrir des services dans les deux langues.

Il ne serait pas néecessairement obligatoire d'offrir des services dans les deux langues au cours des trajets d'Air Canada, de Via Rail, et de Marine Atlantique.

Dans le cas d'Air Canada, les services seraient offerts dans les deux langues officielles pour les voyages vers/de la capitale fédérale, Montréal, Moncton, un aéroport situé en Ontario, au Québec ou au Nouveau-Brunswick.

Via Rail offrirait des services dans les deux langues dans ces trois provinces, ainsi que sur les trajets transcontinentaux.

Dans le cas des messages et de la signalisation qui touchent la santé et la sécurité à bord des avions, trains et traversiers, ils seraient toujours dispensés dans les deux langues, peu importe la demande.

Les réactions

La Fédération des Francophones hors Québec (FFHQ) et le Commissaire aux langues officielles ont accueilli avec satisfaction le dépôt de la réglementation.

«L'accouchement a été long et pénible, mais nous avons là au moins une réaffirmation de l'engagement du gouvernement envers la dualité linguistique du pays», a déclaré le président de la FFHQ, Guy Matte.

Quoique généralement satisfaite, la FFHQ a quand même l'intention de faire des suggestions pour «bonifier» certaines parties de l'avant-projet de loi. «Dans la pratique, chez Air Canada, ils offrent présentement des services qu'ils ne seraient plus obligés d'offrir».

Le Commissaire aux langues officielles trouve «généralement acceptable» le système proposé par le gouvernement, même s'il estime que le projet donne moins de droits que les directives actuelles. En outre, M. Fortier souhaite des précisions quant à l'obligation d'utiliser la presse de la minorité. Au moins, dit le Commissaire, les nouvelles normes seront appliquées obligatoirement.

D'Iberville Fortier rappelle que ce projet ne constitue que la première tranche de la réglementation, et il invite le gouvernement à déposer «sans aucun retard» les règlements qui porteront sur la langue de travail et la participation équitable des deux groupes linguistiques au sein des institutions fédérales.

La réglementation proposée doit maintenant franchir diverses étapes avant son adoption finale, et vu la lenteur des processus législatifs, elle n'entrera en vigueur qu'un an plus tard, donc pas avant 1992.

Arctique de l'Est



Voilà à quoi rêvent les gens d'Iqaluit, à un arbre... même gelé !

Les francophones en affaires

Franchement meilleur prix !

Faire du lait sans vache

Kim Ouellette

IQALUIT - C'est en 1969 que M. Yvon Blanchette débarque pour la première fois dans ce petit village nordique qu'on appelait à l'époque Frobisher Bay. Arrivant de Granby au Québec, M. Blanchette travaillait pour la compagnie Bell Canada et n'avait aucune idée à l'époque, qu'il demeurerait à Iqaluit pour y ouvrir une entreprise et aussi pour y devenir un jour le maire.

En 1973, il met sur pied, avec son partenaire Jacques Belleau, une laiterie qu'il appelle *Baffin Island Canners*. «Quand j'ai vu le prix du lait ici, j'ai eu l'idée d'ouvrir une laiterie parce que ça n'existait pas. Je sais qu'il y en a déjà eu une à Rankin Inlet, mais elle n'avait pas très bien fonctionnée», se souvient M. Blanchette.



Les fiers propriétaires de la Baffin Island Canners: Marco Blanchette et son père Yvan, également maire d'Iqaluit.

M. Blanchette offre donc du lait en poudre reconstitué ainsi que toute une ligne de produits laitiers. Il produit son lait au chocolat, sa crème glacée et plusieurs jus de fruits différents qu'il vend à meilleur prix que ceux venant du sud. «Les gens s'habituent vite au goût de notre lait et de nos produits car ils contiennent les mêmes protéines et toutes les vitamines nécessaires», explique M. Blanchette.

La laiterie est présentement opérée par M. Blanchette et son fils Marco. Déjà, on pense à grossir l'entreprise en offrant d'autres produits alimentaires. «Nous vendons déjà de la nourriture pour plusieurs restaurants en ville. Nous aimerions offrir ce même service, mais en plus petite quantité, aux gens d'ici», déclare fièrement M. Blanchette.

Baffin Island Canners offre déjà à sa clientèle une grande quantité de légumes congelés, de viandes et de fromages. Éventuellement, on y trouvera du pain, des fruits et des légumes frais. «Le prix de la nourriture est tellement élevé ici, qu'on aimerait bien pouvoir l'offrir à meilleur marché», nous dit M. Blanchette.

Les propriétaires attendent une machine qui leur permettra de faire du fromage cottage et du yogourt. De plus, sous peu, elle offrira de la crème glacée, du lait et des jus en portions individuelles.

«C'est tout un défi à relever, remarque M. Blanchette, car étant donné les distances et le coût élevé du cargo, on ne pouvait vraiment pas, se permettre de produire du lait autrement qu'en poudre. Personnellement, depuis que je bois notre lait, j'ai de la difficulté à boire celui venant du sud».

Les affaires vont bien mais ça n'a pas toujours été facile. «À un moment donné, le lait sûrissait très vite et je ne pouvais pas en trouver la raison. J'ai pratiquement démonté toute mes machines pour trouver le problème, mais tout me semblait en bon ordre. Je crois que c'était peut-être l'eau de la ville qui, à un certain moment, n'était pas d'aussi bonne qualité, car je n'ai jamais eu ce problème par la suite. Malheureusement, cela a entraîné une perte de clients», rapelle M. Blanchette.

Toute entreprise connait des hauts et des bas. Pour le moment, *Baffin Island Canners* semble vouloir prendre de l'expension en offrant une gamme de nouveaux produits. Yvon Blanchette est très optimiste, car il croit en la qualité de ses produits.

M. Blanchette se tient donc occupé en opérant son entreprise tout en cumulant les fonctions de maire d'Iqaluit. C'est un bonhomme fort sympathique qui met du coeur dans son travail. D'ailleurs, c'est probablement la raison pourquoi il réussit si bien au sein de sa communauté.

Arctique de l'Est

Le comité de parents tient ses élections

Diane Houle ré-élue présidente

Kim Ouellette

IQALUIT - Le comité de parents francophones d'Iqaluit a tenu ses élections annuelles le 6 novembre dernier au centre communautaire de l'A.F.I. L'Aquilon a communiqué avec Mme Diane Houle pour en connaître les résultats.

Mme Houle a été ré-élue au poste de présidente. Le nouveau comité exécutif se compose en plus de : Claude Bergeron à la vice-présidence, Lucie Lachance à la trésorerie, Sylvie Bourbonnière et Sylvie Drouin au poste de secrétariat, et enfin Huguette Robitaille, à la coordination des activités para-scolaires.



Diane Houle, présidente du comité des parents francophones d'Iqaluit

Cette année, le comité veut mettre l'accent sur les activités parascolaires, la participation des parents, en plus de faire en sorte que le professeur de français de l'école Nakashook puisse bénéficier des services d'une assistante. «Nous aimerions que l'école embauche une assistante pour le professeur car elle est tellement chargée de travail qu'elle ne peut pas toujours donner toute l'attention que méritent les élèves», explique Mme Houle.

La présence d'une assistante est d'autant plus nécessaire en raison des classes multi-niveaux. En effet, on peut retrouver dans une même classe, des élèves de première et de deuxième année. «Les élèves de première et de deuxième année demandent beaucoup plus d'attention que ceux de troisième année. Le professeur se retrouve donc avec la classe qui accueille le plus grand nombre d'élèves. De plus, ces élèves sont les moins autonomes car ils ne savent pas encore lire. Avec une assistante, le professeur pourrait déléguer certaines de ses tâches afin d'équilibrer l'enseignement de ses matières», indique Mme Houle.

L'enseignement du français langue première et celle des mathématiques en français cette année a causé une surcharge considérable de travail pour le professeur. Le besoin d'une assistante se fait véritablement sentir», insiste Mme Houle. Le comité rencontrera le directeur de l'école Nakashook, Monsieur John Clay, dès la semaine prochaine pour discuter de cette question.

Le nouveau comité semble très dynamique et devient de plus en plus autonome. «Nous voulons que les enfants francophones d'Iqaluit puissent bénéficier d'une éducation de qualité en ce qui a trait à l'enseignement de leur langue maternelle. C'est là notre but principal et c'est aussi la raison de l'existence de notre comité», conclue Mme Houle.

Service d'alerte météorologique

Environnement Canada prend de l'avance

Kim Ouellette

IQALUIT - Le ministre fédéral de l'Environnement, Robert de Cotret, a annoncé à Edmonton le premier novembre dernier, que 19 communautés de l'Arctique pourront désormais bénéficier d'un tout nouveau service d'alerte météorologique.

Les gens demeurant dans presque toutes les localités des T.N.-O. seront alors prévenus 12 à 24 heures à l'avance avant que ne surviennent des phénomènes météorologiques menaçants, comme les blizzards, les vents violents et les précipitations fortes.

Sachant que les blizzards sont plus fréquents dans le centre et l'est de l'Arctique, ce nouveau service aidera les gens à mieux se préparer. Un blizzard peut parfois durer plusieurs jours et pour la plupart des communautés, ce sera fort pratique d'être au moins en mesure de prévoir sa venue.

On peut penser notamment au service d'aqueduc. Dans bien des communautés de l'est, incluant Iqaluit, plusieurs maisons n'ont pas accès à un système d'eau courante. Ces habitants pourront désormais se faire des provisions d'eau en sachant à l'avance qu'un blizzard s'attaquera à leur village.

Afin d'obtenir encore plus de détails à ce sujet, L'Aquilon a rencontré Yves Landry, chef de service du bureau météorologique d'Iqaluit. Ce dernier explique le processus utilisé pour rejoindre les communautés dans un tel cas d'urgence.

«Dans un premier temps, c'est le centre de prévision à Edmonton qui fait et émet les bulletins d'alertes météorologiques. Par la suite, chaque bureau diffuse la nouvelle dans sa zone de responsabilité», dit-il.

Il y a cinq bureaux de l'environnement atmosphérique désservant les communautés des T.N.-O., soit : Churchill au Manitoba, Inuvik et Yellowknife dans l'Ouest de l'Arctique, ainsi que Resolute Bay et Iqaluit dans l'Est de l'Arctique. Ces bureaux ont donc comme tâche d'avertir les autorités concernées pour chaque village.

M. Yves Landry, chef de service du bureau météorologique

Les bureaux de météo font équipe avec l'organisation des Mesures d'Urgences dans de telles circonstances. «Nous leur envoyons les bulletins par facsimilé et de là, ils avisent les autorités compétentes dans chaque communauté», explique M. Landry, ils aviseront les médias d'information, mais également le maire, ou un officier de la GRC ou une personne étant en mesure de diffuser l'information de façon très rapide à l'intérieur de son village».

Ce service sera certes grandement apprécié car les mauvaises conditions météorologiques peuvent souvent prendre les gens au dépourvu lorsqu'ils ne sont pas avisés à l'avance. De plus, elles créent des situations dangereuses. Avec un climat comme celui de l'Arctique, ce service est une nécessité pour le bien-être et la sécurité de ses habitants.

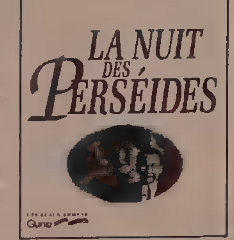
Ce nouveau service d'alerte météorologique sera dispensé aux collectivités suivantes: Arctic Bay, Nanisivik, Arviat, Broughton Island, Clyde River, Gjoa Havec, Grise Fiord, Hall Beach, Igloolik, Holman, Lake Harbour, Pangnirtung, Paulatuk, Pelly Bay, Pond Inlet, Resolute Bay, Sachs Harbour et Spence Bay.

Erratum

L'A.F.I. tient à souligner qu'une erreur s'est glissée dans son calendrier 1991. Dans la page du mois de juillet, pour l'annonce publicitaire de *Coman Arctic Galleries Ltd.*, le numéro de téléphone devrait être 979-0222.

L'Aquilon à Iqaluit, c'est Kim Ouellette (819) 979-6325 C.P 692 XOA OHO

LE PLAISIR DE LIRE



Prix Robert-Cliche
La nuit des perséides
Jean-AlainTremblay
Editions Les Quinze
Collection Les Beaux Romans

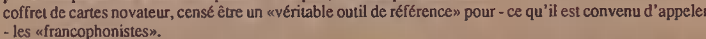
Que Jean-Alain Tremblay reçoive un prix littéraire à la sortie de son premier roman est sûrement une indication de la mesure de son talent.

Bien plus qu'une simple histoire d'amour entre un Anglophone et une Francophone, *La nuit des Perséides* raconte, le temps d'une descente en goélette le long du Saguenay, la lutte héroïque d'un village québécois au début du siècle pour survivre dans la dignité face à une nature hostile et à une économie entre des mains étrangères.

La prose limpide et sobre de l'auteur contribue à mettre en relief la nature simple et chaleureuse des personnages qui s'acharnent à la besogne. Si ce livre sincère et attachant suscite l'émotion du lecteur, c'est peut-être parce qu'il fait appel à la mémoire collective des Québécois et peut-être aussi parce que la lutte pour la survie de la race et de la culture québécois fera pour toujours partie de son histoire.

Une initiative salutaire mais décevante
Atlas de la francophonie
Groupe de recherche en géolinguistique de l'Université Laval
Co-édition La liberté/Frison-Roche

Incontestablement, l'*Atlas de la francophonie* est une première dans le monde de l'édition internationale de langue française. Il n'en demeure pas moins que cette somme de travail a de quoi susciter une déception à la mesure des attentes à l'égard de cette initiative salutaire. Ce qu'on attendait de ce partenariat entre les éditions La liberté (du Québec) et Frison-Roche (de France), associées pour servir les géolinguistes de la fameuse Université Laval (Québec), c'était quelque chose de plus étoffé et de plus fin que cette grosse chemise cartonnée dont les cartes frappent par le simplisme de leur conception. Au départ, il était question d'un coffret de cartes novateur, censé être un «véritable outil de référence» pour - ce qu'il est convenu d'appeler - les «francophonistes».



Le seul document qui puisse retenir l'attention est le livret présentant successivement les racines du français, le français comme langue première ou seconde, son statut juridique, et la communauté multi-ethnique qu'est la francophonie.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

LE PLAISIR D'ENTENDRE

Un poète moderne
Menteur
Jean Leloup
Producteur et directeur artistique: Michel Bélanger
Audiogram

Le menteur de Jean Leloup nous entraîne dans l'univers d'un citadin qui explore toutes les facettes de la ville et qui jette sur les gens et les situations un regard moqueur, mais aussi rempli de tendresse

Toutes les paroles et les musiques des chansons sont de Jean Leloup, ce qui donne à l'album un ton et un propos cohérent qui retient l'auditeur.

Il lui arrive de verser dans l'humour noir. Dans sa chanson *Laura*, en particulier, ses images percutantes frappent l'imagination. L'auditeur s'imagine bien Laura discutant de chiffons au téléphone avec son amie Simone pendant que le voisin en pleine crise de désespoir se suicide en hurlant «Laura,Laura». Ou encore dans sa chanson *Cow Boy* , où il règle ses comptes avec les avocats, (qu'il appelle «la bande des papiers à signer)», salue le combat de l'artiste au gré d'une musique rythmée.

Les airs sont tantôt jazzés, tantôt lents et parfois carrément rock.



Un rock très parisien
Veuillez rendre l'âme (à qui elle appartient)
Noir désir
Distribution : Polygram

Un rock très parisien, c'est-à-dire sans fioriture et plutôt sombre : voilà à quelle espèce musicale appartient le groupe Noir désir. Une musique et des paroles noires comme le désir de suicide *(Joey)* ou même de meurtre *(La chaleur)*, celui d'une vie nocturne démentielle *(Les écorchés)*, et ainsi de suite. Les textes nous apparaissent sophistiqués ; ne soyez donc pas étonné(e) si leur portée sémiologique vous échappe plus ou moins... *Le fleuve* est, à cet égard, très révélateur :

[...] Comme elle est belle, la ville et ses lumières pour les fous
Celui qui veut, il la découpe en tableaux
Le rythme des horloges qui pourrissent
Y'a là-bas cette fille qui enfle sa jupe
Ouverte comme une corolle en suspens [...]

Notons que le trio a produit trois morceaux en anglais, sans doute pour ne pas donner l'impression d'être trop «franco-français» (une crainte typique chez les artistes français).

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec



LES ANGLICISMES

Quelques exemples de certains anglicismes que nous utilisons couramment dans le langage quotidien sans savoir qu'ils en sont. Ces exemples sont tirés du livre «Corrigeons nos anglicismes» de Jacques Laurin, professeur et linguiste québécois.

Freezer et congélateur

Voici deux termes qui créent une certaine confusion. En effet, le mot freezer est acceptable en français mais dans un sens plus restreint que l'expression américaine équivalente.

Nous utilisons un **réfrigérateur** et, parfois, un **congélateur.** Le **congélateur** est l'appareil servant à la congélation des aliments mais ce terme peut aussi servir pour désigner le compartiment du **réfrigérateur** servant à congeler les aliments. Pour éviter la confusion, le français a emprunté à l'américain le mot **freezer** pour désigner ce compartiment.

-J'ai mis la glace dans le **freezer.**

-J'ai acheté une grande quantité de viande de boeuf que j'ai placée dans le **congélateur.**

Fixture, fuse et pantry

Le mot anglais **fixture** est très employé à la maison.

La langue française a cependant un terme pour désigner les appareils d'éclairage fixés au mur, il s'agit des **appliques.**

-Les **appliques** de la maison sont à remplacer.

Le mot **fuse** se traduit par **fusible** (ou **les plombs**) et c'est un nom masculin.

-J'ai besoin d'un **fusible**

Tout en parlant de la **pantry**, on se demande si l'on doit dire armoire ou comptoir.

Il faut dire **armoire** au lieu de **pantry** (qui signifie un garde-manger en anglais) et de **comptoir** (qui se rencontre uniquement dans les commerces).

-Poses le sucrier sur l'**armoire** de la cuisine.

-Rends-toi au **comptoir** des appareils électriques pour y acheter un fusible et une nouvelle applique pour le salon.

Set

Le mot set existe en français mais signifie uniquement une manche d'un match de tennis, de ping-pong ou de volley-ball. Dans les autres cas, il s'agit d'un anglicisme :

-Le **mobilier (ou ameublement)** de chambre
-Un **service** de vaisselle
-Une **batterie** de cuisine et non un set de chaudrons
-Un **jeu**, un **coffre** ou une **boîte** d'outils
-Un **jeu** de clés

Cette chronique a été rendue possible grâce au gouvernement du Québec

Avis publics - Appel d'offre - Offre d'emploi



Transport Canada / Transports Canada

Appel d'offre
Concession d'une boutique de cadeaux Aéroport de Yellowknife

Les soumissions doivent être adressées au Directeur régional, Services de sous-traitance, Transports Canada, Canada Place, 12ᵉ étage, Zone 2, 9700 ave. Jasper, Edmonton, Alberta, T5J 4E6 et devront porter la mention: «Gift Shop Concession» Stage 1

Les soumissions devront parvenir à nos bureaux avant le 12 décembre 1990 à 14h (heure de l'Ouest).

L'offre concerne la possibilité de fournir aux voyageurs un service de boutique de cadeaux à l'édifice de l'aérogare de l'aéroport de Yellowknife, Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest. La durée du bail est de trois (3) ans et pourra être prolongée par le ministère pour deux (2) années supplémentaires.

Cette offre sera menée en deux étapes. La première étape exige des soumissionnaires de soumettre, entre autres choses, une proposition opérationnelle. Les soumissionnaires dont l'offre sera jugée acceptable par Transports Canada seront invités à passer à la deuxième étape du processus. Les soumissionnaires éligibles seront avisés par courrier recommandé avant le 22 janvier 1991 à 14h (heure de l'Ouest) pour qu'ils puissent soumettre leurs soumissions en deuxième étape.

Les personnes intéressées peuvent obtenir les documents de soumission auprès de:

M. Robert Barradell
Directeur d'aéroport
Transport Canada
Boîte 548
Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N4
Téléphone: (403) 873-4680

Une séance d'information à l'intention des soumissionnaires sera tenue le 22 novembre 1990 à 10h00, à la salle de réunion de l'aéroport située dans l'édifice de l'aérogare de l'aéroport de Yellowknife, T.N.-O.

Les soumissions doivent être soumises sur les formulaires fournis par Transports Canada et dans les enveloppes prévues à cet effet. Les soumissions tardives seront rejetées et retournées non-ouvertes à l'expéditeur.

Le ministère se réserve le droit de n'accepter aucune soumission.

Canada

CRTC — Avis public — Canada

Nouvelle approche à l'égard des émissions de télévision

OTTAWA/HULL - Les projets de modification à la politique en matière d'émissions locales que le CRTC a annoncés aujourd'hui devraient se révéler un grand incitatif pour les radiodiffuseurs et leur permettre de jouir d'une plus grande souplesse pour mettre en commun leurs ressources dans le cadre de projets en collaboration, de coproductions et d'autres formes d'associations innovatrices (Avis public 1990-95). La politique révisée entrerait en vigueur le 1er septembre 1991. Le projet de politique réaffirme son engagement à l'égard du reflet des gens et des localités desservis par les télédiffuseurs dans tout le pays. Toutefois, le Conseil imposera des mesures quantitatives à l'égard des émissions de nouvelles seulement. Cette nouvelle approche devrait augmenter [illegible] qualité des émissions de catégories sous-représentées comme les dramatiques, les émissions de variétés,de musique et de danse, les documentaires et les émissions pour enfants. Le Conseil continuera d'exiger des requérantes qui demandent des licences de télédiffusion de décrire en détail comment, dans leur grille-horaire, elles tiennent compte des besoins et des préoccupations des localités qu'elles desservent. Lors du renouvellement des licences, les stations continueraient d'être évaluées en fonction du degré de satisfaction des besoins locaux. Une incapacité de satisfaire les besoins légitimes de la collectivité pourrait amener le CRTC à songer à imposer des conditions de licence précises selon chaque cas. La date limite pour la réception des observations du public est le 30 novembre 1990. Renseignements : Bill Allen, Directeur intérimaire des Communications ou André Campeau, Agent d'information, Services d'information du CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2, (819) 997-0313, ATS (819) 994-0423, Fax (819) 994-0218; ou à l'un de nos bureaux régionaux: 1809, rue Barrington, Pièce 1007, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3K8, (902) 426-7997, ATS (902) 426-6997; 275, avenue Portage, Suite 1810, Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3, (204) 983-6306, ATS (204) 983-8274; Complexe Guy Favreau, Tour de l'Est, 200 ouest, boul. René-Lévesque, Pièce 602, Montréal (Qué.) H2Z 1X4, (514) 283-6607, ATS (514) 283-8316; 800, rue Burrard, Suite 1380, Boîte 1300, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7, (604) 666-2111, ATS (604) 666-0778. Des copies de l'avis public sont disponibles au bureau régional du ministère des Communications, 55 est, ave. St-Clair, 9ième étage, Toronto (Ontario) M4T 1M2, (416) 973-8215.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

---

CRTC — Avis public — Canada

Décision 90-1060. **The National Broadcast Reading Service Inc.**, Toronto (Ont.), **La Magnétothèque**, Montréal (Qué.). APPROUVÉ - Licences visant l'exploitation de réseaux nationaux de programmation sonore en anglais et en français en vue d'offrir, par satellite, une programmation s'adressant aux aveugles, aux handicapés visuels ou aux personnes incapables de lire les imprimés pour des raisons physiques. Les licences expireront le 31 août 1995. «Vous pouvez consulter les documents du CRTC dans la «Gazette du Canada», Partie I; aux bureaux du CRTC; dans les bibliothèques de référence; et aux bureaux de la titulaire pendants les heures normales d'affaires. Pour obtenir copie de documents publics du CRTC, prière de communiquer avec le CRTC aux endroits ci-après: Ottawa-Hull, (819) 997-2429; Halifax, (902) 426-7997; Montréal, (514) 283-6607; Winnipeg, (204) 983-6306; Vancouver, (604) 666-2111.»

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

---

CRTC — Avis public — Canada

Le CRTC lance un appel d'observations au sujet du Rapport sur la mesure de la rentabilité de la télédistribution. Le CRTC a publié, pour fins d'observations publiques, un rapport intitulé «Mesures du taux de rendement et point de référence de rentabilité pour l'industrie de la télédistribution», rédigé pour le Conseil par M. Cleveland S. Patterson (Avis public 1990-97). Le rapport de M. Patterson fait suite à l'avis que le Conseil a publié le 15 mai 1990 au sujet des projets de modification à ses dispositions relatives aux tarifs de télédistribution (avis public CRTC 1990-53). M. Patterson a été chargé de : a) proposer et évaluer diverses méthodes permettant de mesurer la rentabilité de l'industrie de la télédistribution; b) de proposer des points de référence appropriés qui conviennent aux méthodes actuelles ou aux méthodes proposées d'établissement des niveaux de rentabilité; et, c) étudier la possibilité d'établir un point de référence qui serait une fourchette raisonnable de valeurs plutôt qu'un chiffre absolu. Les observations par écrit sur le rapport de M. Patterson doivent être déposées auprès du CRTC le 21 décembre 1990 au plus tard. D'ici à ce que le Conseil rende une décision définitive sur cette question, il continuera de mesurer la rentabilité de la télévision par câble principalement en fonction du taux de rendement des immobilisations nettes moyennes, avec un point de référence de 24%. On peut obtenir des exemplaires du rapport de M. Patterson en s'adressant aux Services d'information du CRTC à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous. Renseignements : Bill Allen, Directeur intérimaire des Communications, Services d'information du CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2, (819) 997-0313, ATS (819) 994-0423, Fax (819) 994-0218. Des copies de l'avis sont disponibles à nos bureaux régionaux et au bureau régional du Ministère des communications : 1809, rue Barrington, Pièce 1007, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3K8, (902) 426-7997, ATS (902) 426-6997; 275, avenue Portage, Suite 1810, Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3, (204) 983-6306, ATS (204) 983-8274; Complexe Guy Favreau, Tour de l'Est, 200 ouest, boul. René-Lévesque, Pièce 602, Montréal (Qué.) H2Z 1X4, (514) 283-6607, ATS (514) 283-8316; 800, rue Burrard, Suite 1380, Boîte 1300, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7, (604) 666-2111, ATS (604) 666-0778; Ministère des communications, 55 est, ave. St-Clair, 9ième étage, Toronto (Ontario) M4T 1M2, (416) 973-8215.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

---

CRTC — Décision — Canada

Avis public CRTC 1990-96. **APPEL DE DEMANDES DE LICENCES D'ENTREPRISES DE TÉLÉDISTRIBUTION ET DE DISTRIBUTION MULTIPOINT EN VUE D'ÉTENDRE LE SERVICE À DES LOCALITÉS NON AUTORISÉES À L'INTÉRIEUR DES PÉRIMETRES DE RAYONNEMENT DES CLASSES A ET B DES STATIONS DE TÉLÉDIFFUSION OFFRANT UN TROISIEME SERVICE DE TÉLÉVISION CANADIEN.** Le Conseil annonce qu'il est disposé à recevoir des demandes de licences de radiodiffusion visant l'exploitation d'entreprises de télédistribution ou de systèmes de distribution multipoint (SDM) ainsi que des demandes de modification des zones de desserte d'entreprises de réception de radiodiffusion en place, de manière à étendre le service par abonnement au moyen du câble ou du SDM à des endroits non autorisés à l'intérieur des périmètres de rayonnement des classes A et B des stations de télédiffusions qui offrent un troisième service de télévision canadien. Toute personne intéressée à soumettre une demande est tenue de déposer sa demande auprès du Conseil au plus tard le 31 janvier 1991. La documentation complète concernant cet avis ainsi que [illegible] demande peut être consultée au C.R.T.C., Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 Promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qué.) ; et aux bureaux régionaux du C.R.T.C. : Complexe Guy Favreau, Tour de l'Est, 200 ouest, boul. René-Lévesque, Pièce 602, Montréal (Qué.) H2Z 1X4. Suite 1380, 800, rue Burrard, Case postale 1300, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7. Pièce 428, 4ième étage, Barrington Tower, Scotia Square, Halifax (N.-É.) B3J 2A8. Édifice Kensington, 275, avenue Portage, Winnipeg (Man.) R3B 2B3. Les interventions doivent parvenir au Secrétaire général, C.R.T.C., Ottawa (Ontario) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le 31 Janvier 1991. Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter la direction des Audiences publiques du C.R.T.C. (819) 997-1328 ou 997-1027, ou les Services d'information du C.R.T.C. à Hull au (819) 997-0313, Fax : (819) 994-0218, ou aux bureaux régionaux de Montréal (514) 283-6607, Vancouver (604) 666-2111, Halifax (902) 426-7997, Winnipeg (204) 983-6306.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

---

En visite malgré lui

Un oiseau d'Australie à Inuvik

Jacques Sirois (biologiste)

Un puffin à bec fin a été trouvé dans un parc de stationnement à Inuvik, jeudi le 25 octobre. Bien que cela n'ait pas encore été confirmé, cela constitue probablement une première dans les T.N.-O.

Cet oiseau niche par millions, de novembre à mars, dans des terriers sur les îles côtières du sud-est de l'Australie. Il passe le reste de l'année au large dans les eaux du Pacifique Nord, jusque dans les mers de Béring et Chukchi. Il s'aventure parfois dans la mer de Beaufort. Il est particulièrement abondant à la fin de l'été dans le golfe d'Alaska. Il est observé de temps à autre sur les côtes de la Colombie-Britannique.



Tout semble indiquer que cet oiseau soit parvenu jusqu'à Inuvik depuis le golfe d'Alaska, poussé par la tempête qui a sévi dans les jours précédant le 25 octobre. Inuvik est à plus de 1000 km du golfe d'Alaska... Ce genre d'oiseau ne se retrouve jamais à l'intérieur des terres. Ils sont complètement adaptés à la vie en haute mer.

L'oiseau fut récupéré et soigné par Ilma Liepins, une résidente d'Inuvik. Il fut ensuite envoyé par avion à Yellowknife, où, après 24 heures sans avoir mangé, il fut jugé trop faible pour être envoyé à Vancouver où on l'aurait remis en liberté. Malheureusement, en dernier ressort, on a dû mettre fin à ses jours. Le spécimen sera envoyé au Musée national des Sciences naturelles à Ottawa.

Offre d'emploi
Le District scolaire no.1 de Yellowknife

Est à la recherche de professeurs pour les postes suivants:

1. Professeur de 4ᵉ année (pour le 7 janvier 1991)
2. Éducation spécialisée (18 février 1991)
3. Français langue seconde/ Éducation physique (1er mars 1991)

Ces postes sont à combler à l'école élémentaire Mildred Hall.

Les candidatures, les documents d'appui et les références doivent être reçus avant vendredi le 30 novembre 1990 à midi.

T.D. Keefe
Directeur
District scolaire no. 1 de Yellowknife
C.P. 788
Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N6

Chronique verte

Le projet Grande Baleine ou Baie James II

Jacques Sirois (biologiste)

Les résidents des T.N.-O. doivent-ils se préoccuper du projet Baie James II ? Est-ce là simplement un projet du Québec ou un projet d'intérêt national ? Avant de répondre à ces questions, voici quelques faits impossibles à ignorer si l'on s'intéresse à la protection de l'environnement du Nord canadien en général, et celui des T.N.-O. en particulier.

1.

D'abord, il y a eu le projet Baie James I sur la Grande Rivière dans le sud-est de la baie James. Il est encore difficile, voire impossible, de savoir quel a été l'impact de ce projet sur l'écosystème de la baie James.

2.

Maintenant, il y a le projet Grande Baleine, ou Baie James II, dans le sud-est de la baie d'Hudson. Ce projet est plus petit et en toute vraisemblance, devrait avoir un impact mitigé sur l'immense baie d'Hudson.

3.

On parle déjà d'un autre mégaprojet dans l'extrême sud-est de la baie James, le NBR ou projet de harnachement des rivières Nottaway, Broadback et Rupert. Comme on le sait, ces trois derniers projets sont patronnés par Hydro-Québec.

4.

Bientôt on entendra parler de plus en plus du projet Conawapa, sur le fleuve Nelson au Manitoba, dans le sud-ouest de la baie d'Hudson.

5.

Enfin, il y a fort à parier que dans un avenir rapproché l'Ontario annoncera au moins un projet de développement hydro-électrique de son côté de la baie James.

Qu'ont tous ces projets en commun? Ils affectent des cours d'eau tributaires importants du sud de la baie d'Hudson et de la baie James. Séparément, chacun de ces projets a ou aura des impacts importants mais relativement limités. Et alors, pourquoi s'inquiéter? Ensemble, leurs impacts cumulatifs risquent d'être sans précédent. Voici d'autres faits:

6.

La baie James et le sud de la baie d'Hudson constituent ni plus ni moins un estuaire maritime gigantesque et un habitat faunique d'importance internationale pour les oiseaux migrateurs et plusieurs espèces de mammifères.

7.

Certains printemps et automnes, des millions d'oiseaux migrateurs convergent et font halte dans ce vaste entonnoir migratoire. Des oiseaux qui traversent ou proviennent de plus de 40 pays fréquentent cette région.

8.

Une large proportion de ces oiseaux nichent dans les T.N.-O., jusqu'aux confins de l'Arctique de l'Ouest. Ce sont «nos» oiseaux.

9.

Il y a maintenant plus de vingt ans qu'on a commencé à modifier le milieu naturel dans cette région. Malgré cela, on ne connait toujours pas de façon globale l'importance des habitats côtiers et hauturiers des deux baies pour les populations d'animaux qui les utilisent.

Bref, on s'apprête à modifier des écosystèmes parmi les plus importants au pays et, semble-t-il, aucune stratégie de protection ou d'inventaire de faune coordonné entre le Québec, l'Ontario et le Manitoba n'existe jusqu'à ce jour. Ce qui devrait être un dossier national géré, animé ou coordonné par le gouvernement fédéral et ses ministères des Pêches et Océans et de l'Environnement est apparemment, jusqu'à ce jour, un fantôme.

La protection de ces baies est particulièrement importante pour les T.N.-O. car non seulement toutes les îles des deux baies font partie intégrante de notre juridiction mais aussi un nombre inconnu mais probablement considérable de nos oiseaux, mammifères et poissons dépendent de ces milieux pour leur survie.

Alors, faut-il se préoccuper du projet Baie James II ? Bien sûr mais en conjonction avec tous les autres projets prévus pour la région.

Est-ce un dossier national ? Bien sûr puisqu'il implique, du moins en théorie, cinq gouvernements. La protection des deux baies est un véritable défi pour la nation. Des solutions? Entreprendre au plus tôt des inventaires de la faune et des études d'impact coordonnés par le gouvernement fédéral, mais avec l'aide de toutes les juridictions concernées, dans l'ensemble du sud de la baie d'Hudson et de la baie James. Les milieux marins et estuariens, et non pas seulement les milieux terrestres et d'eau douce directement affectés par les barrages, doivent être étudiés et inventoriés sinon on risque de compromettre le futur d'une région entière dans l'ignorance la plus complète.

Il s'agit de suivre l'exemple du gouvernement provincial de l'Ontario qui a entrepris en 1990 un projet de trois ou quatre ans qui répérera les sites importants le long de ses côtes des baies James et d'Hudson, et les populations fauniques qui les fréquentent. Du côté du Québec, les nombreuses études écologiques d'Hydro-Québec en sont au début. Il est impératif que d'autres organismes que celui qui construit les barrages entreprennent des études indépendantes. Du côté du Manitoba et des T.N.-O., tout reste à faire. Il n'y a pas de temps à perdre. Il faut espérer que des études sérieuses et globales soient complétées avant l'an 2000. Entretemps, il faut souhaiter que le gouvernement fédéral se réveille. Ces études coûteront cher mais les conséquences d'un environnement nordique appauvri nous coûteront encore plus cher à long terme.

Au prochain numéro: Chronique météo avec Gilles Brien

P.O. S56059
University of Alberta
Edmonton, Alberta
T6G 2J8 1160192

L'Aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife 50¢ dans les Territoires C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 5 numéro 21, Samedi le 1er décembre 1990

Prix «André-Piolat» ...al de l'année

Souper-bénéfice de l'Association libérale du Western Arctic

Ethel Blondin lance un appel à l'unité canadienne

Au moment où le Canada connaît la pire crise d'identité de son histoire, le souper-bénéfice de l'Association libérale du Western Arctic a été l'occasion pour les partisans libéraux de réaffirmer leur foi dans l'unité canadienne.

Louise Doren

Devant la centaine de partisans libéraux réunis à l'hôtel Explorer à cette occasion, Ethel Blondin, députée libérale du Western Arctic a réitéré l'engagement de son parti à maintenir l'unité canadienne.

Unité remise en question, non plus seulement au Québec, mais partout au pays en raison de l'échec de l'accord du Lac Meech.

Pour Ethel Blondin, l'échec tient à ce que l'entente constitutionnelle que proposait Brian Mulroney donnait lieu à des interprétations diverses à travers le pays: «Comme membre de la Commission Charest, j'ai entendu deux juristes de grande renommée donner deux interprétations tout à fait différentes de l'entente». Pour elle, l'accord du Lac Meech était une proposition embrouillée, qui aurait laissé trop de latitude à certains dirigeants pour réformer la constitution canadienne à leurs fins.



Vu l'issue du premier débat, le processus doit reprendre à partir du début. «Cette fois, il ne peut y avoir d'erreur, dit-elle, le processus doit déboucher sur un véritable dialogue avec tous les Canadiens.

Les initiatives déjà engagées lui apparaissent peu prometteuses. Au sujet de la commission Campeau-Bélanger, elle a rappelé que cette Commission avait annoncé ses couleurs dès la première journée des audiences en déclarant «Nous ne négocions pas avec le Canada».

Selon elle, cette commission voit son rôle comme celui d'un forum chargé d'établir les bases d'un nouveau pays.

Le Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada, présidé par Keith Spicer, lui apparaît également comme un processus trop exclusif. «Jusqu'à maintenant,

Suite en page 2...

Plan de défense de l'Amérique du Nord

Opposition de la nation dénée à l'Accord du Norad

Alain Bessette

Le président déné , Bill Erasmus, s'est opposé au renouvellement de l'Accord de défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (l'accord du NORAD) lors de sa comparution devant le sous-comité des Affaires extérieures et du Commerce international. La nation dénée a été le seul groupe de l'extérieur de l'Ontario autorisé à comparaître devant ce sous-comité chargé de préparer le renouvellement de cet accord.

Selon M. Erasmus, au moment où il y a des changements importants dans les relations Est-Ouest et dans le désarmement, «il est crucial d'envoyer un message clair à l'Union Soviétique que la guerre froide est belle et bien terminée.»

Le président de la nation dénée a rappellé que celle-ci s'était toujours opposée au essais de missiles *cruise*, au vols en basse altitude et à la construction de nouvelles ba-

suite en page 2



La nouvelle journaliste de L'Aquilon, Louise Doren, affirme ne pas craindre les grands froids mais préfère tout de même la chaleur qui règne au 4918, 50e rue dans les nouveaux locaux de L'Aquilon, de la F.F.T. et bientôt de l'Association Franco-culturelle de Yellowknife

Feu vert d'Ottawa au délai dans la traduction des lois territoriales

Le débat soulève des points critiques pour l'avenir du Canada

À la Chambre des communes, les débats sur la modification de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest a tourné en confrontation de points de vue sur l'avenir du Canada et de la francophonie hors Québec.

Dominique Claudon

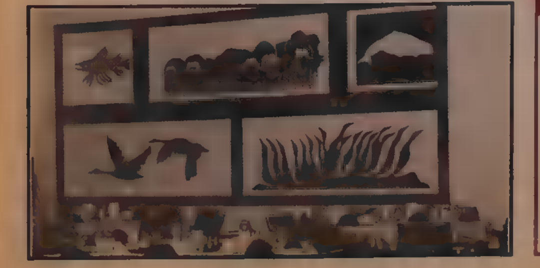
Comme on s'en doutait, le gouvernement territorial pourra disposer d'un délai supplémentaire pour achever la traduction des lois et textes de mise en œuvre. Lors des débats sur la modification de la loi fédérale sur les Territoires du Nord-Ouest, l'opposition a annoncé qu'elle ne s'opposait pas à l'adoption du projet de loi C-92 , qui accorde au gouvernement des T.N.-O. le délai du 1er avril 1992 pour traduire et faire paraître toutes ses lois et les documents y afférent.

Lors de la deuxième lecture du projet de loi le 23 novembre dernier, le gouvernement fédéral, par la voix de la secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice, a demandé aux libéraux et aux néo-démocrates de reconnaître l'urgence de la situation et de mettre de côté la politique partisane. Rob Nicholson a expliqué que le gouvernement des Territoires a besoin d'un nouveau délai à cause de problèmes techniques, et de la difficulté de recruter et de garder des traducteurs juridiques qualifiés. Si le pouvoir fédéral accepte le report supplémentaire, c'est, selon M. Nicholson, parce qu'Ottawa a reçu l'assurance que cela ne compromettra pas la prestation des services en français, prévue pour le 1er janvier 1991.

Au nom du caucus libéral, le député libéral d'Ottawa-Vanier a pris bonne note de «la bonne volonté du gouvernement des T.N.-O.», mais demande à Ottawa de se faire l'avocat de la communauté franco-ténoise auprès des autorités territoriales, au nom de «la responsabilité fédérale de promouvoir et de soutenir l'unité nationale». «Tout ce que demande la minorité franco-ténoise,

Suite en page 2...

Nature et culture



SOMMAIRE



Caricature
voir en page 4

Nos jeunes représentants à Vison d'avenir
voir en page 7

Suite de la page 1

Unité canadienne

les partis nationaux et les gens du Nord ont été exclus de cette consultation», a t-elle rappelé.

La député libérale a par ailleurs informé l'assistance qu'elle avait eu vent du fait que M. Spicer songe à nommer un représentant du Nord à la commission.

En ce qui concerne les enjeux de la prochaine élection fédérale au pays, Ethel Blondin n'a pas cherché à minimiser les problèmes auxquels fait face son parti.

En effet, l'avenir s'annonce assez sombre pour les libéraux. Les sondages indiquent que de plus en plus d'électeurs appuient les nouveaux partis, tels que le Bloc Québécois et le *Reform Party*. «Si les libéraux ne réussissent pas à faire élire des représentants dans l'ouest du pays, avertit Ethel Blondin, il ne pourra même plus prétendre être un parti national. L'insatisfaction des Canadiens envers les partis traditionnels est une chose sur laquelle nous devrons nous interroger. Dans un contexte où les sondages semblent indiquer que nous nous dirigeons vers un gouvernement minoritaire, chaque vote est important.»

Pour Ethel Blondin, il ne fait pas de doute que le parti libéral a un rôle à jouer pour remettre le Canada dans le bonne voie. «L'épanouissement et le bien-être de tous les Canadiens passent par le partage des ressources naturelles et par celui des valeurs sociales et économiques communes. C'est la vision du parti libéral et nous allons continuer à nous battre pour les valeurs qui ont fait du Canada la puissance internationale qu'elle est aujourd'hui»,a t-elle déclaré à l'assistance, qui ne lui a d'ailleurs pas ménagé ses applaudissements.

En ce qui concerne la présence d'un représentant du Nord à la Commission Spicer, un des plus fidèles partisans libéraux de la région, Richard Whitford, a proposé que le parti libéral recommande la nomination de Linda Sorensen à cette commission. Linda Sorensen est une partisane libérale bien connue dans l'Arctique de l'Ouest. Cette proposition a été faite au moment de la remise à Richard Whitfield d'une plaque souvenir en reconnaissance de son dévouement constant à la cause libérale.

Suite de la page 1

Feu vert aux T.N.-O.

c'est d'être consultée, impliquée lorsque le gouvernement met en place des services», a-t-il lancé.

D'après Jean-Robert Gauthier, la survie de la francophonie hors Québec est essentielle à celle du pays. «Si on perd les communautés francophones hors Québec, qu'est-ce que cela va donner d'avoir des Territoires qui sont bilingues, s'il n'y a personne pour se servir des lois, des services gouvernementaux ?».

C'est pourquoi il veut que le gouvernement fédéral donne aux Franco-Ténois «l'appui dont ils ont besoin auprès de leur gouvernement territorial» pour que la minorité officielle obtienne non seulement des services de santé (par exemple) dans sa langue, mais également le service de scolarisation en français, garanti par la constitution «depuis plus de huit ans déjà».

L'élu va jusqu'à se demander si le gouvernement des T.N.-O. sera en mesure de respecter l'obligation d'assurer les «services institutionnels et gouvernementaux» (notamment judiciaires) dès janvier 1991.

Fervent défenseur de la dualité linguistique, M. Gauthier n'a pas manqué de réagir à une déclaration d'Yves Beauchemin à la commission Bélanger Campeau. L'homme politique n'a pas apprécié que l'écrivain québécois renommé ait parler de «cadavre encore chaud» pour décrire la francophonie hors Québec.

«C'est avec un certain malaise que les députés anglophones de l'ouest du Canada et d'ailleurs interviennent à la Chambre pour défendre les droits des Francophones hors Québec», a fait remarquer, de son côté, le député néo-démocrate Ian Waddell. Et l'Inuk de poursuivre : «je ne dis pas que je le souhaite, mais il n'y aura plus de droits des Francophones hors Québec et le nouveau Canada sera unilingue si le Québec devient souverain». M. Waddell a d'ailleurs rappelé son attachement à «la vision d'Henri Bourassa et de Pierre-Elliott Trudeau [...], pas tant un Canada bilingue qu'un Canada où l'on respecte partout les droits des Francophones et des Anglophones». Ce qui implique l'extension «des droits des Francophones, même dans un territoire où ils ne représentent que 3% de la population et où la majorité est composée d'Autochtones».

Le dernier parlementaire qui ait profité du projet de loi C-92 pour faire part de sa vision du Canada a été Jean Lapierre, du Bloc québécois. En réaction aux propos de Jean-Robert Gauthier, il a déclaré que «donner le droit d'imprimer les lois d'une manière bilingue dans les Territoires du Nord-Ouest» n'est qu'un illusoire gage d'unité nationale. «Les ardeurs souverainistes des Québécois ne seront pas arrêtées parce qu'il y a un traducteur de plus dans les Territoires !», a-t-il ajouté.

L'ex-fédéraliste ne croit plus à cette «fiction juridique» qu'est le bilinguisme. «Pendant plusieurs années, j'ai cru que ce Canada légal pouvait devenir un Canada réel».

M. Lapierre laisse entendre que le Québec est bien placé pour devenir le foyer national de tous les Francophones du Canada : «Je dis à nos amis francophones hors Québec que le meilleur point d'ancrage qu'ils peuvent avoir, c'est un Québec souverain, un Québec francophone qui sera à ce moment-là une société vibrante de culture et de langue françaises. Nous serons toujours ouverts et accueillants envers ceux [...] qui veulent grandir, être élevés, instruits, et travailler en français».

Suite de la page 1

L'Accord du Norad

ses militaires dans le Nord, qui sont autant de conséquences de l'accord du Norad entre le Canada et les États-Unis.

Cet accord remonte à 1958, en pleine guerre froide, et a toujours été renouvelé depuis ce temps, la prochaine échéance étant pour 1991. Lors du dernier renouvellement, en 1986, la nation déné avait demandé que les différents projets militaires soient réévalués en fonction de leur impact environnemental et socio-économique.

«Malheureusement, remarque M. Erasmus, le ministère de la Défense nationale n'avait pas répondu et maintenant la nation dénée a été forcée de les amener en cour au sujet des vols en basse altitude et de la base militaire aérienne de Yellowknife.»

Semaine nationale de l'éducation

Le Collège de l'Arctique célèbre

Au cours de la semaine du 19 au 25 novembre, étudiants et professeurs des six campus du Collège de l'Arctique ont organisé des activités pour sensibiliser le public et les communautés à l'importance de l'éducation. Des journées portes ouvertes, des expositions, des projets communautaires étaient au nombre des activités qui ont marqué la semaine.

Louise Doren

Ces activités ont été organisées dans le cadre de la semaine nationale de sensibilisation à l'éducation. Plus de 700 collèges et institutions d'enseignement, représentant quelque 2 millions d'étudiants, ont participé à l'événement à travers le pays.

Le campus de Yellowknife du Collège de l'Arctique avait installé un kiosque d'information dans la promenade du *Centre Square*, où les passants pouvaient se renseigner sur les programmes et les activités du collège. Un déjeuner ethnique, le mercredi, a également été organisé pour fournir l'occasion aux étudiants et aux professeurs de faire connaissance et d'échanger dans une atmosphère informelle et chaleureuse. Le déjeuner a eu lieu dans les nouveaux locaux du collège, au 5e étage du Centre Square.



Étudiants et professeurs ont pu échanger dans une atmosphère chaleureuse lors du lunch ethnique du 21 novembre

Ailleurs, les étudiants ont organisé des activités aussi diverses que des *drum dances* au campus de Inuvik et des manifestations sportives à Fort Smith. Comme l'a souligné le président du Collège de l'Arctique, Mark Cleveland, à l'occasion d'une courte allocution de bienvenue à l'assistance réunie pour le déjeuner ethnique, il s'agit d'une institution unique en son genre au Canada. Sa spécificité tient à sa volonté de décentraliser l'enseignement qui est offert aux habitants des Territoires. En effet, le Collège de l'Arctique possède six campus situés à divers endroits à travers les Territoires. "Nous avons choisi d"aller vers les étudiants plutôt que d'obliger ceux-ci à se déplacer vers Yellowknife pour recevoir une formation", a déclaré Mark Cleveland.

Le Collège de l'Arctique offre une grande variété de programmes conçus spécialement pour répondre aux besoins spécifiques des différentes communautés. Les campus sont situés à Fort Smith, Inuvik, Iqaluit, Rankin Inlet, Cambridge Bay et Yellowknife. En plus des campus, le Collège de l'Arctique regroupe également une trentaine de centres communautaires de formation répartis un peu partout à travers les territoires.

Ethel Blondin et les revendications territoriales des Dénés/Métis

«Le gouvernement conservateur a failli à sa tâche!»

Louise Doren

«Dès la première fois où le gouvernement conservateur entame des négociations territoriales avec des autochtones, il manque son coup», déclare Ethel Blondin,.lors d'une entrevue accordée à l'Aquilon au cours du souper-bénéfice de l'Association libérale du Western Arctic, le 17 novembre dernier à Yellowknife. À son avis, la feuille de route du gouvernement libéral est bien supérieure à celle des conservateurs en matière de revendications territoriales autochtones.

«Dans le dossier très controversé des autochtones de la Baie James, par exemple, le gouvernement libéral a réussi à négocier une entente globale. Même si cette dernière n'est pas parfaite, elle a tout de même réussi à obtenir l'adhésion de toutes les personnes concernées» indique-t-elle.

Dans le dossier des revendications des Dénés/Métis, les négociations ont achoppées sur la question des droits ancestraux. Pour Ethel Blondin, le gouvernement conservateur fait preuve d'une fausse appréhension en ce qui a trait à cette exigence des autochtones. Son parti, a-t-elle indiqué, n'inclurait pas la clause de l'abolition des droits ancestraux dans les négociations.

Sur le principe des négociations régionales, Ethel Blondin déclare : «Les régions du Delta et de Sahtu veulent négocier séparément. Ce n'est pas à moi de m'opposer à leur volonté». Elle croit toutefois qu'une entente globale pour les 15 000 Dénés/Métis des territoires eut été préférable. «À l'heure actuelle, les négociations ne concernent que les régions du Delta et de Sahtu. Que se passera-t-il avec les trois régions restantes?»

Elle craint d'ailleurs que la finalisation des ententes régionales ne soient plus difficiles à mener que les parties en cause ne le laissent entendre. Elle admet toutefois qu'il est possible que le gouvernement conservateur s'efforce de finaliser rapidement ces ententes pour prouver sa volonté de négocier.

La signature des ententes avec les deux régions du Delta et de Sahtu, ne signifie pas que la question sera réglée. «Je crois qu'il est du devoir du gouvernement de négocier avec toutes les régions et pas seulement avec celles du Delta et de Sahtu. Je ne pense pas que le Premier ministre, le ministre ou les fonctionnaires du gouvernement ont le droit de se lancer dans une vendetta contre les Autochtones du Nord. À l'heure actuelle, je crois qu'ils sont en colère parce que tout indique qu'ils ont failli à leur tâche de négocier les revendications territoriales des Dénés/Métis».

Madame Blondin a indiqué qu'elle n'avait pas encore rencontré les représentants de toutes les régions qui faisaient partie jusqu'à tout récemment des négociations conjointes.

«Il est encore trop tôt pour savoir de quelle manière se dérouleront les négociations des régions du Delta et de Sahtu et comment les autres régions, qui ne sont pas encore fixées sur l'approche qu'elles prendront pour mener à terme leurs revendications territoriales, choisiront de s'adresser au gouvernement fédéral».

Collège de l'Arctique

Une jeune institution qui se développe rapidement

L'institution qui porte aujourdhui le nom de Collège de l'Arctique est née en 1968, avec la mise sur pied à Fox Hole, aux environs de Fort Smith, d'un cours de formation pour opérateurs d'équipement lourds. Par la suite, il déménage à Fort Smith . Au début des années 70, le Centre canadien de la main-d'oeuvre commence à subventionner certains programmes de formation à Fort Smith, ce qui permet à l'institution de progresser. En 1981, le centre de formation devient le *Thebacha College*.

L'année suivante, l'Assemblée législative des Territoires approuve le principe d'un système d'enseignement décentralisé en vue desservir toutes les régions des Territoires.

En 1984, le campus d'Iqaluit dans l'Arctique de l'Est voit le jour. En 1986, la Loi sur le Collège de l'Arctique, consacrait la vocation du Collège d'offrir une éducation post-secondaire aux adultes et aux jeunes.

En 1987, un conseil d'administration était nommé pour assumer les obligations légales des opérations du collège. L'institution devenait ainsi une corporation autonome. C'est au cours de la même année que le campus Aurora à Inuvik était créé et que fut prise la décision de rattacher au collège tous les centres communautaires de formation des Territoires au Collège..

En 1988, le campus Kitikmeot à Cambridge Bay, celui de Keewatin à Rankin Inlet et celui de Yellowknife s'ajoutaient aux campus existants.

Premier autochtone nommé à ce poste

Tom Eagle nommé juge de la Cour de citoyenneté du Canada

Louise Doren

Tom Eagle est le premier autochtone à être nommé juge de la Cour de la citoyenneté canadienne. Cette occasion historique a été célébrée en grande pompe à l'Assemblée législative des Territoires, le 23 novembre dernier.

La cérémonie a été également l'occasion pour vingt-deux nouveaux canadiens établis dans les Territoires de prêter leur serment et de recevoir leur certificat de citoyenneté canadienne. La cérémonie s'est déroulée sous la présidence de madame la juge Elizabeth Willcock, juge principale de la Cour de la citoyenneté du Canada en présence de nombreux dignitaires d'Ottawa et du gouvernement des Territoires.

Dans le discours de remerciement qu'il a adressé à l'assistance, Tom Eagle a indiqué qu'il était reconnaissant de la confiance que le gouvernement lui a témoigné en le nommant juge de la Cour de citoyenneté canadienne. Il a déclaré qu'il apporterait à ses nouvelles fonctions toute l'énergie et l'intégrité nécessaires. Il a, par ailleurs, ajouté qu'il allait tenter de faire connaître davantage les Autochtones du Nord aux nouveaux Canadiens pour que soit reconnue à sa juste valeur l'importante contribution des premiers citoyens à l'histoire canadienne. Il a indiqué qu'avec un peu de bonne volonté, les Autochtones et les Blancs du pays pouvaient travailler ensemble pour le bien commun. En terminant, il a répété les célèbres paroles du grand chef Dan George: «Un jour, chaque personne du Canada sera reconnue comme une personne. Nous avons encore l'espoir que cela se réalisera. Nous, les premiers citoyens, entretenons l'espoir que cela se produira si nous continuons à travailler ensemble».

Les programmes d'enseignement du Collège de l'Arctique

Le Collège de l'Arctique offre six types de programmes. Des programmes préparatoires à l'université, des certificats, c'est-à-dire des programmes d'un an qui préparent à une carrière, des programmes qui offrent un diplôme professionnel, des programmes spéciaux de moins d'un an pour des emplois spécifiques et des programmes d'intérêts personnels. Au cours de l'année scolaire de 1990-1991, le Collège de l'Arctique offre une quarantaine de programmes à travers ses campus: secrétariat, menuiserie, administration communautaire, nursing, gestion et entretien des aéroports, journalisme, traduction et interprétation sont quelques-uns des programmes offerts.

Deux étudiantes se concentrent sans réserve pour réussir un abat

Les résultats d'un récent sondage démontrent que des 320 étudiants qui ont obtenu leur diplôme au printemps de 1989, % d'entre eux sont aujourd'hui employés ou poursuivent des études à un niveau supérieur.

Comme le souligne le président, Mark Cleveland, le Collège de l'Arctique a connu une expansion très rapide dans les Territoires en très peu de temps. Son succès est dû en grande partie à sa formule de décentralisation de l'enseignement et au fait qu'il offre des programmes taillés sur mesure pour les besoins des communautés.

Échos des T.N.-O.

Projet de garderie francophone

L'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY) vient d'engager une coordonnatrice pour mener à bien le projet de garderie francophone. Johanne Thibault prend en charge le dossier à partir du 3 décembre 1990. Elle est mandatée pour trouver un local et des sources de financement. La future garderie devrait accueillir des enfants de 0 à 5 ans minimum. «Ce sera un outil fondamental de lutte contre l'assimilation et de recrutement d'élèves pour l'École Allain Saint Cyr», commente la présidente de l'APFY, Bernadette Leblanc-Fortier.

Cartes de voeux en français à YK

Depuis la semaine dernière, les Francophones de Yellowknife peuvent acheter des cartes de souhait en français. Ces cartes de souhaits, denrée plus rare que les fromages fins dans le Grand Nord, sont disponibles en plein centre-ville, chez Jan's Card & Gift, dans la promenade du *Centre Square Mall*. Devant les demandes répétées des clients francophones, le propriétaire du magasin a jugé bon de faire sien le veil adage qui dit que des clients satisfaits sont des clients fidèles. Si on en juge par cette décision, ses chances de réussir en affaires sont excellentes.

Adresse : Centre Square Mall, #86, 5014-49th Street, Yellowknife, (T.N.-O) XIA 3R7

Nation dénée : réunion au sommet

Le mouvement Nation dénée a encore de l'avenir et continuera de jouer un rôle politique de premier plan dans le Nord. C'est le message de l'exécutif et des délégués réunis à l'occasion d'une concertation au sommet qui a commencé le 27 novembre dernier. La réunion déterminera, entre autres choses, si une action en cour est requise pour contester la stratégie fédérale de négociation des revendications territoriales des Dénés/Métis.

Un nouveau directeur au Bureau des langues

Le ministre de la Culture et des Communications, Titus Allooloo, a annoncé la semaine dernière la nomination d'Albert Canadien au poste de directeur du Bureau des langues. Il remplace Elizabeth Biscaye, qui a été nommée sous-ministre adjointe à la Culture. M. Canadien sera responsable de la gestion et de l'orientation des services de traduction et d'interprétation dans les langues officielles des T.N.-O. Il assumera également la direction du personnel du centre principal (à Yellowknife) et des cinq agences régionales. Natif de Fort Providence, M. Canadien parle le *South Slavey* et possède une certaine connaissance du français. Titulaire d'un certificat en gestion du *Lethbrige School of Management*, M. Canadien occupait jusqu'à sa nomination un poste d'administrateur à Fort Providence.

Prévenir le suicide

En octobre dernier, des délégués de toutes les communautés de la région de Keewatin ont organisé un forum régional pour discuter des moyens à mettre en oeuvre dans leur région pour prévenir le suicide. Une ligne téléphonique pour les personnes en détresse à Rankin Inlet, des ateliers pour identifier les caractéristiques des personnes à tendances suicidaires, l'intervention précoce, la création de groupes d'entraide, la formation des intervenants, et la promotion d'une collaboration inter-agences sont les principaux moyens qui ont été mis de l'avant par les délegués. La ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Jeannie Marie-Jewell, a annoncé, que le personnel des bureaux régionaux de son ministère offrirait des informations et de la formation aux intervenants dans les communautés. Une rencontre de suivi est prévue en mars prochain pour permettre aux délégués de discuter de leurs expériences et des progrès réalisés dans leurs communautés respectives.

Une affiche de Super Shamou disponible dans les T.N.-O.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux vient de créer une affiche avec le héros autochtone, Super Shamou, dans le cadre de la semaine nationale de sensibilisation à l'assuétude aux drogues licites et illicites, qui s'est déroulée du 19 au 25 novembre.

Super Shamou, le personnage de fiction télévisée pour jeunes et issu d'une bande dessinée, est présenté sur cette affiche au milieu d'enfants, d'adolescents et d'images suggérant un comportement positif. L'affiche illustre l'importance de l'instruction, d'une carrière, de la culture et de la famille. Comme l'indique la ministre des Services sociaux, Jeannie Marie-Jewell, Super Shamou est devenu un modèle pour les jeunes. La production d'une affiche est une façon d'amener les jeunes à s'engager dans des projets qui font la promotion de la santé.

L'affiche sera distribuée aux bureaux de services sociaux, aux centres de santé, aux librairies et aux organismes qui combattent la toxicomanie.

Les parents francophones lancent la serviette

Impossible de refranciser les plus de 12 ans

OTTAWA (APF) - Après avoir longuement réfléchi à la question, la Commission nationale des parents francophones (CNPF) ne croit maintenant plus possible de franciser (ou de refranciser) les jeunes de 12 ans et plus qui sont admissibles à une scolarisation en français, et estime qu'il est préférable de concentrer ses énergies chez les jeunes des niveaux préscolaire et élémentaire.

Dans un mémoire présenté à la Commission nationale d'enquête sur l'assimilation de la Fédération des jeunes Canadiens français, la CNPF va très loin et parle de «sacrifier» ces jeunes qui ont perdu la langue française en cours de route. Compte tenu du système d'éducation et des ressources qui sont mises à la disposition des parents francophones dans les provinces anglophones, la CNPF estime aujourd'hui que «dans la grande majorité des cas il sera impossible de refranciser les plus vieux».

C'est la première fois que la CNPF, qui est vouée à la défense des droits de la minorité francophone en éducation et qui représente 500 comités de parents à travers le pays, reconnaît que l'assimilation est un phénomène irréversible chez les adolescents.

«Compte tenu du fait qu'aucune étude au pays n'a été concluante dans le domaine de la refrancisation, nous croyons qu'il vaut mieux consacrer nos énergies à prévenir plutôt qu'à guérir», lit-on dans le mémoire. On est loin du discours enthousiasté il y a à peine deux ans.

ÉDITORIAL

Poursuite des travaux militaires dans le Nord

Guère de paix

Dans la foulée du mouvement de détente entre le bloc de l'Est (craquelé de toute part) et les forces de l'Ouest (confrontées à une «menace» plus urgente), le mot d'ordre est enfin lancé, c'est la fin de la «guerre froide».

Depuis plus d'un an, les signes en sont évidents du côté de l'Europe de l'Est. Les médias en ont fait un régal et le prix Nobel de la paix obtenu par Gorbatchev voulait de toute évidence souligner l'événement.

Qu'en est-il de notre côté?

Rien de notable! En effet, aucun moratoire n'est intervenu quant à la construction de bases militaires aériennes dans le Nord. Tout se poursuit comme si de rien n'était.

Depuis les années cinquante, il appert que la paranoïa et la suspicion qui ont entouré notre vision de «l'ennemi rouge» se soient accumulées et aient marqué nos stratèges militaires à un point tel qu'ils en auront encore pour quelques années avant d'assimiler ce nouveau contexte.

Il semble cependant qu'ils soient informés de la chose. Quand vient le temps de défendre leurs plans d'expansion des bases militaires, l'argument premier et presqu'unique qui nous est servi concerne l'impact économique de l'implantation de ces bases. Pour être plus exact, disons qu'ils doivent de plus en plus se débattre avec les questions d'ordre environnemental, mais, encore là, ce sont les motivations économiques qui servent à amadouer l'opinion publique.

Jamais ils ne remettent en cause les orientations «stratégiques» militaires à la base de leurs plans parfois vieux de plusieurs années. Ils ne daignent même pas réagir aux questions répétées des différents intervenants quant à la valeur «stratégique» de leur planification car, stratégie oblige, on ne peut dévoiler des informations d'ordre «stratégique».

La boucle est ainsi bouclée et nous devons oublier l'idée d'avoir une réponse sur le fond même de la question: pourquoi des investissements militaires alors que d'autres priorités sociale et économique mériteraient des mises de fonds majeures?

Quand cesserons-nous d'être à la remorque des angoisses américaines et de leurs initiatives sans fondement et belliqueuses? Pourquoi assujettir notre propre ordre de priorité à celui d'un État étranger?

Chaque demande pour un quelconque service en français est passé à la loupe mais des crédits supplémentaires de plusieurs millions de dollars seront demandés et accordés pour l'intervention à Oka.

Les services de presse autochtones ont subi des coupures draconiennes l'hiver dernier alors que des millions seront encore engloutis dans la construction de bases militaires dans les T.N.-O.

Plutôt que de réaffecter des budgets, le ministère de la Défense nationale présentera une belle facture pour son implication dans la crise du golfe arabe persique et cette facture sera sûrement agrémentée d'une taxe sur les produits et services (TPS) qui viendra prendre dans vos poches quelques minables milliards de dollars.

Et tout ça est stratégique!!!

Alain Bessette



- La guerre froide... c'était l'bon temps !

L'équipe

Directeur :	Alain Bessette
Journalistes :	Louise Doren Kim Ouellette
Journaliste coopérant :	Dominique Claudon
Caricaturiste :	Pierre Bourgeois
Correspondant national :	Yves Lusignan
Mise en page :	Jean-Charles Dubé

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous!
L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603

Les objectifs de la commission Spicer

Créer un climat de confiance et de dialogue

OTTAWA (APF) - Après une rencontre de trois jours à huis clos, les onze membres du Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada semblent bien décidé à réinventer les règles qui ont présidé à ce jour toutes les grandes commissions d'enquête au pays.

Keith Spicer, président de ce forum de citoyens indépendants mis sur pied par le premier ministre Mulroney le 1er novembre dernier, a réitéré sa volonté de donner la parole aux «Canadiens ordinaires, qui n'ont pas l'habitude de se présenter devant un micro», et de ne pas faire trop de place aux avocats et aux politiciens.

Ainsi, les commissaires vont se transformer en «animateurs sociaux», chacun dans leur coin de pays. Contrairement à la commission Bélanger Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, rarement verra-t-on les onze commissaires assis en même temps autour d'une table en train d'écouter les doléances et les suggestions des Canadiens. Selon Keith Spicer, la commission veut sortir des sentiers battus, et avoir une nouvelle approche pour favoriser le dialogue.

M. Spicer estime qu'il existe présentement une grande aliénation et un climat de méfiance entre les Autochtones, les Anglophones, les Francophones et les immigrants, d'où cette nouvelle approche plus intimiste et «rafraîchissante» avec les Canadiens. La plupart du temps donc, il n'y aura qu'un seul, deux, trois, ou quatre commissaires en un même lieu, et en même temps.

Il compte également beaucoup sur les médias pour relayer l'information auprès des Canadiens. L'Association canadienne du câble a déjà offert son aide aux commissaires. M. Spicer a répété à quelques reprises qu'il ne voulait pas porter ombrage aux travaux de la commission Bélanger Campeau.

L'un des deux commissaires québécois, Roger Tassé, a précisé de son côté que la commission Spicer n'irait pas au Québec avant la fin des audiences publiques de la commisssion Bélanger Campeau «à cause de la haute visibilité des travaux de la commission». «Il faut faire en sorte de ne pas donner l'impression d'être en compétition avec le Québec» a déclaré M. Tassé.

Enfin, le rapport qui sera produit par la commission Spicer sera plus qu'un constat d'impression et une collection de banalités a soutenu M. Spicer, qui a promis un rapport assez courageux.

Louise Doren, nouvelle journaliste à L'Aquilon

Une amante des voyages dans les T.N.-O.

Alain Bessette

L'Aquilon a une nouvelle journaliste en la personne de Louise Doren. Celle-ci vient combler le poste laissé vacant suite au départ de Jean-Luc Thibault, devenu agent au développement culturel et aux communications à la Fédération Franco-TéNOise.

D'origine québécoise, Mme Doren est née à Hull, dans l'Outaouais, mais a vécu les vingt dernières années à Montréal. Ce ne sont ni les études, ni le travail qui l'ont amené à quitter son patelin natal, mais bien le goût, à l'époque, de se frotter à la grande ville.

Le goût aussi de voyager. Elle a mis à profit les moments de répit pour partir dans le Sud, aux États-Unis, principalement en raison d'une affinité qu'elle peut difficilement identifier (le recul la pousse à mitiger son attrait sans le nier).

L'Afrique a eu sur Louise l'équivalent d'un coup de foudre. Malgré les carences évidentes aux niveaux économique, social et culturel, elle a adoré ces pays de soleil, ces gens au moins aussi chaleureux que leur région, leur joie de vivre, malgré tous les aléas de la vie.

Ces voyages ont surtout été rendus possibles suite à sa réorientation universitaire. En effet, à l'époque où elle entre à l'université, c'est la grande vogue "marxiste" dont l'omniprésence la rebute. Pondérée et conciliante, les discours durs et sans nuances lui déplaisent au point qu'elle laissera les études pour plusieurs années. Voyages et travail se succèdent. Après un certain temps de réflexion, son manque de formation lui apparaît un handicap pour obtenir un emploi satisfaisant et valorisant. Elle retourne donc aux études, en traduction. Elle gagnera sa vie en faisant de la traduction, croit-elle à l'époque. C'était mal connaître le côté coquin du destin. En effet, elle verra son aptitude rédactionnelle reconnue à sa juste valeur lorsque la revue *Plan*, périodique mensuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec, lui offrira d'oeuvrer à titre de rédactrice à la revue. D'abord pigiste, elle se retrouvera de fil en aiguille (ou de crayon en clavier) au poste de rédactrice en chef.

Mais Montéal, après vingt ans, ça blase. Elle recherche donc de nouveaux horizons et son intuition lui dicte de poser sa candidature lorsqu'elle voit l'offre d'emploi de *L'Aquilon*.

La quantité de qualités exigées pour exercer la fonction de journaliste à *L'Aquilon* (un genre de femme-orchestre) se révèle un défi à relever et elle le fait avec un grand enthousiasme.

En terminant, *L'Aquilon* profite de l'événement pour remercier M. Thibault; son professionnalisme a permis de renforcer la place du seul journal franco-ténois dans le Grand Nord et au sein de la presse francophone hors Québec.

D'UN CROASSEMENT À L'AUTRE

De fer, d'argent et d'épices

La pluie des insultes ayant fait son oeuvre, la «Dame de fer» d'Angleterre, quelque peu rouillée, démissionne. Margaret Thatcher se retrouvera donc bientôt parmi les rangs des retraités de l'État. Il s'agit d'une grande perte pour le milieu politique mais heureusement il nous reste Hussein et Bush pour nous faire rigoler.

-◊-◊-◊-

En passant, avez-vous remarquer que notre chère reine Élisabeth paraît beaucoup plus jeune sur les billets de 20$ que sur ceux de 2$. Soit l'argent permet des chirurgies esthétiques, soit les billets de 2$ sont plus usés. Les paris sont ouverts.

-◊-◊-◊-

Déterminée à consulter le citoyen canadien moyen, la commission Spicer nous promet des propos épicés. Personnellement j'aimerais bien y mettre mon grain de sel.

-◊-◊-◊-

C'est en se promenant dans la chaleur torride des déserts de l'Arabie que les militaires ont remarqué la fin de la guerre froide. À moins que ce ne soit une autre facétie de nos subtils soldats (sous un soleil) de plomb(s) qui sont très sautés.

CROA!!!

La poursuite en Justice de l'A.P.F.Y.

Me Lepage va reprendre l'affaire en main

Le gouvernement territorial ayant ignoré la requête franco-ténoise de modification de la Loi sur l'Éducation des T.N.-O. en raison de son inconstitutionnalité, l'Association des parents francophones de Yellowknife - appuyée par la Fédération Franco-TéNOise - a déposé une poursuite en Cour suprême territoriale le 1er novembre dernier. Cette poursuite a été déposée après consultation avec Me Roger Lepage, le juriste qui a soutenu qu'il y a incompatibilité de la loi scolaire territoriale avec l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

À l'époque, ce constitutionnaliste n'était pas encore admis au Barreau des Territoires du Nord-Ouest. C'est la raison pour laquelle l'APFY a engagé un avocat local, Me Tom McCauley, pour s'occuper de la première et de la deuxième étapes de la poursuite en Justice. L'APFY en est à cette deuxième étape, qui consiste en un dépôt de la demande auprès du gouvernement des T.N.-O. et de la Commission scolaire, afin que la poursuite soit valide sur la forme. À partir du moment où ces deux institutions ont reçu les documents de poursuite, elles ont vingt-cinq jours pour réagir - déposer un exposé de la défense.

«On espère que le gouvernement négociera hors cour, mais alors dans les mois qui viennent, parce que le problème ne doit pas se régler à la dernière minute», avertit la présidente de l'APFY, Bernadette Leblanc-Fortier.

Me Lepage ayant été reçu au Barreau des T.N.-O. le 14 novembre dernier, c'est lui qui est supposé prendre le relais de Me McCauley.

Modification à la Loi ontarienne sur l'Éducation

Un pas en avant pour la gestion scolaire des francophones

OTTAWA (APF) - L'Ontario modifiera sa Loi sur l'Éducation afin de favoriser la création de conseils scolaires de langue française dans la province.

La ministre de l'Éducation de l'Ontario, Mme Marion Boyd, a de plus annoncé la création d'un groupe consultatif sur la gestion de l'éducation en langue française, qui devra soumettre ses recommandations d'ici le 15 mai 1991. Le ministère de l'Éducation établira par la suite des critères pour la création de conseils scolaires de langue française.

Avec cette annonce, le gouvernement ontarien indique son intention de se conformer au jugement de la Cour suprême dans l'affaire Mahé, qui reconnait aux minorités de langue officielle le droit de gérer leurs institutions d'enseignement par le biais de conseils scolaires homogènes francophones, là où le nombre le justifie. Cette annonce a aussi comme objectif de «donner un signal très fort aux Franco-Ontariens qu'on est sérieux avec la gestion» a indiqué à l'APF le sous-ministre adjoint aux services éducatifs, M. Raymond Chénier.

Il existe présentement deux conseils de langue française en Ontario, l'un à Ottawa et l'autre à Toronto. Ailleurs, les francophones ont droit à une demie-gestion, c'est-à-dire à une section de langue française à l'intérieur des conseils scolaires existants. La ministre a annoncé la création pour septembre 1991 de deux nouveaux conseils scolaires de langue française, dans les comtés de Prescott-Russell et de Simcoe.

Le gouvernement n'a pas évalué le nombre de nouveaux conseils scolaires qui seront créés dans les prochaines années. Le ministère de l'Éducation s'attend cependant à recevoir plusieurs demandes de la part de sections de langue française.

Arctique de l'Est

L'enseignement du français langue première

Iqaluit, seule en tête

Kim Ouellette

Iqaluit - L'école secondaire G.R.E.C. d'Iqaluit est la seule à offrir des cours de français langue première, même si la population francophone à ce niveau n'est pas très élevée. L'Aquilon a rencontré Mme Suzanne Lefebvre, professeure de français à l'école G.R.E.C. depuis maintenant trois ans.

Présentement, il y a un total de 12 enfants francophones se situant entre la 7e et la 12e année. Ces élèves bénéficient d'un cours de français langue première et d'un cours en étude sociale en français, les deux s'échelonnant sur une période de 40 minutes chaque jour.

«Une classe de 12 étudiants peut paraître mince comme tâche de travail, mais c'est bien plus qu'on pense», explique Mme Lefebvre, «je donne à chaque étudiant un programme particulier. Par exemple, le jeune unilingue venant du Québec pour une période de 2 à 3 ans aura à suivre un programme similaire à celui du Québec afin qu'il ne prenne aucun retard à son retour dans le sud».

Mme Lefebvre devient aussi une personne ressource pour les étudiants unilingues français. Grâce à elle, ces jeunes peuvent maintenant écrire les examens de sciences ou les travaux des autres matières en français. Comme elle l'explique, Mme Lefebvre est très fière de cette situation: «J'aide les professeurs avec la correction des travaux écrits en français. C'était important pour moi que l'étudiant puisse bénéficier d'un tel service car cela fait un stress de moins à supporter. L'étudiant n'est pas noté pour la qualité de son anglais écrit dans un cours de sciences mais bien sur la compréhension de la matière. Les évaluations deviennent donc plus justes. Je suis très reconnaissante envers les professeurs pour cela».

En plus d'être une personne ressource pour les étudiants, Mme Lefebvre vient également en aide aux parents qui sont unilingues français en faisant l'interprète entre le parent et le professeur anglophone. C'est une chose qui est nettement appréciée surtout lors des soirées de remise des bulletins.

Le fait d'être seule dans tous les Territoires du Nord-Ouest à offrir des cours de français langue première au niveau secondaire cause certains problèmes. Mme Lefebvre a dû monter les programmes de français par elle-même. Elle n'a pas vraiment de possibilité de perfectionnement car «étant isolée, j'ai de la difficulté à obtenir de l'aide de Yellowknife car il n'y a pas de programmes similaires offerts là-bas. De plus, je ne peux pas partager mes expériences avec d'autres professeurs car il n'y en a tout simplement pas dans le même cas que moi», nous dit Mme Lefebvre.

Un des avantages pour l'école G.R.E.C. est d'avoir une personne francophone pour l'enseignement du français, ce qui n'est pas toujours le cas dans certaines communautés des T.N.-O. Avec 15 ans d'expérience en enseignement et une maîtrise en éducation, Mme Lefebvre enseigne non seulement la langue mais aussi l'aspect culturel qui l'entoure.

Les Inuit, pour leur part, acceptent bien la présence du français à l'école et démontrent même un intérêt envers la langue. Ils sont curieux et veulent apprendre le français. Il existe donc une belle harmonie au sein de la communauté étudiante.

C'est par choix personnel que Mme Lefebvre enseigne le français langue première même si d'une année à l'autre, elle n'est jamais assurée que son poste existera encore. Subventionné par le Secrétariat d'État, son contrat doit être négocié chaque année. Mme Lefebvre nous a livré ses impressions sur cette situation: «J'aurai pu postuler pour le poste de professeur de français langue seconde et avoir une position permanente avec une sécurité d'emploi, mais ce n'était pas aussi important pour moi que d'enseigner le français langue première à des étudiants qui le méritent bien».

«Je sais que mon contrat doit être négocié à chaque année mais c'est un risque que je veux bien prendre. Je suis établie ici pour longtemps et j'espère de pouvoir continuer cet enseignement aussi longtemps que possible».

Mme Lefebvre démontre beaucoup de dévouement face à l'éducation en français au niveau secondaire. Les étudiants sont encouragés et participent à plusieurs activités, - notamment une chronique dans le bulletin mensuel de l'A.F.I. - qui les aident à maîtriser la langue française. C'est avec cet intérêt remarquable que le français continuera d'être enseigné à l'école G.R.E.C.

Pour aider les familles les plus démunies

Une collecte de jouets et de nourritures s'organise

Kim Ouellette

IQALUIT - Pour une deuxième année consécutive, les employés du Gouvernement des T.N.-O. (GTNO) en collaboration avec divers organismes locaux, organisent une collecte de jouets et de nourritures afin d'apporter un peu plus de joie et de gaité au sein des familles défavorisées pour Noël.

L'an dernier, un petit groupe de personnes avaient ramassé assez de dons pour aider une cinquantaine de familles. Cette année, on espère rejoindre davantage de gens afin que ces familles puissent jouir d'un Noël plus joyeux.

IKAJUUTIKSAT est le nom choisi pour la campagne. Traduit de l'inuktitut, ce mot veut dire «choses pour venir en aide aux autres». Monsieur Bill McConkey, du Bureau des affaires publiques au GTNO, espère une plus grande participation cette année. «Nous installerons des boîtes de dépôt dans 14 sites différents à travers la ville d'Iqaluit. Nous ferons aussi appel à tous les médias d'information pour publiciser l'événement», déclare M. McConkey.

Les boîtes de dépôts, installées le 30 novembre, ont été décorées par les étudiants des différentes écoles d'Iqaluit. Les gens peuvent y laisser de la nourriture non-périssable ainsi que des jouets.

Les dons en argent sont également acceptés à la Banque Royale où un compte spécial au nom de IKAJUUTIKSAT a été ouvert.

La compagnie de transport Coman Arctic a fourni les boîtes de dépôt. Les détaillants Arctic Ventures et Northern Stores donneront 10% de rabais sur les jouets achetés et déposés dans les boîtes. Même First Air donnera du cargo gratuit pour la nourriture jusqu'à concurrence de 50 kilos par famille, entre les 9 et 15 décembre. Donc, les familles défavorisées demeurant dans une communauté où First Air atterrit pourront déguster un repas de caribou pour Noël.

L'A.F.I. participe également à cette activité en ayant une boîte de dépôt au centre communautaire. Avec la clientèle de la garderie et celle des différentes activités, le centre devrait être un endroit propice pour cette collecte.

On peut également déposer la nourriture et les jouets aux endroits suivants: Arctic Ventures, CBC, IBC, Northern Stores, Nunatsiaq News, G.R.C., Collège de l'Arctique, l'hôpital régional de Baffin, les écoles G.R.E.C., Nakashuk, Joamie et Nannok, et dans la salle de conférence du deuxième étage de l'édifice W.G. Brown.

Grâce à la générosité des gens d'Iqaluit, les familles moins fortunées pourront s'offrir un repas traditionnel à Noël et les visages des enfants s'illumineront de joie à la pensée que le Père Noël ne les a pas oubliés.

Les francophones en affaires

Une boutique d'artisanat à Iqaluit

Kim Ouellette

IQALUIT - Contrairement à la majorité des francophones en affaires, Mme Claire Kennedy est relativement nouvelle à Iqaluit. Elle a tout de même tenté sa chance en ouvrant sa première boutique d'artisanat, *D.J. Sensations*.

Originaire d'Ottawa, d'une famille francophone nommée Poulin, Mme Kennedy a vécu à Rankin Inlet pendant trois ans avant de venir s'établir à Iqaluit, où elle installée est depuis deux ans et demie maintenant. Avec son nouveau commerce, elle espère demeurer à Iqaluit pour un bon nombre d'années à venir.

D.J. Sensations a officiellement ouvert ses portes durant la première semaine du mois d'octobre dernier. «C'était un rêve pour moi qui est enfin devenu une réalité», déclare Mme Kennedy, «ça fait des années que je fais de l'artisanat et parce qu'il n'y a que deux ventes d'artisanat par année à Iqaluit, j'avais de la difficulté à vendre tous mes produits. Ma table a toujours été une des plus populaires à ces ventes et plusieurs personnes m'encourageaient à ouvrir ma propre boutique, c'est ce que j'ai fait».

Un local dans le complexe de l'édifice de l'hôtel *Frobisher Inn* s'est libéré ce qui a permis à Mme Kennedy et son mari de prendre la décision d'ouvrir officiellement leur première petite entreprise.

Située entre le *Kanguk* et *Mary's Movie Club*, *D.J. Sensations* offre une variété d'objets faits à la main. D'ailleurs, 95% de sa marchandise sont des produits fabriqués à la main.

«J'encourage les artisans locaux en achetant leurs oeuvres et en les vendant ici. Je suis très intéressée à faire la vente de l'artisanat inuit également. Il n'y a pas beaucoup d'artistes qui sont venus me voir à venir à date, mais j'espère qu'éventuellement, je serais en mesure d'offrir des oeuvres venant d'ici», explique Mme Kennedy.



Un fait intéressant à noter est que deux de ses fournisseurs prennent une place spéciale dans la réalisation du rêve de Mme Kennedy. En effet, sa mère fait de superbes poupées et sa soeur, des arrangements floraux artificiels pour les mariages. On peut retrouver ces objets dans la boutique en plus des oeuvres que la propriétaire a elle-même fabriquées.

«Il y a une chose que je trouve vraiment difficile. C'est de trouver une ligne de produits pour hommes. Dans le domaines de l'artisanat, il n'y a pas énormément de choses offertes pour monsieur», déclare Mme Kennedy.

Cela semble être le seul désavantage pour l'instant. Depuis deux mois maintenant, les affaires vont très bien. «Ça va beaucoup mieux qu'on avait prévu. On pense déjà à agrandir ou trouver un local plus grand dans le complexe», nous informe Mme Kennedy.

«J'ai plusieurs demandes pour tous produits artisanaux, comme les vêtements pour enfant, mais étant donné le manque d'espace, je ne peux me permettre de commander d'autres lignes», ajoute-t-elle.

D.J. Sensations amène un souffle de nouveauté et d'originalité à Iqaluit, tout en encourageant les artisans locaux. Souhaitons longue vie à cette toute nouvelle entreprise et la meilleure des chances à sa propriétaire, Mme Claire Kennedy.

Arctique de l'Est

Profil de Ghyslain Prince

Vivre en français à 17 ans à Yellowknife

Avec Tania Charpentier d'Iqaluit, Ghyslain Prince a été choisi par la Fédération Franco-TéNOise pour représenter les jeunes francophones des Territoires à la Commission nationale d'étude sur l'assimilation organisée par la Fédération des Jeunes Canadiens français les 27 et 28 novembre prochain à Edmonton.

Louise Doren

Ce colloque fournira à des jeunes francophones de toutes les régions du Canada une occasion de discuter de leur langue, de leur culture et des problèmes d'assimilation qui les guettent.

«Mon rôle à ce colloque, explique Ghyslain, est d'expliquer aux autres participants la réalité des jeunes Francophones à Yellowknife et d'écouter les expériences des autres dans d'autres régions du pays. Nous parlerons aussi de l'avenir de la jeune francophonie canadienne»

Pour sa part, Ghyslain trouve difficile la situation des jeune francophones à Yellowknife «Il n'y a rien pour les jeunes Francophones à Yellowknife, indique t-il, ni activités dirigées vers les jeunes, ni services».

Natif de la région de Trois-Rivières, Ghyslain habite Yellowknife depuis quatre ans. Il a présentement 17 ans et termine, cette année, sa 12e année à l'École St-Patrick de Yellowknife. Ses parents ont quitté le Québec en 1986 pour venir travailler à Yellowknife. Avant d'arriver dans les Territoires, Ghyslain n'avait jamais quitté le Québec et ne parlait pas du tout anglais. Comme il l'a indiqué, son premier défi a été de s'adapter — à l'école anglaise:«Comme il n'y avait pas d'école francophone dans la ville, j'ai du faire ma huitième année en anglais. Ça a été difficile [...]. Il m'a fallu un bon six mois pour apprendre l'anglais et au début mes notes en ont souffert.» Ghyslain est pratiquement le seul Francophone à l'école qu'il fréquente. Il connait bien un professeur qui parle français et un autre étudiant, mais ce n'est pas avec ses camarades de classe qu'il peut s'exprimer en français.

C'est seulement à la maison qu'il peut vivre en tant que francophone. Sa mère tient à ce que tout se passe en français à la maison et c'est tant mieux, indique Ghyslain. Sans cela, ses chances d'assimilation seraient encore plus grandes. Déjà, indique-t-il sa situation l'inquiète un peu. Il est retourné au Québec, en visite, il y a deux ans, et certains membres de sa famille avaient de la difficulté à le comprendre. «Souvent, j'utilisais des mots qu'eux ne comprenaient pas et dont je ne connaissais pas l'équivalent en français.»

Il y a aussi le fait que son grand frère, avec qui il parlait tout le temps en français, n'est plus à Yellowknife aujourd'hui. Avec son départ, il a perdu une autre occasion de parler français quotidiennement avec une personne de son âge.

Ghyslain termine cette année ses études secondaires. Ira t-il poursuivre ses études universitaires au Québec? Interrogé sur ce point, il avoue ne pas savoir encore ce qu'il fera «Il y a des universités francophones à l'extérieur du Québec, indique t-il. Je ne sais pas encore dans quelle institution je poursuivrai mes études. Je tenterai de m'inscrire dans la meilleure école».

Pour Ghyslain, un des moyens de freiner l'assimilation est d'offrir l'école en français aux francophones. Il cite l'exemple de sa jeune soeur Maude, qui fréquente aujourd'hui l'École Allain Saint-Cyr. Avant d'être inscrite aux cours de cet établissement, il arrivait que Maude veuille parler en anglais à la maison : « D'être entourée uniquement d'amies anglophones amenait Maude à s'exprimer dans cette langue presque tout le temps. Aujourd'hui, elle étudie en français, vit une grande part de sa vie dans cette langue et elle parle beaucoup plus facilement le français aujourd'hui».

Malgré la difficile situation des francophones à Yellowknife, Ghyslain ne regrette pas d'avoir quitté le Québec. Il fort satisfait de sa vie dans les Territoires et apprécie la chance d'avoir vécu dans une autre culture. Mais pour l'avenir, il envisage de retourner au Québec:«C'est la même chose pour mes parents, indique t-il. Eux aussi, ils en ont envie».

Représentante des T.N.-O. à Vision d'Avenir

Tania C., 13 ans, grande voyageuse

Kim Ouellette

IQALUIT - C'est lors de sa dernière visite à Iqaluit que l'agent de développement communautaire à la F.F.T., M. Benoît Boutin, a choisi la candidate pour représenter l'Arctique de l'Est au colloque sur les jeunes francophones hors Québec, *Vision d'avenir*. Ces jeunes, réunis à Edmonton les 27 et 28 novembre, discuteront de leur langue, de leur culture et des risques et problèmes d'assimilation.

Portraits des représentants de la jeunesse franco-ténoise à Vision d'avenir

Tania Charpentier était, sans contredit, la candidate parfaite pour parler du grand Nord canadien. Elle a déjà une bonne expérience de ce qu'est la vie dans les communautés multiculturelles, même si elle n'a que 13 ans.

Tania est née le 13 janvier 1977, à Arthabaska, au Québec. Elle a vécu à Inukjuak dans le Nord du Québec, à Cornwall en Ontario, à Kuujjuaq dans le Nord du Québec (où elle a commencé l'école), à Val d'Or en Abitibi pour enfin s'établir à Iqaluit avec son père et son frère âgé de 11 ans.

Elle est présentement en huitième année à l'école G.R.E.C. Elle trouve son expérience un peu plus difficile qu'à Kuujjuaq et Val d'Or surtout à cause de la langue. «C'est plus difficile pour moi car je ne parle pas beaucoup l'anglais et on nous offre seulement deux cours en français chaque jour, explique Tania.

Au niveau des relations amicales, la langue devient encore un obstacle. Il y a tellement peu d'étudiants francophones au niveau secondaire qu'on s'entremêlent avec les anglophones, déclare Tania, je finis toujours par les comprendre mais je dois avouer que la communication est plus difficile».

En ce qui a trait aux Inuit, Tania considère qu'il est difficile de s'intégrer à leur culture. «C'est parfois frustrant de ne pas être en mesure de les comprendre», nous dit-elle, «je crois que je comprends mieux la situation de l'anglophone au Québec. Il doit vivre les mêmes frustrations et les mêmes situations que moi en tant que francophone parmi la culture des Inuit et aussi des anglais».

Pour une adolescente de 13 ans, il existe un manque dans plusieurs produits de consommation. Tania révèle que «les magasins du Sud me manquent beaucoup. Ici, je n'ai accès à aucun magazine en français. De plus, un des plus gros désavantages à mon avis est que tout est tellement cher qu'on ne peut pas toujours se permettre autant de gâteries que dans le Sud». Tout est différents dans le Nord, même la nature,«les arbres et le gazon me manquent aussi. On se croirait sur une autre planète ici», ajoute-t-elle.

Heureusement pour Tania, elle occupe une bonne partie de son temps à garder chez les familles francophones. Elle peut de cette façon se faire un peu d'argent de poche.

Étant donné le manque d'activités pour les adolescents à Iqaluit, Tania passe beaucoup de temps à lire, à regarder la télévision et à jouer au jeu Nintendo. Elle garde un contact étroit avec ses copines du Sud en correspondant avec elles.



Tania ne croit pas qu'elle sera assimilée à l'anglais pendant son séjour à Iqaluit. «J'écoute la télévision en français, à la maison, on parle en français et au nombre de lettres que j'écris et reçois de mes amies du Sud, j'ai une très bonne pratique de ma langue».